This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

+ *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.

+ *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.

+ *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.

+ *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via `http://books.google.com`

B 1,086,083

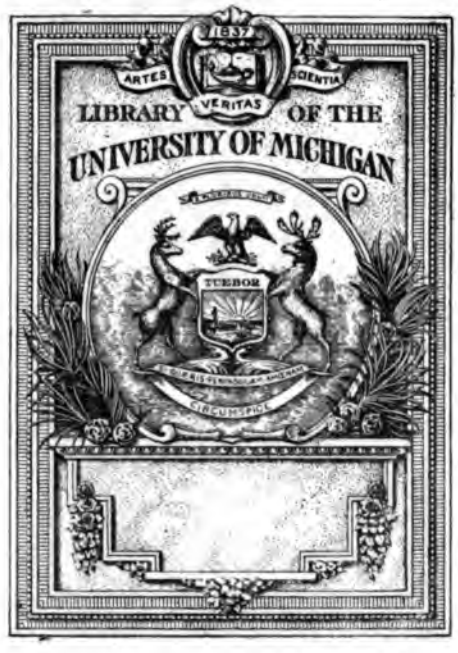
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

WERKEN

UITGEGEVEN DOOR HET

HISTORISCH GENOOTSCHAP,

GEVESTIGD

TE UTRECHT.

NIEUWE REEKS

N°. 34.

NÉGOCIATIONS

DE

MONSIEUR LE COMTE

D'AVAUX,

ambassadeur extraordinaire à la cour de Suède,

PENDANT LES ANNÉES 1693, 1697, 1698,

publiées pour la première fois d'après le manuscrit,
conservé à la bibliothèque de
l'Arsenal à Paris,

PAR

J. A. WIJNNE,

docteur ès lettres, professeur d'histoire à l'Université

d'UTRECHT.

Tome deuxième.

WERKEN VAN HET HISTORISCH GENOOTSCHAP,

GEVESTIGD TE UTRECHT.

NIEUWE SERIE N°. 34.

UTRECHT,
KEMINK & FILS.
1882.

MAR 17 1919

NÉGOCIATIONS

DE

MONSIEUR LE COMTE

D'AVAUX,

ambassadeur extraordinaire à la cour de Suède,

PENDANT LES ANNÉES 1693, 1697, 1698,

publiées pour la première fois d'après le manuscrit, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris,

PAR

J. A. WIJNNE,

docteur ès lettres, professeur d'histoire à l'Université

d'UTRECHT.

Tome deuxième.

WERKEN VAN HET HISTORISCH GENOOTSCHAP,

GEVESTIGD TE UTRECHT.

NIEUWE SERIE N°. 34.

UTRECHT,

KEMINK & ZOON

1882.

Receu le 19. M. Davaux. 2e Janvier 1697, à Stockholm.

Il rapporte au roi, quels sont les faux bruits, qui ont couru à Stockholm touchant le dessein du roi de Suède de se conformer dans les affaires de Pologne aux sentiments de l'empereur et touchant la résolution, prise par ce prince, de faire marcher ses troupes; qu'il y a lieu d'espérer, que le démêlé entre le roi de Danemarc et le duc de Holstein-Gottorp sera bientot terminé; qu'il a instruit l'envoyé de Pologne du véritable état des choses; que cet envoyé s'était plaint de la part de sa République, qu'il y avait en cette cour un autre ministre de Pologne que lui; que le roi de Suède avait dit à cet envoyé, qu'il ne prétendait pas troubler l'élection d'un roi de Pologne; qu'ainsi le roi de Suède ne prenait pas grand intérêt à ce que le prince Jacques Sobieski fût élu, quoiqu'il eût écrit une lettre en sa faveur; que le maréchal Bielke travaille avec M. Dankelman, pour aplanir les difficultés, relatives à la ratification du traité avec le Brandebourg; qu'il a fait écrire assez fortement au comte Bielke sur sa conduite; que le roi de Suède se propose de secourir le duc de Holstein, s'il est attaqué par le roi de Danemarc; qu'il a trouvé un homme, nommé Lyenstedt, qui pourra l'informer des desseins du roi et des résolutions du sénat, mais qui devra avoir une gratification; que la famine est grande en plusieurs provinces du royaume de Suède et que beaucoup de gens désertent; qu'il a devant sa porte deux gardes à cause d'un attentat d'un gentilhomme suédois, nommé Bonde.

Sire. Je n'ay pas esté honnoré cet ordinaire de lettres de V. M. La poste de France n'estoit pas arrivée à Hambourg, quand celle de Suède en est partie.

367019

Receu le 19. M. Davaux. 2e Janvier 1697, à Stockholm.

Il rapporte au roi, quels sont les faux bruits, qui ont couru à Stockholm touchant le dessein du roi de Suède de se conformer dans les affaires de Pologne aux sentiments de l'empereur et touchant la résolution, prise par ce prince, de faire marcher ses troupes; qu'il y a lieu d'espérer, que le démêlé entre le roi de Danemarc et le duc de Holstein-Gottorp sera bientot terminé; qu'il a instruit l'envoyé de Pologne du véritable état des choses; que cet envoyé s'était plaint de la part de sa République, qu'il y avait en cette cour un autre ministre de Pologne que lui; que le roi de Suède avait dit à cet envoyé, qu'il ne prétendait pas troubler l'élection d'un roi de Pologne; qu'ainsi le roi de Suède ne prenait pas grand intérêt à ce que le prince Jacques Sobieski fût élu, quoiqu'il eût écrit une lettre en sa faveur; que le maréchal Bielke travaille avec M. Dankelman, pour aplanir les difficultés, relatives à la ratification du traité avec le Brandebourg; qu'il a fait écrire assez fortement au comte Bielke sur sa conduite; que le roi de Suède se propose de secourir le duc de Holstein, s'il est attaqué par le roi de Danemarc; qu'il a trouvé un homme, nommé Lyenstedt, qui pourra l'informer des desseins du roi et des résolutions du sénat, mais qui devra avoir une gratification; que la famine est grande en plusieurs provinces du royaume de Suède et que beaucoup de gens désertent; qu'il a devant sa porte deux gardes à cause d'un attentat d'un gentilhomme suédois, nommé Bonde.

Sire. Je n'ay pas esté honnoré cet ordinaire de lettres de V. M. La poste de France n'estoit pas arrivée à Hambourg, quand celle de Suède en est partie.

367019

J'ay fait toutes les diligences possibles depuis ma dernière lettre, pour estre informé au juste des démarches, que faisoit le roy de Suède en faveur du prince Jacques [1]). Je m'y suis d'autant plus appliqué, qu'il a couru mille faux bruits, dont l'envoyé de Pologne [2]) m'a averty, entr' autre, que le roy de Suède avoit ordonné au nommé Storn de se conduire en Pologne conformément à ce que le ministre de l'empereur désireroit, et aussy, que la résolution, que ce prince avoit pris, il y a huit jours, de donner ordre à toutes ses trouppes de se tenir preste à marcher le 8 de Mars et à la flotte d'estre preste dans le même temps, regardoit les affaires de Pologne, puisqu'il estoit expressément ordonné aux trouppes, qui sont en Finlande, de passer en Livonnie. Je me suis informé à fond de toutes ces choses, et je sçais de bonne part, qu'on n'a pas seulement songé à proposer dans le sénat de se conformer dans les affaires de Pologne aux sentimens de l'empereur, et qu'on est bien éloigné d'estre dans ces maximes; que ce sont des faussetez, que le comte Oxenstiern fait dire par ses émissaires à l'envoyé de Pologne; que, pour ce qui est de la résolution, que le roy de Suède a pris d'ordonner à ses trouppes de se tenir prestes à marcher au mois de Mars, elle regardoit uniquement les affaires d'Holstein; que le roy de Dannemarck ayant donné lieu de croire, qu'il vouloit traîner l'accommodement jusqu'au printemps, pour attaquer dans ce temps-là

---

1) Jacques, fils aîné de Jean III Sobieski, roi de Pologne, mort au mois de Juin 1696, était un des candidats, proposés pour lui succéder, quoique les Polonais eussent exclu les enfants du roi défunt du trône. Voir *Mémoires du duc de Saint-Simon*, édit. Chéruel, I, p. 246 et suiv.; de Limiers, *Hist. de Suède sous le règne de Charles XII*, 1721, III, p. 2 et suiv.

2) Le baron de Saken, voir plus bas la lettre du 6 Mars, p. 53 et suiv.

le duc d'Holstein [1]), et le prince d'Orrange paroissant avoir abandonné ce duc, le roy de Suède avoit résolu de le secourir de toutes ses forces, mais que les dernières nouvelles faisant espérer, que cette affaire seroit bientost accommodée par les soins de l'électeur de Brandebourg, on ne croyoit pas, que le roy de Suède fît délivrer les ordres, qui estoient tous dressez à la chancellerie. On m'a de plus assuré, que les trouppes de Finlande et de Livonie ne sont pas comprises dans ces ordres-là; que c'est une circonstance, que l'on a adjouté malicieusement, pour surprendre l'envoyé de Pologne.

J'ay détrompé entièrement cet envoyé. Il m'a dit, qu'il avoit ordre de se plaindre de la part de sa république, qu'il y eût un autre ministre de Pologne que luy en cette cour, qui osât paroistre en public et traitter d'affaires; qu'il s'en estoit desja expliqué au comte Oxenstiern, qui luy avoit fait de très grands serments, que cela n'estoit pas, et que, si on en avoit découvert la moindre chose, on auroit chassé un pareil homme de Stockholm. Il est estonné de la hardiesse de ce ministre de soutenir des choses, sur lesquelles tout Stockholm peut le démentir. Je luy ay fait connoistre, que ce qu'il avoit déclaré au

---

1) Frédéric IV, duc depuis 1694 jusqu'à 1702, périt dans la bataille de Klissow. Voir Hubner, *table* 227. Selon de Limiers, *Hist. de Suède sous le règne de Charles XII*, 1721, II, p. 178, le père du duc Frédéric mourut plus tard, savoir en 1696, ce qui diminuerait la durée du règne du nouveau duc de deux années. Pour ce qui regarde l'origine des différends entre le Danemarc et la maison de Holstein-Gottorp en général on peut consulter de Limiers, I, p. 288 et suiv. Quant au renouvellement des démêlés du temps du duc Frédéric IV voir de Limiers, II, p. 178 et suiv.; p. 255 et suiv.; Carlson, V, p. 365 et suiv. — Fryxell, *Lebensgeschichte Karls des zwölften, Königs von Schweden* (Histoire de la vie de Charles XII, roi de Suède), traduite en Allemand par Jenssen-Tusch, 1861, I, p. 46, nomme ce duc „Frédéric III."

comte Oxenstiern demeureroit enterré, s'il ne s'en expliquoit à d'autres sénateurs, et surtout, qu'il falloit tâcher de le dire au roi de Suède; que, puisqu'il avait une lettre du cardinal Radziouski [1]) à luy rendre, il pouvoit profiter de cette occasion, pour luy faire entendre ce qu'il souhaittoit. Il n'a pas manqué d'aller chez quelques sénateurs et a parlé au roy, et quoyque ce prince, qui n'entre pas volontiers en matière, ne luy ayt pas donné lieu de dire tout ce qu'il auroit bien voulu, il s'est néantmoins assez bien expliqué, pour tirer cette réponse, qu'il ne prétendoit pas troubler l'élection d'un roy de Pologne et qu'il seroit content de tout ce que la République voudroit faire. Le rapport, que ce ministre fera de cette déclaration, dont je donne part à M. l'abbé de Polignac [2]), détruit entièrement la lettre, donnée au prince Jacques, pour qui le roy de Suède n'a rien dit à l'envoyé de Pologne, ce qui fait bien voir, Sire, qu'il n'y prend pas grand intérest.

La personne, à qui j'ay parlé depuis peu de la part de Vostre M., m'a fait dire, que, si on luy eût confié plustost les prétentions de Monseigneur le prince de Conty [3]), qui sont à cette heure publiques, il auroit peut-estre pu empescher, qu'on escrivît pour le prince Jacques, quoyque la lettre soit très-foible, et que le roy de Suède n'ayt pas cru la pouvoir refuser à un prince, qui s'est adressé à luy depuis si longtemps, d'autant plus, qu'elle ne peut

---

1) Voir sur ce cardinal *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 27, *note* 1.

2) Voir *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 44, *note* 1.

3) François Louis de Bourbon, prince de Conti, fils d'Armand de Bourbon-Condé, prince de Conti, candidat proposé par la France. Il s'était distingué dans les batailles de Fleurus, de Steenkerque et de Neerwinde. Voir *Mémoires du duc de Saint-Simon*, I, p. 246 et suiv.; de Limiers, III, p. 7; Böttiger, *Geschichte des Kurstaates und Königreichs Sachsen*, 1831, II, p. 222; Martin, *Hist. de France*, quatr. édit., XII, p. 238, *note;* XIV, p. 349.

faire de tort à aucun autre, et que l'envoyé de Pologne ne s'est pas opposé à ce qu'on l'escrivit; qu'il avoit même arresté à ma sollicitation pendant trois semaines cette lettre à la chancellerie; mais qu'ayant esté escrite il y a si longtemps et n'estant d'ailleurs d'aucune conséquence, on l'avoit enfin envoyée; qu'il pouvoit cependant me répondre, qu'on ne feroit rien davantage en faveur du p. Jacques; que je pouvois le nommer et qu'il vouloit bien en estre garant auprès de Vostre Majesté. L'envoyé de Pologne, à qui on a communiqué cette lettre, comme j'ay desjà mandé, m'assure toujours, qu'elle ne poura servir de rien au prince Jacques, et que le recours, qu'il a eu au roy de Suède, luy portera préjudice. Il m'a apris, que le prince Jacques est racommodé avec la reyne sa mère [1]), mais qu'on luy mande en secret, que ce ne sera pas pour longtemps.

On m'a dit, que les ministres des alliez et le comte Oxenstiern n'ont pas apris ce racommodement avec joye, croyant que la reyne, qui a beaucoup plus d'esprit, se rendra la maistresse et fera faire au prince Jacques tout ce qu'elle voudra.

Sur les obstacles, qu'on a formez dans le sénat touchant la ratiffication du traitté avec le ..... [2]) de Brandebourg, le maréchal Bielke [3]) a eu ordre de s'aller aboucher avec le Sr. Dankelman [4]). Ils travaillent à cette heure ensemble, pour aplanir les difficultez, que l'on a fait naistre icy.

---

1) Marie de la Grange, fille du marquis d'Arquien. Voir de Limiers, III, p. 2, *note; Mémoires du duc de Saint-Simon*, IV, p. 26.

2) prince?

3) Voir sur Bielke *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 39, *note* 2, et Fryxell, *Lebensgeschichte Karls des zwölften, Königs von Schweden* (Histoire de la vie de Charles XII, roi de Suède), traduite en allemand par Jenssen-Tusch et Rohrdantz, 1861, IV, p. 276 et suiv.

4) Everard Danckelmann, premier ministre et confident de Frédéric III, électeur de Brandebourg, tombé en disgrâce vers la fin de

J'ay fait escrire, Sire, il y a desjà du temps, au comte Bielke aussy fortement que j'ay pu sur sa conduite. Il n'y a pas fait encore réponse. Je n'ay pas voulu luy en faire une querelle dans les formes. Il sera toujours assez temps de le faire, quand Vostre Majesté le trouvera bon, en quoy on poura se régler sur le besoin, qu'on aura de luy. En attendant je me suis contenté de répondre à son amy, qui m'a pressenti sur le payement de son dédomagement pour cette année, que, comme c'est uniquement sa faute, s'il ne l'a pas eu, et même de la manière, qu'il l'a souhaitté et demandé, il ne paroissoit pas juste, que V. M. en portât la perte.

Je m'estois bien doutté, que le comte Oxenstiern n'auroit garde de faire valoir la justice, et même la grâce, que V. M. a faite aux Suédois dans les jugemens des prises. D'autres personnes l'ont fait à son deffaut, et je ne désespère pas encore d'en tirer quelque utilité, pour empescher les Suédois de pouvoir prester si facilement leur nom aux ennemis de V. Majesté.

Vostre Majesté sera éclaircie par le compte que j'ay l'honneur de luy rendre aujourd'huy de la résolution, que le roy de Suède a pris de faire marcher ses trouppes au mois de Mars, de ce qu'on doit attendre de ce prince, si le roy de Dannemarck attaque le duc d'Holstein Gottrop. Le traitté entre le Dannemarck, le prince d'Orange, les Estats Généraux [1], qu'on prétend sçavoir icy estre ratiffié et échangé, fait, à ce que je sçais de bonne part, qu'on a plus d'attention à ce qui regarde V. M., quoyque le comte Oxenstiern tâche au contraire d'en profiter, pour faire voir le danger, où seroit la Suède, si le roy de Dannemarck, qui est à cette heure joint aux alliez, venoit

---

1697. Voir Droysen, *Geschichte der Preussischen Politik*, 1867, IV, (1), p. 109 et suiv.; p. 177 et suiv.

1) Ce traité n'est pas mentionné dans le *Corps diplomat.* de Dumont.

à l'attaquer. Quelques bien intentionnez que soyent quelques personnes pour Vostre Majesté, ils ne peuvent pas estre attentifs à me rendre un compte exact de ce qui se passe à la chancellerie, et rien ne peut estre plus utile au service de V. M., que d'en estre informé régulièrement. J'ay trouvé un homme, qui me peut rendre ce service-là et qui peut en même temps m'instruire des desseins du roy et des résolutions du sénat. Comme c'est une chose bien dangereuse de se mesler de pareilles affaires, il m'a demandé un grand secret, et je le luy ay promis.

Mais pour le faire connoistre à V. M. et luy faire juger, de quelle utilité cet homme me peut estre, j'auray l'honneur de luy dire, que c'est le même, dont j'ay eu l'honneur de luy rendre compte le 13 de Juin 1696. Il s'appelle Lyenstedt et est beaufrère du sénateur Gulembourg. Mais, Sire, je vois, qu'il est nécessaire de luy faire une gratification, pour l'engager à m'informer régulièrement. Il luy faudroit douze mil livres par raport à ce qu'il est sur le pied que V. M. a payé cy-devant; mais comme on peut avoir à beaucoup moins ceux, à qui on n'a encore rien donné, 6000 l. suffiront. Encore je les voudrois partager et ne luy en donner à cet heure que 3000, et 3000 dans cinq ou six mois, de sorte que, si V. M. agréoit cette proposition, que je crois très avantageuse, il suffira, que j'aye la liberté de tirer 3000 l. sur qui il luy plaira d'ordonner M. de Pontchartrain.

La famine est fort grande en plusieurs provinces de ce royaume, et particulièrement en Finlande et en Livonie. On a deffendu de faire de l'eau de vie, tant le seigle est rare. Le roy en a fait faire une exacte recherche, et on n'en a trouvé que 5000 tonnes dans Stockolm. Les paysans des frontières désertent à centaine; deux compagnies du régiment de Pasch sont passées en Moscovie, de peur de mourir de faim dans l'endroit, où ils estoient en garnison.

On espère une meilleure année par le grand froid

qu'il fait. Cette espérance nous fait bien pastir. De mémoire d'homme le froid n'a commencé si violemment, et s'il dure, il fera mourir du monde. Il est difficile d'exprimer à Vostre Majesté, ce que les corps souffrent de cette violence.

Un gentilhomme suédois, nommé Bonde, donna hier un coup de pied à un secrétaire d'un de ses parens, dont on croit qu'il moura. Le roy de Suède en fut informé un quart d'heure aprèz, et aussitost il envoya des soldats oux [1]) gardes de tous les costez, entre autre aux portes des ministres estrangers, pour empescher Bonde de s'y réfugier. Il y en a deux, qui se promennent incessamment devant ma porte et se relèvent comme des sentinelles. Je les y laisse tranquilement, et pour éviter querelle, et que Bonde ne vienne à l'obscurité se jetter dans ma maison, je fais fermer ma porte, quand la nuit vient, qui est en ce temps-cy un peu aprèz trois heures. Je suis &c.

Receu le 29. M. Davaux 9 Janvier 1697 à Stockholm.

Il mande, que ce sont les alliés, qui font naître les difficultés, qui éloignent la conclusion de la paix; que M. Guldenstolpe lui a dit, que les alliés n'ont pas tâché à la Haye d'entrer en négociation, mais que leur seul but a été de tirer les négociations de Stockholm; que l'homme, dont il a parlé dans sa dernière lettre, Lyenstedt, l'a prié pour deux raisons de tenir secret le commerce, qu'il aura avec lui; que le czar fait des préparatifs pour une ambassade solennelle, dont il veut être aussi lui-même, mais dont le chef sera Lefort; quel est le caractère du czar; que le czar équipe une grande quantité de galères; que M. Bielke est transporté de joie d'avoir reçu une lettre du roi de France.

Sire. J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le

1) ou.

13 du mois passé, qui devoit arriver il y a huit jours. Je n'ay pas encore eu celle du 20, que je devois recevoir dimanche dernier.

J'espère, Sire, qu'il ne me sera pas difficile de faire voir, que ce sont les alliez, qui font naistre les difficultez, qui éloignent la conclusion de la paix. On s'en est bien aperceu depuis quelque temps, et les dernières nouvelles, qui sont arrivées de la Haye, ne laissent plus aucun lieu d'en douter. Je me donne l'honneur d'envoyer à Vostre Majesté la lettre de l'envoyé de Dannemarck à la Haye. Non que je prétende faire sçavoir quelque chose de nouveau à V. M., mais pour luy faire voir, de quelle manière les personnes désintéressées escrivent des desseins des alliez. Aussi je ne pense pas, que l'on me presse si fort sur cet article-là que sur un autre, sur lequel on a fait grande attention, quoyqu'on ne m'en ait pas encore parlé, parce qu'on laisse aller les négotiations de la Haye.

La personne (Guldenstolpe) [1]), que V. M. a nommée dans la lettre, à laquelle j'ay l'honneur de faire réponse, m'a dit, que je ne pouvois plus alléguer la raison, dont je me suis servy jusques à cette heure, à sçavoir, que, si

---

1) Voir sur Guldenstolpe: *Les négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 28, *note* 2, et p. 86; Fryxell, *Lebensgeschichte Karls des zwölften, Königs von Schweden* (Histoire de la vie de Charles XII, roi de Suède), traduite en allemand par Jenssen-Tusch et Rohrdantz, IV, 1861, p. 214, 215, et J. F. Gebhard, *Het leven van Mr. Nicolaas Cornelisz. Witsen* (la vie de M. Nicolas Witsen, fils de Corneille), (1641—1717), (ouvrage qui vient de paraître), 1881, I, p. 256 et suiv. Dans de livre-ci il est fait mention de plus d'un entretien, que M. Guldenstolpe, envoyé de Suède à la Haye (voir *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 28, 53, 225), eut avec le bourguemaître d'Amsterdam Witsen au mois de Mai 1684. M. Witsen lui donne l'éloge d'être bien intentionné et d'exceller tant par une grande éloquence dans toutes les langues que par beaucoup de savoir.

je n'avois pas déclaré les mêmes choses, qu'on a dit à la Haye, ce n'estoit que parce que les alliez n'estoient pas entrez icy en négotiation, comme ils ont fait à la Haye; qu'on voit présentement, que les déclarations, faites en Hollande, n'ont pas esté, comme je l'ay prétendu, la suite d'une négotiation, mais une pure avance, sans que les alliez ayent fait de leur part aucune démarche; que le roy son maistre en est un peu étonné, parceque le comte Oxenstiern n'a pas manqué de s'en servir, pour tâcher de détruire tout ce que j'ay dit, comme avancé sans fondement, et aussy pour faire voir à ce prince, qu'il a eu raison de soutenir, que V. M. n'avoit pas eu la confiance en luy, dont elle se [1]) faisoit si souvent assurer, puisqu'elle avoit refusé de luy faire dire ce qu'on avoit déclaré à la Haye, quoyque les alliez ne se soient pas expliquez plus ouvertement en Hollande qu'ils ont fait en Suède. Cette même personne prétend m'avoir averty, que le prince d'Orange ne vouloit pas la paix; qu'il n'avoit d'autre but que de découvrir les sentimens de la France et de tirer cette négociation de Stockholm, où les alliez n'auroient eu la liberté de former tous les jours de nouvelles prétentions. En effet, Sire, le roy de Suède a déclaré plus d'une fois aux alliez, qu'il ne vouloit plus écouter aucune proposition de leur part, jusqu'à ce qu'ils eussent accepté sa médiation, ce qui coupoit la racine à toutes ces nouvelles demandes, qu'ils forment à cette heure.

L'homme, dont j'ay parlé à V. M. dans ma dernière lettre, m'a recommandé avec de très grandes instances et avec une peur, que je ne puis représenter, que le commerce, qu'il veut avoir avec moy, soit gardé avec un secret inviolable; sinon qu'il seroit perdu. Il a deux raisons d'apréhender, l'une qu'il sçait, que les alliez ont

---

1) le.

découvert quelque chose de mes lettres, sans qu'il ait pu encore pénétrer, par qui, ny comment. Il travaille à le découvrir. L'autre est, que le roy de Suède a fait depuis quatre ou cinq jours une ordonnance, par laquelle il déclare que quiconque recevra de l'argent des princes estrangers ou révèlera le secret de la chancellerie perdra vie, honneurs et biens. Je feray mon possible, pour découvrir le motif de cette ordonnance. On doit compter, qu'il la fera exécuter à la rigueur, s'il en découvre quelqu'un.

Le commissaire de Suède à Moscou a escrit icy, que le czar faisoit les préparatifs pour une solemnelle ambassade, dont le chef sera le nommé Le Fort, natif de Genève, son favory; que le czar veut estre de l'ambassade comme une personne de la suite de l'ambassadeur. Son dessein est de venir d'abord en Suède, de là en Dannemarck, puis en France et faire partout de grands présens. J'ay esté bien aise de vérifier cette nouvelle avec le Sr. Sparwenfeldt, introducteur des ambassadeurs [1]), qui a extrêmement voyagé et a demeuré longtemps en Moscovie. Il m'a dit, qu'il ne doutoit pas, que le czar n'eût ce dessein-là; que c'est l'homme du monde le plus curieux; qu'il sort très-souvent la nuit déguisé, même pour aller jusqu'à vingt et trente lieues, pour entendre en de certains endroits, où l'on s'assemble, ce qu'on dit de luy; qu'il est aussy fort extravagant, plein de boutades et de desseins chimériques, mais qu'il ne voudroit pas répondre, qu'il exécutât ce dessein, quoyque jusques à à cette heure il paroisse par les préparatifs, qu'il le veut tout de bon entreprendre. Cette même lettre porte, qu'il fait faire une grande quantité de galères, pour mettre

---

1) Jean Gabriël Sparfwenfeldt, grand-maître ou vice-maître des cérémonies, titres qui lui sont attribués dans les *Handlingar rörande Sverges historia* de M. Fryxell, voir III, p. 390; IV, p. 266 et *le registre*, i. v.

sur la mer noire, et qu'il envoye cinq cens hommes à Venise, pour servir sur les galères de la République, pour se rendre capables de commander les siennes. Je tâcheray d'estre informé des suites de l'ambassade, qui ne s'accorde pas avec ces grands préparatifs de guerre.

M. le maréchal de Bielk a escrit à l'amy qu'il a icy, qu'il estoit transporté de joye d'une lettre, dont V. M. l'avoit honnoré en réponse d'une, qu'il s'estoit donné l'honneur de luy escrire touchant la paix. Son amy a pris cette occasion de me parler encore du dédomagement. J'ay fait la même réponse, dans laquelle je persisteray, jusqu'à ce que j'aye receu les ordres de V. Majesté. Je suis &c.

Lettre particulière [1]).

Receu le 29. M. Davaux. 9 Janvier 1697, à Stockholm.

Il rend compte à M. de Torci d'une affaire assez mystérieuse, sur laquelle le chevalier de Hauteville lui a écrit.

Monsieur. Le chevalier de Hauteville m'a escrit, qu'il avoit l'honneur de vostre protection et de Monsieur le marquis de Pomponne [2]). Il n'a pas besoin de me prier

---

1) Lettre adressée à M. Jean Baptiste Colbert de Torci, fils de Colbert de Croissi, secrétaire d'état des affaires étrangères depuis 1696, mort en 1746. Voir Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, *Oeuvres*, 1823, XIX, p. 43; Martin, *Hist. de France*, XIV, p. 223. Voir aussi ci-dessous la lettre, adressée par M. d'Avaux au marquis de Torci le 1 Mai 1697.

2) Simon Arnauld de Pomponne, ancien ministre des affaires étrangères, congédié en 1680, beau-père de Colbert de Torci, qu'il dirigea par ses conseils, ayant été rappelé au conseil comme ministre d'état sans portefeuille après la mort de Louvois. Voir Voltaire et Martin, aux endroits cités.

après cela: il n'a qu'à commander. Mais j'ay crû, qu'il faloit auparavant que j'eusse l'honneur de vous rendre compte de cette affaire, que je n'ose vous mander en clair.

Il avoit prié Mr. Spare [1]), quand il est venu icy, de faire en sorte, que le comte Oxenstiern demandât au nom du roy son maistre la confirmation de certaines lettres. Sparre en a pressé deux ou trois fois le comte Oxenstiern, même dans le temps que j'estois dans la même chambre et qu'il venoit me parler; mais quoyque nous ayons esté une heure d'horloge ensemble teste à teste, il ne m'en a rien dit. Enfin je conseillay à Sparre de venir, quand nous serions, le comte Oxenstiern et moy, ensemble et de le prier tout haut de m'en parler. Il le fit. A peine aracha-t-il un ouy et un compliment entre les dents.

Je témoignay néantmoins à Sparre, que j'escrirois. Je ne sçay pas même, si je ne luy ay point dit que je l'avois fait, car je contois [2]) de prendre mon temps pour cela; mais par malheur il estoit alors question du secours, et vous sçavez, qu'il n'y avoit presque point d'ordinaire que je n'écrivisse ce que le comte Oxenstiern faisoit contre les intérests du roy. C'eust esté un grand contretemps d'employer son nom dans une chose même, dont il ne doit point avoir d'obligation. S'il y a quelque biais et quelque manière de rétablir cette affaire-là, et si vous croyez, que cette prière fût bien receue à cette heure, commandez, Monsieur, ou si vous ne voulez pas vous même me le mander, faites le moy sçavoir par Mr. de Mesme. C'est à moy à obéir à vos ordres et à aller au-devant de tout ce que vous pouvez souhaitter. Je suis &c.

---

1) Apparemment le baron M. Erick Sparre, chambellan à la cour de Suède. Voir Fryxell, *Handlingar rörande Sverges historia*, IV, p. 109 et *le registre*, i. v.

2) comptais.

Receu le 2 Février. M. Davaux. 16 Janvier, à Stockholm.

Les sujets, sur lesquels cette lettre roule, sont les suivants: la conduite des alliés à l'égard du roi de Suède, à qui ils ne s'adressent plus du tout, et leurs discours contradictoires; les circonstances, dont dépendront les suites, que peuvent avoir les démêlés du roi de Danemarc avec le duc de Holstein les efforts, faits par la duchesse de Strélitz, pour avancer les affaires du duc de Strélitz; des nouvelles de Moscovie; une question, qu'un conseiller du parlement de Stockholm lui a faite par rapport à une négociation secrète du roi de France à Rome contre l'Allemagne; l'arrivée à Stockholm du mathématicien Vigelius, ayant pour but d'introduire le nouveau style dans les états des princes protestants.

Sire. J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 20e de Décembre. Je n'ay pas eu celle du 27. Il demeure toujours depuis trois semaines une poste en arrière.

Les assurances, que j'ay eu l'honneur de donner à V. M. de la fermeté du roy de Suède à rejetter toutes les propositions des alliez, ont esté confirmées par la conduite, qu'ils ont eu à son égard. Ils ne se sont plus adressez à luy, ce qu'ils n'auroient pas manqué de faire, nonobstant la négociation de Hollande, s'ils avoient crû y trouver leur compte, comme ils ont fait dans le temps qu'ils en espéroient tirer des réponses favorables, pour en profiter à la Haye et avoir des conditions plus avantageuses.

Il n'est pas possible, Sire, que je ne mande souvent à V. M. des choses, qui se contredisent, lorsque je luy raporte les discours des alliez: la contradiction est le propre du mensonge, et comme ils n'ont d'autre but, que de se justiffier à chaque incident qui arrive, ce qu'ils avancent un jour est souvent détruit par ce qu'ils disent le lendemain. Je ne perds point d'occasion de faire remarquer icy leur conduite et toutes ces contrariétez, qui sont assez évidentes.

Je suis très aise, Sire, d'estre en estat de tenir toujours le même langage et de pouvoir confirmer les véritez, que j'ay autrefois avancées touchant la manière, dont le Sr. de Callières [1]) a esté envoyé en Hollande; mais comme on ne me parle point à cette heure de ces sortes de choses, je n'en diray rien, jusqu'à ce que l'occasion se présente, ou je voye, qu'il soit utile au service de V. M., que je m'en explique.

V. M. jugera bien mieux par ses grandes lumières, que je ne puis faire, des suites, que peuvent avoir les démeslez du roy de Dannemarck avec le duc de Holstein. Cela dépend de beaucoup de circonstances, et particulièrement de la conclusion de la paix ou de la continuation de la guerre; de l'assistance, que le prince d'Orange donnera aux Dannois; de l'intérest, qu'il croira avoir d'allumer la guerre dans le Nord ou d'y maintenir la tranquilité, de peur que les forces des alliez ne soient diverties; de l'intention du roy de Dannemark, qui n'est pas toujours aisée à pénétrer, prenant souvent les choses d'une grande hauteur et puis se rabattant d'un coup. Pour ce qui est des sentimens de cette cour-cy, ils sont tels que j'ay eu l'honneur souvent de mander à V. M.

Le roi de Suède fera son possible pour éviter la guerre; mais toutes les apparances sont, qu'il y entrera sans hésiter, si le roy de Dannemark attaque le duc d'Holstein.

La duchesse de Strelist [2]) travaille toujours icy et avance

---

1) Ambassadeur plénipotentiaire de Louis XIV au congrès de Ryswick. Il faut écrire „Callières," non „Caillières," comme écrit St. Simon, *Mém.*, I, p. 245 et suiv. Voir *Actes et mém. des négotiat. de la paix de Ryswick*, II, p. 236, et van der Heim, *Het archief van den raadpensionaris Antonie Heinsius* (les archives du grand-pensionnaire Ant. Heinsius), 1880, III, p. xxx, *note*.

2) Au mois de Novembre 1695 mourut Gustave Adolphe, duc de Gustrau, ville située actuellement au milieu du duché de Mecklenburg-Swérin, sans enfants mâles. Dès ce moment la succession à

ses affaires. Le comte Oxenstiern [1]) luy a dit, que le roy de Suède ne souhaittoit autre chose que d'agir dans cette occasion de concert avec le roy de Dannemark. L'envoyé de cette couronne n'a pu assez s'estonner, qu'il ait osé avancer avec autant d'assurance une chose si fausse et qui peut estre reconnue telle en vingt-quatre heures. En effet il a fait voir à la duchesse de Strelist l'ordre, qu'il a eu du roy son maistre de demander au roy de Suède, s'il vouloit bien agir de concert pour le duc de Strelist, et le mémoire, qu'il a présenté en conséquence au roy de Suède, auquel on n'a jamais fait de réponse. Cependant cette princesse a dessein de se servir de cette déclaration du comte Oxenstiern, et sans entrer dans aucun éclaircissement pour le passé, elle veut luy parler en présence de l'envoyé de Dannemark et leur demander, s'ils contestent de la part de leurs maistres d'agir de concert, ou s'ils le refusent.

On a receu de nouvelles lettres de Moscovie, qui marquent un dessein plus digéré et plus croyable touchant l'ambassade de cette cour-là, dont le czar ne doit pas estre. Je me donne l'honneur de les renvoyer à V. M. On prétend, que ce prince a dessein d'abolir tous les religieux de son royaume et de n'y laisser que les prestres séculiers.

Ce conseiller du parlement de Stockholm, dont j'ay eu l'honneur d'escrire autrefois à V. M., amy intime de

---

ce duché devint un objet de litige entre le duc de Strélitz et le duc de Swérin. Le duc de Strélitz se mit immédiatement en possession du duché avec le secours de quelques troupes suédoises. Le duc de Strélitz était Adolphe Frédéric II, mort en 1708; la duchesse s'appelait Marie et était fille du dit duc de Gustrau, Gustave Adolphe. Le duc de Swérin etait Frédéric Guillaume, 1692—1713. Voir de Limiers, II, p. 201 et suiv.; Hübner, *table* 195.

1) Voir sur M. Oxenstiern *les Négoc. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 24, *note* 5, et l'ouvrage de Fryxell, cité plus haut p. 3, *note* 1, IV, p. 214.

l'homme du mémoire, m'a demandé, quelle estoit l'affaire, que V. M. faisoit traitter si secrettement à Rome contre l'Allemagne; qu'on sçavoit icy, qu'il se négocioit quelque chose, mais dans le dernier secret, et que c'estoit contre l'Allemagne. Je ne puis sçavoir, si le sénateur, qui luy a confié cette nouvelle, n'en sçait pas davantage, et encore moins, si elle a quelque fondement; mais j'ay crû, que je devois toujours en rendre compte à Vostre Majesté.

Il est arrivé depuis peu icy un des plus fameux mathématiciens de l'Europe, qui est de Jena, nommé Vigelius [1]). Son dessein est de faire convenir les princes protestans de recevoir le nouveau stile. On m'a dit, qu'il a desjà le consentement de quelques princes luthériens de l'empire. Il a passé en Dannemark et y a représenté, que ce n'est pas le pape, qui a trouvé l'erreur de l'ancien calendrier; que c'est Ticho Brahé et qu'une personne, ayant pris ses papiers, les avoit portez à Rome. Le roy de Dannemark a consenty de se servir du nouveau stile. Le roy de Suède n'a pas encore rendu réponse. Ce Vigelius doit au sortir d'icy aller en Angleterre. Il propose de commencer à se conformer au nouveau calendrier en 1700. C'est un homme de soixante douze ans et assez cassé.

Receu le 2 Fevrier. M. Davaux. 23 Janvier 1697, à Stockholm.

Les matières, dont cette lettre traite, sont: la notification, faite à Stockholm, de l'acceptation de la médiation du roi de Suède par l'empereur; les représentations, faites par des

1) J'ai consulté sur ce Vigelius et sur ce qu'il racontait par rapport aux papiers de Tycho Brahé, Montucla, *Hist. des Mathémat.*, 4e édit., mais en vain. Un des professeurs de mathématiques de notre pays, s'occupant depuis longtemps spécialement de l'histoire de sa science, M. D. Bierens de Haan à Leide, n'est pas éloigné du soupçon, que M. Vigelius a été un mathématicien assez médiocre, qui aura eu un style, inventé par lui-même, qu'il aura voulu introduire sous le nom du pape Grégoire.

hommes de crédit au roi de Suède pour lui faire envisager la conduite des alliés à son égard, tout opposée à celle du roi de France, et l'effet de ces discours; la certitude, que le roi de Suède est entièrement revenu des mauvaises impressions, que le comte Oxenstiern lui a données, et des sentiments défavorables, qu'il avait jadis pour le roi de France; la demande d'un officier général, faite par le duc de Holstein au roi de Suède; un discours, qu'il a eu avec l'ami du maréchal Bielke sur le renouvellement du traité d'alliance, fait en 1686 entre le roi de Suède et l'électeur de Brandebourg; les vastes desseins de Vigelius; le départ du roi de Suède pour Kungsör; la rigueur de l'hiver.

Sire. J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 27 de Decembre. Celle du 3 de ce mois, que je devois recevoir dimanche, n'est pas encore arrivée.

Il n'y a nulle apparence, que le roy de Suède me presse d'accepter sa médiation par escrit, puisque les alliez ne l'ont pas fait. Il paroist mesme, que, quoyque l'envoyé de l'empereur ait déclaré icy, que son maistre acceptoit la médiation de la Suède, ce n'a esté proprement qu'une simple notification de l'acceptation, qui se devoit faire en forme à la Haye, et qui, n'ayant pas encore esté faite, donne plus de sujet au roy de Suède de se plaindre de l'empereur, que de se louer de l'avance, que son ministre a faite icy.

Je ne cesse pas, Sire, de faire faire toutes les réflexions que je puis sur cette conduite de l'empereur et sur celle des alliez à ceux, qui ont le plus de crédit auprèz du roy de Suède. Ils luy ont parlé assez fortement dans des entretiens particuliers et luy ont représenté tout ce que V. M. a fait pour luy, depuis que je suis en Suède: la promptitude, avec laquelle elle a accepté tout ce qu'il a proposé, et l'uniformité des déclarations, qui ont esté faites de sa part, sans qu'elle se soit jamais départie d'aucune chose, qu'elle ait offert pour l'intérest ou la gloire de Sa Ma^té^ suédoise. Ils luy ont fait envisager la conduite des alliez à son égard, toute opposée à celle de

V. Majesté, leur mauvaise foy et le peu de considération, qu'ils ont pour luy, aprèz l'avoir assuré si souvent, qu'ils accepteroient sa médiation; aprèz l'avoir déclaré tant de fois au Sieur Lillierot; après que l'envoyé de l'empereur, qui est à Stockholm, l'a reconnue de la part de sa Ma^té^ impériale, et après les lettres, que plusieurs princes de l'empire ont escrites à Sa Ma^té^ suédoise, pour luy recommander leurs intérests comme à leur médiateur.

Ces discours ont fait leur effet. Le roy de Suède a témoigné, qu'il n'estoit pas juste, que V. M. se relâchât sur la Lorraine et sur les réunions en la manière, que l'empereur le demande, et a mis en délibération avec quelques sénateurs de ses plus confidens, s'il ne feroit pas dresser une résolution en termes très forts, pour faire connoistre aux alliez le mécontentement, qu'il a de leur conduite. Cela n'a pas encore esté exécuté. On m'a dit, que le roy de Suède vouloit attendre les premières [1]), qui viendront de la Haye, et que, s'il voyoit que les alliez persistassent dans leur conduite, il prendroit sans doute cette résolution au retour de la campagne, d'où il doit revenir demain. Cette délibération est très secrette. Même plusieurs sénateurs n'en ont pas connoissance.

Je ne voudrois pas, Sire, assurer V. M., que cette affaire aura la suitte, que ces Mrs se promettent, car quoyque le comte Oxenstiern, qui est un de ceux, avec qui le roy en a conféré, n'ait pu, quelques efforts qu'il ait fait, empescher, qu'elle ne fût poussée jusqu'à ce point-là, il peut arriver mille choses, qui ralentiront une pareille délibération. J'ay crû cependant en devoir rendre compte à V. M., car quoyque ce ne soit qu'un projet et une idée, qui peut n'avoir pas de suitte, cela néantmoins fera connoistre à V. M. les dispositions du roy de Suède et celles de son sénat, qui ne peuvent guère estre meilleures.

---

1) premières lettres.

Aussy quelques personnes m'assurent fort souvent, que, quand ils n'auroient fait autre chose que d'avoir inspiré au roy leur maistre des sentimens pour V. M., si opposez à ceux, qu'il a eus jusques à cette heure, ils croiroient avoir assez fait et se flatteroient, que V. M. devroit estre satisfaite de leurs services. Si je n'appréhendois d'user de redittes, j'assurerois à V. M., que des personnes, qui n'ont point de part à ce changement et qui connoissent le tempérament du roy de Suède, qui ne revient presque jamais, ne peuvent assez s'estonner, que ce prince soit entièrement revenu des mauvaises impressions, que le comte Oxenstiern luy donne continuellement depuis quinze ans, qui paroissoient si profondément gravées, qu'ils n'auroient jamais pu s'imaginer, qu'elles pussent estre effacées.

Quoyque le démeslé pour le passage des trouppes du duc de Holstein Gotorp dans ses estats soit terminé, on ne peut encore dire, quelle suitte aura la grande affaire, dont on traitte à Lunenberg [1]). On peut seulement juger des sentimens du roy de Suède par les démarches, qu'il a faites, pour s'opposer aux entreprises, qu'il appréhendoit de la part des Dannois.

Le duc d'Holstein demande un officier général au roy de Suède, pour commander dans son pays. Je ne sçais, quel usage il en fera dans la suitte; mais jusques à cette heure cela ne me paroist d'aucune conséquence, puisque ce n'est que pour remplacer le général Grothouse, que le roy de Suède luy avoit destiné, qui est passé au service de la ville de Hambourg.

L'amy du maréchal de Bielke en a receu réponse sur les reproches, qu'il luy a faites touchant le traitté, qu'il a conclu avec l'électeur de Brandebourg. Il entre dans un grand détail touchant les démeslez des villes de Stetin

---

1) Voir là-dessus plus bas la lettre de M. d'Avaux au roi du 26 Juin 1697.

et de Nargard [1]), dont il est inutille d'importuner V. M., et pour ce qui est du point, qui regarde l'alliance, il mande, que ce n'est qu'un renouvellement pour dix ans de l'alliance, faite en 1686 [2]), qui est expirée l'année dernière; qu'on en a retranché les articles, qui avoient raport à la confédération d'Ausbourg, dont il n'est plus parlé; qu'on augmente seulement les précautions et les mesures, qu'on avoit prises en 1686 en faveur du duc d'Holstin Gottorp. J'ay fait connoistre à cet amy, qu'on ne pouvoit dire, que le renouvellement de l'alliance de 1686 fût innocente, puisque l'alliance ne l'estoit pas et qu'elle avoit esté faite dans un temps, que le roy de Suède et l'électeur de Brandebourg s'estoient unis contre les intérests de V. M.

Le dessein de ce Vigelius est bien plus vaste et d'une plus difficile exécution, qu'on ne me l'avoit dit. Il prétend non seulement réformer l'ancien calendrier selon le nouveau. Il veut aussy faire des ajustemens au nouveau, qui abrogeront les années bissextiles. Il a projetté pour cela d'aller en France. Je n'en importuneray pas davantage V. M. Je rendray compte à M. de Pontchartrain [3]) de ce que j'en apprendray. Je vois beaucoup de personnes, qui ont extrêmement d'estime pour cet homme, et d'autres le traittent de visionnaire.

Le roy de Suède est allé pour quatre ou cinq jours à Consur [4]), afin de faire préparer cette maison pour la duchesse de Strélis [5]). Il sera de retour icy demain ou

---

1) Apparemment „Stargard," au sudest de Stettin.

2) Voir sur ce traité, conclu à Berlin le 10 Février 1686, Dumont, *Corps diplom.*, VII (2), p. 123 et suiv.

3) Louis Phelypeaux, comte de Pontchartrain, secrétaire d'état depuis 1690, chancelier depuis 1699, mort en 1727.

4) Kungsör ou Königsoehr, maison de plaisance près de Stockholm. Voir Hübner, *Kort begrip der oude en nieuwe staatkundige geographie* (Aperçu de la géographie polit. ancienne et de la moderne), 1758, p. 416.

5) Voir sur cette duchesse plus haut p. 15, *note* 2.

après-demain. On ne sçait pas encore, quand il retournera à Consur avec la reyne et la duchesse de Strélis, pour y demeurer cinq semaines.

L'hiver redouble ces jours-cy d'une grande force. On n'a pas senty de si grand froid de mémoire d'homme. Je suis &c.

Receu le 19 Février. M. Davaux. 30 Janvier 1697, à Stockholm.

Il mande, qu'on pense à Stockholm, que l'envoyé des États Généraux et le résident d'Angleterre près la cour de Suède, ainsi que les impériaux, accepteront bientôt la médiation de la Suède; que le roi Charles XI a témoigné son mécontentement aux alliés; que le roi a nommé M. Lillierot ambassadeur extraordinaire pour le traité de paix, l'a fait baron et lui a donné le titre de secrétaire d'état sans fonctions; que ce roi n'approuve pas les préliminaires; que le sénateur Bonde sera déclaré sous peu médiateur; que le roi de Suède va partir pour Kungsör; qu'il a fait savoir à M. Bielke, qu'il peut toucher sa pension; qu'il est mécontent de M. Bielke, parcequ'il est le promoteur du traité, conclu par la Suède avec l'électeur de Brandebourg; que beaucoup de sénateurs sont également mécontents de M. Bielke, puisque l'électeur favorise le roi de Danemarc et non pas le duc de Holstein; que la cour de Suède est inquiète de la part, qu'à ce qu'on croit l'électeur prend à l'élection de Pologne; que le czar a résolu d'être de l'ambassade en qualité de gentilhomme de la suite; qu'on se montre disposé dans la Lithuanie à embrasser la religion luthérienne; que le czar et le roi de Suède se sont donné récemment des marques d'amitié.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 3 de ce mois.

L'envoyé des États Généraux et le résident d'Angleterre en cette cour [1]) n'ont pas encore accepté la média-

1) L'envoyé des États Généraux est le baron de Heeckeren, le résident d'Angleterre M. Robinson. Voir *Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, 1707, I, p. 328 et suiv., et sur le baron de Heeckeren en particulier *les Négoc. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 66, *note* 3.

tion de la Suède. On ne doute pas, qu'ils ne le fassent dans huit ou dix jours et que les impériaux ne fassent la même chose au retour du courier, que les envoyez, qui sont à la Haye, ont dépesché à Vienne. Malgré ces assurances et malgré les oppositions du comte Oxenstiern on a porté le roy de Suède à exécuter ce qu'il avoit projetté. Ce prince s'est résolu de témoigner aux alliez par une résolution publique le mescontentement, qu'il a de leur conduite. Il envoye pour cet effet ordre à Lillierot de se plaindre fortement de la manière, dont ils le traittent, et de leur déclarer, qu'il est las de se voir jouer tous les jours; qu'il ne prétend pas estre amusé plus longtemps et qu'il veut avoir une réponse nette et prompte, selon laquelle il puisse agir comme médiateur ou comme partie, et comme l'assurance, qu'on luy a donnée, que sa médiation seroit acceptée dans huit ou dix jours, luy a fait croire, que Lillierot ne pouroit plus exécuter ses ordres, si la médiation estoit reconnue, il a voulu, que le comte Oxenstiern et Guldenstolpe le déclarassent en pleine chancellerie aux ministres des alliez, ce qu'ils ont fait le 25 de ce mois, le roy de Suède voulant donner aux alliez cette marque publique de son mécontentement.

Je ne crois pas, Sire, qu'on puisse désirer quelque chose de plus fort du roy de Suède. Je n'osois même m'en flatter le dernier ordinaire. Ceux, qui y ont travaillé, m'ont prié de juger par toute la conduite, que ce prince a tenue, depuis que V. M. s'en est remis à sa médiation, de ce qu'il auroit fait, si l'on avoit laissé la négociation entre ses mains.

Le roy de Suède, ayant fait connoistre de cette sorte ses sentimens, n'a pas laissé de nommer Lillierot pour ambassadeur extraordinaire pour le traitté de paix. Il l'a fait baron, et comme il n'a aucune charge, on luy a donné le titre de secrétaire d'estat sans fonction. La charge de secrétaire d'estat avec fonction n'est pas fort considé-

rable. Le comte Oxenstiern, qui luy a procuré cet employ, a fort incisté pour le faire conseiller de la chancellerie au lieu de secrétaire d'estat; mais le roy le refusa assez rudement.

Le roy de Suède a esté porté à envoyer à présent cette commission à Lillierot, pour ne pas retarder la négociation, lorsque sa médiation sera acceptée et que Lillerot puisse agir, en attendant que le sénateur Bond arive en Hollande, qui ne sera néantmoins déclaré médiateur, qu'aprèz que la médiation du roy de Suède sera acceptée dans les formes. Ce prince est bien aise, à ce qu'il dit, de n'estre pas employé dans les préliminaires, car il ne les aprouve pas et les trouve trop durs pour la France. Lillerot a ordre de s'en expliquer de la sorte, en cas qu'on s'adresse à luy pour cela. Le comte Bonde aura auprèz de luy cet homme, qui entretient ma correspondance avec le comte Bielke, à qui V. M. a fait donner une gratiffication. Il sera d'un grand secours, non seulement pour donner des avis, mais aussy pour faire agir le comte Bonde.

Hekeren se prépare à partir et doit prendre son congé, aussitost que la médiation du roy de Suède sera acceptée. Il ne parroist pas, que les alliez croyent aprèz cela avoir besoin de ministres en cette cour, car on dit, que Staremberg s'en va au mois d'Avril.

Le roy de Suède a différé son voyage de la campagne à cause d'un rhume, dont la reyne est incommodée. On espère, qu'elle en sera bientost quitte, et on fixe le jour du départ pour Konsur au 12 de Février, vieux stile, où le roy doit demeurer cinq semaines.

Le comte Bielke m'ayant fait parler encore depuis peu de son desdomagement et de sa pension, je luy ay fait dire, que V. M. vouloit bien luy faire payer sa pension dans l'espérance qu'il se conduiroit à l'avenir de telle sorte, qu'elle n'auroit aucun sujet de s'en plaindre, et que, comme il avoit témoigné, qu'il vouloit mettre cet

argent à l'hostel de ville, qu'on luy donneroit pour trente mil livres de contracts, quand il auroit fait porter dix mil livres au trésor royal. Je ne doute pas, qu'il n'y donne ordre, aussitost qu'il aura receu la lettre de son amy.

On m'a dit, qu'on a envoyé la ratiffication du renouvellement d'alliance avec l'électeur de Brandebourg et que l'on en a retranché les articles, qui regardent Stetin. On continue toujours de m'assurer, qu'il n'y a rien de contraire aux intérests de V. M. On ne me l'a pas communiqué; mais sans l'avoir lu, j'ay trouvé à redire, qu'on renouvelast un traitté, qui a esté fait dans le temps, que le roy de Suède n'estoit pas bien intentionné pour V. M. et que l'électeur de Brandebourg estoit autant son ennemy, qu'il l'est à cette heure. Mais ce que je trouve de plus mauvais est, que le comte de Bielke ait esté le promoteur et le négociateur de ce traitté et qu'il escrive des lettres si fortes en faveur de l'électeur de Brandebourg, jusques à assurer, qu'il n'y a pas de prince dans l'empire plus attaché à la Suède que luy, que ses amis même en sont indignés. Et les autres disent hautement, qu'on voit bien, qu'il a pris de l'argeant de l'électeur de Brandebourg. C'est ce qui m'a obligé d'en escrire sans aucun égard, voyant, qu'il n'estoit pas attaché a Vostre Majesté, comme il devroit estre.

On commence même icy à estre mécontent de ce traitté. On s'aperçoit desjà, que le comte de Bielke a esté trompé, ou qu'il a voulu l'estre, car le principal but, qu'on a eu dans cette négociation, a esté d'avoir un ayde pour soutenir le duc d'Holstein. Cependant le projet d'accommodement entre le Dannemark et le Holstein, que l'électeur de Brandebourg a donné, est entièrement favorable aux Dannois. Cela n'a pas peu contribué à exciter dans le sénat bien du murmure contre le comte Bielke.

On a icy une autre inquiétude bien plus vifve et plus pressante contre l'électeur de Brandebourg. On est informé,

qu'il se prépare à faire un voyage en Prusse avec une grosse cour et de bonnes trouppes. On croit même, que cet électeur a bonne part à l'élection de Pologne, et si cela estoit, la Suède seroit en mauvais estat.

On a aussy eu des avis secrets, mais certains de Moscovie, depuis la dernière lettre, que j'ay eu l'honneur d'envoyer à V. M., que le czar a véritablement résolu d'estre de l'ambassade, comme un des gentilshommes de la suitte, quelques instances que luy ayent faites les grands seigneurs de Moscovie, pour l'en détourner, et qu'il doit s'aboucher avec l'électeur de Brandebourg. Cela, joint aux avis, que l'on a de la division entre la Pologne et la Lithuanie, donne beaucoup d'inquiétudes à la Suède. Le comte Oxenstiern me dit, il y a quelques temps, que les Saphias [1]) faisoient venir plusieurs prestres luthériens et qu'il y avoit grande disposition en Lithuanie d'embrasser cette religion. Comme V. M. est informée de ces choses à droiture, elle connoistra aisément, s'il y a quelques réflexions à faire sur ce discours du comte Oxenstiern. Quand le czar partira pour s'aboucher avec l'électeur de Brandebourg, il passera par Paris.

L'homme, qui m'a dit toutes ces nouvelles, qui sont fort secrètes, est celuy, pour qui j'ay demandé deux mil escus, partagées en deux fois [2]). Il a adjouté en riant, qu'on trouveroit le czar bien hardy de faire un tel voyage avec un tel dessein et de passer à Paris. Je n'ay pu le faire expliquer davantage, et autant que j'en puis juger, il ne sçait rien de plus. Je ne puis juger, à quoy on se

---

1) Les Sapieha étaient une famille puissante, chefs d'une des deux factions de la Lithuanie, qui se disputaient le pouvoir, de Limiers, *Hist. de Suède*, III, p. 14, 107, 108, 134. Voir aussi les ouvrages, cités plus bas, qui traitent en détail de l'élection d'un roi de Pologne.

2) Voir ci-dessus p. 7.

déterminera icy. La raison et la justice veulent, qu'on l'arreste, puisqu'il passe travesti; mais je n'ose me flatter de voir prendre une résolution vigoureuse à un conseil aussy foible que celuy du roy de Suède.

Ces desseins du czar et ces deffiences du roy de Suède n'ont pas empesché ces deux princes de se donner ces jours-cy des marques d'amitié et de correspondance. Le czar ayant donné la sortie libre à tout le bled, dont les Livoniens et autres sujets du roy de Suède ont eu besoin, et le czar ayant demandé au roy de Suède la permission d'acheter du canon pour armer les vaisseaux, qu'il veut mettre sur la mer noire, le roy de Suède n'a point voulu d'argeant et luy a fait présent de trois cents canons de fer. Ce présent du roy de Suède doit rendre aux Hollandois plus sensible le refus, qu'il leur fit il y a deux ans, de leur vendre du canon de fer, disant, qu'il n'en avoit que ce qui luy estoit nécessaire, pour fournir ses places et armer ses vaisseaux. Je suis etc.

Lettre particulière.

Receu le 19 Fevrier. M. Davaux. 30 Janvier 1697, à Stockholm.

Il prie M. de Torci de représenter au roi, quel méchant personnage il jouera, vu que personne n'est à Stockholm, et ajoute un mot sur des affaires de finance.

Je vous supplie très humblement, Monsieur, de vouloir bien faire faire quelques réflexions au roy sur le méchant personnage que je joueray icy d'y faire le nécessaire dans le temps, que tous les ministres des alliez s'en iront et que le roy de Suède sera pour deux mois à la campagne. On peut représenter ces sortes de choses-là de vifve voix plus fortement, qu'il n'est permis de l'escrire. J'ay receu la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 10e de ce mois, et j'ay exécuté vos ordres. Je me donne

l'honneur de vous envoyer la reconnoissance en original de Hildebrant. Comme il n'a payé que 12000 l. avec la copie de ma quittance pour 24000 l., dont Hildebrant envoye l'original au sieur Bernard, pour faciliter la soud [1]) de leur compte, il fera retirer par Boulard [2]) l'argent du Sieur Bernard, pour estre employé selon les ordres du comte de Wrede.

Receu le 26 Février. M. Davaux. 6 Février 1697, à Stockholm.

Il écrit, que Lillierot n'a pas de caractère proprement dit pour le traité de paix; que le roi de Suède n'est pas satisfait du projet d'accommodement entre le roi de Danemarc et le duc de Holstein, que l'électeur de Brandebourg lui a fait communiquer; que Staremberg, l'envoyé de Saxe et van Heeckeren se sont formalisés de ce que l'électeur de Brandebourg se mêlait de cette affaire; que le roi de Suède a fait témoigner à M. van Heeckeren sa surprise des discours, qu'il avait tenus par rapport à ce sujet; que lui et M. Oxenstiern sont fort irrités l'un contre l'autre; que le roi de Suède a déclaré ne vouloir plus rien faire en faveur du prince Jacques; qu'il désire être informé de l'attitude, qu'il doit prendre dans les différends entre le roi de Danemark et le duc de Holstein; que le czar est mal intentionné pour la France; que le roi de Suède a envoyé une lettre de cachet, contenant des menaces, à l'aumônier du comte de Staremberg. Il finit par quelques nouvelles, relatives à MM. Wrede et Olivenkrantz.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 17 du mois passé.

Vostre Majesté aura veu par la nomination, que le roy

---

1) solde.

2) Voir sur Boulard *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 229, *note* 2.

de Suède a faite du Sr. Lillierot, qu'on est à présent persuadé icy, qu'on va tout de bon travailler à la paix par l'entremise de la Suède. Je me suis informé du caractère, qu'il avoit. On m'a dit, qu'on ne luy en avoit donné aucun, mais qu'on luy a permis de prendre celuy, qu'auroient les ministres, qui formeroient l'assemblée, ce qui a donné lieu à ses amis de répandre le bruit, qu'il estoit ambassadeur extraordinaire, parce qu'il en pouvoit prendre le titre; mais il doit se conformer aux autres.

Le comte Oxenstiern a fort poussé la nomination de Lillierot; mais il n'en seroit pas venu à bout sans le crédit de Piper, qui s'est employé fortement pour luy. On fait forces cabales pour la nomination des autres ministres médiateurs. Le comte Bonde y a jusqu'à cette heure la meilleure part, quelqu'effort que le comte Oxenstiern fasse au contraire.

Le roy de Suède n'a pas approuvé le projet d'accommodement, que l'électeur de Brandebourg luy a fait communiquer, entre le roy de Dannemark et le duc d'Holstein Gottorp; mais ce duc ne s'y est pas rendu si difficile, et ses deux fameux ministres, Pencier [1]) et Wedercop [2]), y ont fait des observations, qu'ils ont envoyées à l'électeur de Brandebourg, sans en avoir donné part auparavant au roy de Suède, ce qui n'a pas plu à cette cour-cy.

Les ministres de l'empereur et de Saxe de sont formalisez de ce qu'estant médiateurs, l'électeur de Brandebourg se fût ingéré de faire ce projet. Ils ont menacé de quitter le lieu d'assemblée. Staremberg s'en est plaint, et Hekeren a renchéry par-dessus et en a parlé avec beaucoup de hauteur et de menace, disant, que, puisque l'électeur de Brandebourg se mesloit de cette affaire à l'exclusion des

---

1) Voir sur Pincier plus bas *la lettre de M. d'Avaux* du 30 Avril 1698.

2) Voir sur Wedderkop, dont le prénom était „Magnus", plus bas *la lettre du* 6 *Août* 1698.

autres, ses maistres abandonneroient le duc d'Holstein. Le roy de Suède l'a sceu et l'a trouvé fort mauvais. Il l'a fait inviter de se rendre à la chancellerie, où on luy a dit, que le roy de Suède avoit esté surpris des discours, qu'il avoit ouy dire qu'on avoit tenus à Stockholm; qu'il tâcheroit toujours, autant qu'il luy seroit possible, de maintenir ses sujets en paix; mais que cela ne l'engageroit pas à abandonner le duc d'Holstein, et que, quand le prince d'Orange et les Estats Généraux ne voudroient pas le secourir, il le maintiendroit toujours de toutes ses forces, si le roy de Dannemark l'attaquoit; mais qu'il espéroit, que les choses n'en viendroient pas à cette extrémité et que les médiateurs trouveroient moyen de les accommoder.

Hekeren ne paroist pas prendre grande part à tout ce qui se fait icy et témoigne hautement le mécontentement qu'il a de n'estre pas employé à la paix, quoyqu'on ait toujours bien jugé, que Dickfeldt, de qui il dépend entièrement, n'auroit garde de le mettre au-dessus de luy. Il partit hier matin, pour aller voir la ville de Gottembourg. Il doit demeurer douze ou quinze jours dans ce voyage. Il faut qu'il y ait de grands sujets de démeslez entre luy et la maison du comte Oxenstiern, car le comte Oxenstiern ne l'épargne pas dans tous ses discours. Il dit encore, il y a trois jours, parlant de luy avec le secrétaire de l'électeur de Brandebourg, que c'estoit un franc fripon et un traistre. Ils ne laissent pas de se voir, mais rarement.

Le baron de Merens [1]) a eu depuis peu une audience du roy de Suède, dans laquelle j'ay apris qu'il luy a réiteré les mêmes instances pour le prince Jacques; mais je sçais par un homme, que V. M. a nommé dans sa dépesche du 17 Janvier, qu'il n'a rien obtenu et qu'il n'obtiendroit rien. J'ay apris par un autre endroit, que le roy de Suède a dit, qu'après la lettre, qu'il avoit escrite en faveur de

---

1) Envoyé de l'empereur, voir plus bas p. 36 et p. 56.

ce prince, il n'avoit plus rien à faire pour luy, et qu'il ne vouloit pas se mesler du reste en aucune façon.

Vostre Majesté m'a ordonné, il y a quelques mois, de ne rien faire, ny pour empescher l'effet, que pouvoient produire les différens entre le roy de Dannemark et le duc d'Holstein-Gottorp, ny pour augmenter l'aigreur, qui est entre ces princes. Cependant Mr. de Bonrepaus [1]) m'escrit, que V. M. désire qu'il ne s'entremette point de l'affaire de Suède; que le roy de Dannemark et le duc d'Holstein s'accommodent à l'amiable. Je supplie V. M. de me faire l'honneur de me mander, si j'y dois travailler selon ce que M. de Bonrepaus me mande, ou si je les dois laisser faire, sans m'en mesler, selon les ordres de V. M.

L'envoyé de Pologne m'a apris, que l'électeur de Brandebourg l'a fait assurer, qu'il ne vouloit pas se mesler en aucune manière de l'élection du roy de Pologne.

On est informé icy, que le czar est très mal intentionné pour les intérests de V. M.

Le jésuiste, qui est aumônier du comte de Staremberg, estant allé administrer les sacremens à un Allemand catholique à l'article de la mort, le roy de Suède luy a envoyé une lettre de cachet, qui luy fait déffence d'administrer les sacremens autre part que chez l'envoyé de l'empereur, à peine d'estre chassé de Suède.

Le roy de Suède est allé faire un tour à la campagne pour cinq ou six jours. Il en reviendra demain ou aprèz-demain, et il y retournera le 8 de ce mois, vieux stile, pour un mois ou cinq semaines.

Le comte de Wrede [2]) envoye en France son second

---

1) Voir sur Bonrepaux *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 29, *note* 1.

2) Voir sur Wrede *Les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 82, *note* 3, et l'ouvrage de Fryxell, cité ci-dessus p. 3, *note* 1, IV, p. 215 et suiv.

fils, qui est enseigne aux gardes du roy de Suède, pour y demeurer un an et y faire cette campagne, s'il y en a une. Il a eu quelque scrupule de recevoir son argeant aprèz le placart, que le roy de Suède a fait [1]).

Olivierkrans [2]) a fait soliciter par ses amis, pour estre employé à la paix ou en quelque autre endroit. Le roy est depuis longtemps fort indigné contre luy et a répondu, qu'il ne vouloit pas entendre parler de luy. J'ai peine à croire aprèz cela, que ses amis puissent surmonter cet obstacle. Je suis &c.

Lettre particulière.

Receu le 26 Février. M. Davaux. 6 Février 1697, à Stockholm.

Il avertit M. de Torci, que M. de la Piquetière, étant malade, écrit quelquefois des nouvelles, qui n'ont pas assez de fondement.

Vous avez pu trouver, Monsieur, quelquefois des choses différamment escrites dans les lettres de M. de la Piquetière et dans les miennes. Je vous supplie de vous en rapporter à ce que j'escris. Il n'est pas en estat depuis longtemps de converser avec le monde, de sorte qu'il n'apprend de nouvelles que ce qui se dit en public, selon qu'il [3]) les mande quelquefois bien estropiées, comme ce qu'il escrit aujourdhuy du traitté entre l'électeur de Brandebourg et le duc d'Holstein. Cela vous donneroit des veues, qui n'auroient aucun fondement. Ce n'est autre chose que ce projet d'accommodement, dont j'ay fait mention dans ma lettre. Je suis &c.

---

1) Voir ci-dessus p. 11.

2) Voir sur Olivenkrantz *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 40, *note* 1. Voir aussi *les Négociat. du comte d'Avaux en Hollande*, IV, p. 365 et suiv., où l'auteur le juge très favorablement.

3) selon qui il?

Receu le 5 Mars. M. Davaux. 13 Février 1697, à Stockholm.

Les sujets, dont il est rendu compte dans cette lettre, sont les suivants: le roi de Suède persiste, malgré les remontrances du comte Oxenstiern, à soutenir le duc de Strélitz; l'empereur, vraisemblablement sur l'avis de M. Oxenstiern, ayant prononcé en faveur du duc de Swérin, ce duc se rendit maître de la ville de Gustrau et força les Suédois à l'évacuer; ceux-ci se retirérent dans le château; on continue à être inquiet à la cour de Stockholm de la Lithuanie, où l'électeur de Brandebourg a un grand parti; la manière sensée, dont le cardinal Radziouski s'y est pris, afin que le roi de Suède lui payât au moins une partie de ce qu'il lui doit; les lettres, que le baron de Merens a obtenues, qui l'autorisent à être en cette cour de la part de l'empereur; l'amélioration des chances pour le prince de Conti; les propositions de M. Vigelius, relatives à la réforme du calendrier; l'audience, que le comte de Staremberg aura, et ce que le roi de Suède lui répondra; la proposition, faite par ce roi à quelques princes de s'unir à lui, pour s'opposer à l'empereur dans l'affaire de Mecklenbourg; le résultat d'une conférence des ministres de Suède avec les envoyés de ces princes-là.

Sire.

Je n'ay pas esté honnoré cet ordinaire des lettres de V. M., la poste de France n'estant pas encore arrivée.

Quoyque le roy de Suède eût résolu, il y a quelque temps, de soutenir le duc de Stréliz, néantmoins il s'estoit un peu relâché sur ce que le comte Oxenstiern luy a remontré, que, depuis qu'il s'estoit entièrement remis à luy du soin des affaires estrangères, il avoit maintenu son royaume en paix et luy avoit procuré l'honneur de la médiation, mais qu'il ne pouvoit plus luy répondre de rien, s'il se mesloit des affaires de Mekelbourg; que l'empereur en seroit offencé et ne se sousmettroit assurément point à sa médiation. Mais la duchesse de Stréliz

ayant représenté au roy, qu'elle ne luy demandoit pas de la protéger comme roy de Suède, mais seulement qu'il agît comme directeur du cercle de la Basse Saxe, ce prince a percisté dans ses premiers sentimens, malgré les remontrances du comte Oxenstiern, et a fait escrire à son envoyé à Copenhague de déclarer au roy de Dannemark, qu'il estoit prest de prendre avec luy toutes les mesures, qui seroient nécessaires pour soutenir les intérestz du duc de Stréliz. Cette lettre partit Samedy au soir, 9e de ce mois, et le lendemain matin on aprit avec beaucoup de surprise, que l'empereur avoit donné une sentence en faveur du duc de Suérin et qu'au lieu de la communiquer selon l'usage aux directeurs du cercle, afin qu'ils la missent à exécution, il l'avoit tenue cachée et avoit envoyé secrètement le comte de Kagastrow [1]), qui avoit mis de l'autorité seule de l'empereur le duc de Suérin en possession. Ce duc est entré dans la ville de Gustraw avec deux cents hommes, et les deux cens hommes, qui y estoient de la part de l'empereur, luy ont presté serment. Les cent Suédois, qui sont dans cette ville, se sont opposez autant qu'ils ont pu. Il y en a eu même sept ou huit de tuez ou de blessez; mais n'estant pas les plus forts, ils se sont retirez dans le chasteau, dont ils sont les maistres, et on a détaché trois cens hommes de la garnison de Vimar [2]), pour les aller secourir. Le roy de Suède a esté vivement touché de cette nouvelle, et estant venu voir la duchesse de Stréliz, il luy a promis de ne la pas abandonner, et luy a dit, que peut-estre il luy seroit plus avantageux dans la suite, que ce malheur luy fût arrivé.

On ne peut encore prévoir, Sire, quelle suitte aura

---

1) Dans *l'histoire de Suède de* de Limiers, II, p. 202, c'est le comte d'Eck, qui met le duc de Swérin en possession. Là il n'est pas fait mention du combat, dont parle M. d'Avaux.

2) Wismar.

cette affaire. Tout dépend des résolutions, que prendra le roy de Suède, s'il est vray, que le roy de Dannemark soit aussy disposé à agir, que son ministre le dit icy. Pour ce qui est de l'électeur de Brandebourg, il a toujours paru entièrement résolu de s'opposer aux entreprises de l'empereur.

Personne ne doute icy, que le comte Oxenstiern, ayant veu arriver la duchesse de Stréliz en Suède, a bien jugé, qu'il ne tiendroit pas contre elle, et qu'il a donné avis à Horn, qui est à Vienne de la part du duc de Suérin, qu'il estoit de l'intérest de l'empereur de finir promptement et secrètement cette affaire, s'il ne vouloit courir risque d'avoir les deux roys du Nord et les princes de la Basse Saxe réunis contre luy en faveur du duc de Stréliz. On dit même assé publiquement, que le comte Oxenstiern en a touché de l'argeant, et en effet il faut qu'il ait un motif bien puissant pour soutenir une affaire contre l'honneur et les intérests de son maistre et contre une nièce de la reyne, qui est le plus fort apuy que le comte Oxenstiern ait auprez du roy. Si tout cela vient à se développer, peut-estre que le comte Oxenstiern s'en trouvera mal. Je n'obmettray rien de ce que je pouray faire pour y contribuer. Guldenstolpe prend vivement le party contraire, autant pour contrecarrer le comte Oxenstiern, que pour plaire à la reyne mère.

L'envoyé de Pologne est toujours persuadé, que l'électeur de Brandebourg ne veut se mesler en façon quelconque de l'élection d'un roy de Pologne, cet électeur l'en ayant fait assurer et l'ayant prié de le mander en Pologne. Cependant il doit aller incessamment en Prusse, et on est persuadé à la cour de Suède, qu'il a un grand party dans la Lithuanie, dont on est fort inquiet, et on m'a même assuré de bon endroit, que le roy de Suède a des avis, que la Lithuanie pouroit bien se séparer de la Pologne.

Le cardinal Radziouski [1]) a chargé l'envoyé de Pologne de me venir remercier du soin, que je prenois de ses affaires particulières. Ce ministre a pris la meilleure voye pour faire toucher au moins quelque chose à ce cardinal de ce que le roy de Suède luy doit. Il a demandé audiance et a représenté, que, quoyque la dette du cardinal fût légitime; qu'on eût enlevé de force et pris les effets, qui luy appartenoient, et que les intérests montassent fort haut, le cardinal ne prétendoit pas compter avec sa M. suédoise; qu'il se remettoit entièrement à luy du payement de cette dette et qu'il recevroit ce qu'il jugeroit luy devoir estre payé. Le roy luy a répondu, que la manière de demander l'obligeroit encore plustost à le satisfaire que la justice de la debte, et qu'il luy feroit sçavoir ses volontez par le comte Oxenstiern. Cependant le comte Oxenstiern diffère d'entrer en matière, tantost sur un prétexte, tantost sur un autre.

L'envoyé de Pologne s'aperçoit bien, que ce ministre le veut tenir en suspends jusqu'à l'élection du roy de Pologne; mais il m'a dit, que le cardinal Radziouski regardoit cela comme une bagatelle et qu'il ne changeroit pas pour cela un moment de sentiment. Il a receu par ses dernières lettres des nouvelles bien avantageuses pour Mgr. le prince de Conti.

Le baron de Merens [2]), voyant qu'il ne pouvoit se maintenir longtemps dans la scituation, où il estoit, a obtenu des lettres de l'empereur, qui le reconnoissent et l'avouent pour estre icy de sa part, c'est-à-dire qu'il fera un peu plus librement ce qu'il ne faisoit auparavant qu'en cachette; mais il n'en fera point davantage pour cela.

L'on sçait icy, que le prince Jacques s'est si mal conduit, qu'il se trouve obligé de se désister de ses préten-

---

1) Voir sur ce cardinal ci-dessus p. 4, *note* 1.

2) Voir sur ce baron plus haut p. 30.

tions, mais en même temps, pour décourager ceux qui empeschent le roy de Suède de prendre aucun party, pour ne point désobliger le prince de Conti, qui apparamment sera élevé sur le trosne, on a envoyé un escrit, qui est composé par quelques particuliers polonnois et qui est fort emporté contre ce prince.

Je ne me donne point l'honneur, Sire, de mander à V. M. le différend du roy de Dannemark avec la ville de Lubeck. Elle en doit estre desjà informée par M. de Bonrepaux.

Le Sr. Vigelius ne trouve point icy les mêmes facilitez qu'il a rencontré en Dannemark. On convient à la vérité, qu'il seroit mieux de prendre le stile nouveau, et quelques mathématiciens de Suède l'ont proposé il y a deux ou trois ans; mais on traitte de chimérique, et selon moy avec beaucoup de raison, deux propositions, qu'il fait, l'une de réformer le calendrier nouveau, car quoyqu'il soit défectueux, on ne croit point, que les catholiques voulussent changer les jours de leurs festes, ni convenir de toutes les supputations de Vigelius. Son autre proposition est de changer ces noms anciens des constellations et de leur en donner de modernes, que l'on prendroit des armoiries des principaux princes de l'Europe, par exemple l'une s'appelleroit la fleur de lis, l'autre l'aigle, etc. Cette proposition a esté fort agréé en Dannemark, selon que l'envoyé de cette cour me l'a dit.

J'ay appris ce matin, Sire, que le sénat estoit assemblé extraordinairement et que le comte de Staremberg devoit avoir audiance cette aprez-dinée. Je me suis bien douté, que le sénat estoit convoqué pour les affaires de Meklembourg; mais j'avoue, que je n'ay point deviné le sujet de l'audiance de Staremberg J'ay fait mes diligences pour estre informé à fond de ces deux affaires, et je sçais d'original, que le roy de Suède est fort picqué de l'entreprise, que l'empereur a faite. Il void bien la faute, qu'on

a faite icy, de souffrir, que cette affaire fût remise au jugement de l'empereur; mais comme il n'a point observé dans l'exécution de son jugement ce qu'il devoit aux directeurs du cercle de la Basse Saxe, le roy de Suède a résolu dans son sénat d'inviter les envoyez de Dannemark et de Bronswick et le secrétaire de l'électeur de Brandebourg de venir à la chancellerie et de les charger de proposer à leurs maistres de s'unir au roy de Suède, pour s'opposer à l'empereur. Ces ministres sont à présent en conférence. Je ne sçais, si je seray assez tost averty de ce qui y aura esté résolu, ou s'ils se seront chargez simplement d'en rendre comte à leurs maistres, pour en pouvoir informer aujourdhuy V. M.

Pour ce qui est de l'audiance du comte de Staremberg, V. M. sera surprise d'apprendre, qu'il a fait de nouvelles et de vives instances en forme de la part de l'empereur, pour avoir le contingent. On est estonné de son insolence. C'est le terme, dont s'est servy celuy, qui m'a appris cette nouvelle, et on ne comprend point, comment l'empereur luy a donné cet ordre en même temps qu'il a entrepris l'affaire de Meklembourg. Aussy le roy de Suède, sçachant le sujet de l'audiance, n'a point voulu le remettre, comme il fait toujours, à la chancellerie ou au comte Oxenstiern. Il a résolu de luy rendre réponse luy-même et sur le champ, qui est, qu'ayant appris ce qui est arrivé dans le Meklembourg, il n'est point en estat de donner des trouppes, puisqu'il en aura affaire luy-même, et que l'affaire du duc d'Holstein n'estant point finie, il ne sçait pas, s'il n'aura point besoin de ses trouppes de ce costé-là. Je n'ay pu voir personne depuis l'audiance du comte de Staremberg. Je ne perdray point l'affaire de Meklembourg de veue, et j'auray l'honneur d'en rendre un compte exact à V. M.

J'ay aussy appris, Sire, qu'on a fait une nouvelle tentative auprez du roy de Suède, pour le porter à envoyer

un ambassadeur en Pologne; mais cela n'a point réussi, et le roy de Suède l'a absolument refusé.

Adjousté:

Sire, depuis cette lettre escrite j'ay envoyé mon secrétaire chez l'envoyé de Dannemark. Il luy a dit, qu'il avoit esté à la chancellerie, où le ministre du duc de Zell et le secrétaire de Brandebourg s'estoient trouvez; que les comtes Oxenstiern et de Guldenlew leur avoient dit, que le roy leur maistre ne prétendoit point préjudicier aux droits du duc de Suérin, s'il en avoit quelqu'un, mais qu'il estoit fort offencé du procédé de l'empereur, et qu'il souhaittoit, qu'ils en écrivissent à leurs maistres, pour les inviter de sa part de s'unir à luy, pour soutenir les droits des princes de l'empire. L'envoyé de Dannemark et le ministre de Lunebourg ont témoigné, qu'ils en escriroient à leurs maitres, puisque le roy de Suède le souhaitoit, mais qu'ils pouvoient assurer par avance, que leurs maistres estoient prests à s'unir avec le roy de Suède, et qu'ils avoient tous les ordres nécessaires pour cela. Le secrétaire de Brandebourg s'est chargé aussy d'en escrire, et il a seulement dit, qu'il ne doutoit point, que l'électeur son maistre ne se joignît très volontiers au roy de Suède et aux autres princes, pour réparer le tort, qu'on leur a fait en cette occasion.

Je suis &c.

Lettre particulière [1]).

Que la dépesche de Sa Ma^{té} du 24 Janvier arrivoit dans le moment que la poste alloit partir, et qu'on n'avoit pas le temps de la déchiffrer et qu'on y répondroit par l'ordinaire suivant.

---

1) Adressée à M. de Torci.

Receu le 9 Mars. M. Davaux. 20 Fevrier 1697, à Stockholm.

Cette lettre contient quelques réflexions de M. d'Avaux sur la sincérité des rois de France et de Suède à l'égard l'un de l'autre et la communication de plusieurs nouvelles, savoir de l'acceptation de la médiation de la Suède par l'empereur et les États Généraux; de la résolution, prise par M. d'Avaux de ne rien faire quant à ce point; des efforts de M. Oxenstiern pour faire nommer Axel Wackmester premier ministre médiateur, efforts qui seront infructueux; de l'imprudence de la duchesse de Gustrau, qui n'a pas fait entrer les trois cents Suédois dans cette ville-là; du départ prochain de M. Vigelius pour Ratisbonne.

Sire.

J'ay receu les deux lettres, dont V. M. m'a honnoré le 24 et le 31 de Janvier. Vostre Majesté aura desjà veu par le refus formel du roy de Suède de fournir son contingent à l'empire, qu'il est bien éloigné de faire aucune démarche contre la neutralité.

Il est aisé de faire voir la sincérité du procédé de V. M. à l'égard du roy de Suède, et qu'il n'a pas tenu à elle, qu'on ne luy ait confié les mêmes conditions de paix, qui ont esté depuis proposées à la Haye. Aussy la personne, dont j'ay fait mention dans ma lettre du 9e Janvier [1]), m'en a bien moins parlé pour me faire des reproches, que pour me témoigner le regret, qu'il a, que la négociation ne se soit pas continuée à Stockholm, où on auroit décidé il y a longtemps en faveur de Vostre Majesté plusieurs préliminaires, que l'on a accordez aux alliez en Hollande.

Le roy de Suède est allé à Consur de Lundy dernier 18e de ce mois. Toute la maison royalle est du voyage, et la duchesse de Stréliz aussy. Il sera de retour dans quinze jours ou trois semaines.

Le comte Oxenstiern a voulu procurer au comte de

1) Voir ci-dessus p. 9 et suiv.

Staremberg et à Hekeren la liberté d'aller à Consur, à l'exclusion de tous les autres ministres estrangers, qui sont icy. Pour cet effet il alla dire au roy dimanche dernier à onze heures du matin, que ces deux envoyez avoient ordre de luy déclarer en forme, que leurs maistres avoient accepté sa médiation; mais que, comme Sa Majesté devoit partir le lendemain à six heures du matin et qu'on estoit accablé d'affaires, ils ne vouloient l'importuner et qu'ils iroient à Consur, si elle le trouvoit bon, où ils auroient le loisir, sans l'incommoder, de luy déclarer les sentimens des alliez. Le roy de Suède leur répondit, que, si ces deux Mrs. avoient quelque chose à luy dire, ils pouvoient venir à quatre heures et qu'il leur donneroit audiance, et qu'il ne vouloit absolument point, qu'ils allassent à Consur.

Je fus averty sur les six heures par trois sénateurs de ce qui s'estoit passé à l'audiance de ces deux Mrs. J'allay souper chez le comte Oxenstiern, ne doutant point, qu'il ne m'en donnast part; mais il ne m'en parla pas. Je ne puis dire à V. M., à quel point les sénateurs, à qui j'ay apris ce procédé du comte Oxenstiern, en ont esté indignez. Ils m'ont tous conseillé d'escrire au roy leur maistre, pour déclarer en forme ce que je luy avais desjà dit plusieurs fois. Je ne l'ay pas voulu faire, car quoyque ce ne seroit pas proprement une acceptation de la médiation par escrit, cela en auroit bien l'air. D'ailleurs il sembleroit, que V. M. n'auroit accepté que d'aujourdhuy la médiation de la Suède. J'aurois bien pu tourner ma lettre d'une autre façon en félicitant le roy de Suède de ce que les alliez s'estoient enfin résolus à suivre l'exemple de V. M. et qu'ils faisoient à cette heure ce qu'elle avoit fait il y a quatre ans. J'aurois pu y mettre beaucoup d'autres choses; mais j'ay crû, que le mieux estoit de ne point escrire du tout, d'autant plus, qu'ils souhaittoient, que je fisse entendre au roy, que je ne sçavois cette nouvelle que par le bruit public. Je me serois fait une querelle

avec le comte Oxenstiern sans aucune utilité. Un de ces sénateurs m'a assuré, qu'il le diroit au roy son maistre.

Le comte Oxenstiern diffère, autant qu'il luy est possible, que le roy se déclare sur le comte Bonde, qu'il a destiné pour estre le premier ministre médiateur. Il fait tout ce qu'il peut, pour faire nommer à sa place Axel Wackmester [1]), son beau-frère, et pour mieux dire son valet, très brave homme à la vérité, mais très ignorant et très incapable. Il n'y a nulle apparence, que le comte Oxenstiern y réussisse.

J'auray l'honneur de rendre compte à Vostre Majesté de ce que j'apprendray des préparatifs des Moscovites contre le Turc. Le voyage du czar, tout bizarre qu'il puisse estre, donne icy beaucoup d'inquiétude, car on croit, qu'il se poura bien faire.

On n'a rien apris icy de nouveau de Meklembourg depuis le dernier ordinaire, sinon qu'il y marche quatre cens hommes des trouppes de Brandebourg et que la duchesse de Gustraw [2]), qui est dans le chasteau, a esté assez mal conseillée, pour prier les trois cens Suédois, qui ont esté envoyez de Wismar, de ne pas entrer dans la ville. Mais je crois, que V. M. est informée de toutes ces nouvelles par des voyes plus promptes que la mienne. Le roy de Suède est toujours résolu d'agir vigoureusement dans cette affaire. On n'a pas voulu s'embarasser icy des propositions du mathématicien Vigelius; mais comme il part demain pour Ratisbonne, où il prétend traitter de ces mêmes choses-là, on luy a dit, qu'on se conformeroit volontiers à ce qui seroit réglé à Ratisbonne. Je suis &c.

---

1) Voir sur ce Wachtmeister *les Négociations du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 280, et plus bas p. 87, *note* 1.

2) Madeleine Sibylle, fille de Frédéric III, duc de Holstein-Gottorp, veuve de Gustave Adolphe, duc de Gustrau. Voir Hübner, *table* 196, et la 2e *note* sur la lettre de M. d'Avaux du 16 Janvier, ci-dessus p. 15, 16.

Receu le 16 Mars. M. Davaux. 27 Février 1697, à Stockholm.

Il rapporte ses réflexions sur quelques discours et sur les intentions de Lillierot, relatifs à la paix et à la médiation de la Suède; qu'il n'y a aucune apparence, que M. Kinski s'empare de la négociation de paix; quelle est l'origine vraisemblable des bruits, qui ont couru sur une négociation du roi de France à Rome; que le roi de Suède est redevenu bon français; qu'on est mécontent à Stockholm du maréchal Bielke, qu'on croit avoir été corrompu par le duc de Swérin et par l'électeur de Brandebourg; que M. Fabricius ira en Perse, pour y établir un commerce de soie; que le maître des cérémonies et l'introducteur des ambassadeurs ont été chez le comte de Staremberg de la part du roi de Suède, pour se plaindre de son aumônier.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honoré le 7 de ce mois.

Je suis surpris des discours, qu'on prétend que Lillierot a tenus, et des suittes, qu'on dit qu'ils ont eus. Rien n'est plus contraire au raport, qu'il fait depuis trois mois dans ses lettres, à ses intérests propres et à l'honneur du roy son maistre. Il a paru en toutes choses, que cet envoyé n'a eu d'autre but, que de faire accepter, le plustost qu'il poura, la médiation de la Suède, dans laquelle il a toujours espéré d'estre employé, comme il est en effet. C'est pourquoy il a condamné les alliez sur toutes les demandes préliminaires, qu'ils ont formées. Sur la demande de Strasbourg et de Luxembourg *in statu quo* il leur a fait voir, que, puisqu'ils désiroient que les traittez de Westphalie et de Nimègue fussent rétablis en leur entier, ils devoient recevoir ces places en l'estat, où elles estoient, quand on a fait ces traittez, et sur leur demande touchant la Loraine il leur a représenté, que, s'ils exigeoient quelque chose au delà du fondement, qu'ils avoient souhaitté des traittez de Westphalie et de Nimègue, ils s'excluoient en quelque façon de pouvoir faire d'autres propositions,

quand les conférences seroient ouvertes. Il a mandé tout cela au roy de Suède, qui l'a fort approuvé.

Il est assez aisé de juger, qu'il a eu peur, que, si toutes ces grandes difficultez estoient terminées préliminairement, la médiation de la Suède n'auroit plus rien à faire. On a eu icy la même appréhension. On m'a souvent demandé, si V. M. se relâcheroit sur la Lorraine, et on m'a témoigné, qu'on ne souhaittoit pas, qu'elle le fît. J'ay eu l'honneur de le faire sçavoir à V. M. Il peut bien estre, que, dans cette veue de faire recevoir la médiation de la Suède, Lillierot ait fait entrevoir aux alliez, que le roy son maistre est disposé favorablement pour eux; mais il semble, que ce leur devroit estre un motif, pour accepter sa médiation, et point une raison pour s'amuser à former des questions préliminaires. Cependant, Sire, je puis assurer V. M., que, quelque chose qu'il ait dit et quelqu'intention qu'il ait eu en le disant, s'il est vray, qu'il ait fait entrevoir quelque bonne volonté de son maistre en faveur des alliez, il l'a fait sans aucun ordre et contre les intentions de son maistre, qui paroist visiblement incliner pour V. M.

Pour ce qui est des veues, qu'on croit qu'a le comte de Kinski [1]), de se rendre maistre de la négociation, il n'y a aucune apparance. Il est vray, que quelques personnes ont appréhendé cy-devant, qu'il n'eût ce dessein, et ils ont tant fait, qu'ils ont osté la négociation de Suède, pour la porter en Hollande. Il y avoit alors quelque vraysemblance, puisque les comtes de Kinski et Oxenstiern estoient en commerce là-dessus et y travailloient effectivement, mais à cette heure ils n'y songent, ny l'un, ny l'autre. Aucun d'eux ne fait de démarches pour cela.

---

1) Jadis ambassadeur plénipotentiaire de l'empereur au congrès de Nimègue, pour lors ministre des affaires extérieures à Vienne. Voir *les Négociations du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 498, *note* 2, et p. 531.

Il paroist même dans la conduite de l'empereur plus de désir d'éloigner tout-à-fait la paix que d'y travailler, soit à Stockholm, soit ailleurs. S'il changeoit de sentiment, le comte Oxenstiern ne manqueroit pas de m'en parler, et j'en rendrois compte à V. M. Mais jusqu'à cette heure les affaires sont en l'estat que j'ay l'honneur de le mander, ce qui me fait croire, que cela a esté inventé à plaisir. V. M. jugera mieux, que je ne puis faire, du motif qu'on peut avoir eu de le faire.

Je ne vois pas, Sire, que je puisse insinuer au comte Oxenstiern touchant les discours, qu'on impute au Sr. Lillierot. Il faudroit que j'allasse tout exprèz à Rosemberg [1]). Cela paroistroit. Le comte Oxenstiern n'en mandroit que ce qu'il voudroit au roy son maistre et en escriroit à Lillierot d'une manière à l'aigrir. J'ay envie d'en faire une confidence à Oliverskrans, comme d'un mauvais office, qu'on veut rendre à Lillierot, auquel V. M. n'adjoute aucune foy. Rien n'est plus capable de le faire revenir, s'il s'est égaré, car il ne veut pas, que V. M. soit mécontente de luy.

Il y a tout lieu de croire, Sire, que V. M. a pénétré la vérité, quand elle a cru, que l'avis, qu'on m'a donné de la négociation, qu'elle faisoit à Rome, devoit venir de la supposition, que fait le prince d'Orange, qu'elle prend des mesures contre les princes protestans, et que ce prince a dessein par là d'engager plus fortement tous les princes protestans dans ses intérets, car quand j'ay voulu aprofondir cet avis, on m'a expliqué, que cette négociation secrette ne regardoit que les princes protestans; qu'on le sçavoit de la personne même, qui avoit lu les lettres, qu'on en a écrites au roy de Suède. On m'a dit depuis, qu'il semble que l'espérance de la paix ait détruit ces bruits-là.

Du surplus, Sire, je puis assurer V. M., que le roy

---

1) Rosersberg, maison de campagne près de Stockholm.

de Suède est redevenu bon françois; que cela se voit par le changement de langage et de conduite des courtisans, et que l'entreprise de l'empereur sur le Mecklembourg, sa conduite dans la négociation de la paix et le procédé de plusieurs des alliez font voir à beaucoup de sénateurs la nécessité, qu'a la Suède de se tenir toujours unie à V. M.

On attend avec impatience la réponse du Dannemark et de l'électeur de Brandebourg touchant les affaires de Meklembourg. Le roy de Suède demeure toujours ferme dans ses sentimens et veut, que l'empereur remette les affaires en l'estat qu'elles estoient. On n'est pas content icy du maréchal Bielke touchant cette affaire. Il a eu tous les ordres nécessaires pour les prévenir et pour s'empescher d'estre surpris. On soubçonne, qu'il a touché quelqu'argent du duc de Suérin. On n'est pas plus satisfait de luy touchant les affaires de Brandebourg, et plusieurs sénateurs, qui ne sont pas de ses amis, ne se cachent pas de dire, qu'il a receu de l'argent de cet électeur.

On n'a pas eu de nouvelles considérables de Moscovie depuis les dernières lettres, que j'ay eu l'honneur d'envoyer à V. M. On dresse les instructions pour le Sr. Fabricius, qui va en Perse par la Moscovie. Ce que je sçais desjà est, que le principal but est d'establir un commerce de Perse par la Moscovie, pour maintenir des manufactures d'étoffe de soye, qu'on a establi en Suède et qui réussissent fort mal. Le maistre des cérémonies [1]) et l'introducteur des ambassadeurs [2]) ont esté chez Staremberg de la part du roy de Suède et luy ont lu une ordonnance, faite il y a quelques années contre les religieux, et particulièrement contre les Jésuites, et luy ont fait de grandes plaintes de ce que celuy, qui est auprèz de luy,

---

1) Voir le nom du maître des cérémonies plus bas dans „le translat du protocole, reçu le 5 Juillet avec la lettre de M. d'Avaux."

2) Voir le nom de cet introducteur plus haut p. 11, *note* 1.

séduisoit les jeunes gens, les alloit chercher dans leurs maisons et leur donnoit des présens, pour changer de religion. Le comte de Staremberg a répondu, que le consistoire devoit s'occuper à de meilleures choses qu'à des bagatelles comme celles-là et à mener le roy dans des églises, pour baptiser en sa présence des Chrestiens, qu'ils supposent estre nez infidelles et n'avoir jamais esté baptisez; que son prestre est un honneste homme; qu'il n'y a rien à dire contre luy, si ce n'est qu'il ne s'enyuroit [1]) pas tous les jours, comme le grand-mestre de Stockholm. On trouve cette réponse fort insolente; mais le comte Oxenstiern l'aura adoucie, avant que de la mander au roy son maistre. J'ay sceu depuis trois jours, que, comme le roy parloit de cette affaire à quelques sénateurs la surveille de son départ, il dit au comte Oxenstiern, qu'il n'y avoit pas de mois, qu'il ne receût des plaintes contre Staremberg et son aumônier, et qu'on ne luy en avoit jamais fait contre moy. Le comte Oxenstiern fut mortifié de ce qu'il paroissoit par là, que le roy de Suède le vouloit rendre garant de ce que faisoit Staremberg et le regardoit comme un homme dans les intérests de l'empereur et contraire à ceux de V. M. Le roy de Suède ne sera icy que le 20e de Mars, et le comte Oxenstiern ne revient que dans le même temps.

Je suis &c.

Receu le 26e. M. Davaux. 6 Mars 1697, à Stockholm.

Il apprend au roi, que M. Oxenstiern est venu lui dire de la part du roi de Suède, que les alliés avaient accepté sa médiation, et que ce roi en témoignait sa reconnaissance au roi de France et à lui, d'Avaux; ce qu'il avait répondu

1) lisez: „s'enivroit."

à cette harangue, entre autres par rapport à la question, s'il fallait aussi un acte d'acceptation de la médiation de la part de la cour de France; que les ministres des alliés ont le dessein d'accepter la médiation de la Suède par écrit, mais qu'ils attendent, que l'Espagne, qui jusqu'ici n'y a pas consenti, la reconnaisse; qu'il ne sait, s'il y a quelque fondement à l'article de la gazette allemande, qui dit, que le prince de Birkenfeld a gagné son procès au parlement de Metz touchant le duché de Veldentz; que l'envoyé de Danemarc à Stockholm déclarera de la part de son maître, qu'il veut agir de concert avec la Suède, pour maintenir les droits des princes de l'empire; qu'il est venu à Stockholm un ministre, chargé d'une mission du duc de Swérin, et qu'un envoyé du duc de Holstein Gottorp est en chemin et y sera au premier jour; que par suite du temps effroyable il manque huit postes de Finlande et de Moscovie; l'aventure d'un vaisseau pretendu suédois; que, contrairement à ce qu'il a toujours pensé, il se peut, que l'envoyé de Pologne soit entièrement au prince Jacques; que le roi de Suède a la colique.

Sire.

Je n'ay point esté honnoré cet ordinaire des dépesches de V. M.

Le comte Oxenstiern vint avant-hier au soir en grande diligence de sa maison de campagne et y est retourné hier matin. Il n'est venu à Stockholm que pour me parler de la part du roy de Suède, qui m'a fait dire, que les ministres des alliez ayant accepté sa médiation en forme et M. de Caillières [1]) ayant communiqué au S. Lillierot, comme au ministre du médiateur, les points préliminaires, dont on estoit convenu, il ne vouloit point différer d'en témoigner sa reconnoissance à V. M. et de l'assurer, qu'elle ne seroit point trompée dans la confiance, qu'elle avoit en luy; que, si elle souhaittoit quelque chose de particulier dans

1) Voir sur de Callières plus haut p. 15, *note* 1.

le cours de la négociation et qu'elle voulût le luy confier, il feroit avec plaisir tout ce qui dépendroit de luy; que les alliez ayant reconnu sa médiation en forme, il espéroit, que je ne ferois aucune difficulté de faire la même chose, d'autant plus, que j'avois toujours témoigné y estre disposé; que c'estoit une chose, qui estoit en quelque façon nécessaire et qu'il souhaittoit particulièrement pour son honneur. Ce sont les termes, dont le comte Oxenstiern s'est servy. Il a adjouté à cela, que le roy son maistre luy avoit ordonné de me dire, qu'il estoit très satisfait du zèle, que j'avois témoigné pour maintenir et augmenter la bonne intelligence entre V. M. et luy, et des peines, que je m'estois données pour mettre les affaires de la paix en si bon estat; qu'il n'avoit point tenu à mes soins, qu'il n'en eût eu tout l'honneur, et que l'affaire ne se fût traittée à Stockholm, et que, quoyque la négociation en ait esté portée ailleurs, il espéroit, que je n'aurois pas moins de zèle pour la conclusion de ce grand ouvrage, où il avoit tant de part et dont il luy devoit revenir tant d'honneur.

J'ay répondu, que V. M. seroit très aise d'apprendre, que le roy de Suède fût bien persuadé de la sincérité de ses sentimens pour luy et qu'il reconnût, qu'il n'avoit point tenu à elle, qu'il n'eût encore eu plus de part au rétablissement de la tranquilité publique. J'ay récapitulé ensuite toutes les avances, que V. M. a faites pour cela, et toutes les marques de confiance, qu'elle a données au roy de Suède, et au contraire toutes les ruses et toutes les chicannes des alliez, pour éviter sa médiation, en sorte qu'il ne pouvoit attribuer le succèz d'une affaire, qu'il avoit si fort souhaitté, qu'à la fermeté, que V. M. avoit eu de percister toujours dans les mêmes sentimens sur ce sujet; que je ne doutois point, que, si V. M. désiroit quelque chose dans la suitte de cette négociation, elle ne s'adressât confidemment au roy de Suède, puisqu'elle a bien voulu luy confier sans réserve les premières condi-

tions de paix dans le temps, que les alliez ne vouloient pas seulement le reconnoistre pour médiateur.

Quand à ce qui regarde l'acceptation en forme, j'ay témoigné, que ce n'estoit point sur celle, que les alliez avoient faite, que je me réglerois; que V. M. n'avoit point coutume de suivre l'exemple de personne, mais de le donner; qu'elle l'avoit fait en cette occasion, et avec d'autant plus de plaisir, qu'il s'agissoit de témoigner de la confiance au roy de Suède et de luy defférer l'honneur de la médiation; qu'il y avoit longtemps, que Vostre M. avoit devancé les alliez, et que j'avois déclaré plus d'une fois au roy son maistre, qu'elle l'acceptoit pour médiateur; que je ne croiois point, qu'on pût souhaitter rien de plus authentique; qu'elle avoit plus fait; qu'elle avoit mis le Sr. Lillierot en possession de la médiation par les déclarations, que le Sr. de Caillières luy a faites; que, si néantmoins il y avoit quelques formalitez, que le roy de Suède souhaittât, j'estois prest d'y satisfaire, mais que je le priois de ne point regarder l'acte, qu'il me demandoit, comme une première acceptation, telle qu'est celle des alliez, mais comme la confirmation de l'acceptation, que je luy ay déclaré il y a longtemps.

A l'égard, Sire, de ce qui me touche, j'ay répondu par de très humbles remerciemens des bontés du roy de Suède et de la bonne opinion, qu'il me témoignoit, et par toutes les assurances de mon zèle pour son service, qu'on a acoustumé de donner en pareille occasion.

Je n'ay point voulu approfondir avec le comte Oxenstiern ce qu'il entend par cette acceptation en forme, car j'avois desjà appris de bonne part, que les ministres des alliez concertoient en secret des mémoires avec luy, pour accepter par escrit la médiation du roy de Suède; que ce qui les retenoit encore estoit, qu'ils n'osent faire cette déclaration au nom de tous les alliez, puisque l'Espagne n'y avoit point consenty, et qu'ils ne voudroient point l'en exclure. Ils attendent donc, que l'Espague reconnoisse aussy la mé-

diation de la Suède. Ce qui me paroist de cela est, que le comte Oxenstiern veut se faire valoir auprèz de son maistre d'avoir maintenu ses estats en paix et de luy avoir fait avoir l'honneur d'estre le médiateur de toute la Chrestienté. Il veut rendre le plus authentique et le plus solemnel qu'il poura tout ce qui regarde cette médiation. Je suis bien aise d'avoir demandé par avance les ordres de V. M. sur cet incident. La conduite des alliez est si inégale et si peu suivie, qu'on ne peut trop prévoir ce qui peut arriver. Ils refusent depuis plusieurs années la médiation du roy de Suède, et puis ils l'acceptent par escrit, qnoyque ce prince ne l'ait pas demandée par escrit. Je rectiffieray cela, autant qu'il me sera possible, dans mon mémoire. Je ne parleray de l'acceptation, que V. M. a desjà faite et qu'elle réitère, de la médiation du roy de Suède, qu'en conséquence du désir, qu'il en a témoigné, et de la proposition, qu'il en a faite.

Je ne sçay, Sire, s'il y a quelque fondement à l'article de la gazette allemande, qui dit, que le prince de Birkenfeldt a gagné son procèz au parlement de Metz touchant le duché de Weldents [1]). J'appréhende, que ce jugement ne chagrine le roy de Suède, d'autant plus, qu'il luy a esté promis, que cette affaire ne seroit pas décidée avant la paix et que les formalitez de la justice la feroient traisner jusques à ce tems-là.

On attend incessamment les réponses du duc de Zell et de l'électeur de Brandebourg touchant l'affaire du duc de Mekelbourg. Le roy de Dannemark a desjà envoyé la sienne au Sr. Luxdorph [2]). Ce ministre m'a dit, qu'il avoit

1) Veldentz, situé près de la Moselle, au sud-ouest de Coblence. — Voir sur la cause du procès *les Négoc. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 532 et suiv. et sur la manière, dont on en disposa après, *les Actes et mém. des négoc. de la paix de Ryswick*, IV, p. 20.

2) Envoyé du roi de Danemarc à la cour de Suède, voir *les Négoc. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 575, *note* 1.

ordre de déclarer, que le roy son maistre s'estonnoit fort, que le roy de Suède l'invitât à se joindre à luy, pour soutenir le droit des princes de l'empire, puisqu'il avoit esté le premier à en soliciter le roy de Suède et l'avoit invité il y a longtemps d'unir leurs forces, pour empescher les entreprises de l'empereur contre la liberté des princes, surtout lorsqu'il a créé un neufième électorat; que, quoyque le roy de Suède l'eût refusé, il seroit toujours prest d'agir de concert avec luy, pour maintenir les droits des princes de l'empire. Je ne voudrois pas assurer V. M., que la réponse sera faite en des termes aussy précis. Le Sr. Luxdorph ne l'a pas encore rendue. Il attend, que les ministres de l'électeur de Brandebourg et du duc de Zell ayent receu les leur.

Cependant le duc de Suérin renvoye icy un ministre, nommé Copleau, qui y est desjà venu de sa part, pour tâcher d'adoucir l'esprit du roy de Suède et pour distribuer quelqu'argent. On dit aussy, que le duc de Swérin doit proposer d'épouzer la fille cadette du duc de Gustraw et qu'il espère par ce moyen n'avoir plus la reyne de Suède si contraire, puisqu'il aura épousé une de ses nièces, aussi bien que le duc de Strélitz. On m'a dit, qu'on ne recevra pas Copleau, si dans ses lettres de créance le duc de Suérin prend la qualité de duc de Gustraw. On ne parle point depuis quelque temps des affaires du Holstein. Wedercop [1]) est en chemin et sera icy au premier jour. J'ay de la peine à croire, qu'il puisse réussir en quelque chose, car il est fort décrié et n'est plus même si bien auprèz du comte Oxenstiern qu'il a esté.

L'effroyable temps, qu'il fait icy, et la quantité de neiges, qui tombe tous les jours, ont tellement rompu les chemins et empeschent les passages, qu'il manque huit

---

1) Ministre du duc de Holstein-Gottorp. Voir la lettre de M. d'Avaux au roi de France du 6 Février, ci-dessus p. 29, *note* 2.

postes de Finlande et de Moscovie. Aussy on n'a rien appris de nouveau depuis la lettre de Moscow, que j'ay eu l'honneur d'envoyer à V. M. [1]).

On travaille toujours aux instructions du Sr. Fabricius, qui jusques à cette heure n'ont d'autre but, que de faciliter l'entrée des soyes de Perse en Suède, pour y establir des manufactures et faire ensuite la distribution des soyes en Hollande, Angleterre et autres lieux.

Je ne doute pas, Sire, que V. M. n'ait esté informée, qu'un armateur de Dunkerque ayant pris un vaisseau, sur lequel il a mis un lieutenant et quelques matelots, il est survenu une si grande tempeste, que cette prise a esté obligée de relâcher en Norvègue. Des vaisseaux suédois, qui estoient dans le même port, ont prétendu, que celuy-cy estoit suédois, l'ont fait arrester et en ont donné avis à Stockholm. Le comte Oxenstiern en a escrit à Copenhague, et aussitost le roy de Dannemark a ordonné, qu'on ostât les François de dessus la prise et qu'on livrât le vaisseau aux Suédois.

Un gentilhomme polonois, qui est icy depuis environ trois mois à la solicitation d'un procèz de cent mil escus et à qui j'ay fait plaisir, m'est venu donner avis, que le baron de Saken, envoyé de Pologne en Suède [2]), est entièrement au prince Jacques; qu'il en a eu de l'argent et qu'il en a même receu une lettre depuis huit jours et qu'il est d'intelligence avec le baron de Merens [3]). J'ay eu d'autant plus de peine d'adjouter foy à ce raport, que ce gentilhomme m'a assuré, que le cardinal Radziowski n'estoit pas dans les intérests de Mgr. le prince de Conti et qu'il avoit touché cent mil florins du prince Jacques,

---

1) Voir ci-dessus p. 16, 26 et 46.

2) Voir plus haut p. 2, *note* 2.

3) Voir sur cet envoyé, le baron de Merens, les lettres de M. le comte d'Avaux au roi de France du 6 et du 13 Février 1697, ci-dessus p. 30 et p. 36.

ce qui me paroist entièrement contraire à ce que M. l'abbé de Polignac en pense. J'ay considéré, que le baron de Saken m'a toujours paru très opposé au prince Jacques et qu'il a escrit en Pologne tout ce qu'il a découvert icy, qui luy pouvoit nuire. Néantmoins ayant fait réflexion, que le baron de Saken évitoit de me voir depuis quelque temps sous prétexte d'une maladie, qu'il a eue et qui n'a pas duré; qu'il n'est pas impossible, qu'il n'ait changé de sentiment, et que dans une affaire de cette conséquence il n'y a rien à negliger, j'ay tâché de vériffier, s'il estoit vray, qu'il eût un commerce secret avec le baron de Merens, puisqu'il n'y auroit guères de preuve plus forte de sa mauvaise foy qu'une pareille liaison avec un homme, contre qui il se déchaîne pnbliquement. J'en ay desjà quelques indices; mais je n'en ay point encore de preuves. Je tâcheray d'en estre mieux éclairé, pour en rendre compte à V. M., et j'en informeray M. l'abbé de Polignac.

Le roy de Suède s'est trouvé un peu mal à la campagne de la colique, à laquelle il est assez sujet depuis un an ou deux. On prétend, que cela vient des grandes fatigues, qu'il a faites et qu'il continue de faire, quoyque ce ne soit pas si violemment. D'autres croyent, que cela vient de ce qu'il mange fort viste et qu'il avalle de trop gros morceaux, dont son estomach a peine à faire la digestion. Je suis &c.

Receu le 30. Monsieur Davaux. 13 Mars 1697, à Stockholm.

Il mande, que les ministres du directoire du cercle de la Basse Saxe ont sommé le duc de Swérin de sortir de Gustrau dans dix jours; que l'envoyé de ce duc est arrivé, mais que celui du duc de Holstein-Gottorp ne viendra pas; qu'il n'est pas probable, que l'envoyé de Pologne soit dans les intérêts du prince Jacques; qu'il ne croit pas, ce que cet envoyé lui a fait dire, que le baron de Merens ait fait un traité secret avec le roi de Suède, pour porter le prince

Jacques sur le trône de Pologne; qu'il est très invraisemblable aussi, que le roi de Suède ait consenti à ce qu'on donne la concession du péage de l'Elbe au roi de Danemarc.

Sire.

Je n'ay pas esté honnoré cet ordinaire des lettres de V. M.

Le roy de Suède est encore à Consur et n'en sera de retour que lundy. Je ne crois pas, que le comte Oxenstiern revienne plustost de sa maison de campagne. Ainsy il ne s'est rien passé icy cette semaine, qui mérite estre mandé à V. M.

J'ay seulement apris, que les ministres du directoire du cercle de la Basse Saxe ont fait signifier au duc de Suérin, qu'il eût à sortir de Gustraw dans dix jours et à remettre les choses au meme estat qu'elles estoient auparavant, sinon qu'ils feroient marcher, les dix jours passez, toutes les trouppes de leurs maistres, pour l'y contraindre par la voye des armes [1]). M. Dankelman [2]) a mandé cette nouvelle au secrétaire de l'électeur de Brandebourg en cette cour, qui l'a dit à l'envoyé de Dannemark, de qui je l'ay apris. Je ne puis juger, quelle suite aura cette sommation, car elle ne vient apparemment que des ministres du directoire, qui l'auront concerté entre eux, peut-estre par l'instigation de l'électeur de Brandebourg, qui est plus à portée de leur faire sçavoir ses sentimens et qui prend cette affaire fort à coeur, car je n'ay point ouy dire, que le roy de Suède eût envoyé un pareil ordre à son ministre, et je ne pense pas même, qu'il prenne aucune résolution touchant cette affaire, qu'aprèz qu'il aura receu les réponses du roy de Dannemark, de l'électeur de Brandebourg et du duc de Zell. Les deux dernières ne sont pas encore arrivées. On les attend incessamment.

---

1) On lit la même chose dans *l'histoire de Suède* de de Limiers, II, p. 202.

2) Voir sur M. Danckelmann plus haut p. 5, *note* 4.

Copleau, envoyé du duc de Suérin, est arrivé icy dimanche au soir et a eu de grandes conférances avec l'envoyé de l'empereur. Pour ce qui est de Wedercop, ministre du duc d'Holstein Gottorp, il ne viendra pas icy.

Je n'ay rien pu découvrir, qui fasse connoistre, que l'envoyé de Pologne, qui est icy, soit dans les intérests du prince Jacques. Il m'envoya son secrétaire, il y a deux jours, me donner avis, qu'il avoit apris de bonne part, que le baron de Merens avoit fait un traitté secret avec le roy de Suède par l'entremise du comte Oxenstiern, pour porter le prince Jacques sur le trône de Pologne, et que l'électeur de Brandebourg estoit entré dans cet accord; que ces deux princes feroient marcher des trouppes au printemps en exécution de ce traitté. Il y a si peu de vraysemblance, que le roy de Suède se fût déterminé à une pareille chose, que je n'ay pas hésité de faire assurer l'envoyé de Pologne, que c'estoit une nouvelle très fausse, qui ne pouvoit avoir esté inventée que par les partisans du prince Jacques. Je m'en suis informé depuis de celuy, qui m'a recommandé si fort le secret, et d'un sénateur. Ils m'ont asseuré l'un et l'autre, qu'il n'y avoit ny vérité, ny apparence de vérité. J'en parleray encore à quelques personnes au retour du roy.

Je ne vois pas, Sire, sur quel fondement on a pu donner avis à la cour de Dannemark, que le roy de Suède a promis de ne se point opposer au péage de l'Elbe, dont le roy de Dannemark demande la concession. Si toutes les autres assurances, que donne le jésuite du Palatin, n'ont pas de meilleur fondement que celuy-là, le roy de Dannemark n'y doit pas faire grand fond. J'ay mandé à M. de Bonrepaux, que cela ne pouvoit estre. Je m'en suis informé depuis, et les personnes, dont j'ay fait mention cy-dessus, m'ont asseuré, qu'il n'y avoit personne assez hardy, pour oser proposer au roy de Suéde d'y donner son consentement, non plus que de faire le prétendu

traitté, pour mettre le prince Jacques sur le throsne de Pologne.

Depuis ma lettre escrite il s'est répendu un bruit, que le comte Gabriel Oxenstiern, envoyé de Suède à Vienne, est fait sénateur et nommé pour aller à l'assemblée de paix. Je ne puis encore asseurer V. M., si cet avis est véritable, quoyqu'il me soit donné de deux ou trois endroits différens à l'arrivée des lettres de Consur. Je suis &c.

Lettre particulière.

Receu le 30e. M. Davaux. 13 Mars 1697, à Stockholm.

Il donne à M. de Torci quelques détails sur la maladie du roi et hasarde quelques réflexions sur une communication de M. de Bourepaux, se rapportant à un mariage éventuel du prince de Suède avec la princesse de Danemarc.

J'ay esté informé, Monsieur, plus particulièrement de la maladie du roy de Suède. Il a souvent la colique et ne s'en cache pas; mais il a une autre incommodité, dont il ne veut parler à personne et qui n'est sceue que de deux ou trois de ses plus familiers, c'est une tumeur, qu'il a au costé, il y a desjà quelque temps, mais qui s'enfle un peu et se durcit. Il l'a négligée jusqu'à cette heure; mais à présent il y songe sérieusement, et il a toujours esté dans les remèdes à Consur. On attribue cela aux terribles courses et aux cheutes fréquentes, qu'il a faites. Il a pris plaisir pendant plusieurs années de faire des courses de cinquante et de soixante lieues de Suède avec une si prodigieuse vitesse, qu'un bon courrier n'auroit pu faire en deux jours ce qu'il faisoit en un. Cela a esté si violent, que l'on a remarqué, que les gentilshommes, ses écuyers, jusques à ses gens de livrées, qui ont esté de ces courses-là, sont tous morts. Il ne reste que le roy de Suède, Alexel Wachmester [1]) et un autre gentilhomme.

---

1) Voir ci-dessus p. 42, *note* 1.

Il me semble, Monsieur, qu'on garde longtemps ce jésuite déguisé à Copenhague. S'il y a du mistère sur ce long séjour, vous le pénétrerez mieux, que je ne le puis faire. Nous en avions usé icy plus rondement et nous avions bientost donné congé au Sr. d'Hamilton, qui nous avoit amené pour ce sujet un jésuite. Je crois, que c'est le même.

Monsr de Bonrepaus me mande, que quelques personnes souhaittent, que le roy propose le mariage du prince de Suède [1]) avec la princesse de Dannemark [2]), pour rompre celuy du roy des Romains [3]). Je ne sçais pas assez les veues, que Sa Majesté peut avoir, pour oser raisonner là-dessus. Mais, Monsieur, est-ce un si grand mal pour la France, que le roy de Dannemark prenne de telles mesures avec l'empereur, qu'il jette nécessairement la Suède dans les intérests du roy. D'ailleurs n'y auroit-il point à appréhender, que l'empereur ne revînt à la princesse de Suède [4]). Les conjonctures peuvent changer. Je ne m'attends pas à beaucoup près à avoir le même secours du maréchal Bielke, que j'ay eu du comte d'Astfer [5]), et nous perdrions au change. Quoy qu'il en soit, j'attendray les ordres du roy là-dessus.

Je suis &c.

Receu le 6 Avril. 'A Stockholm, le 20 Mars 1697.

Il écrit, que l'indisposition du roi, qui continue, empêche, qu'on parle d'aucune affaire; ce qui, selon M. Lillierot,

---

1) le prince Charles, qui devint bientôt le roi Charles XII.

2) La seule princesse de Danemarc, fille du roi Chrétien V, décédé en 1699, qui vécût alors, était Sophie Hedwig. Voir Hübner, *table* 86, et l'ouvrage de Fryxell, cité ci-dessus p. 3, *note* 1, I, p. 44 et suiv.

3) Voir le premier vol. des *Négociat. du comte d'Avaux à la cour de Suède*, p. 63, *note* 2.

4) Voir *ibid.*

5) Voir sur ce comte *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 87 et suiv.

s'est passé entre M. de Callières et les députés des États Généraux; ce que le Sr. Olivenkrantz lui avait dit touchant la justification, faite par M. Lillierot à M. de Callières; que l'électeur de Brandebourg s'est joint au roi de Suède pour le maintien des droits des princes de l'empire; qu'il n'est du tout content de la conduite du maréchal Bielke; de quelle manière imprudente le comte de Staremberg a parlé de l'affaire du duc de Swérin; qu'il n'a trouvé nulle preuve de liaison entre le baron de Saken et le baron de Merens; que suivant le cardinal Radziouski il n'y a pour le présent d'autres compétiteurs pour la couronne de Pologne que le prince de Conti et l'électeur de Bavière; que M. van Heeckeren se prépare à s'en aller; que d'après des avis, que le roi de Suède a reçus, on travaille au mariage du roi des Romains avec la fille du feu duc de Hanovre; que M. Bonde a été nommé médiateur.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 24 du mois passé. Je n'ay pas encore receu celle du 28e.

Nous avons apris, que le roy de Suède a esté assez mal à Conssur, et comme il jouit ordinairement d'une parfaite santé, cette première attaque a causé icy beaucoup d'inquiétude. On attribue particulièrement son incommodité à une chute, qu'il a faite il y a environ un an. Il a jetté des morceaux de sang caillé, gros comme le poing. Cela l'a soulagé; mais il a esté ensuite un peu plus mal. Il est revenu icy d'avant-hier au soir et a voulu tenir conseil hier matin; mais il a passé une mauvaise nuit et a contremandé les sénateurs. L'indisposition du roy a empesché, qu'on ait parlé d'aucune affaire ces deux jours-cy, et on ne m'a rien dit touchant la médiation. Le comte Oxenstiern n'en a pas moins travaillé pour cela avec les alliez. Staremberg, Hekeren et Robinson ont esté chez luy deux fois de suite pendant plus de trois heures. Je crois, qu'ils sont toujours embarassez sur la forme de l'acte d'acceptation de la médiation, le consentement du roy d'Espagne n'estant pas encore arrivé à Stockholm. On

n'a pas encore nommé non plus le premier plénipotentiaire. On croit toujours, que ce sera le comte Bonde, et que ce n'est qu'un faux bruit, que les amis du comte Oxenstiern ont fait courir, que ce seroit le comte Gabriel Oxenstiern, qui est à Vienne.

Le Sr. Lillierot a raporté au roy son maistre ce qui s'est passé en sa présence entre le Sr. de Callières et les députez des Estats Généraux un peu différemment de ce que V. M. me fait l'honneur de me mander. Il n'a pas escrit, que les Srs Borel [1]) et Dickfeldt [2]) luy ont déclaré, qu'ils estoient convenus des changemens, qui seront à faire au traitté de Nimègue au sujet de Strasbourg et de Luxembourg, mais qu'ils luy ont dit, que le Sr. de Callières s'estoit réservé la liberté d'en offrir à l'égard de l'une de ces deux places et d'en recevoir à l'égard de l'autre, et il a adjouté, que, quand on a fait ce raport aux ministres des alliez, ils s'estoient fort récriez sur cette réserve, et que les Srs Borel et Dickfeldt avoient dit pour s'excuser, que Callières s'estoit à la vérité réservé cette liberté, mais qu'ils n'y avoient pas donné leur consentement; que les ministres impériaux avoient répliqué, que les Estats Généraux ayant fait escrire la réserve du S. de Callières, il falloit aussy qu'ils fissent escrire la déclaration qu'ils faisoient de n'y avoir pas consenty, mais que les choses estoient demeurées de la manière, qu'elles avoient esté réglées d'abord.

---

1) Jacques Boreel, fils de Guillaume Boreel, jadis membre de plusieurs ambassades de la part des États Généraux. Jacques Boreel, né en 1630, servit de même son pays comme ambassadeur, tant en Russie, qu'au congrès de Nimègue. Enfin il fut ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des sept Provinces-Unies à Ryswick et mourut au mois d'Août 1697. Voir van der Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden* (dictionn. biograph. des Pays-bas), I, 1852, p. 283.

2) Voir sur van Weede van Dyckvelt le prem. volume des *Négociat. de M. le comte d'Avaux en Suède*, p. 156, *note* 2.

Quelques personnes icy prétendent sçavoir, que V. M. s'est expliquée au prince d'Orange et aux Estats Généraux des équivalents de ces deux places, dont ils sont contents. Pour moy, qui ne dois sçavoir que ce que V. M. veut que je sache, je ne m'arreste pas aux avis, qu'on me donne, et j'exécute ponctuellement mes ordres. Néantmoins, selon ce que je serois instruit, je devrois relever les choses, que Lillierot ne mande pas juste et qui peuvent luy attirer des ordres contraires aux intérests de V. M., ou négliger d'en parler, comme n'en devant point appréhender aucune suitte.

J'ay parlé au Sr. Oliverskrans de la justification, que le Sr. Lillierot a faite à M. de Callières sur ce que les impériaux luy avoient imposé. Il m'a dit, qu'en même temps, que V. M. m'en avoit informé, elle en avoit fait parler à Palmquist [1]), qui l'avoit aussitost mandé au comte Oxenstiern, et l'avoit escrit en mesme temps à Lillierot; que c'est asseurément sur cet avis de Palmquist que Lillierot s'est justiffié; que c'estoit par le comte de Staremberg, qu'il a sceu, que Palmquist en a escrit au comte Oxenstiern. Je ne puis juger, Sire, s'il est vray, que le comte Oxenstiern l'ait confié au comte de Staremberg, ou s'il l'a dit à droiture à Oliverskrans; mais quoy qu'il en soit, on voit par là une grande liaison entre eux, et il faut, ou que le comte Oxenstiern et Guldenstolpe se soient racommodez en secret, comme le public le croit, ou que le comte Oxenstiern l'ait confié à Staremberg, pour se faire un mérite de cette déclaration de Lillierot, car à moy il ne m'en a point parlé du tout, et je n'ay eu garde de luy en rien dire, sçachant, que cela est entièrement contraire aux sentimens du roy de Suède et qu'on ne songe pas seulement icy à donner de pareilles instructions.

---

1) Voir sur M. Palmquist *les Négoc. du comte d'Avaax en Suède*, I, p. 64, *note* 2.

La réponse de l'électeur de Brandebourg est arrivée. Il consent très volontiers de se joindre au roy de Suède pour la réparation de l'injure, que l'empereur leur a fait au sujet du duc de Suérin. On attend la réponse du duc de Zell. Cependant le roy de Suède tient ferme. Il a aprouvé la déclaration des ministres du directoire et veut, que, si le duc de Suérin n'est pas sorty de Gustraw dans les dix jours marquez, on l'en chasse à force ouverte. V. M. sera plustost informée par Hambourg et même par Copenhague de la suite de cette résolution. Je ne suis point du tout content du maréchal Bielke en cette occasion. Je n'ay pu m'empescher de le témoigner à son amy, qui l'a voulu justiffier sur l'argent, qu'on prétend qu'il a receu du duc de Suérin. Je luy ay témoigné, que je n'entrois pas là-dedans; que je n'avois qu'une chose à dire, que jamais M. Bielke n'auroit une si belle occasion, en servant fidellement son roy et faisant plaisir à son amy l'électeur de Brandebourg, de rendre un service considérable à V. M.; que cependant il ne le faisoit pas; que je n'entends rien dire de sa part et qu'au contraire il estoit tout public, qu'il éludoit, autant qu'il pouvoit, d'exécuter les ordres du roy son maistre.

Le comte de Staremberg a paru fort offensé de ce que le secrétaire de Brandebourg a parlé assez hautement de la résolution, qu'il a eue de la part de son maistre. Cela a réveillé l'ancien démeslé de ces deux ministres, dont j'ay eu l'honneur de rendre compte autrefois à V. M. Staremberg déclare, que ce n'est plus l'affaire du duc de Suérin; que c'est celle de l'empereur son maistre. Je ne sçais, si c'est avec beaucoup de jugement qu'il a parlé de la sorte, car c'est précisément ce que disent les deux roys du Nord et les autres directeurs du cercle, qui ne prétendent pas entrer en discution des droits des ducs de Strélitz et de Suérin et qui ne se plaignent, que de l'empereur, qui a violé les loix de l'empire et usurpé les droits des princes.

J'ay vérifié, autant qu'il m'a esté possible, l'avis, qui m'avoit esté donné contre le baron de Saken. Il est vray qu'il a veu quelquefois le baron de Merens, mais peu souvent du reste. Je ne trouve pas, qu'il y ait aucune liaison entre eux. Au contraire je vois, que le baron de Saken a rendu un compte exact au cardinal Radziouski de la conduite de Merens et que ce cardinal luy a fait réponse, que tout ce que le prince Jacques avoit fait, tant en Suède, qu'avec les Tartares et dans son voyage en Silésie, l'avoit mis hors d'estat de pouvoir espérer, qu'on songeast à luy; qu'ils avoient des preuves en main de ce que Merens a fait de sa part et qu'il ne voyoit pour le présent d'autres compétiteurs pour la couronne de Pologne que Mgr. le prince de Conty et l'électeur de Bavière [1]), qui estoit appuyé fortement par la reyne et par le grand général Jablanouski.

Le baron de Hekeren se prépare à s'en aller dans le temps qu'il l'a dit. Ses domestiques doivent partir la semaine prochaine, et luy dans quinze jours ou trois semaines. Il va quitter sa maison et prendra seulement deux chambres chez le résident de Hollande. Je sçais, Sire, par un bon endroit, que le roy de Suède a eu des avis, qu'il croyoit certains, qu'on travaille fort au mariage du roy des Romains avec la fille du feu duc d'Hannover [2]). Depuis ma lettre escrite j'ay apris, que c'estoit enfin une chose réglée, que le comte de Bonde iroit à la médiation. Néantmoins cela n'est pas encore déclaré publiquement. Je suis &c.

---

1) L'électeur de Bavière, Maximilien Marie Emanuel, était gendre du roi défunt Sobiesky. Voir Hübner, *table* 134; Böttiger, *Gesch. des Kurstaates und Königr. Sachsen*, II, p. 222.

2) Guillemette Amélie, fille de Jean Frédéric, duc de Hanovre, mort en 1679. Elle se maria en 1699 avec le roi des Romains, c'est-à-dire avec celui, qui devint plus tard l'empereur Joseph I. Voir Hübner, *table* 191.

Receu le 13 Avril. À Stockholm, le 27 Mars 1697.

Il mande au roi, que M. Lillienrot n'a pas de caractère déterminé; que nonobstant les instances du baron de Merens le roi de Suède demeure ferme quant à sa neutralité dans l'affaire de Pologne; que M. van Heeckeren se conduit toujours d'une manière hautaine; que les ministres des alliés ont délivré des mémoires pour l'acceptation de la médiation de la Suède; qu'il envoie au roi une copie d'un mémoire, qu'il a préparé, tendant à la même fin; quel est l'accommodement, proposé par le roi de Danemarc par rapport aux démêlés des ducs de Strélitz et de Swérin; que cette proposition a augmenté les soupçons du roi de Suède; ce qu'il a de plus appris sur la question de Mecklenbourg et quels raisonnements il a su faire insinuer au sujet de l'accommodement, proposé par le Danemarc; que le maréchal Bielke marie sa seconde fille au fils de Danckelmann; que la misère est encore très grande dans plusieurs provinces de Suède; que la maladie du roi de Suède empire, mais que l'envoyé de Danemarc l'exagère; que ce prince tâche de la cacher au public et ne souffre presque personne dans sa chambre.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 28 de Février. Je n'ay point receu celle du 7e de ce mois.

Je puis asseurer V. M., que Lillierot n'a aucun caractère réglé, mais seulement la permission de prendre celuy, que les autres ministres auront [1]). Du commencement même on avoit dessein de ne luy pas laisser la liberté de choisir et de ne luy donner que le titre d'envoyé, quoyqu'il deût servir avec un ministre, qui auroit eu le caractère d'ambassadeur.

Toutes les instances du baron de Merens, appuyées du crédit du comte Oxenstiern et de la reyne mère, n'ont rien oppéré, et le roy de Suède est demeuré ferme à ne vouloir pas faire un pas davantage en faveur du prince Jacques, ny d'aucun autre, et je puis répondre à V. M.,

1) Voir ci-dessus p. 23, 24.

qu'on n'envoyera en Pologne ny trouppes, ny argent, ny ambassadeur; mais je crois, qu'il est nécessaire que V. M. soit avertie de la conduite du Sieur Hekeren. C'est un homme, qui avec peu d'esprit est violent et impérieux et se mesle de tout. J'ay eu l'honneur de mander à V. M., avec quelle hauteur il avoit parlé à la reyne de Suède touchant les affaires de Mekelbourg, jusques là que cette princesse avoit dit, qu'elle s'en plaindroit. Il fait la même chose à cette heure à l'égard de la Pologne. Il parle hautement pour le prince Jacques et fait entendre, que c'est par ordre de ses maistres, qui s'y intéressent.

J'ay apris, que les ministres des alliez ont délivré des mémoires pour l'acceptation de la médiation du roy de Suède. Le comte Oxenstiern ne m'en dit mot, et je ne luy en parle point non plus. S'il me presse de donner aussy une acceptation par escrit, j'ay préparé mon mémoire, dont j'ay l'honneur d'envoyer une copie à V. M. J'y joins aussy un discours en françois [1]), que je feray au roy, mais que je ne laisseray point pur, et comme je luy représente la conduite de V. M. à son égard et celle des alliez, j'ay crû à propos de le récapituler en suédois, afin qu'il le comprenne mieux, et aussi parce que je sçais, que c'est une des choses, qui luy a plus [2]) fait de plaisir, que de m'entendre parler suédois [3]).

J'avois grande raison, Sire, de mander par ma lettre du 6e de ce mois, que je ne voulois pas assurer V. M., que la réponse du roy de Dannemark seroit faite à la chancellerie de Suède en termes aussy précis, que ceux que le Sr. Luxdorph me disoit [4]). Je connois trop les Dannois, et je m'appercevois bien, que Luxdorph avoit quelque chose de réservé, qu'il ne me disoit pas. Cependant il l'a tenu fort secret jusques à l'arrivée du roy; mais dèz le lende-

1) Voyez ci-dessous p. 102 et suiv. 2) le plus?
3) Voyez ci-dessous p. 105. 4) Voir plus haut p. 52.

main il est allé chez la duchesse de Strélitz, et au lieu de l'asseurer du secours du roy de Dannemark, comme elle s'y attendoit, et de la jonction de ce prince avec le roy de Suède, il luy a dit, qu'il avoit ordre de proposer un accommodement, et que le duc de Suérin céderoit au duc de Strélitz des principautez, qui luy donneroit voix à la diette. Jamais personne n'a esté plus surprise que la duchesse de Strélitz, qui a rejetté entièrement cette proposition, quelques instances que l'envoyé de Dannemark luy en ait faites. La cour de Dannemark a fait aussy proposer cet accommodement au roy de Suède, qui n'y a pas voulu entendre, et s'est déclaré, qu'il n'y avoit pas de milieu, ou que le duc de Suérin sortît de Gustraw et remît les choses, comme elles estoient auparavant, ou qu'on l'en chasseroit à force ouverte. La duchesse de Strélitz, que j'ay esté voir, m'a dit, qu'on ne doutoit pas, qu'on aprît par les lettres, qui viendront demain matin, que le duc de Suérin seroit sorty de Gustraw.

Cette conduite du roy de Dannemark ne fait qu'augmenter les soupçons du roy de Suède, et l'impression, qu'il a que le roy de Dannemark ne cherche à [1]) l'engager dans quelque affaire, pour l'abandonner aussitost, comme il a fait en vingt occasions, et même récemment dans leur traitté de commerce [2]), dont il a pressé vivement la conclusion et qu'il a discontinué d'exécuter au bout d'un an, n'ayant plus voulu envoyer de vaisseaux de convoys, ce que le roy de Suède a continué de faire, quoyqu'on ait attaqué ses vaisseaux et tué ses capitaines.

M. de Bonrepaus me mande, qu'on luy a dit, que la duchesse de Gustraw douairière s'estoit accommodée pour ses filles. C'est un prétexte bien foible et qui n'est pas même plausible, car la foiblesse, qu'auroit eu cette prin-

---

1) qu'à.

2) Voir *les Négoc. de M. le comte d'Avaux en Suède*, I, p. 104, *note* 2.

cesse d'écouter un accommodement, ne doit pas empescher les roys du Nort de faire réparer le tort, que l'empereur a fait aux princes de l'empire. Mais ce qui est décisif, c'est que cette princesse n'a pas le pouvoir de disposer des droits du duc de Suérin. Le comte et la comtesse Oxenstiern, tout amis qu'ils sont du comte de Staremberg, n'ont pu s'empescher d'estre offensez des menaces, que le comte Staremberg leur a faites. Il leur a dit, que l'empereur leur envoyoit seize mil hommes dans le Mekelbourg, pour se faire obéir.

J'ay trouvé moyen de faire insinuer deux choses au sujet de l'accommodement, proposé par le roy de Dannemark, qui sont parvenues en de bons endroits, l'une, que l'accommodement des princes de Mekelbourg n'avoit rien de commun avec l'affaire, qui regardoit le roy de Suède, et que, quand ces princes seroient d'accord, l'injure, que l'empereur a faite aux princes de l'empire, et au roy de Suède en particulier, restoit encore; l'autre, que le Dannemark ne proposoit cet accommodement que pour empescher, que le roy de Suède n'eût l'honneur de soutenir les intérests des princes de l'empire et ne reprît cette ancienne prérogative, que le Dannemark voudroit bien usurper. Ils semblent estre assez sensibles icy à ces raisonnemens, qui ne paroissent pas venir de moy.

Fabritius partira au premier jour pour la Moscovie et de là en Perse. Je sçauray exactement ses instructions, et j'auray l'honneur d'en informer V. M.

Le roy de Suède n'a point eu depuis longtemps de lettres de Moscovie. Cela a fait croire, que toutes les nouvelles de cette fameuse ambassade estoient sans fondement. Mais je viens de voir des lettres de quelques particuliers de Rigia [1]), qui marquent, qu'il y venoit d'arriver deux majors, pour y faire préparer tout ce qui sera nécessaire

1) Riga.

à l'ambassadeur de Moscovie, qui y doit arriver dans peu. Si les lettres publiques confirment cela, j'auray l'honneur de le faire sçavoir à V. M.

J'ay eu avis, Sire, depuis deux jours, que le maréchal de Bielke marie sa seconde fille au fils de Dankelman. Cette alliance, jointe à tous les bruits, qui courent de l'attachement de ce maréchal à cette cour, m'a paru bien suspecte et bien contraire aux intérests de V. M., la cour de Brandebourg ne pouvant jamais se détacher des intérests du prince d'Orange. J'ay eu lieu d'en dire mes sentimens à son amy, qui m'est venu persécuter pour le payement des vingt-quatre mil livres de dédomagement, ce qu'il fait réglément deux fois la semaine à l'arrivée de tous les ordinaires, sur quoy il m'a dit, que le maréchal Bielke luy avoit mandé, mais dans le dernier secret, jusqu'à luy deffendre de me le dire, que V. M. estoit instruite de ses liaisons à la cour de Brandebourg et qu'elle en estoit très contente.

La misère continue d'une si grande force dans plusieurs provinces de Suède, que la liste, qu'on a receue depuis huit jours de ceux, qui sont morts en Finlande, monte à quatre-vingt mil neuf cens personnes. Les pauvres gens dans les provinces voisines de Stockholm sont presque tous enflez à cause de la mauvaise nouriture et meurent à tas. Cependant le bled augmente très peu, parcequ'il y en a à peu prèz assez pour ceux, qui ont de l'argent pour en acheter, et qu'on laisse crever les autres sans aucun secours.

Sire, la maladie du roy de Suède devient tous les jours plus considérable. On commence à sçavoir à cette heure dans le public, qu'il a une tumeur au costé droit. Les médecins croyent, que c'est un skire [1]) dans le foye. Il avoue, qu'il y a plus d'un an, qu'il souffre des douleurs, mais qu'il l'a caché, tant qu'il a pu les suporter. Les

1) squirre ou squirrhe.

médecins croyent aussy, qu'il a un abcèz dans les entrailles. Enfin on le croit très mal, quoyqu'on ait quelque espérance depuis hier, qu'il a mieux reposé, et que les bains ont un peu adouci ses grandes douleurs. Cependant je viens de recevoir un billet de la cour, qui me marque, qu'il a extrêmement souffert cette nuit.

Peut-estre V. M. en aura-t-elle des nouvelles par la voye de Dannemark, qui seront fort exagérées, car l'envoyé de Dannemark m'a dit, que ce prince s'habilloit et se déshabilloit dix fois par jour jusques à mettre son ceinturon et son épée quelques fois sur son justaucorps, quelquefois sur sa chemise, et qu'il faisoit mille autres choses, qui marquoient un commencement de délire. Tout cela est amplifié. Ce qui est vray au pied de la lettre est, que le roy, se voyant tout d'un coup accablé de cette violente maladie, est tombé dans une grande mélancolie, et comme il est naturellement bouillant et plein de feu, ses grandes douleurs ont encore aigri les humeurs. Il tâche de cacher son mal au public, ce qui fait, qu'il s'habille plusieurs fois, pour se montrer à la fenestre; mais son mal l'oblige bientost de se recoucher, car il ne peut marcher que courbé. Il ne souffre personne dans sa chambre que Salomon Cornhielm [1], beau-frère de Eric Sparre, l'huissier de sa chambre et deux médecins. Ceux des sénateurs, qui sont les plus familliers auprèz de luy, et la reyne mère n'y entre que de fois à autre, et quand il a du relâche. Je suis &c.

Receu le 19e. 'A Stockholm, le 3 Avril 1697.

Il estime, qu'il serait à souhaiter, qu'on pût se servir de l'affaire de Mecklenbourg pour unir les deux rois du Nord; démontre le zèle, dont le roi de Suède a fait preuve dans

---

1) Salomon Cronhielm chambellan du roi de Suède. Voir l'ouvrage de M. Fryxell, cité ci-dessus p. 3, *note* 1, I, p. 34, et un autre ouvrage du même auteur, allégué plus haut p. 11, IV, p. 252.

cette conjoncture, tandis que le roi de Danemarc a fait beaucoup de bruit, mais n'a pas agi sérieusement, et rapporte, que la cour de Suède ne paraît pas incliner au mariage de son prince avec la princesse de Danemarc; que M. Oxenstiern présume, que tous les ministres, assemblés en Hollande pour le traité de paix, auront pris le caractère d'ambassadeur; que jusqu'ici il n'a pas encore délivré l'acte d'acceptation de la médiation de la Suède; que M. van Heeckeren est fort mécontent; que l'électeur de Brandebourg est allé en Prusse; que la maladie du roi est devenue extrêmement grave; que les détails, qu'il en donne, sont puisés à des sources authentiques; qu'on n'a pas eu en Suède en cent ans un hiver aussi rigoureux que celui de l'année 1696—1697.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 14 de mois passé.

Les affaires du Mekelbourg sont de trop grande importance pour n'y avoir point toute l'attention que je dois, et j'ay eu l'honneur de mander dèz le premier jour à V. M., que je ne perdrois point cette affaire de veue. Je vois la duchesse de Strélitz aussi souvent, que je le puis faire, et elle ne s'est point mal trouvée de mes conseils. Nous estions même convenus, il y a dix jours, lorsqu'elle croyoit partir, que son secrétaire viendroit de temps en temps concerter avec moy. Elle s'estoit attendue, que le duc de Schwérin quitteroit volontairement Gustraw. Elle a esté trompée, et il n'en a rien fait; mais les ordres sont donnez si positifs par le roy de Suède de l'en chasser à main armée, que l'on s'attend d'apprendre par le premier ordinaire, qu'il sera sorty de Gustraw de gré ou de force.

Il seroit à souhaitter, Sire, qu'on pût faire un bon usage de cette affaire, comme Mr. de Bonrepaus le croit, et qu'on pût se servir de cette conjoncture, pour unir les deux roys du Nord. Il n'a point tenu à mes soins, que cela n'ait réussy, malgré toutes les oppositions du comte Oxenstiern, et je ne pense point, que V. M. puisse rien

désirer de plus du roy de Suède, que ce qu'il a fait en cette occasion. Dèz le même jour, qu'il a appris l'entreprise de l'empereur, il a invité le roy de Dannemark, l'électeur de Brandebourg et le duc de Zell de se joindre à luy, pour faire réparer le tort, qui a esté fait aux princes d'Allemagne, et pour faire remettre les choses au même estat, qu'elles estoient avant la prise de possession de la ville de Gustraw. Il a confirmé le jugement, rendu par les ministres du directoire de la basse Saxe, a [1]) ordonné, qu'il fût exécuté. Il a refusé d'entendre à l'accommodement, que le roy de Dannemark propose, et quoyqu'il ait veu, que ce prince l'abandonnoit, il a persisté nonobstant cela dans sa première résolution, a ordonné tout de nouveau à ses trouppes de chasser le duc de Schuérin de Gustraw, s'il n'en vouloit point sortir à l'amiable. Il refuse de reconnoistre son envoyé, quoyque ce prince n'ait point pris le titre de Gustraw dans ses lettres, mais seulement, parce qu'elles sont dattées de nostre ville de Gustraw.

Je supplie très humblement V. M. de vouloir bien comparer cette conduite avec celle du roy de Dannemark, qui a fait beaucoup plus de bruit au commencement que le roy de Suède, mais qui, se voyant invité d'agir sérieusement, a fait proposer un accommodement, premièrement à l'envoyé de Suède, qui est à Copenhague, ensuite par son envoyé à Stockholm, d'abord à la duchesse de Strélitz, puis au roy de Suède même. Il a admis l'envoyé de Suérin, qui a passé à Copenhague, et qu'on refuse de recevoir à Stockholm. Il a plus fait: il a fait dire à cet envoyé, que Luxdorph s'estoit avancé icy au-delà de ses ordres. En un mot, Sire, il refuse à cette heure de se joindre au roy de Suède et persiste à vouloir, que les princes de Mekelbourg s'accommodent. Son envoyé

1) et a.

mange souvent avec celuy de Schuérin, qui n'ose parroistre en aucun autre lieu. Quoyque je ne doute point, que M. de Bonrepaus ne soit informé de la mauvaise conduite du Dannemark, je n'ay point laissé de [1]) luy mander il y a huit jours.

A l'égard, Sire, du mariage du prince royal de Suède avec la princesse de Dannemark je souhaitte fort, qu'on puisse trouver à Copenhague quelqu'autre moyen de rompre le mariage du roy des Romains avec la princesse de Dannemark, sans avoir recours à la Suède, et faire en sorte que la cour de Dannemark donne une réponse aussy décisive à l'agent du comte d'Hamilton, que la cour de Suède en a donné au comte d'Hamilton, même sur une pareille proposition, car je crois presque impossible de pouvoir porter la cour de Suède à entendre au mariage de leur prince avec la princesse de Dannemark. Je ne laisseray point, Sire, d'y travailler de tout mon possible, si l'on n'estoit pas icy hors d'estat de penser à aucune affaire, comme V. M. le verra dans la suitte de cette lettre.

J'ay esté ces jours passez soupper chez le comte Oxenstiern, et j'ay fait tomber la conversation sur le caractère d'ambassadeur, que le Sr. Lillienrot et les autres ministres avoient pris à la Haye. Il m'a protesté, que le Sr. Lillienrot ne l'avoit point encore fait par les lettres, qu'il venoit de recevoir ce même jour-là, qui estoit dimanche dernier; que cet envoyé avoit escrit, que les ministres de l'empereur, et je crois d'Angleterre et des Estats Généraux, avoient pris le caractère d'ambassadeur et l'estoient venu prier d'en faire autant, mais qu'il s'en estoit excusé sur ce qu'estant médiateur, il ne vouloit rien faire que de concert avec toutes les parties intéressées et qu'il en parleroit aux plénipotentiaires de V. M., qui estoient arrivez la veille à Delft. Ainsy le comte Oxenstiern ne

1) le lui.

doute point, qu'il n'apprenne par les lettres, qui arriveront demain, qu'ils auront tous pris de concert le caractère d'ambassadeurs.

Autant, Sire, que j'en ay pu pénétrer, on avoit pris prétexte auprèz du roy de Suède de différer la nomination du comte Bonde jusqu'à ce qu'on eût appris, que les ministres à la Haye seroient déclarez ambassadeurs, ne voulant point donner le titre d'envoyé à un sénateur de Suède à cette heure, qu'on sçaura, ce qui aura esté résolu à la Haye. J'appréhende, que l'extrémité de la maladie du roy de Suède n'empesche, qu'on ne prenne aucune résolution là-dessus. Les sénateurs n'oseront peut-estre le faire de leur chef, et le roy n'est point en estat, que l'on puisse luy en parler.

C'est par la même raison, Sire, de la maladie du roy de Suède, que je me suis dispensé d'accepter sa médiation par escrit. Le comte Oxenstiern m'a sondé là-dessus et m'a dit, que les alliez l'avoient fait et avoient présenté des mémoires, dont le roy de Suède l'avoit chargé de les remercier. Je n'ay point fait semblant de comprendre son intention, car malgré toutes les modifications, que j'ay mises dans cette acceptation, je ne la délivreray que quand je verray, qu'il sera préjudiciable aux intérests de V. M. de le refuser.

Hekeren a desjà envoyé une partie de son équipage. On ne sçait, à qui il en a. Il se plaint hautement et déclare, qu'il part fort mécontent de ce pays-cy; qu'il n'a rien obtenu pour ses maistres, quelque justice qu'il y eût dans ses demandes, et surtout il se plaint aigrement, que le roy de Suède luy ait refusé audiance depuis son retour; qu'il avoit à luy communiquer une affaire de grande conséquence en même temps qu'il auroit pris congé de Sa Maj^{té}, plainte, qui paroist d'autant plus mal fondée et plus ridicule, qu'il n'y a point de simple particulier, qui voulût recevoir une seule visite, s'il estoit

dans l'estat, où le roy de Suéde a esté, depuis qu'il est revenu à Stockholm.

Je ne doute point, que V. M. ne soit informée, que l'électeur de Brandebourg est allé en Prusse et qu'il y doit demeurer jusques à l'election du roy de Pologne. On a esté scandalisé icy, qu'il n'ait donné part de son voyage que quand il a esté en chemin.

Mais, Sire, ce que je puis mander aujourd'huy de plus considérable à V. M. et qui l'est en effet beaucoup est l'extrémité de la maladie du roy de Suéde. Le public n'en sçait presque autre chose, sinon qu'il avoit un abcès, qui s'est crevé, et l'on conjecture, qu'il est plus mal, puisque l'on n'en apprend aucune nouvelle positive, et que luy, qui ne vouloit point, qu'on le crût malade, a ordonné, qu'on fît des prières publiques pour sa santé, qu'on a commencées avant-hier au soir dans le chasteau et que l'on doit commencer ce matin dans toutes les églises. Il n'y a toujours que les quatre mêmes personnes, sçavoir deux médecins et les deux autres, qui ayent la liberté d'entrer dans sa chambre et qui ont des deffences si expresses de rien particulariser de son mal, que peu de personnes en sont bien informées. J'ay trouvé moyen de l'estre exactement par deux de ces quatre-là, sçavoir un des deux médecins et un des deux autres.

Ce que j'en ay apris se rapporte entièrement, quoyqu'ils ne soient [1]) point concertez. Le mal du roy s'est manifesté, lorsque l'abcèz, qu'il avoit dans l'abdomen, s'est crevé il y a aujourd'huy huit jours; mais comme il s'est trouvé plus mal depuis cela et qu'il a de plus grandes douleurs dans le ventre, on conjecture, ou qu'il a un autre abcèz, ou qu'une partie de celuy-là a coulé dans la capacité, ce qui est très-dangereux. On luy a fait quitter les bains, et on ne croit pas, que cette

1) se soient.

tumeur, qu'il a au foye, soit son plus grand mal. Il ne peut pas prendre deux ou trois culierées de bouillon, qu'il ne les rende aussitost, et ce qui est de pis, il luy est survenu une fièvre lente, que les médecins n'avouent à personne. Du reste il est très patient et prend tout ce qu'on luy donne et est bien éloigné de faire tout ce que les Dannois luy imputent. Il dit avant-hier, qu'il sentoit, que son mal empiroit tous les jours et qu'il ne vouloit plus songer qu'à se préparer à la mort. La rude saison, qui continue encore, contribue à augmenter ses maux. Nous avons souffert le plus cruel hiver, qu'on ait eu il y a cent ans, depuis la fin d'Octobre jusqu'à l'heure qu'il est, où il a neigé avec de très grands vents; où il a fait un froid perçant à n'oser se montrer. Hier il neigeoit encore d'une si furieuse force, qu'on ne pouvoit faire cinquante pas, sans en avoir deux doigts d'épais sur ses habits, et aujourd'huy il gèle à pierre fendre. Il est impossible, que les corps ne se ressentent d'un froid si rigoureux et si long.

La reyne mère a dépesché un courier à Lubeck, pour en faire venir un fameux médecin, nommé Hannequin, qui a traitté le duc d'Hannovres. On m'a assuré, que les deux médecins du roy luy ont fait une exposition fausse de son mal, crainte qu'il ne refusât de venir, s'ils en faisoient une véritable.

Je viens d'apprendre, depuis que j'ay commencé cette lettre, que le roy de Suède fut très mal hier au soir et qu'il envoya quérir le comte Oxenstiern sur les neuf heures. Ce ministre, au sortir de chez le roy, alla chez la reyne et chez les princesses et est retourné ce matin à sept heures dans la chambre du roy, ce qu'il n'a pas fait, depuis que le roy est malade. Néantmoins on a contremandé ce matin les prières publiques, qu'on avoit ordonné de faire dans les églises et qu'on devoit commencer aujourd'huy.

Je vois, Sire, qu'on commence à désespérer, que le roy de Suède recouvre sa santé. Si ce malheur arrivoit, personne n'en peut prévoir les suittes et ne peut deviner, comment les choses tourneroient au dedans et au dehors, car on a à craindre des deux costés. L'on ne peut sçavoir, si le prince suivroit les maximes de son père, ou s'il en prendroit d'autres; si la reyne gouverneroit et qui gouverneroit la reyne. Mais à moins que Dieu n'y mît la main, il y a beaucoup d'apparence, qu'il y auroit de grands désordres. Je suis etc.

Lettre particulière [1]).

Receu le 19e. `A Stockholm le 3 Avril 1697.

Je vois avec bien du déplaisir, Monsieur, que je commence à me ressentir de la rigueur de ce climat et que ma santé s'affoiblit considérablement. Les corps souffrent fort en ce pays, et je n'ay l'esprit soulagé par aucun endroit. Je suis &c.

Receu le 26e. `A Stockholm le 10e Avril 1697.

Il rapporte beaucoup de particularités, relatives à M. Lillierot; que diverses causes empêchent encore l'envoi de M. Bonde, chose qui déplait aux sénateurs; qu'au dire de quelques-uns de ces messieurs le roi de Danemarc commençait à exécuter son traité d'alliance contre la France; que les Danois s'efforcent de traverser la paix; que le Danemarc ne veut pas se joindre absolument à la Suède dans l'affaire du Mecklembourg; qu'un marchand de Wismar, arrivé à Stockholm, assure, que le duc de Swérin est sorti de Gustrau le 28 Mars; que la maladie du roi de Suède empire; que lui, d'Avaux, a fait prier pour lui dans sa chapelle; que M. Wallenstedt a été enfermé deux heures avec le roi; que, si le malheur arrive, il y aura une régence; que M. van Heeckeren semble attèndre

I) Adressée à M. de Torci.

l'issue de la maladie du roi; que les boulangers de Stockholm ont déclaré devoir fermer dans peu leurs boutiques; que Lefort partira vers la fin du mois, le czar plus tard; que la reine l'a remercié d'avoir fait prier pour la santé du roi.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 21 du mois passé.

Tout ce que j'ay prétendu mander dans ma lettre du 27 de Février est, que Lillienrot n'avoit point eu d'ordre d'expliquer, comme on supposoit, qu'il avoit fait, touchant Strasbourg et la Lorraine, et que ce ministre souhaittoit ardemment, que la médiation du roy de Suède fût acceptée et que les négociations s'entamassent. Il n'avoit garde de tenir des discours, qui en auroient éloigné l'ouverture. Du surplus, Sire, j'espère, qu'il se conduira d'une manière, qui sera agréable à V. M.; mais je n'en voudrois pas estre entièrement garant, car il a de grandes liaisons avec le pensionnaire Heinsius, qui luy découvre souvent ce qu'il a de plus secret. Il a sceu, que les plénipotentiaires de V. M. demeureroient à Delft, ceux des alliez à la Haye, et que les conférences se feroient a Riswich, très longtemps avant que le public en ait ouy parler.

J'ay découvert aussy, qu'Oliverskrans a depuis peu quelque relation avec le comte de Staremberg. Néantmoins j'ay jugé à propos de luy témoigner, que V. M. estoit satisfait de la conduite de Lillienrot. Il m'a paru, que cela ne feroit pas un mauvais effet. Cela luy a donné lieu de me dire, que le comte Oxenstiern, voulant faire acroire aux impériaux, qu'il estoit le maistre de cette négociation, avoit rapporté au comte de Staremberg, que le roy de Suède luy avoit dit: „c'est vous, Oxenstiern, qui m'avez engagé à confier la négociation de la paix à Lillierot et à luy donner le caractère d'ambassadeur, mais aussy vous m'en répondrez." Oliverskrans m'a assuré, que le roy n'a rien dit de pareil au comte Oxenstiern, et j'en suis convaincu.

Cependant Staremberg l'a mandé au comte de Canitz [1]), qui a fait voir sa lettre à Lillierot et l'a sommé d'estre favorable aux impériaux suivant les promesses du comte Oxenstiern. Tous les Suédois sont fort scandalisez, qu'on n'ait pas encore envoyé quelqu'un à la Haye d'une plus grande distinction que Lillierot. Le comte Oxenstiern, n'ayant pas eu le crédit de faire nommer son beau-frère Wacmester, ny d'empescher, que M. Bonde, qu'il croit bien intentionné pour la France, ne fût choisy, a trouvé moyen d'éluder son envoy pendant quelque temps, sous prétexte d'attendre, que les alliez eussent accepté en forme la médiation du roy de Suède, et de sçavoir, quel seroit le caractère, que les autres ministres auroient à la Haye.

A cette heure c'est la maladie du roy, qui y apporte un obstacle insurmontable, n'estant pas possible de luy parler de cette affaire. Cependant les sénateurs s'en plaignent ouvertement au comte Oxenstiern. Ils voyent même avec beaucoup de jalousie et de chagrin, que le roy de Dannemark envoye une ambassade si solemnelle à la Haye. Ils la tournent en ridicule, ce prince n'estant ny partie, ny médiateur; mais dans le fond du coeur ils en sont outrez. Un des principaux m'a dit, qu'ils croyoient, que les Dannois ne songeoient qu'à traverser la paix. Je sçais bien, que M. Joul, qu'on y envoya en 1684, ne travaille qu'à empescher la conclusion de la trève.

Quelqu'un de ces M^rs m'ont demandé, si on sçavoit à cette heure en France, que le roy de Dannemark commençoit à exécuter son traitté d'alliance contre V. M.; qu'il avoit deffendu à ses sujets de faire aucun négoce en France et qu'il ne leur donnoit plus aucuns passeports pour y aller. Je leur ay témoigné, que V. M. en devoit estre instruite il y a desjà du temps, puisque M. de Bonrepaus me l'avoit mandé. Ces M^rs m'ont assuré, qu'ils

1) M. Dominique André, comte de Caunitz, premier ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'empereur au congrès de Ryswick.

sçavoient positivement, que les Dannois croyent, que la paix ne se fera pas si tost; qu'ils agissent sur ce fondement-là; qu'ils ne peuvent pas dire, si c'est une simple imagination des Dannois ou quelque sorte d'intelligence, qu'ils ayent avec le prince d'Orange. M. de Bonrepaus, qui est sur les lieux, en poura informer plus précisément V. M. Le comte Oxenstiern de son costé m'a témoigné, que le prince d'Orange avoit trouvé une partie de l'argent, dont il a besoin, et m'a voulu faire entendre, que cela estant, il ne feroit pas la paix encore si tost; mais comme il ne parle jamais que par passion, je ne sçais, si on doit faire grande attention à tout ce qu'il dit.

On est très mécontent icy de la conduite du Dannemark, qui ne veut point absolument se joindre au roy de Suède, pour faire rétablir les choses dans le Mekelbourg sur le pied qu'elles estoient, avant que le duc de Swérin se mît en possession de Gustraw, et cela a donné lieu à deux sénateurs, que j'ay sondez sur le mariage de leur prince avec la princesse de Dannemark, de me dire, que quand cette princesse ne seroit pas plus âgée que le prince de cinq ou six ans, ce qui leur paroist considérable, ils ne croyent pas, que ce mariage servît de beaucoup à unir les deux couronnes, puisque leurs intérests communs ne le faisoient pas, et que jamais la Suède ne pouvoit estre en seureté contre la mauvaise foy des Dannois.

On ne doutte pas, qu'on n'apprenne demain, que le duc de Swérin sera sorty de gré ou de force de Gustraw. Les ordres du roy de Suède de l'en chasser subsistent toujours, ce prince n'ayant pas changé de sentimens depuis le 27 de Février, que j'ay mandé à V. M., qu'il vouloit absolument, que l'empereur remît les choses sur le pied, où elles estoient auparavant [1]).

Il est arrivé icy par mer un marchand de Wimar [2]),

---

1) Voir plus haut p. 46. 2) Wismar.

qui soutient avoir parlé à deux marchands le 28 de Mars au soir, nouveau stile, qui venoient de Gustraw et qui l'ont assuré, que le duc de Swérin en estoit sorty le même jour 28 au matin. Cette nouvelle s'est répandue dans la ville avec beaucoup de circonstances; mais comme le roy de Suède, ny la duchesse de Strélitz, chez qui j'ay envoyé, n'en ont point d'avis, je n'ose le mander à V. M. positivement. Aussi bien elle le sçaura plus promptement par d'autres voyes, si la nouvelle est véritable. Je puis assurer V. M., que dans cette affaire et dans toutes les autres il ne me reste rien à souhaitter pour son service du roy de Suède, sinon que sa santé se rétablisse; mais je n'ose l'espérer. On dit toujours, qu'il se porte mieux; mais je sçais d'original, qu'il empire tous les jours; que sa fièvre augmente, au lieu de diminuer, et qu'il souffre des douleurs très violentes et continuelles. On l'a remis aux bains; mais ils ne le soulagent que pour un moment. Il est obligé de garder le lit. Il enfle de temps en temps, et puis il désenfle. Un de ses médecins a confié à la comtesse de la Gardie, que ce prince a la rate, le foye et tous les intestins gastez et qu'il n'en peut pas réchaper. Il ne sçait même, s'il ira bien loin.

Le roy de Suède demanda il y a quelques jours à son premier médecin, s'il moureroit de cette maladie. Celuy-là lui répondit à moitié entre ses dents en termes obscurs et ambigus. Le roy le querella et luy dit de luy parler nettement. Le médecin luy répliqua, qu'il se sentoit mieux luy-même [1]), et que pour luy appréhendoit [2]), que tous leurs remèdes n'eussent pas l'effet, qu'ils souhaittoient. Hé bien, je n'ay jamais craint la mort, et je ne la crains pas encore. Il n'a pu dormir un moment pendant les

---

1) Ces mots signifient sans doute, que c'était plutôt au roi lui-même qu'à lui, au médecin, de dire, comment il se sentait.

2) il appréhendoit.

cinq dernières nuits. Je ne sçais pas encore, comment il a passé celle-cy. Le grand-maistre vint hier dire à la reyne, que le roy estoit très mal et qu'il souhaittoit, que l'on fît des prières publiques dans toutes les églises, ce qui fut ordonné sur le champ et a esté exécuté ce matin à six heures et demie. J'ay crû, que V. M. ne désaprouveroit pas, que je fisse prier pour ce prince dans ma chapelle, ce que j'ay fait ce matin, après avoir sceu, que cela avoit esté fait dans toutes les églises. Salomon Bronhielm [1]) luy en doit rendre compte, s'il ne l'a desjà fait.

On ne sçait pas, si le roy de Suède a changé quelque chose à un testament, qu'il a fait il y a quelques années [2]). On a sceu seulement, qu'il ordonna il y a quelques jours à Salomon Bronhielm, beaufrère de Spaar, d'apporter de l'ancre et du papier et de faire venir Walersted [3]), avec qui il a esté enfermé deux heures, et qu'il l'a envoyé quérir depuis cela assez souvent. Le comte Oxenstiern n'est point entré dans sa chambre, depuis qu'il y alla à neuf heures du soir, il y eut hier huit jours; mais il est très assidu auprèz de la reyne.

Il y aura une régence. On ne sçait, de qui elle sera composée; mais on ne doute pas, que le comte Oxenstiern, le grand-maistre [4]) et Walersted n'en soient. V. M. juge bien, que toutes les affaires publiques demeureront en suspend et qu'il n'y a pas d'apparence dans ces conjonctures, qu'on me presse d'accepter la médiation du roy de Suède.

Si le malheur, qui me paroist inévitable, arrivoit et que les choses reprenant leur train, on m'en reparlât, je

---

1) Voir sur Salomon Cronhielm plus haut p. 69, *note* 1.

2) Voir ci-dessous p. 84, *note* 1.

3) Voir sur Wallenstedt *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 288. Son prénom est „Lars." Voir l'ouvrage de Fryxell, cité ci-dessus, p. 3, *note* 1, I, p. 8.

4) Voir plus haut p. 11, *note* 1.

pourois dire, si V. M. le trouve bon, que la négociation estant si avancée en conséquence de l'acceptation, que V. M. a faite depuis si longtemps, il n'estoit plus nécessaire de cette formalité.

Hekeren a retardé le départ du reste de ses domestiques, qui estoient demeurez. Il attend aparamment l'issue de la maladie du roy de Suède. Cependant il tient des discours, dont on est bien scandalisé, menaçant publiquement la Suède à sa table et partout, où il se trouve, du ressentiment des Estats Généraux sur le refus, qu'elle a fait de leur donner le secours, porté par le traitté. Je me servirois utilement de ces emportemens, si le roy de Suède en pouvoit revenir.

Les boulangers de Stokholm ont esté déclarer il y a cinq jours à l'hostel de ville, qu'ils n'avoient plus de farine que pour quinze jours et qu'ils seroient obligez aprèz cela de fermer leurs boutiques.

Spaar Wenseldt [1]), introducteur des ambassadeurs, qui a de grandes correspondances en Moscovie, où il a demeuré quelques années, a dit en avoir receu hier des lettres, qui portent, que ce nommé le Fort partiroit à la fin de ce mois-cy pour son ambassade; que le czar ne partiroit pas avec luy, mais qu'il le joindra sur les frontières de Moscovie et qu'il s'abouchera avec l'électeur de Brandebourg.

On m'a communiqué un escrit, qu'un homme, qui a vollé chez l'empereur, a laissé, aprèz avoir fait son vol, que je me donne l'honneur d'envoyer à V. Majesté.

La soeur d'Elric Spaar [2]), qui est première fille d'honneur de la reyne, vient de me mander depuis cette lettre escrite, que le roy de Suède avoit un peu reposé cette nuit. Elle a dit à la reyne, qu'on avoit prié Dieu pour luy dans

---

1) Sparfwenfeldt. Voir plus haut p. 11, *note* 1.

2) Voir ci-dessus p. 13, *note* 1.

ma chapelle. Cette princesse a témoigné en estre très satisfaite.

Sire, comme j'allois fermer ma lettre, la reyne a envoyé chez moy, pour me remercier d'avoir fait prier Dieu pour la santé du roy de Suède. Je suis &c.

Lettre particulière.

Receu le 26. 'A Stockholm le 10e Avril 1697.

Il écrit ce mot à M. de Torci, pour rectifier un passage d'une lettre de M. de la Piquetière.

J'appréhendrois, Monsieur, que vous n'imputassiez à négligence et que vous crussiez, que je ne fusse pas bien informé, lorsque vous verrez dans la lettre du Sr de la Piquetière, qu'on a appris icy la nouvelle de la sortie du duc de Swérin de Gustraw par un courrier du maréchal de Bielk, si je ne prenois la liberté de vous dire, qu'il n'en est point arrivé, et que le courrier, qu'il mande avoir esté dépesché avec tant de diligence, est le marchand de Wimar, qui est venu par mer avec un fort bon vent [1]). Je suis &c.

Receu le 3 May. 'A Stockholm le 17 Avril 1697.

Les différentes matières, qui forment le contenu de cette lettre, sont: la mort du roi de Suède Charles XI; l'ouverture et le contenu du testament du feu roi; la situation fâcheuse du royaume, assuré ni du dehors, ni du dedans, surtout à cause de l'appréhension, qu'on a, d'une révolte dans les provinces de Poméranie et de Livonie; la salutation du nouveau roi par les sénateurs; la confirmation de ce qu'on avait appris du marchand de Wismar; les efforts, que M. Oxenstiern fait encore, pour mettre un des Wachtmeister à la place de M. Bonde; quelques détails sur ces Wachtmeister;

1) Voir plus haut p. 79.

la crainte de l'envoyé de Pologne, que l'influence de la reine ne porte la Suède à embrasser les intérêts du prince Jacques; la question, que M. Olivenkranz lui a faite, si le roi de France a l'intention de continuer Canderstein dans son emploi; enfin, dans un postscriptum, des avis plus précis qu'il a reçus sur les dispositions du testament.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 28 du mois dernier.

Le roy de Suède, aprèz avoir souffert de très grandes douleurs, a esté enfin emporté par la violence du mal et est mort lundy, quinze d'Avril, à neuf heures et demie au soir [1]). On a ouvert son testament le lendemain matin, qui estoit hier, en présence de tous les sénateurs, qui ont résolu d'en tenir les résolutions fort secrètes pendant quelques jours. On prétend, qu'il estoit fait dèz l'année 16 .... [2]); qu'il n'y a rien changé dans sa dernière maladie, soit qu'il ne l'ait pas voulu, soit qu'il ne l'ait pu à cause de ses violentes douleurs. Ce que j'en ay pu apprendre est, qu'il a nommé cinq sénateurs, sans lesquels le roy d'à présent, Charles 12, ne résoudra rien jusqu'à ce qu'il soit reconnu régent, et jusqu'à ce temps-là tous les actes, qui seront de conséquence, seront signez par le roy, la reyne mère [3]) et les cinq sénateurs, et

---

1) Cette désignation du temps est entièrement conforme à celle de Voltaire, *Hist. de Charles XII*, 1732, I, p. 13; de de Limiers, *Hist. de Suède*, II, p. 210; de Fryxell, *Geschichte Karls des zwölften* (Histoire de Charles XII), traduite en allemand par von Etzel, 1860, p. 7, etc.

2) L'année, qu'il ne précise pas, est 1693, celle de la mort de la reine. La date du testament est le 15 Août. Voir de Limiers, II, p. 119 et suiv.; Carlson, *Gesch. Schwedens*, V, p. 534 et suiv., et les lettres de M. d'Avaux au roi du 24 Avril 1697, plus bas p. 93, et du 12 Juin.

3) Voir sur la reine mère *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 54, *note* 2.

quoyqu'ils doivent avoir également connoissance de toutes les affaires, ils en ont néantmoins chacun de certaines, sur lesquelles ils sont préposez. M. le comte Oxenstiern a les estrangères, le comte Christophle Guldenstiern, gouverneur de Stockholm, la guerre, M. Wrede l'admirauté, le comte Guldenstolpe les affaires de justice et le comte Valersted, qui est le cinquième, n'a aucune distinction particulière [1]). C'est, Sire, tout ce que j'ay pu découvrir jusques à présent. Encore ne sçay je pas, si je ne me trompe point dans quelques particularitez, car on tient encore tout cela fort secret. Je tâcheray d'en rendre compte à V. M. avec plus de certitude par le premier ordinaire.

Je puis assurer V. M., qu'il perd beaucoup à la mort de ce prince. Si je ne disois que d'aujourdhuy, qu'il avoit pour V. M. tous les sentimens, qu'elle peut souhaitter, je ne serois pas croyable; mais j'ay eu l'honneur de le mander dans le temps, qu'il pouvoit démentir ou confirmer ce que je disois. Il faut attendre quelque temps, pour pouvoir bien juger du train, que prendront les affaires, car on n'est assuré ny du dehors, ny du dedans [2]), et on appréhende fort la guerre, pas tant de la part de l'empereur, quoyque le roy de Suède vienne de luy faire un affront sensible, que du roy de Dannemark. On craint, qu'il ne cherche querelle à la Suède, ou tant au moins, qu'il n'attaque le duc d'Holstein Gottorp. Pour ce qui est du dedans, les anciennes maisons sont toutes réduites à l'aumosne et au désespoir. Je ne vois pas néantmoins personne capable de former un party et de se mettre à la teste.

---

1) Selon M. Fryxell, *Histoire de la vie*, etc. I, p. 8, Wallenstedt avait les finances. Voir plus bas p. 88 et 91.

2) Les détails qui suivent ici sont en contradiction manifeste avec Voltaire, *Hist. de Charles XII*, p. 14: „Il laissa à son fils des sujets soumis."

Les peuples sont dans la dernière misère. Il en meurt une infinité; mais un peu de soin et une bonne récolte y pouront remédier, et selon ce que j'en puis juger, je ne pense pas, qu'on ait autant à craindre de ce costé-là, que plusieurs personnes se l'imaginent, quoyqu'il y ait desjà plus de quatre mille paysans assemblez en Ingermanie, qui ont taillé en pièces cent fantassins et cinquante cavaliers, que celuy, qui commande dans cette province, avoit envoyé pour les dissiper. Cela l'a obligé de faire marcher cinq cens hommes. On n'en sçait pas encore l'évènement; mais, Sire, ce qui est plus à appréhender est une révolte dans les provinces de Poméranie et de Livonie, et particulièrement dans cette dernière, pleine d'une noblesse fort aguerrie, qui a esté fort maltraittée, à qui on a osté ses privilèges et qu'on a dépouillée de tous leurs biens contre la teneur de l'accord, qu'ils ont fait avec la Suède. On dit, que l'on convoquera une diette. Si cela est, on verra alors, quel train les affaires prendront. Mais quoyque je ne puisse rien mander aujourd'huy de bien positif, j'ai crû, que V. Majesté ne désaprouveroit pas, que j'eusse l'honneur de luy faire sçavoir ce que je pouvois entrevoir, et qu'elle m'excusera, si dans la suitte j'augmente ou je diminue à ce que j'escris aujourd'huy, à mesure que je découvriray les sentimens des Suédois. Pour moy, il faut que je change de mesures et que je commence tout de nouveau. J'attens pour cela, que les affaires se débrouillent un peu, afin de ne pas faire de fausses démarches.

Jusques à cette heure les princes suédois n'ont pris le titre de roy qu'après leur couronnement. Mais comme le dernier roy s'est fait reconnoistre souverain et absolu, les sénateurs ont esté saluer le prince comme roy. J'attens, Sire, les ordres de V. M., pour faire un compliment en cérémonie au roy de Suède. Cependant j'iray luy faire la révérence et l'assurer de la part, que V. M. prendra

à la perte, qu'il a faite. Je feray le même compliment à la reyne.

Les nouvelles, que j'ay eu l'honneur de mander à V. M. par le dernier ordinaire touchant le Mekelbourg et qui avoient esté apportées icy par un marchand de Wismar, se sont trouvées vrayes [1]). V. M. en aura appris toutes les circonstances par Hambourg. Ainsy je ne l'en importuneray pas. On trouve cette action du roy de Suède fort vigoureuse, et j'espère, qu'elle aura fait voir à V. M., que les conseils du comte Oxenstiern n'ont pas prévalu, et que le roy de Suède est mort dans une fâcheuse conjoncture, comme il a dit plusieurs fois dans sa maladie, car il avoit résolu de soutenir cette affaire de toutes ses forces, quoyque le Dannemark l'eût honteusement abandonné. L'envoyé de l'empereur prétend, que son maistre fera marcher six régimens, qu'il a en Bohème, pour remettre le duc de Swérin en possession.

Plusieurs sénateurs ont dit depuis la mort du roy de Suède, qu'ils sont témoins, que ce prince a nommé le comte Bonde pour premier médiateur, avant que d'aller à Consur. Ils le disent d'autant plus hautement, qu'ils sçavent, que le comte Oxenstiern tâche encore de faire mettre un des Wachmester [2]) à sa place, quoyqu'ils soient l'un et l'autre sans esprit et sans nulle teinture des affaires, d'ailleurs fort violens et fort envénimez contre la France. Un d'eux a eu un démeslé personnel avec M. le marquis de Feuquières [3]) sur des affaires, qui regardoient le service de V. M. Ils sont absolument l'un et l'autre dépendans du comte Oxenstiern.

---

1) Voir plus haut p. 83.

2) Ils s'appellent Axel et Hans (Jean) Wachtmeister. Voir Fryxell, *Hist. de la vie*, etc., I, p. 45 et ailleurs; IV, p. 220.

3) Voir sur ce marquis *les Négoc. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 452 *note* 1.

L'envoyé de Pologne appréhende fort, que la reyne, aydée du comte Oxenstiern, ne porte la Suède à s'intéresser fortement en faveur du prince Jacques, parcequ'elle luy a parlé pour ce prince avec beaucoup de chaleur du vivant du feu roy, et qu'il n'a pas tenu à elle, qu'il n'ait fait de grands efforts, pour mettre le prince Jacques sur le trosne de Pologne. Il n'y a pas d'apparence, que dans le peu de temps, qui reste et si tost aprèz la mort du roy de Suède, on change de résolution, et que les sénateurs, qui l'ont empeschée [1]) aux sentimens de la reyne mère et du comte Oxenstiern, ne s'opposent avec la même fermeté à ce que cette princesse souhaitteroit, qui ne peut rien faire sans leur consentement. Je veilleray néantmoins, car l'envoyé de Pologne prétend, que Merens fait de fortes sollicitations.

Hekeren n'est pas party. Il veut apparamment voir le ply, que les affaires prendront icy.

Le jeune comte Bielkè est à Stockholm d'avant-hier. Son père l'avoit envoyé, pour faire la révérence au roy de Suède et prendre congé de luy, avant que de partir pour la France, où il doit aller incessamment. Je ne l'ay point encore veu à cause de la mort du roy. Il a apporté l'original du traitté, que son père a fait avec M. l'électeur de Brandebourg, pour me faire voir, qu'il n'y a rien contre les intérests de V. M.

Mr. Oliverskrans me vint voir il y quelques jours et me demanda, si V. M. laisseroit après la paix faite la même commission au Sr Canderstein [2]), qu'il a à cette heure. Il me fit entendre, que, comme Canderstein s'est

---

1) empêché.

2) Voir sur M. Canderstein *les Négociat. du comte dAvaux en Suède*, I, p. 91, et plus bas la lettre du roi à M. d'Avaux du 9 Mai 1697. Dans *ses Négoc. en Hollande*, IV, p. 366; V, p. 1, l'auteur le nomme „Cantenstern."

entièrement voué au service de V. M., il luy seroit fâcheux d'en estre exclus et de se pourvoir ailleurs, mais que, si ce malheur devoit luy arriver, il souhaitteroit fort de le sçavoir plus tost que plus tard, pour prendre ses mesures. Je luy ay témoigné, que j'ignorois entièrement les intentions de V. M. sur ce sujet; que je sçavois seulement, qu'elle estoit satisfaite du soin et de la fidélité du S. Canderstein. Il m'a fort pressé de tâcher de sçavoir, quelle sera sa destinée. Supposant, qu'il luy est important de le sçavoir à cette heure, ce que je puis dire et qui est de ma connoissance est, que j'ay trouvé Canderstein dans tous les temps très zélé pour le service de V. M. et très fidelle. J'en puis estre crû, car je ne suis pas prévenu pour la bonne foy du Sr. Oliverskrans, et guère plus pour celle de M. Lillierot. Quand ils se sont mal conduits l'un et l'autre, Canderstein ne les a pas imitez. Au contraire, il n'a cessé de leur escrire, pour les remettre dans le bon chemin. Je supplie très humblement V. M. de me permettre de luy représenter, qu'en cas qu'elle veuille bien continuer Canderstein dans son employ aprèz la paix, il seroit du bien de son service, qu'il en pust estre assuré à cette heure. On a besoin de son beau-père et de son beau-frère, Oliverskrans et Lillierot. Une pareille assurance les retiendra un peu dans leur devoir et engagera encore plus Canderstein à les en solliciter. Je suis &c.

Sire, depuis ma lettre escrite j'ay esté informé plus particulièrement des dispositions du feu roy. Walersteidt maniera les finances. La reyne et ses cinq sénateurs auront toute la souveraineté entre les mains pour tout ce qui regardera le dedans du royaume, les impositions, toutes sortes de charges, et en déposeront [1]) eux seuls,

---

1) disposeront.

sans en donner part au sénat. Mais pour ce qui est des affaires d'estat, comme la paix, la guerre, les alliances, la médiation, etc., tout cela doit estre traitté dans le sénat, comme il l'a esté cy-devant et sera signé de la reyne mère et de ces cinq sénateurs. Le roy ne signera point. C'est l'homme, par qui j'ay entretenu correspondance avec le maréchal de Bielke, qui me sert beaucoup, pour déterrer ces sortes de choses. Il est fort bien venu chez deux ou trois sénateurs, que je ne puis voir à tous momens, comme il fait, et qui se confient à luy.

Lettre particulière.

Receu le 3 May. A Stockholm le 17e Avril 1697

Il communique à M. de Torci quelques particularités touchant le deuil, qu'il va prendre, et le conjure de le tirer de l'embarras d'argent, où il est continuellement.

Monsieur.

Je me suis fait faire un habit de deuil pour aller à la cour. Je ne me presse pas de faire habiller mes domestiques, quoyque je ne doute pas, que je n'en reçoive l'ordre du roy. Je ne feray point tendre de chambre de deuil, puisque Sa M. ne l'a pas approuvé à la mort de la feu reyne de Suède [1]). Ces contretemps-là ne me sont point favorables, car il n'y a pas quatre mois que mes gens ont quitté le deuil de la reyne d'Espagne. Comme je n'ose importuner le roy davantage, j'ay prié Mr. De Merens de soliciter pour moy une gratification, qui me donne moyen de subsister icy. J'espère, qu'il l'aura fait; mais je me trouve si pressé, qu'il ne m'est pas possible de m'empescher de vous faire la meme prière. Je n'aurois

1) Voir *les Négociations du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 356.

pas esté si souvent importun à Sa Majesté, si j'avois pu depuis quatre ans et demy, que je suis party de Paris, obtenir un secours, qui ne m'auroit pas mis à mon aise, mais qui m'auroit osté de l'embaras, où je suis continuellement, n'estant occupé que du soin de trouver de l'argent. Mes créanciers sont prests à faire vendre mon bien; ma vaisselle d'argent est icy engagé pour la plus grande partie, et je n'ay plus de ressource, ny de moyen de continuer dans le service, si je ne reçois point de grâce de Sa Majesté.

Je vous prie de ne pas mettre en ligne de compte l'ordonnance pour le deuil, car de la manière, qu'on le prend icy et qu'on le donne à tous les gentilshommes et domestiques, qui ne sont pas de livrée, il ne reste pas trois cents francs. Je suis &c.

Receu le 10 May. `A Stockholm le 24 Avril 1697.

Il mande beaucoup de détails par rapport à la forme, donnée par les tuteurs au gouvernement; quelle sera l'époque de la majorité du roi; que la diète sera convoquée au mois de Septembre; qu'outre le testament le roi a laissé un papier, écrit de sa main, qui ne sera ouvert qu'au couronnement du roi; qu'il a été voir le comte Oxenstiern, et quels sont les sujets, dont ils se sont entretenus; que les comtes Wrede et Guldenstolpe persistent dans leurs bons sentiments à l'égard de la France; que M. Guldenstolpe devra avoir une gratification de quatre mille écus et que, si le roi de France permettait au fils de M. Wrede d'accompagner le maréchal de Villeroi dans la campagne prochaine, cela ferait un bon effet; ce que M. Guldenstolpe et l'envoyé de Pologne lui avaient dit sur l'élection d'un roi de Pologne; que l'affront, fait à l'empereur dans l'affaire de Gustrau, est d'autant plus grand, qu'il en avait investi peu de jours auparavant le duc de Swérin; que le fils du comte Bielke lui a montré l'original du traité, fait par le roi de Suède avec l'électeur de Brandebourg, dont il a fait un extrait,

qu'il envoie au roi de France; que le czar et Lefort sont arrivés à Novgorod.

Sire.

J'ay receu la depesche, dont V. M. m'a honnoré le 4 de ce mois.

Les cinq sénateurs, qu'on appelle les tuteurs du royaume, s'assemblent tous les jours, pour donner quelque forme à leur gouvernement. Une des premières difficultez, qu'ils ont trouvé pour l'exercice de leurs fonctions, est, que le feu roy, en leur assignant leur département, a déclaré, qu'il ne prétendoit point pour cela, que ceux, qui avoient les emplois, ausquels ils destinoit d'autres personnes, les quittassent, et que chacun conserveroit la charge, qu'il a à présent. Cela fait d'autant plus de peine, qu'il leur a changé à tous leurs fonctions (excepté le comte Oxenstiern). Il a donné au comte Wrede le soin de l'amirauté, qui est entre les mains du grand-admiral Hans Wacmester; Wallenstedt doit avoir les finances, qui sont administrées par M. Wrede, qui est grand-trésorier et président de la chambre des comptes, et le comte Guldenstolpe a l'inspection sur la justice, dont le comte Walensted est en possession en vertu de la charge de premier président au parlement, qui est celle du Reichs-drost. Pour ce qui est du comte Christophle Guldenstiern, à qui il a assigné le département de la guerre, il ne prive personne de sa fonction; mais il fait grand tort au maréchal Bielke et au maréchal Dalerg [1]), à qui il appartient de droit.

Les actes, qui sont signez par la reyne et par les cinq tuteurs du royaume, sont intitulez: „pour le roy,

---

1) Erick Dahlberg, un des héros de la Suède, célèbre par ses exploits dans la guerre de trente ans et au commencement de la guerre du Nord de l'an 1700. Voir Fryxell, *Hist. de la vie de Charles XII*, I, p. 9; IV, p. 219 et suiv.

nostre cher petit-fils, nostre très clément roy." Le premier titre se rapporte à la reyne et le second aux tuteurs. Ces cinq tuteurs ont pris place au-dessus de tous les autres sénateurs, ce qui est en quelque façon contre les dispositions du feu roy, qui a ordonné, qu'ils garderoient leur poste. Ils ont résolu de demeurer étroitement unis entre eux et d'agir toujours de concert, autant qu'il leur seroit possible. Il paroist aussy, qu'ils veulent se conduire avec beaucoup de sagesse et de prudence, car ils ont prié le roy de se trouver à leurs assemblées. Ils peuvent avoir en cela trois veues différentes, toutes trois bonnes, l'une d'accoustumer le roy aux affaires et qu'il en ait une parfaite connoissance, lorsqu'il prendra la régence de son royaume; la deuxième de faire plus respecter leurs ordonnances, et la troisième de n'estre point recherchez, quand le roy sera parvenu à la couronne, comme les régents du dernier roy deffunct ont esté, puisqu'il aura esté présent à toutes leurs déliberations.

Cette forme de gouvernement durera jusqu'à la majorité du roy, dont le jour n'est point réglé précisément. C'est ordinairement quelques mois, aprèz que le prince est entré dans sa dix-huitième année, deux mois plus ou moins, selon que la saison est commode pour assembler la diette. Le prince est né le 27 de Juin (stile nouveau) 1682. Il sera réputé majeur le 27 de Juin 1699 et sera couronné quelques mois aprèz.

Le grand-maistre est fort mal satisfait et a témoigné son ressentiment. On ne doute point, que le maréchal Bielke ne soit bien plus mécontent et qu'il ne le témoigne bien plus vivement.

Les tuteurs résolurent avant-hier, que l'on convocqueroit une diette au mois de Septembre. Les lettres en seront expédiées au mois d'Aoust. Ils n'ont point jugé à propos de convoquer plus tost l'assemblée, pour donner le loisir aux peuples et aux gentilshommes de faire la récolte.

Le testament a esté projetté en 1687, mais il n'a esté dans sa perfection qu'au mois d'Aoust 1693, vingt jours [1]) après la mort de la reyne de Suède. Le roy l'a confirmé dans sa dernière maladie, sans y rien changer, si non qu'il a fait un escrit pour l'éclaircissement de certaines choses, qui sont changées depuis 1693. Le roy a escrit un autre papier tout de sa main pendant sa dernière maladie, qu'il a fait mettre dans une boîte de fer-blanc, cachettée et scellée, pour estre remise incontinent après sa mort entre les mains du roy d'à présent, avec ordre de ne l'ouvrir qu'à son couronnement. On croit, qu'il y a dans cette boîte la création de quelques nouveaux sénateurs.

Le comte Oxenstiern m'a envoyé le maistre des cérémonies, pour me notiffier la mort de ce prince et que la cour de Suède en prenoit le grand deuil, et qu'on en feroit donner incessamment avis à V. M. Je l'ay esté voir et luy ay dit, que V. M. seroit très sensible à la nouvelle de la mort du roy de Suède; qu'elle m'avoit desjà fait l'honneur de me témoigner l'inquiétude, où l'avoit mise la première nouvelle de son indisposition; que V. M. néantmoins auroit beaucoup de consolation d'apprendre les grandes qualitez et les bons sentimens du prince, qui montoit sur le trosne, et qu'elle verroit avec plaisir, que la direction des affaires estrangères ne sortiroit point de ses mains, de luy comte Oxenstiern. Il m'a répondu très honnestement et m'a protesté, qu'il s'employeroit de tout son pouvoir à maintenir une parfaite union entre V. M. et le roy son maistre, et m'a assuré en termes si précis, qu'il estoit persuadé de la nécessité, qu'il y avoit que la France et la Suède demeurassent dans une estroite

---

1) ou dix jours après ce décès? Voir la lettre de M. d'Avaux au roi du 17 Avril 1697, ci-dessus p. 84, *note* 1, et *les Négoc. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 350.

union, qu'il n'y a rien à souhaitter, si non qu'il veuille faire la moitié de ce qu'il m'a dit. Il n'a pas cependant eu l'honnesteté de m'apprendre, qu'on avoit donné le caractère de résident au Sr Palmquist, de même qu'au secrétaire, que le roy de Suède avoit en Angleterre.

Le comte Oxenstiern m'a dit dans cet entretien, que le roy de Suède avoit témoigné une grande joye trois jours avant sa mort, lorsqu'il avoit appris, que l'officier Suédois, qui commandoit dans Gustraw, avoit fait sortir le duc de Swérin et le commissaire de l'empereur [1]), et qu'il avoit commandé expressément, qu'on ne se relâchât point sur cette affaire-là, ny sur celle de Holstein, mais qu'on les soutînt vigoureusement avec toutes les forces du royaume. Je ne voudrois pas répondre, qu'il eût parlé si ouvertement pour le Holstein, car je ne l'ay point appris d'ailleurs, et le comte Oxenstiern peut bien vouloir favoriser en cela la reyne mère. Mais pour ce qui est de l'affaire de Gustraw, je sçais, qu'il l'a fait et qu'il a eu même l'intention de l'envoyer protocoler dans la chancellerie, afin que cela fût exécuté. Le comte Oxenstiern m'a aussy appris, que les tuteurs, pour se mettre en estat de suivre les intentions du roy deffunct, avoient dépesché les ordres à toutes les trouppes de se tenir prestes et qu'ils alloient envoyer leur vice-amiral Taub à Hambourg, pour y lever des matelots, et que le roy de Dannemark y pensera plus d'une fois, avant que d'entreprendre aucune chose contre la Suède ou contre le duc d'Holstein Gottorp. Ils sont aussy persuadez, que les garans du traitté d'Altona [2]) soutiendront le duc de Gottorp.

Il ne m'a pas caché son ressentiment contre Heekeren et m'a dit, qu'il devoit estre bien mortiffié d'avoir fait

---

1) Voir de Limiers, II, p. 202.

2) Voir sur ce traité, conclu le 30 Juin 1689, de Limiers, II, p. 44 et suiv.; 56 et suiv.; Carlson, V, p. 363 et suiv.; 392 et suiv.

des raports si faux à ses maistres de l'estat de la Suède. Il n'est pas moins mécontent des discours de cet envoyé, qui dit partout, que le roy de Suède valoit trente mille hommes à la Suède, et qu'à cette heure, qu'il est mort, les Hollandois ne trouveront pas beaucoup de difficultez à se vanger du refus, que la Suède leur a fait du secours.

Quoyqu'Heekeren tienne des discours si peu mesurez, il a différé néantmoins son départ et a fait faire des complimens aux tuteurs. Mais il n'a pas contremandé ceux de ses domestiques, qui sont partis, et il n'a fait débarquer qu'une partie de son bagage, qui est sur un vaisseau, destiné pour Amsterdam. J'ay envoyé faire des complimens aux tuteurs. Je n'ay pas crû y devoir aller, que je n'eusse fait la révérance au roy et à la reyne, qu'on ne verra, qu'après qu'on aura mis le corps du feu roy dans ce qu'ils appellent *castrum doloris* et qui ne sera fait de quinze jours. Ces messieurs ont approuvé, que je ne les aye pas veu auparavant.

J'espère, que V. M. verra bientost, de quelle utilité il a esté pour son service de faire de petits présens aux comtes Wrede et Guldenstolph. Je leur ay fait parler par mon secrétaire. Ils conviennent l'un et l'autre, qu'ils sont à cette heure plus en estat et plus en liberté de dire leurs sentimens, qu'il n'estoient du vivant du feu roy, et même qu'ils sont en obligation de le faire. Ils m'ont fait assurer, qu'ils persisteroient inviolablement dans leurs bons sentimens. Le comte Guldenstolph a dit, que, quoyque le comte Oxenstiern fût préposé pour les affaires estrangères, et qu'on luy eût donné à luy l'inspection sur celles de justice, il ne sortiroit pas pour cela de la chancellerie, et qu'ainsy il seroit non seulement en qualité de tuteur dans toutes les délibérations, mais que, comme membre de la chancellerie, il auroit part à la direction, ce qui n'est point d'un petit avantage.

J'espère, que ces messieurs-là feront bien l'un et l'autre;

mais je me repose beaucoup plus sur le comte Guldenstolph, qui a plus d'esprit et qui entend beaucoup mieux les affaires. Il peut aussy rendre d'autres services à V. M. en inspirant de bons sentimens au jeune roy, dont il demeure gouverneur. Malgré toutes ses charges il a peu de gages, et de luy-même il n'est point riche, et je sçay bien, qu'il a besoin d'argent. V. M. jugera, s'il est de son service de luy faire dans ce commencement-cy une gratiffication de quatre mil escus. C'est le moins qu'on luy puisse donner [1]). Celles, qu'on luy a desjà faites, l'ont empesché de s'engager avec d'autres; celle-cy l'attachera entièrement aux intérests de V. M., car je ne doute point, qu'on ne tente de le gagner, et j'ay desjà esté averty, que Silverkrans va chez tous les tuteurs, pour y ménager les intérests de la Hollande et de l'Angleterre. V. M. ne luy a donné que douze mil escu en quatre ans. Autrefois on ne luy faisoit point de payement moindre de dix mil escus par année. Le comte Wrede ne doit point avoir connoissance de cette gratiffication, et si V. M. a la bonté d'ordonner, que son fils, qui est en France, soit auprèz de M. le maréchal de Villeroy durant cette campagne, cette grâce luy tiendra lieu de gratiffication.

Le comte Guldenstolph m'a entièrement rassuré sur les affaires de Pologne et m'a dit, que je pouvois me reposer sur luy; que les Polonois avoient témoigné estre fort contens que le roy de Suède les laissât dans leur entière liberté de faire tel choix qu'ils jugeroient à propos; qu'on n'avoit garde aprèz cela de rien faire au-delà de ce qu'avoit fait le feu roy. J'ay donné toutes ces assurances à l'envoyé de Pologne, qui ne m'a point paru aussi persuadé, qu'il l'estoit auparavant, des bonnes dispositions en faveur de Mgr le prince de Conty. Il m'a dit, qu'on parlait

---

1) Voir pour ce qui regarde M. Guldenstolpe le passage de l'ouvrage de M. Fryxell, cité ci-dessus p. 9, *note* 1.

de remettre à un autre temps l'élection d'un roy; que le cardinal Radziowski estoit neutre, et qu'il ne m'avoit jamais dit, que l'evesque de Vilna et quelques autres estoient pour le prince Jacques, mais que les Lubomirski et les Sapiha y estoient entièrement opposez; que la reyne paroissoit s'intéresser pour le prince Jacques, et M. l'électeur de Bavière sembloit se retirer; que M. l'électeur de Brandebourg offroit un billet de huit cent mille escu à M. Sapiha, s'ils vouloient s'engager pour le prince de Baden [1]).

On ne croit point, que l'empereur ose se ressentir de l'affaire de Gustraw, quoyque ce soit un affront d'autant plus signalé, qu'il avoit donné peu de jours auparavant l'investiture du [2]) duc de Schwérin, car l'électeur de Saxe, tout impérialiste qu'il est, s'est déclaré hautement sur ce sujet et a escrit aux directeurs du cercle de la basse Saxe, pour les exhorter à soutenir leurs droits et leurs privilèges.

Le comte de Staremberg en son particulier est très mortiffié de cette affaire, car il a répondu à l'empereur, que la Suède ne se porteroit jamais à faire une action si hardie. J'ay esté fort estonné, que le comte Oxenstiern m'ait dit luy-même cette particularité, puisqu'il est assez apparent, que le comte de Staremberg n'a donné ces assurances à l'empereur, qu'après les avoir receues du comte Oxenstiern.

Le fils du comte Bielke m'a montré l'original du traitté, que son père a fait entre le roy de Suède et M. l'électeur de Brandebourg. Il ne m'a point permis de le copier;

---

1) Ce prince s'appelait Louis, voir ci-dessous p. 152, la lettre du comte d'Avaux au roi du 5 Juin 1697. Ainsi il est question, ce semble, de Louis Guillaume, né en 1655, chassé de son pays par les Français, qui servit l'empereur contre les Turcs et les Français et mourut en 1707. Hubner, *table* 231.

2) au?

mais j'en ay fait l'extrait, que je me donne l'honneur d'envoyer à V. M., afin qu'elle en puisse juger elle-même [1]).

On continue de faire des préparatifs à Riga pour l'ambassadeur de Moscovie, et il y est arrivé depuis peu un officier général du czar pour cet effet. Le Sr le Fort est desjà à Nuogrod, et le czar aussy, ce qui fait craindre en Suède, que ce prince n'ait tout de bon le dessein, qu'on a dit, de s'aboucher avec M. l'électeur de Brandebourg, qui est à Conigberg. Cependant il est fort hay chez luy à cause de sa prédilection pour les estrangers. On a coupé le col à quatre ou cinq des principaux seigneurs de Moscovie, accusez d'avoir conspiré contre le czar et de l'avoir voulu empoisonner.

Je suis &c.

Lettre particulière du 24 Avril 1697
à Stockholm.

Cette lettre, adressée à M. de Torci, renferme beaucoup de particularités sur l'ouverture du corps du feu roi de Suède, qu'on ne trouve pas dans *l'Hist. de Suède* de M. de Limiers, II, p. 210

Monsieur.

On a ouvert le corps du feu roy de Suède en présence de trois sénateurs, selon qu'il l'a ordonné sur le soupçon, qu'on croit qu'il a eu, qu'on ayt avancé ses jours. Ceux de la première noblesse ont esté très aises de cet ordre, ne doutant point, que, si l'on ne découvroit la vérité, les autres ne donnassent de sinistres impressions d'eux au nouveau roy.

L'on n'a trouvé aucune marque de poison. Le coeur, les poulmons, l'estomach, la ratte, les reins et la vessie estoient sains et entiers. Mais on a trouvé le foye tout

1) Cet extrait est inséré ci-dessous p. 100 et suiv.

ulcéré en dedans avec une humeur noirastre, et même un commencement de gangrenne, et au dehors tout parsemé de bubons, de la grosseur d'un gros pois, contenant une humeur recuite, semblable à des testicules de coq ou d'autres petits animaux.

Tous les intestins estoient abreuvez extérieurement d'une matière grisâtre et parsemée en dedans de petits boutons. Il passoit une humeur, qui commençoit à les excorier dans toute leur étendue. Il y a un des gros intestins, qu'on appelle *le Colon*, qui estoit percé dans deux endroits différens de quatre travers de doigt de diamètre.

On a trouvé *le péritoine* remply d'une humeur, comme figée entre ces deux membranes, de l'épaisseur de deux travers de doigt dans toute son estendue, et au dehors tout parsemé de bouttons de la grosseur d'une noisette, et de même substance que les bouttons, qui estoient au foye.

On a trouvé dans la capacité du bas ventre environ quatre pintes et demies *de Paris* d'une matière, qui s'y est échapée d'une couleur rougeastre. Les médecins travaillent à en faire la relation, qu'ils donneront au public. J'ay crû en attendant en devoir mander ce que j'en ay pu apprendre.

Extrait du traitté d'alliance, fait entre le roy de Suède et l'électeur de Brandebourg le 11e Juillet 1696 [1]).

Ce traitté durera dix ans.

Qu'il ne sera permis à aucune des parties de faire des traittez avec les estats, qui pouroient estre contraires à l'autre partie, et que, si dans la suite une des deux par-

1) Voir ci-dessus p. 99. — Ce traité ne se trouve pas dans le *Corps diplomat.* de Dumont.

ties se trouvoit obligé de faire quelque traitté avec une autre puissance, elle en donnera part à l'autre.

Que ce traitté, n'estant que pour le bien de la Suède et de l'électeur et pour la conservation de leurs estats, aura pour fondement la conservation des traittez de Westphalie et de la paix de St. Germain de 1679, selon leur véritable sens.

Que, si on les attaque, ils donneront des secours deux mois après la réquisition, le roy de Suède de 500 fantassins et 1000 chevaux et 1000 dragons, l'électeur de 4000 fantassins, 1500 chevaux et 500 dragons.

Que, si l'une des deux parties avoit besoin d'un plus grand secours, elle en conviendra avec l'autre, et ce secours pourra estre augmenté au double.

Que, quoyqu'une des deux parties fût attaquée dans les estats, qu'elle possède hors de l'empire, le secours, que l'autre donnera, ne sortira pas pour cela des terres de l'empire, à moins qu'ils n'en conviennent autrement.

Qu'ils agiront toujours de concert pour le maintien de la tranquilité dans les deux cercles, où ils ont des estats.

Qu'estant de l'intérest des deux parties, qu'il ne soit rien changé à la forme de l'empire, on s'oblige par ce traitté, en cas que l'empire soit attaqué d'une puissance estrangère par une nouvelle guerre, de concerter entre eux, pour agir efficacement et trouver des moyen convenables, pour détourner l'ennemy, ce qu'on tâchera aussy de faire, autant qu'il se pourra, dans la présente guerre, qui est entre la France et l'empire.

Et dans les articles secrets:

Que, comme on a fait des choses contre la religion évangélique dans l'empire, et principalement dans le Palatinat, ils se joindront à l'empereur et feront tous leurs efforts à ce que cela soit réparé dans le traitté de paix et toutes choses rétablies, comme elles estoient, dans un estat stable et solide touchant la religion.

Que le duc de Brandebourg fera son possible pour l'affaire d'Holstein et fera exécuter le traitté d'Altena, si non soutiendra le duc d'Holstein.

Que l'électeur soutiendra le roy de Suède et ses descendans dans leurs prétentions à l'électorat du Palatinat après l'extinction de la branche régnante selon les pactes de famille et qu'il s'opposera aux prétentions de la branche de Wurtemberg, qu'on sçait faire beaucoup d'intrigues pour entrer dans l'électorat de Bavières; que l'électeur soutiendra aussy le roy et le royaume de Suède dans le droit d'attente, que la Suède a dans la nouvelle marche de Brandebourg. Le roy de Suède promet à l'électeur de le soutenir dans les droits, qu'il a au duché de Meklenbourg, en cas que les princes de cette maison meurent sans enfans.

Qu'il est de leur intérest commun, que la tranquilité soit maintenue dans le royaume de Pologne. Pour cet effet ils employeront leurs soins pour empescher, qu'à présent et à l'élection il ne se passe rien de contraire aux droits et aux privilèges de la République.

Harangue en français, faite au roy de Suède par M. le comte d'Avaux.

Sire.

Le roy mon maistre a appris avec bien de la joye, que les alliez se sont enfin résolus d'accepter la médiation de V. M. Il en est d'autant plus aise, que c'est la fermeté, qu'il a eue de persister toujours dans les mêmes sentimens sur ce sujet, à qui on doit attribuer le succèz d'une affaire, que V. M. a témoigné désirer. J'espère, qu'elle mettra une juste différence entre la conduite, que le roy mon maistre a tenue, pour luy procurer l'honneur de la médiation, et l'opposition, que les alliez y ont si longtemps apporté, et qu'elle jugera de la différence des sen-

timens du roy mon maistre et de ceux des alliez pour elle par la différence de leur procédé à son égard.

V^re M^té sçait, qu'aussitost que sa médiation a esté proposée, le roy mon maistre y a consenty sans aucune clause, ny restriction; qu'il n'a pas tenu à luy, qu'elle n'ait esté plus promptement reconnue; qu'il luy a confié sans réserve et préférablement à tout autre les conditions, auxquelles il vouloit bien faire la paix; qu'il n'a demandé autre chose, si non que les alliez eussent la même confiance en V. M.; que, s'ils l'avoient eu et qu'ils eussent voulu traitter à Stockholm, la négociation y auroit esté commencée, longtemps avant qu'elle ait esté portée en Hollande. V. M. sçait, que je n'ay jamais changé de langage là dessus; que j'ay toujours persisté dans les mêmes déclarations, me remettant entièrement à la médiation de V. M., et que le roy mon maistre a fait toutes ses avances dans le temps, qu'il pouvoit continuer avantageusement la guerre, comme l'évènement l'a fait voir.

Bien loing que V. M. ait trouvé les mêmes dispositions de la part des alliez, ils n'ont cherché qu'à éloigner les négociations, qui se faisoient par les interpositions de V. M., et aprèz avoir employé toutes sortes de chicanes et apporté toutes les difficultés, qu'ils ont pu imaginer, pour éluder sa médiation, comme ils ont veu, que le roy mon maistre satisfaisoit à toutes leurs demandes, au jugement même de V. M., ils ont refusé de traitter à Stockholm et ont porté la négociation en Hollande, où ils ont enfin accepté sa médiation, lorsqu'ils se sont trouvez nécessitez de faire la paix et qu'ils se voyent forcés à reconnoistre V. M. pour médiateur par la fermeté du roy mon maistre, qui a toujours souhaitté, que V. M. eût le principal honneur du restablissement du repos dans la chrestienté.

Comme le roy mon maistre a reconnu la médiation de V. M., aussitost qu'elle l'a proposé, je n'ay fait nulle dif-

ficulté d'en signer de ma main l'acceptation, dèz que V. M. m'a fait témoigner, qu'elle le désiroit de la sorte.

Mémoire, qui doit estre donné escrit et signé.

Sire.

Le roy mon maistre a appris avec bien de la joye, que les alliez se sont enfin résolus à accepter la médiation de V. M., et que la fermeté, qu'il a eu de persister toujours dans les mêmes sentimens sur ce sujet, les a enfin obligez à faire une chose, que V. M. a témoigné désirer depuis si longtemps.

Pour ce qui est du roy mon maistre, il n'a pas plustost appris, que V. M. offroit sa médiation, pour esteindre le feu de la guerre, qui estoit allumée dans toute l'Europe, qu'il l'a acceptée sans hésiter et sans y apporter aucune clause, ny restriction. Le marquis de Bethunes [1]) s'en est expliqué icy avant moy. Je l'ay déclaré plus d'une fois à la chancellerie, et j'ay eu l'honneur d'en assurer V. M. Le roy mon maistre a plus fait, car il a mis V. M. en possession de la médiation par la déclaration sur les points préliminaires, que son ministre en Hollande a fait à celuy de V. M., comme au ministre du médiateur.

Mais puisque V. M. m'a fait témoigner, qu'elle souhaitte, que je réitère les mêmes déclarations d'une manière plus solemnelle, j'obéis à ses ordres, et je confirme icy, ce que j'ay desjà eu l'honneur de luy dire, que le roy mon maistre persiste dans l'acceptation, qu'il a desjà faite de la médiation de V. M., aussitost qu'elle l'a proposé.

Aussy j'espère, que V. M. ne regardera pas cette présente déclaration comme une acceptation de sa médiation, que je ne ferois que d'aujourd'huy, mais comme la confirmation de toutes mes déclarations précédentes, laquelle

---

1) Voir *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 101, *note* 1.

fera voir à toute l'Europe l'estime et la considération particulière du roy mon maistre pour V. M. et la fermeté de ses sentimens (qui n'ont pas esté ébranlez par tous les efforts des alliez) à procurer à V. M. l'honneur du restablissement du repos dans la chrestienté.

Signé Davaux.

Tradition [1]) de la harangue suédoise.

Avec la permission de V. M. je prendray la liberté d'adjouter à ce que je viens de dire trois mots dans une langue, que je tâche d'apprendre, mais que je ne sçais pas encore assez bien, pour faire un plus long discours à V. M. Je la supplieray de considérer, qu'il n'a pas tenu au roy mon maistre, que la négociation de la paix n'ait esté portée à Stockholm, et que, quand les délays continuels des alliez ont empesché, qu'elle ne se fît en Suède, tout ce qu'il a pu faire en faveur de V. M. a esté d'insister sur l'acceptation de sa médiation, au lieu que la conduite, que les alliez ont tenu, a fait assez voir, qu'ils ne l'auroient jamais reconnu pour médiateur, s'il leur avoit esté possible de s'en dispenser.

Ce sera toujours de cette sorte, Sire, que V. Maj^té éprouvera la différence des sentimens du roy mon maistre pour elle et de ceux des alliez et qu'elle le trouvera toujours disposé à contribuer non par de simples assurances, mais par des effets réels et solides à tout ce qui peut estre avantageux à la grandeur et à la gloire de V. M.

Je m'estimerois, Sire, très heureux en mon particulier, si je pourois contribuer en quelque chose à faire, que les deux plus grands et les deux plus puissans rois de l'Europe soient aussy les deux meilleurs et les deux plus fidelles amis.

---

1) Traduction

Receu le 17e. À Stockholm 1er May 1697.

Il rapporte les dispositions, faites par les tuteurs quant au rang, qu'ils tiendront, et à la distribution des fonctions publiques; qu'on a résolu d'envoyer le comte Bielke à la Haye en qualité de premier ambassadeur; que deux autres personnes, Snolk et Frisendorff, sont nommées, qui s'y rendront aussi; que ces deux messieurs ne seront pas secrétaires d'ambassade, mais l'un envoyé extraordinaire, l'autre secrétaire du roi de Suède; que le roi de Suède étudie encore et va lire la vie de Henri le grand; qu'on a partagé son temps si juste, qu'il est toujours ou à l'étude, ou au sénat, ou dans quelque exercice; que la famine et la misère augmentent toujours; qu'il joint à cette lettre une copie du manifeste, que le roi de Danemarc a fait rédiger, pour justifier l'envoi de ses ambassadeurs à la Haye; que le czar s'est mis en voyage; que le Fort a fait de grandes remises à Hambourg et ailleurs; que le czar a envoyé trente ou quarante boyards en Hollande, pour apprendre la marine; que l'envoyé de Pologne lui a dit, que les affaires du prince de Conti vont assez bien, mais qu'il ne sait qu'en croire; quelle est la réponse, que les tuteurs ont faite à la déclaration du roi de Danemarc.

Sire.

Je n'ay point esté honnoré cet ordinaire des lettres de V. M., quoyque la poste de France soit arrivée.

Tout est icy tranquille depuis la mort du roy de Suède. Les tuteurs ont commencé par régler ce qui les regarde. Ils ont eu quelque difficulté pour leurs rangs. Quelques-uns prétendoient, qu'ils le devoient prendre selon les employs qu'on leur donne. En ce cas le comte Oxenstiern, qui est à cette heure le premier, eût esté le penultiesme; mais le roy deffunct ayant marqué, qu'ils conserveroient leur rang, et les ayant nommez de cette sorte dans son testament, ils sont convenus de l'avis de la reyne, qu'ils marcheroient entre eux selon leur rang de réception, mais qu'ils précéderoient les autres sénateurs.

Ensuite les tuteurs ont songé à adoucir l'esprit des autres sénateurs, qui sont aigris de la préférence, qu'ils ont eue. Ils ont résolu pour cela de faire seulement la fonction d'ordonnateurs dans les choses, qui leur ont esté confiées, et d'en remettre l'exécution à d'autres sénateurs. Par exemple le comte Guldenstolph est chargé des affaires de justice. Il n'exercera point pour cela la charge de premier président du parlement. Ils l'ont donnée au comte Gabriel Falkemberg. Walerstedt est préposé pour les finances. L'on a nommé deux sénateurs pour les régir sous luy, qui occuperont les quatre places, qu'a le comte de Wrede, sçavoir Charles Guldenstiern, pour estre président de la chambre des comptes, à laquelle est joint le comptoir d'estat, et le comte Bonde sera président de la révision et de la chambre du commerce. Le comte Axel Wackmester sera pour la guerre. Pour Christophle Guldenstiern il n'y a que l'amirauté, à laquelle on n'a mis personne sous le comte Wrede, le grand-amiral se trouvant naturellement chargé de l'exécution de ses ordres Pour ce qui est de la chancellerie, on n'y met qui que ce soit. Les comtes Oxenstiern et Guldenstolph demeurent dans leurs fonctions ordinaires. Les autres personnes, qu'on ne qualiffie que tuteurs, ont bien plus de pouvoir que les régens, qui estoient dans la derniere régence, car ils ont pouvoir de remplir toutes les charges, qui viendront à vacquer, soit de guerres, soit autres, de faire des lieutenans généraux, des maréchaux et même des sénateurs.

Je sçais, Sire, mais dans le dernier secret, qu'on a résolu d'envoyer le comte Bielke à la Haye en qualité de premier ambassadeur, mais qu'on ne veut point le déclarer, qu'on ne voye auparavant, de quelle manière il se comportera, lorsqu'il apprendra le choix, que le feu roy a fait des cinq tuteurs. Celuy des tuteurs, qui l'a proposé et qui fait cette affaire pour luy, me l'a confié. Il

prétend rendre en cela un grand service à V. M. Je veux bien estre persuadé, que c'est son intention, quoyque je ne doutte point, que les tuteurs n'ayent aussy en veue de contenter en quelque façon le maréchal Bielke et en même temps de l'éloigner.

Cependant ces messieurs ont nommé deux personnes, pour se rendre à la Haye, dont je n'ay point esté d'abord trop content: le sieur Snolk [1]), qui est présentement à Ratisbonne, et un nommé Frisendorff, qui a esté cy-devant secrétaire de M. Lillierot et qui est à Stockholm depuis six mois, s'estant montré fort mauvais Français, et Snolk, que l'on croit dévoué au comte Oxenstiern, ayant toujours parlé à Ratisbonne avec beaucoup d'empressement contre les intérests de V. M. Je l'ay sceu par le rapport de quelques personnes, et particulièrement par les lettres de l'envoyé de Dannemark. J'en ay fait des plaintes à ce tuteur, dont j'ay parlé cy-dessus. Il m'a fait dire, qu'on n'avoit pu refuser à Frisendorff de luy donner un caractère de secrétaire du roy de Suède, comme celuy, que Palmquist a eu à Paris, mais qu'il ne sera point secrétaire de l'ambassade, en sorte que, si l'on envoye un autre ambassadeur, on poura nommer un autre secrétaire d'ambassadeur. Pour ce qui est de Snolki, il a déclaré librement, que c'est luy, qui l'a fait mettre; que Snolki ne dépend point si absolument du comte Oxenstiern, qu'on le croit; qu'en un mot il m'en répondoit. M. de Crécy, qui l'a veu longtemps à Ratisbonne, le connoistra mieux, que je ne puis faire.

Mais ce qui est de plus décisif, c'est que Snolki ne se meslera en aucune manière de la médiation et n'est chargé que de soliciter les intérests du roy de Suède touchant Bresme et touchant les autres prétentions, qu'il a en

1) Snoilski. Voir *les Négociations du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 153, *note* 2. Ses prénoms sont George Frédéric. Voir *Actes et mémoires des négociat. de la paix de Ryswick*, IV, p. 148.

Allemagne, de sorte qu'il s'adressera aux médiateurs, bien loin d'en faire la fonction. Il a le caractère d'envoyé extraordinaire.

J'ay veu ces jours passez la personne désintéressée, qui m'a dit, qu'il s'estoit apperceu avec plaisir, que le nouveau roy de Suède avoit du panchant pour la France. Il m'a promis d'augmenter ses bonnes intentions. L'homme, pour qui j'ay parlé dans ma dernière lettre et de qui j'ay parlé dans celle-cy, y peut beaucoup. Il le fait encore estudier et lire les histoires, et non seulement dans ces occasions-là, mais tous les jours sur toutes les affaires, qui arrivent, il peut luy donner de bonnes impressions. Il doit commencer aujourd'huy à lire la vie de Henry le Grand [1]), car, Sire, le roy de Suède estudie encore, et ceux, qui sont auprèz de luy, ont partagé son temps si juste, qu'il est toujours ou à l'estude, ou au sénat, ou dans quelqu'exercice, de sorte qu'on a desjà refusé deux fois la porte au grand-maistre. Cette contrainte poura réussir pendant quelque temps; mais je ne sçay, si à la fin elle ne lassera point le prince, qu'on tient comme en captivité, et si elle ne fera point plus de mal à ceux, qui en usent ainsy, qu'elle ne leur apportera d'utilité. Comme ce sont des gens sages et avisez, il y a apparence, qu'ils ne pousseront point cela trop loin, et qu'ils sçauront apporter de bons tempéramens, pour adoucir cette grande sévérité. Le prince a paru dèz son enfance estre très libéral. Il l'a marqué en deux ou trois occasions depuis la mort du roy de Suède et a montré, qu'il avoit l'âme grande et généreuse.

Le famine et la misère par conséquent augmentent tous les jours. Il est arrivé plus de huit mil pauvres paysans

---

1) Sans aucun doute c'est *l'histoire de Henri le grand, roi de France et de Navarre*, par Péréfixe, dont il parle, le livre, que Louis XIV lisait aussi dans sa jeunesse.

à Stockholm, qui ont esté des huit et dix jours sans manger de pain. Quelques-uns sont morts au premier morceau, qu'on leur en a donné. On a trouvé du bled caché chez quelques boulangers. On croit, que cela suffira, jusqu'à ce que les eaux soient ouvertes, et que les vaisseaux de bled, qu'on a chargez à Dantzik, puisse arriver, car, Sire, l'hyver a duré si longtemps, que la mer est encore glacée depuis les Dalirs (c'est-à-dire depuis le commencement des rochers) jusques à Stockholm, et dans les endroits des rues, dont on n'a point rompu la glace avec des instrumens de fer, il y en a encore trois pieds de haut. La quantité de personnes, qui meurent, et les maladies, qui se sont mises dans le peuple, font appréhender la contagion pour cet esté.

L'envoyé de Dannemark receut, il y aura demain huit jours, un manifeste, que son maistre a fait faire, pour justiffier l'envoy de ses ambassadeurs à la Haye. Je ne doute point, que M. de Bonrepaus ne l'ayt envoyé à V. M. Je le joints à tout hazard à cette lettre. L'envoyé de Dannemark n'en avoit point encore fait part hier matin au comte Oxenstiern. Je ne sçay, s'il le luy a communiqué aujourd'huy. Pour moy je ne fais que de le recevoir. J'auray l'honneur d'informer V. M. par le premier ordinaire de ce que les tuteurs diront là-dessus. Je ne crois point, qu'ils en soient fort contens, puisqu'ils ont desjà témoigné, qu'ils ne l'estoient guères de la nommination de l'ambassadeur de Dannemark.

Enfin, Sire, le voyage du czar de Moscovie, qui paroissoit si bizare et qui est en effet si fort contre le bon sens, ne laisse point de se faire. On apprend par les dernières lettres de Livonie, qu'il estoit desjà à Plesckow [1]), et on l'attendoit de jour à autre à Riga, où il doit passer, pour aller s'aboucher à Konigsberg avec M. l'électeur de

1) Au nord-est de Riga.

Brandebourg. On prétend, qu'il fera ensuite un tour en Allemagne, d'où il ira à Venize, où il séjournera quelque temps, avant que de retourner en Moscovie. Si cela est, les Turcs n'auront pas beaucoup à appréhender de luy cette campagne.

Je ne sçay, Sire, si on ne doit pas conjecturer, que ce nommé le Fort n'augure pas trop bien de ce voyage de son maistre, non plus que de la durée de son règne, car j'ay des avis de bonne part, qu'il a fait de grandes remises à Hambourg et en d'autres lieux d'Allemagne, ce qui doit faire croire, qu'il met son argent à couvert, pour se retirer luy-même, à moins que ce ne soit l'argent du czar, pour distribuer en Allemagne, à quoy je ne vois pas d'apparence.

Cependant il a envoyé en Hollande trente ou quarante boyars, âgez de quarante à cinquante ans, pour apprendre la marine. Ils se sont desjà embarquez à Narva, pour se rendre à Amsterdam.

Je me suis éclaircy avec l'envoyé de Pologne d'un bruit, qui courre icy dans le peuple en faveur du prince Jacques, parce que j'ay sceu par un autre envoyé, que celuy de Pologne le luy avoit dit. Je l'ay soupçonné d'estre autheur de ce bruit. Il n'en est pas disconvenu et m'a avoué, qu'il en avoit parlé tout exprèz à deux ou trois personnes, qui sont fort austrichiennes et qui sont de ces conteurs de nouvelles, croyant, que, quand on s'imaginera icy, que les affaires du prince Jacques vont bien, on ne se pressera pas de luy rendre de bons offices; mais qu'il n'est pas vray, que les Sapiha ayent pris son party, ny que les affaires de Mgr le prince de Conty aillent si mal; qu'au contraire elles ont repris depuis peu un meilleur train. Je ne puis douter, que cet envoyé ne soit plus porté pour les intérests de V. M. Néantmoins, comme il me parle d'une façon, et aux Autrichiens d'une autre, je ne sçay, ce que j'en dois croire, si non

qu'il doute et qu'il veut se maintenir des deux costez. Je suis &c.

Sire, depuis ma lettre escrite un des tuteurs me fait dire, qu'ils avoient jugé à propos de répondre civilement à la déclaration du roy de Dannemark, qu'ils ne peuvent empescher ses bons offices, s'il en veut faire; mais qu'ils espèrent, que selon la déclaration, qu'il a faite, cela n'altérera rien à la médiation du roy de Suède, qui demeurera toujours seul médiateur. Il m'a même fait dire, qu'ils espéroient, que la mort de leur prince ne fera pas changer de sentimens à V. M. pour cette couronne, et qu'elle connoistra, qu'ils sont encore en estat de soutenir leurs alliances et de les conserver un peu plus fidellement que les Daunois. Je me donne l'honneur d'envoyer à V. M. la réponse de la Suède.

'A Mr. le marquis de Torcy.

Je vous supplie, Monsieur, d'avoir cette bonté pour moy en lisant ma lettre au roy de lire Henry 4 ou Henry le grand, suivant ce que vous sçavez estre le mieux.

Je suis &c.

Receu le 24e. 'A Stockholm, le 8 May 1697.

Il mande, qu'il a reçu le mémoire des alternatives, offertes par Louis XIV touchant Strasbourg; qu'on croit à Stockholm, que l'empereur ne veut nullement la paix; des particularités, relatives à la sortie du commissaire de l'empereur de Gustrau; que les directeurs du cercle de la basse Saxe ont résolu de maintenir l'affaire de Gustrau, mais que le roi de Danemarc ne veut s'y entendre; que la duchesse de Strélitz vient de partir; que le comte de Staremberg est sur le point de s'en aller; que la cour de Suède n'abandonnera pas le duc de Holstein; comment il faut expliquer le terme de „déclaration" dans le mémoire, qu'il a remis au roi de Suède; qu'il n'y a plus lieu de s'arrêter aux déclarations

à l'égard de la paix, soit de lui, d'Avaux, soit du roi de Suède, jadis faites; qu'on s'applique en Suède à remédier aux maux, que la famine peut causer.

Sire.

J'ay receu en même temps les deux lettres, dont V. M. m'a honnorée les 11e et 18e d'Avril avec un mémoire des alternatives, que V. M. offre touchant Strasbourg. Je ne m'en serviray, qu'aprèz que le roy de Suède en aura esté informé authentiquement par son ambassadeur à la Haye. Je dis authentiquement, parce qu'on le sçait desjà icy. Il y a longtemps qu'on l'a confié à Mr Lillierot, et j'eus l'honneur de mander alors à V. M., qu'on sçavoit l'offre, qu'elle faisoit d'abandonner la vieille ville de Brizach, quoyque je ne m'en fusse pas expliqué.

L'on ne sera point estonné à la cour de Suède, que V. M. n'apporte pas de plus grandes facilitez à la conclusion de la paix. Au contraire on est surpris, qu'elle ait bien voulu laisser faire des avances si considérables et que les alliez s'en montrent encore plus opiniastres, et l'on croit, que l'empereur veut si peu la paix, que, si V. M. luy accordoit tout ce qu'il demande à cette heure, il feroit de nouvelles difficultez, pour en éloigner la conclusion.

V. Majesté a veu dans l'affaire de Gustraw, que le feu roy de Suède ne menaçait pas beaucoup, mais qu'il agissoit effectivement. Je ne doute pas, que V. M. n'ait esté informée de toutes les particularitez, qui rendent la sortie du commissaire de l'empereur plus onéreuses: les menaces, qu'il a faites aux Suédois, et les réponses de ceux-cy, et que, comme il s'excusoit de pouvoir partir à cause de son indisposition, le lieutenant-colonel suédois luy envoya un fauteuil de malade du feu prince de Gustraw avec vingt sergents pour le porter hors de la ville, ce qu'ayant veu, il se mit bien viste dans son carrosse et s'en alla.

On est icy tout à fait résolu de maintenir cette affaire, et on ne doute pas, que les deux autres directeurs du cercle de la basse Saxe ne soient de même sentiment, et particulièrement Mr l'électeur de Brandebourg, qui s'y intéresse fort. Outre cela Mr l'électeur de Saxe a escrit aux directeurs de ce cercle, pour les exhorter à ne s'en point relâcher, comme j'ay desjà eu l'honneur de le mander à V. M.

Les Dannois auroient la même raison d'empescher l'aggrandissement d'un prince de Meklembourg et les entreprises de l'empereur; mais ils n'y veulent plus entendre. Ils cherchent mille mauvaises raisons pour excuser leur conduite; mais il y a si peu de solidité et de vérité dans tout ce qu'ils allèguent contre les faits constants et avérez, qui les condamnent, que ce seroit du temps perdu de l'employer à y répondre.

La duchesse de Strélits partit hier pour s'en retourner dans ses estats. Je luy avois conseillé d'attendre et d'estre présente icy, lorsqu'on apprendra la résolution, que la cour de Vienne aura prise sur l'affaire de Gustraw; mais elle n'a pu rester plus longtemps, et elle prétend avoir si bien pris ses mesures avec la reyne, qu'elle n'a rien à appréhender.

Il est arrivé un courrier de Vienne au comte de Staremberg, et j'ay apris, que cet envoyé a fait reporter le lendemain chez les marchands tout le drap noir, qu'il avoit pris pour ses chambres, ses carrosses et ses gens. Cela ne peut marquer qu'un prompt départ; mais je ne puis juger, s'il est rappellé à cause de l'affaire de Gustraw ou sur les instances, qu'il a faites, pour avoir son congé. Nous en serons bientot éclaircis, car il doit arriver un autre courrier dans quinze jours ou trois semaines. J'ay esté cependant informé, qu'il a eu lieu de faire des plaintes de l'affaire de Gustraw et qu'il a esté pour cet effet chez quelques-uns des tuteurs; mais on n'avoit pas encore lu

hier son mémoire dans leur assemblée. Je ne sçay, s'il l'aura esté ce matin.

Pour ce qui est du duc de Holstein, on est également résolu icy à ne le point abandonner. On ne cherchera pas querelle sur son sujet au roy de Dannemark. Au contraire on sera fort aise, que les démeslez, qui sont entre ces deux princes, se terminent à l'amiable. Mais si le roy de Dannemark attaque sans raison le duc d'Holstein Gottorp, la Suède le deffendra sans hésiter, et je puis assurer V. M., qu'il ne paroist point, qu'on craigne en façon quelconque les Dannois.

On ne me parle plus, Sire, d'accepter par escrit la médiation de la Suède, et il semble même, que ce n'est plus une chose, qui soit de saison. S'il s'agissoit de délivrer un escrit, je mettrois, que cet acte n'est qu'une confirmation des premières acceptations, au lieu des premières déclarations, et alors il n'y aura plus d'équivoque, s'il y en a eu à cause du mot de déclaration, que j'avois mis. C'est bien contre mon intention, car je n'ay jamais voulu parler des déclarations, que j'ay faites sur les conditions de la paix. Il n'en est pas question à cette heure, et il n'y a rien dans cet escrit, qui y ait raport, et si ce n'estoit pas à présent une chose inutille, je supplirois très humblement V. M. de se faire relire cet escrit [1]), et elle verroit, que je dis dans le commencement, que j'ay déclaré plusieurs fois à la chancellerie et au roy de Suède, que V. M. acceptoit sa médiation, et à la fin de cet escrit je supplie le roy de Suède de ne pas regarder la déclaration présente comme une nouvelle acceptation, mais comme la confirmation de toutes les déclarations précédentes, c'est-à-dire la confirmation de toutes les déclarations, par lesquelles j'ay accepté sa médiation, et

1) Voir ci-dessus, p. 104, 105 le „Mémoire, qui doit être donné écrit et signé."

dans tout cet escrit le mot de déclaration n'y est jamais que pour signiffier les déclarations d'acceptation de la médiation de la Suède. Du surplus j'ay crû, Sire, nécessaire de mettre, qu'on ne devoit regarder le présent acte que comme la confirmation des précédentes déclarations, de peur qu'il ne parût, que je me conformois aux alliez et que j'acceptois en même temps qu'eux et à leur exemple la médiation du roy de Suède.

Pour ce qui est des déclarations, que j'ay faites icy touchant la paix, je n'ay garde d'en parler. Il n'en est plus question: elles sont demeurées caduques, pour n'avoir pas esté acceptées dans le temps et anéanties par les déclarations postérieures, faites et acceptées à la Haye et sur lesquelles on a reconnu la médiation du roy de Suède. Mais s'il s'agissoit de soutenir toutes ces déclarations-là, il me seroit très aisé de faire voir, qu'à les prendre même à la dernière rigueur, elles condamnent les impériaux sur les instances, qu'ils font, que V. M. se déclare préliminairement sur la Lorraine, puisque toutes les avances, que j'ay faites par ordre de V. M^té^, ont eu pour fondement deux choses, l'une, que le roy de Suède seroit reconnu médiateur, avant qu'on entrât en discution des articles du traitté; l'autre qu'après que la médiation seroit reconnue, il seroit également permis aux parties de part et d'autre de proposer des changemens.

Ils ne peuvent non plus tirer aucun avantage des déclarations du roy de Suède, car quand ils l'ont voulu faire et qu'ils les ont interprettées à leur mode, il leur a déclaré, qu'il prétendoit, que, quand sa médiation seroit acceptée, les parties auroient la liberté de part et d'autre de proposer les changemens, qu'ils jugeroient à propos, et les alliez ayant réitéré leurs instances par trois fois pour l'engager à oster à V. M^té^ la faculté de proposer des changemens aux traittez de Westphalie et de Nimègue et de s'expliquer préliminairement sur la Lorraine,

il les a refusez; leur a déclaré, que V. M. avoit fait assez de démarches et d'avances, pour parvenir à rendre le repos à la chrestienté et pour la conclusion de la paix; qu'il ne vouloit plus rien écouter de leur part, qu'ils n'eussent accepté sa médiation, et en dernier lieu il leur a dit, qu'ils luy feroient plaisir de luy épargner la peine d'écouter leurs demandes, jusques à ce qu'ils l'eussent reconnu pour médiateur. Je puis prouver tout cela par pièces authentiques, s'il est nécessaire. C'est pourquoi je ne puis comprendre ce que les alliez prétendent conclure de ces déclarations, puisque, si on leur accordoit ce qu'ils demandent, ils ne s'en pourroient prévaloir. On ne le comprend pas icy non plus, car on croit et on se plaint même, que j'y ay fait moins d'avances, qu'on en a fait à la Haye, et le roy de Suède s'est déclaré si nettement sur les préliminaires touchant la Lorraine et sur tous les autres, que les alliez s'en sont plaints hautement.

Tout est icy fort tranquille. On s'applique à remédier aux maux, que la famine et la disette de bleds peuvent causer. Il est dejà arrivé beaucoup de grains depuis deux jours dans la ville de Stockholm.

On n'a point encore eu de lettres de Pomérannie et de Livonie, depuis qu'on y a appris la mort du roy de Suède.

Le Sr. le Fort avec tout son grand cortège doit estre à cette heure à Riga; mais on n'a pas encor de nouvelles de son arrivée en cette ville-là. Ainsy on ne sçait point certainement, si le czar est venu avec luy, ou s'il est demeuré sur la frontière de ses estats.

L'envoyé de Pologne a de bien meilleures espérances pour monseigneur le prince de Conty depuis les dernières lettres et m'a parlé des bons sentimens de Mr. le cardinal Radziowski, comme il faisoit autrefois.

Je suis &.

Lettre particulière.

Receu le 24e. 'A Stockholm le 8e May 1697.

Il s'excuse auprès de M. de Torci sur ce qu'il a appelé dans sa harangue suédoise [1]) le roi de France et le roi de Suède „les deux plus grands et les deux plus puissants rois de l'Europe."

J'avois bien remarqué, Monsieur, que dans la fin du discours, que je devois faire, il sembloit que je misse de l'égalité entre le roy et le roy de Suède, et quoyque j'eusse pu alléguer, que le roy de Suède peut estre fort au-dessous du roy, comme il est en effet, et estre aprèz luy le plus grand prince de la chrestienté, et qu'ainsy ils seroient les deux plus grands, quoyque fort inégalement, je ne me suis pas arresté à cette subtilité; mais comme je ne donnois rien par escrit, que je ne parlois pas en public, mais teste à teste avec un seul interprette, j'ay crû, qu'un peu de flatterie, qui ne pouvoit nuire à Sa Majesté, se pouvoit souffrir, d'autant plus que le roy de Suède y estoit très sensible et que je m'estois rendu par là agréable auprèz de luy et l'avois détrompé de la prévention, où le comte Oxenstiern l'avait mis, qu'on le méprisoit fort en France. Voilà mes raisons, Monsieur, que je ne prétens pas donner pour bonnes, qu'aprèz qu'elles seront aprouvées. Du moins elles feront voir mon intention et mon application. Du surplus je me garderay bien une autre fois de rien dire, qui puisse avoir une explication douteuse. Je suis &.

Autre lettre particulière.

'A Stockholm le 8e May 1697.

Il s'explique plus précisément avec M. de Torci du sens du terme de „déclaration" et dans la harangue suédoise, et dans le mémoire.

---

1) Voir plus haut p. 105.

Je prens la liberté, Monsieur, de vous mander ingénuement, ce qui me porte à laisser la fin de cette harangue suédoise, comme vous l'avez veu. Je vous supplie très humblement de faire voir cette explication, ou de la suprimer, selon que vous jugerez devoir faire un bon ou un mauvais effet.

J'espère aussi, Monsieur, que vous verrez en relisant l'autre mémoire, qu'on ne peut entendre le mot de déclarations que dans le sens, que j'ay marqué; mais ce que je ne comprens pas est, que les impériaux demandent, qu'on exécute mes déclarations. Je veux dire, que je n'ay pu encore m'imaginer, sur quoy ils prétendent en tirer avantage. Il s'en faut beaucoup, que j'en aye autant dit que Callières, et je serois au désespoir de l'avoir fait. Je pourois adjouter mille choses à ce que j'en mande au roy, mais je n'ay garde de le faire. Je n'en ay desjà que trop escrit peut-estre.

Il me paroist par la manière, dont on m'escrit, qu'on ne fait pas beaucoup de cas de ce qu'a fait le roy de Suède, quoyque je le trouve considérable. Je suis &.

Receu le 31e. 'A Stockholm le 15 May 1697.

Les sujets, dont il entretient le roi dans cette lettre, sont les suivants: la substance du mémoire, délivré par le comte de Staremberg aux comtes Oxenstiern et Guldenstolp; le contenu de la déclaration verbale du comte de Staremberg; ce que lui, d'Avaux, a fait dans cette affaire; la hardiesse de la comtesse Oxenstiern, qui a mené la comtesse de Staremberg chez la reine; les raisons, qu'on insinue, pour empêcher, que le sénat ne soutienne l'affaire de Gustraw avec vigueur; les résolutions, prises par le sénat par rapport à cette affaire; les tentatives infructueuses, faites par M. Oxenstiern et d'autres dans une autre séance du sénat, pour effectuer, qu'on abandonnât le duc de Strélitz; la querelle, suscitée par M. Oxenstiern au Sr Okrielm au sujet de l'écrit, contenant le protocole de ce que le sénat avait

résolu; l'interdiction de la cour de Suède, signifiée à M. de Staremberg par l'introducteur des ambassadeurs, accompagné d'un secrétaire de la chancellerie; la fermeté des directeurs du cercle de la basse Saxe, qui ont envoyé cent hommes en garnison à chacun des trois gentilshommes, qui avaient déclaré vouloir rester fidèles au duc de Swérin; qu'on n'incline pas en Suède à un mariage du roi de Suède avec la princesse de Danemarc; que M. Oxenstiern tâche de traverser la mission du maréchal Bielke à la Haye; les distributions de blé, faites par ordre et aux dépens du roi de Suède; une gratification, qu'il ne serait pas inutile de faire.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M^té^ m'a honnoré le 25e d'Avril.

Vostre Ma^té^ aura desjà veu, que, quoyque le feu roy de Suède ait laissé le comte Oxenstiern dans le même poste qu'il occupoit, il y a adjoint quatre autres sénateurs pour l'administration des affaires, et même tout le sénat, lorsqu'il s'agit des affaires estrangères.

On n'a esté occupé icy depuis ma dernière lettre que de l'affaire de Mecklembourg. Il seroit ennuyeux et même inutille de rendre compte à V. M. de toutes les intrigues des alliez et de toutes mes démarches. J'auray seulement l'honneur de luy rapporter la suitte de cette affaire et l'estat, où elle est à présent. Le comte de Staremberg estant allé chez le comte Oxenstiern et Guldenstolph, pour leur délivrer son mémoire, il leur déclara en même temps les intentions de l'empereur. Le mémoire porte en substance, que la cour aulique ayant adjugé le duché de Gustraw au duc de Suérin et le commissaire de l'empereur l'en ayant mis en possession, le roy de Suède l'en avoit fait chasser et avoit fait insulter son commissaire, revestu d'un caractère public, et avoit viollé en sa personne le droit des gens; que l'empereur en demandoit satisfaction et réparation, et qu'on luy livrât le lieutenant-colonel, qui a maltraitté son commissaire, afin qu'il le fasse pu-

nir. La déclaration verballe du comte de Staremberg a esté, que l'empereur avoit interdit sa cour aux envoyez de Suède et de Brandebourg et qu'il en feroit autant au ministre de Zell, s'il y en avoit un, et qu'il luy avoit ordonné de s'abstenir d'aller à la cour du roy de Suède, jusqu'à ce qu'on luy eût fait satisfaction. Il a fait entendre en même temps, que l'empereur ne pouvoit s'empescher, si cela continuoit, de récuser la médiation du roy de Suède.

Les tuteurs ont trouvé l'affaire de telle conséquence, qu'ils ont résolu de n'en déliberer en plein sénat que le lundy suivant, qui est le 12e de ce mois, afin que chacun pût se préparer, selon que l'importance de l'affaire le requéroit.

Les alliez et leurs amis ont esté toujours en mouvement depuis le jeudy neuf jusqu'au lundy suivant. Pour moy, j'ay envoyé mon secrétaire chez ceux, où je l'ay jugé nécessaire, et j'ay escrit à d'autres, mais avec de telles circonspections, qu'ils ne pussent conjecturer, que je souhaittois, qu'ils se brouillassent avec l'empereur. Au contraire, j'ay tâché de leur faire voir, qu'il n'y a qu'une bonne contenance et des résolutions vigoureuses, qui les maintiendront en paix et qui empescheront l'empereur de les attaquer, ce qu'il n'osera entreprendre que quand il verra par leur propre foiblesse, qu'il le peut faire impunément. J'ay eu soin aussi de faire avertir l'agent de la princesse de Stréliz de tout ce qui se passoit.

Je ne puis m'empescher de rapporter à V. M. une circonstance, parce qu'elle est très considérable et qu'elle fera connoistre à fond le caractère de la comtesse Oxenstiern et de son mary et ce qu'on doit attendre d'eux. Le comte de Staremberg ayant présenté le mémoire et fait les déclarations, que je viens de dire, de l'interdiction de la cour de Vienne et de l'ordre, qu'il avoit de s'abstenir de celle-cy, la comtesse Oxenstiern a eu la har-

diesse (pour ne pas dire insolence) de mener vendredy matin la comtesse de Staremberg chez la reyne. Elle l'a fit [1]) si secrettement, que personne n'en auroit rien sceu, si je ne l'avois découvert par un de ses domestiques, dont j'ay informé deux ou trois sénateurs, qui en ont esté aussi scandalisez qu'une pareille action le mérite.

On s'est servy de ce délay de jeudy au lundy pour insinuer toutes les raisons, qu'on a crû devoir empescher le sénat de soutenir cette affaire avec la vigueur qu'elle mérite. On a dit, que le commissaire de l'empereur avoit esté trop maltraitté par le lieutenant-colonel suédois; que ce commissaire avoit mandé à l'empereur, que les bas officiers, qui luy ont apporté le fauteuil, l'avoient poussé et fait une espèce de violence, et que, si on continuoit à faire quelque chose, qui offençeat l'empereur, il récuseroit la médiation de la Suède; que le Dannemark se trouveroit tout porté sur les lieux, pour prendre sa place; que la France ne se soussieroit point, par qui la paix seroit faite, et ne refuseroit pas le Dannemark; que la Suède se trouveroit alors abandonnée et recevroit un grand affront; que l'empereur même se pouroit porter à leur faire la guerre, à quoy il y avoit d'autant plus d'apparance, qu'il a pris des mesures avec le roy de Dannemark, qui de son costé ne souhaitte que d'avoir un appuy, pour entreprendre la guerre contre la Suède, et qu'on a des avis, que le mariage du roy des Romains avec la princesse de Dannemark est plus avancé qu'il n'a jamais esté.

Je ne rapporteray pas à V. M. les raisons contraires; elles se présentent d'elles-mêmes. On a tâché d'ébranler les esprits par ces sortes de représentations sur les trois points, sur lesquels ils avoient à délibérer, sçavoir, s'ils soutiendroient l'affaire de Strélits; ce qu'ils feroient à l'égard du lieutenant-colonel, et s'ils interdiroient la cour

---

1) fait.

au comte de Staremberg. On alléguoit encore une raison, pour ne pas interdire la cour au comte de Staremberg, qui est, que c'estoit faire un affront de guayeté de coeur à l'empereur et aigrir cette affaire sans raison, puisque ce ministre ne se présenteroit pas à la cour et s'en abstiendroit de luy-même.

Le sénat s'estant assemblé lundy dernier, 13e de ce mois, après de fortes contestations, qui ont duré depuis neuf heures du matin jusques à une heure aprèz-midy, il y a esté résolu, qu'on envoyeroit l'introducteur des ambassadeurs chez l'envoyé de l'empereur, pour luy deffendre d'aller à la cour, et qu'on feroit un manifeste pour justiffier leur conduite et faire voir l'injustice du procédé de l'empereur, et qu'on l'envoyeroit aujourd'huy, ou par le premier ordinaire à Lillierot, pour le communiquer à tous les ambassadeurs, qui sont à la Haye. On ordonna en même temps au Sr Okrielm de protocoler le résultat du sénat et de dresser l'escrit, qu'un secrétaire de la chancellerie, qui avoit ordre d'accompagner l'introducteur des ambassadeurs, devoit laisser entre les mains du comte de Staremberg.

Le sénat se rassembla mardy matin pour entendre la lecture de cet escrit. Le comte Oxenstiern, qui avoit fait tous ses efforts la veille, pour porter le sénat à abandonner l'affaire de Strélits, fit le mardy de nouvelles et de plus fortes tentatives. Il représenta, qu'on estoit perdu en Suède, si on offensoit l'empereur; que ce prince se joindroit à plusieurs autres, pour accabler ce royaume; qu'ils n'avoient de secours à attendre d'aucun costé; que bien loin que V. M. les secourût, on avoit des avis certains, que M. de Bonrepaus intriguoit en Dannemark contre eux, suposition, qui n'a esté creue de personne, comme n'estant pas même vraysemblable. Les deux Wackmester, ses créatures et amis des impériaux, le secondèrent avec toute la véhémence de deux hommes, aussy

emportez qu'ils le sont. Gulembourg vint à l'appuy. Celuy-là fit voir une guerre inévitable, si on ne changeoit de conduite, et, aprèz avoir harangué fort longtemps, donna son avis par escrit et pria, qu'on le mît dans le protocole. Le grand-maistre demanda en même temps, qu'on y mît le sien, qui estoit tout contraire.

Ces derniers efforts du comte Oxenstiern n'ont pas eu plus d'effet que les précédents. Tous les autres sénateurs sont demeurez fermes dans leurs sentimens. On ordonna donc à Okrielm de lire l'escrit, qu'il avoit fait en conséquence du résultat de la veille. A peine en avoit il lu la moitié, que le comte Oxenstiern l'interrompit et luy demanda, qui luy avoit dit de le mettre dans les termes, qu'il estoit. Okrielm luy répondit, que c'estoit le sénat. Le comte Oxenstiern luy demanda, pourquoy il ne le luy avoit pas communiqué auparavant à la chancellerie. Okrielm répliqua, que c'estoit, parce qu'il ne l'y avoit pas trouvé. Le comte Oxenstiern luy dit, qu'il luy aprendroit à apporter une autre fois un mémoire au sénat, sans le luy avoir fait voir auparavant. Cependant Okrielm continua la lecture, et son escrit fut approuvé par tout le sénat malgré l'opposition du comte Oxenstiern, et on ordonna à l'introducteur des ambassadeurs d'aller dèz le même jour rendre à Staremberg son mémoire et luy interdire la cour de Suède.

L'introducteur des ambassadeurs alla donc hier à trois heures aprèz-midy chez Staremberg avec un secrétaire de chancellerie et luy dit, qu'aprèz ce qui c'estoit passé à Vienne à l'égard de Suède, quand il ne se retireroit pas de la cour de Suède, comme il a dit qu'il en avoit l'ordre, le roy de Suède la luy auroit interditte, comme de fait il la luy interdisoit et luy deffendoit d'y paroistre. Il luy a en même temps rendu son mémoire, disant, qu'ayant déclaré, qu'il avoit ordre de s'abstenir de la cour de Suède, il c'estoit en même temps déclaré inhabille à y pouvoir présenter des mémoires; que pour ce qui est du lieutenant-

colonel, il n'avoit agi qu'en qualité d'officier du cercle de la basse Saxe; qu'ainsy c'estoit au directoire de ce cercle que l'empereur devoit s'adresser, et point à la Suède.

Hekeren et Robinson allèrent lundy chez quelques tuteurs, pour les prier de ne point pousser cette affaire contre Staremberg; mais ils ne furent pas trop bien receus. On dit, qu'ils veulent encore s'entremettre pour un accommodement.

J'ay désespéré plus d'une fois depuis six jours, qu'on soutînt cette affaire avec tant de fermeté. Aussi on regarde cela comme une pleine victoire, remportée sur le comte Oxenstiern, dont Guldenstolph a presque tout l'honneur. Pour ce qui est de Gulembourg, qui a si mal agi, c'est moins par une bonne volonté pour les Austrichiens ou par une liaison particulière avec le comte Oxenstiern que par une peur violente de la guerre, croyant que, si elle arrivoit, il seroit perdu à cause de tout le mal, qu'il a fait à la grande noblesse.

On a apris par les dernières lettres de Meklebourg, que trois des principaux gentilshommes du pays, ayans déclaré que, puisqu'ils avoient fait serment au duc de Suérin, ils le vouloient maintenir et ne prétendoient pas changer tous les jours de maistres, les directeurs du cercle leur avoient envoyé à chacun cent hommes en garnison, pour demeurer chez eux, jusqu'à ce qu'ils eussent obéy. Je reçois dans ce moment des lettres de Hambourg, qui m'aprennent les déclarations et les menaces, que l'empereur a fait faire aux directeurs du cercle de la basse Saxe; mais comme V. M. en aura esté informée à droiture, je ne l'en importuneray pas une seconde fois.

Comme on n'est point du tout content icy du mariage du roy des Romains avec la princesse de Dannemark, cela m'a donné lieu de parler de celuy du roy de Suède avec la même princesse; mais je n'y ay trouvé personne disposé. On la croit trop âgée pour leur roy, et on est persuadé,

qu'on ne seroit pas mieux avec le Dannemark, pour qui on aura bien de la peine à establir icy une bonne confiance.

On songe toujours à envoyer le maréchal Bielke à la médiation, et on attend, de quelle manière il se comportera à la nouvelle de la nomination des cinq tuteurs. Le comte Oxenstiern cependant fait tout son possible, pour traverser cette affaire, jusqu'à dire, que Staremberg luy a déclaré, que, si le roy de Suède envoye le comte Bielke à la Haye pour les traittez de la paix, l'empereur n'accepteroit pas la médiation de la Suède.

On est estonné en cette cour, que l'électeur de Saxe ne soit plus si vif pour les intérests de l'empereur. On le croit brouillé à cette cour-là; mais on n'en sçait pas la raison. On la cherche. Si on la trouve et que j'en sois informé, je me donneray l'honneur de le mander à V. M.

Les pauvres mouroient icy à tous les coins des rues; mais estant survenu quarante vaisseaux de seigle à Stockholm, on a fait assembler les pauvres dans une isle, où on leur donne à manger. On les renvoyera ensuite dans leurs vilages, et on y fera distribuer partout du bled par ordre et aux dépens du roy de Suède.

J'espère, Sire, que V. M. pourra voir par cette lettre, qu'il ne seroit pas inutille à son service de faire la gratiffication, dont j'ay eu l'honneur de luy parler il y a trois semaines. Je ne cherche point du tout à tirer de l'argent de V. M. sans nécessité, et je l'épargne si fort, que j'ay encore entre les mains les mil escu, qu'elle m'envoya il y a trois mois, parce que cette personne négligea dans le commencement de faire ce qu'il m'avoit promis, et le roy de Suède estant tombé malade depuis cela, je ne crus pas, que cet homme seroit en estat de rendre tant de services. Il promet des merveilles à cette heure; mais je ne me presseray point et ne luy donneray rien,

que je ne voye l'argent bien employé. Mais, Sire, si V. M. avoit la bonté d'ordonner seulement cinq cens escu à celuy, qu'elle a desjà gratiffié d'une pareille somme, j'ose assurer, qu'il les mérite, et au-delà. Il a galopé encore tous ces jours-cy, pour estre informé à tous momens de ce qui se passe, et ne manque pas de crédit auprèz de quelques sénateurs.

Je suis &c.

Receu le 7e Juin. 'A Stockholm le 22e May 1697.

Les matières, dont il rend compte dans cette lettre, sont les suivantes: la grande confiance, que le roi de Suède a montrée au comte Wallenstedt dans les derniers jours de sa vie, quoiqu'il ait laissé à M. Oxenstiern la direction des affaires extérieures; la diminution du pouvoir de M. Oxenstiern, qui a passé au sénat et aux tuteurs; les fausses nouvelles sur la constitution actuelle du gouvernement de Suède, débitées par le Danemarc et par M. de la Piquetière; qu'on commence à s'adoucir à la cour de Vienne; que le roi de Suède commence à s'apercevoir de la prévention du comte Oxenstiern; l'ordre, que les tuteurs ont donné de mettre seize vaisseaux de guerre en mer et de faire marcher des troupes; les assurances de M. Guldenstolp de son attachement pour la France; l'ordre, donné par le roi de Suède, que tous ses domestiques, qui l'habillent, parlent français, ce qu'il fait aussi lui-même; un dire de Salomon Cronhielm, prouvant les bonnes intentions du feu roi de Suède vers la fin de sa vie; l'incertitude à l'égard de la question, qui sera le ministre médiateur à la Haye; la conduite du czar à Riga et son retour à Moscou; la cause apparente de la mésintelligence entre l'empereur et l'électeur de Saxe; l'incendie terrible, qui a détruit le château du roi, au sujet duquel il entre dans beaucoup de détails; la fermeté et la piété, montrées par le roi de Suède dans cette occasion; les secours, prêtés par M. d'Avaux; la calomnie de la comtesse Oxenstiern, disant que c'étaient les Français, qui avaient mis le feu; un avis, donné par M. d'Avaux par rapport au château de Versailles.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnorée le 2e de ce mois.

Il est vray, que le roy de Suède a montré dans les derniers jours de sa vie plus de confiance au comte Walerstedt qu'à aucune autre personne de son royaume. C'est par luy qu'il a fait escrire ces papiers, qui font tant de bruit et que le roy d'à présent ne doit ouvrir qu'à son couronnement. Il ignore ce qu'ils contiennent, et Walerstedt seul en a connoissance. Cependant le feu roy n'a pu s'empescher de laisser au comte Oxenstiern les affaires estrangères, qu'il a depuis si longtemps entre les mains et que Walerstedt n'auroit pu bien conduire, n'en ayant aucune teinture; mais ce prince a tellement réglé les choses, que le comte Oxenstiern ne peut rien faire de son chef. Ses créatures ont d'abord publié, qu'il alloit estre plus puissant que jamais, puisqu'il estoit chargé seul des affaires estrangères. Pour moy, je suis persuadé, qu'il sera bien moins en estat de faire du bien ou du mal qu'il n'estoit auparavant. On en peut juger par raport de l'estat, où il estoit auparavant, à celuy, où il se trouve à cette heure. Le comte Oxenstiern n'avoit plus à la vérité le même crédit auprèz du roy son maistre, qu'il avoit eu quelques années auparavant. Il ne décidoit plus tout seul les affaires. Ceux, que le roy y appelloit, l'avoient presque toujours contrecarré dans ces dernières années, et il n'avoit réussy en aucune de ses entreprises; mais il ne se rebutoit point pour cela. Il avoit un facille accèz auprèz du roy son maistre, luy parloit toujours en particulier, avant qu'on mît les affaires en délibération, et il pouvoit ou par surprise ou à force de persécution tirer de luy quelque fâcheuse résolution. Les autres sénateurs disoient à la vérité leurs sentimens; mais ils ne le faisoient que quand le roy leur demandoit, et à la réserve de l'homme du mémoire, pas un d'eux n'osoit luy parler en particulier des affaires estrangères, pour ne point s'exposer à quelque mauvais traittement.

A cette heure il n'y a aucune chose, qui regarde les pays estrangers, c'est-à-dire aliance, guerre, médiation, &c., qui ne doivent estre discutées en plein sénat, et pour ce qui est des lettres, qu'on reçoit et qu'on escrit tous les ordinaires, cela se traitte du commun consentement des cinq tuteurs, et tel, qui avoit bonne intention et qui craignoit de se rendre coupable, s'il déclaroit ses sentimens, est à cette heure en droit, et comme je l'ay desjà mandé, en obligation de les dire. Ainsy il ne s'agit plus que d'avoir le plus fort party dans le sénat, et depuis la mort du roy de Suède il a paru, qu'il estoit pour V. M. Je la suplie très humblement de regarder l'estat présent du gouvernement de Suède tel que j'ay l'honneur de luy dire. Si les choses estoient autrement ou qu'elles changeassent dans la suitte, je le manderay tout de même; mais il seroit dangereux de se former une idée de l'estat de la Suède sur ce que le Dannemark en débite. Je suis même obligé de dire à V. M., que le Sr. de la Piquetière m'a apris, qu'il a mandé par le dernier ordinaire, que les tuteurs estoient partagez; que le comte Oxenstiern, la reyne, qui a deux voix, et le comte Wrede estoient unis ensemble; que Guldenstolph et Walerstedt estoient tous seuls. Cela est sans fondement. Le comte Wrede n'est point du tout amy du comte Oxenstiern et l'est fort du comte Guldenstolph. Si on me presse, Sire, sur l'acception de la médiation par escrit, je me conduiray comme V. M. me l'ordonne. L'affaire de l'envoyé de l'empereur est toujours au même estat, et comme il a deffense de paroistre à cette cour, jusqu'à ce que celle de Vienne ait fait satisfaction à la Suède, on attend la résolution de l'empereur, lorsqu'il apprendra ce qui s'est passé à Stockholm, dont Staremberg a donné avis par le retour de son courrier. Cependant il ne fréquente plus personne et cherche une maison à la campagne.

Les lettres de Vienne, qui arrivèrent le 15 de ce mois

au soir aprèz le départ de la poste de France, donnent assez à connoistre, qu'on se repent à cette cour de la résolution, qu'on y a prise contre la Suède, et que l'on commence desjà à s'adoucir, car on a fait dire au comte Gabriel Oxenstiern, que l'empereur ne luy avoit interdit la cour qu'en qualité de ministre de Pomméranie, puisqu'il s'estoit meslé des affaires de Mekelbourg, mais que toutes les fois, qu'il auroit des affaires, qui regardent la Suède, il pourroit venir à la cour et traitter les affaires du roy son maistre. Le comte Beint [1]) Oxenstiern a voulu se servir de cette déclaration de l'empereur, pour faire donner quelqu'interprétation favorable à l'ordre, qui a esté signifié à Staremberg; mais il n'en a pu venir à bout, et on s'est moqué icy de cette distinction. Je sçay même d'un endroit très seur et très secret, que le roy de Suède s'est aperceu, tout jeune qu'il est, de la prévention et de la passion du comte Oxenstiern dans cette dernière affaire, et que cela a commencé à donner des impressions à ce jeune prince, que la personne, pour qui j'ay escrit il y a quinze jours, a pris soin de fortifier, et qui pouront dans la suite estre avantageuses au service de V. M.

Les tuteurs, ayant eu advis, que le roy de Dannemark alloit dans le Holstein, ont fait partir en poste, il y a cinq jours, l'admiral général, avec ordre de mettre incessamment seize vaisseaux de guerre en mer. Ils feront passer en meme temps des trouppes en Allemagne. Il est vray, que ce n'est que trois ou quatre régimens; mais cela suffit avec les trouppes, qu'ils ont desjà, pour s'opposer aux Dannois. Ces derniers ordres sont si secrets, que les autres n'en ont pas connoissance, cela s'estant fait selon le pouvoir, qu'ils en ont sans l'avis du sénat.

Taubé est aussy party, pour aller lever des matelots à

---

1) Benoît. Voir *les Négociations du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 24, *note* 5.

Hambourg. Il ne se peut rien désirer jusques à cette heure à la conduite et à la fermeté des tuteurs.

Comme je vois, que Guldenstolph par son esprit et par son sçavoir faire a la meilleure part de la direction des affaires, j'ay redoublé mes soins auprèz de luy et auprèz de sa femme, qui a un grand crédit sur son esprit. Il m'a confirmé en termes fort précis son attachement aux intérests de V. M. et m'a fait asseurer par sa femme, que l'on pouvoit compter solidement sur luy; qu'il ne se pouvoit pas mesler de me rendre compte de toutes les petites choses, qui se passoient; que c'estoit à moy à les sçavoir d'ailleurs, mais que dans les affaires essentielles il feroit son devoir en homme de bien et donneroit toutes sortes de bonnes impressions au roy de Suède.

Ce prince veut à cette heure, que tous ses domestiques, qui viennent pour l'habiller, ne parlent entre eux et à luy-même que françois. Il leur parle aussy dans la même langue, ce qui est surprenant, puisqu'il ne vouloit pas seulement apprendre le françois il y a deux ans [1]). Je ne fais pas semblant de sçavoir ces particularitez-là, parce que, si je les relevois, on prendroit peut-estre prétexte pour empescher, que cela ne continuât.

Salomon Cronhieldt m'a apris ces jours-cy, que le feu roy de Suède luy avoit dit à Consur, huit jours avant que de tomber malade, que le prince d'Orange avoit trompé tous les princes de l'Europe, excepté luy, mais qu'il ne le tromperoit pas; qu'il en estoit persécuté sous main, pour luy donner des trouppes, mais qu'il ne luy fourniroit pas un soldat. Ce prince ne songeoit pas alors, qu'il avoit esté le premier trompé et qu'il luy avoit fourny

---

1) Ceci diffère de ce qu'on lit dans Voltaire, *Hist. de Charles XII*, p. 11: „Il s'obstina, tant qu'il vécut, à ne jamais se servir du français," et p. 37: „il ne vouloit jamais parler français." Voir là-dessus Fryxell, Hist. de la vie, I, p. 5.

des trouppes, sans lesquelles il n'auroit osé passer en Angleterre; mais au moins cela fera voir à V. M. les bonnes dispositions, où le roy de Suède estoit à sa mort, et que les alliez le pressoient encore pour le secours.

On a eu des lettres de Livonie et de Pomméranie, depuis qu'on a sceu dans ces deux provinces la mort du roy de Suède. Tout y estoit fort tranquille. Néantmoins il faut attendre jusqu'à l'assemblée des estats de Suède, pour pouvoir s'asseurer d'un plein repos.

On dit toujours, qu'on va envoyer un ministre médiateur. Cependant on ne le fait pas. Le comte Bielke auroit esté nommé ces jours-cy malgré le comte Oxenstiern; mais le comte Walerstedt, Piper et quelques autres sénateurs ayant déclaré, que le feu roy avoit nommé le comte Bonde, on est disposé à suivre ce choix. Mais Bonde, qu'on a fait président de la chambre du commerce et de la révision, qui sont deux employs considérables et lucratifs, a voulu éviter d'aller à la médiation; mais on luy a dit, qu'on seroit obligé de luy [1]) envoyer. Il tâche à cette heure de tirer parolle des tuteurs, que les deux places qu'il a ne seront point remplies par un autre et qu'on les luy rendra à son retour. Je ne sçay encore, ce qui en sera, ny quand ils se résoudront à finir cette affaire.

Depuis que le bled est arrivé, on a renvoyé tous les pauvres, qui restoient à Stockholm, dans leurs villages, et on y a fait porter du bled.

Le czar est arrivé à Riga à la suite du Sr le Fort. Il s'est toujours fouré parmy la canaille de sa nation et fume du tabac avec eux à la veue de tout le monde. On luy a laissé tout voir, sans faire semblant de le connoistre. Il s'est extrêmement plu à voir les fortiffications. Il a repris ensuite le chemin de Moscovie, et on a nouvelle,

---

1) l'y.

qu'il est arrivé à Moscou. Le Sr le Fort a poursuivy son voyage. Quelques personnes croyent, qu'il ira à Coningsberg, où est l'électeur de Brandebourg. D'autres m'assurent, qu'il n'y passera pas et qu'il va droit à Vienne. Mais les uns et les autres conviennent, qu'il y a beaucoup d'apparence, que le Fort ne songe pas à retourner en Moscovie, ce qui doit faire préjuger, qu'on ne doit pas faire grande attention sur son ambassade. On m'a assuré, que l'électeur de Saxe redemande à l'empereur ses trouppes et six tonnes d'or, qu'il luy a presté. Il ne doit pas commander en Hongrie. Je ne sçay, si l'exclusion du commendement de l'armée est la cause ou la suite de la mésintelligence, qui est entre l'empereur et cet électeur.

Sire, il y eut icy vendredy dernier une incendie, dont il y a peu d'exemples[1]). On s'aperceut sur les deux heures après midy, qu'il y avait un peu de fumée dans le chasteau, où le roy loge, et dans le temps d'un miserere le feu parut en trois endroits avec tant de violence, qu'à peine le roy et la reyne purent se retirer. On eut peine à sauver le corps du feu roy, qui estoit encore en dépos dans une chambre. Les trois vieux costez du chasteau furent bruslez en moins de deux heures, depuis le toit, qui estoit de cuivre, jusqu'à la cave, sans qu'il en soit resté une seule chambre. L'aile neuve, qui venoit d'estre bâtie, a résisté plus longtemps; mais enfin elle a esté entièrement consommée. Le feu a pris aussy à tous les autres corps de logis, qui estoient dans l'enceinte du chasteau, et à une grosse tour, qui estoit bâtie depuis plus de quatre cens ans. Le toit, qui estoit de cuivre, l'horloge et six pièces de canon, qui estoient dedans, ont esté fondus, aussy bien que les trois couronnes, qui

---

1) L'hist. de de Limiers fait aussi mention II, p. 224, de cet incendie; mais il s'en faut de beaucoup, qu'on y trouve toutes les particularités, notées par l'ambassadeur de Louis XIV.

estoient au-dessus du toit et qui y subsistoient depuis plusieurs siècles.

Les malintentionnez prennent la chute des trois couronnes à mauvais augure, quoyque ce soit un effet bien naturel. La rapidité du feu, l'étonnement, où l'on estoit, et le peu d'ordre, qu'on apporta, personne ne s'estant chargé du commandement, furent cause, qu'on ne coupa point quelques corps de logis, pour arrester le feu. On s'appliqua à sauver les pierreries de la reyne, celles du roy, quelqu'argenterie, les papiers de la chancellerie; mais on ne put si bien faire, qu'il ne soit resté beaucoup de vases d'or et autres choses précieuses. On a desjà trouvé prèz de quatre-vingt livres d'or fondu. Il y eut aussy des archives de bruslez; mais les titres de plus de conséquence sont sauvez. Tout le reste, c'est-à-dire meubles de la couronne, cabinets, habits, tout a esté bruslé. La dame d'honneur et les filles d'honneur de la reyne et des princesses n'ont pas sauvé une chemise. Beata Sparre, soeur de Sparre, qui est au service de V. M., et deux autres filles avoient jetté leurs meubles dans une cave très forte et qui avoit une porte de fer. On ne sçait, comme le feu y a pénétré et a bruslé tout ce qui estoit dans cette cave, entre autre plusieurs portraits, excepté celuy de V. M., que j'avois donné à Beata Sparre, qu'on a trouvé seul, sans qu'il y ait eu rien de gasté, ce qui est considéré icy comme une chose merveilleuse. Il ne faisoit point du tout de vent ce jour-là; mais la grandeur du feu donnoit un tel mouvement à l'air tout autour du chasteau, qu'il a porté des tisons à plus de mille pas au-delà du port et y a mis le feu àl a corderie.

Le roy de Suède s'est montré dans cette occasion d'une fermeté et d'une piété au-dessus de son âge. Dans un temps que le vieux chasteau brusloit et que la reyne se désoloit, il la pria de se consoler; que ce n'estoit rien et qu'il auroit aussy bien falu abbatre tous les vieux corps

de logis, et quand le feu a gagné l'aille neuve, il n'a dit autre chose, si non: Dieu soit bény; sa volonté soit faite.

On a esté troublé de cet accident, parce que cela les dérange tous pour quelques jours; mais on n'en a pas esté abbatu. On a desjà trouvé des maisons pour le roy, la reyne et toute la cour, pour la chancellerie, pour le sénat et pour tous les autres collèges, qui estoient dans le chasteau, et on a ordonné à Tessein [1]) d'en faire un plus beau que celuy, qu'il avoit commencé, et on y va travailler incessamment.

J'ay envoyé mon chariot au chasteau avec tous mes gens, pour sauver tous les meubles, qu'ils pourroient. Ils en ont beaucoup emporté. Ce qui a donné du mérite au soin, que j'ay eu d'envoyer ce secours, c'est la négligence des autres ministres estrangers, qui n'en ont pas fait autant, dont on leur sçait mauvais gré. La reyne m'en a fait remercier par Beata Sparre. Tous les sénateurs m'en ont fait des complimens, et le petit peuple surtout, qui crioit, que c'estoit les Dannois, d'autres disoient les impériaux, qui avoient mis le feu. La comtesse Oxenstiern a eu la noirceur de dire, que c'estoit les François; mais quelques personnes, qui y estoient présens, luy répondirent si sèchement, qu'elle n'a osé y retourner une seconde fois.

On m'a asseuré ces jours-cy, qu'il y avoit une aisle ou quelqu'autre partie du chasteau de Versaille, qui estoit couverte de cuivre. Je supplie très humblement V. M. de me permettre de luy dire, que voilà le troisième incendie, qui me fait voir, qu'il n'y a rien de plus dange-

---

1) Nicodème Tessin, architecte renommé, parvint dans la suite aux plus hautes dignités de la cour et du royaume de Suède. Voir Fryxell, *Handlingar*, IV, p. 108 et ailleurs; *Lebensgeschichte*, IV, p. 232 et suiv.

reux qu'une pareille couverture. Quand le feu prend à une maison, il fait sauter les tuilles ou les ardoises et fait son trou, par où il s'exhale, et fait sortir la fumée; mais ne pouvant percer si facilement une couverture de cuivre, il s'estend au-dessous tout le long des greniers et ne paroist point, que quand la maison est en feu d'un bout à l'autre, outre que la fumée, qui n'a pu sortir, remplit tellement et les greniers et les chambres, qu'il est impossible d'y demeurer et de donner aucun secours, et dèz que le cuivre commence à fondre, on ne peut approcher de la maison. Je suis &c.

Receu le 14 Juin. `A Stockholm le 29e May 1697.

Il rapporte, que jusqu'ici il ne voit rien au dedans du royaume, qui puisse y causer du désordre; que les états seront convoqués au mois de Novembre pour l'enterrement du roi; qu'il est peu vraisemblable, que le Danemarc entreprenne quelque chose contre le Holstein; qu'il tâchera de répondre encore plus complètement qu'il n'a fait aux quatre demandes, faites par S. M.; quelles sont les principales qualités du roi de Suède d'à présent; que la pluralité des voix, tant dans la régence que dans le sénat, l'emporte pour la France; qu'on est fort aise à la cour de Stockholm, que les conférences de la paix aient commencé sous la médiation de la Suède; que ce sera lui, d'Avaux, qui aura la première audience; qu'il a beaucoup contribué, qu'en dépit des tracasseries du comte Oxenstiern la Suède a nommé un ministre médiateur à la Haye; que la personne, qu'on a nommée, est Gabriel Tourson Oxenstiern; que le roi de France aura à se louer de ce choix; quelles sont les raisons, qui ont déterminé les tuteurs à le choisir; qu'on a résolu de laisser Snoilski à Ratisbonne; que, contrairement à ce qu'il a écrit dans une lettre précédente, le czar continue son voyage à la suite de le Fort; quelles particularités concernant la conduite du czar il a apprises de l'envoyé de Courlande; ce qu'il sait et par ouï-dire, et d'original sur les affaires de Pologne.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnorée le 9e de ce mois.

J'ay eu occasion de faire sçavoir à quelques personnes, que V. M. a esté sensiblement touchée de la mort du roy de Suède, en sorte qu'on en a esté informé à la cour. M. Palmquist l'a mandé de même, ce qui a fait icy un très bon effet, n'y ayant aucune cour de l'Europe, où l'on ait témoigné prendre part si sincèrement à la perte, que la Suède a faite.

Jusques à cette heure, Sire, je ne vois rien au dedans du royaume, qui puisse y causer du désordre. La misère des peuples est presque desjà soulagée par la quantité de grains, qui est arrivée, et par l'espérance d'une bonne récolte. Les peuples n'ont point esté fort touchez de la suppression des diettes. Elle n'avoit point même esté faite exprèz; mais elle s'ensuivoit du pouvoir, qui avoit esté donné au roy dans la dernière assemblée des estats. On les doit convoquer pour le mois de Novembre, lorsqu'on enterrera le roy. Ce sera alors, qu'on verra, s'il y a quelque chose à craindre du ressentiment de la première noblesse. Il est vray, qu'ils sont tous à l'aumosne et au désespoir; mais ils n'ont ny places, ny argent, ny chef, ny personne capable de l'estre. Je puis même dire à V. M., que, si les choses venoient à quelqu'extrémité, je crois sçavoir un moyen, par lequel le roy de Suède pourroit tout appaiser en un moment et se faire adorer de ses sujets, sans déroger à son authorité et à sa dignité, ny condamner la mémoire du roy son père.

Pour ce qui est des affaires du dehors, V. M. a veu, que les tuteurs sont résolus, malgré le comte Oxenstiern, de maintenir avec vigueur les ducs de Strélitz et de Holstein contre l'empereur et contre le roy de Dannemark. Ils prétendent faire à cette heure ce qu'ils ont fait

pendant la minorité de la reyne Chrestinne. Si l'empereur pousse les choses plus loin, et [1]) ils se préparent sérieusement à repousser vertement le Dannemark, s'il attaque le duc d'Holstein.

Pour ce qui est des conseils foibles, qui pouroient prévaloir, je leur ay fait voir, qu'il n'y a que ceux-là, qui les exposoient à estre insultez de tous leurs voisins et qui leur attireroient la guerre.

J'avertis si ponctuellement M. de Bonrepaus de tout ce qui peut regarder le Dannemark, qu'il me fait souvent réponse à deux lettres. Je luy ay même escrit deux fois la semaine dans le temps de la maladie du roy de Suède. Comme il m'a mandé, que le roy de Dannemark n'alloit dans le Holstein, que pour y faire des reveues, on n'aura rien à appréhender icy de cette marche. Néantmoins je me suis bien gardé de rassurer les tuteurs là-dessus, pour ne me point charger de l'évènement, quoique les personnes les plus sensées de cette cour soient persuadez, que le Dannemark n'osera rien entreprendre. Ils ne le croyent point assez fort pour le hazarder de son chef, et ils ne peuvent s'imaginer, que les Estats Généraux, dans l'envie qu'ils ont de faire la paix, et le prince d'Orange, dans le désir qu'il est obligé malgré luy d'en temoigner, assistans [2]) le Dannemark dans cette entreprise. Cependant les tuteurs prennent leurs mesures comme des gens sages et qui ne se fient point plus que de raison aux Dannois.

J'ay desjà satisfait, autant qu'il est en moy, aux quatre demandes, que V. M. me fait, sçavoir ce que l'on peut connoistre des sentimens et des inclinations du roy d'à présent; s'il est nécessaire, qu'il ait dix-huit ans accomplis, avant que d'estre majeur; le jugement, qu'on peut faire de la régence, et si cette qualité donne plus de

---

1) Cet „et" est superflu.

2) assistassent.

crédit au comte Oxenstiern, ou si elle diminue celuy, qu'il a eu jusques à présent.

J'en informeray encore V. M. plus particulièrement dans la suitte, à mesure que j'en pourray découvrir quelque chose de plus. Il n'est point si aisé d'asseoir à cette heure un jugement bien certain sur ce qu'on doit attendre du roy de Suède, parce qu'il est encore assez jeune et qu'on ne souffre point, qu'il se communique beaucoup. Néantmoins tout le monde convient, qu'il a beaucoup de pénétration d'esprit; qu'il est public qu'il aime beacoup les exercices violens, et qu'il a toujours témoigné de l'inclination pour la guerre, s'estant meslé dans les escadrons, lorsque le roy son père les faisoit combattre, ce qui ne se faisoit point sans quelque danger. Il est libéral jusqu'à la prodigalité. Ceux, qui le connoissent particulièrement, disent, qu'il aura toutte la fermeté de son père à soutenir une résolution, qu'il aura une fois prise, et je sçay encore depuis deux jours, qu'il est fort prévenu en faveur de la France, et qu'il a dit, que les officiers, qui y avoient servy, avoient tout un autre air que les autres. C'est ce qu'il a ouy dire au roy son père, et heureusement ce prince avoit changé de sentimens pour V. M. dans ses dernières années, et ils ont fait plus d'impression dans l'esprit du roy d'à présent, que ceux, qu'il avoit témoigné auparavant, qui y estoient si contraires, parce qu'il n'estoit guère capable alors d'entrer dans ces sortes de choses.

Pour ce qui est des tuteurs, heureusement le roy de Suède a fait une disposition, comme V. M. l'avoit souhaitté, et a joint au comte Oxenstiern des personnes moins prévenues que luy pour les intérests des alliez. En effet, il y en a trois, qui sont entierement portez pour V. M. J'ai sceu encore depuis deux jours par une personne, qui n'est point suspecte, que la fermeté du comte Wrede a le plus contribué à la deffence qu'on a

faite à Staremberg de paroistre à la cour. S'il luy peut revenir, que V. M. a eu la bonté de faire recommander son fils à M. le maréchal de Villeroy et qu'il le garde auprèz de luy pendant cette campagne sans appointemens, cela touchera sensiblement son père.

Le comte Guldenstiern, qui n'a point beaucoup d'esprit, mais qui est franc et hardy, m'a fait assurer ces jours-cy et l'a témoigné en quelques rencontres, qu'il n'estoit pas moins zélé pour les intérests de V. M., qu'il reconnoist estre ceux de la Suède. Il n'y a que le comte Oxenstiern seul, qui ne changera jamais et qui a le plus de crédit sur l'esprit de la reyne mère, laquelle a deux voix. Mais outre que, quand il s'agira des affaires de France, il y aura dans la régence quatre voix contre trois, supposé que la reyne suive aveuglément les sentimens du comte Oxenstiern, il est à remarquer, que les affaires estrangères se traittent dans le sénat: la pluralité de voix jusques à cette heure l'emporte de beaucoup pour V. M.

On a esté fort aise icy d'apprendre, que les conférances de la paix ayent commencé sous la médiation du roy de Suède. On appréhendoit fort quelqu'obstacle de la part de l'empereur à cause de l'affaire de Mekelbourg, et on craignoit, que les autres princes ne soutinssent point le party de la Suède à cause de la mort de leur roy. On avoit néantmoins confiance en V. Majesté, et on espéroit, qu'elle n'abandonneroit point la Suède, qui ne souffroit que pour avoir deffendu vigoureusement les intérests des princes de l'empire contre les entreprises de l'empereur, principallement parce qu'ils supposoient, que V. M. ne pouvoit guères agréer le Dannemark, qui vient de signer un traitté contre elle et qui a envoyé à la Haye un homme dans les intérests des alliez et notoirement dévoué au prince d'Orrange.

Je n'ay pu voir le roy de Suède, comme je l'avois projetté, le cataphalque, où l'on devoit mettre son corps en

dépost, n'ayant point esté achevé avant l'embrasement du chasteau. Depuis cela on a esté en désordre, et comme on espère, que je recevray la lettre de V. M. dimanche prochain et que le roy de Suède n'est point encore meublé dans la maison de campagne, où il s'est retiré, on a crû, qu'il faloit [1]) mieux attendre à me donner audiance publique, sans en donner de particulière. Comme c'est la première, que le roy de Suède aura receue de son règne, on s'y prépare avec toute la cérémonie, qui leur sera possible.

L'envoyé de Dannemark, qui a desjà receu la lettre de condoléance, vouloit s'en prévaloir et a demandé audiance; mais les tuteurs luy ont fait dire nettement, que le roy de Suède n'en accorderoit aucune, qu'après que j'aurois receu la mienne. Le comte Oxenstiern n'a rien laissé d'intenter, pour empescher, que l'on envoyât un premier ambassadeur aux conférances de la paix, voulant que M. Lillirot, qui dépend de luy, fût seul chargé de cette affaire.

Hekeren désiroit la même chose, ce qui m'a fait souhaitter le contraire. J'en ay parlé quelquefois au comte Oxenstiern, comme V. M. l'aura veu; mais cela n'a de rien servy. J'ay sceu, que le jeune roy pressoit les tuteurs de nommer une personne de condition pour premier ambassadeur, et que le comte Walerstedt se plaignoit hautement, qu'on tardast si longtemps, et que le comte Oxenstiern avoit trouvé un nouveau moyen de l'empescher en mettant de la division parmy eux, car voyant que le comte Bonde alloit estre nommé, il avoit témoigné dans des discours particuliers à quelques-uns d'eux, qu'il falloit faire réflexion sur le maréchal Bielke, qui estoit homme de beaucoup de mérite et de capacité, dans l'espérance que les comtes Wrede et Guldenstolph se déclareroient pour luy contre Guldenstiern et Walerstedt, qui vouloient

---

1) valoit.

le comte Bonde, et que ces contestations tireroient de longue, car il ne vouloit pas plus du comte Bielke que de Bonde, et encore moins de son neveu, le comte Gabriel Oxenstiern, envoyé à Vienne. C'estoient pourtant les trois seuls, qui estoient sur le tapis, car on avoit rejetté bien loin la proposition, qu'il avoit faite des Wackmester.

Comme donc j'ay veu, qu'on ne pouvoit faire un mauvais choix dans ces trois sujets, j'ay fait représenter à quelques-uns, qu'il y alloit de l'honneur de la Suède d'avoir une personne de quelque distinction pour premier ambassadeur, outre que l'affaire estoit assez de conséquence, pour occuper deux hommes; que Lillierot pouvoit tomber malade. Cela a obligé deux ou trois d'entre eux de me faire demander les sentimens de V. M. Je leur ay fait dire, qu'elle estoit parfaitement contente de Lillierot, mais que, s'ils jugeoient à propos d'envoyer encore un médiateur, comme le feu roy l'avoit résolu pour l'honneur de la Suède et pour soulager Lillierot, qui le demandoit ainsy, quoyque ce ne fût pas tout de bon, V. M. agréeroit volontiers celuy qu'ils nommeroient. Trois d'entre eux m'ont fait dire, que dèz le lendemain il y auroit un médiateur nommé, ce qui fut en effet exécuté le lendemain à dix heures du matin, qui estoit hier, et le comte Gabriel Tourson Oxenstiern a esté choisy [1]). V. M. connoistra mieux par le raport de tous ces faits particuliers, quel est le crédit du comte Oxenstiern et quelle est la defference des tuteurs pour V. M., que par tous les raisonnemens, que je pourrois faire.

Je ne dois pas obmettre, que Wrede m'a fait demander, s'il n'y en avoit point parmy les trois proposez, qui fût désagreable à V. M., et je l'avois fait assurer, qu'ils

1) Ce choix déplut à Guillaume III. Voir van der Heim, *Het archief van den raadpensionaris Heinsius*, III, p. 241.

luy estoient tous trois fort agréables. Je suis cependant bien aise, que le sort soit tombé sur le comte Gabriel Oxenstiern, car il m'a paru par les lettres de V. M., qu'elle ne seroit pas fâchée d'avoir une personne, qui a esté si mal auprèz du prince d'Orrange, qui [1]) a prié, qu'on le retirât d'auprèz de luy, et qui n'a pas esté mieux traitté à la cour de Vienne, où on s'est déclaré, qu'on ne vouloit pas, qu'aucune affaire passât par ses mains. Le comte Oxenstiern, son oncle, ne le peut souffrir, parce qu'il n'a jamais voulu escrire au roy de Suède, selon qu'il le luy prescrivoit, comme font tous les autres envoyez Suédois, mais selon ce qu'il connoissoit estre de la vérité. J'ay fait en sorte, qu'en même temps qu'il apprendra sa nomination, il sçaura tout ce qui se passe à son sujet et que V. M. aura très agréable, qu'il soit médiateur. C'est la comtesse de la Gardie, qui le luy fera mander par sa femme, qui est à Stockholm.

Les raisons, qui ont déterminé les tuteurs à ce choix, ont esté, que cette récompense estoit deue à ses services dans les pays estrangers et que c'estoit un expédient pour le faire sortir honnestement de Vienne; que le maréchal Bielke pourroit estre nécessaire pour commander leurs armées, si leurs voisins vouloient remuer, et que le comte Bonde feroit mieux d'exercer les emplois, qu'on luy donne, qui sont en effet fort considérables et dans lesquels il appréhendoit de ne pas rentrer à son retour.

On a aussy résolu le même matin de laisser Snolski à Ratisbonne, où l'on dit qu'il est plus nécessaire qu'à la Haye. Je ne sçais pas la raison de ce changement.

J'ay eu l'honneur, Sire, de mander à V. M. par le dernier ordinaire sur la foy des lettres de la chancellerie de Suède, que le czar avoit repris le chemin de Moscovie; mais le roy de Suède a esté mal informé. Le czar continue son

---

1) qu'il.

voyage à la suite de Le Fort. Il a passé par la Curlande et a esté deux jours avec le duc de ce nom. De là il a esté à Conigsberg, où il estoit actuellement avec Mr l'électeur de Brandebourg. Par les dernières lettres, qu'on a receues, on dit, qu'il veut concourir avec cet électeur, pour faire élire le prince de Baden roy de Pologne; mais je ne sçay, s'il y a beaucoup de fondement à cette nouvelle. Il montre dans toute sa conduitte une grande extravagance. Il alloit habillé en matelot à Riga, et comme on ne laissoit pas de le connoistre et que cela attiroit la curiosité de bien des gens, qui s'aprochoient pour le voir, il donnoit des soufflets à ceux, qui se mettoient à portée. On assure, qu'il porte un million d'or en espèce, sans les estoffes et les peaux, qui sont en grand nombre; qu'il a prèz de sept cens hommes à sa suite et qu'il emmesne avec luy les fils des principaux de Moscovie, comme autant d'otages, pour empescher, qu'il ne se fasse une révolte pendant son absence. C'est de l'envoyé de Curlande, de qui l'on a sceu toutes ces particularitez et qui me les est venu dire. On croit, que le czar ira voir les armées: c'est ce qu'on ne peut assurer positivement. Le maréchal D'Albergue, gouverneur de Riga, n'a pas escrit trop avantageusement du Sr Le Fort. Il a mandé, que c'estoit un yvrogne, qui estoit saoul tous les jours.

Le roy et la reyne mère sont à une maison de campagne à une demy-lieue de Stockholm, où ils demeurent, jusqu'à ce que les maisons, qu'ils ont acheptées dans la ville, soient accommodées.

V^re^ M^té^ sera à présent informée de ce qui aura esté décidé en Pologne. L'envoyé de cette couronne m'a fait encore assurer depuis peu, que Mgr le prince de Conty y a la meilleure part. Je sçay néantmoins, qu'il a fait connoistre à d'autres, qu'il y a une forte brigue pour le prince de Bade; que le prince d'Orange et les Estats

Généraux s'estoient joints à l'électeur de Brandebourg. Ils se sont réservez jusques à cette heure à distribuer de grosses sommes d'argent, croyant qu'elles feroient plus d'effet dans le temps de l'élection. Comme ce ne sont point des choses, qui me regardent, je n'en puis rendre compte à V. M. que sur le raport d'autres; mais ce que je puis dire d'original est, que le feu roy de Suède n'a jamais voulu se joindre à l'électeur de Brandebourg, qui l'en a fait soliciter instamment, dont l'envoyé de Pologne a eu grande peur, ayant même eu advis, qu'il y avoit un accord entre eux pour cela. Le prince d'Orange et les Estats Généraux faisoient agir l électeur de Brandebourg, pour ne se pas découvrir inutillement, s'il estoit refusé, comme il a esté. Je suis &c.

Lettre particulière.

Receu le 14 Juin. 'A Stockholm le 29 May 1697.

Il espère, que M. de Torci fera faire des réflexions au roi sur les endroits de sa lettre, qui prouvent, qu'il a rendu trois services notables au roi de France, et qu'il engagera M. Palmquist à écrire en termes favorables pour lui, d'Avaux. Quant au revers, que M. Bernard demande, il croit, que c'est superflu.

Si vous avez, Monsieur, quelque bonté pour moy, il y a bien des endroits dans ma lettre, qui vous donneront lieu de faire faire des réflexions au roy, qui ne me seront pas désavantageuses, et si c'est M. de Pomponne, qui la lit, j'espère, qu'il ne vous refusera pas de faire la même chose en ma faveur, si vous l'en priez. Premièrement, quand on void par la nomination de l'ambassadeur médiateur, que le comte Oxenstiern, qui faisoit tout autrefois, n'a rien fait en cette occasion, ny depuis trois ans, de tout ce qu'il souhaitte. En second lieu, combien il est avantageux au service du roy, que j'aye pu faire changer

le roy de Suède si entièrement de sentimens avant sa mort. Il estoit avant mon arrivée outré et aigry au dernier point, et sans ce changement le roy d'à présent auroit le coeur remply de mauvais sentimens, et toute la cour de Suède aussy, au lieu qu'on la voit très bien disposée, ce que je n'ay pas besoin de dire: on en peut juger par les effets. En 3e lieu, que le feu roy de Suède n'a pas voulu se joindre à l'électeur de Brandebourg au désavantage du prince de Conty, et combien il eût esté préjudiciable, s'il s'estoit joint à ses [1]) trois autres puissances, qui agissent pour le prince de Bade. En un mot, que tout ce que le roy a souhaitté de cette cour-cy y a esté fait, et même au-delà de ses espérances.

Comme les lettres de Palmquist sont veues à cette heure du roy, de la reyne et de toute la régence, il me seroit avantageux, qu'il mandast icy, que je fais des raports avantageux à la Suède et au gouvernement présent du roy, de la reyne et des tuteurs, et que je détruits tous les faux bruits, que les ennemis de la Suède s'efforcent de répendre de tous costez. Si vous vouliez y adjouter, que le roy apprend cela avec bien de la joye, prenant une grande part à la Suède et voyant avec plaisir, qu'on doit tout attendre de l'habileté, de la sagesse et de la fermeté des tuteurs, cette déclaration de Sa Majesté, qu'il voudra mander, l'engagera peut-estre à escrire le reste, car il ne le fera pas par amitié pour moy, m'estant fort contraire depuis ce que j'ay escrit à M. de Pontchartrain. Il sera bon néantmoins, Monsieur, pour l'adoucir en cette occasion, que vous luy fassiez entendre le bon raport, que j'ay fait au roy de la sensibilité, qu'il a mandé icy que Sa Mté avoit témoigné de la mort du roy de Suède, et le bon office, que je luy ay rendu en cette occasion, Sa Majesté ayant fort agréé, qu'il ait

1) ces.

escrit de la sorte. Enfin, Monsieur, vous sçaurez mieux que moy, comment il s'y faut prendre avec Palmquist, pour l'engager à escrire de deçà, comme il doit, sans qu'il paroisse que j'aye eu l'honneur de vous en escrire, ny que je le souhaitte.

Si M. Oliverskrans me reparle de Canderstein [1]), je sçauray trouver des deffaites, sans estre obligé de m'expliquer à luy des intentions de Sa Majesté.

J'ay esté bien estonné, Monsieur, de ne point recevoir par les dernières lettres d'ordre du roy, pour prendre le deuil. Je n'ay pas laissé que de le faire, et même au premier jour il faudra aller en grande cérémonie à l'audiance avec des carrosses de deuil à six chevaux.

L'homme d'icy, pour qui le S. Bernard avoit douze mil francs entre les mains, m'a fait dire, qu'on luy demande un revers. Il voudroit bien n'en point donner et que son nom ne parût point. Il me semble aussy, Monsieur, que c'est l'intention du roy et la vostre, et lorsque Boulard aura rendu au Sieur Bernard un billet de douze mil livres, payable au porteur, je ne vois pas, quelle seureté Bernard peut demander de plus.

Je suis &c.

Receu le 21. 'A Stockholm le 5e Juin 1697.

Il mande, que le sénateur, pour qui S. M. lui a envoyé un billet, se réjouit beaucoup de la gratification, que le roi lui a donnée; qu'on a fait un changement dans la nomination d'un ministre médiateur à la Haye en nommant M. Bonde au lieu de M. Gabriel Oxenstiern; que la raison vraisemblable de cette mutation est, que la personne de Gabriel Oxenstiern n'est pas agréable aux alliés; que par la nomination de M. Bonde le ministre Oxenstiern souffre un échec à deux égards; qu'il ne saurait dire, si la France gagne ou perd dans ce changement; qu'on enverra proba-

1) Voir plus haut p. 88, *note* 2.

blement, au lieu de Snoilski, Eysenheim comme secrétaire à la Haye; qu'il s'efforcera de gagner entièrement Okrielm; qu'il a différé de donner les mille écus, envoyés par le roi, à l'homme, à qui ils sont destinés; que le czar est encore à Konigsberg; que M. de la Piquetière ne vivra apparemment plus deux jours; que les bons Suédois sont charmés du siège d'Ath.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnorée le 16e de May.

Je n'ay rien à adjouter à ce que j'ay eu l'honneur de mander à V. M. touchant les affaires de Mekelbourg. On attend la résolution, que la cour de Vienne voudra prendre.

Nous avons eu dimanche dernier la feste de la Pentecoste. On l'observe si religieusement en ce pays, qu'on y adjoute, aussi bien qu'à Pasque, une quatrième feste, qu'on célèbre avec autant de cérémonie que le premier jour de Pasque ou de Pentecoste. Tous les sénateurs ont eu permission d'aller à leurs maisons de campagne. Ainsy je n'ay pu voir celuy, pour qui V. M. m'a envoyé un billet; mais je l'ay dit à sa femme, qui m'en a témoigné une joye très sensible. Ils ne s'attendoient pas à cette gratification, et ils ont esté surpris agréablement. La dite [1]) l'a fait sçavoir à son mary, qui m'a fait donner par elle toutes les assurances, que V. M. peut souhaitter. Ils seront demain de retour.

Cette gratification, donnée sans estre demandée, ny attendue, fera plus d'effet, que si on avoit donné le triple dans un autre temps. Ce qui a le plus touché cette personne est, que V. M. ne luy demande autre chose que d'avoir les véritables intérests de la Suède en recommandation. Il est très aise de pouvoir agir en homme de

1) dite femme.

bien et d'en recevoir des récompenses. Aussy je sçay, qu'il a refusé des sommes très considérables, que les alliez luy ont offert depuis peu par le moyen de Silverkroon, qui, estant Suédois et acrédité, leur rend icy de grands services.

V. M. sera sans doute estonnée d'aprendre, que le comte Gabriel Oxenstiern n'ira pas à la médiation et que ce sera le comte Bonde. Ce premier avoit esté nommé mardy matin, et sa femme en fut aussitost avertie par le comte Bent Oxenstiern, qui luy manda de faire sçavoir à son mary, que c'estoit à luy seul, qu'il en avoit l'obligation; que les autres tuteurs avoient souhaitté le comte Bonde; que le feu roy l'avoit nommé, mais qu'il avoit éludé cette nomination et empesché, qu'elle n'eût son effet. La femme du comte Gabriel alla le lendemain remercier le roy et la reyne. Elle écrivit le meme jour à son mary, non dans le sens que le comte Oxenstiern l'avoit prié de faire, mais comme la comtesse de Lagardie le luy avoit conseillé, à qui elle avoit avoué, qu'elle n'avoit pas crû un mot de ce que le comte Oxenstiern luy avait fait dire, le connoissant pour l'homme du monde le plus faux. La chancellerie a escrit aussy au comte Gabriel Oxenstiern, qu'il estoit nommé; qu'on luy envoyeroit ses ordres psr l'ordinaire suivant et qu'il se tînt prest à partir. Cependant Vendredy matin tout cela fut changé. Bonde fut choisy, et les tuteurs, avant que de se séparer pour aller chez eux, firent expédier les lettres, qui sont parties le lendemain samedy, portant des contr'ordres au comte Gabriel Oxenstiern et des avis de ce changement dans les cours, où ils avoient fait sçavoir sa nomination.

Je n'ay pu à cause de l'absence de tous ces Messrs sçavoir au juste la raison de ce changement. On en dit plusieurs. Celle, que je trouve la plus vraysemblable, est, que les ministres d'Angleterre et de Hollande se

sont plaints de ce choix, et qu'ils ont dit, que leurs maistres ne reconnoistroient plus la médiation de la Suède, si le comte Gabriel estoit médiateur, et qu'on n'avoit pu le choisir, sans offenser de guayeté de coeur l'empereur, qui n'a témoigné aucune confiance en luy, mais bien plus Mr le prince d'Orange, qui a fait déclarer à la Suède il y a plus d'un an, qu'il regardoit le comte Gabriel Oxenstiern comme son ennemy personnel. Si ces ministres se sont expliquez de la sorte, les tuteurs n'auront pu se deffendre de faire un autre choix, et en effet le comte Gabriel Oxenstiern est si notoirement mal avec le prince d'Orange et à la cour de Vienne, que je me suis estonné, qu'on l'ait nommé pour cet employ.

Pour ce qui est du comte Oxenstiern, je n'ay pu encore sçavoir, quel personnage il a joué là dedans. Il est certain, qu'il a fait tous ses efforts, afin que Monsr Lillierot demeurât seul, pour estre plus le maistre de cette négociation, et que, se voyant obligé de nommer un autre médiateur, il n'auroit voulu ny de Bonde, ny du comte Gabriel Oxenstiern. Cependant sa réputation souffre un peu en cette occasion, car il avoit fait en sorte qu'on avoit nommé le comte Dona son neveu, pour aller à Vienne remplir la place de M. le comte Gabriel Oxenstiern, et l'on sçait, qu'il a fait venir icy depuis six mois ce comte Dona, qu'il aime fort, pour tâcher dans ces conjonctures-cy de le placer en quelqu'endroit. Ainsy voilà deux de ses neveux, qui reçoivent un espèce d'affront. S'il sacriffie tout cela au désir des alliez, il faut avouer, qu'il leur est bien dévoué.

J'aurois beaucoup de peine à dire, si elle gagne ou si elle perd dans ce changement. Je sçay seulement, que ce que le comte Gabriel Oxenstiern auroit fait par chagrin contre les alliez, le comte Bonde le fera par inclination pour V. M. On m'a aussy assuré, qu'il estoit à craindre, que V. M. n'eût pas esté aussy satisfaite qu'on

se l'estoit imaginé du comte Gabriel Oxenstiern; que c'est une humeur incomptible [1]), toujours mal dans toutes les cours, où il a esté, et qu'il en auroit peut-estre usé de même avec les ambassadeurs de V. M.

Pour ce qui est du comte Bonde, il a de très bonnes inclinations. Je l'ay fait ménager depuis six mois, qu'il est icy, par l'homme, pour qui j'ay demandé une gratification à V. M., et il m'a fait prier par luy d'assurer V. M., qu'il alloit à cette ambassade avec tout le désir possible de rendre à V. M. tous les services, qui dépendront de luy. Je suis persuadé, qu'il le pense de la sorte. Il faudra seulement prendre garde, comme il est doux et facille, qu'il ne se laisse aller à M. Lillierot, que l'on croit toujours icy pancher du costé des alliez. Au moins est il depuis plus d'un an entièrement dévoué au comte Oxenstiern. M. Oliverskrans a fait connoistre aussy ces deux jours-cy, qu'il est entièrement porté de ce costé-là. Il ne bouge de chez les sénateurs; mais il est hay et craint de la pluspart d'entr'eux, et je me flatte, qu'il ne nous fera pas de mal.

Je travaille à cette heure à faire cet amy du comte Bielke et du comte Bonde secrétaire de l'ambassade. Je n'ose me flatter d'y réussir, parce qu'il faut agir avec de grandes circonspections et sans que personne s'en apperçoive.

Les tuteurs, Sire, ont aussy changé de sentimens touchant Snolski. Il demeurera à Ratisbonne. On m'a dit, qu'on envoyeroit à sa place un nommé Eysenheim, que je ne connois point; mais je ne puis avoir que bonne opinion de sa capacité et de ses bons sentimens, puisqu'il a fait le manifeste touchant l'affaire de Strélitz, que les directeurs du cercle de la basse Saxe ont envoyé à Vienne. On dit, que cette pièce est très bien faite, et on peut

---

1) incompatible.

juger, que celuy, qui l'a composée, doit avoir de bons principes.

Okrielm, tout amy qu'il est d'Oliverskrans et dans un poste en quelque façon dépendant du comte Oxenstiern, paroist changer de sentimens. Comme c'est luy, qui tient la plume à la chancellerie, je croirois faire un grand coup, si je le pouvois gagner entièrement; mais il faut que cela vienne doucement.

L'homme, pour qui V. M. a fait envoyer icy mille escu et à qui j'ay dit que je les avois receus, me vint voir avant-hier et me fit entendre, qu'il recevroit à present volontiers les grâces de V^re^ Majesté. Mais comme à cette heure que le roy est mort son frère n'a plus le même crédit, et que je vois même, qu'il s'attache entièrement au comte Oxenstiern, pour se bien mettre auprèz de la reyne, je n'ay pas jugé à propos de donner si viste l'argent de V. M., et j'ay fait comprendre à cet homme, qu'il seroit nécessaire non seulement, qu'il m'informât plus exactement qu'il n'a fait, mais encore qu'il remît son frère dans le bon chemin, dont il commence de s'écarter. Il m'a promis l'un et l'autre. S'il le fait, il méritera bien cette somme, et au-delà. S'il ne le fait pas, je la restitueray à V. M., ou j'en tiendray compte sur quelqu'autre gratiffication, qu'elle fera icy.

On m'a soutenu, que Palmquist devroit desjà donné [1]) part à V. M. de la mort du roy de Suède.

Le comte Wrede sera très satisfait de la bonté, que V. M. témoigne pour son fils.

Le czar est encore à Coenigsberg. On parle toujours des efforts, que l'électeur de Brandebourg, conjointement avec les Estats Généraux et le prince d'Orange, font en faveur du prince Louis de Baden.

Le S. de la Piquetière, après avoir résisté depuis trois

---

1) avoir donné.

ans à ses douleurs continuelles et à trois ou quatre sortes de maladies, est enfin à l'extrémité. On ne croit pas, qu'il puisse vivre encore deux jours. Il a presque continuellement la goutte depuis trois ans. Il eut il y a deux ans une attaque d'apoplexie, qui se tourna en paralisie, dont il n'est jamais bien revenu. Ainsy depuis le mois d'Octobre 1694 il n'est pas sorty de sa chambre et presque point de son lit.

On a esté surpris icy du siège d'Ath [1]), tant les alliez avoient parlé magnifiquement de leurs grandes forces. Tous les bons Suédois s'en sont réjouis et croyent une entreprise de cette importance très utille pour haster les alliez de faire la paix et très avantageuse à V. M., si malgré cela ils s'opiniâtrent à continuer la guerre. Je suis &c.

Lettre particulière.

Receu le 21e. `A Stockholm le cinqe Juin 1697.

Il conseille à M. de Torci de faire en sorte que le roi n'envoie plus de résident à Stockholm, et espère, que, s'il en arrive un, ce ne soit pas M. d'Asfelt.

Je ne pense, Monsieur, que le roy envoye icy un autre résident. C'est une dépense bien inutille, quand il y a un ambassadeur, et vous voyez bien, que depuis trois ans le S. la Piquetière ne m'a rendu aucune assistance, car il ne voyoit personne que son médecin et le secrétaire de l'envoyé de Dannemark. Ce n'est 'pas que, pour moy, cela ne me soit entièrement indifférent, pourvue que vous n'envoyez point le baron d'Asfeldt. Vous connoissez son activité, et au bout de huit jours il voudroit estre mon maistre, sans compter, qu'il n'est pas trop agréable icy,

---

1) La ville d'Ath, située dans le Hainaut, fut investie par Catinat le 15 Mai 1697. Elle capitula le 7 Juin, Martin, XIV, p. 225, 226.

quoyqu'il ait tâché de se faire des amis par les grandes sommes, qu'il a distribuées, dans l'envie qu'il a de retirer des mains du roy de Suède la terre d'Asfeldt [1]). D'ailleurs j'ay escrit trop sincèrement, et je ne suis pas dans ses bonnes grâces, et je ne sçay, si luy et Palmquist, avec qui il est fauxfillé, ne tâchent point de me jouer quelque tour, ou s'ils ne l'ont pas desjà fait, car Palmquist est fort fâché contre moy depuis l'affaire de M. Dargenson, et ses frères affectent d'estre tous les jours chez les alliez et de ne pas mettre les pieds dans ma maison, ce qui est un peu extraordinaire pour des frères du résident de Suède en France.

Je suis &c.

Receu le 28e. 'A Stockholm le 12e Juin 1617.

Il écrit, que presque tout le monde à la cour de Suède, excepté le comte Oxenstiern, est persuadé, que le véritable interêt de ce royaume est de s'unir étroitement à la France; que M. Oxenstiern est irrité du choix de M. Bonde; quelles sont les raisons, pour lesquelles on a mis M. Bonde à la place de M. Gabriel Oxenstiern; que M. Bonde est dans les intérêts de la France; que M. Eysenheim restera dans le directoire du cercle de la basse Saxe et M. Snoilski sera envoyé à la Haye; que M. Palmquist a mandé, que le roi de France lui avait témoigné en personne, qu'il avait beaucoup de douleur de la mort du feu roi; quelle est la raison de l'exclusion du grand-maître de la tutelle; que le roi de Danemarc a présenté un projet d'accommodement au duc de Holstein; que lui d'Avaux travaille à faire insinuer au roi de Suède l'idée de rétablir un ancien ordre de Suède ou d'en faire un nouveau; que Madame Oxenstiern a accusé à différentes reprises les Français d'avoir mis le feu au château du roi; que cette rumeur s'est aussi répandue

---

1) Voir sur le baron d'Asfelt le premier volume des *Négociat. de M. le comte d'Avaux en Suède*, p. 51, *note* 2. — Quant à la terre d'Asfelt, je ne saurais préciser, où elle est située.

parmi le peuple; que de plus le comte Oxenstiern a tâché de lui susciter une autre affaire à cause d'un discours sur le délai de son audience, qu'il a eu avec M. Gustave Crouhielm et M. Sparfwenfeldt, mais que les tuteurs n'ont pas voulu l'appuyer; que M. de la Piquetière vient de mourir.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 23e de May.

Il est si notoire, que le véritable intérest de la Suède est de s'unir étroitement à V. M. et de rechercher son amitié préférablement à toute autre liaison, que presque tout le monde convient icy de cette vérité, malgré le comte Oxenstiern, qui fait tous ses efforts, pour entraîner le plus de sénateurs qu'il peut dans un sentiment contraire. Le comte Wrede me fit encore dire hier, que jamais les affaires n'avoient esté en si bon estat, qu'elles estoient à présent, pour les intérests de V. M. D'autres sénateurs m'ont assuré de la même chose.

V. M. est à cette heure informée de tous les changemens, qu'il y a eu icy pour la nomination du premier ambassadeur médiateur. On m'a assuré, que, quoyque le comte Oxenstiern n'ayme point du tout le comte Gabriel Oxenstiern, il l'avoit néantmoins préféré à M. Bielke et à Bonde, lorsqu'il s'estoit trouvé nécessité de nommer un premier ambassadeur. Aussi a-t-il esté outré au dernier point de ce qu'on a osté son neveu, aprèz l'avoir nommé, et encore plus de ce qu'on a mis le comte Bonde à sa place, dont il avoit empesché la nomination pendant plus de trois mois.

M. Oliverskrans, à ce que j'ay apris, a excité les ministres d'Angleterre et de Hollande, pour se plaindre, qu'on eût nommé un ennemy personnel du prince d'Orange; mais la principalle raison, à ce qu'on m'a confié et que l'on prétend estre très secrète, est, que le comte Gabriel

Oxenstiern n'estoit pas sénateur; qu'Oliverskrans a fait des plaintes, qu'on mettoit un homme au-dessous [1]) de son gendre, qui n'estoit pas revestu de ce caractère; que le comte Oxenstiern a voulu profiter de cette occasion, pour faire le comte Gabriel Oxenstiern sénateur, mais les autres tuteurs l'ont refusé et ont dit, que cela estant, il faloit retourner au choix, que le feu roy avoit fait, et envoyer le comte Bonde. Je puis assurer V. M. de ses bonnes intentions. Le comte Wrede m'en a encore répondu; mais j'en suis assuré par luy-même, et il est si public, qu'il est porté pour les intérests de V. M., que c'est ce qui a obligé le comte Oxenstiern à luy donner l'exclusion, autant qu'il a esté possible. Sa femme, qui est très raisonnable et qui peut beaucoup sur son esprit, a d'aussy bonnes intentions, et pour le moins autant de fermeté. Ils ont engagé l'un et l'autre le comte Christophle Guldenstiern, père de Mad^e Bonde, et un des tuteurs dans les intérests de V. M. C'est l'homme, pour qui j'ay escrit à V. M., qui m'a servy à ménager toutes ces personnes-là.

Comme les démeslez touchant le Mekelbourg s'échauffent et que, malgré les décrets de l'empereur, dont V. M. sera informée par Hambourg et par Copenhague, les directeurs du cercle demeurent fermes et ont constitué une régence *ad interim* à Gustraw contre les deffences expresses de l'empereur, on a crû icy, qu'il estoit nécessaire de laisser le Sr Eysenheim dans le directoire du cercle de la basse Saxe, dont il a une connoissance parfaite, et qui a dressé le manifeste, qu'on a envoyé à l'empereur. Ainsy on s'est trouvé obligé, malgré qu'on en eût, de reprendre la première résolution et d'envoyer Snolski à la Haye, n'y ayant guère que luy, qui ait connoissance des intérests du roy de Suède dans l'empire.

Palmquist a mandé, qu'il avoit eu l'honneur de rendre

---

1) au-dessus?

à V. M. la lettre du roy de Suède; qu'il en avoit esté très bien receu et que V. M. avoit eu la bonté de luy témoigner elle-même, qu'elle avoit beaucoup de douleur du feu roy [1]). Le roy de Suède en a esté si aise et si touché, qu'il a pris à part le comte Wrede et luy a dit: voyez, comme le roy de France a bien traitté nostre ministre; il faut faire à M. Davaux bien des honnestetez et tâcher de l'obliger en tout ce qu'on pourra.

J'ay apris depuis peu de jours une chose assez particulière et qui cause tout le chagrin, que le grand-maistre fait paroistre depuis la mort du feu roy de Suède. C'est que le prince a mis dans son testament, fait en 1687, corrigé et signé au mois d'Aoust 1693, qu'on se gardast surtout de l'homme, qui avoit l'estomach tout françois (c'est une manière de parler suédoise) et en même temps aussi bien désigné le grand-maistre, que s'il l'avoit nommé [2]). L'exclusion de la tutelle et la raison, que le roy de Suède en allègue, font bien de la peine au grand-maistre. V. M. me permettra de luy faire observer en passant, quels devoient estre les sentimens du roy de Suède pour la France en 1693, et quels ils ont esté à sa mort. Il est certain, que l'accablement, où il estoit, et ses grandes douleurs ne luy ont pas permis de refaire un autre testament, et il est fort apparent, qu'il n'aura pas fait attention dans sa dernière maladie à cet énoncé.

V. M. aura sceu par la voye de Hambourg la déclaration, que les ministres Dannois ont eu ordre de faire au duc d'Holstein. L'envoyé de Dannemark, qui est icy, doit avoir demain une conférence sur le même sujet. Il ne m'a pas voulu expliquer tout à fait ce qu'il avoit à dire, mais seulement, qu'il avoit un projet d'accommode-

---

1) de la mort du feu roi?

2) Ce grand-maître est Jean Gabriel Stenbock. Voir Fryxell, Hist. de la vie, I, p. 9 et 25; IV, p. 217 et suiv.

ment à présenter et que son maistre demandoit, qu'on l'agréât, si non qu'on auroit la guerre. Je ne sçay, ce que feront les Dannois; mais je sçay, qu'on a résolu icy de soutenir le duc de Gottorp et de faire passer pour cela des trouppes en Allemagne. On m'a même assuré, que l'escadre des seize vaisseaux, qu'ils ont fait armer, est desjà à la rade à Carlscron. On croit aussy, que les Hollandois ont déclaré au roy de Dannemark, qu'ils ne souhaittoient pas, qu'il commenceast une affaire dans le temps qu'on songeoit à faire la paix. Si cela est, M. de Bonrepaus en sera bien informé.

Je ne sçay, si V. M. trouvera bon, que je travaille à une chose, qui m'est venue dans la pensée. Le feu roy de Suède avoit l'ordre de la jartière. On le reportera en Angleterre au mois de Novembre, lorsqu'il sera enterré. Il pourroit arriver, que le prince d'Orange le renvoieroit au roy d'à présent, et, quoyque son père ne l'ait jamais porté, que le jour qu'il l'a receu et le jour de l'entrée de la reyne à Stockholm, soit qu'il eût peine à porter l'ordre d'un autre prince, soit qu'il n'aymât aucun ornement, il est à croire, que cela pourroit donner dans la veue de celuy-cy, qui est jeune et qui ayme tout ce qui paroist. Comme je crois, qu'il seroit difficile de le porter à refuser cet ordre et qu'on ne peut, pour l'en détourner, luy donner celuy de V. M., j'ay songé de luy mettre en teste de rétablir un ancien ordre de Suède ou d'en faire un nouveau. Je me serviray de la comtesse de la Gardie, pour l'insinuer à la princesse de Suède, qui est plus âgée que le roy et qui a beaucoup de crédit sur son esprit. Ils seront bien aises à cet âge-là de s'occuper d'une pareille chose, et j'en parleray à quelques sénateurs, qui ne seront peut-estre pas fâchez d'establir cette marque de distinction, dont ils seront revestus.

Le comte et la comtesse Oxenstiern paroissent très chagrins de ce que leur crédit, qui estoit desja fort dimi-

nué du vivant du feu roy, l'est encore beaucoup plus depuis sa mort. Ils ont esté sensiblement touchez de la révocation du comte Gabriel Oxenstiern, mais bien plus de l'interdiction, qu'on a faite du comte de Staremberg de la cour de Suède. Cela fait, Sire, qu'ils ne gardent plus de mesure, ny l'un ny l'autre, et ils tâchent par toutes sortes de moyens de rendre la nation françoise odieuse et de me susciter des affaires en mon particulier, pour se vanger du déplaisir, qu'on a fait à Staremberg.

La comtesse Oxenstiern dit le lendemain de l'embrasement du chasteau de Stockholm à la comtesse Brahé, qui est fort de mes amies, et une autre dame, que c'estoit les François, qui avoient mis le feu au chasteau. Une des deux dames luy dit, que les peintres et les sculpteurs françois en estoient au désespoir; que tous leurs ouvrages avoient esté bruslez, et qu'elle ne luy conseilloit pas de tenir de tels discours; qu'on s'en mocqueroit. La comtesse Oxenstiern n'a pas laissé de continuer et l'a dit à la cour. Cependant, Sire, cela s'est tellement répendu dans Stockholm, aussi bien que le dessein, qu'on avoit de brusler toute la ville, qu'il y avoit à craindre une sédition. Des femmes se sont jettées sur un Italien, qui se promenoit auprèz des boucheries et qu'elles ont pris pour un François, disant, qu'il y vouloit mettre le feu. Cela a esté si loin, que j'ay esté obligé de deffendre à mes domestiques de sortir passé une certaine heure. Tous les honnestes gens s'en moquoient; mais la canaille en a esté prévenue pendant quelque temps.

Il y a eu même un fort violent démeslé entre la comtesse Oxenstiern et le grand-maistre sur ce sujet. Elle estoit allée souper chez luy avec son mary, et elle prit son temps de dire en pleine table, qu'on estoit informé, que le feu n'avoit pas pris au chasteau par hazard, mais qu'il y avoit esté mis par des François et par ordre. Le grand-maistre ne put suporter une pareille calomnie

et prit la parolle assez aigrement, et ils se dirent des choses fort dures l'un à l'autre. Cependant j'ay crû, que le mieux et le party le plus sage estoit de souffrir un peu de temps et de ne point relever toutes ces choses-là, qui se dissiperoient d'elles-memes; que peut-estre même le comte Oxenstiern vouloit m'engager à faire des plaintes, pour avoir un prétexte de rompre. Je n'ay pas crû non plus nécessaire d'en importuner V. M. Cela ne pouroit servir qu'à luy donner de nouvelles preuves de leur mauvaise volonté, dont elle est assez persuadée.

Aussy je n'en parlerois point aujourd'huy sans une nouvelle affaire, qu'ils m'ont voulu susciter. Gustave Kronielm [1]), gendre de Walerstedt, estant venu dîner chez moy, il y a environ trois semaines, avec le maistre des cérémonies, nommé Sparwenfeldt [2]), dans le temps que le comte Oxenstiern venoit de déclarer à mon secrétaire, que je ne pouvois avoir si tost audiance, ny particulière, ny publique; qu'il falloit que je fisse une entrée publique, et autres choses, qui me reculoient à un temps infiny, je voulus informer Cronhieldt [1]) de cette réponse, afin qu'il en parlât à son beau-père, qui s'apercevoit, aussi bien que les autres, que le comte Oxenstiern tâchoit d'éloigner par toutes sortes de moyens mon audiance du roy, afin que je n'eusse aucun commerce libre avec les tuteurs.

Je n'eus garde néantmoins de parler sur ce chapitre-là devant Sparwenfeldt, quoyqu'il fût amy de Cronhieldt et que je le crusse honneste homme. Je me plaignis seulement de ce qu'on différoit de me donner audiance, tantost sur un prétexte, tantost sur un autre; qu'il ne faloit point tant de préparatifs pour une audiance particulière. Je leur demanday, s'ils ne sçavoient point la raison de tous

1) Voir sur ce nom ci-dessus p. 69, *note* 1.

2) Voir sur cette personne plus haut, p. 11, *note* 1.

ces délais, et que, si l'on continuoit davantage, on me tiendroit aussy longtemps éloigné de la cour que le comte de Staremberg. Il n'y a rien là, qui puisse offenser le comte Oxenstiern. Aussy quoyque Sparwenfeldt allât le luy rapporter au sortir de chez moy, il n'y fit pas grande attention et ne crut point, qu'il y eût matiere de se scandaliser. J'allay même le lendemain souper chez luy. Il me receut à son ordinaire; mais ayant parlé aprèz à sa femme, et elle à la comtesse de Staremberg, ils ont complotté de m'en faire une affaire. Le comte Oxenstiern a donc envoyé quérir, quinze jours ou trois semaines aprèz, Sparwenfeldt et luy a dit, qu'il estoit obligé de rendre compte de tout ce qu'il entendoit dire, et qu'il vouloit, qu'il écrivît et signât ce que j'avois dit. Sparwenfeldt, qui estoit tout étourdy et qui ne se souvenoit plus précisément de ce qui s'estoit dit, fut néantmoins obligé d'escrire, de sorte qu'il changea et adjouta beaucoup de choses et, pour sa décharge, mit un certifficat au bas, sauf les erreurs, que sa mémoire luy pouvoit faire commettre.

Le comte Oxenstiern envoya en même temps quérir Gustave Cronhieldt sur les neuf heures du soir, luy lut cet escrit et luy demanda par serment, si tout ce qui y estoit contenu n'estoit point vray, et que, s'il refusoit de répondre, il l'y contraindroit par serment. Cronhieldt répondit, que ce qui estoit dans cet escrit n'estoit point entièrement vray; qu'il y avoit des choses, que je n'avois point dites, ny rien d'approchant, par exemple *que le comte Oxenstiern avoit quatre voix parmy les tuteurs.* En effet je n'avois garde de le dire, puisque j'avois mandé à V. M., que la Piquetière, qui l'avoit escrit, n'estoit pas bien informé. Mais comme c'est un bruit, que les créatures du comte Oxenstiern ont fait répandre, et que Sparwenfeldt l'avoit ouy dire en quelqu'autre lieu, dont il ne se souvenoit point, il avoit confondu l'un avec l'autre, comme

plusieurs autres choses, qu'il a adjoutées. Du surplus, Cronhieldt a dit, qu'il se souvenoit en général, que je m'estois plaint de ce que l'on différoit de me donner audiance, mais qu'il ne pouvoit point dire en particulier ce que j'avois dit.

Cela se passa dimanche dernier à dix heures du soir. Comme Hekeren et Staremberg, avec qui cela s'estoit tramé, creurent leur affaire seure, ils en parlèrent le lundy matin à un de leurs amis. Je le sceus une demye heure aprèz. Les tuteurs estoient desjà partis pour Carleberg, où est le roy, et il falut attendre jusques à huit heures du soir qu'ils revinrent. Mon secrétaire alla chez le comte Oxenstiern, pour luy demander audiance; mais comme c'est l'heure qu'il se met à table, et que je jugeay bien, qu'il ne me pourroit point voir à cette heure-là, je prescrivis à mon secrétaire tout ce qu'il devoit dire, car quoyque je visse le dessein premédité du comte Oxenstiern, j'ay crû, qu'il estoit encore plus à propos de faire ce que je pouvois, pour finir cette affaire. Il dit donc à mon secrétaire, qu'il estoit nécessaire qu'il eût auparavant un éclaircissement; que je l'avois offensé en son honneur; que tout l'estat y estoit intéressé et que cette affaire estoit remise entre les mains du roy et de la régence. Cependant il n'en avoit point encore parlé, et les quatre tuteurs, chez qui j'envoyay dèz le même soir mon secrétaire, ne firent qu'en rire. Ils connoissent celuy, qui a fait cette déposition, pour un malhonneste homme; mais ils conviennent de deux choses, l'une, que, quand tout ce que Sparwenfeldt a mis seroit vray, cela ne regarde point l'estat, mais le comte Oxenstiern seul; l'autre, que ce que Sparwenfeldt a mis de plus fort est, qu'il est partial pour les alliez, et qu'est-ce qu'on peut faire à un ambassadeur, qui auroit dit une pareille chose à un de ses amis; si cela n'arrive point tous les jours; mais ce qui

est plus que tout cela est, que [1]) cela n'est point le comte Oxenstiern et que ce même Sparwenfeldt fit interdire la cour à l'envoyé du duc de Schwerin il y a plus de deux ans sur une déposition, qui fut reconnue fausse, et l'envoyé retourna à la cour.

Les amis du comte Oxenstiern trouvent, qu'il se prostitue, faisant lire une chose, qu'il prétend qu'on a dite de luy et que tout le monde sçait estre vraye. Il n'a pas laissé de faire un grand discours hier matin dans la régence, de dire, que j'avois offensé la régence et tout l'estat, et a fort exagéré par une longue harangue. Les régens l'ont écouté et luy ont demandé ce que j'avois dit contre l'estat. Il a lu le papier, après quoy ils luy ont dit, qu'il n'y avoit rien contre l'estat, ny qui regardât qui que ce soit, autre que luy; qu'ils ne prétendoient point faire une affaire publique d'une affaire particulière. Il leur a dit, qu'il estoit déshonnoré et qu'il ne pouroit plus faire sa charge avec honneur, avant que cette affaire fût mieux éclaircie. Ils luy ont dit, qu'ils estoient assurez, que, quand elle seroit éclaircie, elle iroit à rien, mais qu'en tout cas ce n'estoit l'affaire ny de l'estat, ny la leur. Ils se sont séparez ainsy.

Je ne doute point, que le comte Oxenstiern ne réitère ses instances; mais il ne fera que se décrier et réveiller des choses, dont il n'auroit jamais deu parler; mais il perd la tramontanne et ne s'est point mis en peine, à quel prix, pour veu qu'il me fît des affaires, sa femme le pressant continuellement pour satisfaire la comtesse de Staremberg. Il a eu cependant le déplaisir, que le roy de Suède ayant entendu tout ce démeslé, dont l'origine est la plainte, que j'ay faite, qu'on différoit mon audiance, il a ordonné le même matin, qu'on travaillât jour et nuit aux habits des régimens des gardes, afin

1) Les sens des mots qui suivent „cela — Oxenstiern" n'est pas trop clair.

qu'on me donnât mon audience publique, aussitost que la lettre de V. M. seroit arrivée.

Pour ce qui est de l'affaire, il ne me sera point difficile d'en faire connoistre la vérité au comte Oxenstiern et de l'éclaircir si bien, qu'il aura peine à trouver un prétexte de se fâcher. Ainsy pour ce qui est du dehors, nous serons comme auparavant, et pour ce qui est de l'intérieur, il ne peut devenir pire qu'il est chez luy et chez sa femme. Ainsy cette affaire ne m'a fait de peine que par rapport à V. M. par le déplaisir que j'ay de l'importuner d'une si petite bagatelle. Car j'espère, que V. M. verra clairement le projet du comte Oxenstiern et des alliez de me faire des affaires et qu'à moins de m'enfermer, je ne puis éviter, qu'ils ne m'en suscitent, comme ces deux-cy. Pourveu que V. M. en soit persuadée, je seray content et en repos. Mais en vérité, j'ay bien à souffrir icy et beaucoup plus, depuis que les affaires des alliez ne vont pas bien et que le comte Oxenstiern n'est point content. Le Sr de la Piquetière mourut vendredy dernier à huit heures du soir d'une goutte remontée. Je suis &c.

Receu le 28. `A Stockholm le 12e Juin 1697.

Il invoque la protection de M. de Torci contre la comtesse Oxenstiern.

Je vous demande, Monsieur, votre protection dans l'affaire, qui m'est arrivée.

Demandez à madame votre mère, et elle vous dira, quelle femme c'est que cette comtesse Oxenstiern. Je vous conjure d'en parler à monsieur de Pomponne. J'espère, qu'il comprendra cette affaire telle qu'elle est et qu'il fera bien connoistre, que, si je ne servois pas le roy si bien et si les affaires des alliez n'alloient point si mal icy, l'on ne me tendroit point tant de pièges.

J'auray l'honneur de vous escrire par le premier ordinaire touchant les papiers et les effets du Sr de la Piquetière. Je suis &c.

Receu le 5 Juillet. 'A Stockholm le 19e Juin 1697.

Les matières, dont il rend compte dans cette lettre, sont les suivantes: qu'on ne songe plus à lui demander une acceptation par écrit de la médiation du roi de Suède; que les tuteurs se conduisent à merveille dans les affaires d'Allemagne; que l'envoyé de Danemarc a présenté un projet d'accommodement avec le duc de Holstein; qu'on envoie des régimens en Allemagne; que la régence et le roi sont persuadés, que leur royaume ne peut se maintenir sans l'amitié du roi de France; que la reine est fort à charge au sénat et aux tuteurs; que la cour de justice de Hollande s'est adressée au parlement de Suède pour une dette de M. Guldenstolpe; de plus amples détails sur la comédie, jouée par M. Oxenstiern dans l'affaire, qu'il a voulu lui susciter; l'exemple que M. Oxenstiern avait cité d'une histoire analogue, qui s'était passée jadis entre M. Guldenstiern et M. de Feuquières; l'écrit, que les tuteurs ont fait dresser, pour terminer le différend, que M. Oxenstiern a fait naître; que deux tuteurs l'ont conjuré de souffrir patiemment les pièces, que les alliés et le comte Oxenstiern ont le dessein de lui faire; les deux choses, que le roi de Suède a dites à ce sujet; que M. Bonde va partir incessamment; que Patkul est avec le czar; que le comte Bielke lui a fait dire, qu'il était sur le point de conclure une affaire de grande conséquence entre le roi de France et l'électeur de Brandebourg; que le maître des cérémonies est venu lui lire la résolution des tuteurs, dont il envoie une copie à S. M.; que M. de Bonrepaux lui apprend, que l'envoyé de Suède impute à la France de faire cause commune avec le Danemarc contre le duc de Holstein Gottorp.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 30e de May. Il ne paroist point, qu'on ait la moindre pensée

de me demander une acceptation par escrit de la médiation du roy de Suède. C'est une chose hors de saison à cette heure que son ambassadeur est en possession du consentement de toutes les parties intéressées de la fonction de médiateur. On est assez persuadé icy, qu'on en a la principalle obligation à V. M., et toutes les avances, qu'elle m'a commandé de faire, ont beaucoup contribué à ramener le feu roy et à gagner l'affection de ceux du sénat, qui avoient de mauvaises maximes.

Je n'obmets rien, Sire, pour faire en sorte que la mort du roy de Suède n'apporte aucun changement à la conduite, que ce prince auroit tenu dans les affaires d'Allemagne, et il ne se peut rien désirer de plus, que ce que les tuteurs ont fait jusques à présent. Le duc de Gustraw est dépossédé, le commissaire de l'empereur chassé. On a estably en sa place un gouvernement *ad interim* au nom des directeurs du cercle de la basse Saxe. La cour de Suède est interdite à l'envoyé de l'empereur. C'est à cette heure à luy à parler et à agir. Nous sçaurons au premier jour, à quoy il se sera résolu.

Pour ce qui est du duc d'Holstein, l'envoyé de Dannemark a déclaré, que le roy son maistre ne prétendoit point le chasser de ses estats, ny attaquer Toningue [1]; qu'il vouloit seulement raser les deux nouveaux forts [2], que ce prince avoit fait construire. Il eut hier une conférence, dans laquelle il présenta aux commissaires un projet d'accommodement entre le roy son maistre et le duc d'Holstein. Cependant les trois régimens, qu'on envoye en Allemagne, ont ordre de se rendre à Gottembourg, où ils doivent s'embarquer comme dans le lieu le plus proche de leurs quartiers. Ces régimens sont de

---

1) Au sud-ouest de Slesvic à l'embouchure de l'Eider.

2) Les noms de ces deux forts sont „Holmer" et „Sorcker." Voir de Limiers, II, p. 256.

douze cents hommes en huit compagnies, de cent cinquante hommes chacune. Ils vont remplacer les trouppes, qui doivent sortir des garnisons de Poméranie et de Bresme, pour aller au secours du duc d'Holstein. On m'assure, que celles-là sont desjà marchées. C'est de quoy je doute. Au moins je n'en voudrois point assurer V. M.

Autant, Sire, que l'on peut juger et répondre de l'avenir, autant je crois, que je pourrois répondre, qu'on ne doit rien attendre que de bon pour les intérests de V. M. de la régence de Suède et du roy, quand il sera sur le throsne. Celuy d'entre eux, qui a eu affaire avec un nommé Bernard, m'a fait dire depuis trois jours, qu'il ne se présentoit point d'occasion, où ils ne donnassent tous (excepté le comte Oxenstiern) toutes les meilleures impressions à leur roy, que V. M. peut souhaitter, et que ce prince est desjà persuadé, que son estat ne se peut maintenir sans l'amitié de V. M. Pour ce qui est de la reyne, elle est fort à charge au sénat, et encore plus aux tuteurs. Elle veut toujours parler et ne comprend pas les affaires. Aussy ne l'attend-on pas, si non qu'on sçait, qu'elle est de l'avis du comte Oxenstiern. Une personne du sénat, très bien intentionnée pour V. M., a témoigné ces jours-cy à un de ses amis quelque indignation de voir, que le comte Guldenstolpe n'ouvre pas la bouche que la reyne ne l'interrompe et ne le contredise, sans sçavoir encore ce qu'il veut dire. Il se réjouissoit néantmoins, que cela n'empeschoit pas M. Guldenstolpe de continuer et d'appuyer son sentiment de si bonnes raisons, qu'il entraisnoit ceux du sénat, qui avoient besoin d'estre appuyez.

Le comte Oxenstiern et les alliez, voyant qu'ils ont entièrement perdu leur crédit en Suède, ne sont appliquez à cette heure qu'à susciter des affaires à ceux, qu'ils ne croyent point estre dans leurs intérests. Il n'y a que trois jours qu'on a receu icy une lettre de la cour de justice de Hollande au parlement de Suède, qui notiffie, qu'un

créancier du comte Guldenstolpe s'est adressé à leur tribunal, pour estre payé d'une somme, que le comte Guldenstolpe luy doit, et que, s'il n'y donne ordre au plustost, ils ne pourront s'empescher de rendre une sentence contre luy et de la publier. Il est vray, Sire, que le comte Guldenstolpe, qui n'a point de bien et qui faisoit de la dépense à la Haye sans aucun ordre, s'y est endebté, à ce qu'on prétendoit alors, de prèz de quatre-vingt mille francs. Mais les Estats Généraux ont payé de temps en temps presque toutes ses debtes, et quand ils avoient besoin de luy, ils luy envoyoient des quittances de quelques-uns de ses créanciers. Ainsy il n'en reste presque plus. Ils en usent cette fois-cy bien différemment. On ne peut, à moins que de vouloir s'aveugler, ne point voir, que c'est une injure, qu'on luy veut faire. Si l'on avoit voulu l'avertir en amy, un particulier se seroit chargé de le luy faire sçavoir à luy-même. Mais la cour de justice escrit en corps et s'adresse au parlement de Suède, et cela pour une debte, qui n'est pas de deux mil francs.

Hekeren et Robinson, résident d'Angleterre, sont partis la nuit avant celle-cy. On m'a dit, qu'ils sont allez voir la flotte. Je ne sçay, quel peut estre en cela leur dessein. Pour ce qui est, Sire, de l'affaire, que le comte Oxenstiern m'a voulu susciter, je crois, qu'il n'est point à s'en repentir. Lorsque j'eus l'honneur d'en escrire mercredy dernier à V. M., je n'estois informé que d'une partie de ce qui s'estoit passé. On m'a dit depuis la commédie, qu'il avoit jouée le mardy matin, lorsqu'il fit ses plaintes aux tuteurs, c'est-à-dire il y eut hier huit jours. Le roy et la reyne s'estans assis, les tuteurs s'assirent; mais le comte Oxenstiern se tint debout. Le roy luy fit signe deux fois de s'asseoir. Il dit, qu'il n'osoit prendre cette place; qu'il ne la méritoit point; qu'il estoit le plus indigne et le plus méchant de tous les hommes, si ce que j'avois dit

estoit vray. C'est pourquoy il demandoit d'estre puny, ou qu'on luy fît faire satisfaction, et que tout l'estat y estoit intéressé.

J'ay eu l'honneur de mander à V. M., qu'après qu'il eut fait lire la déposition de Sparwenfeldt, les tuteurs jugèrent deux choses, l'une, que cette affaire ne regardoit point l'estat et qu'ils n'en devoient pas faire une affaire publique; l'autre, que, quand tout ce qu'avoit raporté Sparwenfeldt seroit vray (ce qu'on ne croyoit point, parce qu'il avoit desjà fait de faux raports et parce que Cronhieldt le démentoit), le comte Oxenstiern n'avoit point sujet de s'en offencer, bien moins d'en faire tant de vacarme. La reyne vouloit, qu'on en fît une affaire d'estat, mais les quatre autres tuteurs luy firent voir, que cela ne se pouvoit et ne se devoit pas.

Le comte Oxenstiern allégua, que Jean Guldenstiern s'estant plaint au feu roy, que le marquis de Feuquières [1]) eut dit et escrit de luy des choses très sanglantes dans une lettre, que les Dannois avoient interceptée et qu'ils luy avoient fait tomber entre les mains, le roy de Suède en avoit fait une affaire d'estat et avoit envoyé deux sénateurs au marquis de Feuquières, pour luy demander, s'il estoit vray, qu'il eût dit et escrit de pareilles choses, à quoy les tuteurs ont répondu, que cela estoit vray, mais qu'il estoit vray aussy, que, quoyque ce qu'on imputoit à M. de Feuquières allast à déshonnorer Jean Guldenstiern, on n'y avoit rien gagné; que le marquis de Feuquières avoit donné pour toute réponse, qu'on ne devoit point s'arrester à ce que les Dannois avoient envoyé; qu'ils ne cherchoient qu'à les mettre mal ensemble; du surplus que, si ce qu'on prétendoit qu'il eût dit et escrit

---

1) Voir sur M. de Feuquières *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 452.

estoit vray, il l'avoit dit; que, s'il n'estoit point vray, il ne l'avoit point dit, parce qu'en sa vie il n'avoit menty, et que l'affaire en estoit demeurée là, avec le déplaisir de s'estre attiré une telle réponse; qu'ils ne pourroient rien faire, quand j'en rendrois une pareille; mais que cette affaire-cy estoit tout d'une autre nature, et que, quand j'aurois dit à un amy, que le comte Oxenstiern estoit plus pour les alliez que pour la France, ce n'estoit point une chose, dont on se pût plaindre.

Il fut donc résolu sur le champ, ce que je ne sçavois point mercredy dernier, qu'on prendroit occasion des plaintes, que j'avois faites, de ce qu'on différoit mon audiance, pour me faire des excuses et me faire voir ce qui a empesché, qu'on ne la donnât plustost, et qu'en même temps on me prieroit d'estre persuadé des bons sentimens du comte Oxenstiern ou quelque chose d'aprochant. Comme il n'estoit point content de cette résolution, qui estoit bien contraire à ce qu'il avoit promis aux alliez, il voulut informer le sénat de l'affaire; mais les tuteurs l'en empeschèrent, de sorte qu'il apporta deux jours aprèz un papier, qu'il avoit minuté, tel qu'il prétendoit me devoir estre donné de la part des tuteurs; mais ils le rejettèrent et dirent, que ce n'estoit point ce qui avoit esté résolu, et firent lire celuy, que le Sr Paulus avoit dressé, qu'ils approuvèrent.

On ordonna en même temps, ainsy que je l'ay mandé, qu'on travaillât nuit et jour à habiller le régiment des gardes. On n'y avoit point pensé, et le comte Oxenstiern espéroit bien esloigner tellement mon audiance, qu'aucun ministre estranger n'auroit paru à la cour pendant qu'elle estoit interdite au comte de Staremberg. Peut-estre, Sire, y a-t-il quelque chose de plus ou de moins dans le raport, que j'ay fait de cette affaire, car je ne l'ay apprise que par une personne, à qui Hekren l'a racontée, et le comte Oxenstiern est si mécontent de ce qui a esté

arresté il y a huit jours, qu'il ne me l'a pas encore envoyé dire. C'est de sa charge de le faire.

Cependant cette affaire a fait plus de tort au comte Oxenstiern, qu'elle n'auroit jamais pu apporter d'utilité aux alliez. Il a fait voir son peu de crédit dans la régence et l'opinion, qu'on doit présumer que les sénateurs ont de sa partialité. Il a donné aussy à connoistre par là aux tuteurs le dessein, qu'il a formé avec les alliez, qu'on n'auroit peut-estre pas sitost découvert, s'il n'avoit fait tant de vacarme pour une chose, qu'il sçait bien n'avoir pas esté dite et qui, ayant esté dite, ne méritoit pas d'estre relevée, bien loin d'estre portée à cette fureur. Deux des tuteurs m'ont dit, qu'ils sçavoient de bonne part, que les alliez me souhaittoient hors de Suède, et que le comte Oxenstiern les seconderoit de tout son possible; que je m'attendisse à toutes les pièces, qu'ils me pourront faire; qu'ils me conjuroient de les souffrir patiamment; que tout estoit icy fort bien disposé pour V. Majesté, le roy, la régence et la plus grande partie du sénat; qu'il en falloit profiter et que, puisque je sçavois le dessein, qu'ont les alliez de me chagriner, qu'il faloit le faire échouer en ne me mettant pas en peine de tout ce qu'ils pourroient faire. Du reste ils se sont moquez de moy et m'ont fait dire, que je faisois une affaire sérieuse d'une bagatelle.

J'ay apris deux choses, que le roy de Suède a dites à ce sujet. La première n'est guère avantageuse au comte Oxenstiern, et la seconde fait voir l'esprit et le jugement de ce prince. Il a dit à deux personnes différentes, que je n'avois pas eu tant de tort de me plaindre de la partialité du comte Oxenstiern pour les alliez; que tout le monde le disoit et que cela se voyoit, comme si on le touchoit au doigt, et le jour que le comte Oxenstiern se plaignit avec tant de véhémence aux tuteurs, la reyne parla de cette affaire au roy, aprèz que les tuteurs furent

séparez, et s'opiniâtroit toujours, qu'il faloit qu'il prît le party du comte Oxenstiern. Il luy dit: mais, madame, si le roy de Suède doit prendre l'intérest du comte Oxenstiern, le roy de France doit prendre celuy de Mr Davaux. La reyne demeura court et ne luy en parla pas davantage.

On a fait travailler jour et nuit, pour habiller le régiment des gardes, afin qu'il fût propre, lorsqu'on me donnera une audiance publique, pour rendre les lettres de condoléance de V. M.; mais on a mandé, qu'elle ne prendroit le deuil que pour un mois, quoyqu'elle l'eût fait anoncer sur le pied de six semaines pour la feu reyne de Suède. Je ne sçais, si ces observateurs ont raison, et je voudrois bien sçavoir ce que je devrois répondre, car le roy de Suède est très sensible aux honneurs, qu'on rend à la mémoire de son père.

Le comte Bonde aura incessamment ses expéditions et partira pour la Haye. On parle si diversement de la route, qu'a pris le czar, que je n'ose en rien mander à V. M. J'en seray mieux éclaircy par le premier ordinaire. On m'a assuré seulement, que Patkeul [1]) est avec luy, et on soupçonne, qu'il a engagé le czar à voir la Livonie, pour luy faire venir l'envie d'avoir un pays si beau et si fertil. Patkeul est ce gentilhomme de Livonie, qui s'enfuit il y a deux ans, à qui le roy de Suède vouloit faire couper le

---

1) Jean Reynhold Patkull, capitaine et membre de la noblesse de Livonie, dressa au nom du corps de la noblesse de ce pays-là une requête, tendant à détourner la réduction des biens, dont elle était menacée. Déclaré à cause de cette démarche et d'autres chefs d'accusation criminel de lése-majesté et de haute trahison et comme tel condamné à mort, il s'enfuit en 1694 et entra au service du czar de Moscovie. Plus tard livré au pouvoir du roi de Suède, il fut de nouveau condamné à mort, cette fois-ci à être roué vif, ce qui se fit le 30 Septembre 1707. Voir de Limiers, II, p. 83 et suiv.; IV, p. 15, 104 et suiv., 219, 394 et suiv.; Carlson, V, p. 506 et suiv.; Fryxell, Histoire de la vie, IV, p. 292 et suiv.

col, comme il le méritoit bien. Il a beaucoup d'esprit et est fort remuant et entreprenant.

Le comte Bielke m'a fait dire, qu'il estoit sur le point de conclure une affaire de grande conséquence entre V. M. et l'électeur de Brandebourg; qu'il ne s'agissoit plus que du plus ou du moins, et qu'on verroit par là, qu'il n'aura pas esté inutille à V. M., quoyqu'il ne soit pas resté à Stockholm. On ne m'a pas expliqué cela davantage; mais si l'affaire est si avancée, V. M. en sera informée.

J'ay fait ouvrir et déchiffrer la lettre du Sr de la Piquetière, qui ne demande aucune réponse particulière.

Enfin, Sire, le comte Oxenstiern s'est trouvé obligé de m'envoyer la résolution des tuteurs. Le maistre des cérémonies vient de me l'apporter et me l'a lue. Les tuteurs le luy avoient mis entre les mains, de peur que sans cela le comte Oxenstiern, en luy donnant l'ordre de ce qu'il avoit à me dire, ne s'expliquast autrement qu'ils ne le souhaittoient. J'en ay demandé une copie [1]), pour me justiffier auprèz de V. M. et pour luy faire voir, que tout cela c'est réduit à rien, comme j'ay prédit qu'il arriveroit. Ce mémoire est bien plus à mon avantage qu'à celuy du comte Oxenstiern dans les deux chefs qu'il contient. L'un est une excuse ou une justiffication à l'égard de l'audiance différée; l'autre est une invitation de bien vivre avec le comte Oxenstiern, ce que l'on a mis, parce qu'en même temps on luy a enjoint de bien vivre avec moy. Je n'ay pas le loisir de raporter icy la réponse, que j'ay faite; mais je ne doute pas, qu'elle ne satisfasse le roy, les tuteurs et le comte Oxenstiern en particulier.

Je reçois aussy dans ce moment des lettres de Mr de Bourepaus, qui m'apprend, que l'envoyé de Suède impute à V. M. de soutenir le roy de Dannemark dans son entreprise contre le duc d'Holstein Gottorp. Cela se raporte

---

1) Voir ci-dessous p. 174 et suiv.

fort à ce que j'eus l'honneur de mander le 15 de May, que le comte Oxenstiern avoit dit en plein sénat, qu'on avoit des avis certains, que Mr de Bonrepaux intriguoit à la cour de Dannemark contre la Suède, et par là on peut conjecturer, d'où vient cette oppinion. Je suis &c.

Lettre particulière.

J'espère, Monsieur, que vous me ferez bien l'amitié de faire faire réflexion au roy, qui a plus de crédit, du comte Oxenstiern ou de moy dans la régence de Suède &c.

Translat du protocole, receu le 5e Juillet avec la lettre de M. Davaux.

Le maistre des cérémonies Grönberg se rendra chez l'ambassadeur de France et luy dira de la part du roy, que Sa Mté a esté informée, que Monsieur l'ambassadeur, dans un entretien avec l'introducteur Sparwenfeldt, ait témoigné de la méfiance contre Mr le comte Benoist Oxenstierna, sénateur et tuteur de Sa Majesté, principalement à cause du retardement des audiances, que M. l'ambassadeur avait souhaitté d'avoir auprèz de Sa Majesté. Sa Majesté n'espère pas, que M. l'ambassadeur ait conceu des pensées sinistres du dit son sénateur et tuteur, surtout puisqu'icy rien ne seroit passé sur ce sujet que ce qui a esté trouvé bon et bien consulté de Sa Majesté même et résolu en plein sénat, car lorsque, incontinent aprèz le décès de feu Sa Mté de très glorieuse mémoire, Mr l'ambassadeur eut demandé la première fois une audiance particulière, M. le comte Oxenstierna le proposa aussitost au sénat, où l'on en délibéra, et trouva à propos, comme on le fit aussy connoistre à M. l'ambassadeur, que, comme la bienséance et la coustume universellement establie dans de semblables occasions empeschoit la maison royalle de se faire voir aux ministres estrangers, avant que le corps royal eût esté transporté hors des appartemens royaux et qu'on y eût mis les ordres nécessaires, par ces raisons l'audiance de-

mandée deut estre un peu différée, et quand ensuite M. l'ambassadeur eut demandé une audiance publique, Mr le comte Oxenstierna en parla pareillement, d'abord au sénat, et fit même sçavoir à M. l'ambassadeur ce que l'on y avoit résolu là-dessus, sçavoir que non seulement l'audiance, que M. l'ambassadeur avoit souhaittée, luy seroit accordée, mais aussy tous les honneurs ordinaires de l'entrée et de la réception avec les carrosses royaux, en cas qu'il le sonhaittast, à quoy on adjouta pourtant, que, comme les festes de la Pentecoste aprochoient et que la maison royalle, à cause du délogement, causé par l'embrasement du chasteau, n'estoit pas encore tout à fait en ordre, M. l'ambassadeur voulut bien, que l'audiance desjà accordée fût remise jusqu'aprèz les festes, et cela d'autant plus, que, selon ce qu'il en pensoit luy-même, les dépesches qu'il attendoit ne pourroient en attendant manquer d'arriver.

Cette résolution de Sa Majesté, prise au sénat, fut aussy ditte au secrétaire de M. l'ambassadeur, lorsqu'il fut envoyé pour s'instruire sur ce sujet auprèz de M. le comte Oxenstierna, qui luy signiffia aussy, comme quoy on ne manqueroit pas d'avoir de la déférence pour le roy de France. Comme l'on voit de tout cecy évidemment les véritables circonstances de l'affaire et que le dit retardement n'a esté causé qu'en partie par la nécessité même, en partie par l'attente des lettres de M. l'ambassadeur et que tout ce qui est passé s'est fait par les ordres et par la détermination de Leurs Majestez et du conseil ensemble, ainsy l'on ne doutte pas, que M. l'ambassadeur ait assez de lumières, pour connoistre de luy-même, que la défiance, qu'il a témoigné à l'égard de M. le comte Oxenstiern, soit tout à fait mal fondée et que, comme cecy pourroit peut-estre facilement entraisner quelque trouble et porter quelqu'empeschement aux affaires et dans la bonne intelligence, qu'il y a entre les deux couronnes,

on s'attend de la part de Sa Maj^{té} à ce que Mr l'ambassadeur use d'une manière dans cette rencontre à pouvoir rentrer derechef dans la bonne intelligence, où il a toujours esté cy-devant avec M. le comte d'Oxenstierna, afin que toute mésintelligence soit entièrement levée et abandonnée.

Receu le 12 Juillet. A Stockholm le 26e Juin 1697.

Il mande, qu'il a fait savoir aux quatre tuteurs, que le roi de France est satisfait de leur fermeté; que, quant à la question sur ce que S. M. peut faire, en cas que le Danemarc attaque le Holstein, ils ne savent qu'y répondre; que les alliés font beaucoup de bruit de ce que le Sr. Crasset, à ce qu'ils prétendent, a empêché le roi de Danemarc de passer outre; quelle est la substance de la réponse, faite par le roi de Suède au projet d'accommodement, envoyé par le roi de Danemarc; que la Suède et les princes de Lunebourg agiront de concert, pour défendre le duc de Holstein Gottorp; qu'un des tuteurs, après avoir glissé un mot des subsides, dus par la France à la Suède, s'est ravisé et n'en a plus reparlé; que tout le monde est content de la réponse, donnée par M. d'Avaux au maître des cérémonies; que le comte Oxenstiern diffère, autant qu'il lui est possible, le départ de M. Bonde; ce qui s'est passé dans une séance de la régence sur le choix d'un secrétaire d'ambassade; quelle est la raison, qui a porté, selon un homme digne de foi, les alliés à continuer à reconnaître la médiation de la Suède; que le comte Guldenstolpe approuve sa pensée, que le roi de Suède institue un nouvel ordre ou rétablisse l'ancien; qu'il a distribué les sommes, qu'on lui a envoyées; les bonnes nouvelles, arrivées de Pologne; que M. Oxenstiern a dit à M. de Merens, que, si le prince de Conti demandoit des vaisseaux, pour être transporté en Pologne, on les lui accorderait; que M. Wallenstedt est malade.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnorée le 6e de ce mois.

J'ay fait sçavoir aux quatre tuteurs la bonne oppinion, que V. M. a conceue de la régence de Suède, et que la fermeté, qu'ils ont témoignée pour soutenir la gloire de la couronne, engage de plus en plus V. M. à entrer dans les intérests de la Suède. Je les ay fait aussy assurer, ainsy que V. M. me l'ordonne, qu'elle n'acceptera point d'autre médiation que la leur, lorsqu'elle voit par leur bonne conduite, qu'elle peut s'assurer de la fermeté de leurs sentimens. Ils ont esté très aises de voir, que les bonnes résolutions, qu'ils ont prises, leur ayent attiré une déclaration si favorable. Cela ne servira point peu à les maintenir dans de pareils sentimens, lorsque l'occasion s'en présentera. Je leur ay fait sçavoir aussy, à chacun en particulier et comme par une espèce de confidence, que V. M. ayant apris, que le roy de Dannemark avoit pris la résolution d'attaquer le duc de Holstein, elle m'avoit ordonné de l'informer de ce que je croiray qu'elle peut faire en cette occasion, pour donner à la Suède des preuves de son amitié. Ces mess^rs^ en ont témoigné plus de joye que je ne puis dire. Cela les a merveilleusement fortifié dans la résolution où ils estoient de tenir une conduite ferme et vigoureuse, car ils comptent, qu'avec l'appuy de V. M. ils se maintiendront en bon estat. Walerstedt n'a répondu que par des souhaits de recouvrer bientost sa santé, pour donner des preuves à V. M. de ses bons sentimens. Il n'y manquera assurément pas, s'il revient d'une dissenterie assez violente, dont il est attaqué. Cependant ces M^rs^ ne voyent point ce que V. M. pourroit faire pour eux en cette occasion, à moins qu'elle ne voulût faire des instances auprèz du roy de Dannemark, pour le détourner de cette entreprise.

Les alliez font beaucoup de bruit de ce que le S. Crasset, à ce qu'ils prétendent, a empesché le roy de Dannemark de passer outre. Ils disent, qu'il faut que M. de Bonrepaus n'ait point fait les mêmes instances, ou qu'il

n'ait point eu le même crédit. Il y a néantmoins quelques apparences, que le roy de Dannemark n'a point eu dessein d'attaquer le duc de Gottorp dans Tonningue, car avant que les envoyez d'Angleterre et de Hollande luy eussent parlé, il avoit envoyé à son ministre à Stockholm un mémoire, qui contient un projet d'accommodement entre luy et le duc d'Holstein Gottorp et une déclaration formelle, qu'il n'avoit point dessein d'attaquer le duc d'Holstein, ny luy faire aucun tort; qu'il prétendoit seulement faire razer les deux forts, qu'il a fait construire, depuis que leurs différens sont remis entre les mains des médiateurs, et qu'aussitost que ces fortiffications seroient rasées, il retourneroit à Copenhague.

L'envoyé de Dannemark m'a paru offensé et inquiet de la réponse, qu'il receut samedy dernier sur ce mémoire-là. Elle porte en substance, que le roy de Suède est fort surpris du procédé du roy de Dannemark; que ses actions ne s'accordent point avec les protestations d'amitié, qu'il luy fait faire. Il le prie de faire cesser ces violences contre le duc d'Holstein Gottorp et luy déclare, que, s'il les continue, il ne demeurera point les bras croisez.

L'envoyé de Dannemark me dit hier, que la Suède avoit conclu et signé depuis trois jours une ligue offensive et deffensive avec la maison de Lunebourg. Comme les Dannois sont grands exagérateurs, je n'en crus que la moitié; mais comme je trouvois, que c'étoit encore trop, s'il y en avait la moitié de vray, j'ai tâché d'estre informé de la vérité avant le départ de la poste. Tout ce que j'en ay pu découvrir est, qu'on n'a point fait de ligue, mais qu'on a résolu d'agir de concert avec les princes de Lunebourg, pour deffendre le duc de Holstein Gottorp.

Je feray en sorte d'estre encore plus particulièrement informé avant le premier ordinaire. Tout ce que je vois me confirme dans l'oppinion, que j'ay toujours eue, que, si le roy de Dannemark attaque le duc d'Holstein Got-

torp, on doit s'attendre à voir une guerre ouverte entre les deux roys du Nord. On prétend, qu'il y a à cette heure vingt-quatre vaisseaux de guerre bien équipez à la rade de Carlskron, où on a trouvé plus à propos de faire embarquer les régimens, que l'on envoye en Allemagne. On n'est point content, que Hekeren et Robinson soient allez voir la flotte comme des espions, qui veulent connoistre la force de la Suède.

Un des tuteurs, à qui j'ay fait parler par le Sr Frits [1]), que V. M. vient de gratiffier de quinze cents livres, aprèz avoir un peu retué [2]) à ce qu'ils pouvoient souhaitter au sujet du duc d'Holstein, luy a dit, qu'ils estoient pressez d'argent, et qu'il leur estoit arrivé bien des malheurs coup sur coup, et qu'il y avoit un reste considérable d'anciens subcides; mais à peine luy a-t-il dit cela, qu'il s'est ravisé et l'a prié de ne m'en point parler; que cette affaire estoit délicate; que, s'ils recevoient de l'argent de V. M., quoyque ce ne fût que le payement d'une debte, les alliez peut-estre ne voudroient plus reconnoistre leur médiation, et qu'il seroit presque impossible, que ces payemens se fissent si secrettement, que les alliez ne le découvrissent, quand même ils ne recevroient que de petites sommes à la fois. Frits luy a promis de ne me rien dire. Il l'a esté revoir depuis, car il y va souvent; mais ce tuteur ne luy a plus reparlé des restes des subsides, soit qu'il l'ait communiqué à un autre, qui ne l'a point aprouvé, soit que de luy-même il n'ait [3]) condamné sa première pensée.

Le roy de Suède et tous les sénateurs ont esté très contens de la réponse, que j'ay faite au maistre des céré-

---

1) M. Christian Fritz, secrétaire de l'ambassade du roi de Suède au congrès de Ryswick. Voir *Actes et mémoires des négoc. de la paix de Ryswick*, III, p. 491.

2) ? 3) ait ?

monies. Le comte Oxenstiern n'a pu s'empescher luy-même de témoigner, qu'il en estoit satisfait. Comme il n'est point venu à bout de son dessein, il tient cette affaire très secrète, en sorte que peu de gens en ont eu connoissance, et personne n'en auroit rien seu, si les alliez ne s'en estoient point vantez, lorsqu'ils ne doutoient point, que le comte Oxenstiern n'obtînt des tuteurs ce qu'il s'en estoit promis.

Le comte Oxenstiern diffère, autant qu'il luy est possible, le départ du comte Bonde. Il dépend en quelque façon de luy de retarder l'expédition de ses instructions, qui se font dans la chancellerie. Le comte Bonde, qui se deffie de Frisendorff [1]), a présenté une requeste aux tuteurs, pour avoir la liberté de choisir un secrétaire d'ambassade. Piper l'ayant leue devant les tuteurs, le comte Oxenstiern a dit tout aussitost, que cela estoit très raisonnable. Tous les autres sénateurs ont esté de même sentiment, et on alloit conclure l'affaire, lorsqu'un d'eux s'est avisé de demander à Piper, s'il sçavoit le nom de celuy, que le comte Bonde avoit résolu de prendre pour secrétaire de l'ambassade. Piper a dit, que c'estoit Frits, qui avoit fort voyagé et estoit très capable. Guldenstolpe en a dit des merveilles, et le comte Christophle Guldenstiern aussy; mais le comte Oxenstiern a repris la parole et a dit, qu'après y avoir bien pensé, il se souvenoit, qu'il n'avoit pas eu le choix du secrétaire d'ambassade, qui estoit à Nimègue avec luy; que le roy l'avoit nommé; qu'il ne falloit rien innover, et que la régence devoit choisir celuy, qu'on donneroit au comte Bonde. Cela a fait remettre la conclusion de cette affaire à demain matin. Le comte Bonde m'a fait cependant témoigner, qu'il

---

1) M. C. B. de Friesendorf, secrétaire du roi de Suède en Hollande et de l'ambassade de S. M. au congrès de Ryswick. Voir *Actes et mémoires des négoc. de la paix de Ryswick*, III, p. 491.

seroit fort aise, soit qu'il eût Frits, soit qu'il eût un autre, que les ambassadeurs de France voulussent bien avoir confiance au secrétaire qu'il menneroit, et qu'ils n'entrassent point en confidence avec le Sr Frisendorf, Lillierot ayant un secrétaire, nommé Hildebrand, qui ne luy est pas si suspect, qui peut servir, en attendant que luy, Bonde, se rende à la Haye. Comme je ne sçay, si Mrs les plénipotentiers trouveront bon, que je me mesle si avant de leurs affaires, je ne leur en escriray pas. J'ay crû en devoir rendre compte à V. M., qui en ordonnera ce qu'il luy plaira.

Un homme de croyance m'a dit ces jours-cy, que les alliez comptent si fort sur le comte Oxenstiern, mais qu'ils sont si mal informez du dedans du gouvernement de la Suède, qu'ils n'ont pris la résolution de continuer à en reconnoistre la médiation que sur ce qu'on leur a mandé, que le comte Oxenstiern gouverneroit seul la chancellerie et seroit le maistre des affaires estrangères; que sans cela ils auroient absolument refusé la médiation de la Suède. Cette même personne m'a dit aussy, que nonobstant cette assurance les impériaux se seroient retirez et ne vouloient pas entendre à la paix, si l'affaire de Gustraw n'estoit survenue, qui les a obligez d'aller un peu plus bride en main.

Le comte Guldenstolpe aprouve fort la pensée, que j'ay eue, que le roy de Suède instituât un nouveau ordre ou restablît l'ancien. Il s'est chargé d'y travailler incessamment, afin que ce prince se déclare là-dessus, avant qu'on reporte l'ordre en Angleterre, car je ne luy ay rien caché de mes veues. Il estoit nécessaire de les luy découvrir, pour le faire agir sans perte de temps. Il convient, que la reyne et le comte Oxenstiern ont projetté d'envoyer l'ordre d'Angleterre par le comte Axel Wacmester, afin qu'il ménage, que le prince d'Orange renvoye aussitost l'ordre au roy d'à présent.

J'ay receu et donné les douze mil livres il y a quinze jours. J'ay receu depuis et donné les quinze cents livres. Ce m'est une grande consolation de voir, que V. M. trouve, que son argent a esté bien employé. Je garde encore les mille escu, parcequ'il me paroist, qu'autant qu'ils auroient fait de profit, si le feu roy avoit vescu, autant seront-ils à présent inutiles, à moins que la personne, pour qui ils sont destinés, ne remette son frère dans le bon chemin. C'est de quoy je rendray compte à V. M.

Toutes les lettres d'Allemagne des trois derniers ordinaires portent, que le party de Mgr le prince de Conty est le plus fort en Pologne, et même les lettres, qui arrivèrent dimanche dernier, marquoient, qu'il estoit déclaré roy. Je ne sçay que deux personnes à Stockholm, qui en ayent esté mortiffié, le comte Oxenstiern et l'envoyé de Dannemark; mais tous les Suédois généralement comptent à cette heure si fort sur l'amitié de V. M., qu'ils s'en sont réjouis. Nous attendons avec impatience la confirmation de ces bonnes nouvelles, sur lesquelles, en mon particulier, je ne veux pas compter que je ne les voye assurées.

Le baron de Merens est allé chez le comte Oxenstiern, depuis qu'il a pris congé de la cour, et luy a demandé de la part de l'empereur, si le roy de Suède accorderoit des vaisseaux au prince de Conty, pour le transporter de France en Pologne. Le comte Oxenstiern a répondu sans hésiter, que, si Mgr le prince de Conty en demandoit, il ne voyoit pas, par quelle raison on les luy pourroit refuser.

On n'est pas mieux éclaircy des démarches du czar qu'on l'estoit le dernier ordinaire. J'ay attendu, Sire, au moment que la poste doit partir, pour faire sçavoir à V. M. des nouvelles de la santé du comte Walerstedt, car Vostre M^té perdroit beaucoup, si cet homme venoit à mourir. Comme il estoit très mal d'une dissenterie, je luy ay fait

proposer de prendre de la racine de Regquiflott [1]) et luy en ay offert. Il en a pris hier matin, et depuis ce temps-là il se porte mieux. Je suis &c.

Lettre particulière.

Il rend compte à M. de Torci de l'état du change par rapport aux gratifications, qu'il vient de recevoir, et lui demande, si l'on a oublié de lui ordonner de prendre le deuil.

Monsieur. Le roy a fait donner à Sr Bernard douze mil livres et quinze cents livres pour les deux gratifications. Il se trouve, qu'au lieu qu'on a toujours perdu jusques à cette heure douze pour cent, et souvent dix-huit, le change est à présent au pair, et pour estre au pair, il faut avoir icy soixante-quatre sols pour soixante sols, fournis à Paris, de sorte que pour les douze mil francs on m'a donné douze mil huit cents livres. J'en ay receu seize cens. Je n'ay pas voulu donner ce surplus-là à ces deux M^rs, pour ne pas les accoustumer à recevoir les escus en espèce, car quand le change baissera, il faudroit que Sa Majesté fournît ce surplus, ou si on leur donnoit moins, cela les pourroit chagriner. Je n'ay pas jugé à propos non plus de ne prendre que les douze mille francs, parce que j'ay songé, qu'on ne raporteroit pas de petites sommes écornées au trésor royal et qu'il estoit mieux d'en faire profit pour Sa Ma^té que de les laisser partager entre les banquiers. J'ay donc pris les huit cents livres de surplus d'un costé, et cent livres de l'autre, que je garde. Si le change se trouve encore une fois aussy haut, ce que je ne crois pas, ou du moins aprochant, j'auray de cette épargne de quoy faire une gratiffication de quinze cents livres, que je ne donneray que par ordre de Sa Majesté.

Je dois cependant, Monsieur, vous faire observer, qu'il n'y a pas de change de Paris à Stockholm et que les mar-

1) ?

chands de l'une de ces deux villes-là, à qui on demande de l'argent, pour remettre dans l'autre, se règlent sur le change, qui est alors sur Hambourg ou sur Amsterdam. Sur ce pied-là on m'a donné mon argent pour moy à 24 markas le jour que j'ay receu les douze milles francs, c'est-à-dire que j'ay receu pour un escu, livré à Paris, qui, quoyqu'il ne vaille que 60s., est estimé 64s., j'ay receu, dis-je, 64s. icy, et le correspondant de Bernard convient, que le change estoit à vingt-quatre marques. Ainsy, Monsieur, il n'y a aucune difficulté sur cet article-là.

Mais lorsque la lettre de quinze cens livres est arrivée, le banquier m'a dit, que le change estoit baissé et qu'il n'estoit plus qu'à 23½ marques. Je vous mande cecy en conscience, pour ne pas faire tort au Sr Bernard. Cependant je vous diray, que j'ay pris pour moy aujourdhuy 1600 ll. pour 1500 ll., rendues à Paris. Peut-estre que le banquier, à qui j'ay dit, que je trouvois de l'argent à 24 marques, m'en a fourny au même prix, pour avoir ma pratique. Ainsy, Monsieur, si vous croyez, qu'on ait pu faire tort à Bernard sur cette somme-là, il est aisé de le réparer. 500 escus à 23½ marques font 1566 ll., 6s, 8 d., que j'aurois receu de trop. Boulard les donnera à M. Bernard, et moy je ne devray au roy que 866 ll., 13s, 4 d.

Je ne sçais, Monsieur, si on n'auroit pas oublié de m'ordonner de prendre le deuil et de me mander, que Sa Mté m'en feroit délivrer une ordonnance. Ce qui me fait croire, que c'est une obmission [1]), c'est que vous l'avez escrit au S. la Piquetière. J'en suis en peine. Je suis &c.

Receu le 19e. `A Stockholm le 3e Juillet 1697.

Il rapporte, qu'il ne paraît pas encore, que l'empereur ait résolu quoi que ce soit sur l'interdiction de la cour de Suède

---

1) Cette ordonnance a esté expediée le 26e May et depuis visée et envoyée au dit Sr Boulard.

à son envoyé; quels sont les avis, reçus à la cour de Suède touchant les desseins de l'empereur et du roi de Danemarc; que les tuteurs ont réitéré l'ordre, donné à M. Vellingk, de conférer avec les ministres de Lunebourg; que van Heeckeren se flatte que la Suède donnera des troupes aux États Généraux, mais que les comtes Guldenstolph et Wrede lui ont assuré, qu'il n'en sera rien; qu'on est cependant étonné à la cour de Stockholm, que M. de Bonrepaux ne se soit pas interposé, pour empêcher l'action du roi de Danemarc; que ces deux comtes prient le roi de France de faire quelque office auprès du roi de Danemarc, de crainte que sans cela la Suède ne soit obligée de recourir aux alliés; que lui, d'Avaux, et M. Oxenstiern sont meilleurs amis qu'auparavant; que le comte Oxenstiern a eu le chagrin de ne pas voir son second fils nommé capitaine aux gardes; que M. Wallenstedt va mieux; que M. de Bonrepaux lui a mandé, qu'il y a lieu de croire, que la Suède et le Danemarc sont actuellement en de meilleures dispositions, l'une à l'égard de l'autre, mais que lui, d'Avaux, ajoutant peu de foi à cet avis, a demandé des garants de cette assurance.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnorée le 13e du mois dernier. C'est la seconde, que je reçois, depuis que V. M. est informée de l'interdiction, qu'a [1]) fait à l'envoyé de l'empereur de la cour de Suède, et par conséquent nous devrions desjà sçavoir, de quelle manière l'empereur a pris cette interdiction. Cependant le comte Gabriel Oxenstiern n'en a rien mandé, et il ne paroist pas encore, que l'empereur ait pris aucune résolution là-dessus.

On continue toujours icy à prendre des mesures, pour soutenir le duc de Holstein Gottorp, ce que l'on fait avec d'autant plus d'empressement, que les envoyez d'Angleterre et de Hollande ont mandé, que, quelques instances qu'ils ayent faites, pour avoir par escrit des assurances

1) qu'on a.

du roy de Dannemark, qu'il n'attaqueroit pas le duc de Gottorp, aprèz que les forts seroient razez, il a refusé de les leur donner.

On a receu outre cela d'autres avis, qu'il y a un traitté, signé entre l'empereur, le roy de Dannemark et l'électeur de Saxe, par lequel l'empereur acheptoit bien chèrement trois milles chevaux de cet électeur; que le prétexte estoit pour les envoyer sur les frontières de Pologne, pour favoriser l'élection d'un roy, attaché à la maison d'Autriche, mais que le véritable dessein estoit de faire marcher ces trouppes dans le Mecklembourg, pour remettre le duc de Suérin en possession de Gustraw, ce qui doit estre exécuté, aussitost que le roy de Dannemark sera maistre de Holstein. Cette nouvelle estoit suspecte à quelques-uns des tuteurs, et ils en attendent la confirmation. Cependant ils se croyent obligez de prendre de nouvelles mesures, et pour cet effet ils ont réiteré les ordres, qu'ils avoient donnez à M. Weling [1]) de conférer avec les ministres de Lunebourg. Je ne sçais encore, s'ils feront un simple accord pour la deffence du duc de Gottorp, ou s'ils renouvelleront leur traitté d'alliance, dans lequel on insèreroit un article pour la deffence du duc de Gottorp.

Je pouray dorénavant estre mieux informé de ces choses-là et représenter encore plus vivement aux tuteurs leurs véritables intérests, puisque j'auray un commerce libre avec eux, ayant receu par l'ordinaire du lundy, qui vient d'arriver, la lettre de condoléance de V. M. Je

---

1) Voir sur les frères Vellingk *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 85, *note* 3, et Fryxell, *Hist. de la vie de Charles XII*, IV, p. 235 et suiv., d'où il appert, que le moins connu des deux avait pour nom „Othon." — M. Fryxell dit, p. 236, que la lettre de l'ambassadeur franç. du 24 Juillet 1697 prouve, que Maurice Vellingk se laissait corrompre. Je n'en doute nullement; mais je n'en vois pas les preuves dans cette lettre-là.

demanderay incessamment audiance. Je me suis apperceu, que les alliez se donnoient beaucoup de mouvemens, et j'ay esté averty d'un bon endroit, que Hekeren se flattoit, que le comte Oxenstiern leur feroit donner les trouppes, qu'on alloit faire passer au secours du duc d'Holstein Gottorp. J'en ay fait parler à Guldenstolpe. Il convient, que les garants du traitté d'Altena offrent de se joindre à la Suède, pour maintenir le duc d'Holstein, et il a bien reconnu, que le comte Oxenstiern voudroit en effet se servir de cette conjoncture, pour faire donner des trouppes aux alliez; mais il m'a assuré, que je n'avois rien à craindre et qu'ils estoient bien esloignez de rien faire contre les intérests de V. M.

Le comte Wrede m'a fait dire la même chose par mon secrétaire; qu'ils sçavoient, qu'ils avoient l'obligation entière à V. M. de la médiation, et que par mille autres raisons ils n'estoient pas assez mal avisez de rien faire dans les présentes conjonctures, qui luy pust déplaire. Il est convenu néantmoins des ordres, donnez à Weling, de faire un traitté avec la maison de Lunebourg, et prétend, qu'ils y sont nécessitez. Aussy Guldenstolpe m'a fait témoigner, qu'il estoit bien fâché de l'entreprise du roy de Dannemark; que tout le sénat de Suède estoit indigné, que ce prince ait pris son temps, aussitost qu'il a veu le roy de Suède mort et qu'il est arrivé tant d'autres malheurs à la Suède, pour attaquer le duc d'Holstein sans raison et dans le temps que tous leurs différens estoient entre les mains des médiateurs. Il a protesté, que luy et tous les honnestes gens sont bien éloignez de croire, que les Dannois agissent par l'instigation de V. Majesté; mais qu'on est estonné, que M. de Bonrepaus n'ait fait aucun office, pour empescher l'action du roy de Dannemark, comme si on n'estoit pas fâché en France, que cette affaire s'échaufât entre les deux roys du Nord et que plusieurs princes d'Allemagne se trouvassent obligez de rap-

peller leurs trouppes; que cependant cette entreprise, qui n'estoit guère à l'honneur du Dannemark, n'estoit point à l'avantage de la France, et que, quoyqu'ils ne donnassent pas leurs trouppes aux Hollandois, comme ils ne feront point, il estoit toujours fâcheux, que les Suédois fussent contrains de se joindre à quelques princes, pour se maintenir, eux et le Holstein, contre le Dannemark et contre ses alliez; qu'il estoit bien vray, que je leur avois fait dire en particulier la disposition, où estoit V. M., de donner à la Suède des marques de son amitié, dont ils avoient eu bien de la joye; que même le comte Oxenstiern avoit fait un très bon rapport à la régence de ce que je luy avois dit en général des bonnes intentions de V. M.; mais que cela ne les garantissoit pas des armes du roy de Dannemark; que V. M. même, quand elle le voudroit à eette heure, ne pouvoit pas les sauver dans cette affaire, et qu'ils estoient obligez de prendre leurs seuretez.

Pour moy, j'ay toujours crû, que ces sortes d'entreprises du roy de Dannemark seroient préjudiciables au service de V. M. Je pris la liberté de le luy mander, il y a deux ans, lorsqu'on prétendoit en Dannemark, que cela feroit diversion des trouppes des alliez. Je pris la liberté de représenter, que cela uniroit immanquablement la Suède avec les alliez, et je suis obligé à cette heure de dire, qu'on voit icy avec peine, que l'ambassadeur de V. M. ne se soit point interposé auprèz du roy de Dannemark dans le temps que tous les ministres des alliez ont parlé avec tant de chaleur pour la Suède.

Il arriva avant-hier au soir un envoyé du duc de Zell, qui est venu en grande diligence. On ne sçait pas encore, quelle est sa commission.

Ces deux Mrs m'ont encore fait dire, quoyque séparément, depuis que cette lettre est commencée, que leurs intérests estoient de s'allier avec la France; que tout y estoit disposé, mais qu'ils se trouveront engagez par les

entreprises du roy de Dannemark de se joindre aux princes, avec qui ils pouront prendre des mesures, pour sauver le duc d'Holstein; qu'ils ont résolu, si le Dannemark attaque le Holstein, de luy déclarer la guerre dans les formes et de s'unir avec les princes, qui les voudront assister. C'est pourquoy ils prient V. M. d'interposer ses bons offices, pour faire cesser ces violences du roy de Dannemark.

Le comte Oxenstiern a esté bien aise de se racommoder, et nous sommes meilleurs amis qu'auparavant, c'est-à-dire les apparances de confiance sont plus grandes, car le fond du coeur ne changera pas. Il a esté très content de tout ce que je luy ay dit en termes généraux des bons sentimens de V. M. pour la Suède et pour le gouvernement présent et en a fait un fidèle raport à la tutelle. Il a esté malade ces jours-cy de la goutte, qui ne luy manque jamais, quand il a du chagrin. Mais comme Guldenstolpe ne s'est pas pressé de mener le roy chez luy pour le consoler, comme le feu roy n'y manquoit pas, excepté la dernière fois qu'il fit le malade, le comte Oxenstiern s'est guéry tout seul. Son chagrin est venu de ce que, ayant demandé une place de capitaine aux gardes pour son second fils, qui est lieutenant dans le même régiment, les tuteurs l'ont refusé et ont préféré un autre lieutenant aux gardes.

Comme le czar va à Copenhague, où il est peut-estre desjà, je laisse, Sire, à M. de Bonrepaus à rendre compte de sa marche.

Walerstedt est guéry de la dissenterie; mais il souffre encore des douleurs, qui, quoyque légères, luy font apréhender, qu'il n'ait un autre mal. M. de Bonrepaus me mande, que Mr Jessen [1]) dit, que par les dernières let-

---

1) Von Jessen, premier secrétaire de la cour de Danemarc. Voir Fryxell, *Handlingar rörande Suerges historia*, III, p. 372, 373.

tres de l'envoyé de Dannemark en Suède il paroissoit, qu'on estoit icy en de meilleures dispositions pour le Dannemark, qu'on n'avoit esté il y a longtemps, et qu'ils seroient fort aises de profiter de ces bonnes dispositions, pour prendre quelques liaisons avec la Suède; qu'ils sont prests à désarmer leur flotte, si la Suède en veut faire autant; qu'on luy a touché un mot en passant du mariage de leur princesse avec le roy de Suède. M. de Bonrepaus adjoute, qu'il ne seroit pas impossible de porter la cour de Dannemark à se relâcher sur l'affaire du Holstein, dans la veue d'entrer par là dans une plus étroite alliance avec la Suède.

Je conviens, Sire, et je le mande aujourd'huy à M. de Bonrepaus, que, s'il me peut mettre en estat de porter parolle à la Suède, que le roy de Dannemark se désiste de toutes ses prétentions sur le Holstein et consent au rétablissement du traitté d'Altena [1]), j'auray un grand moyen pour détruire toutes les méfiances et pour establir une bonne intelligence entre les deux roys, après quoy on pouroit parler du mariage, mais que sans cela je me ferois moquer de moy de leur parler des bonnes dispositions, où se trouve le roy de Dannemark, de former de plus estroites liaisons avec la Suède dans le temps qu'il vient d'attaquer le duc de Holstein et qu'il le menace encore de rentrer sur ses terres, si dans peu de temps il ne convient du rétablissement des anciens traittez; qu'ils prendroient même pour un piège fort grossier la proposition de désarmer par mer de part et d'autre. Le Dannemark n'a pas besoin de sa flotte, et la Suède ne peut plus secourir le Holstein, ny faire passer des trouppes en Allemagne, si elle désarme la sienne.

Je me donne l'honneur d'envoyer à V. M. la réponse, que le roy de Suède a faite au mémoire de l'envoyé de

---

1) Voir sur ce traité plus haut p. 95, *note* 2.

Dannemark [1]). Elle est à peu prèz conforme à ce que j'ay eu l'honneur d'en mander en substance par le dernier ordinaire à V. M. [2]) Je suis &c.

Lettre particulière.

Cette lettre, adressée à M. de Torci, roule sur la manière de traiter les ambassadeurs et les autres ministres à la cour de Suède.

J'ay veu, Monsieur, dans une lettre, que vous escrivez au S. de la Piquetière, que vous vouliez sçavoir, si le comte Oxenstiern luy donnoit la main depuis prèz de cinq ans que je suis icy. La Piquetière n'a esté qu'une seule fois chez le comte Oxenstiern; mais je ne fais nul doute, qu'il ne luy donnât la main, car il la donne aux résidens d'Angleterre et d'Hollande. Je ne sçais, Monsieur, si on devoit prendre exemple sur ce qui se fait icy. Il n'y a jamais eu rien de plus mal réglé. Le comte Oxenstiern a retranché tout ce qu'il a pu aux ambassadeurs et a donné aux autres ministres au-delà de ce qu'ils méritent et les traittent presque d'égal avec les ambassadeurs. Quand un résident de Hollande va à la chancellerie pour y avoir une conférence, le comte Oxenstiern et Guldenstolpe sortent de la chambre et le font passer le premier. Je l'ay sceu par deux ou trois personnes, qui l'ont veu. Je verray, si j'en puis encore estre plus particulièrement éclaircy par le premier ordinaire.

Je suis &c.

Receu le 27e. A Stockholm le 10e Juillet 1697.

Il mande, quelle est la règle de conduite, que les tuteurs suivront pour les affaires du dehors; quelles sont les raisons, qui les forcent à faire un traité avec la maison de Lune-

1) Cette pièce ne se trouve pas dans le manuscrit.

2) Voir plus haut p. 178.

bourg; que, quoiqu'il leur ait fait connaître les motifs, qui empêchent le roi de France d'intervenir auprès du roi de Danemarc en faveur du duc de Holstein, ils l'ont néanmoins prié de faire en sorte que le roi de France ne s'abstienne pas de toute démonstration dans ce sens-là; que son audience n'aura lieu que le 15 ou le 16 Juillet; que, puisque M. Oxenstiern prétend, qu'il faut de nouvelles lettres de créance à tous les ministres étrangers, les tuteurs jugent à propos, que le roi lui en envoie une; quelle est la cause de la venue à Stockholm de l'envoyé du duc de Zell, chose sur laquelle l'ambassadeur communique en même temps ses propres réflexions; que M. Wrede est charmé de la faveur, faite par S. M. à son fils; qu'il a appris par le valet de chambre du roi de Suède, que M. Guldenstolpe ne manque jamais de lui représenter la nécessité d'une étroite liaison avec la France; qu'il n'a pu rien découvrir jusqu'ici de la résolution, prise à la cour de Vienne touchant l'affaire de Gustrau.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnorée le 20e du mois passé.

Les tuteurs ne croyent pas pouvoir mieux témoigner leur fermeté à soutenir les affaires du dehors qu'en tenant la même conduite, qu'auroit fait le feu roy de Suède, s'il estoit en vie. Ils veulent faire même quelque chose de plus. V. M. sçait, que l'entreprise du roy de Dannemark contre le duc d'Holstein Gottorp déconcerta si fort le feu roy, qu'il entra en traitté avec l'Angleterre et les Estats Généraux pour la deffense de ce prince, sur la proposition, que ces deux puissances luy firent de garantir ce duc, pourveu que le roy de Suède leur donnât le secours, auquel il estoit obligé, et que, quelque répugnance qu'eût ce prince à livrer ses trouppes aux alliez, cette négociation fut entamée et ne se rompit que par les moyens, que j'eus l'honneur de mander alors à V. M.

Ces Mrs-cy ne prétendent pas faire la même chose et m'assurent, qu'ils n'entreront en aucun traitté, ny avec

l'Angleterre, ny les Estats Généraux, qui les puissent engager à donner des trouppes; mais pour ce qui est du traitté, qu'ils ont ordonné de faire avec la maison de Lunebourg, ils disent, qu'ils ne peuvent se dispenser de prendre des précautions contre le Dannemark, sans manquer à toutes les règles de la prudence; qu'ils veulent absolument défendre le duc d'Holstein Gottorp, et que la résolution est desjà prise, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle délibération, de déclarer la guerre au roy de Dannemark, s'il attaque ce duc; que le roy de Dannemark a fait des traittez avec l'empereur et avec l'électeur de Saxe, et que l'électeur de Brandebourg suivra les sentimens du prince d'Orange, qu'ils ne présument pas leur devoir estre favorables; que, s'ils ne songeoient à engager la maison de Lunebourg dans leurs intérest, ils se trouveroient tout d'un coup accablez de tant de puissances à la fois.

Ils m'ont représenté, que, si l'appréhension d'une pareille chose les obligeoit d'abandonner le duc de Holstein, on pouroit le leur reprocher, et ils se le reprocheroient eux-mêmes les premiers, mais qu'on ne doit pas se plaindre, s'ils cherchent des amis, pour pouvoir deffendre ce duc et soutenir l'honneur de la Suède. Du surplus, ils m'ont fait assurer, qu'il n'y aura pas un mot dans tout le traitté, qui puisse regarder V. M. directement, ny indirectement. Ils m'ont fait prier tout de nouveau de supplier V. M. de vouloir bien faire des offices en leur faveur auprèz du roy de Dannemark, quand ce ne seroit, que pour faire taire ceux, qui veulent tirer des conséquences de ce qu'il n'y a eu que V. M., qui n'ait point essayé de détourner le roy de Dannemark de cette entreprise.

Je leur ay fait connoistre, que le procédé de V. M. et celuy des alliez justiffioit le peu d'intelligence, qu'il y avoit entre elle et le Dannemark, et l'union, qui est entre ce prince et les alliez; que les alliez, qui ont fait

des traittez avec luy et qui voyent, que ses entreprises peuvent rompre les mesures, qu'ils ont prises pour cette campagne, sont en droit de luy faire parler, comme ils ont fait; qu'il n'en est pas de même de V. M.; qu'il est notoire (c'est une chose, Sire, qu'ils sçavent aussy bien que moy), que depuis le traitté de Dannemark avec l'Angleterre et la Hollande V. M. ne luy paye plus de subsides; qu'elle ne peut donc pas le regarder comme un bon allié, ainsy qu'ont fait les alliez, et luy dire: je souhaitte, que vous fassiez ou ne fassiez pas telle chose; que V. M. compromettroit son crédit et son authorité, si elle l'employoit auprèz d'un prince, qui est en alliance avec des ennemis. Cependant comme elle ne vouloit manquer en rien de ce qui touchoit la Suède, elle m'avoit ordonné (ainsy que je leur avois desjà fait connoistre) de l'informer de ce que je croirois qu'elle pouroit faire en cette occasion, pour donner à la Suède des preuves de son amitié; qu'ils ne pouvoient avoir de preuves plus fortes, et de l'amitié de V. M. pour la Suède, et du peu de liaison, qui est entre elle et le Dannemark.

Je leur ay fait aussy sçavoir, que V. M., sur les bruits, que les alliez ont fait courir, que le roy de Dannemark n'a formé son entreprise contre le duc d'Holstein que de concert avec elle, elle m'avoit mandé par ses dernières lettres, qu'elle n'avoit rien sceu des desseins de ce prince, que même les ministres Dannois ne s'en estoient jamais expliquez à M. de Bonrepaus et que V. M. auroit esté fort éloignée d'approuver un projet, aussi opposé à ce que le roy de Suède peut souhaitter. Ces Mrs m'ont témoigné, qu'ils trouvoient, que ce que je leur avois dit n'estoit pas sans fondement. Ils ont avoué, qu'ils ne pouvoient rien demander de plus à leur égard à V. M. que ce qu'elle a fait; qu'ils n'auroient même osé l'espérer; mais ils m'ont encore dit, qu'un peu de démonstration de V. M. auprèz du roy de Dannemark de le vouloir détourner d'attaquer

le duc d'Holstein Gottorp estoit nécessaire, pour gagner l'affection du public, qui ne sçavoit pas les bonnes intentions de V. M., et feroit icy un effet merveilleux.

Quand je pouray parler moy-même aux tuteurs, j'espère, que j'informeray V. M. encore plus précisément de l'estat de ce pays, et peut-estre pouray-je tirer quelque chose de plus des tuteurs que je ne puis faire à cette heure par mon secrétaire, qui ne leur parle qu'en cachette, et par le Sr Frist [1]), qui n'a de commerce qu'avec deux d'entre eux. Cependant, Sire, je ne vois pas, que je puisse avoir audiance que lundy 15 de ce mois ou le lendemain mardy seize. Ce retardement se fait par la rencontre de quelques festes, qui, ne laissant qu'un jour ouvrier entre deux, ont donné lieu aux tuteurs d'aller à leurs maisons de campagne. La lettre de condoléance de V. M. arriva icy le mardy trois de ce mois, qui est le 23e de Juin, vieux stile. J'en fis donner part le même jour au comte Oxenstiern. Le lendemain 24 estoit la St. Jean; hier, qui estoit mardy, estoit la St. Pierre, et après-demain, vendredy, ce sera la Visitation, qui est feste en ce pays.

Quelques-uns de ces Mrs m'ont fait avertir, que le comte Oxenstiern prétend, qu'il faut de nouvelles lettres de créance à tous les ministres estrangers, qui sont en cette cour; qu'ils en ont donné à tous ceux, qu'ils ont au dehors, et que l'envoyé de Dannemark en a receu du roy son maistre. Ils m'ont dit, que, si mon nom eût esté dans la lettre de condoléance, cela eût supléé; que, quoyqu'il n'y soit pas, ils empescheroient bien, que le comte Oxenstiern ne me passe quelque chicanne là-dessus, mais qu'ils jugeoient à propos, que V. M. m'envoyât une lettre de créance, pour oster tout prétexte de faire aucun incident, s'il se présente quelque occasion de traitter ou d'entrer en conférence avec eux.

---

1) Voir plus haut p. 178, *note* 1, et p. 180.

Le Sr Hekeren est allé chez le comte Oxenstiern à Rosesberg [1]) avec l'envoyé du duc de Zell [2]). On a publié, qu'il n'estoit venu que pour faire des complimens de condoléances; mais je ne me suis pas reposé là-dessus, et enfin je viens de découvrir dans ce moment le sujet de son voyage, qui est de grande conséquence. On m'a apris, que l'électeur de Saxe a vendu toutes ses prétentions sur le duché de Saxe Lauembourg, les quatre pays auprèz de Hambourg [3]) et le pays d'Hadeler [4]) pour sept tonnes d'or [5]) à la maison de Lunebourg et qu'il fait avancer huit milles hommes, pour mettre cette maison en possession de tous ces estats-là, et que cet envoyé vient pour faire en sorte que la Suède agrée cet accord. Je ne puis encore dire à V. M., comment les tuteurs prendront cette affaire. Voilà bien des affaires compliquées, et le Dannemark aura à présent autre chose à faire qu'à attaquer le duc d'Holstein. On avoit crû, que ces trouppes de Saxe marchoient, pour remettre le duc de Suérin en possession de Gustraw. On ne le craint plus tant à cette heure. Ils pouroient néantmoins faire l'un et l'autre, quoyque je ne voye pas comment. La Satué [6]) et le Lu-

---

1) Voir plus haut p. 45, *note* 1.

2) Voir son nom ci-dessous, p. 205.

3) Les noms de ces quatre pays sont: Curslack, Altengamm, Neuengamm, Kirchwerder.

4) Le pays de Hadeln est situé tout près de l'embouchure de l'Elbe.

5) D'après von Spittler, *Geschichte des Fürstenthums Hannover unter der Regierung des Lüneburgischen Hauses*, dans Ludwig Timotheus Freiherrn von Spittler's *Sämmtliche Werke*, herausgegeben von Karl Wächter, 1835, VII, p. 296, le prix serait de 600,000 thaler. Voir de plus Pütter, *Historische Entwicklung der heutigen Staatsverfassung des teutschen Reichs* (*Développement historique de la forme de gouvernement actuelle de l'empire Allemand*), 1786, II, p. 323 et suiv.

6) Saxe.

nebourg seroient unis pour l'affaire de Saxe-Lauembourg et opposez pour celle de Mekelbourg. D'un autre costé la Suède, sans compter l'intérest essentiel, qu'elle a d'empescher le prodigieux agrandissement de la maison de Lunebourg, verra-t-elle tranquillement vendre Hadeler, qu'elle prétend luy appartenir? Ce seroit à cette heure une bonne occasion de réunir les couronnes du Nord pour leur commun intérest.

Les avis, qu'on avoit icy d'un traitté entre l'empereur, le roy de Dannemark et l'électeur de Saxe ne se confirment pas, et il me semble, que ce dernier, avide de la vente du duché de Saxe-Lauembourg, y est entièrement contraire.

Il n'y a encore qu'un régiment Suédois passé en Allemagne. M. Wrede a apris, Sire, non seulement par le raport, que je luy ay fait, mais bien plus par les lettres de son fils les ordres, que V. M. a eu la bonté de donner à M. le maréchal de Villeroy. Il en est content au-delà de ce que je puis dire, et la manière, dont M. le maréchal de Villeroy le receut et l'a retenu auprèz de luy, l'a charmé. Il l'a compté à tous ceux, qui vont chez luy. Je puis encore assurer Votre Majesté, que cela luy tiendra lieu de la grâce, qu'elle a faite à l'autre [1]). Ils sont tous deux si bien intentionnez, qu'il ne s'y peut rien désirer. J'ay sceu par le valet de chambre du roy, qui est une espèce de favory, que toutes les fois qu'on parle de V. M. ou de la France en présence du roy de Suède, le comte Guldenstolpe ne manque jamais de luy représenter la nécessité d'une étroite liaison avec la France et de parler de la grandeur de V. M. d'une manière à en faire concevoir une juste idée à ce prince. J'ay d'autant plus de sujet d'adjouter foy à ce que me dit ce valet de chambre, qu'il n'a aucune liaison particulière avec

1) Le comte Guldenstolpe.

Guldenstolpe et qu'il ne sçait pas que j'en aye. Ainsy j'espère, que le roy de Suède connoistra ses véritables intérests, comme V. M. le soubaitte, et que cette connoissance sera la règle de sa conduite.

Je n'ay pu rien découvrir jusques à cette heure de la résolution, qu'a [1]) prise à la cour de Vienne touchant l'affaire de Gustraw. Le comte de Starenberg n'en parle point, et on n'en a pas escrit un mot de Vienne. Ce silence me fait voir, ou qu'on veut accommoder cette affaire, ou, ce qui me paroist plus vraysemblable, que l'empereur prend ses mesures, pour tirer vengeance de cet affront, et qu'il n'en témoignera rien, jusqu'à ce que son dessein soit prest à éclater.

Je suis &c.

Lettre particulière.

Receu le 27e. 10 Juillet 1697.

Il informe M. de Torci, mais non en qualité de secrétaire d'état, de ses considérations sur la prise d'Ath et sur la conquête probable de Barcelone par rapport à la conclusion de la paix.

Monsieur.

Je vous supplie de me dire, si je dois toujours escrire à M. le ministre d'estat, et si je ne puis pas une fois dire ma pensée à Monsieur de Torcy. Si cela est, Monsieur, je prendray la liberté de vous dire, que la prise d'Ath [2]) et de deux autres places dans les Pays-bas n'avanceront pas la conclusion de la paix, parce que les alliez comptent, que le roy les leur rendra. D'un autre costé je suis persuadé, que, si Sa Majesté changeoit les conditions de la paix sur cette première conqueste, le prince d'Orange en tireroit avantage, pour faire acroire aux peuples, que la France n'a jamais voulu sincèrement la paix.

---

1) qu'on a. 2) Voir ci-dessus p. 153, *note* 1.

Mais il me semble, que Sa Majesté les embarasseroit bien, si elle déclaroit, que, quoyqu'elle se fût rendue maistresse d'Ath, elle vouloit bien s'en tenir aux mêmes conditions, ce qu'elle ne feroit pas, si elle prenoit quelqu'autre place, et pour montrer, qu'elle ne vouloit profiter de la conqueste d'Ath, elle le faisoit razer, et qu'on razât effectivement cette place. Les [1]) peut-estre deviendroient plus raisonnables, de peur de perdre les meilleures places des Pays-bas. La prise de Barcelonne [2]) abrégera sans doute toutes les difficultez, et peut-estre les Espagnols prendront le party de faire leur paix avec Mr le duc de Vendosme, et en ce cas ils abandonneront avec moins de scrupule quelques places dans les Pays-bas. Je suis &c.

Autre lettre particulière du même jour.

Le sujet de cette lettre, adressée à M. de Torci, est le montant d'une gratification, proposée il y longtemps au roi de France et destinée au secrétaire du comte Oxenstiern.

Je crois, Monsieur, estre obligé de vous faire sçavoir, qu'ayant dit, il y a plus de deux ans, au S. de la Piquetière, que j'avois proposé au roy de faire une gratiffication au secrétaire du comte Oxenstiern, pour tâcher de le gagner, il me pria de luy dire la réponse, que Sa Majesté me feroit, de peur qu'il ne se trouvast embarassé, parce qu'il avoit proposé à peu prèz dans le temps que M. de Béthunes mourut, de faire une gratiffication annuelle de

---

1) Lisez: „Les alliés."

2) Le 6 Juin 1697 le duc de Vendôme se présenta devant cette ville, tandis que le vice-amiral d'Estrées fermait le port avec sa flotte. Le 14 Juillet les Français emportèrent deux camps espagnols, situés à peu de distance de la forteresse. Le 22 Juillet ils prirent d'assaut deux bastions. Puis le duc ayant sommé Barcelone de se rendre, la capitulation fut signée le 10 Août pour la ville et la citadelle. Voir Martin, XIV, p. 228, 229.

cinq cens escu à ce même homme; qu'on l'avoit agréé et qu'on luy avoit envoyé les premiers cinq cens escu, mais qu'il ne les avoit pas donnez, ayant reconnu, que ce secrétaire ne demandoit pas moins de dix milles escus, dans la croyance, qu'on en avoit donné autant au secrétaire de M. Bielke, qui avoit esté en France, je ne me souviens plus, pour quelle affaire.

Receu le 2e Aoust. À Stockholm le 17e Juillet 1697.

Les matières, qui forment le contenu de cette lettre, sont: qu'il est venu à bout de faire nommer M. Fritz secrétaire d'ambassade à la Haye; pourquoi on peut avoir bonne attente de la mission de M. Bonde; qu'il sera du bien du service de S. M. de gratifier Madame Bonde, M. Bonde et M. Fritz; que M. Bonde sera en garde contre M. Lillierot, qui est dans les intérêts des alliés; qu'il a averti les plénipotentiaires de se défier de Muler; qu'à ce qu'il semble le roi de Danemarc ne veut pas entreprendre tout de suite une guerre de longue haleine contre le duc de Holstein; que les ministres suédois dans les cours étrangères n'informent pas exactement le roi de Suède; qu'on est en peine à la cour de Suède, tant de la jonction des troupes de l'empereur à celles de l'électeur de Saxe, que de la vente, que l'électeur de Saxe a faite du duché de Saxe-Lauenbourg à la maison de Lunebourg; que, contrairement à M. de Bonrepaux, il est d'avis, que l'occasion est encore favorable à un rapprochement du roi de Suède et de celui de Danemarc; qu'il vient d'avoir son audience du roi, de la reine et des princesses royales; que l'électeur de Brandebourg favorise l'élection de l'électeur de Saxe en Pologne.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont vostre M. m'a honnoré le 27 du mois passé.

J'espère, que le comte Bonde sera non seulement sans partialité pour les ennemis de V. M., mais qu'il entrera dans les intérests de V. M., autant qu'il luy sera possible.

J'ay pris toutes les mesures pour cela, que j'ay crû nécessaires, et enfin, malgré toutes sortes d'apparences, je suis venu à bout de faire nommer le Sr Fritz pour secrétaire d'ambassade. C'estoit une chose, qui n'estoit pas aisée à faire, Frisendorf [1]) ayant déjà le caractère de secrétaire d'ambassade et le comte Oxenstiern ayant à la Haye un homme, qui luy est dévoué, nommé Muler, à qui il a tâché de faire donner l'autre place de secrétaire d'ambassade, aussitost qu'il a veu, qu'on proposoit d'en faire deux.

En mon particulier j'y perdray de n'avoir pas Fritz icy, non pour les affaires essentielles, que je pouray faire par moy-même, mais pour ne pouvoir estre informé à point nommé de ce qui se passe, car je l'envoye à toute heure, ou pour représenter quelque chose à des sénateurs, ou pour estre éclaircy sur les bruits qui courent, afin de ne rien mander à V. M. que de juste, ce que mon secrétaire ne peut faire avec la même liberté. Mais d'un autre costé Fritz est trop nécessaire auprès du comte Bonde. J'ay desjà eu l'honneur d'escrire à V. M., que ce sénateur est bien intentionné, mais qu'il est faible, et qu'il estoit à craindre, qu'il ne se laissât aller à Lillierot, qu'on sçait icy estre dans les intérests des alliez. Fritz est tout propre à cela. Il a un grand crédit auprèz de Bonde. Il ne manque point d'esprit, et encore plus de zèle et d'envie de servir V. M.

Comme il y a longtemps que j'ay eu ces veues-là pour luy, je l'ay engagé à prendre de bonne heure ses mesures, comme il a fait auprèz de la femme du comte Bonde, qui gouverne fort son mary. Elle est fille unique du comte Christophle Guldenstiern, grand-gouverneur de Stockholm. Elle a plus de fermeté que son mary, et je sçay, qu'elle l'a exhorté à agir avec plus de vigueur. Elle est bonne ménagère, pour ne pas dire avaritieuse,

1) Voir ci-dessus p. 180, *note* 1.

et ne refusera pas les grâces de V. M. Pour luy il n'est pas intéressé. Mais je crois, Sire, qu'il sera du bien du service de V. M. de faire quelque présent à la dame et de luy promettre pour son mary ce que V. M. jugera à propos, lorsque les choses seront finies en la manière que V. M. le souhaitte.

Fritz [1]) est homme à porter la parole de toutes ces choses-là, et on en recevra la proposition sans peine par son canal. J'espère, que V. M. aura la bonté de ne pas oublier Fritz. Je ne voudrois pas pour cela augmenter sa gratiffication au-delà de dix-huit cents livres; mais on pourroit luy en donner plus souvent: de grosses gratiffications ne font pas plus d'effet et tirent à conséquence. Je ne sçais, Sire, si je n'excède point dans la liberté, que je prens, de représenter toutes ces choses à V. M. Mais je crois, qu'il est de son service, que je les luy dise, afin qu'elle puisse en faire ce qu'elle jugera à propos. Je me suis même pressé de luy en rendre compte, croyant, qu'il y aura moins de seureté pour mes lettres dans le temps que le comte Bonde partira et qu'on voudra peut-estre voir alors ce que je manderay de luy et de Fritz. Cette raison, qui m'a fait haster, me servira d'excuse, si par hazard on changeoit Fritz, comme on a changé le comte Gabriel Oxenstiern.

Je presse fort le comte Bonde de partir. Il m'a fait dire, qu'il se mettroit en chemin dans dix jours. Je ne crois pas, qu'il y manque, puisque sa femme, qui le doit accompagner, est relevée de ses couches. Il est prévenu, que Lillierot est aux alliez et sera en garde contre luy. Il y a longtemps que je le mande à V. M. Il est icy tout public, qu'il s'est absolument dévoué au

---

1) M. Christian Fritz, secrétaire d'ambassade du roi de Suède pour la médiation. Voir *Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, III, p. 491, et plus haut p. 178 et suiv.

comte Oxenstiern. J'ay averty Mrs les plénipotentiers de se deffier de Muler [1]), que Lillierot mène avec luy aux conférences. C'est l'espion banal du comte Oxenstiern et qui n'a d'autre employ que de luy rapporter tout ce qu'il apprend. Il est à la Haye, sans ordre du roy de Suède et sans caractère, et Lillierot ne l'employe que pour obéir au comte Oxenstiern.

V. M. aura veu par mes lettres, que je n'ay pas attendu l'honneur de ses ordres, pour faire connoistre icy, qu'elle n'avoit aucune part à l'entreprise du roy de Dannemark. Comme il a refusé de déclarer par escrit, qu'il n'attaqueroit pas le duc de Holstein, quand il auroit fait razer les nouveaux forts; que néantmoins il s'est retiré à Copenhague, aprèz l'avoir fait, et qu'il a fait déclarer icy, qu'il ne prétendoit autre chose que le rasement de ces forts, on croit, qu'il n'a pas voulu entreprendre tout de suitte une affaire de longue haleine; qu'il a commencé par ces forts, mais qu'il veut prendre son temps, pour achever le reste et pour chasser entièrement le duc de Holstein de ses estats.

Il est même à appréhender, que les mouvemens, qui selon toutes les apparences se vont faire dans la basse Allemagne, donnent lieu au roy de Dannemark de recommencer bientost ses entreprises icy, dans l'attente de ce qui arrivera et dans l'impatience d'estre éclaircis des bruits qui courent, et je puis bien adjouter, dans une fort grande ignorance de ce qui se passe au dehors, les ministres suédois, qui sont dans les cours estrangères, ayant bien plus d'application à escrire ce qu'ils sçavent estre selon les intentions du comte Oxenstiern qu'à

---

1) Apparemment le Sr von Müllern, qui plus tard fut secrétaire d'état de Charles XII. Fryxell, *Hist. de la vie*, etc., II, p. 224, le qualifie d'homme laborieux, probe, instruit et expérimenté, mais qui manquait de fermeté.

informer exactement le roy leur maistre, ce qui fait, Sire, qu'autant que je tâche de mander avec certitude ce qui se traitte en cette cour, autant j'hésite dans les affaires du dehors, dont je ne puis avoir information que celle, qu'a le roy de Suède.

J'ay desjà eu l'honneur de mander à V. M., que ce prétendu traitté entre l'empereur, le roy de Dannemark et le duc de Saxe, dont la nouvelle avoit paru suspecte dèz le premier jour, ne s'estoit pas trouvé vraye; mais on n'est pas moins en peine pour cela icy de la jonction des trouppes de l'empereur à celles de l'électeur de Saxe. On publie, que c'est pour appuyer les prétentions de cet électeur à la couronne de Pologne. Les Suédois ne le croyent pas si absolument, qu'ils n'appréhendent en même temps pour le Mekelbourg. J'ay même dit à quelques-uns, que cette jonction pouvoit bien avoir deux veues, et que, soit que l'électeur de Saxe obtienne la couronne de Pologne, soit qu'il ne l'obtienne pas, aussitost que cette affaire sera décidée, il envoyera des trouppes dans le Mekelbourg. Je diray en passant, que c'est le prince, que la Suède appréhende le plus pour roy de Pologne. Il a montré en toutes occasions beaucoup d'aversion et de mépris pour les Suédois, et il est regardé comme l'ennemy de cette couronne.

On n'est pas moins en peine icy de la vente, que l'électeur de Saxe a faite, du duché de Saxe Lawenbourg à la maison de Lunebourg. On dit, qu'il s'est obligé de fournir quatre milles hommes, pour les mettre en possession de ces estats-là, et que l'électeur de Brandebourg leur a fait refuser le passage, et le comte Oxenstiern m'a assuré, que cet électeur a donné ordre au général, qu'il a à Francfort, d'entrer dans les estats de celuy de Saxe avec les trouppes, qu'il commande, aussitost que les trouppes de Saxe seront en marche, pour entrer dans le Mekelbourg.

L'envoyé du duc de Zel, nommé Hammerstein, a apporté icy peu de bonnes raisons, pour faire agréer la vente des estats de Saxe Lawenbourg à ses maistres, mais force ducas, et depuis son arrivée il en a encore pris trois milles chez des banquiers. Je tâcheray de sçavoir, à qui il les distribuera et d'estre informé de l'effet, qu'ils auront produit. Mr de Bonrepaus m'ayant mandé, qu'on pourroit en Dannemark se désister des prétentions sur le Holstein, si on pouvoit par là faire le mariage de la princesse de Dannemark avec le roy de Suède, je luy ay fait une réponse conforme à ce que j'ay eu l'honneur d'en escrire à V. M., sur quoy il me mande, qu'il ne croit pas que le roy de Dannemark voulût commencer par un désistement de ses prétentions sur le Holstein et donner son consentement de restablir le traitté d'Altena, avant que de voir quelque disposition à ce qu'il désire, mais que, comme ce n'estoit qu'une idée, qui luy avoit passé dans l'esprit sur les dispositions, qui luy parroissoient de part et d'autre le 28 de Juin, il croit à présent, que cela peut estre remis à un autre temps.

Je ne sçay pas, quel changement il y a eu en Dannemarc depuis le 28e de Juin; mais je puis assurer V. M., que les dispositions en Suède sont les mêmes, qui y estoient alors, et que, bien loin de remettre cela à un autre temps, je n'en vois pas de plus propre à pouvoir réunir les deux roys (si celuy de Dannemark n'a point d'intelligence avec les alliez, comme M. de Bonrepaus m'en assure) qu'à présent qu'il se forme plusieurs entreprises dans la basse Allemagne, également préjudiciables aux intérests des deux roys au Nord. C'est pourquoy j'escris à M. de Bonrepaus, qu'une personne raisonnable ne peut jamais demander au roy de Dannemark, qu'il commence par un désistement de ses prétentions sur le Holstein et qu'il donne son consentement de restablir le traitté d'Altena, avant que de voir quelque disposition à ce qu'il désire, mais que,

si les Dannois luy veulent donner parole du restablissement du traitté d'Altena, en cas qu'on veuille entrer icy dans les veues du mariage, ce seroit assez pour me faire agir. Ainsy je verrois, si le désir d'obtenir le repos pour le duc de Holstein et pour eux les pouroit porter à songer à ce mariage, et, si je ne pourois rien obtenir, je ne leur déclarerois pas les sentimens du roy de Dannemark.

J'ay esté obligé, Sire, d'envoyer mon secrétaire à Carlsberg. Ainsy il ne peut pas chiffrer l'article, qui regarde mon audiance, que j'ay eue lundy dernier du roy, de la reyne et des princesses royalles.

Je diray seulement, qu'on vient d'avoir des nouvelles de Pologne, qui adjoutent à ce qui est public touchant l'électeur de Saxe, que M. Flemming, maréchal de Brandebourg [1]), a entretenu correspondance avec l'évesque de ..... [2]), de qui il est parent, en faveur de l'électeur de Saxe. On est icy dans une grande confusion, car on s'estoit attendu, que l'électeur de Brandebourg ne verroit pas volontiers cet agrandissement de l'électeur de Saxe et qu'il s'uniroit à ceux, qui sont dans les mêmes sentimens, au lieu qu'on soupçonne à cette heure, qu'il y a quelque accord fait entre ces deux électeurs pour une change de la Prusse royalle avec des provinces en Allemagne, qui seroient à la bienséance de Brandebourg. On n'est pas moins allarmé d'apprendre, que l'empereur a mis le comte de Furstenberg gouverneur à Dresden; qu'il a congédié le conseil de l'électeur et a mis des catholiques à leur place. Je mande à la haste à V. M. les nouvelles, que le roy de Suède vient de recevoir dans ce moment. Je suis &c.

---

1) Voir sur Flemming Böttiger, *Gesch. des Kurstaates und Königreiches Sachsen*, II, p. 222, 223.

2) Ce mot est en blanc dans le chiffre (*Note*, se trouvant dans le manuscrit).

Receu le 10e Aout. À Stockholm le 24e Juillet 1697.

Il rapporte, que la Suède ne prétend pas tenir le Danemarc quitte de ce qu'il a rasé les forts du duc de Holstein; que le roi de Suède a donné ordre à M. Vellingk de se concerter avec les ministres des garants du traité d'Altona, qui sont à Hambourg, sur les mesures, qu'il faudra prendre, pour mettre le dit duc en sûreté; que les comtes Wrede et Guldenstolpe se sont justifiés auprès de lui de cet accord avec les garants, en protestant en même temps, qu'il ne s'ensuivra pas, que la Suède donne des troupes aux alliés; que M. van Heeckeren a proposé le renouvellement du traité entre la Suède et les États Généraux, mais que la proposition a été rejetée par le sénat; qu'on travaille à ajuster le différend concernant le comte Gabriel Oxenstiern et le comte de Staremberg, et qu'il est possible, qu'on y ajoute aussi l'affaire de Mecklenbourg; que ceci, joint à certains avis, qu'on a reçus, inquiète fort les tuteurs; que les dernières nouvelles de Pologne portent, que le parti du prince de Conti et celui du prince Jacques s'uniraient peut-être, pour exclure l'électeur de Saxe; que les Suédois sont fâchés de la vente du duché de Saxe-Lauenbourg à la maison de Lunebourg; qu'il a eu un discours avec l'envoyé de Danemarc et avec quelques personnes de crédit à la cour de Suède sur la question d'un rapprochement entre les deux rois du Nord, mais qu'il y a peu d'apparence d'un tel rapprochement des deux côtés; qu'il a beaucoup à souffrir à la cour, où il est, mais qu'il ne donnera aucun sujet légitime de plainte au comte Oxenstiern; que l'empereur et le duc de Holstein ont fait assurer à la comtesse Oxenstiern la continuation de la pension, qu'ils donnent à M. Oxenstiern, en cas de mort de son mari; que lors de son audience publique toutes les cérémonies sont observées exactement; que tout le monde est satisfait des compliments, qu'il a faits dans cette occasion; que Mrs Robinson et Hammerstein ont eu également leur audience; pourquoi M. Luxdorph n'en eut pas; pourquoi M. van Heeckeren n'a eu qu'une audience particulière; qu'il y a une cabale, pour empêcher ou faire différer le départ de M. Bonde; qu'il en a averti M. Guldenstolpe et M. Wrede; que l'homme le plus dan-

gereux de ceux, qui trament cette intrigue, est M. Olivenkrantz; qu'on travaille à un traité de commerce entre la France et les États Généraux; quelles faveurs le roi de France pourrait faire au fils de M. Wrede; qu'il y a beaucoup de malades à Stockholm; qu'il a reçu le mémoire, par lequel le roi de France déclare, qu'il ne sera plus tenu, après le dernier d'Août, aux conditions de paix, qu'il a offertes.

Sire.

J'ay receu les lettres, dont V. M. m'a honnoré le 4e de ce mois.

Comme le roy de Danemark a eu plus tost pris et razé les forts du duc d'Holstein Gottorp que la flotte de Suède n'a pu estre preste, ny leurs trouppes passées en Allemagne, il ne leur a pas esté possible de s'opposer à cette entreprise. Mais ils ne prétendent pas en tenir quittes le roy de Dannemark et, quoyqu'il se soit retiré à Copenhague et qu'il ait déclaré, qu'il n'attaqueroit pas le duc de Holstein, ils soutiennent, que le rasement des forts est une attaque formelle et une rupture de la paix. Ils ont même répondu fort sèchement à un nouveau mémoire, que l'envoyé de Dannemark a présenté, comme V. M. poura voir par la copie de leur réponse, si l'envoyé de Dannemark me le communique, comme il me l'a promis.

Cependant, Sire, plus les Suédois prennent cette affaire avec chaleur, plus ils se trouvent obligez de s'engager avec les alliez, ce qui me confirme dans l'oppinion, où je suis depuis deux ans et que les évènemens ont justiffié, qui est, que tous ces mouvemens du roy de Dannemark n'aboutiront qu'à faire prendre des liaisons plus fortes entre les ennemis de V. M. et les Suédois. Aussy les garants du traitté d'Altena, qui sont l'Angleterre, les Estats Généraux et la maison de Lunebourg, ayant offert leurs assistances et le ministre d'Angleterre ayant parlé au roy de Dannemark plus haut qu'aucun autre, le roy de Suède a donné ordre à M. Weling de voir avec

les ministres de ces trois puissances, qui sont à Hambourg, quelles mesures ils peuvent prendre, pour mettre le duc de Holstein en seureté, et ils doivent agiter, s'ils se contenteront de s'opposer à de nouvelles entreprises du roy de Dannemark, ou s'ils se ressentiront de celle, qu'il vient de faire.

J'ay parlé au comte Wrede et au comte Guldenstolpe et leur ay représenté, qu'ils estoient assez forts d'eux-même pour garantir le duc d'Holstein de toutes sortes d'insultes. Ils en sont convenus; mais ils m'ont dit, qu'ils sont informez, que le roy de Dannemark fait des offres de tous costez aux alliez et leur promet de s'engager à tout ce qu'ils voudront, pourveu qu'ils ne s'opposent pas à ce qu'il s'empare des estats du duc d'Holstein, et qu'ils ne sçavent pas, s'il n'en gagnera point quelqu'un, et quand aucun prince ne voudroit pas prendre des mesures par avance avec le Dannemarck, qu'il estoit toujours à craindre, que, s'ils en venoient aux mains, il n'y eût des princes dans l'empire et peut-estre l'empereur, qui se jetteroient sur eux, s'ils ne prenoient la précaution d'en mettre d'autres dans leurs intérests; qu'outre cela ils ne seroient pas excusables de refuser l'assistance, que leur offroient les garants du traitté d'Altena, que le roy de Dannemark a violé, et qu'il n'y a pas un d'eux, qui, dans un temps de minorité, osât prendre sur soy un pareil refus, dont on le rendroit responsable dans la suite. Mais ils m'ont protesté l'un et l'autre, qu'ils me tiendroient parole et qu'on n'entrera dans aucun engagement avec les Anglois et les Hollandois, qui les oblige à donner des trouppes aux alliez, ce que j'ay desjà eu l'honneur de mander à V. M., et Guldenstolpe m'a déclaré, que, si jamais ils y consentent, il veut bien, que V. M. s'en prenne à luy-seul; qu'il ne se traitte avec les garans du traitté d'Altena que de sçavoir, comment on doit exécuter la garantie de

ce traité, pour mettre en seureté le duc d'Holstein. Je ne doute pas cependant, que les alliez et le comte Oxenstiern ne fassent de fortes tentatives pour l'obtenir, et que ceux-là m'offrent de prendre sur eux la deffense et la seureté du duc d'Holstein, pourveu que la Suède satisfasse aux traittez et fournisse le secours, auquel elle est obligée, proposition qui a tenté le feu roy de Suède. C'est pourquoy je ne m'endormiray pas là-dessus, quoyque les tuteurs m'assurent, qu'il n'y a rien à craindre.

J'ay esté averty, Sire, fort à propos d'une autre proposition plus dangereuse, que Hekeren devoit faire, en laquelle le comte Oxenstiern le flattoit de le favoriser, c'est de demander l'explication de certains articles de leur traitté d'alliance et d'offrir de faire un renouvellement de traitté, dans lequel on insèreroit ces articles expliquez, et s'il y trouvoit trop d'opposition, il devoit se restraindre à demander, que ce renouvellement de traitté n'eût son effet qu'aprèz la paix, supposant, qu'on n'y pouvoit faire de difficulté, puisqu'on a fait, il y a quatre ans, le renouvellement d'un pareil traitté avec l'empereur en y mettant une pareille chose. Oliverskrans avoit conduit tout cecy de concert avec le comte Oxenstiern, et Silverkrans estoit allé chez plusieurs sénateurs, pour leur faire agréer cette proposition.

Ce qui m'embarassoit est qu'il n'y avoit que deux tuteurs avec la reyne mère, sçavoir le comte Oxenstiern et Guldenstolpe. Walerstedt n'a pas encore recouvré sa santé. Mr Wrede estoit tombé malade et n'estoit retourné que d'hier au conseil, et le comte Christophle Guldenstiern estoit allé faire la reveue du régiment de la noblesse. Je n'ay pas laissé de faire mes diligences le mieux qu'il m'a esté possible et de parler au comte Guldenstolpe. Dans la première visite, que je luy ay rendu en qualité de tuteur, il n'en estoit pas encore informé, car on n'avoit osé se confier à luy. Il m'a assuré,

que le comte Oxenstiern et Hekeren ne réussiroient pas dans leur dessein, s'il estoit vray, qu'ils eussent celuy que je luy disois. Mon secrétaire alla chez luy hier au soir, à qui il aprit, que le comte Oxenstiern en avoit fait la proposition en plein sénat, mais qu'elle avoit esté rejettée, et qu'il pouvoit m'assurer, qu'en cette affaire, ny dans aucune autre la Suède ne feroit rien, dont V. M. eût sujet de se plaindre; que je comptasse là-dessus; que j'avois fort bien fait de luy donner avis de ce qui se tramoit et que je ne manquasse pas de l'avertir par avance de tout ce que je découvrirois, ce qu'il disoit aussy à propos d'une autre affaire, que je luy avois fait communiquer, dont je rendray compte cy-après à V. M.

On m'a averty, Sire, qu'on travailloit à accommoder l'affaire du comte Gabriel Oxenstiern et du comte de Staremberg. J'en ay parlé à ces mêmes tuteurs et leur ay demandé, si l'on traittoit aussy celle de Meklembourg. Ils m'ont dit, qu'on n'a parlé d'accord que de ce qui regarde les deux envoyez; que les ministres d'Angleterre et de Hollande à Vienne se sont entremis pour faire cet ajustement; que la plus grande difficulté, qu'y fasse l'empereur, regarde le mauvois traittement, qu'il prétend qu'on a fait à son commissaire à Gustraw, et qu'eux de leur costé demandent satisfaction de l'injure, qu'on a fait au comte Gabriel Oxenstiern; que pour ce qui est de l'affaire de Meklembourg, on n'en avoit pas encore parlé par le dernier ordinaire, et qu'ils ne doutent pas, que les mêmes entremetteurs n'en proposent l'accommodement, mais que cette affaire leur estoit assez difficile; qu'elle l'estoit même devenue davantage par un incident, qui est survenu et qui les doit obliger à estre plus fermes à soutenir le duc de Strélitz.

Horn, creature du comte Oxenstiern, dont V. M. a tant ouy parler et qui est retourné à Vienne en qualité de premier conseiller privé et envoyé du duc de Suérin,

s'est fait catholique, et on croit avoir des avis certains, que le duc de Suérin a promis à l'empereur de se faire catholique, s'il luy pouvoit faire avoir l'investiture du duché de Meklembourg, et qu'il contribueroit de tout son pouvoir à y establir la religion catholique, en sorte qu'il doit en entrant dans Gustraw y mettre des Jésuites. Cela, joint à ce qui s'est passé à Dresden touchant la religion catholique, dont V. M. sera desjà informée, rend ces Mrs si fort inquiets, et ils ont détaché deux mil cinq cens hommes de Poméranie, qui doivent se joindre aux trouppes de l'électeur de Brandebourg et du duc de Zel, pour s'opposer au passage des trouppes de l'empereur et de Saxe, s'ils veulent venir dans le Mekelbourg.

Cependant, Sire, soit qu'on joigne l'affaire de Meklembourg à celle des envoyez de Suède et de l'empereur, soit qu'on ajuste celle des envoyez seule, il y a grande apparance, que celle des envoyez sera bientost terminée, car j'apprends, que le comte Staremberg fait lever des étoffes, pour habiller tous ses gens de deuil. On est icy dans l'impatience d'apprendre des nouvelles certaines de Pologne. Les derniers avis portent, que le party de Monseigneur le prince de Conty et celuy du prince Jacques, qui est à la teste de quarente milles hommes, pouroient bien se joiudre ensemble et qu'en ce cas-là ils exclueroient l'électeur de Saxe.

Pour ce qui est, Sire, de la vente du duché de Saxe Lawenbourg à la maison de Lunebourg, les Suédois en sont fort fâchez et connoissent assez, que c'est contre leurs intérests, et quoyque je prévoye, que quelques-uns d'eux pouront s'adoucir par les présens de l'envoyé de Lunebourg et qu'il y en a, qui disent, que cette vente n'apporte rien de nouveau et que le duc d'Hanover estoit desjà en possession de ce duché, cela n'empescheroit pas, que la Suède ne s'opposât à l'exécution de ce traitté, si elle voyoit jour à le pouvoir faire utilement; mais il n'y

a nulle apparance, qu'ils osent y songer (surtout si l'électeur de Brandebourg ne s'y oppose pas), tant que les deux couronnes du Nord ne seront pas dans une parfaite intelligence.

Toutes ces choses-là, Sire, font souhaitter de voir réunir les roys de Suède et de Dannemark; mais j'y vois peu d'apparance des deux costez. Le Dannemark fait semblant de le vouloir; mais il ne le souhaitte pas sincèrement, ou bien ce n'est que pour un instant, lorsqu'il a besoin de la Suède. Les Suédois y consentiroient plus volontiers; mais ils se deffient trop du roy de Dannemark. Cependant je les ay voulu sonder les uns et les autres. J'ay parlé à l'envoyé de Dannemark de l'ordre, que V. M. m'avoit donné de travailler au mariage de la princesse avec le roy de Suède, et sur ce qu'il m'a témoigné que la reyne mère de Suède n'y consentiroit jamais, je luy ay dit, que le meilleur moyen pour avoir son agrément estoit de restablir le duc de Holstein, et que l'espérance de faire remettre le traitté d'Altena en son entier feroit faire des choses bien difficiles à la reyne.

Cet envoyé m'a répondu, que son maistre ne souhaittoit pas seulement le mariage de la princesse de Dannemark avec le roy de Suède; qu'il en estoit seur, que le feu roy l'avoit toujours souhaitté et l'avoit ordonné (en quoy il n'y a pas un mot de vérité), mais que son maistre prétendoit avoir la princesse royalle de Suède pour son second fils. Je n'y vois nulle apparance par mille raisons, aisées à suppléer. Je n'ay pas voulu néantmoins entrer en matière là-dessus. Je me suis contenté de luy représenter, qu'il falloit faire une chose après l'autre; que, si le roy de Suède avoit épouzé la princesse de Dannemark, il seroit bien mieux disposé à donner sa soeur en Dannemark; mais cet envoyé m'a assuré, qu'on vouloit absolument ces deux mariages en même temps, quand ce ne seroit que pour oster la princesse de Suède au duc

d'Holstein, et pour ce qui est du rétablissement du traitté d'Altena, il m'a déclaré, que le roy de Dannemark n'y consentiroit jamais; qu'il avoit donné icy un projet d'accommodement et qu'il falloit que le duc d'Holstein y consentît, ou qu'il n'y avoit rien à faire. Je n'ay pas laissé de parler à quelques personnes, qui ont le plus de crédit icy, que je n'ay pas trouvez fort disposez. Un d'eux m'a témoigné, qu'il ne croyoit pas, qu'on y pût consentir; l'autre ne s'y est pas opposé; mais ç'a esté plustost par complaisance que par aucune envie, que cette affaire s'accomplît.

Cependant, si je sçavois quelque chose de positif, sur quoy je pusse compter, j'agirois plus hardiment, et il me seroit plus aisé de découvrir leurs sentimens. C'est pourquoy j'ay mandé à M. de Bonrepaus tout ce qui s'est passé entre l'envoyé de Dannemark et moy, afin qu'il tire quelque chose d'assuré de la cour de Dannemark, car tout ce que l'envoyé de cette couronne m'a dit ne me paroist pas fort raisonnable, et il faut, ou qu'il ne soit pas informé, ou, ce que je crois plus vraysemblable, qu'on ne songe pas sérieusement à la cour de Dannemark à restablir le duc d'Holstein.

J'attendois la lettre de V. M. avec beaucoup d'impatience, et j'ay une grande consolation de voir, qu'elle ait approuvé la conduite, que j'ay tenue dans le démeslé, que le comte Oxenstiern a tâché d'avoir avec moy. Je ne crois pas, que, si V. M. envoyoit icy un saint, il pust souffrir plus patiemment que je fais. Ce que je puis promettre à V. M. est, que je ne donneray aucun sujet légitime au comte Oxenstiern de se plaindre personnellement de moy, et que, s'il en vouloit controuver comme le dernier, j'ay des amis dans la régence, qui me deffendront bien. Un d'eux m'a protesté, qu'ils n'avoient résolu de m'envoyer un escrit que pour faire dépit au comte Oxenstiern, et ce même homme-là m'a encore assuré,

qu'il n'y a pas trois jours que le roy de Suède luy avoit dit, que je n'aurois pas eu tort de dire, que le comte Oxenstiern est aux alliez, et que cela estoit vray. J'avais sceu la même chose par d'autres gens, ainsy que je l'ay mandé à Vostre Majesté.

L'empereur a fait assurer depuis peu à la comtesse Oxenstiern après la mort de son mary la pension, qu'il donne au comte Oxenstiern, et le duc de Holstein a envoyé pareillement un billet à la comtesse Oxenstiern, par lequel il s'engage de luy continuer après la mort de son mary les trois milles escu de pension, qu'il donne au comte Oxenstiern. Luxdorph dit ces choses-là à qui les veut entendre. Cependant le comte Oxenstiern ne les relève point. Je me garderay bien de rien dire d'aprochant. J'ay esté souper ces jours-cy chez luy. On m'a receu à l'ordinaire. S'il avoit crû avoir un sujet légitime de se plaindre de moy, il ne seroit pas revenu de la sorte, ny sa femme non plus, car ils ne sçavent ce que c'est que de pardonner.

Je n'eus point le loisir, Sire, le dernier ordinaire de faire chiffrer l'article, qui regardoit mon audiance, et je le laisse comme le moins pressé. J'eus audiance publique du roy de Suède, de la reyne et des princesses royalles lundy 15e de ce mois. Toutes les cérémonies furent observées avec beaucoup d'exactitude. Le roy m'envoya trois carosses à six chevaux selon la coustume et tous les carosses des sénateurs, dans lesquels il y avoit quatre colonels, plusieurs lieutenans-colonels, majors et autres officiers. Je trouvay toutes les gardes doublées et un bataillon des gardes sous les armes dans la cour du chasteau. Les carosses des sénateurs n'estoient qu'à deux chevaux. Je ne m'en aperceus point. Je ne l'ay sceu que depuis, et quand je m'en serois aperceu, je ne crois pas, que V. M. eût approuvé, que j'eusse refusé là-dessus d'aller à l'audiance, d'autant plus, qu'il est dit dans

le cérémonial, que les sénateurs auront des carosses à six chevaux à l'entrée des ambassadeurs, et dans le chapitre des audiances publiques il est dit, que les sénateurs envoyeront leurs carosses, sans marquer, s'ils seront à six ou à deux chevaux [1]). D'ailleurs je me suis bien douté, que cela est venu de ce qu'il n'y a point de sénateur, excepté le grand-maistre et M. Wrede, qui ayent six chevaux, et par conséquent point d'équipage de deuil pour un attelage. Je me suis contenté d'en parler modestement aux comtes Oxenstiern et Guldenstolpe, qui m'en ont avoué sans façon la véritable raison et m'ont assuré, que, s'il se présente quelqu'autre occasion d'une audiance publique, les sénateurs envoyeront des carosses à six chevaux.

Le roy de Suède a fort bonne mine, est très grand pour son âge et n'a point paru embarassé dans cette première fonction. On m'a raporté de plus d'un endroit, qu'il avoit esté très content de ce que je luy ay dit. Les Suédois m'en ont aussi témoigné beaucoup de satisfaction; la reyne mère de même, et je puis dire, que les complimens, que je leur ay fait, ont eu plus d'applaudissement et font icy plus de bruit qu'ils ne méritent, au moins par rapport à ce qui me regarde. Quelques tuteurs ont esté d'avis, que, comme les alliez faisoient tant d'avances à la Suède, je témoignasse aussy la bonne volonté de V. M. pour cette couronne, ce que j'ay fait en termes généraux sur la réponse, qui m'a esté faite de la part du roy de Suède, sur quoy les tuteurs ont pris occasion d'escrire à Palmquist de témoigner à V. M. la reconnoissance du roy de Suède.

On envoye icy aux envoyez extraordinaires deux carosses, un à six chevaux et un à deux; mais on a fait sça-

---

1) Voir là-dessus le premier volume des *Négociations du comte d'Avaux en Suède*, p. 171.

voir au Sr Luxdorph, qu'il paroissoit par la lettre de l'envoyé de Suède à Copenhague, qu'on ne luy avoit envoyé qu'un carosse et qu'ainsy il n'en auroit qu'un, s'il vouloit venir à l'audiance, à moins qu'il ne voulût attendre, qu'on eût réponse de Leyenklo, à qui l'on escriroit, pour avoir réponse de sa lettre, qui est un peu ambigue. L'envoyé de Dannemark a pris ce dernier party et n'eut point audiance le mardy, lendemain de la mienne, comme il avoit esté résolu. Robinson, résident d'Angleterre, l'eut le mercredy; le Sr Hammerstein, envoyé de la maison de Lunebourg, jeudy; vendredy estoit feste du pays, et samedy Hekeren eut une audiance particulière. L'envie, qu'il a de faire sa cour à la maison de Lunebourg, a fait qu'il n'a point voulu le disputer à Hammerstein, qui est traitté comme ministre d'électeur, et il a crû sauver son honneur en ne prenant qu'une audiance particulière. Cependant on regarde cela comme s'il cédoit. Je l'écris ainsy à Mrs les plénipotentiaires. C'est un homme, qui est personnellement trop acharné contre les intérests de V. M., pour luy laisser passer une pareille action, sans la faire sçavoir adroitement à ses supérieurs, à qui assurément il la déguisera.

J'ay pressé depuis peu le comte Bonde de partir, et j'ay parlé fortement à Guldenstolpe, afin qu'il luy fasse délivrer ses instructions, qui est la seule chose, qui luy manque et dont on diffère l'expédition par une caballe, qui est entre le comte Oxenstiern, Okrielm, amy d'Oliverskrans, et quelques autres. Ce qui m'a fait agir avec plus de chaleur est, que j'ay découvert, que l'on trame sous main des intrigues, pour empescher, que le Sr Bonde ne parte point du tout. J'ay découvert quelque chose de plus (c'est ce que j'ay marqué cy-dessus [1]) avoir fait communiquer au comte Guldenstolpe, dont il n'avoit aucune

1) Voir ci-dessus p. 210 et suiv.

connoissance). On a suscité des personnes, qui ont représenté à quelques sénateurs, que l'ouvrage de la paix ne s'avanceroit point de la manière, que l'on s'y prenoit; qu'il estoit nécessaire d'envoyer en France un habille homme, qui agît auprèz de V. M. et la portast à envoyer à ses ambassadeurs des ordres, qui pussent procurer une bonne conclusion, et qu'il n'y avoit personne plus propre qu'Oliverskrans. Si l'on réussissoit là dedans, on trouveroit, que l'on n'auroit plus besoin de Bonde, de sorte que les intérests de V. M. seroient entre les mains d'Oliverkrans et de Lillierot. Guldenstolpe, qui est depuis longtemps ennemy d'Oliverskrans et qui l'est bien plus, depuis qu'Oliverskrans s'est dévoué au comte Oxenstiern, m'a fait remercier de ce que je l'en ay fait avertir et m'a fait dire, que c'estoit une vision d'Oliverskrans, qui ne réussiroit point, et qu'il pouvoit m'en assurer. Wrede, à qui Silverskrans est venu faire cette proposition, luy a demandé, si Oliverskrans seroit fort agréable en France, comme une chose dont il doutoit. Silverskrans l'a assuré, qu'on le souhaittoit.

Pour moy, je n'ay point eu d'occasion de m'expliquer, et je fais même semblant de ne rien sçavoir de cette intrigue, qui est en effet fort secrette. Cependant j'ay fait comprendre au comte Wrede, que V. M. ayant offert des conditions de paix beaucoup plus avantageuses, que ses ennemis deussent jamais espérer, ce n'estoit point auprèz de V. M., qu'il falloit faire des offices, mais auprèz des alliez, pour les porter à la paix. En effet le seul titre de la commission, qu'Oliverskrans brigue, seroit injurieux à V. M., de l'exhorter de faire de meilleures conditions aux alliez. Cela se raporte fort au bruit, qui court icy sur les lettres de Lillierot, que V. M. ne veut point la paix. Des tuteurs m'en ont parlé très sérieusement.

Je puis assurer V. M. qu'il n'y a pas dans toute la Suède un homme plus dangereux qu'Oliverskrans, parce

qu'il n'y en a point de plus habille, de plus hardy et de plus malin. J'espère, que V. M. aura reconnu depuis le temps que j'ay l'honneur de la servir, que ce n'a jamais esté la passion, qui m'a fait parler, mais la force de la vérité. Il est vray, que je ne l'épargne point, quand je crois, qu'il y va du bien du service de V. M. J'ay mandé depuis plus d'un an, que Lillierot s'estoit engagé avec le comte Oxenstiern et les alliez par le moyen d'Oliverskrans, qui estoit allé en Hollande exprèz pour cet effet. Cela s'est vériffié depuis. Il n'escrit autre chose à présent, sinon qu'il faut se deffier d'une paix particulière, et qu'assurément V. M. est d'accord avec les Hollandois; qu'il a fait en sorte que les plénipotentiaires de V. M. entrassent en commerce avec ceux de l'empereur, afin que l'espérance d'une paix généralle les détournât des autres pensées; que Dickfeldt, qui voyoit, qu'on traversoit par là ses autres mesures, en avoit esté fort offensé.

J'ay escrit aussy, que Oliverskrans avoit promis au pensionnaire Heinsius, que, s'il pouvoit obtenir, que le roy de Suède l'envoyât auprèz de V. M., il feroit en sorte que la paix ne se conclueroit jamais qu'aux conditions, que les alliez souhaitteroient. V. M. sçait, qu'il a suivy cette pensée et qu'il tâche à présent de la mettre à exécution. Il est certain, que ces raports seroient très dangereux et donneroient de fort mauvaises impressions à la cour de Suède. Je proposay dans le temps que je donnay avis à V. M. du dessein d'Oliverskrans de luy donner l'éclusion, comme la Suède l'avoit donnée à M. de Rebenac [1]). V. M. ne le jugea point à propos. Je ne sçaurois croire, que les choses puissent estre poussées assez loin, pour

---

1) Je ne sais, si ce Rebenac est M. Feuquières-Rébenac, diplomate français, dont il est fait mention dans l'ouvrage de M. Wurm, intitulé: der europäische Hintergrund der Snitger-Jastramschen Wirren in Hamburg, 1686, aus archivalischen Quellen, 1855, p. 14 et suiv.

que j'aye besoin de m'expliquer touchant Oliverskrans. Le comte Wrede et Guldenstolp s'en rient et ne mettent point cela en doute. Néantmoins je serois bien aise d'avoir des ordres de V. M. à tout évènement.

Lillierot a mandé, qu'on travaille à un traitté de commerce entre la France et les Estats Généraux de la manière qu'on m'en a parlé. Il semble, que ce soit sans sa participation. Wrede m'a fort pressé de supplier V. M., que l'on ne mît rien dans ce traitté, qui pût préjudicier au commerce des Suédois. Je luy ay promis de le faire et l'ay assuré par avance, que, bien loin que V. M. voulût faire tort à leur commerce, elle luy procurera en toutes occasions tous les avantages, qui dépendront d'elle.

On ne peut mieux se comporter que fait Wrede. Guldenstolp a plus de connoissance des affaires et y donne un tour, que l'autre ne sçait point. Mais Wrede est plus hardy, et il faut un homme comme luy, pour rompre la glace et s'opposer au comte Oxenstiern. La bonne réception, faite à son fils, peut suppléer et suppléra, si V. M. le veut ainsy, à ce qu'on n'a point fait pour luy. Mais si V. M. agréoit, que son fils eût l'honneur de luy faire la révérence au retour de la campagne et que M. le maréchal de Villeroy luy donnast une épée, rien au monde ne toucheroit tant le père, et on la garderoit dans la famille comme un monument éternel. Je ne propose point une épée de dix milles francs, comme celle, que M. de Luxembourg donna par ordre de V. M. à M. Veling. Le comte Wrede est un jeune homme, et une épée de trois ou quatre cens pistolles suffiroit. On ne peut pas appréhender, que cela tire à conséquence pour les autres Suédois, qui servent en France, ny même pour d'autres estrangers. Celuy-cy est fils d'un des tuteurs du roy de Suède, et on peut luy faire quelque distinction, sans que les autres soient en droit de s'en scandaliser.

Il n'y a presque point de maison dans Stockholm, où il n'y ait des malades de fièvres malignes ou de dissenteries. Il n'en meurt pas néantmoins beaucoup à proportion de ce qu'il y a de malades.

J'ay receu le mémoire, Sire, que V. M. m'a fait l'honneur de m'envoyer, par lequel elle déclare, qu'elle ne sera plus tenue, passé le dernier d'Aoust, aux mêmes conditions, si la paix n'est point faite avant ce temps-là [1]). Je n'en parleray point, jusqu'à ce que Mrs les plénipotentiaires ou Lillierot ayent mandé icy, que ce mémoire a esté communiqué. Cependant on ne peut en cela, comme en toute chose, que admirer la conduite de V. M. La grande supériorité, qu'elle a sur les alliez, et ce qui auroit pu donner lieu de croire, qu'elle ne souhaittoit point la paix, l'a obligé d'en faire les avances. Mais à cette heure que les alliez en abusent, et que le prince d'Orange, qu'on croit ne point vouloir la paix, trouve un moyen facile de l'éloigner, en leur représentant, qu'ils ne risquent rien, puisqu'ils auront toujours les mêmes conditions, il estoit nécessaire de les désabuser. Rien ne doit les presser davantage de haster la conclusion de la paix.

J'ay obmis, Sire, de dire à V. M., que, quoyque le comte Oxenstiern soit toujours chancelier, il ne m'a pas répondu de la part du roy, à cause qu'il est tuteur.

Je suis &c.

Lettre particulière du 24e Juillet.

Il rend grâce à M. de Torci des bienfaits, qu'il a reçus de lui, et le prie d'y ajouter encore un.

Je vous rends très humbles grâces, Monsieur, des trois lignes de vostre main, que vous avez adjouté à la lettre,

---

1) Voir cette pièce dans *les Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, 1707, II, p. 236 et suiv.

que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 7e de ce mois. Si vous sçaviez, quelle consolation c'est à un homme, qui est incertain de son sort, vous ne seriez pas chiche de vostre escriture envers les pauvres mortels. Je ne vous suis pas moins obligé de l'article de la lettre du roy touchant une certaine affaire, où Sa Majesté a approuvé ma conduite, et je reconnois vous estre redevable de cette approbation, ce que je mettray avec beaucoup d'autres bienfaits, que j'ay receus de vous. Si vous y en voulez adjouter un, vous me ferez, Monsieur, un grand plaisir.

Je prens la liberté de vous adresser le discours, que j'ay fait au roy, à la reyne et aux princesses. Les Suédois n'y sont point mal traittez. Aussy je vous puis dire, que jamais harangue en ce pays-cy n'a fait plus de bruit. Les aplaudissemens ont esté si grands, quand je l'ay récitée et depuis, que j'en ay esté honteux. Je devrois me flatter, qu'on ne la désaprouvera pas à la cour, puisque, heureusement pour moy, j'ay mis à peu près les mêmes choses, que j'ay veues depuis dans les lettres du roy au roy de Suède et à la reyne. Néantmoins je dois craindre, qu'on ne trouve des deffauts aux endroits même, qu'on a le plus loué icy. C'est pourquoy, Monsieur, je vous supplie de les lire, et si vous les trouvez bien, de les mettre dans la lettre et de les recommander à M. de Pomponne. Si vous ne les trouvez pas bien, ayez la bonté de les suprimer. C'est la grâce, Monsieur, que je vous supplie de me faire et de ne pas oublier toute l'amitié, que vous m'avez témoignée, et tout le respect et l'attachement, que vous me connoissez pour vous, de qui je suis avec toute la fidélité inviolable le très humble et très obéissant serviteur.

Vous sçavez, Monsieur, qu'il dépend de M. de Pomponne de lire ou de ne pas lire ma harangue au roy. Je vous prie de l'engager à la lire, s'il la trouve à son gré.

Autre lettre particulière du même jour.

Il accuse la réception d'une lettre de M. de Torci et d'une autre du roi de France pour la reine de Suède.

Je viens, Monsieur, de recevoir la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 7e de ce mois avec la lettre du roy pour la reyne de Suède. J'auray l'honneur de vous faire sçavoir par le premier ordinaire, de quelle manière je l'auray rendue. On n'a point eu le loisir, Monsieur, de copier la réponse du roy de Suède à l'envoyé de Dannemark. Aussi bien n'est ce pas chose de fort grande importance.

Je suis &c.

'A Stockholm le 31 Juillet 1697.

Les sujets, sur lesquels cette lettre roule, sont les suivants: la répouse, qu'il a donnée au maître des cérémonies, qui lui a apporté le mémoire de la part du roi de Suède; ce qui s'est passé dans les propositions d'accommodement sur l'interdiction des envoyés de Suède et de l'empereur des cours de Stockholm et de Vienne; la mauvaise forme du procédé, suivi dans ce démêlé par M. Gabriel Oxenstiern et condamné par les tuteurs; le départ de M. Coppeau de Stockholm; l'opinion de M. d'Avaux sur l'issue apparente du différend susdit; les sentiments des Suédois là-dessus; ce que les Suédois présument de l'affaire de Holstein; qu'il fera savoir au roi de Suède, que le roi de France a porté le deuil pour le feu roi de Suède pendant six semaines; la perte, qu'il a faite par la mort de la fille de la comtesse de la Gardie; la visite, qu'il a faite au roi et à trois tuteurs; la singularité de la conduite de M. Bielke; les desseins du prince d'Orange; la prise de la flotte suédoise par les Anglais et les Hollandais.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 10e de ce mois.

J'ay présenté avant-hier la lettre de V. M. à la reyne.

Je sçauray toujours prendre sur moy tout ce qui sera nécessaire, quand il s'agira du service de V. M., quelque affaire que le comte Oxenstiern m'ait voulu faire de dessein prémédité et quelqu'incivilité qu'il m'ait faite de refuser de me voir. J'ay répondu au dernier article de l'escrit, qui m'a esté communiqué de la part du roy de Suède, que j'estois très aise d'avoir une occasion d'obéir en même temps aux ordres du roy de Suède et de satisfaire à ma propre inclination, qui m'avoit toujours porté à estimer et honnorer M. le comte Oxenstiern; que, quoyqu'il eût refusé ma visite, je ne laisserois pas encore de faire les premières avances; que j'irois chez luy pour l'assurer, que j'avois les mêmes sentimens d'estime, de confiance et de considération, que j'avois toujours eu pour luy. Le maistre des cérémonies, qui m'a apporté ce mémoire, a escrit ces mêmes paroles pour le soulagement de sa mémoire et les a rapportées au roy de Suède, qui en a esté très satisfait et a loué mon procédé. Mais depuis cela j'ay esté voir le comte Oxenstiern en cérémonie, et ensuite j'ay esté souper chez luy, comme j'ay coustume de faire environ tous les huit jours, et ay esté receu à mon ordinaire très civilement par luy et incivilement par sa femme.

J'ay esté informé, Sire, assez exactement de ce qui s'est passé dans les propositions d'accommodement sur l'interdiction des envoyez de Suède et de l'empereur des cours de Vienne et de Suède. Le grand grief de l'empereur estoit le mauvais traittement, qu'il prétend que le lieutenant Clin Cromstrom a fait à son commissaire, le comte Deck. Il prétexte là-dessus l'interdiction, qu'il a fait de sa cour à l'envoyé de Suède. Les entremetteurs, qui sont les envoyez d'Angleterre et de Hollande, aprèz plusieurs allées et venues, ont escrit un billet au comte Gabriel Oxenstiern et luy ont déclaré, que ce qui s'estoit passé à Gustraw avoit esté très sensible à l'empereur, et

principalement le mauvais traittement, qui avoit esté fait au comte Deck, son ministre; qu'ils ne croyoit pas, que la Suède eût peu donner de pareils ordres à Clin Cromstrom [1]); qu'au contraire il ne doutoit point, qu'elle ne les désaprouvast; que cependant, aprèz un pareil traittement, il n'avoit pu se dispenser d'en témoigner son ressentiment et d'interdire sa cour au comte Gabriel Oxenstiern, mais que, si la cour de Suède vouloit désavouer Clin Cromstrom, en cas qu'il fût veriffié après une exacte information, qu'il eût fait telle et telle chose, comme l'empereur le prétend, l'envoyé de Suède poura retourner à la cour, quand il luy plaira, et y sera bien receu, l'empereur ayant toujours tâché de vivre en bonne intelligence avec cette couronne et souhaittant encore ardamment d'y continuer.

La Suède de son costé prétendoit satisfaction de l'injure, qu'on luy avoit faite en la personne de son ministre; mais le comte Gabriel Oxenstiern, oubliant cette affaire, et encore plus son devoir, qui ne luy permettoit pas de décider de son chef dans une affaire, qui touchoit l'honneur de son maistre, a répondu par escrit, que la Suède seroit toujours très aise d'entretenir une bonne correspondance avec la cour de Vienne et qu'il désaprouvait entièrement la conduite de Clin Cromstrom.

V. M. peut juger par là de l'inégalité de cet envoyé, qui n'agit que par boutade et qui se laisse aller de temps en temps au comte Bent Oxenstiern, ce qui ne doit point du tout faire regretter, qu'il n'ait pas esté employé à la Haye. Les tuteurs et les autres sénateurs ont trouvé très mauvais, qu'il ait fait une telle déclaration, et, pour redresser cela en quelque façon, ils agissent, comme s'il ne l'avoit pas donnée. Ils ont escrit à Vienne, qu'ils ne pouvoient prendre aucune résolution dans cette affaire, qui leur estoit commune avec les directeurs du cercle de

---

1) ou Clinkenstrom. Voir p. 226.

la basse Saxe, sans la participation de ses directeurs. Ils ont donc escrit à Mr l'électeur de Brandebourg et au duc de Zell. Lorsqu'ils en auront apris les sentimens, la réponse, qu'ils feront à Vienne, y arrivera à la fin d'Aoust vieux stile, et celle, qu'ils doivent recevoir de Vienne, arrivera icy dans le même temps, de sorte qu'ils comptent, que cette affaire pourra estre ajustée dans ce temps-là, car quoyqu'ils condamnent la forme du procédé du comte Gabriel Oxenstiern, ils prétendent, que, si Clinkenstrom avoit fait ce que l'empereur luy impute, il ne seroit pas excusable, et que cela ne se pratiqueroit pas même entre ennemis. Aussi ils ont résolu de mettre, que, si après une exacte information, il se trouve, que Clinkenstrom ait fait telle et telle chose, et spécifieront tout ce dont l'empereur l'accuse, en ces cas ils le désavouent; mais aussy, s'il se trouve après une exacte information, que les plaintes, que le comte Deck a faites à l'empereur, soient mal fondées, en ce cas l'empereur désavouera le comte Deck. On n'a pas encore parlé de l'affaire de Meklembourg; mais il y a apparence, qu'on la mettra sur le tapis, quand celle qui regarde les envoyez sera ajustée.

Coppeau, qui restoit icy de la part du duc de Swérin, dans l'espérance, qu'il seroit enfin admis à l'audiance, s'en est allé depuis, ce qui fait croire, qu'il n'a pas bonne oppinion de l'affaire du duc son maistre. Je tâcheray, Sire, d'en estre informé avant le premier ordinaire et de me faire un peu mieux expliquer l'intention des Suédois, car je trouve, que ce n'est dire, qu'en cas que les plaintes du comte Deck soient mal fondées, l'empereur le désavouera. Ce n'est pas la conséquence, qu'on en doit tirer. Il faudroit mettre, qu'en cas que ces plaintes soient mal fondées, l'empereur fera satisfaction à la Suède de l'affront, qu'il a fait à son envoyé, puisque l'interdiction de la cour luy a esté faite sur la supposition de la vérité des plaintes.

Ce que je pense de tout cecy est, qu'on ne fera jamais cette information et que l'affaire en demeurera-là; mais il falloit bien trouver un expédient, pour rétablir les deux ministres dans les deux cours.

Cependant les Suédois ne croyent pas, qu'ils ayent pu faire autre chose, pour soutenir leur honneur, principalement depuis que le comte Gabriel Oxenstiern a si fort gasté cette affaire. Ils prétendent, que c'est l'empereur, qui plie en cette occasion, puiqu'après avoir interdit sa cour à l'envoyé de Suède et avoir eu le déplaisir, que le roy de Suède ait deffendu la sienne à son envoyé, au lieu de s'en ressentir, il offre de revoir l'envoyé de Suède, pourveu que la Suède désaprouve le lieutenant-colonel, qui a chassé le commissaire de Gustraw, non de l'avoir chassé, mais de l'avoir traitté de telle et telle manière, ce qu'on sçait bien qu'il n'a pas fait. Du surplus, le comte Beint Oxenstiern et Staremberg ont eu une petite mortiffication. Ils ont compté l'affaire ajustée sur le consentement, que le comte Gabriel Oxenstiern a donné, qui est plus étendu et plus précis que je ne l'ay marqué cy-dessus. La comtesse de Staremberg est allée voir la comtesse Oxenstiern, et le comte de Staremberg s'est pressé de lever des étoffes, pour habiller ses gens, croyant estre admis dans trois jours à l'audiance. Il faut resserrer à cette heure les habits de deuil et attendre six semaines, supposé que M. l'électeur de Brandebourg convienne de cet accommodement.

Pour ce qui est de l'affaire d'Holstein, j'ay eu l'honneur de mander à V. M., que les Suédois ne la regardent pas comme entièrement finie et qu'ils ont ordonné à M. Veling d'examiner avec les garants, si on prendra pour rupture le rasement, qu'a fait le roy de Dannemark des forts du Holstein, ou si on se contentera de prendre seulement des mesures, pour garantir ce duc de nouvelles insultes. Il y a grande apparence, qu'on choisira le dernier party.

Il ne convient à personne d'entre eux de commencer là-dessus une guerre; mais encore dans ce dernier party ils ne regardent pas cette affaire comme entièrement finie, car ils croyent, que le roy de Dannemark veut prendre son temps, pour attaquer le duc d'Holstein, et quand plusieurs circonstances ne les en persuaderoient pas, les ministres du roy de Dannemark les empescheroient d'en douter. Ils déclarent hautement, que, si le duc d'Holstein n'accepte pas le projet, que le roy leur maistre luy a fait offrir, il doit s'attendre à la guerre. Une vanité insuportable, caractère inséparable des Dannois, leur fait tenir de semblables discours contre toute sorte de raison dans le temps qu'il y a une médiation establie contre leurs propres intérests, puisque cela ouvre les yeux aux garants du traitté d'Altena et les oblige à prendre des mesures, pour s'opposer à ses desseins. Je ne m'en mettrois pas trop en peine, si cette vision des Dannois avec quelques-uns des alliez ne portoit point préjudice au bien du service de V. M., quoyque leur but ne soit autre que de mettre le duc d'Holstein en seureté.

Je suis très aise, Sire, d'apprendre, que V. M. ait porté le deuil pour le feu roy de Suède pendant six semaines entières. Je le feray sçavoir au roy de Suède sans affectation et sans qu'il paroisse que cela vienne de moy. Tous ces rapports feront juger à V. M., que le comte Oxenstiern et ses créatures employent toutes sortes de moyens, vrays et faux, pour donner de sinistres impressions au roy de Suède; mais je n'ay pas moins d'attention pour le désabuser, et j'ay dans son domestique et parmi ceux, qu'il affectionne le plus, des personnes, qui m'informent de ce qui s'y passe et qui se chargent de luy dire ce que je souhaitte.

J'ay beaucoup perdu ces jours-cy à la mort de la fille de la comtesse de la Gardie. C'estoit une personne de beaucoup d'esprit et de mérite, que la feu reyne de Suède

avoit aimé tendrement et qui par cette raison-là et par son âge, car elle avoit plus de quarente ans, s'estoit conservée une espèce d'authorité sur la princesse royalle de Suède, qui a quelque ascendant sur le roy, dont elle est l'aînée. Je crains bien, que la douleur, dont la comtesse de la Gardie, sa mère, est touchée, ne l'emporte. Elle m'est très utille auprèz de quelques sénateurs. J'ay crû aprèz les premières audiances de cérémonie devoir aller de temps en temps faire ma cour au roy, et je l'ay d'autant plus souhaitté, que j'ay sceu, qu'on avoit fort désiré, que je ne visse pas ce prince; mais comme il est presque toujours au sénat et à faire ses exercisses et que je n'y voulois pas aller à contretemps, j'ay demandé au comte Oxenstiern, quelle heure seroit la plus commode pour faire ma cour. Il en a parlé au roy et aux tuteurs, et puis il m'a fait dire, que je serois bien venu les lundis ou les jeudis sur le midy dans la chambre de la reyne, où le roy se rend à la sortie du sénat. Je recommençay avant-hier à y aller. Le roy m'a très bien receu. Il n'est pas de l'humeur du roy son père, qui estoit toujours renfermé en luy-même et embarassé. Il ayme autant à voir le monde, que le feu roy l'appréhendoit.

J'ay aussy esté voir en cérémonie trois tuteurs, sçavoir le comte Oxenstiern, Mrs Wrede et Guldenstolpe. Guldenstiern n'est revenu à Stockholm que depuis deux jours, et Walersteidt n'est pas encore guéry. Il ont résolu entre eux, qu'ils viendroient me rendre ma visite. Wrede s'en estoit acquitté, avant qu'ils eussent délibéré entre eux de le faire. Voilà un commerce bien estably, que je cultiveray.

Je ne comprens rien, Sire, à la conduite du comte Bielke, ny pourquoy il me fait dire, qu'il se fait tant de choses en Brandenbourg pour le service de V. M., qui cependant ne sont pas moins des énigmes pour elle que pour moy. Je suis même tres mécontent, qu'il ne m'ait

rien mandé des intrigues, qui se trament depuis si longtemps, à ce qu'on prétend, entre les électeurs de Saxe et de Brandebourg. Fritz n'en est pas plus content que moy. Il luy doit escrire, comme de luy-même, qu'il appréhende fort, qu'il ne se décrédite auprès de V. M. de n'avoir rien escrit des intrigues de l'électeur de Saxe, et qu'on ne luy donne également le tort, ou de ne les avoir pas pénétrées, ou de ne les avoir pas mandées.

Mrs les plénipotentiaires de V. M. ne m'ont pas encore fait sçavoir, qu'ils ayent déclaré au médiateur la déclaration, que V. M. m'a fait l'honneur de m'envoyer, et je n'apprens pas, que Lillierot ait escrit en Suède, qu'il en ait eu communication, à moins que ce ne soit par le dernier ordinaire, dont je ne suis pas encore informé. Mais Wrede m'a fait avertir, qu'ils sçavent icy d'original, que le prince d'Orange n'a jamais voulu la paix, et qu'il la veut encore moins que jamais; qu'il n'a d'autre dessein que de tirer les conditions les plus avantageuses qu'il pourra, comme il a desjà fait, et puis de traîner les choses en longueur, et qu'il n'y a que la perte de quelques places et le bon succèz des armes de Vostre Majesté, qui l'y puisse contraindre.

On a appris par le dernier ordinaire, que les Anglois et les Hollandois ont pris la flotte suédoise, qui venoit de France, et l'ont menée avec les convoys suédois en Angleterre. Le roy de Suède en a esté très offensé, et tous les sénateurs en sont touchez fort sensiblement. Je ne sçais, quelles résolutions ils prendront là-dessus. Mais je ne crois pas, qu'ils fassent autre chose que ce que le feu roy a fait en pareille occurrance de se plaindre, d'en conserver du ressentiment (qu'il a en effet témoigné dans les occasions) et de patienter, car dans l'estat des affaires ils ne sont pas assez forts pour se faire faire justice. Wrede me dit ces jours passez, qu'il ne doutoit pas, qu'on ne souhaitât fort de faire un traitté de commerce avec la

France aprèz la paix, puisqu'on voyoit, que V. M. estoit en estat de soutenir [1]) par mer contre toutes les puissances de l'Europe, ce qu'on n'avoit pas préveu jusques à cette heure. Je ne doute pas, que de pareilles insultes ne confirment les Suédois dans cette pensée. Je suis &c.

Harangue de Monsieur le comte Davaux au roy de Suède.

Sire.

Le roy mon maistre m'a commandé de témoigner à V. M. la sensible douleur, qu'il a eue de la perte du feu roy de glorieuse mémoire, père de V. M.. douleur d'autant plus sincère, qu'elle est fondée non seulement sur les intérests communs, qui lient inséparablement les deux couronnes, mais encore sur la parfaite estime, qu'il avoit conceue pour les grandes qualitez, qui paroissoient avec tant d'éclat en la personne du feu roy. Si quelque chose, Sire, peut consoler le roy mon maistre en cette occasion, c'est d'apprendre, que l'héritier de la couronne de Suède est aussy l'héritier de toutes les vertus, qu'ont possédé les grands princes, qui ont esté assis sur le même throsne. Sa M. en est parfaitement informée. Elle ne pouvoit pas s'intéresser aussy fortement qu'elle fait à la prospérité du royaume de Suède, sans s'intéresser à l'éducation du prince, que Dieu avoit fait naistre, pour en porter la couronne. Aussy j'ay eu un soin tout particulier de luy rendre compte de ce que j'en ay pu apprendre, et ce n'a pas esté la moindre partie de mon employ dans cette cour, ny la moins agréable pour moy.

Le roy mon maistre a donc appris avec beaucoup de plaisir, que V. M., profitant des exemples vivans, que luy donnoit le roy son père, aussi bien que des instructions de ce sage et prudent sénateur, qui a mérité, que

1) les soutenir.

le feu roy luy confiât un si précieux trésor, vous aviez donné dèz vos plus tendres années de fortes espérances, qu'on verroit réunie en vostre personne toutes les éminentes qualitez de vos plus illustres ancestres.

Il est vray, Sire, que V. M. a eu un avantage, qui ne luy est pas commun avec beaucoup d'autres princes. Elle n'a pas eu besoin de sortir de chez elle, pour se former à toutes sortes de vertus. On n'a pu vous apprendre l'histoire des derniers siècles, sans vous apprendre en même temps les actions héroïques des grands princes, qui vous ont précédé, et la valeur presque sans exemple de cette illustre noblesse suédoise, qui a immortalisé son nom et la gloire de la nation, et si l'on a voulu vous donner une connoissance parfaite des pays estrangers, il a esté bien plus aisé de vous en marquer les endroits les plus considérables par les victoires, que les Suédois y ont remporté, que par les principalles villes, qui composent tous ses estats.

Cependant, Sire, malgré les admirables qualitez, qui vous rendent si capable de gouverner vostre royaume, l'âge ne vous le permet pas encore, et la nature a devancé en vous le temps, que les loix ont prescrit. Mais nous avons cette consolation, nous tous, qui nous intéressons au bonheur de la Suède, que le feu roy l'a confiée en de si bonnes mains, qu'elles nous ont déjà fait voir dans le commencement de leur gouvernement par la sagesse et ferme conduite, avec laquelle ils soutiennent l'honneur de la couronne, ce que nous en devons attendre dans la suitte.

Je prens aussy à bon augure, Sire, pour la félicité de vostre règne, que toutes les puissances de l'Europe, à l'exemple du roy mon maistre, ayent accepté vostre médiation, et qu'à peine serez-vous monté sur le throsne, que vous aurez la gloire de procurer le restablissement de la paix et du repos dans toutte la chrestienté. J'es-

père, que des commencemens si beaux et si heureux attireront sur V. M. toutes les grâces, que Dieu répend sur les princes, qu'il chérit, et qu'il comblera V. M. de bénédictions et vos peuples de toutes sortes de prospéritez. Personne, Sire, ne le souhaitte avec plus de zèle et plus d'ardeur que je fais.

Aprèz la réponse du roy de Suède j'ay répliqué:

Je ne manqueray pas, Sire, de rendre compte au roy mon maistre de tout ce que V. M. m'a fait l'honneur de me faire dire. Sa Majesté apprendra avec d'autant plus de joye, que les sentimens de V. M. pour elle répondent à ceux, qu'elle a pour vous, qu'elle m'a ordonné de vous assurer, qu'elle prendra toujours toute la part, que doit prendre un bon amy et un bon allié, à tout ce qui vous arrivera et qu'il sera très aise de vous donner dans toutes les occasions, qui se présenteront, des marques de son amitié pour vostre personne et de l'intérest, qu'il prend à la conservation de vostre royaume.

'A la reyne.

Madame.

Le roy mon maistre a appris avec une extrême affliction la perte, que la Suède a faite du feu roy de glorieuse mémoire. Il ne s'est pas intéressé moins vivement à la juste douleur, que V. M. en a ressentie. Sa M. sçait, que vous perdez en la même personne un des plus grands princes, qui ait esté sur le throsne, et un des meilleurs fils, qui fût au monde.

Le roy mon maistre espère cependant, Madame, que les rares qualitez, qui brillent desjà dans la personne du roy vostre petit-fils, adouciront en quelque façon l'amertume de la douleur de la mort du roy son père et que V. M. se servira encore de cette prudence consommée,

pour conserver une seconde fois ce royaume, qu'elle a desjà administré avec tant d'habilleté au grand bonheur de ses peuples, et qu'elle n'en remettra le gouvernement entre les mains du roy que dans un estat florissant.

Nous n'aurons plus rien, Madame, à désirer, si non que Dieu conserve V. M. et qu'elle ait la joye de voir pendant une longue suitte d'années augmenter de plus en plus la gloire du royaume de Suède par la valeur et par la sage conduite du roy son petit-fils.

Aux deux princesses royalles.

C'est avec bien du déplaisir que je parois pour la première fois en qualité d'ambassadeur de France devant Vos Altesses Royalles dans une si triste occasion; mais la douleur, dont le roy mon maistre a esté touché pour cette perte, qui afflige si fort Vos Altesses Royalles, ne luy a pas permis de différer à vous en faire témoigner son ressentiment.

Vos Altesses Royalles ont perdu un père, qui les aymoit tendrement, et un grand roy, qui leur servoit d'un si puissant appuy. J'espère, qu'elles trouveront le même appuy et la même tendresse dans le roy, qui est à présent sur le throsne, et que les rares vertus, que V. [1]) Altesse Royalle a desjà fait paroistre, et celles, dont V. [1]) Altesse Royalle donne de si belles espérances, feront un jour la félicité des peuples, qui vous [2]) seront soumis.

`A Stockholm le 7e d'Aoust 1697.

Il mande, quelle a été la principale raison, qui a fait, qu'on n'ait pas envoyé M. Gabriel Oxenstiern à la Haye; que le comte Oxenstiern intrigue avec deux autres personnes, pour empêcher, qu'on ne dresse les instructions de M. Bonde; que le prince d'Orange fait beaucoup de caresses au fils de

1) Son. 2) lui.

M. Oxenstiern; que le sénat de Suède n'a pas voulu renouveler les traités d'alliance avec les États Généraux; que M. Oxenstiern le traite actuellement avec beaucoup d'honnêteté; qu'il serait à souhaiter, que le prince de Conti fût en Pologne; le sermon, prêché par Capronius contre l'électeur de Saxe; le contenu d'un mémoire intercepté de la dépense, faite par le baron de Merens pour le service du prince Jacques; ce qu'Okrielm raconte de l'attaque de la flotte suédoise par les Anglais et les Hollandais; qu'on est inquiet en Suède de la nouvelle d'un traité de commerce, prêt à être conclu par la France avec les Anglais et les Hollandais; que selon M. Oxenstiern les alliés ont délivré des propositions à M. Lillierot; ce qu'il y a à dire d'un Sr Sparfeldt, qui s'est adressé à lui et présente ses services au roi de France; que le bruit se répand, que les états demandent, que le roi de Suède soit couronné.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 18e du mois passé.

Je n'ay rien à adjouter à ce que j'ay eu l'honneur d'escrire à V. M. par le dernier ordinaire touchant les affaires de Holstein, sinon qu'on n'apprend pas, qu'on se presse fort à Hambourg à conclure un accord pour la seureté de ce duc.

J'ay mandé il y a quelque temps, que, si M le comte Oxenstiern sacrifioit son neveu, le comte Gabriel Oxenstiern, il falloit avouer, qu'il leur estoit bien dévoué. On a vérifié ces jours-cy, qu'il l'a effectivement fait et que la principalle raison, qui l'a porté à ne pas envoyer le comte Gabriel Oxenstiern à la Haye, a esté, qu'on luy a représenté, que, s'il le retiroit de Vienne, avant que l'affaire des envoyez fût accommodée et qu'il pût estre admis à l'audiance de l'emperenr, il n'y auroit plus moyen de recevoir le comte Staremberg à celle du roy de Suède. Ainsy il a voulu, que le comte Gabriel Oxenstiern demeurât à Vienne, jusqu'à ce que cette affaire fût ajustée, et

a préféré la satisfaction de Staremberg et des alliez aux intérests de son neveu et à son propre honneur.

Le comte Bonde ne peut parvenir à avoir ses instructions. Walerstedt, qui est encore indisposé, luy a conseillé de partir sans instructions, si on ne les luy donne incessamment. Il y a une caballe entre le comte Oxenstiern, Oliverskrans et Okrielm, pour l'empescher, et comme c'est à Okrielm à les dresser, il dit, qu'il y a eu quelques papiers de la chancellerie bruslez dans l'incendie du chasteau, qui le mettent hors d'estat de pouvoir faire ces instructions. J'ay fait dire à M. Bonde, qu'il demande un duplicata de celles de M. Lillierot, et que, si on veut luy en donner de plus particulières, on poura les luy envoyer par aprèz. On a fait en sorte, — je crois, que c'est M. Lillierot, — que le prince d'Orange, qui n'avoit pas voulu parler au fils du comte Beinte Oxenstiern, depuis qu'il est party de Suède, sans avoir le secours, que luy et son père avoient promis si positivement, luy fait forces carresses, le fait servir en qualité de brigadier et luy a donné un commandement au préjudice de deux brigadiers plus anciens que luy.

Le comte Oxenstiern en est dans une grande joye et le conte à tout le monde; mais cela n'augmente pas son crédit parmy les tuteurs, et il n'a pu rien obtenir pour les alliez, quelques efforts qu'il ait fait encore depuis peu, pour engager la Suède à renouveller les traittez d'alliance avec les Estats Généraux. Le comte Guldenstolpe a allégué de si bonnes raisons, pour rejetter cette proposition, qu'on ne l'a pas seulement mise en délibération. Cependant il n'y a sortes de caresses, que les Estats Généraux ne fassent à la Suède. Ils ont escrit des lettres de congratulation à chacun des tuteurs en particulier, que Hekeren et Hoop [1]) leur ont esté porter en

1) Hop.

cérémonie. Pour moy, qui avois desjà veu les tuteurs, à la réserve de Walerstedt, qui n'est pas encore guéry, je leur ay fait les mêmes congratulations de la part de V. M. et leur ay dit, que c'estoit par son ordre, que je leur rendois cette première visite.

Pour ce qui est, Sire, du différent, que j'ay eu avec le comte Oxenstiern, ce n'est pas le désaveu, que j'ay fait des discours, dont il pouvoit estre blessé, qui l'a remis: c'est la connoissance qu'il a, que je ne les avois pas tenus, et comme il n'a pu venir à bout de ce qu'il souhaittoit et que, bien loin que j'en paroisse offensé, je vais chez sa femme à mon ordinaire, il tâche de réparer cela par bien des caresses, et luy et elle m'ont fait plus d'honnestetez la dernière fois que j'y ay esté qu'ils n'avoient jamais fait.

Je suis assuré, Sire, que, quelque réponse que le comte Oxenstiern ait rendu au baron de Merens en faveur de Mgr le prince de Conty, son passage en Pologne seroit bien mal assuré, s'il n'avoit d'autres vaisseaux que ceux du roy de Suède pour l'y transporter. Il seroit à souhaitter, que ce prince y fût desjà, s'il est vray, que son party se fortifie tous les jours, comme toutes les nouvelles le portent. Son mérite et sa présence achèveroient bientost de gagner ceux, qui se sont opiniâtrez jusques à cette heure.

Pour ce qui est de M. l'électeur de Saxe, il court grand bruit de n'avoir pas la couronne et de s'estre attiré des affaires dans son électorat, dont il ne se tirera pas aisément. Un des plus fameux ministres de Saxe et premier chapelain de l'électeur, nommé Capronius, a presché ces jours-cy à Dresden et a pris pour texte ces paroles du 21e chapitre d'Ezechiel, versets 25, 26 et 27 [1]).

---

1) Les termes de cette version sont littéralement les mêmes que ceux, qu'on trouve dans l'édition de la bible, qui a pour titre:

Tu autem, prophane, impie, dux Israel, cujus venit dies in tempore iniquitatis praefinita, haec dicit Dominus Deus: aufer cidarim, tolle coronam, nonne haec est, quae humilem sublevavit et sublimem humiliavit?

Iniquitatem, iniquitatem ponam eam, et hoc non factum est, donec veniret, cujus est judicium, et tradam ei, et, appliquant ce passage à l'électeur de Saxe et ces paroles *cidarim et coronam* à la couronne de Pologne et au bonnet électoral, a prouvé, que Dieu le priveroit de l'un et de l'autre et a fait un presche d'une grande force, qui a esté extrêmement applaudi, et aprèz l'avoir fini, il a dit, qu'il estoit tout prest à donner sa teste à Mr l'électeur, mais que rien ne l'empescheroit, tant qu'il viveroit, de dire la vérité.

Il est si évident, Sire, qu'un prince du sang de France n'aura d'autre intérest que d'empescher, que les Suédois ne soient troublez par l'empereur dans les estats, qu'ils possèdent en Allemagne, qu'il ne me sera point difficille de persuader tous ceux, qui ne sont pas absolument dévouez à la maison d'Autriche, qu'il ne peut rien arriver de plus avantageux à la Suède que l'élection de Mgr le prince de Conty, ce que je feray, lorsqu'il sera temps.

Depuis le départ du baron de Merens on a intercepté (je ne sçay encore par quel moyen) un mémoire de la dépense, qu'il a faite icy pour le service du prince Jacques, qu'il fait monter à trente milles escus en présens. Le nom de plusieurs personnes y est escrit, et les sommes, qu'il leur a données, comme Okrielm Staudius, secrétaire du comte Oxenstiern, Ehrenstolpe, qui l'a esté auparavant et qui fait toutes ses affaires, le secrétaire

---

„Biblia sacra vulgatae editionis Sixti V et Clementis VIII Pont. Max. auctoritate recognita, editio nova, notis chronologicis et historicis illustrata, Parisiis, excudebat Antonius Vitré, regis et cleri Gallicani typographus, MDCLXVI, cum privilegio regis et approbatione doctorum, pars altera, p. 126. — Dans d'autres éditions le texte de la traduction diffère beaucoup de celui-ci.

de Brandebourg et quelques autres. On prétend, qu'il y a des sénateurs assez bien désignez, mais pas nommez. Je ne suis point éclaircy de cette particularité. L'envoyé de Pologne espère avoir une copie de ce mémoire, et en ce cas il me l'a promis. Les secrétaires du comte Beint Oxenstiern en sont fort offensez et disent, qu'ils escriront au baron de Merens, qu'il est un malhonneste homme et qu'il n'a point dit vray.

On attend avec impatiance des nouvelles du résident de Suède en Angleterre, pour estre informé de l'attentat des Anglois et Hollandois sur leur flotte, car on débite cette affaire si différemment, qu'on ne sçait ce qu'on doit croire. Je vois cependant, qu'Okrielm a desjà tourné cela d'une manière, qui a fort adoucy les esprits, car il a dit, que les capitaines suédois avoient tort; qu'ils avoient receu sous leur pavillon des Danois, dont le commerce est interdit en France, des vaisseaux de Lubeck et de Hambourg, qui avoient double connoissement, et même des vaisseaux écossois, et que les Anglois et Hollandois auroient grand intérest d'empescher ces fraudes, qui ne doivent point estre authorisées par le pavillon de Suède.

Le comte Wrede m'avoit paru inquiet des avis, que Lillierot a donnez, qu'il y a un traitté de commerce, prest à estre conclu entre V. M., les Anglois et les Hollandois. Le comte de Guldenstiern, qui me vint voir hier, ne m'a pas témoigné encore d'inquiétude. Ils présuposent, que ce traitté se faisant avec ces deux nations, il ne peut que leur estre fort préjudiciable, et quand même il ne se feroit qu'avec les Hollandois, il leur seroit toujours suspect, n'en ayant aucune connoissance. Je les rassure là-dessus; mais du reste je ne sçay que leur répondre.

Le comte Oxenstiern a extrêmement fait valoir la démarche, que les alliez ont faite de délivrer des propositions au S. Lillierot, et m'en a aussi parlé dans ce sens. Comme je ne sçay, si elles ont esté délivrées aux pléni-

potentiaires de V. M., ny ce qu'elles contiennent, et si elles ne sont pas plus capables d'éloigner la paix que de l'avancer, je me suis contenté de luy dire, que je m'en réjouissois, si ces propositions estoient telles, qu'elles pussent donner un bon acheminement à la paix. Mr de Bonrepaus m'a mandé, que les ministres Dannois ne luy ont point reparlé du mariage, qu'ils avoient témoigné désirer, et qu'il croit, que le plus court est de ne plus parler de cette affaire. Ainsy je m'en tiendray où j'en suis demeuré. Aussy bien je suis toujours persuadé du peu de bonne intention des Dannois et de la grande méfiance des Suédois.

Je ne sçay, Sire, si V. M. n'a point ouy parler d'un nommé Sparfeldt. Il a esté au service des États Généraux depuis cette guerre et s'estoit si bien mis dans l'esprit du prince d'Orange, qu'on a détaché deux compagnies de chacun des régimens suédois et on en a composé un régiment pour Sparfeldt. On luy a aussy donné le commandement des trouppes dans Ath. Mais à la fin il a esté dégousté. Il prétend, qu'on n'a point reconnu ses services et qu'il a esté maltraitté. Cela l'a obligé de faire un voyage en Suède il y a environ six mois et de témoigner son mécontentement au feu roy, qui luy a dit de quitter le service des Estats Généraux et qu'il luy donneroit un régiment. Sparfeldt me le fit dire alors par une personne de ses amis et me promit, qu'à son retour il essayeroit de rendre d'aussy grands services à V. M., qu'il en avoit rendu jusques-là au prince d'Orange, mais qu'il vouloit attendre, qu'il fût hors de son service, pour le pouvoir faire honnestement.

Le roy de Suède estant mort, lorsque Sparfeldt s'estoit desjà déclaré vouloir quitter le service de Hollande, il n'a point voulu s'en dédire et a demandé son congé. Le prince d'Orange le luy a accordé, mais ne l'a point voulu voir, ny le faire payer de ce qui luy estoit deub et luy

a fait dire, qu'il avoit de l'argent pour ceux, qui le servoient, mais point pour ceux, qui le quittoient. Comme le roy de Suède estoit mort, Sparfeldt voulut passer en France; mais Lillierot l'en a détourné. Il est donc revenu icy et m'est venu confirmer luy-même ce qu'il m'avoit fait dire il y a cinq mois.

Je ne pourois pas dire précisément à V. M., quels services Sparfeldt luy peut rendre; mais il me paroist en général, qu'il ne sera point inutille. C'est un homme de beaucoup d'esprit, fort hardy, fort entreprenant, très capable de donner des impressions aux sénateurs, qu'il void familièrement et auprèz de qui il s'est estably la liberté de parler des affaires d'estat et de dire ses sentimens, ce que peu de personnes osent faire. Enfin, Sire, c'est de ces gens, qu'on détache pour faire avance des choses, qu'on ne voudroit point dire soy-même. Il a du crédit dans les diettes et parmy la noblesse, et dans une des dernières diettes il fut cause, que le feu roy fit casser une résolution, qu'il avoit fait prendre et à laquelle personne n'avoit osé s'opposer que Sparfeldt. Les alliez ont deux ou trois émissaires, qui vont chez les sénateurs, qui sont Oliverskrans et Silverskrans. Celuy-cy pouroit faire la même chose, et je sçay par le comte Wrede même, que depuis son retour il luy a donné de fort bonnes ouvertures, pour porter la Suède à ne prendre d'autres engagemens pour son commerce qu'avec la France.

Voilà, Sire, à peu prèz, quel est le génie de Sparfeldt et quels sont les services, qu'il pouroit rendre, au moins que je sache jusques à cette heure. Ce que je prévoys qu'il demandera (car il m'en a desjà insinué quelque chose) est, que V. M. voulût bien le faire payer de certaines sommes, que la ville d'Ath luy doit. Il prétend, qu'on a fait des prises pour des sommes très considérables, pendant qu'il y commandoit; qu'il avoit quatre ou cinq bons partisans, deux entre autre, qu'il avoit débauchez du

service de V. M.; qu'il luy est encore deub là-dessus considérablement par des bourgeois d'Ath; qu'il en a des billets, un entr'autre de 1500 pistoles. Cependant il réduiroit à deux mille pistoles toutes ses prétentions, qu'il fait monter bien hault. Comme en pareille occasion je n'ay d'autre fonction que d'écouter et de rendre compte, je n'ay pas voulu aproffondir cette matière avec luy, ni la validité des debtes, ny la nature des services, qu'il pouroit rendre, jusqu'à ce que j'eusse receu les ordres de V. M., sur lesquels je régleray ma conduite.

Je vois desjà, Sire, un commencement de caballe, qui se forme pour la prochaine diette. Jusques à cette heure ce ne sont que des discours en l'air, ou pour mieux dire des projets, que deux ou trois yvrognes forment chez l'envoyé de Dannemark et qui se dissipent avec les fumées du vin; mais j'apprens d'ailleurs, qu'il se répand un certain bruit, qui me paroist plus sérieux, qui est, que les estats demandent, que le roy soit couronné et qu'il ne soit plus en tutelle. Je sçay même, que quelques-uns des tuteurs commencent à l'appréhender, car on ne doutte pas, que, si cette affaire est portée avec chaleur et que le roy témoigne le désirer, elle ne réussisse infailliblement; mais on ne croit pas, que le roy veuille s'expliquer de la sorte. J'auray l'honneur d'informer V. M. des suittes de cette affaire et de tous les changemens, que le temps y poura aporter. Je suis &c.

Receu le 30e. 'A Stockolm le 14e Aoust 1697.

Les matières, que cette lettre contient, sont: la communication, qu'il a donnée aux tuteurs de l'entremise du roi de France auprès de la cour de Danemarc pour la conservation du repos dans le Nord; l'entretien, qu'il a eu avec M. Oxenstiern à ce sujet; la substance de sa correspondance avec M. de Bonrepaux sur la même affaire; ses propres réflexions là-dessus; le nouveau sujet de plainte, que les Danois ont donné à la Suède, relatif à l'affront, que l'Angle-

terre vient de lui faire; le mécontentement des tuteurs de la conduite du frère de M. Palmquist dans cette occasion; le changement, qui est survenu dans la résolution, qu'on avait prise par rapport à l'affaire des envoyés de Suède et de l'empereur; le mécompte, que M. van Heeckeren a essuyé à Carlsberg; le jour, fixé pour le départ de M. Bonde, départ, que M. Oxenstiern tâche pourtant encore d'empêcher; les singuliers raisonnements de ce ministre sur les suites de la paix, qu'il croit être sur le point d'être conclue entre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 25 du mois passé.

J'ay informé les tuteurs suédois de l'ordre, que V. M. a donné à M. de Bonrepaus d'employer ses offices auprèz du roy de Dannemark, pour le porter à faire cesser les alarmes, que tous les préparatifs qu'il fait causent avec raison à ses voisins. Je leur ay dit aussy les raisons, qu'avoit eu V. M. de n'avoir pas voulu paroistre jusqu'à cette heure s'intéresser si fort à la conservation du repos dans le Nort. Ils les ont fort approuvées et m'ont témoigné beaucoup de joye de ce que V. M. veut bien s'intéresser dans cette affaire. Le comte Oxenstiern en a deub faire raport hier dans leur assemblée. Je n'ay pas encore esté informé de ce qui s'y est passé sur ce sujet.

Lorsque j'ay fait observer au comte Oxenstiern, qu'on ne pouvoit attribuer qu'à la seulle considération, qu'a V. M. pour le roy de Suède, les ordres, qu'elle a donné à M. de Bonrepaus, la conduite du duc de Holstein Gottorp à l'égard de V. M. ne l'engageant à aucun ménagement pour luy, il a d'abord voulu éluder en disant, que le peu de trouppes, que ce prince pouvoit envoyer aux alliez, ne porteroit pas un grand préjudice à V. M. J'en suis convenu et luy ay dit, que c'estoit par là qu'il faisoit encore plus voir sa mauvaise volonté. Il m'a dit, que

M. de Pomponne avoit fait la même réponse à Palmquist, et là-dessus il m'a allégué plusieurs mauvaises raisons, pour excuser ce prince, desquelles il n'y en a pas une, qui mérite d'estre raportée a V. M. Il a voulu surtout faire valoir l'obligation, qu'avoit le duc de Holstein d'assister les garans du traitté d'Altena, et a relevé extrêmement les services, que ces princes ont rendu en cette occasion au duc de Gottorp, et sur ce je luy ay parlé des obligations beaucoup plus grandes, que ce prince avoit à V. M., il m'a objecté aussitost, qu'elle n'avoit eu aucune part au traitté de Roschildt [1]), qui estoit le fondement de toutes les prétentions du duc de Gottorp; mais je luy ay bien fait voir, que c'estoit à V. M. seul, qu'il en estoit redevable, et que, si elle n'avoit pas procuré le traitté de Copenhague [2]), celuy de Roschild n'auroit pas subsisté et que, sans le traitté de Fontainebleau [3]), on n'auroit pas esté en estat de faire celuy d'Altena.

Cependant, Sire, le comte Oxenstiern n'a pu s'empescher de me laisser voir, que V. M. leur faisoit un grand plaisir de s'entremettre auprèz du roy de Dannemark, car il m'a témoigné, qu'il avoit apris, qu'il vouloit absolument empescher, que le duc d'Holstein ne fît rentrer dans ses estats les trouppes, qu'il a fourny aux alliez; qu'ils ne comprenoient point, par quelle raison, ny sur quel prétexte ils pouvoient avoir une pareille prétention; que néantmoins ils venoient de recevoir la copie de la lettre, que le roy de Dannemark a escrite au magistrat de Lubeck, par laquelle il luy deffend de laisser passer les trouppes du duc d'Holstein et les menace hautement en cas

1) Voir sur ce traité, conclu le 26 Févr./8 Mars 1658, Dumont, *Corps diplomat.*, VI (2), p. 205 et suiv.

2) Voir sur ce traité, conclu le 12 Mai 1658, Dumont, VI (2), p. 219 et suiv.

3) Voir sur ce traité, conclu le 2 Sept. 1679, Dumont, VII (1), p. 419 et suiv.

qu'ils le souffrent. Les Dannois ont fait entendre à M. de Bonrepaus, selon qu'il me l'a mandé, qu'ils ne tiennent des trouppes en Holstein toujours prestes à marcher que pour empescher l'entrée des Suédois dans les estats du duc d'Holstein. Mais je luy escris aujourdhuy, pour le détromper, et luy fais voir, que, si les Suédois vouloient entrer dans le Holstein, ce ne seroit pas avec douze cents hommes, dont est composé le régiment, qui est passé en Allemagne, où ils n'ont envoyé que ce qui est nécessaire pour la deffense du Holstein conjoinctement avec les garants, et point ce qu'il faudroit pour attaquer le Dannemark. Je l'informe aussy de la lettre, que le roy de Dannemark a escrite à Mrs de Lubeck, par où il verra, que les trouppes, que les Dannois luy disent qu'ils tiennent dans le Holstein, pour empescher les Suédois d'y entrer, n'y sont effectivement que pour fermer le passage aux trouppes du duc d'Holstein, qui est un nouveau sujet de querelle.

Dans le temps, Sire, que j'escris cecy, je reçois une lettre de M. de Bonrepaus, qui me mande, qu'ayant parlé aux ministres de Dannemark, en exécution des ordres de V. M., ils luy ont répondu, que le roy de Dannemark estoit toujours dans l'intention de s'en tenir à la déclaration, qu'il avoit faite, de cesser les actes d'hostilité contre le duc Gottorp, lorsque les nouveaux forts auroient esté rasez, comme ils le sont à présent, mais qu'ayant apris depuis, que les Suédois excitoient le duc de Gottorp contre luy, et voyant qu'ils faisoient passer des trouppes en Allemagne et qu'ils avoient armé jusqu'à seize vaisseaux de guerre, le roy de Dannemark avoit crû estre obligé de se tenir en quelque sorte de deffense, pour n'estre point surpris; que pour cette raison il avoit continué l'armement de dix de ses vaisseaux et laissé quatorze compagnies en Holstein, qu'il auroit sans cela fait repasser dans leurs anciens quartiers, et que, si la régence

de Suède vouloit faire une promesse par escrit, qu'elle n'attaquera point le roy de Dannemark, ce prince de son costé feroit aussitost désarmer ses vaisseaux et renvoyeroit ses trouppes dans leurs quartiers, sur quoy M. de Bonrepaus conclut, qu'il ne seroit pas difficile d'empescher, que la guerre s'allumât dans le Nord, si la cour de Suède est dans les mêmes dispositions, où se trouve celle de Dannemark.

Je crois en effet, Sire, que la guerre ne s'allumera pas dans le Nordt; mais parce que le roy de Dannemark n'est pas assez fort pour l'entreprendre seul contre la Suède, et qu'il ne trouvera aucun prince, qui se veuille joindre à luy dans cette occasion, et qu'il verra les Suédois entièrement résolus d'entrer en action, lorsqu'il les tastera par les diverses démarches, qu'il fait pour cet effet, ce sera l'unique raison, qui le détournera, car pour ce qu'on a dit à M. de Bonrepaus, V. M. jugera aisément, qu'il n'y a aucun fondement de vérité et au contraire des offres fort captieuses. Premièrement il est de notoriété, que les Suédois sont bien éloignez d'exciter le duc de Gottorp contre le roy de Dannemark; que, bien loin de cela, ils le retiennent, et le duc de Gottorp se plaint de ce qu'ils n'ont pas pris les armes pour réparer l'injure, que les Dannois luy ont fait en razant ses forts, qu'il n'avoit fait restablir que sur le conseil du roy de Suède, qui luy avoit donné un billet, signé de sa main, portant promesse de le soutenir de toutes ses forces, si le roy de Dannemark les vouloit faire razer. Secondement, pour ce qui est des trouppes, que les Suédois ont fait passer en Allemagne, ce n'est qu'un seul régiment, et par conséquent point assez pour donner de l'ombrage et faire un sujet de querelle. En 3e lieu, pour ce qui regarde l'armement de seize vaisseaux, les Dannois sçavent bien, qu'on ne songe pas à le faire sortir du port, et qu'on ne le garde qu'en cas de nécessité, pour faire passer des trouppes en Allemagne.

A l'égard de la proposition, que la régence de Suède fasse une promesse par escrit, qu'elle n'attaquera pas le roy de Dannemark et que ce prince de son costé désarmera, elle n'est pas de meilleure foy que celle, qu'ils firent de désarmer par mer, si les Suédois en vouloient faire autant. Aussy je n'ay garde de faire cette dernière proposition, non plus que je n'ay pas fait la première. Premièrement les Dannois ne disent pas ce qu'ils désarmeront, et apparemment ils n'entendent parler que du désarmement de mer, ce qui ne fera rien au roy de Suède, ny au duc de Gottorp. En 2e lieu les Suédois ne peuvent donner cet escrit au roy de Dannemark, sans approuver tacitement le rasement des forts. C'est ce que la Suède n'a garde de dire, à moins que tous les autres démeslez ne s'accommodent en même temps, et c'est ce que les Dannois croyent attraper de la Suède sous prétexte de leurs offres spécieuses, mais très captieuses. Il suffit, pour conserver la paix dans le Nord, que les Dannois promettent de ne rien innover, de ne point empescher les trouppes de Holstein de rentrer dans leurs pays. En ce cas on peut s'assurer, que la Suède n'envoyera point de trouppes dans le Holstein et que tout demeurera paisible.

Je contribueray, Sire, autant que je pouray, à maintenir une bonne intelligence entre les couronnes du Nord, et je suis persuadé, que M. de Bonrepaus n'en fera pas moins de son costé; mais il sera difficille d'en venir à bout. Il y a quelques ans que j'ay l'honneur de mander la même chose à V. M., parce que je l'ay reconnue vraye dèz ce temps-là, et tout ce qui est arrivé depuis l'a justiffié. Outre tous les sujets de plainte, dont j'ay eu l'honneur de rendre compte à V. M., il en est survenu un tout récent et qui est bien sensible aux Suédois. Ils sont informez, que l'affront, que les Anglois viennent de leur faire, leur a esté suscité par les Dannois, qui ne peuvent souffrir, que la Suède profite du commerce, qu'ils

ont deffendu à leurs sujets de faire en France. On a envoyé icy le raport, fait à Plimouth par un maistre de navire Dannois, qui est allé épier à Bordeaux et à la Rochelle tout ce qui s'y passoit et en a fait un détail, où il a même adjouté beaucoup de choses fausses parmy quelques véritez, qu'il a découvert, ce qui a donné lieu aux ordres, qu'on a envoyez à Roock d'arrester cette flotte. On est satisfait des Hollandois, qui sont demeurez dans leurs postes, sans se bouger, Allemonde [1]) ayant même refusé de se trouver au conseil de guerre, que Roock [2]) a fait assembler.

On est très mécontent de la conduite de Palmquist, et si le feu roy vivait, il perdroit infailliblement la teste. On l'accuse de deux choses, la première d'avoir tardé trop longtemps dans les ports de France, depuis que la flotte suédoise estoit preste de partir, et cela pour tirer de l'argent des maistres de navire, qui n'avoient point encore leur carguaison. S'il estait party plustost, il n'aurait point trouvé la flotte angloise. L'autre est d'avoir laissé prendre la flotte, sans faire aucune deffense, et, ce qui est de plus criminel, d'avoir baissé la flame et amené la grande voile sur la simple peur, qu'il a eue des Anglois, sans avoir essuyé un coup de canon. Je suis desjà si mal, Sire, auprèz de M. Palmquist, qui tâche de me rendre de mauvais offices en plusieurs endroits, que, quoyque le mécontentement qu'on a de son frère soit public, et que, quand il ne le seroit point, il est de mon devoir de

---

1) Philippe d'Almonde, après avoir servi sur mer sous de Ruyter, devint lieutenant-amiral et commandant en chef de la flotte des Provinces-Unies, vainquit à la Hogue, s'illustra par d'autres exploits et mourut en 1711. Voir van der Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden* (Dictionn. biograph. des Pays-bas), 1852, I, p. 59.

2) Voir le premier volume des *Négociations du comte d'Avaux en Suède*, p. 293, *note* 1.

le mander à V. M., néantmoins je serois fort aise, qu'il ne sceut point, que c'est par moy, qu'elle en est informée.

Je ne parleray point davantage, Sire, du mariage du roy de Suède avec la princesse de Dannemark. Les tuteurs sont bien éloignez de m'en soliciter. L'affaire des envoyez de Suède et de l'empereur a encore changé de face depuis la dernière fois que j'ay eu l'honneur d'en rendre compte à V. M. Le comte Guldenstolpe, qui n'estoit pas content de la résolution, qui avoit esté prise, en a parlé deux fois, mais inutillement, n'ayant esté secondé de personne dans la régence, le comte Wrede et Walerstedt estant indisposez et le comte Guldenstiern absent; mais le comte Wrede, estant rétably, a appuyé si fortement cette affaire, qu'on a envoyé quérir la lettre, que le comte Oxenstiern avoit fait escrire sous main par Okrielm, au nom néantmoins du sénat, à la régence de Bresme. Elle s'est trouvée conceue en termes soumis et indignes de la Suède, et comme elle a esté escrite contre le sentiment du sénat, elle a encore augmenté l'indignation, qu'on en a eue, de sorte que sur le champ on en a escrit une autre, et on a mandé en même temps à Vienne, qu'on ne se relâchera jamais sur le juste ressentiment, qu'on doit avoir de l'affront, fait à l'envoyé de Suède, et que l'empereur ne devoit point trouver mauvais, s'ils en vouloient avoir satisfaction, avant que de s'accommoder.

Le comte Wrede m'a même fait dire, que le comte Staremberg sçait, que c'estoit luy, qui avoit relevé cette affaire et qui avoit fait prendre cette résolution et qu'il en estoit enragé contre luy. Ce sont ses mots. J'ay apris tout ce que dessus par le comte Wrede et par le comte Bonde, qui l'a dit au Sr Fritz.

Hekeren alla avant-hier, lundy, à Carleberg. C'est un des deux jours, qu'on nous a marquez pour faire nostre cour. Le comte Oxenstiern l'aborda et luy fit mille caresses, après quoy il entra dans la chambre, où estoit le

roy de Suède, et luy dit, que Hekeren estoit dans la salle. Le roy ne répondit rien. Le comte Oxenstiern, ne doutant point, qu'il ne sortît aussitost, alla retrouver Hekeren; mais ne voyant point venir le roy, il entra et luy redit, que Hekeren estoit dans la salle; mais ce prince fit semblant de ne point entendre et ne sortit pas, et Hekeren fut obligé de revenir à Stockholm, sans le voir, quoyque ce fût la première fois qu'il s'est présenté depuis son audiance.

Le comte Bonde doit partir mardy prochain, 20 de ce mois. Le comte Oxenstiern l'empeschera néantmoins encore, s'il luy est possible. Il a remontré ces jours-cy à la reyne, que les affaires de la paix estoient si avancées, qu'il estoit inutille d'y envoyer le comte Bonde, et qu'il valoit mieux épargner cette dépense. Il est vray, Sire, qu'on croit icy l'affaire de la paix conclue entre V. M., l'Angleterre et les Estats Généraux dans les conférences [1]), que M. le maréchal de Boufflers [2]) et Mr Benting [3]) ont eues ensemble. On remarque même, que les ennemis de V. M. ne s'estans résolus de faire la paix que quand ils y ont esté contraints par la force de ses armes, ils ont esté obligez pour ainsy dire d'en faire une reconnoissance

1) Ces conférences eurent lieu aux mois de Juillet et d'Août. Guillaume III n'en attendait pas grand chose. Voir van der Heim, *Het archief van den raadpensionaris Antonie Heinsius* (les archives du grand-pensionnaire Antoine Heinsius), III, p. 243, 245. Consultez pour plus de détails, quant au lieu, au temps, au nombre des conférences, etc. *Europische Mercurius* (le Mercure Européen), VIII (2), 1698, p. 58.

2) Louis François, duc de Boufflers, un des meilleurs officiers de Louis XIV, maréchal en 1693, mort en 1711. Voir Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, *Oeuvres complètes*, 1823, XIX, p. 22.

3) Jean Guillaume Bentinck, né en 1651, confident intime de Guillaume III, chargé plusieurs fois de missions diplomatiques, devint en 1689 comte de Portland et mourut en 1709. Voir van der Aa, *Biograph. woordenboek*, II, p. 103, 104.

publique en s'adressant aux généraux des armées de V. M. comme à ceux, qui leur ostoient les armes des mains.

Le comte Oxenstiern, qui croit la paix résolue entre V. M., l'Angleterre et la Hollande et qui en est très fâché, m'a voulu prouver par bonnes raisons, que la condition de la France empirerait par là et que l'empereur feroit la paix avec le Turc. Ce raisonnement est aussy bien fondé que celuy, qu'il fit sur la paix de Savoye [1]). Il assuroit alors, que c'estoit la perte de la France. Je sçay, que son propre secrétaire est estonné de son aveuglement et qu'il le condamne, quand il est avec ses amis.

Aprèz la déroute des Espagnols devant Barcelonne on s'attend d'apprendre bientost la reddition de cette place. Les partisans des alliez, qui sont icy, avouent franchement, que V. M. sera aprèz cela en estat d'imposer telles conditions qu'elle voudra à ses ennemis. Ils seront bien étonnez de sa modération, lorsqu'ils apprendront, qu'elle adjoute à ses premières offres la restitution d'Ath et de Courtray.

Les plénipotentiaires de V. M. m'ont envoyé la déclaration, qu'elle leur a ordonné de faire à la Haye, en cas que les alliez ne se résolvent pas dans un certain temps à faire la paix. Je ne fais que de la recevoir. J'auray l'honneur d'informer V. M. par le premier ordinaire de la manière, dont elle sera prise icy. Je suis &c.

Receu le 30e. Lettre particulière du 14e Aoust 1697.

Il rend compte à M. de Torci de quelques particularités, se rapportant au prêche de Carpsonius, qu'il a nommé „Capronius" dans sa lettre, adressée au roi le 7 Août 1697 [2]).

Je n'ay pas crû, Monsieur, que quelques particularitez,

---

1) La paix de Turin, conclue le 29 Août 1696. Voir Dumont, VII (2), p. 368 et suiv.

1) Voir plus haut p. 236.

que j'aye apris de ce presche de Carpsonius à Dresden, méritassent d'estre adjoutées dans la lettre du roy. J'ay creu néantmoins me devoir donner l'honneur de vous les mander.

L'électeur de Saxe avoit ordonné, qu'on rendît grâce à Dieu le jour de St. Jean de son élection à la couronne de Pologne. On choisit, pour faire le presche dans la grande église en présence de toute la cour, Carpsonius, qui est le premier prédicateur de l'électeur de Saxe et son confesseur. Il s'en est acquitté de la manière que vous avez sceu. Je suis &c.

Receu le 6e 7bre. A Stockholm le 21 Aoust 1697.

Il rapporte, qu'à ce qu'il semble il n'y a encore rien d'avancé à Hamtourg; que, malgré M, Oxenstiern, les tuteurs n'ont pas voulu renouveler le traité d'alliance de la Suède avec l'Angleterre et les États Généraux; que les carosses des envoyés n'entreront plus dans la cour du palais du roi de Suède; que Staremberg partira l'automne prochain; que M. Bonde s'en ira dans quelques jours et mènera avec lui le Sr Fritz; ce que M. Lillierot a écrit à l'égard de la déclaration du roi de France, qu'il ne prétendait plus être tenu aux conditions, jadis offertes, après la fin du mois d'Août; quelques particularités, relatives à la flotte suédoise, prise par les Anglais, et à une requête des marchands de Stockholm, se rapportant au même sujet; que le sénat a fait une mercuriale à M. Okrielm, qui allait proprement à l'adresse de M. Oxenstieru; que le roi de Suède témoigne de la satisfaction des visites, qu'il lui fait, et qu'il est question de le faire dîner quelquefois avec le roi; que le roi de Suède paraît disposé à rétablir l'ancien ordre de Suède; que M. Bonde se met en chemin sans instructions.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 31 du mois passé, avec la nouvelle lettre de créance, qu'il a plu à V. M. de m'envoyer, dont je ne me serviray que dans une nécessité indispensable.

Il est vray, que les princes de Lunebourg sont les premiers, à qui les Suédois se sont adressez, pour mettre le duc d'Holstein en seureté contre les entreprises du roy de Dannemark; mais les Hollandois ayant témoigné, qu'ils estoient disposez à prendre des mesures pour le même sujet, les tuteurs ont aussitost ordonné au Sr .....[1]) de voir aussy avec les ministres de ces deux puissances ce qu'il seroit expédient de faire. Cependant je n'apprends point, qu'il y ait encore rien d'avancé à Hambourg. J'ay mandé à Canderstein de faire sçavoir à M. de Torcy ce qu'il en pouroit découvrir. Il est fort apparent (quoyque je ne voulusse pas le donner pour assuré), qu'on en demeurera là, si les Dannois se tiennent en repos. En tout cas on ne fera autre chose que de résoudre ce qu'il y a à faire en exécution de la garantie du traitté d'Altena, pour assurer le duc d'Holstein Gottorp contre les entreprises des Dannois, sans y mesler aucune autre affaire que ce puisse estre. On est si éloigné icy de faire aucun autre traitté avec l'Angleterre et avec les Estats Généraux, qu'on n'a pas seulement voulu mettre en délibération (ainsy que je l'ay mandé) la proposition de Hekeren, dont le Sr Bent Oxenstiern s'est chargé, de renouveller les traittez d'alliance, qui sont prests à expirer. Le comte Oxenstiern avoit promis si positivement à Hekeren, qu'il viendroit à bout de cette affaire, que cet envoyé l'a conté[2]) faite. Il avoit demandé d'avoir cette consolation à son départ, puisqu'il n'avoit pu rien obtenir, depuis qu'il est en cette cour, et cecy luy ayant manqué, il se plaint aigrement du comte Oxenstiern et s'est abstenu depuis

---

1) Ce mot a esté oublié (Note, se trouvant dans le manuscrit). — Il faudra lire: Vellink, cf. la lettre du comte d'Avaux au roi de France du 24 Juillet 1697, ci-dessus p. 208, 209, ou Wallenstedt, cf. la lettre du même au même du 4 Sept., ci-dessous p. 261 et suiv.

2) compté.

cela d'aller chez luy. Peut-estre se racommoderont-ils au premier jour, car le comte Oxenstiern luy fait toujours force amitiez, quand il le rencontre, et dans cette dernière occasion il n'a manqué ni de soin, ny de bonne volonté, non plus que dans toutes celles, qui ont regardé les alliez.

Le comte Oxenstiern n'a pu empescher non plus ces jours-cy, qu'on ait résolu de faire un règlement pour les carosses des envoyez, qui n'entreront plus dans la cour du palais du roy de Suède, comme ils ont fait jusques à cette heure. Cela ne s'exécutera que quand le roy de Suède viendra à Stockholm, et jusques-là on tient cela fort secret. La résolution n'en est pas encore couchée par escrit.

Staremberg receut mercredy dernier son congé, qu'il a demandé instamment, et permission de partir cet automne ou au printemps. Il a choisy de partir cet automne et attendra seulement, que sa femme, qui doit accoucher à la fin de ce mois, soit relevée. On dit, que le comte de Goës luy doit succéder. Il paroist extraordinaire, que l'empereur se soit pressé de nommer un envoyé pour la Suède, avant que les démeslez, qu'il a avec cette couronne au sujet de leurs envoyez, soit terminée. Il faut qu'il ait envie de ménager la Suède.

Le comte Bonde part enfin vendredy prochain et mesne avec luy le Sr Fritz pour secrétaire d'ambassade. Fritz me doit venir voir aprèz-demain, pour concerter avec moy, de quelle manière il poura rendre service à V. M. à la Haye. J'auray l'honneur de luy en rendre compte par le premier ordinaire.

Lillierot a mandé, que les plénipotentiaires de V. M. luy ont communiqué la déclaration, qu'elle leur a ordonné de faire, qu'elle ne prétendoit pas estre tenue aux conditions, qu'elle a offert, si les alliez n'avoient conclud la paix dans la fin d'Aoust. Il soupçonne les Hollandois

d'avoir prié V. M. de faire cette déclaration, qui les met en estat de presser les impériaux de conclure leur traitté et qui leur donne un prétexte (en cas qu'ils s'opiniâtrent) de signer séparément les traittez de l'Angleterre et de la Hollande. Lillierot adjoute, qu'il a détourné les ambassadeurs de France de délivrer cette déclaration et leur a remontré, qu'ils la feroient bien plus à propos, lorsqu'ils fourniront leur réponse aux propositions des impériaux. Il prétend avoir rendu un grand service aux alliez, en ce que les ambassadeurs de V. M. ayant différé de donner cette déclaration, lorsqu'ils la voudront faire à cette heure, il restera si peu de temps jusqu'à la fin d'Aoust, qu'il ne sera pas possible de marquer un terme si court, et les impériaux auront le loisir de prendre le party, qu'ils jugeront le plus à propos.

On attend avec impatiance l'information, que le résident de Suède en Angleterre doit envoyer de ce qui s'est passé à la prise de la flotte suédoise et de la manière, dont leurs vaisseaux sont traittez en Angleterre. Cependant on a sceu, qu'une des particularitez de l'avis, que ce Dannois a donné aux Anglois, est, que dans le vaisseau du roy de Suède, que Palmquist commandoit, il y avoit trois cens oxhofs de vin, ce qui s'est trouvé véritable et qui agrave bien sa faute. Mais il y a apparence, que le comte Oxenstiern et encore plus le S. Okrielm, à qui les Palmquist font souvent des présens d'une partie des profits, qu'ils font induement, le tireront d'affaire.

Le comte Oxenstiern et Okrielm ont desjà fait une chose bien hardie touchant cette affaire. Les marchands de cette ville ont présenté une très belle requeste au roy de Suède et très forte, dans laquelle entre autre chose ils luy ont demandé la permission de faire à leurs risques des représailles sur les Anglois, s'il n'en veut pas faire luy-même. Le roy a receu cette requeste et l'a donnée

au comte Oxenstiern, pour estre protocolée dans la chancellerie, qui l'a délivrée pour cet effet à Okrielm. Mais lorsque le sénat s'est assemblé pour en délibérer et qu'on a envoyé quérir la requeste, elle ne s'est pas trouvée, et Okrielm a dit, qu'il n'y avoit rien dans la chancellerie touchant cette affaire que quelques papiers, qu'il a présenté et qui se sont trouvé tout juste estre les raisons, que Robinson a allégué, pour excuser cette entreprise. On a esté fort scandalisé de cette hardiesse du comte Oxenstiern et d'Okrielm, qu'on a bien jugé estre les autheurs de la supression de cette pièce, mais quatre jours s'estant écoulez dans une recherche inutille, qu'on en a fait, on a donné avis aux marchands de dresser une autre requeste.

Je ne comprends pas, Sire, comment le comte Oxenstiern ose entreprendre une pareille chose aprèz les mortifications, qu'il reçoit souvent, qui sont non seulement très déshonnorantes pour un homme, qui tient sa place, mais qui le décréditent dans l'esprit du roy et dans le public. J'ay apris depuis deux jours, que, quand le sénat se fit apporter la lettre, qu'on avoit escrite en son nom à la régence de Brême sur l'accommodement des affaires des envoyez et dont j'ay fait mention dans ma dernière dépesche, on fit une mercurialle très sanglante à Okrielm et on luy dit des choses très fortes, qui néantmoins le regardoient bien moins que le comte Oxenstiern, qui avoit fait faire et avoit signé cette lettre et qui fut obligé d'écouter tout cela patiemment et d'essuier cette mercurialle, sans dire mot. On m'a assuré, que le roy n'en avoit pas témoigné de chagrin; qu'on avoit remarqué au contraire une secrète joye sur son visage, pendant qu'on faisoit la réprimande à Okrielm.

Le roy de Suède alla hier à Consur, d'où il reviendra samedy. Il n'a mené avec luy que le grand-maistre et n'est allé que voir son haras.

Je n'oserois dire à V. M., que ce prince a témoigné estre fort content de moy toutes les fois que je luy ay fait ma cour, et qu'il a dit à ses domestiques, et même à quelques sénateurs, que je luy revenois fort, s'il n'estoit nécessaire, que V. M. sceut tout ce qui regarde son service. Je ne rapporteray pas les particularitez à V. M., de peur qu'elle ne croye, que je ne cherche qu'à me rendre de bons offices à moy-même, en quoy je seray assez excusable, car je suis bien assuré, que le comte Oxenstiern et Palmquist ne m'en rendent pas; mais ce qui m'oblige de faire sçavoir à V. M. l'agréement, que le roy de Suède me témoigne, est, que cela a engagé un sénateur de voir, s'il ne pouvoit pas me faire dîner quelquefois avec le roy, pour me donner encore plus de familiarité avec luy, et qu'un sénateur a demandé à un de mes amis, si je ne ferois point de difficulté touchant le rang avec les princesses royalles.

Cette question m'a d'autant plus embarassé, que je ne croyois pas, qu'il y eût fond de question à faire, et je ne puis penser, que ce soit l'intention de V. M., que je dispute le rang aux deux soeurs du roy, et même de la manière, dont les places sont disposées à table, j'aurois mauvaise grace de le faire, car la reyne a conservé la place, que le feu roy son fils avoit toujours voulu qu'elle prît, à sa droitte au-dessus de luy, et je puis avoir la même defference pour les princesses, sans que cela tire à conséquence, en cas que je ne le deusse point faire dans un dîner public ou de cérémonie, comme ce pouroit estre à des noces. J'en useray, Sire, de cette sorte, en cas que l'occasion s'en présente, avant que je puisse recevoir les ordres de V. M.; mais je crois, que j'auray tout le loisir et au-delà de sçavoir ses intentions, car je ne doute pas, que le comte Oxenstiern n'empesche sous main, autant qu'il luy sera possible, que je n'aye cet honneur-là et que je demeure à dîner avec le roy de

Suède, lorsque ses bons amis les alliez seront obligez de se retirer. Comme je ne parois point entoutcecy et qu'on croit même, que je l'ignore, il n'y va point du tout du mien, quelque chose qu'ils résolvent entre eux. Aussy je ne m'en fais pas une affaire.

La dernière fois que j'estois à Carleberg, comme il n'y avoit que le comte Guldenstolpe et Gritta Wranguel avec le roy et la reyne, je fis tomber si à propos le discours sur les ordres de France et d'Angleterre, que Gritta Wranguel dit au roy, qu'il devoit restablir l'ancien ordre de Suède. On traitta cette matière-là fort longtemps, et le roy me parut disposé à faire revivre cet ordre. Cette conversation ne put estre suspecte au comte Oxenstiern, car c'est Gritta Wranguel, qui est entièrement à luy, qui l'a entamée, et je ne témoignay point y prendre aucun intérest. J'ay attendu, Sire, au moment que la poste devoit partir, pour sçavoir, si le comte Bonde ne recevroit point ses instructions; mais on ne les luy a point données. Il s'en va sans cela [1]). Autrement il ne seroit point party du tout. Je suis &c.

Receu le 12 7bre. `A Stockholm le 28e Aoust 1697.

Il écrit, que le départ de M. Bonde sans instructions a attiré une terrible réprimande à M. Okrielm dans le sénat; que d'après M. Lillierot la paix était autant que conclue entre la France, l'Angleterre et les États Généraux; que M. Fritz l'a prié, qu'on le ménageât extrêmement à la Haye; qu'il sera encore plus du service du roi de France de ménager le Sr Fritz, quand il sera de retour à Stockholm; qu'à ce

---

1) Voir le plein-pouvoir de M. le comte Bonde, daté du 31 Juillet 1697, dans *les Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, IV, p. 2 et suiv. — M. Bonde arriva à la Haye le 9 Octobre *s. n.*, *ibid.* p. 1. Son prénom est Charles, voir *ibid.*, III, p. 490, 491, où se lisent aussi ses titres et les prénoms et les noms des secrétaires d'ambassade suédois.

qu'on dit M. le baron de Goes relèvera le comte de Staremberg; qu'apparemment M. van Heeckeren va partir tout de bon cette fois-ci.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 8e de ce mois.

Le comte Bonde a enfin suivy les conseils du comte Walerstedt et les miens. Il est party sans instruction. Cela a attiré une terrible réprimende à Okrielm, quand le sénat en a esté informé; mais il est acoustumé à de pareilles mercuriales. Le comte Oxenstiern n'a pu se contraindre à faire bon visage au comte Bonde, lorsqu'il a pris congé de luy. Il mesne avec luy le S. Fritz. Je n'ose souhaitter, qu'ils puissent rendre service à V. M. en Hollande, car je crois, que ce seroit souhaitter l'éloignement de la conclusion de la paix. Lillierot a mandé par les deux derniers ordinaires, qu'elle estoit autant que conclue entre V. M., l'Angleterre et les Estats Généraux. On a peine à croire, que l'empereur [1]) s'opiniâtre aprèz cela, d'autant plus que Lillierot escrit, que les plénipotentiaires de V. M. luy ayant présenté une seconde fois la déclaration, qui fixe l'acceptation de ses offres au dernier d'Aoust, il s'estoit trouvé obligé de la recevoir et de la communiquer aux alliez. Mr Benting a exhorté de la part du prince d'Orange de ne pas laisser passer le terme, prescrit par V. M. Lillierot n'a pu s'empescher de faire paraistre dans cette même lettre le chagrin qu'il a,

1) Sur les conditions de paix, offertes par la France à l'empereur, on peut consulter dans *les Actes et mém. de la négociat. de la paix de Ryswick*, II, p. 219 et suiv., la pièce, intitulée: „Projet de la paix qui se doit faire entre l'empereur et l'empire d'une part et le roi très chrétien d'autre, présenté au médiateur par MM. les ambassadeurs de France le 20 Juillet 1697." Un extrait de ce projet se trouve dans de Limiers, II, p. 227 et suiv.

que le traitté soit si prest à estre conclu. Il dit, qu'il faut bien que la paix se fasse, puisque V. M. fait des offres fort au-delà de ce que les alliez auroient jamais osé espérer et dont ils sont eux-mêmes surpris.

Cependant, Sire, si le comte Bonde arrive assez tost en Hollande, pour que le Sr Fritz soit de quelqu'utilité à V. M., il m'a prié, qu'on le ménageât extrêmement, puisqu'il sera fort observé par Muler et Frisendorf et par Lillierot même, et pour cela il n'a souhaitté de n'avoir correspondance qu'avec une seulle personne, soit avec un des secrétaires des plénipotentiaires de V. M., soit par le S. D'aguerre, ce qui m'a paru encore mieux, D'aguerre ayant plus de liberté d'aller à la Haye et pouvant trouver plus de prétexte pour luy parler. Il m'a fort prié, que tous les trois secrétaires de Mrs les plénipotentiaires ne fussent pas instruits de son commerce. Je luy ay promis tout ce qu'il a souhaitté là-dessus, pour luy mettre l'esprit en repos.

Je prendray, Sire, la liberté de dire à V. M., qu'il est encore plus de son service de ménager le Sr Fritz pour les services, qu'on poura tirer de luy, quand il sera de retour à Stockholm, que pour ceux, qu'il rendra à la Haye. La commission, qu'il a eue de secrétaire d'ambassadeur, l'a fait entrer au service de roy de Suède et luy donne droit d'entrer dans la chancellerie, où se traittent les affaires et où s'adressent les mémoires, qui regardent les estrangers. Ainsy l'ambassadeur de V. M. poura estre instruit exactement et fidèlement de tout ce qui se passera de plus secret.

Le Sr de Staremberg se prépare toujours à partir, aussitost que sa femme sera en estat de se mettre en chemin, c'est-à-dire vers le commencement d'Octobre. Il fait cependant tout son possible et le comte Oxenstiern, afin que l'affaire des envoyez soit terminée avant ce temps-là et qu'il n'ait pas le déplaisir de sortir de cette cour,

sans prendre congé. On dit, que le baron de Goës se rendra icy incessamment, pour relever le comte de Staremberg. Hekeren a renvoyé par un vaisseau, qui est party aujourd'huy, ses meubles, sa vaisselle d'argent et le reste de ses gens, à la reserve de trois domestiques, qu'il garde auprèz de luy. Ainsy on peut croire, que c'est tout de bon cette fois-cy, qu'il s'en va. Je suis &c.

Receu le 20e. `A Stockholm le 4e Septbre 1697.

Il mande qu'il n'apprend pas, qu'on soit encore convenu d'aucune chose à Hambourg; qu'il croit, que M. Olivenkrantz ne réussira pas à se faire nommer ambassadeur près la cour de France; que les tuteurs témoignent beaucoup d'inquiétude du traité de commerce, que les Hollandais sont en train de faire avec la France; qu'à la réserve de l'Angleterre il n'y a aucun état de l'Europe, où le commerce de France soit si mal traité qu'en Suède; que les Suédois n'osent déclarer, combien leur déplaît l'élection de l'électeur de Saxe en Pologne; ce qu'il a appris sur les affaires de ce royaume-là; que le bruit commun est, que le duc de Hanovre est tombé en enfance; ce qu'on dit à Stockholm touchant le siège de Barcelone.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 15e du mois passé.

Quoyque les menaces, que les ministres de Dannemark font encore tous les jours, que le duc d'Holstein Gottorp doit s'attendre à la guerre, s'il n'accepte le projet d'accommodement, qui luy est offert de la part de leur maistre, ayent obligé les tuteurs du roy de Suède d'ordonner au S. Walersteldt de concerter avec les garans du traitté d'Altena ce qu'il y aura à faire en exécution de la garantie, pour mettre le duc de Gottorp à couvert des insultes des Dannois, je n'apprends pas néantmoins, qu'on soit encore convenu d'aucune chose à Hambourg. Je ne

vois pas même, qu'on soit fort échaufé là-dessus du costé de la Suède. Il semble, qu'on se repose sur la confiance, que le Dannemark n'entreprendra rien. Mais s'il fait quelque mouvement, on doit compter, que les Suédois s'uniront sans perte de temps avec les garans du traitté d'Altena.

Le projet d'accommodement, proposé à Vienne, pour recevoir l'envoyé de Suède à la cour de l'empereur, doit estre celuy, dont j'ay eu l'honneur d'informer V. M. [1]), qui avoit esté agréé par le comte Gabriel Oxenstiern et sur lequel le comte Bent Oxenstiern avoit escrit à la régence de Brême une lettre, qui a esté désaprouvée par le sénat, qui en a fait une forte réprimande à Okrielm. Je n'ay pas ouy dire, qu'il se soit rien passé de nouveau touchant cette affaire. Le comte de Staremberg est toujours interdit de la cour de Suède.

J'ay pris, Sire, toutes les mesures nécessaires pour traverser le dessein, qu'Oliverskrans a eu pour se faire nommer ambassadeur auprèz de V. M., et je crois cette affaire entièrement échouée. Cela s'est fait si secrettement, qu'Oliverskrans ne s'en est pas apperceu. Je seray cependant toujours sur mes gardes, de peur qu'il ne fasse quelque surprise, car il est amy intime de Piper et de Okrielm et racommodé sous main avec le comte Oxenstiern.

Les tuteurs du roy de Suède ne m'ont point parlé, pas même dans les conversations familières, du préjudice, que recevroit le commerce des Suédois, si les Hollandois obtenoient par la paix l'exemption du droit de 50s. par tonneau. S'ils me font des instances là-dessus, je n'entreray point dans l'explication de ce que V. M. poura faire en faveur des Hollandois en conséquence du traitté de paix, et je les assureray seulement, qu'elle n'apportera aucun changement aux avantages, dont les Suédois

1) Voir plus haut p. 226 et suiv., p. 249, p. 256.

ont toujours jouy dans son royaume, et qu'elle sera bien aise de faciliter leur commerce, autant qu'il dépendra d'elle.

Il est vray, que ces Mrs me témoignent (comme j'ay eu l'honneur de mander [1]) beaucoup d'inquiétude du traitté de commerce, que les Hollandois font avec V. M.; mais ils ne m'en parlent qu'en général, soit que, n'estant pas encore bien informez de l'estat de cette affaire, ils ne veulent pas spécifier aucune plainte en particulier, soit qu'ils n'osent entrer dans un détail, sur lequel on a bien de quoy leur répondre, car il n'y a aucun estat de l'Europe (à la réserve de l'Angleterre), où le commerce de France soit si mal traitté qu'en Suède. On y a deffendu générallement l'entrée de toutes sortes d'estoffes de soye à fleurs, avec or ou sans or, les galons, les toilles et autres choses. On n'employe presque que le sel de Portugal, et point celuy de France. On a mis de si fortes impositions en 1668 sur les vins et eaux de vie, que, si tous les médecins n'avoient reconnu depuis vingt ou trente ans, que les vins d'Allemagne sont trop froids sur l'estomach, et que les particuliers n'eussent senty par leur propre expériance, que le vin de France est bien plus sain, il entreroit peu de vin de France en Suède, car une pièce de vin, qui contient environ deux cents peintes [2]) et qui ne couste pas d'achapt en France dix-huit francs, paye plus de cinquante livre d'entrée seulement, sans compter tous les autres frais.

Outre cela, Sire, si les Suédois vouloient se plaindre, que V. M. traittât plus favorablement les Hollandois qu'eux, on leur pouroit répondre, qu'ils ont donné des privilèges aux Moscovites, qu'ils n'ont accordé à aucune autre nation.

---

1) Voir ci-dessus p. 239.

2) pintes.

J'ay crû devoir rendre compte à V. M. de ces particularitez-là, que je n'allégueray pas néantmoins icy, quand même l'occasion s'en présenteroit, et m'en tiendray précisément à mes ordres.

Quoyque les Suédois connoissent assez, de quel préjudice leur pouroit estre, qu'un électeur de Saxe fût roy de Pologne; qu'ils n'ignorent pas, que cet électeur-cy est leur ennemy personnel, et qu'ils supportent impatiemment son changement de religion, — néantmoins, malgré ces trois raisons, ils n'osent se déclarer ouvertement en cette occasion, le temps d'une minorité, l'estat de leurs propres affaires, celle de Gustraw et de Holstein, qui ne sont pas finies, ne leur permettant pas de s'engager dans aucune chose, qui pouroit avoir des suittes. Aussy quelqu'entestement que la reyne de Suède et le comte Oxenstiern ayent eu pour le prince Jacques de Pologne, et quelque aversion que le comte Oxenstiern en son particulier aye contre l'électeur de Saxe, qui a chassé honteusement de son service le comte Dona, neveu du comte Oxenstiern, néantmoins, aussitost que la première nouvelle arriva icy, que l'électeur de Saxe estoit eslu roy de Pologne, on ordonna sur le champ au résident Storre de luy faire des complimens, quand il seroit à Varsovie.

Ils se hâtèrent en cela, mais au fond ils ne croyent faire tort à personne, car on ne doutoit pas icy, que l'électeur de Saxe ne fût roy de Pologne sans contestation, leur résident leur ayant escrit, que le primat ayant nommé monseigneur le prince de Conty, cette nomination avoit esté soutenue du suffrage de peu de personnes et que tout le reste du royaume s'estoit déclaré pour l'électeur de Saxe; que la pluspart des amis du prince de Conty n'avoient soutenu son party que pour la forme, mais qu'après avoir satisfait aux engagemens, qu'ils avoient avec luy, ils s'estoient laissez aller au torrent et avoient reconnu l'électeur de Saxe.

Toutes les lettres, qui venoient de Dantzick, publioient la même chose [1]). Le primat, qui estoit accablé d'affaires,

---

1) Ceci s'accorde en général avec ce que nous lisons dans l'histoire de l'électorat et du royaume de Saxe de M. Böttiger, II, p. 223, 224: L'élection se fit le 17/27 Juin sur le champ de Wola près de Varsovie. D'abord le prince de Conti fut proclamé roi par le primat, ensuite l'électeur de Saxe par le vice-primat et évêque de Cujavie, qui s'appelait Dombsky. Le 2/12 Sept. Frédéric Auguste fit son entrée à Cracovie et y fut couronné le 5/15 Sept. — On sait, que Frédéric Auguste, pour pouvoir être élu, embrassa la religion catholique. Cf. du reste sur l'élection: de Limiers, III, p. 6 et suiv., qui ajoute, p. 9, le prénom du vice-primat: „Stanislas," et Rulhière, *Hist. de l'anarchie de Pologne et du démembrement de cette république*, 1807, I, p. 66, 67, qui a noté, que c'était une faction peu nombreuse, par laquelle Frédéric Auguste fut élu et que le parti du prince de Conti comptait plus de quatre-vingt mille gentilshommes. Voilà quelques ouvrages, qui traitent ce sujet. Mais s'il y en a parmi les lecteurs, qui souhaitent d'être instruits de tout ce qui a rapport à l'élection, je les renvoie, une fois pour toutes, aux livres suivants: *Theatrum Europaeum*, 1707, XV, p. 282 et suiv.; *Das glorwürdigste Leben und Thaten Friedrich Augusti des grossen, Königs in Pohlen und Churfürsten zu Sachsen, etc., mit aufrichtiger Feder in behöriger historischer Ordnung beschrieben*, von D. F. (la vie glorieuse et les actions de Frédéric Auguste le grand, roi de Pologne et électeur de Saxe, décrites avec une plume véridique conformément à l'ordre historique juste par D. F.), 1733, Hambourg et Francfort, p. 235 et suiv.; (Sylvius), *Saken van staat en oorlog* (Affaires d'état et de guerre), continuation de l'ouvrage d'Aitzema, 1699, volume IV, livre 43, p. 3 et suiv., 13 et suiv., 48 et suiv., 63 et suiv., 68 et suiv.; livre 44, p. 73 et suiv., 113 et suiv.; Leibniz Werke (Oeuvres de Leibnitz), Erste Reihe (première série), herausgegeben von O. Klopp, 1872, VI, p. 148 et suiv.; Lelevel, *Hist. de Pologne*, 1844, I, p. 199 et suiv., § 192 et suiv.; O. Klopp, *der Fall des Hauses Stuart und die Succession des Hauses Hannover in Gross-Britannien und Irland* (la chute de la maison de Stuart et la succession de la dynastie de Hanovre dans la Grande Bretagne et l'Irlande), 1877, VII, p. 397 et suiv. — Le même volume des oeuvres de Leibnitz, cité ci-dessus, contient

aussi bien que M. l'abbé de Polignac, n'avoient escrit ny à l'envoyé de Pologne, ny à moy. Ainsy nous n'estions pas en estat de détruire ces faux bruits. L'envoyé de Pologne même y fut surpris, car ayant adjouté foy à ces premières nouvelles et d'ailleurs estant soupçonné d'estre bon françois, il crut devoir réparer cela en cette occasion, et pour cet effet il alla incessamment chez le comte de Staremberg et chez le comte Oxenstiern autoriser cette nouvelle, qu'il ne sçait que par le bruit commun; mais ces Mrs-cy, ayant apris quinze jours après la manière, dont les élections avoient esté faites, et que le party de Mgr le prince de Conty se maintenoit et se fortifioit même tous les jours, ils ont esté détrompez, et ils m'ont assuré, que Storre avait ordre indistinctement de faire un compliment de congratulation à celuy, qui seroit eslu roy de Pologne, sans se mesler en aucune fasson des présentes contestations.

On mande de Pologne, que le S. Storre a montré la première lettre, qui luy enjoint de féliciter l'électeur de Saxe. Il peut fort bien estre, que cet homme, qui est créature du comte Oxenstiern et qui a esté son secrétaire, fait voir cette lettre, sans faire mention des lettres suivantes, pour complaire au comte Oxenstiern, et peut-estre même par son ordre. C'est de ces sortes de choses, que tout le sénat de Suède ensemble ne peut empescher. M. l'abbé de Chasteauneuf me mande, que le comte Oxenstiern est si animé contre la France et en même temps si mal informé, qu'il a deffendu au commissaire suédois, qui est à Dantzick, d'avoir aucune relation avec la reyne de Pologne, croyant, que, quelque semblant

---

aussi, p. 243 et suiv., une série de pièces, relatives au neuvième électorat, à celui du duc de Hanovre, dont il est si souvent question dans la correspondance de M. d'Avaux. Voir *Négociat. en Suède*, I, p. 23 et suiv.; p. 45 et suiv. et ailleurs.

que fasse cette princesse, elle est sous main d'intelligence avec V. M. Un homme, qui est arrivé depuis trois jours d'Hannovre, m'a assuré, que le duc de ce nom ne se montre plus; que le bruit commun est, qu'il est tombé en enfance [1]).

Les personnes, qui sont icy sans partialité, s'attendoient bien d'apprendre, que cette importante ville de Barcelonne seroit enfin soumise, comme les autres, aux armes victorieuses de V. M. Mais les alliez et ceux, qui leur sont dévoués, ont toujours soutenu, qu'on ne prendroit point cette place, et à peine le veulent-ils croire à cette heure [2]). Cependant ils seront bien obligez de reconnoistre, que V. M. finit cette guerre avec une si grande supériorité sur toute l'Europe, conjurée ensemble, qu'on diroit, que tant de puissances ne se soient unies que pour augmenter la gloire de V. M., de qui j'ay l'honneur d'estre &c.

Lettre particulière du même jour.

Il répond au mémoire concernant M. Strefft, que M. de Torci lui a envoyé.

Monsieur.

J'ay receu le mémoire, que vous m'avez fait l'honneur

---

1) Voir sur les maladies et le déclin des jours du duc de Hanovre, Ernest Auguste, *die Personalien des Kurfürsten Ernest August* (ce qui regarde la personne d'Ernest Auguste), *Leibniz Werke*, Erste Reihe, herausgegeben von O. Klopp (Oeuvres de Leibnitz, première série, publiées par O. Klopp), 1872, VI, p. 532 et suiv. — Cet article nous apprend, que ce duc et électeur commença à faiblir depuis l'année 1695; que sa maladie empira en 1696; qu'il eut des attaques de nerfs véhémentes le 13 Octobre 1697; enfin qu'il mourut le 23 Janvier 1698. — Hubner, *table* 191, a le 28 Janvier.

2) Voir la note sur la lettre particulière du comte d'Avaux du 9 Juillet 1697, plus haut p. 199.

de m'envoyer touchant M. Strefft. Cette affaire me paroist très délicate, non point par la clause, qui est incérée dans la donnation de Gustave Adolphe et réitérée dans la confirmation de la reyne Christine, sçavoir que les Srs Strefft servant hors du royaume de Suède, les biens, qui leur sont donnez, retourneront à la couronne, car s'il n'y a que cette difficulté-là, j'espère, que j'en viendray à bout; mais, Monsieur, il est nécessaire, avant que je parle de cette affaire, que M. Strefft vous dise franchement, si son père a jouy jusques à l'heure de sa mort de ces biens-là, et si depuis la mort de son père on luy fait quelque difficulté, car si on le laisse jouir paisiblement, je ne serois point d'avis de toucher cette corde-là, car ces sortes de biens sont précisément dans le cas de ceux, que le roy de Suède fait retirer avec une telle rigueur, qu'en faisant calculer les jouissances, qu'ils prétendent, qu'on a receu induement, on se trouve si redevable à son égard, que, si on avait deux cens mille escu de bien au-delà, ils seroient encore absorbez. Ainsy j'appréhendois fort, que, si je parlois de cette affaire, celà ne réveillât le fiscal, qui redemanderoit ces terres au nom du roy de Suède, non parce que le Sr Strefft sert en France, mais parce qu'on a réuni à la couronne toutes ses donnations du roy Gustave Adolphe et les suivantes. Et à vous dire vray, Monsieur, je crains fort, que ces biens n'ayent desjà esté réunis. Je m'en informeray sous main le plus doucement qu'il me sera possible, et malgré tout ce que ,j'ay l'honneur de vous escrire aujourd'huy, si je vois jour à faire quelque chose, sans rien hazarder, je n'y manqueray pas. Je vous suis très obligé, Monsieur, de la bonne nouvelle, que vous m'avez fait l'honneur de me mander de la prise de Barcelonne, dont j'ay autant de joye que nos ennemis en ont de douleur et de chagrin. Je suis &c.

Receu le 27. 'A Stockholm le 11e 7bre 1697.

Il rapporte, que la cour de Vienne s'empresse fort d'apaiser le différend, qui regarde l'interdiction des envoyés; beaucoup de détails et de réflexions touchant les démêlés entre le roi de Danemarc et le duc de Holstein Gottorp; qu'il s'est expliqué avec les tuteurs sur l'affaire de Pologne et sur la conduite du résident de Suède dans ce royaume.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 22 du mois dernier.

La cour de Vienne s'empresse fort pour accommoder le différent qu'elle a avec celle de Suède touchant l'interdiction, faite de part et d'autre à leurs envoyez. Il est arrivé depuis deux jours un courrier au comte de Staremberg sur ce sujet. Je ne sçay encore ce qu'il a apporté. J'espère, que j'en seray informé, pour en rendre compte à V. M. par le premier ordinaire. Je souhaitterois néantmoins, que cette affaire ne fût pas portée devant les tuteurs avant le retour du comte Wrede, afin qu'il puisse aider le comte Guldenstolpe à soutenir l'honneur de la couronne. Le comte Oxenstiern fait ses derniers efforts, pour accommoder cette affaire avant le départ du comte de Staremberg, et qu'il n'ait pas le dégoust de partir, sans estre admis à prendre congé.

Le Dannemark, Sire, n'est allarmé qu'autant qu'il veut l'estre. Il n'ignore pas, que le roy de Suède ne songe point à l'attaquer, et qu'il n'a fait passer des trouppes en Allemagne que ce qui est nécessaire pour la deffense du Holstein; que, comme on ne peut faire ce transport aprèz le mois de Septembre qu'avec un très grand péril, il n'a pas esté de la prudence des Suédois d'attendre jusques à ce temps-là, au hazard de ne le pouvoir faire, lorsque le roy de Dannemark voudroit attaquer le duc de Holstein.

Les raisons, que M. de Bonrepaus me mande par sa dernière lettre, que le roy de Dannemark luy a allégué, pour avoir fait armer et venir à Elseneur quatre vaisseaux de guerre, paroissent encore estre plausibles, c'est à sçavoir, que le duc de Holstein continue ses emportemens et ses menaces. Aussy s'en est-on moqué icy, et on en a fait la comparaison avec le loup de la fable, qui querelloit l'agneau de troubler l'eau, où il beuvoit.

Outre cela, Sire, le roy de Dannemark change tous les jours ses propositions, et il n'en fait pas une, qui paroisse bien sincère. Il a demandé d'abord, que la Suède et luy désarmassent par mer. J'en ay fait voir l'inconvénient à M. de Bonrepaus et luy ay mandé les plaintes, que faisoient les Suédois de la lettre, escrite par le roy de Dannemark à ceux de Lubek, pour leur deffendre de laisser entrer les trouppes du duc de Holstein dans ses estats. Les Dannois n'ont rien répondu là-dessus, au moins que je sçache; mais ils ont fait une autre proposition de donner parolle, qu'ils n'attaqueront pas le roy de Suède, pourveu que le roy de Suède donne la sienne, qu'il ne les attaquera point. La Suède ne craint pas d'estre attaquée, et ce n'est pas de la sorte que les Dannois doivent s'expliquer. Ils doivent dire, qu'ils n'attaqueront pas le duc d'Holstein.

J'ay eu peine à me charger de cette proposition, car la finesse est trop grossière. Néantmoins j'en ay parlé au comte Oxenstiern et aux autres tuteurs. Je leur ay témoigné, que l'intérest, que V. M. prend à tout ce qui regarde la Suède, la porte à faire faire des instances auprèz du roy de Dannemark à ce qu'il cessast ses entreprises contre le duc d'Holstein Gottorp, et que le roy de Dannemark avoit témoigné, qu'il donneroit volontiers sa parolle, qu'il n'attaqueroit pas la Suède, si la Suède vouloit donner les mêmes assurances. Ces Mrs ont tout aussitost remarqué la cavillation de cette proposition et

m'ont dit, qu'ils n'avoient pas besoin des assurances du roy de Dannemark, qu'il ne les attaqueroit pas; qu'ils sont bien persuadez, qu'il n'oseroit le faire et qu'ils sont fort en repos là-dessus; que, pour faire une proposition juste et raisonnable, le roy de Dannemark doit s'engager à ne pas attaquer le duc d'Holstein et que, pour finir toutes sortes de disputes, il devoit luy faire justice sur ces [1]) prétentions.

Le comte Oxenstiern, qui ne voudroit pas procurer du bien à son pays, s'il faloit le tenir de V. M., a fort exagéré les remontrances fortes et vigoureuses, que le prince d'Orrange a fait faire au roy de Dannemark, et s'est estendu sur les obligations, qu'ils ont en cette occasion à ce prince. Je n'ay pas fait semblant de comprendre, qu'il ne vouloit pas volontiers sortir de ses mains, et je me suis bien gardé de parler de la médiation de V. M., ny même de son entremise. J'ay retranché ces mots-là, et je me suis contenté de luy dire, que j'avois crû devoir l'informer de la réponse du roy de Dannemark, afin qu'ils pussent prendre telles mesures qu'ils jugeroient à propos; que je croyois même, qu'ils pouvoient tirer avantage de l'engagement de la parolle du roy de Dannemark et qu'ils pouroient en l'acceptant marquer tout ce qu'ils souhaittent que ce prince y adjoute, pour pouvoir de leur costé luy donner les assurances qu'il désire.

Il m'a remercié et m'a dit, qu'il en feroit raport aux tuteurs et m'en rendroit compte. Il m'a seulement témoigné, qu'il pouvoit bien me dire de son chef, qu'on ne pouvoit se fier à toutes les parolles du roy de Dannemark; qu'il leur en avoit donné de très positives, qu'il ne songeoit pas à attaquer le duc de Holstein, dans le même temps qu'il partoit pour faire raser ses forts; que

1) ses.

même les propositions, qu'il faisoit à cette heure, ne se raportoient guère aux ordres, qu'il a donné à tous ses officiers de guerre de se tenir prests dans un certain temps, et aux déclarations, qu'il fait de vouloir empescher de vive force, que les trouppes du duc d'Holstein ne rentrent dans ses estats.

Il est entré ensuite dans le détail des contestations, qui sont entre le roy de Dannemark et le duc d'Holstein, et s'est particulièrement arresté sur le *Jus armorum*, dont il assure que le duc ne se départira jamais; qu'autrement il se dégraderait même de sa souverainneté. J'ay jugé, Sire, par le discours de quelques sénateurs, que cet article, dans lequel ils comprennent *Jus fortalitii* [1]), est celuy qui leur tient le plus au coeur, et que, s'il estoit accordé, on ne trouveroit pas beaucoup de difficulté dans tout le reste. J'attens la réponse, que M. le comte Oxenstiern me doit faire de la part du roy, et cependant j'informe cejourd'huy M. de Bonrepaus du contenu cy-dessus.

J'ay esté averti, Sire, que M. l'électeur de Saxe envoyoit icy un ministre en qualité d'envoyé extraordinaire. Je n'ay pas crû devoir perdre de temps à en parler au comte Oxenstiern et aux tuteurs et à m'expliquer en même temps avec eux sur la conduite de leur résident en Pologne. Ils m'ont tous désavoué de luy avoir jamais donné aucun ordre de faire des complimens à M. l'électeur de Saxe, mais simplement un ordre éventuel de les faire à celuy, qui seroit unanimement reconnu roy de Pologne, ce qu'ils peuvent assurer d'autant plus hardiment, que c'est en effet l'ordre, qu'il a à présent; que le premier, qu'ils ont donné, a esté révoqué huit jours aprèz qu'il n'a pas

---

1) „Fortalitium, munitio, arx, castrum, fort, forteresse," Du Cange, *glossarium mediae et infimae latinitatis*, edid. Henschel, 1844, III, p. 375, i. v.

esté exécuté, et que M. l'abbé de Polignac estant allé trouver ce résident, pour s'éclaircir avec luy sur ce qu'il en avoit confié au ministre de M. l'électeur de Brandebourg, ce résident a tout désavoué.

J'aurois bien pu aussy le dissimuler à V. M, puisqu'on n'en sçauroit jamais rien; mais j'ay mieux aymé suivre ma coustume de ne laisser rien ignorer à V. M. de ces sortes de choses, qui luy font connoistre l'intérieur des gens, à qui elle a affaire, et quels sont leurs sentimens pour V. M. Il est certain, que dans cette occasion ils n'ont eu aucune mauvaise volonté. Ils ont crû sur les premières relations, que M. l'électeur de Saxe estoit incontestablement roy de Pologne; mais ayant reconnu la vérité huit jours aprèz, ils ont changé leurs ordres et ont fait voir par là, qu'ils ne sont pas persuadez, que l'élection de M. l'électeur de Saxe soit légitime, et que dans l'incertitude, où sont les choses, ils ne sont point du tout prévenus pour luy. Aussy ils m'ont tous dit fort nettement, et M. le comte Oxenstiern me l'a fait entendre, qu'ils ne souhaittent point du tout, que M. l'électeur de Saxe soit roy de Pologne, et deux ou trois d'entr'eux m'ont assuré, que tous leurs voeux sont pour Mgr le prince de Conty. Du surplus ils m'ont témoigné, que jusqu'à ce que les affaires soient absolument terminées, ils ne receveront point de ministres de la part de l'électeur de Saxe, comme roy de Pologne.

Je ne comprens pas, Sire, ce que Storre leur peut escrire; mais les nouvelles, qu'ils ont des affaires de Pologne, sont entièrement contraires à celles, que je reçois de M. l'abbé de Chasteauneuf. Comme j'ay veu, que M. le comte Oxenstiern ne me rendoit pas réponse, j'ay envoyé chez luy mon secrétaire. Il en arrive dans ce moment. M. le comte Oxenstiern luy a dit, qu'il avoit ordre de me remercier du soin, que je prenois pour les affaires du Holstein, et de me prier de continuer mes bons offices; qu'il

s'en expliqueroit plus au long, quand il me verroit. Pour ce qui est de M. l'électeur de Saxe, il a répété par ordre du roy ce qu'il m'avoit dit de son chef, qu'ils n'avoient point donné d'ordre de faire des complimens à M. l'électeur de Saxe; que l'envoyé de M. l'électeur de Saxe ayant prié leur résident de luy rendre de bons offices, il avoit déclaré, qu'il avoit deffense de se mesler en façon quelconque de cette affaire; qu'ils croyent, que les affaires seront décidées en Pologne, avant que le ministre, que M. l'électeur de Saxe veut envoyer icy, y puisse arriver; mais que, quand il s'y seroit rendu auparavant, il avoit ordre de m'assurer, que la Suède ne feroit aucune démarche, qui pût déplaire à V. M., ny préjudicier à Mgr le prince de Conty. Je sçay par d'autres tuteurs, qu'ils ont fait une forte réprimande à leur résident en Pologne de sa conduite à l'égard de l'envoyé de M. l'électeur de Brandebourg et qu'ils sont très fâchez d'apprendre encore par les dernières nouvelles, que M. l'électeur de Saxe se rend maistre de tout en Pologne.

Mrs les plénipotentiaires de V. M. m'ont envoyé la déclaration, qu'elle leur a ordonné de délivrer au Sr Lillierot [1]). J'ay eu l'honneur de faire sçavoir à V. M. ce que cet ambassadeur a mandé sur ce sujet au roy son maistre [2]). Je suis &c.

Lettre particulière du même jour.

Il rend compte à M. de Torci d'une couple de soupers, qu'il a offerts à M. et à Mad. Oxenstiern et à leurs filles.

Monsieur.

J'ay prié à souper il y a quelques jours les filles du

---

1) Voir cette pièce dans *les Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, 1707, II, p. 236 et suiv.

2) Voir plus haut p. 259.

comte Oxenstiern, et avant-hier je luy donnay aussy à souper et à sa femme et au grand-maistre. Ils demeurèrent chez moy une heure plus tard qu'ils n'ont coutume de se retirer, et tout se passa fort guayement. Le roy peut juger par là de la vérité de ce que j'ay mandé, qu'il n'y avoit nul fondement aux plaintes, qu'il avoit faites, et que nous serions bientost beaucoup mieux que jamais ensemble, quant à l'extérieur.

Je suis &c.

Receu le 5e Octobre. 'A Stockholm le 18e 7bre 1697.

Les matières, qui forment le contenu de cette lettre, sont: la justification de la déclaration du roi de France, remise au ministre médiateur en Hollande; la crainte des tuteurs, que la guerre ne recommence; le refus, que M. Staremberg a éprouvé de la part des tuteurs, lorsqu'il a voulu délivrer un mémoire de sa cour; son étonnement de ce que le roi de Danemarc incline à s'accommoder avec le duc de Holstein par le moyen de l'électeur de Brandebourg; les nouvelles favorables pour le prince de Conti, qu'il a apprises de l'envoyé de Pologne.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 28 du mois dernier, et la déclaration, qu'elle a ordonné à ses plénipotentiaires à Delft de délivrer entre les mains du ministre médiateur. Cet ambassadeur l'a envoyé à ses maistres; mais il ne leur a pas exposé les justes raisons, qu'a V. M. de se déclarer de la sorte. L'abus, que les alliez ont fait de toutes les avances de V. M. pour la paix; le préjudice, que V. M se faisoit en demeurant toujours engagée aux mêmes conditions dans le temps que les alliez avoient une liberté entière d'en changer; le préjudice même, qu'en recevoit toute l'Europe en ce que les alliez dans cette confiance éloignoient la conclusion de la paix; les restitutions considérables, que V. M. fait aux alliez,

malgré ses grandes conquestes et malgré la supériorité, qu'elle a sur eux; les sages précautions, que prend V. M. pour séparer de telle sorte la France et l'Allemagne dans le haut Rhin, qu'il ne puisse plus y avoir de démeslé, — il n'a fait mention d'aucune de ces choses, ny de plusieurs autres, qu'on peut aisément supléer. Au lieu de cela il mande, qu'il n'a pu refuser cette déclaration, mais que l'ayant présentée aux alliez, ils l'avoient tous rejettée, et il en parle de telle sorte, que les tuteurs appréhendent, que la guerre ne recommence dans toute l'Europe.

Je reçois par la poste, qui arrive dans ce moment, des lettres de Mrs les plénipotentiaires de V. M., qui m'apprennent, qu'ils ont délivré cette déclaration. Si j'avois eu cet avis par le même ordinaire, que Lillierot a mandé qu'il avoit receu la déclaration, j'aurois pu prévenir les tuteurs et leur donner d'autres idées, avant qu'ils se fussent assemblez pour lire leurs lettres, ce qu'ils ne font que le lundy, et les lettres sont arrivées le dimanche à huit heures du matin.

Une personne du sénat (V. M. jugera bien, qui c'est) a envoyé quérir mon secrétaire et luy a apris ce que je viens d'avoir l'honneur d'escrire et luy a témoigné, qu'ils craignoient fort icy, que la guerre ne se ralumast. Ce qui l'en persuade le plus en son particulier est, que les ministres d'Angleterre et de Hollande ont demandé une conférance. Il conclud (avec beaucoup de raison), que, si les Anglois et les Hollandois prennent feu là-dessus, le prince d'Orange ne veut pas sincèrement la paix et que toutes les avances, qu'il a faites, n'ont esté que pour éviter cette campagne, qui, dans le bon estat des armées de V. M. en Flandre, pouroit le réduire, luy et tous les alliez, à subir les loix, qu'elle leur auroit voulu imposer; qu'il avoit toujours eu des avis, que le prince d'Orange ne vouloit point la paix, et que cette démarche des ministres Anglois et Hollandois en est une preuve con-

vaincante [1]). Il est vray, Sire, que cette personne a toujours eu cette opinion-là, et son amy m'assura la même chose le 31 de Juillet dernier, ainsy que j'eus l'honneur de le mander à Vostre Majesté.

Nous attendons, cette personne et moy, avec impatience ce que les ministres Anglois et Hollandois ont à proposer, car il est certain, que la manière, dont ils s'expliqueront, contribuera beaucoup à découvrir les sentimens intérieurs du prince d'Orange, qui ne peut estre bien intentionné pour la paix, s'il appuye avec chaleur les plaintes des impériaux.

Je ne dois pas obmettre une circonstance considérable, qui est, que Staremberg a receu ces jours passez un courrier, avec ordre de se plaindre des conditions de paix, que V. M. offroit, et de demander à la Suède la garantie des traittez de Westphalie. Staremberg envoya ce mémoire par son secrétaire au comte Oxenstiern il y aura demain huit jours; mais les tuteurs le refusèrent, disant, que Staremberg ne pouvoit faire aucune fonction à la cour de Suède, jusqu'à ce que les démeslez, qu'ils ont avec l'empereur au sujet de l'interdiction de sa cour au comte Gabriel Oxenstiern, fussent terminez. Lillierot mande aussy, que, quand il voulut donner la déclaration de V. M. aux ambassadeurs de l'empereur, ils luy répondirent, que Staremberg devoit avoir receu ordre de se plaindre du roy de Suède et de luy demander la garantie des traittez de Westphalie.

On peut tirer deux conséquences de cette présentation, que le comte de Staremberg a fait d'un mémoire, l'une,

---

1) Il est curieux de comparer à cette conclusion les lettres, écrites dans le cours de l'année 1697 par Guillaume III, qui montrent évidemment, qu'il souhaitoit ardemment la paix et était impatient de la lenteur du progrès des négociations. Voir van der Heim, *Het archief van den raadpensionaris Antonie Heinsius* (les archives du grand-pensionnaire Heinsius), III, p. 226 et suiv.

que le comte Oxenstiern ne gouverne pas la régence et que les tuteurs demeurent fermes dans leurs sentimens; l'autre, qui est plus considérable, que ce n'est point cette nouvelle déclaration, qui fait, que les impériaux sont si offensez [1]) à la paix, puisqu'avant qu'elle fût délivrée ils faisoient les mêmes plaintes et montroient le même éloignement à toute sorte d'accommodement, qu'ils font à cette heure.

Cette même personne a voulu entrer en détail avec mon secrétaire de l'estat de la négociation en Hollande; mais comme je n'en ay point de connoissance, il ne m'a pas esté possible de le satisfaire en aucune façon. Je vois, Sire, que M. de Bonrepaus a mandé à V. M., que le roy de Dannemark consent de suivre ce qui a esté réglé entre luy et le duc de Holstein par le traitté de Fontainebleau et ensuite par le traitté d'Altena. Cela ne rend pas son accommodement avec le duc d'Holstein plus aisé. Le duc dit la même chose. Il ne demande que l'exécution du traitté d'Altena. Il somme les garans de le restablir et de faire réparer les infractions, qu'il prétend que le roy de Dannemark y a faites; mais chacun l'interprette à sa mode, et c'est de quoy il est question. Ce qui m'estonne est, que dans le temps que le roy de Dannemark ne fait à M. de Bonrepaus que des propositions, susceptibles de plusieurs sens et de diverses interprétations, il s'accommode par le moyen de M. l'électeur de Brandebourg. Cet électeur a fait voir depuis huit jours au roy de Suède, qu'il avoit fait convenir le roy de Dannemark et le duc d'Holstein sur le point des unions. Un sénateur de Suède en a fait des complimens en ma présence à l'envoyé de Dannemark, et cet envoyé m'a dit, que, si cela estoit, le reste ne receveroit guère de difficulté.

---

1) opposés?

Je n'ay garde, Sire, de laisser envisager au Sr Sparfeldt, qu'il pouroit servir dans les armées de V. M., et si j'ay parlé de ses prétentions de tirer deux mille pistolles des habitans d'Ath, qu'il prétend qu'ils luy doivent, ce n'a esté que pour épargner l'argent de V. M. Je verray, quand il sera de retour, quels services il poura rendre, soit dans la diette, soit dans d'autres occasions, et j'auray l'honneur d'en rendre compte à V. M.

Je seray aussy attentif à ce qui se passera pendant la diette à découvrir les cabales, qui se formeront avant cette assemblée des estats.

L'envoyé de Pologne vient de m'apprendre de très bonnes nouvelles pour Mgr le prince de Conty. Il ne doute pas, que cette affaire ne soit terminée incessamment et sans retour, si on envoye l'argent, qui est nécessaire. Il m'a prié d'escrire à M. de Bonrepaus, pour empescher, que le roy de Dannemark ne reconnoisse le Sr Boze en qualité d'envoyé du roy de Pologne. Je luy ay témoigné, que M. de Bonrepaus n'avait pas besoin d'estre exhorté, ny même averty là-dessus. Ce qui luy fait demander cette précaution, c'est que l'envoyé de Pologne, à qui il a escrit il y a quinze jours sur le même sujet, luy a mandé, qu'il ne pouvoit estre que neutre en cette occasion, et qu'ainsy il prendroit le party de se taire et de ne rien dire. Je suis &c.

Receu le 12 8bre. `A Stockholm le 25e Septbre 1697.

Il mande, quelles sont ses vues à l'égard de ce qu'il y aura à faire dans les différends des deux rois du Nord; qu'il a parlé en particulier à quelques-uns des tuteurs des plaintes mal fondées de Palmquist, relatives au dommage, fait au commerce suédois par les armateurs français; que les tuteurs ne veulent entendre d'aucun accommodement avec la cour de l'empereur sans une satisfaction préalable de l'affront, fait à leur ministre à Vienne; que le comte Oxenstiern est

très chagrin de ce que M. Staremberg devra quitter la Suède, sans pouvoir prendre congé du roi; la réponse sèche, donnée par les tuteurs au mémoire de M. Staremberg; l'effet, produit dans la cour de Stockholm par la nouvelle du passage du prince de Conti au Sund; que M. Oxenstiern en est fâché et prétend à tort, que le roi de Danemarc aurait dû l'empêcher; que les tuteurs assurent, qu'ils ne reconnaîtront pas l'envoyé de l'électeur de Saxe en qualité de ministre du roi de Pologne; que, selon le grand-maître, le roi de Danemarc offre la carte blanche aux alliés; les discours, que lui et son secrétaire ont eus avec les tuteurs sur les démarches de M. van Heeckeren et sur les lettres de M. Lillierot par rapport à la déclaration du roi de France touchant Strasbourg et les conditions de paix, qu'il a offertes, ainsi que sur les plaintes des princes de l'empire, mécontents du train, que les négociations prennent à la Haye; pourquoi les tuteurs souhaitent, que Strasbourg ne demeure pas entre les mains du roi de France.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 5e de ce mois.

Je crois, que, sans examiner entre le roy de Suède et de Dannemark, qui a sujet de se plaindre et de se tenir sur ses gardes, sans travailler à former une bonne union entre ces deux princes (ce qui ne seroit pas aisé à faire), le plus seur et le plus court est de voir ce qui les peut brouiller et de le prévenir. Il est certain, que la Suède n'a point d'envie d'attaquer le Dannemark et que le Dannemark ne songe pas à attaquer la Suède. Il ne paroist pas non plus, que le roy de Dannemark aye dessein à cette heure de faire de nouvelles entreprises contre le duc de Holstein; mais il ne veut pas, que ce duc fasse rentrer ses trouppes dans ses estats, et je crois, que c'est le seul endroit, qui pouroit faire naître des démeslez entre les deux roys du Nord. J'en escris aujourd'huy à Mr de Bonrepaus, et nous verrons, l'un et l'autre, ce qu'il y a à faire là-dessus.

Le duc d'Holstein est party depuis peu sous prétexte d'aller aux eaux. Les Dannois le soupçonnent ou du moins luy imputent d'avoir dessein d'aller en quelqu'autre endroit.

J'ay parlé en particulier à quelques-uns des tuteurs des plaintes mal fondées, que Palmquist fait du trouble, qu'il prétend que les armateurs françois apportent au commerce des Suédois dans le temps qu'ils souffrent tranquillement, que les vaisseaux du roy leur maistre et ceux de ses sujets soient si mal traittez par les Anglois. Ils m'ont dit, qu'il est vray, qu'ils ont donné ordre en France et en Hollande de faire des plaintes générales de ce que l'on troubloit leur commerce, mais qu'on ne doit pas croire, qu'ils laisseront passer doucement l'affront, que l'Angleterre vient de leur faire; qu'ils ne se contenteront pas d'ordonner à leurs ministres de s'en plaindre d'une manière très forte et qui donnera à penser aux Anglois, mais qu'ils en conserveront un ressentiment bien vif, dont ils donneront des marques, quand ils en pouront avoir l'occasion.

Je ne doute point, Sire, que dans le premier moment de chagrin, que leur a causé l'insulte, que les Anglois leur ont faite, ils n'ayent donné des ordres généraux de se plaindre en France et en Hollande, le Sr Palmquist ne cessant de leur escrire, qu'on fait tous les torts du monde aux Suédois, quoyqu'il soit notoire, que de six vaisseaux, qu'il réclame, à peine y en a-t-il un suédois. Aussy j'ay témoigné à ceux, qui m'en ont parlé, qu'il n'y avoit aucune apparence, qu'on eût confisqué ou même arresté en France aucun vaisseau véritablement suédois, puisque je n'avois point eu un seul mémoire de la chancellerie depuis plus de dix mois, et que M. de Pontchartrain m'ayant envoyé les motifs des derniers jugemens, qui ont esté rendus en France, on avoit trouvé, qu'on n'en avoit point confisqué de suédois et qu'on en avoit relâché, qui estoient fort douteux.

Non seulement, Sire, les tuteurs ont reconnu, que l'accommodement, fait à Vienne, ne devoit pas satisfaire le roy leur maistre, et ont désavoué le comte Gabriel Oxenstiern, qui y avoit consenty; mais aprèz avoir révoqué les ordres, que le comte Oxenstiern avoit donné aux commissaires suédois dans le directoire de la basse Saxe de communiquer cet accommodement aux autres condirecteurs, pour en avoir leur avis, ils ont persisté fortement à ne vouloir entendre aucun accommodement sans une satisfaction préalable de l'affront, fait à leur ministre à Vienne, et ils ont refusé de recevoir aucun mémoire par les mains de Staremberg, de sorte que le comte Oxenstiern, désespérant de pouvoir accommoder cette affaire, a enfin consenty, que les tuteurs donnassent permission au comte Gabriel Oxenstiern de sortir de Vienne, sous prétexte d'aller aux eaux, d'où il reviendra droit icy.

Le comte de Staremberg de son costé a receu dimanche dernier une permission sans réserve de sortir de Suède. Il envoyera ses enfans et presque tous ses gens dans quinze jours, et luy et sa femme s'en iront dans un mois. Le comte Oxenstiern souffre impatiemment le déplaisir, que son neveu reçoit en cette occasion; mais rien ne luy est plus sensible que de faire voir, qu'il n'a pas le crédit d'empescher, que le comte de Staremberg, qui luy a fourni tant d'argent et que luy et sa femme ont toujours regardé et traitté comme leur ami particulier, soit obligé de quitter de cette sorte la cour de Suède. On ne pouroit rien demander de plus dans cette occasion de la fermeté des tuteurs. Ce qui m'en paroist de meilleur est, que, cette affaire ne s'accommodant point, il y a apparence, que celle de Meklenbourg ne s'ajustera point si facilement.

J'ay apris, Sire, que le comte Oxenstiern s'est servy d'une finesse, qui ne luy a point réussy, lorsqu'il a eu deffense des tuteurs de recevoir le mémoire de Staremberg, dont j'ay desjà fait mention. Il a leu le mémoire,

avant que de le rendre, et aprèz avoir dit aux tuteurs, qu'il n'avoit pas voulu s'en charger selon leurs ordres, il leur a témoigné, qu'il l'avoit leu, croyant qu'il estoit toujours bon d'en sçavoir le contenu. Là-dessus il leur en a fait rapport, qui est en substance des plaintes contre V. M. et une demande formelle de se joindre à l'empereur pour la garantie des traittez de Westphalie. Le comte Oxenstiern a remontré l'obligation, dans laquelle ils estoient de garantir ces traittez, et à presser les tuteurs de faire au moins quelque réponse verballe, sur quoy il a esté chargé de dire au secrétaire de Staremberg, qu'ils sçavoient bien ce qu'ils avoient à faire et qu'ils se conduiroient toujours selon la justice et l'équité et comme il convient à de bons médiateurs. Le comte de Staremberg auroit mieux aimé, qu'on ne luy eût point fait de réponse, que de luy en avoir rendu une si sèche.

V. M. sera informée il y a desjà longtemps de l'heureuse navigation de Mgr le prince de Conty et de son passage au Zundt. Ainsy je n'ay à rendre compte que de l'effet, qu'il a produit icy. On a esté si estonné et si étourdy d'apprendre cette nouvelle, lorsqu'on croyoit ce prince à Versailles, qu'on n'en est pas encore revenu. On ne peut cesser d'admirer la conduite de V. M., dont les secrets sont si impénétrables et les ordres si fidellement exécutez, que l'on n'apprend jamais les grands desseins, qu'elle a formé, quelques préparatifs qui y soient nécessaires, que par leur exécution. On ne comprend point, comment Barth a pu passer malgré les vaisseaux ennemis, qui se vantoient dans toutes les cours de l'Europe de le tenir dans un sac. On ne s'estonne pas moins, que les vents ayent servy si favorablement la flotte de V. M., qu'il semble qu'ils l'ayent attendu à tous les passages, où ils estoient nécessaires [1]) qu'ils changeassent

---

1) il était nécessaire.

pour le conduire à sa route. Enfin, Sire, on void visiblement la protection, dont Dieu favorise tous les desseins de V. M.

Le comte Oxenstiern n'a pu se retenir dans une conversation, qu'il a eue avec le secrétaire de Brandebourg. Il s'est fort emporté contre le roy de Dannemark d'avoir souffert, que Mgr le prince de Conty soit passé. Il prétend, que le roy de Dannemark n'avoit point deu permettre, que des vaisseaux de guerre entrassent dans la mer Baltique, sans en avertir les Suédois, et qu'il a agi en cela contre les traittez, faits avec eux, en quoy le comte Oxenstiern déguise la vérité, car le roy de Dannemark est seulement obligé à ne point souffrir, qu'il entre dans la mer Baltique des vaisseaux de guerre ennemis. Il adjoute, que, quand le roy Sigismond voulut faire bastir des vaisseaux à Dantzick, le roy de Dannemark y alla avec toute sa flotte et coula à fonds les six vaisseaux, qui estoient desjà construits; que ce roy-cy en a usé bien autrement en cette occasion. Comme il n'y a eu que le comte Oxenstiern en Suède de ce sentiment-là, son chagrin n'a eu aucune suite.

Le comte Guldenstiern et les autres tuteurs, à qui j'ay parlé, pour empescher que l'envoyé de l'électeur de Saxe n'eût audiance en qualité d'envoyé du roy de Pologne, m'ont tous déclaré avant et aprèz le passage de Mgr le prince de Conty, et Guldenstiern plus fortement que les autres, qu'ils souhaitteroient, que Mgr le prince de Conty fût roy de Pologne, et que leurs intérests n'estoient point, que ce fût l'électeur de Saxe. Ils m'ont aussy assuré, qu'ils ne reconnoistroient pas son ministre en qualité d'envoyé du roy de Pologne. Il m'a paru, que Guldenstolpe avoit envie, qu'on luy laissât présenter telles lettres qu'il voudroit, et qu'on luy fît une réponse, qui le fît repentir d'avoir osé prendre ce titre dans l'estat, où sont les affaires. Si ces Mrs ont eu cy-devant ces senti-

mens, il n'y a pas à douter, qu'ils ne se comportent à cette heure, comme ils doivent. Il n'y a que Hekeren, qui se déchaîne hautement et qui solicite pour l'électeur de Saxe. On en seroit plus estonné, si l'on n'estoit acoustumé à le voir se mesler de tout ce qui se passe, fût ce au bout du monde et toujours avec emportement, quand c'est contre les intérests de V. M. M. Guldenstolpe a dit à mon secrétaire, qu'ils seroient toujours très favorables à Mgr le prince de Conty, quoyqu'on n'eût pas entendu parler de luy. Je crois, qu'il a voulu faire comprendre, que V. M. ne leur avoit pas fait donner avis du passage de ce prince, comme on l'a donné au roy de Dannemark; mais la différence est si notoire, qu'il n'est pas nécessaire d'y répondre. Peut-estre auroient-ils souhaitté, que V. M. leur eût fait donner part de l'entrée de cette escadre dans la mer Baltique; mais comme je crois, que V. M. ne l'a voulu, ny deu faire, j'ay laissé tomber ce discours, sans entrer en aucune explication.

Quoyque le roy de Dannemark se soit bien comporté en cette occasion et qu'il ait fait ce que V. M. a souhaitté, il n'en songe pas moins pour cela à s'unir aux alliez, si ce qu'on m'en a dit est véritable. Le grand-maistre m'a dit, que ce prince offre la carte blanche aux alliez. Je ne veux pas assurer V. M., que cela soit vray; mais je puis bien l'assurer, qu'il faut que le sénat de Suède ait ces avis et que le grand-maistre en soit persuadé, car il n'y a nulle finesse et nul artiffice en son fait, et je suis certain, qu'il me dit les choses, comme il les pense.

Pour ce qui regarde, Sire, la déclaration de V. M. touchant Strasbourg, c'est l'affaire, qui occupe le plus à cette heure le sénat de Suède et qui est aussy le plus de conséquence. La conférence, que j'ay eu l'honneur de mander à V. M. le dernier ordinaire que Hekeren

devoit avoir [1]), a roulé toute sur ce sujet. Il a déclaré, que le prince d'Orange ne souffriroit jamais, que V. M. conservât Strasbourg et, parlant en ministre de l'empereur, il a demandé instamment la garantie des traittez de Westphalie. Depuis cela il a veu tous les sénateurs, et jamais il ne s'est donné tant de mouvement. Il a demandé une seconde conférance, et je suis averty de bon endroit, qu'il veut offrir la carte blanche aux tuteurs pour un traitté d'alliance et de commerce. On peut juger par là des intentions du prince d'Orange. M. Lillierot de son costé a escrit fortement contre la déclaration de V. M. et a fait un raport de sa négociation, qui rejette l'éloignement de la paix sur les ministres de France. Oliverskrans, qu'il a aussi instruit de toutes ces particularitez, a soutenu icy, que l'empereur a choisi Strasbourg et que la paix auroit esté conclue, si la France n'avoit pas demandé un an pour le démolir et de conserver pendant ce temps-là une garnison dans la ville, ce qu'il prétend devoir estre suspect à l'empereur.

Comme j'ay esté informé des démarches de Hekeren et des discours de Lillierot et que Mrs les plénipotentiaires m'ont mandé, que Lillierot avoit déclaré, qu'il avoit ordre d'empescher, que V. M. gardât Strasbourg, j'ay parlé au comte Oxenstiern et aux autres tuteurs et leur ay représenté, que V. M., après avoir fait des offres si avantageuses dans le bon estat, où sont les affaires de son royaume et de ses armées, et avoir attendu si patiemment, que les impériaux prissent quelque résolution, n'avait pu mieux faire que de se déclarer, comme elle a fait, et par raport à ses propres intérests, qui ne veulent pas, qu'elle demeure toujours engagée aux mêmes conditions, sans pouvoir profiter des évènemens de la guerre dans le

---

1) Voir ci-dessus p. 276.

temps que les alliez sont entièrement libres, et par raport au bien de la paix, que les alliez ne se hâtoient pas de conclure, dans la confiance d'avoir toujours les mêmes conditions et que V. M., estant obligée de décider une fois une chose, qui éloignoit la conclusion de la paix, ne pouvoit le faire plus avantageusement pour l'empire, eu égard à l'importance des équivalens, qu'elle offre, ny avec plus de précaution pour la conservation de la tranquilité publique, en séparant absolument la France dans le haut Rhin d'avec l'Allemagne, en sorte que toute personne raisonnable et désinteressée conviendra, que V. M. a un désir sincère de donner la paix à l'Europe et de la rendre deurable.

Le comte Oxenstiern, ayant conféré avec les tuteurs, m'a dit, qu'on estoit surpris, qu'aprèz les déclarations, qu'on avoit faites icy, et les préliminaires, dont on estoit convenu à la Haye et qu'on avoit remis entre les mains de l'ambassadeur médiateur de Suède, on fît à cette heure une déclaration, quy y est si contraire, qu'ils avoient donné ordre à Lillierot de porter les impériaux à recevoir Strasbourg dans l'estat que V. M. l'a pris et d'exhorter les ambassadeurs de France d'exécuter les préliminaires et de restablir les traittez de Westphalie, pour délivrer la Suède des instances, que les alliez luy font continuellement de garantir ces traittez. J'ay répondu au comte Oxenstiern, que, quoyqu'on ne pût tirer aucune mauvoise conséquence en prenant le véritable sens des avances, que j'ay faites icy, je ne m'arresterois à le luy faire connoistre, puisqu'il n'en estoit plus question; que les alliez ne les ayant pas accepteés, elles estoient demeurées caduques et même entièrement anéanties par la négotiation, qu'ils ont faite à la Haye et qui a servy de fondement, sur lequel la médiation de la Suède a esté généralement reconnue.

Du reste je n'ay fait que luy répéter les raisons géné-

rales, que je luy avois alléguées, et luy ait [1]) fait voir, que les propositions de V. M. affermissent les traittez de Westphalie, bien loin de les détruire. Je luy ay aussi représenté, qu'il estoit évident, que l'empereur ne vouloit point la paix, puisque Staremberg s'estoit plaint des propositions de V. M. et avoit demandé la garantie de la Suède, dans le temps qu'il ne tenoit qu'à luy de recevoir Strasbourg, sur quoy il n'a eu rien à me répondre. Les autres tuteurs, à qui j'ay parlé en particulier, m'ont expliqué assez franchement les sentimens de la régence. Ils m'ont avoué, qu'il estoit vray, qu'ils souhaittoient, que Lillierot pût porter les ambassadeurs de V. M. à laisser Strasbourg à l'empire, mais qu'en cela il ne devoit agir que par induction et par insinuation, mais qu'ils ne luy avoient pas donné des ordres d'empescher, qu'elle ne gardât cette place, qu'ils pouvoient bien m'assurer, que, quelque instance que fît Hekeren, ils n'iroient pas si viste et qu'ils songeroient à deux fois, avant que de s'expliquer de la sorte.

Un des tuteurs a dit à mon secrétaire, qu'ils estoient fort embarassez, ne sçachant que répondre aux princes de l'empire, qui les persécutoient, pour avoir leur garantie; que ces princes leur ont fait dire, et je vois bien, que c'est par Lillierot, qu'ils n'ont eu aucune part à la négociation, qui s'est faite à la Haye, qu'elle leur est très désavantageuse; que la restitution, que V. M. offre de tant de places, ne tourne qu'au profit de l'empereur et ne serviroit qu'à augmenter sa puissance et à diminuer celle des princes; que les estats de l'empire profiteroient bien plus, si Strasbourg leur estoit restitué. Ce tuteur a témoigné, que le roy de Suède estant garant des traittez de Westphalie, outre cela prince de l'empire, il ne pouvoit honnestement presser les princes d'accepter une proposi-

1) ai.

tion, qui leur est si préjudiciable et si contraire aux traittez de Westphalie; que Hekeren devoit encore avoir une conférance, dans laquelle il devoit faire toutes sortes d'offres à la Suède; que le sujet des plaintes des alliez est, que V. M. ne veut plus faire la paix sur le fondement, dont on est convenu dans les préliminaires. J'ay dit à ce tuteur, que V. M. offroit les places, dont est question, à l'empereur et à l'empire, et que, si le roy de Suède trouve, que les princes soient lezez en cette restitution, il peut comme bon médiateur y remédier, en prouvant, que Philisbourg soit remis entre les mains de l'evesque de Spire, et faisant de Brisack une ville impérialle, ou prenant tel autre expédient qu'il trouvera à propos. Comme je n'ay point ordre de V. M. de dire ces choses-là, je n'en ay point parlé au comte Oxenstiern.

Du surplus, Sire, ce tuteur m'a avoué, qu'ils estoient persuadez, que l'empereur et le prince d'Orange ne veulent pas la paix. C'est pour cela qu'ils croyent, qu'on les y devroit forcer par des offres, qu'ils ne pouroient rejetter. Pour moy, je croirois plustost, qu'il n'y a que la continuation des prospéritez et des conquestes de V. M., qui puissent contraindre ces deux princes à convenir d'un accommodement raisonnable. Autant que j'en puis juger, Sire, je crois, que les tuteurs ont encore deux raisons plus fortes que celles, qu'ils allèguent, pour souhaitter que Strasbourg ne demeure pas entre les mains de V. M. L'une est la religion Luthérienne, à laquelle ils sont attachez avec scrupule. L'autre est, qu'ils regardent le Palatinat du Rhin comme devant estre bientost au roy leur maistre, sans compter le duché des Deux-Ponts, dont ils seront en possession à la conclusion de la paix.

Je suis &c.

Lettre particulière du même jour.

Il recommande à M. de Torci l'expédient, proposé par feu le roi de Suède à l'égard de Strasbourg.

Je ne sçais, Monsieur, si vous aurez fait attention à ce que j'ay eu l'honneur de vous mander il y a quelques mois. Il seroit expédient de prendre le party, que feu le roy de Suède a proposé autrefois au roy, de posséder Strasbourg comme membre de l'empire, ainsy que feu le roy de Suède prétendoit qu'on en devoit user à l'égard des villes, cédées au roy par les traittez de Westphalie, et si ce seroit à cette heure le temps d'en parler.

Je suis &c.

Receu le 18. À Stockholm le 2e Octobre 1697.

Il écrit, qu'on vient d'apprendre à Stockholm, que la paix a été signée avec l'Espagne, l'Angleterre et les États Généraux; que l'envoyé de l'électeur de Saxe n'a pu avoir audience; qu'il se répand un bruit, que l'électeur de Saxe a été couronné roi de Pologne; que sur la demande de M. Wallenstedt le duc de Zell et le duc de Hanovre ont dressé un projet de traité, tendant à la protection du duc de Holstein, qui cependant ne sera vraisemblablement pas agréé par la Suède; pourquoi il n'a pas encore été invité à dîner avec le roi de Suède; que la nouvelle maison, où le roi de Suède ira demeurer, ne sera pas encore logeable dans un mois.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 12e du mois dernier.

Si Mrs les plénipotentiaires de V. M. s'apperçoivent de la partialité du Sr Lillierot pour les alliez, on la void encore plus ouvertement dans ses relations, qu'il a faites d'une telle sorte, que, malgré les avances, que V. M. a faites pour la paix, et la modération, qu'elle a eue après les grands avantages, qu'elle a remportez sur les alliez,

le bruit a esté icy tout commun, que V. M. ne vouloit point la paix. Mais comme nous venons d'apprendre, qu'elle a esté signée le 20 avec l'Espagne, l'Angleterre et les Estats Généraux [1]), ceux, qui par aveuglement ou par entestement vouloient douter de la vérité, seront obligez de reconnoistre, qu'on doit à V. M. et aux conditions, qu'elle a bien voulu accorder à ses ennemis, le rétablissement de la tranquilité publique, car on ne doutte point, que les impériaux ne signent leur traitté dans le terme, que V. M. leur a marqué.

L'envoyé de l'électeur de Saxe n'a pu avoir audiance. On nous avoit dit icy, qu'il avoit eu deux différentes lettres de créance pour le roy de Dannemark, l'une en allemand, où il ne prenoit que le titre d'électeur de Saxe, l'autre en latin, où il se qualiffioit de roy de Pologne; que le roy de Dannemark avoit receu la lettre allemande et rejetté la latine et ne luy avoit donné audiance qu'en qualité d'envoyé de l'électeur de Saxe. Cette présuposition a pensé causer icy une béveue, car le comte Oxenstiern a receu les lettres de cet envoyé, qui estoient en allemand; mais ayant veu, que dans celles-là même l'électeur de Saxe prenoit la qualité de roy de Pologne, il les a renvoyé par son secrétaire.

Il se répand un bruit dans ce moment, que l'électeur de Saxe a esté couronné roy de Pologne. Les alliez adjoutent à cela beaucoup d'autres circonstances très fausses, comme si tout estoit paisible en Pologne. J'espère, qu'on ne s'y laissera point surprendre icy. Je vais ce moment envoyer chez les tuteurs, afin qu'ils ne fassent aucune démarche, jusqu'à ce qu'on soit informé de l'arrivée de Mgr le prince de Conty en Pologne. Hekeren a solicité

---

1) Voir les articles de ces traités dans *les Actes et mémoires des négociat. de la paix de Ryswick*, III, p. 103 et suiv.; 176 et suiv. 219 et suiv.

encore aujourd'huy le baron de Saken, envoyé de la République de Pologne, de reconnoistre l'envoyé de l'électeur de Saxe, ou du moins de recevoir sa visite, ce que le baron de Saken a refusé. Il est extraordinaire, qu'Hekeren en use de la sorte, aprèz avoir apris, que ses maistres ont signé la paix.

Le Sr Valerstedt, à qui on avoit ordonné d'abord de s'adresser à la maison de Lunebourg, pour garantir le duc de Holstein Gottorp contre les entreprises du roy de Dannemark, a fait sa proposition au duc de Zell et d'Hannover, qui l'ont acceptée avec joye, et ont fait un projet de traitté, qui porte, qu'ils secoureront de toutes leurs forces le duc d'Holstein Gottorp et qu'ils céderont à la Suède le pays de Hadeler, moyennant quoy la Suède sera obligée de leur garantir la vente du duché de Saxe Lawenbourg. Ces princes ont promis quatre mille ducas d'or à Walersteidt, s'il pouvoit faire agréer ce traitté. Un de mes amis, qui n'est pas sénateur et qui est fort consulté par eux, a fait un escrit, pour leur faire voir, combien ce projet de traitté estoit contraire à la Suède. Ils ne croyent pas, que ce traitté soit agréé. Au moins il n'a pas esté approuvé. Quand il a esté leu dans le sénat, je tâcheray de sçavoir au retour des sénateurs, qui sont depuis cinq jours à leur maison de campagne, ce qui se passera dans cette affaire, à laquelle Mr l'électeur de Brandebourg s'oppose, ayant ordonné à son secrétaire en cette cour d'en faire de vives remontrances.

Je me doutois bien, Sire, que je pourois recevoir les ordres de V. M., avant que le roy de Suède m'invitât à dîner avec luy. Cette cour-cy n'est pas comme celle de Dannemark. Elle est sérieuse et triste, selon l'humeur du feu roy, qui l'a mise sur ce pied-là. Ainsy les moindres choses les épouvantent. Le grand-maréchal a trouvé étrange, qu'ayant marqué aux ministres estrangers l'heure de midy, pour faire leur cour au roy de Suède, nous

estions obligez, aprèz y avoir esté une demie heure ou trois quarts d'heure, de revenir dîner à Stockholm. Il a témoigné à la reyne, qu'il y avoit quelque sorte d'indécence et d'incivilité de ne faire aucune distinction entre les ministres estrangers et de me laisser retourner à Stockholm en même temps que tous les autres envoyez et les résidens, qui se trouvoient à Carlberg, et qu'on feroit bien de m'inviter quelquefois à demeurer à dîner avec le roy. Quelques sénateurs, qui estoient présens, trouvèrent cela fort juste; mais la reyne dit aussitost, que le roy feroit mal de me donner à dîner, avant que le roy son père fût enterré, et quoyqu'un dîner particulier ne deût pas tirer à conséquence et ne puisse estre regardé comme une réjouissance publique, néantmoins le grand-maistre, voyant qu'il ne pouvoit luy oster ce scrupule de la teste, n'a pas insisté davantage.

La maison du connétable Wranguel, qui a esté brûlée, depuis que je suis icy et que le roy de Suède a acheptée, pour y aller demeurer, ne poura estre logeable de plus d'un mois d'icy. Cela chagrine d'autant plus la cour, que le lieu de Carleberg est bas et humide et très malsain en ce temps-cy. Je suis &c.

Receu le 26e. `A Stockholm le 9e Octobre 1627.

Il rapporte, comment M. Oxenstiern lui a voulu faire accroire le contraire de ce que portent les ordres, donnés par les tuteurs à M. Lillierot; quel avait été le souhait de la cour de Suède touchant Strasbourg et ce qui avait été prescrit à M. Lillierot à ce sujet; que le maître des cérémonies est allé déclarer au Sr Bozen, que le roi de Suède ne voulait reconnaître aucun ministre de Pologne que celui, que l'envoyé de la République, qui était en cette cour, déclarerait avoir été légitiment élu; que les traités de commerce entre la Suède et les États Généraux seront bientôt renouvelés; que M. van Heeckeren est venu le complimenter sur la conclusion de la paix et qu'il lui a rendu sa visite; qu'on

recommence à parler du dessein de couronner le roi de Suède à la diète qui va se tenir; que le jour, fixé pour l'ouverture de la diète, est le treize de Novembre; que l'enterrement du feu roi se fera le quatre Décembre.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 29e du mois dernier.

On fut informé icy il y a huit jours du délay, que V. M. a accordé aux impériaux jusqu'au premier de Novembre [1]), et on aprit en même temps, que la paix estoit signée avec les autres alliez. Le comte Oxenstiern a témoigné son chagrin de cette signature à quelques personnes; mais il n'a pu empescher, que les tuteurs du roy de Suède n'ayent confirmé les ordres, qu'ils avoient donnez huit-jours auparavant à Lillierot, de ne point insister davantage auprèz des ambassadeurs de V. M. sur la restitution de Strasbourg; au contraire de déclarer aux ministres des princes de l'empire, que la Suède avoit satisfait plainement à sa garantie, puisque V. M. avoit offert la restitution de Strasbourg, et par conséquent le restablissement des traittez de Westphalie, et que, s'ils ne l'avoient point accepté, ils ne devoient s'en prendre qu'à eux-même, et que la Suède ne se trouvoit plus obligée à la garantie, ny à aucun autre office en leur faveur. Cet ordre fut envoyé à Lillierot le même jour que le comte Oxenstiern me fit une déclaration bien contraire. M. Wrede, qui n'arriva de la campagne que le lendemain de cette affaire, m'a témoigné, qu'il avoit esté très scandalisé de la supercherie du comte Oxenstiern, qui avoit fait acroire à la

1) Ceci était arrêté dans un article séparé des traités de paix, conclus par la France avec les autres puissances. Voir *les Actes et mémoires des négociat. de la paix de Ryswick*, III, p. 122 et suiv.; 187 et suiv.; 207 et suiv.; 238, 239. — La paix entre la France et l'empire s'ensuivit effectivement le 30 Oct. Voir *ibid.*, IV, p. 13 et suiv.

reyne mère, que, quoyqu'on donnât d'autres ordres à Lillierot, on pouroit peut-estre obtenir quelque chose de la France en me tenant un semblable langage, qui d'ailleurs ne pouvoit tirer à conséquence, n'estant fait qu'en particulier de luy à moy.

M. Guldenstolpe, à qui j'en ay parlé, m'a témoigné, qu'il estoit impossible de pouvoir parer tous ces coups-là, qui ne tirent point à conséquence, puisque cela ne change rien aux résolutions du sénat. Il m'a pourtant avoué, qu'il estoit vray, que la Suède auroit souhaitté, pour plusieurs raisons, que Strasbourg fût demeuré ville de l'empire; mais il m'a réiteré les mêmes assurances, que luy et les autres tuteurs m'avoient desjà donné, et m'a protesté, que Lillierot n'a point eu d'ordre touchant Strasbourg que le premier, qui est dans ses instructions et qui luy enjoint seulement d'induire les ambassadeurs de V. M. à restituer Strasbourg, et ce dernier, dont il venoit de m'informer, et il a juré, qu'on ne luy avoit point ordonné d'empescher, que V. M. ne le gardât; que cela estoit si vray, que jamais Lillierot n'a mandé, qu'il eût osé faire une pareille déclaration, ny même, qu'il eût tenu une conduite, qui pût marquer, qu'il eût un tel ordre. Il s'est même fort offensé des plaintes, que je luy ay fait faire, et m'a dit, qu'il en avoit esté très surpris et qu'il avoit attendu au lieu de cela des remerciemens; que ce qu'il me disoit touchant les premiers ordres et les derniers de Lillierot estoit la pure vérité; que V. M. ne pouvoit point se plaindre des premiers, qui estoient conformes au ministère d'un médiateur, et qu'elle avoit sujet de se louer des derniers; que le sénat de Suède ne pouvoit pas répondre, si les ministres, qu'ils ont au dehors, s'émancipent souvent au-delà de leurs ordres, pour complaire au comte Oxenstiern, de qui ils dépendent presque tous; mais que la conduite de la régence a toujours esté telle, que V. M. l'a pu désirer, et qu'ils ne souhaittent

autre chose que d'estre dans une parfaite union avec V. M.; qu'il estoit tout public, qu'ils s'estoient attiré les alliez, qui faisoient de tous costez des plaintes de la conduite, qu'ils avoient tenue à leur égard.

Il est vray, Sire, que les alliez et le comte Oxenstiern parlent hautement contre la conduite de la Suède, et que luy, aussy bien qu'eux, dénottent assez clairement ceux, à qui ils s'en prennent. M. Guldenstolpe m'a apris à cette occasion, qu'ils avoient résolu d'en faire encore plus que le roy de Dannemark à l'égard de l'envoyé de Saxe, et que, quoyque cet électeur fût couronné et qu'on répendît même des bruits, qui luy estoient fort favorables, on devoit toutefois ordonner au maistre des cérémonies de déclarer à cet envoyé, que le feu roy de Suède, en escrivant à la République en faveur du prince Jacques, avait témoigné, que ce n'estoit qu'une simple recommandation et qu'il ne prétendoit blesser en rien leur liberté; que le roy d'àprésent en vouloit user de même et qu'il ne vouloit reconnoistre aucun ministre de Pologne que celuy, que l'envoyé de la République qui estoit icy déclareroit avoir esté légitimement eslu. Le maistre des cérémonies a esté en effet faire cette déclaration au S. Bozen.

Wrede est celuy qui y a le plus contribué, car je dois dire à V. M., qu'ayant fait des remontrances au comte Oxenstiern et aux autres tuteurs, pour empescher, qu'on ne reconnût le Sr Bozen comme ministre du roy de Pologne, quoyqu'ils m'eussent promis de ne le point reconnoistre, ils estoient en peine, comment s'expliquer là-dessus, puisque Oxenstiern ne leur faisoit point rapport de mon opposition. C'est ce que M. Guldenstolpe vouloit dire, qu'ils feroient leur devoir, quoyqu'ils n'entendissent point parler du prince de Conty. Cela m'obligea de prier le baron de Saken d'aller chez le comte Oxenstiern. Il le fit; mais le comte Oxenstiern n'en dit encore rien dans

le sénat. Cependant l'affaire devoit estre mise en délibération le lendemain, de sorte que je priay encore le baron de Saken d'aller chez Wrede à six heures du matin, avant qu'il partît pour Carleberg, ce qu'il fit, et lorsqu'on mit l'affaire en délibération, M. Wrede rendit compte des remontrances, que l'envoyé de Pologne luy avoit fait, ce qui donna lieu aux autres, qui estoient bien prévenus, de parler encore plus fortement qu'ils n'auroient fait.

Les enfans du comte de Staremberg s'en vont demain. Le comte de Staremberg dit toujours, qu'il les suivra bientost; mais j'ay esté informé, que M. le comte Oxenstiern fait tout son possible, afin que cet envoyé puisse faire la révérance au roy, avant que de partir.

Hekeren s'est restraint enfin à demander, que l'on renouvelast les traittez de commerce entre la Suède et les Estats Généraux, et ne parle plus d'alliance, ny d'aucun autre traitté. On est fort disposé icy à renouveler les traittez de commerce, et on luy a donné des commissions pour cet effet. Comme on n'y change rien ou peu de chose, cela sera bientost conclu.

Hekeren me fit demander audiance il y a trois jours et me vint faire des complimens sur le rétablissement de la paix et de la bonne intelligence entre V. M. et les Estats Généraux, ses maistres. Je luy rendis hier sa visite.

On recommence fort à parler de faire couronner le roy de Suède à la diette, qui se va tenir. J'ay même ouy dire, que ce prince le souhaitte. Il a un très beau naturel et de très belles inclinations. Mais j'appréhende pour son éducation. La diette est convoquée pour le treize de Novembre, stile nouveau, qui est le troisième de leur stile, et l'enterrement du feu roy se fera le quatrième Décembre, stile nouveau, qui est le vingt-quatrième Décembre [1]), vieux stile. Je suis &c.

---

1) Novembre.

Receu le 4e Novembre. A Stockholm le 16e Octobre 1697.

Il mande, qu'à ce qu'il semble il a réussi à empêcher, que, selon les voeux de M. van Heeckeren, les commissionnaires Anglais et Hollandais ne soient rétablis dans le nouveau traité de commerce, que la Suède a l'intention de conclure avec les États Généraux; quels discours M. van Heeckeren tient sur les affaires de Pologne; comment M. Oxenstiern vient de prendre avec beaucoup de chaleur le parti de l'électeur de Saxe; qu'il est récemment arrivé en Suède un vaisseau de Dantzick, dont le maître dit, que le prince de Conti a été couronné roi de Pologne; que cette nouvelle a arrêté provisoirement la délibération du sénat sur la question, si le Sr Bosen serait admis à l'audiance.

Sire.

Je n'ay pas esté honnoré cet ordinaire des lettres de V. M. Dès la première conférance, que les commissaires de Suède ont eue avec Hekeren, on a découvert son dessein, qui estoit de rétablir les commissionnaires Anglois et Hollandois. Je crois estre assuré, qu'il ne réussira pas. Lorsqu'on est entré en discution sur la proposition, qu'il avoit faite d'un renouvellement des traittés de commerce, on luy a témoigné, qu'on ne demandoit pas mieux que le traitté, qu'ils avoient fait en 1686 avec les Etats Généraux devoit [1]) encore subcister huit ans [2]), et qu'ils estoient bien aise d'apprendre ce que les estats pouvoient souhaitter de plus. Il a changé de proposition et a dit, qu'il ne demandoit autre chose, sinon qu'on fît un acte, par lequel les traittez, que ses maistres avoient fait avec le

---

1) et qui devoit?

2) Ce traité est du 2/12 Janvier 1686. C'était une „convention ou acte de renouvellement des traités, fait entre Charles XI, roi de Suède, et les États Généraux des Provinces-Unies des Pays-bas." Il était conclu à la Haye pour la durée de vingt ans. Voir Dumont, VII (2), p. 122, 123.

feu roy de Suède, continueroient selon leur forme et teneur avec le roy d'à présent. On n'y a point trouvé de difficulté, puisqu'aussy bien ces traittez-là subsisteroient toujours, quand on ne feroit aucun acte. Mais Hekeren ayant voulu incérer dans cet acte de certaines clauses, qui rétablissoient les commissionnaires estrangers, le comte Guldenstolpe, qui estoit le premier commissaire, n'a pas trouvé la proposition admissible, de sorte que l'affaire a esté portée au sénat.

Le Sr Silverskroons, qui est beaucoup plus Hollandois que Suédois, avoit si bien prévenu la pluspart des sénateurs du tort, que la sortie des commissionnaires faisoit à la Suède, que la plus grande partie estoit d'avis de les restablir. J'en ay esté averty, et j'ay esté chez le comte Wrede luy remontrer, que je ne croyois pas, que les tuteurs deussent hazarder de changer incontinent aprèz la mort de leur roy une ordonnance, qu'il avoit faite aprèz une longue et meure délibération, et que, quand les raisons, que le feu roy a eues et qui sont très bonnes, ne le seroient pas, ils feroient une grande faute de changer l'ordonnance par un acte avec les Hollandois, par lequel ils se lieroient les mains, en sorte qu'ils ne seroient plus maistres d'y rien changer et de rien ordonner dans leur propre pays, quand même ils connoistroient dans la suite, qu'il seroit du bien de l'estat de le faire.

Mr Wrede m'a témoigné, qu'il trouvoit ces deux raisons-là si décisives, qu'il les avoit alléguées dans le sénat mot pour mot, comme je les luy venois de dire, et que, quoyque plusieurs sénateurs eussent esté au commencement d'un avis contraire, ils n'avoient eu rien à répondre, et que l'affaire estoit si bien entendue à présent, qu'il n'y avoit rien à craindre, et luy et Guldenstolpe m'ont assuré tous deux séparément, que Hekeren n'obtiendroit jamais le restablissement des commissionnaires et qu'ils m'en répondoient. Je soupçonne fort, que Hekeren

agit en cecy sans ordre, et seulement pour faire plaisir aux marchands anglois et hollandois. M. Wrede, à qui je l'ay dit, n'en est pas fort éloigné. Il pense même, que, si Hekeren sçavoit, qu'il ne poura obtenir le rétablissement des commissionnaires, il ne se souciera guère de faire un acte confirmatif du traitté de commerce de 1686 et des précédens. En cas qu'il persiste à le vouloir, on ne poura, ny ne devra le refuser. J'apprens dans ce moment, qu'il ne demande plus autre chose à cette heure qu'une simple déclaration des tuteurs, que les traittez de 1686 et les précédens traittez de commerce subsisteront en la manière qu'ils sont.

On n'a esté occupé, Sire, toute cette semaine que des lettres de Pologne. L'envoyé de l'électeur de Saxe ne s'est point rebutté pour la déclaration, que le maistre des cérémonies luy a faite, et Hekeren sollicite pour luy avec autant d'emportement, que si ses maistres estoient encore en guerre avec V. M. Je luy en ay fait des reproches dans la visite, qu'il m'a rendue. Il m'a protesté, qu'il ne s'en estoit meslé en façon quelconque. Cependant le lendemain il alla trouver le baron de Saken et luy dit, qu'il luy conseilloit en amy de changer de conduite; que Mgr le prince de Conty n'avoit plus de party en Pologne et qu'il seroit obligé de s'en retourner sur ses vaisseaux; que l'électeur de Saxe, qui estoit desjà couronné roy de Pologne, demeureroit le maistre; qu'il le révoqueroit aussitost et se ressentiroit vivement contre luy de s'estre opposé à la réception du Sr Boze; qu'en un mot il faloit agir autrement, ou qu'il estoit perdu; que l'électeur de Saxe estoit un prince magnifique, qui luy donneroit de quoy payer ses debtes à Stockholm, sinon, qu'il demeureroit dans le mauvais estat, où l'on sçait qu'il est à cette heure.

Hekeren a aussy déclaré publiquement, que l'Angleterre et les Estats Généraux avoient reconnu l'électeur

de Saxe pour roy de Pologne; que l'électeur de Brandebourg envoyoit des trouppes à son secours et le Moscovite faisoit marcher soixante mille hommes en sa faveur; que le roy de Suède seroit le seul, qui feroit un affront à l'électeur de Saxe, dont cet électeur pouroit se ressentir dans la suite. Le comte Oxenstiern, qui s'estoit comporté jusques à cette heure fort modérément dans cette affaire, a pris le party de l'électeur de Saxe avec une extrême chaleur, quand le baron de Saken l'a esté voir. Il n'a jamais nommé l'électeur de Saxe autrement que le roy de Pologne. Il a remontré au sénat, qu'il y avoit de la dureté à refuser audiance à cet envoyé; que le roy de Dannemark la luy avait accordée, et que, quoyqu'il ait déclaré, qu'il vouloit estre neutre, il n'a pas laissé de dire au Sr Bosen, qu'il souhaittoit, que son maistre sortît heureusement de cette affaire; qu'il estoit vray, qu'il luy avoit fait rendre les lettres allemandes, dans lesquelles l'électeur de Saxe le traittoit de frère, mais qu'il avoit receu les latines, où l'électeur de Saxe se qualifie roy de Pologne et que, puisqu'on pouvoit juger qu'il alloit estre maistre de ce royaume-là, il estoit dangereux de fâcher un si grand prince et un voisin.

Comme ces affaires-là se décident à la pluralité des voix, elles alloient à admettre le Sr Bosen à l'audiance, malgré la déclaration précédente et malgré l'opposition de trois au quatre sénateurs, qui ont toujours tenu ferme. Cependant il estoit à craindre, que le plus grand nombre, qui estoit prévenu des fausses nouvelles et de la peur du Moscovite, ne prévalût, et le sénat estoit en délibération de ce qu'il auroit à faire, lorsque j'appris, qu'il venoit d'arriver un vaisseau de Dantzick, dont le maistre disoit, que Mgr le prince de Conty avoit esté couronné à Olive à son débarquement. Je n'osay adjouter entièrement foy à cette nouvelle, ny l'envoyer pour véritable; mais je crus en avoir assez, pour arrester la délibération,

sans me commettre. J'envoyay mon secrétaire à Carlberg, qui fit dire au sénat par un homme de la chancellerie, qu'un maistre de navire venoit d'arriver de Dantzick, qui raportoit, que Mgr le prince de Conty estoit couronné; que je ne sçavois cette nouvelle que par luy; qu'ainsy je ne l'envoyois pas pour véritable et la donnois telle, que je la venois de recevoir, mais que telle qu'elle estoit, elle méritoit bien, qu'on s'en éclaircist et qu'on attendît encore quelques jours; aussy bien si le prince de Conty n'estoit pas encore couronné, il le seroit incessamment.

On résolut donc d'attendre quelques jours, et Mr Guldenstolpe m'a fait dire depuis, que je ne me misse pas en peine; que le pis, qui pouvoit arriver, estoit, qu'on fît icy la même réception à Bozen, qu'on avoit faite en Dannemark, dont la France avoit esté satisfaite; que toutes les paroles, que le roy de Suède luy devoit dire, estoient concertées et qu'il me répondoit, qu'il n'y en avoit pas une, qui pût estre tirée à conséquence, ny porter le moindre préjudice à Mgr le prince de Conty.

J'ay peine à croire, que les Estats Généraux approuvent la conduite de Hekeren. Il y a apparence, qu'il ne s'en vantera pas. Le baron de Saken souhaittoit fort, que ses maistres l'en réprimandassent. Je ne sçay ce qu'il plaira à V. M. de leur en faire sçavoir; mais je sçay bien, qu'il le mériteroit, et du moins, qu'il seroit bon, qu'il eût ordre de changer de conduite, si cette affaire duroit longtemps, ce que je ne crois pas. Je suis &c.

Receu le 12 9bre. `A Stockholm le 23 Octobre 1697.

Il rapporte, que les États Généraux ont refusé les offres, faites par le roi de Danemarc il y a à peu près quatre mois, pour entrer dans l'union des alliés et pour faire la guerre à la France; que les grandes contestations, qu'il y a eu dans la dernière séance du sénat, ont roulé sur la qualité,

en laquelle on recevrait le Sr Bosen; de quelle manière cet envoyé de l'électeur de Saxe a été admis à l'audience du roi de Suède; que cet envoyé recevra bientôt des lettres en bonne forme; qu'à l'instigation du comte Oxenstiern la reine, à ce qu'on dit, dans l'audience, donnée à cet envoyé, a fait traiter son maître de roi de Pologne; que M. Gabriel Oxenstiern quittera dans peu Vienne; que M. Staremberg partira, d'après ce que tout le monde dit, dès qu'il a de l'argent, pour payer ses dettes; que M. van Heeckeren, quoique disant toujours, qu'il s'en ira, reste continuellement; que les États Généraux ont offert de rendre au roi de Suède les troupes, qu'il leur a vendues; que le commissaire du roi de Suède à Dantzick a écrit, que le prince de Conti a mis pied à terre et est en marche en Pologne; que le roi aura à payer les gratifications des deux ministres suédois, qui lui ont rendu des services.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré en réponse de ma lettre du 11e de Septembre. Je n'ay point receu de réponse à ma lettre précédente du 4 du même mois.

Je continueray toujours la même conduite, que j'ay tenue et que V. M. m'a prescrit touchant les démeslez du roy de Dannemark et du duc de Holstein.

Le comte Jean Stembock, à qui j'en parlois hier, me demanda, si on estoit informé en France des offres considérables, que le roy de Dannemark avoit faites aux alliez il n'y a pas quatre mois, pour entrer dans leur union et pour faire la guerre à V. M.; que les Estats Généraux les avoient refusées dans la résolution, où ils estoient, et sur le point de conclure la paix. Je luy répondis, que je ne sçavois pas, si V. M. estoit instruite de cette affaire, mais que je sçavois bien, qu'elle ne souhaittait pas moins pour cela de maintenir la tranquillité dans le Nord, après avoir tant contribué à son rétablissement dans toute l'Europe.

J'ay eu l'honneur, Sire, de mander à V. M. par le dernier ordinaire tout ce qui s'estoit passé icy au sujet de

l'admission du S. Bozen à l'audiance du roy de Suède J'ay encore esté informé depuis, que les grandes contestations, qu'il y a eue là-dessus dans le sénat, ont roulé sur la qualité, en laquelle on receveroit cet envoyé, le comte Oxenstiern soutenant opiniâtrement, qu'on ne pouvoit refuser de le reconnoistre comme envoyé du roy de Pologne et que l'électeur son maistre estoit couronné roy; que, si l'on couronnoit aussy Mgr le prince de Conty et qu'il envoyât un ministre en Suède, on le reconnoistroit tout de même, sans qu'on décidât pour cela ny pour l'un, ny pour l'autre, et qu'on laisseroit à la Pologne à vider cette affaire. Il avoit entraîné la reyne mère dans ses sentimens et le comte Wackmester, qui est comme sa créature; mais tout le reste du sénat y est opposé, et la délibération ayant esté rompue lundy matin de la manière, que j'ay eu l'honneur de le mander à V. M., les lettres, qui arrivèrent le mercredy suivant, apportèrent de bonnes nouvelles pour Mgr le prince de Conty, de sorte que le comte Oxenstiern ne s'opposa plus à la manière, dont le sénat a voulu recevoir l'envoyé de l'électeur de Saxe. Le roy de Suède ne luy a pas envoyé de carosses, comme il en envoye à tous les envoyez extraordinaires. L'introducteur des ambassadeurs ne l'a pas accompagné. Il n'a pas présenté de lettres de créance au roy de Suède, et ce prince, en répondant à son compliment, n'a pas traitté l'électeur de Saxe de roy. Il luy a seulement dit: Vostre seigneur et Vostre maistre.

Je dois toutefois faire sçavoir à V. M., que, si l'on a refusé les lettres de créance latine et allemande de l'électeur de Saxe, ce n'a pas esté sans quelque prétexte. L'électeur de Saxe traittoit le roy de Suède de frère dans les lettres allemandes et ne luy donnoit le titre que [1]) de Sérénité dans les latines. On a soutenu, que l'électeur

1) Lisez: „que le titre."

de Saxe n'estant pas encore reconnu roy par toute la Pologne, le roy de Suède ne pouvoit non plus le reconnoistre comme frère, et quoyqu'on ait trouvé dans quelques actes, que les roys de Pologne et de Suède ne se sont traittez que de Sérénité, cependant comme ils ont employé celuy de Majesté depuis un certain temps, on a eu une raison suffisante de refuser ces lettres.

L'envoyé de Saxe a escrit, pour en avoir d'autres en bonne forme. Je crains même, qu'elles n'arrivent bientost et qu'il n'en ait escrit, dèz qu'il estoit en Dannemark, car il dit alors, qu'il y retourneroit avec des lettres en si bonne forme, qu'on ne les luy refuseroit pas. Lorsqu'il les aura receues, nous aurons de nouvelles et de plus grandes difficultez. On m'a averty, Sire, que, quoyque le sénat eût résolu, que le roy de Suède, en admettant l'envoyé de Saxe à l'audiance, ne donneroit pas le titre de roy à cet électeur, néantmoins la reyne dans son audiance, en faisant répondre à cet envoyé, a fait traitter son maistre de roy de Pologne. Si elle l'a fait, comme on m'en a assuré, ce ne peut estre qu'à l'instigation du comte Oxenstiern, qui luy aura fait entendre, que cela ne tiroit pas a conséquence; qu'on n'en sçauroit rien et que, comme l'électeur de Saxe demeureroit infailliblement roy de Pologne, cette honnesteté adouciroit le refus, que le roy de Suède faisoit à son ministre, et empescheroit, que ce prince ne fût ennemy de la Suède. On tient cependant cela très secret. Aussy je fais semblant de n'en rien sçavoir, et je m'en tiens à ce que le roy de Suède a fait, qui est public et sur lequel on se doit régler.

Le comte Oxenstiern agit avec une telle partialité, que le comte Jean Stembock luy remontrant ces jours-cy qu'on ne pouvoit reconnoistre d'autre roy de Pologne que celuy, que l'envoyé de la République, le baron de Saken, leur déclareroit avoir esté légitimement eslu, il luy demanda, qui estoit ce baron de Saken et qu'il ne

le connoissoit pas. Je ne sçais, Sire, si V. M. ne jugeroit pas à propos de faire parler nettement au S. Palmquist de ce qu'elle se doit promettre de la Suède, jusqu'à ce que la République de Pologne ait reconnu le prince légitimement eslu, et que la Suède ne peut pas jusques-là en reconnoistre un, sans se déclarer contre l'autre. J'ay desjà dit les mêmes choses; mais elles auront tout un autre poids, quand on verra, que ce n'est pas de mon chef que je parle, et ces Mrs-cy n'ont pas envie de fâcher V. M. Il seroit bon aussy, que les maîtres de Hekeren luy deffendissent de soliciter publiquement, comme il fait. Quoyqu'on ait accordé il y a desjà du temps au comte Gabriel Oxenstiern la permission de se retirer de Vienne, néantmoins le comte Oxenstiern luy avoit fait dire de différer son départ jusqu'à nouvel ordre. C'estoit dans l'espérance de profiter de ce temps-là, pour accommoder les différens, que la Suède a avec l'empereur. En effet on y a fort travaillé, mais envain, de sorte qu'on a envoyé par le dernier ordinaire une permission sans réserve au comte Gabriel Oxenstiern de sortir de Vienne. Sa femme alla avant-hier en rendre grâce au roy et à la reyne. Il y a grande apparence, qu'il ne perdra pas de temps à se servir de cette permission.

Le comte de Staremberg, qui a fait partir ses enfans il y a plus de quinze jours, renvoye cette semaine sa vaisselle d'argent et tous ses meubles, et n'attend pour partir, à ce que tout le monde dit, que de l'argent, pour payer ses debtes. Pour ce qui est de Hekeren, il dit toujours, qu'il s'en va, et ne part point, et quoyqu'il y ait toute apparence, qu'il ne demeurera pas longtemps icy, je crains, que, quand il a retrenché son train il y plus d'un an et qu'il a renvoyé depuis tous ses domestiques, il l'a fait autant par ménage que dans le dessein de s'en aller dans ce temps-là.

Le roy de Suède ayant stipulé par le traitté, qu'il a

fait avec les Estats Généraux le 12e Septembre 1688 [1]), que, lorsqu'ils n'auroient plus besoin des trouppes, qu'il leur vendoit, ils seroient obligez, trois mois avant que de les licentier, de les luy offrir dans le même estat, qu'il les livroit, et ils ont [2]) déclaré au Sr. Lillierot, en conséquence de cette clause, qu'ils n'avoient plus besoin de ces trouppes et ont offert de les rendre au roy de Suède, s'il les souhaittait. On croit, que Hekeren fera icy les mêmes offres, et on n'a pas encore délibéré là-dessus.

Il vient d'arriver un navire en peu de jours de Dantzick avec des lettres du commissaire du roy de Suède en cette ville-là, qui mande au roy son maistre, que Mgr le prince de Conty a mis pied à terre et qu'il est en marche. Cela ne laisse aucun lieu de douter de la bonne disposition de ses affaires, qui ne peuvent que prospérer à cette heure de jour en jour depuis son débarquement [3]). Quoyque les affaires ne soient plus icy de la conséquence, dont elles ont esté, néantmoins V. M. jugera peut-estre de son service de ne pas perdre les créatures, qu'elle s'y est acquise et qui ne se soient point démenti depuis les engagemens, qu'ils ont pris. Je suis même persuadé, que ces deux Mrs seront très nécessaires dans la suitte, pour s'opposer, comme ils ont toujours fait, aux mauvais desseins du comte Oxenstiern et pour faire réussir ce que V. M. poura souhaitter. Comme je sçay, qu'ils s'y em-

---

1) Voir ci-dessous, p. 327 et suiv., et Dumont, VII (2), p. 169, 170.

2) Lisez: „ils ont" au lieu de „et ils ont."

3) M. d'Avaux était mal informé, et il était écrit que son attente serait trompée. Le prince de Conti, conduit par le chevalier Jean Bart, était, il est vrai, descendu à Dantzick vers la fin de Septembre; mais n'y trouvant pas d'armée et faute d'argent son parti se dispersa, et il dut lui-même se rembarquer. Voir Böttiger, *Geschichte des Kurstaates und Königreiches Sachsen*, II, p. 224, et les ouvrages, cités en dernier lieu dans la note sur la lettre du comte d'Avaux au roi du 4 Sept. 1697, ci-dessus p. 265 et suiv.

ployent auprèz de quelques autres sénateurs, il me paroist, qu'il seroit dangereux de les priver (au moins pour cette année) de cette gratiffication, à laquelle ils s'attendent. C'est pourquoy je supplie très humblement V. M. de ne pas trouver mauvois, que je la fasse souvenir, que nous serons à la fin de l'année, quand je recevray réponse à cette lettre, et si elle veut bien les gratiffier des sommes, que je leur ay promis par son ordre. Un des deux, qui n'a point d'habitude à Paris, sera très content, qu'on m'envoye une lettre de change ou qu'il me soit permis d'en tirer une de douze mille francs et que je luy fasse délivrer l'argent, comme j'ay desjà fait. L'autre souhaitte, qu'on m'envoye un billet d'un banquier de Paris de douze mille francs, payable au porteur. Je suis &c.

Lettre particulière du même jour.

Il demande à M. de Torci, sous quelle adresse il enverra ses lettres, et lui envoie le traité, fait en 1688 entre la Suède et les Provinces-Unies.

Monsieur.

La lettre, que le roy m'escrit en grand papier, est un ordre tacite d'en faire de même. Cependant je n'ay pas crû le devoir faire, jusqu'à ce que vous m'ayez fait mander, si je metteray toujours l'adresse à M. D'orgemont, ou si je metteray au roy, jusqu'à ce que la paix soit faitte avec l'empire. Je ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayez le traitté, fait entre la Suède et les Estats Généraux en 1688 pour la vente de six régimens suédois; mais dans l'incertitude j'ay crû, que je ferois bien de vous l'envoyer. Je suis &c.

Receu le 19e [1]. A Stockholm le 23 Octobre 1697.

Il écrit, qu'il aura dans peu de jours une audience publique; que les sénateurs n'enverront que des carosses à deux che-

1) Savoir le 19e Novembre.

vaux, et pourquoi; qu'il fera aussi un compliment à la reine et passera chez les tuteurs; qu'aucun des alliés n'a écrit une lettre au roi de Suède; qu'on est irrité à la cour où il est du mauvais accueil, que M. Bonde a eu de la part des alliés et qui diffère tant de la réception, que les plénipotentiaires de France lui ont faite; que M. Lillierot a mandé, que les alliés feraient entre eux un traité de garantie; que la plus grande partie des sénateurs est fort bien disposée pour la France; que les rois de Danemarc et de Suède ont témoigné, chacun de sa part, qu'ils désirent vivre en bonne intelligence l'un avec l'autre; que la reine mère s'est repentie d'avoir fait nommer l'électeur de Saxe roi dans l'audience particulière; quels discours la comtesse Oxenstiern tient par rapport à la réception du Sr Bosen en qualité d'envoyé du roi de Pologne; qu'un sénateur lui a dit, que le roi d'Angleterre prêtait de l'argent à l'empereur, pour augmenter le fort de Zell; qu'on parle plus que jamais de faire couronner le roi de Suède à la diète. — Dans un postscriptum il fait son compliment au roi des grandes actions, par lesquelles il s'est illustré.

Sire.

Je receus jeudy dernier la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 27 de Septembre, avec la lettre de V. M. pour le roy de Suède, et j'ay receu dimanche la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 10e de ce mois.

J'allay jeudy au soir chez le comte Oxenstiern, pour le prier de me faire avoir audiance du roy. Ce ministre partoit le lendemain matin pour sa maison de campagne, d'où il n'est revenu qu'avant-hier au soir. Ainsy il n'en a rendu compte au sénat qu'hier matin et m'a fait dire, que le roy de Suède me donneroit audiance jeudy après dîner, qui est demain. Le Mr des cérémonies, qui m'a apporté cette réponse, m'a demandé, si je souhaittois une audiance publique ou particulière. J'ay laissé cela à la volonté du roy, et il a choisy l'audiance publique, pour donner encore plus de relief à l'honneur, que V. M. fait à sa médiation. J'ay sceu, que les sénateurs n'en-

voyeroient que des carrosses à deux chevaux, parce qu'il n'y a que deux personnes de tout le sénat, qui ayent six chevaux. Je n'ay pas voulu pour cela refuser l'audiance publique et chagriner le roy de Suède, ny préjudicier à mon caractère, et j'ay dit, que je serois satisfait, pourveu que M. le comte Oxenstiern se chargeât de me dire de la part du roy, qu'il n'avoit pas esté possible aux sénateurs d'envoyer leurs carosses à six chevaux, mais qu'ils ne prétendoient pas pour cela s'en exempter et qu'ils le feroient à la première occasion.

Je feray aussy un compliment à la reyne. Comme elle est tutrice du roy, elle s'offenseroit fort, si j'y manquois. Je suis résolu aussy de passer ces jours-cy chez les tuteurs. Je suis assuré, que je leur feray un sensible plaisir.

Les autres tuteurs, à qui j'ay dit l'ordre que j'avois de demander audiance et de rendre une lettre de V. M. au roy leur maistre, en ont este très aises, d'autant plus, que pas un des alliez n'a fait la même chose et que cela leur donne lieu de faire voir au roy de Suède la différence, qu'il y a de la conduite de V. M. à son égard à celle des alliez. Cela viendra fort à propos après ce que le comte Bonde a escrit du mauvais accueil, qu'il a eu des alliez, dont il se plaint fort aigrement, aussi bien que du refus, qu'ils ont fait d'attendre vingt-quatre heures à faire l'échange des ratiffications, afin qu'il eût le temps de se légitimer et d'estre présent à cet échange. Il s'est extrêmement loué dans cette même lettre de la bonne réception des plénipotentiaires de V. M., qui luy ont fait toutes sortes d'honnestetez, et ont consenty fort obligeamment de différer de vingt-quatre heures l'échange des ratiffications.

Le roy de Suède a témoigné du mécontentement, que son premier médiateur ait esté si mal receu, et plusieurs sénateurs, qui sont parens ou amis de Bonde, en sont fort offensez contre les alliez et contre Lillierot, dont

Bonde se plaint fort, l'accusant de s'estre entendu avec les alliez, pour luy faire ce déplaisir. Aussy presque tous les sénateurs sont mécontens de la conduite de Lillierot en cette occasion, qui en a usé d'une manière peu honneste à l'égard d'un sénateur. Hekeren a beaucoup contribué à faire recevoir si mal le comte Bonde. Il a escrit contre luy et mandé, que c'estoit moy, qui l'avoit fait partir. Je crois, qu'on envoyera le comte Bonde en Angleterre après la conclusion de la paix, pour reporter l'ordre de la jartière au roy d'Angleterre. Il n'y fera pas un plus long séjour. Deux tuteurs, qui n'ont eu aucune liaison particulière ensemble, m'ont fait dire, qu'on ne pouvoit escrire des lettres plus dangereuses contre la France que faisoit Lillierot. Ils ont même esté fâchez, que V. M. luy eût fait l'honneur de le nommer dans sa lettre, et m'ont assuré, qu'il ne le méritoit pas, sur quoy je leur ay répondu, que, s'ils avoient sujet de se plaindre, ils ne devoient s'en prendre qu'à eux, qui luy avoient donné cette commission, et que V. M. ne pouvoit que se louer de ceux, que le roy de Suède employoit.

Lillierot a fait sçavoir depuis peu au roy de Suède, qu'il ne croyoit pas, que les alliez se séparassent, sans faire entre eux un traitté de garantie. Il n'a osé dire ouvertement, qu'ils s'adresseroient peut-estre à luy, ny ce qu'il auroit à faire en ce cas; mais il en a assez dit, pour donner des veues là-dessus et pour s'attirer des ordres. J'en ay esté averty et j'ay apris en même temps, qu'on ne croyoit pas l'avis de Lillierot véritable; qu'en tout cas on ne vouloit rien faire icy, dont V. M. peut estre offensée.

Au contraire un des tuteurs m'a témoigné, qu'il estoit fort persuadé en son particulier, qu'il n'y avoit rien de salutaire pour la Suède qu'une parfaitte intelligence avec la France. Je l'avois prié il y a quelque temps, luy et un autre sénateur, de sonder sans affectation les principaux sénateurs de la veue, qu'ils auroient après la paix

faite, et de leur représenter leurs véritables intérests. Ils m'ont assuré l'un et l'autre plusieurs fois depuis plus de trois mois, qu'ils trouvoient la plus grande partie des sénateurs fort bien disposez. Ils m'ont aussy apris, que Palmquist a mandé il y a quinze jours ou trois semaines, que s'estant plaint à M. de Pomponne de la manière, dont on en usoit en France à l'égard des vaisseaux suédois, et que c'estoit contre les traittez, Mr. de Pomponne luy avoit répondu, qu'il n'y avoit plus de traitté entre la France et la Suède, mais que, quand la Suède en voudroit faire, elle trouveroit toujours la France fort bien disposée; que cette lettre ayant esté leue dans le sénat, ils avoient reconnu, que ceux, qu'ils avoient sondez, ne les avoient pas trompez et qu'ils avoient témoigné dans le sénat les mêmes bonnes dispositions, qu'ils leur avoient marqué en particulier; qu'on résolut même sur le champ de faire réponse à Palmquist, mais que le comte Oxenstiern avoit trouvé moyen d'empescher, qu'on ne luy en ait escrit que par l'ordinaire, qui partira aujourd'huy; qu'il seroit bon que je pusse avoir ordre sur la réponse de Palmquist de parler aux tuteurs; que le comte Oxenstiern ne pouvoit biaiser, ny alonger les affaires. Un des tuteurs m'a fait dire, qu'il seroit bien aise de me parler là-dessus. Je le verray dans deux jours, et j'en rendray compte à V. M. par le premier ordinaire.

Mr. de Bonrepaus m'ayant mandé, que M. de Revenclaw luy avoit témoigné, que le roy de Dannemark s'estoit résolu de laisser entrer les trouppes du duc d'Holstein Gottorp, qui revenoient de Flandre, dans les estats de leur maistre, et que le roy de Dannemark estoit entièrement disposé à vivre dans une bonne union avec le roy de Suède, j'en ay donné part en confidance au comte Oxenstiern, qui, après en avoir fait son raport aux tuteurs, m'a dit, que le roy de Suède me prioit de remercier V. M. du soin, qu'elle vouloit bien prendre pour empescher,

qu'il n'arrivât des démeslez entre luy et le roy de Dannemark; qu'il recevoit avec plaisir les assurances, que le roy de Dannemark avoit donné à M. de Bonrepaus; qu'il ne s'opposeroit pas à l'entrée des trouppes du duc d'Holstein Gottorp dans ses propres estats et qu'à l'égard de la disposition, où l'on estoit en Dannemark, de bien vivre avec le roy de Suède, ce prince me prioit de faire assurer le roy de Dannemark, que, quand il voudroit faire des démarches, pour faire une bonne union entre eux, il le trouveroit toujours à moitié chemin. J'informe aujourd'huy Mr. de Bonrepaus de cette réponse.

Le reyne mère, qui avoit fait nommer l'électeur de Saxe roy dans l'audiance particulière, que le ministre de cet électeur a eue d'elle, et cela apparemment par dépit de ce que les autres tuteurs s'estoient si fort opposez à ce que le comte Oxenstiern et elle avoient souhaitté, s'est très repentie de ce qu'elle a fait. On le désavoue; on l'a caché même aux tuteurs, autant qu'on a pu, et lorsque le S. Bozen est venu faire sa cour, elle luy a toujours dit: l'électeur vostre maistre, en luy parlant en présence des autres ministres estrangers. Je n'ay eu garde de faire semblant d'estre informé, qu'elle s'est expliquée autrement dans l'audiance particulière.

Pour ce qui est, Sire, d'Oxenstiern, il ne change point de conduite. J'ay souppé chez luy. Le Sr Bozen y estoit. Il l'accabla d'amitiez et de civilitez. Je remarquay même, que luy et sa femme avoient de grands ménagemens pour ce Bozen. Ils l'ont mené avec eux à Rozesberg, où ils luy ont fait grande chère et toute sorte de bons traittemens. J'ay sceu par une personne digne de foy, qui y estoit présente, que la comtesse Oxenstiern avoit dit, qu'on s'estonnoit fort, que je me fusse opposé à la reception du S. Bozen en qualité d'envoyé du roy de Pologne; que V. M. ne l'approuveroit pas et qu'elle ne voudroit pas empescher, que la Suède ne reconnût ce prince, qui

estoit desjà couronné; qu'il avoit des trouppes; que le roy d'Angleterre et les Estats Généraux s'estoient déclarez pour luy et que le Moscovite faisoit marcher des trouppes en sa faveur, et qu'indubitablement il demeureroit roy de Pologne; qu'ainsy il ne faloit pas se faire des affaires avec luy et que je ne serois pas avoué de toutes les démarches, que je faisois de mon chef contre luy. Ces sortes de discours-là sont répandus par toute la ville, et comme ils viennent de cette maison, quelques personnes y adjoutent créance. Je ne sçay, si V. M. jugera de son service de faire expliquer ses intentions à Palmquist sur les affaires de Pologne, en n'oubliant pas, qu'il est créature du comte Oxenstiern et qu'il sera nécessaire que je sois informé de ce qu'on luy dira, pour voir, s'il fait un bon raport, car, Sire, il est bien difficile de répondre de ce qui arrivera, si le S. Bosen présente de nouvelles lettres en bonne forme, et que nous n'ayons pas d'autres nouvelles de Mgr le prince de Conty que celles, que nous avons eues jusques à cette heure.

Hekeren a repris tout de nouveau ses premières brisées et a fait des instances pour le restablissement des commissionnaires estrangers. Le comte Oxenstiern les a fortement appuyées, mais sans effet, et cette dernière tentative n'a servy qu'à faire voir, que le comte Oxenstiern s'acoutume à estre refusé, ce qui diminue considérablement son crédit.

Un sénateur m'a dit, que le roy d'Angleterre prestoit de l'argent à l'empereur, pour augmenter le fort de Zell. J'en rends compte à V. M., parce que je le dois, sans sçavoir, s'il est vray que le roy fournisse cet argent, ny s'il est permis à l'empereur d'augmenter ce fort.

On parle plus que jamais de faire couronner le roy de Suède à la diette, les officiers de guerre le souhaittant. Les senateurs, qui ne sont pas tuteurs, y travaillent sous main. On ne peut cependant asseoir aucun

jugement là-dessus, jusqu'à ce que l'assemblée commence à se former.

Je suis &c.

Il y a si longtemps, Sire, que V. M. accoustume toute l'Europe à ne rien voir que de merveilleux et de surprenant, qu'on ne devroit point estre si estonné de tout ce qu'on vous voit faire de grand et au-dessus de l'ordinaire des plus grands roys. Cependant, Sire, la guerre, que V. M. a soutenue contre toute l'Europe; la paix, qu'elle vient de conclure; l'estat, où se trouve son royaume en comparaison de ceux de ses ennemis, tout cela, Sire, sont de nouveaux miracles, que tous les estrangers ne peuvent assez admirer. Pardonnez-moy, Sire, si j'ose dire à V. M., que vous estes si acoustumé à ces actions surnaturelles et qu'elles vous sont si familiaires et si aisées, que vous n'en voyez peut-estre pas si bien le mérite et la grandeur, que nous faisons nous autres, et particulièrement nous, qui, estans dans les pays estrangers, entendons les raisonnemens des personnes désinteressées, qui trouvent cela si fort au-dessus de l'idée, qu'ils se sont formez des plus grands princes. Pour moy, Sire, qui ne doit prendre d'autre party auprèz de V. M. que de révérer de pareilles choses dans un respectueux silence, je me contenteray de demander à Dieu, qu'il conserve pour sa gloire et pour le bien de toute l'Europe des jours, qui ne devroient jamais finir.

Receue le 23 Novembre. Le 30 Oct.

Il mande, qu'il a présenté la lettre du roi de France au roi de Suède dans une audience publique; qu'il a été voir aussi la reine et les tuteurs; quelles preuves on a des bonnes dispositions des tuteurs et du sénat pour la France; que M. Oxenstiern l'a assuré, qu'il contribuerait volontiers au renouvellement des anciennes liaisons de la Suède avec la France; qu'il appert donc, que ceux, qui sont portés pour

la France, l'emportent de beaucoup sur le comte Oxenstiern; que le temps est extrêmement propre à faire une alliance avec la Suède; que quelques tuteurs souhaitent, que le roi de France prenne sous sa protection les principautés de Veldents et de la Petite Pierre; que toutes les brigues de M. van Heeckeren, de M. Oxenstiern et de M. Olivenkrantz pour le rétablissement des commissionnaires ont été vaines; que le comte Oxenstiern n'a pas mieux réussi dans ses tentatives en faveur du comte Staremberg; que les ministres de Suède dans les cours étrangères dépendent tous de M. Oxenstiern; que les tuteurs ont rappelé le Sr Storn de Pologne; quel singulier avis l'envoyé de Suède près la cour de Danemarc avait donné aux ministres du roi de Danemarc touchant une escadre française; qu'il est nécessaire que les gratifications soient envoyées à ceux des tuteurs, à qui on les a promises; que la régence n'a pas encore envoyé de réponse aux États Généraux sur les six régiments; qu'il aura une tribune distinguée au service du feu roi; qu'il y a des indices, dont on peut déduire, que le roi de Suède ne se rapportera pas entièrement à M. Oxenstiern et qu'il sera porté pour la France; que M. van Heeckeren demande à prendre congé du roi de Suède; qu'il envoie à S. M. la lettre, que le roi de Suède vient de lui écrire; la prière, relative à des marchandises, contenues dans un vaisseau, mené à Dunkerque, que M. Piper lui a faite; qu'il se réjouit de pouvoir bientôt retourner en France, à moins que le roi n'ait l'intention de faire un traité avec la Suède.

Sire.

Je n'ay point esté honnoré cet ordinaire des lettres de V. M. La poste de France n'est point arrivée assez tost à Hambourg.

J'ay eu l'honneur de présenter la lettre de V. M. au roy de Suède [1]) dans une audiance, qu'il m'a donnée et

---

1) Voir cette lettre dans *les Actes et mémoires des négociat. de la paix de Ryswick*, III, p. 454, 455, et dans de Limiers, *Hist. de Suède*, II, p. 238, 239.

qu'il a souhaitté qui fût publique. Il a fait répondre au compliment, que je luy ay fait, par le senateur Gulembourg, qui depuis la mort du roy s'est attaché au comte Oxenstiern. Mais en cette occasion il n'a point suivy ses sentimens, et le comte Oxenstiern n'a pu s'empescher de témoigner par une mine, que les sénateurs ont tous remarqué, que la réponse ne luy plaisoit pas, lorsque Gulembourg l'a lue dans le sénat, avant que de la rendre. Je me donne l'honneur d'envoyer cette réponse avec le compliment, que j'ay fait au roy, dont il a témoigné estre fort content, et il en a répété le soir une partie à ses domestiques, qui estoient à son coucher. On envoye aujourd'huy à Palmquist la réponse du roy de Suède à V. M. Un des tuteurs m'a dit, qu'on l'avoit couchée en des termes à devoir estre agréables à V. M. On a résolu de m'en donner une copie.

Au sortir de l'audiance du roy j'ay esté chez la reyne comme tutrice. Deux ou trois jours aprèz j'ay esté voir les tuteurs sous prétexte de leur faire mes complimens particuliers, et en même temps je leur ay témoigné, que V. M. avoit esté très aise, que la paix se fût conclue dans le temps de leur administration. Ils ont receu ce que je leur disois de la part de V. M. avec bien du respect et avec une extrême joye et m'ont témoigné un très grand déir, que le roy leur maistre fût dans une parfaite intelligence avec V. M. Elle aura pu voir, qu'ils ne perdent aucune occasion de luy faire connoistre leurs sentimens.

Palmquist ne leur a pas plustost rendu compte de ce que M. de Pomponne luy a dit, qu'ils luy ont ordonné de témoigner leurs bonnes dispositions, et M. de Harlay [1]) ayant fait des complimens à M. Lillierot, tels qu'on en fait en pareille occasion sur le bon succèz de la médiation

---

1) Voir ci-dessous p. 322, *note* 1.

de la Suède, et qu'il espéroit, que V. M. et le roy de Suède resteroient dans leurs anciennes liaisons, ... a [1]) ordonné à Lillierot de répondre à ce compliment dans les termes les plus obligeans et qui pouroient le mieux marquer les sentimens du sénat pour V. M.

Le comte Oxenstiern n'a pu empescher toutes ces démarches, et même les tuteurs luy ont donné ordre de m'informer de ce que Palmquist leur a mandé et de me pressentir, comme Palmquist doit faire, sur les intentions de V. M. Le comte Oxenstiern ne s'en est acquitté qu'à la dernière visite, que je luy ay rendue. Un sénateur, qui n'est pas de ses amis, m'a assuré, qu'en cette occasion il y avoit autant de manque de mémoire que mauvaise volonté. Aussy il m'a parlé fort honnestement cette fois-cy, et aprèz avoir répondu en termes très respectueux à ce que je luy ay dit de l'estime, que V. M. faisoit de luy, il m'a assuré, qu'il contribueroit volontiers à renouer entre la France et la Suède les anciennes alliances et liaisons.

Je ne crois pas, Sire, qu'on doive faire grand fond sur ces protestations du comte Oxenstiern. Il m'en a fait autrefois de plus fortes; mais le fond de son coeur n'en a pas esté changé pour cela. Tout ce qu'on en doit conjecturer est, qu'il voit que ceux, qui sont portez pour la France, ou, pour parler plus juste, ceux, qui se conduisent selon les véritables intérests de la Suède, l'emportent de beaucoup sur luy, et qu'il n'a eu garde de me parler autrement que conformément à ses ordres. C'est, Sire, ce qui me fait croire, supposé que V. M. veuille admettre la Suède dans son alliance, que jamais le temps ne sera plus propre qu'à cette heure. Ils sont brouillez avec l'empereur et aigris au dernier point contre Hekeren, qui n'épargne ny le gouvernement, ny les tuteurs en Suède,

---

1) le sénat a?

et en dit publiquement des choses très offensantes, en sorte qu'ils souhaittent tous, qu'il fût desjà party. Ainsy les ministres des principaux des alliez, qui estoient, il y a quelques années, les favoris, ou ne sont pas receus à la cour, ou y sont mal veus, et indépendamment de ce, la guerre, que V. M. vient de soutenir glorieusement contre toute l'Europe et de finir encore plus glorieusement, leur a bien fait ouvrir les yeux sur leur véritable intérest. Je crois même, que je pourois, quand j'auray ordre de leur parler et que je seray instruit des intentions de V. M., découvrir par les amis, que j'ay dans le sénat, ce qu'ils voudroient faire et ce qu'ils souhaitteroient de V. M., pour n'avancer, qu'à proportion que V. M. verroit que ce qu'ils désireroient conviendroit à ce qu'on veut bien faire.

Ce fut, Sire, dans la conversation, dont je viens de parler à V. M., que le comte Oxenstiern me parla des trouppes, que des princes d'Allemagne veulent mettre en quartier d'hiver dans le duché des Deux-Ponts. J'en ay rendu compte samedy dernier par une lettre, dont je joins icy le duplicata. Quelques tuteurs m'ont expliqué, que, quoyque V. M. rende Weldens [1]) et la Petite Pierre [2]) sans marquer, à qui elle les rend, ils souhaitteroient fort, que V. M. prît aussi ces deux estats sous sa protection et les garantît de logemens de trouppes allemandes, à qui que ce soit que ces deux principautez doivent appartenir. On m'a dit, qu'on a destiné le gouvernement du duché des Deux-Ponts au comte Gabriel Oxenstiern. Ce sera un pointilleux voisin.

Tous les efforts du comte Oxenstiern en faveur de

---

1) Veldentz, près de la Moselle, au sud-ouest de Coblence. Voir *Actes et mém. des négoc. de la paix de Ryswick*, II, p. 388; IV, p. 20.

2) Le fort de St Pierre, non loin de Fribourg, dans le Brisgau. Voir *Actes et mém.*, IV, p. 24 et 72.

Hekeren et toutes les brigues d'Oliverskrans pour le rétablissement des commissionaires estrangers ont esté inutiles. Hekeren a déclaré par une espèce de menace, que l'expulsion de ces gens-là hors du royaume estoit une contravention manifeste aux traitez de commerce et que, si on n'y remedioit en leur donnant la liberté de rentrer dans le royaume, il n'y auroit plus de traitté de commerce entre la Suède et la Hollande, et que, si la Suède en veut avoir un, il faut qu'elle rétablisse les commissionnaires. C'est une nouvelle raison, qu'Oliverskrans sans doute luy aura suggérée. Elle n'a pas persuadé le sénat. Il a rendu réponse par escrit à Hekeren et luy a déclaré, qu'il ne voyoit point dans tous les traittez, qu'ils ont avec les États Généraux, qu'ils soient obligez de souffrir, qu'il y ait en Suède des commissionnaires estrangers, qui puissent y exercer le négoce, sans se faire bourgeois et sans supporter toutes les charges de la bourgeoisie. Pour ce qui regarde la confirmation des traittez, que Hekeren a demandé, ils ont témoigné, qu'ils estoient prests de faire ce qu'ils avoient desjà offert et de donner un escrit, signé des tuteurs, par lequel ils déclaroient, qu'ils conserveront durant le cours de leur tutelle les traittez, faits avec les Hollandois, qui ne sont point encore expirez.

Hekeren a témoigné hautement son chagrin de cette réponse. Il veut encore insister tout de nouveau pour le restablissement des commissionnaires; mais j'ay peine à croire, qu'il réussisse, car outre les raisons, qu'on a eues de le refuser, il a tenu plusieurs discours, qui ont fort offensé le sénat. Il n'a pas épargné le comte Oxenstiern, qui luy a tant promis de choses, et même celle-cy, mais sans aucun effet. Le comte Oxenstiern n'en ose dire mot et se fait encore plus de tort par là, puisque cela fait dire, qu'il faut qu'il ait de fortes raisons, qui l'empeschent de se plaindre de Hekeren. Il n'y a qu'Olivers-

krans, qui est entièrement lié avec Hekeren et qui agit pour luy.

Le comte Oxenstiern n'a pas mieux réussy dans les différentes tentatives, qu'il a faites ces derniers jours-cy pour le comte Staremberg. Il a représenté aux tuteurs, qu'il y avoit six ans que le comte de Staremberg estoit à Stockholm et qu'il estoit bien dur de le laisser partir aprèz cela, sans avoir l'honneur d'estre admis à faire la révérence au roy leur maistre. Mais Mr Wrede a remontré, que ce seroit prostituer la Suède, si, à cette heure que le comte Gabriel Oxenstiern devroit estre party de Vienne, sans avoir eu la permission de prendre congé de l'empereur, que [1]) le comte de Staremberg prit congé du roy de Suède. Le comte Oxenstiern n'a point insisté davantage là-dessus. Mais comme il est bien auprèz de la reyne, il luy a insinué de faire quelques petits présens à la comtesse de Staremberg et à ses enfans; mais les tuteurs luy ayant remontré, que cela ne se devoit pas non plus, la reyne n'en a plus parlé.

Quelques tuteurs m'ont aussy témoigné dans ces dernières visites, qu'ils estoient fort fâchez des discours, que tenoient les ministres, qu'ils ont dans les cours estrangères, qu'ils sont tous entièrement dépendans du comte Oxenstiern, ayant esté mis par luy dans le temps qu'il gouvernoit, mais qu'on ne devoit regarder ce qu'ils disoient au-delà de leurs ordres que comme les sentimens du comte Oxenstiern, et point ceux de l'état; qu'ils y rémédieroient, aussitost qu'il leur seroit possible; qu'on avoit desjà rappellé le S. Storn de Pologne, et sur ce que je leur ay dit, que leur envoyé à Copenhague avoit tâché d'exciter les ministres du roy de Dannemark à ne point permettre le passage d'un escadre de quinze vaisseaux, qu'il prétendoit que V. M. envoyoit dans la Mer Balti-

1) Ce „que" est superflu.

que, pour porter un secours de trouppes à Mgr le Prince de Conty, ils m'ont protesté, que, bien loin que Leyonklo ait eu ordre de parler de la sorte, ils n'avoient apris que par luy, que cette prétendue escadre devoit entrer dans la Mer Baltique; qu'il a même escrit fortement là-dessus, comme si c'estoit une entreprise, que les deux roys du Nordt ne devoient pas souffrir, qui estoit contre leur honneur et même contre leur seureté. On n'a pas crû, qu'il y eût aucun fondement certain à cette nouvelle, et on ne luy a rien répondu.

Ils m'ont parlé de même de Lillierot et m'ont protesté, qu'il n'avoit jamais eu d'ordre positif d'empescher, que Strasbourg ne demeurât à V. M., mais seulement de faire des instances auprèz des ambassadeurs de V. M.; qu'ils ont esté informez, non par Lillierot, mais par d'autres, des discours, qu'il a tenu là-dessus en faveur des alliez, dont ils ont esté fort mécontens, et qu'ils avoient donné ordre de luy en témoigner leurs ressentiments; mais que la satisfaction, que V. M. a témoigné de luy, les a arrestez tout court; qu'ils prient cependant V. M. de ne s'y fier pas plus que de raison; que voyant, que V. M. auroit malgré luy ce qu'elle souhaittoit, il a pris son party en habille homme et s'est fait un mérite de ce qu'il ne pouvoit empescher, rejettant même sur les ordres de ses maistres ce qu'il avoit fait de son propre mouvement, mais qu'au fond il est toujours bon hollandois et agit en tout de concert avec Oliverkrans. Il est bon de faire observer à V. M., que le party de ces Mrs-là est entièrement opposé à Oliverskrans et à Lillierot, avec cette différence, que ces Mrs-cy sont les maîtres et peuvent tout, et qu'Oliverskrans et Lillierot ne sont pas dans les charges et ne peuvent rien.

On a mandé de Hollande, que Mr de Harlay [1]) doit

---

1) Premier ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du roi

donner douze mille escu à Lillierot et qu'il attend seulement de sçavoir, si Lillierot les veut recevoir publiquement ou en secret. Pas un des tuteurs ne m'en a rien témoigné, et d'ailleurs c'est une chose usitée de faire des présens au médiateur. Cependant comme le présent est considérable, ils pouroient peut-estre y faire attention, car ils ne prétendent pas estre sans mérite et soutiennent, que, si l'on n'avoit empesché la Suède de donner le secours et si on ne s'estoit pas opposé à toutes les demandes des alliez et du comte Oxenstiern, toute l'Europe seroit encore envelopée dans la guerre. C'est pourquoy je supplie encore très humblement V. M. de vouloir bien, que les gratiffications, qu'elle a eu la bonté d'accorder à ceux [1]) d'entr'eux, leurs puissent estre envoyées incessamment. Il va y avoir apparemment de grandes affaires sur le tapis.

On ne parle plus de cette prétendue garantie, que les alliez vouloient faire. On songe à envoyer le comte Bonde auprèz de V. M. en qualité d'ambassadeur extraordinaire; mais cela n'est pas décidé. On n'a pas encore rendu réponse aux Estats Généraux, si l'on vouloit ravoir les six régimens, qu'on leur a délivré, parce qu'on a trois mois à se résoudre. On a pourtant dessein de les reprendre et de les garder, ou du moins la meilleure partie, et en attendant on a escrit à Lillierot de demander aux Estats Généraux de mettre ces trouppes-là dans le même estat que la Suède les a livrées, c'est-à-dire bien habillées, et qu'elles soient payées jusqu'au jour qu'on les leur rendra. Ils ne se soucient pas beaucoup, si elles ne sont

---

de France au congrès de Ryswick. Voir *Actes et mémoires, etc.* III, p. 489. Il était fils du premier président du parlement de Paris, dont St. Simon a tracé un portrait si défavorable. Voir sur ses qualités, etc. *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon*, édit.-Chéruel, Paris, 1856, I, p. 148, 242 et ailleurs.

1) Lisez: „deux." — Voir ci-dessus p. 307 et 308.

pas complettes, parce que les Estats Généraux doivent donner dix huit escu de banque pour chaque homme qui manquera [1]), et comme ils pouront bien en casser une partie, ils aymeront mieux recevoir de l'argent que des hommes effectifs.

La régence reçoit tous les joûrs des lettres de plainte, que font les officiers suédois de ces régimens du mauvais traittement, qu'ils reçoivent des Hollandois, soit faute de payement, soit en autre chose. Ainsy il y a apparence, que les Suédois se sépareront fort mécontens des Hollandois.

Les tuteurs ont ordonné, qu'on fît une tribune distinguée pour moi seul au service du feu roy de Suède, qui se doit faire le quatre de Décembre, stile nouveau.

La diette, Sire, commencera d'aujourd'huy en huit jours. On parle toujours de mettre le roy sur le trosne; mais on n'en peut encore rien dire de certain, jusqu'à ce que tout le monde soit assemblé. Il seroit encore plus difficile de juger, si ce changement seroit avantageux à vostre service, puisqu'on ne peut prévoir, de quelle manière il se gouverneroit, ny quels conseils il suivroit. Ceux, qui le connoissent et qui l'examinent de prèz, croyent, qu'il ne se rapporteroit pas entièrement au comte Oxenstiern, comme a fait le feu roy son père, excepté les trois dernières années de sa vie. Il leur paroist même, que la partialité, que M. le comte Oxenstiern a marqué trop visiblement pour les alliez, a beaucoup diminué de la considération, que ce prince témoignoit pour luy au commencement; qu'il y a environ quinze jours que l'heure du conseil estant sonnée, sans que le comte Oxenstiern se fût rendu à Carleberg, le roy dit, qu'il faloit entrer au conseil, et la reyne, ne voyant point le comte Oxenstiern, dit au roy, que ce sénateur n'estoit pas arrivé et

---

1) Voir l'article 6 du traité du 12 Sept. 1688, ci-dessous p. 329.

qu'il falloit l'attendre; mais il répliqua à la reyne: Madame, nous travaillerons bien sans luy.

Ces mêmes personnes ont aussy observé, que ce prince n'est presque jamais de l'avis du comte Oxenstiern. D'ailleurs il estoit en tout porté pour la France, et il est certain, que Mr Guldenstolpe et Gustave Cronhelm, dans le temps qu'il a eu du crédit, même son premier valet de chambre, qu'il aime fort, luy donnent de bonnes impressions pour la France. Pour ce qui est du grand-maistre, qui est celuy de toute la Suède, pour qui le roy témoigne le plus d'égard, il n'ouvre la bouche que pour luy citer ce qui se fait en France, et c'est assez qu'il luy dise, que V. M. fait telle et telle chose, pour que le roy de Suède l'approuve et tâche de s'y conformer, autant qu'on le peut du petit au grand. Voilà, Sire, de belles apparences, qui me font bien espérer, mais sur lesquelles je ne voudrois pas néantmoins donner des assurances positives à V. M., ne pouvant rien fonder de certain sur un prince de cet âge-là, jusqu'à ce que j'aye veu, de quelle manière il se conduira dans les commencemens.

Depuis ma lettre escrite j'ay apris, que le comte Oxenstiern a dit au sénat, que Hekeren demande à prendre congé du roy de Suède. On luy a aussitost accordé l'audiance pour aprèz-demain, parce que c'est feste demain; mais on ne sçait pas encore, si c'est tout de bon, ou s'il a voulu tenter, si l'on le laisseroit partir aussy mécontent qu'il témoigne de l'estre.

Les tuteurs m'ont fait dire, qu'on avoit proposé selon l'usage ordinaire d'envoyer la lettre du roy leur maistre à Palmquist, pour estre rendue à Mr de Torcy, mais qu'ils ont fait réflexion depuis, qu'ils feroient mieux voir à V. M. la considération, qu'on a icy pour moy, s'ils me donnoient la lettre à moy-même et me prioient de la faire présenter à V. M. Je viens de la recevoir, et je me donne l'honneur de l'envoyer à V. M.

Je n'ay pu refuser à M. Piper, qui entre en crédit auprèz du roy de Suède, autant qu'il l'estoit auprèz du feu roy, de prendre la liberté de représenter à V. M. l'intérest, qu'il a dans quelques marchandises sous le nom de sou beau-père Oloff Hansson, qui est aussy propriétaire d'autres marchandises sous son propre nom dans un vaisseau, pris et mené à Dunkerque. J'ay envoyé à Mr de Pontchartrain un mémoire, où sont toutes les raisons de ces propriétaires, qui sont des gens riches et qui se croiroient déshonnorez de prester leur nom. Piper en son nom particulier devient tous les jours favory considérable. Il a cette affaire fort à coeur et est en estat de rendre de grands services à V. M.

Je reçois dans ce moment la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 16e du mois dernier, et j'apprens en même temps, que V. M. a eu la bonté de me permettre d'avoir l'honneur de retourner prèz d'elle, dont je luy rends très humbles grâces. Il est vray, que j'ay escrit à M. de Même d'en faire la très humble prière à V. M., s'il voyoit, que cela ne luy déplut point et s'il n'y avoit plus rien à faire icy pour son service, soit alliance ou autre chose, car quoyque ma veue souffre beaucoup en ce pays, je ne la puis jamais mieux employer qu'au service de V. M. J'ay eu l'honneur depuis cela de demander moy-même mon congé à V. M. le 22e d'Octobre [1]) et toujours avec les mêmes conditions, ne voulant point quitter les affaires, tant que V. M. m'y trouvera utile.

Mais comme je trouve tous les jours de plus en plus dans le sénat de Suède des dispositions à s'allier avec V. M., je la supplie très humblement, en cas qu'elle juge à propos de faire un traitté avec la Suède, que je ne m'en retourne point sans l'avoir achevé. Je sçay, Sire, que je

---

1) Il n'y a pas de lettre de M. d'Avaux du 22 Octobre, et celles du 23 Octobre n'en contiennent mot. Voir plus haut p. 302 et suiv.

me prépare par là beaucoup de peine et d'embaras par les oppositions du comte Oxenstiern. Je ne prétens pas non plus y réussir mieux qu'un autre, et je suis persuadé, que celuy, que V. M. envoyera icy, en sçaura plus que moy; mais il n'aura pas les connoissances que j'ay, ny les mêmes engagements, que quelques personnes ont pris avec moy. Ainsy j'ay au moins la confiance, que, si je ne réussissois pas dans cette affaire, un autre auroit la même peine que moy. C'est pourquoy je demande à V. M., qu'ayant travaillé à mettre la Suède en l'estat où elle est, V. M. veuille se servir de moy, pour la mener plus loin, si elle le désire de la sorte; que, si V. M. ne veut pas faire de traitté, ou le veut faire à sa cour, je profiteray avec une extrême joye de la permission, qu'elle veut bien m'accorder, ne réglant le désir, que j'ay de retourner en France, que sur le service de V. M., et point sur ma propre satisfaction, ny sur mes affaires.

Je suis &c.

Lettre du roy de Suède.

Nous Charles, par la grâce de Dieu roy de Suède, des Goths et des Vendales, au sérénissime et très puissant prince, nostre très cher frère, allié, amy et confédéré, le seigneur Louis 14e, roy très Chrestien de France et de Navarre, salut.

Sérénissime et très puissant prince, nostre très cher frère, allié, amy et confédéré, nous avons eu très agréable le témoignage public, que V. M. nous a voulu donner de son approbation, tant par ses lettres du 27e Septembre dernier, remplies d'amitié et de bienveillance, que par son ambassadeur extraordinaire, le S. comte Davaux, sur les soins, que nous avons pris du bien public, et principalement sur tous les offices, que nous avons rendus jusqu'à présent comme médiateur de la tranquilité de l'Europe. En effet, nous n'avons rien tant désiré, après

avoir fait cesser tous les malheurs, que la guerre avoit jusques à présent causé à toute la Chrestienté, et restably la paix de toute part, que d'affermir au plus tost le salut et la seureté de tant de nations, que l'amitié a estroitement liées avec nous.

Nous reconnoissons comme un effet de la divine providence l'heureux succèz, qu'ont eu tous les soins, que le seul amour pour le bien public nous a fait prendre. Aussy luy en raportons-nous toute la gloire, nous contentans seulement d'avoir agy avec toute la droiture possible, et espérant, que la grandeur d'âme de V. M. achévera pareillement ce qui pouroit rester à faire de ce grand ouvrage de la paix. Nous la remercions cependant très particulièrement de l'honneur, qu'elle nous a fait par ses lettres et par son ambassadeur extraordinaire, l'assurant, que nous répondrons toujours par toutes sortes d'amitié sincère à la bienveillance, que Vostre Majesté a pour nous, luy souhaittant au reste une longue vie, remplie d'heureux succèz. Donné à Carlberg le vingt-septième jour d'Octobre mil six cens quatre-vingt dix-sept.

Au nom de la susditte sacrée Majesté Royalle, nostre très cher fils et nostre seigneur roy très clément, Hedwig Eleonore R. de S.

Benedict Oxenstiern, O. Guldenstiern, F. Wrede, Nicolas Guldenstolpe, R. Wallerstedt.

Compliment, fait au roy de Suède par M. le comte d'Avaux [1]).

Sire.

L'intérest, que prend le roy mon maistre à tout ce

---

1) Ce discours a été imprimé tant dans *les Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, III, p. 455 et suiv., que dans de Limiers, II, p. 239 et suiv.

qui regarde V. M., luy fait voir avec un sensible plaisir la gloire, qu'elle s'est acquise au commencement de son règne par l'heureux succèz des soins, qu'elle a pris pour le rétablissement de la paix de l'Europe. Le roy mon maistre, qui a esté le premier à vous en offrir la médiation, est le premier à vous en féliciter et sera toujours le premier à donner à V. M. des marques d'une véritable estime et d'une sincère et parfaite amitié. Aussy je ne fais aujourd'huy que me servir de l'occasion, qui se présente, pour dire une fois à V. M. ce que je devrois luy dire tous les jours, les sentimens du roy mon maistre pour elle, estans fermes et constans, fondez sur la parfaite connoissance, qu'il a des admirables qualitez, qu'on découvre tous les jours de plus en plus dans la personne royalle de V. M. Le roy mon maistre m'a aussy ordonné de vous témoigner la satisfaction, qu'il a receu de la sage conduite et de la vigilance de M. Lillierot, ambassadeur extraordinaire de V. M. aux conférances de la paix, qui a remply dignement tous les devoirs d'un bon médiateur.

Les siècles précédens, Sire, ont fait voir les Suédois terribles les armes à la main. Il estoit réservé au siècle de V. M. de nous les faire voir sous une autre figure, appliquez à ajuster les différens, qui avoient mis toute l'Europe en combustion, et cet illustre sénat a bien fait connoistre la [1]) prudence et la dextérité, avec lesquelles il a conduit pendant ces dernières années ce grand ouvrage de la paix, que la nation suédoise n'a pas moins d'habileté dans les affaires que de valeur à la guerre.

Pour moy, Sire, je vois avec une extrême joye, que les heureux présages, que j'ay fait sur le glorieux commencement du règne de V. M., sont fidellement accomplis par la conclusion de la paix avec tant de gloire pour V.

---

1) par la.

M. et tant d'avantage pour toute l'Europe, et j'espère, que le bon augure, que j'ay tiré de ces beaux commencemens, n'aura pas moins son effet et que nous verrons sous l'heureux règne du plus grand prince, qui ait esté sur le throsne de Suède, ses fidèles sujets jouir d'une parfaite félicité.

Réponse, faite par ordre du roy de Suède au compliment cy-dessus, par le sénateur Gulembourg.

Le roy mon maistre avoit apris avec un plaisir sensible la résolution, que Sa M^té très chrestienne avoit pris d'arrester le cours de ses armes victorieuses et redoutables et de rétablir dans l'Europe une paix si désirée, et le roy mon maistre n'a pas esté moins sensible à la confiance, que S. M. T. C. a bien voulu avoir en luy en le choisissant pour médiateur entre les puissances ennemies.

Mais c'est encore avec beaucoup plus de joye, que le roy mon maistre apprend présentement par la bouche de Mr l'ambassadeur extraordinaire le contentement, que Sa M. T. C. a bien voulu témoigner des offices, que le roy mon maistre a tâché de rendre par luy-même et par ses ministres dans ce grand ouvrage de la paix.

Sa M^té est très aise, qu'il ait plu à Dieu tout-puissant de toucher les coeurs, en sorte que le feu de la guerre, qui embrazoit presque toute l'Europe, soit non seulement éteint et que la paix soit rétablie dans la chrestienté; mais elle espère et souhaitte avec ardeur, qu'elle soit d'une éternelle durée. Pour ce qui est des témoignages, que Mr l'ambassadeur extraordinaire a donné de l'estime particulière et de la parfaite amitié du roy son maistre pour Sa Majesté, elle le reçoit avec beaucoup de remerciemens et de reconnoissance. Aussy Sa Maj^té n'aura rien plus à coeur que de montrer par des effets la parfaite estime, qu'elle fait de l'amitié d'un si grand roy, et Sa M. ne manquera pas, à l'exemple des roys ses prédéces-

seurs, de cultiver et d'entretenir à jamais une amitié si glorieuse.

Et comme M. l'ambassadeur extraordinaire y a beaucoup contribué par ses soins, par sa vigilance et par sa bonne conduite, S. M. espère, qu'il voudra bien continuer dans les mêmes sentimens, et S. M. assure Mr l'ambassadeur extraordinaire, qu'elle se souviendra toujours de son mérite et qu'elle aura pour sa personne une estime très particulière.

Lettre particulière.

Il rend grâce à M. de Torci de lui avoir procuré son congé; mais il ajoute, qu'il aimerait mieux rester à la cour où il est, si le roi de France se propose de faire une alliance avec la Suède. En même temps il fixe son attention sur les preuves du contentement, qu'on témoigne de lui en Suède.

Je vous rends très humbles grâces, Monsieur, de la bonté, avec laquelle vous entrez dans mes intérests et avez obtenu pour moy la permission de retourner en France. C'est un surcroy d'obligations, que je vous ay et dont je ne pouray jamais assez vous témoigner ma très humble reconnoissance. Ce que je vous puis dire est, que je ne puis être à vous plus que j'y suis. J'ay souhaitté sincèrement de retourner en France, et je ne le souhaitte pas moins à cette heure; mais toujours supposé que le roy ne veuille pas faire d'aliance avec la Suède, ou qu'il ne veuille pas la faire à Stockholm, car, Monsieur, vous jugez, que ce seroit un grand honneur pour moy de ne pas sortir de ce pays, sans faire un traitté d'alliance. Je m'en consoleray néantmoins fort aisément, si Sa M^té^ n'en fait point avec la Suède; mais vous comprenez, que ce me seroit un affront de m'en retourner et qu'un autre vînt avec ordre de faire une alliance. J'ay escrit de cette façon à M. De Mesmes, avant que vous allassiez à Fontainebleau. Je le luy ay mandé depuis, et j'ay eu l'honneur

d'escrire la même chose au roy le 22 d'Octobre [1]). Le congé, que vous avec obtenu pour moy, ne cesse [2]) point ce projet-là. Au contraire il le facilite, car, si le roy veut une alliance, Sa Maj^{té} ne refusera pas, que je ne me serve de la permission, qu'elle m'a donné, que quand ce traitté sera fait, et si Sa Maj^{té} ne veut pas de traitté, elle ne peut que me sçavoir gré de ma bonne volonté de n'avoir attention qu'à son service, et point à ma santé et à ma satisfaction.

C'est pourquoy, Monsieur, je crois, que la lettre, que j'ay eu l'honneur d'escrire au roy le 22 d'Octobre [1]) ne gastera rien, et si vous ne l'avez pas lu à Sa Maj^{té}, comme estant inutille, je vous supplie de luy [3]) lire à cette heure, afin que je sois au moins assuré, que mon sucesseur ne viendra pas icy faire des traittez, qu'on ne m'aura pas confié. Je me donne l'honneur de vous envoyer ma harangue. Le roy de Suède a esté très content de l'endroit, où je dis que le roy a esté le premier, et le répète souvent. Vous verrez non seulement dans la réponse du sénateur, mais dans la lettre du roy de Suède, qu'on parle bien de moy. Je n'ose le faire remarquer. Je laisse à vostre bonté à faire ce que vous jugerez à propos là-dessus. Je ne vous demande pas, Monsieur, l'honneur de la continuation de vostre protection. Vous me l'accordez au-delà de ce que je demande. Mais quoy que vous fassiez, ce ne sera jamais au-delà de ce que méritte mon attachement sincère à tous vos intérests et le profond respect, avec lequel je suis &c.

Receu le 23e. `A Stockholm le 2e Novembre 1697.

Il communique à S. M. la prière du roi de Suède, de vouloir empêcher, que quelque prince d'Allemagne ne fasse entrer des troupes dans le duché des Deux-Ponts.

---

1) Voir plus haut p. 326, *note* 1. 2) casse? 3) la lui.

Sire.

J'allay hier au soir chez M. le comte Oxenstiern. Il me dit, qu'il avoit ordre du roy son maistre de me prier de me donner l'honneur d'escrire à V. M. sur l'avis, qu'il venoit de recevoir, que quelques princes d'Allemagne projettoient de faire hiverner leurs trouppes dans le duché des Deux-Ponts. Il supplie V. M. de vouloir bien les en empescher et de leur faire dire, qu'elle a restitué le duché des Deux-Ponts au roy de Suède; qu'elle ne souffrira pas, qu'il y entre d'autres trouppes que celles, qu'il y envoyera. En effet, ils ont résolu d'y mettre un des régimens, que les Hollandois doivent rendre à la Suède, pour empescher, que ce duché ne reçoive de pareilles insultes, et ils prient instamment V. M. de vouloir bien en attendant l'en préserver par son authorité. Il ne m'a pu dire, qui est ce prince, qui y veut prendre des quartiers d'hiver. Il soupçonne, que c'est M. l'électeur Palatin, et m'en a paru fort scandalisé, cet électeur estant regardé icy comme un bon amy, un allié et de la même maison. J'ay dit au comte Oxenstiern, que l'on devoit juger par là de l'amitié de tous les autres princes d'Allemagne. Je luy ay témoigné, que j'aurois l'honneur de faire sçavoir à V. M. la prière, que le roy de Suède luy faisoit, et l'ay assuré en général des bons sentimens de V. M. pour ce prince, sans luy rien promettre de particulier, afin qu'il receût la grâce toute entière de V. M., sans en diminuer l'agrément par aucune espérance, en cas que V. M. juge à propos de le faire.

Le comte Oxenstiern m'a prié d'escrire aujourd'huy et qu'on feroit partir un courrier, qui ratrapperoit à Hambourg la poste de mercredy dernier. Ainsy je luy donneray cette lettre, qu'il envoyera apparement à Palmquist.

Je n'auray point l'honneur de rendre compte aujourd'huy à V. M. d'aucune autre affaire. J'attendray à mercredy

à l'informer de ce que le comte Oxenstiern m'a dit par ordre des tuteurs au sujet de l'entretien, que M. de Pomponne a eu avec Palmquist. Je suis &c.

Lettre particulière du même jour.

Il espère, que M. de Torci effectuera, que le roi de France le charge de la conduite des affaires, qu'il y a encore à manier à Stockholm.

Il se présente icy, Monsieur, bien des affaires. J'espère, que, si le roy les agrée, Sa Majesté voudra bien, que j'en sois chargé, puisque je suis sur les lieux, que je suis instruit et que cela se peut faire avant le printemps. Je profiteray alors avec bien de la joye du congé, que Sa Maj^té m'a accordé, et j'iray vous rendre très humbles grâces de la continuation de vos bontez pour moy. J'ay crû, que vous ne trouveriez pas mauvais, que j'eusse l'honneur de vous escrire de ce billet de cinquante mille escu, et que Sa Maj^té auroit trouvé mauvais, si j'avois pris la liberté de luy en escrire à droiture. Je remets le tout sous vostre protection et suis &c.

Autre lettre particulière du même jour.

Il prie M. de Torci de faire en sorte que ce soit par lui que le roi de Suède l'apprenne, si le roi de France veut lui faire quelque plaisir en cette occasion.

J'espère, Monsieur, que vous ne me blâmerez pas, que je vous suplie de faire en sorte que, si le roy veut faire quelque plaisir au roy de Suède en cette occasion, ce soit par moy que le roy de Suède l'aprenne. Vous sçavez, Monsieur, que de pareilles choses rendent un ambassadeur agréable et l'autorisent. Aussy est-il de l'intérest du roy de le faire, et quand cela ne seroit pas, je me flatte, que entre Palmquist et moy vous me voudrez bien donner la préférance. J'ay même remarqué, que, quand j'ay

parlé des bons sentimens du roy pour le roy de Suède dans le compliment, que je luy ay fait à son avènement à la couronne, les tuteurs ne m'en firent pas les remercimens. Ils en chargèrent leur ministre en France. Je vous supplie d'avoir la bonté de prévenir M. de Pomponne. J'espère, qu'il ne trouvera rien de déraisonnable à ce que je demande. Je suis &c.

Receu le 1e xbre. 'A Stockholm le 13e Novembre 1697.

Les sujets, qui font le contenu de cette lettre, sont: les nouvelles de Pologne, arrivées à Stockholm par des lettres particulières; le mécontentement du roi de Suède de M. Oxenstiern à cause des caresses, qu'il a faites à M. Bosen; l'intention du roi de Danemarc de suivre le roi de Suède par rapport aux affaires de Pologne; l'avis de la défaite des Moscovites par les Tartares; le discours, qu'il a eu avec M. van Heeckeren sur les commissionnaires étrangers; le conseil singulier, donné par le comte Oxenstiern à M. Gabriel Oxenstiern; le résultat de la délibération du sénat sur la question des nouvelles alliances, que la Suède aura à faire; le dessein, qu'on a d'envoyer M. Bonde en qualité d'ambassadeur extraordinaire en France; le délai de la diète et la venue du roi de Suède à Stockholm.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 24 du mois dernier.

Les lettres particulières, que des marchands reçoivent de Pologne, font assez connoistre, que l'électeur de Saxe ne sera pas longtemps en estat de se maintenir. Ces lettres-là, qui ne sont pas suspectes, ont fait un assez bon effet et ont détruit une partie des faussetez, que le sécretaire du roy de Suède à Dantzick et les ministres de l'électeur de Saxe débitent avec une grande effronterie et que le comte Oxenstiern ne soutient pas moins hardiment. Il agit en cette occasion avec une telle partialité,

que V. M. auroit sujet de s'en plaindre, si elle ne jugeoit pas plus à propos de négliger ces choses-là, qui n'ont fait jusques à cette heure que donner à connoistre la mauvaise volonté du comte Oxenstiern, sans avoir porté de préjudice au service de V. M.

Le roy de Suède a esté informé et en même temps scandalisé de toutes les caresses, que le comte et la comtesse Oxenstiern ont fait au Sr Bozen dans leur maison de campagne, jusqu'à avoir bu en pleine table à la prosperité des armes du roy de Pologne, ce qui est bien fort dans la bouche d'un premier ministre, et ce qui a esté de plus ridicule est, que ce bon homme à son âge s'est mis à genoux, pour boire cette santé et pour complaire à Bozen, qui est un grand beuveur. Le roy même a sceu, que le comte Oxenstiern, pour faire plus d'honneur à Bozen, en [1]) a fait quitter ces deux jours-là le deuil à ses domestiques et leur a fait prendre une livrée toute neuve, qu'ils n'avoient mis qu'un jour, et point une autre vieille livrée, qu'ils portent à la campagne. Ce sont des bagatelles, qui ne devroient peut-estre pas estre raportées à V. M.; mais puisque le roy de Suède y fait attention, j'ay crû ne point mal faire de les faire sçavoir à V. M. Je les ay aprises par le premier valet de chambre du roy de Suède. On ne doute pas, que la comtesse Oxenstiern n'ait receu de l'argent, car dans le commencement on n'estoit point du tout porté dans cette maison-là pour l'électeur de Saxe.

Cette partialité du comte Oxenstiern m'a rendu plus attentif à tout ce qui regarde Mgr le prince de Conti, d'autant plus que je suis bien informé, et V. M. peut compter là-dessus, qu'on n'attend en Dannemark que d'estre informé de la conduite de la Suède en cette occasion, pour faire la même chose, et qu'on y a résolu de

1) Cet „en" est superflu.

reconnoistre l'électeur de Saxe comme roy de Pologne, si la Suède le fait. Bozen s'en va au premier jour, au moins à ce que l'on dit, et le comte Charles Lewenhaupt vient en sa place. Je ne sçays pas encore cette nouvelle bien précisément et n'ay pas eu le temps non plus de parler à quelques sénateurs, pour empescher, que l'on ne reçoive point du tout le comte de Lewenhaupt, puisqu'il est sujet du roy de Suède. En tout cas les sénateurs me paroissent entièrement disposez à ne donner aucune marque de partialité en cette occasion. Je sçais même, que leurs souhaits, à la réserve de ceux du comte Oxenstiern et de Wacmester, sont pour Mgr le prince de Conty. La nouvelle, qu'on a eue ces jours-cy d'une grande défaite des Moscovites par les Tartares, a donné icy bien de la joye, car on regarde toujours le Moscovite comme un ennemy naturel et redoutable.

J'ay eu l'honneur de mander a V. M., que le traitté, dont il s'agissoit entre la Suède et la maison de Lunebourg, n'estoit qu'un simple projet, présenté par les princes de Brunswick et qui n'avoit pas esté agréé par le sénat. On n'en parle plus, et le consentement, que le roy de Dannemark a donné à l'entrée des trouppes du duc de Gottorp, ostera selon les apparences toutes sortes de pensées de prendre aucune mesure avec la maison de Lunebourg, pour soutenir le duc d'Holstein.

On ne comprend rien au dessein de Hekeren. Le comte Oxenstiern a raporté au sénat, qu'il demandoit qu'on luy assignât un jour pour son audiance de congé. On le luy a accordé sur le champ pour le surlendemain. Cependant on n'en a pas ouy parler depuis, et le comte Oxenstiern en demeure là, si [1]) dire, si l'autre veut ou ne veut pas son congé. Je pense avoir eu raison de croire, qu'il vouloit voir, si on le retiendroit. Silverskrans, général

1) sans.

du commerce de Suède, travaille encore à luy faire obtenir le restablissement des commissionnaires estrangers; mais autant qu'on peut estre assuré d'une chose, je le suis, que Hekeren n'en viendra point à bout. Il me vint voir il y a trois jours et me dit, qu'il sçavoit bien, que c'estoit moy, qui avois porté le sénat à chasser les Anglois et les Hollandois; que, comme V. M. estoit alors en guerre avec ses maistres, je n'avois fait que ce que je devois; mais qu'à présent que la paix estoit faite V. M. n'y avoit plus d'intérest, et qu'il me prioit d'agir auprèz de mes amis, pour faire revenir ces commissionnaires.

Je luy ay répondu, que V. M. seroit toujours très aise de tous les avantages, que pouvoient recevoir les Etats Généraux, et qu'il pouvoit voir par le traitté de commerce (qu'il m'avoit luy-même presté) tout ce qu'elle avoit fait pour eux, mais qu'elle ne m'avoit jamais ordonné de m'ingérer du dedans du gouvernement des autres princes; aussi que je ne m'estois point meslé de ce qui regardoit les commissionnaires, et que le sénat de Suède trouveroit fort étrange, que je voulusse entrer dans le détail des affaires, qui les regardent et qui ne touchent en aucune façon V. M. Hekeren s'est rendu très désagréable par ses discours et par ses menaces.

J'attens avec impatience d'apprendre, que le comte Gabriel Oxenstiern soit party de la cour de Vienne, sans avoir pris congé de l'empereur, car j'ay esté informé depuis peu, que le comte Oxenstiern luy a mandé, que, quoyqu'il eût permission de se retirer, il feroit bien de tâcher auparavant d'accorder les démeslez, qui sont entre la cour de Vienne et celle de Suède. Mais le bon sens ne veut pas, que cela puisse réussir, parce que, n'y ayant pas d'ordre du roy de faire aucun accommodement, le comte Gabriel Oxenstiern ne peut faire autre chose que de rendre compte des propositions, qui luy seroient faites, sur quoy il faudroit demander des ordres, ce qui

iroit à l'infini, à moins que l'empereur ne se résolve de luy-même à faire satisfaction à la Suède, ce qui n'est pas non plus vraysemblable. On ne parle pas, que celuy, qui est nommé à la place de Staremberg, songe à venir, et on croit, que la saison est si avancée, que Staremberg luy-même poura bien attendre au printemps à s'en aller.

Quelques-uns des tuteurs ont représenté dans le sénat, que la paix généralle estant faite, il estoit apparent qu'on songeroit de tous costez à former de nouvelles alliances, sur quoy on a agité, s'il estoit expédient pour la Suède de continuer dans les mêmes mesures, qu'elle a prise depuis la paix de Nimègue, ou de rentrer dans leurs anciennes alliances avec V. M. Tous, excepté le comte Oxenstiern et Wacmester, sont convenus, qu'il n'y avoit point d'alliance ny plus avantageuse, ny plus nécessaire à la Suède que celle de V. M. On a esté plus loin. On a discuté, si l'on demanderoit des subsides à V. M., et ils ont tous esté d'avis de n'en point demander. Il me paroist, qu'on ne peut guères souhaitter de meilleures dispositions.

On parle d'envoyer le comte Bonde ambassadeur extraordinaire auprèz de V. M. Quelques-uns ont un scrupule, sçavoir, si cela ne déplairoit pas à V. M., parce qu'il est obligé de passer auparavant en Angleterre, pour y reporter l'ordre de la jaretière, ce qui se doit faire dans le temps de l'enterrement du feu roy de Suède, qui se fera le 5e de Décembre, stile nouveau.

Le maréchal Bielke sera icy dans deux jours, pour se trouver à la diette et à l'enterrement du roy de Suède.

La diette, qui devoit commencer aujourd'huy, est remise à lundy prochain, 18 de ce mois, parce que la salle n'est pas encore preste. Le roy de Suède est revenu de vendredy dernier et loge à la maison du feu connétable Wrangel, qu'il a acheptée. On n'a pu néantmoins rétablir avant l'hiver qu'une partie de cette maison, qui

a esté presque entièrement consumée par le feu il y a quatre ans.

Je suis &c.

Receu le 10 x^bre. 'A Stockholm le 20e Novembre 1697.

Il mande, comment il s'est fait que le roi de Suède ait été mis subitement sur le trône le 18 de Novembre; les démêlés, que le comte Oxenstiern a eus avec les autres sénateurs; qu'il est peu probable que le roi de Suède se remette entièrement à lui; que la reine n'aura plus aucune part dans les affaires; qu'il n'y a pas de règlement en Suède, fixant l'époque de la majorité du roi; que le sénat a renvoyé à M. van Heeckeren l'écrit, relatif aux commissaires étrangers, qu'il lui avait délivré; que le Sr Robinson a renvoyé au sénat la résolution, prise par les sénateurs et se rapportant à la même matière; que le comte Staremberg lui a fait faire un compliment sur la signature de la paix et qu'il le lui a rendu; que l'ordre de ne plus laisser entrer les carosses des ministres étrangers dans la cour du palais du roi a été exécuté ponctuellement; que les Suédois ne craignent rien tant que l'agrandissement des Moscovites; que l'électeur de Saxe va envoyer à cette cour le comte Charles Lewenhaupt; que les sénateurs se sont plaints de ce qu'ils n'ont rien su du séjour prolongé d'une escadre française dans la mer Baltique.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 31 du mois dernier. Avant que d'y faire réponse j'auray l'honneur de luy dire, que le roy de Suède a esté mis sur le throsne lundy 18e de ce mois d'une manière fort extraordinaire et entièrement impréveue.

La salle de la diette s'estant trouvée preste le 15e au soir, les estats s'y sont assemblez samedy seize et ont fait les compliments ordinaires au roy et à la reyne, qui estoit assise à son costé gauche en qualité de tutrice. Le lendemain dimanche aprèz diner les quatre corps se

sont assemblez séparément, pour commencer à donner quelqu'ordre aux affaires, qu'ils avoient à traitter.

Le lundy 18 ils ont recommencé leur assemblée à 10 heures du matin; mais à peine les nobles estoient entrez, qu'ils ont eu besoin de voir quelques papiers, que le secrétaire est allé chercher [1]). Pendant ce temps-là le maréchal de la diette, qui est un bon homme et sans finesse, a conté familièrement à ceux, qui estoient le plus proche de luy, qu'il venoit de voir le roy, qui estoit bien fait et grand pour son âge. Le comte Axel Lewenhaupt, qui a servy sur les vaisseaux de V. M., ne l'a pas laissé parler davantage et, prenant aussitost la parole, a demandé, pourquoy on ne le mettoit pas sur le throsne; qu'il estoit bien capable de régner. Gustave Cronhielm, qui estoit derrière, a dit, que l'affaire estoit délicate et qu'il y faloit penser. Axel Lewenhaupt s'est retourné et luy a demandé, s'il osoit bien s'opposer à une pareille chose et l'a menacé, s'il disoit seulement un mot, de le jetter par la fenestre.

Là-dessus Axel Sparre, frère d'Erick Sparre, qui a l'honneur d'estre au service de V. M. et qui est un homme très fougueux, a crû, qu'il faloit mettre le roy sur le throne. Dans le même instant tous les nobles ont jetté leurs chapeaux en l'air et ont crié *Vivat Rex.* Il n'en a pas falu davantage [2]). On a tout aussitost député 60

---

1) Selon M. Fryxell, *Hist. de la vie de Charles XII*, I, p. 14, ce n'était qu'un prétexte, pour empêcher que le secrétaire ne dressât un protocole de ce qui suivit. Du reste la description de M. Fryxell de la scène dans la diète est entièrement conforme au rapport de M. d'Avaux.

2) La résolution de mettre le roi sur le trône n'a pas été prise si subitement qu'on croirait d'après cette lettre. Voltaire, *Hist. de Charles XII*, p. 16 et suiv., et Fryxell, *Hist. de Charles XII*, p. 8 et suiv.; *Hist. de la vie de Charles XII*, I, p. 12 et suiv., racontent beaucoup de particularités, montrant que le roi lui-même

gentilshommes, pour aller offrir la couronne au roy. Ils ont trouvé le sénat assemblé avec la reyne. Le roy n'y estoit pas. Ils ont fait leur proposition aux sénateurs, qui, après les avoir écoutez, les ont prié de se retirer pour un moment et, ayant délibéré entre eux, ils ont fait rentrer les députez de la noblesse et leur ont dit, qu'ils consentoient de tout leur coeur, que le roy prît le gouvernement du royaume, et leur ont demandé, s'ils avoient communiqué avec les trois autres membres de l'estat, et sur ce qu'ils n'en avoient rien fait, ils leur ont dit d'en conférer avec les autres membres et de revenir à six heures rendre compte de ce qu'ils auroient résolu tous ensemble.

Les nobles ont esté à trois heures chez les prestres, les bourgeois et les paysans, ont [1]) donné leur consentement sans balancer. Celuy des paysans, qui a rendu la réponse, a dit, qu'ils estoient de pauvres paysans, incapables de porter leur jugement sur une si grande affaire; qu'ils s'en raportoient à Mrs les nobles, qui avoient plus de lumière qu'eux, et que tout ce qu'ils pouvoient dire estoit, qu'ils verroient avec beaucoup de plaisir leur roy sur le throne et qu'ils luy souhaittoient toute sorte de prospérité. Les prestres se sont un peu fait prier et ont dit d'abord, qu'il estoit nécessaire qu'ils en conférassent avec leurs colègues; mais les nobles, qui estoient presque tous yvres, ont commencé à parler d'une telle manière que les prestres se sont aussitost conformez à tous les autres. Ainsy les

---

souhaitoit d'être déclaré majeur et que c'était M. Piper, qui fraya le chemin à la résolution, prise par la diète. Voir aussi plus haut p. 242 et 297. Cependant le prince Oscar Frédéric, *Carl XII als König, Krieger und Mensch* (Charles XII, roi, guerrier, homme), traduction allemande de M. Jonas, Berlin, 1869, p. 23, n'est pas à tous égards d'accord avec ces auteurs-là.

1) qui ont.

députez des quatre corps sont allez à six heures au palais du roy, qui estoit seul dans sa chambre, et aprèz les avoir entendu, il leur a dit, qu'il leur estoit obligé de l'offre qu'ils luy faisoient; qu'il connoissoit bien, que c'estoit une charge bien pesante pour son âge, mais que, puisque ils le prioient de l'accepter, il n'épargneroit ny soins, ny peine, pour s'en bien acquitter, se confiant dans l'assistance que Dieu luy donneroit.

C'est ainsy que cette grande affaire [1]) a commencé et finy en huit heures de temps, sans aucun concert et sans que personne eût pris des mesures. Il est vray, que plusieurs le souhaittoient et qu'on en parloit assez publiquement auparavant; mais il est vray aussy, qu'il y en avoit beaucoup, qui croyoient, que, si le roy se conduisoit encore un an durant par l'advis des tuteurs, il se rendroit bien plus capable de gouverner son royaume. Mais comme ils ne s'estoient pas bien préparez à ce qui est arrivé, pas un n'a osé commencer le premier à ouvrir la bouche. Je n'ay point veu depuis cela aucun des tuteurs, mais je sçay, que, dans le coeur, ils n'en seront pas bien aises.

Si je dois juger des sentimens du comte Oxenstiern par tout ce qui s'est passé depuis l'establissement de la tutelle, il n'en sera pas fâché. Il a presque toujours eu, et particulièrement depuis quinze jours, de violens démeslez avec les quatre autres tuteurs, qui l'ont contrecarré en tout. Le comte Christophe Guldenstiern luy a dit, il n'y a pas huit ou dix jours, qu'il parloit, comme s'il estoit *princeps senatus*, mais qu'ils luy feroient bien voir le contraire, et le lendemain s'estant présenté une autre affaire dans laquelle la reyne mère soutenoit à son ordinaire de tout son pouvoir l'avis du comte Oxenstiern contre les quatre

---

1) Le rapport de M. d'Avaux sur cette affaire est plus riche en détails que le récit de M. de Limiers, *Histoire de Suède sous le règne de Charles XII*, II, p. 244 et suiv.

autres tuteurs, le même Guldenstiern dit à la reyne, qu'il se souvenoit bien, de quelle manière on avoit recherché les tuteurs du feu roy; que, pour elle, quoyqu'elle fût la première dans la régence, elle avoit esté exempte de toute recherche; qu'il ne prétendoit point se trouver dans le même estat qu'avoient esté les précédens tuteurs, et qu'il ne consentiroit à rien, qui ne fût selon sa conscience et les intérests du royaume. Aussy je suis bien informé, que la femme du comte Oxenstiern a dit depuis peu à un de ses amis, que son mary n'avoit plus de crédit; que les quatre autres tuteurs avoient juré sa perte; qu'elle souhaittoit bien, que le roy fût mis sur le throsne. Il est certain, qu'il n'aura plus quatre contrôleurs dans les affaires, aussy absolus qu'il avoit; mais il les trouvera dans le sénat, sans l'avis duquel le roy de Suède ne prend jamais de résolution dans les grandes affaires.

Il reste à sçavoir, si le roy se remettra entièrement à luy de toutes les affaires estrangères, comme faisoit le feu roy, qui, se défiant de luy-même suivoit entièrement les desseins d'Oxenstiern, excepté les trois dernières années de sa vie. Jusques à cette heure il n'y a pas d'apparence, que ce roy-cy en use de même: il est fort éclairé pour son âge; il raisonne sur toutes les affaires, qu'on propose dans le sénat, et d'ailleurs il a fait voir en quelques occasions, qu'il connoissoit la partialité du comte Oxenstiern. On a desjà gagné, que la reyne n'aura aucune part dans les affaires. Elle avoit trois voix à elle et au comte Oxenstiern de sept, de sorte que, quand il manquoit un ou deux tuteurs, ce qui arrivoit souvent, le comte Oxenstiern estoit maistre de former le sentiment de la régence, comme il vouloit. Il n'est pas à craindre, que la reyne puisse inspirer ces sentimens au roy d'à présent. Il la connoist et se contente de luy rendre tout ce qu'il doit à une reyne et à une grand-mère; mais il ne défère en rien à ses oppinions. La reyne

s'en plaint assez ouvertement, et quand les personnes, qui sont à elle, en ont parlé au roy, il n'a jamais rien répondu et a continué d'agir à son ordinaire.

On est encore icy dans les premières agitations de ce grand évènement. J'espère, que je pouray informer V. M. plus certainement par le premier ordinaire du train, que les affaires pouront prendre à l'avenir.

Je ne dois pas obmettre de dire à V. M., qu'il n'y a point de loix en Suède, pour régler le temps de la majorité des roys; que le feu roy de Suède ne l'avoit pas fixé non plus par son testament et que les tuteurs, qui estoient convenus, que le roy de Suède seroit couronné à dix-huit ans et quelques mois, ne se sont fondez que sur ce que le feu roy n'avoit pris le gouvernement de son royaume qu'environ cet âge-là.

Hekeren est encore icy; mais il n'y gagnera rien. Au contraire il se brouille tous les jours de plus en plus avec les sénateurs. J'ay esté informé depuis peu, que, lorsqu'on luy rendit la réponse, dont j'ay fait mention dans ma lettre du .... [1]) touchant les commissionnaires estrangers, il délivra aux commissaires suédois un escrit, qu'il tenoit tout prest. Le comte Oxenstiern l'ayant averty de la réponse, qu'il devoit avoir, cet escrit, ayant esté lu au sénat, a esté trouvé si insolent et si injurieux, qu'on le luy a renvoyé, et on luy a fait dire, que ce papier-là ne méritoit pas d'estre mis parmy les autres papiers dans la chancellerie. Le sénat, qui avoit rendu une réponse par escrit au Sr Robinson, pareille à celle, que les commissaires avoient rendu de vive voix à Hekeren, a esté bien surpris de la hardiesse de ce résident d'Angleterre, qui, ayant esté informé par Hekeren de ce que le sénat luy avoit fait dire en luy renvoyant son escrit, a aussitost renvoyé au sénat la résolution, qu'ils luy avoient fait

1) 30 Octobre 1697. Voir ci-dessus p. 320.

délivrer, et leur a fait dire, qu'il n'en avoit pas besoin et qu'elle ne méritoit pas d'avoir place parmy ses papiers. C'est au sujet de ces commissionnaires que le comte Oxenstiern a eu une des plus fortes querelles contre les autres tuteurs.

Le comte Staremberg, envoyé de l'empereur, m'a fait faire un compliment sur la signature de la paix entre V. M. et l'empereur son maistre. Je le luy ay rendu et en ay fait faire à la comtesse de Staremberg; mais je n'ay pas ouy parler de luy depuis. Il s'est expliqué chez luy hautement, qu'il ne me viendroit pas voir, parce qu'il prétendoit la main, et il croit, pour accommoder tout cela, que j'iray chez sa femme. Mais je n'ay pas oublié, que V. M. me deffendit, quand j'arrivay à la Haye, d'aller chez la femme de Don Emanuel de Lira [1]), qui refusoit de rendre ce qu'il devoit au caractère, dont V. M. m'avoit honnoré. Je dois estre bien plus circonspect à l'égard d'un envoyé de l'empereur, parce que ces ministres-là forment des prétentions très chimériques.

L'ordre de ne plus laisser entrer les carosses des envoyez et des autres ministres subalternes dans la cour du palais du roy a esté exécuté régulièrement depuis le retour du roy à Stockholm.

J'ay eu l'honneur de rendre compte à V. M. de l'usage, que j'avois fait de la bonne intention du roy de Dannemark pour la tranquilité du Nord.

Je puis assurer V. M., que les Suédois ne craignent rien tant que l'agrandissement des Moscovites; que, quelque chose que je leur puisse dire de leur intérest à ne point souffrir un si puissant voisin, ils en voyent encore davantage; mais il est difficile de les porter à faire quel-

---

1) Ambassadeur d'Espagne à la Haye. Voir Du Mont, *Mémoires polit. pour servir à la parfaite intelligence de l'hist. de la paix de Ryswick*, 1699, II, p. 156; III, p. 14 et ailleurs.

que chose, tant ils appréhendent de s'engager. Je feray néantmoins tout ce que je pourray, et nous verrons à cette heure que le roy est sur le throne, si les choses changeront de face.

L'électeur de Saxe envoye icy le comte Charles Lewenhaupt, frère du comte Axel. J'avosi une espèce d'assurance de la part de quelques uns des sénateurs, qu'on ne le receveroit point icy en aucune qualité, pas même d'envoyé de l'électeur de Saxe, parce qu'il est sujet du roy de Suède; mais je ne m'en vantois pas, de peur que l'électeur de Saxe n'en envoyât un autre en sa place. Je verray à présent, si je puis obtenir la même chose du sénat.

S'il vient icy quelqu'un de la part de Mgr. le prince de Conty, j'apporteray tous mes soins, pour faciliter le succèz de ses négociations. Cela fera un fort bon effet icy, car les sénateurs se sont plaints de n'avoir rien entendu de sa part, et que V. M. eût fait entrer et séjourner si longtemps dans la Mer Baltique une escadre de vaisseaux de guerre, sans leur en rien dire.

Je suis &c.

Receu le 16 x^bre^. `A Stockholm le 27 Novembre 1697.

Il rapporte, que les tuteurs se démettront de leurs fonctions le 7 Décembre; qu'on regrette à présent la manière tumultueuse, dont on a usé pour mettre le roi de Suède sur le trône; les détails, qu'il a appris touchant le couronnement prochain du roi; que les Suédois souhaitent fort un traité de commerce avec la France; que les alliés font imprimer un manifeste, pour se plaindre de la conduite de la médiation de la Suède; l'ordre donné à M. Oxenstiern de faire une proposition au roi de France sur l'exercice de la religion dans le duché des Deux-Ponts; les tentatives infructueuses, faites par M. Staremberg et M. Oxenstiern, pour qu'on permette encore au premier de prendre congé du roi de Suède; l'arrivée à Copenhague du prince de Conti, qui retournera en France; les relations, qu'il y a entre M. Oxenstiern et M. Charles Lewenhaupt; la conviction de

M. Wrede, que la Suède doit faire marcher des troupes en Livonie; que M. Lillierot a eu une visite de M. Le Fort ou du czar; la déduction, faite par M. Lillierot et envoyée au sénat, relative à l'affaire de Pologne, dont on est fâché à la cour où il est; qu'il serait bon que M. le prince de Conti envoyât quelqu'un en Suède; le discours, qu'il a eu avec M. Bielke sur la question, si le prince de Conti ne pourrait pas se servir des troupes, que les États Généraux rendront à la Suède; qu'il y a quelque apparence, que le roi de Danemarc ajuste ses différends avec le duc de Holstein; quelles démarches il fera, afin de tâcher d'effectuer, que le roi de Suède se marie avec la princesse de Danemarc; une particularité, qu'il vient d'apprendre et qui prouve la piété du roi de Suède.

Sire.

Je n'ay pas esté honnoré cet ordinaire des lettres de V. M. La poste de France n'a pu arriver à Hambourg à cause du débordement de l'Elbe.

Il n'y a encore eu rien de changé dans la forme du gouvernement, depuis que le roy de Suède a esté mis sur le throsne. Les tuteurs ne se démettront de leurs fonctions que deux jours avant la fin de la diette, qui sera lundy neuf de Décembre, stile nouveau. Ainsy ce sera samedy 7e de Décembre que les tuteurs prendront leur congé. Ce que j'ay pu seulement découvrir est que, quelque joye que témoigne au dehors le comte et la comtesse Oxenstiern, ils sont de fort mauvaise humeur chez eux; mais je n'en ay pu pénétrer le sujet.

Le jour de l'enterrement du feu roy n'est point changé. Ce sera d'aujourd'huy en hnit jours, quatre de Décembre, qui est le jour de la naissance de ce prince. On est fort revenu des premiers transports où l'on a esté au commencement, pour avoir mis le roy sur le throsne. Les plus sages et les plus modérez ont fait connoistre aux autres, que leur manière avoit esté un peu trop tumultuaire et que cela ressembloit bien plus à l'élévation d'un

prince électif sur le throsne qu'à la prise de possession d'un prince héréditaire. Cela justiffie fort Gustave Cronhieldt, qui ne prétendoit que de faire les choses dans les formes. Les nobles ont fait depuis une autre démarche, qui n'a pas plu au roy de Suède. Ils l'ont prié de se faire couronner et de choisir un jour. Il leur a répondu, que, quand il auroit résolu de se faire couronner, il leur feroit sçavoir ses intentions. On croit, que ce sera le 25 Décembre, stile nouveau, si on peut estre prest pour ce temps-là. Le roy ne veut point quitter le deuil ce jour-là. Il aura les mêmes habits, qu'il porte à cette heure sous le manteau royal. Ainsy tous ses domestiques et généralement tous les Suédois demeureront en deuil. On ne pourroit même faire autrement, quand on le voudroit, car il n'y a pas assez d'étoffe et de galon chez les marchands, pour fournir en si peu de temps à tout ce qu'il faudroit d'habits.

Si je reçois quelques ordres de V. M. de faire compliment au roy de Suède sur ce qu'il a pris le gouvernement de ses estats, je différeray de huit jours à l'exécuter, jusqu'à ce que j'aye réponse à la lettre, que j'ay l'honneur d'escrire aujourd'huy à V. M., pour voir, si elle ne me commandera pas d'attendre, jusqu'à ce que je luy aye rendu compte du couronnement du roy de Suède, puisqu'elle ne pourra donner de nouveaux ordres et que ce sera alors la fin et la consommation de cette grande affaire.

Quelques sénateurs, avec qui je n'ay point de liaison particulière, m'ont témoigné ces jours-cy un grand désir de faire alliance avec V. M.; mais je vois, que ce qu'ils souhaittent le plus est un traitté de commerce. Ils m'ont même demandé, si je ne pourrois pas entrer en conférance avec eux sur cette matière. Ces mêmes sénateurs m'ont dit, qu'ils estoient informez, que les alliez faisoient imprimer un grand manifeste pour se plaindre de la Suède et faire voir à toute l'Europe, que c'est la conduite de la

Suède, qui les a obligez de faire une paix aussy désavantageuse avec V. M.

J'ay esté averty, que le comte Oxenstiern avoit ordre de me prier d'escrire à V. M. touchant l'exercice de la religion dans le duché des Deux-Ponts; mais il ne l'a pu faire, parce qu'il est tombé malade. Si je le vois et qu'il m'en parle, je luy répondray, que c'est une chose, qui a esté agitée et terminée à la Haye, et que je ne puis en aucune façon m'en mesler. Je ne laisseray pas de me charger d'en rendre compte à V. M. Je ne doute pas, qu'on n'en escrive cet ordinaire à Palmquist. Celuy, qui m'a donné cet avis, ne m'a pas parlé de cette affaire avec beaucoup de chaleur. Il m'a dit seulement, qu'on ne demandoit qu'une déclaration verballe de V. M. J'ay répondu, que j'estois assuré que V. M. n'en donneroit point et qu'elle s'en tiendroit au traitté qu'elle a fait.

Le comte de Staremberg travaille encore de tout son pouvoir, pour avoir la permission de prendre congé du roy de Suède, avant que de partir. Il s'est même servy du prétexte de toutes les cérémonies publiques, qui se font à cette heure, pour représenter, qu'il seroit de leur honneur qu'il y eût un ministre de l'empereur; mais il n'a pu rien obtenir. Le comte Oxenstiern, qui en est vivement touché, a envoyé une femme de ses amies chez le premier valet de chambre du roy au nom du comte de Staremberg, pour luy représenter la mortiffication, qu'il avoit d'estre exclu de toutes les cérémonies publiques et de partir, sans pouvoir estre admis à voir le roy; mais cet homme a répondu, qu'il ne se mesloit que de peigner la perruque de son maistre et qu'il se garderoit bien de s'ingérer dans des affaires de cette conséquence. C'est luy même, qui me l'a dit et qui me rend tous les bons offices qu'il peut auprèz du roy de Suède.

Nous avons apris icy, que Mgr le prince de Conty estoit arrivé à Copenhague et qu'il retournoit de là en

France. M. de Bourepaus me mande, qu'il ne renonce pas pour cela à son élection à la couronne de Pologne. C'est ce que j'ay desjà déclaré icy, et en attendant que je sois mieux éclaircy de cette affaire, je continueray à m'opposer, autant qu'il me sera possible, à la réception du comte Charles Lewenhaupt. J'avois eu parole depuis ma dernière lettre de deux sénateurs, qu'on ne recevroit pas le comte Charles Lewenhaupt en aucune qualité, puisqu'il est sujet du roy de Suède. Un d'eux cependant m'a averty, que je devois m'attendre que le comte Oxenstiern feroit les derniers efforts pour le faire recevoir; que ce n'est pas une chose fort secrète, que ce premier ministre a receu de l'argent et que le comte Charles Lewenhaupt luy escrit deux fois la semaine. Le départ de Mgr le prince de Conty fortiffiera fort le comte Oxenstiern, qui a toujours soutenu, qu'il y avoit plusieurs Polonnois, que Mgr le prince de Conty croyoit dans ses intérests et qui le trompoient. Cependant, Sire, il n'y a pas un sénateur, qui ne m'avoue, que ce n'est pas l'intérest de la Pologne que l'électeur de Saxe soit roy de Pologne, et encore moins, qu'il en ait l'obligation au Moscovite.

M. Wrede estoit fort bien entré dans le sentiment de V. M. là-dessus et estoit persuadé, que la Suède devoit faire marcher des trouppes en Livonie. Ce qui m'a fait voir, qu'il m'en a parlé sincèrement, c'est que j'ay sceu par deux officiers généraux, dont Walersted en est un, qu'il les a envoyé quérir pour leur demander, s'ils seroient bien aise de mener des trouppes en Livonie, et pour concerter avec eux plusieurs choses, dont il n'estoit pas instruit, afin de parler de cette affaire pertinemment dans le sénat. Il faut voir à cette heure, quelles nouvelles on recevra de Pologne, avant que de recevoir un jugement certain sur tout ce qu'on pourra faire en Suède.

Cependant Lillierot a escrit une lettre très dangereuse

et qui fait un très mauvais effet. Il a mandé, que le Fort (je crois même le czar) l'est allé trouver; qu'il luy a représenté, qu'il apprenoit, que je travaillois icy fortement, pour engager la Suède dans les intérests de Mgr le prince de Conty; qu'il le prioit de représenter à la Suède, qu'elle agiroit contre ses intérests, si elle en usoit de la sorte, et plusieurs autres choses, qui seroient trop longues à raporter.

Lillierot, sous prétexte de rendre compte de sa réponse, a fait une déduction de tout ce qu'il a crû de plus fort, pour persuader le sénat de Suède de prendre plustost le party de l'électeur de Saxe. Il a dit, qu'il n'estoit point informé des démarches, que je faisois icy, mais qu'il estoit bien assuré, que je ne réussirois point; que la Suède connoissoit trop bien ses intérests; qu'il n'y a personne, qui ne voye, que la puissance de V. M. est desjà si grande, que, si elle avoit encore un prince de son sang roy de Pologne, toute l'Europe subiroit ses loix; que la Suède n'avoit garde de donner la main à une pareille chose; qu'au contraire elle sçavoit, qu'elle n'avoit point d'intérest plus pressant que de ménager l'amitié des Moscovites, et qu'il ne doutoit pas, qu'on ne le fît dans cette occasion et qu'on n'entrast dans les sentimens du czar. On fait aujourd'huy réponse à cette lettre. Je ne sçay encore, quelle elle sera.

Cela est si vray, Sire, que, si V. M. a fait prendre quelques mesures avec Lillierot, lorsqu'elle luy a fait faire des présens, elle peut luy faire reprocher tout le contenu cy-dessus. J'ay desjà eu l'honneur de faire sçavoir à V. M., que depuis la signature de la paix Lillierot escrivoit contre les intérests de V. M. C'est ce qu'on m'avoit dit; mais je ne sçavois pas des faits positifs, comme je les sçay à présent. On est fort scandalisé, que Lillierot ayt receu l'ambassadeur de Moscovie au préjudice du comte Bonde, ou au moins, que les deux ambassadeurs médiateurs ne l'ayent pas receu conjointement.

On ne doute pas, que, quand le Moscovite ne s'est pas adressé au comte Bonde, il estoit bien informé, qu'il trouveroit mieux son compte avec Lillierot. Si les nouvelles, que Mgr le prince de Conty recevra de Pologne, luy font prendre le dessein d'entrer ce printemps dans ce royaume-là, il seroit bon qu'il envoyât auparavant un homme en Suède. Cela feroit plaisir au roy, car, quoyque je puisse faire les mêmes offices, on sera flatté de se voir recherché. Ceux, qui luy sont affectionnez, le souhaittent fort, pour faire voir, que ce prince ne les néglige pas dans le temps que l'électeur de Saxe les recherche par tant d'envoyez.

J'ay escrit à M. l'abbé de Chasteauneuf, pour sçavoir, si Mgr le prince de Conty ne voudroit pas se servir des trouppes suédoises, que les Estats Généraux vont rendre à la Suède et que l'on ne conservera pas toutes. Je n'en ay pas receu de réponse, et je n'en suis pas surpris, car presque toutes les lettres estoient interceptées. J'en ay parlé au maréchal Bielke. Il m'a dit, qu'il y avoit aussy songé, et qu'un colonel Sparre, qui se jetta dans Mons, lorsque V. M. l'assiégeoit, luy a mandé, que, si le roy de Suède ne le prenoit pas dans son service, il méneroit volontiers son régiment à Dunkerque pour Mgr le prince de Conty, sans qu'il luy en coustât autre chose que la subçistance. Il pourra même en engager d'autres. Les officiers de ces régiments suédois se plaignent fort aigrement des Estats Généraux, qui refusent de leur payer les arrérages, offrant seulement de payer les arrérages, deus aux soldats.

M. de Bonrepaus m'a mandé, que le roy de Dannemark vouloit bien ajuster les différens, qu'il a avec le duc d'Holstein, et faire cesser par ce moyen tous sujets de froideur entre luy et le roy de Suède; qu'il souhaittoit, que je me rendisse maistre de cette affaire et que je me servisse de cette occasion, pour insinuer le mariage de la princesse sa fille avec le roy de Suède. Les minis-

tres de Dannemark ont desjà témoigné les mêmes sentimens à M. de Bonrepaus; mais les choses estoient mal disposées en Suède, et il n'y avoit aucune apparence d'y réussir. J'ay trouvé les affaires un peu changées ces derniers jours-cy. Les sénateurs, que j'ay sondez sur l'accommodement avec le duc de Holstein par l'entremise de V. M., m'ont témoigné, qu'ils le sonhaittoient et qu'ils avoient reconnu, que cette affaire ne s'ajusteroit de longtemps et peut-estre jamais par le moyen des médiateurs, et m'ont assuré, qu'ils agiroient de tout leur pouvoir pour la faire réussir malgré le comte Oxenstiern; que je devois m'attendre pareillement, qu'il s'y opposeroit, luy et ses adhérans, de toutes leurs forces.

Wrede m'a conseillé de n'en pas parler au comte Oxenstiern qu'après que le roy sera mis sur le throsne, parce que la reyne ne sera plus alors dans le sénat, et aussy parce qu'on est si fort occupé à cette heure des affaires de la diette et à régler plusieurs petites choses, qu'on ne donneroit pas toute l'attention nécessaire à celle-cy. Wrede m'a en même temps témoigné, combien il seroit à souhaitter pour la Suède, que V. M. voulût bien les honnorer de son alliance et y joindre le Dannemark; que, si je pourois finir les affaires d'Holstein et travailler à ses [1]) alliances, je ferois un grand coup pour la Suède, et qu'il me secondera de tout son pouvoir. Quoyque ce ne soient que les sentimens d'un particulier, j'ay crû en devoir rendre compte à V. M.

A l'esgard du mariage je n'en ay pas encore voulu parler à ces Mrs. Il est nécessaire auparavant, que je prévienne la princesse de Suède, qui a tout pouvoir sur l'esprit du roy. J'ay attendu pour cela la fille de la comtesse de la Gardie, qui estoit en Angleterre avec le comte de Stembock, son mary. Elle estoit, aussy bien que sa

1) ces.

soeur, une espèce de favorite de la feu reyne, et le roy d'à present et la princesse, sa soeur, ont toujours conservé une sorte d'amitié et même de considération, qu'ils ont eu dèz leur enfance pour toute cette maison-là. La comtesse de Stembock est arrivée d'hier. Sa mère l'enverra incessamment chez la princesse. Il n'y a pas de voye plus seure pour réussir dans cette affaire, si elle est faisable. Aussy il n'y a pas de temps à perdre. Jusques à cette heure on n'a rien voulu écouter, et on s'est excusé sur la jeunesse du prince; mais outre que les estats témoignent, qu'ils souhaittent qu'il se marie, je suis informé, que la reyne mère a fait avertir secrettement la duchesse de Holstein de se rendre icy incessament avec le prince d'Holstein, son second fils, et la princesse sa fille, dans le dessein de la marier avec le roy, son petit fils. Ainsy la première difficulté est levée de sçavoir, si l'on doit songer à marier le roy de Suède. Je suivray soigneusement toutes ces affaires, et j'auray l'honneur d'en rendre compte à V. M.

Le maréchal Bielke est icy depuis trois jours dans les mêmes bons sentimens, où il a esté autrefois, et m'a fait connoistre, qu'il avoit rendu service à Mgr le prince de Conty. Je verray, comment il se comportera.

J'ay obmis, Sire, dans la suitte de ma lettre de rendre compte d'une particularité touchant le roy de Suède, qui plaira fort à V. M. et qui ne peut que luy donner bonne opinion de ce prince. Lorsque tous les estats allèrent en corps le prier de prendre le gouvernement de son royaume, quand ils se furent retirez, il entra dans sa chambre, et la première chose qu'il fit fut de se mettre à genoux et de prier Dieu pendant plus d'une heure d'horloge. Je n'ay sceu cela que depuis trois jours. Mais je le sçay d'original.

Obligation de cinquante mille escu, faitte au roy par le roy de Suède.

Nous Charles, par la grâce de Dieu, roy des Suédois, des Gots et des Vandales, prince héréditaire, grand-prince de Finlande, duc d'Ethonie [1]), Livonie, Carélie, Brême, Verden, Stetin, Poméranie, Cassovie et Vandalie, prince de Rugie, seigneur d'Ingrie et de Vimarie [2]), comte Palatin du Rhin, duc de Bavière, de Juliers, de Clève et de Mons [3]), déclarons et certiffions à tous qu'il appartiendra, que le Sérénissime et très puissant prince Louis 14e, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, nostre très cher frère, amy et allié, ayant fait remettre en ce lieu par des lettres de change cinquante mille escu pour nostre usage et pour nous estre comptez et les lettres de change susdittes nous ayant esté deuement présentées par M. et très excellent seigneur Simon Arnauld de Pomponne, conseiller d'estat du Sérénissime roy très chrestien et son ambassadeur extraordinaire auprèz de nous (ce que nous confirmons encore de nostre bouche, aprèz y avoir fait réflexion), les dites lettres concernans le payement de la somme cy-dessus mentionnée ont esté receues de nous sous la condition néantmoins, que, s'il arrivoit, que le traitté, qui est desjà commencé entre nous et le Sérénissime roy très chrestien, fût conduit à la fin, que l'on se propose, et qu'il y eût dans le dit traitté quelque convention pour de certains subçides, alors la ditte somme de cinquante mille escu, qui nous a esté comptée conformément aux lettres de change susdittes, sera compensée avec la susditte somme des subçides, et s'il n'y a aucune convention pour des subçides, alors nous

1) Esthonie. 2) Wismar.

3) Lisez, au lieu de „Mons", „Bergh". Voir là-dessus et sur les autres titres *Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, II, p. 4.

serons obligez par droit de prest de rendre et restituer les cinquante mille escu susdits au Sérénissime roy très chrestien dans un an, à compter de la datte du présent acte. En foy de quoy nous avons fait mettre à iceluy le sceau royal et celuy de nostre tres honnorée et très chère mère, qui a signé avec nous et nos tuteurs. Donné dans nostre chasteau de Stockholm le 5 Novembre 1666.

Traitté, fait pour la vente de six régimens suédois aux Estats Généraux [1]).

Nous Charles, par la grâce de Dieu, roy de Suède, des Goths et des Vendalles.

Cejourd'huy 12 du mois de septembre 1688 à Stockholm a esté convenu et arresté entre nous d'une part et les hauts et puissants Seigneurs les Estats Généraux des Provinces-Unies d'autre, par l'entremise des ministres à ce commis et députez, le nombre de trouppes, que nous donnerons aus dits Estats Généraux en la forme qui s'ensuit.

Nous souzsignez, sénateurs et chancellier de la cour de Sa sacrée Majesté suédoise, et moy soussigné, ministre des hauts et puissants seigneurs, les Estats Généraux des Provinces-Unies, résident en la cour de Sa ditte Majesté suédoise, déclarons et attestons, qu'en vertu des pouvoirs, qui nous ont esté donnez, nous sommes convenus du nombre certain de trouppes, qui sera fourny par Sa Majesté suédoise aus dits seigneurs Estats Généraux, porté et exprimé dans les articles qui suivent.

1°.

Le roy de Suède promet et s'engage de donner à la hautesse des Seigneurs Estats Généraux des Provinces-

1) Traduction littérale du traité latin, inséré dans *le Corps Diplom.* de Dumont, VII (2), p. 169 et suiv.

Unies six régimens d'infanterie, chaque régiment composé de douze centuries (vulgairement appellées compagnies) et la centurie de quatre-vingt quatre hommes, y compris les officiers avec les soldats, en sorte que les dits six régimens, les officiers ordinaires, tant des centuries que des régimens comptez, promis par Sa Majesté, fassent le nombre de six mil quarante-huit hommes. Sa Majesté aura soin d'entretenir prets mil à Gottbourg en Suède dans les quinze jours, à compter de celuy, que la réquisition en aura esté faite, le tout aprèz la ratiffication de ce traitté; ensuite deux mil cinquante dans l'espace d'un mois à Stade ou à Carlebourg dans la duché de Brême, ce qui sera à l'option des Seigneurs Estats Généraux, et le reste dans six semaines dans la Poméranie, en sorte que les Seigneurs Estats Généraux les puissent recevoir des [1]) lieux et dans les délais marquez.

2°.

Les Seigneurs Estats Généraux s'engagent et promettent de leur part de délivrer à Hambourg, aprèz la ratiffication de ce traitté, à celuy, qui aura esté commis par Sa M^té^ suédoise, cent huit mil huit cents soixante-quatre escu de poids, soit en espèces de l'empire ou de la banque, payant par teste, tant officiers que soldats, dix-huit escu de l'empire.

3°.

La paye leur sera commencée du jour que cette milice sortira du service de Sa M^té^, pour entrer à celuy des Seigneurs Estats Généraux.

4°.

L'embarquement sur les vaisseaux et le transport, qui s'en fera dans les Pays-Bas, seront faits par les soins

1) dans les.

et aux dépens des Seigneurs Estats Généraux, qui pourvoyront à l'entretien et à la paye de cette milice et à toutes les choses nécessaires et accoustumées avec la même promptitude et auront les mêmes égards pour elle que pour la leur propre. Cependant l'exercice de la religion sera libre.

5°.

Il a esté en outre convenu, que les Seigneurs Estats Généraux, venans à n'avoir plus besoin, offrent de les rendre à Sa Majesté suédoise, si Sa M^té^ veut bien les reprendre. Ils seront tenus de les rendre dans un aussy bon ordre que celuy, dans lequel ils les auront receu.

6°.

Que s'il arrivoit lors de la restitution, que le nombre ne fût pas complet, les Sgrs. Estats Généraux donneront à la place de ceux, qui manqueront, dix-huit escu par teste en espèces de l'empire ou de la banque.

7°.

Mais si au contraire Sa M^té^ déclare, qu'elle n'en a pas besoin, alors les Sgrs. Estats Généraux les congédieront avec honneur et pouvoyront à la seureté de leur retour. Ils n'en renvoyeront pareillement aucuns, soit officiers ou soldats, qu'ils ne les ayent plainement satisfaits de leur solde, et ils seront tenus, trois mois avant de les congédier, de faire sçavoir leur envie à Sa M^té^, afin qu'elle ait le temps de déclarer sa résolution; que si, ce délay expiré, ils ne recevoient aucune réponse, ou qu'elle ne voulût par les faire revenir, il leur sera libre de les congédier.

8°.

Les officiers de ces trouppes, tant du premier que du dernier ordre, lorsqu'ils seront revenus en leur patrie et

dans les lieux et endroits de l'obéissance de S. M., jouiront également de tous les titres et dignitez et des prérogatives, qu'ils possèdent à présent ou qu'ils auront pu acquérir dans ce voyage.

9°.

Les ratiffications de ce traitté seront fournies dans l'espace d'un mois, et dèz le moment qu'elles l'auront esté, les Sgr. Estats Généraux marqueront à S. M. suédoise, dans quel temps ils voudront envoyer des commissaires et des vaisseaux dans les lieux cy-dessus nommez, afin que l'on puisse préparer pour les délays convenus tout ce qui a esté promis par le premier article.

En foy de quoy avons fait double entre nous ce présent traitté, auquel, pour plus grande seureté, nous avons apposé les cachets de nos armes, aprèz l'avoir signé. Fait a Stockholm le 12e jour du mois de septembre 1688.

Benedict Oxenstiern. E. Lindschöld.
N. Guldenstolpe. C. C. Rumpf.

Lettre particulière de 27 Novembre 1697.

Il soumet au jugement de M. de Torci l'idée, qui lui est venue, s'il ne serait pas à propos, que le roi de France fît présent à cette heure au roi de Suède de l'obligation de 50,000 écus qu'il a à la charge de ce roi-ci.

Monsieur.

Il m'est venu une pensée, que je soumets à vostre jugement et dont j'ay crû vous devoir informer. Le roy a une obligation de la Suède de 50,000 escu pour l'affaire de Brême. Si Sa Majesté veut jamais en faire présent au roy de Suède, il me semble, qu'il n'y aura guère de plus belle occasion, ny qui fasse connoistre avec plus d'éclat cette générosité de Sa Mté que celle, qui se présente à cette heure du couronnement du roy de Suède.

C'est un prince, qui fait voir en toutes choses, qu'il a l'âme noble et généreuse, et quoyqu'il ne soit pas aussy attaché à l'argent qu'estoit le feu roy son père, il ressentiroit cependant plus vivement, que l'autre n'eût fait, une pareille grâce. Aussy bien il n'y a pas d'apparence, que S. M. veuille compenser cette obligation avec une partie des subsides, qu'elle doit à la Suède, et il y a encore moins d'apparence, que S. M. en soit jamais payée. Cela estant, il me paroistroit plus généreux et plus beau, que Sa M. en fît un présent à cette heure, car de réserver cette obligation, pour la donner, quand S. M. fera une alliance, il semble, que cela ne conviendroit pas et que c'est plus tost à la Suède à faire des présents à Sa M. en reconnoissance de l'alliance, qu'elle voudra bien faire, d'autant plus, que les Suédois ne demanderont pas de subçides. Je suis &c.

Receu le 22 x^bre^. Cette lettre est sans datte (de 4e Dec.) [1])

Il écrit, que l'avis sur la clause, insérée par ordre du roi de France touchant la religion, a causé une espèce de querelle entre M. Oxenstiern et quelques-uns des tuteurs; que la substance de la réponse, faite à M. Lillierot, est, que la Suède ne veut rien faire pour qui que ce soit en Pologne; qu'à ce qu'il paraît, presque tous les sénateurs s'opposeront à la réception de M. Charles Lewenhaupt; que le prince de Conti a essuyé une furieuse tempête en sortant du Cattegat; que, sur la plainte qu'il a faite, le roi de Suède lui a fait savoir, qu'on enverrait au commandant d'Elfsbourg l'ordre de rendre au prince de Conti le salut, qui lui est dû, et de lui fournir tout ce dont il aurait besoin; que les Saxons ont pris les chiffres et les lettres de MM. de Polignac et de Chateauneuf; qu'il a l'intention de proposer bientôt l'accommodement entre le roi de Danemarc et le duc de Holstein; que tous les sénateurs ont été fort étonnés

1) Note écrite au crayon dans le manuscrit.

de la nouvelle de l'arrivée prochaine de la duchesse de Holstein avec son fils et sa fille; ce qu'il a appris à l'égard des régiments suédois, qui sont au service des États Généraux; que la reine a fait murer la porte de la cave, où est le corps de Gustave Adolphe.

Sire.

Je receus jeudy dernier la lettre, dont Vostre M. m'a honnoré le 7e du mois dernier, qui devoit arriver l'ordinaire précédent; mais dimanche je n'ay point receu de lettre de V. M., qui auroit deu estre du 14e, quoyque l'ordinaire de France soit arrivé. Lillierot a escrit fortement sur la clause, que V. M. a fait insérer touchant la religion. Cela a excité une sorte de querelle entre le comte Oxenstiern et quelques-uns des tuteurs, qui luy ont reproché, que c'estoit uniquement sa mauvoise conduite, qui estoit cause, que la religion luthérienne souffroit tant de domages et que la Suède n'avoit pu rien stipuler en sa faveur dans ce traitté de paix. Du surplus je n'ai point entendu parler davantage de cette affaire, et le comte Oxenstiern, que j'ay veu ces jours-cy sur un autre sujet, ne m'en a rien dit, quoyqu'il eût eu ordre de le faire. Le sénateur, qui m'en a donné avis, m'avoit en même temps témoigné, qu'on se contenteroit icy d'une déclaration verballe de V. M., ainsy que j'ay eu l'honneur de le mander par le dernier ordinaire.

J'ay esté informé de la réponse, qu'on a faite à Lillierot sur ce qu'il avoit mandé, que le czar prioit le roy de Suède de ne se déclarer point pour le prince de Conty, mais au contraire de prendre le party de l'électeur de Saxe. La substance de la réponse est, que la Suède ne songeoit point à donner des trouppes à Mgr le prince de Conty, mais aussy, qu'elle ne vouloit point chagriner la république de Pologne, ny rien faire en faveur de l'électeur de Saxe, qui pût altérer la bonne union, qu'on vouloit maintenir avec cette République. V. M. ne doit pas

estre surprise de la conduite de Lillierot, car Oliverkrans son beau-père est très bien auprèz de l'électeur de Saxe. Il luy sert de conseiller depuis quelques années. Il s'est même répendu un bruit, jusques dans les gazettes, qu'il avoit esté fait son conseiller privé. Mais Oliverkrans a quelques intérests à ménager icy, qui l'ont empesché jusques à cette heure de prendre publiquement ce caractère et de quitter le pays. J'ay parlé ces jours-cy à quelques sénateurs et leur ay témoigné, que, quoyque Mgr le prince de Conty n'ait pas crû pouvoir séjourner en Pologne, néantmoins il ne veut pas renoncer à son élection; qu'il n'estoit retourné que pour revenir avec de plus grandes forces, et qu'il espéroit, que la Suède ne donneroit aucune marque de partialité. Je ne puis avoir de plus certaines assurances que j'en ay de ces Mrs, que le comte de Lewenhaupt ne sera point receu icy avec aucun caractère. Je ne puis répondre positivement de l'avenir; mais autant qu'on en peut juger par les apparances, presque tous les sénateurs s'opposeront à sa réception. On croit même, qu'il en est desjà informé et que c'est à cause de cela, qu'il n'a point pris de caractère en Dannemark.

Hekeren continue toujours de solliciter contre Mgr le prince de Conty. Presque tous les sénateurs, à qui il en a parlé, en sont scandalisez, et quelques-uns d'eux m'ont demandé, si V. M. ne demanderoit pas à ses maistres de luy en faire une réprimande sur la manière emportée, dont il parle contre les intérests de Mgr le prince de Conty.

V. M. sera apparemment desjà informée, que Mgr le prince de Conty a essuyé une furieuse tempeste au sortir de Categat; que le vaisseau de Bart a perdu deux ancres et que l'adresse et l'habileté de Bart a sauvé le vaisseau du prince de Conty et un autre. Nous apprîmes ces nouvelles avant-hier par la poste de Gottembourg. Un, nommé Makliere, qui a eu l'honneur d'estre huit ans dans les grands mousquetaires de V. M., m'a communiqué la

lettre du commandant d'un fort, nommé Elfsbourg [1]), qui a apporté cette nouvelle et qui adjoute, qu'il n'a rendu que le salut, marqué par ses ordres, et que M. Bart luy ayant fait sçavoir, que c'estoit Mgr le prince de Conty, il n'a sceu, comment il devoit se conduire et a pris le party de demeurer à ce qu'il avoit fait. J'ay tout aussitost esté chez le comte Oxenstiern, pour luy faire des plaintes de ce qu'on n'avoit pas rendu à Mgr le prince de Conty ce qu'on luy devoit, et pour luy demander, qu'on envoyât ordre à ce commandant de luy rendre le salut qui luy est deub, et qu'on donnât au chevalier Bart tout ce dont il auroit besoin. J'ay fait en même temps dire par mon secrétaire la même chose à d'autres sénateurs.

Le roy de Suède m'a envoyé dire dèz le lendemain par le maistre des cérémonies, que, si on avoit pu prévoir l'accident, qui est arrivé, on auroit donné ordre au commandant d'Elfsbourg de rendre à Mgr le prince de Conty le salut, qui est deub à un prince de sa naissance, mais qu'on les luy envoyeroit par le premier ordinaire, qui partira aujourd'huy; qu'on a ordonné de plus, qu'on fournît à Mgr le prince de Conty tout ce qu'il voudroit avoir, et que, s'il descendoit à Gottembourg, on l'y receût avec tous les honneurs, qui luy sont deus. On est bien fâché, qu'il n'y ait point dans cette ville-là des ancres propres pour de grands vaisseaux de guerre. On n'a pas depesché de courrier à Mgr le prince de Conty, parce qu'il n'auroit pas devancé la poste de six heures, les chemins estant impraticables (à cause des grandes pluyes, qui sont survenues, jusqu'à ce qu'il ait gelé). Je ne luy en ay pas dépesché non plus par la même raison, et aussi, parce que j'attens de ses nouvelles ce soir ou demain matin, pour sçavoir ses intentions, suivant les-

1) Situé à l'ouest de Gotabourg sur le Schagerack.

quelles je me régleray. Je me donne seulement l'honneur aujourd'huy de luy faire sçavoir le contenu cy-dessus.

Les Saxons ont pris les chiffres et les lettres de Mrs les abbez de Polignac et de Chasteauneuf. Je crains fort, que cela ne me fasse des affaires icy. Si cela arrive, je supplie très humblement V. M. de considérer, que ce n'est point une faute, et que j'estois obligé de leur mander ce que je croyois estre du bien du service de V. M.

J'attens, que les cérémonies de l'enterrement, qui se feront aujourd'huy, celles de la démission des tuteurs, qui se feront samedy, et celles de la fin de la diette, qui seront lundy, soient achevez pour proposer l'accommodement entre le roy de Dannemark et le duc d'Holstein. Je proffiteray aussi de la première occasion, qu'il [1]) se présentera, pour parler du mariage avec la princesse de Dannemark. Mais à l'égard du mariage je crois devoir encore différer quelques jours, car le roy de Suède a témoigné du chagrin, qu'on voulût le charger en même temps de tant d'affaires, le mettre sur le throsne, le couronner et le marier. D'ailleurs j'ay appris, que tous les sénateurs ont esté fort étonnez d'apprendre, que la duchesse de Holstein venoit icy avec son fils et la princesse sa fille, sans qu'on leur en eût parlé, n'ayant rien sceu du départ de ces princesses, que lorsqu'elles ont passé le Zundt. Ces Mrs ont bien jugé, que c'estoit une chose concertée entre la reyne et le comte Oxenstiern, et comme ce mariage ne leur est point trop agréable, cela les anime encore davantage à le traverser, et j'ay desjà tiré des promesses positives de quelques-uns d'eux, qu'ils s'opposeroient fortement à la conclusion de cette affaire.

Tout le monde attend avec impatience de voir, comment le roy de Suède se comportera sur le throsne. C'est un

---

1) qui.

prince fort caché, et personne n'a pu encore pénétrer les veues, qu'il a pour la forme du gouvernement.

Oxenstiern a fait en sorte que les Estats Généraux garderont le régiment de son fils et donneront à la place le régiment, qu'avoit le fils du comte Hastfer, qui n'estoit pas de ceux, que le roy de Suède leur a vendu. Le baron de Sparre, qui est celuy, que Bielke m'avoit assuré vouloir mener son régiment à Dunkerque au service de Mgr le prince de Conty [1]), a quitté son régiment, et les Zélandois luy en donnent un autre à la place. M. Bannier a abandonné aussy le sien, et le duc de Gottorp le fait général major. Cela donne lieu de croire, que ces Mrs-là sont informez, qu'on ne conservera pas ces régimens en Suède, et cela me le feroit croire aussy.

J'ay esté ce matin voir la place, qu'on me doit donner à l'enterrement. C'est un banc fermé des deux costés et séparé de celuy des autres ministres estrangers. Je voulois voir moy-même, si le comte Oxenstiern n'auroit point fait changer quelque chose à ce que les tuteurs avoient résolu là-dessus.

Le roy de Suède a fait faire des médailles d'or au sujet de l'enterrement du roy son père, pour donner aux ministres estrangers et aux sénateurs.

La reyne mère a fait faire une chose, qui n'est point du tout agréable aux Suédois et que les estrangers n'ont guère approuvée. Elle a fait murer la porte de la cave, où est le corps de Gustave Adolphe, aprèz avoir fait jetter la clef de la porte dans le caveau, sous prétexte que cette maison est entièrement éteinte.

Lettre particulière.

Il prie M. de Torci d'intercéder en sa faveur, pour qu'il ait une gratification.

---

1) Voir plus haut p. 353.

Monsieur.

J'ay quelques debtes icy, que je voudrois bien payer, avant que de partir, et je me trouve obligé à faire des dépenses extraordinaires à cause de toutes ces cérémonies, que nous avons tout à la fois. Je n'ay eu aucun soulagement dans tout le cours de cette ambassade. Si le roy avoit la bonté de m'honnorer d'une gratiffication, c'est un secours, qui m'est bien nécessaire, mais comme je ne sçay, si je l'ay mérité, je n'ose en importuner Sa Maj^té^. Si vous jugez à propos de luy faire cette très humble prière, je vous en seray fort obligé. Je suis &c.

'A Stockholm le 11e Décembre 1697.

Il mande, quel est le contenu du manifeste des alliés, qui est sous la presse; que les sénateurs sont inquiets de ce que le roi de France n'a pas nommé d'ambassadeur, qui le remplacera; qu'il fera le lendemain la proposition, relative au duc de Holstein, à M. Oxenstiern; que la reine mère et M. Oxenstiern ont inutilement tâché de gagner la princesse de Suède pour leur projet de mariage du roi de Suède avec la princesse de Holstein; qu'il est très bien auprès de cette princesse-là; qu'il a reçu les deux billets, que S. M. lui a envoyés et qu'il en a informé les deux personnes qui y ont intérêt; que le prince de Conti est parti d'Elfsbourg; quels étaient les ordres, donnés par le roi de Suède, touchant les honneurs, qu'on lui aurait rendus; que l'enterrement du feu roi a eu lieu; que les tuteurs se sont démis de leurs charges; que le roi de Suède sera couronné le 24 de Décembre; que ce roi se mettra lui-même la couronne sur la tête; que ce roi, quoiqu'il ne soit pas prévenu en faveur du comte Oxenstiern, sera vraisemblablement obligé de lui donner une assez grande part dans les affaires; que ce roi est très bien disposé pour la France; que le roi Guillaume a blâmé le procédé insolent de M. van Heeckeren.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 21 du mois dernier.

J'ay eu l'honneur de rendre compte à V. M. de ce que j'ay fait, pour augmenter, s'il estoit possible, le bon effet, qu'a produit la lettre de V. M. au roy de Suède sur l'heureux succèz de sa médiation. Ce prince a esté très sensible à cette marque de l'attention de V. M., et ce qui en augmente encore le mérite est, qu'aucun des alliez n'a fait la même chose. Au contraire on est averty, qu'ils font actuellement imprimer un manifeste, par lequel ils reprochent à la Suède, qu'elle est cause, qu'ils ont esté forcez de faire la paix aux conditions, que V. M. a marquées; que cette couronne, aprèz avoir jetté les fondements de la ligue contre V. M. par le traitté d'association et l'avoir soutenue par les trouppes, qu'elle a données au roy Guillaume, les a entièrement abondonnez, ne leur a pas donné les secours, auxquels elle estoit-obligée, et a manqué à tous les traittez et à ses promesses. C'est un sénateur, qui m'a assuré, que cette pièce est sous la presse.

J'espère, Sire, que, puisque V. M. ne juge pas, qu'il soit d'aucune utilité pour son service de faire de nouveaux traittez, qu'il ne me sera pas difficile de confirmer le sénat dans les bonnes dispositions où il est. Les sénateurs connoissent parfaitement la nécessité, qu'a la Suède de l'amitié de V. M., et on est tellement attentif, qu'ils sont un peu inquiets de ce que V. M., aprèz avoir accordé mon congé, n'a pas nommé d'ambassadeur pour la Suède. Cela leur a fait mettre la main à la conscience. Ils ont dit, que peut-estre V. M. n'estoit pas contente de ce qu'ils n'avoient eu qu'un secrétaire auprèz d'elle, et même un homme, qui n'avoit pas témoigné de bons sentimens pour la France, quoyque V. M. ayt envoyé deux ambassadeurs extraordinaires en Suède. Cette crainte, qu'ont les sénateurs, ne fait pas un mauvais effet.

Je feray demain la proposition du roy de Dannemark au comte Oxenstiern touchant l'accommodement des différens

du duc d'Holstein. J'en ay parlé à quelques sénateurs, qui sont bien disposez; mais ils m'ont dit, qu'ils appréhendent, qu'on ne croye, que cette avance du roy de Dannemark ne soit un artifice, pour se tirer du mauvais pas où il est, les médiateurs ayant formé un projet d'accommodement, qu'ils veulent faire exécuter et dont le roy de Dannemark n'est pas satisfait.

Je ne parleray pas du mariage de Dannemark pour les raisons, que j'ay marqué, le roy de Suède ayant encore témoigné depuis peu du chagrin de ce qu'on vouloit le presser de se marier. La reyne mère cependant et le comte Oxenstiern n'obmettent rien, pour faire réussir le mariage de la princesse de Holstein. Il y auroit de la témerité d'assurer positivement V. M., qu'ils ne réussiront pas, mais autant qu'on peut juger de l'avenir, on peut répondre, que cette affaire ne se fera pas.

La reyne mère et le comte Oxenstiern ont inutillement tenté de gagner la princesse de Suède. Elle est entièrement opposée à ce mariage. Je le sçay d'une personne, à qui elle l'a confié. C'est une princesse d'un esprit solide et fort au-dessus de son âge, qui n'a jamais esté enfant, de sorte que dèz ses plus tendres années elle a donné, pour ainsy dire, des leçons au roy son frère et s'est acquis un grand ascendant sur son esprit.

Comme j'ay fait ma cour à cette princesse, autant qu'il m'a esté possible, dans le temps que les autres la négligeoient (car à cette heure tout le monde la recherche), elle m'en sçait quelque gré. Elle a dit depuis quelques jours à cette même personne, que la négligeance et l'indolence des Suédois estoit extraordinaire; que pas un d'eux ne luy avoit dit, que les roys de Suède avoient eu autrefois des ordres; que c'estoit moy qui le luy avoit apris. Elle a témoigné un grand désir, que le roy son frère les rétablisse, et autant que cette personne a pu juger, cette envie de faire revivre les anciens ordres empeschera le roy

de Suède de recevoir celuy de la jartière. Ce n'est pas néantmoins une chose, que je sçache précisément.

J'ay receu, Sire, les deux billets, que V. M. m'a fait l'honneur de m'envoyer, dont j'ay donné avis aux deux personnes, qui y ont intérest. Je ne rapporteray pas à V. M. ce qu'ils m'ont dit l'un et l'autre. C'est une confirmation des assurances, qu'ils m'ont cy-devant donné, d'un parfait attachement aux intérests de V. M., et ils n'ont manqué à rien de ce qu'ils devoient faire, pour s'acquitter de cette promesse. J'espère, que dans la suite ils agiront d'une manière, dont V. M. aura sujet d'estre satisfaite.

Mgr le Prince de Conty est party de Elfsbourg le 2e de ce mois, avant qu'on ait envoyé les ordres, pour luy rendre les honneurs, qui luy sont deus. Lorsqu'on mit cette affaire en délibération dans le sénat, quelques personnes dirent, que le feu roy de Suède avoit réglé le salut, qu'on rendroit aux vaisseaux, et qu'on n'y devoit rien changer. Mais le roy répondit, que le roy son père n'avoit réglé que le salut pour les vaisseaux ordinaires; mais que, quand il y avoit un prince du sang de France, il luy faloit rendre ce qui estoit deub à sa naissance, et ordonna, que la forteresse de Elfsbourg tirât seize coups de canon pour Mgr le prince de Conty, et que, s'il mettoit pied à terre à Gottembourg, on tirast tous les canons, qui sont sur les remparts et dans le chasteau et que la garnison se mît sous les armes.

Le feu roy de Suède fut enterré mercredy dernier avec les solemnitez ordinaires, et samedy au soir les tuteurs se démirent de leur charge et présentèrent au roy une lettre cachetée, que le feu roy leur avoit confiée et qu'ils ne devoient délivrer au roy d'à present, que quand ils quitteroient la tutelle. J'espère, que je sçauray ce qu'elle contient.

Lundy matin les estats se rendirent dans la grande sale.

Le comte Oxenstiern fit une harangue au nom des tuteurs. La reyne mère fit ensuite son compliment. Le roy répondit à la reyne et aux tuteurs, baisa la main de la reyne, et les tuteurs baisèrent la main du roy et celle de la reyne, et aprèz cela ils reprirent leurs anciennes places selon leur rang de réception [1]). J'ay eu à l'enterrement et aux deux assemblées de la diette un banc fermé et séparé des autres ministres estrangers.

Le roy de Suède sera couronné le 24 de ce mois. Comme le feu roy se fit déclarer souverain à la dernière diette, qui se tînt de son vivant, quelques personnes ont représenté au roy d'à présent, que, si l'archevesque luy mettoit la couronne sur la teste, on pouroit croire, qu'il ne l'auroit pas de droit et par sa naissance; qu'il faloit qu'il la mît luy-même, de sorte que, quand il ira ce jour-là à cheval de son palais à l'église, où les cérémonies se doivent faire, il aura la couronne sur la teste. Les sénateurs le désaprouvent; mais le roy l'a voulu de la sorte.

On pourra, Sire, juger dans peu de jours de ce qu'on doit attendre du gouvernement du roy de Suède. Il ne s'est encore expliqué sur rien. Le comte Oxenstiern se flatte d'avoir la meilleure part dans les affaires. Ce qui peut soutenir ses espérances n'est pas tant l'appuy de la reyne mère, que le roy de Suède ne considère pas fort, ny les intrigues de Mad^lle^ Wrangel auprèz de la princesse de Suède, que nous avons rendus inutilles, comme [2]) la nécessité, où le roy se trouvera dans ses commencemens, de se servir des mêmes personnes, que le feu roy a mis dans les employs, jusqu'à ce qu'il ait pris une connoissance plus parfaite des affaires. Je crois, Sire, que c'est

---

1) En comparant ce que M. d'Avaux écrit sur cette solennité, on verra, qu'il n'est pas tout-à-fait d'accord avec la description de M. de Limiers, *Hist. de Suède*, II, p. 245 et suiv.

2) que.

la seule raison, qui puisse obliger le roy de Suède d'en user de la sorte avec le comte Oxenstiern, car je sçay d'original, qu'il n'est point prévenu en sa faveur. Il a trop veu sa partialité pour les alliez dans le peu de temps que la tutelle a duré, et surtout il est très mécontent du succèz de sa médiation. J'ay apris par son premier valet de chambre, que ce prince est convaincu, que le comte Oxenstiern n'a songé qu'à ses intérests particuliers et à favoriser les alliez.

Le roy de Suède a aussi témoigné jusques à cette heure beaucoup de panchant pour la France. Il est mécontent des alliez, et encore plus de la conduite des ministres, qu'ils ont icy, et il n'y a que trois jours qu'il a dit à un officier général, que le roy Guillaume avoit désavoué cet impertinent Hollandois (en parlant d'Hekeren). Il est vray, Sire, que le roy Guillaume a fort blâmé le procédé de cet envoyé d'avoir délivré cet escrit si insolent, que les tuteurs luy ont renvoyé, et ce prince a mandé au roy de Suède, qu'il espéroit, que son résident, qui est Robinson, n'avoit point de part dans cette mauvaise conduite.

Silverskrons tâche à cette heure de racommoder Hekeren avec les sénateurs. Hekeren ne parlè plus de partir de tout l'hiver.

Le fils aîné du comte Beint Oxenstiern, qui reste au service des Estats Généraux, doit aller faire un voyage de deux ou trois mois en France, où je crois même qu'il est desjà arrivé.

Je suis &c.

Lettre particulière du même jour.

Il informe M. de Torci de quelques détails, relatifs au mode de paiement des gratifications, envoyées par le roi de France.

Monsieur.

J'ay receu la lettre de change, que le roy m'a fait l'hon-

neur de m'envoyer. Elle est acceptée, et j'en donneray l'argent à celuy, à qui elle est destinée; mais l'autre personne a trouvé trop d'inconvénient à recevoir cet argent à Paris par un billet, payable au porteur. Il ayme mieux, qu'on le luy donne de la manière que je l'ay donné à l'autre. Ainsy, Monsieur, je prendray cet argent chez un banquier et je le tireray sur M. Bernard [1]); mais ce ne sera que par le premier ordinaire, parce que j'ay crû, Monsieur, devoir en rendre compte huit jours auparavant, afin que le Sr Bernard en soit averty. Je ne sçay même, si je ne prendray pas l'argent chez un autre banquier, pour oster le soupçon, que pouroit avoir celuy, qui me fourniroit 24000 £ tout à la fois. Pour ce qui est du Sr Bernard, puisqu'il devoit payer cette somme au porteur, il luy sera indifférent, à qui et comment il la payera.

Je suis &c.

Receu le 7e Janv. 1698. `A Stockholm le 18 xbre 1697.

Les matières, traitées dans cette lettre, sont: la promesse du roi de Suède de donner par écrit les conditions, qui, d'après son opinion, pourraient terminer les démêlés entre le Danemarc et le Holstein; que la duchesse de Holstein arrivera à Stockholm le 18 Décembre; que le couronnement du roi se fera le 26; la manière d'agir du roi de Suède, qui ne se départ pas de ce qu'il a résolu; que ce roi persiste à vouloir se couronner lui-même malgré les remontrances de la reine et de tous les grands seigneurs; que, contre la pratique, établie jusqu'ici, le même roi a fait porter ses tables et ses papiers dans un cabinet, où il s'enferme avec celui, avec lequel il veut travailler; qu'il espère, que le roi de France aura égard à la prière de M. Piper, qui, étant secrétaire d'état, aura beaucoup de part aux affaires; qu'on

1) Voir sur M. Bernard, banquier à Paris, Montesquieu, *de l'esprit des lois*, livre XXII, chap. 10, *Oeuvres*, 1817, I (1), p. 337, et la lettre du roi à M. d'Avaux du 21 Nov. 1697 dans le tome troisième des *Négociations de M. le comte d'Avaux en Suède.*

souhaite beaucoup de faire un traité de commerce avec la France; le discours, qu'il a eu avec M. Oxenstiern sur les affaires de Pologne; la promesse, qu'on lui a faite à ce sujet.

Sire.

Je n'ay pas esté honnoré cet ordinaire des lettres de V. M.: la poste de France n'est pas arrivée.

Je n'ay pas perdu de temps à faire la proposition du roy de Dannemark au comte Oxenstiern touchant l'accommodement des affaires du Holstein; mais au lieu de luy dire, que, si le roy de Suède vouloit me faire sçavoir, sur quel pied il croit qu'on pourroit terminer ces différens, le roy de Dannemark me feroit aussy déclarer ses intentions, j'ay crû par plusieurs bonnes raisons devoir demander, qu'on me le donnât par escrit. J'en ay en même temps donné avis à trois autres sénateurs, et j'ay esté informé par un d'eux, que le comte Oxenstiern ayant raporté cette affaire dans la chancellerie, et ensuite devant le roy, on avoit receu [1]), malgré l'opposition de ceux, qui ne veulent pas, que la France se mesle de cette affaire, qu'on rendroit grâce à V. M. de ce qu'elle vouloit bien s'en entremettre et qu'on me donneroit par escrit les conditions, sur lesquelles le roy de Suède estime qu'on pourroit terminer les différens entre le Dannemark et le Holstein. Le comte Oxenstiern, que j'ay esté voir, m'a confirmé la même chose. J'attens cet escrit, que j'auray l'honneur d'envoyer à V. M. en même temps que j'en informeray la cour de Dannemark.

Je n'aurois osé me flatter, qu'on pût surmonter si aisément l'obstacle, que le comte Oxenstiern a toujours apporté, pour empescher, que la France ne se meslât de cet accommodement, disant, qu'il ne faloit pas faire cette injure aux médiateurs, qui sont actuellement assem-

1) résolu.

blez pour terminer ces différens. Aussy je ne veux rien donner d'assuré à la cour de Dannemark, jusqu'à ce que j'aye l'escrit entre les mains, et que je sache, à quelles conditions on me le délivrera.

La duchesse d'Holstein doit arriver aujourd'huy par un temps effrayable. Il nège continuellement depuis quatre jours avec un vent de Nordt très violent. Je ne vois jusques à présent aucune apparence au mariage de la princesse sa fille. Néantmoins, comme on ne peut répondre de l'avenir, je ne puis assurer V. M. d'autre chose, si non que je continueray de tout mon pouvoir à le traverser, et que, s'il arrive du changement, j'auray l'honneur d'en rendre compte à V. M.

Le roy de Suède sera couronné jeudy 26e de ce mois, stile nouveau. Jusques-là les affaires languiront. Ce prince n'ayant pas encore réglé la forme, qu'il veut donner au gouvernement, tous les sénateurs en sont un peu inquiets et se trouvent bien plus embarassez avec ce jeune prince qu'avec le feu roy, qui avoit souvent de grands emportemens, mais qui, n'ayant pas beaucoup de lumières naturelles, se laissoit aprèz cela conduire par les personnes, qui l'approchoient. Celuy-cy ne s'est pas emporté jusques à cette heure. Il a même souffert tranquillement, que ceux, qui luy proposoient des choses contraires à ses intentions, luy alléguassent leurs raisons, et quand ils ont eu tout dit, il leur a déclaré avec le même sangfroid, que ce n'estoit pas son sentiment, et a ordonné ce qu'il a voulu, sans s'en départir, quelque chose qu'on luy ait pu représenter. On luy a dit, que le roy de Dannemark s'est mis luy-même la couronne sur la teste. Cela ne luy a pas fait grande impression; mais quelqu'un l'a assuré, que c'estoit l'usage en France. Aussitost il a résolu de faire la même chose. Tous les sénateurs, les evesques et généralement tous les membres des estats en sont mécontens. Ils l'ont instamment supplié de ne pas changer

les cérémonies du couronnement du roy son père et de ses ancêtres. Il a persisté malgré cela dans sa résolution. La reyne, après luy avoir fait inutilement des remontrances, luy a déclaré, que, si il en usoit de la sorte, elle n'assisteroit pas à son couronnement. Il luy a répondu, que ce seroit une grande mortiffication pour luy, mais qu'il ne changeroit pas la résolution, qu'il avoit prise, de se couronner luy-même. Cette manière d'agir du roy de Suède à son âge et dans les premiers jours de son gouvernement donne fort à penser.

Ce prince a estably une autre chose, qui, bien que fort raisonnable, a paru estrange, parce qu'elle est contraire à ce que le feu roy a toujours pratiqué. Le feu roy avoit ses papiers et ses tables dans la chambre, où il couchoit. C'estoit là, où il faisoit toutes les affaires, et quand il travailloit avec Piper, secrétaire d'estat, et qu'il parloit d'affaire avec le comte Oxenstiern ou avec quelqu'autre sénateur, les autres sénateurs entroient librement dans sa chambre Ils ne s'aprochoient pas à la vérité de luy; mais ils se mettoient souvent à portée d'entendre quelque mot. Cela leur apprenoit ce qui se passoit et leur donnoit lieu de s'en mesler. Quelquefois même le roy de Suède leur en parloit le premier.

Celuy-cy, dèz le même jour qu'il a esté mis sur le throsne, a fait oster de sa chambre à coucher ses tables et ses papiers et les a fait porter dans un cabinet, où il s'enferme avec celuy, avec qui il veut travailler, sans que personne, pas même le comte Oxenstiern, y puisse entrer. Ce sénateur est très mortifié de ce changement et de se voir souvent obligé d'attendre avec les autres dans la chambre du roy, pendant qu'il travaille avec Piper. Comme celuy-cy est secrétaire d'estat; qu'il a généralement toutes les affaires du royaume, soit civiles, soit militaires, il est incessamment auprèz du roy à luy rendre compte des requestes, qu'on a présentées, ou de luy

faire signer des expéditions. Cela luy donne un grand accès auprèz de son maistre. D'ailleurs il est laborieux; il a de l'esprit et de la hardiesse, et tout le monde croit, qu'il est un de ceux, qui aura le plus de part à la faveur du roy de Suède. C'est ce qui me fait souhaitter, que V. M. ait la bonté de le faire traitter favorablement au sujet d'un vaisseau, mené à Dunkerque, où il a part avec son beau-père et son beau-frère.

On est toujours icy fort offensé contre les Anglois et fort mécontent de Hekeren, ce qui leur fait désirer de faire un traitté de commerce avec V. M., et je vois, que c'est l'espérance d'un traitté de commerce, qui les portera à en faire un d'alliance.

On a esté fort content de la civilité et de la politesse du chevalier de St. Paul, capitaine d'un vaisseau de guerre de V. M., et cela a fait dire mille biens des Français.

Quoyque V. M. m'ait fait l'honneur de me mander, qu'il estoit désormais inutile de contraindre davantage le roy de Suède sur le party, qu'il voudra prendre au sujet de l'électeur de Saxe, néantmoins, comme on reçoit icy des nouvelles de Pologne, fort contraires les unes aux autres, et qu'il y en a d'assez avantageuses pour Mgr le prince de Conty, j'ai crû devoir attendre encore les ordres, que V. M. me donnera à l'arrivée de ce prince, avant que d'abandonner entièrement cette affaire, de sorte qu'ayant apris, que le roy de Dannemark avoit reconnu l'électeur de Saxe en qualité de roy de Pologne, j'ay pris un milieu, et, sans m'opposer ouvertement, comme j'ay fait cy-devant, je n'ay pas voulu non plus par mon silence donner un consentement tacite à tout ce que le roy de Suède voudroit faire.

J'ay esté trouver le comte Oxenstiern et luy ay représenté, que l'estat des affaires de Pologne ne me permettoit pas de luy en parler de la même manière que j'avois fait autrefois; que cependant tout estoit encore en trouble

et en confusion dans ce royaume-là et que je ne pouvois estre informé des intentions de V. M. qu'aprèz que Mgr le prince de Conty se seroit rendu auprèz d'elle; que j'espérois, que le roy de Suède voudroit bien attendre jusqu'à ce temps-là à se déterminer sur le party, qu'il avoit à prendre; qu'il n'y avoit aucun danger à attendre encore trois semaines et qu'il y en avoit à ne les pas attendre; que, si V. M. se résolvoit à soutenir le party de Mgr le prince de Conty, le roy de Suède seroit sans doute fâché de s'estre déclaré contre luy; que, si au contraire V. M. abandonnoit cette affaire, ils auroient la satisfaction d'avoir donné cette marque de defférence à V. M. et de n'avoir pas voulu se déclarer qu'aprèz que Mgr le prince de Conty auroit entièrement renoncé à ses prétentions, et pour ce qui estoit de l'électeur de Saxe, il seroit toujours trop aise d'estre reconnu roy, quand ce seroit un mois plus tard. J'ay dit les mêmes choses à d'autres sénateurs, et on m'a promis, que, quelques instances que le Sr Bozen et le Sr Charles Lewenhaupt pussent faire, le roy de Suède trouveroit moyen de ne se pas déclarer, que je n'eusse receu les ordres de V. M. J'espère, Sire, qu'on me tiendra parole; mais à tout hazard j'ay pris la précaution de parler, avant que le Sr Lewenhaupt fût icy, afin que le public ne vît point, que je fisse aucune démarche aprèz son arrivée, et qu'il ne parût point, que V. M. s'intéresse davantage dans cette affaire, pour ne pas compromettre son nom, en cas qu'on ne me tienne pas ce qu'on m'a promis.

Je suis &c.

Receu le 16 Janvier 1698. A Stockholm le 25e Decembre 1697.

Il rapporte, que le roi de Suède a de bons sentiments pour la France dont il cite un exemple frappant; pourquoi on a aussi envoyé à l'empereur la lettre, notifiant l'avénement au trône du roi de Suède; toutes les cérémonies de la ma-

nière, dont s'est fait le couronnement du roi; quels changements ce roi-ci a apportés à cette solennité, changements dont les sénateurs sont très irrités; que le roi a aussi voulu, que les états lui prêtassent serment, contre la coutume, la veille du couronnement et dans la cour du palais; que les serments étaient très obligatoires pour la souveraineté absolue et pour l'hérédité en faveur des filles; que lui, le roi, ne s'est pas lié par serment envers les états; qu'on attribue les changements en partie à M. Wallenstedt; que la couronne est tombée à terre, lorsque le roi montait à cheval; qu'on a doublé la salve lors du couronnement; quel est le contenu de la lettre cachetée, laissée par le feu roi à son fils; le discours, qu'il a eu avec M. Oxenstiern sur les troupes, qui seront mises en quartier dans le duché des Deux-Ponts, et sur la religion; que l'écrit, qui regarde le duc de Holstein, est couché en suédois et sera traduit en latin; que personne dans la Suède ne souhaite la princesse de Holstein; que le baron Juel arrivera dans un ou deux jours et que les affaires, qu'il aura a traiter, passeront par ses mains; les nouvelles, que le baron de Saken prétend avoir de Pologne; des propositions de rendre la ville de Hambourg neutre, qu'on lui a envoyées; que le roi de Suède ets malade de fatigue.

Sire.

Je n'ay receu que vendredy au soir, 20e de ce mois, la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 28 de Novembre, et l'instruction, qui y estoit jointe, que je devois recevoir le dimanche matin 16e. Je n'ay pas encore eu celle du 5e du présent mois de Décembre, qui auroit deub arriver dimanche 22e.

Comme on a esté occupé aux préparatifs des cérémonies, qui se sont faites avant-hier, il ne m'a pas esté possible de parler à aucun sénateur, ny même de travailler en mon particulier à ce que V. M. m'a ordonné par son instruction. Je m'en acquitteray incessament, et j'auray l'honneur d'en rendre compte à V. M. par le premier ordinaire.

Je la supplie seulement de considérer, que, quand j'ay proposé l'alliance, les tuteurs gouvernoient et j'estois assuré de quatre. Ils ne sont pas moins bien intentionnez à cette heure; mais cette affaire dépendra beaucoup plus de la volonté du roy de Suède. J'espère cependant, que les affaires tourneront à la satisfaction de V. M. dans cette troisième forme de gouvernement, que j'ay à essuyer, depuis que je suis à Stockholm, aussy bien qu'elles ont fait du vivant du feu roy et dans le temps de la tutelle. Au moins on doit juger par beaucoup de petites circonstances, que le roy de Suède a de bons sentimens pour V. M. et qu'il est en garde contre le comte Oxenstiern sur ce qui touche la France, bien loin de s'en remettre entièrement à luy, comme le feu roy a fait pendant quatorze ans. J'en raporteray un exemple à V. M., que je ne sçay que depuis quatre jours. Le comte Oxenstiern luy ayant apporté à signer les lettres, qu'on devoit envoyer à tous les princes de l'Europe, pour leur notiffier, qu'il avoit pris en main le gouvernement de son royaume, il se les fit lire toutes, et, voyant qu'il n'y en avoit point pour V. M., il en demanda la raison. Le comte Oxenstiern luy répondit, qu'on n'avoit pas eu le loisir de la faire. Le roy demanda, pourquoy on avoit eu le temps de faire les autres, et point celle-là, et pourquoy les affaires, qui regardoient la France, demeuroient toujours en arrière; qu'on avoit obmis de faire une lettre pour V. M., qui en usoit si bien avec luy, et qu'on en avoit fait une pour l'empereur, à qui il n'en auroit pas falu escrire, puisque son envoyé n'estoit pas admis à la cour de Vienne. Là-dessus il rendit toutes les lettres et dit, qu'il n'en signeroit pas une, qu'on ne luy apportât celle de V. M., et qu'il ne se coucheroit point, qu'il ne l'eust signée.

J'ay appris de quelques sénateurs, qu'il estoit vray, qu'on avoit résolu d'escrire à l'empereur, parceque c'eust

esté une chose trop offensante de ne luy rien faire sçavoir en cette occasion, et qu'on avoit ordonné au comte Gabriel Oxenstiern de donner la lettre au S. Hemskerk [1]) ou de la luy envoyer, si luy, Oxenstiern, estoit desjà party de Vienne, afin qu'il la donne aux ministres de l'empereur.

Le roy de Suède n'a rien changé à ce qu'il avoit résolu pour la forme de son couronnement. Quelques sénateurs ayant désiré de sçavoir ce qui se pratique en France, je n'ay pas crû me devoir trop mesler de cette affaire. Je leur ay indiqué un livre, qui se nomme *Theatrum Europaeum*, qui raporte exactement toutes les cérémonies du sacre de V. M. Ils l'ont fait voir au roy leur maistre; mais comme sa résolution estoit desjà prise, il n'en a pas voulu changer. Ainsy il a mis luy-même sa couronne sur sa teste et est monté à cheval dans la cour, pour aller à l'église avec son manteau royal, la couronne sur sa teste et le sceptre en main, sous un dais, porté par les sénateurs. On avoit placé un fauteuil au milieu du coeur sur une estrade élevée de trois marches, sur laquelle les sénateurs ont mis le dais, qui avoit servy en chemin.

Le roy s'est mis d'abord à genoux et a fait une prière basse fort courte. Aprèz on a chanté un pseaume, et ensuite un sermon fort long, aprèz lequel le roy a fait une seconde prière. On a chanté ensuite un motet en musique, aprèz quoy un evesque, revestu des habits pontificaux, tels qu'ils les portent icy, est monté à l'autel et a chanté des litanies, comme les nostres à l'invocation des saints. Aprèz, quand elles ont esté finies, l'evesque s'est retiré. On a fait quelques autres prières, et l'ar-

---

1) Conrad Heemskerk, arrière-petit-fils de l'amiral Jacques Heemskerk, qui périt en 1607 près de Gibraltar, ambassadeur des États Généraux à Vienne, mort en 1702. Voir van der Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden* (Dictionn. biograph. des Pays-bas), VI, p. 110 et suiv.

chevesque d'Upsal est monté à l'autel. Le roy s'est allé mettre à genoux au pied de l'autel, ayant la queue de son manteau portée par deux gentilshommes. Il y avoit deux carreaux de tolle d'argent. Il s'est mis à genoux sur l'un et a mis sur l'autre son sceptre et sa couronne. L'archevesque d'Upsal a pris un petit cornet d'or, dans lequel il y avoit un baulme, composé depuis trois jours. Il luy en a frotté un peu le front et les deux poignets, sans que le roy ait osté ses gants, qu'il n'a fait que retourner tant soit peu [1]). Ensuite il est retourné se rasseoir dans son fauteuil, et on a chanté le *Te Deum*. Il est retourné à son palais, comme il estoit venu, un officier, qui estoit derrière luy, jettant de temps en temps de l'argent au peuple [2]).

Ce n'a pas esté seulement, Sire, dans la manière de prendre la couronne, que le roy de Suède a apporté du changement au dernier couronnement des roys ses prédécesseurs. Il a abrogé toutes les cérémonies, qu'on avoit pratiqué à l'église dans ces sortes de rencontres. Outre cela il avoit d'abord résolu, que les sénateurs iroient à cheval devant luy; mais deux jours avant son couronnement il a déclaré, qu'il vouloit qu'ils allassent à pied. Il a plus fait, car il leur a fait porter le dais, sous lequel il estoit à cheval, et leur a fait tenir les bâtons de ce dais pendant toute la cérémonie. Il n'y a eu que les quatre anciens, qui n'ont point porté le dais, parce qu'ils

---

1) Voltaire, *Hist. de Charles XII*, p. 17, 18, raconte une histoire plaisante, savoir, qu'après l'onction l'archevêque prit la couronne, pour la remettre sur la tête du roi, mais que Charles l'arracha des mains de l'archevêque et se couronna lui-même en regardant fièrement le prélat. Mais vu ce qui avait été décidé plus tôt, voir ci-dessus p. 375, l'histoire a peu de vraisemblance. Voir aussi Fryxell, l.l., p. 26.

2) On peut suppléer ce narré à l'aide de ce qui se lit dans de Limiers, *Histoire de Suède*, II, p. 246 et suiv., et dans Fryxell, *Hist. de la vie*, etc., I, p. 25 et suiv.

avoient d'autres fonctions. Le comte Oxenstiern portoit l'épée, Christophle Guldenstiern le globe, Hans Wachmester la clef et le comte Wrede l'étendart. Pour ce qui est du grand-maistre, il faisoit sa charge. Les sénateurs en ont esté très mortiffiez. Ils ne l'ont pas esté moins, qu'il ait voulu souper le même jour en public et n'estre servy à table que par des sénateurs.

Ce jeune prince a encore fait une chose, qui témoigne assez, qu'il sera bien absolu. Les estats, qu'on assemble toujours, lorsque l'on couronne les roys, avoient coustume de leur prester serment le lendemain du couronnement. Celuy-cy a voulu, qu'on fît ce serment la veille, pour faire voir, que ce n'est point son couronnement, qui luy donne ce droit-là, et comme on a toujours fait ce serment en pleine campagne, il a voulu le recevoir dans la cour du palais qu'il habite. Cette cérémonie s'est faite le lundy et a esté aussy longue que celle du couronnement, qui a esté fait le mardy, mais bien plus incommode, car nous avons esté cinq heures durant nue teste dans un très grand froid et un fort grand vent, et quoyqu'il y eût quelques toilles, qui couvrissent une partie de la cour, je n'ay pas laissé d'estre tout couvert de neige. Les sénateurs estoient debout au bas du throsne. Le comte Oxenstiern a lu à haute voix le serment, que la noblesse devoit prester, les nobles répétans parolle pour parolle, ayant tous la main droite levée. Aprèz il a lu les trois autres sermens des prestres, bourgeois et paysans, qui en ont usé de même.

Le roy de Suède a voulu, que chaque particulier de ces quatre estats, qui passoit le nombre de quinze cents, luy vînt baiser la main, l'un aprèz l'autre. Cela ne s'estoit point pratiqué. C'est un changement, qui n'est pas de conséquence. Mais ce qui importe beaucoup est, que le roy leur a fait faire des serments très forts et très obligatoires pour la souveraineté absolue et pour l'hérédité

en faveur des filles, ce qui n'avoit jamais esté accordé en Suède, le roy Gustave ne l'ayant eu pour la reyne Christine qu'en vertu d'un acte particulier, que les estats firent à sa prière. Ce qui n'est pas moins considérable, Sire, est, que tous les roys, même le dernier mort, en engageans les estats sous ces sortes de sermens, s'obligeoient de leur costé par serment envers les estats à de certaines choses, que celuy-cy n'a point fait. On attribue une partie de tous ces changemens au comte Walerstedt, et on croit, que le feu roy a recommandé au roy d'à présent de prendre confiance en ce sénateur, et qu'il a en effet quelque correspondance secrète avec le roy. Je le souhaitterois fort; mais je n'ay peu encore pénétrer, si cela est tout à fait vray.

Je ne dois pas obmettre, Sire, de dire à V. M., que la couronne, que le roy de Suède avoit sur la teste, est tombée, quand il a monté à cheval dans sa cour, pour aller à l'église [1]). Je sçay, qu'il en est un peu estonné. Ainsy, quoyque cela soit public, je ne le manderay qu'à V. M., sachant bien, qu'il seroit fâché, si Palmquist luy faisoit sçavoir, que je l'eusse escrit en France.

Je crains, que le roy de Suède ne tombe malade de la fatigue, qu'il a eu tous ces jours-cy. Il paroissoit hier se trouver mal à l'église. Pour moy, Sire, ma santé n'est pas assez précieuse, pour en devoir parler; mais je suis obligé, pour m'excuser, en cas que je ne rende pas aujourdhuy un assez bon compte à V. M., de dire, que je suis si fatigué et si incommodé, que j'ay grande peine à achever ma lettre, et que je me serois exempté d'escrire aujourd'huy, si un devoir indispensable ne m'y obligeoit.

On doubla hier la salve suédoise, qui n'est ordinairement que de deux décharges. On en fit quatre de cent

---

1) Voir pour les diverses versions, qu'il y avait sur cet événement, Fryxell, *Hist. de la vie*, I, p. 25, ave *la note*.

canons chacune. Le soir on fit des illuminations par toute la ville. Tous les ministres estrangers en firent.

J'ay esté informé, Sire, du contenu de la petite lettre cachetée, que les tuteurs ont remise, selon l'ordre du feu roy, entre les mains du roy d'à présent, lorsqu'ils ont quitté la régence. Il luy a recommandé en premier lieu d'aimer et de craindre Dieu et de vivre chrestiennement. Secondement il l'exhorte de conserver la paix, autant qu'il poura, mais s'il estoit forcé à avoir la guerre, de la faire et de la soutenir constamment.

J'ay informé, Sire, le comte Oxenstiern des ordres, que V. M. a bien voulu donner à ses ambassadeurs aux conférances de la paix touchant les trouppes allemandes, qu'on vouloit mettre en quartier d'hiver dans le duché de Deux-Ponts. Il m'a témoigné, que le roy son maistre seroit fort obligé à V. M. de la manière, dont elle en usoit à son égard en cette occasion, et il m'a en même temps dit, qu'il avoit ordre du roy son maistre de me parler de plusieurs exactions, que l'on faisoit dans le duché des Deux-Ponts, qui le ruineroient entièrement, et comme il m'en a spécifié quelques-unes, qui ne m'ont pas paru vraysemblables, j'ay crû, que selon sa bonne coustume il y mettoit du sien. C'est pourquoy je l'ay prié de m'en donner un mémoire. S'il le fait, j'auray l'honneur de l'envoyer à V. M.

Le comte Oxenstiern me parla dans la même conversation de la religion et m'en parla assez fortement. J'ay sceu cependant comme tout cela s'est passé et les ordres, qui ont esté donnez. C'est Lillierot seul, qui a relevé cette affaire et qui s'est attiré des ordres, aussy bien qu'à Palmquist. Il a mandé, que V. M. ayant fait mettre le 4e article [1]) touchant la religion, il avoit crû de son devoir

1) Voir *les Actes et mémoires des négociat. de la paix de Ryswick*, IV, p. 17 et 64.

de s'y opposer. Il a allégué toutes les raisons, que la Suède avoit de soutenir tout ce qu'il avoit fait, et assuré, que les princes protestans se joindroient à la Suède, si on vouloit luy envoyer des ordres et à Palmquist de parler fortement sur ce sujet, de sorte qu'on luy a ordonné de faire ce qu'il pouvoit, et qu'il se désistât, quand il n'auroit plus d'espérance de rien obtenir. Cela est très secret, mais très seur.

Le comte Oxenstiern, qui traîne, autant qu'il peut, tout ce qui regarde la France, ne m'a pas encore délivré l'escrit, qui contient les conditions, sur lesquelles le roy de Suède croit que le duc d'Holstein pouroit s'accommoder avec le roy de Dannemark. Je sçay néantmoins, que cet escrit est couché en suédois et qu'il n'y a plus qu'à le traduire en latin.

La duchesse de Holstein a assisté à ces dernières cérémonies avec la princesse sa fille, qui est petite, ny belle, ny agréable. Deux sénateurs m'ont encore assuré, qu'ils vouloient bien prendre sur eux, que le roy leur maistre ne l'épouseroit point. Je ne puis que rendre à V. M. les mêmes parolles, qui me sont dittes. Je sçais de plus, que toute la Suède, à l'exception de la reyne et du comte Oxenstiern, ne souhaittent point la princesse de Holstein. On commence même à désirer la princesse de Dannemark; mais on convient, qu'il n'est pas temps d'en parler.

M. le baron Juel [1]) arrivera demain ou après-demain. Je ne sçays, s'il me traittera selon sa franchise ordinaire, comme il a fait en Hollande et icy à Stockholm, ou sous un beau semblant de sincérité et de franchise. Il m'a caché sa véritable [2]) et ne m'a confié que des bagatelles. Je crois, qu'il sera obligé d'en user autrement cette fois-cy,

---

1) Voir sur ce baron *les Négociat. de M. le comte d'Avaux en Suède*, I, p. 38, *note* 4.

2) véritable mission?

car il faut que les principales affaires, qu'il a à traitter, passent par mes mains. Je suis informé de très bon endroit, que le comte Oxenstiern a eu une vision de faire une alliance avec le Dannemark et l'empereur; mais il n'y a que luy et ses créatures de son avis en toute la Suède.

Le baron de Saken prétend avoir des nouvelles certaines de Pologne, qui portent [1]) que le Lubomirski a chancelé pendant quelque temps; que M. Sapiha l'a remis dans le bon chemin et qu'ils ont tous résolu, c'est-à-dire le primat, les Sapiha et Lubomirski, de soutenir l'élection de Mgr le prince de Conty, et qu'ils ne doutent pas d'un bon succèz, s'il veut exécuter ce qu'ils luy ont demandé, de payer quatre montres à l'armée et de venir au printemps avec seize mille hommes.

Un, nommé Abenssur de Hambourg, qui sera sans doute connu de V. M., et parce qu'il s'est qualifié résident de Mgr le prince de Conty, et parce que c'est un homme, qui me paroist très vif, m'à escrit plusieurs lettres touchant un certain projet de rendre la ville de Hambourg neutre, et voudroit envoyer un homme icy, pour me parler de cette affaire, ou à Paris, ou à Mr l'abbé de Polignac. Je me suis contenté de répondre, pour ce qui me regarde, que je n'ay point d'ordre de V. M. là-dessus et que je n'en auray point, et luy ay conseillé d'attendre l'arrivée de M. l'abbé Bidal [2]). Deux autres personnes de Hambourg m'en ont encore escrit. J'envoye à Mr le marquis de Torcy le mémoire, que j'ay receu de l'un d'eux, quoyque je ne doute pas, qu'il n'en ait desjà receu de semblable.

---

1) Voir sur ce qui suit plus haut p. 26, *note* 1; p. 264 et p. 265, *note* 1.

2) Voir sur cet abbé la lettre du roi à M. d'Avaux du 9 Janvier 1698 dans le tome troisième des *Négociat. de M. le comte d'Avaux en Suède.*

Sire, depuis ma lettre escrite j'ay apris, que le roy de Suède a esté fort incommodé cette nuit. On ne le veut pas dire, et j'espère, que, comme il n'est malade que de la grande fatigue, qu'il a eue, son incommodité n'aura pas de suite.

Je suis &c.

Lettre particulière du même jour.

Il rend compte à M. de Torci de quelques particularités concernant les lettres de change, qu'il a reçues.

Monsieur.

J'ay desjà donné douze mil francs d'un costé, que j'ay pris sur la lettre de change du Sr Bernard, et comme l'autre a esté bien aise de recevoir son argent icy, j'ay cherché à tirer douze mil livres, comme j'ay eu l'honneur de vous mander que je ferois; mais je n'en ay pu trouver que six, que j'ay desjà donnez. Ainsy, Monsieur, il sera nécessaire, que Bernard m'envoye une lettre de change de six mil livres. Il ne doit pas estre mécontent du change, qu'on a pris sur la lettre de 12000 l., car on pouvoit prendre vingt-quatre marques à la rigueur, et je n'en ay pris que vingt-trois et demy, et cela est si raisonnable, que Kennig, qui est un banquier et qui ne donne son argent que pour profiter, m'a fourny les 6000 l. à prendre sur Bernard et m'en a donné vingt-trois marques et demie.

Je suis &c.

SOMMAIRE.

Reçu le 19. M. Davaux. 2e Janvier 1697, à Stockholm. — Il rapporte au roi, quels sont les faux bruits, qui ont couru à Stockholm touchant le dessein du roi de Suède de se conformer dans les affaires de Pologne aux sentiments de l'empereur et touchant la résolution, prise par ce prince, de faire marcher ses troupes; qu'il y a lieu d'espérer, que le démêlé entre le roi de Danemarc et le duc de Holstein-Gottorp sera bientot terminé; qu'il a instruit l'envoyé de Pologne du véritable état des choses; que cet envoyé s'était plaint de la part de sa République, qu'il y avait en cette cour un autre ministre de Pologne que lui; que le roi de Suède avait dit à cet envoyé, qu'il ne prétendait pas troubler l'élection d'un roi de Pologne; qu'ainsi le roi de Suède ne prenait pas grand intérêt à ce que le prince Jacques Sobieski fût élu, quoiqu'il eût écrit une lettre en sa faveur; que le maréchal Bielke travaille avec M. Dankelman, pour aplanir les difficultés, relatives à la ratification du traité avec le Brandebourg; qu'il a fait écrire assez fortement au comte Bielke sur sa conduite; que le roi de Suède se propose de secourir le duc de Holstein, s'il est attaqué par le roi de Danemarc; qu'il a trouvé un homme, nommé Lyenstedt, qui pourra l'informer des desseins du roi et des résolutions du sénat, mais qui devra avoir une gratification; que la famine est grande en plusieurs provinces du royaume de Suède et que beaucoup de gens désertent; qu'il a devant sa porte deux gardes à cause d'un attentat d'un gentilhomme suédois, nommé Bonde . . . . . 1.

Reçu le 29. M. Davaux. 9 Janvier 1697, à Stockholm. — Il mande, que ce sont les alliés, qui font naître les difficultés, qui

éloignent la conclusion de la paix; que M. Guldenstolpe lui a dit, que les alliés n'ont pas tâché à la Haye d'entrer en négociation, mais que leur seul but a été de tirer les négociations de Stockholm; que l'homme, dont il a parlé dans sa dernière lettre, Lyenstedt, l'a prié pour deux raisons de tenir secret le commerce, qu'il aura avec lui; que le czar frit des préparatifs pour une ambassade solennelle, dont il veut être aussi lui-même, mais dont le chef sera Lefort; quel est le caractère du czar; que le czar équipe une grande quantité de galères; que M. Bielke est transporté de joie d'avoir reçu une lettre du roi de France . . . . . 8.

Lettre particulière. Receu le 29. M. Davaux. 9 Janvier 1697, à Stockholm. — Il rend compte à M. de Torci d'une affaire assez mystérieuse, sur laquelle le chevalier de Hauteville lui a écrit 12.

Receu le 2 Février. M. Davaux. 16 Janvier, à Stockholm. — Les sujets, sur lesquels cette lettre roule, sont les suivants: la conduite des alliés à l'égard du roi de Suède, à qui ils ne s'adressent plus du tout, et leurs discours contradictoires; les circonstances, dont dépendront les suites, que peuvent avoir les démêlés du roi de Danemarc avec le duc de Holstein; les efforts, faits par la duchesse de Strélitz, pour avancer les affaires du duc de Strélitz; des nouvelles de Moscovie; une question, qu'un conseiller du parlement de Stockholm lui a faite par rapport à une négociation secrète du roi de France à Rome contre l'Allemagne; l'arrivée à Stockholm du mathématicien Vigelius, ayant pour but d'introduire le nouveau style dans les états des princes protestants. . . . . 14.

Receu le 2 Fevrier. M. Davaux. 23 Janvier 1697, à Stockholm. — Les matières, dont cette lettre traite, sont: la notification, faite à Stockholm, de l'acceptation de la médiation du roi de Suède par l'empereur; les représentations, faites par des hommes de crédit au roi de Suède pour lui faire envisager la conduite des alliés à son égard, tout opposée à celle du roi de France, et l'effet de ces discours; la certitude, que le roi de Suède est entièrement revenu des mauvaises impressions, que le comte Oxenstiern lui a données, et des sentiments défavorables, qu'il avait jadis pour le roi de France; la demande d'un officier général, faite par le duc de Holstein au roi de Suède; un discours, qu'il a eu avec l'ami du maréchal Bielke sur le renouvellement du traité d'alliance, fait en 1686 entre le roi de Suède et l'électeur de

Brandebourg; les vastes desseins de Vigelius; le départ du roi de Suède pour Kungsör; la rigueur de l'hiver. . . . . 17.

Reçu le 19 Février. M. Davaux. 30 Janvier 1697, à Stockholm. — Il mande, qu'on pense à Stockholm, que l'envoyé des États Généraux et le résident d'Angleterre près la cour de Suède, ainsi que les impériaux, accepteront bientôt la médiation de la Suède; que le roi Charles XI a témoigné son mécontentement aux alliés; que le roi a nommé M. Lillierot ambassadeur extraordinaire pour le traité de paix, l'a fait baron et lui a donné le titre de secrétaire d'état sans fonctions; que ce roi n'approuve pas les préliminaires; que le sénateur Bonde sera déclaré sous peu médiateur; que le roi de Suède va partir pour Kungsör; qu'il a fait savoir à M. Bielke, qu'il peut toucher sa pension; qu'il est mécontent de M. Bielke, parce qu'il est le promoteur du traité, conclu par la Suède avec l'électeur de Brandebourg; que beaucoup de sénateurs sont également mécontens de M. Bielke, puisque l'électeur favorise le roi de Danemarc et non pas le duc de Holstein; que la cour de Suède est inquiète de la part, qu'à ce qu'on croit l'électeur prend à l'élection de Pologne; que le czar a résolu d'être de l'ambassade en qualité de gentilhomme de la suite; qu'on se montre disposé dans la Lithuanie à embrasser la religion luthérienne; que le czar et le roi de Suède se sont donné récemment des marques d'amitié . . . . . 22.

Lettre particulière. Reçu le 19 Fevrier. M. Davaux. 30 Janvier 1697, à Stockholm. — Il prie M. de Torci de représenter au roi, quel méchant personnage il jouera, vu que personne n'est à Stockholm, et ajoute un mot sur des affaires de finance . . . . . 27.

Reçu le 26 Février. M. Davaux. 6 Février 1697, à Stockholm. — Il écrit, que Lillierot n'a pas de caractère proprement dit pour le traité de paix; que le roi de Suède n'est pas satisfait du projet d'accommodement entre le roi de Danemarc et le duc de Holstein, que l'électeur de Brandebourg lui a fait communiquer; que Staremberg, l'envoyé de Saxe et van Heeckeren se sont formalisés de ce que l'électeur de Brandebourg se mêlait de cette affaire; que le roi de Suède a fait témoigner à M. van Heeckeren sa surprise des discours, qu'il avait tenus par rapport à ce sujet; que lui et M. Oxenstiern sont fort irrités l'un contre l'autre; que le roi de Suède a déclaré ne vouloir plus rien faire en faveur du prince Jacques; qu'il désire être

informé de l'attitude, qu'il doit prendre dans les différends entre le roi de Danemarc et le duc de Holstein; que le czar est mal intentionné pour la France; que le roi de Suède a envoyé une lettre de cachet, contenant des menaces, à l'aumônier du comte de Staremberg. Il finit par quelques nouvelles, relatives à MM. Wrede et Olivenkrantz . . . . . 28.

Lettre particulière. Receu le 26 Février. M. Davaux. 6 Février 1697, à Stockholm. — Il avertit M. de Torci, que M. de la Piquetière, étant malade, écrit quelquefois des nouvelles, qui n'ont pas assez de fondement . . . . . 32.

Receu le 5 Mars. M. Davaux. 13 Février 1697, à Stockholm. — Les sujets, dont il est rendu compte dans cette lettre, sont les suivants: le roi de Suède persiste, malgré les remontrances du comte Oxenstiern, à soutenir le duc de Strélitz; l'empereur, vraisemblablement sur l'avis de M. Oxenstiern, ayant prononcé en faveur du duc de Swérin, ce duc se rendit maître de la ville de Gustrau et força les Suédois à l'évacuer; ceux-ci se retirèrent dans le château; on continue à être inquiet à la cour de Stockholm de la Lithuanie, où l'électeur de Brandebourg a un grand parti; la manière sensée, dont le cardinal Radziouski s'y est pris, afin que le roi de Suède lui payât au moins une partie de ce qu'il lui doit; les lettres, que le baron de Merens a obtenues, qui l'autorisent à être en cette cour de la part de l'empereur; l'amélioration des chances pour le prince de Conti; les propositions de M. Vigelius, relatives à la réforme du calendrier; l'audience, que le comte de Staremberg aura, et ce que le roi de Suède lui répondra; la proposition, faite par ce roi à quelques princes de s'unir à lui, pour s'opposer à l'empereur dans l'affaire de Mecklenbourg; le résultat d'une conférence des ministres de Suède avec les envoyés de ces princes-là. . . . . 33.

Lettre particulière . . . . . 39.

Receu le 9 Mars. M. Davaux. 20 Février 1697, à Stockholm. — Cette lettre contient quelques réflexions de M. d'Avaux sur la sincérité des rois de France et de Suède à l'égard l'un de l'autre et la communication de plusieurs nouvelles, savoir de l'acceptation de la médiation de la Suède par l'empereur et les États Généraux; de la résolution, prise par M. d'Avaux de ne rien faire quant à ce point; des efforts de M. Oxenstiern pour faire nommer Axel Wackmester

premier ministre médiateur, efforts qui seront infructueux; de l'imprudence de la duchesse de Gustrau, qui n'a pas fait entrer les trois cents Suédois dans cette ville-là; du départ prochain de M. Vigelius pour Ratisbonne . . . . . 40.

Reçu le 16 Mars. M. Davaux. 27 Février 1697, à Stockholm. — Il rapporte ses réflexions sur quelques discours et sur les intentions de Lillierot, relatifs à la paix et à la médiation de la Suède; qu'il n'y a aucune apparence, que M. Kinski s'empare de la négociation de paix; quelle est l'origine vraisemblable des bruits, qui ont couru sur une négociation du roi de France à Rome; que le roi de Suède est redevenu bon français; qu'on est mécontent à Stockholm du maréchal Bielke, qu'on croit avoir été corrompu par le duc de Swérin et par l'électeur de Brandebourg; que M. Fabricius ira en Perse, pour y établir un commerce de soie; que le maître des cérémonies et l'introducteur des ambassadeurs ont été chez le comte de Staremberg de la part du roi de Suède, pour se plaindre de son aumônier . . . . . 43.

Reçu le 26e. M. Davaux. 6 Mars 1697, à Stockholm. — Il apprend au roi, que M. Oxenstiern est venu lui dire de la part du roi de Suède, que les alliés avaient accepté sa médiation, et que ce roi en témoignait sa reconnaissance sa roi de France et à lui, d'Avaux; ce qu'il avait répondu à cette harangue, entre autres par rapport à la question, s'il fallait aussi un acte d'acceptation de la médiation de la part de la cour de France; que les ministres des alliés ont le dessein d'accepter la médiation de la Suède par écrit, mais qu'ils attendent, que l'Espagne, qui jusqu'ici n'y a pas consenti, la reconnaisse; qu'il ne sait, s'il y a quelque fondement à l'article de la gazette allemande, qui dit, que le prince de Birkenfeld a gagné son procès au parlement de Metz touchant le duché de Veldentz; que l'envoyé de Danemarc à Stockholm déclarera de la part de son maître, qu'il veut agir de concert avec la Suède, pour maintenir les droits des princes de l'empire; qu'il est venu à Stockholm un ministre, chargé d'une mission du duc de Swérin et qu'un envoyé du duc de Holstein Gottorp est en chemin et y sera au premier jour; que par suite du temps effroyable il manque huit postes de Finlande et de Moscovie; l'aventure d'un vaisseau pretendu suédois; que, contrairement à ce qu'il a toujours pensé, il se peut que l'envoyé de Pologne soit entièrement au prince Jacques; que le roi de Suède a la colique . . . . . 47.

Receu le 30. Monsieur Davaux. 13 Mars 1697, à Stockholm. — Il mande, que les ministres du directoire du cercle de la Basse Saxe ont sommé le duc de Swérin de sortir de Gustrau dans dix jours; que l'envoyé de ce duc est arrivé, mais que celui du duc de Holstein-Gottorp ne viendra pas; qu'il n'est pas probable, que l'envoyé de Pologne soit dans les intérêts du prince Jacques; qu'il ne croit pas, ce que cet envoyé lui a fait dire, que le baron de Merens ait fait un traité secret avec le roi de Suède, pour porter le prince Jacques sur le trône de Pologne; qu'il est très invraisemblable aussi, que le roi de Suède ait consenti à ce qu'on donne la concession du péage de l'Elbe au roi de Danemarc . . . . . 54.

Lettre particulière. Receu le 30e. M. Davaux. 13 Mars 1697, à Stockholm. — Il donne à M. de Torci quelques détails sur la maladie du roi et hasarde quelques réflexions sur une communication de M. de Bonrepaux, se rapportant à un mariage éventuel du prince de Suède avec la princesse de Danemarc. . . . . 57.

Receu le 6 Avril. 'A Stockholm, le 20 Mars 1697. — Il écrit, que l'indisposition du roi qui continue empêche, qu'on ne parle d'aucune affaire; ce qui, selon M. Lillierot, s'est passé entre M. de Callières et les députés des États Généraux; ce que le Sr Olivenkrantz lui avait dit touchant la justification, faite par M. Lillierot à M. de Callières; que l'électeur de Brandebourg s'est joint au roi de Suède pour le maintien des droits des princes de l'empire; qu'il n'est du tout content de la conduite du maréchal Bielke; de quelle manière imprudente le comte de Staremberg a parlé de l'affaire du duc de Swérin; qu'il n'a trouvé nulle preuve de liaison entre le baron de Saken et le baron de Merens; que suivant le cardinal Radziouski il n'y a pour le présent d'autres compétiteurs pour la couronne de Pologne que le prince de Conti et l'électeur de Bavière; que M. van Heeckeren se prépare à s'en aller; que d'après des avis, que le roi de Snède a reçus, on travaille au mariage du roi des Romains avec la fille du feu duc de Hanovre; que M. Bonde a été nommé médiateur 58.

Receu le 13 Avril. 'A Stockholm, le 27 Mars 1697. — Il mande au roi, que M. Lillierot n'a pas de caractère déterminé; que nonobstant les instances du baron de Merens le roi de Suède demeure ferme quant à sa neutralité dans l'affaire de Pologne; que M. van Heeckeren se conduit toujours d'une manière hautaine; que les

ministres des alliés ont délivré des mémoires pour l'acceptation de la médiation de la Suède; qu'il envoie au roi une copie d'un mémoire, qu'il a préparé, tendant à la même fin; quel est l'accommodement, proposé par le roi de Danemarc par rapport aux démêlés des ducs de Strélitz et de Swérin; que cette proposition a augmenté les soupçons du roi de Suède; ce qu'il a de plus appris sur la question de Mecklenbourg et quels raisonnements il a su faire insinuer au sujet de l'accommodement, proposé par le Danemarc; que le maréchal Bielke marie sa seconde fille au fils de Danckelmann; que la misère est encore très grande dans plusieurs provinces de Suède; que la maladie du roi de Suède empire, mais que l'envoyé de Danemarc l'exagère; que ce prince tâche de la cacher au public et ne souffre presque personne dans sa chambre . . . . . 64.

Receu le 19e. 'A Stockholm, le 3 Avril 1697. — Il estime, qu'il serait à souhaiter, qu'on pût se servir de l'affaire de Mecklenbourg pour unir les deux rois du Nord; démontre le zèle, dont le roi de Suède a fait preuve dans cette conjoncture, tandis que le roi de Danemarc a fait beaucoup de bruit, mais n'a pas agi sérieusement, et rapporte, que la cour de Suède ne paraît pas incliner au mariage de son prince avec la princesse de Danemarc; que M. Oxenstiern présume, que tous les ministres, assemblés en Hollande pour le traité de paix, auront pris le caractère d'ambassadeur; que jusqu'ici il n'a pas encore délivré l'acte d'acceptation de la médiation de la Suède; que M. van Heeckeren est fort mécontent; que l'électeur de Brandebourg est allé en France; que la maladie du roi est devenue extrêmement grave; que les détails, qu'il en donne, sont puisés à des sources authentiques; qu'on n'a pas eu en Suède en cent ans un hiver aussi rigoureux que celui de l'année 1696—1697 . . 69.

Lettre particulière. Receu le 19e. 'A Stockholm, le 3 Avril 1697.. 76.

Receu le 26e, 'A Stockholm le 10e Avril 1697. — Il rapporte beaucoup de particularités, relatives à M. Lillierot; que diverses causes empêchent encore l'envoi de M. Bonde, chose qui déplaît aux sénateurs; qu'au dire de quelques-uns de ces messieurs le roi de Danemarc commençait à exécuter son traité d'alliance contre la France; que les Danois s'efforcent de traverser la paix; que le Danemarc ne veut pas se joindre absolument à la Suède dans l'affaire du Mecklembourg; qu'un marchand de Wismar, arrivé à Stockholm,

assure, que le duc de Swérin est sorti de Gustrau le 28 Mars; que la maladie du roi de Suède empire; que lui, d'Avaux, a fait prier pour lui dans sa chapelle; que M. Wallenstedt a été enfermé deux heures avec le roi; que, si le malheur arrive, il y aura une régence; que M. van Heeckeren semble attendre l'issue de la maladie du roi; que les boulangers de Stockholm ont déclaré devoir fermer dans peu leurs boutiques; que Lefort partira vers la fin du mois, le czar plus tard; que la reine l'a remercié d'avoir fait prier pour la santé du roi. . . . . 76.

Lettre particulière. Receu le 26. 'A Stockholm, le 10e Avril 1697. - Il écrit ce mot à M. de Torci, paur rectifier un passage d'une lettre de M. de la Piquetière . . . . . 83.

Receu le 3 May. 'A Stockholm, le 17 Avril 1697. — Les différentes matières, qui forment le contenu de cette lettre, sont: la mort du roi de Suède Charles XI; l'ouverture et le contenu du testament du feu roi; la situation fâcheuse du royaume, assuré ni du dehors, ni du dedans, surtout à cause de l'appréhension qu'on a d'une révolte dans les provinces de Poméranie et de Livonie; la salutation du nouveau roi par les sénateurs; la confirmation de ce qu'on avait appris du marchand de Wismar; les efforts, que M. Oxenstiern fait encore, pour mettre un des Wachtmeister à la place de M. Bonde; quelques détails sur ces Wachtmeister; la crainte de l'envoyé de Pologne, que l'influence de la reine ne porte la Suède à embrasser les intérêts du prince Jacques; la question, que M. Olivenkranz lui a faite, si le roi de France a l'intention de continuer Canderstein dans son emploi; enfin, dans un postscriptum, des avis plus précis, qu'il a reçus sur les dispositions du testament . . 83.

Lettre particulière. Receu le 3 May. 'A Stockholm, le 17e Avril 1697. — Il communique à M. de Torci quelques particularités touchant le deuil, qu'il va prendre, et le conjure de le tirer de l'embarras d'argent, où il est continuellement . . . . . 90.

Receu le 10 May. 'A Stockholm, le 24 Avril 1697. — Il mande beaucoup de détails par rapport à la forme, donnée par les tuteurs au gouvernement; quelle sera l'époque de la majorité du roi; que la diète sera convoquée au mois de Septembre; qu'outre le testament le roi a laissé un papier, écrit de sa main, qui ne sera ouvert qu'au couronnement du roi; qu'il a été voir le comte Oxenstiern, et quels

sont les sujets, dont ils se sont entretenus; que les comtes Wrede et Guldenstolpe persistent dans leurs bons sentiments à l'égard de la France; que M. Guldenstolpe devra avoir une gratification de quatre mille écus et que, si le roi de France permettait au fils de M. Wrede d'accompagner le maréchal de Villeroi dans la campagne prochaine, cela ferait un bon effet; ce que M. Guldenstolpe et l'envoyé de Pologne lui avaient dit sur l'élection d'un roi de Pologne; que l'affront, fait à l'empereur dans l'affaire de Gustrau, est d'autant plus grand, qu'il en avait investi peu de jours auparavant le duc de Swérin; que le fils du comte Bielke lui a montré l'original du traité, fait par le roi de Suède avec l'électeur de Brandebourg, dont il a fait un extrait, qu'il envoie au roi de France; que le czar et Lefort sont arrivés à Novgorod . . . . . 91.

Lettre particulière du 24 Avril 1697 à Stockholm. — Cette lettre, adressée à M. de Torcy, renferme beaucoup de particularités sur l'ouverture du corps du feu roi de Suède, qu'on ne trouve pas dans *l'Hist. de Suède* de M. de Limiers, II, p. 210. . . . . 99.

Extrait du traitté d'alliance, fait entre le roy de Suède et l'électeur de Brandebourg le 11e Juillet 1696 . . . . . 100.

Harangue en françois, faite au roy de Suède par M. le comte d'Avaux . . . . . 102.

Mémoire, qui doit estre donné escrit et signé . . . . . 104.

Tradition (traduction) de la harangue suédoise . . . . . 105.

Receu le 17e. A Stockholm, 1er May 1697. — Il rapporte les dispositions, faites par les tuteurs quant au rang, qu'ils tiendront, et à la distribution des fonctions publiques; qu'on a résolu d'envoyer le comte Bielke à la Haye en qualité de premier ambassadeur; que deux autres personnes, Snolk et Frisendorff, sont nommées, qui s'y rendront aussi; que ces deux messieurs ne seront pas secrétaires d'ambassade, mais l'un envoyé extraordinaire, l'autre secrétaire du roi de Suède; que le roi de Suède étudie encore et va lire la vie de Henri le grand; qu'on a partagé son temps si juste, qu'il est toujours ou à l'étude, ou au senat, ou dans quelque exercice; que la famine et la misère augmentent toujours; qu'il joint à cette lettre une copie du manifeste, que le roi de Danemarc a fait rédiger, pour justifier l'envoi de ses ambassadeurs à la Haye; que le czar s'est

mis en voyage; que Lefort a fait de grandes remises à Hambourg et ailleurs; que le czar a envoyé trente ou quarante boyards en Hollande, pour apprendre la marine; que l'envoyé de Pologne lui a dit, que les affaires du prince de Conti vont assez bien, mais qu'il en sait qu'en croire; quelle est la réponse, que les tuteurs ont faite à la déclaration du roi de Danemarc . . . . . 106.

Receu le 24e. 'A Stockholm, le 8 May 1697. — Il mande, qu'il a reçu le mémoire des alternatives, offertes par Louis XIV touchant Strasbourg; qu'on croit à Stockholm, que l'empereur ne veut nullement la paix; des particularités, relatives à la sortie du commissaire de l'empereur de Gustrau; que les directeurs du cercle de la basse Saxe ont résolu de maintenir l'affaire de Gustrau, mais que le roi de Danemarc ne veut s'y entendre; que la duchesse de Strélitz vient de partir; que le comte de Staremberg est sur le point de s'en aller; que la cour de Suède n'abandonnera pas le duc de Holstein; comment il faut expliquer le terme de „declaration" dans le mémoire, qu'il a remis au roi de Suède; qu'il n'y a plus lieu de s'arrêter aux déclarations à l'égard de la paix, soit de lui, d'Avaux, soit du roi de Suède, jadis faites; qu'on s'applique en Suède à remédier aux maux, que la famine peut causer . . . . . 112.

Lettre particulière. Receu le 24e. 'A Stockholm, le 8e May 1697. — Il s'excuse auprès de M. de Torci sur ce qu'il a appelé dans sa harangue suédoise le roi de France et le roi de Suède „les deux plus grands et les deux plus puissants rois de l'Europe." . . 118.

Autre lettre particulière. 'A Stockholm, le 8e May 1697. — Il s'explique plus précisément avec M. de Torci du sens du terme de „déclaration" et dans la harangue suédoise, et dans le mémoire. 118.

Receu le 31e. 'A Stockholm, le 15 May 1697. — Les sujets, dont il entretient le roi dans cette lettre, sont les suivants: la substance du mémoire, délivré par le comte de Staremberg aux comtes Oxenstiern et Guldenstolp; le contenu de la déclaration verbale du comte de Staremberg; ce que lui, d'Avaux, a fait dans cette affaire; la hardiesse de la comtesse Oxenstiern, qui a mené la comtesse de Staremberg chez la reine; les raisons qu'on insinue pour empêcher, que le sénat ne soutienne l'affaire de Gustrau avec vigueur; les résolutions, prises par le sénat par rapport à cette affaire; les tentatives

infructueuses, faites par M. Oxenstiern et d'autres dans une autre séance du sénat, pour effectuer, qu'on abandonnât le duc de Strélitz; la querelle, suscitée par M. Oxenstiern au Sr Okrielm au sujet de l'écrit, contenant le protocole de ce que le sénat avait résolu; l'interdiction de la cour de Suède, signifiée à M. de Staremberg par l'introducteur des ambassadeurs, accompagné d'un secrétaire de la chancellerie; la fermeté des directeurs du cercle de la basse Saxe, qui ont envoyé cent hommes en garnison à chacun des trois gentilshommes, qui avaient déclaré vouloir rester fidèles au duc de Swérin; qu'on n'incline pas en Suède à un mariage du roi de Suède avec la princesse de Danemarc; que M. Oxenstiern tâche de traverser la mission du maréchal Bielke à la Haye; les distributions de blé, faites par ordre et aux dépens du roi de Suède; une gratification, qu'il ne serait pas inutile de faire . . . . . 119.

Reçu le 7e Juin. A Stockholm, le 22e May 1697. — Les matières, dont il rend compte dans cette lettre, sont les suivantes: la grande confiance, que le roi de Suède a montrée au comte Wallenstedt dans les derniers jours de sa vie, quoiqu'il ait laissé à M. Oxenstiern la direction des affaires extérieures; la diminution du pouvoir de M. Oxenstiern, qui a passé au sénat et aux tuteurs; les fausses nouvelles sur la constitution actuelle du gouvernement de Suède, débitées par le Danemarc et par M. de la Piquetière; qu'on commence à s'adoucir à la cour de Vienne; que le roi de Suède commence à s'apercevoir de la prévention du comte Oxenstiern; l'ordre, que les tuteurs ont donné de mettre seize vaisseaux de guerre en mer et de faire marcher des troupes; les assurances de M. Guldenstolp de son attachement pour la France; l'ordre, donné par le roi de Suède, que tous ses domestiques, qui l'habillent, parlent français, ce qu'il fait aussi lui-même; un dire de Salomon Cronhielm, prouvant les bonnes intentions du feu roi de Suède vers la fin de sa vie; l'incertitude à l'égard de la question, qui sera le ministre médiateur à la Haye; la conduite du czar à Riga et son retour à Moscou; la cause apparente de la mésintelligence entre l'empereur et l'électeur de Saxe; l'incendie terrible, qui a détruit le château du roi, au sujet duquel il entre dans beaucoup de détails; la fermeté et la piété, montrées par le roi de Suède dans cette occasion; les secours, prêtés par M. d'Avaux; la calomnie de la comtesse Oxenstiern, disant que c'étaient les Français, qui avaient mis le feu; un avis, donné par M. d'Avaux par rapport au château de Versailles. . . . 127.

Receu le 14 Juin. 'A Stockholm, le 29e May 1697. — Il rapporte, que jusqu'ici il ne voit rien au dedans du royaume, qui puisse y causer du désordre; que les états seront convoqués au mois de Novembre pour l'enterrement du roi; qu'il est peu vraisemblable, que le Danemarc entreprenne quelque chose contre le Holstein; qu'il tâchera de répondre encore plus complètement qu'il n'a fait aux quatre demandes, faites par S. M.; quelles sont les principales qualités du roi de Suède d'à présent; que la pluralité des voix, tant dans la régence que dans le sénat, l'emporte pour la France; qu'on est fort aise à la cour de Stockholm, que les conférences de la paix aient commencé sous la médiation de la Suède; que ce sera lui, d'Avaux, qui aura la première audience; qu'il a beaucoup contribué, qu'en dépit des tracasseries du comte Oxenstiern la Suède a nommé un ministre médiateur à la Haye; que la personne, qu'on a nommée, est Gabriel Tourson Oxenstiern; que le roi de France aura à se louer de ce choix; quelles sont les raisons, qui ont déterminé les tuteurs à le choisir; qu'on a résolu de laisser Snoilski à Ratisbonne; que, contrairement à ce qu'il a écrit dans une lettre précédente, le czar continue son voyage à la suite de Lefort; quelles particularités concernant la conduite du czar il a apprises de l'envoyé de Courlande; ce qv'il sait et par ouï-dire, et d'original sur les affaires de Pologne. . . . . 136.

Lettre particulière. Receu le 14 Juin. 'A Stockholm, le 29 May 1697. — Il espère, que M. de Torci fera faire des réflexions au roi sur les endroits de sa lettre, qui prouvent, qu'il a rendu trois services notables au roi de France, et qu'il engagera M. Palmquist à écrire en termes favorables pour lui, d'Avaux. Quant au revers, que M. Bernard demande, il croit, que c'est superflu . . . 145.

Receu le 21. 'A Stockholm, le 5e Juin 1697. — Il mande, que le sénateur, pour qui S. M. lui a envoyé un billet, se réjouit beaucoup de la gratification, que le roi lui a donnée; qu'on a fait un changement dans la nomination d'un ministre médiateur à la Haye en nommant M. Bonde au lieu de M. Gabriel Oxenstiern; que la raison vraisemblable de cette mutation est, que la personne de Gabriel Oxenstiern n'est pas agréable aux alliés; que par la nomination de M. Bonde le ministre Oxenstiern souffre un échec à deux égards; qu'il ne saurait dire, si la France gagne ou perd dans ce changement; qu'on enverra probablement, au lieu de Snoilski, Eysenheim comme secrétaire à la Haye; qu'il s'efforcera de gagner entiè-

rement Okrielm; qu'il a différé de donner les mille écus, envoyés par le roi, à l'homme, à qui ils sont destinés; que le czar est encore à Konigsberg; que M. de la Piquetière ne vivra apparemment plus deux jours; que les bons Suédois sont charmés du siège d'Ath 147.

Lettre particulière. Reçeu le 21e. 'A Stockholm le cinqe Juin 1697. — Il conseille à M. de Torci de faire en sorte que le roi n'envoie plus de résident à Stockholm, et espère, que, s'il en arrive un, ce ne soit pas M. d'Asfelt . . . . . 153.

Reçeu le 28e. 'A Stockholm le 12e Juin 1697. — Il écrit, que presque tout le monde à la cour de Suède, excepté le comte Oxenstiern, est persuadé, que le véritable intérêt de ce royaume est de s'unir étroitement à la France; que M. Oxenstiern est irrité du choix de M. Bonde; quelles sont les raisons, pour lesquelles on a mis M. Bonde à la place de M. Gabriel Oxenstiern; que M. Bonde est dans les intérêts de la France; que M. Eysenheim restera dans le directoire du cercle de la basse Saxe et M. Snoilski sera envoyé à la Haye; que M. Palmquist a mandé, que le roi de France lui avait témoigné en personne, qu'il avait beaucoup de douleur de la mort du feu roi; quelle est la raison de l'exclusion du grand-maître de la tutelle; que le roi de Danemarc a présenté un projet d'accommodement au duc de Holstein; que lui, d'Avaux, travaille à faire insinuer au roi de Suède l'idée de rétablir un ancien ordre de Suède ou d'en faire un nouveau; que Madame Oxenstiern a accusé à différentes reprises les Français d'avoir mis le feu au château du roi; que cette rumeur s'est aussi répandue parmi le peuple; que de plus le comte Oxenstiern a tâché de lui susciter une autre affaire à cause d'un discours sur le délai de son audience, qu'il a eu avec M. Gustave Cronhielm et M. Sparfwenfeldt, mais que les tuteurs n'ont pas voulu l'appuyer; que M. de la Piquetière vient de mourir . . . . . 154.

Reçeu le 28. 'A Stockholm le 12e Juin 1697. — Il invoque la protection de M. de Torci contre la comtesse Oxenstiern . . 164.

Reçeu le 5 Juillet. 'A Stockholm le 19e Juin 1697. — Les matières, dont il rend compte dans cette lettre, sont les suivantes: qu'on ne songe plus à lui demander une acceptation par écrit de la médiation du roi de Suède; que les tuteurs se conduisent à merveille dans les affaires d'Allemagne; que l'envoyé de Danemarc a présenté un projet d'accommodement avec le duc de Holstein; qu'on envoie

des régimens en Allemagne; que la régence et le roi sont persuadés, que leur royaume ne peut se maintenir sans l'amitié du roi de France; que la reine est fort à charge au sénat et aux tuteurs; que la cour de justice de Hollande s'est adressée au parlement de Suède pour une dette de M. Guldenstolpe; de plus amples détails sur la comédie, jouée par M. Oxenstiern dans l'affaire, qu'il a voulu lui susciter; l'exemple que M. Oxenstiern avait cité d'une histoire analogue, qui s'était passée jadis entre M. Guldenstiern et M. de Feuquières; l'écrit, que les tuteurs ont fait dresser, pour terminer le différend, que M. Oxenstiern a fait naître; que deux tuteurs l'ont conjuré de souffrir patiemment les pièces, que les alliés et le comte Oxenstiern ont le dessein de lui faire; les deux choses, que le roi de Suède a dites à ce sujet; que M. Bonde va partir incessamment; que Patkul est avec le czar; que le comte Bielke lui a fait dire, qu'il était sur le point de conclure une affaire de grande conséquence entre le roi de France et l'électeur de Brandebourg; que le maître des cérémonies est venu lui lire la résolution des tuteurs, dont il envoie une copie à S. M.; que M. de Bonrepaux lui apprend, que l'envoyé de Suède impute à la France de faire cause commune avec le Danemarc contre le duc de Holstein Gottorp . . . . . 165.

Lettre particulière . . . . . 174.

Translat du protocole, receu le 5e Juillet avec la lettre de M. Davaux . . . . . 174.

Receu le 12 Juillet. 'A Stockholm le 26e Juin 1697. — Il mande, qu'il a fait savoir aux quatre tuteurs, que le roi de France est satisfait de leur fermeté; que, quant à la question sur ce que S. M. peut faire, en cas que le Danemarc attaque le Holstein, ils ne savent qu'y répondre; que les alliés font beaucoup de bruit de ce que le Sr Crasset, à ce qu'ils prétendent, a empêché le roi de Danemarc de passer outre; quelle est la substance de la réponse, faite par le roi de Suède au projet d'accommodement, envoyé par le roi de Danemarc; que la Suède et les princes de Lunebourg agiront de concert, pour défendre le duc de Holstein Gottorp; qu'un des tuteurs, après avoir glissé un mot des subsides, dus par la France à la Suède, s'est ravisé et n'en a plus reparlé; que tout le monde est content de la réponse, donnée par M. d'Avaux au maître des cérémonies; que le comte Oxenstiern diffère, autant qu'il lui est possible, le départ de M. Bonde; ce qui s'est passé dans une séance

de la régence sur le choix d'un secrétaire d'ambassade; quelle est la raison, qui a porté, selon un homme digne de foi, les alliés à continuer à reconnaître la médiation de la Suède; que le comte Guldenstolpe approuve sa pensée, que le roi de Suède institue un nouvel ordre ou rétablisse l'ancien; qu'il a distribué les sommes, qu'on lui a envoyées; les bonnes nouvelles, arrivées de Pologne; que M. Oxenstiern a dit à M. de Merens, que, si le prince de Conti demandoit des vaisseaux, pour être transporté en Pologne, on les lui accorderait; que M. Wallenstedt est malade. . . . . 176.

Lettre particulière. — Il rend compte à M. de Torci de l'état du change par rapport aux gratifications, qu'il vient de recevoir, et lui demande, si l'on a oublié de lui ordonner de prendre le deuil. 183.

Receu le 19e. 'A Stockholm le 3e Juillet 1697. — Il rapporte, qu'il ne paraît pas encore, que l'empereur ait résolu quoi que ce soit sur l'interdiction de la cour de Suède à son envoyé; quels sont les avis, reçus à la cour de Suède touchant les desseins de l'empereur et du roi de Danemarc; que les tuteurs ont réitéré l'ordre, donné à M. Vellingk, de conférer avec les ministres de Lunebourg; que van Heeckeren se flatte, que la Suède donnera des troupes aux États Généraux, mais que les comtes Guldenstolpe et Wrede lui ont assuré, qu'il n'en sera rien; qu'on est cependant étonné à la cour de Stockholm, que M. de Bonrepaux ne se soit pas interposé, pour empêcher l'action du roi de Danemarc; que ces deux comtes prient le roi de France de faire quelque office auprès du roi de Danemarc, de crainte que sans cela la Suède ne soit obligée de recourir aux alliés; que lui, d'Avaux, et M. Oxenstiern sont meilleurs amis qu'auparavant, que le comte Oxenstiern a eu le chagrin de ne pas voir son second fils nommé capitaine aux gardes; que M. Wallenstedt va mieux; que M. de Bonrepaux lui a mandé, qu'il y a lieu de croire, que la Suède et le Danemarc sont actuellement en de meilleures dispositions, l'une à l'égard de l'autre, mais que lui, d'Avaux, ajoutant peu de foi à cet avis, a demandé des garants de cette assurance. . . 184.

Lettre particulière. — Cette lettre, adressée à M. de Torci, roule sur la manière de traiter les ambassadeurs et les autres ministres à la cour de Suède . . . . . 191.

Receu le 27e 'A Stockholm le 10e Juillet 1697. — Il mande, quelle est la règle de conduite, que les tuteurs suivront pour les

affaires du dehors; quelles sont les raisons, qui les forcent à faire un traité avec la maison de Lunebourg; que, quoiqu'il leur ait fait connaître les motifs, qui empêchent le roi de France d'intervenir auprès du roi de Danemarc en faveur du duc de Holstein, ils l'ont néanmoins prié de faire en sorte que le roi de France ne s'abstienne pas de toute démonstration dans ce sens-là; que son audience n'aura lieu que le 15 ou le 16 Juillet; que, puisque M. Oxenstiern prétend, qu'il faut de nouvelles lettres de créance à tous les ministres étrangers, les tuteurs jugent à propos, que le roi lui en envoie une; quelle est la cause de la venue à Stockholm de l'envoyé du duc de Zell, chose sur laquelle l'ambassadeur communique en même temps ses propres réflexions; que M. Wrede est charmé de la faveur, faite par S. M. à son fils; qu'il a appris par le valet de chambre du roi de Suède, que M. Guldenstolpe ne manque jamais de lui représenter la nécessité d'une étroite liaison avec la France; qu'il n'a pu rien découvrir jusqu'ici de la résolution, prise à la cour de Vienne touchant l'affaire de Gustrau . . . . . 191.

Lettre particulière. Receu le 27e. 10 Juillet 1697. — Il informe M. de Torci, mais non en qualité de secrétaire d'état, de ses considérations sur la prise d'Ath et sur la conquête probable de Barcelone par rapport à la conclusion de la paix . . . . . 198.

Autre lettre particulière du même jour. — Le sujet de cette lettre, adressée à M. de Torci, est le montant d'une gratification, proposée il y a longtemps au roi de France et destinée au secrétaire du comte Oxenstiern . . . . . 199.

Receu le 2e Aoust. 'A Stockholm le 17e Juillet 1697. — Les matières, qui forment le contenu de cette lettre, sont: qu'il est venu à bout de faire nommer M. Fritz secrétaire d'ambassade à la Haye; pourquoi on peut avoir bonne attente de la mission de M. Bonde; qu'il sera du bien du service de S. M. de gratifier Madame Bonde, M. Bonde et M. Fritz; que M. Bonde sera en garde contre M. Lillierot, qui est dans les intérêts des alliés; qu'il a averti les plénipotentiaires de se défier de Muler; qu'à ce qu'il semble le roi de Danemarc ne veut pas entreprendre tout de suite une guerre de longue haleine contre le duc de Holstein; que les ministres suédois dans les cours étrangères n'informent pas exactement le roi de Suède; qu'on est en peine à la cour de Suède, tant de la jonction des troupes de l'empereur à celles de l'électeur de Saxe, que de la vente, que

l'électeur de Saxe a faite du duché de Saxe-Lauenbourg à la maison de Lunebourg; que, contrairement à M. de Bonrepaux, il est d'avis, que l'occasion est encore favorable à un rapprochement du roi de Suède et de celui de Danemarc; qu'il vient d'avoir son audience du roi, de la reine et des princesses royales; que l'électeur de Brandebourg favorise l'élection de l'électeur de Saxe en Pologne . . 200.

Reçu le 10e Août. A Stockholm le 24e Juillet 1697. — Il rapporte, que la Suède ne prétend pas tenir le Danemarc quitte de ce qu'il a rasé les forts du duc de Holstein; que le roi de Suède a donné ordre à M. Vellingk de se concerter avec les ministres des garants du traité d'Altona, qui sont à Hambourg, sur les mesures, qu'il faudra prendre, pour mettre le dit duc en sûreté; que les comtes Wrede et Guldenstolpe se sont justifiés auprès de lui de cet accord avec les garants, en protestant en même temps, qu'il ne s'ensuivra pas, que la Suède donne des troupes aux alliés; que M. van Heeckeren a proposé le renouvellement du traité entre la Suède et les États Généraux, mais que la proposition a été rejetée par le sénat; qu'on travaille à ajuster le différend concernant le comte Gabriel Oxenstiern et le comte de Staremberg, et qu'il est possible qu'on y ajoute aussi l'affaire de Mecklenbourg; que ceci, joint à certains avis, qu'on a reçus, inquiète fort les tuteurs; que les dernières nouvelles de Pologne portent, que le parti du prince de Conti et celui du prince Jacques s'uniraient peut-être, pour exclure l'électeur de Saxe; que les Suédois sont fâchés de la vente du duché de Saxe-Lauenbourg à la maison de Lunebourg; qu'il a eu un discours avec l'envoyé de Danemarc et avec quelques personnes de crédit à la cour de Suède sur la question d'un rapprochement entre les deux rois du Nord, mais qu'il y a peu d'apparence d'un tel rapprochement des deux côtés; qu'il a beaucoup à souffrir à la cour, où il est, mais qu'il ne donners aucun sujet légitime de plainte au comte Oxenstiern; que l'empereur et le duc de Holstein ont fait assurer à la comtesse Oxenstiern la continuation de la pension, qu'ils donnent à M. Oxenstiern, en cas de mort de son mari; que lors de son audience publique toutes les cérémonies sont observées exactement; que tout le monde est satisfait des compliments, qu'il a faits dans cette occasion; que Mrs Robinson et Hammerstein ont eu également leur audience; pourquoi M. Luxdorph n'en eut pas; pourquoi M. van Heeckeren n'a eu qu'une audience particulière; qu'il y a une cabale, pour empêcher ou faire différer le départ de M. Bonde; qu'il en a

averti M. Guldenstolpe et M. Wrede; que l'homme le plus dangereux de ceux, qui trament cette intrigue, est M. Olivenkrantz; qu'on travaille à un traité de commerce entre la France et les États Généraux; quelles faveurs le roi de France pourrait faire au fils de M. Wrede; qu'il y a beaucoup de malades à Stockholm; qu'il a reçu le mémoire. par lequel le roi de France déclare, qu'il ne sera plus tenu, après le dernier d'Août, aux conditions de paix, qu'il a offertes . . . . . 207.

Lettre particulière du 24e Juillet. — Il rend grâce à M. de Torci des bienfaits, qu'il a reçus de lui, et le prie d'y ajouter encore un. 221.

Autre lettre particulière du même jour. — Il accuse la réception d'une lettre de M. de Torci et d'une autre du roi de France pour la reine de Suède . . . . . 223.

'A Stockholm le 31 Juillet 1697. — Les sujets, sur lesquels cette lettre roule, sont les suivants: la réponse, qu'il a donnée au maître des cérémonies, qui lui a apporté le mémoire de la part du roi de Suède; ce qui s'est passé dans les propositions d'accommodement sur l'interdiction des envoyés de Suède et de l'empereur des cours de Stockholm et de Vienne; la mauvaise forme du procédé, suivi dans ce démêlé par M. Gabriel Oxenstiern et condamné par les tuteurs; le départ de M. Coppeau de Stockholm; l'opinion de M. d'Avaux sur l'issue apparente du différend susdit; les sentiments des Suédois là-dessus; ce que les Suédois présument de l'affaire de Holstein; qu'il fera savoir au roi de Suède, que le roi de France a porté le deuil pour le feu roi de Suède pendant six semaines; la perte, qu'il a faite par la mort de la fille de la comtesse de la Gardie; la visite, qu'il a faite au roi et à trois tuteurs; la singularité de la conduite de M. Bielke; les desseins du prince d'Orange; la prise de la flotte suédoise par les Anglais et les Hollandais 223.

Harangue de Monsieur le comte Davaux au roy de Suède . 231.

Aprèz la réponse du roy de Suède j'ay répliqué. . . . . 233.

'A . . . . . 233.

ncesses royalles. . . . . 234.

le 7e d'Aoust 1697. — Il mande, quelle a été la
fait, qu'on n'ait pas envoyé M. Gabriel

Oxenstiern à la Haye; que le comte Oxenstiern intrigue avec deux autres personnes, pour empêcher, qu'on ne dresse les instructions de M. Bonde; que le prince d'Orange fait beaucoup de caresses au fils de M. Oxenstiern; que le sénat de Suède n'a pas voulu renouveler les traités d'alliance avec les États Généraux; que M. Oxenstiern le traite actuellement avec beaucoup d'honnêteté; qu'il serait à souhaiter, que le prince de Conti fût en Pologne; le sermon, prêché par Capronius contre l'électeur de Saxe; le contenu d'un mémoire intercepté de la dépense, faite par le baron de Merens pour le service du prince Jacques; ce qu'Okrielm raconte de l'attaque de la flotte suédoise par les Anglais et les Hollandais; qu'on est inquiet en Suède de la nouvelle d'un traité de commerce, prêt à être conclu par la France avec les Anglais et les Hollandais; que selon M. Oxenstiern les alliés ont délivré des propositions à M. Lillierot; ce qu'il y a à dire d'un Sr Sparfeldt, qui s'est adressé à lui et présente ses services au roi de France; que le bruit se répand, que les états demandent, que le roi de Suède soit couronné . . . . . 234.

Receu le 30e. A Stockolm le 14e Aoust 1697. – Les matières, que cette lettre contient, sont: la communication, qu'il a donnée aux tuteurs de l'entremise du roi de France auprès de la cour de Danemarc pour la conservation du repos dans le Nord; l'entretien, qu'il a eu avec M. Oxenstiern à ce sujet; la substance de sa correspondance avec M. de Bonrepaux sur la même affaire; ses propres réflexions là-dessus; le nouveau sujet de plainte, que les Danois ont donné à la Suède, relatif à l'affront, que l'Angleterre vient de lui faire; le mécontentement des tuteurs de la conduite du frère de M. Palmquist dans cette occasion; le changement, qui est survenu dans la résolution, qu'on avait prise par rapport à l'affaire des envoyés de Suède et de l'empereur; le mécompte, que M. van Heeckeren a essuyé à Carlsberg; le jour, fixé pour le départ de M. Bonde, départ que M. Oxenstiern tâche pourtant encore d'empêcher; les singuliers raisonnements de ce ministre sur les suites de la paix, qu'il croit être sur le point d'être conclue entre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies . . . . . 242.

Receu le 30e. Lettre particulière du 14e Aoust 1697. — Il rend compte à M. de Torci de quelques particularités, se rapportant au prêche de Carpsonius, qu'il a nommé „Capronius" dans sa lettre, adressée au roi le 7 Août 1697 . . . . . 251.

Receu le 6e 7bre. 'A Stockholm le 21 Aoust 1697. — Il rapporte, qu'à ce qu'il semble il n'y a encore rien d'avancé à Hambourg; que, malgré M. Oxenstiern, les tuteurs n'ont pas voulu renouveler le traité d'alliance de la Suède avec l'Angleterre et les États Généraux; que les carosses des envoyés n'entreront plus dans la cour du palais du roi de Suède; que Staremberg partira l'automne prochain; que M. Bonde s'en ira dans quelques jours et mènera avec lui le Sr Fritz; ce que M. Lillierot a écrit à l'égard de la déclaration du roi de France, qu'il ne prétendait plus être tenu aux conditions, jadis offertes, après la fin du mois d'Août; quelques particularités, relatives à la flotte suédoise, prise par les Anglais, et à une requête des marchands de Stockholm, se rapportant au même sujet; que le sénat a fait une mercuriale à M. Okrielm, qui allait proprement à l'adresse de M. Oxenstiern; que le roi de Suède témoigne de la satisfaction des visites, qu'il lui fait, et qu'il est question de le faire dîner quelquefois avec le roi; que le roi de Suéde paraît disposé à rétablir l'ancien ordre de Suède; que M. Bonde se met en chemin sans instructions. . . . . 252.

Receu le 12 7bre. 'A Stockholm le 28e Aoust 1697. — Il écrit, que le départ de M. Bonde sans instructions a attiré une terrible réprimande à M. Okrielm dans le sénat; que d'après M. Lillierot la paix était autant que conclue entre la France, l'Angleterre et les États Généraux; que M. Fritz l'a prié, qu'on le ménageât extrêmement à la Haye; qu'il sera encore plus du service du roi de France de ménager le Sr Fritz, quand il sera de retour à Stockholm; qu'à ce qu'on dit M. le baron de Goes relèvera le comte de Staremberg; qu'apparemment M. van Heeckeren va partir tout de bon cette fois-ci. . . . . 258.

Receu le 20e. 'A Stockholm le 4e Septbre 1697. — Il mande qu'il n'apprend pas, qu'on soit encore convenu d'aucune chose à Hambourg; qu'il croit, que M. Olivenkrantz ne réussira pas à se faire nommer ambassadeur près la cour de France; que les tuteurs témoignent beaucoup d'inquiétude du traité de commerce, que les Hollandais sont en train de faire avec la France; qu'à la réserve de l'Angleterre il n'y a aucun état de l'Europe, où le commerce de France soit si mal traité qu'en Suède; que les Suédois n'osent déclarer, combien leur déplaît l'élection de l'électeur de Saxe en Pologne; ce qu'il a appris sur les affaires de ce royaume-là; que le bruit commun

est, que le duc de Hanovre est tombé en enfance; ce qu'on dit à Stockholm touchant le siège de Barcelone . . . . . 261.

Lettre particulière du même jour. — Il répond au mémoire concernant M. Strefft, que M. de Torci lui a envoyé . . . . . 267.

Receu le 27. 'A Stockholm le 11e 7bre 1697. — Il rapporte, que la cour de Vienne s'empresse fort d'apaiser le différend, qui regarde l'interdiction des envoyés; beaucoup de détails et de réflexions touchant les démêlés entre le roi de Danemarc et le duc de Holstein Gottorp; qu'il s'est expliqué avec les tuteurs sur l'affaire de Pologne et sur la conduite du résident de Suède dans ce royaume . . 269.

Lettre particulière du même jour. — Il rend compte à M. de Torci d'une couple de soupers, qu'il a offerts à M. et à Mad. Oxenstiern et à leurs filles . . . . . 274.

Receu le 5e Octobre. 'A Stockholm le 18e 7bre 1697. — Les matières, qui forment le contenu de cette lettre, sont: la justification de la déclaration du roi de France, remise au ministre médiateur en Hollande; la crainte des tuteurs, que la guerre ne recommence; le refus, que M. Staremberg a éprouvé de la part des tuteurs, lorsqu'il a voulu délivrer un mémoire de sa cour; son étonnement de ce que le roi de Danemarc incline à s'accommoder avec le duc de Holstein par le moyen de l'électeur de Brandebourg; les nouvelles favorables pour le prince de Conti, qu'il a apprises de l'envoyé de Pologne . . . . . 275.

Receu le 12 8bre. 'A Stockholm le 25e Septbre 1697. — Il mande, quelles sont ses vues à l'égard de ce qu'il y aura à faire dans les différends des deux rois du Nord; qu'il a parlé en particulier à quelques-uns des tuteurs des plaintes mal fondées de Palmquist, relatives au dommage, fait au commerce suédois par les armateurs français; que les tuteurs ne veulent entendre d'aucun accommodement avec la cour de l'empereur sans une satisfaction préalable de l'affront, fait à leur ministre à Vienne; que le comte Oxenstiern est très chagrin de ce que M. Staremberg devra quitter la Suède, sans pouvoir prendre congé du roi; la réponse sèche, donnée par les tuteurs au mémoire de M. Staremberg; l'effet, produit dans la cour de Stockholm par la nouvelle du passage du prince de Conti au Sund; que M. Oxenstiern en est fâché et prétend à tort, que le roi de Danemarc aurait dû l'empêcher; que les tuteurs assurent, qu'ils ne reconnaîtront pas l'envoyé de l'électeur de Saxe en qualité de ministre

du roi de Pologne; que, selon le grand-maître, le roi de Danemarc offre la carte blanche aux alliés; les discours, que lui et son secrétaire ont eus avec les tuteurs sur les démarches de M. van Heeckeren et sur les lettres de M. Lillierot par rapport à la déclaration du roi de France touchant Strasbourg et les conditions de paix, qu'il a offertes, ainsi que sur les plaintes des princes de l'empire, mécontents du train, que les négociations prennent à la Haye; pourquoi les tuteurs souhaitent, que Strasbourg ne demeure pas entre les mains du roi de France . . . . . 279.

Lettre particulière du même jour. — Il recommande à M. de Torci l'expédient, proposé par feu le roi de Suède à l'égard de Strasbourg . . . . . 290.

Reçu le 18. 'A Stockholm le 2e Octobre 1697. — Il écrit, qu'on vient d'apprendre à Stockholm, que la paix a été signée avec l'Espagne, l'Angleterre et les États Généraux; que l'envoyé de l'électeur de Saxe n'a pu avoir audience; qu'il se répand un bruit, que l'électeur de Saxe a été couronné roi de Pologne; que sur la demande de M. Wallenstedt le duc de Zell et le duc de Hanovre ont dressé un projet de traité, tendant à la protection du duc de Holstein, qui cependant ne sera vraisemblablement pas agréé par la Suède; pourquoi il n'a pas encore été invité à dîner avec le roi de Suède; que la nouvelle maison, où le roi de Suède ira demeurer, ne sera pas encore logeable dans un mois. . . . . 290.

Reçu le 26e. 'A Stockholm le 9e Octobre 1697. — Il rapporte, comment M. Oxenstiern lui a voulu faire accroire le contraire de ce que portent les ordres, donnés par les tuteurs a M. Lillierot; quel avait été le souhait de la cour de Suède touchant Strasbourg et ce qui avait été prescrit à M. Lillierot à ce sujet; que le maître des cérémonies est allé déclarer au Sr Bozen, que le roi de Suède ne voulait reconnaître aucun ministre de Pologne que celui, que l'envoyé de la République, qui était en cette cour, déclarerait avoir été légitiment élu; que les traités de commerce entre la Suède et les États Généraux seront bientôt renouvelés; que M. van Heeckeren est venu le complimenter sur la conclusion de la paix et qu'il lui a rendu sa visite; qu'on recommence à parler du dessein de couronner le roi de Suède à la diète qui va se tenir; que le jour, fixé pour l'ouverture de la diète, est le treize de Novembre; que l'enterrement du feu roi se fera le quatre Décembre . . . . . 293.

Receu le 4e Novembre. 'A Stockholm le 16e Octobre 1697. — Il mande, qu'à ce qu'il semble il a réussi à empêcher, que, selon les voeux de M. van Heeckeren, les commissionnaires Anglais et Hollandais ne soient rétablis dans le nouveau traité de commerce, que la Suède a l'intention de conclure avec les États Généraux; quels discours M. van Heeckeren tient sur les affaires de Pologne; comment M. Oxenstiern vient de prendre avec beaucoup de chaleur le parti de l'électeur de Saxe; qu'il est récemment arrivé en Suède un vaisseau de Dantzick, dont le maître dit, que le prince de Conti a été couronné roi de Pologne; que cette nouvelle a arrêté provisoirement la délibération du sénat sur la question, si le Sr Bosen serait admis à l'audiance . . . . . 298.

Receu le 12 9bre. 'A Stockholm le 23 Octobre 1697. — Il rapporte, que les États Généraux ont refusé les offres, faites par le roi de Danemarc il y a à peu près quatre mois, pour entrer dans l'union des alliés et pour faire la guerre à la France; que les grandes contestations, qu'il y a eu dans la dernière séance du sénat, ont roulé sur la qualité, en laquelle on recevrait le Sr Bosen; de quelle manière cet envoyé de l'électeur de Saxe a été admis à l'audience du roi de Suède; que cet envoyé recevra bientôt des lettres en bonne forme; qu'à l'instigation du comte Oxenstiern la reine, à ce qu'on dit, dans l'audience, donnée à cet envoyé, a fait traiter son maître de roi de Pologne; que M. Gabriel Oxenstiern quittera dans peu Vienne; que M. Staremberg partira, d'après ce que tout le monde dit, dès qu'il a de l'argent pour payer ses dettes; que M. van Heeckeren, quoique disant toujours, qu'il s'en ira, reste continuellement; que les États Généraux ont offert de rendre au roi de Suède les troupes, qu'il leur a vendues; que le commissaire du roi de Suède à Dantzick a écrit, que le prince de Conti a mis pied à terre et est en marche en Pologne; que le roi aura à payer les gratifications des deux ministres suédois, qui lui ont rendu des services 302.

Lettre particulière du même jour. — Il demande à M. de Torci, sous quelle adresse il enverra ses lettres, et lui envoie le traité, fait en 1688 entre la Suède et les Provinces-Unies . . . . . 308.

Receu le 19e. 'A Stockholm le 23 Octobre 1697. — Il écrit, qu'il aura dans peu de jours une audience publique; que les sénateurs n'enverront que des carosses à deux chevaux, et pourquoi; qu'il fera aussi un compliment à la reine et passera chez les tuteurs;

qu'aucun des alliés n'a écrit une lettre au roi de Suède; qu'on est irrité à la cour où il est du mauvais accueil, que M. Bonde a eu de la part des alliés et qui diffère tant de la réception, que les plénipotentiaires de France lui ont faite; que M. Lillierot a mandé, que les alliés feraient entre eux un traité de garantie; que la plus grande partie des sénateurs est fort bien disposée pour la France; que les rois de Danemarc et de Suède ont témoigné, chacun de sa part, qu'ils désirent vivre en bonne intelligence l'un avec l'autre; que la reine mère s'est repentie d'avoir fait nommer l'électeur de Saxe roi dans l'audience particulière; quels discours la comtesse Oxenstiern tient par rapport à la réception du Sr Bosen en qualité d'envoyé du roi de Pologne; qu'un sénateur lui a dit, que le roi d'Angleterre prêtait de l'argent à l'empereur, pour augmenter le fort de Zell; qu'on parle plus que jamais de faire couronner le roi de Suède à la diète. — Dans un postscriptum il fait son compliment au roi des grandes actions, par lesquelles il s'est illustré . . . . . 308.

Receue le 23 Novembre. Le 30 Oct. — Il mande, qu'il a présenté la lettre du roi de France au roi de Suède dans une audience publique; qu'il a été voir aussi la reine et les tuteurs; quelles preuves on a des bonnes dispositions des tuteurs et du sénat pour la France; que M. Oxenstiern l'a assuré, qu'il contribuerait volontiers au renouvellement des anciennes liaisons de la Suède avec la France; qu'il appert donc, que ceux, qui sont portés pour la France, l'emportent de beaucoup sur le comte Oxenstiern; que le temps est extrêmement propre à faire une alliance avec la Suède; que quelques tuteurs souhaitent, que le roi de France prenne sous sa protection les principautés de Veldents et de la Petite Pierre; que toutes les brigues de M. van Heeckeren, de M. Oxenstiern et de M. Olivenkrantz pour le rétablissement des commissionnaires ont été vaines; que le comte Oxenstiern n'a pas mieux réussi dans ses tentatives en faveur du comte Staremberg; que les ministres de Suède dans les cours étrangères dépendent tous de M. Oxenstiern; que les tuteurs ont rappelé le Sr Storn de Pologne; quel singulier avis l'envoyé de Suède près la cour de Danemarc avait donné aux ministres du roi de Danemarc touchant une escadre française; qu'il est nécessaire que les gratifications soient envoyées à ceux des tuteurs, à qui on les a promises; que la régence n'a pas encore envoyé de réponse aux États Généraux sur les six régiments; qu'il aura une tribune distinguée au service du feu roi; qu'il y a des indices, dont on peut déduire, que le roi

de Suède ne se rapportera pas entièrement à M. Oxenstiern et qu'il sera porté pour la France; que M. van Heeckeren demande à prendre congé du roi de Suède; qu'il envoie à S. M. la lettre, que le roi de Suède vient de lui écrire; la prière, relative à des marchandises, contenues dans un vaisseau, mené à Dunkerque, que M. Piper lui a faite; qu'il se réjouit de pouvoir bientôt retourner en France, à moins que le roi n'ait l'intention de faire un traité avec la Suède. 315.

Lettre du roy de Suède . . . . . 327.

Compliment, fait au roy de Suède par M. le comte d'Avaux 328.

Réponse, faite par ordre du roy de Suède au compliment cy-dessus, par le sénateur Gulembourg . . . . . 330.

Lettre particulière. — Il rend grâce à M. de Torci de lui avoir procuré son congé; mais il ajoute, qu'il aimerait mieux rester à la cour où il est, si le roi de France se propose de faire une alliance avec la Suède. En même temps il fixe son attention sur les preuves du contentement, qu'on témoigne de lui en Suède. . . . . 331.

Receu le 23e. 'A Stockholm le 2e Novembre 1697. — Il communique à S. M. la prière du roi de Suède de vouloir empêcher, que quelque prince d'Allemagne ne fasse entrer des troupes dans le duché des Deux-Ponts. . . . . 332.

Lettre particuliére du même jour. — Il espère, que M. de Torci effectuera, que le roi de France le charge de la conduite des affaires, qu'il y a encore à manier à Stockholm. . . . . 334.

Autre lettre particulière du même jour. — Il prie M. de Torci de faire en sorte que ce soit par lui que le roi de Suède l'apprenne, si le roi de France veut lui faire quelque plaisir en cette occasion 334.

Receu le 1e xbre. 'A Stockholm le 13e Novembre 1697. — Les sujets, qui font le contenu de cette lettre, sont: les nouvelles de Pologne, arrivées à Stockholm par des lettres particulières; le mécontentement du roi de Suède de M. Oxenstiern à cause des caresses, qu'il a faites à M. Bosen; l'intention du roi de Danemarc de suivre le roi de Suède par rapport aux affaires de Pologne; l'avis de la défaite des Moscovites par les Tartares; le discours, qu'il a eu avec M. van Heeckeren sur les commissionnaires étrangers; le conseil singulier, donné par le comte Oxenstiern à M. Gabriel Oxenstiern;

le résultat de la délibération du sénat sur la question des nouvelles alliances, que la Suède aura à faire; le dessein, qu'on a d'envoyer M. Bonde en qualité d'ambassadeur extraordinaire en France; le délai de la diète et la venue du roi de Suède à Stockholm . 335.

Reçu le 10 xbre. 'A Stockholm le 20e Novembre 1697. — Il mande, comment il s'est fait que le roi de Suède ait été mis subitement sur le trône le 18 de Novembre; les démêlés, que le comte Oxenstiern a eus avec les autres sénateurs; qu'il est peu probable que le roi de Suède se remette entièrement à lui; que la reine n'aura plus aucune part dans les affaires; qu'il n'y a pas de règlement en Suède, fixant l'époque de la majorité du roi; que le sénat a renvoyé à M. van Heeckeren l'écrit, relatif aux commissaires étrangers, qu'il lui avait délivré; que le Sr Robinson a renvoyé au sénat la résolution, prise par les sénateurs et se rapportant à la même matière; que le comte Staremberg lui a fait faire un compliment sur la signature de la paix et qu'il le lui a rendu; que l'ordre de ne plus laisser entrer les carosses des ministres étrangers dans la cour du palais du roi a été exécuté ponctuellement; que les Suédois ne craignent rien tant que l'agrandissement des Moscovites; que l'électeur de Saxe va envoyer à cette cour le comte Charles Lewenhaupt; que les sénateurs se sont plaints de ce qu'ils n'ont rien su du séjour prolongé d'une escadre française dans la mer Baltique . . . 340.

Reçu le 16 xbre. 'A Stockholm le 27 Novembre 1697. — Il rapporte, que les tuteurs se démettront de leurs fonctions le 7 Décembre; qu'on regrette à présent la manière tumultueuse, dont on a usé pour mettre le roi de Suède sur le trône; les détails, qu'il a appris touchant le couronnement prochain du roi; que les Suédois souhaitent fort un traité de commerce avec la France; que les alliés font imprimer un manifeste, pour se plaindre de la conduite de la médiation de la Suède; l'ordre, donné à M. Oxenstiern de faire une proposition au roi de France sur l'exercice de la religion dans le duché des Deux-Ponts; les tentatives infructueuses, faites par M. Staremberg et M. Oxenstiern, pour qu'on permette encore au premier de prendre congé du roi de Suède; l'arrivée à Copenhague du prince de Conti, qui retournera en France; les relations, qu'il y a entre M. Oxenstiern et M. Charles Lewenhaupt; la conviction de M. Wrede, que la Suède doit faire marcher des troupes en Livonie; que M. Lillierot a eu une visite de M. Lefort ou du czar; la

déduction, faite par M. Lillierot et envoyée au sénat, relative à l'affaire de Pologne, dont on est fâché à la cour où il est; qu'il serait bon que M. le prince de Conti envoyât quelqu'un en Suède; le discours, qu'il a eu avec M. Bielke sur la question, si le prince de Conti ne pourrait pas se servir des troupes, que les États Généraux rendront à la Suède; qu'il y a quelque apparence, que le roi de Danemarc ajuste ses différends avec le duc de Holstein; quelles démarches il fera, afin de tâcher d'effectuer, que le roi de Suède se marie avec la princesse de Danemarc; une particularité, qu'il vient d'apprendre et qui prouve la piété du roi de Suède . . . . 347.

Obligation de cinquante mille escu, faitte au roy par le roy de Suède. . . . . 356.

Traitté, fait pour la vente de six régimens suédois aux Estats Généraux . . . . . 357.

Lettre particulière de 27 Novembre 1697. — Il soumet au jugement de M. de Torci l'idée, qui lui est venue, s'il ne serait pas à propos, que le roi de France fît présent à cette heure au roi de Suède de l'obligation de 50,000 écus qu'il a à la charge de ce roi-ci. 360.

Receu le 22 xbre. Cette lettre est sans datte (de 4e Dec.) — Il écrit, que l'avis sur la clause, insérée par ordre du roi de France touchant la religion, a causé une espèce de querelle entre M. Oxenstiern et quelques-uns des tuteurs; que la substance de la réponse, faite à M. Lillierot, est, que la Suède ne veut rien faire pour qui que ce soit en Pologne; qu'à ce qu'il paraît, presque tous les sénateurs s'opposeront à la réception de M. Charles Lewenhaupt; que le prince de Conti a essuyé une furieuse tempête en sortant du Cattegat; que, sur la plainte qu'il a faite, le roi de Suède lui a fait savoir, qu'on enverrait au commandant d'Elfsbourg l'ordre de rendre au prince de Conti le salut, qui lui est dû, et de lui fournir tout ce dont il aurait besoin; que les Saxons ont pris les chiffres et les lettres de MM. de Polignac et de Chateauneuf; qu'il a l'intention de proposer bientôt l'accommodement entre le roi de Danemarc et le duc de Holstein; que tous les sénateurs ont été fort étonnés de la nouvelle de l'arrivée prochaine de la duchesse de Holstein avec son fils et sa fille; ce qu'il a appris à l'égard des régiments suédois, qui sont au service des États Généraux; que la reine a fait murer la porte de la cave, où est le corps de Gustave Adolphe. 361.

Lettre particulière. — Il prie M. de Torci d'intercéder en sa faveur, pour qu'il ait une gratification . . . . . 366.

'A Stockholm le 11e Décembre 1697. — Il mande, quel est le contenu du manifeste des alliés, qui est sous la presse; que les sénateurs sont inquiets de ce que le roi de France n'a pas nommé d'ambassadeur, qui le remplacera; qu'il fera le lendemain la proposition, relative au duc de Holstein, à M. Oxenstiern; que la reine mère et M. Oxenstiern ont inutilement tâché de gagner la princesse de Suède pour leur projet de mariage du roi de Suède avec la princesse de Holstein; qu'il est très bien auprès de cette princesse-là; qu'il a reçu les deux billets, que S. M. lui a envoyés et qu'il en a informé les deux personnes, qui y ont intérêt; que le prince de Conti est parti d'Elfsbourg; quels étaient les ordres, donnés par le roi de Suède, touchant les honneurs, qu'on lui aurait rendus; que l'enterrement du feu roi a eu lieu; que les tuteurs se sont démis de leurs charges; que le roi de Suède sera couronné le 24 de Décembre; que ce roi se mettra lui-même la couronne sur la tête; que ce roi, quoiqu'il ne soit pas prévenu en faveur du comte Oxenstiern, sera vraisemblablement obligé de lui donner une assez grande part dans les affaires; que ce roi est très bien disposé pour la France; que le roi Guillaume a blâmé le procédé insolent de M. van Heeckeren. 367.

Lettre particulière du même jour. — Il informe M. de Torci de quelques détails, relatifs au mode de paiement des gratifications, envoyées par le roi de France . . . . . 372.

Reçu le 7e Janvier 1698. 'A Stockholm le 18 xbre 1697. — Les matières, traitées dans cette lettre, sont: la promesse du roi de Suède de donner par écrit les conditions, qui, d'après son opinion, pourraient terminer les démêlés entre le Danemarc et le Holstein; que la duchesse de Holstein arrivera à Stockholm le 18 Décembre; que le couronnement du roi se fera le 26; la manière d'agir du roi de Suède, qui ne se départ pas de ce qu'il a résolu; que ce roi persiste à vouloir se couronner lui-même malgré les remontrances de la reine et de tous les grands seigneurs; que, contre la pratique, établie jusqu'ici, le même roi a fait porter ses tables et ses papiers dans un cabinet, où il s'enferme avec celui, avec lequel il veut travailler; qu'il espère, que le roi de France aura égard à la prière de M. Piper, qui, étant secrétaire d'état, aura beaucoup de part aux affaires; qu'on souhaite beaucoup de faire un traité de commerce avec la

France; le discours, qu'il a eu avec M. Oxenstiern sur les affaires de Pologne; la promesse, qu'on lui a faite à ce sujet. . . . 373.

Reçu le 16 Janvier 1698. 'A Stockholm le 25e Décembre 1697. — Il rapporte, que le roi de Suède a de bons sentiments pour la France, dont il cite un exemple frappant; pourquoi on a aussi envoyé à l'empereur la lettre, notifiant l'avénement au trône du roi de Suède; toutes les cérémonies de la manière, dont s'est fait le couronnement du roi; quels changements ce roi-ci a apportés à cette solennité, changements dont les sénateurs sont très irrités; que le roi a aussi voulu, que les états lui prêtassent serment, contre la coutume, la veille du couronnement et dans la cour du palais; que les serments étaient très obligatoires pour la souveraineté absolue et pour l'hérédité en faveur des filles; que lui, le roi, ne s'est pas lié par serment envers les états; qu'on attribue les changements en partie à M. Wallenstedt; que la couronne est tombée à terre, lorsque le roi montait à cheval; qu'on a doublé la salve lors du couronnement; quel est le contenu de la lettre cachetée, laissée par le feu roi à son fils; le discours, qu'il a eu avec M. Oxenstiern sur les troupes, qui seront mises en quartier dans le duché des Deux-Ponts, et sur la religion; que l'écrit, qui regarde le duc de Holstein, est couché en suédois et sera traduit en latin; que personne dans la Suède ne souhaite la princesse de Holstein; que le baron Juel arrivera dans un ou deux jours et que les affaires, qu'il aura à traiter, passeront par ses mains; les nouvelles, que le baron de Saken prétend avoir de Pologne; des propositions de rendre la ville de Hambourg neutre, qu'on lui a envoyées; que le roi de Suède est malade de fatigue . . 378.

Lettre particulière du même jour. — Il rend compte à M. de Torci de quelques particularités concernant les lettres de change, qu'il a reçues. . . . . 388.

NOTE ADDITIONNELLE.

Le marquis d'Arquien, dont il est question dans *la* 1e *note* de la page 5e, était capitaine des gardes du duc d'Orleans. Voir sur le sujet, auquel se rapporte cette note, surtout un article de M. Stenzel, intitulé *Beiträge zur Geschichte Polens und der Familie Sobieski* (Contributions à l'histoire de Pologne et de la famille Sobieski) et inséré dans *l'Archiv für Geschichte und Literatur* (archives pour l'histoire et la littérature), feuille périodique, publiée par MM. Schlosser et Bercht, 1833, V, p. 319 et suiv., où l'on trouvera nombre de détails sur cette famille et sur les démêlés de la reine avec son fils.

Door het HISTORISCH GENOOTSCHAP zijn uitgegeven onderstaande werken:

KRONIJK van het Historisch Gezelschap te Utrecht.

2e jaargang. 1846 (*) *f* 5.—.	4e jaargang. 1848. . *f* 3.70.
3e jaargang. 1847. . - 2.70.	5e jaargang. 1849. . - 6.—.

(*) **De eerste jaargang is nimmer in druk verschenen.**

KRONIJK van het Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht.

2e *serie*	
6e jaargang. 1850. . *f* 6.—.	19e jaargang. 1863. . *f* 7.40.
7e jaargang. 1851. . - 6.40.	20e jaargang. 1864. . - 7.20.
8e jaargang. 1852. . - 6.80.	5e *serie*
9e jaargang. 1853. . - 6.80.	21e jaargang. 1865. . - 7.60.
10e jaargang. 1854. . - 6.80.	22e jaargang. 1866. . - 7.20.
3e *serie*	23e jaargang. 1867. . - 9.20.
11e jaargang. 1855. . - 3.20.	24e jaargang. 1868. . - 9.40.
12e jaargang. 1856. . - 3.60.	25e jaargang. 1869. . -10.70.
13e jaargang. 1857. . - 4.80.	6e *serie*
14e jaargang. 1858. . - 5.10.	26e jaargang. 1870. . - 8.00.
15e jaargang. 1859. . - 4.60.	27e jaargang. 1871. . - 8.20.
4e *serie*	28e jaargang. 1872. . - 6.20.
16e jaargang. 1860. . - 5.40.	29e jaargang. 1873. . - 8.30.
17e jaargang. 1861. . - 5.80.	30e jaargang. 1874. . -10.30.
18e jaargang. 1862. . - 6.60.	31e jaargang. 1875. . - 8.40.

BERIGTEN van het Historisch Gezelschap te Utrecht.

1e deel. 1e stuk. 1846. *f* 3.40.	2e deel. 2e stuk. 1849.
1e deel. 2e stuk. 1848. - 2.20.	(Verhooren van JOHAN
2e deel. 1e stuk. 1849. - 2.20.	v. OLDENBARNEVELT). - 3.80.

BERIGTEN van het Historisch Genootschap te Utrecht.

3e deel. 1e stuk. 1850. *f* 3.—.	5e deel. 2e stuk. 1856. - 2.50.
3e deel. 2e stuk. 1851. - 3.—.	6e deel. 1e stuk. 1857. - 2.50.
4e deel. 1e stuk. 1851. - 3.—.	6e deel. 2e stuk. 1857. - 2.10.
4e deel. 2e stuk. 1851. - 2.50.	7e deel. 1e stuk. 1861. - 5.50.
5e deel. 1e stuk. 1853. - 3.20.	7e deel. 2e stuk. 1863. - 6.50.

CODEX DIPLOMATICUS in 4°. 1848. - 5.20.

2e *serie* in 8°.

1e deel. 1e afd. 1852. *f* 3.75.	3e deel. 2e afd. 1856. - 3.40.
1e deel. 2e afd. 1852. - 3.10.	4e deel. 1e afd. 1859. - 3.10.
2e deel. 1e afd. 1853. - 6.20.	4e deel. 2e afd. 1860. - 5.20.
2e deel. 2e afd. 1853. - 3.20.	5e deel. 1860. . . . -12.00.
3e deel. 1e afd. 1855. - 6.50.	6e deel. 1863. . . . - 1.20.

REGISTER op de onderwerpen behandeld in de Kronijk, Berichten en den Codex Diplomaticus . . . . . - 1.80.

WERKEN van het Hist. Genootschap te Utrecht.
Nieuwe Reeks.

N°. 1. Bronnen van de geschiedenis der Nederlanden in de middeleeuwen. — Annales Egmundani . *f* 1.20.

N°. 2. Verbaal van de buitengewone Ambassade naar Engeland in 1685 . . . . . - 1.80.

N°. 3. Memoriën van Roger Williams . . . . . - 2.10.

N°. 4. Bronnen van de geschiedenis der Nederl. in de middeleeuwen. — Kronijken van Emo en Menko. - 3.70.

N°. 5. Hortensius over de opkomst en den ondergang van Naarden. Met 2 kaarten . . . . . - 4.50.

N°. 6. Bronnen van de geschiedenis der Nederlanden in de middeleeuwen. — Kronijk van Holland van een ongenoemden geestelijke (Gemeenlijk geheeten Kronijk van den Clerc uten laghen landen bi der see). . . . . - 2.30.

N°. 7. Kronijk van Eggerik Egges Phebens van 1565—1594. . . . . - 2.40.

N°. 8. De oorlogen van Hertog Albrecht van Beieren met de Friezen in de laatste jaren der XIVe eeuw. - 9.80.

N°. 9. Verbaal van de Ambassade van Gaspar van Vosbergen bij den Koning van Denemarken, den Neder-Saxischen Kreits en den Koning van Zweden. 1625. . . . . - 2.30.

N°. 10. Verbaal van de Ambassade van Aerssen, Joachimi en Burmania naar Engeland. 1625. . . - 1.90.

N°. 11. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Eerste Deel.* 1584—1618. . . - 4.00.

N°. 12. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Tweede Deel. Eerste Afdeeling.* 1618—1621. . . . . - 2.80.

N°. 13. Memorials and Times of Peter Philip Juriaan Quint Ondaatje . . . . . - 4.00.

N°. 14. Verhooren en andere bescheiden betreffende het Rechtsgeding van Hugo de Groot. . . . . - 4.80.

N°. 15. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Tweede Deel. Tweede Afdeeling.* 1621—1626. . . . . - 5.50.

N°. 16. Memoriën en Adviezen van Cornelis Pieterszoon Hooft . . . . . - 4.90.

N°. 17. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Derde Deel. Eerste Afdeeling.* 1626, 1627 . . . . . - 6.50.

N°. 18. Onderzoek van 's Konings wege ingesteld omtrent de Middelburgsche Beroerten van 1566 en 1567; naar 't oorspronkelijke handschrift uitgegeven door Dr. J. van Vloten . . . . . *f* 3.40.

N°. 19. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Derde Deel. Tweede Afdeeling.* 1628, 1629 . . . . . - 8.20.

N°. 20. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Derde Deel. Derde Afdeeling.* 1630. . . . . - 6.10.

N°. 21. De Rekeningen der Grafelijkheid van Holland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Eerste Deel* . . . . . - 5.80.

N°. 22. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Derde Deel. Vierde Afdeeling.* 1631—1644. . . . . - 4.50.

N°. 23. Journaal van Constantijn Huygens, den zoon, van 21 October 1688 tot 2 September 1696 (Handschrift van de Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam). *Eerste Deel.* - 6.70.

N°. 24. De Rekeningen der Grafelijkheid van Holland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Tweede Deel.* . . . . - 7.20.

N°. 25. Journaal van Constantijn Huygens, den zoon, van 21 October 1688 tot 2 September 1696 (Handschrift van de Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam). *Tweede Deel.* - 7.90.

N°. 26. De Rekeningen der Grafelijkheid van Holland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Derde Deel* . . . . . - 6.20.

N°. 27. Brieven van en aan Joan Derck van der Capellen van de Pol. Uitgegeven door Mr. W. H. de Beaufort . . . . . - 10.80.

N°. 28. Bellum Trajectinum Henrico Bomelio autore . - 1.40.

N°. 29. De Rekeningen der Grafelijkheid van Zeeland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Eerste Deel* . . . . . - 6.80.

N°. 30. De Rekeningen der Grafelijkheid van Zeeland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Tweede Deel* . . . . . - 5.30.

N°. 31. Lijst van Noord-Nederlandsche Kronijken. Met opgave van bestaande Handschriften en Litteratuur, door Mr. S. Muller. Fz. . . . . *f* 1.40.

N°. 32. Journaal van Constantijn Huygens, den zoon, gedurende de veldtochten der jaren 1673, 1675, 1676, 1677 en 1678 . . . . . - 3.50.

N°. 33. Négociations de Monsieur le comte d'Avaux, ambassadeur extraordinaire à la cour de Suède, pendant les années 1693, 1697, 1698, publiées pour la première fois d'après le manuscrit, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, par M. le Prof. J. A. Wijnne. Tome premier. - 8.00.

N°. 34. Idem. Tome deuxième . . . . . - 5.40.

BIJDRAGEN EN MEDEDEELINGEN van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht. Ie Deel. *f* 5.60.

Idem. IIe Deel . . . . . - 5.20.

Idem. IIIe Deel . . . . . - 5.20.

Idem. IVe Deel . . . . . - 8.80.

Idem. Ve Deel . . . . . - 5.40.

DAGVERHAAL van Jan van Riebeek, Eerste Gouverneur aan de Kaap de Goede Hoop. . . . - 1.20.

KATALOGUS der Boekerij van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht. 3e uitgave. 1872. . - 1.60.

SUPPLEMENT-KATALOGUS der derde uitgave in 1872 van de Boekerij van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht. 1882. . . . . - 1.10.

Abraham de Wicquefort, Histoire des Provinces-Unies des Païs-Bas, depuis le parfait establissement de cet estat par la paix de Munster. Tom. I—IV. . . - 26.00.

Jhr. Mr. A. M. C. van Asch van Wijck, Een Woord in het belang van het Nederl. Archiefwezen. 1846. - 0.20.

Bovenstaande werken zijn, voor zoover zij voorhanden zijn, door de Leden **tegen de helft** van den prijs te bekomen.

H67w MAR 17 1919

NÉGOCIATIONS

DE

MONSIEUR LE COMTE

D'AVAUX,

ambassadeur extraordinaire à la cour de Suède

PENDANT LES ANNÉES 1693, 1697, 1698,

publiées pour la première fois d'après le manuscrit,
conservé à la bibliothèque de
l'Arsenal à Paris,

PAR

J. A. WIJNNE,
chevalier de l'ordre royal de l'Étoile Polaire,
docteur ès lettres, professeur d'histoire à l'Université
d'UTRECHT.

Tome troisième,
(PREMIÈRE PARTIE).

WERKEN VAN HET HISTORISCH GENOOTSCHAP,
GEVESTIGD TE UTRECHT.

NIEUWE SERIE N°. 85.

UTRECHT,
KEMINK & ZOON.
1883.

WERKEN

UITGEGEVEN DOOR HET

HISTORISCH GENOOTSCHAP,

GEVESTIGD

TE UTRECHT.

NIEUWE REEKS.

N°. 35.

NÉGOCIATIONS

DE

MONSIEUR LE COMTE

D'AVAUX,

ambassadeur extraordinaire à la cour de Suède,

PENDANT LES ANNÉES 1693, 1697, 1698,

publiées pour la première fois d'après le manuscrit,
conservé à la bibliothèque de
l'Arsenal à Paris,

PAR

J. A. WIJNNE,
chevalier de l'ordre royal de l'Étoile Polaire,
docteur ès lettres, professeur d'histoire à l'Université
d'UTRECHT.

Tome troisième,
(PREMIÈRE PARTIE).

WERKEN VAN HET HISTORISCH GENOOTSCHAP,
GEVESTIGD TE UTRECHT.

NIEUWE SERIE N°. 35.

UTRECHT,
KEMINK & ZOON.
1883.

DÉPESCHES DE MONSIEUR LE COMTE D'AVAUX,

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE EN SUÈDE;

depuis le premier Janvier 1698 jusques au 6e Aoust ensuivant.

'A Stockholm le 1e Janer 1698.

M. d'Avaux mande au roi, que le comte Oxenstiern s'oppose de toutes ses forces à l'alliance de la France et pourquoi; que les autres sénateurs, à la réserve des deux Wachtmeister, sont d'un sentiment contraire; que cependant de même que M. Wrede, il n'est pas d'avis, que l'alliance soit proposée tout de suite, puisqu'on n'a pu découvrir jusqu'ici l'opinion du roi de Suède là-dessus; que ce roi a déclaré à M. Oxenstiern, qu'il voulait que dorénavant la chancellerie donnât son avis sur tout ce qui se rapportait aux affaires étrangères, avant qu'on en déliberât en sa présence dans le sénat; que M. Oxenstiern a eu tant de chagrin de cette remontrance, qu'il en est tombé malade; quelles sont les deux difficultés, relatives au traité d'alliance, qu'on fait à Stockholm, et de quelle manière il les a réfutées; qu'il envoie à Sa Majesté avec cette lettre un écrit, que M. Oxenstiern lui a remis, contenant les conditions, auxquelles le roi de Suède croit que le duc de Holstein pourrait s'accommoder avec le Danemarc; qu'il l'a communiqué à M. Juel; que M. Oxenstiern a fait dire au duc de Holstein, qu'il était dangereux que la France se mêlât de cette affaire; qu'il est à craindre, que le duc de Holstein n'épouse la princesse de Suède, mariage que les sénateurs ne souhaitent pas; que la santé du roi de Suède est très délicate; que le roi

de Suède et sa soeur inclinent à rétablir les anciens ordres des rois de Suède; qu'on ne sait encore, qui sera envoyé en qualité d'ambassadeur à la cour de France; qu'il tâche sous main d'empêcher la réception des deux envoyés de l'électeur de Saxe en qualité d'envoyés du roi de Pologne; que le comte Dona est nommé envoyé extraordinaire de Brandebourg en Suède; que le prince de Hanovre a fait demander en mariage une des filles de l'empereur.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honorée le 5 du mois passé.

J'ay parlé aux sénateurs, qui avoient témoigné de bonnes dispositions pour l'alliance avec V. M. Je les ay trouvé dans les mêmes sentimens, et si la tutelle eût continué, c'estoit une affaire, qui auroit esté bientost conclue, et quoique je reçoive les mêmes assurances des sénateurs, je ne puis les donner à V. M., parce que je n'ay pas une pareille certitude, ne pouvant répondre des sentimens du roy de Suède, qui ne s'est pas expliqué là-dessus; mais j'exposeray à V. M. l'état, où l'on est à présent en Suède; la conduite, que le roy a tenue depuis son avénement à la couronne, et les sentimens, que j'ay pu découvrir de tous les sénateurs. V. M. par ses grandes lumières jugera bien mieux de ce qu'on peut se promettre de cette affaire, que je ne le puis faire, quoique je sois sur les lieux.

Le comte Oxenstiern est déchaîné contre l'alliance de la France. Il prétend, que la Suède est perdue, si elle change les maximes, qu'elle a pris en 1680 après une meure délibération; qu'il n'y a d'autres sûretez pour elle que de s'unir avec l'empereur, qui lui peut donner aisément du secours, et aux puissances de mer, qui les [1]) peuvent secourir en cas de besoin, ce que V. M. ne pouroit

1) „les", savoir les Suédois.

faire ny par terre, ny par mer, et qu'ainsi ils demeuroient à la mercy de leurs ennemis. Ce raisonnement est si faux, qu'il est très aisé de détruire [1]). Cependant on doit s'attendre, que le comte Oxenstiern l'appuyera de toutes ses forces. Il a dit à deux ministres étrangers de prendre garde à eux et qu'avant qu'il fût un mois il y auroit une alliance faite entre la France et la Suède. Tout cela, Sire, est fondé sur les sentimens, qu'il a reconnu dans les autres sénateurs, lorsqu'ils ont parlé ensemble par manière de discours des alliances, qu'ils avoient à faire.

Les autres sénateurs, à la réserve des deux Wachmestres [2]), sont d'un sentiment contraire, et Guldenstolpe a témoigné estre fâché, que je n'eusse pas encore la liberté de parler de l'alliance, estant persuadé, qu'aussitost qu'on saura que V. M. veut bien la renouveller avec la Suède, toutes les raisons du comte Oxenstiern ne feront pas grand mal. M. Wrede n'est pas du même avis, et je crois le sien meilleur. Il dit, que pour lui il est persuadé en sa conscience, que l'intérest de la Suède est de faire l'alliance avec V. M.; qu'il voit tous les sénateurs de même sentiment, à la réserve du comte Oxenstiern, mais qu'il ne seroit par d'avis, que je la proposasse à cette heure, jusqu'à ce qu'ils ayent pu découvrir les sentimens du roy; que, depuis qu'il est monté sur le trosne, le sénat n'a pas esté assemblé une seule fois; qu'on ne les a pas même informé depuis trois semaines que [3]) contenoient les lettres des ministres, qu'ils ont dans les cours étrangères. Cela se raporte fort à l'ordre, que V. M. m'a donné de ne rien proposer, que je ne lui eusse auparavant rendu compte de la disposition de la cour de Suède et de ce qu'on pouroit insérer dans ce traitté. Ce temps-là même, que j'attendray

---

1) le détruire.

2) Voir *Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 280.

3) de ce que.

de nouveaux ordres de V. M., ne sera pas perdu, car Mr Wrede a promis de conférer avec Mrs Bielke et Guldenstolpe et de prendre des mesures tous trois ensemble pour s'assurer des autres sénateurs, de sonder même le comte Oxenstiern là-dessus, pour voir, jusques où va son aversion et l'opposition, qu'il y pouroit former.

V. M. jugera par ce que je lui viens de dire, que je ne puis l'informer précisément des sentimens du roy de Suède, n'ayant rien de nouveau à mander; mais à l'égard de la confiance, qu'il peut avoir au comte Oxenstiern, j'auray l'honneur d'adjouter à ce que j'en ay déjà mandé, qu'il y aura après-demain huit jours que le comte Oxenstiern alla chez le roy avec force papiers et quantité de lettres à signer, et lui dit, qu'il venoit lui rendre compte de plusieurs affaires étrangères, qui estoient demeuréez en arrière et qu'il estoit nécessaire d'expédier. Il lui en voulut rendre un compte succint, comme il faisoit au feu roy, et lui présenta les lettres à signer, dont la première estoit un ordre à ses envoyez d'appuyer les intérests du duc d'Hanover.

Le roy rejetta cette lettre et dit, qu'il ne la vouloit pas signer, et refusa pareillement d'entendre le comte Oxenstiern sur toutes les autres affaires. Il lui dit, qu'il vouloit doresnavant, que la chancelerie, qui est composée des comtes Oxenstiern et Guldenstolpe et de quelques autres personnes, qui ne sont pas sénateurs, dressassent des mémoires de toutes les affaires étrangères, qui se présenteront, et missent à la marge leur avis; qu'ils missent pareillement leur avis à la marge des lettres de ses ambassadeurs et envoyez; qu'ils reportassent le tout au sénat, où on délibéreroit en sa présence. Oxenstiern luy remontra, qu'il avoit coutume d'ébaucher les affaires avec le feu roy et de luy en donner connoissance, avant que de les porter au sénat; qu'il en expédioit même beaucoup, qui n'étoient pas de conséquence. Le roy luy

répliqua, que le roy son père lui avoit dit de faire délibérer dans le sénat sur toutes les affaires étrangères et qu'il ne vouloit par en entendre parler auparavant.

V. M. peut juger du chagrin du comte Oxenstiern. Il n'a pu s'empêcher de le témoigner à M. le grand-maître, et c'est par lui que j'ay sceu toutes ces particularités-là. Il lui a dit, que la Suède estoit perdue; qu'il en prévoyoit la ruine totale; qu'il voudroit estre mort il y a dix ans; qu'il ne vouloit plus se mesler des affaires et autres choses semblables. Il a esté très mal la nuit suivante d'une oppression de poitrine, accompagnée d'un peu de fièvre. Il a gardé la chambre pendant quatre jours. Il alla néantmoins hier chez le roy, et ce matin 22 Décembre, vieux stile, il est parti pour sa maison de Rosseberg, d'où il ne doit revenir que de lundi en huit jours, troisième de Janvier, aussi du même stile. Ce que je trouve de meilleur à tout cela est que j'ay appris par le gendre de Walerstedt, que c'est son beau-père qui a inspiré ces sentimens au roy et lui a remontré, qu'il estoit inutile d'assembler ses sénateurs pour délibérer sur les affaires étrangères, qui n'en estoient pas instruits à fonds et qui ne savoient que ce qui [1]) plaisoit au comte Oxenstiern de leur dire.

Voilà, Sire, l'estat présent de la Suède. Je m'apliqueray soigneusement à estre informé de tous les changemens, qui pourront arriver, pour en rendre à V. M. le compte le plus exact qu'il me sera possible.

Cependant j'ay fait des remarques sur les articles du traitté de 1661 [2]), à quoi j'ajouteray icy, que les deux difficultés, qu'on m'a faites, sont les deux, sur lesquelles V. M. m'a déclaré ses intentions. La première et la

---

1) ce qu'il.

2) Ce traité fut conclu entre la France et la Suède le 24 Sept. 1661 à Fontainebleau. Voir Dumont, VII (2), p. 381 et suiv.

plus considérable est l'insertion du traitté de commerce, qu'ils souhaitent fort. Ils m'ont représenté, que, quand ils n'auront pas l'exemption des cinquante sols par tonneau, qu'on a accordé aux Hollandois, ils ne pourront plus négotier en France, et que c'estoit détruire absolument leur commerce. Je leur ay allégué les raisons, que V. M. m'a enseigné par ces [1]) précédentes dépesches, et quoique je ne doive pas entrer en aucune discution, j'ay crû pouvoir leur dire, qu'ils ont fait des impositions si exhorbitantes en 1668 sur les vins de France et sur les eaux de vie, qu'elles paroissent plustost avoir esté faites pour en empêcher le débit que pour le profit du roy leur maître; que toutes les étoffes à fleurs de France estoient absolument interdites et qu'il y avoit dans le royaume de Suède plusieurs autres choses, c'est [2]) dont nous aurions sujet de nous plaindre, et une infinité d'articles à régler; que si on entroit dans cette discussion avant que d'avoir signé un traitté d'alliance, nous donnerons lieux à ceux, qui n'en veulent point faire avec la France, de former tant d'obstacles sur les affaires du commerce, qu'on ne concluerait ni l'un, ni l'autre de ces traittez; qu'il estoit bien plus à propos de commencer par celui d'alliance, qui est un traitté simple et sans aucun embaras; que quand il seroit fait et que les intérests de Votre Majesté et ceux du roy de Suède seroient devenus communs, on trouveroit bien plus de disposition de part et d'autre à s'accommoder touchant le commerce; qu'à présent que la paix estoit faite tous les princes chercheroient à faire de nouvelles alliances; que le succès de cette guerre-cy leur devoit bien faire juger, qu'on recherchera avec empressement celle de V. M.; que je croyois, que le plus seur pour eux estoit de profiter de la bonne volonté, qu'elle avoit pour la Suède,

---

1) ses.

2) Ces mots „c'est" paraissent être superflus.

avant qu'elle prît d'autres engagemens, qui ne la laisseroient pas dans la même liberté, où elle est à cette heure.

Pour ce qui est de l'inclusion du Holstein, ils la souhaitent; mais ils ne l'ont pas si fort à coeur. Je leur ay dit à cet égard, que je ne voyois pas, comment on pourroit le comprendre dans le traitté, tant que les démeslez de ce prince avec le roy de Dannemark ne seront pas accommodez, et que, quand ils le seroient, on ne pouroit rien demander de plus à V. M. que la garentie du traitté de Fontainebleau [1]). J'ay esté bien aise de les prévenir là-dessus, devant leur confier la déclaration, que Votre Majesté m'a ordonné de faire à la régence, que l'entière exécution du traitté de Fontainebleau est le seul moyen de conserver la paix dans le Nord, puisque, si je m'étois expliqué de la sorte, ils auroient de la peine de se raporter à V. M. sur la décision des différends, qui sont entre le roy de Danemark et le duc d'Holstein [2]). Pas un ne m'a fait de difficulté sur la garantie du traitté de Riswick, quoiqu'ils se soient plaints cy-devant du quatrième article [3]).

Le comte Oxenstiern, après avoir différé autant qu'il a pu à me délivrer les conditions, ausquelles le roy de Suède croit que le duc d'Holstein pouroit s'accommoder avec le Danemark, m'envoya enfin hier au soir, veille de son départ pour la campagne, un écrit, que j'ay l'honneur

---

1) Voir sur ce traité, conclu le 2 Sept. 1679, Dumont, VII (1), p. 419 et suiv.

2) Voir le nom du duc de Holstein dans la lettre de M. le comte d'Avaux au roi de France du 2 Janvier 1697, plus haut II, p. 1, *note* 3.

3) Ce quatrième article stipulait le maintien de la religion catholique dans les lieux, occupés jadis par le roi de France par voie de réunion et restitués en vertu du même article à l'empire ou à ses membres. Voir *Actes et mémoires des négoc. de la paix de Ryswick*, 1707, IV, p. 17.

d'envoyer à V. M., qui ne contient rien moins qu'une déclaration sincère des sentimens du roy de Suède. Il porte seulement, que le roy de Danemark ayant fait des infractions au traitté d'Altena [1]), il espère de la justice de V. M., qu'elle le fera rétablir en son entier. Comme on a demandé, que cette affaire fût secrette, et que le sénat n'en a pas eu de connoissance, il a esté aisé au comte Oxenstiern, principalement depuis quelques jours que Guldenstolph est allé faire un tour à sa maison de campagne, de faire tourner cet escrit comme il aura voulu.

Je l'ay communiqué à Joul, qui est arrivé depuis trois jours, et luy ay dit en même temps la résolution que j'ay prise de demander une conférence et de témoigner, que Votre Majesté, désirant de prévenir tout ce qui pouroit troubler la tranquilité du Nord, avait bien voulu interposer ses offices, et le roy de Danemark ayant témoigné, combien ils lui estoient agréables, et offert de me donner par écrit les conditions, ausquelles il estoit prest de s'accommoder avec le duc d'Holstein Gottorp, si la Suède en vouloit faire autant en faveur de ce duc, il m'avait esté dit icy, que le roy de Suède y donnoit volontiers les mains, mais que comme l'écrit, qu'ils m'avoient délivré, ne portoit rien de semblable, je venois leur demander leur intention. S'ils avoient des voyes plus promptes pour s'accommoder, Votre Majesté le verroit avec plaisir; mais s'il souhaitoient son entremise, je les priois de me donner les moyens de la pouvoir rendre utile et d'entrer dans le détail des conditions, qu'ils désirent.

Quoique Votre Majesté ait tant de preuves de la partialité du comte Oxenstiern, elle ne poura peut-estre pas néantmoins s'empescher d'estre surprise d'une nouvelle marque, qu'il en a donnée il n'y a que huit jours. Le

---

1) Voir sur ce traité la lettre de M. d'Avaux au roi de France du 24 Avril 1697, plus haut II, p. 95, *note* 2.

duc d'Holstein lui a escrit, qu'il voyoit bien qu'il ne pouroit jamais venir à bout de ses affaires sans l'appuy de Votre Majesté et la prier de faire en sorte qu'elle voulût bien s'entremettre pour accommoder les démeslez, qu'il a avec le roy de Danemark. Le comte Oxenstiern a témoigné à celui, qui lui a rendu cette lettre, qu'il estoit très dangereux que V. M. se meslât de cette affaire. Les deux parties intéressées ont recours à Votre Majesté, et le comte Oxenstiern ne veut pas le permettre.

Je ne vois pas, Sire, plus d'apparence, que le roy de Suède épouse la princesse d'Holstein [1]); mais j'ay esté averti par de bons endroits, qu'il est fort à craindre, que le duc d'Holstein n'épouse la princesse de Suède [2]), et on a découvert, que cette princesse, qui avoit toujours marqué beaucoup d'éloignement, y témoigne à présent un peu de penchant. J'en ay averti Joul et ne m'en suis pas meslé davantage. Le roy de Danemark même ne s'en met pas fort en peine, quoiqu'il aimeroit mieux, que cela ne fût pas; mais je vois tout le monde révolté là-dessus.

Le roy de Suède est fort délicat. Il y a six semaines qu'il est attaqué d'une grande colique, qui le tourmente treize ou quatorze fois par jour, et plusieurs sénateurs protestent, qu'ils ne laisseront pas marier la princesse de Suède, que le roy leur maître ne soit marié et n'ait des enfans, car ils craignent fort de tomber sous la domination de ce duc d'Holstein. Je ne say, s'ils oseront faire là-dessus des remontrances au roy leur maître. Il est fort à craindre, si la princesse est gagnée, le roy, sur qui elle a beaucoup de crédit, ne consente à ce qu'elle voudra et

---

1) C'est Marie Elisabeth, soeur du duc Frédéric IV, née en 1678, devenue en 1710 abbesse de Quedlinbourg, dont il parle. Voir Hubner, *table* 227, et Fryxell, *Hist. de la vie*, etc., I, p. 43 et suiv.

2) Voir le nom de cette princesse dans les *Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 63.

que la duchesse d'Holstein [1]) n'enmeine la princesse avec elle, ce qui est le but de son voyage.

Le comte Oxenstiern ne m'a pas délivré le mémoire des plaintes, qu'il m'a faites touchant le duché de Deux-Ponts, et je ne l'en ay pas fait souvenir. Je ne say, Sire, si le roy de Suède rétablira quelques-uns des anciens ordres des roys de Suède. J'ay vu des sénateurs, qui ne le souhaitent point, à cause que leurs collègues, qui ne sont pas de leur naissance, le porteroient aussi. Cependant le roy et la princesse sa soeur y ont beaucoup de penchant. Pour moy je ne m'en mesleray pas davantage, puisqu'il n'y va pas du service de Votre Majesté et que j'ay obtenu ce que je souhaitois, qui est qu'on a donné un ordre secret au comte Bonde, qui doit reporter l'ordre de jaretière en Angleterre, qu'en cas qu'il s'aperçoive qu'on le voulût offrir au roy de Suède, de déclarer, qu'il ne veut pas porter l'ordre d'aucun autre prince.

On ne [2]) pas encore d'envoyer le comte Bonde, ny aucun autre ambassadeur auprès de Votre Majesté. Si on songe au comte Bonde, j'ay déjà informé quelques sénateurs, à quelles conditions Votre Majesté voudra bien le recevoir. J'ay découvert ces jours-cy, que Bielke souhaitoit d'avoir cet employ dans la vue sans doute de ses propres intérests.

J'attends les ordres de Votre Majesté sur la conduite, que j'ay à tenir touchant les affaires de Pologne, et cependant je forme sous main toutes les oppositions qui me sont possibles à la réception des deux envoyez de l'électeur de Saxe en qualité d'envoyez du roy de Pologne, et quoyque le comte Oxenstiern m'ait donné sa parole,

---

1) Frédérique Amélie, fille de Frédéric III, roi de Danemarc, se maria en 1667 avec Chrétien Albert, duc de Holstein Gottorp, et décéda en 1704. Voir Hubner, *table* 227.

2) ne parle.

que cela ne seroit point, je ne m'y fie pas plus que de raison, car je sçais, qu'il ne tient pas à lui, que cela n'ait déjà esté fait, et j'ay esté averti, que le Sr Bosen [1]) poursuit ardemment une audience. Le bruit même a couru, qu'il devoit l'avoir avant-hier; mais cela s'est trouvé faux.

Le comte Dona, neveu du comte Oxenstiern, est nommé pour envoyé extraordinaire de Brandebourg en Suède. Je ne sçais pas encore, s'il sera receu. Ce qui est sûr c'est qu'il est entièrement contre les intérests de Vostre Majesté.

Je crois, que Vre Mté est informée, que le prince d'Hanover [2]) recherche en mariage une des filles de l'empereur et qu'il l'a fait demander. Je suis &c.

Observations sur l'écrit, donné de la part de Sa Mté le roy de Suède à son Exce Mr l'ambassadeur pour information de S. E.

Il se dit entr'autres après une grande préface, que quod haec omnia sublata fuerint, nec alio sensu hunc articulum sponsores et assertores tractatus hujus sensum acceperint ac desuper guarantiam suam non alia mente impertierint, &c.

Il ne se trouvera pas un mot, ni dans le traitté de Fontainebleau [3]), ni dans les traittez précédens ou ceux, qui ont suivi, qui altère les unions et commun régime; mais tous sont confirmez dans le traitté de Roschild [4]),

---

1) Christophe Thierri Bose. Voir *Actes et mémoires des négociat. de la paix de Ryswick*, 1707, III, p. 401.

2) Ce prince est apparemment George Louis, né en 1660, qui succéda à son père en 1698. Il s'était séparé en 1694 de son épouse, Sophie Dorothée, princesse de Zell. Voir Hubner, *table* 191.

3) Voir plus haut p. 7, *note* 1.

4) Voir sur ce traité, conclu le $\frac{26 \text{ Févr.}}{8 \text{ Mars}}$ 1658, Dumont, VI (2), p. 205 et suiv.

Fontainebleau et Altena [1]), et pour ce qui est des unions, il faut savoir, que l'union n'est pas seulement stipulée entre les maîtres, mais aussi entre les maîtres et les estats et que les députez de la noblesse et villes ont si bien signé que les maîtres. Cela estant la loy fondamentale du pays, qui ne peut pas estre abolie, qui est la première chose, que le roy et le duc, arrivant à la succession, sont obligez de renouveller et confirmer, et quand à ce que les ministres du duc veulent prétendre, que les choses par la souveraineté soient mises dans un autre estat, cela est tout-à-fait faux, puisque cela n'est rien du tout que remission du vasselage, et les paroles mesmes font mention expresse comme ensuit.

Pourtant tous les autres traittez, et in specie l'union éternelle, ne seront pas préjudiciez dans tous leurs points et clausules, mais demeureront dans leur vigueur, excepté ce qui regarde l'investiture, art. du traitté d'Altena. Quand à l'union, pacta familiae et autres traittez jusques à l'an 1675 et la communion demeurant [2]) selon ce qui a esté cy-devant et comme cela est stipulé dans les traittez de Westphalie, les traittez du Nord et Fontainebleau [3]).

Quant à la restitution, qui lui a dû estre faite après le traitté d'Altena, Sa Majesté de Danemark restitue Son Altesse dans tous les droits, comme elle les a eus avant et après le traitté de Westphalie la [4]) paix du Nord, comme elle les a eus et possédez jusques à l'an 1675 et ce qui lui doit appartenir selon la teneur du traitté de Fontainebleau.

Quant à ce qu'ils disent que cela a esté le sens des garants, il faut premièrement savoir, qu'une garantie, qui n'est ni receue, ni reconnue d'une partie, ne peut pas obliger celui, qui ne l'a pas voulu reconnoître, et si une

---

1) Voir ci-dessus p. 8, *note* 1.

2) demeurent. 3) de Fontainebleau. 4) et la.

partie avec des garants particuliers veut convenir in prejuditium tertii contre les paroles claires et nettes, cela ne peut pas estre préjudiciable à celui, qui n'en est pas convenu.

Quant aux mots liberoque imperii principe una et cum eorumdem exertio [1]) absolute et privative competant, cela est fort mal allégué icy. Ce qui est général pour tous n'empesche pas, qu'un autre n'ait pas dérogé par des traittez et obligations particulières, comme il y a notamment des exemples dans la maison de Saxe-Anhalt, Mekelembourg et des autres, où il faut tout faire communicato consilio. Quant au jus collectarum, Sa M^té le roy de Danemark n'a jamais empesché et n'a jamais eu envie; mais il semble qu'ils s'imaginent icy, que le duc de Gottorp puisse mettre des contributions comme bon lui semble, comme les autres princes souverains, ce qui est dans ce pais-là hors de tout usage. Ce qui est receu dans ce pais est que le roy et le duc conviennent de ce qu'il faut demander aux estats de quanto modo.

Quant au droit des armes, les traittez sont claires, qui mettent en estat de l'an 1675, et le roy n'a pas intention d'innover, ni de souffrir, que d'autres le fassent.

Receu par M. Davaux le 22 Jan^er 1698.

Etsi in tractatu Altenanensi inter regem Daniae et ducem Sleswici et Holsatiae concluso et inito articulo 2do verbis perspicuis dispositum est, quod praedictus dominus dux in omnes suas ditiones, insulas, bona, in specie predium, Gotteegabe dictum, item in jus superioritatis, vulgo souverainitet, regalia, jura collectarum, foederum, fortalitiorum condendorum et habendorum omniaque alia jura, prout ea vel ante, vel post pacem Westphalicam et pacificationes arcteas [2]) habuerat et possederat quaeque

1) exercitio. 2) ante dictas?

ipsi vigore pacis Fontaineblavensis competierant plenave restitui debeat, tamen contra tot pactorum publicorum genuinum sensum et evidentem dispositionem a parte Daniae noviterem [1]) lis ac controversia movetur obtenditurque ipsum exercitium foederum, juris armorum et armandiae [2]), ut et fortalitiorum non privative, sed communi cura esse intelligendum, ausu tanto iniquiore, quod haec ipsa Daniae postulata tum publicis scriptis ante tractatum, tum durante ipso tractatu inter partes adiendé [3]) disceptata, per transactionem vero subsecutam penitus decisa et sublata fuerint, nec alio sensu hunc articulum sponsores et assertores tractatus hujus acceperint ac desuper guarantiam suam non alia mente impertierint, quam ut hac [4]) jura et regalia duci, terras suas cum superioritatis dignitate obtinenti liberoque imperii principi, una cum eorundem exercitio absolute et privative competant et competere debeant, ab altera parte nullo sub praetextu turbanda et temeranda, quapropter in summa aequanimitate pontissimi [5]) Galliae regis spes certa ac firma reponitur fiducia, Majestatem Suam pro tuendo pacificationum dictarum genuino sensu ac asserenda earundem fide authoritatis suae regiae interpositurum efficacissima officia, ut dictis pactis debite satisfiat, nec iniquis Daniae interpretationibus eorundem vis enervetur ac subvertatur.

Traduction.

Quoiqu'il ait esté convenu par l'art. 2e du traitté d'Altena, conclu entre le roy de Danemark et le duc de Sleswick et d'Holsace, que le dit Sr duc doit estre rétabli dans tous ses pays, isles et biens, spécialement dans la possession de la terre, nommée Gottesgreber [6]), de

1) noviter? 2) armandi? 3) adeundas?
4) haec. 5) potentissimi.
6) „Gottesgabe" C'est ainsi qu'il faut lire. Voir ci-dessus p. 13 et de Limiers, II, p. 56.

mesme que dans les droits de souveraineté, de régales, de levées, d'alliance, de construire et posséder des forteresses et en tous autres droits, comme il les avoit possédés avant, après et en vertu de la paix de Westphalie et les pacifications et qui lui apartenoient en conséquence du traitté de Fontainebleau, cependant contre le sens naturel de tant de conventions publiques et au préjudice de leurs dispositions, le Danemark fait encore de nouvelles difficultés et prétend, que le droit des alliances, des armes et de construire des forteresses ne doit point estre entendu privativement, mais en commun, avec d'autant plus d'injustice, que ces mêmes demandes, faites par le Danemark, ont esté discutées par escrit, tant avant que durant le traitté, et décidées entièrement par la transaction, qui s'en est ensuivie, que ceux, qui ont stipulé et garanti ce traitté, ne l'ont point pris dans un autre sens et qu'ils n'ont donné leur garantie, qu'afin que ces droits et souveraineté appartiennent absolument et privativement à un prince libre de l'empire, sans qu'il puisse estre troublé ou témérairement attaqué par l'autre partie sous aucum prétexte, c'est pourquoi l'on espère certainement et avec une entière confiance de l'équité de S. M. T. C., qu'elle voudra bien interposer son authorité royale et ses offices, pour faire donner la satisfaction, qui estoit due sur les dites conventions, et pour empêcher, qu'elles perdent rien de leur force par les interprétations injustes du Danemark.

'A Stockholm le 1 Janvier 1698.

Après une énumération des points principaux de la lettre du roi de France du 28 Novembre, se rapportant à un renouvellement d'alliance avec la France, M. d'Avaux déclare croire, qu'il ne doit dans le projet d'alliance, qu'il dressera, rien demander au-delà de ce que contient le traité de 1661. Puis il fait part au roi des remarques, qu'il a faites sur

les articles du traité de 1661, qu'il a comparé à celui de 1672, et le consulte sur sa volonté à l'égard du contenu de quelques-uns de ces articles.

Sire.

J'ay leu attentivement l'instruction de V. M. du 28 Novembre dernier touchant un renouvellement d'alliance avec la Suède, et je vois, que je ne dois avoir que deux choses en veue, l'une de former de nouvelles liaisons plus étroites entre V. M. et le roy de Suède, l'autre de garentir réciproquement les derniers traittez de paix, conclus à Ryswick, aussi bien que ceux de Westphalie et de Nimègue. V. M. distribue ces deux principaux points en quatre.

Le premier contient les promesses d'avoir également à coeur la dignité, l'avantage et l'utilité réciproque. Le second regarde la manutention des traittez de Westphalie, de Nimègue et de Ryswick. Dans le troisième on doit convenir, qu'en cas que V^re^ M^té^ ou le roy de Suède soient attaquez ou troublez dans les droits, qui vous sont acquis par les traittez de Westphalie, de Nimègue et de Ryswick, V^re^ M^té^ et le roy de Suède concerteront ensemble les moyens d'obtenir la réparation des dommages, soit par voye amiable, qui sera toujours employée la première, ou en joignant ensuite leurs forces, s'il est nécessaire de le faire pour repousser les hostilitez.

En quatrième lieu, que les sujets de V. M. et ceux du roy de Suède exerceront le commerce sans aucun engagement en payant les droits accoutumez. V^re^ Majesté m'ordonne de dresser un projet des articles, que je croiray pouvoir demander et obtenir jusqu'à cette heure. Il ne m'est rien venu dans l'esprit, qu'on pût demander pour cet effet au-delà de ce qui est contenu dans le traitté de 1661, principalement V. M. ne voulant pas étendre le présent traitté au-delà de ce qui est marqué cy-dessus. J'ay donc examiné avec attention le traitté de 1661 et

celui de 1672. Je ne vois pas, qu'on puisse rédiger presque autrement les articles de ce traitté, qu'ils le sont dans le traitté de 1661, sur lesquels j'ay fait les remarques suivantes:

Premièrement à l'égard du préambule, il ne peut guère estre autrement que celui de 1661 en changeant seulement les termes. Cependant je voudrois bien, pour pouvoir agir avec plus de sûreté, et aussi pour ce que ces Mr-cy sont pointilleux, que V. M. voulût bien me prescrire l'énoncé de ce préambule.

Le premier article du traitté de 1661 est [1]). Je ne sçay, si V. M. ne trouvera pas néantmoins celui de 1672 [2]) plus étendu, et si je ne devrois pas l'énoncer au lieu de l'autre.

Je ne vois pas, qu'il y ait rien à redire aux articles 2, 3, 4, 5 et 6 du traitté de 1661, à moins que les Suédois ne jugent pas à propos de s'étendre si fort sur le commerce, dans la crainte qu'ils auroient, que V. M. ne voulût plus faire de traitté de commerce, ces articles estant suffisans pour le rétablir entre les deux royaumes. En ce cas je consentiray à en retrancher ce qu'ils voudront, V. M. n'estant pas plus engagée pour cela à faire un traitté de commerce.

Il me semble, qu'on pourroit oster les quatre derniers mots de l'art 11 du traitté de 1661, qui portent (suivant leur veritable sens) [3]). Ces termes-là n'ont esté nécessaires

1) Il faudra ajouter: „plus bref" ou quelque chose de pareil. Voir plus bas le projet du traitté d'alliance, envoyé par M. d'Avaux avec sa lettre du 5 Février 1698.

2) Ce traité est celui, que la Suède conclut avec la France le 14 Avril 1672 Voir Dumont, VII (1), p. 166 et suiv.

3) Le changement que M. d'Avaux propose n'est pas trop clair. Il omet aussi de dire ce que portent ces derniers mots. — La conclusion de l'art. 11, dans laquelle se trouvent ces quatre derniers mots, est exprimée dans ces termes: „Duo serenissimi reges omnibus exemplo erunt, praedictam pacem (la paix de Westphalie) ejusque instrumenti verum tenorem plenarie observare."

que dans le temps qu'on pouvoit donner différentes interprétations au traitté de Munster, et il n'en est plus question à cette heure.

Je crois l'article 12 inutile [1]), et je ne pense pas, qu'il soit encore question du recèz de Neubourg [2]). Si cela n'estoit pas ainsi et que les Suédois en demandassent toujours l'exécution, on ne le leur peut refuser.

A l'égard de l'article 13 il est à observer, que le traitté de 1661 ne regardoit que l'exécution des traittez de Westphalie. Comme V. M. veut comprendre dans celui, qui se doit faire, les traittez de Nimègue et de Ryswick, il s'ensuit de nécessité, qu'il faudroit prendre à l'égard de tous ces princes, qui sont intéressez dans ces traittez, les mêmes précautions, qui sont stipulées dans cet article touchant les princes de l'empire. Il est seulement nécessaire de savoir, comment on pourra énoncer cette stipulation. Il est dit dans cet article, que, s'il arrive que quelque puissance fasse quelque acte contraire à la paix générale, les deux roys alliez l'en détourneront à l'amiable, et que, si leur avertissement est inutile, ils en communiqueront avec les estats de l'empire ou avec la députation ordinaire. Je mande [3]), s'il arrive une infraction à la paix par l'Espagne, l'Angleterre ou autre, avec qui est-ce que je marqueray que V^re^ M^té^ et le roy de Suède en devront communiquer, puisque V. M. veut seulement (en cas qu'elle soit obligée d'entrer en action pour la deffense du roy de Suède), que l'on convienne alors de ce qu'elle sera obligée de faire? Il me semble, que l'on doit changer

---

1) Cet article traite de la nécessité de mettre promptement à exécution les articles de la paix de Westphalie.

2) Vraisemblablement il faudra lire: „le recès de Nuremberg." Voir l'art. 12 du traité de 1661 et Dumont, VI (1), p. 549 et suiv., où ce recès, conclu le 26 Juin 1650, se trouve.

3) demande.

l'article 16, qui porte, que les deux rois attaqueront conjointement et en même temps l'infracteur de la paix.

Je crois, qu'il faut absolument oster l'article dix-sept, qui ne parle que de la ligue du Rhin, dont il n'est plus question.

Il est nécessaire de savoir, si V. M^té^ désire, qu'on mette l'article 18, qui porte, que l'on comprendra dans le traitté les princes, qui déclareront dans l'espace de deux années d'y vouloir estre compris. Je ne say pas non plus, si V^re^ M^té^ voudra mettre l'article 19, qui porte, que, si un prince, qui n'auroit pas esté compris dans l'alliance, venoit à estre troublé ou attaqué, V. M. et le roy le Suède le secoureront en employant seulement les remèdes, prescrits par le traitté de paix. Je crois, qu'il est à propos de retrancher absolument l'article 20, où il est parlé de la religion. V. M. me fera savoir, s'il lui plaist combien de temps la présente alliance doit durer.

Le duc d'Holstein est compris dans le traitté de 1672 par des raisons particulières. Les princes de Meklenbourg et de Bade-Dourlack y sont compris par les mêmes raisons; mais comme ces raisons ne subsistent plus, il ne sera pas question d'en parler dans le présent traitté. Il est cependant à observer, que dans le renouvellement du traitté d'alliance [1]), fait par M. de Trelon [2]) en 1663, on garentit les traittez d'Olive et de Coppenhague et qu'on a fait la même chose dans le traitté de 1672. Je demande, si j'admettray un pareil article, puisque V. M. ne veut pas, qu'on insère rien des affaires du Holstein, et en cas que j'en mette quelque chose, quels traittez de Holstein V^re^ Majesté veut garentir.

---

1) Ce renouvellement se fit le 3 Janvier 1663 à Stockholm. Voir Dumont, VI (2), p. 448 et suiv.

2) Hugues de Terlon, plénipotentiaire de France à la cour de Suède en 1663. Voir Dumont, l.l.

Si on me demande d'admettre l'article 6 du traitté de 1672 pour l'inclusion des alliez en l'étendant à tous ceux, qui ont esté enveloppez dans la dernière guerre, ce que je dois répondre.

Pour ce qui est des subsides, que l'on a accordé à la Suède en 1663, ils n'auront aucun prétexte d'en demander, puisque V^re^ M^té^ ne demande point, que la Suède soit obligée de lever et d'entretenir des trouppes.

Je ne doute pas, que les Suédois ne veuillent faire ce traitté-là en latin, comme ils ont fait celui de 1672, et je ne vois pas, que j'y puisse faire aucune difficulté.

Je ne doute pas non plus, que dans l'original qu'ils signeront ils ne mettent le nom du roy de Suède le premier, comme ils ont fait en 1672.

A l'égard de la signature du traitté je ne sçay, si les commissaires du roy de Suède, quoique sénateurs, sont en droit de signer les premiers l'original, qui demeure par devers eux. Je me régleray, selon que Mr Courtin [1]) en a usé. Pour ce qui est de ces sortes d'énonciations, le bien et l'avantage des deux royaumes, les intérêts communs et autres semblables, on ne pourra empêcher, qu'elles ne soient mises, comme elles ont esté dans les traittez de 1661, 1663 et 1672, faits avec la Suède. Je demande seulement, s'il seroit plus à propos, au lieu de mettre l'intérest des deux seigneurs roys, et généralement toutes les fois qu'il faudra parler de V. M. et du roy de Suède, que je misse du roy très Chrestien et du roy de Suède. Et en ce cas-là on doit s'attendre, que dans l'original, qu'ils signeront et qu'ils feront imprimer icy, ils mettront le roy de Suède le premier. Je suis &c.

---

1) Courtin servit le roi de France en diverses ambassades à Heilbronn, à Breda et ailleurs. Voir *Mémoires de St. Simon* par Chéruel, I, p. 242 et suiv.; III, p. 33 et suiv.

'A Stockholm le 8 Janvier 1698.

Il rapporte, ce que M. Guldenstolpe lui a conseillé touchant l'alliance de Suède; un mot du roi de Suède, prouvant son admiration du roi de France; quelles mesures il se propose de prendre pour faire renouer l'alliance entre la France et la Suède; quelle attente on peut avoir de la forme, que le gouvernement de Suède prendra, et quelques traits du caractère du roi de Suède; où en est l'affaire des envoyés, qui est en contestation entre l'empereur et la Suède; que M. van Heeckeren change tout-à-fait de conduite et fait beaucoup de caresses; que M. le baron Juel lui a donné un mémoire, qu'il envoie à Sa Majesté, et quel est le sujet d'un entretien, qu'il a eu avec cet envoyé; qu'on a remis au roi de Suède une liste de toutes les princesses, qu'il pourrait épouser, et que celle, pour qui M. Oxenstiern incline, est une princesse d'Osnabruck; quelles sont les choses, sur lesquelles a roulé un discours, qu'il a eu avec M. le maréchal Bielke; qu'il a reçu une lettre du duc de Holstein, qu'il envoie à Sa Majesté; qu'il a déjà vu la duchesse de Holstein.

Sire.

Nous avons receu dimanche dernier les lettres de France de jeudi, le 12e de Décembre, que nous aurions deu recevoir le dimanche précédent; mais je n'en ay aucune de V. M. de ce jour-là. Les lettres du jeudi, 19 de Décembre, ne sont pas encores arrivées.

J'ay parlé plus à loisir au comte Guldenstolpe depuis ma dernière lettre touchant l'alliance. Il est toujours d'avis, qu'on ne doit pas perdre de temps à en faire la proposition, et souhaiteroit bien, que j'eusse pouvoir de le faire dès à présent. J'ay esté informé ces jours-cy par un homme digne de foy, à qui le grand-maitre l'a confié, que s'estant trouvé deux fois seul depuis huit jours avec le roy de Suède, ce prince luy avoit dit: „on a beau dire, que le roy de France est le plus grand roy de l'Europe, et il n'y a rien de seur que d'estre bien uny avec luy."

Le grand-maître, à qui j'avois déjà parlé de l'alliance, a témoigné à cet homme, qu'il ne doutoit pas après cela, qu'elle ne fût conclue, dès que j'en parlerois. Cette déclaration du roy de Suède peut servir à l'éclaircissement, que Mr Wrede croit qu'on devoit avoir des sentimens du roy de Suède, avant que d'entreprendre cette affaire.

Il est bien difficile, Sire, en pareille occasion, surtout ayant le premier ministre contraire, de prendre d'autres mesures que celles, dont j'ay rendu compte à V. M., pour pouvoir s'assurer du succès d'une affaire. La précaution, que je puis encore adjouter, quand V. M. m'aura ordonné d'entamer cette matière et [1]) de n'en point faire la proposition en forme, mais de dire, que V. M. m'a accordé la liberté de m'en retourner; que je différeray néantmoins de me servir de cette permission, dans l'envie que j'ay de montrer mon zèle pour le roy de Suède, si mon séjour luy peut estre utile. Là-dessus je raporteray une partie du préambule des instructions, que je viens de recevoir, et j'adjouteray, que je suis si bien informé des bonnes dispositions de V. M. pour la Suède, que, si on estoit icy dans le dessein de renouer les anciennes alliances, je me chargerois non seulement d'en rendre compte à V. M., mais même j'entrerois volontiers en discussion avec eux de ce qui pouroit former les articles d'une nouvelle et plus étroitte liaison entre V. M. et le roy de Suède, et comme j'aurois averti les sénateurs, qui sont bien intentionnez, ils donneroient toute la force à cette ouverture de ma part et qui par conséquent ne commettroit pas V. M., comme si j'en avois fait la proposition au nom de V. M.

Du surplus, Sire, je ne puis encore dire bien précisément à V. M. ce qu'on doit attendre du gouvernement présent et quelle forme il prendra. J'ay eu l'honneur de

---

1) est.

lui mander toutes les particularités, que j'ay pu découvrir, qui pouvoient donner à connoître à V. M. le génie de ce prince et son penchant, et l'ay informée encores depuis peu, comment il avoit traitté le comte Oxenstiern. Cependant les créatures de ce sénateur publient partout, qu'il a une lettre du roy, qu'on verra dans huit jours, qui lui donne à lui seul la direction des affaires étrangères. Ainsi il faut attendre après le premier jour de l'an que le comte Oxenstiern sera revenu de la campagne. Le roy de Suède déclarera sans doute alors, de quelle manière il veut traitter les affaires étrangères. Jusques-là tous les sénateurs sont en suspens et en inquiétude, car ils n'ont pas esté assemblez une seule fois, depuis que le roy est sur le throsne. D'ailleurs ce prince est fort caché et ne s'est encore découvert à personne. Il est même fort retiré et ne se laisse voir qu'à ceux, avec qui il travaille aux affaires du dedans du royaume.

Cependant, Sire, le comte Oxenstiern employe toutes sortes de moyens pour retenir le roy de Suède dans les mêmes liaisons, dans lesquelles il a engagé le feu roy, et pour cet effet il tâche de remettre bien en cette cour Starembourg et Hekeren. J'ay déjà eu l'honneur de faire savoir à V. M., qu'il avait escrit au comte Gabriel Oxenstiern de faire tous ses efforts, avant que de se retirer de Vienne, pour ajuster l'affaire des envoyez. Hemskerke s'en est donc entremis pour la troisième fois, et l'on receut avant-hier des lettres, qui portent, que l'empereur veut bien admettre le comte Gabriel Oxenstiern à sa cour, si le roy de Suède en veut faire autant à l'esgard du comte Staremberg et prendre un jour pour cela, afin que ces deux envoyez soient receus en même temps dans les deux cours. On n'a pas encore délibéré là-dessus, et je ne say ce qu'on résoudra; mais je sçay bien, qu'il ne tiendra pas à moy, qu'on ne refuse toute sorte d'accommodement à moins d'une satisfaction préalable.

On prétend, que les Anglois menacent, qu'ils ruineront le commerce de Suède et qu'ils iront achepter en d'autres endroits ce qu'ils ont coutume de prendre en Suède, si on ne veut pas rétablir icy les commissionnaires Anglois, et pendant qu'on cherche à donner quelque appréhension par des menaces, dont personne ne porte l'iniquité. Hekeren change entièrement de conduite. Il ne parle qu'en termes civils et obligeants, et il doit avoir une audience publique au premier jour pour remercier le roy de Suède de sa médiation. Je crois, que toutes les caresses qu'il fait viendront un peu trop tard, aussi bien que sa harangue.

Le baron Youl m'a donné un mémoire, que j'ay l'honneur d'envoyer à V. M., en réponse à l'écrit, que la chancellerie de Suède m'a délivré. Je m'en serviray utilement dans la conférence, que j'auray au retour du comte Oxenstiern. Le baron Youl me témoigne toujours vouloir agir de concert avec moy en toutes choses. Je l'assure, que j'en veux user de même, et je le fais effectivement. Je ne laisseray pas de m'en deffier. J'ay déjà remarqué, qu'il m'allègue d'autres raisons de son voyage que celles, qu'on a prétexté à Mr de Bonrepaus. Il m'a dit, qu'il est venu principalement pour voir, si le roy de Suède veut lier une étroite amitié avec le roy de Danemark, et a glissé en passant, qu'il demanderoit aussi, quelles mesures ils pouvoient prendre ensemble pour la seureté de la Mer Baltique.

Je l'ay laissé tout dire, et après je l'ay prié de m'expliquer, quelle estoit l'intention du roy de Danemark, quand il parloit de la Mer Baltique et qui cela regardoit. Il a esté embarassé et m'a dit, que cela pouvoit regarder les Anglois et les Hollandois, qui avoient envoyé de plus grosses flottes dans leurs ports, qu'il ne leur estoit permis par les traittez. Je luy ay répliqué, que c'estoit une chose toute différente de la seureté de la Mer Baltique; que je le priois de se souvenir, que, quand il vint icy il y a quatre ans, il me confia, qu'il

travailloit à un traitté contre les Anglois et les Hollandois, et que, quand il fut conclu, il se trouva, qu'il estoit également contre Votre Majesté [1]; que cecy estoit bien plus marqué, puisqu'il n'y avoit eu dans toute cette guerre qu'une escadre des vaisseaux de Votre Majesté, qui fût entrée dans la Mer Baltique. Il me dit, que ce seroit une proposition, qu'il jetteroit en l'air et qui n'auroit pas de suite.

J'ay crû devoir rendre compte à Votre M^té de cette particularité, afin qu'elle voye, s'il y a quelque précaution là-dessus, car cela tend à empêcher, que Votre Majesté ne donne des vaisseaux à Mgr le prince de Conti, en cas qu'elle juge à propos de soutenir son élection.

J'ay donné avis à Joul de tout ce que j'ay pu découvrir icy qui le regarde. Il paroît, qu'il ne se met pas tant en peine du mariage de la princesse de Suède avec le duc d'Holstein, que l'on croit fort avancé. Cependant il est à craindre, que, si cette princesse d'Holstein [2]), et tout au moins ce sera un nouveau et très fort engagement au roy de Suède pour soutenir en toutes choses les intérests du duc d'Holstein.

On a donné depuis peu au roy de Suède une liste de toutes les princesses [3]), qu'il pouroit espouser, avec le sentiment de quelques sénateurs sur chaque princesse.

J'ay esté bien étonné d'apprendre, que celle, que le comte Oxenstiern a témoigné estre la plus convenable au roy son maître et pour qui il incline, n'est pas la princesse d'Holstein, mais une princesse d'Osnabruck.

---

1) Ce que M. d'Avaux assure n'est pas entièrement conforme à ce qu'il a écrit le 11 Mars 1693. Voir *Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 49 et suiv.

2) Ici il y a une lacune à noter.

3) Voir la liste des princesses, desquelles il a été tant soit peu sérieusement question dans quelque négociation de mariage, dans Fryxell, *Hist. de la vie*, etc. I, p. 41 et suiv.

Le maréchal Bielke m'a dit, qu'on vouloit icy luy faire des affaires de ce que M. l'abbé de Polignac et M. l'abbé de Chateauneuf sont retirez chez lui auprès de Stetin. Je ne vois pas, qu'on puisse avoir aucune raison d'y trouver à redire. Cependant j'en parleray au comte Oxenstiern en la manière qu'il la souhaite. Il m'a paru fort en peine de ce qu'on lui a mandé, que Votre Majesté retranchoit une partie des effets, qu'on avoit mis à l'hostel de ville. Je lui dis, que je n'en avois pas ouy parler; qu'il pouvoit estre qu'on mettroit les rentes du denier quatorze au denier dix-huit ou vingt, mais que pour retrancher quelque chose du fonds, je ne le croyois point du tout. Il ne m'a point parlé encore des vingt mille francs, que V^re^ Majesté me fit l'honneur de me mander l'année passée qu'elle lui feroit payer. Je ne lui en ay rien dit non plus. Il continue dans ses anciens bons sentimens et n'a pas même voulu avoir aucune sorte de commerce avec les ministres des alliez.

Je me donne l'honneur, Sire, d'envoyer à Votre Majesté la lettre, que j'ay receue de Mr. le duc d'Holstein, pour recevoir les ordres de Votre Majesté, de quelle manière elle veut que je lui fasse réponse. J'ay déjà veu la duchesse d'Holstein, et j'ay évité de luy donner aucun titre. Je ne sçay, si c'est l'intention de Votre Majesté, qu'on la traitte d'Altesse Royale. J'ay quelqu'avis, qu'on pouvoit bien recevoir Bozen en qualité d'envoyé du roy de Pologne; mais cela n'est pas tout-à-fait seur. Je suis &c.

'A Stockholm le 15 Janvier 1698.

Il mande, que le roi de Suède a élevé MM. Piper et Polus au rang de conseillers d'état, dignité dont il décrit le caractère; que ces deux Messieurs ne perdent pas cependant leurs autres charges; qu'ils sont tous les deux bien intentionnés pour la France; qu'à ce qu'on pense le roi de Suède ne veut plus créer de sénateurs dans la suite; que ce prince s'efforce d'imiter en tout le roi de France; que M. Oxen-

stiern a composé une requête, dans laquelle il demande son congé et une pension et qu'il dit vouloir présenter au roi; qu'il a prié ce chancelier de lui procurer une audience particulière du roi de Suède, afin de lui présenter la lettre, par laquelle S. M. lui fait savoir le mariage du duc de Bourgogne, mariage à propos duquel l'ambassadeur fait son compliment au roi de France; qu'on a résolu d'admettre M. Bosen en qualité d'envoyé du roi de Pologne; que les deux MM. Bielke ont agi avec beaucoup d'ardeur pour les intérêts du prince de Conti; qu'on croit le mariage de la princesse de Suède avec le duc de Holstein fort avancé; que la duchesse de Holstein tâche de faire consentir la reine mère à un mariage de la princesse de Holstein avec le duc de Schwerin, projet qui est encore très secret; que M. Juel lui a fait des offres, qu'il a refusées; que M. Wrede, contrairement à ce qu'il a opiné plus tôt et d'accord avec M. Guldenstolpe, est d'avis, qu'il doit proposer à présent l'alliance de la Suède; qu'il est peut-être convenable que le roi de France paie une partie des subsides, dus à la Suède; que M. Juel a eu sa première audience du roi de Suède; que ce prince et la reine mère en donneront une à lui, d'Avaux, demain.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honoré le 19 de Décembre. Celle du 26e n'est pas arrivée.

Le roy de Suède n'a pas encore déclaré ses intentions sur la forme, qu'il veut donner au gouvernement; mais il a fait une chose, qui donne lieu à beaucoup de raisonnemens. Il a déclaré Mrs Piper et Polus conseillers d'estat. C'est une dignité, qui n'est pas connue en Suède et qu'on croit que ce prince veut établir. Leur fonction n'aura aucun rapport aux conseillers d'estat de Votre Majesté, mais aux ministres d'estat [1]). Ils ont le titre d'Excellence,

---

1) Voir là-dessus le comte de Luçay, *les origines du pouvoir ministériel en France, les secrétaires d'état depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV*, 1881, p. 44, 113 et suiv., 419.

le rang, les honneurs et les appointemens de sénateurs. Cependant ces Mrs conserveront leur charge. Piper n'a garde de quitter la sienne. Il est secrétaire d'estat de toutes les affaires du dedans du païs, soit militaires, soit autres. Il fait presque donner les charges à qui il veut et en tire de l'argent. Polus est secrétaire d'estat de la chancelerie. C'est lui, qui forme tous les mémoires et qui dresse les lettres, qui regardent les affaires étrangères.

Quelques personnes ont crû, que l'entrée de ces deux Mrs dans le sénat estoit d'un mauvais présage pour le comte Oxenstiern. Je le souhaite; mais il n'y a pas d'apparence, que cela aille aussi loin qu'ils se l'imaginent. Ce que je vois de bon, en cas que le roy de Suède exécute la résolution qu'il a prise de ne rien résoudre touchant les affaires etrangères que dans le sénat, est que ces deux Mrs-cy n'ont pas témoigné jusqu'à cette heure estre dans les sentimens du comte Oxenstiern. Au contraire Polus, qui est une des meilleures testes, qui soit en Suède, et le seul presque, qui ait une parfaite connoissance des affaires d'Allemagne, est homme de bien et d'honneur, qui n'a jamais marqué avoir d'autres intérests que ceux de la Suède et qui est persuadé, que l'intérest de la Suède est d'estre bien avec V. M. Aussi quoiqu'il fût à la chancelerie dans la dépendance du comte Oxenstiern, il a toujours contrarié ses sentimens. Il n'est pas apparent, qu'il s'y soumette à cette heure qu'il est devenu son égal.

Pour ce qui est de Piper, il est très ignorant dans les affaires étrangères; mais il a témoigné en toutes occasions du penchant pour les intérests de V. M. Il m'en a même fait assurer par une personne, qui entretient une secrette correspondence entre lui et moi. Outre cela il est des amis intimes de Walerstet. Ils se sont même réchauffez d'amitié sur la fin de la tutelle sur ce que je remontray à cette personne désintéressée, de quelle con-

séquence il estoit que Walerstet prît de plus fortes mesures avec Piper, pour empêcher, qu'il ne s'unît avec le comte Oxenstiern, qui tâchoit de le gagner par toutes sortes de moyens. Ceux, qui croyent pénétrer les intentions du roy de Suède, s'imaginent, qu'il ne fera plus doresnavant de sénateurs et qu'il veut abolir un nom, qui fait ressouvenir des anciens sénateurs du royaume; que ceux, qu'il voudra élever en dignité, seront appellez du même nom que Piper, qu'on ne peut mieux rendre en françois que par conseiller d'estat, quoique le nom suédois signifie quelque chose de plus, qui se raporte au titre de Mrs les ministres d'estat de V. M. Au moins c'est là-dessus que le roy de Suède s'est réglé, et il est certain que ce prince paroist vouloir imiter autant qu'il lui sera possible Votre Majesté. Je sçay, qu'il questionne M. Tessin des heures entières sur tout ce que fait V. M., sur la distribution de ses heures, sur les différens conseils, même sur ses actions particulières, comme son lever, son coucher et autres choses semblables. Il s'est fait relire par deux fois une ample relation des nopces de Mgr le duc de Bourgogne [1]), que Mr Cromstron [2]) a envoyé à Mr Tessin [3]). Il ne pouvoit se lasser d'en admirer la magnificence. Je dois cette justice à ces deux Mrs, que Cromstrom ne laisse passer aucune occasion de demander à Tessin tout ce qui se fait de plus considérable en France, et cela dans les meilleurs termes qu'il lui est possible, et que M. Tessin, qui est très familier

---

1) Le duc de Bourgogne se maria en 1697 avec Marie Adelaïde, fille de Victor Amédée III, duc de Savoie.

2) Voir sur ce Cromstron *Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 425 et suiv.

3) Nicodème Tessin architecte renommé. Il parvint dans la suite aux plus hautes dignités de la cour et du royaume de Suède. Voir Fryxell, *Handlingar*, IV, p. 108 et ailleurs; *Lebensgeschichte*, IV, p. 232 et suiv.; ci-dessus II, p. 135.

auprès du roy, ne perd non plus aucune occasion de le faire voir à ce prince et de le lui faire valoir. C'est une des choses, qui n'a pas le moins contribué à donner tant de goust au roy de Suède pour tout ce qui vient de France. Pour ce qui est de Palmquist, il garde un merveilleux silence sur toutes ces choses-là et ne mande que ce qu'il ne peut s'empescher d'en escrire.

Le comte Oxenstiern témoigne toujours estre fort mécontent. Aussi a-t-il toujours sujet de l'estre. Il revint avant-hier au soir de la campagne et alla hier matin chez le roy. Il demeura plus d'une heure dans l'antichambre, quoique le comte Jean Stembock [1]) et Piper fussent dans la chambre du roy. Ce ministre a fait voir au maréchal Meling la requeste, qu'il a présentée, pour demander permission de se retirer et d'avoir une pension pour subsister sa vie durant. Je ne doute pas, Sire, qu'il n'ait fait la requeste et qu'il ne l'ait montrée à son amy; mais je doute fort qu'il la présente, et je n'adjoute foy à ces sortes de desseins que quand je les vois exécuter.

J'allay hier après-disné chez le comte Oxenstiern et le priay de me procurer une audiance particulière du roy de Suède, dans laquelle je pusse avoir l'honneur de lui présenter la lettre, par laquelle V. M. lui fait savoir le mariage de Mgr le duc de Bourgogne. Il me doit rendre réponse aujourd'huy. J'espère, Sire, que V. M. donnera encore part un jour des nopces du prince, qui naîtra de de ce mariage, et que Dieu, qui vous a comblé si visiblement de ses bénédictions, continuera de vous rendre le plus heureux prince de la terre, comme vous estes le plus grand monarque, qui ait jamais esté sur le throsne. Je ne manqueray pas, Sire, de témoigner au roy de Suède dans la même audiance, que V. M. a appris avec

---

1) Voir *Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 99, *note* 1.

bien du plaisir de Mgr le prince de Conti l'empressement, que les officiers suédois ont eu à le bien recevoir à Elfsbourg, où la tempeste l'a obligé de relâcher, et à fournir toutes choses nécessaires aux vaisseaux de V. M. [1]), et je lui feray entendre, que, quand V. M. m'a ordonné de lui témoigner cette satisfaction, elle n'estoit pas encore informée de tous les ordres, qu'il a donné de faire tous les honneurs possibles à Mgr le prince de Conti.

Le comte Wrede et le comte Guldenstolpe attendoient avec impatience les ordres, que V. M. me donneroit après l'arrivée de Mgr le prince de Conti auprès d'elle. J'ay crû ne les leur devoir pas cacher, voyant qu'ils se montroient trop partiaux dans une affaire, dont V. M. ne pouroit plus tirer aucune utilité, et mesme qu'ils auroient peine à empêcher plus longtemps l'admission de Bosen, que le comte Oxenstiern a poursuivie vivement, contre la parole, qu'il m'avoit donnée. Ainsi je crois, qu'on a résolu de le recevoir, et ce pourra estre aujourd'huy ou demain. J'ay au moins cette satisfaction et ces messieurs aussi, que, quoique le Dannemark ayt reconnu il y a déjà du temps M. l'électeur de Saxe pour roy de Pologne, la Suède l'a toujours refusé et n'y a consenti qu'après que Votre Majesté n'y a plus pris de part.

Je n'ay pas manqué, Sire, de témoigner au maréchal Bielke la satisfaction, qu'a eue V^re^ M^té^ de la conduite, qu'il a tenue à l'égard de Monseigneur le prince de Conti. Je ne pouvois jamais lui donner plus de joye qu'en lui apprenant cette bonne nouvelle, et je lui dois ce témoignage, que depuis le départ de Monseigneur le prince de Conti il n'a pas cessé d'agir avec la même ardeur pour ses intérests. Son cousin le comte Bielke n'a pas manqué

---

1) Voir là-dessus les lettres du comte d'Avaux au roi de France du 4 Décembre et du 11 Décembre 1697 dans *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, II, p. 363 et suiv.; p. 370.

non plus de zèle et a servi utilement Mrs les abbez de Polignac et de Chateauneuf [1]), soit en leur servant d'interprète, soit en les escortant, où il a perdu son bagage. Pour ce qui est de la course, qu'il est allé faire en France, j'espère, que Votre Majesté la regardera comme un effet de sa bonne volonté.

Je régleray ma conduitte touchant les mariages, qui se traittent à cette heure en cette cour, selon que V. M. me le prescrit. Si je me suis donné quelque mouvement de plus, ce n'a esté que sur ce que Mr de Bonrepaus m'en a mandé, que j'ay crû plus instruit des intentions de V. M. On croit toujours le mariage de la princesse de Suède avec Mr le duc d'Holstein fort avancé. On m'a mesme assuré de bonne part, qu'il avoit esté comme résolu la dernière feste de Noël. Ce qui pourroit estre à craindre pour le Danemark est que la princesse de Suède, qui a beaucoup d'ascendant sur l'esprit du roy son frère, ne le portât enfin à épouser la princesse d'Holstein. Cependant jusqu'à cette heure je n'y vois aucune apparence. Il témoigne tant d'indiférence pour elle, que la reyne mère en désespère, de sorte que la duchesse d'Holstein la porte à former un autre dessein, qui est de marier la princesse d'Holstein au duc de Schwerin, et en ce cas de prendre son parti et d'abandonner le duc de Streliz [2]). Cela est encore très secret et n'est pas sceu de quatre personnes en toute la Suède. La reyne mère a déjà fait écrire à la duchesse de Streliz [3]) de s'accommoder à quelque prix que ce soit. C'est un changement bien grand, mais qui ne doit pas surprendre,

---

1) Voir sur cet abbé ci-dessus II, p. 365.

2) Voir sur ces ducs, celui de Schwerin et celui de Strélitz, la lettre de M. d'Avaux au roi de France du 16 Janvier 1697, dans *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, II, p. 15, *note* 2.

3) Voir sur cette duchesse la *note* que je viens de citer.

la reyne mère se laissant toujours persuader par le dernier, qui lui parle.

Je ne dois pas obmettre, Sire, de dire à V. M., que M. Youl m'a témoigné ces jours-cy, que j'avois pris beaucoup de peine pour les intérests du roy de Dannemark. Il m'a prié de continuer et m'a témoigné, que le roy de Dannemark en marqueroit sa reconnoissance. J'ay esté un peu surpris d'une pareille proposition, car j'ay esté assez bien connu jusqu'à cette heure, pour que personne ne m'ait jamais rien offert depuis 27 ans que j'ay l'honneur de servir V. M. dans les pays étrangers, excepté l'envoyé de Wolfembutel [1]), qui m'offrit dix mille escus il y a trois ans, dont je rendis compte sur le champ à V. M. Je me donne l'honneur de luy faire savoir aujourd'huy avec la même promptitude l'offre, que m'a fait M. Youl. Je luy ay répondu, comme j'ay crû le devoir faire, sur quoi il m'a répliqué, qu'il ne s'agissoit pas d'aucune affaire, qui regardât V. M., mais qu'ayant rendu service au roy son maître, je ne pouvois guère refuser un présent de sa part. Je luy ay répondu, que je n'avois rien fait que par ordre de V. M. et que j'en estois bien payé et que je n'avois jamais receu, ni souhaité de recevoir aucun présent, ni bienfait que de V. M. Cela en est demeuré là.

J'ay parlé encore de l'alliance à Guldenstolpe et à Wrede. Ils en ont conféré avec Bielke, et Wrede est à présent d'avis, que je la devois proposer. J'ay remontré à Guldenstolpe, que je trouvois fort dangereux de le faire, puisqu'on ne sçait pas, avec qui le roy de Suède en délibérera. Il m'a répondu, qu'il savoit bien ce qu'il me disoit; que je parlasse seulement, et il m'a encore témoigné, qu'il est à souhaiter que je ne perde pas de temps pour

---

1) Voir sur cet envoyé et sur sa proposition *Les négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 383 et suiv. et p. 441.

cela, afin de rompre les mesures du comte Oxenstiern et de ses amis, qui disent tous les jours, que la Suède est perdue, si l'on change les maximes, que le roy de Suède a pris en 1680.

J'ay déjà eu l'honneur de mander à V. M., qu'on ne demanderoit pas de subsides, et je suis persuadé, qu'on n'exigera pas non plus le payement des subsides qui sont deus comme une condition, sans laquelle on ne fera pas d'alliance; mais j'ay peine à croire, qu'on ne les demande point, soit qu'on fasse un traitté, soit qu'on n'en fasse pas. Je ne sçay même, s'il n'est pas de l'entérest de V. M. de donner quelque satisfaction là-dessus à la Suède, car c'est une des raisons, dont le comte Oxenstiern s'est servi auprès du feu roy de Suède, à qui il a représenté souvent, qu'on le méprisoit et qu'on ne luy payoit pas même ce qu'on luy devoit, quand on n'avoit plus besoin de lui.

M. Youl a eu aujourd'huy sa première audiance du roy de Suède. Il n'en a demandé qu'une particulière.

Depuis cette lettre escrite le m^re^ des cérémonies est venu dire, que le roy de Suède me donneroit demain audiance à trois heures. Au sortir de là j'iray chez la reyne.

J'ay l'honneur d'estre &ç.

`A Stockholm le 22 Janvier 1698.

Les matières, que contient cette lettre, sont: l'audience particulière, qu'il a eue du roi de Suède et de la reine mère; la diminution de la part, que M. Oxenstiern a dans la direction des affaires; la grande influence de M. Piper et de M. Wallenstedt, ennemi du chancelier et partisan de la France; la demande de M. Oxenstiern d'être démis de ses emplois; le mécontentement du roi de Suède de MM. Bielke et Guldenstolpe; la dignité de comte, décernée à M. Piper, et refusée par M. Polus; que M. Polus espère que S. M. usera de clémence dans les affaires de la religion; que M. Piper, dont il a gagné l'épouse par de petits présents, souhaite l'alliance avec la France; l'audience de congé,

que M. Bosen a eue; l'audience publique, que le roi de Suède a donnée au comte Dona; les incidents, qu'il y a eu au sujet de la réception de ces envoyés; l'épouse, qu'au défaut de la princesse de Holstein la reine mère souhaiterait pour son fils, savoir la princesse de Dourlac; le délai de l'affaire des commissionnaires étrangers; où en est le litige entre la cour de Vienne et celle de Suède au sujet de leurs envoyés; deux propositions dangereuses, faites par M. le baron Juel, se rapportant aux mesures, que la Suède aura à prendre pour le maintien de la religion, et à la conclusion d'une union avec le Danemarc pour la sûreté de la Mer Baltique; les réflexions, que cette ouverture pourra faire naître sur la garantie du traité de Ryswick, que le roi de France demandera et que jusqu'ici personne n'a faites à la cour de Stockholm; une gratification de cinq cents écus, qu'il a donnée à un confident de M. Piper; la proposition de donner une certaine somme au secrétaire de M. d'Avaux; enfin une prière, déjà faite jadis, en faveur de M. Piper.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honoré le 26 de Décembre.

J'eus une audience particulière jeudy dernier du roy de Suède, à qui je présentay la lettre de V. M. Je luy donnay part de la célébration du mariage de Monseigneur le duc de Bourgogne. Je lui dis aussi ce que V^re^ M^té^ m'a ordonné touchant l'empressement, que les officiers suédois ont eu à bien recevoir Mgr. le prince de Conti à Elfsbourg et à fournir toutes les choses nécessaires aux vaisseaux de V. M. Ensuite je l'assuray de l'amitié de V. M., de l'estime qu'elle faisoit de lui et de l'intérest, qu'elle prenoit à sa propre grandeur et à la prospérité de son royaume. Ce prince me fit répondre dans tous les termes les plus obligeans et accompagnoit tout ce qu'on me disoit par son ordre de certains gestes, qui pouvoient faire voir, qu'il parloit sincèrement. Au sortir de là j'allay chez la reyne, à qui je rendis la lettre de V. M.

Je suis obligé de redire à V. M. ce que j'ay déjà eu

l'honneur de lui mander plusieurs fois. Nous ne savons encores icy, où nous en sommes. On prévoit tous les jours de plus en plus de grands changemens dans le gouvernement. On croit à peu près, quels ils seront; mais cependant il n'y a rien de certain. Il paroist toujours, que Oxenstiern n'aura pas grande part doresnavant dans les affaires. Il n'entre plus dans la chambre du roy que quand il a à luy parler de quelqu'affaire, et l'on se confirme dans l'opinion qu'on a eue, que le roy ne se conduit que par les avis de Walerstet et ceux de Piper. Ce qui ne laisse aucun lieu de douter, que le roy de Suède ne suive les conseils de Walerstet, est que le feu roy a ordonné au roy d'à présent dans l'escrit, qu'il fit quelques jours avant sa mort, de regarder M. Walerstet comme son plus fidel sujet, de s'en servir comme d'un premier ministre et de considérer tout ce qu'il lui conseillera comme venant de lui-même, et le roy porte un grand respect à la mémoire de son père et se fait un devoir de suivre fidellement ses intentions.

Or ce Mr Walerstet est un homme violent, qui parle avec plus de véhémence en faveur de la France que je n'oserois faire. C'est lui, qui a fait voir ce mémoire au feu roy. Il s'est déclaré l'ennemy d'Oxenstiern et a dit à plusieurs personnes, qu'il n'auroit pas de repos qu'il ne l'eût mis hors de la chancelerie, et que c'étoit une peste pour la Suède. V. M. a sceu, que je luy ay, pour ainsi dire, sauvé la vie par des remèdes, que mon chirurgien luy a donné [1]). Il ne me voulut pas voir néantmoins, quand il fut guéri, et pendant toute la tutelle, lorsque j'ay esté voir tous les autres tuteurs, il n'a jamais voulu recevoir mes visites. Il a seulement consenti, que je luy fisse parler par mon secrétaire ou par son gendre, qui est cette personne désintéresseé. Il y a beaucoup d'appa-

1) Voir ci-dessus, II, p. 183.

rence, qu'estant chargé du secret du feu roy, il n'a voulu avoir de commerce avec personne, et comme il n'en parle pas moins pour les intérests de V. M., il ne servira que plus utilement en ne me voyant point.

On est à cette heure occupé à examiner les griefs des estats. Il s'en est trouvé quelques-uns, qui touchoient le comte Oxenstiern. Il les a entendu lire. Il en a témoigné son chagrin et allé [1]) trouver le roy aussitost, et après luy avoir fait de grands sermens, qu'il n'avoit jamais rien fait que pour le bien de la Suède, il luy a témoigné, qu'il estoit si vieux qu'il ne souhaitoit plus que de se retirer des affaires et que le roy voulût bien luy donner de quoy subsister le reste de ses jours. Je n'ay pas sceu ce que le roy luy a répondu.

On m'a dit, que Walerstet a un dessein, qui a quelque vraysemblance, c'est de laisser la charge de chancelier au comte Oxenstiern, mais d'en régler les fonctions à peu près sur celles de chancelier de France, lorsque V. M. ne l'admet pas dans le ministère; qu'il ne se mesleroit plus que des affaires de justice et de présider aux procès de révision. Je ne dois pas dissimuler à V. M., que quelques autres sénateurs ne sont pas non plus trop bien auprès du roy de Suède. Bielke en a receu ces jours-cy une lettre très dure, qu'il s'est attiré par sa propre faute en refusant de se charger d'une commission, que le roy luy a envoyé pour un capitaine de cavallerie de son régiment, et disant à celuy, qui la lui avoit apportée, qu'il l'envoyât lui-même en Pomméranie. Le grand-maître fait tout son possible pour raccommoder cela. Guldenstolpe ne paroist pas estre fort dans les bonnes grâces du roy. Il s'est brouillé mal à propos avec Piper, qui est un favory. Le grand-maître néantmoins est entièrement dans ses intérests. Le comte Wrede n'est pas auprès du roy;

---

1) est allé.

mais on soupçonne, que Walerstet a fort envie d'avoir sa charge, qui lui donne le maniment des finances; mais en tout cela, Sire, on ne fait que deviner. Aussi je ne donne rien pour assuré à V. M. que ce qui est déjà exécuté.

Piper a esté fait comte, Polus a refusé de l'estre et a dit, qu'il seroit honteux de laisser une si grande quantité d'enfans qu'il a avec de si grands tittres et si peu de biens. J'ay esté féliciter ces deux Mrs. Polus, qui est habile homme, mais franc et sans façon, m'a dit fort librement, qu'il ne voyait rien de bon pour la Suède que l'alliance de V. M. Il m'a aussi témoigné, qu'on espéroit, que V. M. useroit avec clémence, particulièrement dans les affaires de la religion, des grands avantages, que la paix luy avoit apporté, et qu'on avoit esté très satisfait icy de la réponse, qu'elle avait fait rendre à Palmquist, qu'elle ne prétendoit rien changer en matière de religion dans la ville de Strasbourg et dans toute l'Alsace.

Piper est un homme rude et farouche, qui a toujours fait sa cour au feu roy et à celuy-cy d'estre inaccessible aux ministres étrangers. Néantmoins comme j'ay toujours eu soin de faire bien des honnestetez et de petits présens de confitures et eaux de senteurs à sa femme, dont il s'est senti obligé, je crois, Sire, à dire vray, que la joye de sa nouvelle dignité a beaucoup contribué à adoucir son humeur en cette occasion. Je n'ay pas manqué de luy parler des bons sentimens de V. M. pour le roy de Suède et luy ay fait envisager tout ce qui peut faire une bonne union avec [1]) V. M. et le roy de Suède. Il s'est expliqué plus ouvertement que je n'avois attendu de luy et m'a témoigné, qu'il souhaitoit fort, que le roy son maître fût informé de ce qu'il souhaitoit que [2]) je venois de lui dire. Il sçait assez, que Oxenstiern n'a garde d'en rendre compte au roy. Ainsi je

1) entre? 2) et que.

n'ay fait aucune difficulté de lui dire, qu'il n'y avoit que lui, par qui je puisse informer le roy son maître. Je ne doute pas, qu'il ne le fasse, de la manière dont il m'a répondu.

Le Sr Bozen a eu son audience de congé, mais particulière, dans laquelle il a présenté des lettres de l'électeur de Saxe avec le tittre de roy de Pologne. Il part aujourd'huy ou demain. Le comte Dona a eu hier sa première audience publique en qualité d'envoyé extraordinaire de l'électeur de Brandebourg. Il est neveu du comte Oxenstiern et très attaché à luy. On doit le regarder, comme si le secrétaire du comte Oxenstiern étoit envoyé de Brandebourg.

Il y a eu de nouveaux incidens au sujet de la réception de ces envoyez. Le comte Oxenstiern a fait son possible pour obtenir, que les carosses des envoyez entrassent dans la cour du palais du roy, et pour faire changer la résolution, qui a esté prise sur ce sujet, et comme il n'en a pu venir à bout, il a tâché au moins, que celuy de l'envoyé de l'empereur eût cette liberté; mais il n'y a pas réussi non plus. Quand il a veu cela, il a proposé, que ni mon carosse, ni celui des sénateurs n'eussent le droit d'entrer dans la cour; mais on s'est moqué de lui.

Le comte Oxenstiern ne m'a pas encore fait réponse sur la conférence, que j'ay demandé touchant les démeslez du Holstein. Je ne me suis pas pressé jusqu'à cette heure de l'en faire souvenir.

On croit toujours le mariage résolu entre le duc d'Holstein et la princesse de Suède, quoyqu'il ne soit pas encore déclaré; mais celui [1]) du roy de Suède avec la princesse d'Holstein, on ne voit pas plus d'apparence qu'auparavant que le roy de Suède y veuille songer. La reyne mère, au deffaut de celui-là, souhaiterait une princesse de Dourlach.

---

1) quant à celui.

Hekeren ne part pas encore; mais il a perdu toute espérance de faire rétablir les commissionnaires étrangers. Les Estats Généraux en ont parlé à Lillierot, et je crois qu'on remettra cette affaire sur le tapis à la Haye; mais ce ne sera qu'après que Hekeren y sera arrivé.

Les démeslez, qu'il y a eu cy-devant entre la cour de Vienne et celle de Suède au sujet de leurs envoyez, sont à peu près terminez. On doit convenir d'un jour, auquel les deux envoyez seront admis dans les deux cours. C'est à quoy tout est abouty, car pour les satisfactions, qu'on a donné de part et d'autre, elles sont si médiocres, qu'il vaudroit autant qu'on n'en eust pas donné. Le comte de Kinski a déclaré, que l'empereur n'a jamais prétendu offenser en aucune manière le roy de Suède et qu'il n'a interdit sa cour au comte Oxenstiern que comme au ministre du duc de Bresmen et du condirecteur du cercle de la Basse Saxe, et de l'autre costé les directeurs du cercle de la Basse Saxe ont mis un autre commandant de leur part dans Gustrau à la place du lieutenant-colonel, dont le comte d'Ek s'est plaint et qui est retourné à sa garnison à Stralzundt. L'empereur n'estoit pas content de cette satisfaction et a toujours demandé, que le roy de Suède fît venir cet officier en Suède pour le châtier, ou de moins pour le réprimander. Enfin il s'est restraint, que le roy de Suède mandât cet officier, quand même il ne lui feroit aucune correction; qu'il suffisoit, pourveu que le public pût croire, qu'il en eût receu une. Le comte Oxenstiern a fait encore présenter ces derniers jours-cy une lettre au roy de Suéde pour faire venir cet officier en Suède; mais le roy l'a rejettée et a dit en propres termes, qu'il ne se soucioit guères de l'empereur; que cet officier avoit fait son devoir et que le roy son père avoit approuvé sa conduitte; qu'il ne prétendoit pas la blâmer.

Le baron Youl me témoigne toujours une grande con-

fiance. Néantmoins il fait icy deux propositions, que je trouve dangereuses. L'une est, si la Suède ne juge pas à propos de prendre des mesures pour le maintien de leur religion; l'autre, si elle ne veut pas s'unir avec le Danemark pour la seureté de la Mer Baltique. A l'égard de la dernière, quoyqu'il paroisse à tout le monde, qu'elle regarde la France, il en allègue d'autres prétextes, et il prétend, que le roy Guillaume a donné quelqu'acte de protection aux villes de Lubeck et de Bresmen; mais pour la première proposition elle ne peut regarder que V. M. Je la crois d'autant plus dangereuse, qu'on est fort scrupuleux icy sur les affaires de la religion et que cette ouverture donnera peut-estre lieu à faire réflexion sur la garentie du traitté de Ryswick, que V^re^ M^té^ leur demandera dans un traitté d'alliance. Personne jusqu'à cette heure ne s'est avisé de me faire aucune difficulté là-dessus, comme je l'ay déjà mandé [1]), quoique je l'eusse fort appréhendé. Au contraire Guldenstolpe m'a assuré, qu'on seroit content d'une simple déclaration verbale de V. M., et Polus m'a témoigné, qu'on estoit satisfait de celle, qu'elle a fait faire à Palmquist. Si la proposition du baron Youl apporte quelque altération, j'auray l'honneur d'en informer V. M.

La personne, à qui j'avois destiné les mille escus, que V. M. m'a fait remettre, ne m'estant à cette heure d'aucune utilité par le peu de part, qu'il a dans les affaires, je n'ay pas jugé à propos lui donner cet argent, et je l'ay toujours gardé jusques à présent que j'ay trouvé un homme, confident de Piper, et qui a même beaucoup de crédit sur son esprit. Je pouray inspirer de bons sentimens par son moyen à ce sénateur et découvrir ce qui se passera de plus secret. J'ay voulu éprouver cet homme, avant que de lui rien donner. Comme il m'a

1) Voir plus haut p. 7.

servy utilement et qu'il en [1]) est en estat de le faire encore mieux dans la suitte, j'ay crû, que je pouvois, selon la permission que j'en ay de V. M., luy donner cinq cens escus, et j'espère, que V. M. verra dans la suitte, que cette gratification n'aura pas esté moins bien employée que les autres. J'ay encore cinq cens escus à V. M., que je donneray bien à propos ou que je délivreray à mon successeur.

Il me reste, Sire, outre cela huit cent francs d'un costé, deux cent francs d'un autre et trois cent francs ou environ d'un autre, que j'ay ménagé sur le change de l'argent, que V. M. m'a fait remettre par le Sr. Bernard. Je garderay aussi ces petites parties, à moins que V. M. n'ait la bonté de vouloir bien en gratifier mon secrétaire, qui a extrêmement travaillé depuis qu'il est icy. C'est une grâce, que je supplie très humblement Votre Majesté de vouloir bien lui accorder.

Je supplie V. M. de me permettre de l'importuner encore une fois de la très humble prière, que Mr. Piper m'a fait faire au sujet d'un vaisseau pris et mené à Dankerque [2]). C'est un homme sensible à ses intérests. Il a eu cependant l'honnesteté de ne m'en pas parler dans les visites, que nous nous sommes rendus; mais il m'a envoyé encore depuis peu une personne de sa maison, qui m'en a sollicité instamment. Il a une cinquième part dans la cargaison sous un autre nom que le sien. Son beau-père, Olof Hansson, premier bourgmestre de Stockholm, et quelqu'autres Suédois y sont aussi intéressez. Une pareille confiscation après la paix faite, où d'ordinaire on est plus indulgent, feroit icy un mauvois effet, et je crains, que Piper ne s'en ressentît et que cela ne forti-

---

1) Cet „en" est de trop.

2) Voir là-dessus les lettres du comte d'Avaux au roi de France du 30 Octobre et du 18 Décembre 1697, plus haut II, p. 326 et 377.

fiât les anciennes plaintes, que les marchands ont renouvellé dans leurs griefs sur le peu de protection, qu'on a donné à leur commerce, lesquelles pourront bien sans cela tomber d'elles-mesmes. J'ay l'honneur d'estre &c.

`A Stockholm le 29 Janvier 1698.

Il expose à M. de Torci les raisons, pour lesquelles il serait nécessaire d'envoyer en Suède un aumônier, dépendant du roi de France, et quelles sont les qualités, que tel prêtre devrait avoir.

Monsieur.

Je n'ay osé entrer dans un plus grand détail avec le roy touchant un aumosnier; mais il est certain que Sa Majesté ne peut guère faire dans les pais estrangers d'oeuvre plus agréable à Dieu et plus digne de sa piété que d'avoir icy un aumosnier perpétuel, qui dépendroit non du pape, mais de Sa M^té^. Il y a beaucoup de Français à Stockholm, et excepté les ouvriers, qui comptent de retourner un jour en France, les autres changent tous les jours de religion, ou du moins leurs enfans. Un aumosnier, qui les connoîtroit de longue main, les retiendroit dans leur religion. Je voudrois borner à cela le devoir d'un ecclésiastique, car de vouloir se mesler de convertir les Suédois, ce n'est point le fait d'un domestique d'ambassadeur: c'est le moyen de se faire chasser ou au moins de se rendre fort odieux. Il seroit nécessaire en ce cas, que l'ambassadeur qui viendroit amenât toujours son aumosnier. C'est trop peu d'un prestre pour faire icy le service à la quantité de François, qu'il y a présentement, sans compter qu'il est bien difficile qu'il ne tombe quelque fois malade, ou même qu'il ne vienne à mourir.

Si le roy n'agrée pas plus ma proposition que moy celle du père jésuite, quoyque je ne la croye pas si

déraisonnable, et que je la fasse sans intérest, puisque je m'en vais bientost, oserois-je, Monsieur, vous supplier de demander à Sa Majesté permission d'ordonner au père général ou provincial des pères de l'oratoire un des pères de la mission ou de quelqu'autre ordre, ou aux supérieurs de quelques prestres séculiers de vous donner un prestre de chez eux pour envoyer en Suède. J'en ferois la dépense. Il est nécessaire qu'il parte incessamment. Ce n'est pas une petite affaire d'avoir un prestre, qui ait toutes les qualitez pour bien deservir [1]) une ambassade. J'en aurois tant que je voudrois des pères carmes; mais ils sont d'une ignorance outreé. Il faut que celui qui viendra soit de très bonnes moeurs, mais pas d'une dévotion austère; qu'il aime à se communiquer et point à disputer sur la controverse; qu'il sache prescher, et surtout faire de bonnes exhortations. S'il sait chanter pour dire la grande messe, ce ne sera pas mal. Je suis avec un entier attachement et un profond respect.

Remarques au sujet d'un dessein pieux de fonder à toujours quelque mission suédoise pour le soulagement des fidels.

Traduction.

1°. On sollicite à Rome la fondation de quelque société de Suédois, où l'on puisse envoyer la jeunesse suédoise pour estre élevée chrestiennement.

2°. Pour l'exécution de ce dessein il est nécessaire de quelque mission de prestres, qui gouvernent cette jeunesse et soutiennent les autres fidels, qui sont dans ce pays.

3°. On pourroit prendre deux pères de la société, qui vivroient icy sous la protection des ambassadeurs et envoyez, soit du roy de France, ou de l'empereur, comme leurs chapelains.

---

1) desservir.

4°. Comme l'intérest du roy et de l'empereur veut qu'ils ayent quelque ministre à Stockholm, ces chapelains serviront sous la protection des uns ou des autres, ou mesme celle des deux.

5°. Lorsque quelqu'ambassadeur, envoyé ou résident, ne voudra pas se servir du ministère de ces pères, il poura pour sa satisfaction entretenir un prestre à ses dépens ou à ceux de son prince, pourveu que le St. Siège accorde à ce prestre le privilège de chapelain et [1]) qui sera d'un plus grand avantage pour sa maison.

6°. La cour de Rome entretiendra cette société, ou bien l'empereur, ou le roy de France seul, s'il l'a agréable.

7°. Cette société sera sous la direction de la province voisine du Bas Rhin, qui a inspection sur Hambourg et Lubeck et qui a des sujets également savants dans la langue françoise et allemande. L'occupation de cette province sera d'établir toutes choses si secrettement, que l'on ignore, que les dits prestres soient de la société. Elle aura même plus de facilité à envoyer, rapeller ou changer les prestres, selon qu'il sera utile et nécessaire, ou que Mrs. les ambassadeurs, envoyez ou résidens le voudront. S'ils ne peuvent estre unis ensemble, ils pourront au moins en dépendre.

Il seroit à propos que le roy de France et l'empereur convinssent de la chose, afin que, quand l'une des deux puissances ne voudroit point agir par ces prestres à Stockholm, l'autre les receût sous sa protection. Or on en envoyeroit toujours de nouveaux sous le prétexte que les ministres des couronnes amèneroient de nouveaux aumosniers avec eux.

8°. Pour ce qui est de l'empereur, nous agirons à Vienne, jusqu'à ce que Mr. l'ambassadeur prie le roy de France de faire la même chose.

---

1) , ce?

9°. C'est pourquoi le père Martin .... le supplie de vouloir bien solliciter auprès de son Excellentissime maître une lettre pour le cardinal Albano en ces termes, qu'ayant appris, que le père assistant d'Allemagne sollicite auprès de luy la fondation d'une société de Suédois d'un ou deux prestres pour servir icy en Suède à l'intention susdite et pour aider les autres fidels, il est prié d'appuyer la chose de sa recommandation et le prier d'autant plus de seconder ce pieux dessein, qu'il est tout-à-fait nécessaire pour la foy catholique en ce pays, où l'on est dénoué de tout secours spirituel et où il y a lieu d'espérer un tout-à-fait bon fruit, la religion s'y exerceant assez librement depuis quelque temps. Si on veut bien escrire quelque chose de semblable au père assistant d'Allemagne, qui sollicite fortement cette affaire, cela lui causera beaucoup de joye. Je mettray les lettres dans les miennes et les lui envoyeray, ce qui ne l'excitera pas peu à redoubler ses soins.

J'ay même fait au nom des catholiques un placet adressant au pape, qui a esté donné par le père assistant. Il seroit bon que la même chose se fît au nom des François et qu'on y souscrivît.

Notata circa piam cogitationem de fundanda aliqua missione suecica stabili pro solatio fidelium.

1°. Actu laborator Romae de fundando aliquo convictu Suecorum, ad quem juventus gothica mittatur, ut catholice educetur.

2°. Necessario [1]) est pro hac re aliqua missis [2]) sacerdotum, qui juventutem illam procurent et aliis fidelibus in his terris inserviant.

3°. Possent esse bini de societate patres, qui sub protectione legatorum et ablegatorum, tum Caesaris, tum regis Franciae, tanquam capellani eorum hic degant.

---

1) Necessaria. 2) missio.

4°. Cum interesse Caesaris et regis adeo contrarium [1]) sit, ut necessario aliquis ministrorum et alterutrum [2]) Holmia [3]) esse debebit, sacellani hi aut sub illa aut sub altera, vel quandoque utraque protectione inservient.

5°. Si quando oratori, aut ablegato, aut residenti horum patrum obsequio uti non placuerit, poterit pro sua aut principalis sui pecunia alere sacerdotem pro suo solatio quemcumque, dummodo etiam illi fundato a Romana sede privilegium sacellani concedat, quod ipsum majori commodo domesticorum futurum est.

6°. Sumptus suppeditabit Roma, aut Caesar, aut si velit, pro uno rex Franciae.

7°. Superintendentiam debebit habere vicina provincia Rheni inferioris, quae Hamburgo et Lubecae providet et subjecta habet Gallicae et Germanae linguae perita, cujus erit omnia ita tacite et secreto instituere, ut dicti sacerdotes de societate esse nesciantur. Haec provincia etiam facillime mittet, avocabit, mutabit sacerdotes, prout necessitas et utilitas aut voluntas dominorum oratorum, obligatorum [4]) aut residentium postulaverit. Si socii esse non possunt, possunt esse ab his dependentes.

Optimum esset ut id ipsum constaret augustissimis Caesari et regi Franciae, ut quando pars una per hos nil ageret Holmiae, pars altera sacerdotes in protectionem susciperet. Mitterentur autem semper novi sub praetextu, quod ministri coronarum novos secum sacellanos adducerent.

8°. Quod Caesarem attinet, nos Viennae acturi sumus; quo [5]) ad regem Franciae, rogatur idem facere Excellentissimus dominus orator.

9°. Supplicatur itaque apud Excellentissimum dominum a Patre Martino .... [dignetur Excellent[s] curare quam epistolam ad cardinalem Albanum in hunc tenorem: intel-

---

1) consentaneum? 2) alteruter? 3) Holmiae.
4) ablegatorum. 5) quod.

lectum a patre assistente Germaniae supplicari pro convictu aliquo Gothorum, item pro uno altero sacerdote fundando, qui dictae intentioni hic in Suecia et solatio aliorum fidelium inserviat; rogatum esse ut sua commendatione adsit, adeoque rogare Eminentissimum, ut piae huic intentioni ultro favere dignetur, eo quod rei catholicae omnino necessarium in his terris, omni spirituali subsidio destitutis, et fructus omnis bonus sperandus sit in tempore, cum satis libere ab aliquo tempore res divina peragatur.

Si placuerit aliquid simile scribere patri assistenti Germaniae, qui negotium urget, erit res gratissima. Ego utramque epistolam claudam in meis et transmittam patri assistenti, cui hoc ipsum stimulus erit ut sit solertior.

Ego feci nomine catholicorum supplicem libellum ad ipsum Sanctissimum, quem tradidit pater assistens. Quod si fieret idem nomine Gallorum, in quo nomina eorum subscriberentur.

À Stockholm le 29 Janvier 1698.

Les sujets, qui font le contenu de cette lettre, sont les suivants: la forme du gouvernement n'est pas encore réglée; M. Piper a causé la disgrâce du comte Bielke et en partie aussi celle du comte Guldenstolpe; Wallenstedt et Piper ont pour ainsi dire juré la perte du comte Oxenstiern, qui a dit de vouloir se retirer, mais qui n'en a rien fait; Gustave Cronhieldt n'est plus mal auprès du roi; l'affaire des envoyés entre la cour de Vienne et celle de Stockholm est ajustée; l'aventure de la comtesse de Staremberg, qui a transgressé le règlement touchant les carosses; le comte de Dona est venu voir M. d'Avaux; il a eu avec M. Juel un entretien sur ses deux propositions, par rapport auxquelles il attend les ordres de S. M.; ce qui a été dit de part et d'autre dans la conférence, relative aux affaires du Holstein, qu'il a eue avec les commissaires du roi de Suède; ce roi prie S. M. de faire sortir de Veldentz et d'autres bailliages les 2000 hommes, que l'électeur Palatin y a envoyés; la lettre

du Sr Snolsky, contenant les raisons, pour lesquelles on demande la protection du roi de France; ce qu'il a répondu à l'agent du duc de Holstein, qui désire conclure une alliance avec la France; les appréhensions des Suédois, fondées sur ce qu'ils savent du caractère de leur roi; le procès d'un prêtre, qui s'est déclaré en chaire contre le pouvoir illimité du roi de Suède; le jour fixé pour la réception des envoyés aux cours de Vienne et de Stockholm; le duc de Holstein se rendra bientôt à Stockholm; à cause de la mort de son aumônier il se sert de celui du comte de Staremberg; ce qui est en substance le contenu d'un mémoire, que cet aumônier lui a remis et qu'il envoie à S. M.; ses remarques sur ce mémoire; l'embarras où il se trouve faute d'aumônier; il ajoute à cette dépêche les lettres, écrites par le roi de Suède et par la reine au roi de France.

Sire.

Je n'ay pas esté honoré cet ordinaire des lettres de V. M. Les postes n'ont pas esté si déréglées, depuis que je suis à Stockholm, qu'elles sont cette année.

Il n'y a encore rien de réglé touchant la forme du gouvernement, et le roy n'a pas convoqué une fois le sénat pour les affaires d'estat, mais seulement pour des affaires de justice. Le comte Oxenstiern n'en a pas pour cela plus de crédit. Il ne fait rien de son chef; mais la chancelerie en corps donne son avis par escrit au roy de Suède, qui cependant, comme je viens de dire, n'a pas consulté le sénat sur aucune affaire. Le grand-maître a de la peine à remettre bien le comte Bielke auprès du roy de Suède, et jusqu'à cette heure il n'en a pu venir à bout. C'est Mr. Piper, qui lui a attiré cette disgrâce.

Le comte Guldenstolpe demandant la semaine précédente permission au roy d'aller pour quelques jours à la campagne, le roy luy répondit, qu'il pouvoit y aller et y demeurer aussi longtemps qu'il voudroit. Cette réponse n'a pas esté interprétée en bien par qui que ce soit. Ce sénateur s'est brouillé avec Piper dans le temps de la

tutelle, et celui-cy lui suscite à cette heure bien des affaires.

Pour ce qui est du comte Oxenstiern, Valerstet et Piper ont pour ainsi dire juré sa perte. Il s'en est apperceu et en est en grande perplexité et bien plus retenu dans ses discours qu'il n'estoit. Il avoit montré au maréschal Melin, comme j'ay déjà mandé [1]), la requeste, par laquelle il demandoit au roy à se retirer. J'avois raison de dire, que je ne le croirois, que quand je le verrois exécuté. Il désavoue à cette heure d'y avoir jamais pensé, quoique sa femme et ses fils l'ayent publié par toute la ville. Peut-estre a-t-il sceu, que quelques personnes ayant rapporté ces sortes de discours à Piper, il a répondu, que, si le comte Oxenstiern demandoit à se retirer, le roy le lui accorderoit sur le champ. Aussi il n'a osé en parler au roy, comme on l'avoit cru et comme je l'ay mandé. Il sortit seulement de la chancelerie, lorsque l'on lut les griefs des bourgeois, qui se plaignoient de ce qu'on n'avoit pas protégé leur commerce pendant la guerre et que les Anglois et les Hollandois les avoient maltraittez impunément, et il dit, qu'il alloit demander au roy à se retirer; mais il n'en fit rien.

J'ay eu l'honneur d'écrire il y a quelque temps à Votre Majesté, que Gustave Cronhieldt [2]) estoit très mal auprès du roy de Suède, qui estoit fort mécontent de l'air sévère, dont il le reprenoit; mais cela est bien racommodé à cette heure. Valerstet, son beau-père, y a beaucoup contribué, et comme je n'ay point abandonné Cronhieldt dans le temps que tout le monde luy jettoit des pierres, il joint à cette heure la reconnaissance à l'inclination, qu'il a toujours eue pour le service de V. M.

---

1) Voir plus haut p. 30.

2) Gustave Cronhielm. Voir sur cette personne Fryxell, *Hist. de la vie de Charles II*, IV, p. 242 et suiv. — Je ne trouve aucune lettre, où M. d'Avaux ait écrit ce qu'il rappelle au roi.

hangé touchant les mariages. On ne
ui de la princesse de Suède avec le
l'on voit moins d'apparence que jamais
Suède avec la princesse d'Holstein.
tiennent, qu'ils n'ont donné aucun avan-
r dans l'accommodement, fait à l'égard
, et l'on m'a appris, que la première
mpereur, par laquelle il a insisté jusqu'au
modement, a esté, que le roy de Suède
nne le lieutenant-colonel pour faire satis-
sulte, qu'il avoit faite au commissaire de
le prenant par le bras pour le faire sortir
, ce qui à la vérité estoit un peu fort, ce
de Suède a refusé constamment, aussi bien
venir ce lieut.-colonel à Stockholm pour lui
réprimande. Quoiqu'il en soit, l'affaire est ad-
il ne reste plus qu'à convenir du jour que
l'empereur à Stockholm et les envoyez de
Brandebourg et de Zell à Vienne seront admis
deux cours-là.
urvenu un nouvel incident, mais qui apparemment
illera pas les cours de Vienne et de Suède. Les
en cette cour-cy sont fort chagrins du règlement,
esté fait, que leurs carosses n'entreront plus dans
r du palais du roy, particulièrement parce qu'ils
nt, que les tuteurs ont pris cette résolution à ma
idération. Le comte Oxenstiern les soutient en cela
ant qu'il lui est possible. La comtesse de Staremberg,
n'oze aller chez la reyne, est allée voir la duchesse
Holstein, qui loge dans le palais, et a fait entrer son
arosse. Les gardes l'ont fait arrester. Elle leur a crié,
que c'estoit elle, et point son mary. Tout ce qu'ils ont
uffert a esté, qu'elle descendit de carosse au bas du
egré, et puis ils ont fait sortir son carosse. Le comte
taremberg s'en prétend offensé et en a escrit à Vienne.

Je ne pense pas, qu'on oze appuyer ouvertement une prétention si chimérique, car il déclare à cette heure hautement, que les envoyez de l'empereur sont égaux aux ambassadeurs des rois.

Le comte de Donaw, envoyé de Brandebourg, soutient cette prétention. C'est un homme, qui a parlé depuis peu fort insolamment à la table du comte Oxenstiern contre Mgr le prince de Conti jusques à en avoir de grosses querelles contre le frère de Erick Sparre [1]), qui se trouva à la même table. J'ay cru, qu'il estoit mieux de dissimuler et de mépriser un pareil discours que de le relever. Ainsi j'ay receu le comte Donaw, quand il m'est venu voir comme envoyé de l'électeur de Brandebourg; mais j'ay cru devoir informer V. M. de ses déportemens.

Les négociations du baron Youl ne sont pas encore fort avancées. Tout le monde regarde les deux propositions, qu'il a fait pour le maintien de la religion protestante et pour la seureté de la Mer Baltique comme faites contre les intérests de V. M. Je lui en ay parlé pour une troisième fois. Il m'a allégué les mêmes raisons touchant la Mer Baltique, et à l'égard du maintien de la religion il prétend, que cela ne touche pas tant V. M. que l'empereur; qu'on est informé, que ce n'estoit elle, qui avoit songé à faire mettre le 4e article touchant la religion dans le traitté de Riswick [2]); que c'estoit Mr. Seyler [3]), qui l'avoit fait insérer par ordre de l'empereur et pour faire plaisir à l'électeur palatin [4]). J'attendray là-dessus

1) Voir sur ce personnage la lettre de M. d'Avaux du 9 Janvier 1697, ci-dessus p. 13, et celle du 20 Nov. 1697, ci-dessus p. 341.

2) Voir ci-dessus p. 7.

3) M. le baron de Seilern, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'empereur au congrès de Ryswick. Voir *Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, III, p. 487.

4) Jean Guillaume, né en 1658, devenu électeur le 2 Sept. 1690, mort en 1716. Voir Hubner, *table* 140.

les ordres de V. M. pour savoir, si je le dois traverser ou le laisser faire.

A l'égard, Sire, des affaires du Holstein, j'ay eu l'honneur de mander à V. M., que je ne me pressois pas d'avoir une conférence. Je me suis encore apperceu du depuis, qu'on avoit beaucoup de peine icy à consentir, qu'elles fussent traittées autre part qu'à Pinemberg [1]) et que le baron Youl de son costé désiroit fort d'estre chargé directement de cette négotiation, car il n'est venu icy que dans la veue de faire des traittez et de recevoir des présens. J'ay sceu par quelques sénateurs, et le baron Youl ne me l'a pas même dissimulé, qu'il leur avoit dit, que, s'ils vouloient entrer en matière là-dessus avec lui, il estoit instruit à fonds de cette affaire. Il m'a paru étrange, qu'il s'expliquât de la sorte et qu'il ne leur dît point, que, s'ils vouloient me confier les conditions, sur lesquelles cet accommodement se pouvoit faire, le roy de Dannemark, ou lui-même Youl par son ordre, me donneroit les conditions, qu'il croyoit estre raisonnables. C'est ce que M. de Bonrepaus m'a mandé, et c'est ce que le baron Youl devoit dire, s'il eût souhaité sérieusement, que je m'en fusse meslé.

Tout cela, Sire, joint ensemble, m'a rendu encore plus retenu dans la conférence que je n'avois déjà dessein de l'estre. J'ay témoigné aux commissaires, qui estoient le comte Oxenstiern, le comte Guldenstolpe et le comte Polus (car le roy a voulu absolument, que ce dernier fût comte, malgré qu'il en eût [2]), que V. M. n'avoit d'autre

---

1) Pinneberg, dans le duché de Holstein, au nord d'Altena. L'ouverture des conférences des plénipotentiaires du roi de Danemarc, du duc de Holstein et des médiateurs se fit dans cette ville au commencement du mois de Sept. 1696; mais elles furent rompues sans aboutir à quelque résultat en 1699. Voir de Limiers, *Hist. de Suède sous le règne de Charles XII*, II, p. 181 et suiv., p. 292 et suiv.

2) Voir plus haut p. 38.

désir que de conserver la bonne intelligence entre les deux rois du Nord; que M. de Bonrepaus ayant fait pour cela des offices auprès du roy de Dannemark, ce prince avoit fait une proposition, dont je leur avois rendu compte; que, si elle leur convenoit, j'employerois mes offices très volontiers; que, s'ils aimoient mieux continuer la négotiation de Pinemberg ou en traitter directement avec M. Youl, qui estoit à Stockholm, V. M. seroit également satisfaite, puisqu'elle ne souhaitoit autre chose que de voir terminer tous les différens, qui pouvoient leur causer quelque démeslé, sans demander, que cette affaire se traittât plutost dans un endroit que dans un autre, la proposition, que je leur avois faite, n'ayant esté que de la part du roy de Danemark.

Ces Mrs m'ont fait force protestations, que rien ne leur pourroit estre plus agréable que l'interposition des offices de V. M. Ils m'ont prié de vouloir bien lui en demander la continuation; qu'ils souhaitoient de tout leur coeur, que cette affaire fût accommodée, mais qu'elle estoit déjà tellement avancée à Pinemberg, qu'ils ne voyoient pas, comment on la pourroit tirer de là; que les médiateurs et les garants avoient esté fort offensez d'un projet d'accommodement, fait à la cour de Brandebourg, et que, si le duc de Gottorp faisoit traitter cette affaire autre part qu'à Pinemberg, il pourroit perdre l'assistance des garands du traitté d'Altena, particulièrement dans cette conjoncture, où le roy de Dannemark ayant proposé une espèce d'interim, les garants se sont récriez et ont déjà commencé à donner des mémoires très forts contre cette proposition; qu'ils pouvoient me dire en confidence, qu'ils avoient des avis, que le roy de Danemark n'avoit proposé cette voye d'accommodement que pour en éloigner la conclusion. Je leur ay témoigné, que je n'avois d'autre ordre que d'interposer mes offices; que je continuerois de le faire très volontiers en quelqu'endroit que l'affaire se negotiât,

puis qu'ils me témoignoient, qu'ils leur estoient agréables, et que V. M. ne m'avoit pas chargé de demander, qu'elle se traittât plutost dans un endroit que dans un autre; que le roy de Danemark m'ayant fait prier de leur faire cet offre de sa part, je m'en estois acquitté, et que je ne manquerois par de faire savoir leur réponse à M. Youl; que, comme il estoit icy, ils pourroient peut-estre traitter cette affaire directement avec lui, et que V. M. seroit également satisfaite, de quelque manière qu'elle se negotiât, pourveu qu'elle fût heureusement terminée. Et en effet, Sire, on ne peut guères donner le tort à ces Mrs-cy, s'ils ne se rendent pas si faciles à tirer cette affaire de Pinemberg et des mains des médiateurs et des garants.

Dans cette même conférence ces commissionnaires m'ont dit, qu'ils avoient des nouvelles, que l'électeur Palatin envoyoit deux mil hommes dans le duché de Weldenz pour prendre possession des bailliages de Weldenz [1]), Lauterek [2]) et Remisberg [3]) et que le roy leur maître prioit instamment V. M. de vouloir bien faire sortir ces 2000 hommes. Je n'importuneray point V. M. des raisons, qu'ils m'ont allégué pour obtenir sa protection. Elles sont contenues dans la lettre des ambassadeurs de Suède à la Haye et encore plus précisément dans celle du Sr Snolski [4]), que j'ay l'honneur d'envoyer à V. M. [5]). Cet incident fera voir à ces Mrs, qu'ils ne peuvent compter solidement que sur l'amitié de V. M., et ils m'ont déjà avoué, qu'ils ne pouvoient recourir à l'empereur et qu'ils le croyoient dans les intérests de l'électeur Palatin.

L'agent du duc d'Holstein m'est venu trouver depuis cette conférence et m'a prié de la part de son maître de

1) Voir *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 565, *note* 2.

2) Lauterecken, au nord de Kaiserslautern dans la Bavière.

3) Remigiberg, non loin de Lauterecken.

4) Voir *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 153.

5) Voir ci-dessous p. 60 et suiv.

demander à V. M. des ordres pour faire un traitté avec le duc d'Holstein touchant la navigation du duché de Sleswick. Je luy ay répondu, que j'ignorois absolument les intentions de V. M., mais quelles [1]) fussent, que cette affaire ne me regardoit pas; que l'abbé Bidal [2]) seroit bientost à Hambourg et qu'ils pourroient s'adresser à luy, s'ils le jugeoient à propos.

Je vois, Sire, que les Suédois appréhendent beaucoup d'avoir un règne bien dur. On avoit conceu de fortes espérances, avant que le roy fût sur le trosne, d'un grand changement dans l'estat, et en effet ce prince s'est montré libéral jusques à la prodigalité en toutes occasions; mais on commence à s'apercevoir, qu'il prend les mêmes maximes du feu roy. Il est gouverné par Walerstet et Piper, ennemis jurez de la grande noblesse, et bien loin de leur rendre une partie des biens, qu'on leur a pris sans beaucoup de fondement, comme ils l'avoient espéré, on voit, que l'on va continuer les réductions [3]). Le comte Wrede est le premier, qui s'en est ressenti. On vient de lui faire une forte gravation. Le feu roy avoit des emportemens bien violens, et il estoit fâcheux de s'y voir exposé; mais quand il en estoit revenu, il estoit assez bon et d'un facile accès; mais celui-ci, qui a beaucoup plus d'esprit et de sang-froid, est persuadé que ce qu'il a une fois résolu est juste et n'en démord point. Outre cela il se rend inaccessible, et personne ne lui parle.

Les prestres, qui avoient esté très soumis et très attachez au feu roy, ne paroissent pas fort satisfaits de celuy-cy. Leur mécontentement a pris son origine de ce qu'on l'a mis sur le trosne presque malgré eux. Quel-

1) quelles qu'elles.

2) Voir sur cet abbé ci-dessous la lettre du roi à M. d'Avaux du 9 Janvier 1698.

3) Voir là-dessus *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, 80, *note* 3, et p. 85, *note* 1.

ques-uns ont presché contre une clause de la résolution de la diette, qui vient d'estre tenue nouvellement, quoique ce ne soit qu'une confirmation de ce qui avoit esté résolu à la diette de 1693 [1]). Cette clause porte, que les estats reconnoissent, qu'il est permis au roy leur maistre de faire tout ce qui lui plaira, sans estre responsable à qui que ce puisse estre qu'à Dieu seul. Entr'autres un prestre des Dalers a dit en chaire, que cela estoit tout-à-fait contraire aux loix divines, et a escrit au roy une lettre assez forte sur ce même sujet. On a fait amener ce prestre par dix cavalliers à Stockholm, et on l'a envoyé au parlement pour luy faire son procès. Ce prestre y a présenté un escrit, par lequel il a exposé les raisons qu'il avoit eues de prescher de la sorte, a cité quantité de passages de la bible, qui justifient son opinion, et a fait voir, qu'il n'avoit pas excédé son ministère et qu'il n'avoit presché autre chose que la parole de Dieu; qu'on pouvoit examiner, si tout ce qu'il avoit avancé n'estoit pas contenu dans les saintes écritures. Aussi il ne prétendoit pas se soumettre au jugement du parlement et ne reconnoissoit d'autre juge que Dieu ou un concile. La fermeté de cet homme, jointe à la solidité de son raisonnement, a un peu embarassé, et l'on m'a dit, qu'on pourroit prendre le parti de le traitter d'insensé.

J'ay appris, Sire, depuis avoir fait chiffrer une partie de cette lettre, que le jour est fixé au 10e de Mars, stile nouveau, pour recevoir les comtes d'Oxenstiern et de Staremberg aux cours de Vienne et de Stockholm. Staremberg prétend, que l'empereur n'envoyera pas de ministre à Stockholm pour le relever, puisque le carosse de son envoyé n'entre pas dans la cour du palais du roy de Suède.

Je viens aussi d'apprendre, Sire, que le duc d'Holstein

---

1) Voir sur cette diète *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 511 et suiv.; p. 524 et suiv.

doit se rendre à Stockholm, dèz qu'on pourra passer la mer à Ystedt [1]). Quoique son mariage soit comme résolu, on croit cependant, que sa présence est nécessaire pour achever de déterminer la princesse.

L'aumosnier, que j'avois icy, estant mort, j'ay esté obligé de me servir de celui du comte de Staremberg, qui vient toutes les festes et dimanches dire une seconde messe chez moy. Cet aumosnier, qui est un jésuite, a conceu un dessein, qui en soy est impraticable et qui est contre l'intérest et mesme on peut dire contre le respect, deu à Votre Majesté. Aussi je n'aurois pas pris la liberté d'envoyer un mémoire, qu'il m'a donné là-dessus [2]), si j'avois ozé le refuser.

Il propose en substance, qu'il y ait un aumosnier estably à Stokholm pour l'ambassadeur ou l'envoyé de V. M., qui sera jésuite ou donné par les jésuites, qui sera payé par le pape ou par V. M., si elle veut, mais qui ne dépendra pas d'elle, mais du père jésuite provincial de la Basse Allemagne; que, si l'ambassadeur de France veut avoir un autre prestre, il luy fait la grâce de le luy permettre, à la charge que ce prestre n'aura rien à voir à la mission et à la chapelle.

Cela est impraticable, non seulement à cause des anciens décrets de mort, décernez contre les jésuites, mais encore parce qu'on a pris d'autres résolutions, portant qu'on priera les ministres estrangers, qui viendront icy, de ne mener aucun jésuite avec eux, et jamais les Suédois ne souffriront un établissement d'une mission, encore moins, quand elle sera composée de deux jésuites. Il seroit aussi contre le respect et contre l'intérest de Votre Majesté, que son ambassadeur eût un aumosnier, qui fût payé par un autre prince, et contre son intérest, en ce

---

1) Ystad ville située au sud de la Suède sur la Mer Baltique.

2) Voir plus haut p. 44 et suiv.

que ce seroit un espion domestique, qui rendroit compte au père provincial allemand de tout ce qui se feroit chez l'ambassadeur. Ces Allemans-là sont prévenus d'une telle animosité, que celui du comte de Staremberg n'a jamais voulu dire l'oraison pour V. M., après que les François qui sont dans ma chapelle ont chanté „Domine, salvum fac regem."

Ce père jésuite me prie dans ce mémoire d'escrire au cardinal Abans [1]) et me marque un projet de lettre. Il me prie pareillement d'escrire au père jésuite assistant d'Allemagne. J'ay refusé l'un et l'autre, et luy ay dit, que je ne pouvois le faire sans ordre.

Cependant, Sire, je me trouve fort embarassé, car Staremberg s'en va au mois de Mars. Le caresme ne commence en ce pays-cy que le 16 de Mars, stile nouveau, et ne finit que le 4e de May du même stile. Ainsi tous mes domestiques et tous les Français, qui sont icy en plus grand nombre qu'à l'ordinaire à cause des ouvriers, qui sont venus travailler pour le roy de Suède, seront sans messe et sans pouvoir recevoir les sacremens pendant tout ce temps-là. J'ay escrit il y a déjà du temps à Mr de Mesme de faire chercher un aumosnier, parce que je n'estois pas content du mien; mais il n'en a pu trouver. Comme ce n'est pas un nouvel employ, où Votre Majesté m'envoye, peu de gens savent, que j'ay besoin d'aumosnier, et ceux, qui y seroient propres, ne se présentent pas. Je crains d'estre obligé de faire venir un père jésuite d'Allemagne, ce qui assurément sera très désagréable et pourra bien recevoir des difficultez, ausquelles il seroit bon de ne se pas exposer.

Le roy de Suède et la reyne m'envoyent dans ce moment les lettres, qu'ils écrivent à Votre Majesté en réponse de celles, par lesquelles V. M. leur a donné part de la

1) Voir plus haut p. 46 et 47.

célébration du mariage de Monseigneur le duc de Bourgogne. On a cru apparamment comme l'autre fois [1]) me faire plus de plaisir, que si on les envoyoit à Palmquist.

Extrait d'une lettre escrite à Sa Majesté de Suède par ses ambassadeurs au traitté de paix.

Sire.

L'envoyé Mr Sloinsky [2]) vint hier après-midy chez nous pour nous faire savoir, que le commissaire Adlerflyct luy ayoit mandé de Francfort, que deux régimens de l'électeur Palatin ont marchés par Meisenheym dans le Weldenz pour prendre les baillages de Veldenz, Lautrek et Remisberg en possession, nonobstant la protestation, que la duchesse de Meisenheim [3]) avoit faite contre ce proceddé, avec d'autres circonstances, dont Votre Majesté aura sans doute déjà eu le rapport par la régence de Deux-Ponts. Nous n'avons pas encore eu d'occasion à en parler aux ambassadeurs de France, tant à cause des jours de postes que pour les préparatifs, que Mr de Crécy [4]) et Calliers [5]) font pour leur départ, ayant déja enpaqueté et dépesché leur ménage et ne voulant point admettre plus de visite. Nous y envoyâmes donc hier au soir le secrétaire de l'ambassade Frisendorff pour faire des remonstrances à Mr de Crécy, que cette entreprise du dit électeur soit une chose de grande conséquence et telle qui ouvertement alloit troubler le repos et rompre la paix, lui priant d'en donner au plutost part au roy son maistre. Nous luy fismes souvenir, que le 10e article de l'instrument de la paix contenoit

---

1) Voir ci-dessus II, p. 325. 2) Snolsky.

3) Voir là-dessus *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 27.

4) M. de Verjus, comte de Crécy, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du roi de France au congrès de Ryswick. Voir *Actes et mémoires des négoc. de la paix de Ryswick*, III, p. 489.

5) Voir *ibid.* et ci-dessus II, p. 15, *note* 1.

expressément, que la prétention et le droit des prétendans au duché de Weldenz leur soit réservé, tant in petitorio que possessorio, et que personne n'ait le droit d'en occuper la possession via facti [1]), ce que confirme le 49e article in puncto restituendorum [2]); ensuite, que V. M. soit celui, à qui la possession appartient et qui l'a immédiatement occupée après la mort de Leopold Louis, le feu duc de Weldenz, et par conséquent celui, à qui le duché devoit estre rendu en vertu du 50e article [3]), qui contient, que, quand il n'y a pas de certains nommez par [4]) l'occupation de quelques endroits, ils seront rendus à ceux, qui en ont esté les derniers possesseurs devant l'invasion, provoquans mesme aux promesses des ambassadeurs, qu'ils nous firent le $^{19}/_{29}$ Novembre passé, que le roy ne permettroit, que quelque milice étrangère seroit mise en quartier dans le pays de Zvebruck [5]), et cela en vertu de la demande, que le sénateur du roy, Mr le comte Benoit Oxenstiern, de la part de Sa Majesté en avoit fait à Mr l'ambassadeur, qui demeure à Stockholm, et M. de Crécy avoit accepté de vouloir faire le raport au roy de cette plainte par la poste, qui justement venoit de s'en aller, et en même temps la faire reprendre par un courier, qu'il dépeschera aujourd'huy ou demain, s'étonnant beaucoup de ce qu'il estoit arrivé et ne doutant nullement, que son roy ne maintiendra ce qui par la paix est conclu et procurera à V. M. une forte satisfaction.

Extrait d'une lettre escrite à Sa Mté par son envoyé extraordinaire, le Sr Snoilski, de la Haye le...

On a receu avis de Deux Ponts, que le $^{15}/_{25}$ 7bre passé l'électeur Palatin de propre authorité s'estoit ouvert le

---

1) Voir *Actes et mémoires*, etc., IV, p. 20.

2) Voir *ibid.*, p. 36. 3) Voir *ibid.*, p. 37.

4) pour? 5) Zweibrücken.

passage du pays de Weldenz sur le duché de Deux Ponts avec quelques trouppes et qu'à main armée il s'estoit logé dans les trois principaux baillages Lauterek, Remisbourg et le château de Weldenz, lesquels après la mort du comte Palatin Leopold Louis, dernièrement décédé, qui les avoit possédés pendant sa vie, estant pris en possession tranquille par la régence de V. M. à Deux Ponts sub titulo reincorporationis et testamenti solennis, avoient esté occupés ensuite par le comte Palatin de Birkenfeld, mais à la fin tombez ad sequestrum conventionale sous le gouvernement de France, sous lequel ils demeurent encore, et que l'administration s'estoit trouvée obligée de faire une protestation contre cette entreprise.'

Un tel attentat, fait ante publicationem et legitimorum [1]) executionem pacis, porte avec lui poenam fractae pacis publicae, conformément aux constitutions de l'empire, les dites troupes estant passées par le bailliage Meisenheim, qui par un droit indisputable appartient à V. M. et c'est notoirement un spolium, la possession de ces baillages n'estant pas vacant, mais sub sequestro conditionali, quoyque d'abord ils eussent esté pris en possession tranquille par Vostre Majesté. De plus c'est une contravention au traitté de paix nouvellement conclu, lequel, quand à la principauté de Weldentz, porte en termes exprès: salvis cujuscunque pretendentium tum in possessorio quam petitorio juribus.

Cet article reconnoist un possessorium, lequel n'a jamais appartenu à l'électeur, mais bien à Votre Majesté, à laquelle il doit même appartenir cy-après en vertu du § 50 du présent traitté, qui dit, que, quant aux seigneurs, qui ne sont pas nommez exprès, les terres leur seront restituées, qui immédiatement ante destitutionem in possessione fuerant. Or Votre Majesté a pris d'abord la suc-

---

1) legitimam?

cession du deffunt prince Palatin, au moins quoad possessionem, laquelle Votre Majesté a tenue immédiat ante destitutionem et doit en jouir d'autant plus qu'il est contenu dans l'article précédent: si vero aliorum contra illos, les possesseurs, qui seront restituez, pretentiones fuerint, hic [1]) post factam restitutionem, quae propterea nullatenus diffici [2]) debet, locco convenienti proponendae, examinandae et decidendae erunt [3]), de quoy l'électeur Palatin se devoit contenter, sans entreprendre de propre authorité de troubler personne. Mrs les ambassadeurs médiateurs ont trouvé cette affaire si importante, qu'ils l'ont fait représenter vivement aux ambassadeurs de France, et ils ne cesseront point d'en faire encore des instances, tant à Paris qu'auprès des hauts alliez.

Estat présent du royaume de Suède du premier Janvier 1698.

Charles XII, roy de Suède, à présent régnant, a succédé au feu roy son père Charles XI, qui décéda le 15 Avril 1697. Ce prince est âgé de 15 ans et demy seulement [4]). Il est bien fait de sa personne et promet beaucoup. Il a deux soeurs. La première est âgée de 16 ans [5]) et la seconde de 10 [6]). La princesse aisnée s'apelle Hedwig Sophia [7]) et la cadette Ulria [8]). La

---

1) hae. 2) differri.

3) Voir *Actes et mémoires*, IV, p. 36, art. 49.

4) Il naquit le 27 Juin 1682. Voir de Limiers, *Hist. de Suède sous le règne de Charles XII*, II, p. 1.

5) Elle naquit au mois de Juillet 1681. Voir *ibid.* En 1698 elle épousa Frédéric IV, duc de Holstein Gottorp (voir ci-dessus II, p. 3, *note* 1) et mourut six ans après son mari. Voir Hubner, *table* 91 et 227.

6) Elle vint au monde le 23 Janvier 1688. Voir de Limiers, *ibid.* p. 43.

7) Hedwig Sophie Eleonore. Voir *ibid.*, p. 1.

8) Ulrique Eleonore. Voir *ibid.*, p. 43.

reyne leur grande-mère est venue de Charles Gustave, qui est âgée de 68 ans [1]).

Le 6 Décembre 1697 Charles XII fut déclaré majeur par la diette générale. Le 18 la reyne et les tuteurs du roy lui donnèrent la démission de leur régence. La prêtation de serment fut faite à Sa Majesté par tous les estats du royaume le 25 Décembre ensuivant. Le 26 il fut sacré et couronné [2]). Depuis son couronnement la forme du gouvernement s'est faite comme du vivant du feu roy.

Conseil du roy et le nombre des sénateurs, qui y assistent ordinairement [3]).

Très mauvais français. M. le comte d'Oxenstiern [4]), chancelier et premier ministre. Il a le département des affaires étrangères.

Assez bon français. M. le comte Christophle Guldenstiern. Il a le département de la guerre.

Bon français. M. le comte Stenbock. Il est grand-maître de la maison du roy.

Mauvais français. M. le comte Guldenstolpe. Il a la direction de la justice et est gouverneur de la personne du roy.

Bon français. M. le comte Wrede. Il a le département de la marine.

M. le comte Wallenstedt. Il a la direction des finances.

---

1) Selon Hübner elle n'avait alors que 63 ans. Voir *les Négoc. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 54, *note* 2.

2) Voir sur toutes ces cérémonies les lettres du comte d'Avaux du 20 Nov., du 27 Nov., du 11 Déc., du 18 Déc. et du 25 Déc. 1697, ci-dessus II, p. 340 et suiv., 367 et suiv. Les dates diffèrent tant soit peu.

3) Voir sur la composition et l'autorité du sénat dans les temps antérieurs de Limiers, *Hist de Suède*, I, p. 5 et suiv.; p. 320, p. 381 et suiv.; II, p. 21 et suiv.

4) On retrouve quelques-uns des noms qui suivent dans la notice des familles historiques de la noblesse suédoise, insérée dans *le Voyage en Suède* de M. Daumont, 1834, II, p. 148 et suiv.

Sénateurs, qui assistent au conseil du roy, qui n'y ont que leur voix, sans aucun département.

M. George Guldenstiern. Il est grand-maître de la maison de la reyne.

Mr. le comte Falkenberg.

Mr. le comte Guldenbourg.

M. le comte Bielke.

M. le comte Bonde.

M. le comte Axel Wachmeister.

M. le comte Gustave Wachmeister.

M. le comte de la Gardie.

M. le comte Melin.

M. le comte Dalberg.

M. le comte Fleming.

Il y a quelques-uns de ces sénateurs-cy, qui sont gouverneurs de provinces, comme l'on verra cy-après.

Autres sénateurs, qui n'entrent point au conseil et qui n'ont aucune fonction.

M. le comte Brahé.

M. le comte Bekendt.

M. le comte Rollang.

M. le comte Stolharm.

M. le comte Eeldierna.

M. le comte Fungel.

Second conseil ou conseil ordinaire, composé des personnes suivantes pour différentes affaires.

Mr. le comte Jean Stembock, président dans la réduction.

Mr. le comte Charles Guldenstierna, président dans la chambre des comptes et au contoir d'estat.

M. le comte Wrangel, président au collège des mines.

M. le comte Falkenbergh, président dans la révision des comptes.

M. le comte Axel Wachmeister, président au conseil de guerre.

M. le comte Gustave Gillenbourg, président dans la liquidation.

M. le comte Hans Wachmeister, président au collège de l'amirauté.

M. Silverkron, directeur général des domaines.

Secrétaires d'estat.

Mr. Piper. Il a esté fait sénateur ces jours-cy.

Mr. Bergenhielm.

M. Waltrang

Mr. Herdhielm.

Secrétaire du conseil.

M. Paulus. Il a esté fait sénateur ces jours-cy.

Chancelerie.

M. l'Indeschuldt, président.

M. d'Inshult, second président.

Secrétaires du roy en la chancelerie.

M. Lithefucht.

M. Waltranth.

M. Leynkläs.

M. Bergenhilm.

M. Lillierot.

M. Souhaniel.

M. Liedman.

Mr. Cossander.

Parlemens. Il y en a quatre dans le royaume, sçavoir:

Celuy de Stockholm.

Celuy de Habo en Finlande.

Celuy de Hienkioping en Gothie.

Celuy de Dorpt en Livonie.

Il y a un tribunal à Wismar, où le baron Rosenhave est président. Il n'est point sénateur, mais à tous les

quatre parlemens il y [1]) préside un sénateur, comme celuy [2]) de Stockholm M. le comte Falkenberg, à Abo M. le comte Wachmester, à Dorpt M. le comte Flemmingh et à Henkioping Mr. le comte Stahlarm.

Gouvernemens. Il y en a 28, dont six sont grands.

Gouverneurs généraux de provinces [3]).

M. le comte Bielke, gouverneur général en Pomméranie. Il réside à Stetin.

Mr. le comte Mellin, gouverneur général du duché de Brême. Il réside à Stade.

M. le comte Julino de la Gardie, gouverneur général de l'Estonie. Il réside à Reval.

M. le comte Dalberg, gouverneur général de la Livonie. Il réside à Riga.

M. Fabian Fansen, gouverneur général de l'Ingrie. Il réside à Natre [4]).

M. Otto Welling, gouverneur général de la Schone. Il réside à Mallmo.

Autres gouverneurs particuliers.

M. Loghusen, gouverneur d'Upland. Il réside à Upsal.

M. Hano Klerck, gouverneur de Sudermanland. Il réside à Nikioping [5]).

M. Cronhielm, gouverneur de Westmanland. Il réside à Westerahs.

---

1) Le mot „y" est superflu. 2) à celui.

3) La plupart de ces noms des provinces, de même que ceux des villes, plus bas p. 73 et suiv., peuvent être vérifiés à l'aide de Hubner, *Kort begrip der oude en nieuwe staatkundige geographie* (Aperçu de la géographie politique ancienne et nouvelle), 1758, p. 415 et suiv., et de Busching, *Nieuwe geographie* (nouvelle géographie), 1761, I, p. 383 et suiv.

4) Narva ou Säter? 3) Nykoping.

M. Gripenhielm, gouverneur de Dahlerne. Il réside à Fahlun.

M. Esledstierna, gouverneur de Ostergothland. Il réside à Linkioping [1]).

M. Fagerskioldh, gouverneur de Netike [2]). Il réside à Orbro [3]).

M. Stromfeld, gouverneur d'une partie de Westergiotland. Il réside à Mariestad.

M. Makeler, gouverneur de l'autre partie de Westergiotland. Il réside à Wenersborg.

M. Schonleben, gouverneur de Gottenbourg et de la province de Bahus. Il réside à Gottenbourg.

M. Fungel, gouverneur de Halland. Il réside à Halmstad.

Mr. Wachtmeister, gouverneur de la province de Calmar en Smaland. Il réside à Calmar.

M. Ulf Sparre, gouverneur d'une autre partie de Smaland. Il réside à Wexio.

M. Lindhulm, gouverneur de la troisième partie de Smaland. Il réside à Joenkoping.

M. Hoblad, gouverneur de la province de Blekingen. Il réside à Carlscrona.

M. Frobih, gouverneur des petites provinces de Helsingeland, Jemptland, Angermanland et Medelpa [4]). Il réside à Gulfle [5]).

Mr. le comte Gustave Douglas, gouverneur de Westerbottn et de la Lapponie. Il réside à Ouhmeau [6]).

M. Erenskioldh, gouverneur de Oesterbottn Il réside à Wasa.

M. Creuh, gouverneur d'une partie de Finland. Il réside à Habo [7]).

---

1) ou Linkoping. 2) Nericie. 3) Orebro.
4) Medelpadie. 5) Gefle ou Gafle.
6) Umea sur l'embouchure de l'Umea dans le golfe Bottnique.
7) Abo.

M. Cronchiort, gouverneur d'une autre partie de Finland Il réside à Helsingfors.

M. Lindhielm, gouverneur de la troisième partie de Finland. Il réside à Wiborg.

M. Ornklon, gouverneur de l'Isle d'Oesel. Il réside à Arensbourg.

M. Sacken, gouverneur de l'isle de Gottland. Il réside à Wisby.

Les provinces, conquises sur les Danois, sont celles suivantes:

Halland, Schone, Bahus, Blekingen, Trohih [1]), Jemptland et l'isle de Gottland.

Les gouverneurs ont chacun soin dans leur gouvernement des revenus du roy et de faire faire le devoir à la justice dans chaque lieux de leur gouvernement.

Ils n'ont aucun commandemens sur les troupes, qui sont dans les dites provinces. Se [2]) sont les officiers d'icelles, qui les commandent.

Trouppes, ordinairement entretenues par les paysans du royaume [3]).

M. le comte Bielke, général de la cavallerie et de l'infanterie et gouverneur général en Pomméranie.

Cavalerie.

Les trabans ou gardes du corps de 200 maîtres, commandez par le baron Sparre.

Le régiment du corps de 1500 maîtres de 12 compagnies, commandez par le Sr Werlegusth.

---

1) Apparemment Trontheim ou Drontheim. Voir Dumont, VI (2), p. 207, art. 6 de la paix de Roschild, conclue en 1658.

2) Ce.

3) Comparer à cet état l'aperçu du nombre des troupes, etc., qui se trouve dans de Limiers, *Hist. de Suède*, I, p. 411 et suiv.

Le régiment d'Ostrogotie de 1000 chevaux de 8 compagnies, commandé par le Sr de Wendernoot.

Le régiment de Westrogotie de 1000 chevaux de 8 compagnies, commandé par le Sr de Carlö.

Le régiment de Smaland de 1000 chevaux de 8 compagnies, commandé par le Sr de Stalamere.

Le régiment de Schone de 1000 chevaux de 8 compagnies, commandé par le Sr d'Hinchult.

Le second régiment de Schone de 1000 chevaux de 8 compagnies, commandé par le Sr de Bergheim.

Le régiment de Bahus de 1000 chevaux de 8 compagnies, commandé par le Sr de Schoulebien.

Le régiment de la noblesse de Suède de 800 chevaux de 6 compagnies, commandé par le Sr Lendengeld.

Le régiment à [1]) Finland de 1000 chevaux de 8 compagnies, commandé par le Sr Live.

Le second régiment de Finland de 1000 chevaux de 8 compagnies, commandé par le Sr Bonde.

Le troisième régiment de Finland de 1000 chevaux de 8 compagnies, commandé par le Sr Rebins.

Le quatrième régiment de Finland de 1000 chevaux de 8 compagnies, commandé par le Sr Carlos de Rebins.

En Livonie un régiment de 1500 chevaux de 12 compagnies, commandé par le Sr Pall.

En Brême deux compagnies de 125 maitres chacune.

. . . . . 14950 chevaux.

Dragons.

Quatre compagnies de dragons sur les frontières de Norwègue de 150 maîtres chacune, commandez par le Sr Manshols.

Un régiment en Complandt [2]) du costé de Norwègue, commandé par le Sr Hortland.

---

1) de? 2) Nordland?

Il y a 200 dragons attachez à chaque régiment de cavalerie de Finland, que les colonnels commandent, qui sont en tout . . . . . 800.

En Brême 2 compagnies de dragons de 150 maîtres chacune. . . . . 2000 dragons.

Infanterie.

Le régiment des gardes de 1800 hommes de 12 compagnies, commandé par le Sr Live, colonel.

Le lieutenant-colonel le Sr Palmquist.

Le major le Sr Palmquist cadet.

Le régiment d'Ostrogotie de 1000 hommes de 8 compagnies.

Le régiment de Westrogotie de 1000 hommes de 8 compagnies.

Le deuxième régiment de Westrogotie de 1000 hommes de 8 compagnies.

Le troisième régiment de Westrogotie de 1000 hommes de 8 compagnies.

Le régiment de Wermalandt de 750 hommes de 6 compagnies.

Le régiment de Nerka [1]) de 750 hommes de 6 compagnies.

Trois régimens de Smalandt de 1000 hommes chacun et de 8 compagnies.

Le régiment d'Alcarse [2]) de 1000 hommes et de 8 compagnies.

Le régiment d'Helsinglandt de 1000 hommes de 8 compagnies.

Le régiment de Vestrobotie de 1000 hommes de 8 compagnies.

Le régiment de Sudermanlandt de 1000 hommes de 8 compagnies.

Le régiment de Westmanlandt de 1000 hommes de 8 compagnies.

---

1) Nericie? 2) de Dalarne?

Le régiment d'Ouplandt de 1000 hommes de 8 compagnies.
Le régiment d'Ostrobotie de 1000 hommes de 8 compagnies.
En Finland 7 régimens de 1000 hommes chacun et de 8 compagnies.
En Schone et sur la frontière de Norwègue trois régiments de 1000 hommes chacun et de 8 compagnies.
En Livonie 3 régimens de 1000 hommes chacun et de 8 compagnies.
En Pomméranie un régiment de 1200 hommes de 8 compagnies.
`A Nancler [1]) un régiment de 600 hommes de 4 compagnies.
`A Musmur [2]) un régiment de 1000 hommes de 8 compagnies.
`A Weling [3]) 2 régimens de 1000 hommes chacun de 8 compagnies.
`A Moeuler [4]) un régiment de 1200 hommes de 8 compagnies.
`A Bielke un régiment de 700 hommes de 4 compagnies.
`A Upsal un régiment de 600 hommes de 4 compagnies.
Deux compagnies du cercle de 150 hommes chacune.
Une compagnie de pionniers de deux cens hommes.

38,100 hommes d'Infanterie.
14,950 chevaux.
2,200 dragons.

55,250 hommes.

Chaque régiment a un colonel, lieutenant-colonel, un major, un quartier-maistre de camp, un secrétaire, un prestre, un fourrier, un prévost et un chirurgien, et dans chaque compagnie un capitaine, un lieutenant, un enseigne et un escrivain.

Amirauté.

Un amiral-général, M. Wachmester.
Deux amiraux.

1) ? 2) Mustafar? 3) ? 4) ?

Trois vice-amiraux.
Un adjudant.
Trois majors.
Un intendant.
Trente-huit capitaines.
Quarantedeux lieutenans.
Un commissaire.
Un secrétaire.
Un prévost.
Un écrivain sur chaque vaisseau.
Un chirurgien sur chaque vaisseau.
2668 matelots à la demy-solde. 38 vaisseaux de haut-bord depuis 36 canons jusqu'à 76.
12 frégates légères.
8 galliottes.
4 brûlots.
18 barques longues.
6 brigantins.
8 bergues.
Carlscrona est un nouveau port de mer, où est la flotte ordinairement. Auparavant elle estoit à Stockholm.

Villes de Suède.

Il y en a soixante-neuf [1]).

Stockholm capitale.
Gottembourg.
Upsal.
Westerås.
Calmar.
Norkioping.
Abo.

---

1) Ce nombre est trop petit: celui des villes même qui avaient voix à la diète était de plus de cent. Voir l'ouvrage de Busching, cité plus haut, I, p. 404 et 416.

Lidekoeping [1]).
Wibourg.
Enkoeping.
Gäfle.
Skotsee [2]).
Nikoeping.
Oregrund.
Hienekoeping [3]).
Sieninge [4]).
Suderkoeping.
Scheduid [5]).
Arbega.
Vlastad [6]).
Westeroih [7]).
Unastad [8]).
Linkoeping.
Hiostad.
Koeping.
Wenerborg [9]).
Felia [10]).
Falkoping.
Westeraas.
Bogesland [11]).
Hudwiksland.
Bilipstad [12]).
Stregnes.
Wiminerbg [13]).
Orebro.
Trosa.
Biörneburg.
Nieustad [14]).

---

1) Lidkiöping. 2) ? 3) Enkoping. 4) Sigtun? 5) ? 6) ? 7) Westerwik. 8) ? 9) Wanerburg. 10) Falun? 11) ? 12) Philipstad. 13) ? 14) Nystadt.

Mariestad.
Ningson [1]).
Hernosand.
Rigga.
Hedmora [2]).
Reude [3]).
Wisby.
Stettin.
Torsila [4]).
Stralsonne.
Carlstad.
Griefswald [5]).
Wexio.
Wismar.
Stade.
Laholm.
Mallmö.
Wardberg.
Landscrona.
Falkenberg.
Helsingbourg.
Kongsbacka.
Ystedt.
Carlscrona.
Engelholm.
Carlshamba [6]).
Lund.
Natre [7]).
Christianstad.
Trausby [8]).
Halmstad.

---

1) ? 2) Hedemora. 3) ? 4) Torshella.
5) Greifswald ou Grypswald. 6) Carlsham.
7) ? — Voir plus haut p. 67, *note* 4. 8) ?

Si le roy de Suède venoit à mourir sans estre marié, la princesse aisnée, sa soeur, succéderoit à la couronne, et à son deffaut la cadette.

La reyne Christine, en faisant son abdication, cedda son royaume à son cousin Charles Gustave, grand-père du roy à présent régnant. Cette maison sort du Palatinat du duc de Deux-Ponts. Son nom est Vassä.

Gustave Vassä, roy de Suède, rendit la couronne héréditaire dans sa maison.

Ministres des cours étrangères, qui sont présentement à Stockholm.

M. le comte Davaux, ambassadeur extraordinaire de France.
M. le comte de Staremberg, envoyé extraordinaire de l'empereur.
M. Joull, envoyé extraordinaire de Danemark.
M. Luxdorpf, envoyé de Danemark.
M. Ecrenné [1]), envoyé extraordinaire des Estats Généraux.
M. Ronfe [2]), résident d'Hollande.
M. le comte Donna, nouvellement nommé envoyé de l'électeur de Brandebourg à la place du Sr Bartoldy.
M. Coupplau, envoyé du duc de Swerin.
M. Pancier, envoyé du duc de Gottorp.
M. Robinson, envoyé d'Angleterre.
M. Dankesenne, envoyé de la république de Pologne.
M. Hersol, envoyé des ducs de Wolfembutel.
M. Sentkendt, résident du duc de Curlande.

'A Stockholm le 5 Février 1698.

Il écrit, en quel état sont les affaires du duché de Holstein; qu'il envoie à S. M. un projet d'un traité d'alliance avec la Suède; que MM. Wallenstedt et Piper gouvernent le

1) Sans doute il faut lire: „van Heeckeren".
2) Rumpf ou Rompf.

roi; que M. Bielke est très mal; que MM. Wrede et Oxenstiern chancellent; que, nonobstant le grand penchant que le roi de Suède, de même que MM. Wallenstedt et Piper, montre pour la France, il se trouve plus embarrassé que du temps des tuteurs; qu'il a eu un discours avec M. Guldenstolpe au sujet de l'alliance; qu'on a répandu à tort à Stockholm le bruit, qu'il tient des conférences secrètes avec M. Wallenstedt; que M. Bose a prié, mais en vain, de la part de l'électeur de Saxe le roi de Suède de faire sortir de sa cour le baron de Saken; quelles prouesses le roi de Suède fait pour renchérir sur la vîtesse des courses de son père et pour s'endurcir; qu'il souhaite, que S. M. lui prescrive, comment il en doit user avec le duc de Holstein, quand il sera à Stockholm; quelques particularités, relatives à M. de Nieuwpoort, commissaire, envoyé par les États Généraux en France, pour régler un nouveau tarif de commerce.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honoré le 9e du mois dernier.

Je me suis tenu dans les bornes, que V. M. m'a prescrites à l'égard des différens du roy de Danemark avec le duc d'Holstein, et j'ay fait seulement savoir aux commissaires de Suède les propositions du roy de Dannemark. Les Suédois m'ont encore assuré du depuis, qu'ils souhaitoient fort la continuation des bons offices de V. M., mais qu'ils ont esté avertis, que les Danois n'ont fait ces dernières propositions que dans la veue de rompre les conférences de Pinemberg. Ils m'ont aussi confié, que le baron Youll leur avoit assez fait entendre, qu'il souhaitoit de traitter directement avec eux cet accommodement, en cas qu'il se pût négotier à Stockholm, et qu'il les presse fort d'entrer là-dessus en matière avec luy. Ainsi je demeureray en repos de ce costé-là; mais je n'en veilleray par moins aux négotiations du baron Youl, car je vois qu'il ne m'informe pas sincèrement de ce qui se passe entre lui et les sénateurs, à qui il s'est adressé.

Il ne leur propose point, comme il m'a dit qu'il le devoit faire, de former une triple alliance avec V. M. Au contraire il les presse vivement de faire une étroitte alliance avec son maître pour le maintien de la religion et pour la liberté de la Mer Baltique.

Je vois, Sire, avec une extrême joye, que V. M. est persuadée, que je continueray avec plaisir mes services en Suède, tant que je croiray qu'ils pourront estre utiles aux intérests de V. M. J'espère, qu'elle ne verra point, que j'aye jamais fait réflexion sur moi-mesme, ni que j'aye eu d'autre veue que le bien de son service, auquel je me suis entièrement dévoué.

Je m'étois contenté, Sire, de faire des remarques sur les traittez de 1661 et 1672, et particulièrement sur le premier, comme celuy, auquel je me devois conformer, sans envoyer à V. M. un projet des articles, que je pourois demander et obtenir, puisque je n'ay rien trouvé, qu'on pût adjouter à ces deux traittez. Néantmoins il m'a paru depuis, que je ferois bien d'en choisir les articles, qui conviennent le mieux au temps présent et aux intentions de V. M. et de les aranger dans l'ordre qu'Elle me prescrit dans son instruction, pour pouvoir estre plus facilement honoré de ses ordres et estre instruit de ce qu'Elle approuve ou n'approuve pas. Je joins ce projet à cette lettre [1]). Je n'ay pas cru devoir répéter les doutes, que j'ay proposez le premier Janvier dernier, sur lesquels j'attens incessamment les instructions de V. M. [2])

On est encore icy dans la même incertitude touchant la forme du gouvernement. On croit toujours, que le roy de Suède formera un conseil secret de quatre ou cinq personnes; mais on ne le sçait pas positivement, et on sait encore moins, de qui ce conseil sera composé. Walestedt et Piper paroissent gouverner le roy absolument.

---

1) Voir plus bas p. 83 et suiv. 2) Voir ci-dessus p. 20.

Le comte Bielke est toujours très mal. On cherche à faire des affaires au comte Vrede. Oxenstiern est chancelant, n'a aucun accès particulier auprès du roy; mais il exerce sa charge. Pour ce qui est du roy, il montre en toutes choses un grand penchant pour la France.

Je me trouve cependant fort embarassé, car quelque bonne intention que le roy de Suède témoigne pour V. M., je ne puis savoir, jusques où elle va, ni quelles personnes il consultera sur l'alliance, puisqu'il n'assemble plus le sénat. A la vérité Valerstedt et Piper sont bien intentionnez. Walerstet même déclare hautement, qu'il n'y a rien de bon pour la Suède qu'une alliance avec V. M. Piper a fait avertir, que l'on commençoit à le vouloir décrier comme bon françois; mais ni l'un ni l'autre ne sont pas personnes, avec qui je puisse prendre des mesures, avant que de parler de cette affaire, comme j'aurois pu faire avec Wrede et Guldenstolpe. Il n'en estoit pas de même du temps des tuteurs, où j'étois assuré de quatre voix. Ces réflexions, que j'ay fait, m'ont obligé de parler encores une fois au comte Guldenstolpe. Je luy ay représenté toutes ces difficultés; mais il m'a dit; que je ne me misse pas en peine; que je proposasse seulement, et qu'il me répondoit, que l'alliance seroit acceptée; qu'il n'estoit fâché d'autre chose, sinon que je diférois si longtemps, et qu'il appréhendoit, que d'autres ne me devançassent, comme on dit que l'empereur veut faire, et comme le Danemark avoit déjà fait. Il avoue néantmoins, qu'ils sauront bien faire la différence de ces alliances-là et que tous ceux, qui sont de son sentiment, sont persuadé, que l'alliance de l'empereur ne convient pas aux intérests de la Suède.

V. M. jugera du peu de connoissance, qu'on a des desseins du roy de Suède et des motifs, qui le font agir, par un bruit qui est généralement répandu, à savoir, que Walersted vient souvent chez moi le soir en habit

déguisé, pour concerter les conseils, qu'il doit donner au roy pour la forme du gouvernement. Ce bruit-là, qui peut faire croire, qu'on s'aperçoit du penchant, que le roy et Walersted ont pour la France, ne laisse pas que d'estre désagréable en ce qu'il pourroit m'attirer le chagrin de plusieurs sénateurs, qui sont maltraittez. J'ay détrompé ceux, auprès de qui cela pourroit faire un mauvais effet, et le temps détruira bientost une pareille supposition, qui n'a aucun fondement. Ce qui y a donné lieu est que le gendre de Walersted vient quelquefois chez moy et qu'il a soutenu en plusieurs endroits, que le roy ne pourroit mieux faire que de se régler sur la forme du gouvernement de V. M., et qu'il paroît en effet, que le roy de Suède le veut faire.

Je supplie très humblement V. M. de me permettre de la faire souvenir, qu'elle m'a fait l'honneur de me mander, qu'elle ordonnera, qu'on favorise le Sr Piper, autant que la justice le pourra permettre. Je sçay, ce qu'il dit tous les jours contre les Anglois. Un bon traittement, qu'il recevrait à cette heure en France, viendroit bien à propos.

J'ay appris, Sire, que le Sr Bozen dans son audience de congé a présenté des lettres de l'électeur de Saxe au roy de Suède, par où il le prie de faire sortir de sa cour le baron de Sacken [1]) comme un émissaire du primat de Pologne et comme un homme, qui fait des cabales, aussi bien contre le roy de Suède que contre lui, l'électeur de Saxe. Le roy de Suède n'a eu aucun égard à ces lettres. Oxenstiern seul a fait donner avis sous main au baron de Sacken par une personne tierce, qui lui a conseillé comme de lui-même de se retirer; mais le baron de Sacken est allé trouver les autres sénateurs, qui lui

---

1) Voir sur le baron de Saken la lettre du comte d'Avaux du 2 Janvier 1697, plus haut II, p. 2, *note* 2.

ont tous témoigné, qu'il estoit fort agréable au roy de Suède et qu'il pouvoit demeurer jusqu'à ce que la République le révoquât.

Il semble, Sire, que le roy de Suède veuille renchérir sur la vitesse des courses, que faisoit le roy son père et sur sa manière de voyager. Il croit, que cela marque de la vigueur et de la force; mais il pourroit bien nuire par là à sa santé. Il alla vendredy dernier faire ses dévotions à Conssur, qui est éloigné de Stockholm de 25 lieues de France. Il envoya devant luy le lieutenant de ses gardes du corps et Salomon Cronhielm, qui est un de ses chambellans, et à dix heures et demy du soir il s'en alla seul dans son escurie (disant qu'il alloit revenir), où il avoit fait porter ses habits, et après les y avoir pris, il se mit en traisneau, seul avec un page derrière luy et un paysan, qui le menoit, et partit ainsi pour Conssur. Il en est revenu de mesme avant-hier à quatre heures du matin, quoique le froid ait esté encore plus violent cette année que l'année passée et que le termomettre ait monté jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf degrez [1]). Je say, qu'il ne veut avoir la nuit que sa chemise et un bonnet d'une simple toille. Il se relève quelques fois et se couche sur le plancher, où il dort deux ou trois heures pour s'endurcir à ce qu'il dit et se fortifier, afin de mieux supporter les fatigues de la guerre.

---

1) Il n'est pas facile de définir, d'après quel thermomètre le calcul s'est fait ici. Si nous prenons l'ancien thermomètre de Fahrenheit, 99 degrés au-dessous de zéro correspondent à 5 degrés du thermomètre de Fahrenheit actuel, ce qui ne serait pas un froid excessif. Voir van Swinden, *Dissertation sur la comparaison des thermomètres*, 1778, p. 36 et suiv. et *le tableau de comparaison*, ajouté à la fin de l'ouvrage, sous la 12e colonne. Mais il est à peine croyable, que Fahrenheit, âgé alors de 13 ans environ, ait construit déjà à cet âge des thermomètres. Ainsi c'est un problème, qui mérite d'être recommandé à l'attention des météorologues et des physiciens.

Je supplie très humblement V. M. de me prescrire, comment j'en dois user avec le duc d'Holstein, quand il sera icy. On m'a assuré, que M. de Martanges et même M. de Trelou [1]) ont esté assis à table au-dessus du duc d'Holstein, le premier avec le roy de Dannemark, le 2e avec le roy de Suède. Je serois bien aise de savoir, si j'en dois user de même dans des occasions particulières; mais si ce prince se marie en cérémonie et qu'on fasse un festin de nopces, je ne say, si le roy de Suède souffrira, que je sois au-dessus d'un prince qui épousera sa soeur; mais à dire vray, je ne pense pas, selon que je connois cette cour, qu'on fasse de festin public de nopces, ou bien on évitera que j'en sois, comme on a fait à l'égard de feu Mr de Feuquières.

J'ay appris, Sire, que le Sr de Nieuport [2]) est un des commissaires, que les Estats Généraux des Provinces-Unies envoyent à V. M. pour régler un nouveau tarif. C'est un homme de beaucoup d'esprit et des plus habiles de toute la Hollande pour le fait du commerce. Je l'ay veu grand ennemy du roy Guillaume. Il s'est racommodé avec lui, lorsqu'il a pris à ferme les droits d'entrée et de sortie en Hollande, chose qui n'avoit jamais esté pratiquée depuis l'établissement de la République et dans laquelle tout autre que lui auroit succombé. Il n'a pas tenu à lui, qu'il ne soit entré au service de V. M., avant que d'avoir pris cette admodiation. Il demandoit d'estre fait commissaire dans quelque port, et quand on auroit connu sa

---

1) Voir sur cet envoyé ci-dessus p. 19, *note* 2.

2) C'est M. Guillaume Nieuwpoort, qui fut envoyé à cette fin en 1697 en France. Voir Wagenaar, *Vaderlandsche historie* (Hist. de la patrie), XVI, p. 441, qui raconte, qu'il n'avait pris que la moitié de ces droits, dont M. d'Avaux parle, à ferme et que cette amodiation n'a duré que quelques années.

capacité d'en avoir l'intendance [1]). Comme il est arminien, il estoit disposé à changer de religion [2]).

J'ay l'honneur d'estre &c.

Projet du traitté d'alliance, envoyé par Mr Davaux avec sa lettre du 5 Février 1698.

Sire.

J'ay fait copier le premier article du traitté de 1661 et celui du traitté de 1672, afin que V. M. me prescrive celui qu'Elle veut que je mette. Celui de 1661 est plus court; mais il est net. Celuy de 1672 est plus étendu; mais il y a des frases bien longues et qu'on pourroit retrancher, en cas qu'on se serve de ce dernier. Il me paroist, qu'on pourroit y adjouter les deux renvois, que j'ay mis à la marge.

Premier article du traitté de 1661.

Il y aura désormais entre le roy très chrestien, ses héritiers et successeurs, une sincère et constante amitié, qui fera qu'ils auront soin mutuellement de la dignité et des intérests l'un de l'autre, comme de leurs propres, et qu'ils s'opposeront très fortement à tout ce qui pourroit y préjudicier.

Premier article du traitté de 1672.

Les sérénissimes roys de France et de Suède et leurs royaumes ayant esté unis depuis longtemps par une sincère et véritable amitié et par une fidelle correspon-

---

1) Il faudra ajouter: „on aurait vraisemblablement acquiescé à sa demande" ou quelque chose de semblable.

2) L'opinion que M. d'Avaux exprime ici est celle des Français et des Belges en général, savoir que les arminiens, persécutés qu'ils étaient par les Calvinistes, avaient un certain penchant pour le catholicisme. Même Grotius n'a pas échappé au soupçon de s'être converti.

dance, avantageuse à leurs deux royaumes, et ayant esté depuis affermy dans cette union par des alliances très étroites, ils ont encores aujourd'huy les mêmes raisons de demeurer unis et de s'y engager plus étroitement, (N. 1.) Et mesme il est à propos de les renouveller et de rétablir entre ces deux roys et leurs royaumes leur ancienne amitié, comme en effet en vertu du présent traitté elle est renouvellée, confirmée et rétablie, de manière qu'entre les deux roys (N. 2), leur sujets et les habitans des terres de leur obéissance il y aura toujours amitié et fidelle correspondance, qui fera que l'un aura soin des biens et de la seureté de l'autre et des avantages et proffits communs, comme du sien propre, et que non seulement il avertira son allié du danger qui poura le menacer, mais encores qu'il s'opposera de tout son pouvoir au tort, qui pourroit luy estre fait.

N. 1. Et comme les derniers traittez, qu'ils ont fait ensemble, sont expirez, ils ont jugé à propos de les renouveller et de rétablir entr'eux et leurs royaumes &c.

N. 2. Leurs héritiers et successeurs et leurs royaumes &c.

Deuxième article, qui est le 10e du traitté de 1661, dont on a retranché quelque chose. Il y aura outre cela une alliance particulière entre Sa Mté très chrestienne et Sa Mté suédoise et leurs royaumes pour le maintien de l'observation des traittez de Munster, d'Osnabruck, de Nimègue et de Ryswick pour la conservation des estats de l'empire dans leur ancienne authorité et dignité et pour la seureté des deux royaumes.

J'ay fait insérer cet article, qui est le troisième du traitté de 1661, pour savoir, si V. M. juge à propos de le mettre dans le nouveau traitté, et en cas que je le doive mettre, à qui V. M. et le roy de Suède devront communiquer, s'il arrive une infraction à la paix par l'Espagne ou autre prince hors l'empire.

Que s'il arrive que quelque puissance fasse quelqu'acte, contraire à la dite paix, les deux rois alliez l'en détourneront à l'amiable.

Que si leur avertissement est inutile, ils en communi-

queront avec les estats de l'empire ou avec la députation ordinaire, et ils chercheront ensemble d'un commun avis tous les moyens de pourvoir à la seureté et liberté de celui qui sera offensé et de faire en sorte qu'il ne lui soit fait non plus qu'aux autres aucun tort dans ses droits, dignitez et privilèges, mais que tout soit exécuté selon la disposition des traittez de paix.

Troisième article, dont le commencement contient l'article second du traitté de 1672 et la fin est énoncée mot pour mot dans mes instructions [1]). Ainsi il y aura à commencer dèz ce jour entre le très puissant roy et royaume de France d'une part et le très puissant roy et royaume de Suède d'autre une alliance deffensive, tant pour la conservation mutuelle des deux roys et de leurs royaumes, des provinces et terres de leur obéissance et de tous leurs droits, que pour la seureté de la Mer Baltique et de l'Océan à l'avantage du commerce et à la liberté de la navigation, en sorte que, si l'un des deux rois venoit à estre attaqué ou troublé dans les droits, qui lui sont acquis par les traittez de Westphalie, de Nimègue et de Ryswick, le roy très chrestien et le roy de Suède concerteront ensemble les moyens d'obtenir la réparation par voye amiable, qui sera toujours employée la première, ou en joignant ensemble leurs [2]), s'il est nécessaire de le faire, pour repousser les hostilitez.

Quatrième article, savoir, s'il est nécessaire de mettre cet article, qui est le quinzième du traitté de 1661.

S'il arrive que l'un des deux rois soit troublé dans le droit, qui lui a esté acquis par ces traittez de paix en

---

1) Voir plus haut p. 16 et ci-dessous la lettre du roi à M. d'Avaux du 28 Novembre 1697.

2) leurs forces.

quelque manière que ce soit, sans même qu'on ait pris les armes contre lui, son allié l'aidera de ses conseils, de son authorité et de tout son pouvoir, pour faire cesser le tort, qu'on lui a fait et pour le faire dédommager, s'il a souffert quelque perte.

Cinquième article, qui est le sixième [1]) du traitté de 1661. Si l'un des deux princes confédérez est attaqué pour ces mesmes sujets par quelque ennemy et que son bon droit, l'entremise de son allié ou tous autres moyens ou secours luy soient inutiles, pourlors les rois alliez, après un avertissement à l'amiable, attaqueront conjointement et ensemble cet infracteur de la paix généralle comme un ennemy, conformément aux traittez, qui ont esté plusieurs fois réitérez, et le poursuivront en joignant leurs forces et leurs conseils, jusqu'à ce que les deux rois alliez ayent obtenu une paix seure et honneste.

Je désirerois de savoir, s'il plaist à Votre Majesté, que je mette l'article 7 du traitté de 1661 et si je le dois refuser, en cas que les Suédois le demandent. Il porte, qu'il sera permis à celui des deux rois alliez, qui auroit guerre, de lever à ses dépens des soldats et des matelots dans le royaume et les estats de l'autre, d'y achepter des vaisseaux et toutes sortes d'armes, sans que cette permission puisse estre donnée à ses ennemis.

Sixième article, qui est le huitième du traitté de 1661. Celui des deux roys alliez, qui fera la paix ou la trève avec son ennemy, sera obligé de comprendre l'autre dans le traitté, afin que le bon office, qu'il lui a rendu, ne lui soit pas préjudiciable.

Septième article, qui est le neuvième du traitté de 1661. Les traittez, qui pourroient avoir esté faits par

1) Lisez: le seizième.

l'un des deux rois avec les autres rois, princes et nations étrangères, demeureront dans leur entier et conserveront toute leur force.

Huitième article, qui est le second [1]) du traitté de 1661. En vertu de cet amitié et alliance le commerce sera établi et augmenté entre les sujets des deux roys, et il sera permis aux deux nations de négotier et d'avoir commerce par terre, l'une chez l'autre, tant en paix qu'en guerre, sans aucun empeschement, en payant les droits du traitté de 1661.

Pour cet effet tous les ports, les villes de commerce, les citez et provinces seront libres aux uns et aux autres, conformément aux loix et statuts de chaque estat, pour y apporter et débiter leurs marchandises, en payant les dits droitz ordinaires, et en achepter et emporter d'autres, sans recevoir aucun trouble.

Dixième article, qui est le 4e du traitté de 1661. Et afin de pouvoir augmenter et rendre le commerce plus libre, non seulement les deux rois ne s'opposeront pas et tâcheront au contraire de procurer des avantages aux négotians, autant que cela ne sera pas contraire aux traittez que l'un des deux pouroit avoir déjà faits avec d'autres nations pour raison du commerce.

Je ne sçay, si V. M. jugera à propos d'insérer les articles 5 et 6 du traitté de 1661, et en cas que les Suédois le demandent, si je le dois refuser. Ils sont énoncez de la sorte, savoir le cinquième. Cependant, afin que le commerce augmente tous les jours entre les deux nations, le roy de Suède fera, que les sujets de son royaume et des terres de son obéissance acheptent aussi des armes [2]) en France le sel, vin et les autres marchandises de cette

---

1) Lisez: le second et le troisième.

2) Lisez au lieu de „des armes": „désormais".

nature, et pour cela le roy très chrestien ordonnera qu'elles leur soient données au plus bas prix que les Hollandois et les autres nations étrangères les acheptent.

Le 6e. Sa Majesté très chrestienne disposera aussi de sa part les sujets de son royaume et des terres de son obéissance, afin qu'ils se fournissent en Suède des marchandises, qui y proviennent, Sa Mté suédoise prenant aussi soin, qu'elles ne soient vendues aux François qu'au plus bas prix qu'elles le sont aux Hollandois et autres nations étrangères.

Unzième article, qui est le 21 du traitté de 1661. Cette alliance particulière durera pendant dix années, à compter du jour qu'on fera l'échange des ratifications, et après elle sera prolongée du commun consentement des deux roys. Cependant les deux roys travailleront par de mutuels avis et des communications exactes, afin que chacun d'eux soit conservé dans un tel estat, qu'il puisse veiller à ce qui est le but de ce traitté et qu'il puisse même le rendre plus avantageux, pour lequel effet ils se donneront de secours mutuellement, selon que le temps et les circonstances le permettront.

Douzième article. Ces articles seront confirmés par Sa Majesté très chrestienne, et les ratifications seront eschangées à Stockholm dans trois mois et plutost, si faire se peut, à compter du jour qu'ils seront signez.

Treizième article. En foy de quoy nous avons signé les présentes de notre main et y avons mis le sceau de nos armes &ç.

A Stockholm le 12 Février 1698.

Il mande, que les postes sont en désordre; qu'il espère avoir travaillé utilement pour M. Guldenstolpe, mais qu'il sera plus difficile d'aider M. Wrede; des réflexions, qu'il a faites au sujet de ce que M. Juel lui a dit touchant la question

de la liberté de la Mer Baltique et l'affaire de la religion; ce qu'il a répliqué à M. Juel sur une demande, regardant la dispute entre le roi de Danemarc et le duc de Holstein; que les États Généraux ont fait un accord avec la Suède pour le renvoi des troupes, qu'elle leur avait vendues; que presque tous les officiers suédois sont mécontents de la Hollande et de l'Angleterre; qu'on a ordonné à M. Lillierot de reprendre à la Haie son caractère d'envoyé extraordinaire.

Sire.

Je n'ay pas esté honoré cet ordinaire des lettres de V. M. Il manque à cette heure deux postes, c'est-à-dire les réponses aux lettres du 25 de Décembre et du premier de Janvier. Les postes sont fort en désordre. Aussi il fait un temps cette année, qu'on n'en a pas veu de pareil de mémoire d'homme, et la moitié de Stockholm est malade de fluxions.

Tout est toujours au mesme estat, et comme on croit, que le roy de Suède veut former une autre manière de gouvernement que celuy qui a esté cy-devant, on n'est presque occupé qu'à des intrigues, pour tâcher de s'y maintenir ou de s'y introduire. Cependant c'est avec M. Piper seul et quelquefois aussi avec Mr Walerstedt que le roy de Suède travaille à régler la forme de son gouvernement.

Je ne say encore, Sire, si j'auray travaillé utilement pour Guldenstolpe. Je l'espère au moins. J'ay fait en sorte par le moyen de la personne désintéressée, que Walersted s'employe à le racommoder avec Piper. Pour ce qui est de Wrede, il sera plus difficile de l'ayder par ce qu'on en veut à sa charge. Je serois très fâché, s'il succomboit, car je n'ay trouvé personne icy, qui allât si rondement que luy et qui me parlât plus nettement et plus franchement [1]).

1) Voir sur Wrede *les Négociations du comte d'Avaux en Suède* I, p. 88.

Les négotiations du baron Youl n'avancent pas. Il a esté malade de la goutte. Je l'ay esté voir, et il m'a dit entr'autres choses, que Polus, estant venu lui rendre sa visite, lui avoit témoigné, qu'il ne voyoit pas d'autre moyen d'assurer la liberté de la Mer Baltique, sinon que les deux rois du Nort écrivissent une lettre en commun à V. M., pour la prier de ne point faire passer de vaisseaux dans la Mer Baltique, en cas qu'elle voulût se ressentir de la mauvaise conduite des Dantziquois. Je lui ay témoigné, que j'étois fort surpris de la proposition de Polus; qu'une pareille lettre, escrite en commun, devoit estre regardée non seulement comme une ligue, faite contre Votre Majesté, mais comme une signification de la ligue; que je n'avois pas veu d'exemples d'un pareil procédé, et qu'assurément Votre Majesté ne le souffrirait pas patiemment. Le baron Youl me dit, qu'il avoit envisagé tout cela; qu'il avoit répondu à Polus, que son maître ne se plaignoit de personne et ne demandoit pas, qu'on prît des seuretez contre aucun prince en particulier, encore moins qu'on le nommât ou qu'on lui ecrivît, mais seulement, que les deux rois du Nort prissent des mesures en général pour la seureté de la Mer Baltique, et qu'il ne consentiroit jamais à escrire une pareille lettre.

J'ay tâché d'estre éclaircy de la vérité du discours de M. Youl. On m'a asseuré, qu'on n'avoit pas parlé dans la chancellerie d'escrire cette lettre, et de l'humeur dont est Polus, qui est fort sage et fort doux, on ne croit point, qu'il ait fait de son chef une telle proposition. Guldenstolpe s'imagine, que c'est plutost Youl, qui a voulu sonder, de quelle manière je prendrois cette affaire, pour la proposer ou pour s'en désister, selon que je lui en paroistrois plus ou moins scandalizé. Je laisse à V. M. à juger de la vérité, mais quoi qu'il en soit, il n'y a nulle apparence, qu'on se porte à faire une semblable chose, et les Suédois m'ont protesté, qu'ils sont bien éloignez d'y penser.

M. Youl se trouve un peu embarassé. Son intention est de ne se point engager qu'il ne voye jour à réussir, et pour cela il souhaitoit négotier en particulier avec Oxenstiern, et quand ils seroient convenus des principaux points, d'entrer alors en conférence; mais on lui a fait dire, que, s'il avoit quelque chose à proposer, on le prioit de venir à la chancelerie, ce qui ne l'accommode point du tout, car il faut qu'il parle nettement en présence de trois commissaires. Je verray, quand il sera guéry de la goute, le parti qu'il prendra. Le baron Youl m'avoit prié, qu'en cas que les Suédois ne consentissent pas à traitter icy les affaires du Holstein, je déclarasse que V. M. ne pourroit s'empescher d'agir comme garant du traitté de Fontainebleau, et j'aprens par les lettres du Sr Bort, que je reçois dans ce moment, qu'il a mandé en Danemark, que je le devois faire. Cependant je ne l'ay pas jugé à propos, car il me paroist que ce n'est pas l'intention de V. M., que je fasse une pareille menace. Je me suis tenu à mes ordres et leur ay fait entendre, que l'entière exécution du traitté de Fontainebleau estoit le seul moyen de conserver la paix dans le Nort. J'ay seulement adjouté, que V. M. estant garant de ce traitté-là, aussi bien que de ceux de Roschild et de Coppenhague, Elle seroit toujours portée à exercer sa garantie et à faire maintenir ces traittez dans leur entier.

J'ay aussi veu dans ces mesmes lettres du Sr Bort, à qui j'avois fait savoir la proposition que le Sr Youl a faite au comte Oxenstiern et aux autres sénateurs de prendre des mesures en faveur de leur religion et pour maintenir les traittez de Westphalie, que Mr Jesser l'a assuré, que les instructions de M. Youl ne portoient pas un mot de cela, et que, s'il avoit tenu quelques discours là-dessus, ce n'avoit esté que par bienséance et pour s'accommoder aux manières du comte Oxenstiern, qui fait le bigot, mais que le roy de Danemark ne souhaitoit rien tant que d'af-

fermir la paix par une triple alliance entre la France, le Danemark et la Suède. Mr Youl m'a dit les mêmes choses; mais il agit tout au contraire. Cependant je ne veux pas porter mes soupçons trop loin, et j'attendray à juger dans la suite, si ces propositions de seureté de la religion luthérienne et de la Mer Baltique ne sont, comme dit Mr Youl que pour s'insinuer, afin de pouvoir entamer ensuite d'autres matières, ou s'il veut tout de bon prendre des mesures sur ces deux points-là avec les Suédois.

Il me semble qu'il y a déjà quelques propositions sur le tapis de demander aux princes catholiques, s'ils ne prétendent pas exécuter les traittez de Westphalie. Je n'ay appris cela que confusément, et je n'en puis estre éclairci avant le départ de la poste, ni savoir, si cela aura quelque suite.

Ce que je puis juger de tout cecy est, que les Danois ont remué fort mal à propos cette affaire de la religion, et qu'ils ont donné des veues aux Danois [1]) de choses, aux quelles ils ne pensoient pas auparavant. Je ne say mesme, s'ils n'en seront pas plus difficiles à garentir le traitté de Ryswick. Je ne doute pas, Sire, que V. M. n'ait déjà esté informée par M. de Bonrepaus de l'accord, que les Estats Généraux ont fait avec le roy de Suède pour le renvoy des troupes, qu'il leur a vendu en 1688 [2]), dont on doit rendre une partie, et casser l'autre [3]). Ainsi je n'auray pas l'honneur de lui en rendre compte. Ce que je lui puis dire est, que presque tous les officiers suédois, qui ont servy en Hollande et en Angleterre, sont très mécontens, et pour surcroy de chagrin, les solliciteurs les tourmentent beaucoup pour les avances, qu'ils leur

---

1) aux Suédois?

2) Voir le traité de cette vente ci-dessus II, p. 357 et suiv.

3) Voir là-dessus les lettres du 23 et du 30 Octobre 1697, plus haut, II, p. 306, 307, 323 et suiv.

ont fait. Ce mauvais traittement relève encore plus tout ce que les officiers suédois, qui ont eu l'honneur d'estre au service de V. M., en ont receu de grâces et de récompenses. Je puis assurer V. M., que la nation entière s'y intéresse et qu'elle regarde avec bien du plaisir, que V. M. veuille bien conserver ceux, qu'elle a à son service dans le temps que les Hollandois les licentient.

Je ne doute pas non plus, que Votre Majesté n'ait appris, qu'on a envoyé ordre à Lillierot de demeurer à la Haye et de reprendre son ancien caractère d'envoyé extraordinaire. Il sent vivement cette mortification et demande son congé. Comme les tuteurs n'avoient pas esté contens de luy, cela avoit esté résolu du temps de leur régence. Un d'eux me l'avoit confié, et je crois avoir eu l'honneur de le mander alors à Votre Majesté [1]); mais je ne pensois pas, que cela dust estre exécuté à présent.

J'ay l'honneur d'estre &c.

A Stockholm le 19 Février 1698.

Le contenu de cette lettre se réduit aux articles suivants: la reine mère n'a aucun crédit; Oxenstiern seul ne peut plus rien; lui, d'Avaux, tâche d'empêcher, que la place de commis dans la chancellerie ne soit donnée à une créature de M. Oxenstiern; quoique la forme du gouvernement futur soit encore incertaine, il paraît vraisemblable, que le sénat ne sera plus assemblé; M. d'Avaux a su faire en sorte que M. Olivenkrantz n'ait pas été mis dans la chancellerie; les raisons, pour lesquelles M. Lillierot a demandé son congé, au lieu de qui M. Palmquist souhaite d'être nommé; ce qu'il se propose de répondre à M. Oxenstiern par rapport à l'article de la religion et quel a été l'entretien, qu'il a eu là-dessus avec M. Guldenstolpe; une nouvelle preuve de la duplicité du baron Juel; les trois propositions, faites par ce baron dans la conférence, qu'il a eue avec les ministres

1) Peut-être il veut parler de ce qu'il a écrit le 1 Mai 1697. Voir ci-dessus, II, p. 107, 108.

de Suède; la demande d'être instruit sur ce qu'il dira touchant le bruit d'une flotte française, destinée à entrer dans la Mer Baltique; van Heeckeren ne désire actuellement que la continuation des traités, qui existent entre la Suède et les États Généraux; une instance de l'empereur, relative à l'affaire des envoyés; M. Piper a accepté le mémoire, envoyé par S. M. à M. d'Avaux.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honorée le 23 du mois dernier.

Les choses sont toujours icy à peu près au mesme estat. Mr. le comte Bielke n'est pas encore remis dans les bonnes grâces du roy, quoyque le grand-maistre s'employe fortement pour luy. La reyne mère n'a aucun crédit. On croit, qu'elle se retirera à la campagne, aussitost que le mariage du duc d'Holstein sera fait. C'est une perte pour Oxenstiern, car cette princesse a toujours pris ses intérests avec une extrême chaleur.

Le comte d'Oxenstiern, Guldenstolpe et Polus sont les trois, qui composent la chancelerie et qui rendent compte au roy des affaires étrangères, mais tous trois [1]) ensemble, et ce prince demeure ferme à ne pas souffrir, qu'Oxenstiern luy parle en particulier d'aucune affaire, et comme je l'ay dit il n'entre plus dans la chambre du roy, que quand il y est appellé. Il ne peut plus faire autre fois [2]), et si Polus estoit aussi vif et entreprenant qu'il est doux et pesant, Oxenstiern n'auroit plus de part aux affaires, parce que Polus a la confiance du roy et le tittre de secrétaire d'estat, qui lui donne le droit de dresser et de contresigner toutes les expéditions.

Le commis de Polus est mort ces jours-cy. Oxenstiern

---

1) Voir là-dessus plus bas p. 110, où l'on trouve une énumération plus complète des membres de la chancellerie.

2) comme autrefois.

auroit donné autrefois cette place presque sans le demander. Je ne say, si en le demandant à cette heure avec toutes les instances qu'il fait pour son secrétaire, qui est un homme dévoué aux alliez, il pourra l'obtenir. Je fais ce que je puis pour l'empescher, et j'ay fait remontrer à Piper par cet homme, que V^re^ M^té^ vient de gratifier, les conséquences, qu'Oxenstiern remplisse la chancelerie de ses créatures.

A l'égard de l'avenir on ne fait que deviner, et personne n'en peut rien dire de certain. Ce qui paroist de plus vraysemblable est, que le roy de Suède n'assemblera plus son sénat pour les affaires d'estat et qu'il ne consultera qu'un certain nombre de ministres qu'il choisira [1]; qu'il se contentera de tenir Oxenstiern comme il est et qu'il ne lui ostera pas à son âge une charge, qu'il exerce depuis près de vingt ans. Du surplus il est très prévenu contre luy comme contre un homme trop partial et trop emporté pour les alliez. Guldenstolpe n'est pas si mal auprès de luy, mais pas aussi bien que je souhaiterois. Piper avoit eu dessein de mettre Oliverkrantz dans la chancelerie pour contrecarer Guldenstolpe; mais j'ay trouvé moyen de détourner ce coup, et l'amy de Piper ne m'y a pas esté inutile. Je crois avoir aussi rendu en cela service à Votre Majesté, car Oliverskrans est aux alliez. Il ne sait pas, que je me sois meslé de cette affaire, ny Piper, qu'on lui ait parlé par mon ordre. Je n'ay pas voulu rendre Oliverskrantz irréconciliable, si par hazard il pouroit trouver moyen d'avoir icy un poste considérable.

Son gendre, le Sr Lillierot, est bien mortifié de l'ordre, qu'il à receu de reprendre sa qualité d'envoyé à la Haye et de ce qu'on ne lui veut payer les appointemens d'ambassadeur extraordinaire que jusques au jour de l'échange

---

1) Voir là-dessus Fryxell, *Hist. de la vie*, etc., I, p. 33, qui dit, que la forme du gouvernement est restée sur ce pied-là jusqu'en 1700.

des ratifications, sous prétexte qu'il a eu ordre de quitter dés ce jour-là le tittre d'ambassadeur extraordinaire. Ce n'est pas une petite perte pour luy, car les ambassadeurs extraordinaires de Suède ont par jour cent escus à dépenser. Aussi Lillierot, touché de toutes ces mortifications, qu'on lui a donné, a demandé son congé, et on le luy a accordé. Palmquist sollicite pour avoir sa place. Si on l'y envoye, on parle de nommer Cromstrom pour résider auprès de V. M. C'est encores un grand secret et qui ne seroit pas bon qu'il fût sceu de Palmquist, Oxenstiern estant ennemy déclaré de Cromstrom. C'est Tessein, qui sollicite pour luy.

Si Oxenstiern me reparle des avantages, que V. M. a procuré à la religion catholique par le dernier traitté de paix, je ne luy laisseray pas la moindre espérance, que V. M. puisse se relâcher de ce qui a esté accordé du consentement de tous les princes protestans en faveur des églises, situées dans les lieux réunis, que V. M. a rendu en conséquence de la paix. Au contraire, Sire, je me plaindray de la contravention, qu'on apporte à l'article 4 du traitté de Ryswick dans les lieux du duché des Deux-Ponts, dont j'ay la liste.

Cependant, Sire, je crois de mon devoir de rendre compte à V. M. de ce que m'a dit Guldenstolpe, à qui j'ay parlé de cette affaire. Il m'a assuré, qu'on n'avoit ordonné autre chose, sinon qu'on prist possession du duché des Deux-Ponts, sans avoir donné aucun ordre de faire des changemens au sujet de la religion dans les lieux, où Votre Majesté avoit rétably l'exercice de la catholique; que si je faisois de pareilles instances, Oxenstiern en tireroit de grands avantages et se remettroit en crédit et que cela changeroit les bonnes dispositions de cette cour; qu'il est vray que dans l'article 4 on est convenu de ce que V. M. demande à présent, mais que V. M. rendant par un autre article le duché des Deux-Ponts au

roy de Suède avec tous les droits de propriété et de souveraineté, ils ont compté que leur maître le devoit posséder en toute souveraineté, sans estre assujetti à aucune chose touchant la religion; que pour ne laisser aucune difficulté là-dessus il eût esté à propos de mettre dans l'article, par lequel on restitue à la Suède le duché des Deux-Ponts avec tous les droits &c., sauf ce qui a esté stipulé par le quatrième article touchant la religion, qui sera exécuté dans le duché des Deux-Ponts, comme dans tous les autres estats.

Je luy ay représenté, qu'il estoit inutile de mettre cette réserve dans cet article, puisque l'énoncé du 4e article regarde généralement tous les lieux que V. M. restitue, sans en excepter aucun, et j'ay soutenu, que, si l'on avoit voulu faire quelque chose de particulier pour le duché des Deux-Ponts, on l'auroit dû insérer dans ce 4e article. Cependant, Sire, comme Guldenstolpe croit, que les instances, que je ferois là-dessus, aliéneroient fort les esprits et faciliteroient aux mal intentionnez les moyens de traverser l'alliance, j'ay résolu d'attendre les lettres de V. M., que je recevray dans trois jours; mais si dans ces trois jours-là Oxenstiern ou quelqu'autre m'en parle le premier, je ne déguiseray rien de ce qui est contenu dans mes ordres.

Aussitost que le baron Youl s'est bien porté, il est venu chez moy et m'a dit, qu'il feroit sçavoir au comte d'Oxenstiern, qu'il estoit en estat d'entrer en conférence, mais qu'il luy laissoit à juger, s'il ne falloit pas attendre le recouvrement de la santé du Sr Luxdorph. qui devoit estre de la conférence et qui n'estoit pas en estat de s'y rendre. Je ne say pourquoy il m'a tenu ce discours et m'a fait entendre, qu'il éloigneroit cette conférence, autant qu'il pourroit, puisqu'au sortir de chez moy il l'a fait demander en forme. On la luy a accordé pour le lendemain, dans laquelle il n'a pas dit un mot de cette triple

alliance, qu'il m'avait assuré qu'il estoit venu négotier. Tout au contraire il a renouvellé les trois propositions, qu'il leur avoit fait en particulier, savoir de prendre ensemble des mesures pour le maintien de leur religion, des mesures pour la seureté de la Mer Baltique et de voir, s'il n'y auroit pas moyen d'accommoder les affaires du Holstein. Ces Mrs ne peuvent assez s'étonner, que le roy de Danemark fasse semblant d'estre des amis de V. M. et néantmoins qu'il presse le roy de Suède de faire une ligue avec lui sur ces deux premiers points. 'A l'égard du 3e ils m'ont dit, qu'ils n'oseroient traitter icy cette affaire dans les formes, mais qu'ils veulent bien écouter le baron Youl, et que, s'il leur offre tout ce que souhaitte le duc de Gottorp, ils l'accepteront, et en ce cas-là ils ne le feront que de concert avec moy.

On a fait icy bien du bruit d'une flotte, qu'on prétend estre de cinquante vaisseaux de guerre, que V. M. fait armer à Brest. Oxenstiern a soutenu, que c'estoit pour entrer dans la Mer Baltique. D'autres allèguent d'autres desseins. Cela a causé quelque émotion icy; mais on a mandé de France par le dernier ordinaire, que ce n'estoit qu'une escadre de vaisseaux de Toulon, qu'on y renvoyait. Je supplie très humblement V. M. de me faire savoir, si j'ay quelque chose à dire à ceux, qui en sont allarmez ou qui font semblant de l'estre, ou si je les laisseray croire tout ce qu'ils voudront. Le baron Hekeren ne demande plus à cette heure que de faire un acte, par lequel le roy de Suède convienne, qu'il observera les traittez, que les Estats Généraux ont fait avec le feu roy son père et qui ne sont pas expirez. Il y a longtemps que la Suède y a consenti; mais Hekeren vouloit auparavant comme une condition sine qua non, qu'on rétablît les commissionnaires estrangers. On le lui a refusé constamment. Ainsi il n'y insiste plus et se contente de cet acte, qui n'est ni prorogation, ny renouvellement, mais une simple con-

tinuation des traittez qui subsistent, parmi lesquels on ne comprendra pas celui d'association.

L'affaire, qui regarde les envoyez de l'empereur et de la Suède, reçoit encores quelque difficulté. L'empereur n'approuve pas ce qui a esté résolu icy et veut que le roy de Suède châtie le lieutenant-colonel, qui a insulté, à ce qu'il prétend, son commissaire. Le roy de Suède a tenu bon jusqu'à cette heure à n'en vouloir rien faire. Je sauray, à quoy il se déterminera sur cette nouvelle instance de l'empereur.

J'ay fait en sorte, Sire, que le comte Piper a bien voulu voir le mémoire, que V. M. m'a fait l'honneur de m'envoyer il y a deux ans. J'espère, qu'il en fera un bon usage. Je ne doute pas, qu'il ne le communique au roy de Suède et qu'il ne fasse un aussi bon effet auprès de lui qu'il a fait auprès du feu roy.

J'ay l'honneur d'estre &c.

A Stockholm le 19 Février 1698.

M. d'Avaux prie M. le secrétaire d'état d'informer le roi d'un présent de huit chevaux que le roi de Danemarc lui a fait et qu'il n'a pu refuser plus longtemps.

Monsieur.

Dans le temps que M. de Bonrepaus estoit encore à Coppenhague je le priay de demander un passeport à Mr Guldenleu pour huit chevaux de Nortwègue, que je voulois mener en France, parce que sans cela on n'en laisse point sortir du pays. Il me mande, qu'il avoit demandé le passeport au roy de Dannemark, parce que c'estoit luy-même qui les donnoit, et que le roy luy avoit répondu, que je serois six mois avant que de pouvoir assembler un bon attelage en Nortvègue; qu'il auroit soin de m'en faire chercher un et de me l'envoyer chez moy; que ce n'estoit qu'une bagatelle. J'ay refusé de recevoir ces

chevaux, et j'ay fait demander un passeport par le Sr Luxdorph. Depuis cela le Sr Bort en a encore demandé un par trois différentes fois. Enfin l'écuyer de Mr Guldenleu est venu dire au Sr Bort, qu'il savoit un attelage à vendre à bon marché à Coppenhague, si je voulois y envoyer mon escuyer, ce que j'ay fait; mais quand il y a esté et que le Sr Bort a demandé le prix, on s'est mis à rire et on luy a dit, qu'on ne le savoit pas. Voilà ce que j'apprends par les dernières lettres. J'écris aujourd'huy au Sr Bort, que je le prie de témoigner à M. Yessen, qui est celui qui a toujours refusé les passeports, que je suis bien heureux du présent, que le roy de Danemark m'a voulu faire à toute force; que je croirois commettre une grande incivilité de le refuser plus longtemps et de disputer davantage; que je lui serois fort obligé, s'il vouloit se charger de mes très humbles remerciments auprès du roy de Danemark; que tout ce que je pouvois faire pour en marquer ma reconnoissance estoit de le mander au roy et de le publier partout.

J'ay esté bien aise, Monsieur, de faire voir par là au roy de Danemark, que je ne suis pas homme à recevoir des présens à la sourdine. Du surplus, j'espère, que Sa Majesté ne trouvera pas mauvais, que j'aye receu cet attelage. Je l'ay refusé depuis quatre mois: c'eût esté pousser le scrupule un peu trop loin, joint à cela, que les chevaux sont d'un poil fort ordinaire et ne coûtent pas dans le pays plus de vingt-cinq escus pièce. Ainsi c'est un présent de deux cent escus. Tout l'avantage que j'en tire est, que j'aurois esté un an sans pouvoir assembler un pareil attelage. J'ay prié aujourd'huy Mr Bort de donner en ducats à l'écuyer de M. Guldenleu et à ceux, qui ont eu soin des chevaux, une somme qui revient à quatre-vingt-treize escus. Je vous supplie, Monsieur, d'avoir la bonté d'informer le roy de ma conduite. Je souhaite, que vous ne la désavouiez pas: vous

en serez plus disposé à la faire approuver par Sa Majesté. Je suis avec un entier attachement et un profond respect.

`A Stockholm le 19 Fevrier 98.

M. d'Avaux d'excuse auprès du secrétaire d'état de ce qu'i lui a demandé son avis sur une harangue, qu'il ne lui avait pas envoyée.

Vous m'aurez cru, Monsieur, ou bien étourdi ou bien négligent. J'ay eu l'honneur de vous escrire, et j'ay pris la liberté de vous demander vostre avis sur une harangue, et vous n'avez pas veu la harangue. Je l'avois adressé à M. de Mesme pour vous le présenter. Il a cru apparamment, que je vous en avois envoyé une copie, et je n'aprends que par ses lettres, que j'ay receu avant-hier, qu'il ne vous l'avoit par donnée. Comme j'attends par le premier ordinaire des ordres de faire un compliment au roy de Suède, il n'est plus temps de vous envoyer la harangue. J'en retrancheray les deux lignes, qui me faisoient de la peine, et j'espère, que vous n'y trouverez rien à redire. Je vous demande toujours la continuation de l'honneur de votre protection, et je vous supplie de me croire avec un entier attachement et un profond respect, etc.

`A Stockholm le 26 Février 1698.

Il rapporte au roi, que les ordres, donnés par S. M., l'ont entièrement éclairci sur les doutes, qu'il pouvait avoir; qu'après s'être concerté avec M. Guldenstolpe il a résolu de demander une conférence, dans laquelle il s'efforcera de mettre l'affaire de l'alliance sur le tapis; que M. Jean Stembock lui a promis son appui et lui conseille de donner un écrit à la chancellerie; ce que M. Guldenstolpe a objecté contre le projet du traité, en particulier contre le second article, et ce que lui, d'Avaux, a opposé à son raisonnement; la rédaction qu'il propose au roi du troisième article; qu'il a parlé à M. Wrede de la difficulté, faite par M.

Guldenstolpe; la réponse, faite par les commissaires suédois sur ce qu'il avait avancé touchant la religion; l'avis, qu'il a donné à M. Juel sur un projet de mariage du second fils du roi de Danemarc avec la princesse cadette de Suède; que le différend concernant les envoyés de l'empereur et du roi de Suède est apaisé; qu'on est revenu sur la décision défavorable, prise à l'égard de M. Lillierot; que M. van Heeckeren a signé l'acte de confirmation des traités, subsistant entre la Suède et les Provinces-Unies; que le roi de Suède a nommé des commissaires, pour examiner les griefs, qu'on a contre M. Bielke; qu'un de ces griefs n'est du tout fondé; que ce procès et la nomination de M. Wachtmeister au grade de maréchal de Suède sont des contre-temps pour la France; que M. Oxenstiern n'a pas obtenu la place qui vaquait dans la chancellerie pour son secrétaire; qu'il s'est expliqué dans la conférence de la manière, indiquée ci-dessus.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honoré le 30 du mois dernier avec le projet de traitté, qui y estoit joint.

Je me conduiray, selon que V. M. le prescrit, et je suivray exactement ses ordres, qui m'ont entièrement esclaircis sur les doutes, que je pouvois avoir.

J'ay communiqué à Guldenstolpe la permission, que V. M. m'a donnée d'entrer dans la discussion d'un traitté, si le roy de Suède souhaitoit de renouveller les anciennes alliances. Je luy ay dit les deux points principaux de ce traitté, qui sont de stipuler le maintien des traittez de Westphalie, de Nimègue et de Ryswick et une deffense mutuelle, en cas que V. M. ou le roy de Suède fussent attaquez dans les droits, acquis par ces traittez. Il a approuvé tout cela, comme il a toujours fait, et nous n'avons esté en peine que sur la manière d'insinuer cette affaire. Je n'ay pas jugé à propos de demander une conférence tout exprès pour cela, car quoyqu'il me répondît du succès, il m'a paru que c'estoit trop commettre V. M.

Je n'ay pas cru non plus en devoir parler à Oxen-

stiern seul. Guldenstolpe convenoit, que c'estoit le moyen de faire échouer cette proposition. Nous avions espéré, luy et moy, que V. M. m'ordonneroit de faire un compliment au roy de Suède sur la notification qu'il a donné à V. M. d'avoir pris le gouvernement de son royaume, et qu'elle me commanderoit peut-estre de luy témoigner sa bonne volonté sur les instances, que Palmquist luy a fait touchant les troupes, que l'électeur Palatin a mis dans le duché de Weldenz, et nous avions concerté, que je demanderois une audience publique, pour faire le compliment, et une particulière, pour parler de Veldenz, et que dans cette particulière je dirois ce que je jugerois à propos touchant l'alliance; mais n'ayant par receu d'ordre de V. M. sur aucune de ces deux affaires, je suis convenu avec luy, que je me servirois de la connoissance qu'il m'a donnée de la réponse, que V. M. a rendu à Palmquist sur l'affaire de Weldenz, et que je demanderois une conférence, dans laquelle je dirois, que Palmquist ayant fait des instances auprès de V. M. à ce qu'elle voulût bien s'employer pour faire sortir les troupes de l'électeur Palatin du duché de Weldenz, Elle l'avoit asseuré, qu'Elle seroit toujours très aise de donner des marques de son amitié au roy de Suède et qu'Elle s'employeroit volontiers pour la satisfaction de ce prince; que V. M., non contente de cette déclaration, faite à Palmquist, m'avoit commandé de donner icy les mêmes assurances et de témoigner, qu'Elle n'avoit pas moins à coeur la satisfaction du roy de Suède que le maintien des derniers traittez, faits par la médiation de Sa M^té^ suédoise.

A la vérité je n'ay pas esté assez hardi pour supposer, que V. M. m'eût ordonné de faire cette déclaration à la personne du roy de Suède et de luy demander une audience particulière sur ce prétexte; mais j'ay cru, que V. M. ne trouveroit pas mauvais que je feignisse, qu'Elle m'eût fait savoir la réponse, qu'Elle a rendu à Palmquist; que

je pouvois dire à des commissaires la même chose, qu'Elle avoit fait dire à ce résident. Après avoir parlé légèrement de cette affaire, je m'étendray davantage sur l'estime et sur l'affection de V. M. pour le roy de Suède, et je rapporteray une partie de ce qui est dans l'instruction de V. M. du 28 Novembre, après quoy je tomberay insensiblement sur ses bonnes dispositions pour tout ce qui peut regarder l'avantage de la Suède et le désir que j'aurois en mon particulier de pouvoir contribuer en quelque chose au rétablissement des anciennes liaisons entre V. M. et la couronne de Suède et tout le reste, qui est conforme à ce que j'ay déjà eu l'honneur d'écrire à V. M. et qu'Elle a approuvé.

J'ay donc fait demander une conférence au comte Oxenstiern, et en même temps j'ay envoyé mon secrétaire chez le comte Jean Stembock pour l'informer de toute cette affaire. C'est un homme réservé, qui se contente d'agir dans les occasions, mais qui ne s'explique presque jamais. Cependant personne n'a parlé si nettement que lui. Il a témoigné une extrême joye que j'eusse cette permission et a assuré fortement, qu'il s'employeroit de tout son pouvoir pour le succès d'une affaire, qu'il croyoit si avantageuse à sa patrie. Il a demandé, si je ne pourois pas parler directement au roy, et sur ce qu'on luy a témoigné, que n'ayant nul prétexte de demander une audience il ne convenoit pas que j'y allasse pour luy parler seulement de cette affaire, il a répliqué, qu'il estoit donc nécessaire que je donnasse un escrit à la chancelerie, de peur qu'Oxenstiern ne raportât les choses tout autrement que je ne les aurois dites, et que les autres ne s'opiniâtroient peut-estre pas à le contredire. Je crois, Sire, devoir [1]) donner un escrit; mais quand je me seray expliqué à la chancellerie, je demanderay, qu'on me

---

1) ne pas devoir?

lise le protocole, pour voir, si on a bien entendu ma pensée, et j'y feray adjouter tout ce qu'on pourra avoir obmis.

Les affaires estoient en cet estat-là, lorsqu'il est arrivé une chose, qui a pensé m'arrester tout court. J'ay communiqué au comte Guldenstolpe le projet du traitté, pour savoir, s'il y auroit quelque chose à changer et me préparer aux difficultez et aux demandes, qu'on me pouroit faire. Il a tout approuvé, à la reserve du second article, où il est dit, que le principal objet de cette alliance est le maintien des traittez de paix de Ryswick. Il a témoigné, qu'il appréhendoit, que cet article-là ne fît naître bien des difficultez, qu'on auroit peine à surmonter, et que le comte Oxenstiern auroit beau jeu à traverser l'alliance, si l'article demeuroit de la sorte; que ce n'est pas qu'on ne veuille point icy exécuter les derniers traittez, mais qu'on n'estoit pas bien aise de les nommer dans aucun acte; qu'il vouloit bien mesme me confier un ordre secret, qu'on a envoyé aux ambassadeurs suédois à la Haye, d'éviter qu'on ne nomme spécialement les traittez de Riswick dans tous les avis où ils auront part et de laisser mettre seulement les derniers traittez, qui ont rendu à l'Europe la paix généralle, dont elle jouit présentement; qu'on pourroit faire icy la même chose avec moy et qu'on adjouteroit les derniers traittez, faits par la médiation du roy de Suède; qu'il luy sembloit, que le principal objet, qu'on doit avoir en faisant cette alliance, est de détacher la Suède du parti austrichien, où le comte Oxenstiern l'a engagée, et de rétablir la bonne et ancienne intelligence entre la France et la Suède, ce que l'on feroit par ce traitté.

Et pour ce qui estoit de la garantie des traittez de Ryswick, on l'obtenoit pareillement en stipulant la conservation des derniers traittez, faits par la médiation du roy de Suède, qui ont procuré le repos et la tranquilité de l'Europe; qu'il estoit impossible, qu'on ne comprenne par

ces mots le traitté de Ryswick, et que, puisque j'obtenois ce que V. M. souhaitte, quoyque ce fût en d'autres termes, je devois estre content.

Cependant je ne l'ay pas esté, et je luy ay mandé par mon secrétaire, que je ne voyois point, par quelle raison une chose d'aussi peu de conséquence qu'estoient huit ou dix villages devoit empescher V. M. et le roy de Suède de reprendre les liaisons; que s'il croyoit qu'on ne pût admettre cet article, tel qu'il estoit, j'aimois mieux ne point parler d'alliance et attendre les ordres de V. M. sur le compte, que je luy rendrois de cette difficulté, qui me surprenoit d'autant plus qu'il ne l'avoit jamais fait. Il a protesté, que pour luy il n'y trouveroit rien à redire, mais qu'il estoit obligé comme mon amy de m'avertir des prétextes, qu'il appréhendoit que le comte Oxenstiern et d'autres ne prissent pour accrocher l'alliance; qu'on avoit toujours supporté impatiemment en Suède le 4 article du traitté de Ryswick, mais qu'on estoit bien plus attentif sur le chapitre de la religion qu'on n'a jamais esté, depuis que le baron Youl a entamé cette affaire et que l'électeur de Brandebourg en a escrit au roy de Suède; que cependant les choses n'étoient pas en estat à me devoir empescher de parler de l'alliance et qu'il me conjuroit d'exécuter ce que j'avois projetté.

Le comte Guldenstolpe a aussi observé, qu'il n'y a presque rien dans ce projet que le maintien des traittez de Ryswick, qui sont à l'avantage de la France et dont la Suède n'a pas sujet d'estre contente, puisqu'on ne luy a pas fait droit sur aucune de ses prétentions, et qu'ainsi il seroit nécessaire de quelque chose en faveur de la Suède, comme seroit de marquer un peu plus l'alliance deffensive. J'avais fait la même observation, et comme c'est a [1]) un des principaux points, que V. M.

1) là.

met dans son instructiou du 28 de Novembre dernier, j'ay pris l'article 3e du projet, que j'ay l'honneur d'envoyer à V. M., à la réserve des dernières parolles, quoyqu'elles soient énoncées précisément dans cette même instruction, qui sont: „concerteront ensemble les moyens d'obtenir la réparation par voye amiable, qui sera toujours employée la première, ou en joignant ensuite leurs forces, s'il est nécessaire de le faire, pour repousser les hostilitez", et j'ay mis en leur place: „concerteront ensemble les moyens d'obtenir la réparation du tort, qui aura esté fait à l'un des deux roys alliez", pour tâcher de me conformer encore plus à la dernière lettre de V. M., qui m'ordonne d'éviter de l'engager par aucun article directement ou indirectement à entrer en action pour soutenir les prétentions du roy de Suède. Néantmoins, Sire, s'il n'estoit question que de coucher l'article comme il est dans l'instruction du 28 Novembre, je ne croirois pas aller contre la volonté de V. M. de le faire; mais je feray mon possible pour l'éviter.

J'ay esté trouver depuis cela Mr Wrede, à qui j'ay parlé de la difficulté, que Guldenstolpe m'a fait. Il m'a témoigné, qu'il ne doutoit pas, que cela ne fût relevé, mais qu'il ne croyoit point, que cela pût empescher qu'on ne conclût une alliance. Je supplie très humblement V. M. de m'envoyer ses ordres là-dessus. Peut-estre que je les pourray recevoir, avant que cette affaire soit entièrement conclue.

Mrs de la chancelerie viennent de m'envoyer dire, qu'ils m'attendoient cette après-disnée à quatre heures, si cela m'estoit commode. Je ne manqueray pas de m'y rendre.

Le baron Youl m'a appris, que sur ce qu'il avoit avancé touchant la religion aux commissaires suédois, ils luy avoient répondu, que cette affaire estoit de conséquence et qu'on devoit bien prendre garde à ce qu'on feroit; que l'électeur de Brandebourg leur en avoit déjà fait parler;

que peut-estre d'autres princes en feroient de même et qu'il falloit attendre.

Le baron Youl m'a demandé mon avis sur une veue, que le roy de Danemark a eue nouvellement, sur laquelle il a ordonné au baron Youl de me consulter. C'est [1]) demander la princesse cadette de Suède en mariage pour le second fils du roy de Danemark [2]), dans l'espérance que ce mariage-là pouvoit faciliter celuy de la princesse sa fille avec le roy de Suède. J'ay dit au baron Youl, que je croyois tout au contraire, que la proposition de ce mariage-là seroit plûtost capable d'empêcher celuy du roy de Suède, quand même on en auroit envie; qu'il paroîtroit icy, que les Danois embrasseroient trop de choses à la fois; que cela mesme pourroit faire croire, qu'ils auroient des veues sur la couronne de Suède, et qu'on ne souffriroit jamais [3]) les deux princesses sortissent de Suède, avant que le roy fût marié; que d'ailleurs ce mariage-là ne feroit pas conclurre celuy du roy de Suède; qu'on voyoit, que sa soeur aisnée, pour qui il a toujours témoigné beaucoup d'amitié et même de la déférence, ne peut pas l'engager à faire seulement une honnesteté à la princesse de Holstein; que sa cadette, qui est encore un enfant et pour qui il ne témoigne pas beaucoup de considération, pourroit bien moins obtenir, qu'il épousât la princesse de Danemark, mais que, si le mariage du roy de Suède estoit fait, celuy du prince de Danemark avec la princesse de Suède ne recevroit pas grande difficulté. Le baron Youl m'a dit, que c'estoit aussi son avis.

Du surplus, Sire, je ne me mesleray du mariage du roy de Suède avec la princesse de Danemark, qu'autant que cela conviendra aux deux parties et qu'elles le souhaiteront.

---

1) C'est de.

2) Guillaume, mort en 1706. Voir Hubner, *table* 86.

3) jamais, que.

Le roy de Suède a tenu ferme sur la demande de l'empereur à ce qu'il châtiât le lieutenant-colonel Clinconstrom, et enfin l'empereur a cédé, et il n'y a plus rien qui empêche, que les envoyez ne soient receu dans les deux cours le dernier de ce mois-cy, selon l'accommodement, qui a esté fait. On a envoyé ordre au comte Gabriel Tourson de faire la foy et hommage à l'empereur pour le duché des Deux-Ponts.

Les amis de Lillierot se sont fort remuez et lui ont évité l'affront de reprendre à la Haye la qualité d'envoyé. Ils ont obtenu, qu'il conserveroit le caractère d'ambassadeur jusques au mois de May qu'il reviendra icy, et qu'il toucheroit, à compter du jour de l'échange des dernières ratifications, la moitie des appointemens, qu'on luy avoit donné comme ambassadeur, c'est-à-dire, qu'il aura cinquante escus par jour à dépenser.

Le baron de Hekeren s'en va, à ce qu'il dit, dans quatre ou cinq jours. Il signa hier l'acte de confirmation des traittez, qui subsistent entre le roy de Suède et ses maîtres, et pour ce qui est des affaires du commerce, elles sont renvoyées à la Haye pour y estre traittées. Les affaires du maréchal Bielke empirent tous les jours. Piper, qui a eslevé contre lui cet orage, commence à s'en repentir, voyant que les choses vont si loin, et voudroit bien adoucir l'esprit du roy; mais il aura de la peine. La reine mère, la duchesse d'Holstein, les princesses de Suède et d'Holstein se sont toutes employées auprès du roy de Suède pour le comte Bielke, mais inutilement [1]). Ce prince les a toutes refusées et a donné des commissaires à Bielke pour prendre connoissance du traitté, qu'il a fait avec le Brandebourg, dont je rendis compte

---

1) M. Fryxell. *Hist. de la vie de Charles XII*, etc., IV, p. 279, ajoute encore M. Jean Gabriel Stenbock à la liste des personnes qui s'employèrent auprès du roi pour le comte Bielke.

il y a deux ans à V. M., et particulièrement pour examiner à la rigueur ce qui s'est passé dans la fabrique de la monnoye, que Bielke a fait battre en Pomméranie par ordre du roy de Suède. On prétend, qu'il en a fait battre plus qu'il ne luy estoit permis et qu'il y a eu de la falsification dans les espèces. L'électeur de Saxe s'est aussi plaint de luy et a prétendu, qu'il n'est venu à Stockholm que pour obtenir une permission à l'abbé de Polignac de lever des troupes en Poméranie. On sait icy, que l'abbé de Polignac n'a point levé de trouppes et que le comte Bielke n'a jamais songé à lui en faire avoir la permission. Cela n'a pas laissé de nuire au maréchal Bielque: un homme qui est en disgrâce, tout luy fait tort. Le comte Bielke a de la peine à résister à tant de malheurs qui l'accablent à la fois. Il a eu deux ou trois foiblesses assez dangereuses et dont en appréhende les suites.

Tous ces contretemps, Sire, ne me sont pas avantageux. Le comte Wacmester, qui va encore au-delà des sentimens du comte Oxenstiern contre la France, a esté fait maréchal de Suède et est une espèce de favory. Le comte Bielke est disgrâcié, et Wrede a depuis deux jours un grand rhume, qui l'empesche de sortir.

Le comte Oxenstiern n'a pu obtenir pour son secrétaire la place, qui vaquoit dans la chancelerie: le comte Wrede l'a empêché.

Je n'ay le temps que de dire à V. M., que je viens de la conférence, où je me suis expliqué de la manière que j'ay eu l'honneur de mander ci-dessus que je devois faire [1]). On m'a bien receu; mais tout s'est passé en complimens. Ce ne peut estre que par le premier ordinaire que je pourray informer V. M. du succès de cette affaire.

J'ay l'honneur d'estre &c.

---

1) Voir plus haut p. 104.

`A Stockholm le 5 Mars 1698.

Les matières, dont il entretient le roi dans cette lettre, sont les suivantes: ce qui s'est passé dans la conférence qu'il a eue à la chancellerie; le discours qu'il y a prononcé sur la question de Veldents et sur l'alliance, discours dont il envoie la copie à S. M; les preuves évidentes de l'intérêt, que tous les sénateurs, surtout Piper, prennent à cette alliance; l'ordre, donné par le roi de Suède à M. Oxenstiern d'examiner les anciens traités, faits entre la France et la Suède, et de dresser un projet d'alliance; les raisons, pourquoi lui, d'Avaux, n'a pas encore donné un tel projet; il est hors de doute, que M. Oxenstiern fera son possible, pour traverser indirectement la conclusion de l'alliance; le point, qui apportera le plus d'obstacle, sera celui de la religion; les suites, que l'introduction de la nouvelle forme de gouvernement en Suède aura pour l'influence de l'ambassadeur français et pour le crédit, tant du comte Oxenstiern, que de M. Piper; c'est pourquoi il y aurait lieu de traiter M. Piper favorablement à l'égard du vaisseau pris; quelques considérations, relatives à un des articles du traité, qu'on va faire avec la Suède; pourquoi le roi de Suède tient tant à ce que le procès de Bielke soit poussé avec chaleur; l'offre d'un Suédois, qui veut lui apprendre deux secrets pour deux mille écus.

Sire.

Je n'ay pas esté honoré des lettres de Votre Majesté. J'eus l'honneur de luy mander le dernier ordinaire, que j'avois eu une conférence à la chancelerie, qui est composée des comtes d'Oxenstiern, de Guldenstolpe et de Polus et de M. de Bergenhielm. Je leur dis la réponse, que V. M. a fait à Palmquist touchant Weldenz, qui estoit le prétexte [1]) de la conférence que j'avois demandée. Ensuite je leur parlay de l'alliance. Je me donne l'honneur d'envoyer à V. M. ce que je dis sur ces deux

1) Voir plus haut p. 102 et suiv.

affaires-là [1]), et j'eus soin de faire mettre mot à mot dans le protocole ce qui regarde l'alliance. Je n'ay pas engagé V. M. ny sur l'affaire de Veldenz, ny touchant l'alliance au-delà de ses intentions. . Oxenstiern, qui ne s'attendoit pas à un pareil compliment, changea de couleur et parut fort consterné, mais malgré cela il me répondit en termes fort honnestes, quoyque généraux. Les trois autres eurent un air fort riant et fort ouvert.

J'ay veu depuis cela quelques sénateurs, et j'ay envoyé mon secrétaire chez les autres. Je ne puis dire à V. M., avec quel zèle ils ont presque tous répondu, entr'autres le grand-gouverneur de la ville, qui a dit, que, si la proposition eût esté faite durant la régence, l'alliance auroit esté bientost faite, mais qu'à présent le roy ne les consultait plus. Les comtes de Walersted, de Falkembourg et de Gulembourg ont tous témoigné une grande joye, que V. M. voulût bien faire une alliance avec leur maître, et quelques-uns d'eux ont dit des choses fort obligeantes pour moy; mais ils ont adjouté, qu'ils ne savoient pas, si le roy les assembleroit là-dessus, et que, s'il ne le faisoit point, ils ne laisseroient pas de contribuer autant qu'il leur seroit possible pour le succès d'une affaire, qui estoit si avantageuse à la Suède. Les comtes Jean Stembock et Wrede m'avoient déjà assuré tous deux de la même chose. Walersted s'est expliqué de ses sentimens d'une manière encore plus forte; mais il a adjouté, qu'il n'avoit plus de part dans les affaires étrangères.

Pour ce qui est du comte Piper, qui est le seul à présent, par qui le roy de Suède se conduit, il a parlé plus décisivement que pas un, et plus obligeamment qu'il ne convenoit à son naturel, car il a bien voulu répondre à mon secrétaire des sentimens du roy, aussi

---

1) Voir ci-dessous p. 117 et suiv.

bien que des siens. Il a témoigné, qu'il avoit toujours trouvé le roy son maître dans tous les sentimens à l'égard de V. M. que j'aurois pu désirer; que pour luy en son particulier il estoit persuadé de l'intérest que son maître avoit de rentrer dans les anciennes alliances avec la France, et qu'il y contribueroit de tout son pouvoir. J'ay veu ensuite Oxenstiern, qui m'a dit, que le roy de Suède luy avoit ordonné d'examiner les anciens traittez, faits entre la France et la Suède, pour dresser un projet, conformément au temps présent, et qu'il espéroit de me rendre réponse au premier jour. Cette déclaration fait bien voir, que le roy de Suède a résolu de faire l'alliance, et la manière, dont Oxenstiern s'est expliqué à moy, m'a fait assez connoître, que ce ministre s'est apperceu, que toutes choses estoient trop bien disposées icy en faveur de l'alliance, pour ozer s'y opposer ouvertement.

Piper m'a demandé, si je ne voulois pas donner un projet d'articles; mais je n'ay pas jugé à propos de le faire, jusqu'à ce que le roy de Suède m'ait fait dire, qu'il souhaitoit de faire l'alliance, premièrement parce que j'ay cru, que c'estoit compromettre V. M. et faire trop d'avances de sa part de délivrer ce projet, avant que le roy de Suède se fût expliqué. En second lieu j'ay cru, que, si une fois le roy de Suède s'estoit déclaré, on auroit peine après cela à rompre sur la nomination du traitté de Ryswick, au lieu que, si on voyoit cet article auparavant, on pourroit s'en servir, détourner [1]) le roy de Suède d'entrer en négotiation touchant l'alliance.

Mrs de la chancelerie ont examiné ces jours-cy les anciens traittez entre la France et la Suède, et surtout celuy de 1661, sur lequel j'ay dit au comte Oxenstiern que nous pourions nous régler, et j'espère que j'auray l'honneur d'informer V. M. par le premier ordinaire de

1) pour détourner?

la réponse, qu'on m'aura faite de la part du roy de Suède, et des projets, que nous [1]) serons communiquez de part et d'autre.

Cependant, Sire, je vois assez clairement, que, si Oxenstiern paroist si favorable à l'alliance, ce n'est que parce qu'il connoît, qu'il ne la sauroit empescher ouvertement, et qu'il n'oze faire paroistre au roy, qu'il y est contraire; mais on peut compter, qu'il suscitera toutes les difficultez possibles pour traverser indirectement la conclusion de cette affaire. Je ne vois point jusqu'à cet heure, que ce soit l'article du commerce, qui me doive faire le plus de peine, quoyque je ne doute pas, que l'on ne m'en parle; mais le point, qui apportera le plus d'obstacle, est celuy de la religion, non pas qu'on veuille rompre le traitté, fait à Ryswick, mais on tâchera de ne le point nommer. S'ils s'opiniâtrent là-dessus, j'ay résolu de convenir, si je puis, de tout le reste, à cela près, et d'envoyer le traitté à V. M., sans le signer, pour recevoir l'honneur de ses ordres sur ce que j'auray à faire.

Je supplie très humblement V. M. de vouloir bien considérer, que j'ay eu durant le cours de cet ambassade bien des sortes de gouvernement à essuyer, et que les mesures, que j'ay prises en certain temps, n'ont plus esté bonnes, quand il est survenu des changemens. Les affaires ont pris une nouvelle face, depuis que le roy d'à présent est monté sur le throsne, et autant que j'en puis juger, elles subsisteront en l'estat, où elles sont, c'est-à-dire de ne plus assembler le sénat que pour les affaires de justice. J'y perds beaucoup, car tous les sénateurs, comme j'ay mandé souvent, à la réserve de deux, sont très bien intentionnez pour la France et ne s'amuseront pas à chicaner sur l'article du traitté de Ryswick touchant la religion. Le roy de Suède se rapporte donc entièrement

---

1) nous nous.

touchant les affaires étrangères à la chancelerie. Oxenstiern y gagne en ce qu'il n'est pas contre-carré par les autres sénateurs, qui depuis un certain temps se sont presque toujours opposez à luy; mais d'un autre costé il y perdra en ce que cela ne s'est pas fait pour le favoriser, et qu'au contraire il ne peut plus rien faire de son chef, comme il faisoit autrefois, et que le roy de Suède ne veut plus rien écouter que de la part de la chancelerie en corps. Ainsi son crédit sera plus ou moins considérable selon l'opposition ou la soumission, que les autres ministres de la chancelerie auront à ses volontez.

Pour ce qui regarde le roy, il n'y est pas mieux qu'à l'ordinaire. Il faut donc à présent rechercher ceux de la chancelerie, et bien plus qu'eux Piper, car quand ces Mrs-là ont donné leur avis au roy, ce prince consulte secrettement Piper, et c'est luy qui décide de toutes choses. Je crois m'estre assez bien mis auprès des uns et des autres et que Piper est aussi bien intentionné pour V. M. qu'on le puisse désirer. On luy mande de Paris qu'on ne relâchera aucun vaisseau que les Hollandois n'ayent restitué tous ceux qu'ils ont pris. J'en ay escrit à Mr de Pontchartrain. Ainsi je me contenteray de dire à V. M., que, si elle jugeoit à propos de faire grâce à ce sénateur, il ressentiroit vivement cette distinction. Il prétend que le sel, dont est chargé ce vaisseau, fond et diminue tous les jours.

J'ay encore examiné l'instruction de V. M. du 28 de Novembre 1697 et la lettre, dont elle m'a honoré le 30e de Janvier dernier. Je trouve, qu'il m'est ordonné dans l'instruction de stipuler, qu'en cas que V. M. ou le roy de Suède soient attaquez dans les droits, qui leur sont acquis par les traittez de Westphalie, de Nimègue et de Ryswick, V. M. et le roy de Suède concerteront ensemble les moyens d'obtenir la réparation des dommages, soit par voye amiable, qui sera toujours employée la première,

ou en joignant ensuite leurs forces, s'il est nécessaire de le faire, pour repousser les hostilitez, et j'ay observé, que, quand V. M. me deffend sa [1]) lettre du 30e de Janvier [2]) de l'engager directement ou indirectement à entrer en action, cela ne regarde pas la deffense des droits, acquis par ces traittés, mais seulement pour soutenir les prétentions du roy de Suède ou de ses alliez, ce qui est différent et qui me laisse (au moins à ce qu'il me semble) la liberté d'insérer un article, conformément à ce qui est porté par les instructions. Je ne pense pas, qu'on me fasse difficulté sur ce que le pouvoir, que V. M. m'a donné pour une alliance, est de l'année 1692 et a quelque rapport à la guerre qui estoit alors. En tout cas la ratification rectifieroit ce deffaut, si c'en estoit un.

Les affaires du comte Bielke vont toujours de mal en pis. Les commissaires, qu'on luy a donnés, travaillent avec chaleur à examiner l'accusation touchant la monnaye. On va faire venir pour cet effet toute la régence de Poméranie. Ce qui luy a fait plus de tort sont les prières et les remontrances de la reyne mère. Le roy de Suède croit, qu'on veut le gouverner et le traitter en jeune homme, ou bien qu'on le croit injuste et qu'il a trop mal traitté Mr Bielke, de sorte qu'il fait examiner toutes choses à la rigueur, pour se justifier et pour soutenir ce qu'il a commencé.

Sire, j'ay parlé à un Suédois, qui croit avoir deux beaux secrets. L'un est de manier si bien le fer et de le savoir ensuite étamer, qu'on s'en puisse servir à tous les usages, où l'on employe ordinairement le cuivre, avec cette différence, que son fer étamé est bien plus beau, plus léger d'un grand tiers et coûte moins que le cuivre. Je crois avoir ouy dire, que quelqu'un avait eu ce secret-là en France; mais je ne say, si on l'a pu mettre en pra-

1) dans sa. 2) Voir ci-dessous la lettre citée.

tique, aussi bien que fait cet homme-cy. Il en a composé des marmites, dont on se sert depuis quelques années, sans qu'on ait esté obligé de les étamer. Il a ordre à présent du roy de Suède de faire quatorze gamelles, et Tessin vient de faire un marché avec luy, pour faire couvrir le château de Stockholm de cette sorte de fer au lieu de cuivre. J'ay veu des timballes de cette matière, qu'il a donné au roy de Suède, qui ne bossuent pas comme celles de cuivre et qui ont un plus beau son, et ce qui les peut rendre d'usage est, qu'elles sont d'un grand tiers plus légères que celles de cuivre.

Ce même homme prétend avoir un autre secret pour rendre douce l'eau de la mer. Je n'en importuneray pas Votre M. J'en ay rendu compte à M. de Pontchartrain. Il demande deux mille escus pour ces deux secrets. Celuy seul de l'eau de la mer les mériteroit bien, s'il estoit bon. Je tâcheray, en cas que V. M. les luy accorde, de n'estre pas trompé. Pour ce qui est de son fer, je luy ay fait couper un morceau d'une assiette pour le faire voir à V. M. Celuy, par qui j'ay eu parole de cet homme de m'apprendre ces deux secrets, demandoit quelque chose pour luy; mais je feray en sorte qu'ils s'accommoderont ensemble et qu'il n'en coustera que deux mil escus à Votre Majesté, si Elle juge à propos de les donner.

J'ay l'honneur d'estre &c.

Receu avec la lettre de Mr Davaux le 5 Mars 1698.

Puisque je me trouve tout porté [1]) icy, j'espère que Vos Excellences ne trouveront pas mauvais, que je me serve de cette occasion pour leur dire, que le roy mon maître m'ayant accordé il y a déjà du temps la liberté de me rendre auprès de Sa Majesté, j'ay différé de me

1) Je ne sais ce que ces mots „tout porté" signifient.

servir de cette permission dans l'envie que j'ay eue de marquer encore mieux mon zèle pour le roy de Suède que je n'ay pu faire jusqu'à présent, si je voyois, que je pusse estre assez heureux, pour que mon séjour ne luy fût pas inutile. J'ay remarqué avec beaucoup de joye les bons sentimens de Sa Majesté suédoise pour le roy mon maître. n'a [1]) pas moins témoigné dans toutes les occasions, qui se sont présentées, l'affection sincère qu'il a pour le roy de Suède. Les projets, donnez à son ambassadeur en 1680; les ordres, envoyez en Suède par Sa Majesté au marquis de Bethunes et qu'elle m'a ordonné de confirmer, sont des preuves suffisantes de l'affection, qu'elle a toujours conservé pour le roy de Suède. Elle vient encore de lui en donner la marque la plus essentielle, reconnoissant le premier sa médiation pour terminer la plus grande guerre, que l'Europe ayt veu depuis longtemps. Et le malheur, arrivé à la Suède par la mort du roy de Suède de la glorieuse [2]) mémoire, n'a pas empesché Sa Majesté de continuer dans les bons sentimens et de reconnoître le roy à présent régnant en la même qualité de médiateur, et ce second exemple, qu'elle a donné aux alliez, ayant esté suivy comme le premier, le roy de Suède a eu la gloire dans le commencement de son règne d'employer utilement ses offices à pacifier la chrestienté.

J'ai retranché le nom de Mr Bielke, car il est à présent fort odieux.

Je n'ay pas mis le mot de minorité, parce que le roy de Suède prétend qu'il n'estoit pas mineur, lorsque le roy son père est mort, et que les estats ne luy ont fait nulle grâce en le priant de prendre le gouvernement de son royaume.

Des preuves aussi éclatantes et aussi connues de toute l'Europe des sentimens du roy mon maistre pour le roy de Suède ne sont pas ignorées de Vos Excellences. Pour moy, Messieurs, je suis informé encore plus particulièrement des dispositions favorables du roy mon maître de donner à Sa Majesté suédoise toutes les marques d'une véritable amitié et d'une parfaite correspondance. J'avoue que je ne puis résister au désir que j'ay de pouvoir contribuer en quelque chose au rétablissement des anciennes

1) Lisez: „Le roi mon maître n'a." 2) Lisez: „de glorieuse."

liaisons entre les deux couronnes. Les fréquentes alliances, qui ont esté contractées entre les roys. prédécesseurs de Sa Majesté, et les roys de Suède, ont fait voir dès l'autre siècle, et principalement dans ce dernier, combien une parfaite intelligence avec la France convient aux intérests de la Suède, de sorte que, si Sa Majesté suédoise jugeoit qu'il fût du bien de son service de renouer les anciennes alliances avec la France et de prendre les mesures nécessaires pour assurer le repos de l'Europe, que sa médiation vient de procurer, non seulement je me chargeray d'en rendre compte à Sa Majesté, mais même j'entreray en discution de tout ce qui pourra former les articles d'une nouvelle et plus étroitte liaison entre Sa Majesté très chrestienne et Sa Majesté suédoise.

Autre copie de lettre, envoyée par Mr Davaux le 5 Mars 1698.

Mr Palmquist ayant fait des instances auprès du roy mon maître à ce que S. M. s'employât pour faire sortir du duché de Weldenz les troupes de l'électeur Palatin, qui s'en sont emparez à force ouverte, et qu'Elle procurât par ce moyen une exacte et fidelle exécution des traittez de Ryswick, S. M. l'a assuré, qu'Elle ne désiroit pas moins de donner des marques de son amitié au roy de Suède que de maintenir en leur entier les derniers traittez, qui ont esté faits à Ryswick par la médiation de Sa Majéste suédoise et qui ont rendu à l'Europe le calme, dont elle jouit présentement, et que pour cet effet Elle feroit tout ce qui luy seroit possible pour la satisfaction du roy de Suède, Sa Majesté, non contente de ce qu'elle a dit à Palmquist, m'a commandé de donner les mesmes assurances à Sa Majesté suédoise. C'est, Mrs, ce qui m'ameine icy aujourd'huy, et je puis assurer Vos Excellences, que Sa Majesté profitera avec plaisir de toutes les

occasions qui se présenteront de faire connoître à Sa Majesté suédoise la sincérité de ses intentions pour tout ce qui peut le regarder.

A Stockholm le 12e Mars 1698.

Après avoir répété brièvement ce qu'il avait écrit plus tôt touchant l'article, regardant la religion, il mande qu'on a résolu à la cour de Stockholm d'envoyer M. d'Alfeldt en Brandebourg, ce qui lui est fort suspect; que M. van Heeckeren, qui restera encore quelque temps, et d'autres répandent le bruit, qu'il va se former de nouvelles ligues, tant pour maintenir le protestantisme qu'en vue de la mort qu'on croit prochaine du roi d'Espagne; que, selon M. van Heeckeren, M. Hop sera envoyé à Vienne, pour y concerter les mesures qu'on devra prendre; comment il s'est tiré d'affaire avec M. Juel, qui lui a parlé de l'alliance, qui sera conclue entre la France et la Suède; que cependant ni M. van Heeckeren, ni M. Oxenstiern n'a pu empêcher que la question de cette alliance n'ait été décidée; que Messieurs de la chancellerie l'ont invité à entrer en conférence là-dessus avec eux et qu'il leur a remis un projet; que le roi de Suède compte l'alliance déjà faite; que lui-même en attendant est bien convaincu des difficultés, qu'il aura à surmonter en la concluant; que la plus grande de ces difficultés sera l'énonciation du traité de Ryswick; que le comte Oxenstiern est sur le point de partir pour sa maison de campagne et le roi de Suède pour une revue; qu'il a pris des mesures avec M. Okrielm, pour tâcher de prévenir les difficultés qu'on veut faire; ce que M. Juel lui a rapporté sur les résultats de la conférence, qu'il a eue avec les ministres de Suède; que M. Lillierot a écrit, que le Danemarc avait conclu un traité avec les Provinces-Unies; que les officiers suédois, qui servent en France, louent fort le traitement qu'ils y reçoivent et qui diffère tant d'avec celui, qu'ils ont eu en Hollande; que le maréchal Bielke est très abattu; qu'il a fait savoir au roi de Danemarc, qu'il n'est pas homme à accepter des présents; une réflexion, qu'il a faite à l'égard du dessein de la Suède et du Danemarc de faire

des changements dans l'un des articles du traité de Roschild et de Copenhague.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honoré le 13 du mois dernier.

Votre Majesté aura veu par mes lettres précédentes, que je n'ay pas perdu un moment de temps à parler de l'alliance entre la France et la Suède aussitost que j'en ay eu l'ordre de V. M., et bien qu'Elle ait plus de connoissance que je n'en puis avoir des mouvemens, qui s'élèvent pour faire une nouvelle ligue, et des intrigues, que l'on forme auprès des princes protestans, j'en savois néantmoins assez pour juger, qu'il estoit nécessaire que cette alliance pût bientost se conclure. J'ay sceu et j'ay eu l'honneur de mander à V. M., que le comte Oxenstiern avoit répondu au baron Youl, qu'il falloit aller avec grande circonspection dans l'affaire qui regarde la religion; que l'électeur de Brandebourg en avoit déjà fait parler au roy de Suède et qu'il falloit attendre, si d'autres ne se déclareroient pas. J'ay appris du depuis, que dans le temps à peu près qu'on a pu estre informé de cette réponse à Coppenhague on y a résolu d'envoyer en Brandebourg M. Alfeldt, cy-devant gouverneur et présentement premier gentilhomme du prince de Danemark. Cela m'est fort suspect.

Je ne doute pas non plus, qu'indépendamment de la religion on ne veuille faire accroire au public, qu'on doit se préparer à avoir la guerre au premier jour. Ce n'est pas, Sire, qu'on prétende que Votre Majesté ait dessein de la recommencer, ainsi qu'Elle me fait l'honneur de me mander qu'on le suppose. Trop de raisons persuadent le contraire; mais on dit, que le roy d'Espagne ne pouvant vivre longtemps, sa mort excitera de nouvelles guerres dans toute l'Europe.

Hekeren, qui avoit demandé il y a huit jours pour la troisième fois son audience de congé, ne l'a pas eue et reste encore icy. Je ne sçay, si c'est pour peu de temps ou pour tout l'hiver; mais je sçay, qu'il est fort occupé à répendre de certains bruits, qu'il se va former de nouvelles ligues contre V. M. En effet, Sire, dans le temps qu'on cherche à unir les princes protestants sous prétexte de la religion on tâche de se joindre à l'empereur sous prétexte de la succession de la couronne d'Espagne. Hekeren a donné part au comte d'Oxenstiern et au baron Youl, que ses maîtres envoyoient le Sr Hop à la cour de Vienne [1]) et a fait entendre que c'estoit pour y prendre des mesures, afin d'empescher, que V. M. ne s'emparât de l'Espagne à la mort qu'on croit fort prochaine du roy qui y régne à présent.

V. M. sera informée par M. de Bonrepaus, s'il y a quelque fondement à cette nouvelle, ou si Hekeren l'a débitée pour donner aux Suédois des veues d'une grande ligue qui se formeroit contre V. M. et les empescher par ce moyen de prendre des engagemens avec Elle. Il est allé aussi chez le baron Youl, avec qui jusqu'à cette heure il n'a eu nul commerce, et luy a donné avis, que je travaillois à faire une alliance, ce qu'il a sans doute appris par le comte Oxenstiern. Le baron Youl m'en a parlé. Je luy ay répondu, qu'ayant eu une conférence pour d'autres affaires et ces Mrs m'ayant témoigné, comme on fait en pareille occasion, le regret qu'ils avoient d'apprendre, que je les allois bientost quitter, je leur avois dit, qu'il estoit vray que V. M. m'avoit permis de [2]) retirer en France après vingt-sept ans de service dans les pays étran-

1) M. Hop, à qui cette mission fut conférée le 1 Avril, partit vers la mi-Août et arriva à Vienne le 6 Sept. 1698. Voir l'ouvrage de M. den Tex (cité plus haut dans *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 150, *note* 2), p. 219 et suiv.

2) de me.

gers, mais que le temps de mon départ n'estoit point marqué; que même V. M. ne songeoit pas encore à me nommer un successeur et que, si mon séjour icy pouvoit estre de quelque utilité au roy de Suède, j'y demeurerois avec beaucoup de plaisir; que là-dessus nous nous étions fait de part et d'autre beaucoup de complimens et des propositions générales, qui n'avoient abouti à rien, mais qu'ils m'avoient témoigné, qu'ils en rendroient compte au roy leur maître et qu'ils m'informeroient des intentions de ce prince, qu'il pourroit avoir; qu'ainsi n'y ayant rien eu de particulier, je ne lui avois rien communiqué. Je me suis tiré d'affaires de cette sorte avec Mr Youl qui, sous prétexte d'une confidence qu'il me fait d'une chose qu'il ne me peut cacher et dans la quelle je vois qu'il me trompe, veut que je luy rende un compte exact de tout ce que je traitte à Stockholm.

Cependant, Sire, ni la mauvaise volonté du comte Oxenstiern, ny les traverses de Hekeren n'ont pu empêcher que la question n'ait esté décidée. Le roy de Suède a montré un si grand penchant à s'unir plus étroitement avec V. M.; le grand-maître, Walersted et plusieurs autres sénateurs se sont déclarez si ouvertement pour l'alliance de la France, et surtout Piper, qui est à présent le premier mobile, jusques à dire publiquement, que la Suède ne devoit pas négliger l'honneur que leur faisoit un si grand roy et que l'alliance de la France leur estoit si avantageuse, qu'ils auroient deu eux-mêmes la chercher les premiers. Tout cela, Sire, a esté si public, que le comte Oxenstiern n'a ozé faire paroistre ses véritables sentimens, et enfin j'ay eu le plaisir, que cet ennemy de la France et qui avoit engagé le feu roy il y a dix-huit ans à s'unir avec l'empereur et avec les ennemis de V. M. est convenu, que la Suède devoit faire alliance avec Votre Majesté. Rien ne peut mieux marquer la diminution du crédit de ce ministre.

Mrs de la chancelerie m'ont donc invité samedy dernier d'entrer en conférence avec eux et m'ont déclaré, qu'ayant fait rapport au roy leur maître de ce qui s'estoit passé entre nous dans la conférence précédente, il leur avoit ordonné de me témoigner, qu'il seroit très aise de renouer les anciennes alliances, que ses prédécesseurs avoient eu avec V. M., et que, si je voulois leur donner un projet, ils l'examineroient et me rendroient bientost réponse. Je leur ay délivré le projet, tel que V. M. me l'a envoyé, en y adjoutant seulement l'article touchant la deffense mutuelle, dont j'ay fait mention dans ma lettre du 26 de février, et en changeant le 2e article, que j'ay couché de la sorte:

„Le principal objet de cette alliance est le maintien de la tranquillité publique et par conséquent des traittez de Munster, d'Osnabruck, de Nimègue et de Ryswick, dont les derniers viennent de rétablir la paix généralle par la médiation du roy de Suède, et autant qu'il n'a point esté dérogé aux premiers traittez par les derniers."

Le roy de Suède, qui souhaite cette alliance, la compte faite, si bien que voyant entrer Wrede dans sa chambre il y a quelques jours, il luy dit d'un air fort gay, qu'il alloit faire alliance avec V. M. J'ay sceu aussi (j'expliqueray cy-après par quel moyen), qu'on a mandé à tous les ministres suédois dans les cours étrangères, que, si on leur parloit de l'alliance qui se traitte icy entre V. M. et la Suède, ils fassent connoistre, que c'est une alliance fort innocente et qui n'a pour but que le maintien de la paix de l'Europe. Tout cela, Sire, doit persuader V. M. des bonnes intentions du roy de Suède et me devroit flatter d'un heureux succès de cette affaire; mais je vois bien, que je n'ay pas encore essuyé les plus grandes difficultés. J'ay découvert par un bon endroit, qu'on doit me proposer d'insérer M. le duc d'Holstein dans le traitté. Je crois, que cette difficulté ne me sera pas insurmontable,

quoyqu'il soit vray que Hekeren ait offert pendant la tutelle de la part des Estats Généraux de se charger de la deffense du duc d'Holstein, si l'on vouloit entrer avec eux dans une plus étroitte alliance, ce qui a esté refusé.

On doit adjouter un article touchant le commerce. S'il est contre mes ordres, je ne l'accepteray point. J'ay aussi appris, que ceux, à qui Oxenstiern a ordonné de faire des remarques sur cette affaire, luy veulent conseiller de demander, qu'on fasse satisfaction pour les vaisseaux, qui ont esté pris aux Suédois. Je ne souffriray point, qu'il en soit inséré aucun article; mais je diray de bouche ce qui m'a esté ordonné autrefois sur ce sujet.

A l'égard des subsides, je ne doute pas, comme je l'ay déjà escrit, qu'on ne m'en parle, d'autant plus que c'est une chose, sur laquelle ils prétendent qu'on n'a pas disputé autrefois et qu'on n'a eu de contestation que sur le plus ou le moins du restant.

Mais, Sire, la grande difficulté sera pour l'énonciation du traitté de Ryswick. Guldenstolpe m'a fait dire, qu'il se trouvoit fort embarassé, parce qu'aussitost après que le traitté de Ryswick fut signé on prit résolution dans la chancelerie de deffendre aux ambassadeurs de Suède en Hollande de souffrir, qu'on nommât en quelque acte que ce fût les traittez de Ryswick; qu'ainsi c'est proprement un arrest de l'estat, contre lequel il n'oseroit parler ouvertement; que ce n'est point qu'on ne veuille pas icy exécuter les traittez de Ryswick, et a répété tout ce que j'ay déjà eu l'honneur de mander à V. M., dont je ne l'importuneray pas une seconde fois. Ce que j'y adjouteray et que je say de très bon endroit est, qu'on croit icy, que les princes protestans veulent former des oppositions au quatrième article du traitté de Ryswick et que les Suédois ont peur d'encourir le blasme de tout le parti protestant, s'ils alloient faire une alliance pour le maintenir. Ils appréhendent mesme, que les princes protestans

d'Allemagne ne regardent plus le roy de Suède comme leur protecteur et qu'ils n'ayent recours au roy de Danemark. Le baron Youl affecta de parler toujours avec beaucoup de chaleur de la religion.

Le comte d'Oxenstiern part demain matin pour Upsal. De là il doit aller à sa maison de campagne jusques à jeudy 20e de ce mois qu'il reviendra à Stockholm, où le roy de Suède doit aussi estre de retour le même jour 20e d'une reveue, qu'il va faire à soixante lieues de France d'icy. Je profiteray de ce temps-là pour estre informé des difficultez qu'on veut me faire et pour tâcher de les prévenir, j'ay déjà pris des mesures pour cela auprès de Okrielm, secrétaire de la chancelerie, qui a tout l'esprit possible et est fort contre la France.

J'auray l'honneur de mander à V. M., si j'auray réussy. Je vois pourtant par avance, que pour ce qui regarde le traitté de Ryswick on ne portera pas ces Mrs-cy à le nommer, mais qu'ils pourront prendre des expédiens pour maintenir la paix dans l'Europe, sans nommer les traittez de Ryswick. Peut-estre toutes ces difficultez-là nous occuperont assez de temps, pour que je puisse recevoir l'honneur des ordres de V. M. en réponse de ma lettre du 26e de Février dernier [1]).

Le baron Youl eut avant-hier une conférence, dans laquelle on luy rendit réponse sur les quatre points, qu'il avoit proposé et dont je n'ay encore pu estre informé que par luy. Il m'a dit, que sur le premier, qui regarde le maintien de la religion, on luy a témoigné, qu'il estoit nécessaire, avant que de s'engager là-dessus, que la Suède et le Danemark sondassent dans toutes les cours les sentimens, qu'on y avoit sur ce chapitre-là, et qu'ils attendissent ce qui se fera à Ratisbonne.

Sur le second, qui touche le Mekelbourg, on luy a

---

1) Voir ci-dessus p. 101 et suiv.

déclaré, que le roy de Suède ne souffriroit jamais, que l'empereur décidât despotiquement des intérests des princes d'Allemagne; que pour eux ils trouvoient les raisons du duc de Schwerin [1]..... et que, si le roy de Danemark vouloit se joindre au roy leur maître, ils pourroient terminer cette affaire-là et maintenir en cette occasion les droits des princes d'Allemagne.

A l'égard de la seureté de la Mer Baltique ils ont témoigné, qu'il estoit stipulé par le traitté de Roschild, que le Danemark ne souffriroit pas qu'il entrât une flotte ennemie dans le Zundt et qu'il seroit bon d'oster le mot *d'ennemie* et de mettre, qu'il ne souffriroit pas qu'il entrât aucune flotte dans le Zundt. Mr Youl a approuvé ces trois points-là et s'est chargé d'en escrire à son maître.

A l'égard du quatrième, qui regarde les affaires de Holstein, ils ne sont convenus de rien, et apparemment on attendra, que ce duc soit arrivé à Stockholm, pour travailler sérieusement à cette affaire.

J'ay esté averti, que le comte Oxenstiern avait donné part dans cette conférence au baron Youl de l'alliance, qu'on traittoit icy entre V. M. et la Suède, ce qui m'a obligé de le dire au baron Youl, pour ne luy pas faire de finesse d'une chose qu'il savoit déjà.

Lillierot a escrit, que le Danemark avoit conclu un traitté avec les Estats Généraux des Provinces-Unies [2].

Le comte Four Bielke a demandé [3] icy la gratification que V. M. luy a faite et toutes les bontez, qu'Elle luy a témoigné. Je ne puis assez dire le bon effet que cela produit et combien V. M. gagne le coeur de toute la

1) Évidemment il manque ici quelque chose.

2) Ce n'est que le 15 Juin 1701 que le Danemarc conclut avec les Provinces-Unies un traité de commerce. Voir Dumont, VIII (1), p. 32 et suiv. Voir aussi plus bas un passage de la lettre de M. d'Avaux au roi du 28 Mai 1698.

3) mandé.

noblesse suédoise. On ne parle que de la différence du traittement qu'ils reçoivent en France d'avec celuy, qu'ils ont eu en Hollande. Les régimens Suédois qui y ont servi n'en raportent que de l'aversion pour les Hollandais et pour leur service. J'ay fait savoir au maréchal Bielke ce que V. M. m'a fait l'honneur de me mander pour luy à l'occasion de son cousin. Il en a eu autant de joye qu'il est capable d'en recevoir en l'estat où il est, car il est si abbatu et si désolé qu'à peine sçait-il ce qu'il fait. On envoye trois commissaires en Pomméranie pour informer contre luy, et on cherche à le perdre. Ainsi tout est à appréhender.

Mr Jessen [1], à qui le secrétaire de Mr de Bonrepaus s'est adressé pour faire les remercimens des chevaux Norbacks, a témoigné que cela ne valoit pas la peine et qu'il m'en avait déjà plus coûté que les Norbacks n'avoient esté acheptez, mais que, si les choses qui estoient sur le tapis réussissoient, le roy de Danemark me donneroit de plus dignes marques de son estime et de sa reconnoissance. J'ay escrit au Sr Bort, que je le priois de rendre la même réponse à Mr Jessen que j'avois fait à Mr Youl et de luy dire, que j'étois si peu homme à recevoir des présens, que j'avois déjà rendu compte à V. M. du refus que j'en avois fait. J'espère après cela, qu'on ne poura plus douter, que c'est tout de bon que je ne veux pas de présens, car en toutes ces cours-cy ce n'est pas une chose fort extraordinaire, et l'on y est fort accoutumé à en donner, aussi bien qu'à en recevoir.

L'homme, par qui j'ay sceu les lettres qu'on a escrites aux ministres suédois dans les cours étrangères, est de la chancelerie et en a escrit luy-même une partie. C'est

---

1) von Jessen, premier secrétaire (Obersecretär) du roi de Danemarc. Voir Fryxell, *Handlingar rörande Sueriges historia*, III, p. 372 et suiv.; IV, p. 120.

une reconnoissance, que mon secrétaire a faite depuis peu, qui peut estre d'une grande utilité. Je n'ozerois néantmoins encore rien mander de plus positif à V. M. que je n'aye mieux reconnu les services, que j'en pourray tirer.

Sire, en relisant ma lettre j'ay fait réflexion, que, si la Suède et le Danemark conviennent d'oster du traitté de Roschild et de Coppenhague la restriction qui y est de ne point laisser passer au Zundt de flotte ennemie et qu'ils s'engagent à ne laisser passer aucune escadre de vaisseaux de guerre, amis ou ennemis, V. M. est en droit de déclarer, qu'Elle n'est plus garante de ces traittez-là, puisqu'on y fait des changemens sans sa participation. Je ne sçay, si de part et d'autre ils n'en seront pas fâchés et s'ils ont fait réflexion à cet inconvénient, qui leur pourroit arriver. Comme ce n'est encore qu'un simple projet entr'eux et que je ne vois pas qu'on soit si fort pressé du costé de la Suède de conclurre avec le Dannemark, j'ay songé, qu'une pareille menace que je ferois insinuer au duc d'Holstein pourroit bien empêcher cette affaire; mais comme je ne say point les veues que V. M. peut avoir là-dessus, je n'ay pas jugé à propos d'avancer aucune chose sans ses ordres, et d'ailleurs il m'a paru, que je pourrois leur faire croire par là, que V. M. avoit dessein d'envoyer quelque flotte dans la Mer Baltique, ce qui les engageroit plutost à faire leur traitté.

J'ay l'honneur d'estre &c.

'A Stockholm le 19 Mars 1698.

Les sujets, traités dans cette lettre, sont: On ne sait rien à Stockholm de l'audience, accordée par le roi de France au comte de Portland; il s'efforcera d'éloigner, autant qu'il lui sera possible, le succès de la proposition, faite par M. Juel par rapport à la religion; il gardera les cinq cents écus qu'il a de reste; il a donné à son secrétaire ce qu'il avait

ménagé sur le change; il a informé M. Piper de la décision favorable, prise par S. M. en sa faveur; M. Okrielm est toujours dévoué aux alliés et à M. Oxenstiern; c'est lui qui a dressé le mémoire, contenant les demandes, qu'on a l'intention de faire à la France dans un traité d'alliance; quelle est, selon M. Juel, la tendance de l'écrit de l'empereur, relative au changement, fait dans le quatrième article du traité de Ryswick; le grand-maître préviendra le roi de Suède des intrigues, tramées pour traverser l'alliance projetée; MM. Wrede, Wallenstedt et Piper sont également avertis; le roi de Suède a envoyé M. Stuart à Ystad au-devant du duc de Holstein; M. van Heeckeren, qui a pris congé du roi de Suède, est très mécontent.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honoré le 18 du mois dernier.

Je ne manqueray pas de me servir dans les occasions de l'information, que V. M. a bien voulu me donner touchant l'audience, qu'elle a accordé au comte de Portland [1]), et de toutes les circonstances, qui regardent cette affaire. On ne sait encore rien icy.

Je seray fort attentif à esloigner, autant qu'il me sera possible, le succès de la proposition, que fait le baron Youl de prendre des mesures entre les deux roys du Nord pour le maintien de leur religion. J'en ay préveu les conséquences dès qu'il en a parlé, et je vois encore mieux que je n'avois fait le préjudice, que cette proposition apporte aux intérests de V. M., car quoyqu'il n'y ait aucune apparence, que les remontrances, que fait là-dessus le baron Youl, puissent engager les Suédois à entrer dans aucun traitté avec le Danemark sur le sujet de la religion, ses instances ne laissent pas de donner lieu à des difficul-

1) Voir plus haut II, p. 252 et plus bas dans ce tome-ci la lettre du roi du 18 Février 1698.

tez, qu'on forme sur l'alliance avec la France, ausquelles on n'avoit pas pensé.

Pour ce qui regarde la seureté de la Mer Baltique je ne me donneray aucun mouvement là-dessus, puisque cela n'est pas contraire au bien du service de V. M.

Je garderay les cinq cent escus que j'ay de reste à V. M. et ne les distribueray que bien à propos. J'ay donné à mon secrétaire ce que j'avois ménagé sur le change, selon la permission, que V. M. m'en a donné, dont je uy rends très humbles grâces. J'ay fait savoir à M. Piper, que V. M. a donné ordre, qu'on fasse en sa faveur tout ce que la justice pourra permettre dans le jugement, qu'on rendra sur le vaisseau, où il est intéressé. Il en a témoigné beaucoup de joye. Je puis assurer V. M., qu'il est très bien intentionné. Les alliez même le regardent comme trop bon Français, et s'il avoit autant de connoissance des affaires étrangères, comme il est persuadé de l'avantage, que la Suède tirera de l'alliance de la France, cette affaire seroit bientost décidée, et il détruiroit aisément toutes les objections, que Oxenstiern y fasse, non pas directement [1]) par des mémoires, qu'il fait dresser par des personnes qui dépendent de luy.

Cependant, Sire, les choses sont au même estat qu'elles estoient l'ordinaire dernier. Le roy de Suède est parti le lendemain, pour faire une reveue, et ne reviendra qu'apres-demain, et les comtes d'Oxenstiern et de Guldenstolpe sont allez à leurs maisons de campagne. Ainsi on n'a rien fait de toute cette semaine. Je n'ay pu même estre informé aussi précisément que j'aurois souhaité des difficultez, qu'on me veut faire, parce que ceux, qui auroient pu m'en instruire, sont hors de la ville, ce qui m'empesche aussi de mander à V. M. ce que l'on doit

1) 'A ce qu'il paraît, il faudra lire, au lieu de „directement par,' etc.: „directement, mais par" etc.

attendre de cet homme de la chancelerie, dont j'ay parlé dans ma dernière lettre [1]), puisqu'il n'est pas à Stockholm. Comme Okrielm est malade et qu'il est demeuré en ville, j'ay eu le loisir de sonder ses sentimens. Les personnes, qui s'en sont entremis, ne m'en ont rapporté que des choses vagues, qui ne m'en ont pas donné bonne opinion. Aussi j'ay esté informé par Wrede, qu'Okrielm est toujours aux alliez et toujours dévoué au comte Oxenstiern et que c'est luy qui a dressé le mémoire, qu'Oxenstiern fait voir, dans lequel on fait un détail de toutes les demandes, qu'on prétend que l'on doit faire à la France dans un traitté d'alliance et qu'on ne relève que pour en éloigner la conclusion.

Le baron Youl a communiqué en plusieurs endroits la réponse, que l'empereur a rendu aux princes protestants sur les plaintes, qu'ils ont fait de l'article 4e du traitté de Ryswick. L'empereur prétend, que le Sr Snolsky a luy-même fait changer l'article du traitté, qui parle de la restitution du duché des Deux-Ponts; qu'on luy en a présenté un projet, dans lequel on a mis „tam in ecclesiastico quam in seculari" et qu'il a fait effacer le mot „ecclesiastico." Cet escrit a fait naître une nouvelle difficulté. On dit, que, puisque l'empereur accuse déjà la Suède du tort, qui a esté fait à leur religion, il ne seroit pas prudent à eux de se détacher des princes protestants et de faire des traittez, pour garentir des articles, dont leurs confrères se plaignent. Le grand-maître et Wrede, à qui j'ay parlé de cette chicane, qu'on me veut faire, la trouvent sans fondement et m'ont dit l'un et l'autre, que, si le roy les consulte là-dessus, ils diront hautement leurs sentimens. Le grand-maître, qui part demain matin, pour aller trouver le roy à Conkgsor, m'a promis de luy dire par manière d'avis, qu'il a découvert les intrigues

1) Voir plus haut p. 128, 129.

qu'on fait icy à Stockholm, pour traverser par de mauvaises chicanes une alliance, qu'il a déclaré vouloir faire. Une chose comme cella-là en passant est très capable de prévenir le roy de Suède. Je feray aussi agir auprès de Walersted et de Piper.

Le roy de Suède fit partir avant-hier le Sr Stuart, un de ses chambellans, avec tous les officiers nécessaires pour traitter le duc de Holstein depuis Ystedt, où l'on va au-devant de luy jusques à Stokholm.

Hekeren a enfin pris congé du roy de Suède par un mémoire, n'ayant pas voulu demander d'audience, à cause que son carosse n'entre pas dans la cour du palais du roy, selon le nouveau règlement, qui a esté fait [1]). Il a receu son présent, que Oxenstiern n'a pu faire augmenter au-delà de l'ordinaire, quelques instances qu'il ait fait pour cela, sous prétexte de l'acte que Hekeren a signé de confirmation des traittez, qui subsistent encore entre la Suède et les Estats Généraux; mais le roy de Suède l'a refusé, quoi-qu'il aime naturellement à donner. Hekeren témoigne estre très mecontent, se plaint et menace hautement la Suède du ressentiment du roy Guillaume et de celuy des Estats Généraux. Oxenstiern en a voulu faire considérer les suittes comme très dangereuses à la Suède; mais il n'a fait que se montrer partial et rendre Hekeren encores plus odieux.

J'ay l'honneur d'estre, &c.

Il proteste, qu'il s'est toujours dévoué aux intérêts de S. M.; mais à présent il souhaiterait de se retirer, à moins que le roi ne jugeât du bien de son service de faire alliance avec la Suède. Il supplie le roi de lui pardonner, s'il n'a pas aussi bien servi qu'il l'aurait désiré lui-même.

Sire.

Je n'ay jamais eu d'impatience de quitter les emplois,

1) Voir ci-dessus II, p. 346; III, p. 51.

dont il a plu à V. M. de m'honorer. Aussitost qu'Elle m'a mis dans son service, je n'ay plus eu de volonté propre et me suis toujours soumis à celle de Votre Majesté. Quoyque la violence de ce climat, qui est bien rude pour un homme de mon âge, ait fort altéré ma santé, cela ne m'a pu obliger à demander mon congé, tant que les affaires, pour lesquelles Votre Majesté m'a envoyé en Suède, n'estoient pas fixées.

Mais à cette heure, Sire, que V. M. a soutenu avec tant d'avantage et de supériorité la guerre contre toute l'Europe conjurée, qu'à peine l'histoire en sera-t-elle croyable Elle [1]) s'est encore donné la gloire de procurer le rétablissement de la paix dans l'Europe, j'espère, qu'Elle n'atribuera ni à impatience, ni à inquiétude la permission que je luy demande très humblement de me retirer après vingt-sept ans presque continuels de service dans les pays étrangers.

Si néantmoins Votre Majesté jugeroit du bien de son service de faire alliance avec la Suède, je demeurerois avec plaisir pour satisfaire aux ordres de Votre Majesté, et j'employerois tous mes soins pour y réussir, quelque difficulté que j'y prévoye par les oppositions, que le comte Oxenstiern y formera. Je tâcheray au moins de prendre si bien mes mesures, que je ne compromettray pas Votre Majesté.

Si je n'ay pas servy V. M. aussi bien que je l'aurois souhaité, je la supplie très humblement de vouloir bien me le pardonner. J'ay au moins cette satisfaction, que ce n'a esté ni manque de zèle pour l'exécution de vos ordres, ni manque d'application et de vigilance pour les affaires, qui m'ont esté commises, et comme V. M. par sa bonté s'est contentée de ce peu que je puis, aussi me suis-je efforcé toute ma vie de ne rien obmettre de ce que je pouvois pour votre service.

J'ay l'honneur d'estre, &c.

---

1) et qu'Elle.

À Stockholm le 19 Mars 1698.

Il fait une légère observation au secrétaire d'état sur les moyens, dont il se sert pour envoyer ses lettres.

Monsieur.

J'ay receu la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18e du mois dernier, que vous avez envoyée par un courrier à M. de Bonrepaus. Je crois vous devoir informer, que je ne l'ay receue que jeudy dernier et que j'ay receu le dimanche précédent des lettres de France du 21, ausquelles j'ay fait réponse il y a aujourd'huy huit jours. Je ne prends la liberté de vous le dire que pour vous faire voir, que, comme la poste de la Haye ne part point à jour nommé, vous ne gagnerez pas un jour d'avance d'envoyer les lettres par un exprès en Hollande, lorsque vous aurez quelque chose de pressé à me faire savoir. Je suis &c.

Expositions [1]).

Sur les conjonctures présentes, pour ce qui concerne l'intérest de la ville de Hambourg, qui a beaucoup de rapport avec celle [2]) de France et [3]) la situation des affaires domestiques de la ville de Hambourg veut pour le présent, que la France y fasse plus de réflexion que jamais, pour n'y négliger pas son intérest, qui en peut survenir

---

1) Pour faciliter l'intelligence de la liaison entre le contenu de cette pièce et ce qui s'était plus tôt passé à Hambourg, je renvoie le lecteur tant à l'ouvrage de Samuel Pufendorf, *de rebus gestis Friderici Wilhelmi Magni commentar.*, 1733, *livre* XVII, § 92 et suiv., p. 1100 et suiv.; *livre* XIX, § 21 et suiv., p. 1236 et suiv., qu'à l'opuscule de M. C. F. Wurm, *der Europäische Hintergrund der Snitger-Jastram'schen Wirren in Hamburg* 1686, aus archivalischen Quellen, 1855.

2) celles?, c'est-à-dire: conjonctures.

3) Peut-être il faudra lire: „et comme."

très considérable, pourveu que les mesures justes soient prises à l'égard du magistrat et de la bourgeoisie de la dite ville. Le fondement, sur quoi tout doit estre bâti, c'est la neutralité: que la ville soit maintenue et conservée dans l'estat neutre selon le traitté de Pinemberg de l'an 1679 (Interims-Recess) [1]), qui a esté confirmé par un autre traitté, fait à Coppenhague l'an 1692 sur le même pied, en vertu de quoy le roy de Dannemark s'est un peu relâché de ses prétentions homagiales [2]) en concédant à la ville la dite neutralité.

Cette neutralité ne peut point subsister, ni perpétuer dans la ville, si ce n'est que la bourgeoisie soit maintenue dans le droit de supériorité en forme du gouvernement ancien, qui est démocratique, c'est-à-dire, que la bourgeoisie puisse librement exercer tous les actes de supériorité (vel dominii eminentis), lorsqu'elle est assemblée en corps pour les affaires de la ville, en sorte qu'elle a fait du temps passé et recommencé depuis peu à s'y mettre en possession. Le magistrat ou plutost la cabale du magistrat de Hambourg ne bute qu'à changer la forme ancienne pour la rendre aristocratique et met tout en usage, pour abolir les privilèges et les loix fondamentales de la ville, persistant à s'opposer à la supériorité questionnée de la bourgeoisie, et c'est présentement le sujet du différent, survenu entre le magistrat et entre la bourgeoisie de la ville, qui est disputée dans toutes leurs assemblées, dont le bruit est vollé en toutes les cours des puissances étrangères par des plaintes, que le magistrat a faites des escrits, publiés par le conseiller Wigand sur le même sujet, et surtout que Sa Majesté de Danemark l'à daigné prendre sous sa protection. Cela n'empesche pas pourtant, que la bourgeoisie ne poursuive toujours son point à se mettre plus ferme en possession de la dite supériorité, estant

---

1) Voir Dumont, VII (1), p. 443 et suiv. 2) hommagiales.

bien instruite de son droit et des privilèges de la ville par la voye des personnes accréditées, qui se sont acquises un ascendant très grand sur l'esprit de la bourgeoisie pour diriger toute l'affaire à une heureuse fin. Les deux parties sont occupés présentement à maintenir leur droit à l'abry des puissances étrangères.

De tout temps le magistrat s'est attaché à l'intérest de l'empire, prétendant que la ville soit impérialle et immédiatement sujette à l'empire, à l'exemple des autres villes impériaux. Pour réussir dans ce dessein le magistrat s'efforce toujours d'occasionner une commission impérialle, aussitost que la bourgeoisie commence à se prévaloir de son droit de supériorité.

Le prétexte de la dite commission est toujours pris sur les troubles et sur la rebellion, que le magistrat va débiter d'estre dans la ville, lorsque la bourgeoisie est assez hardie à contredire et à s'opposer aux atteintes, que le magistrat donne à leur liberté. Mais le véritable but est à faire une inquisition contre les plus principaux bourgeois de la ville, pour intimider les autres plus simples et pour les détourner à ne point donner leurs suffrages aux susmentionnés plus éclaircis, afin que la pluralité des voix soit emportée en faveur du magistrat sur la matière questionnée à la maison de la ville, lorsque le magistrat et la bourgeoisie y est assemblée en corps.

Mais comme la cour impérialle est quelque fois mieux informée de la conduite du magistrat de Hambourg, en sorte qu'elle ne preste pas toujours l'oreille à ses plaintes frivoles, qu'il fait du procédé de la bourgeoisie, le magistrat ou la cabale factionnée ne laisse non plus à suborner d'autres estats de l'empire, et principalement ceux, qui ont la direction du cercle de la Basse Saxe, pour introduire la dite commission et pour faire agir Mrs les directeurs du cercle de la Basse Saxe par un autre motif d'intérest, contraire à celle du roy de Danemark, en pré-

textant une rebellion, que la bourgeoisie fait contre le magistrat, et en faisant courir en même temps le faux bruit, que Sa M^té de Danemark ait le dessein de profiter de leurs troubles domestiques pour s'emparer de la ville par la voye des personnes, que le roy protège et qu'il tient tout exprès pour y fomenter une sédition, quoyque les dites personnes n'ayent point d'autre but que le salut de leur patrie, dont l'âme est le commerce et les sincères manimens des deniers publics, qui doivent entrer dans la ville par l'avancement du dit commerce.

Et c'est toujours sous un tel ombre de justice que Mrs les directeurs du cercle entreprennent de leur chef (ex officio) d'ordonner à la ville une commission de l'empire, pour pouvoir tirer le magistrat hors de l'embaras, où il est présentement tombé, faute de sa propre conduite et à cause de la mauvaise administration de la justice et des finances de la ville, qu'il a fait jusqu'icy, presque à la destruction entière de la ville.

La bourgeoisie au contraire, se voyant alors à la veille de perdre sa liberté, trouve toujours son recours en Danemark, parce que le roy de Danemark ne peut point consentir à la commision ordonnée du cercle sans préjudice de son droit territorial, qu'il a sur la ville de Hambourg, y protestant toujours contre et le prenant par [1]) une contravention du traitté de Pinemberg, sur quoy la neutralité promise est fondée.

Et c'est pour cette raison que la bourgeoisie seroit peut-estre bien aise, qu'une autre puissance plus grande y contribuât, en sorte que la dite ville ne fût plus exposée aux attentats, qu'on fait à la neutralité stipulée, et que la bourgeoisie fût bien affermie dans le droit de supériorité, dont l'un ne peut point subsister à l'exclusion de l'autre, et afin que le pouvoir de la cabale factionnée

---

1) pour.

du magistrat fût un peu limité en ce qui concerne la domination et les cruautés, qu'il a exercée cy-devant sur les citoyens, dont les deux testes de Fastram [1]) et Snitger, deux bons patriotes de la ville, montrent encore le funeste exemple, ce qui demanderoit un long récit pour en raconter la véritable histoire.

Quand donc Sa Majesté très chrestienne [2]) eût assez de grâce pour la ville de Hambourg à vouloir employer sous mains ses bons offices, afin que les plaintes du magistrat de Hambourg ne fussent point écoutées dans les cours des puissances étrangères, comme en Suède, à la cour de Brandebourg et à celle de Lunebourg, et que le dessein de la cabale du magistrat de Hambourg fût échoué, cela produiroit un bon effet pour l'affermissement des deux points cy-mentionnés, sur quoy roule tout l'avantage, que Sa Majesté très chrestienne pourra tirer de cette ville.

Si la France contribuoit également avec les deux couronnes du Nordt pour faire fleurir le commerce de la ville de Hambourg sur le débris de la Hollande, qui en fait présentement le monopole, ce seroit encore un charme, qui obligeroit la bourgeoisie de faire en échange tout ce qui luy sera possible pour l'intérest de ce monarque. Et par le moyen de ce commerce réciproque il en redonderoit en même temps un avantage très grand aux sujets des terres des susdites trois puissances.

Et parce qu'il est évident, que l'intérest de la France demande, que le pouvoir des Hollandois, qu'ils ont acquis

---

1) Jastram. Voir sur ces deux personnages, qui ne suffisaient pas, à ce qu'il paraît, à la tâche, qu'ils s'étaient imposée: Wurm, *der Europäische Hintergrund der Snitger-Jastram'schen Wirren in Hamburg* 1686, p. 1.

2) Voir sur les relations politiques de la France avec la ville de Hambourg depuis 1670: Wurm, l.l., p. 14 et suiv.

par la voye du commerce, soit un peu abaissé, il ne se pouvoit faire mieux qu'en facilitant le commerce de Hambourg à l'émulation de la Hollande, qui ne demeureroit plus en estat à balancer les affaires de l'Europe et à prescrire des loix aux testes couronnées, comme elle s'en est vanté par le passé.

La ville de Hambourg, fleurissant en commerce, pourroit mieux estre bridée que la Hollande et ne seroit point en estat de se tirer hors de la dépendance de ses bienfaicteurs à l'exemple de la Hollande, qui à force de commerce a déjà emporté la balance au préjudice des autres nations. Et pour se conserver dans l'estat de neutralité et de la supériorité, où les puissances susdites l'auroient mise, la ville de Hambourg ne pourroit qu'elle ne fût point attachée à l'intérest des puissances, qui luy ont procuré cet avantage.

Et pour ce qui concerne en particulier la France, la dite ville pourra toujours en temps de paix et de guerre servir quasi en échange (instar speculi) à celuy, qui y réside de la part de la France, pour observer de près toutes les affaires d'Allemagne et pour commander celles du Nordt et en disposer avec plaisir pour l'intérest de son souverain.

C'est ce que l'exposant prie d'y faire un peu de réflexion et pour le reste d'agréer sa bonne intention.

A Stockholm le 26e Mars 1698.

Il rend compte au roi de quelques difficultés, survenues récemment à l'égard de l'admission des envoyés de l'empereur et du roi de Suède; d'un discours, qu'il a eu avec le baron Juel, et des motifs qu'il a pour se défier de lui; du dessein du roi de Danemarc d'avoir toujours trente mille hommes sur pied; de la nécessité d'une explication, conforme à celle, que S. M. a prescrite, pour tranquilliser les princes protestants d'Allemagne sur la religion, et d'un entretien, qu'il a eu là-dessus avec M. Polus; d'une conférence, qu'il

a eue avec M. Oxenstiern, qui prie, que le roi de France s'entremette du séquestre de Veldentz et de la Petite Pierre; de ce que MM. Polus, Wallenstedt, Falkenberg et Guldenstolpe lui ont dit ou fait dire relativement aux difficultés. qu'on soulève dans l'affaire de l'alliance; des efforts, qu'il a faits pour gagner M. Okrielm, homme de beaucoup d'importance; de la demande d'un prêtre, qu'il a faite à M. l'abbé Bidal; d'une brouillerie, qu'il y a à la cour de Suède concernant le duc de Holstein, mais dont il n'est pas assez instruit pour en mander tous les détails; du dessein de M. Leyenouft de venir le visiter, question sur laquelle il demande l'opinion du roi son maître; de la commission, dont il s'est chargé de la part du roi de Suède de prier S. M. d'empêcher, que Veldentz et la Petite Pierre ne soient mis en séquestre.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honoré le 27 du mois dernier.

Quoyque le 10e de Mars fust marqué pour l'admission des envoyez du roy de Suède et de l'empereur aux cours de Vienne et de Suède, il [1]) survenu quelques difficultez, et cela n'est pas encore exécuté. Le mre des cérémonies de Suède est allé cependant chez le comte de Staremberg luy dire, que, comme le roy de Suède ne doutoit pas, que le comte Gabriel Oxenstiern n'eût esté admis à la cour de Vienne selon l'accord, qui a esté fait, il pouvoit venir à la cour, quand il luy plairoit, mais à cette condition, que, si l'on apprenoit par les premières lettrez, que le comte Gabriel Oxenstiern n'eût pas esté à la cour de l'empereur, luy, mre des cérémonies, reviendroit luy interdire tout de nouveau la cour de Suède. Le comte de Staremberg a pris le parti d'attendre, que le comte Gabriel Oxenstiern ait esté receu à Vienne: ainsi l'envoyé de Suède sera le premier admis.

---

1) Lisez: „il est."

J'ay parlé au baron Youl conformément aux ordres de V. M. touchant la proposition qu'il fait icy de prendre des mesures pour la seureté de la religion luthérienne. Il en a esté embarassé. Néantmoins, comme il est homme d'esprit, il s'est assez bien caché et m'a dit, que ce n'estoit qu'une bagatelle, qui ne méritoit pas une lettre, et que cette affaire en demeureroit là. Je ne crois pas, qu'on doive se reposer là-dessus. Le baron Youl ne me parle de la sorte que parce qu'on luy a répondu, qu'il falloit, avant que de prendre aucune résolution là-dessus, sonder les sentimens des princes protestants et voir ce qui se passeroit à Ratisbonne, et qu'il juge, que cette réponse est plutost une défaite qu'un dessein d'entrer dans aucune liaison sur ce sujet. Car pour ce qui est de l'intention de la cour de Danemark, on n'en peut guère douter, puisqu'après avoir déclaré au Sr Bort, que le baron Youl avoit fait proposer sans ordre et que je verrois qu'il changeroit de conduite après ce qu'on luy alloit escrire, il n'a pas laissé après cela de demander une conférence, dans laquelle il a proposé tout de nouveau de s'unir avec la Suède pour la seureté de la religion, sur quoy on luy a rendu la réponse, dont je viens de faire mention.

Je crois, que V. M. est informé, que le dessein du roy de Danemark est d'avoir toujours trente mil hommes sur pied, et pour cet effet il a offert au roy d'Angleterre d'en entretenir dix mille à son service, s'il les veut payer. On m'a assuré, qu'il proposoit la même chose aux Hollandois. Je n'en suis pas si certain que des dix mille, qui regardent l'Angleterre, et les dix mille restant, il les entretiendra à ses dépens.

Il n'est rien de plus nécessaire pour le service de V. M. que de s'expliquer, comme elle me l'ordonne, que les princes protestants d'Allemagne n'ont rien à craindre de V. M. pour leur religion. Je m'en estois déjà fait entendre;

mais je n'ozois le faire si positivement sans ordre. Cette déclaration, que j'ay faite dans les entretiens particuliers et comme par hazard, a déjà produit un bon effet. Quelques sénateurs, aussi bien que Polus, m'ont témoigné, que cela les mettoit fort en repos; mais ce dernier m'a demandé, si l'on ne pourroit pas pour plus grande seureté insérer dans quelque article, que les affaires touchant la religion demeureront dans l'empire *in statu quo*. Je luy ay répondu, que V. M. n'a jamais pu prévoir, qu'on eût la moindre appréhension là-dessus, et qu'ainsi elle n'avoit pu me donner aucun ordre, et que sans cela je n'oserois mettre des clauses particulières de cette nature-là; que je pouvois cependant bien l'assurer, que c'estoit l'intention de V. M., et mesme, que, sans mettre de clause particulière, elle s'y engageroit formellement dans le projet, que j'avois donné, puisqu'elle stipuloit l'exécution des traittez de Westphalie, en tant que ceux de Nimègue et de Ryswick n'y avoient pas dérogé, et qu'elle l'avoit déjà fait par avance dans le traitté de Ryswick, puisqu'il confirmoit ceux de Westphalie, qui ont réglé l'estat de la religion en Allemagne.

Le comte d'Oxenstiern estant revenu de la campagne samedy dernier, j'allay le lendemain le voir et l'informay de ce que V. M. m'a fait l'honneur de me mander touchant le duché de Weldentz. Il me répondit, que Palmquist en avoit déjà rendu compte. Cependant il me fit de grands remercimens, et ensuite il me témoigna, qu'ils ne savoient pas, si le roy de Suède pourroit faire encore une prière à V. M., et me demanda, si je croyois, qu'Elle voulût bien entrer dans les intérests de son maître au sujet du séquestre, dans lequel l'empereur a dessein de mettre Weldenz et la Petite Pierre [1]). Au lieu de lui répondre précisément à cette question particulière j'ay

1) Voir là-dessus plus haut II, p. 319.

répondu en général, et j'ay pris cette occasion de luy dire, que je voyois bien, qu'il estoit temps que V. M. et le roy de Suède s'unissent ensemble, pour soutenir une seconde fois la liberté germanique, que l'empereur vouloit opprimer, aussi bien que Ferdinand 2e avoit voulu faire. Le comte Oxenstiern n'a pu s'empêcher d'en convenir. Il a même renchéry par-dessus et m'a dit, qu'on ne s'appercevoit que trop en Suède des desseins de l'empereur; que la maison d'Autriche conserve toujours le dessein de se rendre maître de l'Allemagne; que cet empereur-cy n'a pas toutes les qualitez nécessaires pour en venir à bout, mais qu'on devoit faire attention en France, comme ils faisoient icy, sur le roy des Romains; qu'il a de grandes qualitez et une ambition démésurée; qu'il paroît aimer la guerre et que, si l'empereur venoit à mourir, on auroit fort à craindre des entreprises de ce jeune prince. J'ay esté très étonné de l'entendre parler de la sorte.

Comme le roy de Suède n'est arrivé que d'hier matin de la reveue, je ne sçay, si l'on aura le loisir de luy rendre compte de cette affaire, qui regarde le séquestre de Weldentz, et d'avoir ensuite une conférence avec moy pour me prier d'avoir l'honneur d'en écrire à Votre Majesté, ou si, faute de temps, on en escrive seulement à Palmquist.

Je n'ay point perdu mon temps pendant que le roy de Suède a esté à la reveue, et j'ay fait toutes les diligences, qui ont dépendu de moy, pour l'éclaircissement des difficultez, qu'on me veut faire. J'ay veu Polus, qui a eu l'honnesteté de relire en particulier avec moy le projet, que j'ay donné. Il m'a dit, qu'on pourroit adjouter quelques articles, qui n'estoient pas de conséquence. Il m'a parlé en général du commerce des vaisseaux, qu'on leur a confisquez; des subsides; mais le point, sur lequel il a le plus appuyé, est celuy de la nomination du traitté de Ryswick. Cependant il m'a dit, qu'il ne croyoit pas, que cela receût de grandes difficultez, et qu'on trouveroit

des expédiens pour faire ce que V. M. souhaite et sauver leur honneur. J'ay fait parler à Walersted, qui ne m'a pas voulu voir et qui a dit à mon secrétaire, qu'il en demanderoit la permission au roy; qu'en attendant il me prioit de croire, que je n'avois pas un meilleur amy que luy et qu'il me le témoigneroit en toutes occasions. J'ay parlé au comte de Falkemberg, qui est un très galant homme, amy intime de Walersted et de Piper. Il n'approuve point du tout les difficultez, que forment Mrs de la chancelerie, et m'a assuré, qu'il diroit nettement son sentiment, si le roy de Suède consultoit quelques sénateurs, et que, si le roy ne le faisoit pas, il trouveroit toujours moyen d'en parler en sa présence; mais surtout il m'a promis de bien informer Mr Jessen de ce qui est le plus essentiel. Je n'ay trouvé personne, ni si intéressé, ni si opiniâtre que Guldenstolpe. Je n'ay pu encore démesler, si c'est, comme il le dit, pour me donner avis en amy des difficultez, qu'on me fera, ou s'il est persuadé luy-mesme de ces difficultez. Je vois plus d'apparence au dernier, car il est très entesté de sa religion et ne m'en parle jamais qu'avec véhémence. Néantmoins je ne veux rien donner de positif, jusqu'à ce que je sois mieux éclaircy.

Je ne puis dire à V. M., que j'aye entièrement gagné Okrielm; mais je l'ay fort adoucy. Je me suis avisé, que la difficulté qu'on fait de nommer le traitté de Ryswick, le regardant pour ainsi dire comme une chose odieuse, ne pouvoit que faire grand tort à Lillierot, de qui l'on n'est pas content et qu'on fait venir icy, et j'ay songé, que rien ne pourra mieux le disculper et faire cesser les plaintes, qu'on fait contre luy, que de confirmer ce traitté, avant qu'il soit arrivé. J'ay trouvé moyen de faire faire ces réflexions à Oliverskrantz. Il en a esté touché et m'est venu voir, et après un long entretien il s'est chargé de parler à Okrielm, ce qu'il avoit toujours refusé de faire, disant qu'il avoit peu de commerce avec luy, quoyqu'il le

gouverne absolument. J'ay fait plus, Sire, et je supplie très humblement V. M. de ne le pas trouver mauvais. J'ay prié Oliverskrantz de témoigner à Okrielm, que, comme c'est luy qui doit dresser le traitté, et qu'on reconnoît ordinairement la peine, qu'il prend en ces occasions, V. M. sera bien aise de profiter de celle-cy, pour luy donner des marques de sa bienveillance. Oliverskrantz a bien voulu se charger de cette proposition et l'a faite. Il m'est venu dire, qu'elle n'a pas esté mal receue. Mon secrétaire a esté depuis voir Okrielm, à qui il n'a point parlé de présent, comme j'étois convenu avec Oliverskrantz qu'il ne le feroit pas. Il luy a fait seulement des complimens en général, ausquels Okrielm a fort bien répondu. Je ne pense pas, Sire, que l'augmentation, qu'on sera obligé de faire au présent ordinaire, aille à mille escus, et je suis persuadé, que, quand elle iroit au triple, il n'y auroit rien de mieux employé.

Ce n'est pas d'aujourd'huy, c'est depuis que je suis à Stockholm, que j'ay eu l'honneur de mander à V. M., de quelle importance il estoit de gagner cet homme-là, et je n'avois pu parvenir jusqu'à cette heure à trouver quelqu'un, assez de ses confidens, pour luy faire offrir de l'argent, et quand V. M. estimeroit, que l'alliance de la Suède ne mérite pas qu'elle fasse dépense d'une pistole, et aussi, quand il seroit vray (comme il est en effet), que l'alliance se feroit sans cela, quoiqu'avec beaucoup plus de peine, je croirois avoir toujours beaucoup fait de m'estre servi de cette occasion, pour luy faire recevoir ce petit présent et estre en estat de luy en offrir d'autres à l'avenir, si le service de V. M. le demande, car c'est un homme de beaucoup d'esprit et qui dresse tous les escrits de la chancelerie et qui m'a souvent bien fait du mal par là.

J'ay escrit, Sire, à l'abbé Bidal [1]) pour le prier de m'en-

1) L'abbé Bidal, autrefois envoyé de France à Hambourg. Voir Fryxell, *Handlingar rörande Suerges historia*, III, p. 196, 209 et suiv.

voyer un prestre, dont il fût assuré, pour dresser ma chapelle en attendant l'arrivée de celuy que V. M. a la bonté d'envoyer. Je puis l'assurer, qu'Elle ne pouroit rien faire à l'égard de la Suède plus digne de sa piété et qu'Elle conservera par là beaucoup de catholiques dans la vraye religion. Je n'oze importuner Votre Majesté de quelques particularitez là-dessus, dont j'informe M. de Torcy, pour savoir les volontez de V. M.

J'ay découvert, Sire, qu'il y a quelque brouillerie à la cour de Suède touchant le duc d'Holstein, sans avoir pu pénétrer ce que c'est. La femme de chambre de la princesse, qui a conduit toute l'intrigue de son mariage, est désolée et a dit à une personne de ses amies, que tous les sénateurs abandonnoient le duc d'Holstein [1]); qu'il n'y avoit que le comte Oxenstiern, qui soutenoit ses intérests, mais que, quand il en vouloit parler, le roy le renvoyoit, comme il feroit un enfant. La reyne, les princesses, ses filles, la duchesse et la princesse de Holstein sont allez disner à Rosesberg chez le comte d'Oxenstiern pendant l'absence du roy, pour le prier de faire quelque chose auprès de ce prince. Le comte Oxenstiern l'a refusé, ne se trouvant plus assez accrédité, pour se charger de pareilles commissions. Toutes [2]) brouilleries peuvent rompre le mariage. On dit déjà, qu'il ne se fera pas cette fois-cy; mais aussi ces petits différens peuvent se raccommoder, et peut-estre que la présence du duc d'Holstein y remédiera. Je tâcheray d'en estre informé, uniquement pour

---

1) Dans quelques-unes de ses lettres M. Luxdorph assure, que le duc de Holstein était haï en Suède comme la peste. Voir Fryxell, *Handlingar rörande Sueriges historia*, IV, p. 118; p. 195. — Dans le même volume on trouve, p. 211 et suiv., une lettre latine de M. Juel, dans laquelle il parle du commerce galant du duc avec une des dames du palais, nommée Sparre.

2) Tant de?

en rendre compte à V. M., sans m'en mesler en aucune façon.

Je crois, que V. M. est informée du mauvais estat, où sont les affaires de l'électeur de Saxe en Pologne. Le comte Charles Leyenouft, qu'on n'a pas voulu reconnoistre icy avec aucun caractère, y demeure toujours avec un grand train et entretient une correspondance en Pologne pour les nouvelles, car pour ce qui est des affaires, il ne paroist pas que ce prince en ait en Suède. Le comte de Leyenouft ne m'est pas venu voir cette fois-cy, comme il avoit fait cy-devant. Il m'en a fait faire des excuses par son frère. Maintenant je say, qu'il a escrit à l'électeur de Saxe pour luy demander la permission de venir chez moy, ce qui m'oblige de supplier très humblement V. M. de me faire savoir ce qu'Elle veut que je fasse.

Sire, depuis ma lettre escrite, le roy de Suède m'a envoyé un homme de la chancelerie, pour me prier de rendre grâces de sa part à V. M. de la bonté, qu'Elle a eue de faire sortir les troupes de l'électeur Palatin de Weldenz et de la Petite Pierre, et de luy témoigner, qu'il luy en estoit sensiblement obligé. Ce sont ses propres termes. Cet homme m'a dit, que le roy de Suède avoit encore une autre prière à faire à V. M., qui est de vouloir bien empêcher, que l'empereur ne mette en séquestre Weldenz et la Petite Pierre et qu'il laisse aux parties la liberté de soutenir leurs droits en justice. Je luy ay demandé, de quelle manière V. M. pouroit s'entremettre de cette affaire, qui ne la regardoit point et qui ne touchoit que l'empereur et les prétendans au duché de Weldenz. Il m'a répondu, que V. M. estoit en droit de faire témoigner à l'empereur, qu'Elle a restitué par le traitté de Ryswick ces estats-là pour estre remis entre les mains du dernier possesseur, sans qu'il eût esté fait mention de séquestre, ni de chose pareille, et qu'ainsi Elle demandoit, qu'en exécution du traitté de Ryswick

l'empereur laissât Weldenz et la Petite Pierre, sans y établir de séquestre. Je me suis chargé d'en rendre compte à Votre Majesté. Cependant j'ay esté bien aise de voir, que les Suédois demandent à tout propos l'exécution du traitté de Ryswick. Cela ne me sera pas inutile au premier jour.

J'ay l'honneur d'estre &c.

`A Stockholm le 26e Mars 1698.

Il témoigne à M. de Torcy sa satisfaction de ce qu'on lui enverra un aumônier et cite quelques articles, dont pourrait se composer un règlement, que le roi de France voudroit peut-être faire, pour définir la situation d'un tel prêtre.

Monsieur.

J'ay receu la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois dernier. Je suis ravi, qu'on envoye icy un aumosnier. On ne pouvoit rien faire de mieux pour la religion. C'est bien mon intention, que le roy ayant la bonté de le payer, les ambassadeurs le logent et le nourissent, et ils ne pourroient faire autrement, sans compromettre l'authorité de Sa Majesté, car un prestre ne pourroit demeurer hors de chez l'ambassadeur, sans estre sujet à mille inconvéniens. Je ne crois pas même, qu'on le voulût souffrir icy. Je ne say, Monsieur, si vous jugerez à propos de proposer au roy de faire un règlement là-dessus, à savoir que l'ecclésiastique, que le roy veut bien payer, aura soin de la chapelle, sera chargé des ornemens et de tout ce qui appartient à la chapelle; que chaque ambassadeur en arrivant et en s'en retournant vérifiera l'inventaire des effets, appartenants à la chapelle, le fera signer par l'ecclésiastique et le signera luy-même, ou le fera signer par son secrétaire; qu'on marquera ce que l'ambassadeur qui s'en ira aura donné à la chapelle; cela servira d'éguillon aux autres pour en faire autant; que cet ecclésiastique aura deux livres, comme

je l'ay déjà étably, dans lesquels il mettra tous les baptèmes, mariages et enterremens; que l'un de ces deux livres demeurera toujours dans la chapelle et l'autre sera envoyé à Paris, ou tous les trois ans, ou à chaque mutation d'ambassadeur, et sera mis à Notre Dame, pour y avoir recours en cas de besoin; que l'ambassadeur qui viendra sera obligé outre cela d'avoir un aumosnier, ce qui est absolument nécessaire, car il est impossible qu'un prestre ne soit jamais malade, et quand il viendra à mourir, on tombera dans l'inconvénient, où l'on est à cette heure.

Outre cela, Monsieur, il n'est pas possible que la moitié des catholiques ne perdent la messe les festes et dimanches, quand il n'y en a qu'une, car je crois que vous savez, que de tous les pays de la chrestienté il n'y en a pas de si sévères que celuy-cy sur le chapitre de la religion. On pensa couper le col à un frère Carme, que M. de Pomponne avoit laissé icy, parce qu'il avait baptisé l'enfant d'un François et d'une Françoise, qui n'estoient pas bourgeois et qui n'estoient venus en Suède que pour deux ou trois mois pour leurs affaires particulières. Enfin, Monsieur, c'est tout dire, que dans tous les estats du roy de Suède, qui sont bien grands, il n'y a de prestre à cette heure que l'aumosnier de Staremberg, et quand il n'y sera plus, il n'y aura que les deux ecclésiastiques français. Il est bon aussi d'ordonner, que l'aumônier, que l'ambassadeur aménera, n'aura aucune inspection sur la chapelle et dépendra de l'autre pour le choix des heures à dire leur messe, sous la direction cependant de l'ambassadeur.

Je suis &c.

A Stockholm le 2e Avril 1698.

Il n'a osé attendre plus longtemps à parler de l'alliance; entre dans beaucoup de détails, relatifs aux courses périlleuses du roi, au changement qui s'est fait en lui depuis la fin de la tutelle, aux qualités de son esprit et de son caractère, à ses extravagances et à ses singularités, à ses

moeurs, à sa manière d'agir quant aux châtiments et aux récompenses, à la distance, à laquelle il tient les sénateurs, à sa sévérité envers M. Bielke, à son aversion de sa grand-mère, à qui il a pris en mauvaise part son impolitesse à l'égard de la duchesse de Beveren, à son envie d'imiter en tout le roi de France; informe S. M. de l'audience particulière, qu'il a eue du roi de Suède, et de la conférence, qu'il a eue avec Messieurs de la chancellerie, qui lui ont remis leur contre-projet. Puis il communique au roi ses remarques sur cette pièce, en particulier sur les articles additionnels; rapporte ce qu'il a dit touchant les divers articles dans la conférence; fait mention d'une confidence, que M. Guldenstolpe lui a faite, et finit en ajoutant le nom du vaisseau de M. Piper; la prière de lui faire savoir ce qu'il a résolu sur un autre navire, nommé la princesse royale, et quelques nouvelles, qu'il doit à l'homme de la chancellerie, qui s'est engagé avec son secrétaire, se rapportant à l'usage, que M. Piper a fait du mémoire de S. M., à quelques mesures, prises par l'empereur, prouvant sa mauvaise volonté pour la Suède, etc.

Sire.

Je receus jeudy dernier la lettre, dont V. M. m'a honoré le 6 du mois dernier, et j'ay receu le dimanche suivant celle, dont V. M. m'a honoré le 13e.

J'ay déjà eu l'honneur de mander à V. M., que, comme je savois, qu'on cherchoit de tous costez à former de nouvelles ligues contre V. M.; que l'envoyé de Brandebourg a parlé aux ministres suédois touchant la religion et que le baron Youl ne cesse point de les presser là-dessus, jusques-là qu'ils sont convenus de sonder les sentimens des princes d'Allemagne et de voir ce qui se passeroit à Ratisbonne. J'ay cru, que plus j'attendrois à parler de l'alliance, plus j'y trouverois d'obstacles. Ainsi je me suis servi de l'occasion, qui s'est présentée suivant le conseil de mes amis, et surtout de Guldenstolpe.

Le roy de Suède vient tout nouvellement de faire une course, et bien plus périlleuse et avec plus de vîtesse que

ne faisoit le feu roy son père, car à cette heure que tout est glacé en Suède; qu'on ne voyage qu'en traisneaux; que non seulement les lacs, mais les grands chemins sont unis comme une glace de miroir, il a voulu absolument aller à cheval et a fait vingt-quatre lieues de ce pays, qui en valent bien soixante de France, en douze heures. Personne ne l'a pu suivre. Heureusement un Sparre l'attendoit sur le chemin, et quoyque le roy en fort peu de temps l'eût devancé d'un quart de lieue, il a esté le premier, qui a trouvé le roy tombé dans la neige sous son cheval, le cheval si las qu'il ne pouvoit se relever et le roy presque évanoui et ne pouvant se dépêtrer de dessous le cheval. Cependant aussitost que Sparre l'a relevé, il s'est remis sur son même cheval et a continué sa course. Il est jeune et croit par là montrer beaucoup de force et de vigueur, et c'est ce qu'il souhaite que l'on croye.

Et pour obéir au commandement de V. M., qui m'ordonne de lui mander le détail des actions de ce prince, j'auray l'honneur d'adjouter à ce que j'en ay déjà escrit ce que j'ay pu savoir par les personnes, qui l'approchent de plus près, qui sont de mes amis, car pour lui, il ne se communique pas ou fort peu, et depuis qu'il est sur le throsne, pas un ministre étranger ne le peut aborder que par des audiences en forme. Ce prince a témoigné avoir beaucoup d'esprit et de jugement pendant tout le cours de la tutelle, aimant à parler d'affaires et en parlant bien. Il semble à cette heure que ce soit un autre homme. A peine aucun sénateur luy peut-il arracher une parole. Il écoute tout ce qu'on luy dit; mais il ne répond pas un mot. Il est à croire qu'on luy veut inspirer quelque deffiance de luy-même. Le roy son père en avoit naturement [1]) et avec raison, car il avoit peine à com-

1) naturellement.

prendre les choses les plus simples. Celuy-cy n'est pas de mesme. Il a de l'esprit [1]); mais j'appréhende, que son esprit ne serve à l'empêcher de parler des affaires, dont il n'a pas une entière connoissance, et s'il continue de la sorte, il est à craindre, que cela ne se tourne en habitude, qu'il ne surmontera pas aisément dans la suite. Il est ferme dans ses résolutions, et, puisque V. M. me commande de ne luy rien cacher, on peut dire qu'il est opiniâtre, et même, que c'est assez qu'on luy propose une chose pour luy faire faire le contraire, surtout quand c'est des personnes qu'il croit qu'ils le veulent gouverner [2]). Il y a encore beaucoup d'enfance dans son fait et beaucoup d'humeur. Il souhaite d'estre marqué de la petite vérolle et d'avoir le tein plus brun et paroistre moins efféminé [3]). Il luy est arrivé plus d'une fois, depuis qu'il est roy, de casser les vitres de sa chambre, de jetter des guéridons, des chandeliers d'argent et autres choses par

1) Ainsi Voltaire, *Hist. de Charles XII*, p. 18, n'a pas entièrement raison, écrivant, que „les ambassadeurs qui étaient à la cour de Charles VII le prirent pour un génie médiocre et le peignirent tel à leurs maîtres."

2) Tous les auteurs confirment ce que M. d'Avaux rapporte sur cette singulière opiniâtreté de Charles XII, le trait le plus marquant de son caractère dès ses premières années. Voir Voltaire, *Hist. de Charles XII*, p. 11 et suiv., p. 18; Fryxell, *Hist. de Charles XII*, p. 19 et suiv.; *Hist. de la vie*, etc., IV, p. 185 et suiv. et ailleurs; le prince Oscar Frédéric, *Carl der zwölfte als König, Krieger und Mensch* (Charles XII, roi, guerrier, homme), traduction allemande de Jonas, 1869, p. 72; von Sarauw, *die Feldzüge Karls XII* (les campagnes de Charles XII), 1881, p. 6.

3) Selon M. Fryxell, *Hist. de Charles XII*, p. 16, et *Hist. de la vie de Charles XII*, I, p. 27, il n'avait à cette époque de sa vie plus lieu de souhaiter d'être marqué de la petite vérole, puisqu'il avait déjà eu cette maladie et que sa figure en montrait les traces. Quant à ce dernier point, il est contredit par le prince Oscar Frédéric, *Carl der Zwölfte als König, Krieger und Mensch*, traduction allemande de Jonas, 1869, p. 19.

les fenestres. On dit, qu'il a trois ou quatre paires de pistolets dans sa chambre et qu'il tire souvent dans des ornemens de sculpture. Il a fait même quelques fois jetter son bonnet en l'air par son page, pour voir, s'il l'atraperoit d'une balle seule.

J'ay appris depuis deux jours une chose assez particulière de luy. Dans ce dernier voyage qu'il a fait, estant arrivé à Congsor, on luy présenta deux gobelets, comme on fait toujours, l'un plein de vin, l'autre plein de bierre. Il prit par mesgarde celuy, où il y avoit du vin; mais dès qu'il en eut tasté, il rendit le gobelet et dit: Ah, mon Dieu, qu'est-ce que je fais? Un gentilhomme qui estoit présent luy demanda ce que c'estoit. Il luy dit: j'ay beu du vin, et j'ay fait résolution de n'en boire jamais. C'est celuy à qui il a fait cette réponse, qui me l'a rapportée; mais comme il est sujet à ne pas dire toujours la vérité, je m'éclairciray encore de ce fait-là.

On voudroit bien, qu'il s'attachât à quelque personne de mérite, pour se polir un peu l'esprit et les manières; mais jusqu'à cette heure il n'y a point témoigné de penchant. On s'est imaginé, qu'il seroit plutost débauché; mais on n'a pu s'apercevoir d'aucune chose, quoyqu'il ne manque pas de personnes, qui fassent des avances. Je sçay même, qu'il a regardé avec indignation une fille de qualité, qui l'agaceoit un peu trop effrontément.

Quand quelqu'un est condamné à une peine, il demande ordinairement, comment le roy son père l'auroit fait châtier, et lorsqu'on luy dit, qu'il l'auroit fait passer trois fois par les baguettes, il ordonne, qu'on le fasse passer quatre, et quand il est question de récompenser quelqu'un, il demande ce que son père auroit donné, et si on lui dit dix ducats, il commande, qu'on en donne quarante. Ainsi il augmente toujours; mais on a remarqué, qu'il augmente peu considérablement les châtimens et qu'il quadruple les récompenses. Quand il est en particulier,

il est guay et emporté dans l'excès. Il frappe l'un, arrache la perrûque de l'autre. Bien souvent il lute avec eux, à qui se jettera par terre; mais quand il est en public et avec les sénateurs, il est sérieux et sévère. Ces Mrs entroient dans la chambre du feu roy sans demander, et lorsqu'ils y estoient, ils s'entretenoient librement et assez haut. Non seulement ils n'y entrent plus à cette heure sans permission; mais quand ils y sont, ils se tiennent dans un respect et dans un silence, qu'ils n'interrompent que pour se dire quelques mots à l'oreille.

Le procès, qu'il fait faire au comte Bielke, marque assez sa sévérité. Ce sénateur ayant esté obligé, depuis qu'on le poursuit de la part du roy, de luy présenter une requeste pour un procès, qu'il a contre des particuliers, ce prince prit une plume et effaça luy-même le tittre de comte, de sénateur, de maréchal de Suède et de gouverneur de Pomméranie et ne laissa que Nils Bielke. On luy représenta il y a quelques jours, qu'il ne témoignoit aucune considération pour la reyne sa grand-mère et qu'elle en estoit fort affligée. Il répondit, qu'elle avoit fait mourir la reyne sa mère par le mauvais traittement qu'elle luy a fait [1]). Je dois adjouter en passant, que cela est vray.

La duchesse de Beveren [2]), qui est de la maison de Hesse, veuve d'un prince de Lunebourg, qui est venue

---

1) En citant ce mot du roi de Suède M. Fryxell, *Lebensgeschichte*, IV, p. 199, *note* 2, renvoie à la lettre de M. d'Avaux du 19 Mars 1698. On voit que c'est celle du 2 Avril.

2) La duchesse de Brunswick-Bevern, parente du roi de Suède, vint à Stockholm, prétextant d'autres affaires, en réalité pour s'efforcer de marier sa fille, Sophie Éléonore, au jeune roi. Cette princesse était d'assez haute taille, et à ce qu'on disait, le roi avait de l'inclination pour de telles dames. Voir Fryxell, *Handlingar*, etc., IV, p. 144; et *Hist. de la vie*, etc., I, p. 42 et suiv. La duchesse elle-même s'appelait Christine, était originaire de Hesse et veuve de Ferdinand Albert. Ferdinand mourut en 1687, Christine en 1702. Voir Hubner, *table* 190; 209 et 91.

icy pour quelques affaires, estant arrivée dans le temps que le roy de Suède estoit à cette reveue [1]), la reyne l'a prié à souper et a fait asseoir la princesse de Holstein au-dessus de la duchesse de Bevere. Tout le monde en a esté scandalizé, et mesme la duchesse de Holstein ne vouloit pas que sa fille prît cette place. Le roy, l'ayant sceu à son retour, en a esté très fâché et a dit, que la reyne, sa grand-mère, avoit toujours donné des préférences à ceux de la maison d'Holstein sur ses parens à luy; que le roy son père l'avoit souffert, mais que pour luy, il ne le souffriroit pas, et dès le lendemain il alla trouver la duchesse de Beveren, pour luy faire des excuses, et luy dit, que, s'il avoit esté présent, cela ne se seroit pas passé de la sorte; qu'il le répareroit au premier jour et luy feroit rendre ce qui luy estoit deu.

V. M peut voir, qu'il y a beaucoup de choses opposées dans l'humeur et dans la conduitte de ce prince, mais que ce qu'il y a de bon l'emporte de beaucoup, et s'il y a quelque chose à redire, il semble que cela ne vienne que d'un reste d'enfance et d'une mauvaise éducation, car du reste il a de l'ambition, n'a que de grandes veues, de grands desseins, n'est touché que des grandes actions, a une noble émulation de les vouloir imiter, et comme les histoires ne nous représentent aucun prince, qui ait rien fait d'approchant de tout ce que l'Europe voit et admire dans V. M. et que la postérité aura peine à croire, le roy de Suède écoute avec plaisir tout ce qu'on luy rapporte de V. M. C'est assez qu'on luy dise, que V. M. fait telle et telle chose, pour luy donner envie de l'imiter. Il n'a jamais demandé ce que fait ou ce que dit aucun autre prince de l'Europe; mais il veut toujours savoir ce que V. M. fait et demande à ceux, à qui il se fie le plus, ce qu'Elle feroit en pareille occasion, et aussitost il le fait.

---

1) Quelle revue?

Ce prince a esté très content des marques d'amitié, que V. M. luy a donné en toutes occasions, et rien ne luy peut faire un plaisir plus sensible que s'il luy revient que V. M. ayt témoigné quelqu'estime de luy et qu'Elle en ait dit du bien. Cromstrom est assés bien informé de ce qui se passe à la cour de V. M., et s'il en apprend quelque chose, il le mandera à M. Tessin [1]), qui est fort bien auprès du roy de Suède et qui ne manque pas de luy faire voir ces sortes de lettres.

Pour moy, Sire, ayant receu par le dernier ordinaire la lettre de V. M. en réponse de celle, que le roy de Suède luy avoit escrit sur ce qu'il a pris le gouvernement de son royaume, je n'ay pas cru devoir demander une audiance publique. J'en ay déjà eu trois de suite, et je say, que le roy de Suède aime mieux une audiance particulière. Je l'ay donc laissé à son choix, et il m'a donné une audience particulière. C'est ce que je souhaitois pour luy pouvoir parler à loisir et lui dire librement tout ce que je sçay qui luy peut plaire des sentimens de V. M. Aussi j'ay appris, qu'il en a esté très satisfait. Je raporterois même ce qu'il a dit de moy, si je ne craignois que V. M. ne crût, que je cherchasse à me rendre de bons offices; mais quoy qu'il en soit, cette audience a fait plus d'effet que je n'aurois souhaité, car au sortir de là il demanda à Mrs de la chancelerie le contreprojet, qu'ils me devoient donner. Sur ce qu'ils lui dirent, qu'il n'estait pas prest, il leur fit une sévère réprimande et leur ordonna de s'assembler dès le lendemain à six heures du matin pour y travailler.

Ces Mrs me prièrent hier de me trouver à six heures du soir à la chancelerie. Ils me lurent le contreprojet qu'ils ont fait et me le délivrèrent ensuite, après m'avoir fait des excuses d'avoir nommé le roy de Suède le pre-

---

1) Voir ci-dessus p. 29, *note* 3.

mier, disant que c'estoit l'usage de le mettre ainsi dans le double qu'ils signoient et qu'ils gardoient. Ce projet est séparé en deux. La première partie contient les articles, que je leur ay présenté, sur lesquels voicy les remarques que j'ay fait dans le peu de temps que j'ay eu pour cela.

Dans le second article, en confirmant les traittez de Westphalie, ils ont obmis cette clause: „*En tant qu'il n'a pas esté dérogé à ces traittez par ceux de Nimègue et de Ryswick.*" Et après avoir conformé [1]) les traittez de Ryswick, ils ont adjouté: „quoad ea, quae in hac ipsa annitente mediatione Sacrae Regiae Majestatis Sueciae constituta et pertractata fuerant." Comme c'est la grande difficulté, je la réserve pour la dernière.

Dans le troisième et dans le sixième il y a une pareille restriction, qui se raporte à celle, qui est énoncée dans le second article.

Dans le sixième article ils n'ont rien adjouté à ce que j'avois mis pour la deffense mutuelle, et je n'y ay pas mis tout ce que V. M. a marqué dans ses instructions du 28 de Novembre dernier.

Dans le huitième, après avoir dit, que les traittez, que V. M. et le roy de Suède ont fait avec d'autres princes et estats, demeureront dans leur force et vigueur, ils ont adjouté: „en tant qu'ils ne sont pas contraires et ne dérogent pas au présent traitté, ce qui me paroist estre conforme aux intentions de V. M."

Dans le neufvième, après avoir parlé de la liberté réciproque de la navigation entre les sujets de V. M. et ceux de Suède, ils ont adjouté: „en sorte qu'ils jouiront des mêmes privilèges, quibus amicissima quaeque gens fruitur aut fruetur." Il n'est pas difficile de comprendre, qu'ils veulent par là l'exemption du droit de cinquante

1) confirmé.

sols par tonneau. Je n'ay eu garde néantmoins d'en parler; mais je leur ay dit, que je ne pouvois passer cette clause; que V. M. faisoit différens traittez avec différens princes, chaque traitté selon les intérests, que V. M. pouvoit avoir, et qu'Elle ne pouvoit admettre de règle générale là-dessus. Je ne consentiray absolument point à cette clause, et je ne pense pas, qu'ils y insistent beaucoup.

Dans le unzième article, au lieu de mettre que Leurs Majestez donneront toute l'attention convenable aux derniers traittez de paix, ils n'ont parlé que de la conservation de la tranquillité publique, ce que l'on pourroit passer, s'ils ne faisoient aucune restriction au maintien du traitté de Ryswick.

La seconde partie du projet est plus importante, et quoyque j'eusse esté averti de presque tout ce qui y est contenu, je n'ay pas laissé d'en estre surpris et scandalisé. Néantmoins j'ay suivy exactement le conseil de Guldenstolpe, qui m'avoit fait prier par sa femme de ne me fâcher de rien; que le comte Oxenstiern avoit fait adjouter cinq ou six articles, et que tout ce qu'il souhaitoit estoit de chagriner et que je témoignasse du ressentiment pour en aller sur le champ informer le roy son maître. J'ay donc souffert tranquilement la lecture de ces articles et me suis contenté de répondre sur chacun ce que j'ay jugé à propos.

A l'égard du premier, par lequel ils demandent, que V. M. déclare, qu'Elle rendra au roy de Suède les balliages de Bergzabern et Cléburg, comme faisant partie du duché des Deux-Ponts, je leur ay témoigné, que j'étois persuadé, que V. M. ne vouloit rien retenir du duché des Deux-Ponts; que je ne savois pas même, qu'il y eût aucune difficulté là-dessus; qu'ainsi il seroit injurieux d'exiger dans un traitté de pareilles déclarations

de V. M. Ils m'ont répondu, que l'intendant de l'Alsace faisoit difficulté de rendre Bergzabern et Clébourg et prétendoit, qu'ils n'estoient pas du duché des Deux-Ponts. J'en ay esté étonné, parce que, quand je suis parti de France, V. M. m'a fait donner un mémoire, que je joins icy, dans lequel il est dit, que Bergzabern est un des quatre baillages, qui composent le duché des Deux-Ponts. Aussi m'ont ils dit, que M. de Pomponne avait témoigné à Palmquist, que, s'il faisoit voir, que Bergzabern et Clébourg faisoient partie du duché des Deux-Ponts, V. M. les restitueroit aussitost. Je les ay assuré de la même chose, et ils m'ont fait entendre, qu'ils seroient contens de cette déclaration verbale.

J'ay remarqué, lorsqu'ils m'ont fait la lecture de cet article, qu'ils supposent, que V. M. a restitué le duché de Weldenz comme celuy des Deux-Ponts; mais comme je ne prétends point du tout admettre cet article, je n'ay point voulu relever cette difficulté, non plus qu'un autre endroit, où ils ont mis, qu'ils en pourront jouir ad normam pacis Westphalicae, ce qui peut avoir un sens fort malin, c'est-à-dire, que, si on leur accordoit qu'ils posséderoient le duché des Deux-Ponts, conformément aux traittez de Westphalie, ils prétendroient ensuite que la religion y devroit estre exercée selon qu'elle estoit en 1624.

Dans le second ils demandent, que, comme le roy de Suède a esté en possession du duché de Weldenz, V. M. déclare, qu'Elle ne souffrira pas, qu'aucun autre prince s'en empare, jusqu'à ce que cela soit adjugé à quelqu'un par une sentence de l'empire. Je leur ay répondu là-dessus, que j'étois surpris, qu'ils voulussent exiger une chose de V. M. par un traitté, qu'Elle a déjà fait et qu'Elle est toujours prest à faire, du moment que quelque prince contreviendra au traitté de Ryswick, et que c'est le but du traitté qu'il s'agissoit de faire entre nous, sans qu'il fût besoin pour cela d'un article particulier.

Pour ce qui est du troisième, qui regarde la ville de Brême, je leur ay témoigné, que V. M. estoit toujours preste à rendre tous les bons offices au roy de Suède, qu'il pouvoit souhaiter, et en cela et en toute autre chose; mais que je craignois, qu'une pareille clause ne fût mal interprétée; que d'ailleurs il ne falloit pas charger de différentes sortes d'affaires un traitté, qu'on ne pouvoit faire trop simple uniquement pour le maintien de la paix de l'Europe.

Pour ce qui est du quatrième, qui regarde la succession de Julliers, je leur ay demandé, s'ils vouloient que je misse un article pour la restitution du royaume de Navarre, qui appartenoit sans contredit à V. M., et leur ay assez fait connoître, qu'il n'y avoit nul prétexte à ce qu'ils demandoient.

Je leur ay témoigné assez fortement mes sentimens sur le cinquième, que je trouve très déraisonnable, pour ne pas dire injurieux, et leur ay dit, que je me garderois bien de le communiquer à V. M.; qu'Elle ne devoit s'attendre qu'à des remercîmens. Ensuite je me suis étendu sur tout ce qui s'est passé dans ce temps-là et tout ce que V. M. avoit fait pour la Suède, de sorte que le comte d'Oxenstiern m'a dit, qu'ils en feroient rapport et que le roy de Suède y feroit réflexion.

Pour ce qui est du sixième, qui regarde les subsides, qu'ils prétendent leurs estre deus, je leur ay dit, que, si Votre Majesté ne devoit rien, il n'estoit pas juste de me demander de le mettre dans un traitté, et que, si V. M. devoit quelque chose de reste, il estoit inutile d'en stipuler le payement; que V. M. n'avoit jamais refusé à qui que ce soit de payer ce qu'il devoit légitimement; que jamais on ne m'en avoit parlé depuis que j'étois icy, et que V. M. seroit surprise, que la première demande qu'on m'en faisoit, ce fût par un article de traitté.

Et sur le septième j'ay dit, que, comme on n'avoit

confisqué aucun vaisseau que sur de bonnes raisons et en connoissance de cause, s'ils avoient des preuves d'une injustice manifeste dans le jugement de quelqu'une de ces prises, V. M. voudroit bien les faire examiner. J'ay bien envie dans la première conférence de leur faire une proposition, qu'ils n'auront garde d'accepter, savoir s'ils veulent entrer en examen des procès, qui ont esté jugez; qu'en ce cas le roy de Suède s'oblige de payer aux armateurs françois tous les vaisseaux masquez, qui ont esté réclamez en son nom et relâchez comme suédois.

On m'avoit parlé du duc d'Holstein, avant que de dresser le projet. Je leur ay allégué les raisons, que j'avois pour n'en pas faire mention. Je ne say, si c'est à cause de cela ou par d'autres raisons que j'ignore, qu'ils n'en ont rien mis.

'A l'égard, Sire, de la restriction, contenue dans le second article, qu'ils mettent au maintien des traittez de Ryswick et que j'ay gardé pour la dernière, je leur ay témoigné, qu'ils ne pouvoient honnestement me demander de signer une chose, que je n'entendois pas; que je les priois de me dire, quelle force avoit cette clause qu'ils adjoutoient de ne vouloir maintenir les traittez qu'autant que le roy de Suède en a esté médiateur; si c'est que le roy de Suède n'eût pas esté médiateur dans tous les traittez, ou si c'estoit de quelque partie du traitté, dont il n'avoit pas esté médiateur. Ils n'ont jamais pu me répondre une fois. Ils m'ont dit, qu'ils ne vouloient pas se charger du maintien des traittez de l'Espagne, de l'Italie, ni de beaucoup d'autres, où ils n'ont que faire. Je les ay prié de coster [1]) ces traittez. Ils ne l'ont pu, et ils m'ont dit, qu'il y auroit des choses, qui s'estoient passées en secret dans le traitté de l'empire, qu'ils ignoroient. Je leur ay dit, qu'il n'estoit pas question

1) coter.

de maintenir ce qui s'estoit passé secrettement, mais ce qui est écrit, qui est publiquement imprimé et dont le roy leur maître est médiateur, et s'ils ne veulent pas maintenir un traitté, dont il a esté reconnu médiateur par tous les princes de la Chrestienté. Ils ont allégué ensuite, que l'empereur s'estoit excusé à Ratisbonne auprès des princes protestans et leur avoit dit, que l'article 4e avoit esté mis sans sa satisfaction. Enfin, Sire, ils m'ont dit beaucoup de mauvaises raisons. Ce qui me déplaît en cecy, c'est que Guldenstolpe me paroist estre du sentiment du comte Oxenstiern sur cet article, quoyqu'il me veuille faire accroire le contraire.

Je supplie très humblement V. M. de me pardonner, si j'ay obmis quelque chose dans mes marques [2]). Je n'ay eu le loisir de les faire que pendant qu'on me faisoit la lecture des articles, et à peine ay-je eu le temps de les écrire, ayant esté occupé depuis hier au soir à escrire plusieurs lettres et mémoires à mes amis. J'ay aussi envoyé mon secrétaire chez Mr Bergenhielm, qui est de la chancelerie, et me suis plaint fortement des articles séparez, et surtout celuy [3]), qui regarde le payement des sommes, que le roy de Suède doit donner pour rentrer dans quelques-uns de ses estats. Il m'a fait dire, que je ne m'en misse pas en peine; que j'avois déjà allégué de si bonnes raisons, qu'il ne doit [4]) pas qu'on ne s'y rendît; mais qu'on n'avoit pu s'empescher de mettre dans un premier projet toutes les prétentions du roy de Suède, bonnes ou mauvaises, et autant que j'en puis juger, la grande difficulté tombera sur le second article. J'auray au premier jour une autre conférence. La lettre de V. M., que je recevray dimanche en réponse de la mienne du vingt-six de Février, où j'ay rendu compte de cette difficulté, me servira beaucoup pour me conduire.

---

1) remarques. 2) de celui. 3) croit.

J'ay obmis de dire, que j'ay eu occasion dans cette conférence de dire ce que V. M. m'a mandé touchant les princes protestans d'Allemagne. J'ay appris, que le roy de Suède en a esté très content. J'ay parlé aussi de ce que V. M. me fait l'honneur de me mander de l'armement naval, qu'on suppose qu'Elle fait faire, parce qu'on le débite encore icy pour assuré. Le comte Oxenstiern a peine à se rendre là-dessus et m'a répété par deux fois, qu'ils en avoient des avis de plusieurs endroits.

Je ne dois pas obmettre non plus, que, comme nous disputions hier sur le maintien des traittez de Westphalie, Guldenstolpe proposa au comte Oxenstiern de me confier, que le roy de Suède avoit intention de maintenir la paix, mais qu'il n'estoit pas bien aise d'autoriser le traitté de Ryswick, et que pour marque de cela Lillierot avoit mandé par ses dernières lettres, que le pensionnaire Heinsius luy avoit proposé d'adjouter un article de confirmation, que Hekeren a signé icy, et de stipuler le maintien des traittez de Ryswick, mais qu'on n'en a rien voulu faire. Le comte Oxenstiern ne voulut pas, qu'on me fît cette confidence. Guldenstolpe m'a juré de luy garder là-dessus un grand secret.

Votre Majesté m'a fait l'honneur de me mander, qu'on ne trouve pas que Piper soit intéressé sur aucun vaisseau de ceux, qui ont esté pris, et j'ay sceu en même temps, que son beau-père Olof Hansson, sous le nom duquel il avoit ses effets, a eu nouvelle, que son vaisseau a esté relâché. Ainsi afin qu'il en sceût tout le gré à Votre Majesté, et que, si par hazard c'estoit un autre vaisseau que le sien qui fut relâché, je ne passasse pas pour menteur, je luy ay fait dire, que V. M. avoit fait relâcher un vaisseau, qu'on a cru estre le sien, mais que, comme on n'a pas trouvé son nom dans aucun connoissement, on ne sçait, si l'on ne s'est pas trompé, et que je le priois de me mander le nom de son vaisseau. Il m'a fait

dire, qu'il se nommoit Skpswerfwet [1]), ce qui ne peut se traduire en français, et que le m^re se nomme Hans Fehrman.

J'ay eu l'honneur de mander il y a quelque temps à V. M., que j'avois trouvé accès auprès de Piper, qui s'estoit chargé de ce mémoire de V. M., et que j'espérois, qu'il en feroit un bon usage. Je fus fort surpris avant-hier et fort aise, lorsque la personne désintéressée me demanda, à qui j'avois donné copie de ce mémoire; qu'il l'avoit veu dans le cabinet du roy, qui le lit actuellement. J'en ay eu bien de la joye, car cela fait voir, non seulement que Piper est bien intentionné, mais qu'il faut qu'il voye son maître bien porté pour la France, puisqu'il veut bien qu'il sache cette correspondance, qu'il a avec moy.

Je say, Sire, que le roy de Suède fait solliciter pour un vaisseau nouvellement pris, nommé la princesse royale. Si V. M. le fait relâcher, je la supplie très humblement, que j'en sache le premier des nouvelles pour le faire valoir à cet homme de la chancelerie, qui s'est engagé depuis peu avec mon secrétaire et qui a part dans ce vaisseau. Cet homme-là sera d'un grand secours pour le service de V. M., et je n'en ay pu trouver un tel, depuis que je suis icy. Le projet, que les commissaires m'ont donné, ne fut aresté et escrit dans la chancelerie que hier à midy, et à deux heures il donna à mon secrétaire l'extrait des principaux points tels qu'ils me furent lus par après.

Cet homme m'a encore fait savoir, que le comte Gabriel Oxenstiern a mandé par les lettres, qu'on receut avant-hier, que le jour estant arrivé qu'il croyoit estre admis à la cour de l'empereur, on luy auroit fait dire, qu'on le recevroit volontiers comme envoyé du roy de Suède, pourveu qu'il déclarât, qu'il ne venoit pas comme envoyé du duc de Brême, et que les envoyez de l'électeur de Brande-

---

1) Skeppsvärfvet?

bourg et du duc de Zell ne seroient pas receus; qu'on vouloit de plus, que le roy de Suède envoyât à Vienne le lieutenant-colonel pour y estre châtié. On a appris icy par le même ordinaire, que l'empereur avoit escrit aux trois directeurs du cercle de la Basse Saxe, qu'ils ne se mêlassent pas davantage des affaires de Meklenbourg et en laissent la disposition à ses commissaires. Rien ne pouvoit venir plus à propos. Ce qui achèvera de faire voir la mauvaise volonté de l'empereur pour la Suède, c'est qu'il a nommé le roy de Dannemark et le duc de Wolfembutel pour commissaires dans cette affaire-là à la place du feu duc de Gustraw.

J'ay l'honneur &c.

1.

Renovant et confirmant confoederati reges vigore praesentis tractatus antiquam firmamque amicitiam, inter Sacram Regiam M^tem^ Galliae et S^ae^ Reg^ae^ Mis Sueciae gloriosissimos predecessores cultam et stabilitam, sitque non minus in posterum inter potentissimum regem regnumque Galliae ejusque haeredes et successores ab una et potentissimum regem regnumque Sueciae ejusque haeredes et successores ab altera parte sincera et constans in perpetuum amicitia, cujus vigore ubique dignitatem et commodum alterius tanquam proprium cordi habeant et promoveant et praejudicia pro viribus avertere teneantur.

2.

Erit praecipuus foederis hujus scopus et finis tranquillitatis publicae conservatio, cui pro basi et fundamento substernitur pacificatio Westphalica, Osnabrugo Monasteriensis et Neomagensis, nec non Riswicensis, quoad ea, quae in hac ipsa annitente mediatione S^ae^ Regiae Mis Sueciae constituta et pertractata fuerunt.

3.

Quemadmodum igitur hoc foedus in nullus [1]) offensionem sive laesionem tendit, sed unice pro bono publico et imprimis ad orbis Christiani tranquillitatem tuendam initum est, ita in eam curam incumbent confoederati reges, *ut dictis pacificationibus et quidem postremae*, quod [2]) partes articulo priori indignitatas [3]), suus semper vigor tenorque constet, sique contigerit, easdem a quopiam vel contraventionibus, vel alio quodam inimico actu violari ac infringi, consilia inibunt confoederati reges de mediis ad reparationem congruam obtinendam necessariis. Interea vero in eum caucum [4]) mutua adhibebunt officia et turbatorem sive aggressorem seriis admonitionibus ab ejusmodi molitionibus dehortari satagent omnique studio id agent, ut pax generalis inconcussa consistat.

4.

Si vero admonitiones et officia ea irrita fuerint, communi consilio de mediis despicient, quibus securitati et incolumitatis [5]) partis laesae prospici possit, idque agent, ne allius [6]) juribus, dignitatibus aut privilegiis vis ac injuria inferatur, sed ad dispositionem et normam pacis dicto modo omnia exigantur et executioni mandentur.

5.

Et quandoquidem hoc foedus, prout dictum est, ad conservandam in orbe Christiano tranquillitatem unice spectat, conventum est, ut, si quis princeps vel status intra anni spatium in foederis hujus societatem recipi desideraverit, communi utriusque regis consensu in eam admittendus erit.

---

1) nullius. 2) quoad. 3) indicatas.
4) casum. 5) incolumitati. 6) ullius.

6.

Erit praeterea dehinc inter potentissimum regem regnumque Galliae ex una et potentissimum regem regnumque Sueciae ex altera parte speciale foedus deffensivum pro mutua securitate et salute utriusque regis eorumque regnorum, provinciarum ac ditionum, nec non pro conservatione injurium [1]), quae pacificationibus, supra dicto modo recensitis, acquisita illis et parta sunt, adeoque, si alteruter regum in illis juribus suis turbatus aut impugnatus fuerit, communicatis consiliis omnibus mediis efficere studebunt, ut injuria cesset et si quod illatum est damnum reparetur.

7.

Quandocunque alter cum suo hoste pacem vel inducias fecerit, alterum pactis debite comprehendat, ut ob exhibitum officium praestetur indemnis.

8.

Pacta, ab alterutro regum cum aliis regibus, principibus exterisque nationibus jamdum erecta, *plenarium suum vigorem et robur retinebunt, in quantum hisce pactis non adversantur aut derogant.*

9.

Vigore hujus tractatus inter utriusque regis subditos usus et libertate [2]) commerciorum, quali omni retro tempore gavisi sunt, vigeat eoque nomine integrum sit utrique genti, apud alteram tam pace quam bello absque ullo impedimento terra marique negociari et commercari solutis ordinariis vectigalibus guadeantque invicem utriusque regis

---

1) jurium. 2) libertas.

subditi in alterius regno et provinciis iisdem beneficiis et privilegiis, quibus amicissima quaeque gens fruitur aut fruetur.

10.

Pateant ergo utriusque omnes portus, emporia, civitates et provinciae, quatenus per leges et statuta cujusque regni licitum est, ut merces suas solutis jam dictis ordinariis vectigalibus importent et distrahant aliasque vicissim coëmant et exportent nullo molestiam facessente.

11.

Durabit speciale hoc foedus ad....., a die subscripti hujus tractatus numerandum, et tunc, si visum fuerit, communi potentissimorum regum consensu prorogetur. Interea sedulis communicationibus consilia invicem conferent, qua potissimum ratione tranquillitati et saluti publicae consuli et adversus pericula illi eminentia congrua opportuna remedia afferri possint.

12.

Pacta haec ab utroque confoederatorum regum intra tres menses a die subscriptionis aut citius, si fieri poterit, firmabuntur et ratihabita reciproce commutabuntur. In quorum omnium fidem ac majus robur duo tractatus hujus exemplaria pari tenore confecta et manibus et sigillis nostris munita reciproce commutata sunt. Holmiae die.....

Articuli addendi.

1.

Cum vigore pacis Riswicensis artic. 9 Sac^{ae} Reg^{ae} M^{ti} Sueciae, ut comiti Palatini Rheni, comiti Sponhemii et Veldentiae, restituendus sit avitus ducatus Bipontinus liber

et integer cum appertinentiis et dependentiis iisque juribus, quibus S^ae R^ae Mis praedecessores, comites Palatini et duces Bipontini, gavisi sunt aut gaudere potuerunt ad normam pacis Westphalicae, ita ut omnia, sub quocumque titulo a corona Galliae ad eum diem ex tota [1]) vel parte istius ducatus praetensa, occupata et reunita pleno jure ad Sac. Reg. Maj^tem Sueciae ejusque haeredes, comites Palatinos Rheni, redeant, pro uberiori ejusdem articuli elucidatione declarat Sac. R. M^tas Galliae, ab hac generali constitutione nullam omnino particulam ejusdem ducatus sejunctum iri adeoque in specie praefecturas Bergzabern et Cleburg cum pertinentiis Alsatiae limitibus, antiquitus non comprehensas, sed reunionis salem [2]) tempore ejusdem administrationi subjectas, cum ipso ducatu postliminio reconsolidandos esse, nec alio jure aliisque conditionibus censeri debere quam ipsum ducatum, prorsus ac si eidem pacis Ryswicensis articulo dictae praefecturae nominatim inserta [3]) essent.

2.

Cum principatus Veldentiae cum iis, quae sub nomine dicti principatus aut Lauteracensis pie defunctus princeps Leopoldus Ludovicus, comes Palatinus Rheni, possederat, statim a morte ejus, nomine S^ae R. Mis Sueciae, utpote haeredis legitimi, sub regimine ducatus Bipontini, quoad possessorium, apprehensus sit, promittit Sac. R. M^tas Galliae, se non permissurum, ut ab alio quopinem [4]) dictus principatus occupatus [5]), fas aequnque [6]) existimans, ut quae de successione ab agnatis mota controversia est vel amicabili compositione, vel modo in pactis familiae perscripto, vel juridica sententia coram competente judice decidatur salvo

1) toto. 2) solum. 3) insertae. 4) quopiam.
5) occupetur. 6) aequumque.

interim possessorio S. R. M^tis Sueciae semel asserto, de quo S. R. M^tas Galliae guarantiam suam promittit contra quocumque [1]).

3.

Siquidem lis et controversia, quae civitate [2]) Bremensi ob pretensum immedietatis characterem contra genuinum pacis Westphalicae sensum temere mota fuit, usque ad finem seculi hujus suspensa et in medio relicta est, eo vero elapso coronae Sueciae integrum erit, jus suum ulterius prosequi, ad illud tanto promptius consequendum operam opemque suam omni meliori modo impendet S. R. M^tas Galliae, utpote pacis Westphalicas [3]) sponsor, vindex et assertor, fidem suam obstringens pro immediato civitatis Bremensis statu non adsensurum, sed genuinam et legitimam pacis Westphalicae explicationem pro Sueciae [4]) asserturum.

4.

Quandoquidem etiam causa Juliacensis successionis non [5]) post pacem Westphalicam inter omnes interessatos vel ordinario processae [6]), vel amicabili compositione, aut alio legitimo modo terminari debuit, id quod tamen hactenus obtineri non potuit, conventum est, ut reges confoederati junctis consiliis et officiis eo rem dirigant, et [7]) hac quoque in causa pacis Westphalicae dispositio debitum sortiatur effectum et sic quoque S. R. M^ti Sueciae de eo, quod in hac causa de jura [8]) ei competere potest debite satisfiat.

---

1) quemcunque. 2) a civitate. 3) Westphalicae.
4) Suecia. 5) Ce „non" est superflu. 6) processu.
7) ut. 8) jure.

5.

Cum de renovandis pristinis amicitiae intimioris vinculis in praesentiarum agitetur inter potentissimae Galliae Sueciaeque reges ac genuinae amicitiae non validius sit pienus[1]) aut certius autoramentum, quam si partibus confoederatis ex aequo prospiciatur, et si quid detrimenti alterutri ex societate ista evenerit, ejusdem indemnitati secundum foederum tenorem quam optime consoletur[2]), quapropter hac occasione omittenda non fuit mentio gravissimorum damnorum ob foedus, cum Gallia anno 1672 initum, coronae Sueciae illatorum, cum provinciarum ac ditionum suarum in Germania non modica mutatione ac imminutione, decepto ex Pomerania orientali toto tractu cis Oderam fluvium, nec non ex ducatu Verdensi potiore ejusdem parte, praeter quam jacturam Gollnovia in Pomerania quinquaginta millibus thalerorum imperialium redimenda fuit detineturque etiam nunc ab episcopo Monasteriensi oppidum et praefectura Wilshausen, non nisi persolutis millibus thalerorum imperialium recipienda, ut alia sileantur exenblata[3]) incommoda et dispendiae. Quae omnia si Sacra Regia Majestati[4]) Gallia[5]) perpendere gravata non fuerit, a summa ejus aequanimitate expectandum erit, foederatae coronae in hoc quoque condignem[6]) rationem habitum iri, ne Sueciae[7]) careat omni fructu priorum foederum, quae tanto ipsi impendio steterunt, praesertim cum dicto foedere artic. 10 de plena satisfactione pro damnis alterutri regum illatis procuranda perspicue cautum sit.

6.

Cum foedere, anno 1672 concluso, promissa nummorum subsidia nondum plenarie persoluta sint, conventum est,

---

1) pignus. 2) consulatur. 3) exantlata. 4) Majestas. 5) Galliae. 6) condignam. 7) Suecia.

ut posito de residuis calculo defectus istorum nummorum suppleatur.

7.

Cum durante novissimo bello plurima subditorum Suecorum navigia cum mercibus iisdem impositis ab armatoribus Gallicis intercepta ac possessoribus adempta sint cum maximo eorum damno, quibus pene incitas [1]) reducti sunt, consentaneum erit, ut pretentionibus eorum rite et exacte formatis quam primum iisdem satisfiat.

1.

Les deux rois, confédérez en vertu du présent traitté, renouvellent et confirment l'ancienne et ferme amitié, qui a esté établie entre le roy de France et les glorieux ancestres du roy de Suède, en sorte qu'il y ait à l'avenir entre le très puissant roy et le royaume de France, ses héritiers et successeurs d'une part et le très puissant roy et royaume de Suède, ses successeurs et héritiers de l'autre une sincère, constante et perpétuelle amitié, au moyen de laquelle ils seront obligez d'avoir à coeur et de procurer réciproquement en tous lieux la dignité et les avantages l'un de l'autre, comme les leurs propres, et d'empêcher, autant qu'ils pourront, ce qui leur sera préjudiciable.

2.

Le principal but et objet de cette alliance sera le maintien de la tranquillité publique, et on luy donne pour base et pour fondement la paix de Westphalie, d'Osnabruck, Munster et Nimègue, *comme aussi celle de Ryswick*,

1) ad incitas.

quant aux choses, qui y ont esté traittées et établies avec l'aide de la médiation de la Sacrée Royale Majesté de Suède.

3.

Comme donc ce traitté ne tend à blesser, ni à offenser personne, et qu'on ne le fait que pour le bien public et pour maintenir le repos de la Chrestienté, ainsi les deux princes alliez auront attention, que les dites pacifications, et même la dernière, en ce qui regarde *les points, marquez dans l'article précédent*, soient maintenus dans toute leur vigueur et teneur; que, s'il arrivoit que qui que ce soit, ou par contravention, ou par quelqu'acte opposé violant [1]) ou rompît les dits traittez, les deux roys confédérez conviendront des moyens nécessaires, pour obtenir une réparation convenable. Cependant en ce cas ils employeront mutuellement leurs offices, pour tâcher par des advertissements sérieux de faire désister le perturbateur ou l'agresseur de ses entreprises, et ils donneront toute leur application à ce que la paix générale demeure inébranlable.

4.

Cependant si ces offices et advertissemens estoient inutiles, ils songeront de concert aux moyens propres à la seureté et conservation de la partie offensée, et ils empêcheront, qu'il ne soit fait tort à personne dans ses droits, dignitez ou privilèges, mais que tout se remette et s'exécute suivant la règle et disposition de la paix, comme il a esté dit.

5.

Et comme ce traitté, ainsi qu'on vient de dire, regarde uniquement le maintien du repos de la Chrestienté, on

1) violât.

est convenu, que, si quelque prince ou estat dans le terme d'un an demande à estre admis dans cette alliance, il y sera receu du consentement des deux roys.

6.

Il y aura de plus à l'avenir une alliance spéciale défensive entre le très puissant roy et royaume de France d'une part et le très puissant roy et royaume de Suède de l'autre pour la seureté et conservation mutuelle de l'un et l'autre roy, de leurs royaumes, provinces et estats, comme aussi pour la conservation des droits, qui leur sont acquis et appartenans, suivant les dites pacifications *de la manière qu'il a esté dit.* Ainsi au cas que l'un ou l'autre des deux roys soit attaqué ou troublé dans les dits droits, ils tâcheront par toutes sortes de moyens, après avoir délibéré sur cela de concert, de faire cesser l'injure et réparer le tort, qui aura esté fait.

7.

Toutes les fois qu'un des deux roys fera la paix ou une trève avec son ennemy, il y comprendra l'autre d'une manière convenable, afin qu'il ne puisse estre inquiété pour le secours, qu'il aura donné.

8.

Les traittez, que l'un ou l'autre des deux roys aura déjà faits avec les autres roys, princes et nations étrangères, demeureront dans leur force et vigueur, *en tant qu'ils ne sont point contraires* ou qu'ils ne dérogent point à ce traitté.

9.

En vertu du présent traitté il y aura entre les sujets des deux roys une entière liberté de commerce, telle

qu'ils en ont jouy par le passé, et ainsi qu'il soit libre à l'une et l'autre nation de négotier et commercer en paix et en guerre, par terre et par mer, en payant les droits accoutumez, et que les sujets de l'un des deux roys jouissent réciproquement dans les royaumes et provinces de l'autre de tous les privilèges et avantages, dont la nation la plus amie y a jouy ou y jouira.

10.

Tous les ports, foires, villes et provinces, autant que les lois et statuts de chaque royaume le permettent, seront ouverts aux sujets des deux royaumes, pour y porter et vendre leurs marchandises en payant les droits ordinaires, en achepter et emporter d'autres, sans recevoir aucun trouble.

11.

Ce traitté durera dix ans [1]), à compter du jour qu'il aura esté signé, et pour lors il sera prorogé, si les deux roys l'ont agréable. Cependant ils se communiqueront soigneusement leurs sentimens, particulièrement sur les moyens les plus propres à la conservation de la tranquillité et seureté publique et sur les remèdes, qu'on pourroit apporter aux périls, dont elle est menacée.

12.

Les deux roys alliez signeront ces articles dans trois mois, du jour qu'ils auront esté accordez, et plutost, si faire se peut. Et on fera l'échange réciproque des ratifications.

En foy de quoy et pour plus grande validité nous avons signé et scellé de nos cachets deux exemplaires de ce traitté de même teneur que nous avons réciproquement échangez.

---

1) Le texte Latin n'a pas ce nombre précis de dix ans. Voir ci-dessus p. 169.

Articles à adjouter.

1.

Comme en vertu de l'article 9 de la paix de Ryswick on doit restituer à la Sacrée Royale Majesté de Suède, comme comte Palatin du Rhin, comte de Sponheim et Weldenz, et [1]) le duché des deux Ponts, qu'il a eu de ses ancêtres, libre et en entier avec toutes ses appartenances et dépendances aux droits, avec lesquels les ancestres de Sa Sacrée Royale Majesté de Suède, ducs des Deux-Ponts et comtes Palatins, en ont joui ou pu jouir, conformément au traitté de Westphalie, en sorte que tout ce qui a pu, sous quelque titre que ce soit, estre prétendu, occupé ou [2]) réuni du tout ou de partie [3]) de ce duché par la couronne de France retourne de plein droit à Sa Sacrée Royale Majesté de Suède et à ses héritiers, comtes Palatins du Rhin, Sa Sacrée Royale Majesté de France déclare pour plus grande explication de cet article, qu'on ne séparera pas de cette constitution générale la moindre partie du duché des Deux-Ponts, et qu'ainsi les préfectures de Bergzabern et Clébourg spécialement, avec leurs appartenances et dépendances, qui n'estoient point compris dans les anciennes limites de l'Alsace, mais qui y furent seulement soumises avec le duché même dans le temps des réunions, seront de nouveau *et par droit de retour* incorporées au dit duché et seront censées de mesme nature, comme si les dites prévostez avoient esté nommément comprises dans l'article du traitté de Ryswick.

---

1) Le mot „et" est superflu.

2) Selon le texte latin il faudrait lire, au lieu de „ou": „et". Voir ci-dessus p. 170.

3) en partie?

2.

Comme la Sacrée Royale Majesté de Suède, en qualité d'héritier légitime du feu prince Leopold Louis, comte Palatin du Rhin, s'est mise en possession et a réuni, quant au possessoire, sous le gouvernement du duché des Deux-Ponts la principauté de Weldenz et les terres, que le dit prince possédoit sous le dit nom, ou de la principauté de Lautern, la Sacrée Royale Majesté de France promet, qu'elle ne permettra pas, qu'aucun autre occupe la dite principauté, estimant juste et raisonnable, que le procès, qui a esté intenté par les parens paternels, soit accommodé à l'amiable, ou par convention de famille, ou bien décidé par une sentence juridique par un juge compétant, sauf toutefois le possessoire de la Sacrée Royale Majesté de Suède, dont on a parlé et dont le roy de France promet sa garantie envers et contre tous.

3.

Comme le procès et différent, que la ville de Brême a intenté mal à propos pour son prétendu caractère d'immédiateté contre le sens naturel du traitté de Westphalie, a esté tenu en suspens et indécis jusqu'à la fin de ce siècle, après quoy la couronne de Suède sera en liberté de faire valoir ses droits, la Sacrée Royale Majesté de France s'oblige de s'employer pour luy en faire obtenir une prompte satisfaction et s'oblige, comme garant du traitté de Westphalie, de ne point consentir à l'immédiateté de la ville de Brême, mais de deffendre et soutenir en faveur de la couronne de Suède la véritable explication des termes de ce traitté.

4

Attendu que suivant le traitté de Westphalie on auroit deub terminer le différend sur la succession de Julliers

entre les intéressez ou par les voyes ordinaires, ou par convention à l'amiable, ou de quelqu'autre manière, ce que néantmoins on n'a pas encore pu obtenir, il a esté convenu entre les Roys alliez, qu'ils joindront aussi leurs soins et leurs offices, afin que cette disposition du traitté de Westphalie sorte [1]) son plein et entier effet et qu'on donne au roy de Suède la satisfaction qui lui appartient de droit.

5.

Comme il s'agit présentement de resserrer les noeuds anciens d'une amitié intime entre les très puissans roys de France et de Suède et de jetter les fondemens d'un attachement perpétuel, et attendu qu'il n'y a point de gage plus seur, ny d'obligation, qui lie davantage, qu'en pourvoyant raisonnablement aux avantages des personnes confédérées et en donnant une indemnité solide, conformément aux traittez, à celuy, qui peut avoir souffert quelque dommage dans cette alliance, c'est pour ce sujet qu'on ne doit pas obmettre de faire icy mention des pertes considérables, qu'a causées à la Suède l'alliance, qu'elle fit avec la France en l'année 1672, par la grande diminution qui fut faite de ses estats en Allemagne. On luy osta toute l'étendue de la Pomméranie orientale en deça de l'Oder, la plus grande partie du duché de Weldenz; on l'obligea de rachepter Gollnovie en Pomméranie cinquante mil tallers, et l'évesque de Munster possède encore le bourg de [2]) préfecture de Wilshause, racheptable de cent mille tallers impériaux, sans parler de beaucoup d'autres dépenses et dommages. Si la Sacrée Royale Majesté de France veut bien y faire quelqu'attention, on doit attendre de sa générosité et justice, qu'elle y aura les égards convenables, afin que la Suède ne perde pas tout le fruit des

1) sortisse. 2) et?

anciens traittez, qui luy ont esté d'une si grande dépense, surtout ayant esté stipulé par l'article 10e, qu'on donneroit une entière satisfaction à celuy des deux roys, qui souffriroit quelque dommage.

6.

Comme toutes les sommes, portées par le traitté de 1672, n'ont point esté ponctuellement acquittées par la France, on est convenu, qu'on fera le compte de ce qui peut rester et qu'on suppléra les sommes qui manquent.

7.

Comme durant la dernière guerre les armateurs français ont pris quantité de vaisseaux suédois avec leurs marchandises, ce qui leur a esté d'un grand préjudice et les a presque réduits à la misère, il sera raisonnable qu'après avoir mûrement examiné leurs prétentions on leur donne une prompte satisfaction.

A Stockholm le 2e Avril 1698.

Il donne quelques éclaircissements au secrétaire d'état sur la précipitation, avec laquelle il a dû agir par rapport à l'expédition du contre-projet, et sur un léger changement, qu'il a fait dans la copie, qu'il en a prise.

Je n'ay presque pas eu le temps, Monsieur, d'examiner le projet de traitté, qui me fut communiqué hier; mais j'ay cru, que le roy aimeroit mieux, que je luy envoyasse huit jours plustost, quoyque ce que j'envoye ne mérite pas qu'on se presse. J'espère, M., que je donneray d'autres nouvelles dans huit jours. Mon secrétaire n'a pas eu le loisir d'écrire le projet tout entier. Je l'ay achevé de ma main. Je crains, Monsr, que vous n'ayez de la peine à le lire, quoyque j'envoye le projet des Suédois.

Je n'ay pas cru, puisque cela doit paroistre devant le roy, devoir laisser le nom de Sa Majesté et celuy du roy de Suède dans le rang qu'ils les ont mis, et j'ay cru, que vous me pardonnerez ce caractère [1]).

J'apréhende aussi, qu'il n'y ait des fautes dans ma lettre à Sa Majesté, car nous n'avons pas le loisir de la relire. Je vous supplie très humblement, Monsr, si cela est, d'y vouloir bien supléer et de me croire toujours &c.

A Stockholm le 9e Avril 1698.

Après quelques considérations préalables sur les termes, se rapportant à l'énonciation du traité en général, il le parcourt à grands traits en notant ce qu'il a réprésenté quant à chaque article séparément, principalement quant aux articles additionnels. Ensuite il remarque, que la plus grande difficulté tombera sur l'article qui regarde la religion; qu'au contraire on se désistera de la plupart des articles, ajoutés par le moyen du comte Oxenstiern; que non seulement M. Oxenstiern, mais aussi M. de Dona et M. de Staremberg tâchent de traverser l'alliance; que M. Oxenstiern a ordonné à M. Okrielm de faire un écrit, qui a pour but ou de convertir le roi de Suède, ou de se justifier soi-même; que toutes ces traverses l'ont obligé de redoubler de diligence et d'avoir recours à MM. Piper, Polus et Bergenhielm. Il avoue, que cet écrit de M. Oxenstiern lui causera un véritable embarras, d'où il ne pourra sortir qu'en s'efforçant de chercher un milieu, pour ne point tomber dans une des deux extrémités qu'il signale. Ce qu'il mande encore, c'est un expédient, relatif au deuxième article, proposé par M. Guldenstolpe, contre lequel il a deux griefs; les conjonctures défavorables, où il se trouve à l'égard de la conclusion du traité, parmi lesquelles il faut aussi compter l'aversion de M. Olivenkrantz de l'alliance; les remercîments de M. Piper de ce que S. M. a relâché son vaisseau; l'union qui règne actuellement entre M. de Staremberg et M. Juel; qu'on attend à tout moment le duc de Holstein, qui apportera

1) changement?

cent mille écus; le désir de M. Bielke, que son fils aîné entre dans les mousquetaires du roi de France.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honoré le 20e du mois dernier.

Je me serviray de la permission, que V. M. m'a donné de mettre les derniers traittez, faits par la médiation du roy de Suède, au lieu de nommer les traittez de Ryswick. Cela est venu fort à propos pour m'ayder à surmonter les nouvelles difficultez, qu'on m'a fait sur l'énonciation de ces traittez.

Il n'estoit pas possible de songer de faire un traitté avec la Suède, sans faire mention de l'alliance deffensive. Autrement ce traitté n'auroit eu pour objet que le maintien des traittez de Ryswick, en quoy ces Messieurs-cy n'ont aucun avantage. Au contraire ils se prétendent lésez; mais V. M. aura veu, que dans l'extention de cet article je ne me suis pas servy de tout le pouvoir, que V. M. m'a donné par son instruction du 28e Novembre, et que j'en ay retranché les dernières paroles, quoiqu'elles n'engagent en aucune façon V. M. à entrer jamais en action pour les prétentions du Roy de Suède. Les commissaires ont suivy mes expressions. Ainsi l'article est couché conformément aux intentions de V. M. Je n'ay rien obmis, Sire, pour dissiper les allarmes que l'on tâche d'inspirer aux princes protestans sur l'article, que V. M. a fait mettre dans le traitté de Ryswick en faveur de la religion catholique, ainsi qu'elle poura voir par le récit de ce qui s'est passé au sujet de l'alliance.

Comme c'estoit Vendredy la feste de l'Annonciation, je ne pus avoir de conférence que Samedy. Je portay le projet, que ces Mrs m'avoient donné et que j'ay eu l'honneur d'envoyer à V. M. par le dernier ordinaire.

Je ne trouvay rien à redire au premier article, après

avoir remis les noms de V. M. et du roy de Suède dans l'ordre qu'ils doivent estre.

A l'égard de la clause, insérée dans le second article du projet, qui porte que les deux roys alliez maintiendront la paix et les traittez de Westphalie, de Nimègue et de Ryswick, et ces derniers „*autant que le roy de Suède en a esté médiateur,*" j'ay représenté, qu'il n'estoit pas juste que je signasse une chose, que je n'entendois point, et j'ay prié, qu'on m'expliquât jusqu'où s'étendoit cette clause „*autant que le roy de Suède en a esté médiateur,*" si c'estoit que le roy de Suède n'eût pas esté médiateur de tous les traittez, faits à Ryswick, ou s'il y avoit quelque partie de quelque traitté, dont il n'avoit pas esté médiateur. Et sur ce qu'ils m'ont dit, qu'ils ne vouloient pas s'embarasser dans les traittez d'Italie, d'Angleterre et de Hollande, &c., je leur ay fait voir, que la clause qu'ils mettoient n'opérait pas ce qu'ils souhaitoient, et qu'elle n'excluoit pas les traittez d'Angleterre et de Hollande, &c., puisque le roy de Suède en a esté médiateur; que pour celuy de Savoye, je n'en parlois pas, puisqu'il n'a pas esté fait à Ryswick; que, si cela regarde quelque partie de quelque traitté, il me paroissoit qu'il n'avoit jamais esté dit, qu'un prince eût esté médiateur en partie d'un traitté et en partie ne l'eût pas esté, et qu'après que le roy de Suède a eu la gloire, que tous les princes de la Chrestienté ont accepté sa médiation; que son nom est à la teste de tous les traittés, ce seroit luy oster une partie de cet honneur-là.

Et sur ce qu'on me dit, qu'il s'est passé des choses secrètes dans la négociation, dont le médiateur n'a pas eu connoissance, j'ay répondu, que je ne demandois point, qu'on maintînt les choses qui se sont passées secrettement dans la négociation, mais un traitté qui est public, qui est imprimé, signé et ratifié par tout l'empire et qui a à la teste le nom du roy de Suède pour média-

teur; que tous les princes et estats de l'empire ont signé le traitté, tel qu'il est; qu'ils ont eu deux mois à y songer, avant que de le ratifier, et qu'ils l'ont ratifié ensuite; qu'ils ne peuvent après cela se plaindre de la Suède, si elle maintient un traitté qu'ils ont signé et ratifié; qu'on ne peut maintenir la paix dans l'Europe, sans maintenir les traittez, qui ont rétabli la paix, et qu'on ne peut maintenir un traité, sans le maintenir tout entier; qu'il est aisé de croire, que V. M., après avoir obtenu une chose de tout l'empire du commun consentement de tous les membres qui le composent, ne voudra pas s'en désister trois mois après, mais même, quand elle le voudroit faire, elle ne le pourroit pas, puisqu'il faut, pour annuller un acte, le consentement des deux parties contractantes; qu'il faudroit donc recommencer une assemblée générale de paix; qu'à considérer à fonds l'affaire, non seulement elle est faite et réglée, mais en soy elle est de peu de conséquence; que le point essentiel regarde l'avenir et que V. M. ne peut mieux pourvoir à sa seureté et d'une manière qui donne moins de soupçon et de sujet de plainte qu'en faisant un traitté avec la Suède pour le maintien de l'exacte observation des traittez de Westphalie; qu'il me paroissoit, qu'on ne veut allarmer les princes protestans de l'empire que pour les empêcher de recourir à V. M., lorsqu'ils auront besoin des mêmes assistances, qu'ils ont receu d'elle en différentes occasions, pour maintenir leurs droits et leurs prérogatives.

J'ay adjouté, qu'on a retranché une clause de ce second article, qui est nécessaire et qui est de stile, c'est à savoir: „autant que les derniers traittés n'ont pas dérogé aux premiers." Sans cela le roy de Suède s'engageroit dans des choses entièrement contraires l'une à l'autre à cause des changemens, qui se sont faits dans tous ces traittez. Dans le troisième, quatrième et sixième articles

je n'y ay rien trouvé à redire qu'une clause, qui, estant relative à ce qui a esté mis dans le second article, doit aussi se décider par les mêmes raisons.

Le 5e et le 7e sont bien.

Que la clause, adjoutée dans le 8e art., est de stile et devroit s'entendre, quand elle n'y seroit pas.

Que la clause, adjoutée [dans le 9e art. „d'amicissima gens," ne peut estre admise; que V. M. a différens traittez de commerce selon la convénience de ses intérests; qu'ainsi elle ne peut admettre de règle généralle, et d'ailleurs qu'il ne s'agist pas de cette affaire-là.

Je leur ay dit, que c'estoit par la même raison qu'il ne s'agit point de faire aucun règlement pour le commerce, que je ne m'opposois point à la clause, insérée dans le dixième article „quatenus per leges et statuta cujusque regni licitum est," sur laquelle néantmoins il y auroit beaucoup de choses à dire.

Je n'ay pas trouvé, que le changement, qu'on a fait dans l'unzième article, fût d'aucune conséquence, pourveu qu'on rétablisse le second article de la manière que je l'ay proposé.

Depuis, Sire, que j'ay eu les derniers ordres de V. M., j'approuveray l'article unzième sans aucune restriction.

'A l'égard des sept articles qu'ils m'ont proposez d'adjouter au traitté, j'ay répondu, à l'égard du premier, que V. M. ne refuse point de rendre le duché des Deux-Ponts en son entier; que cela est stipulé par le traitté de Ryswick et que tous les traittez, qu'on pourroit faire à cette heure, n'engageroient pas plus V. M. qu'elle l'est déjà, et que je pouvois assurer, qu'elle restitueroit le duché des Deux-Ponts au roy de Suède sans en rien retenir.

'A l'égard du second article j'ay répondu, que le roy de Suède a déjà fait la même demande; que V. M. a fait aussitost ce qu'il désiroit, et que je ne croyois pas, qu'on

pût après cela exiger par un traitté, que V. M. fist une chose, qu'elle a déjà fait si volontiers; qu'en tout cas il ne faut pas de nouveau traitté pour cela; que celuy-cy ne l'obligera pas davantage que celuy de Ryswick, et puisque cela est porté par le traitté de Ryswick, il suffit de stipuler le maintien, comme je le propose.

Sur le troisième j'ay répondu, que V. M. a toujours esté portée et l'est plus que jamais de rendre tous les bons offices qui dépendront d'elle au roy de Suède; qu'elle est obligée de maintenir les traittez de Westphalie; qu'elle veut s'y engager de nouveau et que le roy de Suède peut et doit compter sur une sincère et véritable amitié de V. M; mais que je laissois à considérer, si les offices de V. M. ne seroient pas aussi efficaces et si elle ne les feroit pas plus librement, que si on vouloit le stipuler dans un traitté, qui sera toujours mal interprété par ses ennemis et par ceux de la Suède et donnera prétexte à l'empereur d'attirer plus de princes dans son parti pour s'y opposer.

Pour ce qui est du 4e, j'ay représenté, que je ne pensois pas, qu'on insistât à demander, que V. M. s'engageât par aucun acte dans une affaire de pareille nature; que pour ses bons offices elle ne les refuseroit pas.

Sur le 5e j'ay témoigné, que, si je voulois m'en tenir aux règles ordinaires, je répondrois, que c'est une chose consommée; que le roy de Suède a fait et signé les traittez, les a approuvez et exécutez, et qu'on n'est plus en droit après cela de demander des dédommagemens; que je pourrois aussi alléguer, que dans les dernières guerres il ne s'est point veu, que les princes, qui ont fait des pertes considérables, en ayent demandé le dédommagement à leurs alliez, mais que je ne prétendois pas répondre de cette sorte au roy de Suède, ni m'en tenir aux règles générales, et puisque V. M. le considéroit comme son bon et fidel allié, j'étais bien aise de faire

voir, qu'elle avoit fait de son costé tout ce qu'on doit attendre d'un bon et fidèle allié, sur quoy j'ay rapporté tout ce que V. M. a fait pour le rétablissement de la Suède dans ses estats.

Pour ce qui est du 6e, j'ay témoigné, que, si V. M. ne devoit rien, on ne devoit pas me demander, que je convinsse, qu'elle payeroit, et que, si elle devoit quelque chose, il estoit inutile d'en stipuler le payement; qu'elle ne refusoit à qui que ce fût de payer ce qu'elle devoit, bien moins au roy de Suède qu'à un autre; que jamais on ne m'en avoit parlé, depuis que je suis icy, et que V. M. seroit bien surprise de voir, que la première demande, qu'on m'en faisoit, estoit par un article de traitté.

Et pour le septième et dernier j'ay représenté, que ce n'estoit pas la même chose avec la France comme avec les Estats Généraux et l'Angleterre; que ces deux puissances-là avoient confisqué les vaisseaux suédois sur la seule raison, qu'ils navigeoient en France, ce qui est un attentat à la souveraineté du roy de Suède, et par conséquent, que tous les vaisseaux, confisquez sur ce fondement-là, fussent-ils mille, devoient estre tous restituez; que la France n'en a pas usé de même; qu'elle n'a jamais attaqué de flotte sous le pavillon de Suède, ni confisqué des vaisseaux, parce qu'ils alloient en pays ennemy de la France, mais que des armateurs ayant pris des vaisseaux particuliers, les uns ont esté relâchez, les autres confisquez; que ceux qui ont esté confisquez l'ont esté sur différentes raisons, et que, s'il y en a quelques-uns, qui ayent esté mal jugez, je leur avois déja déclaré il y a trois ans, que, s'ils avoient des pièces qui le prouvassent, on leur feroit justice, mais que ce n'estoit-point un article à mettre dans un traitté, puisqu'il paroistroit que V. M. conviendroit elle-même, qu'on auroit mal jugé. A quoy j'ay adjouté, que, si l'on demande, que V. M. soit obligé de faire restituer les vaisseaux et les effets véritablement

suédois (ou leurs vaisseaux), qui se trouveront avoir esté confisqués sans de bonnes raisons, il seroit juste que le roy de Suède s'obligeât pareillement de faire restituer aux armateurs françois les vaisseaux et les effets (ou leur valeur), qui appartenoient aux ennemis de V. M. et qu'on a relâché comme suédois et sur les instances de la Suède.

La plus grande difficulté, comme j'ay toujours mandé, tombera sur l'article qui regarde la religion, et qui [1]) me déplaît le plus est que je m'apperçois, que le comte Guldenstolpe en est entesté. J'ay cru le rendre plus traittable en luy confiant ce que je pouvois bien admettre sur cet article, comme il me l'a cy-devant proposé, sans nommer les traittez de Ryswick. Il s'est opiniâtré sur cette clause, qu'ils ont imaginé depuis et que je ne puis admettre de quelque manière que ce soit, s'ils la laissent indécise, comme elle est. Ils pourront étendre dans la suite cette clause à tout ce qu'ils ne voudront point faire, s'ils s'en expliquent. C'est encores pis, puisque cela regarde le quatrième article, et que j'agirois alors contre les intentions de V. M.

Nous tâchons de cette sorte, chacun de nostre costé, d'obtenir ce que nous souhaitons, sans nous en expliquer ouvertement. Si je le faisois à cette heure, le comte Oxenstiern en pourroit tirer avantage pour rompre ce traitté, car il a levé le masque, et voyant que l'alliance alloit se conclure, il ne garde plus de mesures pour la traverser. Mais, Sire, quand on aura stipulé le maintien des derniers traittez, ils n'auront plus rien à dire; mais c'est le point de convenir. En attendant il suffit pour l'exécution des ordres de V. M., que non seulement je ne donne aucune espérance, qu'elle veuille s'en relâcher, mais que j'insiste fortement sur le maintien des traittez en leur entier. Ce n'est pas que ces Mrs ne m'assurent,

---

1) ce qui.

qu'ils veulent les exécuter fidèlement et qu'ils ne prétendent jamais les rompre, mais qu'ils voudroient bien n'estre pas les premiers à maintenir des traittez, dont tout le parti protestant se plaint et dont l'empereur luy-même s'excuse, disant qu'il n'y a pas de part. Pour ce qui est des sept articles, qu'on propose d'adjouter, ils sont tous de l'invention du comte Oxenstiern. J'ay esté assuré d'original, qu'on ne me les a proposez que pour voir ce que j'y répondrois, et qu'on vouloit s'en désister, excepté celuy des subsides, sur lequel on n'estoit point encore déterminé.

Mais le comte Oxenstiern, qui avoit fait mettre le cinquième article comme une pierre d'achopement, a voulu s'en servir pour traverser cette alliance, ou du moins pour l'éloigner autant qu'il pourroit, et là-dessus il s'est déclaré hautement, ce qu'il n'avoit ozé faire jusqu'à cette heure. Il a ordonné à Okrielm de faire un escrit, dans lequel il rapportât tous les sujets de plainte, que la Suède pouvoit avoir eu à la conclusion des traittez de paix, pour le rapporter dans la chancelerie et pour le faire voir au roy de Suède. Sa femme et ses amis disent publiquement, que la Suède va se perdre; que ceux qui font cette alliance en répondront un jour; qu'Oxenstiern fera voir un escrit qui le justifiera. Le comte de Dona, envoyé de Brandebourg, est un des plus déchaînez. Staremberg tâche aussi de la [1]) rompre, mais sous main et honnestement. Outre cela, Sire, il arrive tous les jours des lettres des ministres suédois qui sont au dehors et qui n'écrivent que ce que le comte Oxenstiern souhaite. Ils mandent tous, qu'on prend grand ombrage dans les cours où ils sont de l'alliance; qu'on sçait qui [2]) se négotie icy avec V. M.

Toutes ces traverses, Sire, m'ont obligé de redoubler mes diligences. J'ay parlé à un des commis de Piper

1) le? 2) ce qui.

pour l'avertir de ce qui se passe et le prier, que je le puisse entretenir ou luy envoyer mon secrétaire. Il m'a fait répondre, que, comme il n'estoit point dans la chancellerie pour les affaires étrangères, il n'ozoit me parler, ny à mon secrétaire; qu'il s'estoit déjà rendu suspect, et qu'il falloit qu'il se ménageât à cause de la grande jalousie, que tout le monde avoit contre luy, mais que je ne me misse point en peine; que le roy ne se laisseroit point séduire, et qu'il pouvoit m'assurer, que luy en son particulier empêcheroit bien, qu'on ne trompât le roy son maître.

J'ay fait parler à Polus et à Berghenhielm. Il m'ont fait dire tous deux, que les sept articles ajoutez n'arresteroient point le traitté. Cependant je conçois assez l'intention du comte Oxenstiern. Il veut faire voir cet escrit pour tâcher d'inspirer au roy de Suède les mêmes sentimens, qu'il avoit inspiré à son père, ou du moins (puisque selon toutes les apparences il ne doit pas espérer d'y réussir) il croit justifier par là sa conduite. Je me trouveray ambarassé sur ce que j'auray à faire. Si je ne réponds pas, il prétendra que je seray convenu, qu'il a raison. Si je répons, je ne le puis faire, sans dire bien des choses, qui pourront aigrir, outre que je prendrois le change et qu'au lieu d'avancer le traitté d'alliance j'entrerois dans des contestations, qui ne finiroient pas si tost, ce qui m'a obligé de prendre des mesures pour détourner, si je puis, Oxenstiern de poursuivre ce dessein-là; mais s'il le fait, je chercheray un milieu pour ne point tomber dans aucune des deux extrémitez, que je viens de dire.

En tout cas heureusement le roy de Suède a le mémoire, que V. M. m'a envoyé, fera [1]) voir si clairement la vérité du fait, qu'il est à croire qu'il ne se laissera point abuser par tout ce qu'Oxenstiern pourroit supposer. Je

1) qui fera.

say même, que ce prince presse fort ceux de la chancellerie de finir cette affaire avec moy; mais ils sont si occupez dans la commission contre le comte Bielke, qu'ils ne peuvent guères avancer plus qu'ils font.

Dans le temps, Sire, que j'écris cette lettre, le comte Guldenstolpe, que j'avois entretenu fort longtemps hier et à qui je viens d'envoyer mon secrétaire pour savoir, en quel estat est cette affaire, luy a dit, qu'il estoit indisposé et qu'il n'yroit point aujourd'huy à la chancellerie; qu'il ne pensoit pas non plus, qu'on me pût donner aujourd'huy une conférence; que les affaires n'estoient point assés avancées pour cela. Il a encore répété à mon secrétaire, que l'on ne romproit point sur les sept articles ajoutez, mais qu'il y auroit fort à faire sur le 2e article; qu'ils estoient bien aises de ne se point charger des traittez d'Angleterre, &c.; qu'ils n'avoient intérest que dans celui de l'empire et qu'ils souhaitoient fort de ne garantir que celuy-là; que cela n'importoit point à V. M., puisque par l'article de la deffense mutuelle (en cas qu'elle soit attaquée par quelque prince que ce soit) ils sont esgalement obligez à sa deffense. Il a adjouté, qu'il ne savoit pas, s'il pourroit faire agréer un expédient qui lui estoit venu dans la teste, mais qu'il y feroit ce qu'il pourroit, si j'y consentois, qui est de mettre: que le principal objet de cette alliance est le maintien du repos et de la tranquillité de l'empire, fondé sur les traittez de Westphalie et de Nimègue et nouvellement rétablis d'un consentement [1]) dans la médiation du roy de Suède à Ryswick.

Je ne puis répondre à V. M., que, si je consentois à cet article, le comte Guldenstolpe ne tournât encore ses paroles, en sorte que ce seroit proprement remettre en d'autres termes la clause *quoad;* mais quand il le laisseroit comme il le propose, il me reste deux difficultez sur ces

1) commun consentement.

mots *d'un commun consentement.* Et la moindre est de savoir, si V. M. consentira, que nous ne garantissions que le traitté de l'empire. Je voudrois en ce cas en tirer cet avantage, que, puisqu'ils ne veulent pas s'engager avec V. M. à maintenir aucun autre traitté, fait à Ryswick, que celuy de l'empire, ils donnent leur parolle qui sera insérée et que je verray dans leur protocole, qu'ils ne s'engageront point non plus avec aucun de ces estats-là pour le maintien de ces mêmes traittés.

La 2e difficulté, qui me fait le plus de peine, est le mot d'un commun consentement. Je n'ay eu aucune connoissance de ce qui s'est passé à Ryswick. Je n'ay pas même veu les traittez; mais j'ay ouy dire, que tous les princes de l'empire ont consenti ce traitte et l'ont ratifié. En ce cas les Suédois entendront ce qu'ils voudront par cette clause. Elle ne pourra jamais estre interprétée dans son sens naturel que selon l'intention de V. M.

Il me semble que ce qui est de plus essentiel dans cette alliance est de dégager la Suède du parti des alliez et de la remettre dans ses anciens et véritables intérests. C'est un mouvement qui me paroist violent. Ainsi je crois, qu'il est du service de V. M. de le faciliter autant qu'on pourra. Toutes les conjonctures seront tournées contre moy. La tutelle finie, le sénat point consulté, Oxenstiern, quoyque sans crédit, ayant la direction des affaires, Okrielm obéissant aveuglement à ses sentimens, et ce que je n'ay découvert que d'aujourdhuy, Oliverskrans contre l'alliance, qui est pourtant le seul, que le comte Piper consulte sur les affaires étrangères, dont il n'a aucune connoissance.

On me vient donc d'assurer, que Oliverkranz a dit, qu'il ne voyoit pas, pourquoy on vouloit faire alliance avec la France; qu'elle ne serviroit qu'à assurer à V. M. ses nouvelles et grandes conquestes et à le rendre trop puissant; que la Suède de son costé n'y gagnoit rien, tout

ce qu'elle a dans l'empire estant suffisamment guaranti par les traittez de Westphalie, et autres choses semblables. Je vérifieray encore mieux cet avis qu'on m'a donné.

Je suis bien aise de n'avoir pas fait demander au comte Piper le nom du vaisseau où il avoit intérest. Il est relâché, et il auroit cru n'en avoir pas l'obligation à V. M.; mais comme je luy ay fait dire, que V. M. en avoit fait relâcher un sur ce qu'on a dit que c'estoit le sien et que je le priois de me faire savoir, si l'on n'avoit pas esté trompé, il m'a fait dire, que c'estoit son vaisseau et m'en a fait témoigner toute la reconnoissance possible et de très humbles et de très respectueux remercîmens pour V. M. Je luy ay fait dire par celuy, à qui V. M. a fait une gratification, toutes les intrigues que l'on forme contre l'alliance de la France. L'envoyé de l'empereur et le baron Youl jusqu'à cette heure ne se sont presque pas veus; mais depuis que l'empereur a nommé le roy de Dannemark pour un de des commissaires dans l'affaire de Meklembourg, ces deux ministres sont souvent ensemble et paroissent fort unis.

On attend à tout moment des nouvelles, que le duc d'Holstein aura passé la mer; mais on n'en a encore rien appris. Il apporte cent mille escus en ducats. C'est le moyen de bien avancer ses affaires icy. Le comte Dona a dit à un de ses amis, que le comte Bengt Oxenstiern faisoit traisner la négotiation de l'alliance, jusqu'à ce que ce prince fust arrivé, et qu'il espéroit de la faire rompre par son moyen; mais personne ne croit, que ce prince puisse avoir ce crédit-là, et pour moy, je ne vois pas l'intérest qu'il auroit à le faire, à moins qu'un aveugle dévouement aux volontez du comte Oxenstiern ne l'y engage.

Je ne puis exprimer, Sire, à V. M. la joye, que j'ay donné au maréchal Bielke, quand je luy ay appris l'ordre de V. M. de luy rendre tous les bons offices qui dépen-

dront de moy. La comtesse Brahé, qui est une personne de beaucoup de mérite et qui a marié son fils unique à une des filles du comte Bielke et qui [1]) on a confié ce secret, m'en a paru du moins aussi touchée. Le comte Bielke m'avoit fait témoigner il y a quelques jours, qu'il auroit bien souhaité, que son fils aisné eût l'honneur d'entrer dans les mousquetaires de V. M.; mais comme il appréhende, que sa religion ne luy fût un obstacle, il n'a ozé en faire la très humble prière à Votre Majesté. Je suis &c.

A Stockholm le 16 Avril 1698.

Il rapporte ce qu'il a fait pour empêcher le mauvais effet des mémoires, que M. Okrielm dresse de tous les prétendus griefs de la Suède contre la France; que quelques sénateurs et quelques personnes de la chancellerie, et avant tous M. Piper, l'ont rassuré là-dessus; que néanmoins le second article reste un grand obstacle; mais que les subsides ne feront aucun sujet de reproche; ce que M. Juel lui a proposé et communiqué à l'égard de M. Dona; qu'il n'y a jamais eu moins d'apparence qu'à présent d'accommodement du démêlé, qu'il y a entre la cour de Vienne et celle de Suède; qu'on a reçu à Stockholm le Sr Groot en qualité d'envoyé extraordinaire du duc de Hanovre, ce que lui, d'Avaux, désapprouve; que M. Juel lui a fait des confidences concernant un traité, qui paraît avoir été signé entre le Danemarc et les États Généraux, et sur le désir du roi de Danemarc de faire alliance avec la France; que le roi de Danemarc a accepté la commission de l'empereur touchant l'affaire de Mecklembourg; que le même roi fournira des troupes à l'électeur de Saxe; enfin un nouvel exemple d'un coup de tête dangereux, fait récemment par le roi de Suède.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honoré le 27 du

1) à qui.

mois dernier avec le nouveau pouvoir, qu'elle m'a fait l'honneur de m'envoyer.

Depuis le dernier ordinaire j'ay fait toutes les diligences possibles pour empêcher le mauvais effet des intentions du comte Oxenstiern, qui fait dresser des mémoires par Okrielm de tous les prétendus sujets de plaintes, que la Suède peut avoir contre la France. J'en ay fait parler à trois ou quatre sénateurs et à des personnes de la chancellerie. Ils s'en sont moquez et m'ont fait dire, que M. le comte Oxenstiern ne gagneroit rien par là. Il estoit important d'en instruire le comte Piper, et ce n'a pas esté une chose peu difficile de trouver des personnes, qui eussent assez d'accès auprès de luy, pour pouvoir l'entretenir sur ces sortes d'affaires, sans qu'il le trouvât mauvais, et assez d'amitié pour moy, pour oser se charger de le faire. Cependant, Sire, j'en ay trouvé deux. L'un est celuy, que V. M., a gratifié depuis; l'autre est la personne désintéressée, comme estant homme de plus de conséquence. Il luy a dit, que le roy connoissoit bien M. le comte Oxenstiern et qu'il n'ignoroit pas son animosité contre la France, que, s'il alloit chercher tout ce qui s'est passé à la conclusion de la paix de Nimègue dans la veue d'aigrir l'esprit du roy de Suède, il se trompoit fort, et que, s'il ozoit le faire, le roy luy laveroit bien la teste; qu'il souhaitoit seulement, que Mr le comte Oxenstiern apportât un pareil escrit; que ce prince estoit prévenu là-dessus et que, s'il ne l'estoit, il se chargeoit de le prévenir. Il a aussi adjouté, que, quoyqu'il ne me pût voir, il me rendroit pour le moins autant de service que s'il me voyoit.

Je ne puis demander d'assurances plus positives que celle-là. Aussi je n'ay songé du depuis qu'à presser les commissaires; mais Polus, qui est homme de bien et d'honneur, a témoigné à mon secrétaire, qu'il n'estoit pas bien aisé de parler de l'alliance à la chancellerie en

l'absence du comte Guldenstolpe, qui a esté indisposé pendant six jours, ce qui a retardé cette affaire, à laquelle on n'a travaillé que hier que Guldenstolpe est retourné à la chancellerie. Du surplus, je sçay que la comtesse Oxenstiern s'est plainte à ses amis, que le comte Oxenstiern n'avoit jamais pu détourner le roy de cette alliance et que ce prince la vouloit absolument conclurre.

Cependant, Sire, j'apréhende toujours de trouver un grand obstacle sur le second article, principalement puisque le comte Guldenstolpe me paroist appuyer les restrictions, qu'on veut apporter au maintien des traittez de Ryswick. Il prétend même, que, quand on n'en parleroit point du tout et qu'on ne stipuleroit que le maintien de la paix générale dans l'Europe, ce seroit toujours assez, si V. M. et le roy de Suède rentroient dans les anciennes liaisons et qu'on detachât Sa Majesté suédoise des alliez.

Il me paroist, Sire, que ces Mrs-cy se repentent de s'estre engagez insensiblement à moy à ne point demander de subsides à l'avenir. Ils ont laissé échaper quelques parolles sur ce sujet, ausquelles j'ay répondu, de sorte qu'ils ont eu honté de s'expliquer plus nettement, après ce qu'ils m'ont dit cy-devant. Aussi je puis assurer V. M., que cela ne fera aucun sujet de reproche, ny de plainte, comme il arriva, lorsqu'on leur retrancha les subsides.

Le comte Dona continue de traverser cette alliance, autant qu'il luy est possible, et le fait d'une manière peu honneste et sans aucun ménagement, allant dans toutes les maisons, où il croit pouvoir estre écouté, et se déchaînant contre cette alliance. Le baron Youl m'a demandé, s'il n'y auroit pas moyen de faire en sorte que le ministre de V. M., qui ira à la cour de Brandebourg, eût ordre de faire connoître à ceux, à qui il pourra se fier, que le comte Dona est bien moins ministre de Mr l'électeur de Brandebourg que agent du comte Oxenstiern. Je luy ay répondu, que je ne savois pas, si V. M. trou-

voit bon que ses ministres se mêlassent de ces sortes de choses. Le baron Youl m'a dit, que pour eux, ils l'avoient déjà fait entendre à la cour de Brandebourg et qu'on avoit ordonné au ministre, qui y est envoyé, de faire ce qu'il pourra pour faire rappeller le comte Dona.

Je ne puis dire à V. M. bien précisément, comment finira le démeslé, qui est entre la cour de Vienne et celle de Suède touchant leurs envoyez; mais ce que je sçay positivement est qu'il n'y a jamais eu moins d'apparence d'accommodement. J'ay eu l'honneur de mander par le dernier ordinaire [1]) à V. M. les nouvelles difficultez, que forme la cour impérialle, et comme on refuse absolument icy d'entendre à aucun autre accommodement qu'à celuy qui a esté conclu par l'entremise des envoyez d'Angleterre et de Hollande. On croyoit apprendre dimanche dernier, que le comte Gabriel seroit parti de Vienne, sans prendre congé, et on s'attendoit, que le comte de Staremberg en feroit autant. On a eu seulement avis, qu'on travaille encore à Vienne à quelqu'ajustement; mais icy on ne compte pas fort là-dessus. J'auray soin d'informer V. M. de la suite de cette affaire.

Le Sr Groot est venu icy en qualité d'envoyé extraordinaire d'Hanover. On l'a receu, et il me paroist que l'excuse, qu'on allègue là-dessus, est que le roy ne le reconnoît électeur que comme roy de Suède, et que comme prince de l'empire il se remet à ce qui sera résolu dans le collège des princes. C'est une subtilité qui n'a aucun fondement, car le roy de Suède, comme roy de Suède, est obligé de garantir les traittez de Westphalie. Mais comme les comtes Oxenstiern et Guldenstolpe ont engagé le feu roy de Suède à escrire à l'empereur en faveur du duc d'Hanover, ils soutiennent leur ouvrage, autant qu'il

---

1) Il ne s'en trouve mot dans la lettre précédente: peut-être M. d'Avaux veut parler de ce qui se trouve ci-dessus p. 141.

leur est possible, et comme personne ne s'intéresse assez pour appuyer l'avis contraire, il leur est aisé de tourner cette affaire de la manière qu'ils veulent.

On attend incessamment le duc d'Holstein, et on fait de grands préparatifs pour sa réception. Le baron Youl, s'estant apperceu il y a quelques jours, que j'étois informé du traitté, qu'on prétend avoir esté signé entre le Danemark et les Estats Généraux, m'est venu voir et m'a fait une grande justification là-dessus. Il m'a montré une lettre, que Mr Lenth [1]) luy a escrite depuis le départ de M. Pless [2]) de Hollande, par laquelle il luy mande qu'il attend la réponse de Danemark sur le projet de traitté, que les Estats Généraux lui ont communiqué, d'où il conclut que Plessen ne peut pas l'avoir signé. Je luy ay dit, qu'on m'avoit mandé, qu'il avoit témoigné aux Estats Généraux la joye, qu'il avoit d'avoir signé avant son départ un traitté de renouvellement d'alliance. Il m'a répliqué, que Plessen vouloit parler du traitté, qu'il a cy-devant fait avec les Estats Généraux; que bien loin d'en avoir signé nouvellement aucun, il pouvoit bien me dire en confidence, que le roy son maître estoit prest d'en conclure un avec V. M., si elle le trouvoit bon, et qu'il préféroit toujours son alliance à toute autre; que comme c'estoit aussi son sentiment particulier et qu'il n'estoit pas à sa cour pour le soutenir, où il y avoit des avis contraires, il me prioit, que ni Meyercron, ni qui que c'estoit autre fussent informez, qu'il m'eut tenu un semblable discours; que du reste je ferois tel usage que je voudrois des notions générales qu'il me donnoit.

---

1) M. Christian de Lente, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du roi de Danemarc au congrès de Ryswick. Voir *Actes et mémoires des négociat. de la paix de Ryswick*, III, p 486, 487.

2) M. Christian Sigfried de Plessen, premier ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du roi de Danemarc au congrès de Ryswick. Voir *Actes*. etc., III, p. 486.

Vostre Majesté saura sans doute, que le roy de Dannemark a accepté la commission de l'empereur touchant l'affaire de Meklembourg. Je crois que V. M. sera aussi informée, que les trouppes du roy de Dannemark, qui estoient en Hongrie, passent en Pologne au service de l'électeur de Saxe et que le roy de Dannemark donne outre cela trois bataillons, qui partiront incessamment pour la Saxe, où ils doivent demeurer.

Comme V. M. m'a ordonné de lui faire savoir le détail de ce que j'aprendrois du roy de Suède, qui peuvent luy donner connoissance de ses inclinations, j'auray l'honneur de luy dire, qu'il monta à cheval il y a cinq jours à quatre heures du matin, n'ayant avec luy que le page de sa chambre et le capitaine de son régiment des gardes, qui estoit de garde ce jour-là. Il voulut traverser un petit bras de mer, et comme la glace ne portoit presque plus et qu'on ne voyoit même personne, qui ozât y aller à pied, le capitaine aux gardes luy dit, qu'il n'y avoit pas de seureté. Le roy luy demanda, s'il avoit peur. L'officier luy répondit, qu'il n'avoit pas de peur pour luy-même, mais pour sa personne sacrée. Le roy luy dit, que, si ce n'estoit que cela, qu'il eust à marcher; mais quand ils arrivèrent proche de terre, ils trouvèrent, qu'il y avoit la longueur de quinze pieds de gelé. Le roy luy dit de sauter cela. L'officier luy répondit, qu'il estoit impossible, et en même temps descendit de cheval et se mit dans l'eau, où il enfonça jusques au-dessus de la ceinture. Le roy ne voulut pas descendre et poussa son cheval dans l'eau, qui en eut par-dessus les sangles, et gagna la terre. Il est à souhaitter, que ce prince ne se hazarde pas si souvent; mais on ne peut guères l'espérer, car quand on luy dit, qu'il y a du danger à quelque chose, c'est alors précisément qu'il la veut faire.

J'ay l'honneur &c.

`A Stockholm le 23 Avril 1698 [1]).

M. Okrielm a travaillé depuis quinze jours avec M. Olivenkrantz à ramasser tout ce qui pouvait servir pour en composer le mémoire, commandé par M. Oxenstiern; il appert, que M. Heinsius et M. Lillienrot s'opposent aussi à l'alliance entre la France et la Suède; M. Lillienrot demeurera provisoirement à la Haye; tout ce qui est dit ci-dessus a fait passer de méchantes heures à M. d'Avaux, qui pour cela a envoyé prévenir MM. Piper, Polus et Bergenhielm; M. Piper a expliqué, pourquoi le chancelier tâche d'éloigner la conclusion du traité et pourquoi lui-même n'osait la presser avec trop de chaleur; Mad. Piper a encore enchéri là-dessus; les deux autres MM. ont fait voir, quelle était proprement la cause, qui empêchait que l'affaire ne prît fin; M. Guldenstolpe lui a appris, que M. Oxenstiern ne lui lira pas son écrit; cependant en cas que cela se fasse pourtant, il a fixé les points, qu'il objectera dans son discours; il fait part au roi de ces points; M. Guldenstolpe lui a aussi recommandé l'affaire du duché des Deux-Ponts et de Veldentz et a touché de plus quelques autres chapitres; le commis de la chancellerie a informé M. d'Avaux de deux nouvelles, dont l'une se rapporte à un discours de M. Heinsius avec M. Lillienrot sur un projet d'alliance entre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies en vue de la succession d'Espagne, l'autre au but apparent des envois de troupes danoises; l'ambassadeur espère, que S. M. approuvera qu'il donne à ce commis cent écus; il a communiqué à M. Juel les ordres du roi de France concernant l'accommodement des différents entre le roi de Danemarc et le duc de Holstein; il y a plus de deux mois qu'on parle à la cour où il est des vues, que peut avoir le roi de France en rassemblant un corps d'armée; le roi de Suède

---

1) M. Fryxell, *Hist. de la vie de Charles XII*, IV, p. 287, *note* 1, fait mention d'une particularité, relative à un procès, intenté à un ecclésiastique, qui doit se trouver dans une lettre de l'ambassadeur français du 20 Avril 1698. Il n'y en a question ni dans cette lettre-ci, ni ailleurs, et une lettre du 20 Avril n'existe pas.

vient d'ôter à M. Guldenstolpe les trois mille écus d'appointement, qu'il avait comme son gouverneur; un des commissaires lui a fait dire, qu'ils avaient été assemblés ce matin même dans la chambre du roi, pour traiter le sujet de l'alliance, et qu'ainsi il paraissait assez sûr, qu'il n'y eût quoi que ce soit, qui pût empêcher que l'alliance ne fût signée.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honoré le 23 de ce mois.

Lorsque j'ay eu l'honneur d'informer V. M., que la proposition de l'alliance de la France avoit esté receue avec un consentement et un applaudissement général, je n'ay pas dissimulé à V. M., que je m'attendois malgré cela à toutes les traverses, que le comte Oxenstiern pourroit former. Il l'a fait, et bien plus ouvertement et avec bien plus d'acharnement, que je n'aurois cru. Il a fait mettre pour cet effet l'article, par lequel le roy de Suède demande des dédommagemens. Les autres l'avoient souffert pour le contenter, dans le dessein néantmoins de s'en départir.

Pour répondre à cet article j'ay fait voir succintement et en général, que V. M. avoit satisfait et au de-là à tous les devoirs d'un bon allié. Le comte Oxenstiern s'est opiniâtré là-dessus et s'est expliqué à la chancellerie, qu'il ne pouvoit s'empêcher de faire voir les mauvais traittemens, que le feu roy de Suède avoit receu de la France. Il a représenté à Oliverskranz, qu'il estoit de son intérest, puisqu'il estoit ambassadeur à Nimègue avec luy, de dresser un escrit, dans lequel on expliqueroit tous ces sujets de plainte. Oliverskranz et Okrielm, qui y estoit secrétaire d'ambassade de Suède, ont donc travaillé depuis quinze jours à ramasser tout ce qu'ils ont pu, pour en former un mémoire. La comtesse Oxenstiern s'en est réjouye publiquement chez elle et a dit à sa table,

que son mary avoit enfin trouvé moyen d'empêcher l'alliance de la France; qu'il faisoit faire un escrit pour prouver, combien elle avoit esté dommageable à la Suède, et cela s'est tellement répandu, que je n'en ay pas eu une médiocre inquiétude. J'ay même soupçonné, que Oliverskrans n'eût parlé à Piper sur ce sujet, car ce sénateur (que j'avois prévenu et qui avoit assuré quelques jours auparavant, que, si le comte Oxenstiern portoit un tel escrit au roy, il en seroit mal receu) avoit tenu quelques discours, qui, ne me paroissant pas si formels, m'avoient bien mis en peine

Outre cela, Sire, cet homme de la chancelerie m'a averti, que Lillierot a escrit, qu'on estoit fort allarmé en Hollande de l'alliance, qui se traittoit icy entre V. M. et le roy de Suède; que ce ministre a rapporté et même appuyé les raisons, que le pensionnaire Heinsius luy avoit allégué, par lesquelles la Suède ne devoit pas faire d'alliance avec V. M. Ce même homme m'a aussi appris, que Lillierot ayant mandé, que les Estats Généraux souhaitoient fort, qu'on adjoutât à l'acte qu'on a donné à Hekeren de confirmation des traittez, qui subsistent entre la Suède et la Hollande, un article de garantie du traitté de Ryswick, et que l'Angleterre avoit dessein de demander la même chose, sur cela, dis-je, on a donné ordre à Lillierot de demeurer encore à la Haye, quoyqu'il eût déjà pris congé des Estats Généraux, d'ecouter les propositions, qui luy seroient faites, et d'en rendre compte, en suite de quoy on luy envoyerait des instructions. Tout cela, Sire, m'a fort allarmé et m'a fait passer de méchantes heures. J'ay eu peur, que le comte Oxenstiern, en éloignant la réponse, qu'on me devoit rendre, ne donnât lieu aux Hollandois et aux Anglois d'avancer leur traitté et peut-estre de me prévenir, joint à cela, que je trouvois très fâcheux d'estre exposé à tout ce que ceux de la maison du comte Oxenstiern publioient par la ville, et sur tout, qu'on accrochât cette affaire sur des prétextes aussi injustes

et aussy injurieux que ceux dont on se servoit. Cela m'a obligé de redoubler mes soins.

J'ay envoyé chez Piper cette personne, à qui il explique librement ses sentimens, ne croyant point que j'aye aucune correspondance avec lui. Cet homme luy a dit tout ce que je souhaitois des traverses du comte Oxenstiern, des veues qu'il a là-dedans et des discours de sa femme, comme en ayant ouy parler en ville. Piper luy a répondu, que le comte Oxenstiern avoit des raisons bien pressantes d'estre dans le party des alliez et pour empêcher l'alliance; que sa femme avoit receu depuis peu des présens très considérables du roy d'Angleterre et du duc d'Holstein; qu'elle en attendoit encore à l'arrivée de ce duc et qu'elle appréhendoit de ne les point recevoir, s'il trouvoit que l'alliance fut conclue avec la France; que c'estoit pour cela qu'ils apportoient tant de délais; que pour luy, il n'osoit point presser cette affaire avec tant de chaleur, parce qu'on l'accusoit déjà de trop de partialité pour V. M. et que, si après l'alliance faite on n'estoit point content de la France, on s'en prendroit à luy et on le décréditeroit auprès du roy son maître; qu'ainsi il estoit obligé d'user de grandes précautions, mais que l'affaire se feroit néantmoins malgré Oxenstiern. La femme de Piper est survenue là-dessus, et son mary s'estant retiré, elle a fait quelques reproches à cet homme, qui faisoit semblant de n'estre point dans mes intérests. Elle luy a dit, qu'elle et son mary m'avoient bien des obligations; qu'il n'y a sorte de civilité et d'honnesteté, que je ne leur témoignasse; que son mary luy avoit dit, que l'alliance se feroit; qu'il sçauroit bien en venir à tout, mais qu'il ne vouloit point découvrir si fort ses sentimens.

J'ay envoyé mon secrétaire chez Polus et chez Berghenhielm. Ce sont deux personnes d'honneur et de probité. Ils ont témoigné l'un et l'autre, que, quoyqu'on tâchat d'éloigner la conclusion de cette affaire, ce n'estoit point

cela qui eût empesché qu'on ne m'eût pas rendu réponse, mais que les commissions, dont le roy les avoit chargés, et particulièrement celle du comte Bielke, à laquelle ils avoient ordre de travailler sans relâche, les avoit empêché de songer à celle de l'alliance. Du surplus, ils n'ont pas paru vouloir s'arrester à l'escrit du comte Oxenstiern. Je say même, que Berghenhielm a dit chez le roy, que cet escrit ne serviroit qu'à aigrir les affaires et ne donnoit aucun tittre au roy de Suède pour obtenir ce que l'on demandoit. Polus en a parlé de même à la chancellerie et a eu de grosses paroles sur ce sujet avec le comte Oxenstiern.

J'ay parlé moy-même avant-hier au comte Guldenstolpe. Il m'a appris, que le comte Oxenstiern avoit leu la veille à la chancellerie cet escrit, dressé par Okrielm sur les mémoires d'Oliverskrans; qu'ils avoient tous témoigné, que ce mémoire ne faisoit rien à l'affaire dont il s'agissoit; qu'il ne serviroit qu'à exciter des contestations. En un mot, il m'a assuré, qu'il avoit esté résolu qu'on ne me le liroit point. Je ne say, si depuis cela il n'y aura rien eu de changé, car je n'ay pas encore esté à la chancellerie. Apparemment on m'envoyera prier de m'y rendre aujourd'huy.

En cas que le comte Oxenstiern me lise cet escrit, ou que n'ayant pas la liberté de le faire, il m'en dise à peu près le contenu, j'ay résolu de luy dire, que je ne voulois rien répondre à ce qu'il venoit de me dire; que je ne m'estois engagé dans les conférences que dans la veue de ne rien dire et de ne rien avancer que ce que je croirois qui pourroit contribuer à rétablir une bonne et parfaite amitié entre V. M. et le roy de Suède; que tout ce que j'avois allégué dans la précédente conférence n'avoit esté que dans cet esprit-là et pour faire voir, que V. M. avoit rempli tous les devoirs d'un bon et fidel allié; que j'en voulois encore demeurer là et que

je n'entrerois pas dans le détail de tout ce qui s'est passé à la conclusion des différens traittez, pour ne me point départir de ce que je m'étois proposé d'éviter toute sorte de dispute; que je leur dirois seulement en général, que V. M. n'a rien épargné, ni le sang de ses sujets, ni son argent, pour faire avoir satisfaction à la Suède; qu'ayant envoyé différens ministres en différens endroits, chacun avoit fait de son mieux et selon ce qu'il avoit cru estre le plus utile pour le bien de l'affaire; qu'on n'avoit pu rien faire de plus salutaire pour la Suède que de détacher les princes liguez, l'un après l'autre; qu'on avoit donné pour cet effet 300m. escus au duc d'Hanover, 300m. escus à l'électeur de Brandebourg, 100m. escus à l'evesque de Munster et que le roy de Dannemark estant demeuré le dernier à s'accommoder, V. M. n'avoit voulu écouter aucune proposition de sa part, qu'il n'eût consenti à restituer jusqu'au dernier village, qu'il avoit pris sur la Suède, ce qui estoit le plus important pour cette couronne, à quoy je pouvois adjouter, que tous les traittez, qui ont esté faits là-dessus, ont esté ratiffiez, approuvez et exécutez, et que c'estoit une affaire entièrement consommée, outre qu'on n'avoit pas veu dans ces derniers temps, que les alliez, qui sont entrez en guerre pour les autres et qui en ont souffert, ayent demandé des dédommagemens; qu'aussi il me sembloit que ce dont il s'agissoit à présent estoit de travailler de part et d'autre à renouer les anciennes alliances, qui ont toujours esté si avantageuses aux deux royaumes; que V. M. y estoit portée et que je pouvois assurer, qu'Elle estoit toujours disposée à donner à S. M. suédoise toutes les marques d'une parfaite estime et d'une cordiale amitié et à luy faire connoistre, combien Elle avoit à coeur ses intérests; qu'Elle ne pouvoit en donner des marques plus précises qu'en voulant les rendre communs avec les siens par une bonne alliance; qu'ainsi j'espérois, que le roy de Suède estoit, comme ils m'en ont

assuré de sa part, dans les mêmes sentimens à l'égard de V. M., ils voudroient bien travailler à ce qui pouvoit avancer la conclusion d'une bonne et sincère amitié et alliance entre Votre Majesté et le roy leur maître.

Le comte Guldenstolpe, à qui j'ay communiqué cette réponse, l'a approuvée et m'a dit, que, si j'entrois dans aucun détail, Oxenstiern en prendroit prétexte de faire de nouvelles querelles et de retarder cette affaire. Il m'a prié aussi de donner de bonnes parolles touchant le duché des Deux-Ponts et celuy de Weldenz; que M. de Pomponne avoit fait des réponses là-dessus à Palmquist, dont on avoit sujet d'estre content, mais que les lettres, qui venoient du duché des Deux-Ponts, parloient tout autrement et que l'intendant d'Alsace les tourmentoit toujours et vouloit retenir un des bailliages du duché des Deux-Ponts; qu'il ne croyoit pas que ce fût l'intention de V. M.; qu'il estoit d'autant plus nécessaire que je confirmasse ce que Mr de Pomponne avoit dit, que le comte Oxenstiern s'estoit fort récrié sur les lettres, venues d'Alsace, et avoit dit au roy leur maître, que la France ne se contentoit point des mauvais traittemens, qu'elle a fait au roy son père; qu'elle le vouloit traitter de mesme, et cela dans le temps qu'on négocioit une alliance; qu'il pouvoit juger, comment on en useroit avec luy, quand une fois elle seroit conclue. Il m'a dit, qu'on mande aussi d'Alsace, que les troupes de l'électeur Palatin ne sont pas encore toutes sorties de Weldenz. Je luy ay expliqué les raisons, que j'ay de ne point admettre au traitté de l'empire cette clause dont j'ay fait mention dans mes précédentes *d'un commun consentement*, et je crois l'avoir persuadé. Il s'opiniâtre toujours à ne point vouloir faire mention des traittez avec l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande, et m'a protesté, qu'on ne songeroit point à garantir ces traittez avec l'Angleterre et la Hollande et que Lillierot n'avoit ordre d'attendre que pour voir, si le

roy d'Angleterre ne feroit point proposer au comte Bonde de faire un traitté de commerce.

Je n'ay plus rien, Sire, à faire à cette heure qu'à attendre, qu'on m'invite d'aller à la conférence, ne m'estant point possible de prendre d'autres mesures pour le bon succès de cette affaire que celle dont je viens de rendre compte à V. M.

L'homme de la chancellerie m'a aussi appris, que le pensionnaire Heinsius a confié à Lillierot, que M. de Bonrepaus avoit une proposition à faire d'une alliance avec l'Angleterre et les Estats Généraux pour la succession d'Espagne, mais que pour luy, pensionnaire, il estoit d'avis de ne pas escouter seulement cette proposition, mais que Lillierot luy avoit conseillé d'escouter et de faire parler Mr de Bonrepaus; que peut-estre il feroit de bonnes propositions; qu'en tout cas ils découvriroient par là les sentimens de la France; que Heinsius luy avoit répondu, qu'il ne voyoit point de seureté, à moins que Mr l'électeur de Bavières n'eût la meilleure partie de cette succession, et Lillierot adjoute, que les Hollandois appréhendoient fort, que V. M. ne se mît en possession de l'Espagne. Ce commis m'a fait avertir, qu'on soupçonne icy, que les trouppes danoises, que l'empereur fait semblant d'envoyer en Pologne, et celles, que le roy de Dannemark dit qu'il envoye dans l'élection de Saxe, ne soient destinées pour rétablir le duc de Swerin dans Gustraw, et qu'on a donné des ordres pour s'y opposer. Il me paroist qu'on peut tirer des avis et des lumières de cet homme, qui seront d'une grande utilité. Ainsi j'espère, que V. M. n'aura pas désagréable, que je luy donne cent escus des cinq cent que j'ay encores. C'est peu de chose; mais il vaut mieux luy donner peu et de temps en temps pour le tenir toujours en haleine. Trois cens escus par an suffiront pour un homme comme cela.

Je m'employeray, Sire, autant qu'il me sera possible,

mais conformément aux intentions de V. M. pour l'accommodement des différents, qui sont entre le roy de Danemark et le duc de Holstein. J'ay communiqué au baron Youl les ordres, que V. M. m'a donnez sur ce sujet. Il y a apparence que cette affaire se terminera icy ou qu'elle deviendra irréconciliable, car le roy de Dannemarck et le duc de Holstein souhaitent également, qu'elle ne se traitte plus à Pinemberg.

Ce que V. M. me fait l'honneur de me mander du dessein, qu'elle a de former un camp après le 15e d'Aoust auprès de Compiègne, ne me sera point du tout inutile. On en fait bien du bruit icy, et il y a plus de deux mois qu'on parle des veues que peut avoir V. M. d'assembler un corps d'armée. Je trouveray moyen de placer cela sans affectation, si je vais aujourd'huy à la chancellerie, afin que le roy de Suède ne le puisse ignorer.

Le comte Guldenstolpe commence à se ressentir de s'estre mis mal avec Piper pendant la tutelle. Le roy de Suède vient de lui oster les trois mille escus d'appointement, qu'il avoit eu comme son gouverneur et qu'il luy avoit laissé, et pour faire voir, que ce n'est point par épargne, mais pour les luy oster, le roy de Suède les a donné à un autre. On ne doute pas, que ce ne soit Piper, qui luy a attiré cette disgrâce.

On est étonné de n'avoir pas encore de nouvelles, que le duc d'Holstein soit abordé à Ustedt.

Sire, depuis ma lettre écrite, voyant qu'il estoit trois heures après midy et que je n'avois aucune nouvelle de la chancellerie, j'ay envoyé chez un des commissaires pour tâcher d'estre informé de l'estat, où estoit notre affaire de l'alliance. Il m'a fait dire, que quelque mauvaise volonté qu'eussent de certaines personnes, on n'auroit pas tant traisné à me rendre response, s'ils n'étoient effectivement surchargez d'affaires, mais qu'il pouvoit bien me faire dire en confiance, qu'ils avoient esté assemblez ce matin

pendant trois heures dans la chambre du roy à traitter cette affaire et que le roy de Suède y estoit entièrement porté, aussi bien que tous ceux, qui y avoient esté appellez, et que pour luy, il ne voyoit pas qu'il y eût doresnavant beaucoup de choses, qui pussent empêcher que l'alliance ne fût signée. Cela me fait croire, qu'ils ont résolu de se relâcher après quelques contestations sur la restriction, qu'ils veulent mettre à la garantie du traitté de l'empire; mais j'apréhende aussi, qu'ils ne s'imaginent que je n'insisteray pas de mon costé à vouloir qu'ils garantissent généralement tous les traittez, et que je seray content, pourveu qu'ils le fassent à l'égard de celuy de l'empire sans aucune réserve.

Il a adjouté, que, comme le comte Oxenstiern m'avoit soutenu l'autre jour une chose, qui s'est trouvée fausse, il avoit voulu, pour sa justification et pour faire voir que ce n'estoit qu'un manque de mémoire, faire faire un narré de ce qui s'estoit passé, mais que cela n'arresteroit pas. Il ne s'est pas expliqué, si on me le liroit ou si on ne me le liroit pas, et on n'a ozé le luy demander; mais de quelque façon que ce soit, je vois bien, que cet escrit ne nous fera pas tout le mal, que le comte Oxenstiern s'estoit promis.

J'ay l'honneur d'estre &c.

À Stockholm le 30e Avril 1698.

Les sujets, dont il rend compte au roi dans cette dépêche, sont les suivants: dans l'entrevue qu'il a eue avec MM. de la chancellerie M. Oxenstiern ne lui a pas lu son mémoire; les sept articles séparés ont été changés en forme de mémoire; il les envoie à S. M.; il mentionne ce qui a été dit de part et d'autre sur ces sept articles, principalement sur le premier, regardant le duché des Deux-Ponts; ce qu'il a objecté au nouvel article, ajouté par les commissaires; les difficultés, qu'il a eu à surmonter par rapport au second et au neuvième article du traité; en quoi il a prévalu; jusqu'où au

contraire il a dû céder; les nouvelles prétentions, relatives à trois des articles additionnels, que M. Oxenstiern a mises sur le tapis après la conférence; le souhait de toute la nation suédoise de faire un traité de commerce avec la France; les lettres de la princesse de Meisenheim concernant Bergzabern et Clébourg, qui ont causé beaucoup d'émotion à la cour de Stockholm; une scène véhémente, faite par le roi de Suède à M. Oxenstiern dans l'assemblée de MM. de la chancellerie; on a envoyé à M. Palmquist le projet et le contre-projet; on est inquiet de cette alliance tant en Danemarc, qu'à Berlin; l'électeur de Brandebourg paraît vouloir révoquer M. Dona, à ce que M. le baron Juel dit; ce même baron assure, que le duc de Zell travaille, quoiqu'avec peu de succès, à engager plusieurs princes d'Allemagne dans les intérêts du roi d'Angleterre; le roi d'Angleterre, pressentant la mort prochaine du roi d'Espagne, presse l'empereur de faire la paix avec le Turc; des lettres de Berlin portent, que le roi de Pologne a brusqué le magistrat de Dantzick; cette ville a refusé de prêter quelques millions à son roi; le duc de Holstein vient d'arriver à Stockholm; M. d'Avaux fait part des grands honneurs, que le roi de Suède a fait rendre à ce duc; ce duc a envoyé dès son arrivée faire un compliment à l'ambassadeur de France, qui a répondu à sa civilité en demandant audience, mais de manière qu'il ait pris d'avance ses précautions quant au cérémonial; il a dit à M. Pincier, qu'il ne se departirait pas de ce qu'il avait soutenu autrefois à l'égard du désir du duc de Holstein d'être compris dans le traité.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honorée le 10 de ce mois.

Je ne puis mieux faire connoistre à V. M. ce que j'ay fait en exécution de ses ordres au sujet de l'alliance avec la Suède qu'en luy rendant un compte exact de ce qui s'est passé sur ce sujet depuis ma dernière lettre.

Je fus invité jeudy dernier, 24 de ce mois, d'aller à la chancellerie. Je vis bientost, que le roy de Suède

s'estoit expliqué nettement aux commissaires; qu'il vouloit, que l'on conclût l'alliance avec V. M. et que les autres membres de la chancellerie avoient prévalu sur le comte Oxenstiern. En effet, il ne me lut point ce grand mémoire, qu'il avoit fait dresser par Okrielm, et j'ay appris depuis, que, quand il avoit porté au roy cet escrit, par lequel il prétendoit faire voir, combien la Suède avoit souffert de s'estre alliée avec la France, espérant de rompre par là ou du moins d'acrocher l'alliance, il avoit esté très mal receu, et le roy luy avoit lavé la teste. Cela fait voir, que Piper est un homme de France et effectif et très bien intentionné.

Mrs de la chancellerie n'ont pas insisté non plus à me faire admettre les sept articles séparez, qu'ils m'avoient proposé d'adjouter au traitté. Ils les ont changés en forme de mémoires, se rapportant du surplus et se confiant à la justice et à la générosité de V. M. J'ay trouvé les mémoires couchez en termes un peu forts en de certains endroits; mais comme ils ne font point partie du traitté et qu'ils n'en arrestent pas la signature; qu'ils se contenteront même sur plusieurs points de simples complimens et d'assurances de bonne volonté (comme il arrive presque toujours en pareille occasion), j'ay jugé plus à propos de laisser ces mémoires tels qu'ils les ont dressé, que d'y faire changer quelque chose, puisque, si je l'avois fait, j'aurois donné lieu de croire, ou du moins de dire, que j'aurois approuvé le reste.

Je me donne l'honneur d'envoyer à V. M. ces mémoires. Je suis obligé de lui dire, qu'ils sont fort échauffez sur le premier, qui regarde le duché des Deux-Ponts, et que le roy de Suède auroit aussi pris feu, si d'un costé il n'estoit contesté de faire alliance avec V. M. et si de l'autre il n'espéroit qu'elle luy donnera satisfaction. Pour moy, je n'ay pu répondre autre chose, lorsqu'on m'a demandé, si V. M. ne vouloit pas restituer le duché des

Deux-Ponts au roy de Suède, si non que V. M. ne prétendoit rien retenir de ce qui appartenoit au roy de Suède et qu'Elle luy rendroit le duché des Deux-Ponts tout entier. Aussi ils m'ont dit, que, quoyque l'intendant d'Alsace leur fist des difficultez, Mr de Pomponne les avoit assurez que, si Bergzabern estoit du duché des Deux-Ponts, Votre Majesté le restitueroit.

Mais, Sire, ils m'ont appris dans cette dernière conférence, qu'ils venoient de recevoir une lettre de Mr de Barbesieux, qui mandoit à la princesse de Meysenheim, que V. M. ne vouloit en effet retenir aucune chose du duché des Deux-Ponts à l'égard du domaine utile, mais que pour la souveraineté de Bergzabern et de Clébourg, elle prétendoit, qu'elle luy appartenoit en vertu de l'article du traitté de Ryswick, qui marque expressément, que V. M. demeurera souverain de ce qui est en Alsace. Cette lettre les a fort allarmez. Le comte Oxenstiern s'en est prévalu et en a pris occasion d'en parler au désavantage de la France. Le roy de Suède a répondu très sagement et a témoigné, qu'il falloit attendre ce que V. M. décideroit là-dessus; que pour luy il estoit persuadé, qu'elle luy feroit justice et que, si elle ne le faisoit pas, il seroit temps alors de voir ce qu'on aura à faire, sans faire tant de bruit à présent et tant crailler hors de propos. Le désir qu'il a, comme j'ay déjà dit, de rentrer en amitié avec V. M. et la prévention, où il est qu'il aura satisfaction sur ce qu'il demande du duché des Deux-Ponts, l'ont fait parler de la sorte. C'est pourquoi il est à craindre, que, s'il se trouvoit déceu de ses espérances et qu'on luy pût faire accroire par là, que V. M. le maltraitte et le méprise (comme on en avoit faussement persuadé le roy son père), il est à craindre, que ce jeune prince ne prenne des résolutions, dont il ne démordroit pas de l'humeur qu'il est, quand tout son royaume devroit estre bouleversé.

Les commissaires se sont étendus fortement sur cet article. Ils m'ont allégué plusieurs raisons. Celles, sur lesquelles ils ont le plus appuyé, sont premièrement, que jamais les princes de la maison d'Autriche, ni qui que ce soit autre n'a eu la souveraineté sur les baillages en contestation; que ces baillages n'ont jamais esté soumis à l'intendance d'Alsace, ni à la souveraineté de V. M, que depuis les réunions de 1681, et qu'on ne peut refuser au roy de Suède ce qui est stipulé dans le traitté, de remettre les choses comme elles étoient avant les réunions. En second lieu et sur quoy ils se fondent entièrement est l'article 9 du traitté de Ryswick, qui porte expressément, qu'on rendra au roy de Suède, en qualité de comte Palatin du Rhin, de comte de Sponheim [1]) et de Weidenz, son ancien duché des Deux-Ponts, libre et dans son entier, avec toutes ses appartenances et dépendances et les droits, dont les comtes Palatins et ducs des Deux-Ponts, prédécesseurs de Sa Majesté suédoise, ont joui ou pu jouir, conformément à la paix de Westphalie, en sorte que tout ce que la couronne de France a prétendu jusques icy sur ce duché en tout ou en partie, sous quelque tittre que ce soit, et qu'elle a occupé, revienne de plain droit à Sa Majesté suédoise [2]).

Ils concluent de là, qu'on doit rendre tous les baillages du duché des Deux-Ponts au roy de Suède, puisque les ducs des Deux-Ponts, ses prédécesseurs, en ont toujours eu la souveraineté. Quelques-uns d'eux m'ont prié en particulier de considérer, que ce qui avoit le plus contribué à éloigner la Suède des intérests de V. M. après la paix de Nimègue estoit l'affaire des Deux-Ponts; que celle,

---

1) Le ci-devant comté de Sponheim était situé au sud-ouest de Mayence.

2) Voir *Actes et mém. des négoc. de la paix de Ryswick*, IV, p. 19 et suiv.; 66 et suiv.

qu'on vouloit faire à cette heure au roy de Suède, avoit bien moins de fondement. Ils m'ont demandé, si V. M. vouloit traitter plus mal ce prince, qu'Elle n'avoit traitté les princes d'Oranges, qui, ayant eu les armes à la main contre V. M., n'ont pas laissé d'estre rétablis dans une propriété et une souveraineté, quoique l'une et l'autre fussent contentieuses. Ces personnes m'ont aussi représenté, que Bergzabern n'est pas dans ce qui est compris sous le nom d'Alsace. Il ne m'appartient pas de dire mon sentiment là-dessus; mais dans les cartes de Sanson les plus nouvelles [1]) Bergzabern est marqué dans le Palatinat. Il y a auprès une langue de terre de l'Alsace (où est situé Veissenbourg), qui entre dans le Palatinat et dans ses anciennes divisions. Il met Bergzabern, ville située dans le Palatinat, au duc des Deux-Ponts. Pour Clébourg [2]), il dit, qu'il est en Alsace. Ce que je puis adjouter à cela, Sire, c'est que je sçay de bon endroit, que quelque désir qu'ait le roy de Suède de faire l'alliance, il ne consentira pas à l'échange des ratifications, qu'après qu'il sera assuré de la restitution entière du duché des Deux-Ponts. Je prévois, qu'une réponse, qui ne le satisfera pas, l'arrestera tout court, car il ne croit pas devoir estre le premier à garantir un traitté, qui lui oste une partie d'un duché dont il porte le nom. Je suis très fâché de le dire à V. M.; mais il est de mon devoir de le faire: le roy de Suède est plus sensible à ce qui regarde le duché des Deux-Ponts, dont il porte le nom, qu'aux

---

1) Voir sur les cartes de Sanson, Nicolas, père, et Guillaume, fils, Lenglet du Fresnoy, *Méthode pour étudier l'hist.*, 1772, X, p. 31 et suiv.

2) De même que Bergzabern Clébourg appartenait au grand-bailliage de Neucastel ou Bergzabern, faisant partie du duché des Deux-Ponts. Voir Busching, *Nieuwe géographie* (nouvelle géographie), traduction hollandaise de de Jongh, 1765, III (3), p. 1237.

Estats mêmes de Suède, et croiroit, qu'on feroit peu de cas de luy et de son amitié, si on la mettoit en compromis avec la souveraineté d'un baillage, qui n'est d'aucune conséquence pour V. M. et qui démembre l'héritage de ces [1]) ancestres.

J'ay demandé, qu'on changeât les termes des articles 3 et 4 touchant Bresme et la succession de Clèves et de Julliers. Je l'ay pu faire, sans que cela tirât à conséquence, puisqu'il s'agissoit de mes propres parolles, et qu'ils avoient mis, que j'avois déclaré, que V. M. non *defuturum asserendis Sueciae juribus in pace Westphalica fundatis.* Ce mot *non defuturum* pouvoit estre interprété différemment, et j'ay cru, qu'il falloit expliquer, de quelle manière V. M. ne manqueroit pas d'assister la Suède, qui est, comme je leur avoit dit, par ses bons offices. Je n'avois pas voulu faire la même réponse sur l'article, qui regarde la succession de Julliers, qui est tout-à-fait déraisonnable; mais comme ils m'ont demandé, si V. M. refuseroit ses bons offices pour l'exécution des traittez de Westphalie, je leur ay témoigné, qu'en ce cas-là V. M. ne les refuseroit pas.

J'ay répondu en termes généraux, selon que je me l'étois proposé, à l'article 5 sur les dédommagemens prétendus, et le comte Oxenstiern, qui estoit battu de l'oiseau [2]), m'a dit, qu'il ne vouloit pas non plus entamer cette matière pour éviter toute sorte de contestation.

Pour ce qui est de l'article 6, par lequel ils demandent le payement des subsides, et le 7, qui parle de vaisseaux véritablement suédois, qui ont esté confisquez, et dans lequel ils témoignent, qu'il seroit à propos de faire un traitté de commerce, comme ce sont choses, ausquelles je n'ay pas consenti, et qu'elles n'engagent V. M.

---

1) ses.

2) La locution „être battu de l'oiseau" signifie „être découragé."

en aucune façon, j'ay cru à propos de ne rien dire, croyant que, si je m'expliquois, il n'estoit pas possible, ou que je ne leur donnasse quelqu'espérance, ou que je la leur fisse perdre, en sorte que je donnerois lieu au comte Oxenstiern de faire de nouvelles difficultez et de donner des défiances des intentions de V. M., ce qui nous mèneroit à l'infini.

Depuis cette conférence les commissaires ont adjouté un article, qu'ils ont demandé que je misse dans le traitté touchant la garantie des traittez d'Olive et de Roschild et des droits de M. le duc d'Holstein. Je savois bien, que c'est Guldenstolpe, qui a proposé les deux premiers, ne croyant pas, que j'y ferois difficulté, et le comte Oxenstiern y a fait adjouter le dernier; mais j'ay répondu, pour ce qui touche les droits du duc de Holstein, qu'on ne pouvoit garantir une chose, qui estoit actuellement en contestation, et pour ce qui est des traittez du Nord et celuy d'Olive, qu'il estoit vray, comme ils disent, que V. M. les avoit garantis par le traitté de 1672, mais qu'elle entroit alors en guerre et que le traitté, qu'elle faisoit dans ce temps-là avec la Suède, y pouvant engager cette couronne, on avoit cru la devoir mettre en seureté en garantissant ces traittez-là, mais qu'en 1661, après la paix faite et dans les mêmes circonstances, où nous sommes à présent, on ne songea pas seulement à garantir les traittez du Nord et d'Olive; qu'il en estoit de même à présent et que V. M., ne voyant pas, qu'on me dût parler de ces affaires-là, ne m'avoit donné aucun ordre; aussi bien que cela estoit inutile, et que V. M. estoit engagé par ces mêmes traittez-là à leur garantie.

A l'égard, Sire, des articles, qui doivent composer le traitté, il n'y a eu de difficulté que sur le second, qui touche la garantie des traittez de Ryswick, et sur le 9e, dans lequel ils ont mis la clause d'*amicissima gens*. Les termes, qu'il convenoit de changer dans quelques autres

articles, sont relatifs au second et se décident par les mêmes raisons.

Pour ce qui est du second article, ils l'avoient dressé d'une manière que la Suède ne garantissoit ny les traittez d'Espagne, d'Angleterre et d'Hollande, ny celuy de l'empire en son entier, ayant mis ces mots *communi consensu* à la garantie du traitté de l'empire. J'ay considéré, quelles pouvoient estre les intentions de V. M. sur ces difficultés, et je n'ay pas hésité sur ce qui touchoit le traitté de l'empire. J'ay répété les mêmes raisons, que j'avois alleguées cy-devant sur la clause, *quoad ea*, puisque celle *de communi consensu*, quoiqu'elle signifie autre chose, faisoit toujours le même effet. Je me suis déclaré si positivement, qu'il n'y avoit point d'alliance à faire à ce prix-là, qu'on s'en est désisté. Guldenstolpe, que j'avois déjà persuadé de mes raisons, n'a pas insisté là-dessus dans cette dernière conférence. Je crois, Sire, avoir obtenu un grand point, que le traitté de Ryswick, fait entre V. M. et l'empire, soit garenti par la Suède sans aucune clause, ni restriction, et il y a apparence, que cela dissipera toutes les caballes, qui se formoient pour s'opposer au 4e article. Je n'ay pas trouvé la même facilité touchant la garantie des autres traittez. Ils m'ont dit, que le principal intérest de V. M. et du roy de Suède regardoit la tranquillité de l'empire; que jamais la France et la Suède ne s'estoient alliées que dans cette veue-là; que la Suède n'estoit jamais entrée dans ce qui regardoit l'Espagne ou la Hollande; qu'elle ne vouloit pas non plus s'y embarasser à cette heure, et que c'estoit assez que V. M. et le roy de Suède reprissent leurs anciennes liaisons pour les mêmes fins qu'ils s'estoient unis autrefois; enfin ils m'ont déclaré nettement, que le roy de Suède ne garantiroit point d'autre traitté que celuy de l'empire.

Comme j'avois sceu, qu'on me devoit faire difficulté, ainsi que V. M. aura veu par mes lettres précédentes,

quoique je ne crusse pas qu'elle dût estre insurmontable, j'avois raisonné en moy-même sur ce que j'aurois à faire. Il m'avoit paru, que le but principal de ce traitté devoit estre de détacher la Suède des alliez et de la faire rentrer dans ses anciennes maximes et de l'engager à maintenir un traitté, contre lequel des princes protestans commençoient à exciter des caballes et par lequel on cède à V. M. une des plus puissantes villes de l'empire; que j'obtiendrois tout cela, si je faisois une alliance pour maintenir en son entier le traitté, fait à Ryswick avec l'empire; qu'il n'en estoit pas de même des autres traittez; que V. M. n'y avoit pas gagné un pouce de terre; qu'ainsi on n'avoit rien à luy garantir; que cependant, si elle estoit attaquée, l'article de la deffense mutuelle engageoit également la Suède à prendre le parti de V. M.

J'ay releu mes instructions, et j'ay trouvé, que V. M. m'ayant ordonné de convenir d'un traitté, qui eût pour fondement de former de nouvelles liaisons entre V. M. et le roy de Suède et de garantir réciproquement les derniers traittez de paix, faits à Ryswick, Elle adjoute, qu'un semblable motif produisit le traitté, conclu entr'Elle et le roy de Suède, Charles Gustave, après la conclusion de ceux de Westphalie pour la garantie de ces traittez; que ce fut dans cette mesme veue que ce prince entra dans la ligue du Rhin; que le roy Charles XI son fils et son successeur continua cette même alliance, et que le traitté, conclu en l'année 1661 entre V. M. et ce prince, eut le même effet. Or dans tous ces traittez, que V. M. donne pour exemple de celuy, qu'elle m'ordonne de faire, on ne garentit que les traittez de l'empire. Mais, Sire, ce qui m'a entièrement déterminé a esté la nécessité d'en passer par là, ou de voir ce traitté rompu et la Suède remise dans les intérests des alliez. Le roy de Suède ne vouloit absolument point s'obliger à garantir les autres traittez, et je n'estois pas en droit de l'y obliger. Ainsy

j'ai cru, que V. M. n'aprouveroit pas, qu'ayant obtenu tout ce qu'elle pouvoit souhaiter du costé de l'empire, je perdisse cet avantage et je rompisse sur une chose, que je ne crois pas de grande utilité pour V. M. et qu'il ne m'estoit pas possible d'obtenir.

Mais avant que de consentir à passer cet article de la sorte j'ay voulu mettre à exécution la pensée, dont j'ay déjà rendu compte à V. M. de profiter de ce refus des Suédois, pour leur lier les mains et les empêcher de faire des traittez de garantie avec l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne.

J'ay donc remontré, que je croyois le roy de Suède trop juste pour prendre des engagemens avec d'autres princes, qu'il n'auroit pas voulu prendre avec V. M.; que, puisqu'il ne vouloit pas s'embarasser dans les traittez, faits lors de l'empire, je ne doutois point, qu'il ne s'y engageroit pas non plus avec d'autres princes; que V. M. m'avoit donné ordre de faire un traitté pour le maintien de la paix générale, rétablie par les traittés, faits à Ryswick; que je ne pouvois me départir de mes ordres, si je n'avois de quoy faire voir à Votre Majesté l'impossibilité de les exécuter et que cette impossibilité ne pouvoit estre prouvée, s'ils ne me donnoient la parole du roy de Suède, qui seroit protocolée, qu'il ne veut entrer en garentie que des traittez qui regardent l'empire et qu'il ne s'engagera point avec aucun prince ny estat que ce pût estre, ni à la garantie, ni au maintien des autres traittez, faits à Ryswick; qu'avec ces seuretez-là tout ce que je pourrois faire estoit de signer avec protestation; que comme j'allois au-delà de mes ordres, je ne signois que sub spe rati, et en cas que V. M. approuvât ma conduite.

J'ose prendre la liberté de dire à V. M., qu'après avoir bien fait réflexion à cette affaire, il m'a paru qu'il estoit plus avantageux à V. M. de ne pas stipuler la garantie de ces traittez avec la Suède et d'empescher, qu'elle ne

les garantît avec d'autres princes, que si nous les avions compris dans cette alliance et que la Suède eût pris des engagemens avec l'Angleterre et les Estats Généraux. Je ne doute pas même, que, comme le comte Oxenstiern veille sans cesse pour surprendre le roy son maître en faveur des alliez et que Okrielm le sert en cela, qu'ils n'eussent pu trouver moyen dans la suitte de prendre le temps de la maladie ou de l'absence de quelqu'un de la chancellerie pour faire quelque nouvel acte avec les Hollandois ou adjouter quelqu'explication au traitté de garantie, qu'ils auroient fait avec les Estats Généraux et qui auroit anéanti les engagemens pris avec V. M., ce qu'ils ne pourront faire à cette heure. Si en cela, Sire, j'ay mal raisonné ou si j'ay fait quelque chose, quoyque par nécessité, qui ait déplu à V. M., je luy en demande très humblement pardon, et je la supplie de considérer, que ce n'est ni manque de zèle pour son service, ni manque d'application.

Les commissaires m'ont témoigné, qu'ils trouvoient ma demande fort raisonnable; qu'ils pouvoient m'assurer par avance, que le roy leur maître ne feroit point de traitté de garantie des autres traittés, conclus à Ryswick avec quelque prince que ce fût, mais que, pour m'en donner une parole plus authentique, ils vouloient en rendre compte au roy leur maître et qu'ils me diroient ensuite sa réponse.

La seconde difficulté, Sire, a esté touchant le 9e article, où ils avoient laissé la clause d'*amicissima gens*. Le comte d'Oxenstiern a fort insisté là-dessus. Je m'en suis deffendu sur ce que je n'avois pas d'ordre et que V. M. n'admettoit point de clause générale, mais faisoit différens traittez selon sa convénience et les avantages, qu'il en tiroit pour ses sujets. Je n'ay pas voulu alléguer, que cette clause ne se mettoit jamais que dans un traitté de commerce, ne voulant pas seulement nommer ce nom-là pour ne leur pas donner lieu de me parler du commerce. Ils n'ont pas

laissé pour cela de me demander, que, puisque je ne voulois pas admettre cette clause, je convinsse du moins par un article du traitté, que, quand il seroit signé, on travailleroit à un traitté de commerce. Tout ce que j'ay pu répondre a esté, que V. M. ne m'ayant point donné d'ordre là-dessus, il ne m'appartenoit pas de l'engager de la sorte sans sa permission. Le comte Oxenstiern m'a demandé, pourquoy je refusois à cett'heure de promettre, que V. M. feroit un traitté de commerce, puisque je luy en avois proposé un il y a trois ans. Je luy ay répondu, que cette proposition, que je luy avois faite, devoit faire connoître les bonnes intentions de V. M. et qu'on ne devoit pas douter, qu'elle ne connût que son intérest estoit d'avantager le commerce de Suède, pour diminuer celuy des Anglois et des Hollandois, qui n'estoit que trop considérable.

Au sortir de cette conférence le comte Oxenstiern, qui s'estoit imaginé de m'arrester sur le second article et que le traitté se pourroit rompre, voyant au contraire, qu'il estoit prest à se conclure, n'a point eu d'autre resource que de se récrier sur ce que je ne voulois pas stipuler, que V. M. feroit un traitté de commerce. Il a représenté, qu'il y avoit asseurément quelque chose là-dessus [1]). Il a envoyé chercher ceux de la chambre du commerce, pour s'instruire plus particulièrement sur cette matière-là et tâcher de trouver de quoi accrocher ce traitté.

Il a tenté en même temps une autre chose bien maligne. Quand on me proposa d'abord d'adjouter les sept derniers articles, je le refusay sur ce que ce n'estoit pas des choses à mettre dans un traitté, ni qu'on pust exiger de V. M., mais seulement demander ses offices. Ils convinrent que j'avois raison et ne m'ont donné en effet toutes leurs demandes que par forme de mémoire, comme

1) là-dessous?

j'ay marqué cy-dessus; mais comme je fus sorti de la conférence, le comte Oxenstiern a proposé de remettre ces mémoires en forme d'articles et de me les faire signer. Je le sceu le lendemain par le comte Polus, que j'allay voir pour savoir, si j'avois encores quelqu'éclaircissement à donner. C'est un très honneste homme et qui a agi en cette occasion avec plus de vigueur qu'il n'a coutume de faire. J'ay envoyé aussitost à la chancellerie faire mes remontrances.

Le comte Oxenstiern s'est incontinent désisté de cette prétention, à la réserve de trois articles, qu'il a soutenu qu'on devoit insérer dans le traitté, savoir celuy de la restitution entière du duché des Deux-Ponts, celuy du payement du restant des subsides, et celuy qui regarde les vaisseaux confisquez, avec l'article qu'ils ont adjouté de la garantie des traittez du Nord. Ces difficultez ne m'inquiétoient pas tant que celle, qui touchoit la stipulation du traitté de commerce, parce qu'en cela il propose une chose, qui est selon le goût de toute la nation, qui ne souhaite rien tant que de faire un traitté de commerce. Par malheur on receut icy le même jour des lettres de la princesse de Meisenheim, qui mande que les intendans de Votre Majesté font toujours les mêmes difficultez sur Bergzabern et Clébourg, et même, que le gouverneur de Strasbourg avoit envoyé des troupes en faveur de l'électeur Palatin. Je ne sçay, si c'est pour mettre dans un fort, appellé Catherinebourg [1]), qui est des dépendances du duché des Deux-Ponts, ou si c'est pour luy en faciliter la possession.

Quoy qu'il en soit, ces dernières lettres ont causé icy une fort grande altération et je suis persuadé, qu'elles auroient entièrement [2]) la négotiation du traitté d'alliance,

1) Situé dans le grand-bailliage de Neucastel ou Bergzabern. Voir Busching, à l'endroit, cité ci-dessus, (p. 214, *note* 2), p. 1237, *note*.

2) entièrement rompu.

si elle n'avoit pas esté si avancée. Cependant M. le comte Oxenstiern a cru ne pouvoir jamais trouver une plus belle occasion pour la rompre et pour remettre la Suède dans les intérests de l'empereur et du roy d'Angleterre. Le roy de Suède ayant fait assembler ceux de la chancellerie pour terminer les difficultez qui restent, M. le comte Oxenstiern a parlé avec une véhémence, qui n'est pas imaginable, et a représenté les malheurs, dont la Suède seroit accablée, si elle faisoit alliance avec Votre Majesté, qui ne vouloit pas seulement luy promettre aucune des choses, qu'il demande et qui sont avantageuses à la Suède; qu'on voyoit assez, que V. M. n'avoit d'autre veue que de le détacher des alliez; qu'après cela elle le négligeroit et le maltraitteroit, comme elle commençoit déjà à faire. Le roy de Suède l'a écouté paisiblement; mais lorsqu'après avoir dit tout ce qu'il pouvoit contre V. M., il a adjouté, que le roy l'ayant mis à la teste de la chancellerie pour les affaires étrangères, il estoit obligé en conscience de dire ses sentimens pour le bien de l'estat, le roy l'a interrompu et luy a dit: *Et moy ne vous-ay je pas dit les miens et que je voulois absolument faire alliance avec le roy de France et estre de ses amis?* [1]) Mr le comte Oxenstiern a voulu répliquer et parler de sa conscience et de son devoir; mais le roy l'a fait taire et luy a déclaré positivement, qu'il vouloit qu'il conclût.

Je ne sçay encore, si M. le comte Oxenstiern se rendra pour cette fois-cy ou s'il s'opiniâtrera à quelqu'une de ces difficultez. Je sçay seulement, qu'il a déclaré à la chancellerie, qu'il vouloit qu'on mît dans le protocole, que luy-seul n'a pas esté d'avis, qu'on fît alliance avec la France, et qu'on ne devoit pas se prendre à luy de tous les malheurs que cette alliance attireroit à la Suède et

---

1) Ce passage a été emprunté au manuscrit par M. de Flassan dans son *Hist. générale de la diplomatie française*, IV, p. 170 et suiv.

du peu de satisfaction que l'on recevroit de Votre Majesté. Je ne puis m'empescher de dire, que ceux, qui sont le plus portez pour l'alliance de la France, ne laissent pas d'estre estonnez et même d'entrer en quelque soupçon de ce que je ne veux m'engager par aucun article, ni pour un traitté de commerce, ni pour le restant des subsides, ni pour la restitution des vaisseaux, qui se trouveront avoir esté véritablement suédois. Palmquist a mandé, qu'on luy avoit parlé à la cour de V. M. du traitté, qui se faisoit icy, et qu'on avoit esté estonné, qu'il n'en fût pas instruit, et qu'il estoit du service du roy de Suède, qu'il le fust. On luy envoye aujourd'huy le projet que j'ay donné et le contreprojet qu'ils m'ont rendu. S'il peut mander quelque chose, qui les oste de l'incertitude, où ils sont sur les choses, que je n'ay point voulu leur refuser, sans néantmoins leur en donner aucune espérance, cela feroit sans doute un mauvais effet icy, si l'alliance n'estoit pas conclue, lorsque la réponse de Palmquist arrivera.

J'appréhende, Sire, d'estre entré dans un trop grand détail. Je sçay bien, que je pouvois faire savoir le résultat des conférences, sans en mander toutes les particularitez, ni tout ce qui s'est passé hors des conférences. C'est ce qu'on pourra retrancher, si cela importune Votre Majesté; mais pour moy, j'ay cru, que je ne devois obmettre aucune chose et que rien ne peut mieu donner à connoistre à V. M. la disposition de cette cour, les sentimens du roy et ceux des particuliers et faire juger à V. M. ce qu'on peut faire, pour gagner entièrement la Suède, et le fonds, qu'on doit faire sur cette couronne.

Votre Majesté sera informée, qu'on est fort inquiet en Danemark de cette alliance et qu'on croit, que V. M. donne de grands subsides à la Suède. On n'en est pas moins en peine à la cour de Berlin.

Le baron Youl m'a appris, que l'électeur de Brande-

bourg s'appercevoit de la faute qu'il a fait de donner le caractère d'envoyé au comte de Dona, qui n'agit que selon les veues et les intérests du comte Oxenstiern; qu'on avoit esté sur le point de le révoquer, mais que cela n'estoit pas encores tout-à-fait résolu. Il m'a tenu les mêmes discours sur les ordres, qu'il souhaiteroit que l'envoyé de V. M. arrivât [1]) à Berlin, et je luy ay fait la même réponse.

Le baron Youl m'a appris aussi (je cite mon autheur: V. M. scaura mieux que je ne puis faire, s'il y a quelque fondement de vérité à ce qu'il m'a dit), qui est, que le duc de Zell travaille fort à engager plusieurs [2]) d'Allemagne dans les intérests du roy d'Angleterre, qui doit venir à Zell, sous prétexte de la chasse, mais que ce duc ne trouve pas beaucoup de disposition dans ces princes, en partie parce qu'ils sont mécontens des derniers traittemens, qu'ils ont receus du roy d'Angleterre, en partie parce qu'ils sçavent, que le parlement d'Angleterre ne luy a pas accordé beaucoup d'argent.

Le baron Youl m'a prié de représenter à V. M., qu'il seroit fort nécessaire que Mr de Chamilly arrivât bientost en Danemark, et même qu'il fût [3]) déjà; qu'il ne me disoit pas cela sans raison, mais qu'il me prioit fort de le ménager et qu'il ne revînt point en Danemark par aucune voye que ce fût, qu'il m'eût donné cet avis.

Je ne doute pas, que V. M. ne soit bien informée, que le roy d'Angleterre presse l'empereur de faire la paix avec le Turc à quelque prix que ce soit, pour se pouvoir trouver en estat de s'emparer de la succession du roy d'Espagne à la mort de ce prince, et que, s'il peut avoir assez de trouppes pour agir efficacement sur le Rhin,

---

1) eût en arrivant.

2) plusieurs princes.

3) y fût.

luy, roy d'Angleterre, se chargeoit de tout le reste. J'ay veu des lettres de Berlin de bon endroit, qui portent que le magistrat de Dantzick ayant voulu traitter magnifiquement leur roy, ils l'avoient servy eux-mêmes à table pour luy faire plus d'honneur, mais qu'ils avoient esté surpris, qu'au lieu de leur en témoigner quelque gré, il n'avoit pas dit un mot à aucun d'eux, et qu'après le repas il estoit entré brusquement dans son cabinet sans leur parler. L'après-disnée on vint pour luy donner le mot. Il ne voulut pas le recevoir et dit que cela luy appartenoit. Le lendemain ceux de Dantzick luy envoyèrent encore donner le mot. Il le refusa plus rudement que la veille et fit quelques menaces, dont ceux de Dantzick s'estant plaint à l'évesque de Cujavie, répondit [1]), que, si cela continuoit, ils seroient obligez de faire sortir tous les Saxons de leur royaume.

Cette même lettre porte, que le roy de Pologne ayant voulu emprunter de ceux de Dantzick quelques millions et leur donner en gage des péages et autres choses de cette nature, ils l'avoient refusé, sous prétexte qu'ils n'estoient pas en estat de le faire.

Le duc de Holstein arriva hier à Stockholm sur le midy. Le roy de Suède l'a fait défrayer depuis son entrée dans le royaume et luy a fait rendre de grands honneurs sur le chemin. Le chambellan et les gentilhommes, qu'il avoit envoyé au-devant de luy, l'ont toujours accompagné, et il a trouvé à tous ses dîners et à tous ses couchées des trouppes de cavallerie et d'infanterie. Le roy a envoyé toute la noblesse qui s'est trouvée à Stockholm au-devant de luy à un pont à demy mille de Stockholm, où l'on va recevoir les ambassadeurs [1]). Les deux compagnies de bourgeois, qui sont à cheval, y ont esté aussi,

1) celui-ci répondit.

2) Voir sur ce pont *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 169.

et les compagnies à pied des bourgeois se sont séparées en trois bataillons en trois endroits de la ville.

Le roy de Suède a envoyé pareillement tous les sénateurs dans leurs carosses à six chevaux jusques à ce même pont. Enfin il y est allé luy-même, et le duc de Holstein ne s'y estant pas rendu assez tost, le roy a esté plus d'un quart de lieue de Suède au-delà. Quand il l'a rencontré, il est descendu de carosse, et après l'avoir embrassé, il l'a fait monter dans son carosse, et le duc faisant difficulté d'entrer le premier, le roy l'a poussé. Il s'est néantmoins mis d'abord sur le devant du carosse; mais le roy l'a fait changer de place, l'a fait mettre au fonds et à sa droite et est entré dans la ville avec tout ce cortège à la gauche du duc d'Holstein. Le régiment des gardes, qui estoit dans une place auprès de la porte du palais et dans la cour, a fait deux salves, et pareillement toute l'artillerie, qui est à Stockholm.

Le duc de Holstein Gottorp estant arrivé au palais du roy, comme il estoit près d'une heure après-midy, on a aussitost servi le disner. Le roy de Suède l'a voulu faire asseoir à la première place et l'en a pressé; mais le duc l'a refusé si fortement, que le roy s'est mis à sa place ordinaire.

Le duc de Holstein m'a envoyé dès ce matin à neuf heures son intendant me faire un compliment et me donner part de son arrivée. J'ay cru devoir répondre à sa civilité, et j'ay envoyé sur le champ luy faire le même compliment et luy demander audience; mais j'ay esté bien aise de prendre mes précautions auparavant, puisque j'avois appris, que le roy de Suède luy avoit permis hier au soir de déclarer son mariage, et que les sénateurs, qui avoient pris la main autrefois chez luy, ne l'avoient pas eu cette fois-cy. J'ay donc fait dire au Sr Pincir [1]) le

1) Lisez: Pincier. Voir Fryxell, *Handlingar rörande Sverges historia*, etc., IV, p. 201, 205 et ailleurs.

désir que j'avoir d'aller voir M. le duc de Gottorp, et en même temps on luy a témoigné, que je croyois que le cérémonial estoit réglé et qu'il me recevroit, comme les ducs d'Holstein avoient coutume de recevoir ceux, qui ont l'honneur d'estre ambassadeur de Votre Majesté.

Pincir vient dans ce moment de me rendre réponse. Il m'a dit, que le duc son maître avoit présenté la main aux sénateurs de Suède, qui ne l'avoient pas voulu prendre. Je luy ay répondu, qu'ils le regardoient comme un prince, qui venoit épouser la soeur de leur maître, et que cela ne tiroit pas à conséquence pour moy. Il m'a témoigné, que le duc son maître ne feroit pas aussi difficulté de me donner la main, mais qu'il croyoit qu'il y avoit quelque formalité de plus à observer pour s'asseoir; qu'il y auroit des chaises prestes, mais que, si je le trouvois bon, nous demeurerions debout. Je luy ay fait connoistre, que je souhaitois d'estre assis, et il m'a promis que cela seroit de la sorte.

Je vois bien, que j'auray de nouvelles difficultez à essuyer, et c'est ce que le comte Oxenstiern attendoit, car le duc de Gottorp souhaite fort d'estre compris dans le traitté. Mais j'ay dejà déclaré à Pincir, que je ne me départirois point des réponses, que j'ay faites là-dessus. Je luy ay mesme fait entendre, qu'il parloit contre ses intérêts, quand il demandoit la garantie des traittez de Roschild et de Coppenhague, puisque c'estoit en quelque façon abbandonner les traittez d'Altena; que, s'il vouloit s'accommoder sur le pied du traitté de Fontainebleau, c'estoit une demande à faire; que j'aurois l'honneur de le mander à Votre Majesté et me chargerois de le communiquer au Danemark; mais c'est ce que Mr le duc d'Holstein ne veut point. Il souhaiteroit bien, qu'on luy garantît le traitté d'Altena. Il ne sera pas difficile à cet égard-là de faire voir, que V. M. ne le peut faire. Du surplus Pincir m'a assuré, que le duc son maître ne

désiroit rien plus que de s'attacher à V. M.; qu'il estoit extrêmement satisfait des lettres, que V. M. luy a fait l'honneur de luy escrire, et je say, que Pincier se plaint hautement des mauvais traittemens, que son maistre a receus du roy d'Angleterre et des Hollandois. J'iray demain voir ce duc.

J'ay l'honneur d'estre &c.

'A Stockholm le 7e May 1698.

L'ambassadeur indique les diverses causes, qui ont empêché qu'il n'ait été appelé à la conférence; fait mention des difficultés, que le comte Oxenstiern persiste à soulever, pour retarder la conclusion du traité; prouve, que M. Oxenstiern n'est pas toujours de bonne foi en référant soit dans un projet de lettre, destiné à M. Palmquist, soit dans le protocole ce que lui, d'Avaux, a dit; explique, comment il se fait que M. Oxenstiern trouve encore moyen de faire des chicanes, et mande, qu'on est très content à la cour de Suède des lettres de M. Palmquist; de quelle manière il s'y est pris, pour faire voir au comte Piper la mauvaise volonté du chancelier et la nécessité d'y remédier; quel est, selon l'homme de la chancellerie, le sommaire des dépêches, écrites par le comte Bonde, qui regardent l'audience, qu'il a eue en Angleterre tant du secrétaire d'état, que du roi d'Angleterre; qu'on a résolu dans un conseil, convoqué par le roi de Suède, de céder aux fugitifs français un petit port dans la Poméranie, où ils puissent s'établir; que le comte Dona a ordre de prendre des mesures avec la Suède touchant le quatrième article du traité de Ryswick; que le comte Bielke est arrêté et gardé à vue dans sa chambre; qu'il y en a parmi ses ci-devant adversaires, qui commencent à le plaindre; qu'il se répand un bruit sourd, qu'on a trouvé dans les papiers de M. Bielke des lettres, qui condamnent MM. Wrede et Guldenstolpe; qu'il a été voir le duc de Holstein; quelles formalités ont été observées à cette occasion; que le baron Juel est aussi allé chez ce duc, mais que cette visite s'est passée avec moins de cérémonial; que M.

Polus se contente de ce qu'il a allégué touchant l'article qui regarde la religion; que le duc de Holstein lui a rendu sa visite.

Sire.

Je n'ay pas esté honoré cet ordinaire des lettres de V. M., quoyque la poste de France soit arrivée.

La dernière lettre que j'ay eu l'honneur d'écrire à V. M. estoit du mercredy saint (car le caresme n'a commencé icy qu'un mois après celuy du stile nouveau). Le comte d'Oxenstiern partit le lendemain, jour du jeudy saint, pour sa maison de Rosesberg, où il est allé faire ses dévotions avec toute sa famille. On fait en ce pays quatre festes à Pasques et à la Pentecoste, et le 4e jour est festé aussi solemnellement que le premier. Ainsi on est encore aujourd'huy, qui est le mercredy d'après Pasques, dans une grande feste, et comme après-demain, vendredy, c'est un des quatre vendredis, ausquels le feu roy de Suède a ordonné qu'on fît un jeûne et des prières publiques, il n'y a que jeudy et samedy qu'on puisse travailler. Cela fait croire, que le comte d'Oxenstiern ne reviendra que dimanche prochain, onzième de ce mois. Ainsi il éloigne autant qu'il luy est possible la conclusion de l'alliance. Plusieurs incidens survenus y ont contribué, comme le procès de M. Bielke, d'autres affaires pressées qui regardent le dedans du royaume et ces deux semaines-cy de dévotion et de festes, de sorte que je n'ay pas esté appellé à la conférence.

J'ay tâché d'estre informé de ce qu'on a fait à la chancellerie touchant cette affaire, et j'ay appris, qu'à cause du peu de temps qu'on a eu on n'a rien réglé. Ils ont seulement releu les articles. Le comte Oxenstiern seul y a formé des difficultez. Il s'opiniâtre à vouloir, que je promette un traitté de commerce, et la raison qu'il allègue pour en faire voir la nécessité est le soupçon, qu'on

doit avoir des intentions de V. M., puisque je ne veux pas même leur en donner verbalement aucune espérance. C'est la seule difficulté qui reste à l'égard du traitté, et pour les autres matières, qu'il a mis séparément, il a repris ses premières propositions d'en faire des articles, et puis il s'en est désisté.

Enfin le dernier moyen, dont il s'est avisé pour retarder autant qu'il peut la conclusion de cette affaire, a esté de dire, que la Suède avoit beaucoup perdu par la dernière alliance; outre cela on leur devoit des subsides de reste, et que V. M. n'avoit pas encore restitué au roy leur maître le duché de Deux-Ponts, conformément à l'article 9e du traitté de Ryswick; que, puisqu'on vouloit faire alliance avec V. M. et reprendre les anciennes liaisons, il estoit bon qu'avant [1]) que d'entrer dans cet engagement, de sçavoir au moins les intentions de V. M. sur toutes ces choses. Il a fait projetter pour cet effet une lettre à Palmquist; mais les autres s'y estant opposés, il a laissé cette affaire en repos, et trois jours après il est parti pour la campagne. Celui des commissaires, par qui j'ay esté informé de cecy, ne doute pas, qu'il ne tente tout de nouveau à son retour d'écrire à Palmquist pour savoir ce que l'on peut espérer de V. M.

L'homme de la chancellerie a dit les mesmes choses à mon secrétaire et luy a communiqué que [2]) l'extrait de la lettre, qu'on avoit projetté d'écrire à Palmquist, en luy envoyant le projet que j'ay communiqué et le premier contreprojet qu'on m'a donné, sur quoy je prendray la liberté de faire observer à V. M., que le comte Oxenstiern ne mande pas de bonne foy l'estat présent de cette affaire, mais reprenoit les premières difficultez qui sont terminées, car il donnoit ordre à Palmquist, en cas qu'on luy demandast, pourquoy cette affaire traisnoit si longtemps, de

1) Lisez: „avant." 2) Le mot „que" est de trop.

représenter, que le roy de Suède ne pouvoit s'engager à garantir les traittez de Ryswick; qu'il s'y estoit passé des choses, dont il n'avoit pas eu de connoissance, et d'autres, dont il n'avoit pas sujet d'estre content; que cependant ce n'estoit pas son dessein de troubler le repos de l'Europe; qu'au contraire il ne demandoit pas mieux que de le conserver, et principalement dans l'empire; qu'ainsi j'étois convenu avec eux de ne point entrer dans d'autres traittez que celuy de l'empire, mais que je ne l'avois fait que sub spe rati.

Si cet extrait est fidèle, le comte Oxenstiern ne l'est pas. Il marque à la vérité, que je n'ay consenti que sub spe rati; mais il obmet deux autres particularitez aussi essentielles, l'une qu'ils ne s'engeroient [1]) avec aucun prince de l'Europe pour la garantie des traittez hors de l'empire; l'autre que je n'ay donné mon consentement qu'après qu'ils se sont déclarez de vouloir garantir le traitté de l'empire en son entier, comme on peut voir dans l'article, dressé par eux, que j'ay eu l'honneur d'envoyer à V. M. Par conséquent il n'est plus question de dire, qu'il s'est passé des choses, dont ils n'ont pas eu connoissance ou qui leur sont désagréables.

Cette lettre portoit aussi, qu'ils avoient eu envie d'insérer dans ce traitté une clause, qui pouvoit leur faire avoir les mesmes avantages que les Hollandois touchant le commerce, mais que je leur avois déclaré que je ne pouvois admettre cette clause et que je n'avois point d'ordre sur ce sujet, et sur ce qu'on m'avoit demandé, si l'on ne pouvoit donc pas stipuler qu'on fera dans la suite un traitté de commerce, j'avois répondu la même chose, que je n'avois point d'ordre et que tout ce que je pouvois dire de moy-même estoit qu'il me paroissoit qu'il estoit de l'intérest de V. M. d'avantager le commerce de la

1) Lisez: „s'engageroient."

Suède. J'ay pris la liberté de faire remarquer à V. M., que le comte Oxenstiern ne rapporte pas toujours les choses comme elles sont dans le protocole. Je diray icy, que souvent leur protocole n'est pas fidèle, car ayant envoyé mon secrétaire pour l'examiner, il a trouvé, que le secrétaire de la chancellerie, au lieu de mettre que je n'avois pas d'ordre sur la clause, qui regarde le commerce, avoit mis que j'avois des ordres contraires, ce qui est bien différent et qui pouvoit déplaire au roy de Suède. Il l'a fait corriger.

A l'égard des sept articles séparez, ils ont mis qu'ils avoient voulu les adjouter au traitté, mais que j'avois répondu, que cela ne pouroit entrer dans le traitté dont il estoit question; que cependant j'avois asseuré à l'égard du premier, que V. M. donneroit au roy de Suède toute la satisfaction possible et que j'avois asseuré la même chose touchant les dommages, causez aux vaisseaux suédois. Pour ce qui est de ce dernier, je n'ay garde de le permettre de la sorte, mais voyant qu'il seroit dangereux de le leur refuser entièrement, j'ay dit, que, s'ils avoient des preuves manifestes qu'il y auroit eu quelque vaisseau mal jugé, que V. M. ne refuseroit pas de faire justice, mais qu'il estoit raisonnable en ce cas, que le roy de Suède fît restituer la valeur de tout ce qui estoit aux ennemis de V. M. et qui a esté réclamé et rendu sous son nom.

Le comte Guldenstolpe est fort inquiet depuis près de deux mois; mais il est entièrement troublé depuis huit jours par les raisons, qne je marqueray cy-après, de sorte qu'il ne peut agir comme il auroit fait sans cela, et à peine oze-t-il ouvrir la bouche. Ainsi il ne reste que Polus et Berghenhielm, tous deux très honnestes gens et qui n'ont rien en veue que le bien de leur maistre. C'est assez pour leur faire faire leur devoir et dire nettement leurs sentimens. Mais surtout estant doux et fort

retenus, ils n'agissent pas avec la même ardeur que fait le comte Oxenstiern, qui ne songe qu'à se satisfaire; qui n'agit que par passion, et par-dessus cela qui se croit perdu, si cette affaire réussit d'ailleurs. Mais il est fort au-dessus d'eux. On ne doit pas s'étonner, s'il trouve moyen de faire toutes ces chicannes. Au contraire il est surprenant, que ces deux hommes demeurent fermes dans leur devoir et que le comte Oxenstiern n'ait pas plus avancé qu'il a fait.

Le baron Youl me presse toujours de me déclarer pour la garantie du traitté de Fontainebleau et m'assure, qu'on a promis à Meyercroon de me donner de tels ordres, comme on peut voir par une lettre qu'il m'a escrit là-dessus [1]); mais je m'en tiens à ce qu'il a plu à V. M. de m'ordonner.

L'homme de la chancellerie m'a fait dire, qu'on estoit très content des lettres de Palmquist du 11e d'Avril. Il a demandé [2]), que M. de Pomponne l'avoit assuré, que le roy de Suède auroit satisfaction contre l'électeur Palatin; que cet électeur avoit envoyé deux commissaires pour enlever les archives de Weldenz, mais que le marquis d'Huxelles les avoit fait chasser avec menaces. Ces choses-là, Sire, n'ont de mérite, qu'autant qu'elles sont relevées. Le comte Oxenstiern les laisse tomber. Si V. M. jugeoit, qu'il fût de son service que j'en fusse informé, je les déclarerois à la chancellerie, et quand elles seroient de plus de conséquence, je les dirois au roy de Suède dans une audience particulière (car il n'y a pas d'autre moyen de luy parler), ou au moins je le ferois sçavoir par de bons endroits. Cela est assez nécessaire, car le comte Oxenstiern ne fait faire réflexion que sur les lettres qui viennent du commissaire de Suède à Francfort, qui écrivit à la vérité, il y a quelques semaines,

---

1) Voir plus bas p. 245. 2) mandé.

que Mr le marquis d'Huxelles avoit ordre d'envoyer des trouppes à la réquisition de la princesse de Meysenheim contre l'électeur Palatin, mais qui a toujours escrit du depuis tout différemment de cela et fait de continuelles plaintes et fort exagérées des prétentions de l'intendant d'Alsace sur une partie du duché des Deux-Ponts.

J'ay voulu profiter de l'occasion que le comte Oxenstiern me donne par tous ces retardemens et une si longue absence de faire voir au comte Piper sa mauvaise volonté et la nécessité qu'il y remédiât. Je me suis adressé pour cela à deux personnes, sçavoir celuy, qui luy parle sans luy faire connoistre que c'est de ma part, et la personne désintéressée. Le premier vient de m'envoyer dire, qu'il avoit eu hier au soir un long entretien avec Piper; qu'il n'avoit pas le loisir de m'en rendre un compte exact; qu'il le feroit demain, mais qu'il pouvoit m'assurer par avance, qu'il avoit fit comprendre à Piper tout ce que je souhaitois; que Piper luy avoit témoigné estre tout-à-fait porté pour faire conclure l'alliance de la France et qu'il avoit dit, que le roy son maître n'estoit pas un enfant; qu'il ne se laissoit gouverner ny par le comte Oxenstiern, ny par luy, Piper; qu'il suivoit ses propres sentimens et que ses sentimens estoient de faire alliance avec V. M. et que le comte Oxenstiern devoit profiter de l'exemple du comte Bielke, pour savoir, que le roy de Suède veut estre obéi.

Cet homme ne devoit qu'informer en général Piper de tout ce qu'il apprenoit des intentions du comte Oxenstiern. La personne désintéressée luy doit indiquer les moyens d'y remédier et de faire cesser les chicannes. Il ne doit parler qu'aujourd'huy. Ainsi je n'en pourray rendre compte que par le premier ordinaire.

Le comte Bonde a mandé, à ce que l'homme de la chancellerie m'a appris, qu'il n'avoit pas encore eu son audience publique, mais qu'il en avoit eu une du secré-

taire d'estat, et ensuite une particulière du roy d'Angleterre; qu'il avoit fait part, selon les ordres qu'il en avoit, de la négotiation, qui se faisoit à Stockholm d'une alliance avec la France; que le but de ce traitté estoit fort innocent et qu'il le luy avoit expliqué; que le secrétaire d'estat luy avoit répondu, qu'un tel dessein de la conservation du repos public estoit louable et que l'Angleterre pouvoit bien y entrer; que pour ce qui est du roy d'Angleterre, après avoir parlé de choses générales, il estoit venu aux affaires du Holstein, desquelles il luy paroissoit que le roy d'Angleterre ne se soucioit pas beaucoup à cause des mesures qu'il garde avec le Danemark; qu'ensuite ce prince luy avoit parlé de l'alliance avec la France et la Suède; que luy, Bonde, luy avoit répété les mesmes choses qu'il avoit dit au secrétaire d'estat, à quoy le roy d'Angleterre avoit répliqué, qu'il ne pouvoit disconvenir, que l'alliance de la France n'eût toujours esté avantageuse et mesme nécessaire à la Suède pour s'opposer à l'agrandissement de la maison d'Autriche, mais que les maximes estoient bien changées présentement; que la maison d'Autriche n'est pas seulement en estat de se soutenir, que la France au contraire estoit devenue si puissante, qu'on avoit tout en [1]) apprehender; que la mort prochaine du roy d'Espagne alloit causer de nouveaux troubles; qu'il laissoit à juger, si dans cette joncture la Suède n'augmentoit pas trop par cette alliance les forces de la France; que luy, Bonde, avoit répliqué, que le fond du traitté estoit si simple et si général, que la puissance de la France n'en seroit pas augmentée.

J'ay sceu aussi par la même voye, que le comte Bonde avoit mandé dès le temps qu'il estoit en Hollande, que plusieurs fugitifs françois luy estoient venu demander, s'ils ne pouvoient point s'établir dans les estats du roy

1) Lisez, au lieu de „en": „à en."

de Suède. Il vient d'écrire, qu'on luy a fait de pareilles demandes en Angleterre. Le roy de Suède a fait assembler sur ce sujet un conseil, où il a esté résolu qu'on leur donneroit un petit port dans la Pomméranie, dont cet homme a oublié le nom, et que ceux qui viendroient s'y establir auroient trente années de franchises. On a dressé ensuite un plan pour fortifier cet endroit-là. Cette résolution n'a encore esté envoyée à Mr Bonde. On vient de m'apprendre, qu'on a envoyé ordre à cet ambassadeur de revenir incessamment.

Le comte Dona m'est venu voir ces jours-cy sous prétexte des bonnes festes, mais en effet pour me faire entendre, que l'électeur de Brandebourg estoit fort inquiet du 4e article du traitté de Ryswick et qu'il lui avoit ordonné de prendre des mesures avec la Suède sur cette affaire-là. Il vouloit sans doute me faire parler pour le rapporter au comte Oxenstiern, qui l'a envoyé pour me parler de ce 4e article. J'ay jugé à propos de ne rien répondre.

Le comte Bielke est arresté et gardé à veue par un capitaine aux gardes, qui est dans sa chambre avec un lieutenant, et dans le reste de la maison, aux portes de la rue et sur la montée il y a vingt-quatre soldats et un enseigne. C'est une chose surprenante, que personne ne sache encore son crime. Il a fait d'horribles sermens en rendant son espée, qu'il ne savoit pas, en quoy il a offensé le roy son maître, et il a dit plusieurs fois à ses amis, que, s'il s'estoit senti coupable d'aucune chose, il se seroit enfuy cet hiver, comme il a eu la commodité. On n'a travaillé jusqu'à cette heure à son procès que sur le fait de la monnaye; mais on dit que ce n'est pas là son plus grand crime. Cependant on ne l'a mis en arrest que sur ce qu'il a imprudemment demandé des passeports pour quatre ou cinq de ses domestiques qu'il renvoye en Pomméranie. On a fait acroire au roy, qu'il envoyoit

sous ce prétexte-là plusieurs choses hors du royaume et qu'il pouvoit bien se sauver luy-même. On n'a observé jusqu'à cette heure aucune forme de justice à son procès. Cela fait, que ceux qui ne luy vouloient pas de bien autrefois commencent à le plaindre. Il se répand un bruit sourd, qu'on a trouvé dans ses papiers des lettres, qui condamnent Wrede et Guldenstolpe. Je ne sçay encores ce qui en est; mais on croit ces deux hommes-là en grand danger, et particulièrement Guldenstolpe, qu'on regarde comme un homme perdu. Si je n'avois pris la précaution de faire d'autres amis que ces trois-là, les affaires de V. M. seroient icy en mauvais estat.

Le roy de Suède ayant toujours refusé d'envoyer le lieutenant-colonel Clinkenstrom à Vienne pour faire satisfaction à l'empereur de l'insulte, faite à son commissaire, ni même de l'envoyer à Hambourg, dans la crainte que l'empereur ne l'y fît arrester; il a consenti, que Klinkenstrom déclarât par escrit, que, s'il a manqué à observer quelques formalitez à l'égard du commissaire de l'empereur, c'est qu'il ne les savoit pas; qu'il est homme de guerre et qu'il ne s'est jamais expliqué à savoir autre chose que son mestier. On a envoyé le projet de cet escrit au cercle de la Basse Saxe; mais on ne croit pas, que l'empereur s'en contente. Il a escrit des lettres très fortes et pleines de menaces aux princes du cercle de la Basse Saxe. On croit icy, que le roy de Danemark l'a poussé à en user de la sorte.

J'ay esté voir le duc de Holstein. Il est venu au-devant de moy, a descendu deux ou trois marches, m'a donné la main. Il avoit fait préparer deux fauteuils, comme il l'avoit promis, et avoit bien envie que je n'en prisse pas; mais je me suis assis. Cette visite s'est passée en protestations de sa part d'un très grand respect pour V^re M^té, ausquelles j'ay répondu de la manière que j'ay cru le plus convenable. Il n'avoit pas d'abord fait donner

part de son arrivée aux ministres de Danemark qui sont icy, à cause que ceux qui sont à Hambourg ne luy ont fait aucune civilité toutes les fois qu'il a esté dans cette ville-là; mais le baron Youl luy ayant fait entendre, que, s'il vouloit luy donner part de son arrivée, il iroit luy rendre des devoirs, ce prince y a envoyé, et le baron Youl est allé chez luy. Il ne l'a pas fait asseoir et ne luy a pas donné la main.

Je viens, Sire, de recevoir la lettre, dont V. M. m'a honnoré le 17e du moins dernier. L'abbé Bidal m'escrit qu'il ne sçait, où cette lettre a esté arrestée; mais il n'a pu remarquer, ni moy non plus, qu'on l'ait ouverte.

Le Sr Polus ne m'avoit proposé de mettre un article touchant la religion que pour connoistre mes sentimens; mais comme il est homme de bien et de bonne foy, il s'est payé des raisons, que je luy ay alléguées, qu'il ne convenoit pas de rien adjouter à ce que les traittez de Westphalie, dont nous stipulons la confirmation, ont réglé là-dessus. Si l'on me parle du séquestre, qu'ils ont appréhendé que l'empereur ne mist sur le duché de Weldenz, je m'expliqueray conformément à ce que V. M. m'ordonne; mais si l'on ne me demande les bons offices de V. M. qu'en termes généraux, je me contenteray de les promettre en termes généraux, sans entrer dans aucun détail. Depuis ma lettre escrite M. le duc d'Holstein m'est venu rendre une visite, qui ne s'est passée qu'en simples complimens.

J'ay l'honneur d'estre, &c.

'A Stockholm le 14e May 1698.

M. d'Avaux rapporte, qu'il a prié M. Polus de finir une fois pour toutes l'affaire de l'alliance et qu'il lui a parlé des obstacles, que faisait M. Oxenstiern; qu'il a aussi fait parler à M. Piper; que l'homme de la chancellerie lui a remis un projet d'alliance défensive, proposée par l'Angleterre et les

États Généraux à la Suède; qu'il a dressé tout de suite un mémoire, contenant tout ce qu'on pût opposer à ce que la Suède fît une telle alliance avec ces puissances-là; que M. Polus a lu ce papier à deux fois; que M. Piper est enclin à entrer avec lui en commerce particulier, pourvu qu'il mette par écrit ce qu'il veut lui faire savoir; que M. Okrielm est aussi opposé que jamais aux intérêts de S. M.; que le roi de Suède a donné le gouvernement de Westerås à M. Gustave Cronhielm; que M. Guldenstolpe assure, qu'il n'y a aucun projet d'alliance entre les deux puissances, nommées ci-dessus, et la Suède; que le comte Oxenstiern a tenté encore une fois, mais en vain, de faire écrire à Palmquist.

Sire.

Je n'ay pas esté honoré cet ordinaire des lettres de V. M. Je les attends avec impatience, puisqu'elles m'instruiront des intentions de V. M. sur le contreprojet des Suédois, que j'ay eu l'honneur de luy envoyer le deux Avril [1]). Cela me mettra en estat de parler plus précisément et plus seurement dans la première conférence que j'auray, car les comtes d'Oxenstiern et de Guldenstolpe n'estant arrivés que depuis trois jours de leurs maisons de campagne, on ne m'a pas encore invité d'aller à la chancellerie. J'ay veu le comte Polus pendant l'absence du comte Oxenstiern. Je l'ay prié de finir une fois cette affaire d'alliance et luy ay demandé, s'il trouvoit, que les difficultez que le comte Oxenstiern y faisoit estoient raisonnables. Il m'a répondu franchement, qu'il ne tenoit pas à luy que le traitté ne fût déjà signé, et qu'il ne trouvoit pas, qu'il y eût aucune difficulté, qui en pût arrester la conclusion. Cela m'a enhardy à luy demander, s'il ne luy paroissoit pas que le comte Oxenstiern ne fesoit tous ces obstacles que sous [2]) une pure

1) Voir plus haut p. 166 et suiv.

2) Ne faudrait-il pas lire „par pure animosité" au lieu de „sous une pure animosité"?

animosité contre la France et par un aveugle dévouement à la maison d'Austrische. Il m'a dit fort nettement, qu'on voyoit bien que le comte Oxenstiern n'agissoit que par passion et par animosité, sur quoy je luy ay fait une troisième demande, si, estant aussi homme d'honneur qu'il est et aussi zélé pour les intérests du roy son maître, il ne croyoit pas qu'il fût du bien de son service de l'informer de toutes les intrigues, qu'on faisoit pour empescher l'exécution d'une chose qu'il souhaite et qu'il a ordonné qu'on achevât. Il a un peu resvé, et après cela il a fait un mouvement de teste, qui m'a assez fait connoistre, qu'il en pourroit bien dire quelque chose au roy. J'ay fait parler à Piper, qui a répondu aussi précisément qu'il avoit fait il y a huit jours et m'a fait assurer, qu'il feroit auprès du roy de Suède tout ce qui luy estoit possible. Cependant on m'a dit, que le comte Oxenstiern est encores dans le dessein de faire en sorte qu'avant que de conclurre le traitté on écrive à Palmquist pour savoir les intentions de V. M. Je ne sçay, si je pourray estre informé avant le départ de la poste, si j'auray demain une conférence, ou si l'on écrira aujourd'huy à Palmquist. Je n'ose l'envoyer demander à l'homme de la chancellerie, parce qu'il m'a donné avis avant-hier d'une affaire de la dernière conséquence, et je ne veux pas le rendre suspect.

Cet homme, Sire, a dit à mon secrétaire, que Lillierot ayant eu ordre de demeurer à la Haye et d'écouter les propositions, que le roy d'Angleterre et les Estats Généraux luy vouloient faire, il a mandé par l'ordinaire qui arriva dimanche dernier, que ces deux puissances luy avoient proposé de faire conjointement une alliance deffensive avec la Suède; qu'ils avoient souhaité d'y mettre une clause pour la garantie des traittez de Ryswick, mais qu'il ne l'avoit pas voulu admettre suivant les deffenses qu'il en avoit et qu'il s'estoit seulement chargé du projet qu'il envoyoit, que cet homme m'a donné et que j'ay

l'honneur d'envoyer à V. M. [1]). Si les Suédois l'admettoient tel qu'il est, les Anglois et des Hollandois auroient de quoy se consoler, qu'on ne garentît pas les traittez de Ryswick.

Aussitost que j'ay eu communication de ce projet, j'ay fait un mémoire, contenant les raisons qu'on pouvoit alléguer contre, où j'ay fait voir, que, quand il ne s'agiroit que d'une simple alliance deffensive et qu'elle fût faite avec tel prince et de telle manière que V. M. n'y trouvât rien à redire, Elle auroit néantmoins sujet de se plaindre, qu'on entrât en négotiation avec an autre prince, avant qu'on eût conclu l'alliance avec la France, dont on traitte depuis trois mois, mais que ce que l'on proposoit estoit toute autre chose; que c'estoit une triple alliance, telle qu'on la fit en 1668, bien plus propre à exciter des guerres qu'à maintenir la paix; que, si les avis que j'avois étoient véritables, on vouloit engager la Suède indirectement dans tous les démêlez, que les Anglois et les Hollandois peuvent avoir, et même dans les affaires d'Espagne que la Suède a toujours voulu éviter; qu'on pouvoit reconnoistre la malignité de ceux qui ont dressé ce projet, puisque la Suède a des traittez d'alliance avec les Estats Généraux; qu'elle vient de les confirmer et qu'ainsi n'estant pas nécessaire de faire d'alliance entre la Suède et la Hollande, celle qu'on propose ne peut estre qu'à mauvais dessein; qu'on voyoit par cette proposition la suitte des intentions de ceux qui veulent empescher, à quelque prix que ce soit, une bonne amitié entre V. M. et le roy de Suède, et qu'on m'a [2]) formé des difficultez imaginaires que pour avoir le temps de faire jouer tous les ressorts, qu'on formoit au dehors.

J'ay porté ce memoire au comte Polus, seulement pour le luy faire lire, parce qu'il est un peu sourd et qu'il ne

---

1) Voir ci-dessous p. 246 et suiv. 2) n'a.

comprend pas aisément. J'ay supposé, que j'avois appris cette nouvelle par une personne, à qui le comte Dona l'avoit confiée. D'abord il m'a désavoué d'en avoir aucune connoissance; mais dans la suitte du discours il m'a dit en riant, que je ne me misse pas en peine et qu'on ne feroit jamais rien icy, dont V. M. eût sujet d'estre mal satisfaite. Il a pourtant leu le papier deux fois et m'a dit qu'il en feroit bon usage, si l'occasion s'en présentoit.

La personne désintéressée ne peut plus me servir à point nommé auprès de Piper, comme V. M. le verra dans la suite de cette lettre. Et comme il est absolument nécessaire que j'instruise ce ministre de ce qui se passe, j'ay engagé l'autre, qui lui a parlé toujours comme de luy-même, de luy dire quelque chose de ma part. Piper l'a fort bien receu. Il luy a seulement témoigné, qu'il n'osoit me voir, ny personne de chez moy, parce qu'il est fort observé, mais que je ne me misse pas en peine; qu'il me serviroit de tout son pouvoir; que, quand je voudrois luy faire savoir quelque chose, que [1]) je le misse par escrit; que je le donnasse à luy qui estoit-là de ma part; qu'il ne le montreroit à personne et que je luy gardasse un grand secret. Rien ne peut mieux marquer, que Piper est bien intentionné pour V. M., que le consentement qu'il donne à ce commerce particulier avec moy. Aussi je suis très persuadé de ses bons sentimens; mais je ne laisse pas d'apréhender, qu'on ne le surprenne dans cette affaire-cy. J'ay déjà eu l'honneur de mander à V. M., qu'il n'a aucune connoissance des affaires étrangères et que, comme il faut qu'il en dise son avis en présence du roy de Suède et qu'il contrecarre en tout Oxenstiern, il est nécessaire qu'il s'instruise de ces affaires-là. Il ne se fie qu'à Oliverskranz, qui a esté autrefois son maistre, pour qui il a beaucoup de considération, car en cecy

1) Ce „que" est de trop.

Oliverskranz sera de même sentiment qu'Oxenstiern, puisque Lillierot qui est son gendre en est le premier mobile et mène toute cette intrigue avec le pensionnaire Heinsius. Je ne doute pas, que V. M. n'ait déjà esté informée par M. de Bonrepaus de cette affaire qui se traitte à la Haye. Néantmoins au hazard je luy manderay aujourd'huy ce que j'en ay appris.

Je ne vois pas, Sire, que Okrielm se mette en estat de mériter les grâces de V. M. Au contraire il est aussi opposé que jamais aux intérests de V. M.

Le baron Cronhielm, gouverneur de Westeras, estant mort ces jours-cy, le roy de Suède a donné une heure après ce gouvernement au baron Gustave Cronhielm, son fils, qui est gendre du comte Wallenstedt. Cela est regardé comme une grâce tres particulière, car Gustave Cronhielm n'a guères que trente ans, et ce gouvernement qui est très agréable, en ce qu'il est près de Stockholm et que Conssur est dans son estendue, est aussi très lucratif à cause des mines d'argent. Aussi il n'a guères esté donné qu'à des personnes, qu'on avoit dessein de faire sénateurs au sortir de là. Gustave Cronhielm sera obligé d'estre à son gouvernement, excepté les trois derniers mois de l'année que le gouverneur de Westeras vient pour de certaines affaires à Stockholm.

Sire, depuis ma lettre escrite j'ay receu celle de V. M. dont elle m'a honoré, du 27 du mois dernier. Je n'ay eu le temps que de la faire déchifrer. J'envoye dans ce moment mon secrétaire chez le comte Guldenstolpe, pour tâcher de savoir de luy la résolution qu'on a prise, afin de la mander à V. M., si je puis, avant le départ de la poste. Barre revient dans le moment de chez le comte Guldenstolpe. Ce sénateur m'avoit dit hier, comme a fait Polus, qu'il n'y avoit aucun projet, pareil à celuy que je croyois; mais il le disoit si ambiguement, que je ne sçavois que croire. Il vient d'asseurer positivement

sur son honneur, qu'il n'en estoit rien et qu'il s'en estoit informé à son retour de la campagne. Je ne puis m'imaginer cependant, qu'un copiste de la chancellerie ait pu inventer les articles. Je croirois plutost, qu'ils ne les veulent pas admettre icy et qu'ils ayment mieux les désavouer. Quoy qu'il en soit, j'auray demain une conférence.

Le comte Oxenstiern a tenté encores une fois de faire écrire à Palmquist pour savoir les intentions de V. M.; mais les autres n'y ont pas consenti.

J'ay l'honneur d'estre &c.

`A Stockholm le 14e May 1698.

Il écrit au secrétaire d'état, qu'il a donné une lettre de recommandation au second fils du chancelier de Suède, qui va en France et qui sera accompagné d'un autre fils de M. Oxenstiern.

Monsieur.

J'ay receu la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois dernier. Le comte Erick Oxenstiern, second fils du comte Oxenstiern et qui est quartier-maître du régiment des gardes, c'est-à-dire le premier lieutenant, va en France. Il m'a demandé une lettre de recommandation. Je n'ay pu m'empescher de me donner l'honneur de vous en escrire. Son frère, le comte Bengt Oxenstiern, ira aussi avec luy. Celuy-là est demeuré dans le service des Estats Généraux et attaché au roy d'Angleterre. Il a fait deux voyages en Suède depuis que j'y suis et n'a pas voulu me voir, parce qu'il estoit au service du prince d'Orange, et a empesché tous ceux, qui estoient dans le service des alliez, de venir chez moy.

Je suis &c.

Addition à la lettre cy-devant.

Je n'ay rien à adjouter à la dépesche du roy que l'assurance de la continuation de mon &c.

Copie d'une lettre de Stockholm du $\frac{24}{14}$, escrite à M. Davaux [1]).

Il ne me reste que de luy recommander la justice de la cause et spécialement la prière de vouloir faire connoistre et déclarer intelligiblement aux ministres [2]) de Suède Golstorff l'obligation, que S. M. le roy de France a de garantir le traitté de Fontainebleau, selon ce que Mr Meyercroon a insisté à la cour de France et que les ministres de France ont promis que V. E. auroit ordre, puisque je crains, que sans cela les offices ne seront pas de ce poid qu'on se flatte à notre cour que la France voudroit apporter à l'affaire.

Je suis

signé: Juell.

Projet de traitté d'alliance entre la Suède, l'Angleterre et les Estats Généraux [3]).

Une alliance deffensive et mutuelle entre les trois puissances.

Qu'on cherchera le bien et l'utilité des uns et des autres et qu'on tâchera de prévenir toutes sortes de maux.

Qu'on ne fera pas de traitté contraire aux intérests d'aucun des alliez.

Qu'on tâchera de conserver la tranquillité dans la Chrestienté par toutes sortes de voyes raisonnables.

En cas que l'un ou l'autre fût attaqué, soit à cause de ce traitté ou des devoirs qu'on feroit pour la dite tranquilité, ou sous quelqu'autre prétexte que ce fût, sans aucune exception, l'on sera obligé de secourir l'attaqué avec le secours, nommé dans les alliances de 1681, 1683

---

1) Voir ci-dessus p. 234. 2) au ministre?

3) Voir plus haut p. 241 et suiv.

et 1686, sans faire pourtant mention des dits traittez, si l'on ne veut.

On tirera des dits traittez tout ce qui pourra servir aus dits alliez, sans néantmoins nommer les dits traittez, non plus que ceux de Westphalie et de Nimègue, si l'on le trouve ainsi à propos.

Puisque par le dernier renouvellement des traittez, faits à Stockholm le 12e février 1698, le traitté de commerce, fait à Nimègue le 12e Octobre 1679, n'est pas renouvellé, mais qu'on a trouvé bon que des commissaires seroient nommez pour ajuter des différens, qui sont survenus au sujet du dit traitté, il a esté convenu, qu'en un certain temps après la ratification de celuy-cy on nommera des commissaires et qu'ils commenceront à la Haye pour ajuster les dits différens, et comme il y a aussi des différens au sujet du traitté de commerce de l'an 1666 entre la Suède et l'Angleterre, le roy d'Angleterre y envoyera aussi des commissaires pour ajuster les différens.

'A Stockholm le 21 May 1698.

On a instruit M. Palmquist de tout ce qui s'est passé à la cour de Stockholm par rapport à l'alliance de France; M. Lillienrot a envoyé effectivement le projet d'une triple alliance, mais on ne veut pas s'y entendre ici; le comte Oxenstiern fait des recherches, pour savoir, par qui M. d'Avaux peut en avoir eu avis; M. Guldenstolpe lui a appris, quel a été le raisonnement de M. Oxenstiern, pour porter le roi de Suède a faire alliance avec l'Angleterre; la personne, que S. M. a gratifiée, lui a fait part d'un discours, que M. Oxenstiern a eu avec le roi de Suède et qui a abouti au rebours de ce que le chancelier a désiré, car le roi a ordonné à M. Piper de s'entremettre des affaires étrangères; M. et Mad. Piper persistent à vouloir l'alliance de France; M. Oxenstiern au contraire a engagé tous les envoyés de Suède dans les cours étrangères, et même le czar, à traverser cette alliance-là;

on ne sait, si M. Lillienrot reviendra; on a cité le comte Bielke à comparaître au parlement et on lui a remis trois chefs d'accusation; il a chargé son avocat de déclarer, qu'il n'avoit autre chose à dire, si non qu'il implorait la grâce du roi; selon toutes les apparences le procès de M. Bielke sera terminé dans deux mois; alors suivra celui de M. Wrede, et ensuite celui de M. Oxenstiern; le grand-amiral Hans Wachtmeister aura aussi son tour; quant à M. Guldenstolpe, on le croit perdu; l'affaire de la réadmission des envoyés aux cours de Vienne et de Stockholm est plus éloignée d'une solution pacifique que jamais, celle du duc de Mecklenbourg plus aigrie; sommaire d'un entretien entre M. Oxenstiern et M. Juel sur ce dernier différend; lui, d'Avaux, a été tenté d'avertir le baron des dispositions de la cour de Vienne, mais il en est revenu, puisqu'il se méfie de lui; on va travailler incessamment au contrat de mariage du duc de Holstein avec la princesse de Suède; le dit duc, depuis qu'il est à Stockholm, a changé de sentiment et est à présent bien intentionné pour la France; on est fâché, que le roi de Suède ait donné au duc la plus belle bague qui fût dans ce royaume; le roi de Suède s'est permis de compagnie avec le duc de Holstein quelques écarts et est allé ensuite à Congsur.

Sire.

Je fus honoré mercredy des ordres de V. M. en datte du mois dernier sur mes lettres du 2 et du 9e du même mois. J'ay leu attentivement tout ce que V. M. me prescrit, et je l'exécuteray, quand l'occasion s'en présentera.

Mais j'ay tâché de débrouiller depuis le dernier ordinaire les deux avis, qne le comte Guldenstolpe me fit donner au départ de la poste. Il est vray qu'Oxenstiern n'a pu obtenir qu'on écrivît à Palmquist dans la veue d'attendre sa réponse et de ne point continuer la négotiation avec moy, jusqu'à ce qu'on fust informé des intentions de V. M.; mais on n'a pas laissé de luy mander tout ce qui s'est passé jusqu'à cette heure et l'estat présent de cette

affaire seulement pour l'en instruire, en cas qu'on luy en parle et qu'il juge à propos luy-même d'en parler.

Pour ce qui est du projet d'une triple alliance, il n'est rien de plus vray, que Lillierot l'a envoyé, tel que V. M. l'aura veu avec ma dernière lettre; mais je crois avoir deviné juste, que, comme on ne le veut pas admettre, on le veut désavouer. Je ne puis démesler, si le comte Oxenstiern l'a fait voir au roy de Suède, qui l'aura refusé, ou s'il n'aura ozé le luy montrer. Quoy qu'il en soit, il paroist qu'on ne veut pas entendre icy à une pareille ligue; mais il n'est rien de plus seur, que le projet en a esté envoyé, car le comte Oxenstiern fait de très rigoureuses recherches pour savoir, par qui je puis avoir eu cet avis, et comme il n'y a que deux personnes de la chancellerie, qui en ayent eu connoissance, il en a déjà fait interroger un. Comme je n'ay dit à qui que ce soit, que j'avois ce projet, mais seulement, que j'avois ouy dire que cela se traittoit en Hollande, celuy qui me l'a confié se pourra tirer d'affaire, s'il ne se trahit pas luy-même. C'est Berghenhielm, qui est un bon homme, à qui j'en avois parlé pour le prévenir et qui, croyant me faire plaisir, s'en est plaint à la chancellerie.

Je n'eus point jeudy, le lendemain du départ de la poste, la conférence que le comte Guldenstolpe m'a mandé que j'aurois. Il croyoit ce soir-là, que l'affaire estoit finie et que toutes les difficultez estoient surmontées.

Le Sr Pincir m'en envoya aussi donner avis le jeudy matin, et j'ay sceu, que le comte Oxenstiern a fait dire malicieusement au baron Youl, que le duc d'Holstein, qui estoit venu à Stockholm dans le dessein de traverser l'alliance de la France, estoit à présent persuadé, que son intérest estoit qu'elle se conclût. J'attendis jeudy et vendredy, qu'on me vînt inviter d'aller à la conférence; mais voyant, que je n'avois aucunes nouvelles de Mrs de la chancellerie et que le comte Guldenstolpe ne vouloit

pas s'expliquer à mon secrétaire de ce qui causoit ce retardement, j'allay le voir. Il me dit, que l'absence du roy leur maistre, qui estoit parti le jeudy au soir pour aller faire ses dévotions, empeschoit qu'on ne me rendît réponse, parce qu'il falloit luy communiquer un nouveau projet, auquel ils travailloient actuellement sur de nouvelles difficultez, que le comte Oxenstiern avoir formées. Il ne voulut pas s'en expliquer fort clairement; mais ce que je puis tirer de ce qu'il m'a dit et de ce que j'ay appris par d'autres endroits c'est que, comme ils estoient allez le jeudy matin pour rendre compte de l'estat de l'affaire, le comte Oxenstiern avoit représenté au roy, que le roy d'Angleterre demandoit de s'allier avec luy pour garantir les traittez de paix de Ryswick, mesme celuy de l'empire; que, s'il le refusoit et qu'il conclût une alliance avec V. M. pour la garantie de ce même traitté, il ne pourroit éviter la guerre; que le roy de Danemark ne cherchoit que l'occasion d'attaquer le duc de Gottorp, et que, s'il pouvoit se joindre à l'Angleterre et aux Estats Généraux, ils pourroient porter beaucoup de dommages avec leurs flottes, dont personne ne pourroit les garantir.

Cela n'a pas extrêmement touché le roy de Suède; mais le comte Oxenstiern luy ayant demandé, si à présent que plusieurs princes estoient disposez à faire alliance avec luy, il en vouloit dégoûter quelqu'un et s'il ne trouvoit pas à propos de demeurer amy de tous, le roy de Suède, qui ne peut connoistre encores toutes ces subtilitez, a trouvé fort raisonnable de n'offenser personne et de faire des traittez avec tous ceux qui le demanderoient. Là-dessus le comte Oxenstiern a proposé de ne point parler de traittez de Ryswick en aucune manière et de stipuler seulement avec V. M. le maintien de la paix généralle. C'est à peu près ce que j'ay pu découvrir de Guldenstolpe, qui m'a laissé deviner, qu'ils pourroient bien faire un même traitté avec l'Angleterre. Je ne puis rien dire de plus positif, jusqu'à

ce qu'on m'ait donné le nouveau projet qui a esté fait. Quand je l'auray receu, je seray plus en estat de détromper le roy de Suède et d'instruire le comte Piper, car je puis dire, que, quelque chose qui ait esté résolu ce jeudy matin, ce n'est point que le roy de Suède ait changé de sentimens pour V. M., ny que le comte Oxenstiern ait repris son crédit.

Votre Majesté en jugera par le compte, que j'auray l'honneur de luy rendre de ce qui s'est passé chez le roy de Suède une demie-heure avant l'assemblée de ce conseil. Le comte Oxenstiern est allé chez le roy, avant que Piper y fût arrivé, et ayant demandé à luy parler, il luy a dit, que, puisqu'il vouloit mettre toutes choses sur le pied de la France, il estoit obligé de luy dire, que V. M. ne souffriroit point, que personne se meslât d'aucune affaire que ceux, à qui elle les avoit commises. Le roy luy a répondu, qu'il estoit vray qu'il suivroit autant qu'il pourroit les maximes de V. M., mais qu'il estoit aussi souverain et qu'il régleroit son royaume, comme il le trouvoit à propos. Le comte Oxenstiern luy a réparti, que, puisqu'il l'avoit mis à la teste de ceux, qui ont soin des affaires étrangères, il en estoit responsable et qu'il estoit obligé en honneur et en conscience de luy dire tout ce qu'il croyoit estre de son service et qu'il en avoit toujours usé de la sorte avec le feu roy son père.

Le roy luy a répondu, qu'il pouvoit toujours luy dire ses sentimens, mais qu'il estoit le maître et qu'après qu'il auroit entendu ce qu'il avoit à luy dire, c'estoit à luy à décider selon qu'il le trouveroit bon. Le comte Oxenstiern a ajouté, que ce qui apportoit un grand désordre dans les affaires estoit, qu'il y avoit des personnes, qui s'en vouloient mesler et qui ne les entendoient pas, et que, si le roy continuoit à suivre leur avis, il alloit tomber dans de fâcheux accidens. Le roy luy a demandé, qui estoient ces gens-là, qui se mesloient des affaires étrangères et qui

ne les entendoient pas. Le comte Oxenstiern a fait quelque façon, et enfin il a nommé Piper et a dit, qu'il avoit toutes les affaires du dedans du royaume à luy-seul et qu'il en avoit assez pour s'occuper; qu'il n'estoit point préposé pour les affaires étrangères; qu'il ne les entendoit pas non plus et qu'il vouloit s'en mesler.

Piper estant survenu là-dessus, le roy l'a regardé deux ou trois fois en riant et a esté sur le point de luy parler de ce qu'on luy venoit de dire. Mais Oxenstiern s'estant retiré, le roy a tout aussitost dit à Piper, qu'il luy deffendoit de s'entremettre des affaires étrangères. Quoyque Piper ait bien connu à l'air dont le roy luy parloit, que c'estoit par manière de plaisanterie, il a répondu très sérieusement et très respectueusement, qu'il ne s'en mesloit pas et n'en disoit jamais son sentiment que quand il plaisoit au roy de le luy demander. Là-dessus le roy luy a dit, si ce n'est pas moy qui vous le deffend, c'est le comte Oxenstiern: il veut que je vous donne ordre de ne vous en point mesler, et ensuite luy a raconté tout ce que je viens d'écrire et plusieurs autres choses.

Le comte Oxenstiern estant rentré dans la chambre, parce qu'on alloit y tenir conseil, le roy a dit à Piper: Piper, je vous deffend de vous mesler des affaires étrangères. Le comte Oxenstiern est devenu rouge comme un feu, et presque dans le même moment le roy s'est retourné une seconde fois vers Piper et luy a dit, qu'il avoit fort bien servy le roy son père, qui s'en estoit toujours loué; qu'il le servoit aussi avec beaucoup de zèle et de capacité, et qu'il ne pouvoit jamais donner que de bons avis, et qu'il luy ordonnoit de se mesler des affaires étrangères, et en effet il l'a fait demeurer dans le conseil qu'il a tenu sur le champ. Je le sçay d'original par la personne même que V. M. a gratiffié. J'ay rapporté cecy en détail, non seulement pour faire voir à V. M., comment le comte Oxenstiern est auprès du roy de Suède,

mais aussi pour luy donner à connoistre le caractère de ce prince. Il est à croire que cette affaire, que le comte Oxenstiern a voulu faire à Piper, les rendra irréconciliables et jettera encore plus Piper dans les intérests de V. M.

Cette même personne, parlant à la femme de Piper de toutes les traverses, que forme le comte Oxenstiern, et voulant encores s'assurer de ses sentimens, ou plutost de ceux de son mary, luy a dit: mais peut-estre, Madame, que l'alliance de la France n'est pas si bonne pour la Suède, puisqu'on y forme tant d'obstacles, à quoy Madame Piper a répondu, que c'estoit le contraire; que l'alliance de la France estoit fort avantageuse et que, si elle ne l'estoit pas, on se seroit rebuté de toutes les traverses, que le comte Oxenstiern y a apporté et que son mary n'auroit pas soutenu si longtemps contre tous ses artifices. D'ailleurs je say, que Piper a dit ces derniers jours-cy au roy de Suède, que, s'il n'acceptoit pas les propositions de V. M., il pourroit bien s'en repentir un jour et peut-estre plutost qu'on ne croyoit. Pour ce qui est du comte Oxenstiern, il ne s'est pas contenté d'engager tous les envoyez de Suède dans les cours étrangères pour traverser par leurs rapports l'alliance avec V. M. (en quoy Lillierot a surpassé tous les autres); il est allé chercher le czar. Ce prince a dit au comte Bonde, avant que de partir d'Angleterre, qu'il vouloit estre toujours bon amy avec son frère Charles, tant qu'il demeureroit dans le bon party, mais que, s'il faisoit d'autres alliances, il prendroit de son costé d'autres mesures.

Quelques personnes disent, que Lillierot demeurera encores quelque temps à la Haye; d'autres assurent, qu'il reviendra incessamment, et même Oliverskranz a dit à Youl, qu'il revenoit et que, s'il y avoit quelque chose à faire, ce ne seroit pas là. Ainsi je n'en puis rien dire de certain, ny deviner ce que signifie le discours d'Oliverskrantz, supposé qu'il ait parlé sincèrement.

J'ay trouvé moyen de faire dire au comte Bielke les bontez, que V. M. continue d'avoir pour luy. C'est la plus grande et la seule consolation, qu'il puisse recevoir en l'estat où il est. On l'a cité à comparoistre au parlement, et on luy a donné par escrit trois chefs d'accusation, le 1er d'avoir esté désobéissant au roy son maistre; le 2e d'avoir mal gouverné la Pomméranie. Le 3e est énoncé par un mot suédois, qui ne signifie pas proprement traistre, ny rebelle, mais quelque chose d'aprochant. Ces trois chefs d'accusation contiennent une infinité d'articles. Il n'a pas comparu, car il est attaqué depuis cinq jours d'une espèce de paralisie, mais a chargé l'avocat, à qui le roy de Suède a ordonné d'occuper pour luy, de déclarer, qu'il n'avoit rien à répondre, si non qu'il imploroit la grâce du roy et luy demandoit pardon. On luy a fait conseiller d'en user de la sorte.

Que le roy de Suède fasse grâce à Bielke, ou le fasse juger à la rigueur, son affaire sera terminée dans deux mois selon toutes les apparences. Il y auroit de la témérité à vouloir répondre à V. M. de ce qui arrivera dans la suitte; mais le bruit est si générallement répandu et appuyé sur tant de circonstances, qu'on attaquera après cela le comte Wrede, et après le comte Wrede le comte Oxenstiern, que je ne puis m'empescher de le mander à V. M. Je sçay même par un bon endroit, qu'il y a déjà vingt-six articles d'accusation, dressez contre Oxenstiern, et sa femme a dit à une dame de qualité de ses amies, que son mary commençoit à s'apercevoir, que c'estoit tout de bon qu'on le vouloit perdre.

Hans Wackmester, grand-amiral et si passionné contre la France, qu'il n'a jamais donné congé à aucun officier de marine d'aller servir dans les pays estrangers, sans mettre cette clause, qu'il leur est deffendu expressément de servir sur les vaisseaux de V. M., aura aussi son tour.

Pour ce qui est de Guldenstolpe, on le croit perdu,

tant le roy témoigne d'aversion contre luy, et il est à croire que cela éclatera à la première occasion. Il est à souhaiter, que les papiers, qu'on a pris chez Bielke en Pomméranie, n'en fournissent pas une bien prompte. Il est vray que Bielke en a fait brusler une grande quantité, depuis qu'il s'est veu en disgrâce. Cependant on en a apporté 2 grands coffres pleins.

L'affaire de la réadmission des envoyez aux cours de Vienne et de Stockholm est plus éloignée que jamais, et celle qui regarde le duc de Mekelbourg plus aigrie. Les dernières lettres, venues de Vienne, ont mis le comte Oxenstiern au désespoir, jusques-là qu'il a dit, que, si l'empereur continuoit à en user de la sorte, la Suède seroit obligée de changer de mesures. Je ne doute pas, que ce ne soit ces lettres, qui ont porté le comte Oxenstiern à aller chez le baron Youl, pour luy demander, si l'on ne pourroit pas trouver moyen d'ajuster les affaires du duc de Mekelbourg, à quoy le baron Youl a répondu, que, si les deux roys du Nordt pouvoient convenir ensemble, ils termineroient aisément ces démeslez; que pour ce qui est du Danemark, il luy paroissoit qu'il devoit suffire au duc de Strelitz d'avoir un des quatre fiefs du Mekelbourg, qui donnent voix à la diète avec quelques autres terres qu'on y joindroit, et que le duc de Schwérin auroit les trois autres. Le comte Oxenstiern a témoigné, qu'il en feroit rapport au roy son maistre.

J'ay esté tenté d'avertir le baron Youl des dispositions de la cour de Vienne et des lettres, qu'on en a receu, dans la veue, qu'il ne fournît aucun expédient pour l'accommodement et que les cours de Vienne et de Suède se brouillassent encores plus qu'elles ne sont; mais j'ay fait réflexion, qu'Joul auroit sans doute les mêmes avis que moy; outre cela que, s'il reconnoissoit que j'eusse ces veues-là, il agiroit tout au contraire, pour ne pas mettre la Suède dans la nécessité de s'unir étroitement avec

V. M. Ainsi j'ay jugé plus à propos de les laisser faire, sans m'en mesler. Ce qui me rend plus retenu en toutes choses avec le baron Youl c'est que je le crois un peu faux et que je ne connois rien en tout son procédé. Il commence à présent à tenir de certains discours sur la succession d'Espagne, dont il pourroit bien se passer.

On va travailler incessamment au contract de mariage du duc d'Holstein Gottorp avec la princesse de Suède. Youl a fait voir adroitement une copie du contrat de mariage de la duchesse de Holstein, par lequel elle a renoncé à la succession de la couronne de Danemarck. Il est encore incertain, si l'on voudra mettre icy la mesme clause; mais j'y vois quelque apparence.

Le duc de Holstein a changé de sentiment, depuis qu'il est icy, et paroist porté pour les intérests de V. M. malgré le comte Oxenstiern, qui jusques à cette heure l'a gouverné absolument. Ce prince a même témoigné, qu'il souhaitoit de s'accommoder par l'entremise de V. M.; mais le comte Oxenstiern s'y est absolument opposé, et le baron Youl l'a détourné adroitement, car les Danois ne veulent que se servir du nom de V. M. pour intimider le duc d'Holstein et en tirer de meilleures conditions. On est fâché, que le roy de Suède ait fait donner au nom de la princesse au duc de Holstein la plus belle bague, qui fût en toute la Suède et que le feu roy avait donné à la reyne en se mariant. C'est celle, que V. M. a donné au comte Magnus de la Gardie [1]), lorsqu'il estoit allé en France. On l'estime dix-huit mille escus. La plus belle bague après celle-là vient aussi de V. M., qui

---

1) Magnus de la Gardie, issu d'une famille, originaire de France, chancelier de Suède du temps de l'alliance, que la Suède fit avec la France au mois d'Avril 1672. Voir de Limiers, *Hist. de Suède sous le règne de Charles XII*, I, p. 244 et suiv.; Daumont, *Voyage en Suède*, 1834, II, p. 152 et suiv.

l'a donnée au comte Fos [1]). Ces deux bagues, dont il est question à présent, donnent lieu aux Suédois de parler, comme ils doivent, de la magnificence, aussi bien que de la grandeur de V. M.

Le roy de Suède est toujours retiré dans son cabinet à travailler et ne se montre que d'un air sérieux et mesme sévère; mais quand il se met en gayeté avec ceux avec qui il est familier, cela est outré. Il sortit il y a huit jours avec le duc de Holstein et deux ou trois autres et cassa à coups de pierre les vitres de la maison du grand-maître, qui demeure vis-à-vis le palais. Le lendemain ils brisèrent toutes les chaises, dont on se sert au presche qui se dit dans son palais, de sorte que, quand on voulut prescher, plus de la moitié de l'auditoire fut obligé de demeurer debout.

Ce prince alla jeudy au soir par eau à Congsur pour faire ses dévotions. Il n'en est revenu qu'hier mardy à midy. Il n'avoit mené âme vivante, c'est-à-dire ny officiers des gardes, ny gentilhommes, ny valet de chambre, rien que le page de sa chambre pour l'habiller et le déshabiller.

J'ay l'honneur d'estre &c.

'A Stockholm le 28e May 1698.

En alléguant de nouveaux détails qu'il vient d'apprendre, il s'étend encore une fois au long sur la scène véhémente, faite par le roi de Suède à M. Oxenstiern, dont il a fait mention dans sa lettre précédente, et sur ce que M. Oxenstiern a remontré pourlors au roi; il en résulte que le roi de Suède persévère à vouloir l'alliance de France; les commissaires lui ont ensuite donné le projet qu'il envoie à S. M., auquel il joint un papier que le chancelier lui a lu; il expose,

1) Voir sur ce comte *Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 289, *note* 1.

comment il se peut faire que, quoique M. Oxenstiern ait peu d'esprit et peu de crédit, il soit néanmoins en état de traverser l'alliance projetée. Puis il mande, que le comte Oxenstiern fait continuer la négociation avec l'Angleterre et les Provinces-Unies; qu'il a eu un entretien avec M. Guldenstolpe sur le nouveau projet d'alliance qu'on lui a transmis; de quelle manière il se propose d'agir relativement à ce projet; que le chancelier fait travailler à un mémoire qu'il veut présenter au roi de Suède, pour lui faire voir que l'alliance de France a toujours été préjudiciable à la Suède; que, selon le baron Juel, il n'y a pourtant pas de traité entre le Danemarc et les États Généraux; qu'au dire du même baron plusieurs princes de l'empire, qu'il cite nommément, offrent de s'unir au roi de Danemarc; qu'une troisième chose dont M. Juel lui a parlé regarde les intérêts du prince Maximilien de Brunswick; qu'après une notification, faite par le maître des cérémonies, les ministres étrangers ont fait leur compliment à la princesse royale sur son mariage avec le duc de Holstein; quel est le contenu des dernières lettres, venues de Vienne, touchant la réadmission des envoyés.

Sire.

J'ay esté honoré des lettres de V. M. du 8e de ce mois. Votre Majesté aura veu dans toutes mes dernières lettres la continuation des traverses, que le comte Oxenstiern apporte à l'alliance de V. M. J'ay encores appris depuis peu quelques particularitez de ce qui se passa le jeudy matin, 15e de ce mois, qui est le jour auquel le comte Oxenstiern a trouvé moyen de donner un nouveau tour à cette affaire, après que le comte Oxenstiern eut fait des plaintes contre Piper et que le roy eut ordonné à Piper malgré cela de se mesler des affaires étrangères. Le comte Oxenstiern voulut représenter au roy, combien l'alliance de la France luy seroit préjudiciable. Le roy de Suède le querella fort et luy dit, qu'il la vouloit faire absolument.

Le comte Oxenstiern luy répliqua, que, s'il vouloit s'allier avec V. M., il le prioit de trouver bon qu'il se retirât et qu'il ne se meslât plus des affaires, et sans donner le loisir au roy de le prendre au mot, il poursuivit d'un ton bien plus doux et très soumis, qu'il voyoit avec un déplaisir sensible, qu'on mettoit le roy de Suède dans les traittez qui causeroient la ruyne de l'estat; que la France avoit des veues très dangereuses pour la Suède; qu'on faisoit de grands préparatifs de guerre en France pour faire des conquestes, pendant que la Suède seroit exposée, comme elle fut dans la guerre de 1672, et ne serviroit qu'à faire diversion des ennemis de V. M.; que l'on usoit de grandes finesses pour couvrir cela; qu'il n'estoit pas extraordinaire que le roy, qui ne connoissoit pas encore tous ces discours, ne les apperceût point; que pour luy, il ne les voyoit que trop, mais que, si Sa Majesté suédoise vouloit bien ne point entrer dans la garantie des traittez de Ryswick, ny avec V. M., ny avec l'Angleterre, et faire simplement des traittez pour le maintien de la paix dans l'Europe, il n'avoit rien à craindre. Il joignit à cela tout ce que j'ay eu l'honneur de mander le dernier ordinaire. Sur quoy le roy de Suède luy dit, que, puisque cela estoit, il ne falloit parler des traittez de Ryswick, ny avec V. M., ny avec l'Angleterre, mais que, de quelque façon que ce fût, il vouloit faire alliance avec V. M. et qu'il vouloit qu'elle fût conclue, quand il arriveroit de la campagne, et puis se tournant directement au comte Oxenstiern, il luy dit, que, s'il arrivoit du malheur à la Suède de ce changement, il en répondroit sur sa teste.

Je rapporte ces particularitez à V. M. pour luy faire voir, que, quoyque le roy de Suède s'aperçoive bien, que V. M. pourra n'estre pas contente de ce qu'on supprime les traittez de Ryswick, il croit nonobstant cela faire encores alliance avec V. M. et demeurer de ses amis. Il

le croit si bien, qu'il querella fort le comte Oxenstiern de ce qu'on luy [1]) avoit pas présenté le nouveau projet le lendemain de son retour. Ainsi les commissaires m'envoyèrent prier de me trouver à la chancellerie samedy dernier et me délivrèrent le projet que j'ay l'honneur d'envoyer à V. M. J'y joint un papier que le comte d'Oxenstiern m'a leu, comme il fait toujours pour soulager sa mémoire et qu'il m'a donné ensuite. Je me suis bien gardé de témoigner, que je l'envoyerois à V. M. Ainsi on ne le doit proprement considérer que comme venant du comte Oxenstiern. On y voit ses méchantes intentions et les mauvaises raisons dont il les appuye.

Il seroit surprenant que le comte Oxenstiern, sans crédit auprès du roy son maistre et sans beaucoup d'esprit, pût traverser de la sorte une alliance, pour laquelle le roy de Suède s'est déclaré et que tous les autres sénateurs, et particulièrement ceux, qui ont l'oreille de Sa Majesté suédoise, désirent ardemment. Je puis dire à l'égard de son peu de génie, qu'outre qu'une longue expérience luy tient lieu d'habilité, c'est qu'il est conduit dans cette affaire Oliverskrantz et Okrielm [2]), qui luy fournissent les raisons et luy donnent des mémoires, et aussi par Lillierot, qui n'escrit que ce qui est de plus propre à rompre l'alliance de France, et à l'égard de son peu de crédit, si V. M. veut bien se mettre en mémoire ce que j'ay eu l'honneur de luy escrire dans plusieurs lettres, depuis que le roy de Suède est sur le throsne, Elle trouvera qu'il est vray que ce ministre n'entre plus dans la chambre du roy que quand il y a à faire; qu'il ne luy parle jamais des affaires estrangères que conjointement avec ceux de la chancellerie, mais qu'il a gardé son poste et qu'il a la direction des affaires étrangères et que tous les ministres qui servent au dehors sont dans sa dépendance.

---

1) Lisez: „ne luy." 2) Lisez: „par Oliverskrantz et Okrielm."

Outre cela le roy de Suède ne consultant plus le sénat, le comte Oxenstiern n'est plus contrecarré, et la chancellerie seule décide des affaires. Polus est un homme de bien, mais timide et qui se contente de dire son avis, et Guldenstolpe voit sa ruine si prochaine, qu'il n'oze presque plus parler. Valerstedt, qui a beaucoup de crédit auprès du roy de Suède, et Piper, qui le gouverne pour ainsi dire absolument, peut bien luy inspirer, comme il fait, de certains sentimens généreux; mais il ne peut estre présent pour répondre à toutes les objections du comte Oxenstiern et n'a pas mesme pour cela assez de connoissance des affaires étrangères pour luy tenir teste et répondre sur le champ à ce que l'autre a préparé. Ainsi le roy de Suède est surpris quelquefois.

J'ay découvert, Sire, que, quoyque le comte Oxenstiern n'ait ozé parler ouvertement au roy de Suède de la triple alliance, il est [1]) fait néantmoins continuer la négotiation par Lillierot, soit qu'il le fasse conformément au projet que j'ay eu l'honneur d'envoyer à V. M., soit qu'il ne fasse qu'un simple traitté avec l'Angleterre, pareil à celuy qu'on propose à V. M., et qu'il convienne avec les Estats Généraux de les admettre ensuitte dans leur traitté. Quoy qu'il en soit, Lillierot travaille actuellement à la Haye. Mr de Bonrepaus qui est sur les lieux pourra en découvrir le mistère. L'envoyé de Danemark à la Haye en est fort inquiet et en donne avis à Mr Youl.

Je me suis plaint de ce nouveau projet au comte de Guldenstolpe. Il m'a assuré, qu'on supprimeroit tous les articles et toutes les clauses que je n'approuverois pas, excepté le second article, auquel je n'ose espérer ny même proposer de changement. Il m'a fort pressé de l'accepter tel qu'il est. Il prétend que le comte Oxenstiern seroit bien attrapé; qu'il suffit pour le présent de rétablir

---

1) a.

l'ancienne amitié entre la France et la Suède et que ce royaume-cy ne paroisse plus attaché aux intérests des alliez; que, si le comte Oxenstiern a pu empescher qu'on n'obtînt tout ce qu'on souhaitoit, il en faut au moins tirer tout ce que l'on pourra. Il m'a même protesté, que tout ce qui se faisoit en Hollande à cette heure, soit avec les Hollandois, soit avec l'Angleterre, n'estoit qu'un pur artifice du comte Oxenstiern, et que, si nous faisions nostre traitté, tout cela se détruiroit dans la suitte et que l'article second estoit en termes plus forts, que ne sont l'article 2e et 6e du contreprojet dont on l'a tiré.

Mais, Sire, je n'ay garde de consentir à un pareil article sans l'ordre de V. M. J'ay bien remarqué, que sa première intention n'a pas esté de faire une alliance deffensive, mais de maintenir le traitté de Ryswick, fait avec l'empereur et l'empire, et quoyque cet article, de la manière dont il est couché, le suppose indirectement, puisqu'il maintient Vre Majesté dans la possession des estats, qui luy sont abandonnez par ce traitté, je ne sçay, s'il l'explique assez nettement, pour que V. M. en soit contente, et comme il me paroist par la dernière lettre de V. M., qu'Elle trouvera peut-estre plus de ses intérests de faire une alliance avec le Danemark, j'ay cru que je ne pouvois mieux faire que d'en remettre la décision à V. M., mais qu'il estoit bon auparavant de répondre à ces nouvelles propositions pour voir, si, en expliquant mes raisons au roy de Suède, je ne pourrois pas obtenir qu'on rétablît l'article second, tel qu'il estoit auparavant, car il est certain que le roy de Suède ne comprend pas ce que le comte Oxenstiern luy fait faire, ou du moins, que je verrois, s'il est vray (comme Guldenstolpe m'en assure) qu'ils se désisteront de toutes les autres clauses, que je ne voudrois pas admettre. J'ay déjà dressé une réponse; mais je n'en suis pas content, et j'y veux changer quelque chose. Je la porteray dans deux jours à la chancel-

lerie, et à moins qu'on ne remette après cela le second article, comme il estoit auparavant, ce que je n'ose me promettre, je me contenteray de me charger de rendre compte à V. M. des propositions du roy de Suède.

On n'a pu rien découvrir contre l'homme de la chancellerie, et il est à cette heure en repos. Il m'a fait donner avis ce matin, que le comte Oxenstiern fait travailler secrettement Okrielm à un mémoire, qu'il veut présenter au roy pour luy faire voir, que l'alliance de la France a toujours esté préjudiciable à la Suède. Je ne doute pas, qu'Oliverskrans n'y mette aussi la main. V. M. peut juger de l'aveuglement ou plutost de l'emportement de cet homme, quand il oze avancer de pareilles propositions, qui sont démenties non seulement par toute l'Europe, mais mesme par tous les Suédois.

Le baron Youl m'a dit depuis deux jours, qu'il apprenoit par des lettres, qu'il a receues de la Haye, qu'il n'y a point de traitté, fait entre le roy son maître et les Estats Généraux, et m'a assuré tout de nouveau, que son maître ne souhaitoit rien tant que de faire alliance avec V. M., et comme il m'a fait entendre, qu'il y avoit déjà plusieurs princes de l'empire, qui offroient de s'unir au roy de Dannemark, je luy ay demandé, qui ils estoient. Il m'a dit que c'estoit le duc de Wolfembuttel, l'évesque de Munster, le landgrave de Hesse-Cassel et les princes de Saxe.

Le baron Youl m'a parlé d'un autre affaire touchant le prince Maximilien de Brunswick [1]). Il m'a dit que ce

---

1) Maximilien Guiliaume, troisième fils d'Erneste Auguste, le premier électeur de Hanovre, et de Sophie, fille de Frédéric V, électeur du Palatinat. Maximilien Guillaume était né en 1666, était catholique et maréchal au service de l'empereur et mourut en 1726. Voir Hoogstraten, Groot algemeen historisch, geographisch, genealogisch woordenboek (grand dictionnaire historique, géographique, généalogique universel), 1735, IV, p. 417 et suiv.; Luïscius, Algemeen

prince ne manquoit que de subsistance et d'appuy pour soutenir ses droits; que, si V. M. vouloit le secourir de quelque chose, le roy de Danemark pouvoit faire venir ce prince à la cour de Wolfembuttel, où il demeureroit jusqu'à la mort du duc de Zell[1]; que le duc de Zell et le duc d'Hanover ne sont pas tout-à-fait si bien qu'on s'estoit imaginé; que le duc d'Hannover a voulu, en conformité de l'acte, passé entre le duc de Zell et le feu duc d'Hanover, se faire prester serment de fidélité par les estats du duc de Zell, mais que le duc de Zell l'a refusé et a répondu seulement, que, quand il moureroit, il donneroit ordre à ses ministres de s'attacher au duc d'Hanover. Groot, qui est icy de la part du duc d'Hanover, est un jeune homme fort étourdy, qui se mesle de parler hautement contre l'alliance de V. M. et du roy de Suède.

On a envoyé le maître des cérémonies notifier aux ministres estrangers qui sont icy, que la princesse royale recevroit les complimens sur son mariage avec le duc de Holstein Gottorp, et nous avons fait nos complimens particuliers. Je ne doute pas, qu'on en donne part au premier jour à V. M. Je say même, que le duc d'Holstein a eu dessein d'envoyer un gentilhomme exprès en France pour cela. Je ne sçay, s'il le fera, ou si le comte Oxenstiern l'en aura détourné. On croit que ce mariage s'accomplira dans un mois. Il n'y a encore rien de décidé.

Le baron Youl se tourmente fort pour ajuster les différens, qui sont entre le roy son maître et le duc d'Holstein; mais je ne vois pas que jusqu'à cette heure il ait encore fort avancé.

---

historisch, geographisch en genealogisch woordenboek (Dictionnaire historique, géographique et généalogique universel), Aanhangsel (Appendice), 1737, VIII, p. 514; Hubner, *table* 191; *Art de vérifier les dates*, 1819, XVI, p. 238. — C'est seulement dans „l'art de vérifier les dates," l. l., qu'on trouve la date de la mort de Maximilien.

1) Apparemment George Guillaume. Voir Hubner, *table* 191.

Le comte Oxenstiern a esté fort offensé des dernières lettres, qui sont venues de Vienne touchant la réadmission des envoyés. Elles portent, que l'empereur demande toujours, ou qu'on luy envoye le lieutenant-colonel Clinkonstrom à Vienne, afin qu'il le fasse châtier, comme il le trouvera à propos, ou que les trois directeurs de la Basse Saxe se désistent des prétentions qu'ils ont d'estre en droit de faire exécuter les sentences de l'empereur et qu'ils laissent à Sa Majesté impériale la liberté de décider de cette affaire et de faire exécuter ses jugemens, comme il le trouvera bon. Cependant le comte de Staremberg et les ministres des alliez ont un peu appaisé le comte Oxenstiern en l'assurant, que cette réponse avoit esté donnée par le comte de Kinski en l'absence du comte de Caunitz, et qu'aussitost que le comte de Caunitz seroit retourné à Vienne, on auroit une toute autre réponse de l'empereur.

Le comte Bielke est toujours au même estat. On attend incessamment le retour de son principal accusateur, qui revient de Pomméranie avec toutes les informations, qu'il a pu faire contre luy.

On continue à avoir mauvaise opinion des affaires du comte Wrede et de Guldenstolpe et même du comte Oxenstiern.

J'ay l'honneur d'estre &c.

A Stokholm ce 28 May 1698.

L'ambassadeur envoie à M. le secrétaire d'état les remarques, qu'il a faites sur la plupart des articles du projet qu'on lui a délivré.

Monsieur.

Depuis ma lettre escrite j'ay fait une réponse que je porteray à la chancellerie dans deux jours. Il n'est pas

possible d'avoir le temps de copier ce que j'allègue sur le second article; mais j'ay cru que vous seriez bien aise de voir les marques [1]) que j'ay fait sur les autres, parce que cela vous fera connoistre en un moment la différence des deux projets. Vous verrez aussi, Monsieur, ce que j'ay résolu de répondre sur ces articles-là.

Je suis avec un entier attachement et un profond respect

Articulus 1us.

Renovant et confirmant confoederati reges vigore presentis tractatus antiquam firmamque amicitiam, inter Sacrae Regiae Mtis Sueciae gloriosissimos praedecessores et Sacram Regiam Majestatem Galliae cultam et stabilitam, sitque non minus in posterum inter potentissime [2]) regem regnumque Sueciae ejusque haeredes ac successores ab una et potentissimum regem regnumque Galliae ejusque heredes et successores ab altera parte sincera et constans in perpetuum amicitia, cujus vigore ubique dignitatem et commodum alterius tanquam proprium cordi habeant et promoveant et praejudicia ac damna pro viribus avertere teneantur.

Art. 2.

Erit praecipuus foederis hujus scopus et finis mutuae securitatis et salutis utriusque regis eorumque regnorum, provinciarum et ditionum, quas nunc in Europa possident, conservatis [3]) et deffensio contra quoscunque aggressores, ideoque reges confoederati promittunt et spondent, se ad illum scopum sua consilia sociaturos et directuros.

Art. 3.

Si igitur contigerit, alterutrum confoederatorum ab aliquo

1) remarques. 2) potentissimum. 3) conservatio.

hostiliter et injuste invadi, in eam curam incumbent confoederati reges mutuaque officia adhibebunt, ut turbatorem et aggressorem seriis admonitionibus ab ejusmodi molitionibus dehortari et securitatem ac tranquillitatem publicam inconcussam servare queant.

Art. 4.

Si vero admonitiones et officia ea irrita fuerint, communi consilio de mediis despicient, quibus securitati et incolumitati partis laesae prospici possit, idque agent, ne ullius juribus, dignitatibus aut privilegiis vis ac injuria inferatur vel, si aliqua illata fuerit, debite reparetur.

Art. 5.

Neutri confoederatorum fas sit pacta inire cum aliis statibus, quae alteri parti quocunque modo sive directe, sive indirecte praejudicii quicquam aut damni afferre possint.

Art. 6.

Quandocunque alter cum hoste pacem aut inducias fecerit, alterum iisdem pactis debite comprehendat, ut ob exhibitum officium praestetur indemnis.

Art. 7.

Et quandoquidem hoc foedus in nullius offensionem sive laesionem tendit, sed unice pro bono publico initum est et ad tranquillitatem publicam tuendam spectat, conventum est, ut, si quis princeps aut status in foederis hujus societatem recipi desideraverit, is in eam mutuo regum confoederatorum consensu admitti et recipi debeat.

Art. 8.

Vigore hujus tractatus inter utriusque regis subditos usus

et libertas commerciorum, quali omni retro tempore gavisi sunt, vigeat, eoque nomine integrum sit utrique genti, apud alteram tam pace quam bello absque ullo impedimento terra marique negotiari et commercari solutis ordinariis vectigalibus.

Art. 9.

Pateant ergo utriusque regis subditis omnes portus, emporia, civitates et provinciae, quatenus per leges et statuta cujusque regni licitum est, ut merces suas solutis jam dictis ordinariis vectigalibus importent et distrahant aliasque vicissim coëmant et exportent nullo molestiam facessente.

Art. 10.

Et cum ad solidorem [1]) utriusque regni amicitiam ac mutua subditorum emolumenta magnopere pertineat, ut de commerciorum ac rerum maritimarum usu et exercitio quantocius exactus et integer conficiatur tractatus, promissum utrinque est, ut nulla interposita mora eidem concinnando manus admoveantur ejusque plenaria perfectio quam fieri poterit celerrime maturetur et consummetur.

Art. 11.

Durabit speciale hoc foedus ad decennium a die subscripti hujus tractatus numerandum, et tunc, si visum fuerit, communi regum consensu prorogetur. Interea sedulis communicationibus consilia invicem conferent, qua potissimum ratione tranquillitati et saluti publicae consuli et adversus pericula illi imminentia congrua et oppertuna remedia afferri possint.

---

1) solidiorem.

Art. 12.

Pacta haec ab utroque confoederatorum regum intra tres menses a die subscriptionis aut etiam citium [1]), si fieri poterit, confirmabuntur et ratihabita reciproce commutabuntur.

Art. 13.

In quorum omnium fidem ac majus robur duo tractatus hujus exemplaria pari tenore confecta et manibus et sigillis nostris munita reciproce commutata sunt.

Articulus separatus.

Cum de ducatu Bipontino Sacrae Regiae Majestati Sueciae integre et plenarie restituendo dominus legatus extraordinarius testatus sit, eam esse mentem Sacrae Regiae Majestatis Galliae, ut nihil sibi in dictum ducatum juris retinere cogitet, pro uberiori elucidatione et ne ulli dubitationi vel scrupulo locus relinquatur, hoc ipso articulo separato declarat et spondet, restitutionem istam plenariam ac integram dicti ducatus quantocijs [2]) executioni mandatum iri, adeo ut nullae omnino praefecturae, terre [3]), appertinentiae ac jura, quibus Sacrae Regiae Majestatis Sueciae praedecessores, comites Palatini Rheni, gavisi sunt vel gaudere potuerunt, excipiantur aut retineantur, neque quoad dominium directum vel utile, neque sub reservatione superioritatis in ditiones Alsatiae aut quarumcunque aliarum dependentiarum ac reunionum, sed quicquid hactenus ad dictum ducatum quocumque nomine pertinuit, id omne Sacrae Regiae Majestati Sueciae sub imperio Romano Germanico pleno jure restitutum iri eodem plane modo ac jure, quo priores duces Bipontini id tenuerunt ac possederunt.

---

1) citius. 1) quantocius. 3) terrae.

Quandoquidem articulo septimo conclusi inter confoederatos reges tractatus de aliis quoque principibus ac statibus mutuo consensu in eodem recipiendis dispositum ac cautum est, eidem speciatim ac nominatim per articulum hunc speratum [1]) includitur dux Holsatiae et Sleswici lineae Gottorpiensis dabiturque a regibus confoederatis omni studio opera, ut motae rursus a Dania contra praefatum ducem lites et controversiae de juribus, ipsi vi pactorum septentrionalium competentibus et per transactionem Altenae, die $^{20}/_{30}$ Junii 1689 confectam, denuo expositis et declaratis, quantocius amicabiliter componantur et secundum pactorum genuinum sensum decidantur, securitati quoque ac incolumitati domus Holsaticae omni meliori modo consulatur ac prospiciatur.

Renovat quoque ac confirmat Sacra Regia Majestas Galliae hoc ipso instrumento guarantias suas priores, diversis temporibus Sueciae promissas et pacificationibus publicis speciatim insertas, quae omnes vim ac vigorem suum perpetuo obtinebunt.

Articulus hic separatus robur et efficaciam eandem habebit, ac si ipsi tractatui principali verbo tenus esset insertus, adeoque manibus et sigillis iisdem corroboratur.

Loco memorialis.

Cum Sacrae Regiae Majestatis Galliae legatus extraordinarius occasione tractatus, de quo cum plenipotentiariis, a Sacra Regia Majestate Sueciae constitutis, actum est, de certis quibusdam negotiis, a parte Sueciae ipsi propositis, se ad regem ac dominum suum relaturum promiserit, nec de benevola Sacrae Regiae Majestatis Galliae declaratione super iisdem negotiis dubitare sina [2]) summat [3]) ejus aequanimitas, de eadem circa tria haec

1) separatum. 2) sinat. 3) summa.

momenta quantocijs [1]) procuranda requiritur dominus legatus extraordinarius, et quidem:

1e Ut condigna habeatur ratio maximorum detrimentorum, per priorem confoederationem sociali bello Sueciae illatorum, nondum praestita indemnisatione, per confoederationes de anno 1672 et 1675 diserte stipulata ac promissa.

2e Cum de subsidiis nummariis adhunc [2]) residuis, ex formula priorum foederum nondum persolutis, camera rationum regia designationem exhibuerit, in Sacrae Regiae Majestatis Galliae aequanimitate certa collocatur fiducia, de iis ad normam foederum persolvendis haud difficulter ab ea curam habitum iri.

3e Cum gravissimae increbuerint quaerelae subditorum Suecicorum de navibus et mercibus, ab armatoribus Gallicis durante novissimo bello promiscue ipsis ademptis, unde fortunarum suarum maxima passi sunt damna et ad incitas pene redacti, summae suae justitiae consentaneum existimabit Sacra Regia Majestas Galliae, ut constitutis quantocius utrinque certis commissariis cujusque caussa perspiciatur ac de damnis praeter meritum illatis illis satisfiat, qui iisdem se affectos probaverint.

Articuli secundi formula ita mutari corrigique poterit.

Artic. 2us.

Erit foederis hujus praecipuus scopus et finis pacis publicae conservatio, et praecipue ut sacra [3]) tecta servetur in imperio Romano Germanico tranquillitas, fundata in pactis Westphalicis et Neomagensibus ac sub mediatione Sacrae Regiae Majestatis Sueciae per pacificationem Riswicensem restabilita.

---

1) quantocius. 2) adhuc. 3) sarta.

L'article 9, dans lequel est la clause de „amicissima gens," a esté lu, sans qu'on y ait rien changé.

On a changé les 7 articles, qu'on vouloit adjouter au traitté, en simples mémoires de leurs prétentions de la manière suivante.

Mémoire, dressé sur le 1e article.

Existimat quidem dominus legatus extraordinarius, articulum de ducatu Bipontino plenarie restituendo in praesenti tractatu non esse necessarium, cum ex eo nihil retinere cogitet Sacra Regia Majestas Galliae, quod a summa ejus aequanimitate etiam expectari fas est. Caeterum cum Sacra Regia Majestas Sueciae certior sit reddita, oppidum et praefecturam Bergzabern, Cleburgum, Catharinaeburgum cum pertinentiis a praefectis et officialibus Galliae etiamnunc detineri, cum tamen ea loca semper fuerint partes constitutivae et essentiales ducatus Bipontini, quem Sacrae Regiae Majestatis Sueciae praedecessores, comites Palatini Rheni, in universo et tuto cum omni jure ac superioritate territoriali regalibus et cum omnimodo jurisdictione quiete et continue tanquam ducatum imperii Romano-Germanici immediatum possederunt, quapropter summa justitiae et aequitatis ratio exigit, ut pristino statui omnia dicti ducatus membra et partes, quocumque nomine veniant, reponantur, et ne quod dubium de dictis locis relinquatur, Sacra Regia Mas Galliae de iis mentem suam vel hoc ipso tractatu vel alio quodam actu authentico declarare ne gravetur.

Mémoire, dressé sur le 2e art.

Quod officia sua interposuerit Sacra Regia Majestas Galliae apud electorem Palatinum, quo is desisteret a

turbanda possessione principatus Veldensis, Sacrae Regiae Majestatis Sueciae nomine post defuncti principis Veldensis obitum statim apprehensa, id a Sacra Regia Majestate Sueciae grate agnoscitur et inter specimina sincerae amitiae [1]) reponitur. Caeterum cum e litteris nuper allatis, prout extractus adjuncti docent, cognitum sit, electorales copias ad minimam saltem partem e dictis terris excessisse et necdum a violentiis cessare, officia Sacrae Regiae Mis Galliae si fuerint irrita, remedia efficaciora ad vim repellendam justissime adhibebuntur, ne inter ipsa renascentis pacis inita [2]) novus perturbationibus locus detur.

Mémoire, dressé sur le 3e art.

Tametsi nec exemplo, nec ratione careat, negotium Bremense tractatibus Sueciam inter et Galliam insertum fuisse, nunc tamen sufficit, quod dominus legatus extraordinarius declarat, regem ac dominum suum non defuturum asserendis Sueciae juribus, in pace Westphalica fundatis, ubicumque res et occasio id exegerint.

Sur le 4e article.

De negotio Juliacensi idem esto judicium.

Mémoire, dressé sur le 5e art.

Ad damna et dispendia, e priori confoederatione regno Sueciae illata, regerit dominus legatus extraordinarius, rem eam pro consummata habendam, cum ratihabitione Sacrae Regiae M^tis^ Sueciae cessiones fuerint confirmatae. Valet autem argumentum hoc tantummodo ad id, ne repeti possint loca, cessa ab his, quibus ratificationes illae datae fuerunt; at per id non tollitur indemnisatio, inter reges

1) amicitiae. 2) initia.

confoederatos sancita ac promissa. Injecta quoque est mentio a domino legato extraordinario, negotium illud in conventu Neomagensi fuisse peractum assentientibus ipsis Sueciae legatis. Caeterum pernovit dominus legatus extraordinarius, cum de evacuatione locorum Hispanicorum obidem [1]) ageretur, id legatos Suecicos submisse [2]) summae prudentiae ac judicio Sacrae Regiae Majestatis Galliae non aliam ob rationem, quam quod a domino legato ejusque illustrissimis collegis tum asseverabatur, regem ac dominum suum, si per separatam istam pacem amolitus esset aliquam hostium suorum partem, postea expeditiorem fore in restabilienda re Suetica, quod alias ipsi esset impossibile, fuitque hoc ipsum argumentum unice movens verusque scopus declarationis illius sic dictae, id quod et ipsum scriptum pro firmiori eorum, quae dicta fuerunt, memoria tum exhibitum satis demonstrat, adeo ut nec in verbis, nec in re ipsa intentio fuerit abdicandi indemnisationem, per pacta conventa stipulatam ac promissam.

Sed de eo hic disceptare non est animus, cum summa aequanimitas Sacrae Regiae Majestatis Galliae spem praebeat satis certam, illam intuendo praegrave onus, quod sociali isto bello Sueciae ejusque provinciis incubuit, et insigne, quod Gallia inde sensit allevamentum, praeterea maximum dispendium Sueciae, per tractatus istos acceptum, et luculenta emolumenta, per eosdem Galliae acquisita, condignam eorum omnium rationem habituram, quae et fidae societatis regulis et ipsorum pactorum legibus congruat.

Mémoire, dressé sur le 6e art.

De residuis nummorum subsidiis, ex confoederatione priori adhuc debitis, inter commissarios, ad id utrinque

---

1) ibidem. 2) submisisse.

constituendos, ponendus erit exactus calculus et liquidatione desuper facta de modo et termino solutionis porro convenietur.

Mémoire, dressé sur le 7e art.

Quantum ad navigia et bona, subditis Sueticis durante bello adempta, cum ea fisco addicta sint per rationes ac regulas, non antea publicatas aut communicatas, aequitatis ratio postulat, ut exactiore instituta cognitione de damnis datis satisfiat iis, qui passeportus [1]) et certificationum litteris a collegiis aut magistratibus competentibus muniti, nec merces vel bona hostilia occultasse convicti fuerint. Renovandi quoque erunt priores commerciorum tractatus iisque [2]) illustrandi additamentis, quibus commerciorum securitati et libero usui im[3])posterum omni meliori modo consulatur adeoque amicitia inter utramque gentem tanto magis corroboretur.

Article adjouté.

Hoc ipso foedere renovat ac confirmat Sacra Regia Majestas Galliae priores suas declarationes et sponsiones pro tuendis ac asserendis pactis pacificatoriis Olivensibus et Borealibus, nec non pro juribus ducis Slewici et Halsatiae conservandis et protegendis.

Remarques sur les 3e et 4e articles.

Les changemens, qu'on a fait dans le troisième et quatrième articles, dépendent de ceux qu'on a fait dans le second et se décideront par les mesmes raisons.

---

1) passeportis. 2) iique. 3) in.

Sur l'article 5e.

L'article cinquiesme est un article nouveau et peut estre admis en adjoutant même, que, si on a fait quelqu'un de la sorte, il demeurera nul et de nulle valeur en vertu du présent traitté. On a obmis l'article 6 du contreprojet de la deffense mutuelle: le second qu'on vient de faire n'y équipole pas.

6.

Le sixième article est le septième du contreprojet.

7.

L'article 7 est composé du commencement de l'article trois du contreprojet et de l'article 9e de ce même contreprojet, excepté qu'on ne met pas que les princes seront obligez de se déclarer dans un an.

L'article 8 du contreprojet est obmis. Je l'ay inséré à la fin de l'article cinquiesme.

8.

L'article huit est le 9e du contreprojet raccommodé. Il est bien.

9.

Le neufvième est le 10e du contreprojet. Il est bien.

10.

Le dixième est la stipulation d'un traitté de commerce. On doit estre persuadé, que le roy mon maistre connoît assés, qu'il est de son intérest d'avantager le commerce de la Suède; mais il n'en est pas question à présent. Il ne s'agit que de faire une alliance, et je ne puis adjouter cela sans ordre.

L'article séparé.

Il me semble que c'est faire injure au roy mon maître de luy demander une chose par un traitté, comme si Sa Majesté refusoit de le faire. Je puis même dire qu'il est inutile de le stipuler, puisque tout ce que je signerois à cette heure n'engageroit pas plus le roy mon maître qu'il l'est déjà par le traitté de Ryswick, et je ne puis mieux les satisfaire sur cet article-là que de m'exprimer par les mêmes paroles, avec lesquelles ils récapitulent tout ce qu'ils ont dit sur ce sujet, et leur déclarer, que l'intention du roy mon maistre est, que le roy de Suède jouisse du duché des Deux-Ponts de la même manière que ses prédécesseurs dans la possession de ce duché en ont toujours joui. On m'a déclaré plus d'une fois au commencement, qu'on estoit satisfait de pareilles déclarations et encore moins expressives que celles-là. On s'est en conséquence de cela désisté d'en faire un article, et on me l'a donné plus par forme de mémoire, et à présent on ne me le donne plus par forme de mémoire, et on l'a remis en article. Je ne puis juger, par quelle raison on trouve bon d'en user de la sorte.

Le second point de l'article séparé regarde l'inclusion de M. le duc de Holstein. Personne ne peut mieux connoistre que Mrs les commissaires, combien le roy mon maîstre a eu à coeur, que les différens qu'a ce prince avec le roy de Danemark fussent terminez, et pour répondre à ce qui m'est proposé je diray qu'il a toujours esté dit, que tous les princes, qui voudront entrer dans le présent traitté pendant une année, à compter du jour de la ratification, y seront admis du commun consentement des deux roys, et par conséquent il faut que le traitté soit signé et ratifié auparavant.

À Stockholm le 4e Juin 1698.

M. d'Avaux rapporte, que tout le monde à la cour de Suède, même M. Oxenstiern, consentait à ce que l'alliance de France se fît, lorsque tout à coup l'affaire changea de face par l'avis de M. Lillienrot, dont le chancelier profita pour traîner les négociations avec la France en longueur; ce que c'est en substance que M. Oxenstiern a dit au roi de Suède concernant l'alliance de France en rapport avec celle d'Angleterre et des Provinces-Unies; qu'il a eu une conférence, pour répondre au contreprojet, dans laquelle il a exposé à peu près ce qui fait le contenu de l'écrit qu'il joint à cette dépêche; que surtout M. Guldenstolpe a porté la parole dans cette assemblée; qu'une des choses qui fait le plus de peine au roi de Suède est, qu'on lui mande toujours, que le roi de France ne veut pas se désister de la souveraineté de Bergzabern et de Clébourg; que, d'après le dire du comte Guldenstolpe, le roi de Suède ne se rendra pas sur le second article; ce qu'il se propose de dire aux commissaires, en cas que cet avis de M. Guldenstolpe soit fondé; que, quoiqu'il ne soit pas à même de prononcer sur diverses questions, qui sont en liaison avec ce traité, il lui paraît qu'il y a urgence; que tout ce que M. Oxenstiern a pu faire se réduit à bien peu; que le roi de Suède a refusé une demande, faite de la part de l'électeur Palatin; que le roi de Suède a ôté à M. Bielke toutes ses charges et ses biens; que le mariage du duc de Holstein avec la princesse de Suède se fera dans peu sans aucune cérémonie.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V. M. m'a honoré le 15e du mois dernier.

Je puis assurer Votre Majesté, que l'intention du roy de Suède a toujours esté et est encore de faire une alliance avec V. M.; que tous les sénateurs sont de même sentiment, à la réserve du comte Oxenstiern, et que le comte Oxenstiern luy-même, voyant un concours général, y a donné les mains pendant quelque temps. Il s'en est expliqué de la sorte à ses meilleurs amis, et on a compté

cette affaire faite, en sorte qu'on a donné ordre à Lillierot de revenir et de refuser de faire aucun acte avec les Estats Généraux pour le maintien des traittez de Ryswick. Mais Lillierot estant sur le point de partir et ayant mesme donné congé de sa maison, il a escrit icy, que le roy d'Angleterre et les Estats Généraux luy avoient fait témoigner, qu'ils avoient des propositions à luy faire, qui pouvoient estre du goust et de l'intérest de la Suède. Oliverkranz s'est joint en cette occion [1]) au comte Oxenstiern, et l'on a donné ordre à Lillierot de demeurer et d'écouter les propositions, qu'on avoit à luy faire, ainsi que j'en ay donné avis.

Le comte Oxenstiern a repris alors courage et a tout mis en oeuvre pour allonger ma négotiation dans l'espérance de la pouvoir entièrement rompre, s'il faisoit conclure quelque traitté à la Haye. J'ay bien veu qu'il me faisoit des difficultez à plaisir et sans aucun fondement. Je m'en suis plaint aux commissaires, et je leur ay dit, qu'assurément on attendoit quelque chose de dehors pour traverser l'alliance, eux qui n'estoient informez que d'une partie de ce que Lillierot traittoit, ne faisant pas grande réflexion à ce que je leur disois et assuroient toujours que l'alliance se feroit; qu'il estoit vray que le comte Oxenstiern formoit tous les jours de nouvelles difficultez, mais qu'il falloit bien qu'il se rendît à la fin.

Cependant ce ministre ayant fait deux ou trois tentatives pour détourner le roy de Suède de faire alliance avec V. M. et ayant esté fort mal receu, il n'a ozé présenter le projet que j'ay eu l'honneur d'envoyer à V. M.; mais il a dit en général au roy son maître, qu'il estoit dangereux de s'engager avec quelque prince que ce fût et d'abandonner les autres; que, puisqu'il souhaitoit de s'allier avec V. M, il ne pouvoit refuser au roy d'Angleterre et

---

1) occasion.

aux Estats Généraux de faire le même traitté avec eux, et que, comme on avoit déclaré au roy d'Angleterre et aux Estats Généraux, qu'il ne vouloit pas s'engager dans la garantie des traittez de Ryswick, il estoit juste d'en user de mesme avec V. M. et de faire avec Elle, aussi bien qu'avec l'Angleterre et avec les Estats Généraux, de simples traittez pour la conservation de la paix générale, à quoy il a adjouté tout ce que j'ay eu l'honneur de mander par mes lettres précédentes. Le roy de Suède a donc persisté de faire alliance avec V. M.; mais il a consenti de ne le faire que sur le pied du contreprojet que j'ay eu l'honneur d'envoyer et de faire un pareil traitté avec l'Angleterre et avec la Hollande.

J'ay demandé une conférence pour répondre à ce contreprojet. On me la donna hier à cinq heures, et je dis aux commissaires le contenu à peu près de l'écrit cy-joint [1]). Le comte Oxenstiern n'eut rien à me répondre, ou du moins tout ce qu'il me dit ne méritoit pas la peine d'estre refuté; mais Guldenstolpe prit la parole et soutint, que le roy d'Angleterre avoit aussi demandé le maintien du traitté de l'empire, fait à Ryswick; qu'ils l'avoient refusé, et que ce prince s'en estant enfin désisté, le roy de Suède avoit cru qu'il ne le devoit pas garantir non plus avec Votre Majesté. Comme la principale raison, sur laquelle le comte Oxenstiern a le plus appuyé et que je sçay qu'il a représenté fortement au roy de Suède, est que l'alliance de la France les entraisneroit dans la guerre, j'ay cru que je pouvois me servir de ce prétexte pour supprimer l'article sixième, contenant une deffense mutuelle du premier contreprojet et les termes du second article du second contreprojet qui stipulent cette même deffense, et remettre quant à ce point-là les choses sur le pied du projet de V. M.

---

1) Voir ci-dessous p. 285 et suiv.

Je leur ay témoigné, que je consentirois à tout ce qu'ils voudroient là-dessus et que nous ne fissions qu'un simple traitté pour le maintien de celuy de l'empire, fait à Ryswick, comme V. M. pourra voir par mes réponses; mais Guldenstolpe a repris fortement la parole là dessus, et l'on s'est terminé par me dire qu'ils en feroient rapport, et sur les plaintes, que je leur ay fait du retardement qu'ils ont apporté à cette affaire et de ce que j'aprenois qu'ils faisoient cependant négotier avec d'autres puissances, ils m'ont assuré qu'ils me rendroient réponse incessamment et mettroient cette affaire en estat d'estre bientost terminée; qu'au surplus ils avoient ordre de leur roy de me dire, qu'aussitost après la paix faite le roy d'Angleterre et les Estats Généraux l'avoient sollicité de faire un traitté de garantie de ceux de Ryswick et qu'il l'avoit refusé, mais que Sa M^té^ Britanique et les Estats Généraux ayant esté informez du traitté qu'il faisoit avec V. M., ils en avoient esté fort allarmez et luy avoient fait entendre qu'ils feroient de leur costé des traittez, dont il pourroit bien se repentir, s'il refusoit de prendre avec eux les mêmes engagemens qu'il prenoit avec V. M., de sorte que le roy de Suède n'a pas cru pouvoir se dispenser de faire des traittez également avec tous les princes qui le luy demandoient, et que c'est là-dessus qu'il a pris la résolution de ne point entrer avec V M. dans la garantie du traitté de l'empire. Ces Mrs ont adjouté, que le roy leur maître, désirant ardemment de maintenir une étroitte amitié et une bonne correspondance avec V, M., avoit voulu luy donner part de cette affaire et l'assurer qu'il n'y avoit aucun article, ny aucune clause particulière, qui ne fût dans le traitté qu'il offre de faire avec V. M.

On m'a averti, qu'une des choses qui fait autant de peine au roy de Suède est, qu'il n'y a pas d'ordinaire qu'un certain résident qu'il a à Francfort ne luy mande, qu'on

prétend toujours la souveraineté de Bergzabern et Clébourg, et plusieurs petites circonstances pour le persuader, qu'on n'a pas beaucoup de considération pour luy en France et qu'on ne veut pas luy rendre ce qu'il prétend luy appartenir.

Si je puis me confier sur la parole du comte Guldenstolpe (qui néantmoins ne m'en a pas toujours donné de bien justes dans cette affaire-cy), le roy de Suède consentira, que les trois points, insérez dans le 10e article et dans l'article séparé, me soient délivrez seulement par forme de mémoire; mais il assure en même temps, que Sa Majesté suédoise ne se rendra pas sur le second article, et qu'il n'ose pas seulement en parler. Je n'ay pas de peine à le croire, et j'ay assez connu, que, bien loin qu'il soit disposé à appuyer mes raisons pour la garantie du traitté de l'empire, fait à Ryswick, il est d'un sentiment tout contraire.

En cas, Sire, que, selon la parole du comte Guldenstolpe, le roy de Suède se désiste des trois points, insérez dans l'article 10e et dans l'article séparé, et qu'il persiste à ne vouloir pas maintenir le traitté de l'empire, je diray aux commissaires, que je leur ay proposé un traitté; qu'ils m'en offrent un autre; que je ne puis faire autre chose que d'en donner part à V. M. et d'attendre l'honneur de ses ordres; qu'aussitost que je les auray receus, je ne manqueray pas de leur [1]) faire sçavoir.

Il ne m'appartient pas, Sire, d'entrer dans le secret de V. M. au-delà de ce qu'Elle trouve bon de m'en communiquer, ny de raisonner, s'il est de son service de signer ce traitté tel qu'on le propose, ny même, si ce traitté estant signé, il empêcheroit V. M. d'en conclurre avec d'autres princes pour le maintien du traitté de Ryswick. Cela dépend beaucoup des circonstances et des desseins

---

1) le leur.

que V. M. peut avoir, qui sont hors de ma connoissance et au-dessus de ma portée; mais il est de mon devoir de rendre compte à V. M. des choses que je sçais et que je vois. Il me paroist que, si l'on ne fait pas de traitté dans le temps qu'on en conclut avec les Hollandois, on regardera icy la France comme entièrement séparée de la Suède, et cette couronne-cy s'engagera de plus en plus avec d'autres puissances. On croit même, que Veling est chargé de quelques propositions pour les cours de Zell et d'Hanover; mais je ne le sçay pas positivement, au lieu que, si l'on conclut un traitté icy, quelque simple qu'il soit, les alliez ne regarderont plus la Suède comme attachée à leurs intérests, et comme l'inclination du roy de Suède et les sentimens de presque tous les Suédois vont à s'allier plus étroittement avec V. M. et qu'il n'y a que le comte Oxenstiern d'un avis contraire, il est certain que, si l'on ne romp pas à cette heure, il se présentera des occasions, où l'on fera plus aisément rentrer cette couronne dans ses véritables intérests. Je prens la liberté d'écrire cecy par avance à V. M. sur la présupposition, que l'on convienne touchant le traitté, selon que Guldenstolpe l'a dit, dont je ne voudrois pas assurer V. M., me réservant à luy en rendre compte, lorsque j'auray receu la réponse du roy de Suède.

Le compte, que j'ay eu l'honneur de rendre tous les ordinaires à V. M. des mouvemens et des intrigues de cette cour, luy aura fait connoistre à fond les inclinations de tous les particuliers et celles du roy de Suède. V. M. peut juger par là, qu'ils sont tous portez pour V. M. Elle voit en effet, que le comte Oxenstiern n'a rien pu entreprendre contre vos intérests et que tout ce qu'il a pu faire a esté de traverser par milles chicannes (qu'il peut mettre en pratique dans le poste où il est) l'alliance de la France et d'obtenir, qu'on ne fasse rien de plus avec V. M. que ce qu'on feroit avec l'Angleterre et les

Estats Généraux. Il est certain que le roy de Suède y est trompé et qu'il croit faire une fort bonne alliance avec V. M.

Je n'eus pas le loisir le dernier ordinaire de mander à V. M., que l'électeur Palatin a envoyé icy un ministre il y a déjà du temps et qu'on n'a pas voulu recevoir [1]), parce qu'il est de la Pomméranie qui est au roy de Suède. On m'a appris, que le comte Oxenstiern avoit demandé permission de le présenter au roy son maître comme un gentilhomme particulier. Il l'a fait, et cet homme-là a pris son temps pour demander au roy de vouloir bien appuyer les intérests de Madame [2]); mais le roy de Suède l'a absolument refusé.

On ne voit aucune forme de justice dans le procès qu'on fait au comte Bielke. Il n'y a encore aucune citation contre luy, point d'action intentée. Cependant le roy de Suède l'a dégradé de ses charges et dignitez, même de sa qualité de comte [3]), point par aucun acte, mais seulement par des deffenses qu'il a faites de le traitter de la sorte. Il vient de luy oster son gouvernement, qu'il a donné au maréchal Melin, et hier il luy envoya dire, que tout son bien estoit à luy, de sorte qu'on luy va prendre maisons, effets, argent comptant, meubles et générallement tout ce dont le roy de Suède poura s'emparer. Il a fait présenter une requeste à ce prince et luy a demandé, qu'il voulût bien luy donner de quoy vivre. Il n'a pas encore eu de réponse là-dessus.

Le mariage du duc d'Holstein avec la princesse de Suède s'accomplira incessamment. Je suis averti d'assez bon endroit, que ce sera avant la Pentecoste qu'on célé-

---

1) le recevoir. 2) ?

3) Assurément M. Fryxell, *Lebensgeschichte*, IV, p. 279, *note* 7, se trompe en renvoyant, pour vérifier cette action du roi de Suède, aussi à une lettre de M. d'Avaux du 2 Avril 1698.

brera icy dimanche 22e de ce mois, stile nouveau. On a fait venir deux yachts qui sont auprès du palais du roy, et au premier jour toute la famille royale s'y embarquera, sans en avertir personne, pour aller à une lieue d'icy faire le mariage sans aucune cérémonie.

Il n'y a rien d'avancé pour l'accommodement des démeslez du roy de Danemark avec le duc de Holstein.

L'affaire des envoyez de l'empereur et de Suède est toujours au même estat.

J'ay l'honneur d'estre &c.

Il est vray que, quand j'ay proposé de faire une alliance pour le maintien des traittez de la paix dans l'Europe et des traittez de Westphalie, de Nimègue et de Riswick, qui viennent de rétablir la tranquillité publique, et qu'on m'a dit que le roy de Suède ne vouloit pas s'embarasser dans les traittez, faits à Ryswick, qui ne regardent pas l'empire, j'y ay consenti et j'ay accepté l'article tel que le roy de Suède me l'a fait délivrer, ne doutant pas que le roy mon maître n'eût esgard à la peine, que peut avoir le roy de Suède de s'engager à garantir les traittez d'Espagne, de l'Angleterre et de la Hollande, et que S. Mté ne comprît aisément, que le roy de Suède n'ayant point d'intérest à démesler avec ces puissances, il croiroit devoir éviter de se brouiller un jour avec l'une d'elles, si quelqu'évènement obligeoit Sa Mté à rentrer en guerre.

Il est vray pareillement que j'ay témoigné, que, puisque le roy de Suède ne vouloit garentir des traittez de Ryswick que celuy de l'empire, il estoit juste qu'il s'engageât aussi à ne les point garentir aux puissances, avec qui le roi mon maître les a fait, ou bien que la garantie fust générale partout.

Ma déclaration ne s'est pas étendue plus loin, et je ne vois pas, quel rapport elle peut avoir au traitté de l'empire. En effet, il n'en est pas de même de ce qui regarde

l'empire. Le roy de Suède en fait partie par les estats qu'il y possède. Aussi j'ay trouvé, que ce n'a pas esté sans grande raison, que Sa M^té^ suédoise a fait coucher le second article dans le premier contreprojet, en sorte qu'elle veut, que le traitté que l'on négotie ait pour but le maintien de ce qui a esté réglé en faveur des princes de l'empire par les traittez de Westphalie, de Nimègue et de Ryswick. Un semblable motif produisit le traitté, conclu entre Sa M^té^ et le roy de Suède Charles Gustave après la conclusion de ceux de Westphalie pour la garantie de ces traittez. Ce fut dans cette même vue que ce prince entra dans la ligue du Rhin; que le roy Charles XI, son fils et son successeur, continua cette même alliance. Enfin le traitté, conclu en l'année 1661 entre Sa M^té^ et ce prince, eut le même effet.

Si l'on pouvoit alléguer contre un traitté, dont on a esté médiateur, qu'on n'auroit pas exercé sa médiation en toutes les parties, il n'y auroit plus de seureté pour les traittez. Aussi il n'a guères esté dit, qu'on pût estre médiateur en partie d'un traitté et en partie ne l'estre pas. Le nom du roy de Suède est à la teste du traitté tout entier en qualité de médiateur, et par là il le reconnoît et l'authorise tout entier. Outre cela le roy de Suède l'a ratifié luy-même comme prince de l'empire par une ratification, séparée de celle de l'empereur et dont il a demandé comme prince de l'empire au roy mon maître une ratification particulière et séparée de celle, que S. M. a donné à l'empereur, et c'est ce même traitté que le roy de Suède a authorisé comme médiateur et ratifié comme partie, qu'on luy a offert de maintenir conjointement avec luy et qu'il a consenti de maintenir.

On m'a dit, que Sa M^té^ suédoise ne juge plus à propos de le faire et qu'elle s'est avisé de ne s'engager davantage avec l'une qu'avec l'autre des puissances. Il est aisé d'y répondre, puisque bien loin de luy demander, qu'il prenne

de plus forts engagemens avec la France que ceux qu'il a avec d'autres puissances, ce qn'on luy propose est beaucoup moins obligatoire et bien moins capable de l'engager jamais dans aucune guerre que les alliances qu'il a avec d'autres princes.

Et pour ce qui est de ce qu'on m'objecte de l'ombrage que les autres puissances prennent de cette alliance et des circonspections qu'on doit prendre pour ne se trouver pas envelopé dans la guerre, il y auroit de très bonnes et de très solides raisons à y répondre; mais comme bien loin d'entrer en des contestations, je n'ay d'autre but que d'applanir toutes les difficultez, je crois que je les puis retrancher toutes par la proposition que je veux faire. Ostons tout ce que vous croyez qui peut engager la Suède, je consentiray à la suppression que vous avez fait du 6e article du premier contreprojet, et restraignons-nous au simple maintien des traittez de Westphalie, de Nimègue et de celuy de Ryswick, qui regarde l'empire. Je ne vois rien là-dedans qui puisse engager le roy de Suède dans aucune guerre. Le motif de cette alliance est noble, chrestien et glorieux pour le roy de Suède, qui, à l'exemple de ses illustres prédécesseurs, sera regardé comme un des plus fermes appuis du repos et de la tranquillité de l'empire. Je supplie seulement que l'on considère, que le désistement que je fais de l'article 6 du premier contreprojet est conditionnel et en cas seulement qu'on accepte ma proposition.

Sur le 3e et 4e article.

Les changemens qu'on a fait dans le troisième et 4e articles dépendent de ceux qu'on a fait dans le second et se décideront par les mesmes raisons.

Sur l'art. 5.

L'article 5 est un article nouveau et peut estre admis en adjoutant même le 8e du premier contreprojet.

On a retranché l'art. 6 du contreprojet de la deffense mutuelle.

6.

Le 6e article est le 7e du contreprojet.

7.

L'article sept est composé du commencement de l'article trois du contreprojet et de l'article 9e de ce mesme contreprojet, excepté qu'on ne met pas que les princes seront obligez de se déclarer dans un an, à compter du jour de la ratification.

L'article huit du contreprojet est obmis. On le peut insérer à la fin de l'article cinquième.

8.

L'article 8 est le 9e du contreprojet raccommodé. Il est bien.

9.

Le neufvième est le dixième du contreprojet. Il est bien.

L'article 10 et l'art. séparé.

Pour ce qui regarde la stipulation d'un traitté de commerce, la restitution du duché des Deux-Ponts et l'inclusion des intérests du duc de Holstein dans le présent traitté, je crois qu'on doit estre persuadé, que le roy mon maître connoît assez, qu'il est de son intérest d'avantager le commerce de la Suède, et que l'on doit estre content des déclarations que j'ay fait touchant le duché des Deux Ponts. Et pour ce qui regarde M. le duc de Holstein Gottorp, personne ne peut mieux savoir que Vos Excellences, combien le roy mon maître a eu à coeur,

que les différens qu'a ce prince avec le roy de Danemark fussent terminez. Ainsi on ne doit pas douter des bonnes intentions de Sa Majesté; mais sans entrer dans les autres raisons, je diray seulement qu'on ne peut estre admis dans le présent traitté qu'après que les ratifications auront esté échangées. J'assureray donc Vos Ex^ces^, que je me chargeray des mémoires qu'on me voudra donner sur ces trois points-là; que je les envoyeray au roy comme les autres mémoires et que je les appuyeray des meilleurs offices dont je suis capable; que j'espère après cela, et particulièrement après les déclarations que j'ay déjà fait, que S. M. s. [1]) en sera contente et voudra bien ne pas mettre en articles des choses, sur lesquelles je n'ay pas d'ordre et sur lesquelles je ne doute pas S. M. s. [2]) ne soit satisfaite. Du surplus, comme il y a déjà longtemps que cette affaire traisne, je supplie Vos Ex^ces^ de me donner une réponse, sur la quelle le roy mon maître puisse se régler et sçavoir précisément les intentions du roy de Suède, pour qui le roy mon maître conserve toujours tous les sentimens d'estime et d'affection.

A Stockholm le 11e Juin 1698.

Les matières dont il rend compte au roi sont: ce qui s'est passé dans le cabinet du roi de Suède relativement au projet d'alliance; que, tout autrement que jadis, M. Oxenstiern a répondu avec beaucoup d'honnêteté à sa demande, qu'on lui rendît réponse; ce qui a été dit de part et d'autre dans la conférence qu'il vient d'avoir avec les commissaires; que les affaires paraissent être changées depuis huit jours en tant que M. Oxenstiern ne fait plus de difficultés; qu'il s'aperçoit que ceux, qui ne sont pas dans les intérêts de la France, considèrent cette alliance comme une affaire importante; que M. Lillienrot est convenu du traité avec l'Angleterre et les États Généraux; qu'au mois de Mars

1) suédoise. 2) que Sa Majesté suédoise.

dernier M. Vellingk a conclu un traité avec le duc de Hanovre; que l'affaire des envoyés de l'empereur et de Suède s'aigrit de plus en plus; que le mariage du duc de Holstein se fera après-demain à Carlsberg; que tous les Suédois sont au désespoir du séjour de ce duc à cause des excès qu'il fait commettre au roi de Suède; que la grâce, faite par S. M. au baron de Sparre, a fait un très bon effet en ce pays-ci; quelques observations sur les papiers qu'on lui a envoyés sur sa demande de la chancellerie; qu'il est arrivé à la chancellerie plusieurs lettres contre l'alliance de France.

Sire.

J'ay receu avec la lettre dont V. M. m'a honoré le 22 de May les réponses, qu'Elle a fait mettre à costé de chaque article.

J'ay bien de la joye, Sire, que Votre Majesté ne soit pas importunée du long récit, que je luy fais souvent de tout ce qui se passe icy touchant l'alliance. J'ay cru qu'il n'estoit pas moins nécessaire qu'Elle fût informée des intrigues du comte Oxenstiern, des sentimens du roy de Suède et des motifs qui m'obligent à proposer ou à refuser de certaines choses, que d'estre informée des propositions mêmes. Il est certain que, si je ne rendois compte à V. M. que des articles qu'on me propose et des réponses que j'y fais, Elle pouvoit avoir toute autre opinion de la cour de Suède et prendre de toutes autres mesures, que lorsqu'Elle est instruite de ce qui se passe dans le cabinet du roy de Suède.

J'auray donc l'honneur, Sire, de rendre un compte exact à V. M. de ce qui s'est passé depuis le dernier ordinaire. J'ay esté informé par l'homme de la chancellerie et par d'autres personnes, que les dernières lignes de mon mémoire, desquels [1]) je demandois une réponse précise, afin que V. M. sceût à quoy s'en tenir, leur

1) dans lesquelles.

avoient fait faire quelque réflexion et qu'ils avoient appréhendé, que V. M., lassée de tant de délais, ne prist d'autres mesures. J'ay sceu aussi par un endroit bien seur, que, quand les commissaires de la chancellerie avoient fait rapport au roy leur maître de ce mémoire (qui est celuy que j'eus l'honneur d'envoyer il y a huit jours à V. M.), il avoit déclaré à l'égard des trois derniers articles, qu'il ne vouloit pas qu'on arrestât davantage la signature du traitté sur ces bagatelles-là.

Aussitost que j'ay esté informé de ces particularitez, j'ay envoyé chez le comte Oxenstiern le prier, qu'on me rendît réponse, afin que je la fisse savoir incessamment à V. M. J'ay esté traitté en cette occasion bien différamment de ce qu'on a fait autrefois. Au lieu de me laisser quinze jours sans me rien dire, on m'a envoyé dès le lendemain matin qui estoit samedy, l'introducteur des ambassadeurs me témoigner, qu'ils avoient travaillé sans perte de temps à la réponse qu'ils me devoient faire; que, si je voulois venir dès le même jour à la conférence, ils s'y trouveroient, mais qu'ils me prioient de considérer, que c'estoit un jour de poste; qu'outre cela ils estoient accablés d'affaires (en effet ils le sont à cause du mariage); que lundy matin ils alloient en commission, et que, si je voulois remettre la conférence à lundy après-midy, je leur ferois plaisir; néantmoins que j'en estois le maître et que je n'avois qu'à dire ce que je souhaitois. J'ay répondu à ces honnestetés-là par beaucoup d'autres et me suis rendu lundy à la chancellerie.

On m'a lu d'abord les remarques qu'ils ont fait sur le second article pour appuyer leur sentiment, qu'ils ont couché en termes plus honnestes qu'ils n'avoient fait cy-devant. Je n'ay voulu ni disputer fortement sur cet article, pour ne pas épuiser inutilement ce que j'ay à répondre là-dessus, ny leur dire, que j'en rendrois compte à V. M., de peur que le comte Oxenstiern n'en prît occasion de

dire aux autres commissaires, que, puisque je prenois du temps pour informer V. M. de ce second article, je pourrois par le même moyen savoir les intentions de V. M. sur les trois autres points. Ainsi ils ne s'en seroient pas relâchez, comme je me doutois bien qu'ils avoient ordre de faire. J'ay donc seulement dit, que les raisons que j'avois alléguées contre cet article ne me paroissoient pas détruites et qu'elles subsistoient toujours, et j'ay prié que l'on continuât la lecture.

On m'a lu le 9e article et les raisons qu'on avoit de stipuler par un article, qu'on travailleroit incessamment à un traitté de commerce. Je n'ay eu garde de me servir du pouvoir que V. M. m'a donné sur cet article, non seulement parce que j'espérois qu'ils se relâcheroient, mais bien plus, parce que je n'ay jamais cru le devoir faire que conformément aux intentions de V. M., c'est-à-dire au cas qu'ils eussent accordé le second article de la manière que V. M. le souhaite. Ainsi je suis demeuré ferme dans mes premières réponses. J'ay témoigné qu'on ne devoit pas douter, que V. M. ne connût bien, qu'il estoit de son intérest de partager [1]) le commerce autant qu'il luy seroit possible, mais que je n'avois pas d'ordre de rien stipuler là-dessus.

Ensuite ils ont lu l'article touchant le duché des Deux-Ponts. C'est où je les attendois. Je leur ay dit, que je n'avois pas plutost rendu compte à V. M. des prétentions que l'intendant d'Alsace avoit formé contre Bergzabern, que V. M. ayant reconnu, qu'elles n'estoient pas bien fondées, Elle avoit ordonné, qu'on en remît la possession aux officiers du roy de Suède. Je n'ay pas voulu parler de Clébourg. Il sera toujours assez à temps de leur déclarer les intentions de V. M., si Elle trouve que ce lieu soit de la souveraineté d'Alsace. Au lieu de

1) d'avantager? Voir plus haut p. 221.

cela j'ay toujours parlé de ce baillage de Bergzabern et leur ay fait valoir cette restitution autant que je le devois. Jamais je n'ay veu rougir homme si promptement, ny d'une si grande force qu'a fait le comte Oxenstiern. Cependant il n'a pu s'empescher d'avouer, que le roy son maître avoit grand sujet de se louer de V. M. Ces Mrs m'ont témoigné qu'ils ne manqueroient pas de le faire savoir au roy leur maître et m'ont paru très contens. Ensuite ils ont parlé bas ensemble et ont fait discontinuer la lecture qu'on avoit commencé. Il ne restoit plus que l'article qui regarde le duc de Holstein.

Ils m'ont témoigné, que le roy leur maître souhaitant avec passion de s'allier avec V. M., il leur avoit ordonné de ne point insister sur ces trois articles-là, si je persistois à ne les vouloir pas admettre dans le traitté; mais que, pour faire savoir ses intentions à V. M., ils les avoient mis en forme de mémoires. Après que j'en ay entendu la lecture, je leur ay témoigné, que, comme ils m'avoient déjà donné deux projets différens et qu'ils venoient de me faire lire de nouveaux mémoires, je les priois de faire mettre tout d'une suite les articles du traitté, tels que le roy de Suède offre de les faire signer et d'y adjouter les mémoires qu'ils jugeroient à propos, afin que je pusse voir nettement quels estoient les sentimens du roy de Suède et leur expliquer les intentions de V. M. Je n'ay rien voulu dire de plus sur le second article par les raisons que j'ay marquées cy-dessus, et aussi pour me donner un peu de temps, pour voir, si je ne pourray pas faire mieux informer le roy de Suède; mais j'ay voulu avoir le traitté avec le préambule tout de suite, afin que le comte Oxenstiern n'y puisse rien changer, et que, si je ne puis rien obtenir du roy de Suède et que je prenne le second article *ad referendum*, le comte Oxenstiern ne puisse me presser de prendre aussi les autres *ad referendum*.

Je feray donc demain un mémoire, pour instruire Piper et Walerstedt, s'ils veulent entreprendre de faire changer cette affaire. Je demanderay une conférence, où j'expliqueray mes raisons. Si je vois qu'il n'y a rien à espérer, je témoigneray simplement aux commissaires, que le roy leur maître m'ayant fait délivrer un nouveau projet, sur lequel je n'estois pas instruit, je ne pouvois y répondre, jusqu'à ce que j'eusse receu les ordres de V. M.

Je supplie très humblement V. M. de considérer, que j'ay bien moins à combattre dans cette négociation les difficultez qu'on me propose à la chancellerie qu'à détruire les intrigues du cabinet et tous les artifices, dont le comte Oxenstiern, Oliverskrantz et Lillierot se servent. Cependant, Sire, les choses paroissent extrêmement changées depuis huit jours. Les parens du comte Oxenstiern ne disent plus, qu'il a trouvé moyen de rompre l'alliance de la France, et je say que, bien loin qu'il rassure les ministres estrangers, comme il faisoit il y a quelques jours, sur l'alliance entre la France et la Suède, un d'eux luy ayant fait des reproches avant-hier de ce qu'elle alloit se conclure et luy ayant témoigné, qu'il estoit à craindre que la Suède ne s'attirât par là de mauvaises affaires, le comte Oxenstiern luy a répondu, que V. M. avoit bien pu faire teste Elle seule à toute l'Europe: Elle pourroit bien secourir la Suède, si on l'attaquoit.

Je m'aperçois aussi, que plus cette affaire approche de sa conclusion, plus ceux qui ne sont pas dans les intérests de V. M. la trouvent considérable. Ils ne regardent pas tant la négotiation en elle-même, ni si l'on ne garentit pas le traitté de Ryswick: ils considèrent que la Suède rentre dans ses anciennes liaisons avec V. M.; qu'elle n'est plus détachée de la France, comme elle a esté depuis dix-huit ans, et qu'elle s'engage dans les intérests de V. M. par une deffense mutuelle Hekeren a escrit au comte de Staremberg, que le traitté que Lillierot a fait en Hollande est si

général, qu'il est bien moins obligatoire que ceux que ses maîtres ont déjà avec le roy de Suède; qu'on les assure à la vérité, que le traitté que la Suède veut faire avec la France est fort simple et fort innocent, mais que, de quelque manière qu'il soit, les Estats Généraux ne regarderont plus la Suède comme une couronne amie, si une fois elle prend le moindre engagement avec Votre Majesté.

J'ay appris par l'homme de la chancellerie, que Lillierot est convenu du traitté d'alliance, mais qu'il n'est pas encores signé. Il espère m'en pouvoir donner tous les articles pour le premier ordinaire. Il y en a un qui porte, qu'aussitost après la signature de ce traitté on nommera des commissaires de part et d'autre pour travailler à un traitté de commerce. Il m'a appris que les Suédois ne songent pas à faire de nouveaux articles de traitté de commerce, puisqu'on ne peut guères rien adjouter à ceux de leur traitté de 1679, mais qu'ils veulent, sous prétexte du traitté de commerce, se faire payer de tous les dommages que leurs sujets ont souffert dans leur commerce, tant des Anglois que des Hollandois. Je ne sçay, si ce sera une chose bien aisée.

Weling n'a point de proposition à faire aux cours de Zell et d'Hanover. Je m'en suis informé de cet homme de la chancellerie, et j'ay appris qu'il a conclu à la fin de Mars dernier un traitté entre la Suède et le duc d'Hanover, par lequel le duc d'Hanover s'oblige, en cas que le duc d'Holstein soit attaqué par le roy de Dannemark, d'envoyer au secours de ce prince huit mille hommes de pied et quatre mille chevaux et, si le duc d'Hannover est attaqué pour avoir donné ce secours, la Suède s'oblige de luy fournir un pareil nombre de trouppes. Ce traitté sera ratifié au premier jour [1]).

---

1) A ce qu'il paraît ce traité ne se trouve pas dans *le corps diplom.* de Dumont.

Un homme qui est dans le secret du duc d'Holstein m'a averti, qu'on avoit mandé de France au comte Oxenstiern que j'ay fait savoir à V. M., qu'il agissoit contre la volonté du roy son maître, et que Piper et Polus estoient dans mes intérests. De la manière dont on m'a parlé il faut que ce soit Palmquist qui l'ait escrit au comte Oxenstiern.

L'accommodement de l'affaire des envoyez de l'empereur et de Suède s'éloigne, et cette affaire s'aigrit tous les jours de plus en plus. L'empereur ne veut point entendre à aucun accommodement, à moins que le roy de Suède n'envoye le lieutenant-colonel Clinkonstrom à Vienne, et c'est ce que le roy de Suède ne veut pas faire. Il semble néantmoins qu'ils gardent quelques mesures et qu'aucun de ces deux princes ne veut rapeller le premier son ministre.

Le mariage du duc d'Holstein se fera après-demain. La cour part demain pour cet effet et va à Carlberg, où les nopces se feront sans aucune cerémonie. Les sénateurs y sont appellez.

Tous les bons Suédois sont au désespoir du séjour du duc d'Holstein [1]). Ils disent tout haut, qu'il engage le roy de Suède à faire des choses pour le rendre odieux à son peuple. Il est vray, Sire, que le naturel du roy de Suède qui est tout de feu le porte à faire ce que le duc d'Holstein luy propose de plus extraordinaire. Ce duc luy dit, il y a quelques jours, qu'il avoit un sabre, avec lequel il coupoit d'un seul coup la teste d'un veau. Le roy de Suède en voulut faire autant. Ils ont envoyé quérir des chiens, des veaux, des moutons, et leur divertissement depuis huit jours a esté de couper les testes de ces ani-

---

1) Ce que nous apprenons des excès multiples, faits par le duc de Holstein pendant son séjour en Suède, ne justifie pas les qualités de „bravoure et de douceur" que Voltaire, *Hist. de Charles XII*, p. 19, lui attribue. — Voir aussi ci-dessus I, p. 449.

maux-là dans la chambre mesme du roy qui est toujours toute pleine de sang. Ils jettent ensuite les testes par les fenestres. Cela scandalise fort le peuple qui voit ces choses-là. Le roy de Suède jette en même temps par les fenestres les chaises et tout ce qu'il trouve sous sa main. Outre cela ce prince, qui durant la tutelle a montré tant d'esprit et tant d'application aux affaires, n'a plus cette mesme application et ne songe qu'à courir [1]). On espère pourtant, que cela reviendra après le départ du duc d'Holstein.

Sire, le baron de Sparre a fait savoir icy à ses parens la nouvelle grâce que V. M. vient de luy faire par une augmentation de pension. Je ne puis dire le bon effet que cela produit en ce pays icy, et quoyque les grâces, que Votre Majesté a fait au baron de Sparre et aux autres Suédois, soient grandes d'elles-mêmes, elles reçoivent encore un nouveau relief par le mauvais traitement, que tous les officiers de cette nation ont receu en Hollande. Aussi je puis assurer, qu'autant que la noblesse suédoise témoigne d'aversion pour les Anglois et Hollandois, autant fait-elle paroistre de zèle et d'inclination pour Votre Majesté.

Sire, depuis ma lettre escrite on m'a envoyé de la chancellerie les papiers que je leur ay demandé. Comme mon secrétaire est occupé à chiffrer ma lettre et que

---

1) C'est cette période de la vie du roi Charles XII que les auteurs des histoires de Suède nomment „le délire de Gottorp." Voir Fryxell, *Geschichte Karls des zwölften*, p. 29 et suiv.; *Lebensgeschichte Karl's des Zwölften*, traduction de M. von Jenssen-Tusch, I, p. 46 et suiv. Von Sarauw, *die Feldzüge Karl's XII*, p. 9, est d'avis que les récits touchant les excès, commis par le roi de Suède et le duc de Holstein, sont puisés principalement aux rapports des ambassadeurs danois et français et qu'ils sont fort outrés, pour ne pas dire controuvés. Cependant le roi actuellement régnant en Suède y a cru. Voir Oscar Frédéric, *Karl XII als König, Krieger und Mensch*, p. 27.

l'autre n'entend pas le latin, j'ay peur que ces papiers ne pourroient estre copiez, si je ne commençois à en escrire ce que je pourray, jusques à ce que mon secrétaire ait achevé de chiffrer la lettre de V. M. Ils m'avoient dit qu'ils se serviroient du préambule, que je leur ay donné. Ils en ont mis un autre. J'attendray là-dessus les ordres de V. M. Dans l'article dans lequel ils conviennent que les princes qui voudront entrer dans cette alliance y seront receus, ils ont encore obmis que ce seroit pendant un an, à compter du jour de l'échange des ratifications. Ils m'ont envoyé aussi le mémoire touchant le duché des Deux-Ponts. Je n'en comprens pas la raison; mais ils ne m'ont pas envoyé le mémoire touchant le duc d'Holstein dont je ne puis non plus deviner la raison. Je n'ay point dit, que j'aurois l'honneur d'envoyer ces escrits à V. M. Au contraire, j'ay témoigné que je voulois les examiner et qu'aprés j'yrois à la chancellerie. Ce ne sera que par le premier ordinaire que je leur déclareray que je demanderay là-dessus des ordres à V. M., si je vois que je ne puis faire rétablir le second article.

Je viens d'apprendre dans ce moment, qu'il est arrivé aujourd'huy plusieurs lettres à la chancellerie contre l'alliance de V. M.

J'ay l'honneur d'estre &c.

'A Stockholm le 11e Juin 1698.

Il envoie au secrétaire d'état les articles qu'on lui a remis et qu'il n'a presque pas eu le loisir de lire. En même temps il lui mande que les alliés écrivent avec un grand déchaînement contre le traité.

Monsieur.

J'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 de May. Je n'ay presque pas eu le

loisir de relire les articles qu'on m'a envoyé. J'espère que le roy ne trouvera pas mauvais, que j'aye laissé son nom et celuy du roy de Suède dans le rang que [1]) les Suédois les ont mis dans leur préambule. Je n'aurois pas eu le loisir de les changer, quand je l'aurois voulu. Du surplus, il me semble que je devois le faire voir, comme ils me l'ont donné.

Je ne puis, Monsieur, vous dire, avec quel déchaisnement tous les alliez écrivent contre ce traitté, tel qu'il est.

En copiant le mémoire des Deux-Ponts j'ay observé, qu'ils m'ont fait faire des déclarations plus fortes que je ne leur ay faites; mais je n'ay pas dessein de relever cette particularité-là, pour ne point attirer de nouvelles disputes.

Je suis &c.

Nous avons fait rapport au roy de ce qui se passa à la dernière conférence, et particulièrement, comme quoy Votre Excellence demanda la déclaration, que S. M. n'entreroit plus avant à l'égard des garenties avec d'autres, qu'elle pourroit faire maintenant avec la France. Sa M^té^ en a eu l'occasion de refléchir plus meurement sur cette affaire, d'autant qu'on est informé de l'ombrage que les autres puissances prennent de cette alliance à cause des suittes qui en pourroient naître et des grands préparatifs de guerre en France. Et c'est à cet égard que Sa M^té^ croit avoir sujet d'agir avec circonspection et de se garder, qu'on ne prenne des mesures qui luy pourroient estre nuisibles et que les affaires ne soient mises dans le mesme estat, où elles furent réduites après l'alliance de l'année 1672, en suite de la conclusion de laquelle le feu roy de glorieuse mémoire fut envelopé dans une guerre si pénible

1) où?

que les pertes s'en ressentent encore. C'est pourquoy Sa M^té souhaiteroit bien de savoir, quelles seuretez le roy très Chrestien luy voudroit donner contre de tels accidens.

Sa M^té s'est avisé cependant de ne s'engager davantage avec l'une qu'avec l'autre des puissances, n'ayant pour but que de conserver la paix et la tranquillité à l'égard de ses estats, aussi bien que de la procurer et entretenir au possible parmi les autres puissances, et particulièrement de donner dans toutes les occasions, qui ne luy portent du préjudice, des preuves réelles de la sincère et parfaite intention qu'elle a de cultiver avec Sa M^té très Chrestienne une constante amitié et bonne intelligence.

Sa M^té ne trouve convenable à ses intentions de faire mention dans ses alliances de la garentie de la paix de Ryswick, quoyqu'en partie elle pourra avoir esté moyennée par ses offices, estant constant qu'en partie elle s'est faite sans sa médiation, selon que les parties l'ont jugé conforme à leurs intérests. Aussi Sa M^té nous a-t-elle ordonné de dresser notre projet, ainsi qu'on en fera présentement la lecture.

A Stockholm le 18e Juin 1628.

Il mande, qu'il expédie au roi l'écrit que M. Oxenstiern lui a lu, de même que le mémoire, dressé par lui-même, qu'il a fait donner à M. Piper; quelle est la substance d'un discours, qu'il a eu avec M. Polus sur le second article qui est depuis longtemps en contestation; que le mariage du duc de Holstein vient de se faire; que le comte Oxenstiern, outré de ce qu'il n'a pas été invité au festin des noces, est parti pour la campagne, sans mettre ordre à quoi que ce soit; qu'il envoie à S. M. l'écrit par lequel il fait savoir à MM. de la chancellerie, qu'il a demandé au roi de France des instructions sur le second article qu'ils lui ont proposé; qu'il ne pourra exécuter tout de suite les ordres de S. M. touchant la contravention, faite par les officiers du roi de Suède au quatrième article du traité de

Ryswick; quel est le contenu d'une lettre, écrite par le baron Juel à M. de Meyerkroon sur la constitution présente de la Suède qui n'y est pas représentée sous son vrai jour; qu'il joint à cette dépêche une copie du traité, signé entre l'Angleterre, les États Généraux et la Suède; qu'il tâchera d'obtenir aussi de l'homme de la chancellerie le traité, fait avec le duc de Hanovre; qu'il croit devoir donner encore à cette heure cent écus à cet homme; ce que c'est que les constitutions de la Suède portent sur la question, si une princesse héréditaire qui se marie ailleurs peut succéder à la couronne; que l'empereur est fort disposé à se joindre à l'Angleterre et aux Hollandais pour la succession d'Espagne; que le comte Brahé, gendre de M. Bielke, est arrêté à Stettin; qu'il a reçu de la part du secrétaire de la congrégation „de propaganda fide" un mémoire, regardant une affaire entièrement impraticable; que M. Piper a entretenu le roi de Suède deux heures de suite de l'alliance; qu'il a l'intention de donner quatre cents écus à la personne, par qui il a un commerce réglé avec M. Piper; quels sont les sujets, sur lesquels il a eu un discours avec M. Pincier, qui vient de donner de nouvelles preuves de son zèle pour le service de S. M.; qu'il a résolu d'aller faire un compliment au roi de Suède sur le mariage de la princesse, et que, si l'occasion se présente, il parlera en même temps des difficultés, relatives au traité, qui restent; que M. Pincier lui a communiqué en secret, que le roi de Suède non seulement conférera au duc de Holstein le gouvernement de Poméranie et celui de Brême, mais le fera aussi généralissime de ses armées en Allemagne.

Sire.

J'ay receu la lettre dont V. M. m'a honoré le 29 du mois dernier.

Le lendemain du départ de ma dernière lettre les commissaires de la chancellerie s'aperceurent, que le comte Oxenstiern ne m'avoit pas envoyé l'écrit qu'il m'avoit lu à la chancellerie [1]). Ils me l'envoyèrent sur le champ.

---

1) Voir plus bas p. 315 et suiv.

V. M. le trouvera couché en termes beaucoup plus honnestes que les précédentes.

J'ay dressé un mémoire, que j'ay l'honneur d'envoyer à V. M. [1]), que j'ay fait donner au comte Piper par la personne, par qui j'entretiens commerce avec luy. Cette personne y a adjouté un escrit, dans lequel il a mis plusieurs choses, qui luy conviennent mieux de dire qu'à moy. Piper a paru fort persuadé de mes raisons; mais comme il ne peut répondre sur le champ à toutes les objections que luy fait le comte Oxenstiern en présence du roy, il a témoigné souhaiter, que je parlasse au comte Polus. Je l'ay fait et j'ay tâché de luy faire concevoir deux choses, l'une, que le roy de Suède m'ayant fait proposer un article et moy l'ayant accepté, on ne pouvoit le changer et m'en donner à la place un tout différent; l'autre, qu'il y a si peu de raisons pour supprimer cet article, qu'au contraire il est absolument nécessaire de le rétablir.

Polus n'a rien eu à répondre à tout ce que je luy ay dit sur ce sujet et ne m'a objecté qu'une seule chose, sçavoir, que le roy de Suède vouloit traitter également avec tous les princes. Je luy ay fait voir, que cette proposition en soy n'estoit ny juste, ny convenable à la Suède, mais que, quand elle le seroit, ils ne l'exécutoient pas; que pour conserver cette prétendue égalité il suffisoit qu'ils ne garantissent pas avec Votre Majesté le traitté d'Angleterre, fait à Ryswick, puisqu'ils ne veulent pas garentir ce même traitté avec le roy d'Angleterre, ainsi de celuy de Hollande, etc., mais que le traitté de l'empire n'avoit rien de commun avec ces traittez-là, ni avec le roy d'Angleterre et les Estats Généraux; que c'estoit toujours la France et la Suède qui s'estoient alliez pour maintenir la liberté et les prérogatives des princes de l'empire, et qu'il n'estoit à présent question d'autre chose.

---

1) Voir ci-dessous p. 310 et suiv.

Piper est convenu de mes raisons; mais il m'a témoigné, que non obstant cela ils avoient du scrupule de nommer le traitté de Ryswick. Je luy ay témoigné, que le principal objet de cette alliance estant le maintien de la tranquillité de l'empire, rétablie par le traitté de Ryswick, il estoit absolument nécessaire d'en faire mention, soit en le nommant expressément, ou en le marquant sous un nom général d'une manière qui ne puisse estre équivoque. Piper m'a répondu, que pour luy, il approuvoit cet expédient et qu'il en parleroit au roy son maître.

Je ne say, Sire, si cela aura quelque effet. J'en doute beaucoup; mais un incident qui est arrivé a empêché, que le roy de Suède n'a pu mettre encores cette affaire en délibération Le mariage du duc de Holstein avec la princesse de Suède s'estant fait jeudy au soir à une maison de campagne, proche de Stockholm, et le comte Jean Stembock, comme grand-maréchal du royaume, aussi bien que le Sr Pincier, comme ministre du duc de Holstein, ayant esté du festin des nopces, le comte Oxenstiern n'a pu supporter, que ny luy, ni sa femme n'y ayent pas esté conviez, luy, qui est le premier ministre, le président de la chanchellerie et qui a si fort contribué à ce mariage. Il est donc parti brusquement pour la campagne avec sa femme et toute sa maison dans le dessein d'y demeurer trois semaines. Staremberg n'en a pas esté moins mécontent que moy, car le comte Oxenstiern a tout laissé en l'estat qu'il estoit, sans donner ordre à aucune chose, et Staremberg prétend, que l'affaire de la réadmission des envoyez est en train d'accommodement.

Le roy de Suède, qui veut effectivement faire alliance avec V. M. et qui est las de tous ces délays, a envoyé ordre au comte Oxenstiern de revenir Mardy 24 de ce mois qui est la 3e feste de la Pentecoste. Cependant comme j'ay veu que je ne pouvois rendre compte de quinze jours à V. M. de la résolution que le roy de

Suède prendra là-dessus, et que d'ailleurs je ne suis pas assuré, que malgré les bonnes dispositions de Piper on puisse renverser ce qui a déjà esté arresté du consentement du roy de Suède, j'ay jugé à propos de déclarer à Mrs de la chancellerie, que je n'avois pas d'instruction sur l'article qu'ils m'ont proposé et que j'aurois l'honneur d'en informer V. M. et d'attendre ses ordres, ce que j'ay fait par l'écrit cy-joint [1]), n'ayant pu avoir de conférence à la chancellerie, à cause que le comte d'Oxenstiern qui est commissaire daus cette affaire-cy n'est pas à Stokholm. Cet escrit n'empêchera pas le roy de Suède de prendre telle résolution qu'il voudra au retour du comte Oxenstiern. Au contraire, quand il verra que je refuse d'admettre cet article, il se portera peut-estre plus volontiers à le rétablir, tel qu'il a esté cy-devant, et cependant je gagne quinze jours de temps, pour recevoir les ordres de V. M.

Si, contre mon attente, j'obtiens que le roy de Suède maintienne le traitté de l'empire, fait à Ryswick, soit en le nommant, soit en le marquant sans aucune équivoque, je signeray le traitté, et quand V. M. me feroit savoir en réponse à cette lettre-cy, qu'Elle veut bien conclure un traitté sur les nouvelles conditions, offertes par le roy de Suède, je tiendray mes ordres secrets, et j'en demeureray au traitté que j'auray signé, et si le roy de Suède persiste dans les sentimens où il est, j'auray toujours gagné quinze jours, soit pour conclure le traitté, tel qu'il est, si V. M. l'a ainsi agréable, soit pour rompre, si Elle me l'ordonne.

Le comte d'Oxenstiern estant à la campagne, Guldenstolpe a eu aussi permission d'y aller et n'en reviendra que la troisième feste de la Pentecoste. Jusques-là il n'y a rien à faire à la chancellerie, et je ne pourray pas avant ce temps-là exécuter les ordres de V. M. sur la

1) Voir plus bas p. 315.

contravention que les officiers du roy de Suède ont fait à l'article 4e du traitté de Ryswick. Je suis bien fâché, que cet incident soit arrivé, car il fournira des raisons au comte Oxenstiern pour faire voir au roy de Suède, que le mieux est de ne point parler du tout de ce traitté. Youl ne manque pas sous main d'en représenter la conséquence et de traverser cette alliance.

Le baron Youl me dit hier qu'il avoit déjà fait ses lettres pour M. de Meyerkroon et qu'il luy mandoit, qu'il est surpris qu'on ne connût pas à la cour de V. M. la constitution présente de la Suède; que le prince estoit un enfant, qui ne songeoit qu'à badiner, n'avoit aucun conseil réglé, et que les sénateurs estoient tellement désunis, qu'ils n'estoient appliquez qu'à se détruire les uns les autres. Je ne doute pas, Sire, que le baron Youl ne l'ait escrit et encores des choses bien plus exagérées, car les Danois tâchent de donner mauvaise opinion du gouvernement de la Suède. J'espère que V. M. sera persuadée, qu'Elle en est encores mieux informée qu'on ne l'est en Danemark et que je ne luy ay rien laissé ignorer, mais que j'ay mandé les choses dans la vérité, particulièrement la manière, dont le roy de Suède s'est comporté depuis que le duc d'Holstein est icy. Le Sr Frisendorf est arrivé depuis deux jours avec le traitté, signé entre l'Angleterre, les Estats Généraux et la Suède [1]). L'homme de la chancellerie me l'a aussitost communiqué. Je me donne l'honneur de l'envoyer à V. M. [2]) On n'y a pas mis les articles 3 et 6 du projet qui estoient les plus forts [3]). On croit Lillierot parti de la Haye. Je ne sçay, s'il aura fait quelque chose touchant le commerce.

---

1) Voir ce traité, daté du $^{4}/_{14}$ Mai 1698, dans Dumont, VII (2), p. 440 et suiv.

2) Voir ci-dessous p. 317 et suiv.

3) Voir ces articles ci-dessus p. 246, 247.

J'espère que le même homme me donnera le traitté, fait avec le duc d'Hanover, s'il le peut attraper. Voilà bien des pièces curieuses et importantes qu'il m'aura données, outre qu'il ne me laisse rien ignorer de ce qui se passe à la chancellerie. C'est bien peu que cent escus que je luy ay donné. Il me semble que je pourrois bien luy en donner encores à cette heure autant. Cela ne feroit que quatre cent escus par an, et assurément il en mérite davantage, et quand j'ay proposé à V. M. de ne luy donner que cela, je n'ay pas cru qu'il pouvoit me communiquer des pièces si secrettes.

La princesse de Suède n'a pas renoncé dans son contract de mariage à la succession du royaume; mais il y a une constitution des estats, qui porte qu'une princesse héréditaire, qui se marie pour aller dans un autre royaume, est décheue ipso facto de la succession. Le testament du feu roy l'a confirmé. Ceux qui sont portez pour le duc d'Holstein prétendent, que la princesse n'ayant pas épousé un roy, mais un duc, cette loy n'a aucune force à son égard. Les Suédois paroissent bien résolus à l'étendre; mais si le malheur arrivoit, il faudroit qu'il y eût d'autres testes qu'il n'y a icy, pour entreprendre et soutenir une pareille affaire.

V. M. saura déjà, que Stratman a déclaré, avant que de partir de la Haye, que l'empereur estoit fort disposé à se joindre à l'Angleterre et aux Hollandois pour la succession d'Espagne et qu'aussitost que le ministre des Estats Généraux seroit arrivé à Vienne, on concerteroit avec luy ce qu'il y auroit à faire sur ce sujet.

Le comte Brahé [1]), gendre du comte Bielke, est arresté à Stetin. On prétend que c'est pour avoir bruslé quan-

---

1) Voir sur cette famille, alliée aux Vasa et inscrite dans les registres de la noblesse suèdoise sous le n° premier des comtes, Daumont, *Voyage en Suède*, 1834, II, p. 148 et suiv.

tité de papiers et de lettres, qui estoient dans la chambre du maréchal Bielke.

Mr le cardinal de Bouillon m'a envoyé un mémoire du secrétaire de la congrégation *de propaganda fide*. C'est une suitte du projet de ce père jésuite qui est chez Staremberg, dont j'ay [1]) l'honneur de rendre compte à V. M.[2]). Les Autrichiens ne peuvent jamais inventer un meilleur moyen pour rendre la France odieuse en Suède que de l'engager dans une pareille affaire qui outre cela est impraticable.

Sire, la personne, par qui j'ay commerce avec Piper, vient de me dire qu'il avoit eu hier au soir un fort long entretien avec ce sénateur, qui luy a témoigné tout le désir du monde de me rendre service et toute sa bonne volonté. Il avoit esté ce jour-là jusques à deux heures pour entretenir le roy de Suède sur l'alliance et luy a allégué toutes les raisons, contenues dans le mémoire, que je luy ay fait donner. Le roy luy a témoigné estre fort offensé du procédé du comte Oxenstiern, et qu'il trouvoit très mauvais, qu'il en usât si mal à l'égard de V. M., de qui il vouloit, à quelque prix que ce fût, conserver l'amitié. Piper conçoit de meilleures espérances et croit que l'affaire se raccommodera. Pour moy, je n'ose m'en flatter, car je ne puis répondre, que le comte Oxenstiern et Oliverskrantz ne trouvent encore de nouvelles raisons, qui éblouissent le roy de Suède.

Piper m'a fait dire par cet homme, que, quoyqu'il ne me parlât point, il travailloit pour moy dans toutes les occasions. Il luy a donné permission de venir chez moy et de se charger de tous les papiers que je voudrois luy donner. C'est un homme qui a une charge considérable, quoyqu'il ne soit pas dans les premières dignitez, et je ne crois pas, Sire, pouvoir estre plus longtemps sans luy

1) j'ai eu. 2) Voir plus haut p. 44 et suiv. et p. 58.

donner encores quelque récompense. J'ay insensiblement gagné Piper par plusieurs plaisirs et quelques petits présens, que j'ay faits à sa femme; mais sans cet homme-cy je ne pourrois avoir de commerce réglé avec luy, et je puis dire, que depuis deux mois il a presque quitté les affaires du roy son maître pour faire les miennes. J'ose répondre à V. M. de la nécessité et de l'utilité de cette gratification, qui n'ira qu'aux quatre cens escus qui me restent à V. M., c'est-à-dire cent escus moins que je ne luy ay donné la première fois.

Sire, le Sr Pincier m'est venu voir dans ce moment. Il a toujours agy pour les intérests de V. M. jusqu'à se rendre suspect au comte Oxenstiern, et il vient encore dans cette dernière occasion de donner des marques de son zèle pour le service de V. M., aussi bien que pour les intérests de son maistre. Il ne m'a pas esté difficile de luy faire comprendre, qu'il n'en avoit point d'autre que de voir une réunion parfaite entre V. M. et le roy de Suède. Il a agy sur ce pied-là. Il avoit dit à un de ses amis, par qui je lui avois fait parler, que le duc d'Holstein vouloit s'employer pour V. M. et faire rétablir les articles, comme je le désirois, mais qu'il vouloit savoir en même temps ce que V. M. vouloit faire pour luy et si Elle vouloit le soutenir dans ses prétentions d'avoir le droit des armes, indépendemment du roy de Danemark. Je doute que le duc de Holstein soit si fort le maître de faire une pareille chose qu'il le dit; mais sans cela je n'ay pas jugé à propos de luy laisser faire une pareille demande. Je l'ay prévenu. Je luy ay dit, que V. M. avoit toute la bonne volonté possible pour son maître, mais qu'Elle n'a pu prévoir, qu'il me fallût donner aucun ordre en particulier touchant ses intérests; que quand mesme j'aurois le loisir à cette heure de les recevoir, je me garderois bien pour l'amour du duc d'Holstein de les luy demander; que, quand ce que le duc d'Holstein souhaitoit

seroit juste, V. M. n'agréeroit pas qu'on fît avec Elle une pareille stipulation; mais que le duc d'Holstein devoit bien juger, que, quand les anciennes alliances entre la France et la Suède seroient renouvellées, Votre Majesté en auroit davantage ses intérests en recommandation. Il a trouvé que j'avois raison et ne m'a point fait sa proposition.

Quand à l'alliance il m'a dit, que de quelque manière que fût le second article, le comte Oxenstiern avoit eu si grande peur que je ne l'acceptasse et qu'il ne fallût signer le traitté, qu'il estoit allé à la campagne; que le roy de Suède en avoit esté fort offensé. Il m'a dit, que son maître souhaitoit fort, que je demandasse audience au roy de Suède pour luy remontrer mes raisons. Je luy ay témoigné, qu'après toutes les démarches que j'ay faites, V. M. trouveroit fort mauvois, que je fisse encores celle-là; mais je luy ay dit, que j'irois faire un compliment au roy de Suède sur le mariage de la princesse et que, si l'occasion se présentoit, je ne manquerois pas de parler des difficultez qui nous restent de la manière que je jugeray la plus convenable. C'est, Sire, ce que j'ay résolu de faire.

Pincier m'a montré une lettre pleine d'injures et de menaces de l'envoyé d'Angleterre à Hambourg, qui l'accuse de favoriser l'alliance de la France et de la Suède. Il m'a dit un secret de conséquence, supposé qu'il soit vray, qui est que le roy de Suède donnera au duc d'Holstein les gouvernemens de Pomméranie et de Brême et le fera généralissime de ses armées en Allemagne.

Comme les comtes d'Oxenstiern et de Guldenstolpe ne reviendront que mardy, on ne pourra rien faire avant mercredy prochain, qui est la 4e feste de la Pentecoste. Ainsi je ne pourray rendre compte à V. M. que dans quinze jours de ce qui aura esté résolu dans cette affaire.

J'ay l'honneur d'estre &c.

A Stockholm le 18 Juin 1698.

Il croit avoir fait un bon usage des mille écus, que S. M. lui aen voyés il y a longtemps, et voudrait que le roi lui expédiât encore pour de semblables fins huit cents ou mille écus.

Monsieur.

J'ay receu la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29e du mois dernier.

Je ne crois pas avoir fait un méchant usage de l'argent du roy, et je pense avoir bien employé les mille escus que Sa Mté m'a envoyé il y a bien du temps pour un homme qui est devenu inutile par le changement du gouvernement. Si Sa Mté avoit la bonté de m'envoyer une lettre de change de sept ou huit cent et même de mille escus, je m'en servirois au besoin comme à cette heure. Je donnerois cent escus à cet homme de la chancellerie et ce qui se trouveroit de reste à mon départ, je le remettrois à mon successeur.

Mémoire.

Le roy très Chrestien, désirant de conserver dans l'Europe la paix, qui vient d'estre rétablie par les soins et par la médiation du roy de Suède, luy a proposé de faire une alliance pour maintenir ces traittez, qui ont donné un si glorieux commencement à son règne. Les commissaires du roy de Suède ont fait deux difficultez: l'une regardoit les traittez, faits à Riswick avec l'Angleterre, la Hollande &c., qu'ils n'ont point voulu garentir; l'autre touchoit le traitté de l'empire, que le roy de Suède ne vouloit pas garentir en son entier. L'ambassadeur de France a acquiescé à ce que le roy de Suède a souhaité touchant le premier point. Il a bien compris, que Sa Mté suédoise n'ayant point d'intérest à démesler avec ces autres puissances, il vouloit éviter de se brouiller un jour

avec une d'elles, si quelqu'évènement obligeoit Sa M^té très Chrestienne de rentrer en guerre. Ainsi cette difficulté a esté terminée.

Mais à l'égard de la restriction, qu'on vouloit apporter à la garantie du traitté de l'empire, il a représenté, qu'il n'avoit jamais esté dit, qu'un prince eût esté en partie médiateur d'un traitté et en partie ne l'eût pas esté, et qu'après que le roy de Suède avoit eu la gloire, que tous les princes de la Chrestienté avoient accepté sa médiation et que son nom estoit à la teste de tous les traittez, ce seroit luy oster une partie de l'honneur, qu'il en avoit receu, si l'on témoignoit, qu'il n'estoit pas content d'un traitté, dont il avoit esté médiateur, et sur ce qu'on objecta alors, qu'il s'estoit passé des choses secrettes dans la négotiation, dont le médiateur n'avoit pas eu connoissance, l'ambassadeur répondit, qu'il ne demandoit pas, que l'on maintînt les choses, qui s'estoient passées secrettement dans la négotiation, s'il [1]) estoit public, qui estoit imprimé, qui a esté signé et ratifié par l'empereur et par tous les princes de l'empire et qui avoit à la teste le nom du roy de Suède pour médiateur; que tous les princes et estats de l'empire sans aucune distinction avoient signé le traitté, tel qu'il est, et qu'ils avoient eu deux mois à l'examiner avant que de la [2]) ratifier; qu'ils ne pouvoient après cela se plaindre de la Suède, si elle maintenoit un traitté, qui avoit rétabli le calme dans l'empire, confirmé les traittez de Westphalie et de Nimègue et qui a esté signé et ratifié par tout le corps de l'empire.

L'ambassadeur de France adjouta, qu'il pouvoit bien s'appercevoir, qu'on vouloit allarmer les princes protestants de l'empire, pour les empescher de recourir au roy très Chrestien, lorsqu'ils auroient besoin des mesmes assistan-

---

1) Lisez, au lieu de „s'il estoit": „mais un traité, qui était, etc." Voir plus haut p. 183. 2) le.

ces, qu'ils ont receu de la France en différentes occasions pour maintenir leurs droits et leurs prérogatives, et il représenta, que le moindre avantage, que le roy très Chrestien pouvoit se réserver en cédant tous les lieux, dont il avoit esté en possession, estoit de stipuler, que ce qu'il avoit fait pour la religion y seroit maintenu; que Sa Majesté n'avoit rien demandé au-delà, et il assura de la part du roy son maître, qu'il n'entreroit point dans tout ce que les princes protestants pourroient faire chez eux à l'égard de la religion, pourveu que ce ne fût point dans les lieux, exceptez par les traittez; que rien ne l'empêcheroit jamais de former avec les princes protestants les liaisons nécessaires pour la conservation de leurs droits et de la tranquillité générale; que Sa Majesté très Chrestienne ne pouvoit prendre pour cet effet de meilleures mesures, ni pourvoir plus efficacement à la seureté des princes de l'empire sur ce sujet, qu'en faisant une alliance avec la Suède, dont le principal objet estoit le maintien et l'exacte observation des trois traittez, qui ont rendu successivement la paix à l'empire et qui ont réglé l'estat de la religion en Allemagne.

Le roy de Suède ayant approuvé ces raisons et fait délivrer par ses commissaires un article à l'ambassadeur de France, dont la teneur s'ensuit: „Erit praecipuus foederis hujus scopus et finis pacis publicae conservatio, et praecipue, ut sarta tecta servetur in imperio Romano-Germanico tranquillitas, fundata in pactis Westphalicis et Neomagensis [1]) ac sub mediatione Sacrae Regiae Majestatis Sueciae per pacificationem Riswicensem restabilita." — L'ambassadeur l'a accepté, et lorsqu'il croyoit cette affaire réglée, on lui a proposé de changer cet article et de remettre à sa place celui qui suit: „Erit praecipuus foederis hujus scopus et finis mutuae securitatis et salutis

1) Neomagensibus.

utriusque regis eorumque regnorum, provinciarum et ditionum, quas nunc in Europa possidet, conservatio et deffensio contra quoscunque aggressores, ideoque reges confoederati promittant [1]) et spondent, se ad illum scopum sua consilia sociaturos et directuros."

Comme l'on ne change jamais un article dont on est convenu sans le consentement réciproque des deux parties, l'ambassadeur de France en esté [2]) surpris; mais sans s'arrester à disputer là-dessus, il auroit bien voulu deviner la véritable cause de ce changement, pour y pouvoir répondre. Car pour ce qui est des raisons qu'on allègue, il a trop bonne opinion des commissaires du roy de Suède pour croire, qu'elles les ayent pu porter à supprimer l'article, qu'ils avoient eux-mêmes proposez.

Ils prétendent, qu'ils ont refusé au roy d'Angleterre et aux Estats Généraux de garentir les traittez de Riswick. L'ambassadeur de France n'y trouve rien à redire et consent, qu'on ne garentisse pas non plus ces mêmes traittez avec le roy son maître. Ils adjoutent, que le roy d'Angleterre s'estant désisté des instances, qu'il avoit faites au commencement à ce que le roy de Suède voulût garentir les traittez, faits à Riswick, Sa M^té^ suédoise a pris la résolution de n'en garentir aucun, pas même avec la France, à quoy il est aisé de répondre, que, si dans le temps que le roy d'Angleterre demandoit au roy de Suède de garentir le traitté qu'il avoit fait à Riswick et que le roy de Suède le refusoit, il a bien voulu néantmoins dans le même tems garentir celuy de l'empire avec le roy de France, quelle raison y auroit-il de ne plus vouloir garentir le traitté de l'empire avec le roy de France, parce que celuy d'Angleterre ne demande plus qu'on garentisse le sien? Quel rapport cela a-t-il? Le traitté de l'empire doit estre regardé tout autremeut par la Suède

1) promittunt. 2) a esté.

que les autres traittez. Les roys de Suède sont intéressez dans l'empire; ils en fort partie par les estats qu'ils y possèdent, et ils se sont toujours alliez avec les roys de France, pour maintenir la liberté et les prérogatives des princes de l'empire. C'est un honneur, dont le roy de Suède doit estre jaloux et dont le roy très Chrestien désiroit de luy procurer la continuation et [1]) luy offrant de faire avec luy une alliance pour cet effet et dans laquelle il ne luy demandoit rien que ce que ses prédécesseurs ont toujours fait.

Ce fut par un semblable motif que le roy très Chrestien conclut un traitté avec le roy de Suède Charles Gustave après la conclusion de ceux de Westphalie pour la garentie de ces traittez. Ce fut dans cette même veue que ce prince entra dans la ligue du Rhin; que le roy Charles XI, son fils et son successeur, continua cette même alliance. Enfin le traitté, conclu en 1661 entre Sa M^té^ T. C. et le roy de Suède Charles XI, eut le même effet. La seule différence, qui se trouve entre ces traittez et celuy dont il s'agit présentement, est avantageuse pour la Suède. Le roy très Chrestien n'exige pas maintenant, que Sa M^té^ suédoise entretienne beaucoup de trouppes et de vaisseaux. Cette alliance ne troubleroit pas à son égard le repos dont toute l'Europe va jouir. L'unique dessein de Sa Majesté est de le conserver, et comme Elle ne connoît plus d'ennemis, les liaisons que le roy de Suède prendroit avec Elle n'empescheroient pas ce prince de vivre en bonne intelligence avec les autres puissances de l'Europe.

L'ambassadeur de France ne peut imaginer, quelle peut donc estre la véritable raison, qui a fait révoquer le second article, car de dire qu'il y a des choses dans ce traitté, qui n'ont pas esté moyennées par la médiation du roy

---

1) en.

de Suède, cette objection, qui a esté faite il y a deux mois, fut alors si pleinement détruite par les raisons cy-dessus énoncées, que le roy de Suède s'en désista. Ces raisons ne sont-elles pas toujours les mêmes? Est-il survenu quelque chose de nouveau qui les détruise? Le roy de France demande-t-il autre chose que ce qu'il demandoit alors? Le principal objet, que le roy très Chrestien s'est proposé dans l'alliance dont il est présentement question, est le maintien de la tranquillité de l'empire, et comme on ne peut maintenir cette tranquillité dans l'empire, sans maintenir le dernier traitté qui l'y a rétablie, il est absolument nécessaire de faire mention du traitté de Riswick, que le roy de Suède a avoué et authorisé comme roy de Suède et médiateur et qu'il a ratifié comme prince de l'empire.

Déclaration, faite à la chancellerie.

J'ay proposé de la part du roy mon maître au roy de Suède de faire une alliance pour le maintien de la paix et des traittez qui l'avoient rétablie. Le roy de Suède a témoigné l'avoir fort agréable et m'a fait délivrer l'article, tel qu'il souhaitoit qu'on le signât. Je l'ay accepté. A présent on supprime cet article, et on m'en propose un tout différent de celuy-là, et comme c'est tout un autre traitté que celuy que j'ay offert et que je n'ay aucune instruction sur ce dernier, je ne puis faire autre chose que de me donner l'honneur d'en rendre compte au roy mon maître et de faire savoir à Vos Excellences la réponse de Sa Majesté, aussitost que je l'auray receue.

Discours de Mrs de la chancellerie qui devoit estre avec le contreprojet, envoyé il y a huit jours.

Nous avons fait rapport à Sa M^té^ des raisons, que Votre Ex^ce^ a alléguées au sujet de la garentie de la paix de Ryswick à l'égard de l'empire, sur quoy Sa M^té^ nous a

donné [1]) d'assurer V^re E^ce que Sa M^té ne soubaite rien plus ardemment que la conservation de la tranquillité de l'empire et que Sa M^té y travaillera incessamment de son costé, ce passage estant par cette même raison insérée dans le dernier projet, veu particulièrement que l'Angleterre et la Hollande aussi faisoient alors des instances auprès de Sa Majesté pour la garentie de la dite paix de Ryswick. Mais après que les remontrances, faites de la part de Sa Majesté, les a porté à ne plus insister sur la dite garentie, Sa M^té espère que le roy très Chrestien selon sa haute prudence, jugera bien, que Sa M^té ne pourra pas avec raison agir autrement à l'égard de la France, qu'elle a fait à l'égard des autres, ayant pour ainsi dire les mains liées par la considération, que les autres puissances entreroient infailliblement en soupçon de quelque dessein caché entre les deux couronnes au préjudice de la tranquillité publique, ce qui pourroit leur faire prendre des mesures entr'eux, qui causeroient des troubles, quoyque l'intention de Sa M^té, ni celle du roy T. C. n'eût point esté d'en donner le moindre sujet. C'est pourquoy Sa M^té espère tant de l'équité de Sa M^té T. C., qu'elle ne voudra plus presser cette affaire, mais d'acquiescer aux 1, 2, 3 et 4e articles, insérez dans le dernier projet, comme le moyen le plus convenable pour arriver au but que l'on s'est proposé des deux costez, veu particulièrement, que par là on ne sera point empêché d'entrer en quelque liaison plus étroite à l'avenir, selon que le temps et le cours des affaires le pourra requérir. Et d'autant que les remontrances efficaces de V^re E^ce contribueront beaucoup à faciliter cette négotiation, Sa M^té se promet tant de la bonne volonté et disposition de V^re E^ce, qu'elle voudra bien employer tous les bons offices qui dépendront d'elle pour la faire réussir.

---

1) ordonné.

Traitté d'alliance entre le roy de Suède, le roy d'Angleterre et les Estats Généraux [1]).

1.

Sit amicitia fida, sincera et constans inter Sacram Regiam Mem Sueciae et Sacm Regm Mem Magnae Britaniae, nec non celsissimos et praepotentes dnos Ordines Generales foederati Belgii, qui vi hujus foederis deffensivi in mutuam securitatis assertionem consentiunt ad utilitatem, honorem et commoda invicem promovenda sese obstringunt deque aliorum adversis consiliis et machinationibus tempestive praemonere et de iis avertendis communi consilio atque auxilio se tueri promittunt.

2.

Scopus hujus triplicis foederis erit non tantum mutua illa pro alte memoratarum partium deffensione et securitate amicitia, sed et pacis ac tranquillitatis contra quamcunque aggressionem in Europa assertio atque conservatio.

3.

Ut autem alte memorati foederati tanto melius convenire possint de modo et mediis, ad obtinendum hunc scopum spectantibus, statutum simul est, ut quam primum denominentur certi plenipotentiarii, qui nomine alte memoratorum regum emendationem et renovationem foederum quae antea inter Sueciae et Magnae Britaniae coronas, cum pro stabilienda arctioris amicitiae necessitudine, tum circa commercia utriusque subditorum inita sunt, adgrediantur atque conficiant, quae tamen renovationes non impedient, quominus ministri trium foederatorum quanto-

1) Parfaitement conforme à la teneur du traité dans Dumont, VII (2), p. 440 et suiv.

cius et sine ulla interposita mora adsumant et promoveant negotiationem de componendis omnibus et singulis requisitis, quae triplici huic foederi integre perficiendo inservire existimabuntur.

4.

Praesens autem conventis [1]) generalis seu basis solida atque incorrupta praefati deffensive triplicis [2]) nunc statim initium capiet, ita ut, si evenerit, horum foederatorum aliquem in regnis, statibus vel provinciis suis, in Europa sitis, hostiliter invadi, eidem reliqui absque ulla excusatione, mora vel praetextu praesenti auxilio succurrant, neque ab isto auxilio desistant, antequam parti laesae plenarie satisfactum sit.

5.

Teneantur partes contrahentes consilia sua communicare atque illas potissimum rationes invicem inire, quibus pax generalis consolidari et corroborari queat, adeoque promittunt, re ipsa atque efficaciter mutuis auxiliis sibi prospicere contra quamcunque aggressionem, quae tranquillitatem in Europa turbare possit.

6.

Nihil derogabitur hac conventione tractatibus vel foederibus, inter partes contrahentes quovis tempore antehac conclusis, sed eadem potius in integro vigore suo permaneant.

7.

Ratihabebitur haec conventio et fiet commutatio formularum Hagae Comitum intra tempus sex septimanarum, a die sigae [3]) computandarum, vel citius, si ita fieri poterit.

In quorum fidem &c die $^{4}/_{14}$ May 1698.

---

1) conventio.

2) foederis deffensivi. — Voir Dumont, l. l.

3) signaturae.

'A Stockholm le 25e Juin 1698.

En complimentant le roi de Suède sur le mariage de la princesse il a profité de l'occasion pour réfuter les arguments dont M. Oxenstiern a coutume de se servir en parlant de l'alliance; ensuite il a composé un mémoire, contenant toutes les raisons, qu'il avait alléguées au roi, qu'il a fait remettre à M. Piper; après avoir entretenu le roi de Suède, M. Piper lui a fait certifier, que l'affaire du traité serait bientôt terminée à la satisfaction du roi de France; de divers endroits il reçoit les mêmes assurances; lui cependant n'est pas encore pleinement persuadé de l'issue favorable de l'affaire à cause des sentiments hostiles de M. Oxenstiern; le grand-maître lui a fait conseiller de se défier de M. Pincier, qui est mercenaire et ne peut rien sans le duc son maître, ennemi de la France; le duc de Holstein se rend toujours plus odieux au peuple suédois par les extravagances, qu'il se permet conjointement avec le roi, desquelles M. d'Avaux cite quelques exemples; l'empereur a fait une offre assez raisonnable concernant le démêlé qu'il a avec la cour de Suède; selon toutes les apparences l'affaire de Bielke tournera mal; il se peut que M. Wrede puisse se tirer d'affaire, chose à laquelle lui aussi a contribué; le roi de Suède va partir avec le duc de Holstein pour Conssur; nonobstant cela il espère que l'alliance sera conclue avant la fin de la semaine.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont Votre Majesté m'a honoré le 5 de ce mois.

Je ne répéteray pas ce que j'ay eu l'honneur de mander déjà bien des fois à Vre Majesté du motif que la Suède a eu de faire un traitté avec l'Angleterre et les Estats Généraux et des moyens dont le comte Oxenstiern s'est servy pour cela, par où Vre Majesté aura pu juger, que quelque chose qui paroisse au dehors, il n'y a rien moins qu'une mauvaise volonté du roy de Suède, ny un dessein formé de s'engager dans des intérests contraires à ceux

de V. M. Je n'ay pas manqué de profiter de l'occasion que j'ay eu, en faisant mon compliment au roy de Suède sur le mariage de la princesse sa soeur, de luy dire tout ce que j'ay cru de plus capable de détruire les maximes que le comte Oxenstiern a établies. Je luy ay représenté, qu'il ne s'estoit jamais dit, qu'un prince dût avoir des liaisons esgales avec tous les princes de l'Europe, puisqu'il avoit différens intérests, par exemple que l'intérest des roys de Suède avoit toujours esté de s'unir avec la France pour maintenir les droits et les prérogatives des princes de l'empire et pour se maintenir eux-mêmes dans la possession des estats qu'ils ont dans l'empire, ce qu'ils n'ont jamais fait avec l'Angleterre, ni avec la Hollande; que toute l'égalité, que le roy de Suède pouvoit observer en cette occasion, estoit de ne garentir ni à V. M., ni au roy d'Angleterre le traitté, fait à Ryswick entre V. M. et le roy d'Angleterre, et ainsi des autres, mais que cela n'avoit rien de commun avec le traitté de l'empire.

Enfin j'ay soutenu, que la véritable égalité consistoit proprement à ne point faire de traitté avec un prince, qui pût offenser un autre, et qu'on ne pouvoit prétendre, que le maintien d'un traitté de l'empire pût blesser le roy d'Angleterre ou les Estats Généraux. Je répétay dans cette même audience toutes les autres raisons, dont j'ay eu l'honneur d'envoyer [1]) à V. M. et que [2]) j'ay fait mention dans mes lettres précédentes et dans les mémoires, que j'ay eu l'honneur de luy envoyer. Je puis dire aussi avec vérité, que j'ay entièrement persuadé le roy de Suède, jusques-là qu'il vouloit que le comte Polus termina [3]) cette affaire, mais comme il ne [4]) peut luy-seul on attend le retour du comte Oxenstiern.

Au sortir de là j'ay fait un mémoire, contenant toutes

---

1) Lisez: „dont j'ai eu l'honneur d'envoyer copie," etc.
2) dont. 3) terminât. 4) ne le.

les raisons que j'avois alléguées au roy. Je l'ay fait donner au comte Piper par la personne que V. M. a gratiffiée. Je luy ay fait parler aussi par la personne désintéressée. Il a témoigné deux jours après à l'un et à l'autre, qu'il avoit entretenu le roy et qu'il pouvoit m'assurer, que cette affaire seroit terminée à ma satisfaction aussitost après le retour du comte Oxenstiern; que le roy avoit esté très satisfait de ma dernière audience et très mécontent du comte Oxenstiern. Le grand-maître m'a fait dire la même chose et a confié à la comtesse de la Gardie, que le comte Oxenstiern luy avoit dit, quand il est parti pour aller à la campagne, qu'il voyoit bien que le roy vouloit absolument faire alliance avec V. M. et qu'il aimoit mieux, que cela s'exécutât en son absence, pour n'estre pas responsable de tous les malheurs, que cette alliance attireroit à la Suède; que le comte Oxenstiern luy avoit dit ce même jour-là, que tout le monde l'abandonnoit; que Piper, qui n'avoit jamais esté bon françois, estoit plus qu'aucun autre dans les intérests de V. M.; qu'il luy en avoit dit son sentiment et que Piper luy avoit répondu, qu'il n'en usoit de la sorte, que parce qu'il voyoit que le roy leur maître estoit absolument résolu de faire l'alliance avec V. M. et qu'il ne croyoit pas devoir s'opposer aux volontez de son maître, mais que luy, comte Oxenstiern, s'estoit bien apperceu que ce n'estoit qu'une mauvaise excuse de Piper et qu'il estoit entièrement à V. M.

Comme c'est aujourd'huy la quatrième feste de la Pentecoste et qu'après-demain c'est un des quatre vendredis que l'on jeûne par ordre du feu roy, il n'y a pas d'apparence qu'on fasse rien de toute cette semaine. Ainsi je ne pourray rendre compte de cette affaire que par le prochain ordinaire, comme je l'avois bien préveu; mais je ne doute pas qu'elle ne soit alors décidée de façon ou d'autre. Si j'en dois croire les apparences, ou pour

mieux dire les assurances, que je reçois de tous costés, j'espère que ce sera la [1]) satisfaction de V. M. et que l'on stipulera le maintien des traittez de Westphalie, de Nimègue et de Ryswick, ou en nommant ce dernier, ou en le comprenant sous des termes généraux sans aucune équivoque. J'ay déjà même à peu près concerté un article de cette façon avec le comte Polus, qu'il veut proposer comme de luy-même.

Cependant, Sire, je n'ose rien promettre à V. M , car quelque diligence que je fasse et quelque soin que je prenne, je ne puis répondre que le comte Oxenstiern ne fasse encore une fois comprendre au roy de Suède les choses tout autrement qu'elles ne sont. Tout ce dont je puis répondre à V. M. est, que je n'ay rien négligé de tout ce que j'ay cru qui pouvoit donner un bon acheminement à cette affaire. Je ne dois pas dissimuler à Votre Majesté, que le grand-maître a dit à la comtesse de la Gardie, que je ne m'arrêtasse pas à toutes les protestations que me faisoit le comte Pincier; que j'y serois trompé; qu'il vouloit bien croire que ce ministre estoit persuadé, que l'intérest de son maître estoit que le roy de Suède fût bien avec V. M., mais qu'il pouvoit bien estre que, comme il estoit fort mercenaire (ce sont ses propres termes), il cherchât aussi à s'attirer présent [2]), mais que, quoy qu'il en fût des sentimens de Pincier, qu'il [3]) pouvoit m'assurer, que le duc d'Holstein et la duchesse douairière sa mère estoient contre la France. On en doit croire le grand-maître, parce qu'il est homme d'honneur; qu'il n'a en cela aucun intérest, et que c'est en luy en qui la duchesse douairière de Holstein a le plus de confiance.

---

1) à la.

2) un présent. — L'expression „s'attirer un présent" est cependant singulière.

3) il.

Je ne puis dire à V. M., à quel point le duc d'Holstein s'est rendu odieux à toute la Suède. On luy impute, et avec raison, tout ce qu'on voit faire au roy de Suède et qui déplaît fort au peuple, aussi bien qu'à tous les honnestes gens. Ces derniers jours le roy de Suède revint de la promenade, ayant le duc d'Holstein en croupe derrière luy. Ils passèrent de cette sorte par la ville à toutes jambes, ayant l'épée nue à la main et cassant toutes les vitres qui se trouvèrent à portée. Quelques jours après ils allèrent avec la reyne et les princesses souper dans un jardin qu'on appelle la houblonnière, qui est à un des fauxbourgs de la ville. Le roy et le duc d'Holstein firent venir un cheval entier et une cavalle, qu'ils firent couvrir devant la reyne et toutes les princesses qui estoient là. La reyne en fut si outrée, qu'elle sortit du jardin et s'en retourna toute seule.

Le roy de Suède paroist aimer fort le duc d'Holstein. Il le retiendra jusqu'au 16 d'Aoust qui est le 26, stile nouveau. On commence même à dire, qu'il ne se contentera pas de le reconduire jusques à Ustedt, mais qu'il passera dans le Holstein. Ce n'est pourtant encore qu'un bruit de ville.

Mr Youl m'a dit, qu'il avoit informé le roy de Danemark de quelques propositions plus raisonnables, que le Sr Pincier luy avoit faites. C'est ainsi qu'il me fait des confidences pour pouvoir dire qu'il m'informe de tout, quoyqu'il ne m'apprenne rien dans le temps qu'il veut qu'on luy rende compte des moindres circonstances.

L'empereur, qui s'est toujours tenu ferme sur l'affaire qui regarde la réadmission des envoyez aux cours de Vienne et de Suède, cherche avec empressement à s'accommoder. Il s'est desisté de la demande qu'il a faite jusqu'à cette heure fort opiniâtrement, que le roy de Suède envoyât Clinkenstrom à Vienne pour y estre puni. Il se contente mesme des excuses, qu'on luy a offert il y a longtemps

de lui faire faire par Clinkenstrom, que, comme il estoit un homme de guerre, il ne savoit pas bien comment il falloit traitter avec les ministres, et il demande seulement, pour sauver son honneur, qu'on renvoye Clinkenstrom à Gustraw pour y demeurer en arrest pendant une heure. On délibérera là-dessus la semaine prochaine. L'homme de la chancellerie ne m'a pu donner cet ordinaire le traitté, fait avec le duc d'Hanover.

L'affaire du comte Bielke n'est pas encores terminée. On y travaillera lundy prochain. Toutes les apparences sont fort mauvaises pour luy.

Je ne say, Sire, si Wrede pourra se tirer d'affaires. On commence à en avoir quelque espérance. Au moins je ne luy ay pas esté inutile en cette occasion, luy ayant donné moyen de se bien mettre avec le comte Walerstedt et ses amis. Si cela réussit, on tirera [1]) de l'avantage pour le service de V. M., Wrede m'ayant toujours paru non seulement bien intentionné, mais aussi beaucoup plus solide que Guldenstolpe et que plusieurs autres sénateurs.

Depuis cette lettre escrite on m'a appris, que le roy de Suède alloit lundy matin pour huit jours à Conssur avec le duc d'Holstein. Cela m'a fort allarmé, car le comte Oxenstiern n'est pas encore de retour, ny Guldenstolpe. On l'attend demain qui est jeudy; mais comme vendredry est une grande feste icy, j'ay appréhendé que le comte Oxenstiern n'en prist prétexte pour ne revenir que samedy, et en ce cas-là cette affaire traîneroit encores longtemps. J'ay donc esté sur le champ chez Polus qui m'a dit, que le comte Oxenstiern avoit encore receu ordre de venir demain, et il m'a promis, en cas qu'il ne fût pas arrivé avant huit heures, de parler au roy, afin qu'on le fasse revenir vendredy au soir et que nous puissions travailler samedy. Ce ne sera pas peu faire

---

1) en tirera?

que d'oster au comte Oxenstiern tous les moyens d'empescher, que cette affaire ne soit conclue à la satisfaction de V. M. dans une seule séance.

J'ay l'honneur d'estre &c.

'A Stockholm le 2e Juillet 1698.

Suivant les sujets qui font le contenu de cette lettre: il se manifeste que le chancelier n'a fait de traité avec l'Angleterre et avec les États Généraux que pour le faire servir de modèle à celui que la Suède fera avec S. M.; la diminution du crédit de M. Oxenstiern est évidente; pourtant il a encore les moyens de traverser les affaires qui ne sont pas de son goût; le roi de Suède a hasardé avec le duc de Holstein une course téméraire; ces sortes de choses mettent les Suédois au désespoir; une entrevue qu'il a eue à la chancellerie n'a guères poussé l'affaire de l'alliance, attendu que M. Guldenstolpe s'est opposé à la rédaction du second article, dressé par M. Polus; on est fort alarmé à la cour où il est d'un traité, fait entre le Danemarc et le roi de Pologne, auquel, à ce qu'on croit, le czar a accédé; dans une conversation que M. d'Avaux a eue avec le baron Juel le discours est tombé sur l'alliance entre la Suède et la France et sur les suites que cela aurait, si l'on privait la Suède de quelques-unes de ses provinces; il a parlé à M. Oxenstiern de la contravention, faite par les officiers suédois au traité de Ryswick; le chancelier en rendra compte au roi de Suède; ce roi a nommé le duc de Holstein généralissime de ses armées en Allemagne, ce qui a mortifié les Suédois; M. Piper est le seul que le roi de Suède n'ait pas encore affronté, mais il n'épargne pas le grand-maître; M. Rehnskjöld et M. Wallenstedt ont en vain tâché d'empêcher le roi de commettre des excès; le roi a maltraité aussi M. Polus; l'ambassadeur cite un nouvel exemple de ces écarts, qui font que le peuple suédois appréhende, que les jours d'Eric XIV et de Charles IX ne reviennent; M. Juel traite d'accommodement avec M. Pincier; jusqu'ici on ne reproche à M. Bielke rien qui se rapporte à la France; quels sont les principaux chefs d'accusation contre M. Bielke; la générosité du roi de France envers les enfants de M. Bielke a

touché les Suédois; le roi de Suède a désavoué celui qui avait défendu à M. Bielke de jouir de ses revenus; on dit que le roi de Suède a résolu de faire le duc de Holstein colonel de ses gardes; on mande à l'ambassadeur que l'électeur de Brandebourg a souhaité, que l'envoyé de Danemarc l'accompagnât à Johannisbourg, où il s'est abouché avec le roi de Pologne.

Sire.

J'ay receu la lettre, dont V^re^ M^té^ m'a honoré le 12 du mois dernier.

Vostre Majesté sera maintenant entièrement esclaircie, que le roy de Suède n'a pas garenti à l'Angleterre, ny aux Estats Généraux les traittez qu'il refuse de garentir à V. M., bien loin qu'il prenne d'autres engagemens avec ces deux puissances que ceux qu'il offre à V. M. Il paroist visiblement que le comte Oxenstiern et Lillierot n'ont fait de traitté avec ces deux estats que pour pouvoir représenter au roy de Suède, comme fait le comte Oxenstiern, qu'il les offensera, s'il admet d'autres conditions dans le traitté qu'il fera avec V. M. que celles, qui sont stipullez dans le traitté, conclu avec le roy d'Angleterre et les Hollandois.

Du surplus, Sire, tout ce que j'ay eu l'honneur de mander à V. M. de la diminution du crédit du comte Oxenstiern est entièrement vray. Quatre jours avant qu'il allast à la campagne, comme il dînoit avec le roy son maître, il parla longtemps du plaisir de la vie champestre. Le roy de Suède l'écouta patiemment, et quand il eut fini, il luy demanda, pourquoy il ne demeuroit pas toujours à la campagne, puisqu'il en trouvoit la vie si agréable. Le comte Oxenstiern en fust si déconcerté qu'il ne parla pas de tout le reste du disner.

Cependant, Sire, la direction qu'il a des affaires et l'authorité qu'il s'est conservée dans la chancellerie luy donnent moyen de traverser les affaires qui ne sont pas

de son goust, surtout depuis que le duc d'Holstein est icy, car il semble que depuis cela le roy de Suède ne songe qu'à se divertir et à passer le temps avec luy. Ces deux princes sont partis lundy matin pour Conssur, où ils doivent demeurer huit jours. Ils ont gagé, à qui arriveroit le premier à la disnée qui est à dix lieues d'icy, c'est-à-dire vingt-quatre lieues de France. Le roy est allé à cheval et a donné deux lieues d'avance au duc d'Holstein qui va en chaise. Le grand-maître est parti un jour auparavant et est le seul qui est du voyage. Le roy de Suède ne meine ny capitaines aux gardes, ny gentilhomme, ny chirurgien, ny valet de chambre. Les Suédois sont au désespoir de luy voir faire toutes ces choses-là et de s'abandonner de telle sorte entre les mains du duc d'Holstein.

J'avois raison, Sire, d'apprendre [1]), que, quelque bonne disposition qu'il y eût à consentir au maintien du traitté de Riswick, on ne pût surmonter dans une matinée tout ce qui restoit à faire pour conclure ce traitté avant le départ du roy de Suède. Je n'ay pas voulu même le tenter non seulement par cette raison-là, mais aussi parce que Guldenstolpe avoit témoigné la veille à mon secrétaire, qu'il n'approuvoit pas l'article que Polus avoit dressé. J'ay eu l'honneur de mander il y a du temps à V. M., que c'estoit luy qui appuyoit le plus fortement les difficultez qu'on forme touchant le traitté de Ryswick, mais je n'avois jamais cru qu'il s'opposeroit à un article que Polus auroit approuvé. Je n'ay donc point demandé de conférence, et ces Mrs m'ayant invité d'aller à la chancellerie, nous sommes demeurez de part et d'autre à nos dernières réponses, sans entrer plus avant en matière.

J'ay jugé que je le ferois inutilement, puisque, quand le roy de Suède viendroit à demander leur avis après leur

---

1) appréhender? — Voir ci-dessus p. 324.

conférence, Guldenstolpe auroit adhéré aux sentimens du comte Oxenstiern, et ce qui m'a encore plus déterminé à en user de la sorte, c'est que je recevray dimanche les ordres de V. M. en réponse de ma lettre du 25e [1]) May, avec laquelle j'ay eu l'honneur de luy envoyer le nouveau contreprojet. Si Elle ne veut point faire de traitté avec la Suède que pour le maintien de celuy de Ryswick, je feray alors un dernier effort qui pourra avoir plus d'efficace, quand on sçaura que c'est par un nouvel ordre de V. M ; que si Elle consent que je signe le traitté de la manière que le roy de Suède le propose, il seroit inutile de disputer davantage.

On est icy fort allarmé d'un traitté, fait entre le Danemark et le roy de Pologne [2]). On tient pour constant, que le czar y est entré. Outre que le roy de Pologne s'en est fait fort, le comte Oxenstiern me l'a allégué pour une raison de ne rien conclure avec V. M., qui puissent [3]) chagriner leurs voisins qui s'estoient déjà liguez contr'eux. Il est aisé de voir, qu'il allègue cette raison comme toutes les autres qu'il peut ramasser, bonnes ou mauvaises, puisque celle-cy prouve tout au contraire la

---

1) Lisez: „du 28." — Voir plus haut p. 257 et suiv.

2) Ce que M. d'Avaux rapporte ici touchant ce traité ne s'accorde pas avec quelques passages des histoires imprimées de Suède, relatifs au même sujet. M. Fryxell, *Geschichte Karls des Zwölften*, p. 38, et *Lebensgeschichte Karls des zwölften*, I, p. 60, 61, fait mention d'une triple alliance entre la Russie, le Danemarc et le roi de Pologne, conclue en 1699; mais il n'ajoute pas de date et n'en appelle à aucune autorité. M. von Sarauw, *die Feldzüge Karls XII*, p. 16, parle d'une alliance, faite le 11 Nov. 1699 entre la Russie et le roi de Pologne, et, p. 17, d'une autre, conclue le 25 Sept. 1699 entre le Danemarc et l'électeur de Saxe; mais lui aussi omet de dire, sur qui ou sur quoi il s'appuie. Dans *le corps diplomatique* de Dumont. Je n'en trouve rien noté.

3) puisse.

nécessité de s'allier avec V. M. Il est cependant très certain qu'on en est icy dans une grande inquiétude et qu'on croit déjà voir le czar sur les frontières, et je suis bien trompé, s'ils ne se précipitent à s'accommoder avec l'empereur touchant l'affaire de Gustrauw.

Dans une conversation que j'ay eu avec Mr Youl le discours est tombé sur cette alliance avec la Suède. Il m'a dit, que, si la Suède refusoit d'en faire une avec V. M., il croyoit qu'Elle ne trouveroit pas mauvais, que cette couronne souffrît un peu de sa mauvaise conduitte; que la Livonie qui est fort mécontente se rendroit bien viste aux Polonois et aux Moscovites (et en cela il a raison); qu'il faudroit séparer ses estats en deux: laisser aux Polonois la Livonie et donner l'Estonie aux Moscovites. Ce projet ne paroist pas fait sur le champ. Il enrichiroit extrêmement le roy de Danemark. Tout le commerce de Moscovie se feroit par Nerva, et tout ce qu'on en tireroit passeroit par le Zundt. Il n'y auroit que les parties les plus septentrionales, qui continueroient leur commerce par Arcangel.

J'ay parlé au comte d'Oxenstiern conformément aux ordres de Vre Mté de la contravention, faite par les officiers du roy de Suède au traitté de Riswick sur le fait de la religion. Il m'a répondu entre ses dents, en sorte que je n'ay presque pu l'entendre, comme il fait, lorsqu'il ne veut pas s'expliquer. Cela m'a obligé de luy [1]) redire une seconde fois. Il m'a dit, que Palmquist en avoit informé la chancellerie; que cela regardoit une visite, faite par Mr l'évesque de Metz, et qu'il ne manqueroit pas d'en rendre compte au roy son maistre. Comme ce prince estoit déjà parti pour Conssur, je n'en pourray avoir de réponse qu'à son retour.

Le roy de Suède a fait le duc d'Holstein généralissime

1) le luy.

de ses armées en Allemagne. Les Suédois en sont très mortifiez et appréhendent, que, si le roy, leur maître, qui est fort délicat et qui ne se ménage guères, venoit à manquer, le duc d'Holstein ne se trouvât maître des estats de Suède en Allemagne. Le brevét luy en fut donné samedy dernier. On m'a dit que ce brevet ne luy donne pas les gouvernemens de Pomméranie et de Brême; mais Pincier s'en estoit flatté. Peut-estre cela se fera-t-il au premier jour.

Il n'y a que Piper seul qui n'ait pas encores receu de mortification du roy de Suède. Pour ce qui est du grand-maître, à qui à la vérité il n'a rien dit de fâcheux, il le traitte d'une manière peu convenable, luy et le duc d'Holstein. Tantost ils luy arrachent sa perruque; tantost ils veulent luy casser son épée et d'autres choses semblables. Il y a deux jours qu'ils luy jettèrent son chapeau par les fenestres, et comme on le luy rapporta, ils le coupèrent en sept ou huit morceaux. Rinehuld [1], qu'il a fait général-major et qui est un espèce de favory, estant le seul qui ait la permission d'entrer à toute heure dans sa chambre, voulut prendre la liberté de luy représenter, que quelque chose qu'il vouloit faire luy pourroit nuire. Le roy luy répondit, que, si cela luy déplaisoit, il n'avoit qu'à s'en aller à son gouvernement.

Walerstedt lùy ayant témoigné peut-estre un peu trop rudement, qu'il estoit obligé de luy [2], que la manière dont il vivoit feroit tort à sa santé; que tout le peuple voyoit avec bien du déplaisir tout ce qu'il faisoit tous les jours, le roy escouta froidement plusieurs autres choses que Walerstedt adjouta touchant sa conduite, et puis luy demanda sans s'émouvoir, s'il savoit bien ce

---

1) Charles Gustave Rehnskjöld. Voir Fryxell, *Lebensgeschichte*, traduction de M. von Jenssen-Tusch, I, p. 49; IV, p. 253 et suiv.

2) luy dire.

qu'on disoit de luy; que tout le monde disoit qu'il estoit (je n'ose rapporter à V. M. le motif qu'il dit), et il adjouta qu'on disoit, qu'il méritoit d'estre pendu à la plus haute potence qui fût dans son royaume.

Trois jours avant que de partir pour Conssur il estoit dans sa chambre; le grand-maître, un autre sénateur qu'on ne m'a pas nommé et Piper estoient avec luy. Polus entra: il en a la liberté. Le roy luy demanda d'un air fort sec ce qu'il venoit faire dans sa chambre. Polus luy répondit qu'il venoit luy rendre compte de quelques papiers qu'il tenoit à la main. Le roy luy répartit qu'il n'estoit bon à rien qu'à éveiller ses chiens et qu'il sortît de sa chambre. Les larmes vinrent aux yeux à ce bon homme, et en se retirant il dit au roy: „Sire, je croyois avoir mérité que V. M. eût autant de considération pour moy que pour ses chiens." En mesme temps il ordonna qu'on apportât un fauteuil à Piper, qui a un peu mal à la jambe, et dit au grand-maître et l'autre sénateur de s'en aller; qu'il vouloit demeurer seul avec Piper.

Il est logé dans la maison du connestable Wrangel. Il y a derrière le logis un petit endroit commode pour y attacher les batteaux. Les paysans ont accoutumé de les y laisser et d'aller dans la ville pour leurs affaires. Deux paysans ayant mis leur batteau en cet endroit-là et estant allez à la ville, le duc d'Holstein qui estoit à la fenestre avec le roy luy proposa de faire mettre ce batteau en pièces; que ses heyducs avec leurs sabres en viendroient à bout en un moment. Le roy l'approuva. Aussitost les heyduques, ausquels se joignirent des soldats aux gardes, mirent ce batteau en mille pièces. Les paysans revinrent et estoient désolez. Le roy leur fit payer leur batteau. Pour ce qui est de l'argent, il ne luy couste rien.

Toutes ces choses-là, Sire, qui augmente tous [1]) les jours,

1) augmentent.

me fait [1]) appréhender, qu'il ne se trouve bientost que le baron Youl n'aura mandé que trop vray au Sr Meyercroon. Le petit peuple et les honnestes gens en parlent terriblement. Ils disent tous, qu'on verra revenir un règne de Erick 14 ou de Charles 9 [2]), dont le dernier fut très cruel et le premier eut l'esprit allienné. Toute l'espérance qu'on a est, quand [3]) le duc d'Holstein sera parti et que le roy se trouvera seul, il quittera toutes ces manières et s'appliquera aux affaires, comme il faisoit auparavant.

Je puis assurer V. M., que le baron Youl voit trois ou quatre fois la semaine le Sr Pincier; qu'il traitte d'accommodement avec luy et qu'il le fait aussi négotier par un commissaire du roy de Danemark à Hambourg, nommé Hansen, qu'on a fait venir icy exprès pour cela; qu'il ne me donne aucune communication de leur négotiation. Je n'ay l'honneur d'en rendre compte à V. M. que pour la vérité du fait.

Je ne sçay, Sire, si l'on trouvera quelque chose dans les papiers du comte Bielke, qui fassent [4]) connoistre l'attachement qu'il a eu dans de certains temps pour les intérests de V. M. et les grâces qu'il en a receu, et en ce cas-là on ne doit pas douter qu'on ne luy en fasse un crime; mais je puis assurer positivement V. M., que jusqu'à présent on n'a pas seulement songé à luy imputer aucune chose sur ce sujet. Le feu roy de Suède en avoit fait un portrait au roy d'à présent comme d'un homme hardy, entreprenant, qui avoit des intrigues de tous costez et qui ne luy obéissoit qu'autant qu'il luy plaisoit;

---

1) font.

2) Eric XIV, fils aîné de Gustave I Vasa, roi de Suède, 1560—1568; Charles IX, fils cadet de Gustave I Vasa, roi de Suède, 1604—1611. Voir sur ces rois Geijer, *Geschichte Schwedens* (Hist. de Suède), traduction allemande de M. Leffler, 1834, II, p. 149 et suiv.

3) que, quand. 4) fasse.

en un mot que c'estoit un homme dangereux et de qui il devoit se deffier. D'un autre costé le chancelier de Pomméranie, que le comte Bielke a toujours fort maltraitté, faisoit incessamment des mémoires de ses malversations dans son gouvernement, et particulièrement de la mauvaise monnoye qu'il a fait battre, de sorte que, quand le roy de Suède envoya cet hiver par un homme de la chancellerie une commission de capitaine pour un officier qu'il vouloit mettre dans le régiment de Bielke et que Bielke refusa deux fois de recevoir, disant que le roy pouvoit l'envoyer en Pomméranie, ce jeune roy luy écrivit une lettre très forte et luy deffendit de sortir de chez luy. En même tems il fit chercher toutes les accusations qu'on avoit fait contre Bielke, car depuis plus d'un an il arrivoit continuellement des personnes de Pomméranie qui faisoient des plaintes de luy.

Le chancelier de Pomméranie, homme de beaucoup d'esprit, ramassa toutes ces plaintes et fournit des mémoires très forts contre Bielke. J'ay déjà eu l'honneur de mander à V. M., quelles sont les principales accusations [1]). Celle, sur laquelle on se récrie le plus à cette heure, est d'avoir eu un commerce secret avec l'électeur de Saxe, l'électeur de Brandebourg et le duc de Schwerin; d'avoir esté à la cour de Saxe et d'estre sorti de son gouvernement et du royaume à l'insceu du roy deffunt; d'avoir fait un article secret dans le traitté avec l'électeur de Brandebourg, dont il n'a rien mandé au feu roy, et cependant d'en avoir informé le duc de Schwerin, comme on le trouve par une lettre qu'on a trouvée de luy. Jusqu'à cette heure, comme j'ay déjà dit, on ne luy reproche rien à l'égard de la France, et je crois que cela vient de ce que dans ces derniers tems il s'estoit attaché à l'électeur de Brandebourg et n'a rien fait pour les inté-

1) Voir plus haut p. 254.

rests de V. M., ainsi que j'ay eu l'honneur de le mander plusieurs fois [1]).

On a sceu icy, que V. M. avoit témoigné plus de bonté aux enfans du comte Bielke depuis la disgrâce de leur père qu'Elle n'avoit fait auparavant. Cette générosité de V. M. a extrêmement touché le coeur des Suédois, qui ne peuvent cesser d'admirer V. M. dans ses moindres actions.

Le roy de Suède a désavoué celuy qui avoit fait signifier au comte Bielke, qu'il eût à ne plus toucher un sol de ses biens et qu'ils estoient tous au roy. Il luy a fait dire, qu'il luy deffendoit seulement de vendre, ny alliéner aucune chose, mais qu'il luy estoit permis de jouir de ses revenus.

On vient de me dire, que le roy de Suède a résolu de faire le prince de Holstein colonel de son régiment des gardes. Les Suédois voyent avec beaucoup de douleur, qu'il va mettre insensiblement ses estats entre les mains des princes d'Holstein. Il est fâcheux qu'il fasse toutes ces choses-là de sa teste et qu'il ne prenne conseil de personne.

Je reçois une lettre de M. des Alleurs [2]), qui me mande que l'électeur de Brandebourg a souhaitté, que l'envoyé

---

1) C'est la dernière fois que M. d'Avaux mentionne des détails, relatifs au procès criminel du comte Bielke. Dans sa biographie du roi Charles XII, *Lebensgeschichte Karls des zwölften*, traduction allemande de M. von Jenssen-Tusch, IV, p. 278 et suiv., M. Fryxell expose au long le cours du procès qui traîna durant des années entières. Enfin, au mois d'Avril 1705, M. Bielke fut condamné à perdre la vie, l'honneur et ses biens. Cependant le roi lui fit grâce de la vie et lui permit de passer le reste de ses jours dans une maison de campagne de son épouse, où il est mort en 1715.

2) Ambassadaur ou envoyé du roi de France à Berlin. Voir O. Klopp, *der Fall des Hauses Stuart und die Succession des Hauses Hannover in Gross-Britannien und Irland*, 1877, VI, p. 222.

de Danemark l'accompagnât à Janisbourg [1]), où il s'est abouché avec le roy de Pologne. Je ne sçay, si cela ne dovroit pas faire soupçonner, que les roys de Danemark et de Pologne tâchent d'engager l'électeur de Brandebourg dans leur alliance. Je mande à M. des Alleurs ce que je sçay de cette affaire-là.

J'ay l'honneur d'estre &ç.

A Stockholm le 9e Juillet 1698.

Il explique, pourquoi il n'a pu exécuter jusqu'ici les ordres de S. M.; prend toute la Suède à témoin, pour justifier ce qu'il écrit touchant le genre de vie que mène le roi de Suède; pense que c'est le mieux de se conformer à l'ordre du roi de France à l'égard du second article; n'a appris que depuis deux jours, que les affaires avaient été bien disposées le 25 Juin dernier, mais qu'il était survenu après un incident. Puis il mande, que le jour a été marqué pour la réadmission des envoyés de Vienne et de Suède; quelle est l'aventure qui a un peu découragé M. Piper; pourquoi les Suédois craignent que le czar ne se joigne aux rois de Danemarc et de Pologne; que M. Guldenstolpe lui a témoigné que, s'il avait pu promettre qu'on travaillerait à un traité de commerce, l'alliance avec la Suède aurait été signée dès le mois d'Avril; que M. Palmquist a trouvé MM. de Pomponne et de Torcy fort retirés; que MM. Pincier, Wrede et Guldenstolpe l'ont pressé d'accepter l'article susdit tel qu'on l'offre; qu'il voudrait savoir les sentiments de la cour de Brandebourg; que la maison de Lunebourg est entièrement à la Suède; qu'on supporte impatiemment en Suède, que le roi a donné un brevet de généralissime de ses armées en Allemagne au duc de Holstein; qu'on a pris deux coffres de fer, appartenant à M. Bielke, remplis vraisemblablement de papiers de conséquence; que le traité, fait par M. Bielke avec l'électeur de Brandebourg, est si désavantageux à la Suède, que ni le feu roi, ni le roi d'à

1) Johannisbourg, dans la Prusse orientale, au sud de Gumbinnen, sur les confins de la Pologne.

présent n'a voulu le ratifier; qu'un nommé Vimency, mis par le roi de France à la Bastille, est venu le voir, mais qu'il l'a renvoyé.

Sire.

Je n'ay pu exécuter encore les ordres dont V^re^ Majesté m'a honnoré le 19 du mois dernier.

Le roy de Suède, qui devoit revenir samedy de Conssur, y est demeuré jusques à lundy au soir qu'il est allé à Droninholm [1]), où la reyne l'attendoit. Il vint hier matin seulement pour une heure à Stockholm et en repartit aussitost pour Droninholm, d'où il ne doit revenir que demain au soir. V. M. voit par là le peu d'application qu'il a pour les affaires, depuis que le duc d'Holstein est icy, et si je n'avois toute la Suède pour témoin du changement qu'il y a dans ce prince, depuis qu'il est hors de tutelle, j'appréhenderois de passer pour menteur auprès de V. M. de luy escrire si différemment de ce que j'ay eu l'honneur de luy mander cy-devant du roy de Suède [2]).

Cependant, Sire, comme le roy de Suède souhaitte de faire alliance avec V. M. et que ceux-mesmes qui n'y sont pas si portez paroissent néantmoins appréhender, que V. M. ne les abandonne, excepté le comte Oxenstiern qui ne demanderoit pas mieux, je ne vois rien de plus propre à déterminer ce prince que l'ordre que V. M. me donne de déclarer, qu'on ne peut admettre le second article, quand de la part du roy de Suède on prétend ne faire aucune mention des traittez de West-

---

1) Drottningholm, château de plaisance dans le lac de Mälar, au sud-ouest de Stockholm.

2) C'est précisément à l'égard de ce sujet, le changement dans la façon de vivre du roi de Suède, que M. von Sarauw, *die Feldzüge Karls XII*, p. 11, soupçonne ou accuse l'ambassadeur de France de mauvaise foi. Pour moi, je crois que M. von Sarauw ne rend pas justice à M. d'Avaux en écrivant de la sorte.

phalie, de Nimègue et de Ryswick. Ce n'est pas que je veuille répondre que cela réussisse. Je vois par expérience, que tous les évènemens qui devroient obliger le roy de Suède à s'allier avec V. M. sont ceux, dont on se sert pour l'en éloigner.

Je n'ay appris que depuis deux jours par une personne bien informée, que les affaires estoient mieux disposées le 25e de Juin dernier que je n'ay eu l'honneur de mander ce jour-la à V. M. et que le roy de Suède avoit résolu de faire signer l'alliance, comme V. M. le souhaite [1]); mais le jeudy suivant on receut à la chancellerie une copie du traitté, fait entre le roy de Dannemark et celuy de Pologne. Aussitost la peur les prit. Ils dirent que, puisqu'ils voyoient de si fortes ligues contr'eux, ils seroient perdus, s'ils faisoient un traitté avec V. M. dont les autres princes fussent mécontens. Le comte Oxenstiern renchérit là-dessus. Il dit que V. M. ne pouvoit les ayder contre les Polonois et contre les Moscovites et qu'ils n'avoient d'autre party à prendre que de tâcher de se racommoder avec l'empereur, à quoy on est poussé fortement icy par l'électeur de Brandebourg qui souhaite fort, que son ministre soit admis à la cour de Vienne, pour pouvoir agir pour ses intérests. Tout cela s'est réduit jusqu'à présent à se rendre plus facile sur la satisfaction que doit faire Clinkonstrom, qu'on a consenti de mettre en arrest. On doute néantmoins encore, si l'empereur qui s'est relâché et qui a fait insinuer cet expédient en sera content à cette heure que la Suède l'a accepté. On n'a pas laissé de marquer un jour dans le mois d'Aoust pour la réadmission des envoyez, et le comte de Staremberg fait estat de partir huit jours après.

J'ay déjà fait parler à Piper qui agit toujours bien, quoyqu'il ait esté un peu découragé par une avanture

1) Voir là-dessus plus haut p. 322.

qui luy est arrivée, lorsque la nouvelle de l'alliance entre le Danemark et la Pologne est arrivée et que le comte Oxenstiern s'en servoit auprès du roy pour y travailler la conclusion [1]) de l'alliance de la France. Quoyque tout ce qu'il dit se pouvoit aisément retourner contre luy-même, puisque c'est une véritable raison pour s'unir plus étroitement à V. M., néantmoins le roy de Suède fut embarassé du raisonnement du comte Oxenstiern, et se reculant un pas [2]), il regarda Piper, comme pour luy dire de répondre. Piper, qui n'a aucune teinture des affaires étrangères, demeura court et ne sceut que dire, ce qui l'a fort chagriné. Je ne dois pas obmettre une circonstance qui les allarme le plus. Le comte Bonde a mandé depuis peu à propos de je ne sçay quelle affaire, que le czar, estant en Angleterre, s'estoit expliqué à quelques personnes, qu'il vouloit avoir un port dans la Mer Baltique. Cela fait appréhender aux Suédois, que ce prince ne se joigne aux roys de Danemark et de Pologne. Pour moy, il me semble que cela cadre fort au projet du baron Youl.

Pour ce qui est de Guldenstolpe, à qui j'ay confié les ordres de V. M., il m'a témoigné, que, si j'avois pu stipuler qu'on travailleroit à un traitté de commerce, quand celuy-cy seroit ratiffié, le traitté eût esté signé dès le mois d'Avril, lorsqu'on est convenu du second article de la manière que V. M. le souhaitte, car pour toutes les autres difficultez, on ne les considéroit pas. Il n'y avoit que celle-là à laquelle on estoit aheurté, mais que ne m'estant pas relâché là-dessus, cette difficulté avoit servy au comte Oxenstiern à traisner cette affaire, jusqu'à ce qu'il est survenu d'autres incidens, comme est la signature du traitté avec la Hollande et plusieurs autres, qui ont fait prendre des résolutions, dont il ne croit pas

---

1) contre la conclusion?

2) Lire, au lieu de „se reculant un pas": „reculant d'un pas."

que le roy de Suède veuille se départir sans de grandes raisons. Je ne scay, Sire, si Lillierot n'auroit pas engagé la Suède auprès des Estats Généraux par quelque promesse verbale à ne point garentir le traitté de Ryswick, fait avec l'empire. Il me paroist que Guldenstolpe ne fait pas tout ce qu'il devoit. Le comte Wrede croit qu'il n'ose le faire. Il est même persuadé, qu'il ne seroit pas avantageux qu'il agît autrement, et que cela seroit capable de porter le roy de Suède à prendre de tout autres sentimens, tant il témoigne d'aversion pour ce sénateur.

Palmquist a mandé qu'il a eu une grande conférence avec Mrs de Pomponne et de Torcy; qu'il les a trouvez fort retirez et qu'ils luy ont dit que V. M. m'envoyeroit des ordres pour m'expliquer plus précisément. On en est en peine. Pincier qui ne m'estoit pas venu voir il y a trois semaines y vint hier d'abord. Il me pressa d'accepter l'article, tel qu'on l'offre, m'assurant que c'est ce que le comte Oxenstiern craint le plus. Comme je ne sçay, s'il me parle sincèrement, ou s'il ne vient pas pour me sonder, quoyqu'il soit vray que les comtes Wrede et Guldenstolpe m'ont fort pressé depuis plus d'un mois de la même chose, je ne luy ay pas dit une parole qui luy pût donner à connoistre mes nouveaux ordres. Au contraire, comme il m'a appris ce que Palmquist a mandé, j'ay fait semblant de ne les avoir pas receus, et je luy ay dit que, puisque V. M. me devoit donner de nouvelles instructions, j'agirois bien imprudemment de ne les pas attendre. Il seroit bien important, Sire, de savoir les sentimens de la cour de Brandebourg. Je ne puis en estre informé. Les Suédois comptent ce prince attaché au roy d'Angleterre et dans leurs intérests. Ils se persuadent qu'il veut contribuer à les réunir avec l'empereur, et les Danois croyent que le maréchal Bielke, qui avoit formé quelque liaison entre la Suède et le Brandebourg, estant en disgrâce, et le roy de Suède ayant refusé de ratiffier le traitté

que ce maréchal a fait avec l'électeur de Brandebourg, cet électeur n'est plus si zélé partisan de la Suède.

Pour ce qui est de la maison de Lunebourg, ce n'est pas un secret qu'elle est entièrement à la Suède. Weling est allé à la cour de Wolfembutel pour tâcher d'accommoder ce prince avec le duc d'Hanover; mais on n'a pas voulu seulement l'écouter. Pincier prétend, que de quelque manière que ce [1]) soit le traitté que la Suéde me propose, s'il estoit fait, les ducs de Zell et d'Hanover se joindroient à V. M. et à la Suède. Weling, qui a esté aux cours de Lunebourg, a demandé permission de venir faire un tour à Stockholm pour ses affaires particulières. Je tâcheray de découvrir, si ce voyage n'a pas quelqu'autre motif.

Je ne puis, Sire, dire à V. M., comme l'on supporte impatiemment en Suède, que le roy ait donné un brevet au duc d'Holstein de généralissime de ses armées en Allemagne. Ce prince a fait cela de son chef sans consulter personne. Il est seulement allé chez Piper, mais ç'a esté avec le duc d'Holstein et pour luy déclarer la résolution qu'il avoit prise. Ce duc a pouvoir par ce brevet de disposer non seulement des trouppes qui seront en campagne, mais de celles qui sont dans les garnisons, de les changer et de les faire marcher, selon qu'il le jugera à propos.

On a pris ces jours-cy deux coffres de fer que le comte Bielke avoit fait envoyer dans les estats de l'électeur de Brandebourg, où on croit que tous ces billets de banque, contracts de constitution et autres papiers de conséquence sont dans ces deux coffres [2]). S'il y a fait mettre le brevet

---

1) Ce mot „ce" est superflu, et après le mot „soit" il faudra insérer „fait" ou quelque chose de pareil.

2) Ces quatre mots „dans ces deux coffres" sont superflus. Substituez; „enfermés" ou quelque chose de semblable

de pension que V. M. luy a donné, on aura raison de luy en faire une affaire. Jusqu'à cette heure on n'a pas pensé à luy imputer aucune chose qui regarde l'attachement, qu'il a eu cy-devant pour V. M., et l'on n'a pas eu sujet d'y penser, car depuis cinq ou six ans il n'a rien fait pour son service, et je ne l'ay pas caché dès ce temps-là à V. M. Il s'est dévoué à l'électeur de Brandebourg. Il a fait ce traitté, dont j'eus l'honneur d'écrire à V. M. dans le tems qu'il le faisoit et dont je fis des plaintes. Ce traitté est si désavantageux à la Suède, que le feu roy, ny celuy-cy ne l'ont pas voulu ratifier, et je scay qu'un des principaux sénateurs a dit, que ce qui faisoit le plus grand crime du comte Bielke estoient plusieurs papiers, qu'on a trouvé dans son cabinet, dans lesquels on a veu des projets d'alliance qu'il a formé entre des princes d'Allemagne, des correspondances secrettes qu'il a eues avec eux et d'autres choses de pareille nature, qui le rendent criminel d'estat.

Un, nommé Vimeney, que V. M. a fait mettre à la bastille pour avoir eu intelligence avec le prince d'Orange et estre venu par son ordre d'Irlande à Paris, est arrivé icy depuis deux jours [1]). Je ne puis juger, quel peut estre le sujet de son voyage. Il m'est venu voir; mais je n'ay pas voulu avoir de commerce avec luy. J'ay appris qu'il a eu un assez long entretien avec Piper, à qui il a donné un grand mémoire. Cependant je ne pense pas que cet homme-là vaille la peine, qu'on s'informe de sa conduite.

J'ay l'honneur d'estre &c.

'A Stockholm le 16e Juillet 1698.

L'ambassadeur rapporte, qu'il s'est pressé d'exécuter les derniers ordres du roi de France; qu'il a commencé par parler

1) Autant que je vois il n'est nulle part question de ce personnage dans Ravaisson, *Archives de la bastille*, ni dans le 10e, ni dans le 11e volume.

et faire parler là-dessus à MM. Guldenstolpe et Piper qui en ont témoigné leur joie; que le premier de ces Messieurs, de même que d'autres, lui a fait entendre que ces ordres venaient fort à propos, pour prévenir de nouvelles cabales du comte Oxenstiern; que MM. Heinsius et Lillienrot ont formé des projets, qui sont appuyés par MM. Oxenstiern et Olivenkrantz, tendant à unir étroitement la Suéde à l'Angleterre et aux Provinces-Unies; que selon M. Staremberg l'empereur se déclarera bientôt en faveur de la prétention du duc de Holstein, relative au droit de lever des troupes; qu'il envoie à S. M. le second article du projet qu'il proposera aux commissaires, ainsi que le mémoire, contenant ce qu'il a dit dans la conférence qu'il a eue à la chancellerie; que le comte Oxenstiern a donné une nouvelle preuve de sa passion dans cette assemblée; qu'on trouve à redire au terme „le maintien de la paix générale;" qu'il est allé souper chez le chancelier et lui a demandé ses bons offices pour le succès de sa négociation; que M. Oxenstiern a promis son concours en ajoutant cependant, qu'ils étaient embarassés de ce que le bruit de cette alliance avait alarmé une partie des princes de l'Europe, et puis, que M. de Pomponne aurait dit à M. Palmquist, qu'il valait mieux présentement ne point faire d'alliance, assertions qu'il a refutées; que le baron Juel lui a communiqué un entretien qu'il a eu avec M. Pincier, se rapportant aux différends entre le Danemarc et le duc de Holstein; qu'on ne sait à la cour où il est, quelle réponse on fera au czar, qui a demandé permission de lever des matelots en Ingrie; que le départ du duc de Holstein est fixé définitivement au 26 Août; que M. Juel lui a fait donner quelques avis qu'il laisse à juger à S. M.

Sire.

Je me suis trouvé d'autant plus en estat d'exécuter les ordres dont V. M. m'a honoré le 26e du mois dernier, que je n'avois pas fait les déclarations qu'Elle m'avoit ordonné par sa dépesche précédente du 19. Comme j'avois esté jusques à mercredy sans pouvoir aller à la chancellerie, ainsi que j'ay eu l'honneur de le faire savoir ce

jour là à V. M.[1]) et que le roy de Suède ne revint que le lendemain au soir, je crus qu'il estoit à propos de ne me pas presser pour les deux jours qui restoient jusques à Dimanche que je devois recevoir la réponse de V. M. à ma lettre du 4e de Juin[2]) pour voir, si Elle me confirmeroit ses mêmes ordres. V. M. m'en ayant donné de nouveaux par sa lettre du 26 de Juin, je n'ay plus songé qu'à prendre bien mes mesures, pour satisfaire à l'honneur de ses derniers commandemens.

Piper et Guldenstolpe estoient fort chagrins de mes ordres précédens, car je leur en avois fait confidence, et ils ne voyoient pas le moyen de faire revenir l'esprit du roy de Suède, qui s'est fixé à ne garentir à aucun prince de l'Europe les traittez, faits à Ryswick. J'ay donc parlé au comte Guldenstolpe, et j'ay envoyé chez le comte Piper l'homme que V. M. a gratiffié, pour leur apprendre ce que V. M. m'a fait l'honneur de me mander le 26e Juin. Ils en ont témoigné l'un et l'autre bien de la joye. Guldenstolpe même m'a fait entendre, que cela estoit venu fort à propos et m'a assuré (ce que j'ay aussi appris par Pincier et par deux ou trois autres endroits) que le comte Oxenstiern commençoit déjà à faire des cabales, pour faire des unions avec l'Angleterre et les Estats Généraux et pour former de nouvelles difficultez au nouveau projet qu'ils m'ont délivré, en sorte que, si V. M. venoit à l'accepter, cette affaire ne pût se conclure, ou du moins ne fût pas terminée avant l'arrivée de Lillierot qu'on croit appuyer icy des projets qu'il a formé avec le pensionnaire Heinsius, et l'on ne doute pas, que ce ne soit pour aviser[3]) aux moyens de les faire réussir que pour concerter ce que Lillierot doit dire pour sa justification, que Oliverskranz est allé au-devant de luy. Car, Sire, quoyque le

---

1) Voir ci-dessus p. 335. 2) Voir plus haut p. 282.

3) tant pour aviser?

comte Oxenstiern et Oliverskranz soient ennemis, ils agissent cependant de concert pour tâcher d'unir étroittement la Suède à l'Angleterre et aux Estats Généraux.

J'ay découvert une autre chose qui ne m'a pas moins inquiété, qui est digne de considération. J'ay appris que le comte de Staremberg a assuré le duc d'Holstein-Gottorp, qu'avant qu'il fût quinze jours l'empereur se déclareroit en sa faveur sur la prétention qu'il a d'avoir droit de lever des trouppes indépendamment du roy de Dannemark, et le duc d'Holstein a maintenant bien du crédit en cette cour-cy. Je n'ay donc pas voulu perdre de temps. J'ay employé le dimanche à prévenir le comte Guldenstolpe et Piper et à former un nouveau projet, conforme aux ordres de V. M. et le plus approchant que j'ay pu du premier projet de Suède. Je me donne l'honneur d'en envoyer le second article [1]) qui est le seul, qui puisse recevoir contestation.

J'ay porté lundy ce projet à la chancellerie, et avant que de le délivrer au comte d'Oxenstiern j'ay dit à peu près ce qui est contenu dans l'escrit [2]) que j'ay l'honneur d'envoyer à V. M. Quelque opinion qu'elle ait du comte Oxenstiern, Elle sera étonnée de sa hardiesse et de sa passion. Aussitost que j'ay eu achevé mon discours, j'ay entendu qu'il disoit en suédois aux autres commissaires, que le roy leur maistre leur avoit dit de s'en tenir à ses ordres et concluoit de là, qu'il falloit que j'acceptasse ou que je refusasse le projet qu'ils m'avoient délivré et qu'ainsi ils n'avoient rien de nouveau à recevoir. J'ay veu le comte Guldenstolpe changer de couleur et fort déconcerté et les autres commissaires aussi, qui n'approuvoient pas la proposition du comte Oxenstiern, mais qui ne répondoient que faiblement.

Cela m'a obligé de reprendre la parole et mesme d'un

---

1) Voir plus bas p. 349 et suiv. 2) Voir ci-dessous p. 348 et suiv.

ton un peu haut et de dire au comte Oxenstiern, que le roy de Suède m'avoit fait délivrer un projet que j'avois receu et envoyé a V. M.; que j'en avois un autre à leur communiquer de sa part et que je ne croyois pas qu'ils voulussent le refuser sans en entendre la lecture. Il s'est arresté tout court, et moy, j'ay leu mon projet. Je luy ay fait observer et luy ay fait valoir tout ce que j'avois retranché, et comme je luy ay représenté la simplicité de ce projet qui ne contenoit rien, qui pût les engager dans la guerre, ni dont aucun prince eût sujet de se plaindre, le comte Oxenstiern s'est radouci et m'a dit qu'ils en rendroient compte au roy leur maistre.

Pour ce qui est du comte Piper, il m'a fait assurer par son amy, que cette affaire seroit bientost conclue. Il le croit comme il le dit, mais il ne peut déterminer qu'en général le roy son maître de certaines choses [1]), et il ne luy est pas possible d'empescher, que le comte Oxenstiern ne forme tous les jours de nouvelles difficultez pour traverser cette négotiation. Par exemple je suis déjà averti qu'on trouve à redire au „maintien de la paix générale" et qu'on dit qu'il faut [2]) mieux mettre „la tranquillité publique", ce qui me fait appréhender qu'ils n'admettent pas le second article dans les mêmes termes que je l'ay couché, quoyqu'ils ne marquèrent pas si clairement l'intention de V. M. que si j'avois mis „la paix générale, telle qu'elle est" &c., et cependant il me paroist qu'ils exprimèrent mieux l'intention de V. M^té^, puisque le mot de „Leges" signifie proprement les conditions du traitté. C'est pourquoy je feray tout ce qu'il me sera possible pour faire admettre cette expression; mais je crains de n'en pouvoir pas venir à bout.

---

1) Le sens de cette phrase „mais-choses" est assez obscur. Peut-être il faut insérer après „son maître" l'infinitif „décider."

2) vaut.

Comme je n'ay rien voulu négliger, j'ay cru que, quelque mauvaise intention que le comte Oxenstiern m'eût témoigné dans la dernière conférence, je ne devois pas faire semblant de m'en estre apperceu et que je ne ferois pas mal d'aller souper chez luy et luy demander ses bons offices pour le succès de ma négotiation. Je l'ay fait dans les meilleurs termes qu'il m'a esté possible, luy marquant mesme de la confiance. Il m'a répondu avec une ouverture de coeur apparente, que j'y pourrois estre trompé, si je ne le connoissois à fonds. Il est vray aussi qu'il m'a fort aidé à ne pas compter sur ces discours généraux, car après m'avoir assuré qu'il ne désiroit autre chose que de former de plus étroites liaisons entre V. M. et le roy son maistre, il m'a dit comme en confidence qu'ils estoient fort embarassés, que le bruit de cette alliance avoit tellement allarmé une partie des princes de l'Europe, qu'ils ne recevoient de tous costez que des menaces et des avis des ligues qu'on vouloit former contre eux en haine de ce traitté. Il m'a esté si aisé de détruire ces raisons-là, que je ne rapporteray pas ce que j'ay répondu.

Le comte Oxenstiern, qui sentoit bien la vérité de ce que je disois, s'est avisé d'une autre chose. Il m'a témoigné que Mr de Pomponne avoit dit à Palmquist que, puisque le roy de Suède ne vouloit pas garentir les traittez de Riswick, il valloit mieux ne point faire d'alliance, me donnant à entendre par là, que V. M. s'estant en quelque façon déclaré qu'Elle ne vouloit plus d'alliance, il n'y falloit plus songer, ce qui a rapport à son premier raisonnement, par lequel on peut conclure pareillement, qu'il n'est pas expédient de faire alliance avec V. M. Je n'ay pas voulu dire au comte Oxenstiern, que je sçavois bien que Palmquist n'avoit pas mandé ce qu'il me disoit, de peur de luy paroistre trop instruit du secret de la chancellerie; mais je l'ay assuré, que Mr de Pomponne ne s'estoit pas expliqué dans ces termes-là; qu'au contraire

il avoit dit à Palmquist, que V. M. me feroit savoir ses intentions pour les déclarer au roy de Suède; que c'est ce que j'avois fait dans la dernière conférence et sur quoy je luy demandois ses bons offices pour conclure une affaire qui dure depuis si longtemps. Il m'a dit, que les commissaires de la chancellerie devoient s'assembler ce matin pour examiner mon projet; qu'ils feroient ensuite rapport au roy leur maistre de leurs sentimens et qu'ils m'informeroient de ce qu'il auroit résolu.

Mr Youl m'a dit que Mr de Meyercroon luy avoit mandé en grande confidence, qu'on luy avoit dit à la cour de V. M., qu'il ne travailloit pas icy à entretenir l'amitié entre les deux rois du Nord. Je ne luy ay répondu autre chose si non que je n'en avois pas ouï parler.

Ce ministre espère qu'il pourra faire quelqu'accommodement avec le duc de Holstein. Il m'a dit que Pincier tomboit d'accord. que le duc son maistre ne pouvoit entretenir au-delà d'un certain nombre de troupes et qu'il ne s'éloigneroit pas de convenir, qu'il n'en lèveroit jamais davantage, pourveu que le roy de Danemark ne le pût faire non plus; que luy, Youl, avoit répondu que le roy son maître ayant des forteresses dans le pays, il estoit obligé d'entretenir un plus grand nombre de troupes, à quoy Pincier a réparti (et il trouve que c'est avec quelque raison), que, si le roy de Danemark avoit voulu faire bastir ces forteresses, le duc n'en devoit pas souffrir. Enfin il m'a témoigné, qu'il paroissoit que le duc de Holstein consentiroit assez volontiers de n'avoir qu'un certain nombre de troupes, mais qu'il ne vouloit pas estre hors du pouvoir d'en lever davantage, quand il le voudra, sans le consentement du roy de Danemark.

On a icy une nouvelle inquiétude du costé des Moscovites. Ils ont demandé permission de lever des matelots en Ingermanie [1]). On n'ose ni le permettre, ni le refuser.

1) Ingrie.

Staremberg prétend toujours qu'on aura incessamment des nouvelles de la cour de Vienne, que l'affaire de la réadmission des envoyez sera ajustée. Il a même dit à Mr Youl qu'il pouvoit louer la maison où il demeure pour le vingt-deuxième d'Aoust.

Le départ du duc de Holstein-Gottorp est toujours fixé au 26 d'Aoust, stile nouveau. Il n'y a pas même d'apparence qu'il soit différé, la Mer Baltique n'estant pas trop seure dans le mois de Septembre. Tout le monde souhaite avec impatience ce départ, pour voir si le roy de Suède ne rentrera pas en luy-même après cela, et et s'il ne prendra pas le soin des affaires, comme il faisoit auparavant.

Je ne dois pas obmettre de mander à V. M. que le baron Youl m'a fait donner avis ce matin, que l'électeur de Brandebourg n'avoit plus le même attachement pour le roy d'Angleterre qu'il avait eu cy-devant, et que l'envoyé que V. M. a à la cour de Berlin y estoit veu très agréablement. Votre Majesté sera mieux informée de la vérité de ce fait que je ne puis estre.

J'ay l'honneur d'estre &c.

Mémoire [1]).

J'ay eu l'honneur d'envoyer au roy, mon maître, le second projet que Vos Excellences m'ont communiqué, et j'ay fait sçavoir à Sa Majesté les raisons qu'elles m'ont allégué en me le délivrant. Je ne m'arresteray point à vous dire, que Sa Majesté a esté surprise de voir, qu'après luy avoir proposé un article, auquel Elle a consenti, on n'ait plus voulu l'admettre dans le second projet. Je ne doute pas que le résident du roy de Suède à la cour de France n'en ait rendu compte.

---

1) Voir ci-dessus p. 344.

Je me contenteray donc de témoigner à Vos Excellences, que malgré cette considération le désir que le roy mon maistre a de renouer les anciennes liaisons, qui ont esté depuis si longtemps entre son royaume et celuy de Suède, et bien plus encore l'estime et l'affection particulière, qu'il a pour la personne de Sa M^té^ suédoise, l'ont porté à retrancher tout ce qu'il a veu par votre réponse qui luy pouvoit faire de la peine, n'ayant d'autre désir que de faire un traitté simple et utile au bien général de la Chrestienté. C'est aussi dans cette veue, qu'ayant observé que Vos Ex^ces^ appréhendoient, que ce traitté ne les entrainât dans la guerre, Sa M^té^ en a fait oster les articles, qui comprenoient une deffense mutuelle (quoyque Sa M^té^ suédoise les eût proposez), et qu'Elle s'est restraint par un simple maintien de la paix et de la tranquillité générale, ce qui est conforme à ce qu'on a pu juger par les discours de Vos Ex^ces^ qu'elles vouloient stipuler avec le roy d'Angleterre et les Estats Généraux. Et le roy mon maître consent volontiers, que Sa M^té^ suédoise prenne de semblables engagemens avec telles puissances qu'il luy plaira, mais aussi, comme le roy mon maistre ne demande pas, que le roy de Suède prenne avec luy des engagemens plus particuliers que ceux qu'il prendra avec l'Angleterre et les Estats Généraux, Sa Majesté demande, qu'il ne prenne pas non plus avec ces deux puissances d'autres engagemens que ceux qu'il prend maintenant avec Sa Majesté. Elle souhaite seulement, que le roy de Suède veuille bien me faire rendre réponse et finir une affaire qui traisne depuis six mois.

Articuius 2us [1]).

Et quandoquidem Sacrae Regiae Majestati Christianissimae et Sacrae Regiae Majestati Sueciae nihil magis

1) Voir plus haut p. 344.

curae cordique est quam ut orbis Christianus solida et firma pace gaudeat, ita erit foederis hujus praecipuus scopus et finis, ut stent immotae ex [1]) pacis leges, quae per tot vulnera et immodicam sanguinis effusionem quaesitae hodie per totam firmatae et stabilitae sunt Europam.

Art. 2.

Traduction.

Et attendu que Sa M^té^ très Chrestienne et le roy de Suède n'ont rien plus à coeur que de voir la Chrestienté jouir d'une paix ferme et solide, aussi le but principal et la fin de ce traitté sera de rendre fixes et inviolables les conditions de cette paix, qui ont costé [2]) tant de pertes et une si grande effusion de sang et qui sont aujourd'huy receues et établies dans toute l'Europe.

`A Stockholm le 19 Juillet 1698.

Après un préambule sur le temps d'arrivée à Paris des lettres, envoyées par diverses postes, il informe le secrétaire d'état, que le traité a enfin été signé le matin même de la date que porte sa lettre. Protestant qu'il n'a pu faire autrement, il espère que le roi approuvera ce qu'il a fait.

Monsieur.

Depuis que je suis à Stockholm, on m'a toujours assuré que les lettres qu'on écrivoit d'icy le samedy n'arrivoient pas plutost à Paris que celles qu'on écrivoit le mercredy suivant, parce qu'elles attendoient à Hambourg, que le courrier de mercredy y passât qui se chargeoit de ces lettres-là. On m'a mandé la même chose de Hambourg, et j'ay éprouvé en deux ou trois occasions, que des lettres que j'avois écrites le samedy au roy n'ont

1) eae. 2) cousté.

pas esté receues plutost que celles que j'ay écrites le mercredy suivant. Néantmoins, Monsieur, pour ne rien négliger, principalement puisque l'on prétend qu'on a establi depuis six mois une poste qui fait que les lettres du samedy arrivent en France trois jours plutost que celles du mercredy, je n'attendray pas jusqu'à ce jour-là pour avoir l'honneur de vous dire, qu'enfin malgré le comte Oxenstiern nous avons ce matin signé un traitté [1]).

Il ne m'a jamais esté possible de faire passer l'article second, comme je l'avois couché. Le comte Oxenstiern non plus n'a pu réussir à faire admettre de certains termes qu'il avoit projetté, de sorte que, quoyque je n'aye pu exprimer précisément les mêmes choses que le roy m'a ordonné, il est impossible cependant que le traitté ne s'entende comme le roy le souhaite. En un mot, Monsieur, il m'a fallu passer par là ou rompre, car ils ont mis à quelque chose près l'article second et cinquième du traitté de Hollande en un [2]) et m'ont offert de le signer de la sorte ou de ne point signer de traitté. J'espère que le roy approuvera ma conduite, quand Sa Majesté aura veu le traitté et qu'Elle sera informée de la nécessité où je me suis trouvé de le signer de la sorte. Ce qui me le doit faire espérer est le chagrin extrême que le comte Oxenstiern n'a pu s'empescher de témoigner publiquement; la joye que le roy de Suède en a eue, aussi bien que ses sénateurs qui luy en ont fait des complimens. Il ne me reste pas assez de temps pour rendre compte du détail, ny même pour faire copier le traitté, et je n'ay l'honneur de vous escrire qu'afin que, si par hazard les lettres d'aujourd'huy arrivent à la cour avant celles de mercredy, vous n'en soyez pas informé

---

1) Le traité est daté du 9 Juillet dans Dumont, VII (2), p. 441 et suiv.

2) Voir plus haut p. 317, 318, et ci-dessous p. 356 et 387.

par d'autres plutost que par moy. Je vous demande, Monsieur, l'honneur de votre protection. Je suis &c.

`A Stockholm le 23 Juillet 1698.

Les matières qui font le contenu de cette dépêche sont les suivantes: beaucoup de détails sur les cabales, mises en oeuvre par le comte Oxenstiern, pour maintenir le roi de Suède dans les intérêts des alliés et pour le détacher entièrement de ceux du roi de France; M. Vellingk, récemment arrivé des cours de Zell et de Hanovre, l'a secondé dans ses brigues; MM. Olivenkrantz et Lillienrot s'emploient pour les mêmes fins; lui, d'Avaux, a pressé les commissaires d'en finir; la réponse que M. Polus lui a rendue; une dernière démarche, faite par le chancelier auprès du roi de Suède pour contrecarrer; comment le comte Oxenstiern s'est troublé, après avoir entendu la réponse du roi; quelles chicanes il y a eu à la chancellerie sur les termes du second article; quelles sont les raisons, alléguées par M. Piper et M. Guldenstolpe, pour le presser de conclure; de quelle manière les commissaires ont composé le second article; l'ordre du roi de Suède de terminer l'affaire; des avis, reçus par d'autres endroits, l'ont egalement convaincu de la nécessité ou de mettre fin à la chose ou de rompre; le débat qu'il a eu à soutenir dans la conférence sur les termes du second article; comment il a été amené peu à peu à agréer l'article dans les termes que les commissaires l'avaient couché; l'importance de quelques termes qu'il a ajoutés au préambule; M. Oxenstiern, averti par M. Okrielm, a encore voulu revenir sur ce préambule, mais le roi a opiné avec les autres commissaires et l'a empêché; l'énumération des considérations qui l'ont mû lui, d'Avaux, à agir de la sorte que l'affaire prît fin; les suites du traité, c'est-à-dire la joie du roi de Suède et des Suédois et le chagrin du comte Oxenstiern et des ministres des alliés; pour lui, il ne sera content qu'il ne sache les sentiments du roi de France là-dessus; il a été faire son compliment au roi de Suède; ce qu'on a coutume de pratiquer dans ce pays relativement à la distribution d'argent; il s'ensuit, que M. Polus et celui qui a dressé le protocole sont les seuls qui soient en droit d'attendre

un présent; si S. M. jugeait à propos de faire la remise au roi de Suède de l'obligation des cinquante mille écus qu'il doit à la France, cela ferait un très bon effet; ceux qui ont mérité en outre des récompenses sont, d'après l'ambassadeur, M. Piper, M. Guldenstolpe et celui qui a fait agir M. Piper; il appuiera les prétentions de l'évêque de Munster quant au maintien de la religion catholique dans le baillage de Wildhausen.

Sire.

J'ay receu la lettre dont V. M. m'a honoré le 3e de ce mois.

J'ay eu l'honneur de rendre compte à V. M. par le dernier ordinaire de l'entretien, que j'avois eu avec le comte Oxenstiern, dans lequel il ne m'avoit pas caché sa mauvaise volonté, et des avis que j'avois de plusieurs endroits, qu'il travailloit à faire en sorte que le traitté ne fût pas signé, quand même V. M. agréeroit le dernier projet du roy de Suède, ce qui estoit d'autant plus à craindre, que le roy de Suède est tellement détourné par le duc d'Holstein du soin des affaires, qu'à peine écoute-t-il, quand on luy en rend compte. Il ne demande qu'à finir promptement pour retourner à ses divertissemens. Walerstedt a juré à une personne de mes amis, qu'il y a plus de sept mois qu'il n'a veu aucune lettre de dehors, ny ouy parler d'aucune affaire étrangère [1]). Cette négligence du roy de Suède donne moyen au comte Oxenstiern de faire plusieurs choses qu'il ne feroit pas sans cela.

---

1) Ce passage sert éminemment à réfuter l'assertion de M. von Sarauw, *die Feldzüge Karls XII*, p. 11, soutenant que M. d'Avaux, mécontent de ce qu'il ne put réussir à faire conclure, tâcha de s'excuser en rejetant la faute sur la négligence du roi de Suède. On voit, qu'aussitôt après la signature du traité l'ambassadeur continue à rapporter de la même façon que jadis pour ce qui regarde la conduite du roi de Suède. Voir plus haut p. 336, *note*.

On espère que ce prince reprendra le soin des affaires après le départ du duc d'Holstein ; mais on ne fait qu'espérer, et encores ce temps-là n'est pas venu.

Depuis ma dernière j'ay esté informé plus positivement des cabales du comte Oxenstiern pour maintenir le roy de Suède dans les intérests des alliez et le détacher entièrement de ceux de V. M., en quoy le hazard l'a secondé, estant survenu en même temps trois ou quatre incidens favorables à ses desseins. Weling est arrivé des cours de Zell et d'Hanover, et comme il en a receu beaucoup de bienfaits, il leur est entièrement dévoué et n'a d'autre but que d'unir encores plus étroitement ces deux princes avec le roy de Suède, et dans le rapport qu'il a fait au roy son maistre de sa commission il a fort exagéré l'avantage qu'il recevroit de leur alliance, surtout si l'Angleterre et les Estats Généraux estoient de la partie.

Oliverskrantz et Lillierot de leur costé s'employent de tout leur pouvoir pour lier l'Angleterre et les Estats Généraux à la Suède, et l'on m'a averti que le comte Oxenstiern avoit envoyé Oliverkrantz au-devant de Lillierot pour hâter son arrivée et pour concerter avec luy ce qu'il auroit à dire au roy de Suède. Ainsi l'on m'a conseillé de conclure cette affaire à quelque prix que ce fust, avant que Lillierot fût icy. J'ay donc envoyé un secrétaire deux ou trois fois chez le comte Oxenstiern et à la chancellerie pour demander une réponse, et aussi chez le comte Polus.

Il s'est trouvé que Walerstedt, Falkemberg, Piper et quelqu'autres, qui sont pour les véritables intérests du royaume, avoient disné chez luy, et autant que j'en puis juger, il les avoit assemblez pour leur parler des nouveaux desseins du comte Oxenstiern, car il en avoit la teste pleine, et quand mon secrétaire luy a demandé une prompte expédition, il luy a dit qu'on travailloit actuellement à cette affaire dans la chancellerie; que, quoyqu'il y eût des personnes qui par intérest et par passion n'estoient

pas bien aise de voir la bonne intelligence rétablie entre la France et la Suède, c'estoit néantmoins l'amitié la plus ancienne, la plus solide et la plus avantageuse pour la Suède que celle d'un aussi grand roy que V^re^ M^té^. Tous ceux qui n'avoient en veue que l'intérest et la gloire du roy son maistre souhaitoient de voir l'alliance conclue; que ce qui pouvoit faire quelque peine à la Suède n'estoit pas la puissance de V. M.; qu'ils verroient avec plaisir qu'Elle fût maîtresse de l'Espagne; qu'ils avoient quelqu'autre considération qui les retenoit, mais que, quoyqu'ils ne voulussent pas nommer expressément les traittez de Riswick, ce n'estoit pas leur dessein de s'y opposer jamais, et qu'on trouveroit des expédiens et des termes pour accommoder toutes choses à la satisfaction de V^re^ M^té^ et à celle du roy son maistre; que sans l'opposition d'une certaine personne cette affaire seroit finie il y a déjà du temps et l'auroit esté tout d'une autre façon qu'elle ne pouvoit estre à cette heure, mais qu'il me prioit de ne me point arrester pour peu de choses; que le tout à présent estoit de rompre les mauvais desseins et de commencer à rentrer en amitié et en alliance, et que dans la suitte tout le monde estoit si fort porté pour la France que les choses iroient d'elles-mêmes.

J'ay envoyé aussi cet homme que V. M. a gratiffié chez le comte Piper pour l'obliger de faire en sorte que le roy de Suède ordonnât au comte Oxenstiern de finir cette affaire sans plus de retardement. Piper l'a fait, et jamais il n'a employé ses bons offices plus à propos, car enfin le comte Oxenstiern, se voyant pressé de tous costez, a levé le masque ouvertement et est allé jeudy matin trouver le roy. Il ne s'est plus amusé de combattre les articles du traitté. Il a dit nettement que la Suède estoit perdue, si elle faisoit une alliance, quelque simple qu'elle fût, avec V. M.; mais le roy de Suède qui avoit esté prévenu par Piper, après avoir escouté paisiblement ses méchantes

raisons, luy a dit en deux mots qu'il vouloit faire alliance avec V. M. et qu'il vouloit qu'elle fût conclue incessamment et a accompagné cela d'une assez forte réprimende.

Le comte Oxenstiern en a esté si consterné, que tous ceux qui l'ont veu sortir de la chambre du roy ont cru à sa mine qu'il estoit disgracié. Aussi estoit-il si troublé, qu'il avoit donné audience à Mr Youl, et au lieu de retourner chez luy, il est allé à la chancellerie s'enfermer dans un petit cabinet, d'où on ne l'a pu tirer qu'au bout de deux heures que les autres commissaires de la chancellerie l'ont envoyé prier de venir travailler avec eux à l'affaire de l'alliance. Le comte Oxenstiern, qui n'avoit plus d'espérance de la pouvoir rompre comme préjudiciable à la Suède, ne s'est appliqué qu'à chicaner sur tous les termes dans la veue d'en éloigner la conclusion jusqu'à l'arrivée d'Oliverskrantz et de Lillierot, espérant qu'ils pourroient luy fournir encores des moyens d'empescher la conclusion de l'alliance, de sorte que tout le jeudy après-disné et le vendredy matin se passèrent à dresser le second article. Le protocoliste a depuis cela à [1]) mon secrétaire, qu'il avoit escrit plus de vingt fois cet article, le comte Oxenstiern y faisant à tout moment adjouter ou retrancher quelque chose que les trois autres commissaires faisoient aussitost changer.

Vendredy matin Mr Piper me fit prier de conclure, et que dans la suitte on trouveroit bien moyen de redresser cette affaire; que je ne devois pas douter de la bonne intention du roy de Suède et du sénat, mais qu'il falloit une fois sortir de cet embaras; que le comte Oxenstiern avoit tellement embrouillé cette affaire, qu'à moins d'estre continuellement à l'oreille du roy pour lui découvrir ses artifices, il estoit impossible d'empêcher que ce prince ne fust surpris.

---

1) dit à.

Guldenstolpe est entré dans un plus grand détail avec mon secrétaire qu'il a envoyé quérir à sept heures du matin. Il luy a dit qu'il voyoit bien, qu'il ne seroit pas possible de faire recevoir l'article dans les termes que je l'avois couché; que c'estoit assez [1]) que la France le proposât pour obliger le comte Oxenstiern ne seroit pas maître de faire un article dont V. M. ne fût pas satisfaite; qu'il avoit employé toute la journée précédente pour mettre des expressions qu'il se doutoit bien que je ne pourrois pas accepter, et qu'il avoit refusé toujours fort opiniâtrement de se servir des termes de „pax generalis" et encores moins de „pax generalis in Europa", disant que c'estoit précisément ce que V. M. demandoit, et qu'ils n'avoient pu l'obliger à les admettre qu'en luy faisant voir, qu'on avoit employé ces mêmes termes dans le traitté avec l'Angleterre et les Estats Généraux. Ainsi (a dit Guldenstolpe) on se sert à cette heure pour faciliter la conclusion du traitté avec la France de ce même traitté que le comte Oxenstiern a fait faire pour rompre cette alliance; qu'ils avoient donc dressé un article, composé à peu près des mêmes termes que les articles 2 et 5 du traitté de Hollande; qu'il ne doutoit pas que le comte Oxenstiern ne disputât encores là dessus cette matineé-là, mais qu'il n'y gaigneroit rien; qu'ils avoient ordre d'aller chez le roy à midy pour lui raporter ce qu'ils auroient résolu et entrer ensuite avec moy en conférence à cinq heures; qu'il luy sembloit qu'on faisoit tout ce que V. M. souhaittoit, quand on mettoit „la paix générale dans l'Europe"; qu'il est impossible d'entendre par là d'autre

1) La phrase: „que c'était assez — pas satisfaite" est mal construite. Il faudra la suppléer à peu près en ces termes: „que c'était assez que la France le proposât pour obliger le comte Oxenstiern à s'y opposer; que pour cela on s'était efforcé de lui faire voir qu'il ne serait pas maître de faire un article, dont V. M. ne fût pas satisfaite."

paix que la paix qui subsiste à présent; que pour ce qui est de luy et des deux autres, ils comptoient si bien maintenir la paix qui subsiste à present dans l'Europe en stipulant le maintien de la paix générale, qu'ils estoient prests d'admettre tous les termes que je souhaiterois, mais que le comte Oxenstiern ne le vouloit point, non pas parce qu'il y trouvoit de la différence, mais parce qu'il éloignoit toujours la conclusion de l'alliance par ces sortes de disputes, faisant mesme entendre au roy, quand je m'opiniâtrois à quelque expression particulière, qu'il y avoit du mistère là-dessous.

C'est pourquoy il me prioit de ne me pas arrester à une chose qui n'estoit pas essentielle; que tout ce que le comte Oxenstiern souhaitoit estoit que je fisse quelque difficulté, pour avoir occasion de me dire qu'il en feroit rapport au roy leur maistre et rompre la conférence; qu'il estoit bien aise de m'avertir, que, si l'on se séparoit de la sorte, et que je n'eusse pas conclu dans la conférence que je devois avoir l'après-disnée, je pouvois tenir cette affaire pour rompue; que Lillierot seroit icy lundy; que le comte Oxenstiern projettoit de faire des liaisons plus étroittes avec l'Angleterre et les Estats Généraux; qu'on avoit déjà tenu quelques discours là-dessus; qu'il n'osoit m'en dire davantage, mais que je devois compter, que passé lundy il n'y auroit plus rien à faire.

J'ay eu d'autant plus de sujet de croire cet avertissement sincère, que j'avois receu les mêmes avis par d'autres endroits. J'en ay encore mieux reconnu la vérité et la nécessité de conclure promptement ou de voir rompre cette affaire, lorsque j'ay esté à la conférence, car le comte Oxenstiern, après avoir fait lire par le protocoliste les deux articles du traitté de Hollande qu'il avoit mis en un, a fait lire l'article en termes à peu près semblables que le roy de Suède me faisoit offrir. J'ay témoigné qu'il ne me paroissoit pas beaucoup de différence

entre cet article et celuy que j'avois proposé; que cela estant, je ne voyois pas, pourquoy ils refusoient celuy que je leur avois présenté de la part de V. M.

Il m'a répondu que le roy son maistre estoit bien aise de se servir des mesmes expressions avec V^re^ M^té^ qu'il avoit fait avec le roy d'Angleterre et les Estats Généraux, et qu'il n'en prétendoit pas faire plus avec Votre M^té^ qu'avec l'Angleterre et la Hollande, mais aussi, qu'il ne feroit rien de plus avec ces deux puissances, ny avec aucun autre prince de l'Europe que ce qu'il faisoit avec V^re^ Majesté. J'ay répliqué que V. M. faisant une alliance pour maintenir la paix, il estoit nécessaire de marquer quelle paix c'estoit.

Il m'a répondu et les autres aussi, qu'on ne pouvoit s'y méprendre; qu'il n'y avoit pas deux paix générales dans l'Europe, et que, quand on maintenoit la paix générale dans l'Europe, cela ne pouvoit s'entendre que de la paix qui y estoit à présent establie. J'ay répondu que je le comprenois de la sorte et que par conséquent il n'y avoit aucun inconvénient de mettre la paix qui est établie présentement dans l'Europe.

Les trois autres commissaires ont témoigné, que maintenir la paix générale dans l'Europe et maintenir la paix générale qui est à présent établie dans l'Europe estoit la même chose; que ce terme que je voulois adjouter estoit entièrement inutile, mais que, comme il estoit aussi fort innocent, ils le vouloient bien admettre; mais le comte Oxenstiern a répondu, qu'ils avoient communiqué cet article au roy leur maistre qui l'avoit approuvé tel qu'il estoit, et qu'ils n'y pouvoient rien changer sans son ordre. Je luy ay représenté que je ne demandois pas qu'on y changeât quelque chose; au contraire que c'estoit pour confirmer et expliquer l'intention du roy de Suéde. Il m'a répondu, que, si je n'agréois pas l'article, comme il me proposoit, il en feroit rapport au roy son maistre.

Quand j'ay veu la nécessité d'accepter l'article, tel qu'on me le proposoit, ou de rompre, j'ay dit que nous ajusterions cela dans la suite, et j'ay demandé qu'on lût les autres articles que j'avois donné qui n'estoient proprement que ceux de leur premier projet. Le comte Oxenstiern ne s'est pas contenté de cette réponse. Il m'a dit que, comme toute la difficulté estoit dans le second article, il estoit nécessaire, avant que d'examiner les autres, que je me déclarasse positivement, si j'acceptois celuy-là. J'ay esté obligé de le faire. Il avoit si bien cru, Sire, que cette affaire se romproit sur cet article ou qu'elle seroit remise à un autre jour, ce qui estoit autant que d'estre rompu, qu'il n'avoit rien de prest, ny pas seulement examiné le reste du traitté.

Ainsi il a fallu avoir recours aux articles que j'avois porté avec moy. Il y en a peu où il ne fît quelque difficulté, principalement lorsqu'il entendoit lire „pax generalis" ou „pax in orbe Christiano." Mais comme ces articles-là n'avoient pas esté lus devant le roy, les autres commissaires estoient plus en droit d'en dire leur sentiment, et le comte Oxenstiern ne put empescher que tout ne fût réglé dans cette séance et que nous ne prissions heure pour signer le lendemain [1]). Je ne voulus point parler du préambule qu'après qu'on eut esté d'accord de tous les articles, dans l'espérance que je pourrois faire passer plus aisément quelques termes que j'avois adjouté à leur préambule, et en effet le comte Oxenstiern qui n'en comprit pas d'abord la force les approuva après quelque légère réflexion. Les trois autres ne firent aucune difficulté.

---

1) Voir là-dessus une lettre très intéressante de M. l'envoyé comte de Staremberg, adressée à l'empereur d'Allemagne, et datée, de même que cette dépêche de M. d'Avaux, du 23 Juillet 1698 de Stockholm, où il informe l'empereur de l'issue des négociations, dans Fryxell, *Handlingar rörande Sverges historia*, III, p. 227 et suiv.

Cependant, Sire, ils me paroissent de conséquence, puisqu'ils expliquent le fondement du traitté et que, mettant que Votre Majesté et le roy de Suède ont particulièrement à coeur de prendre soin que la tranquillité, qui a esté rétablie dans l'Europe par la médiation du roy de Suède, demeure en son entier, il s'ensuit de là, que la conservation de la paix générale qu'on stipule est la conservation de la paix générale dont l'Europe jouit présentement, faite par la médiation du roy de Suède.

Okrielm qui a bon esprit ne manqua pas au sortir de la conférence de faire faire cette remarque au comte Oxenstiern qui, revenant le lendemain à la chancellerie, voulut absolument faire royer cette phrase, quoyque le traitté fût arresté et réglé et l'heure prise à dix heures pour la signature; mais les trois autres s'y opposèrent. La contestation s'échauffa si fort entr'eux, que ne pouvant s'accommoder, ils furent obligez d'avoir recours au roy leur maistre. Néantmoins le comte Oxenstiern n'osa se hazarder d'y aller. Le comte Polus y fut envoyé de la part de la chancelerie. Il exposa le fait, dit au roy l'avis du comte Oxenstiern et l'avis contraire des trois autres. Le roy déclara qu'il estoit de l'avis des trois. Polus fut obligé d'aller encores deux fois auprès du roy pour d'autres expressions que le comte Oxenstiern vouloit faire changer; mais le roy le condamna toujours, Polus ayant fait son rapport en homme de bien et d'honneur.

Enfin, Sire, le comte Oxenstiern se trouva obligé de signer le traitté; mais il ne put s'empescher de me dire en me le délivrant: „Dieu veuille, Mr, que les suites en soient heureuses", ce qui scandalisa les autres commissaires. Si en cela, Sire, j'ay mal fait, j'en demande très humblement pardon à V. M., et je la supplie très humblement de considérer que ce n'a esté ni manque d'application, ni manque de soin et de diligence, mais que je me suis trouvé dans un grand embaras, obligé de

signer le traitté, tel qu'on me le proposoit, ou de voir la Suède se détacher entièrement de V. M. et reprendre avec les alliez de plus fortes liaisons que jamais. Dans la nécessité de prendre l'un de ces deux partis, j'ay cru que je ferois mieux de choisir celuy que V. M. pouvoit aisément réparer (si Elle n'agréoit pas ce que j'aurois fait) que celuy auquel il n'y auroit pas de remède.

Outre cela, Sire, j'ay fait réflexion que V. M. avoit trouvé dans [1]) son service dans la conjoncture présente de faire un traitté, quelque simple qu'il pût estre, avec le roy de Suède pour l'empêcher de prendre des liaisons plus étroittes avec d'autres estats; qu'ainsi je suivois ses intentions, puisque, faisant ce traitté, je rompois les mesures du comte Oxenstiern et de Lillierot, qui projettoient de faire un nouveau traitté avec l'Angleterre et les Hollandois. J'ay aussi considéré, que la chose dont j'avois le plus à me garder estoit de ne souffrir absolument point quelque restriction au traitté de Ryswick, et qué, pourveu que je n'admisse aucun traitté qui marquât, qu'il y avoit quelque chose dans le traitté de Ryswick que la Suède n'approuvoit pas, la simplicité du traitté que je faisois (si elle n'estoit pas avantageuse à V. M.) ne luy estoit pas préjudiciable.

J'ay pareillement considéré que le roy de Suède, tous les sénateurs et pour ainsi dire toute la Suède souhaitant l'alliance de V. M., et le comte Oxenstiern seul ayant trouvé moyen par la direction qu'il a dans les affaires par les ministres estrangers qui sont icy et par les ministres que la Suède a au dehors de traverser l'alliance, il estoit dangereux de souffrir qu'il la pût rompre entièrement, puisqu'il ne luy seroit pas difficile après cela d'engager plus fortement la Suède avec l'Angleterre et les Estats Généraux; qu'au lieu que faisoient [2]) à cette heure

1) de. 2) faisant.

un traitté, quelque simple qu'il fût, c'estoit une disposition à faire dans la suite rentrerla Suède dans ses véritables intérests, ce qui seroit d'autant plus facile que tout le monde y est porté; qu'il falloit absolument empêcher que le comte Oxenstiern ne profitât de l'arrivée de Weling et de Lillierot qui se trouvent tous icy, prets à favoriser ses desseins pour leurs intérests particuliers. Outre cela, Sire, il m'a paru que maintenir la paix générale dans l'Europe, c'est maintenir celle qui subsiste présentement et telle qu'elle est, surtout quand on a dit dans le préambule, que c'est celle qui vient d'estre rétablie dans l'Europe sous la médiation du roy de Suède. Si j'ay mal raisonné, j'en demande une seconde fois très humblement pardon à V. M.

Cependant les suittes de ce traitté ont déjà fait voir, que je ne me suis pas trompé dans mes conjectures, au moins en ce qui regarde ce pays-cy. On le croira aisément, quand on n'en jugeroit que par le chagrin que le comte Oxenstiern et toute sa maison en témoignent publiquement, comme il s'estoit fait fort dans toutes les cours étrangères, qu'il empescheroit, à quelque prix que ce fût, l'alliance entre V. M. et le roy de Suède. Il appréhende de perdre son crédit et peut-estre ses pensions. D'ailleurs, Sire, il a eu le déplaisir, que, quand il est allé dire au roy son maître avec les autres commissaires de la chancellerie, que le traitté estoit conclu, le roy en a témoigné une très grande joye. Le comte Christophe Guldenstiern, cy-devant un des tuteurs, et le comte Piper qui estoient pour lors avec le roy luy ont fait sur le champ des complimens de congratulation en termes très forts. Tous ceux qui faisoient quelque difficulté de venir chez moy y sont venus en foule. Les ministres de l'empereur, d'Angleterre et de Brandebourg en ont fait des plaintes fort vives, et M. Youl qui n'ose parler si ouvertement n'a pas laissé de dire à un sénateur, que

la Suède avoit très mal fait et qu'elle venoit de conclure une alliance qui luy attireroit bien des affaires. Il a dépesché mesme un courier au roy son maistre, de sorte, Sire, qu'à en juger par la joye du roy de Suède et de tous les Suédois et par le chagrin du comte Oxenstiern et des ministres des alliez, ce traitté-cy ne peut estre avantageux [1]) à Votre Majesté. Cependant je ne le croiray pas que je ne sache, que V. M. le juge tel, et je ne seray pas en repos, jusqu'à ce que j'apprenne par les lettres de V. M., si j'ay bien ou mal fait, ce que j'attends avec beaucoup d'impatience et d'inquiétude.

J'ay cru à propos d'aller voir le roy de Suède et de luy témoigner, que ce qui satisferoit le plus Votre Majesté en cette occasion, seroit d'apprendre que c'estoit luy qui avoit absolument voulu faire alliance avec V^re^ M^té^, et que ce seroit par cet endroit-là que ce traitté vous pourroit plaire; que du reste il devoit attendre beaucoup plus de l'amitié de V. M. (sur laquelle il pouvoit compter) que des engagemens que nous venions de prendre. Je sçay de bon endroit que le roy de Suède a esté très sensible à ce que je luy ay dit des sentimens de V. M., et surtout de ce qu'Elle pourra croire que c'est luy qui a voulu effectivement l'alliance de France. Il a paru mesmes par ses discours, que cela luy donnera envie d'achever un ouvrage qu'il a commencé.

Cependant, Sire, je ne crois pas devoir attendre jusqu'à ce que je reçoive les ordres de V. M., à me donner l'honneur de l'informer de ce qu'on a coutume de pratiquer icy en pareille occasion. Quelquefois on fait un présent aux commissaires; le plus souvent on n'en fait point. Quand Mr Youl fit un traitté en 1693 pour la seureté du commerce des deux royaumes du Nord [2]), il

---

1) qu'avantageux.

2) Voir Dumont, VII (2), p. 325 et suiv. Le traité est du 17 Mars 1693.

avoit trois commissaires et leur donna à chacun quatre mille escus en ducats, ce qui va à seize mille francs, car on achepte les ducats près de huit francs pièce. Il y eut deux raisons pour cela: l'une, que le baron Youl estoit bien aise de faire valoir ce traitté (qui en soy estoit à la vérité de conséquence) par de pareils présens à ceux qui y avoient travaillé. L'autre raison que je crois la plus forte est, qu'il aime les présens et qu'il en vouloit luy-même avoir un, comme en effet le roy de Suède luy fit donner six mille escus en ducats.

Si donc V. M. juge que ce traitté-cy ne mérite pas qu'Elle fasse des présens aux quatre commissaires, il me paroist qu'on devroit au moins donner au comte Polus. C'est ordinairement à Okrielm à qui l'on donne, lorsque c'est luy qui travaille pour la peine qu'il a de faire les mémoires, de former les articles et de dresser le traitté; mais il n'a rien fait en celuy-cy. Il a esté effectivement malade dans le commencement et a fait semblant de l'estre dans la suitte; Polus a tout fait à sa place et a eu toute la peine. D'ailleurs il a bien servy, et comme il est secrétaire d'estat des affaires étrangères et qu'il est très persuadé que la Suède n'a d'autre intérest que demeurer [1]) unie à la France, c'est une occasion de luy faire publiquement un présent, car je ne sçay, s'il en voudroit recevoir autrement, et cela ne laisseroit pas de contribuer à le maintenir dans ses bons sentimens. Je crois qu'estant sénateur et comte, on ne peut guères luy donner moins de trois mille escus ou quinze cent ducats en or. Il n'est pas nécessaire de luy en donner davantage. On donne aussi quelque chose au protocoliste. Trois cent escus en argent blanc ou cent ducats en or suffisent. Ce sont les seuls présens que l'usage authorise icy en pareille occasion.

Du surplus, Sire, je n'ay rien promis à qui que ce soit,

---

1) de demeurer.

et quand on auroit signé nommément la garentie du traitté de Ryswick, V. M. n'en seroit pas plus engagée pour cela. Ainsi Elle peut s'exempter de faire aucune gratification; mais je ne dois pas m'empescher pour cela de luy exposer ce qui pourroit estre du bien de son service après la conclusion de ce traitté, quoyqu'il ne soit pas tel que V. M. l'a désiré au commencement. Néantmoins, si Elle l'agrée, on sera très attentif dans ces commencemens aux sentimens que V. M. témoignera au roy de Suède d'amitié ou d'indifférence. Le comte Oxenstiern luy a toujours voulu persuader, que V. M. ne cherchoit qu'à le détacher des alliez et qu'après cela Elle le négligeroit et que les suittes de cette alliance seroient funestes à la Suède. Les autres l'ont assuré du contraire, V. M. justifiera l'un ou l'autre selon qu'Elle traittera le roy de Suède. C'est un prince qui demeure opiniâtrement attaché à ce qu'il a une fois conceu. Il est déjà très prévenu par tout ce qu'il a ouy dire de grand et de merveilleux de V^re^ M^té^, et il est vray que sans sa fermété inébranlable à vouloir s'allier avec V. M. jamais on ne seroit venu à bout du comte Oxenstiern.

Mr Piper m'a fait prier très instamment que le roy son maistre n'eût aucun sujet de se plaindre de la France, comme le comte Oxenstiern le luy a pronostiqué, et m'a fait demander, si l'on ne pouvoit pas espérer qu'il receût quelques marques de l'amitié de V. M. Il y a deux choses principales qu'ils souhaitent icy, l'une de faire un traitté de commerce, l'autre d'estre payé du reste des subsides. Je n'ay pas promis ni l'un ni l'autre, ny de voix, ny par escrit, et comme V. M. ne veut pas faire de traitté de commerce et qu'Elle n'a pas dessein de payer, au moins si tost, le reste des subsides, il me paroist qu'il y a un moyen d'éloigner pour longtemps la demande des subsides, c'est de faire présent au roy de Suède de l'obligation des cinquante mille escus qu'il doit

à V. M. J'avois déjà proposé de luy en faire la remise à son avénement à la couronne [1]; mais V^re M^té ne jugea pas à propos de le faire, peut-estre parce qu'il n'y avoit alors nulle occasion qui pût servir de prétexte. Le renouvellement d'amitié peut donner lieu à faire ce présent. Ce n'est pas que qui que ce soit m'en ait rien dit que Mr Wrede, président des finances, qui, après m'avoir parlé ces jours-cy des subsides qui estoient deus, me demanda ce que c'estoit qu'une obligation que le roy son maistre devoit à V. M., et de combien elle estoit. Il ne m'en dit rien davantage. Ces sortes de choses ne se demandent point; mais je vois bien que cela seroit agréablement receu, et que, si on leur en faisoit un présent, de longtemps ils ne parleroient de subsides, sans compter qu'une pareille chose, dont aussi bien V. M. ne tirera jamais rien, préviendroit merveilleusement le roy de Suède et ne pourroit jamais estre plus utilement employée.

Votre Majesté jugera mieux que je ne puis faire, si Elle a besoin de la Suède; s'il est de son intérest d'attacher entièrement le comte Piper à la France qui y est déjà tout porté. Il aime l'argent, mais il ne prend jamais, pas même des particuliers, que quand il rend service et après que le service est rendu. Ce seroit donc à cette heure une occasion de luy faire un présent. Je crois qu'il le recevroit encores. Je n'en suis pas entièrement assuré. Il sçait que V. M. a donné cy-devant par exemple dix mille escus à Mr Weling. Ainsi on ne peut en rabattre beaucoup, et je crois qu'on ne peut (en cas que V. M. luy fasse donner) luy donner au moins de huit mille escus encores. Il faudroit que ce fût en ducats.

Pour ce qui est de Guldenstolpe, c'est un malheur qu'il ne soit pas si bien auprès du roy de Suède. Cependant il fait tout de son mieux, veu l'estat présent de ses

---

1) Voir ci-dessus II, p. 356 et suiv., 360 et suiv.

affaires, car il appréhendoit de se commettre, comme M. Wrede me l'a dit. Il est certain néantmoins qu'il a rompu bien des desseins du comte Oxenstiern et que, s'il se maintient dans la chancellerie, il sera très utile à V. M. Je ne luy ay rien promis; mais il m'a paru à quelques discours de sa femme, qu'il croit avoir mérité quelque chose et qu'il s'y attend en tout cas. Si V. M. veut le gratifier de quatre mille escus, Elle ne luy donnera rien à la fin de l'année, s'il est alors hors de la chancellerie, et s'il y est encores, il gagnera bien l'argent que V. M. luy pourra faire donner.

Celuy qui a le plus mérité et à qui il faut donner le moins est celui qui a fait agir Mr Piper. Il est demeuré près d'un mois, sans aller à une commission que le roy luy a donné, et quelque ordre qu'il ayt eu de partir, il n'a pas voulu quitter Stockholm que cette affaire n'ait esté finie. Asseurément il a beaucoup hazardé d'oser se charger d'une pareille commission auprès de Piper. Personne autre que luy n'auroit osé le faire. Cependant comme je luy ay déjà donné, ce seroit assez, si V. M. le vouloit bien gratifier de mille escus. V. M., à qui j'ay rendu un compte exact de l'estat de la Suède, du crédit que ces Mrs y ont, de leur bonne volonté et de ce qu'ils ont fait, jugera, s'il est de son service et de son intérest de les récompenser des services passez et de les conserver pour continuer à en rendre à l'avenir.

Je ne manqueray pas, Sire, d'appuyer la justice des prétentions de Mr l'evesque de Munster, pour maintenir la religion catholique dans le baillage de Wildshausen [1]) sur le pied de 1624 [2]). Le roy de Suède ne le peut guères

---

1) Wildhausen ou Wildeshausen sur la Hunte, sur le territoire du ci-devant duché de Brême, au sud-ouest de cette ville.

2) Voir sur la date du 1 Janvier 1624, fixée pour les affaires ecclésiastiques dans le traité de la paix de Westphalie, savoir dans

disputer, puisque c'est le tittre en vertu duquel il possède ce baillage.

Le départ du duc de Holstein Gottorp est toujours au 26 ou au 27 d'Aoust, stile nouveau.

J'ay l'honneur d'estre &c.

A Stockholm le 23 Juillet 1698.

Il demande l'autorisation de se retirer en considération de sa santé et de ses affaires délabrées.

Sire.

Quoyque j'eusse demandé avec beaucoup d'instance à V. M. la permission de retourner auprès d'Elle, je suis demeuré icy avec beaucoup de plaisir, tant que j'ay cru y pouvoir estre utile à son service. Si je n'y ay pas réussi aussi bien que j'aurois souhaité, je supplie très humblement V. M. de me le pardonner et de vouloir me permettre de me retirer avant la mauvaise saison. Ma santé est fort altérée par le séjour que j'ay fait en ce pays-cy qui est un peu rude pour une personne qui commence à avoir de l'âge. Mais, Sire, mes affaires sont encore en plus mauvais estat par une absence de près de vingt-sept ans continuels hors du royaume. Tout ce que je regrette, Sire, c'est de ne les avoir pas mieux employé pour votre service; mais je n'aurois rien à me reprocher, si ma capacité avoit répondu à mon zèle.

J'ay l'honneur d'estre &c.

---

le 14e paragraphe du 5e article de l'*Instrumentum pacis Caesareo-Suecicum sive Osnabrugense*, Ghillany, *Manuel diplomat.*, traduct. franç. de Schnitzler, 1856, I, p. 17 et suiv.

`A Stockholm le 23 Juillet 1698.

Il envoie à M. le secrétaire d'état la copie du traité qu'il a signé; plaisante sur les titres qu'il a ajoutés dans cette pièce à son nom; réfère ce que les commissaires suédois lui ont dit touchant la question, lequel de ces trois termes „sérénissime, très puissant ou Sacrée Royale Majesté" serait le plus convenable en parlant des rois; touche en passant les gratifications qu'il a proposées au roi de France et recommande son secrétaire à la bienveillance du secrétaire d'état.

Monsieur.

J'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3e de ce mois.

J'ay cru devoir joindre une copie du traitté que j'ay signé [1]), où j'ay marqué les principaux endroits, afin que vous les trouviez plus aisément. Le roy me pourroit croire un gros seigneur, à voir tous les titres que j'ay adjouté à mon nom [2]); mais, Monsieur, si on avoit mis au bout cent trente-cinq mille francs que je dois sur la charge de l'ordre [3]), et deux cent quatre-vingt mille sur la terre de Roissy [4]), on trouveroit qu'il en faut bien rabatre. Quoyque je croyois n'avoir rien oublié dans le compte que j'ay l'honneur de rendre au roy, il m'est néantmoins échapé de faire savoir à Sa Majesté, que les commissaires suédois m'ont dit, qu'ils croyoient que le mot de très puissant estoit plus convenable en parlant des roys que celuy de sérénissime, et qu'ils me prioient de savoir de

---

1) Voir ci-dessous p. 386 et suiv.

2) Ces titres ne se trouvent pas dans le texte du traité, cité ci-dessous p. 386.

3) Savoir de l'ordre du Saint-Esprit. Voir plus bas dans la Biographie de M. d'Avaux.

4) Roissy village à l'alentour de Paris, soit dans le département de Seine et Marne, soit dans celui de Seine et Oise.

Sa Majesté, si Elle ne jugeoit pas à propos que ses ministres ne se servissent plus du mot de sérénissime, puisqu'il n'y a pas de petit prince de l'empire, qui ne se fasse traitter de sérénissime et que le roy de Suède se réglera sur les sentimens de Sa Majesté. Je leur ay remontré, que les princes de l'empire prenoient aussi le tittre de très puissant. Ils m'ont dit que, si V^re^ M^té^ le jugeoit à propos, les roys ne se serviroient plus que de Sacrée Royale Majesté, qui ne pourroit estre commun avec les autres princes, et m'ont prié de me donner l'honneur d'en escrire à Sa Majesté.

J'appréhende, Monsieur, que Sa Majesté n'ait esté importunée de toutes les gratifications que je luy ay proposées. Cependant j'espère qu'Elle ne le trouvera pas mauvais, puisque je ne l'ay engagé à aucune; que mesme je ne les luy demande pas et que je ne fais qu'exposer ce que je crois estre du bien de son service, et je puis vous assurer que tout ce que j'ay mandé là-dessus est très vray et que rien ne démentiroit plus le comte Oxenstiern que le présent que l'on feroit de l'obligation au roy de Suède.

J'adjouteray néantmoins, Monsieur, à tout cela une très humble prière en faveur de mon secrétaire, qui a extrêmement travaillé dans cette affaire-cy avec beaucoup d'exactitude et de diligence.

Je suis &c.

A Stockholm le 30e Juillet 1698.

Les sujets, traités dans cette lettre, sont les suivants: une observation que M. d'Avaux se permet de faire, relative à une des remarques, faites par le roi de France sur le traité que la Suède a conclu avec l'Angleterre et les États Généraux; diverses considérations de l'ambassadeur, se rapportant tant à ce traité-là, qu'à celui que la Suède et lui viennent de signer, tendant à prouver qu'il a bien fait en conduisant l'affaire à fin; que M. Oxenstiern s'est avisé un instant de

vouloir empêcher la ratification du traité, fait avec la France, mais qu'il a changé de sentiment, après avoir parlé au roi; un discours qu'il a eu avec M. Guldenstolpe sur le troisième article du traité, fait par la Suède avec l'Angleterre et les Provinces-Unies, et sur la difficulté qui regarde le maintien de la religion catholique dans le bailliage de Wildhausen; un entretien qu'il a eu avec le baron Juel sur une semblable difficulté qui s'est présentée dans la ville de Kirn, et sur un mémoire que, d'après le dire de M. Juel, M. Snolsky aurait dressé là-dessus; le contentement de MM. Polus et Bergenhielm de la conclusion de l'alliance; les services, rendus par M. Pincier à l'égard de l'alliance de Suède; le désir qu'a M. Guldenstolpe, que le roi de France ne remette non seulement l'obligation que le roi de Suède lui doit, mais qu'il paie aussi une partie des subsides, dus à la Suède; une conversation qu'il a eue avec M. Guldenstolpe et M. Juel sur la question, si le roi de Danemarc ne pourroit pas entrer dans l'alliance, faite par la France avec la Suède; pour lui, il est persuadé qu'une pareille admission détacherait la Suède encore davantage du parti des alliés; il déclare avoir reçu la lettre de change que le roi de France lui a envoyée, mais il n'en disposera, qu'après avoir été instruit du bon plaisir de S. M.; on s'est plaint à la cour où il est de ce que M. Bonrepaus avait dit à M. Heinsius, que M. d'Avaux lui avait fait parvenir le traité, fait par la Suède avec l'Angleterre et les États Généraux; l'homme de la chancellerie lui a communiqué un acte de confirmation, que le roi de Suède vient de donner à l'électeur de Brandebourg d'un des deux traités, que M. Bielke a faits en 1696 avec cet électeur; la même personne lui a appris que le comte Staremberg demande le rénouvellement d'un traité, fait jadis par l'empereur avec la Suède, chose d'aussi peu de conséquence que celle qui précède; l'ambassadeur a remis au roi de Suède la lettre de S. M. qui regarde le mariage de la princesse de Suède; quelques nouveaux tours de jeunesse du roi de Suède et du duc de Holstein; la sentence, prononcée par le parlement contre un prêtre, qui a donné lieu au clergé de manifester son ressentiment contre le roi par trois sermons, prêchés le dernier dimanche en trois églises différentes sur le même texte.

Sire.

J'ay receu la lettre dont V. M. m'a honoré le 10e de ce mois.

Je puis assurer V. M. que je n'ay pas passé légèrement sur le traitté de la Suède, fait avec l'Angleterre et les Estats Généraux. Je l'ay leu et releu avec attention.

J'y ay fait une partie des remarques qui sont contenues dans la lettre de V. M.; mais je dois dire à l'égard de celle qui regarde le 6e article, qu'il est bien vray que ces trois puissances déclarent, qu'elles ne dérogent point aux anciens traittez; mais cela s'entend des traittez qui subsistent entr'eux et dont Hekeren a stipulé la confirmation, mais point du tout de ceux de 1681 et 1683 [1]), qui ne subsistent plus et qui sont les plus considérables. Les Anglois et les Estats Généraux ont demandé qu'on renouvellât ces deux traittez dans celuy qu'ils viennent de signer, comme V. M. aura pu voir par le projet que j'ay eu l'honneur de luy envoyer [2]), en quoy ils estoient fortement appuyez par Lillierot et par le comte Oxenstiern; mais le roy de Suède l'a absolument refusé, et j'ay pris la liberté de faire observer à V. Mté dans ma lettre du 18 de Juin, à laquelle V. M. me fait l'honneur de répondre aujourd'huy, que les articles 5 et 6 du projet de Lillierot avoient esté rejettez [3]).

Cette remarque qui estoit de grande conséquence ne subsiste plus. J'auray l'honneur de répondre aux autres. Il est vray qu'il est dit dans plusieurs articles, et par-

---

1) Le traité de 1681 est celui qui a été conclu à la Haye entre la Suède et les Provinces-Unies le $\frac{30 \text{ Sept.}}{10 \text{ Oct.}}$. Voir Dumont, VII (2), p. 15 et suiv. Le traité de 1683 est celui qui a été conclu par la Suède avec les États Généraux et avec d'autres puissances le 18 Mars. Voir Dumont, VII (2), p. 57 et suiv.

2) Voir plus haut p. 246, 247.

3) Voir plus haut p. 305.

ticulièrement dans le 4e et dans le 5e, qu'on donnera incessamment et sans délay du secours à la partie qui sera attaquée; mais j'ay considéré premièrement, que ce n'estoit point par une mauvaise volonté des Suédois que cela estoit mis, et que, quand ils ont fait ce traitté, ils consentoient alors de stipuler avec V. M. une deffense mutuelle en termes aussi formels, en cas qu'Elle fût attaquée. D'ailleurs j'ay veu dans les lettres de V. M., qu'Elle ne désiroit pas cette deffense mutuelle; qu'au contraire Elle me deffendoit de l'engager directement ny indirectement d'entrer en guerre pour soustenir les droits du roy de Suède, de sorte que moy-même, croyant suivre les intentions de V. M., j'ay offert aux Suédois de ne point parler de deffense mutuelle; que je l'ay proposé dans deux ou trois mémoires, soit à Piper, soit à la chancellerie, et j'en ay rendu compte à V. M.

Enfin, voyant que dans ses derniers ordres Elle ne me parloit que du maintien de la paix générale sans stipulation de secours, je n'ay pas cru le devoir demander. Il est vray que j'aurois pu proposer, qu'on stipulât que, si quelqu'un contrevenoit à la paix générale, on se donneroit des secours, mais sans compter les raisons que je viens d'alléguer et que j'aurois cru agir contre les intentions de V. M., j'ay encore considéré que, quand le secours n'est pas réglé, cette clause n'opère pas grand chose et que, soit que l'on mette „concerteront ensemble les moyens de faire réparer le tort, fait à celuy qui sera attaqué", ou „se donneront du secours", sans stipuler quel secours, c'est presque tout de mesme, puisque la suitte et l'exécution de ces deux articles dépend de la bonne volonté de celuy à qui on demandera le secours, et que, si le cas arrivoit de décider, qui troublent la paix de l'Europe, ou celuy qui poursuivroit les droits légitimes, ou celuy qui l'attaqueroit en haine de cette poursuite, il ne seroit pas difficile de juger la question en faveur de V. M.

Outre cela j'ay cru et je puis dire avec quelque fondement, que, si je demandois, qu'on adjoutât cette clause sur ce qu'ils l'ont mis dans leur traitté avec l'Angleterre et la Hollande, outre que je n'osois leur faire voir que j'avois ce traitté, sans hazarder de perdre entièrement Guldenstolpe, que le comte Oxenstiern en auroit accusé, j'ay cru, dis-je, que c'en seroit assez pour empescher la conclusion du traitté, car une des principales raisons dont on s'est servy, comme j'ay déjà eu l'honneur de le mander, a esté que, si Dieu disposoit du roy d'Espagne et que Votre Majesté voulût soutenir les droits de Monseigneur le dauphin, l'empereur ne manqueroit pas de faire passer des trouppes en Allemagne, et alors V. M. seroit en droit de dire, qu'Elle est attaquée, et eux se trouveroient engagez dans la guerre, ce que le roy de Suède veut absolument éviter. J'ay aussi fait réflexion, Sire, que Lillierot ayant estendu, autant qu'il luy a esté possible, les obligations de son traitté, où personne ne le contredisoit (les Anglois et les Hollandois souhaitant d'en faire encore davantage), si je voulois exiger icy les mêmes choses, j'y trouverois mille obstacles, et qu'il ne falloit point se faire une affaire pour une chose que V. M. ne souhaitoit pas.

Mais, Sire, ce qui m'a le plus déterminé à passer pardessus cette considération-là et toutes les autres qui auroient pu m'empescher de signer le traitté, a esté la réflexion que j'ay faite, que, ne pouvant pas empêcher ce qui estoit déjà fait, je ne devois m'appliquer qu'à empescher qu'on n'en fît pas davantage, ce que je ne pouvois faire qu'en signant un traitté, quelque simple qu'il fût; que, si je ne le signois pas, le comte Oxenstiern qui avoit déjà trouvé moyen de faire changer l'article que le roy de Suède m'avoit fait offrir et qui l'avoit engagé pendant ce temps-là à faire un traitté avec l'Angleterre et les Estats Généraux, trouveroit mille raisons (si une

fois nous nous séparions sans rien faire) pour porter son maître à augmenter ses engagemens avec l'Angleterre et les Estats Généraux sous prétexte de l'explication de l'article 3e et à former tout de nouveau la mesme ligue, que V. M. a dissipée par la force de ses armes. V. M. sera sans doute informée, que le roy d'Angleterre travaille fortement à rétablir cette ligue, en quoy le comte Oxenstiern l'auroit secondé très volontiers; mais moy ayant à cette heure signé un traitté avec le roy de Suède, il se trouve engagé à ne rien faire de contraire à ce traitté, ny qui soit contre les intérests de V. M. Ainsi le comte Oxenstiern ne pourra pas estendre l'explication du 3e article à autre chose qu'un traitté de commerce, comme on m'assure que ç'a toujours esté le dessein et comme j'y vois beaucoup d'apparence. Cependant, Sire, j'ay appris par l'homme de la chancellerie, que le comte Oxenstiern qui fait agir presque tous les ministres estrangers qui sont icy, a obliger [1]) le résident d'Angleterre à demander au roy de Suède de vouloir bien envoyer des commissaires à la Haye, pour y travailler en exécution du 3e article de leur traitté, à quoy on a répondu que, quand le roy d'Angleterre auroit envoyé ses commissaires à la Haye, le roy de Suède ne manqueroit pas d'y envoyer les siens.

Enfin, Sire, j'ay considéré que la Suède après la paix de Nimègue avoit fait deux démarches considérables, l'une de se détacher des intérests de V. M., l'autre de s'unir étroitement avec vos ennemis, estant entrée dans leur ligue, et, pour mieux dire, en ayant jetté elle-même les premiers fondemens, et il m'a paru que je ferois beaucoup, si j'empeschois qu'elle ne fist à présent les mêmes choses. Il est certain que, le traitté estant signé, elle ne peut plus entrer dans la ligue, et si elle ne s'est pas liée d'intérest avec V. M. préférablement à toutes les

1) obligé.

autres puissances de l'Europe, quoyque les tuteurs l'eussent projettée, et que depuis cela le roy de Suède l'eût souhaité, c'estoit toujours beaucoup de mettre cette couronne en estat de rentrer entièrement dans la suitte dans ses véritables intérests. J'ay donc cru, Sire, par toute sorte de raisons, que, pourveu que je n'admisse aucune restriction au traitté de Riswick et que je stipulasse le maintien de la paix en général, sans en excepter formellement, ni tacitement aucune partie, le traitté que je ferois seroit toujours avantageux à V. M., soit pour dissiper les desseins de ses ennemis, soit pour jetter les fondemens d'une plus étroitte liaison avec la Suède. Je puis dire que je vois encores mieux depuis la signature de ce traitté, de quelle nécessité il estoit de le conclurre. Oliverskrantz et Lillierot ont esté fort surpris, que le comte Oxenstiern n'eût pu faire traisner cette affaire jusqu'à leur arrivée. Ils s'estoient si fort hâstez pour cela, que Lillierot qui est très incommodé d'un asthme, depuis qu'il est arrivé à Hambourg, et qui a toujours esté fort doucement, a quitté sa femme à trois journées d'icy et s'est rendu en diligence à Stockholm; mais il est venu trop tard.

V. M. sera mesme surprise d'aprendre, que quelques commissaires de la chancellerie ont fait des remarques sur ce traitté, dont le comte Oxenstiern a témoigné vouloir se servir pour en empescher, s'il luy est possible, la ratification, quoyqu'il n'ait ozé le faire ouvertement. Ces commis, qui sont ceux de Piper et par conséquent opposez [1]) Oxenstiern, ont demandé à un commis qui est dépendant de luy, comment ce ministre avoit disputé pendant six mois pour signer à la fin ce que V. M. a souhaitté et plus qu'Elle n'a demandé, pourquoy faire difficulté de maintenir le traitté de l'empire, fait à Ryswick,

1) opposez à.

et convenir après cela de maintenir en leur entier non seulement ce traitté-là, mais tous les autres qui ont esté faits dans le même lieu; qu'on ne pouvoit pas entendre autre chose, quand on pose pour fondement d'un traitté le maintien de la tranquillité publique, rétablie dans l'Europe sous la médiation du roy de Suède et que l'on convient de maintenir la paix générale dans l'Europe; que cette paix générale estoit donc celle qui a esté faite par la médiation du roy de Suède. Le comte Oxenstiern, à qui on a rapporté ces discours, en a voulu profiter et en a dit quelque chose au roy comme pour le sonder; mais n'y ayant pas trouvé son compte, il n'a osé pousser cette affaire plus loin.

J'ay parlé depuis deux jours au comte Guldenstolpe, et comme il sçait que j'ay le traitté qu'ils ont signé avec l'Angleterre et les Estats Généraux, je ne luy ay pas dissimulé ce que V. M. m'a fait l'honneur de me mander, et particulièrement sur l'engagement que le roy de Suède prend dans le 3e article de nommer des commissaires pour examiner et renouveller les anciens traittez, tant pour establir une plus étroite amitié, que pour le commerce &c [1]). Il m'a protesté qu'on n'avoit jamais eu icy en veue que le commerce; que Lillierot avoit couché de la sorte cette période de son chef et peut-estre de concert avec d'autres; qu'il s'en estoit bien apperceu; que c'estoit par cette raison qu'il m'avoit si fort pressé de conclure, estant persuadé que, si je ne l'avois pas fait et qu'ils n'eussent pris aucun engagement avec V. M., on auroit donné une toute autre interprétation à cet article qu'on ne fera à cette heure et que la Suède auroit esté indubitablement entraisnée dans les intérests des alliez, au lieu que, si à présent le comte Oxenstiern proposoit la moindre chose, on luy objecteroit tout aussitost le traitté, fait avec

1) Voir plus haut p. 317.

V^re Majesté, qui ne leur permet pas de rien faire de contraire à ses intérests, ce qui l'arresteroit tout court.

Je luy ay parlé de la difficulté qu'ils font de maintenir la religion dans le baillage de Wildshausen sur le pied qu'elle estoit en 1624. Il a d'abord pris feu et m'a allégué force méchantes raisons; mais à la fin il n'a eu rien à dire, quand je luy ay représenté que le tittre, en vertu duquel le roy de Suède possédoit ce baillage, décidoit la question. Il m'a seulement répondu que c'estoit une affaire qui regardoit l'empire et qu'elle se traitteroit à Ratisbonne.

Il m'a paru par ces discours qu'ils soupçonnent icy, qu'il se forme quelqu'union secrette entre V. M. et les princes catholiques, et pour ne pas séparer les choses qui regardent la même matière, j'auray l'honneur, Sire, de dire à V. M., que le baron Youl dit il y a trois jours, que le ministre de V. M. à Ratisbonne s'y estoit plaint, que les protestans de la ville de Kirn [1]) en vouloient chasser les catholiques que V. M. y avoit establis, et qu'il avoit déclaré que V. M. pourroit bien employer la force de ses armes pour faire rendre justice à ces catholiques; qu'on avoit esté fort étonné et fort émeu de ce discours à Ratisbonne; que les ministres des princes protestans s'estoient assemblez; qu'ils avoient choisy Snolsky, ministre de Suède, et le ministre de Brandebourg pour en faire des plaintes à l'envoyé de V. M. et pour dresser des mémoires que les ministres protestans doivent avoir envoyez à leurs maistres; que ces mémoires contiennent trois choses: 1°. Si V. M. estoit en droit d'employer ses armes pour faire exécuter une chose dans l'empire; 2°. Si V. M. pouvoit exiger aucune chose en faveur de la religion dans les lieux où les roys de France n'avoient pas fondé les églises, sur quoy je pense que Mr Youl n'est pas bien

1) A l'ouest de Creutznach.

informé, car il prétent qu'il y a quelque chose aprochant de cela dans l'article 4e; mais je luy ay dit qu'il n'avoit qu'à lire; 3°. que, quoyque le ministre de V. M. fasse force protestations aux religionnaires, il a des intelligences secrettes avec les ministres des princes catholiques, et que V. M. s'entendoit avec eux pour détruire la religion luthérienne.

Mr Youl m'a prié de tenir secret ce qu'il me disoit; qu'il ne savoit, si Snolski avoit escrit en conformité de cela, mais qu'il voyoit par les lettres du ministre de Danemark qu'il le devoit faire, et que, si cet avis estoit arrivé avant la conclusion du traitté avec la France, on ne l'auroit pas signé. Je ne say, Sire, si Snolski écrira de la façon que Mr Youl me l'a dit; mais il y a apparence qu'il ne l'a pas encores fait. Le comte Guldenstolpe que j'ay mis à portée de m'en parler et qui est fort délicat sur ce chapitre-là ne m'en a pas paru instruit. L'homme de la chancellerie a dit, que Snolski avoit bien escrit quelque chose en général de la religion, mais qu'il n'avoit encores rien mandé de particulier, ny d'approchant de ce que Mr Youl m'avoit dit.

Pour revenir à l'alliance, Polus et Berghenhielm ont témoigné à mon secrétaire beaucoup de joye, qu'elle fût conclue, et luy ont dit, que le tout estoit d'avoir une fois commencé et que je connoistrois mieux le mérite d'en estre venu à bout, si je savois les difficultez et les oppositions qu'ils y ont rencontrées, qu'ils ne croyoient pas jamais pouvoir surmonter.

Il me paroist toujours que Pencier en son particulier a assez bien fait pour l'alliance entre la France et la Suède, soit, comme dit le grand-maistre, dans l'espérance d'avoir un présent, soit parce qu'il est persuadé que l'intérest du duc son maître y est tout entier; mais je ne vois pas de suite à tout ce que Pencier m'avoit dit de la bonne volonté de son maistre, soit que cela n'ait pas

esté vray, soit que le comte Oxenstiern l'ay [1]) fait changer de sentiment.

On m'a dit que sur le compliment que j'ay fait au roy de Suède touchant l'alliance il avoit ordonné la semaine dernière à Palmquist de témoigner à V. M. la joye qu'il avoit de s'estre allié avec Elle.

Quelques Suédois m'ont parlé sans doute à dessein des présens magnifiques que V. M. avoit faits aux ministres de Danemark après la conclusion de quelque traitté. Comme je ne sçay, quels ont esté ces présens, ni quel a esté le traitté, je n'ay rien répondu; mais pour M. Guldenstolpe, il m'a demandé, si V. M. ne vouloit rien faire pour témoigner quelque considération pour le roy de Suède et confondre le comte Oxenstiern, qui a toujours assuré que V. M. n'auroit aucun égard pour luy, aussitost que l'alliance seroit faite. Il m'a parlé des subsides qui sont encores deus. J'ay bien veu que Wrede luy a parlé de cette obligation que le roy de Suède doit à V. M.; mais j'ay jugé à ses discours, et je me crois obligé de le faire savoir à V. M., que ce présent ne feroit pas tout effet qu'on en doit attendre, s'il n'est accompagné du payement d'une partie des subsides, par exemple de deux cent mille francs. Il me semble que les Suédois prétendent, qu'il leur en est deu encores huit cent mille. Guldenstolpe m'a mesme appris que le comte Oxenstiern craint si fort, que V. M. ne fasse rien de semblable, que luy, Oxenstiern, qui avoit insisté sur le payement, ou du moins sur la promesse du payement des subsides jusqu'à en faire un article, sans lequel il ne vouloit pas conclure le traitté, cependant lorsqu'il fut signé et que M. Polus le fit souvenir de me parler des subsides, il n'en voulut rien faire et répondit à Polus, que cela n'estoit pas nécessaire, tant il a peur que V. M. ne fasse quelque plaisir au roy de

1) l'ayt.

Suède. Pour ce qui est de Piper, j'ay encore appris depuis ma dernière lettre, que c'est un homme à qui l'on ne fait que de gros présens, et j'ay découvert que Weling, pour se le rendre favorable, vient de donner à sa femme un présent de perles et de diamans que la personne qui l'a veu estime plus de vingt-cinq mille francs [1]).

Le comte Guldenstolpe m'a demandé, si le roy de Danemark ne voudroit pas entrer dans le traitté que nous venions de signer; que ce seroit une nouvelle confirmation qui authoriseroit bien ce traitté. Youl m'en a parlé, mais en termes généraux, et m'a dit qu'il ne pouvoit pas m'en dire davantage, puisqu'il n'estoit pas informé du contenu du traitté; que je luy ay dit que V. M. ne l'avoit pas encores receu et que je ne sçavois, si Elle l'approuveroit; mais comme le comte Oxenstiern en a délivré une copie au comte Staremberg sans ordre de son maître et que Youl en sçait à peu près le contenu, je ne désavoueray pas ce que je verray qu'il sçaura. Il ne m'appartient pas, Sire, de raisonner là-dessus; mais je suis persuadé que, si aussitost après l'échange des ratifications le roy de Danemark, le duc de Wolfembutel et quelqu'autres vouloient entrer dans le présent traitté, cela feroit un bon effet et détacheroit encores plus la Suède du parti des alliez. Il seroit en ces cas nécessaire que j'eusse un pouvoir spécial pour cela et que je sçusse, quelle forme doit avoir cet acte d'admission. Si les parties qui entrent dans le traitté dressent eux-mêmes cet acte et que les autres ne fassent que l'admettre et le souscrire, le Danemark pourroit l'étendre un peu plus selon l'intention de V. M., et le traitté estant déjà signé, la Suède auroit peine à le refuser.

J'ay receu la lettre de change de trois mille francs.

---

1) Ce passage de la correspondance de M. d'Avaux est cité par M. Fryxell, *Lebensgeschichte Karls des zwölften*, IV, p. 236, *note* 9.

Quoyque j'aye proposé une pareille somme pour le confident de Piper, néantmoins, comme j'ay eu l'honneur d'en escrire il y a huit jours à V. M., j'attendray l'honneur de ses ordres, et jusques-là je ne donneray rien que cent escus à l'homme de la chancellerie, parce qu'il s'en va aux eaux. Il a promis de servir fidellement V. M. et de donner toutes les pièces qu'il pourra tirer de la chancellerie à mon successeur. Il m'a prié seulement qu'on le ménageât beaucoup. Il a esté depuis peu fort en peine, et Guldenstolpe aussi, qui m'en a fait de grandes plaintes de ce que M. de Bonrepaus a dit au pensionnaire Heinsius qu'il avoit le traitté, fait avec la Suède, et que je le luy avois envoyé. Heinsius s'en est plaint, et le comte Oxenstiern a fait bien du bruit et a fait forces perquisitions jusqu'à faire faire serment à tous les officiers de la chancellerie. Il seroit très dangereux qu'il revînt icy, que j'eusse esté informé de ce détail.

L'homme de la chancellerie m'a communiqué un acte de confirmation que le roy de Suède vient de donner à l'électeur de Brandebourg d'un traitté que Mr Bielke a fait avec cet électeur en 1696. Cet acte est très inutile, ce traitté estant fait, signé et ratifié du vivant du feu roy et subsistant encores; mais le comte Oxenstiern a voulu faire ce plaisir au comte Dona, à son neveu. Du reste V. M. voit bien que j'avois raison alors de me plaindre du comte Bielke et de dire qu'il s'estoit attaché à l'électeur de Brandebourg, quoyque je ne fusse pas parfaitement informé de ce traitté-cy, car comme il avoit fait en même temps deux traittés [1]) dont il y en a un, qui regarde les limites et quelqu'autres démeslez, qui n'est pas encores ratiffié et dont mesme on luy a fait une affaire, il confondoit l'un avec l'autre et ne m'avouoit jamais que celuy des limites.

---

1) Aucun de ces traités ne se trouve dans *le corps diplomat.* de Dumont.

Ce même homme m'a appris, que Staremberg demande aussi le renouvellement du traitté que l'empereur a fait avec la Suède. Je n'ay pu encores estre informé bien précisément, quel est ce traitté; mais si ce n'est autre chose que ce qu'on m'a dit, il n'y a rien de nouveau, ny dont on puisse se plaindre. L'empereur ayant fait faire autrefois par le comte Daltem un traitté qui expira il y a quatre ans, Staremberg en demanda pour lors le renouvellement. J'en fis des plaintes, de sorte que le feu roy de Suède ne consentît à ce renouvellement qu'à la charge, que ce traitté n'auroit son effet qu'après la fin de la guerre. S'il est vray que ce soit la confirmation de ce traitté que demande le comte de Staremberg, c'est une pièce aussi inutile que celle du comte Dona. J'ay eu l'honneur de rendre au roy de Suède la lettre de Votre Majesté sur le mariage de la princesse sa soeur avec le duc d'Holstein-Gottorp.

Il n'y a guères de jour que le roy de Suède et le duc d'Holstein ne fassent quelque nouveau tour de jeunesse [1].

---

1) Puisque c'est la dernière fois que l'ambassadeur fait mention de ces soi-disant tours de jeunesse et que ses lettres ne s'étendent pas jusqu'à l'époque du départ du duc de Holstein, je ferai observer, que la plupart des auteurs font dater le retour du roi de Suède à un meilleur genre de vie du moment que ce duc s'en alla ou que la guerre du Nord éclata. Voir Voltaire, *Hist. de Charles XII*, p. 32: „Du moment qu'il se prépara à la guerre, il commença une vie toute nouvelle, dont il ne s'est jamais depuis écarté un seul moment. Plein de l'idée d'Alexandre et de César, il se proposa d'imiter tout de ces deux conquérants, hors leurs vices, etc."; Fryxell, *Geschichte Karls des zwölften*, p. 32, et *Lebensgesch. Karls des zwölften*, I, p. 51, où il raconte que dès le départ du duc le roi de Suède est devenu un tout autre homme, actif et se vouant entièrement à son métier, et s'excusant, quand il était incidemment question des jours de la furie antérieure, sur le penchant de son beau-frère pour de si singuliers amusements. Contrairement à eux le prince Oscar soutient que le changement de vie du roi Charles XII se montra déjà avant

Ils estoient venus la semaine dernière se promener avec la reyne et les princesses dans un jardin qu'il a à Stockholm, dans lequel on a fait une fontaine depuis peu. Ils s'avisèrent de jetter dans le bassin de la fontaine, qui à la vérité n'a pas trois pieds de profondeur, tous les gentilhommes qui se trouvèrent là. Le duc d'Holstein proposa d'oster leurs juste au corps et leurs vestes et de courir deux à deux en chemise par toute la ville ce qu'ils firent. Le roy n'osta pas son justeaucorps; mais le duc d'Holstein qui estoit en croupe derrier luy n'en avoit point, et tous ceux qui purent sur le champ trouver des chevaux se mirent dessus deux à deux en chemise, et les autres furent obligez de courre à pied.

Ce prince a fait il y a quelque tems une chose plus sérieuse dont les prestres commencent à montrer du ressentiment. Un d'eux avoit volé quelque vase d'argent. Je crois qu'il estoit aussi convaincu d'avoir forcé une fille. Le roy l'a fait juger par le parlement, et il a esté condamné à passer par les baguettes comme les soldats, supplice très rude, et de là envoyé à Mastrant [1]), ce qui

---

le départ du duc de Holstein et avant le commencement de la guerre, voir *Carl der Zwölfte als König, Krieger und Mensch*, traduction allemande de M. Jonas, p. 27. Quoi qu'il en soit, il faudra attribuer à cette conversion elle-même, non à une plus grande dose de véracité du successeur de M. d'Avaux, comme fait M. von Sarauw, *die Feldzüge Karl's XII*, p. 11, que ce nouvel ambassadeur, le comte Guiscard, a pu faire des rapports plus favorables au roi de France sur la conduite du roi de Suède. Ce que M. Fryxell note encore, *Geschichte Karls XII*, p. 33; *Lebensgeschichte*, I, p. 52, c'est que pendant un second séjour du duc à la cour de Stockholm lui et le roi ne firent que quelquefois des écarts et que ces écarts étaient de peu de conséquence. Les *Handlingar rörande Sueriges historia* de M. Fryxell renferment entre autres, IV, p. 242, un passage, prouvant que le jeune roi travaillait au mois de Novembre 1698 avec beaucoup de zèle aux affaires de l'état.

1) Voir *les Négociat. du comte d'Avaux en Suède*, I, p. 379, *note* 2.

tient lieu de galères. Les prestres ont fait tous leurs efforts, pour que le roy ne leur fît pas l'affront de faire punir publiquement ce prestre; mais il a esté inexorable, et comme il ne les ménage en aucune manière, au lieu que le roy son père avoit toute sorte d'égard pour eux; que d'ailleurs il a esté mis sur le throsne, sans qu'ils y ayent eu part, ils ne luy sont pas bien affectionnez, et dimanche dernier ils firent trois sermons en trois églises différentes, dont le texte estoit que, quand Dieu veut châtier un royaume, il luy donne un enfant pour roy. On croit que c'est plutost à dessein que par hazard que ces trois prestres se sont rencontrez à prendre un même texte ce jour-là.

On croit toujours que le comte de Staremberg sera admis à l'audience le quatorzième d'Aoust, stile nouveau, et que le duc d'Holstein partira le vingt-six.

J'ay l'honneur d'estre &c.

Notum sit universis et singulis, quorum interest aut quo modo libet interesse poterit, quod, cum pervetusta inter reges regnaque Sueciae et Galliae viguerit amicitia, novis subinde foederum vinculis pro ratione temporum firmata ac stabilita, atque ad eam denuo renovandam, tum publici boni studio et cura, tum mutuae securitatis et salutis intuitu pari propensione et sincero utrimque affectu ferantur moderni [1]) reges, gloriosissimorum antecessorum suorum in amplectendis colendisque mutuae benevolentiae officiis exempla secutis [2]), endeque [3]) sit factum, ut potentissimus princeps ac dominus, dominus Carolus duodecimus, Suecorum, Gothorum Vandalorumque rex magnus, princeps Finlandiae, tot. tit. constitutis ministris suis ac commissariis, plena ad id potestate instructis, in mandatis clementissime dederit et cum potentissimi principis ac domini fratris con-

1) hodierni? 2) secuti. 3) indeque.

sanguinei, amici et foederati sui charissimi, domini Ludovici decimi quarti, Galliae et Navarrae regis Christianissimi, legato extraordinario, jam hic commorante, illustrissimo et excellentissimo domino comite d'Avaux, tot. tit. plena pariter ad id potestate munito, congressi de re communi agerent et tractarent, idcirco habitis hinc inde variis consultationibus et commutatis invicem plenipotentiis ad calcem foederis hujus annexis, in subsequentes utrinque conventum est foederis articulos.

Articulus primus.

Renovant et confirment [1]) confoederati reges vigore presentis tractatus antiquam firmamque amicitiam, inter Sacram Regiam Majestatem Galliae et Sacrae Regiae Majestatis Sueciae gloriosissimos praedecessores cultam et stabilitam, sitque non minus in posterum inter potissimum [2]) regem regnumque Galliae ejusque haeredes ac successores ab una et potentissimum regem regnumque Sueciae ejusque haeredes et successores ab altera parte sincera et constans in perpetuum amicitia, cujus vigore ubique dignitatem et commodum alterius tanquam proprium cordi habeant et promoveant et prejudicia ac damna pro viribus avertere teneantur.

Art. 2us.

Erit praecipuus foederis hujus scopus et finis mutuae securitatis et salutis utrinque [3]) regis, eorum regnorum, provinciarum et ditionum, quas nunc in Europa possident, conservatio et deffensio contra quoscumque agressores, ideoque reges confoederati promittunt et spondent, se ad illum scopum sua consilia sociaturos et directuros.

---

1) confirmant. 2) potentissimum. 3) utriusque?

Art. 3us.

Si igitur contigerit, alterutrum confoederatorum ab aliquo hostiliter et injuste invadi, in eam curam incumbent confoederati reges mutaque [1]) officia adhibebunt, ut turbatorem et agressorem seriis admonitionibus ab ejusmodi molitionibus dehortari et securitatem ac tranquillitatem publicam inconcussam servare queant.

Art. 4.

Si vero adminitiones et officia ea irrita fuerint, communi consilio de mediis despicient, quibus securitati et incolumnitati [2]) prospice [3]) possit, idque agent, ne illius juribus, dignitatibus aut privilegiis vis ac injuria inferatur vel, si aliqua illata fuerit, debite reparetur.

Art. 5.

Neutri confoederatorum fas sit, pacta inire aut foedera cum aliis statibus, quae alteri parti quocumque modo, sive directe, sive indirecte, praejudicii quidquam aut damni afferre possint.

Art. 6.

Quandocumque alter cum hoste pacem aut inducias fecerit, alterum iisdem pactis comprehendat, ut ob exhibitum officium praestetur indemnis.

Art. 7.

Et quandoquidem hoc foedus in nullius offensionem sive aesionem [4]) tendit, sed unice pro bono publico initum est et ad tranquillitatem publicam tuendam spectat, conventum est, ut, si quis princeps vel status in foederis hujus societatem recipi desideraverit, is in eam mutuo regum confoederatorum consensu admitti ac recipi debeat.

---

1) mutusque. 2) incolumitati. 3) prospici. 4) laesionem.

Art. 8.

Vigore hujus tractatus inter utriusque regis subditos usus et libertas commerciorum, quae [1]) omni retro tempore gavisi sunt, vigeat eoque nomine integrum sit utrique genti, apud alteram tam pace quam bello absque ullo impedimento terra marique negotiari et commercari solutis ordinariis vectigalibus.

Art. 9.

Pateant ergo utriusque regis subditis omnes portus, temporia [2]), civitates et provinciae, quatenus per leges et statuta cujusque regni licitum est, ut merces suas solutis jam dictis ordinariis vectigalibus importent et distrahent [3]) aliaque vicissim coement [4]) et exportent nullo molestiam facessente.

Art. 10.

Durabit speciale hoc foedus ad decennium, a die subscripti hujus tractatus numerandum, et tunc, si visum fuerit, communi regum consensu prorogetur. Interea sedulis communicationibus consilia invicem conferent, qua potissimum ratione tranquillitati et saluti publicae consuli et adversus pericula illa imminentia congrua et opportuna remedia afferri possint.

Art. 11.

Pacta haec ab utroque confoederatorum regum intra tres menses a die subscriptionis auteticam [5]) citius, si fieri poterit, confirmabuntur et ratihabita reciproce commutabuntur.

---

1) qua. 2) emporia. 3) distrahant. 4) coëmant.
5) aut etiam.

Art. 12.

In quorum omnium fidem ac mejus [1]) robur duo tractatus hujus exemplaria, pari tenore confecta et manibus et sigillis nostris munita, reciproce commutata sunt Holmiae.

Perquam gratum fuit Sacrae Regiae Majestatis [2]) Sueciae regi ac domino nostro clementissimo, ex relatione nostra cognoscere, quemadmodum testatus sit dominus legatus extraordinarius de ducatu Bipontino integre ac plenarie restituendo eam esse mentem Sacrae Regiae Majestatis Galliae, ut in eundem ducatum nihil sibi juris quocumque nomine aut titulo retinere cogitet, de quo etsi minime dubitat Sacra Regia Majestas Sueciae certoque confidit, id ipsum quam primum executioni mandatum iri, adeo ut quae de certis dicti ducatus appertinentes [3]) eodem semper jure cum reliquis ejusdem partibus ab antiquo constanter et sine interruptione habitis hactenus a ministris et praefectis quibusdam Gallicis mota sunt dubia et plenariae restitutioni inde allata impedimenta penitus renoveantur [4]) et cessent, cum tamen post injectos ejusmodi scrupulos negotii qualitas exigat, ut de Sacrae Regiae Majestatis Galliae justissima intentione ac mente aliquod extat [5]) testimonium idque vel separato quodam articulo vel alio aliquo documento ac scripto pacem [6]) fiat, plurimum augebit dominus legatus extraordinarius de sinceris suis et eximiis pro re communi studiis conceptam Sacrae Regiae Majestatis Sueciae opinionem, si ad promovendum hoc negotium et ad optatam metam quantocius perducendum operam et officia sua impendere gravatus non fuerit. Deinde cum de certis commerciorum legibus constituendis dominus legatus extraordinarius se instructum non esse

1) majus. 2) Majestati. 3) appertinentiis.
4) removeantur. 5) extet. 6) palam.

testificetur, ad solidiorem autem utriusque regni amicitiam ac mutua subditorum emolumenta magnopere pertineat, de commerciorum ac rerum maritimarum usu et exercitio certis conditionibus quam primum transigi, prout id quoque circa priorum foederum tractationem neutiquam omissum, sed in iisdem pari passu de commerciis actum, nuper quoque idem cum Anglia et unito Belgio conventum fuit, ut certe [1]) denominentur plenipotentiarii, que [2]) emendationem et renovationem priorum foederum quoad commercia quem primum [3]) aggrediantur et conficiant, dubium esse non poterit, quem [4]) Sacrae Regiae Majestatis [5]) Galliae ad maturandum hoc de commercii [6]) negotium pari benevolentiae affectu summae suae aequanimitatis datura sit specimen, idque quo expeditius procedat curae ac studiis suis dominus legatus extraordinarius omni meliori modo commendatum habere velit, praesertim cum ipse agnoscat, id regis ac domini sui rebus ac rationibus omnino consentaneum ac congruum esse.

Nos Carolus Dei gratia &c. notum hisce testatumque facimus, quod, cum post restabilitam divina benignitate in Europa pacem et tranquillitatem nihil nobis aeque curae cordique sit, quam ut eadem firmiter conservetur ejusque beneficio Christianae rei salus ac incolumitas extra novorum motuum et discriminum aleam constituatur nobisque Ludovicus XIV (tot. tit.), Franciae et Navarrae rex Christianissimus, per legatum suum extraordinarium, in aula nostra commorantem, dominum (tot. tit.) D'Avauxeum, testatum fecerit, eundem salutarem scopum conservandae in orbe Europeo tranquillitatis propositum sibi esse eumque in finem nobiscum foederis societatem inire velle, hos [7]) proinde amicitiae cum Majestate sua sincere colen-

---

1) certi. 2) qui. 3) quam primum. 4) quod.
5) Sacra regia Majestas. 6) commercio. 7) hoc.

dae bonique publici studio adducti, commissimus [1]) et in mandatis dedimus, prout vigore praesentium committimus et in mandatis damus nostris respective senatoribus et aulae cancellario illustrissibus [2]) nobis sincere fidelibus, dn. comiti Benedicto Oxenstierna, dn. comiti Nicolao Gyldenstolpe, dn. comiti Thomae Polo et libero baroni Johanni Bergenhielm, ut cum praefato dn. legato extraordinario regis Christianissimi congrediantur et de negotio consilia conferant, tractent et concludant. Quidquid vero ita egerint, tractaverint et concluserint, id omne ratum gratumque habituri sumus. In quorum majorem fidem ac robur.

Traitté de Suède [3]).

Soit notoire à tous et à un chacun de ceux, à qui il appartient ou pourra appartenir, que, comme il y a eu une ancienne amitié entre les roys et royaumes de Suède et de France, maintenue et confirmée par de nouvelles alliances suivant les conjonctures du temps, les deux roys aujourd'huy regnans, imitant les exemples de leurs glorieux prédécesseurs, qui se sont donnez des marques de leur affection mutuelle, et par le désir qu'ils ont également de la renouveller, tant pour le bien et l'intérest public que pour leur propre seureté et conservation, Charles 12, roy de Suède, des Gots, des Vandales, grand-prince de Finlande &c, a donné ordre et pouvoir aux ministres

---

1) commisimus. 2) illustribus.

3) Comme on a dit plus haut p. 350, *note* 1, *le Corps diplomat.* de Dumont renferme ce traité. Cependant on n'y trouve que la version française: le texte latin manque. Pour ce qui regarde la traduction, elle est, quant à la substance du traité, en général assez conforme à celle que M. d'Avaux a insérée dans sa dépêche. Les seuls points, dans lesquels elles diffèrent entr'elles, sont marqués dans les notes qui suivent. Mais tandis que le sens est le même dans les deux versions françaises, il y a une notable disparité entre les termes.

et commissaires [1]), qu'il a établis et munis à cet effet de pleins pouvoirs suffisans, d'agir et de traitter avec le comte D'aveaux, estant icy ambassadeur extraordinaire de très puisant prince, son frère, cousin, amy et très cher allié, Louis 14, roy de France et de Navarre, touchant leurs intérests communs, lesquels, ayant eu à cet effet plusieurs conférences entr'eux et réciproquement échangé leurs pleinpouvoirs, raportez à la fin de ce traitté, sont convenus des articles suivans.

Art. premier.

Les roys alliez renouvellent en vertu du présent traitté l'ancienne et constante amitié, qui a esté entre le roy de France et les prédécesseurs de Sa Majesté suédoise, et il y aura à l'avenir entre le très puissant roy et royaume de France, ses héritiers et successeurs d'une part, et le très puissant roy et royaume de Suède, ses héritiers et successeurs de l'autre, une sincère et ferme amitié, laquelle les engagera à procurer de tout leur pouvoir l'honneur et les avantages, l'un de l'autre, et à empescher tout ce qui pourroit leur estre de quelque dommage ou préjudice.

Art. 2 [2]).

Le principal objet et but de ce traitté sera la deffense et la conservation envers et contre tous du repos et de la seureté des deux roys, de leurs royaumes, provinces et estats qu'ils possèdent présentement en Europe, et pour cela les deux roys promettent et s'obligent de joindre et de diriger à cette fin tous leurs desseins.

---

1) Dans le texte de Dumont suivent ici les noms des ministres suédois et on y a joint au nom de M. d'Avaux le titre de „seigneur de Roissy." Voir plus bas, p. 397, *note* 1, sur l'épilogue.

2) D'après le texte du *Corps diplom.* de Dumont le but de l'alliance n'est autre que le repos et la tranquillité publique, la paix générale.

Art. 3.

S'il arrive que l'un ou l'autre des alliez soit injustement attaqué et à main armée, les roys alliez auront soin et employeront mutuellement leurs offices, pour détourner l'agresseur par de sérieux avertissemens d'une pareille entreprise et maintenir en entier la seureté et tranquillité publique.

Art. 4.

Si les offices et les avertissemens sont inutiles, ils penseront de concert aux moyens de pourvoir à leur seureté et conservation, et ils feront en sorte qu'aucun ne reçoive de dommage, ny de violence dans les droits, dignitez ou privilèges, ou par [1]) le préjudice qui pourroit avoir esté receu soit bien et duement réparé.

Art. 5 [2]).

Il ne sera permis à aucun des alliez de faire des traittez ou des alliances avec d'autres estats, qui puissent directement ou indirectement nuire ou préjudicier à l'autre parti [3]).

Art. 6.

Toutes les fois que l'un des deux roys fera paix ou trève avec son ennemy, il fera comprendre l'autre pour le garentir et indemniser du service qu'il aura rendu.

---

1) que.

2) Cet article est le septième dans *le Corps diplom.*, et la tournure en est une autre: „Les traités que l'un des deux rois aura fait jusqu'ici avec d'autres princes conserveront leur force, en tant qu'ils ne seront pas contraires à aucun des articles du présent traité." On voit en même temps, que le sens a aussi subi une légère modification.

3) partie?

Art. 7 [1]).

Et comme cet alliance ne tend à offenser ny endommager personne, mais qu'elle se fait uniquement pour le maintien de la tranquillité publique, il a esté convenu que, si quelque autre prince ou estat demande à estre admis dans ce traitté, il sera receu du commun consentement des deux roys.

Art. 8.

En vertu de ce traitté il y aura entre les sujets des deux roys la même liberté de commerce dont ils ont toujours jouy, et en conséquence il sera libre à chaque nation de commercer chez l'autre par mer et par terre, en paix et en guerre, sans aucun empeschement, en payant les droits accoutumez.

Art. 9.

Les ports, places, villes et provinces seront ouvertes aux sujets des deux roys, autant que les loix de chaque pays le permettent, pour y porter et vendre leurs marchandises en payant les dits droits, en achepter et remporter d'autres, sans recevoir aucuu trouble.

Art. 10.

Ce traité durera pendant dix ans, à compter du jour qu'il aura esté signé, et pourlors il pourra estre prorogé, si les deux roys l'ont agréable, et pendant qu'il durera ils se communiqueront réciproquement leurs veues touchant les moyens de procurer le repos et la tranquillité publique

---

1) Cet article est le cinquième dans *le Corps diplom.* Là il prescrit en outre, que le prince qui désire d'entrer dans le traité notifie son désir dans l'espace d'un an.

et apporter les remèdes convenables aux dangers dont elle est menacée.

Art. 11.

Ce traitté sera confirmé par les deux roys dans trois mois, plutost même, s'il se peut, après la signature, et les ratifications en seront échangées.

Art. 12.

En foy de quoy et pour plus grande validité nous avons échangé deux exemplaires de ce traitté de mesme teneur, que nous avons signez et cachetés de nos armes à Stockholm.

Le [1]) roy de Suède notre maistre ayant esté bien aise d'apprendre par le rapport que nous luy en avons fait ce que nous a assuré M. l'ambassadeur extraordinaire touchant la pleine et entière restitution du duché de Deux-Ponts, que l'intention de Sa Majesté très Chrestienne n'est pas de retenir aucun droit sur le duché sous quelque prétexte ou de quelque manière que ce soit, et encores que Sa M^té^ suédoise n'en doute point et qu'elle s'assure, que cela s'exécutera incessamment, en sorte qu'on fera cesser certains doutes et empeschemens, aportés à cette pleine et entière restitution par quelques officiers de France touchant certaines appartenances du dit duché, qui ont toujours esté possédées comme les autres parties qui le composent, cependant, comme après quelques scrupules qu'on a eu là-dessus, l'importance de l'affaire exige qu'on ait quelque témoignage des justes intentions et sentimens du roy tres Chrestien et que cela paroisse ou par un article séparé, ou par quelqu'autre acte et par escrit,

---

1) La pièce qui suit n'a pas été ajoutée dans *le Corps diplom.* au texte du traité.

Mr l'ambassadeur extraordinaire augmentera beaucoup la bonne opinion, que Sa M^té^ suédoise a conceue de ses bons desseins pour l'intérest commun, s'il veut bien employer ses soins et ses offices pour avancer cette affaire et la terminer au plutost comme on le désire. Après cela, comme il assure, qu'il n'est pas informé des loix et de l'usage du commerce et qu'il est très important pour établir une plus solide amitié entre les deux royaumes et pour l'intérest réciproque de leurs sujets de convenir au plutost de l'usage et de certaines conditions qui se devront observer dans le commerce et dans les affaires maritimes, ce qui n'a jamais esté obmis dans les précédens traittez et a toujours été réglé en même temps; qu'il a aussi esté convenu en dernier lieu avec l'Angleterre et la Hollande, qu'on nommeroit de part et d'autre des plénipotentiaires pour renouveller et réformer les anciens traittez de commerce, on ne peut douter que Sa M^té^ très Chrestienne ne donne des marques de sa justice et de son amitié en terminant cette affaire touchant le commerce et que Mr l'ambassadeur extraordinaire n'employe ses soins les plus efficaces pour une prompte conclusion, puisqu'il connoist que cela est raisonnable et de l'intérest du roy son maître.

Nous [1]) Charles par la grâce de Dieu &c. savoir faisons, que, depuis la paix et la tranquillité rétablie en Europe par la bonté divine, nous n'avons rien plus à coeur que de la maintenir et de la préserver de tous nouveaux troubles et différens, et le sérénissime et très puissant prince Louis 14, roy très Chrestien de France et de Navarre, nous ayant fait assurer par le comte d'Avaux, son ambassadeur extraordinaire auprès de nous, qu'il s'est proposé le même but de conserver la tranquillité de l'Europe

1) Cet épilogue manque également dans le texte de Dumont.

et que dans cette veue il vouloit faire un traitté d'alliance avec nous, c'est pourquoy dans le dessein de cultiver l'amitié de Sa M^té^ et de procurer le bien public nous avons commis et donné pouvoir, et respectivement commettons et donnons pouvoir à nos illustres et sincèrement fidèles sénateurs et chancelier de notre cour, le comte Benoist Oxenstiern, le comte Nicolas Gyldenstolpe, le comte Thomas Pole et libéral [1]) baron Jean Bergenhielm de s'assembler avec le dit Sr ambassadeur extraordinaire du roy très Chrestien, de conférer, de traitter et de conclurre. Et nous aurons agréable et ratifierons tout ce qu'ils auront fait, traitté et conclu. En foy de quoy &c.

A Stockholm le 30 Juillet 1698.

Cette lettre qu'il expédie en même temps que celle qui précède et qui est adressée au roi sert à implorer la protection du secrétaire d'état, pour qu'il contribue à faire réussir les deux propositions, faites par l'ambassadeur au roi, celle qui regarde un commencement de payement de la dette suédoise et celle qui se rapporte à une admission éventuelle du roi de Danemark et d'autres princes dans l'alliance de Suède. Le délai que cette dernière circonstance pourrait causer à son départ ne devrait pas être un obstacle, vu qu'il n'y a rien qui empêche qu'il ne renvoie tout de suite ses ballots et une partie de ses gens.

Monsieur.

J'écris de terribles lettres au roy et bien longues. Pardonnez-le, je vous supplie, à l'incertitude où je suis, si j'ay bien ou mal fait. Je sçay au moins qu'il estoit impossible de faire mieux. Je propose aujourd'huy un commencement de payement, sans cela je crains que le présent qu'on feroit ne seroit pas si agréablement receu.

---

2) le libre.

Je m'en suis apperceu, et il n'y a rien qui me puisse jamais empescher de dire la vérité au roy. Mais, Monsieur, pour ce que je mande aujourd'huy, il est certain Sa Majesté le doit. Elle ne peut jamais entrer en payement plus à propos qu'à cette heure que vous voyez qu'on ne cesse de faire des cabales pour entraisner le roy de Suède dans un parti contraire aux intérests de la France et aux siens propres, et pour une espargne pareille on perd quelquefois des choses qu'il faut rachepter au triple et au quadruple.

Pour ce qui est de l'autre proposition, si on l'agrée, les ministres du roy qui sont en ces cours-là peuvent en parler. Il est vray qu'il y en a qui n'ont pas de ministres icy; mais ils peuvent envoyer des procurations au Danemark, et vous jugez de quel agrément cela me seroit que cela fût exécuté, avant que je partisse. Le délay que cela pourroit causer à mon départ seroit bien récompensé par le plaisir de finir cette affaire, et d'ailleurs quinze jours de plus ou de moins pour ma personne ne me font rien, pourveu que j'aye la liberté de m'en aller et que je puisse renvoyer mes ballots et mes gens qui iront par mer. A l'égard de ceux-là il n'y a pas de temps à perdre, car la Mer Baltique devient dangereuse, et si l'on ne profite du reste de la saison, il faut attendre jusques à la fin de Janvier, pour envoyer sur des traisneaux à Gottembourg. Encore on n'est pas assuré d'y trouver des vaisseaux prests à partir. Je vous demande, Monsieur, en cette occasion l'honneur de votre protection et que je puisse avoir la satisfaction de voir réussir ces deux propositions que je fais aujourd'huy, en revenche de toutes les peines de corps et d'esprit que j'ay eu depuis que je suis en Suède. Je suis avec un entier attachement et un profond respect &c.

`A Stockholm le 6 Aoust 1698.

Il rend compte au roi de la différence de l'état actuel de M. Oxenstiern d'avec celui où il était autrefois du vivant du feu roi; de la part que MM. Guldenstolpe, Polus et Piper ont eu au succès de l'affaire de l'alliance de Suède; de la visite que le comte Oxenstiern qui depuis cinq ans n'était pas venu le voir lui a rendue; d'une preuve qu'on a eue à la chancellerie du changement d'attitude du chancelier à l'égard de la France, changement qui s'est manifesté dès la signature du traité; d'une communication que le baron Juel lui a donnée, éclaircissant le mystère de la négociation de M. Lillienrot en Hollande; du désir de ce Mr de retourner à la Haye; du souhait du général-major Vellingk d'avoir l'emploi de Hollande au lieu de celui de Pologne; de l'assurance que MM. Polus, Bergenhielm et Guldenstolpe lui ont donnée, que le roi de Suède observera fidèlement le traité; du sentiment de M. Guldenstolpe, croyant qu'il n'y aurait rien de mieux que d'engager le plus de princes qu'on pourrait dans ce traité; de diverses nouvelles dont M. Juel lui a fait part, regardant d'une part les démêlés entre les protestants et les catholiques, sur lesquels M. Snolsky dresserait un mémoire qu'il n'a pourtant pas encore expédié, d'autre part les déclarations, faites par M. Weddekop à Hambourg, faisant soupçonner qu'il y a quelque intelligence secrète entre l'empereur et le duc de Holstein de la mort du prêtre qui a passé par les baguettes; de la sentence de mort, prononcée contre un autre prêtre; de la suspension d'un procès qu'on avait intenté à un troisième ecclésiastique.

Sire.

Je n'ay receu que par la poste qui est arrivée ce matin la lettre dont Votre M^té m'a honoré le 17 du mois dernier.

Il est vray, Sire, que les ennemis du comte Oxenstiern, croyant luy oster absolument tout son crédit, l'ont mis en estat de faire une partie de ce qu'il luy plaist, et qu'il y a seulement cette différence de son estat à celuy où il estoit autrefois, que ce qu'il faisoit alors estoit au-

thorisé par la confiance aveugle que le feu roy avoit pour luy. `A cette heure il en fait une bonne partie par la négligence du roy d'à présent. Aussi ne fait-il pas tout ce qu'il veut, comme V. M. aura veu dans la conclusion de l'alliance. Ce ministre croyoit si fortement que jamais ce traitté ne seroit signé qu'il l'avoit mandé de tous costez, et Lillierot a assuré positivement à Mr le comte de Chamilly, comme le sachant bien, que je ne concluerois rien et qu'il estoit trop périlleux au roy de Suède de changer de situation le lendemain d'une paix, à laquelle il avoit eu la principalle part. Guldenstolpe et Polus entendent les affaires étrangères pour le moins aussi bien que le comte Oxenstiern; mais la peur que le premier a eu et dont il n'est pas encores entièrement quitte d'estre mis hors de la chancellerie ne luy a pas donné la liberté de faire tout ce qu'il auroit souhaité, quoyqu'il ait beaucoup contribué au succès de cette affaire; mais à l'égard de Polus il n'y a rien qui le retienne que sa douceur et sa timidité naturelle, quoyqu'on doive avouer qu'il a aussi agi plus fortement en cette occasion-cy qu'il n'a coutume de faire et qu'il n'a jamais plié, quelque chose que le comte Oxenstiern aye pu faire ou dire. Pour ce qui est du comte Piper, il est vray qu'il n'a pas de connoissance des affaires étrangères. C'est pourquoy je compte comme une chose fort heureuse, qu'il soit toujours demeuré ferme contre les sentimens d'Oliverskrantz qu'il consulte ordinairement sur ces sortes d'affaires-là, et je commence à entrevoir que l'arrivée de Lillierot et de Weling que j'avois si fort appréhendé ne me fera point de mal.

Depuis ma dernière lettre le comte d'Oxenstiern m'est venu voir, ce qu'il n'avoit pas fait depuis cinq ans, excepté quand je le priois à souper. Il m'a rendu la visite que je luy avois fait sur la conclusion du traitté. Il m'en a félicité et m'a témoigné qu'il espéroit que l'amitié estant renouvellée entre Votre Majesté et le roy son

maître, les anciennes alliances le seroient bientost aussi; que pour luy, il s'estimeroit heureux, s'il y pouvoit contribuer, et autres discours semblables qu'il ne tenoit pas cy-devant et qu'on ne doit attribuer qu'à la constitution des affaires qui l'oblige à parler de la sorte. C'est toujours quelque chose, car pour ses sentimens, il ne faut pas croire qu'ils soient changez.

Le comte Guldenstolpe en effet m'a appris que le comte Oxenstiern parloit tout autrement à la chancellerie qu'il n'a fait jusqu'à présent; que Lillierot, y estant venu rendre compte de sa commission, avoit tenu deux ou trois conférences, dans lesquelles on luy avoit proposé de retourner incessamment en Hollande, pour travailler avec les commissaires anglois et hollandois en exécution du troisième article de leur traitté, et que luy, Guldenstolpe, n'avoit pas plutost ouvert la bouche pour dire qu'il ne falloit rien faire qui pût offenser V. M. que le comte Oxenstiern n'ait pris la parole et n'ait déclaré, qu'à cette heure que le traitté estoit signé avec V. M. il falloit bien se garder de faire quelque chose dont Elle se pût plaindre.

Ainsi Guldenstolpe soutient toujours que ce traitté arrestera tous les mauvais desseins du comte Oxenstiern et que sans cela on auroit étendu bien loin le troisième article qu'on avoit laissé comme une pierre d'attente pour tout ce qu'ils auroient voulu faire, mais qui ne servira plus à présent que pour le commerce et pour obtenir le dédommagement des vaisseaux suédois, pris pendant cette guerre par les Anglois et les Hollandois, ce qui a toujours esté le principal but de ces Mrs-cy. Ce qui me persuade, Sire, que le comte Guldenstolpe me dit vray sur le chapitre du comte Oxenstiern et sur l'explication du 3e article de leur traitté, c'est que le commis de la chancellerie qui n'a aucun intérest à me faire valoir le traitté que j'ay signé et qui me rapporte sans dégui-

sement les choses, comme il les entend dire, a assuré mon secrétaire que le comte Oxenstiern s'estoit expliqué plusieurs fois à la chancellerie que, puisque le roy leur maistre avoit signé un traitté avec V. M., il ne falloit rien faire de plus avec les autres princes que ce qu'on avoit fait avec V. M., et à l'égard de l'article 3e ce commis a dit qu'il ne croyoit pas qu'on songeât icy à l'étendre à autre chose qu'au fait du commerce.

Le baron Youl de son costé m'a appris une chose qui achève d'éclaircir tout le mistère de la négotiation de Lillierot en Hollande. Il m'a dit que le pensionnaire Heinsius, ayant sceu que j'avois eu communication du projet, en avoit esté fort en peine et très fâché contre Lillierot de l'avoir envoyé icy; que ce pensionnaire ne luy avoit pas délivré ce projet pour le communiquer en Suède, mais pour agiter entr'eux deux ce qu'ils jugeroient estre de la conveniance de leurs maîtres et leur en faire rapport, quand ils en seroient convenus; que mesme le pensionnaire Heinsius n'avoit pas fait voir ce projet aux Estats Généraux, ny envoyé au roy d'Angleterre; qu'ainsi à cette heure qu'on a veu ce projet on peut découvrir aisément le dessein du pensionnaire Heinsius, de Lillierot et du comte Oxenstiern.

Lillierot meurt d'envie de retourner en Hollande. Je sçay même qu'il a laissé une partie de ses meubles dans une maison à Amsterdam; mais il se fait prier, parce qu'on ne luy veut plus donner que le caractère d'envoyé. Peut-estre espère-t-il qu'il obtiendra par là celuy d'ambassadeur, ou du moins qu'on luy fera quelque meilleur traittement.

Le général-major Weling qu'on vouloit envoyer en Pologne s'en deffend le plus qu'il peut et brigue l'employ d'Hollande.

J'ay veu encores ces jours-cy les trois derniers commissaires de la chancellerie. Pour ce qui est de Polus et de

Bergenhielm, ils se sont expliquez, comme s'ils parloient par la même bouche, et m'ont assuré que le roy leur maître estoit fidel observateur de sa parolle et de ses traittez; que je pouvois estre assuré qu'il tiendroit exactement ce qu'il avoit promis et qu'il ne prendroit aucun engagement nouveau avec quelque prince que ce fût, plus fort que celuy qu'ils avoient pris avec V. M. Pour ce qui est de Guldenstolpe, il m'a encores assuré que le terme de secours mutuels qui estoient [1]) dans leur traitté avec l'Angleterre et la Hollande seroient [2]) plus regardez que comme un compliment à cette heure qu'on avoit signé un traitté avec V. M. Il croit qu'il n'y auroit rien de mieux à cette heure pour le service de V. M., sinon qu'Elle engageât le plus de princes qu'Elle pouvoit dans le traitté que j'ay signé, parce qu'il s'imagine qu'on tâchera de faire entrer tous les princes qu'on pourra dans le traitté, fait avec l'Angleterre et la Hollande.

Mr Youl s'est un peu mieux expliqué cette fois-cy que la première touchant les plaintes des princes protestans sur la déclaration que Mr de Chamois a fait à Ratisbonne. Il m'a dit que ces Mrs ne disputent pas à l'égard des églises qui ont esté en la possession de V. M. par droit de réunion, mais qu'ils prétendent que la clause de l'article 4e ne peut pas s'étendre à tous les lieux où les armes de V. M. ont pris des quartiers. Je crois néantmoins que ce n'est pas encore tout-à-fait comme il le dit; mais comme ce n'est pas mon affaire, je ne suis pas entré en matière avec le baron Youl. J'auray seulement l'honneur de mander à V. M. que Snolski n'a rien escrit icy, au moins jusqu'à présent, de pareil à ce que Mr Youl m'avoit assuré qu'il avoit ordre de [3]) diète de faire. J'allay il y a deux jours chez Mr Youl qui avoit esté toute l'après-disnée en conférence avec Pincier. Il me dit qu'il n'estoit

1) estoit. 2) ne seroit. 3) de la.

pas plus avancé que le premier jour. Cependant m'estant venu voir hier, je luy dis qu'on m'avoit mandé de Hambourg, que Wedekop [1]) avoit déclaré aux médiateurs et aux ministres d'Angleterre, que le duc son maître ne clueroit [2]) rien autre part qu'à Pinemberg. Cela le piqua et luy fit oublier ce qu'il m'avoit dit la surveille. Il m'assura qu'il avoit envoyé au roy son maître des articles dont il estoit convenu avec Pincier, qui approchoient si fort de ce qu'ils souhaitoient en Danemark qu'il tenoit cette affaire pour conclue. Je jugeay par là de son peu de mémoire et de son peu de sincérité.

Le baron Youl m'apprit dans ce même entretient qu'il avoit fait des plaintes au duc de Gottorp de cette déclaration de Wedekop, dont il avoit esté informé à droiture, et encores plus de ce que Wederkop avoit déclaré aux députez de Hambourg, que le duc son maître ne jugeoit pas que le droit qu'il prétendoit avoir, aussi bien que le roy de Danemark, sur Hambourg dût le porter à protester, comme a fait le roy de Danemark, contre la commission impérialle; qu'il leur conseilloit au contraire de l'accepter comme un moyen très propre à rétablir la tranquillité. Mr Youl m'a dit que le duc de Gottorp l'avoit assuré que Wederkop avoit fait ces déclarations sans ordre. Je ne puis deviner, qui des deux partis trompera l'autre, ou Youl avec beaucoup d'esprit et encores plus de finesse, ou les ministres du duc d'Holstein avec peu de génie, des manières rudes, mais ouvertes et un peu hautaines. Pour moy, quand je concilie la déclaration que Wederkop a faite aux députez de Hambourg

---

1) La suite de la lettre démontre que M. Wedderkop, dont le prénom était Magnus, était envoyé du duc de Holstein à Hambourg. Du reste il était conseiller privé du duc. Voir Fryxell, *Handlingar rörande Suerges historia*, IV, p. 167, 205, 260 et suiv.

2) conclueroit.

avec la promesse que Staremberg a faite, que l'empereur se déclareroit bientost en faveur du duc d'Holstein, je ne puis m'empescher de soupçonner, qu'il n'y ait quelque intelligence secrette entre l'empereur et le duc d'Holstein, qui [1]) avoit compris pendant quelque temps ses véritables intérests a si fort changé de sentimens et m'a traversé au lieu de m'aider, comme il avoit commencé à faire.

J'avois raison de dire que c'est un suplice bien rude de passer les baguettes de la manière que cela se pratique icy. Le prestre qui y a passé en est mort [2]). Celuy des Dalers dont j'ay eu l'honneur de faire mention il y a quelques mois à V. M., qui avoit escrit une lettre très forte au roy de Suède sur la manière de son gouvernement [3]), a esté condamné il y a trois jours à perdre vie, honneur et biens. Comme on n'exécute pas les sentences de mort en ce pays-cy dès le mesme jour, on ne sçait point encores, si l'on fera mourir ce prestre, ou si le roy luy fera grâce. Le fiscal avoit entrepris un des trois prestres que j'ay mandé par le dernier ordinaire avoir preschè sédicieusement contre l'estat présent du gouvernement de la Suède [4]), et l'avoit sommé de luy envoyer une copie de son sermon; mais on m'a dit qu'on n'avoit pas jugé à propos de pousser cette affaire-là plus loin et qu'il n'en sera pas parlé davantage.

J'ay l'honneur d'estre &c.

A Stockholm le 6e Aoust 1698.

Il entretient le secrétaire d'état de diverses particularités qui regardent la ratification qu'il attend avec quelque impatience; de l'envoi de ses ballots et de ses gens qu'il fera partir par mer; de quelques dispositions que son successeur devra

1) Lisez au lieu de „qui": „puisque ce duc qui etc.

2) Voir ci-dessus p. 385 et suiv.

3) Voir plus haut p. 57. 4) Voir ci-dessus p. 386.

faire tout de suite; de la proposition qu'il a faite au roi par rapport au payement d'une partie de la dette suédoise; de la manière dont on s'y prendra pour faire parvenir les gratifications à ceux à qui on les destine.

Monsieur.

Je compte si fort sur l'honneur de votre protection et de vos bonnes grâces que j'y ay recours en toute occasion. Ainsi je vous supplie de n'estre point importuné, si je prens la liberté de vous faire un détail qui est peut-estre au-dessous de vous, mais dont il est néantmoins nécessaire que vous soyez informé.

Si le roy agrée le traitté que j'ay signé, que Sa Majesté m'en envoye la ratification et qu'Elle me permette de m'en retourner. Je ne recevray les lettres du roy qu'après le départ du roy de Suède qui doit partir le 26 d'Aoust, stile nouveau, arriver [1]) à Carlskron le 11e de Septembre du mesme stile. Apparemment il y sera un jour ou deux, avant que le duc d'Holstein puisse s'embarquer. Au retour de là il visitera quelques provinces et fera des reveues, de sorte qu'on ne l'attend que vers la my-Octobre, stile nouveau, ou même vers la fin de ce mois-là. Son absence ne m'empeschera pas de faire l'échange des ratifications; mais je ne pourray prendre congé de luy qu'à son retour. Dans le mois d'Octobre, celuy de Novembre et même dans le commencement de Décembre le passage des Belts n'est pas dangereux. Ainsi pour ma personne, cela ne m'embarasse point, et j'attendray volontiers tout ce temps-là, et par nécessité, comme vous le voyez, Monsieur, et encore plus volontiers par le plaisir que j'aurois de travailler à l'admission des princes qui voudront entrer dans notre traitté. C'est pourquoy, Monsieur, je vous parle franchement, comme à la personne, de qui j'attends toutes

1) et arriver.

les grâces que je puis recevoir, et je vous supplie, si le roy agrée la proposition que je luy ay fait là-dessus, de faire en sorte qu'on presse les princes qui voudront estre admis d'envoyer icy leurs pouvoirs.

Mais, Monsieur, comme ce me seroit une très grande despense de mener tous mes gens et tous mes ballots par terre, j'en envoyeray tout le plus que je pourray par mer, et pour pouvoir profiter du peu de temps qui reste, il est nécessaire que j'aye au plutost la permission de m'en retourner, afin que je puisse renvoyer tous mes gens et que [1]) cependant le roy trouvera bon que je profite du séjour que je dois faire icy malgré moy, pour travailler à ces sortes d'actes que je pourray expédier plus facilement que mon successeur n'aura pris connoissance de l'estat du pays.

Il seroit bon aussi que mon successeur envoyât icy incessamment un homme, non seulement pour achepter ce qui luy conviendra de ce que j'ay, mais bien plus, pour faire ses provisions de foin, de bois et d'avoine qui triplent de prix pendant l'hiver, et aussi pour louer une maison, la mienne ne pouvant luy estre propre, s'il est marié. Pour ce qui est de sa personne, comme il viendra par terre, il prendra le temps qu'il jugera à propos; mais à l'égard de ses gens, comme le vaisseau qui les portera ne pourra pas se hazarder dans la Mer Baltique, le plus commode sera qu'ils n'arrivent que dans le mois de Janvier à Gottenbourg, d'où ils viendront icy sur la neige dans des traisneaux, eux et les balots, très commodément et à bon marché.

Trouvez bon, Monsieur, que je vous recommande encore très instamment de vouloir bien faire attention aux propositions que j'ay faites au roy. Rien ne pourroit estre plus contre son service en ce pays-cy que d'autho-

1) Ce „que" est, à ce qu'il semble, superflu.

riser les prédictions du comte Oxenstiern en ne donnant aucune marque d'amitié au roy de Suède. Le maréchal Bielke qui est informé mieux qu'aucun de ce qui regarde les subsides m'a toujours dit qu'ils ne pouvoient en prétendre que huit cent mille francs; mais plusieurs autres d'entr'eux m'ont parlé de six cent mille escus. Ils ne sont pas instruits de l'affaire. C'est pourquoy il seroit bon de leur présenter des copies de leurs quitances, en cas que le roy veuille faire quelque payement sur les subsides.

Pour ce qui est des gratifications, il y en aura comme celle de Polus qui se feront publiquement. Les autres peuvent aller par le canal ordinaire, et je vous assure que celle que j'ay proposée de quatre mille escus à celuy qui a déjà receu quelques fois une pareille somme sera bien employée. Mais, Monsieur, si Sa Majesté approuve la gratification de quatre mille ducats [1]), il seroit nécessaire que j'eusse deux lettres de crédit, l'une sur un marchand et l'autre sur un autre. Cela feroit trop d'éclat, si c'estoit sur le même. Quand je seray assuré par ces lettres de crédit d'avoir les ducats, lorsque je le voudray, je les feray offrir par notre amy. Si on les accepte, à la bonne heure; si on les refuse, je renverray les lettres de crédit, au lieu que, si on tire des lettres de change, je seray obligé de prendre l'argent dont je seray fort embarassé, si on le refuse.

Je suis &c.

Il prie le secrétaire d'état de faire en sorte qu'on lui permette de retourner en France et qu'on lui expédie la ratification du traité; répète ce qu'il vient d'écrire dans la lettre précédente touchant les dispositions que son successeur devra faire sur-le-champ; dit qu'il faut absolument que l'aumô-

1) Ci-dessus il parle de quatre mille „écus."

nier vienne incontinent et demande des instructions du roi par rapport à la route qu'il prendra en retournant, aux princes qu'il visitera ou évitera, etc.

Monsieur.

Je vous supplie très humblement d'appuyer la prière que je fais au roy, que Sa M^té^ veuille bien m'accorder la permission de m'en retourner en France. Si Sa Majesté l'a ainsi agréable et qu'Elle approuve le traitté que j'ay fait, il me seroit très avantageux d'en avoir bientost la ratification pour la pouvoir échanger avant mon départ. Si Sa Majesté me nomme un successeur, je souhaiterois fort que la nouvelle n'en vînt icy que quinze jours après les ratifications, afin que, s'il y avoit quelque chose à faire, on eût plus de confiance en moy qu'on en a pour un homme qu'on sçait qui s'en va. Ce n'est pas, Monsieur, que ce soit une chose fort essentielle. Il seroit à souhaiter que l'ambassadeur qui sera nommé envoyât promptement un homme de confiance pour arrester une maison, ce qui se fait à la St. Michel, pour achepter toutes les provisions, ce qu'il faut faire aussi à la St. Michel, autrement on perd le triple, et pour voir ce qu'il voudra de l'équipage que j'ay icy, de sorte qu'un homme comme cela doit venir en diligence, et il espargnera considérablement à son maistre.

Il seroit fort à souhaiter, Monsieur, que l'aumosnier que le roy veut envoyer icy fût arrivé avant mon départ. Nous serons dans trois semaines d'icy sans prestre et sans sacremens.

Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien demander au roy, si je dois affecter ou éviter de m'en retourner par le Danemark, ou si cela est indifférent, en cas que j'y aille, quelle cérémonie je dois observer; si je passe en Danemark, si je dois voir en passant le duc de Holstein-Gottorp, et comment je dois stipuler d'estre traitté; si

je dois éviter quelques cours des princes d'Allemagne en m'en retournant; si l'evesque de Munster que j'ay connu particulièrement à la Haye me vouloit parler, je [1]) le dois faire, et comment je me dois comporter avec luy. Pour ce qui est de la Hollande, je crois qu'il est indifférent que j'y passe, ou que je n'y passe pas. Je me régleray suivant les commoditez que je trouveray. Je vous demande toujours, Monsieur, la continuation de l'honneur de votre protection, et je vous supplie de me croire &c.

1) si je.

SOMMAIRE.

'A Stockholm le 1e Janer 1698. — M. d'Avaux mande au roi, que le comte Oxenstiern s'oppose de toutes ses forces à l'alliance de la France et pourquoi; que les autres sénateurs, à la réserve des deux Wachtmeister, sont d'un sentiment contraire; que cependant, de même que M. Wrede, il n'est pas d'avis, que l'alliance soit proposée tout de suite, puisqu'on n'a pu découvrir jusqu'ici l'opinion du roi de Suède là-dessus; que ce roi a déclaré à M. Oxenstiern, qu'il voulait que dorénavant la chancellerie donnât son avis sur tout ce qui se rapporte aux affaires étrangères, avant qu'on en délibérât en sa présence dans le sénat; que M. Oxenstiern a eu tant de chagrin de cette remontrance, qu'il en est tombé malade; quelles sont les deux difficultés, relatives au traité d'alliance, qu'on fait à Stockholm, et de quelle manière il les a réfutées; qu'il envoie à Sa Majesté avec cette lettre un écrit, que M. Oxenstiern lui a remis, contenant les conditions, auxquelles le roi de Suède croit que le duc de Holstein pourrait s'accommoder avec le Danemarc; qu'il l'a communiqué à M. Juel; que M. Oxenstiern a fait dire au duc de Holstein, qu'il était dangereux que la France se mêlât de cette affaire; qu'il est à craindre, que le duc de Holstein n'épouse la princesse de Suède, mariage que les sénateurs ne souhaitent pas; que la santé du roi de Suède est très délicate; que le roi de Suède et sa soeur inclinent à rétablir les anciens ordres des rois de Suède; qu'on ne sait [illegible] qui sera envoyé en qualité d'ambassadeur à la cour de France, qu'il tâche sous main d'empêcher la réception des deux envoyés [illegible] teur de Saxe en qualité d'envoyés du roi de Pologne.

Dona est nommé envoyé extraordinaire de [illegible]

que le prince de Hanovre a fait demand[illegible]

de l'empereur. . . . . .

Observations sur l'écrit, donné de la part de Sa Mté le roy de Suède à son Exce Mr l'ambassadeur pour information de S. E. 11.

Receu par M. Davaux le 22 Janer 1698 . . . . . 13.

'A Stockholm le 1 Janvier 1698. — Après une énumération des points principaux de la lettre du roi de France du 28 Novembre, se rapportant à un renouvellement d'alliance avec la France, M. d'Avaux déclare croire, qu'il ne doit dans le projet d'alliance, qu'il dressera, rien demander au-delà de ce que contient le traité de 1661. Puis il fait part au roi des remarques, qu'il a faites sur les articles du traité de 1661, qu'il a comparé à celui de 1672, et le consulte sur sa volonté à l'égard du contenu de quelques-uns de ces articles. 16.

'A Stockholm le 8 Janvier 1698. — Il rapporte, ce que M. Guldenstolpe lui a conseillé touchant l'alliance de Suède; un mot du roi de Suède, prouvant son admiration du roi de France; quelles mesures il se propose de prendre pour faire renouer l'alliance entre la France et la Suède; quelle attente on peut avoir de la forme, que le gouvernement de Suède prendra, et quelques traits du caractère du roi de Suède; où en est l'affaire des envoyés, qui est en contestation entre l'empereur et la Suède; que M. van Heeckeren change tout-à-fait de conduite et fait beaucoup de caresses; que M. le baron Juel lui a donné un mémoire, qu'il envoie à Sa Majesté, et quel est le sujet d'un entretien, qu'il a eu avec cet envoyé; qu'on a remis au roi de Suède une liste de toutes les princesses, qu'il pourrait épouser, et que celle, pour qui M. Oxenstiern incline, est une princesse d'Osnabruck; quelles sont les choses, sur lesquelles a roulé [illegible] discours, qu'il a eu avec M. le maréchal Bielke; qu'il a reçu [illegible] lettre du duc de Holstein, qu'il envoie à Sa Majesté; qu'il a [illegible] vu la duchesse de Holstein . . . . . [illegible]

'A Stockholm le [illegible] Il mande, [illegible] Suède a élevé M [illegible] dignité dont il [illegible] pas [illegible] [illegible]

procurer une audience particulière du roi de Suède, afin de lui présenter la lettre, par laquelle S. M. lui fait savoir le mariage du duc de Bourgogne, mariage à propos duquel l'ambassadeur fait son compliment au roi de France; qu'on a résolu d'admettre M. Bosen en qualité d'envoyé du roi de Pologne; que les deux MM. Bielke ont agi avec beaucoup d'ardeur pour les intérêts du prince de Conti; qu'on croit le mariage de la princesse de Suède avec le duc de Holstein fort avancé; que la duchesse de Holstein tâche de faire consentir la reine mère à un mariage de la princesse de Holstein avec le duc de Schwerin, projet qui est encore très secret; que M. Juel lui a fait des offres, qu'il a refusées; que M. Wrede, contrairement à ce qu'il a opiné plus tôt et d'accord avec M. Guldenstolpe, est d'avis, qu'il doit proposer à présent l'alliance de la Suède; qu'il est peut-être convenable que le roi de France paie une partie des subsides, dus à la Suède; que M. Juel a eu sa première audience du roi de Suède; que ce prince et la reine mère en donneront une à lui, d'Avaux, demain . . . . . 26.

'A Stockholm le 22 Janvier 1698. — Les matières, que contient cette lettre, sont: l'audience particulière, qu'il a eue du roi de Suède et de la reine mère; la diminution de la part, que M. Oxenstiern a dans la direction des affaires; la grande influence de M. Piper et de M. Wallenstedt, ennemi du chancelier et partisan de la France; la demande de M. Oxenstiern d'être démis de ses emplois; le mécontentement du roi de Suède de MM. Bielke et Guldenstolpe; la dignité de comte, décernée à M. Piper, et refusée par M. Polus; que M. Polus espère que S. M. usera de clémence dans les affaires de la religion; que M. Piper, dont il a gagné l'épouse par de petits présents, souhaite l'alliance avec la France; l'audience de congé, que M. Bosen a eue; l'audience publique, que le roi de Suede a donnée au comte Dona; les incidents, qu'il y a eu au sujet de la réception de ces envoyés; l'épouse, qu'au défaut de la princesse de Holstein la reine mère souhaiterait pour son fils, savoir la princesse de Dourlac; le délai de l'affaire des commissionnaires étrangères; où en est le litige entre la cour de Vienne et celle de Suède au sujet de leurs envoyés; deux propositions dangereuses, faites par M. le baron Juel, se rapportant aux mesures, que la Suède aura à prendre pour le maintien de la religion, et à la conclusion d'une union avec le Danemarc pour la sûreté de la Mer Baltique; les réflexions, que cette ouverture pourra faire naître sur la garantie du traité de Ryswick,

que le roi de France demandera et que jusqu'ici personne n'a faites à la cour de Stockholm; une gratification de cinq cents écus, qu'il a donnée à un confident de M. Piper; la proposition de donner une certaine somme au secrétaire de M. d'Avaux; enfin une prière déjà faite jadis, en faveur de M. Piper. . . . . 34.

'A Stockholm le 29 Janvier 1698. — Il expose à M. de Torci les raisons, pour lesquelles il serait nécessaire d'envoyer en Suède un aumônier, dépendant du roi de France, et quelles sont les qualités, que tel prêtre devrait avoir . . . . . 43.

Remarques au sujet d'un dessein pieux de fonder à toujours quelque mission suédoise pour le soulagement des fidels . . . . . 44.

Notata circa piam cogitationem de fundanda aliqua missione suecica stabili pro solatio fidelium. . . . . 46.

'A Stockholm le 29 Janvier 1698. — Les sujets, qui font le contenu de cette lettre, sont les suivants: la forme du gouvernement n'est pas encore réglée; M. Piper a causé la disgrâce du comte Bielke et en partie aussi celle du comte Guldenstolpe; Wallenstedt et Piper ont pour ainsi dire juré la perte du comte Oxenstiern, qui a dit de vouloir se retirer, mais qui n'en a rien fait; Gustave Cronhieldt n'est plus mal auprès du roi; l'affaire des envoyés entre la cour de Vienne et celle de Stockholm est ajustée; l'aventure de la comtesse de Staremberg, qui a transgressé le règlement touchant les carosses; le comte de Dona est venu voir M. d'Avaux; il a eu avec M. Juel un entretien sur ses deux propositions, par rapport auxquelles il attend les ordres de S. M.; ce qui a été dit de part et d'autre dans la conférence, relative aux affaires du Holstein, qu'il a eue avec les commissaires du roi de Suède; ce roi prie S. M. de faire sortir de Veldentz et d'autres bailliages les 2000 hommes, que l'électeur Palatin y a envoyés; la lettre du Sr Snolsky, contenant les raisons, pour lesquelles on demande la protection du roi de France; ce qu'il a répondu à l'agent du duc de Holstein, qui désire conclure une alliance avec la France; les appréhensions des Suédois, fondées sur ce qu'ils savent du caractère de leur roi; le procès d'un prêtre, qui s'est déclaré en chaire contre le pouvoir illimité du roi de Suède; le jour fixé pour la réception des envoyés aux cours de Vienne et de Stockholm; le duc de Holstein se rendra bientôt à Stockholm; à cause de la mort de son aumônier il se sert de celui

du comte de Staremberg; ce qui est en substance le contenu d'un mémoire, que cet aumônier lui a remis et qu'il envoie à S. M.; ses remarques sur ce mémoire; l'embarras où il se trouve faute d'aumônier; il ajoute à cette dépêche les lettres, écrites par le roi de Suède et par la reine au roi de France . . . . . 48.

Extrait d'une lettre escrite à Sa Majesté de Suède par ses ambassadeurs au traitté de paix. . . . . 60.

Extrait d'une lettre escrite à Sa Majesté par son envoyé extraordinaire, le Sr Snoilski, de la Haye le.... . . . . 61.

Estant présent du royaume de Suède du premier Janvier 1698. 63.

'A Stockholm lé 5 Février 1698. — Il écrit, en quel état sont les affaires du duché de Holstein; qu'il envoie à S. M. un projet d'un traité d'alliance avec la Suède; que MM. Wallenstedt et Piper gouvernent le roi; que M. Bielke est très mal; que MM. Wrede et Oxenstiern chancellent; que, nonobstant le grand penchant que le roi de Suède, de même que MM. Wallenstedt et Piper, montre pour la France, il se trouve plus embarrassé que du temps des tuteurs; qu'il a eu un discours avec M. Guldenstolpe au sujet de l'alliance qu'on a répandu à tort à Stockholm le bruit, qu'il tient des conférences secrètes avec M. Wallenstedt; que M. Bose a prié, mais en vain, de la part de l'électeur de Saxe le roi de Suède de faire sortir de sa cour le baron de Saken; quelles prouesses le roi de Suède fait pour renchérir sur la vitesse des courses de son père et pour s'endurcir; qu'il souhaite, que S. M. lui prescrive, comment il en doit user avec le duc de Holstein, quand il sera à Stockholm; quelques particularités, relatives à M. de Nieuwpoort, commissaire, envoyé par les États Généraux en France, pour régler un nouveau tarif de commerce. . . . . 76.

Projet du traitté d'alliance, envoyé par Mr Davaux avec sa lettre du 5 Février 1698 . . . . . 83.

'A Stockholm le 12 Février 1698. — Il mande, que les postes sont en désordre; qu'il espère avoir travaillé utilement pour M. Guldenstolpe, mais qu'il sera plus difficile d'aider M. Wrede; des réflexions, qu'il a faites au sujet de ce que M. Juel lui a dit touchant la question de la liberté de la Mer Baltique et l'affaire de la religion; ce qu'il a répliqué à M. Juel sur une demande, regardant la dispute entre le roi de Danemarc et le duc de Holstein; que les États Généraux ont fait un accord avec la Suède pour le renvoi des troupes, qu'elle

leur avait vendues; que presque tous les officiers suédois sont mécontents de la Hollande et de l'Angleterre; qu'on a ordonné à M. Lillierot de reprendre à la Haie son caractère d'envoyé extraordinaire . 88.

'A Stockholm le 19 Février 1698. — Le contenu de cette lettre se réduit aux articles suivants: la reine mère n'a aucun crédit; Oxenstiern seul ne peut plus rien; lui, d'Avaux, tâche d'empêcher, que la place de commis dans la chancellerie ne soit donnée à une créature de M. Oxenstiern; quoique la forme du gouvernement futur soit encore incertaine, il paraît vraisemblable, que le sénat ne sera plus assemblé; M. d'Avaux a su faire en sorte que M. Olivenkrantz n'ait pas été mis dans la chancellerie; les raisons, pour lesquelles M. Lillierot a demandé son congé, au lieu de qui M. Palmquist souhaite d'être nommé; ce qu'il se propose de répondre à M. Oxenstiern par rapport à l'article de la religion et quel a été l'entretien, qu'il a eu là-dessus avec M. Guldenstolpe; une nouvelle preuve de la duplicité du baron Juel; les trois propositions, faites par ce baron dans la conférence, qu'il a eue avec les ministres de Suède; la demande d'être instruit sur ce qu'il dira touchant le bruit d'une flotte française, destinée à entrer dans la Mer Baltique; van Heeckeren ne désire actuellement que la continuation des traités, qui existent entre la Suède et les États Généraux; une instance de l'empereur, relative à l'affaire des envoyés; M. Piper a accepté le mémoire, envoyé par S. M. à M. d'Avaux. . . . . 93.

'A Stockholm le 19 Février 1698. — M. d'Avaux prie M. le secrétaire d'état d'informer le roi d'un présent de huit chevaux que le roi de Danemarc lui a fait et qu'il n'a pu refuser plus longtemps 99.

'A Stockholm le 19 Fevrier 98. — M. d'Avaux s'excuse auprès du secrétaire d'état de ce qu'il lui a demandé son avis sur une harangue, qu'il ne lui avait pas envoyée . . . . . 101.

'A Stockholm le 26 Février 1698. — Il rapporte au roi, que les ordres, donnés par S. M., l'ont entièrement éclairci sur les doutes, qu'il pouvait avoir; qu'après s'être concerté avec M. Guldenstolpe il a résolu de demander une conférence, dans laquelle il s'efforcera de mettre l'affaire de l'alliance sur le tapis; que M. Jean Stembock lui a promis son appui et lui conseille de donner un écrit à la chancellerie; ce que M. Guldenstolpe a objecté contre le projet du traité, en particulier contre le second article, et ce que lui, d'Avaux, a

opposé à son raisonnement; la rédaction qu'il propose au roi du troisième article; qu'il a parlé à M. Wrede de la difficulté, faite par M. Guldenstolpe; la réponse, faite par les commissaires suédois sur ce qu'il avait avancé touchant la religion; l'avis, qu'il a donné à M. Juel sur un projet de mariage du second fils du roi de Danemarc avec la princesse cadette de Suède; que le différend concernant les envoyés de l'empereur et du roi de Suède est apaisé; qu'on est revenu sur la décision défavorable, prise à l'égard de M. Lillierot; que M. van Heeckeren a signé l'acte de confirmation des traités, subsistant entre la Suède et les Provinces-Unies; que le roi de Suède a nommé des commissaires, pour examiner les griefs, qu'on a contre M. Bielke; qu'un de ces griefs n'est du tout fondé; que ce procès et la nomination de M. Wachtmeister au grade de maréchal de Suède sont des contre-temps pour la France; que M. Oxenstiern n'a pas obtenu la place qui vaquait dans la chancellerie pour son secrétaire; qu'il s'est expliqué dans la conférence de la manière, indiquée ci-dessus . . . . . 101.

'A Stockholm le 5 Mars 1698. — Les matières, dont il entretient le roi dans cette lettre, sont les suivantes: ce qui s'est passé dans la conférence qu'il a eue à la chancellerie; le discours qu'il y a prononcé sur la question de Veldents et sur l'alliance, discours dont il envoie la copie à S. M.; les preuves évidentes de l'intérêt, que tous les sénateurs, surtout Piper, prennent à cette alliance; l'ordre, donné par le roi de Suède à M. Oxenstiern d'examiner les anciens traités, faits entre la France et la Suède, et de dresser un projet d'alliance; les raisons, pourquoi lui, d'Avaux, n'a pas encore donné un tel projet; il est hors de doute, que M. Oxenstiern fera son possible, pour traverser indirectement la conclusion de l'alliance; le point, qui apportera le plus d'obstacle, sera celui de la religion; les suites, que l'introduction de la nouvelle forme de gouvernement en Suède aura pour l'influence de l'ambassadeur français et pour le crédit, tant du comte Oxenstiern, que de M. Piper; c'est pourquoi il y aurait lieu de traiter M. Piper favorablement à l'égard du vaisseau pris; quelques considérations, relatives à un des articles du traité, qu'on va faire avec la Suède; pourquoi le roi de Suède tient tant à ce que le procès de Bielke soit poussé avec chaleur; l'offre d'un Suédois, qui veut lui apprendre deux secrets pour deux mille écus . . 111.

Receu avec la lettre de Mr Davaux le 5 Mars 1698 . . . 117.

Autre copie de lettre, envoyée par Mr Davaux de 5 Mars 1698. 119.

'A Stockholm le 12e Mars 1698. — Après avoir répété brièvement ce qu'il avait écrit plus tôt touchant l'article, regardant la religion, il mande qu'on a résolu à la cour de Stockholm d'envoyer M. d'Alfeldt en Brandebourg, ce qui lui est fort suspect; que M. van Heeckeren, qui restera encore quelque temps, et d'autres répandent le bruit, qu'il va se former de nouvelles ligues, tant pour maintenir le protestantisme qu'en vue de la mort qu'on croit prochaine du roi d'Espagne; que, selon M. van Heeckeren, M. Hop sera envoyé à Vienne, pour y concerter les mesures qu'on devra prendre; comment il s'est tiré d'affaire avec M. Juel, qui lui a parlé de l'alliance, qui sera conclue entre la France et la Suède; que cependant ni M. van Heeckeren, ni M. Oxenstiern n'a pu empêcher que la question de cette alliance n'ait été décidée; que Messieurs de la chancellerie l'ont invité à entrer en conférence là-dessus avec eux et qu'il leur a remis un projet; que le roi de Suède compte l'alliance déjà faite; que lui-même en attendant est bien convaincu des difficultés, qu'il aura à surmonter en la concluant; que la plus grande de ces difficultés sera l'énonciation du traité de Ryswick; que le comte Oxenstiern est sur le point de partir pour sa maison de campagne et le roi de Suède pour une revue; qu'il a pris des mesures avec M. Okrielm, pour tâcher de prévenir les difficultés qu'on veut faire; ce que M. Juel ui a rapporté sur les résultats de la conférence, qu'il a eue avec les ministres de Suède; que M. Lillierot a écrit, que le Danemarc avait conclu un traitté avec les Provinces-Unies; que les officiers suédois, qui servent en France, louent fort le traitement qu'ils y reçoivent et qui diffère tant d'avec celui, qu'ils ont eu en Hollande; que le maréchal Bielke est très abattu; qu'il a fait savoir au roi de Danemarc, qu'il n'est pas homme à accepter des présents; une reflexion, qu'il a faite à l'égard du dessein de la Suède et du Danemarc de faire des changements dans l'un des articles du traité de Roschild et de Copenhague . . . . . 120.

'A Stockholm le 19 Mars 1698. — Les sujets, traités dans cette lettre, sont: On ne sait rien à Stockholm de l'audience, accordée par le roi de France au comte de Portland; il s'efforcera d'éloigner, autant qu'il lui sera possible, le succès de la proposition, faite par M. Juel par rapport à la religion; il gardera les cinq cents écus qu'il a de reste; il a donné à son secrétaire ce qu'il avait ménagé

sur le change; il a informé M. Piper de la décision favorable, prise par S. M. en sa faveur; M. Okrielm est toujours dévoué aux alliés et à M. Oxenstiern; c'est lui qui a dressé le mémoire, contenant les demandes, qu'on a l'intention de faire à la France dans un traité d'alliance; quelle est, selon M. Juel, la tendance de l'écrit de l'empereur, relative au changement, fait dans le quatrième article du traité de Ryswick; le grand-maître prèviendra le roi de Suède des intrigues, tramées pour traverser l'alliance projetée; MM. Wrede, Wallenstedt et Piper sont également avertis; le roi de Suède a envoyé M. Stuart à Ystad au-devant du duc de Holstein; M. van Heeckeren, qui a pris congé du roi de Suède, est très mécontent . . . 129.

Il proteste, qu'il s'est toujours dévoué aux intérêts de S. M.; mais à présent il souhaiterait de se retirer, à moins que le roi ne jugeât du bien de son service de faire alliance avec la Suède. Il supplie le roi de lui pardonner, s'il n'a pas aussi bien servi qu'il l'aurait désiré lui-même . . . . . 133.

'A Stockholm le 19 Mars 1698. — Il fait une légère observation au secrétaire d'état sur les moyens, dont il se sert pour envoyer ses lettres. . . . . 135.

Expositions . . . . . 135.

'A Stockholm le 26e Mars 1698. — Il rend compte au roi de quelques difficultés, survenues récemment à l'égard de l'admission des envoyés de l'empereur et du roi de Suéde; d'un discours, qu'il a eu avec le baron Juel, et des motifs qu'il a pour se défier de lui; du dessein du roi de Danemarc d'avoir toujours trente mille hommes sur pied; de la nécessité d'une explication, conforme à celle, que S. M. a prescrite, pour tranquilliser les princes protestants d'Allemagne sur la religion, et d'un entretien, qu'il a eu là-dessus avec M. Polus; d'une conférence, qu'il a eue avec M. Oxenstiern, qui prie, que le roi de France s'entremette du séquestre de Veldentz et de la Petite Pierre; de ce que MM. Polus, Wallenstedt, Falkenberg et Guldenstolpe lui ont dit ou fait dire relativement aux difficultés, qu'on soulève dans l'affaire de l'alliance; des efforts, qu'il a faits pour gagner M. Okrielm, homme de beaucoup d'importance; de la demande d'un prêtre, qu'il a faite à M. l'abbé Bidal; d'une brouillerie, qu'il y a à la cour de Suède concernant le duc de Holstein, mais dont il n'est pas assez instruit pour en mander tous les détails; du dessein de M. Leyenouft de venir le visiter, question sur lequelle

il demande l'opinion du roi son maître; de la commission, dont il s'est chargé de la part du roi de Suède de prier S. M. d'empêcher, que Veldentz et la Petite Pierre ne soient mis en séquestre . 140.

A Stockholm le 26e Mars 1698. — Il témoigne à M. de Torcy sa satisfaction de ce qu'on lui enverra un aumônier et cite quelques articles, dont pourrait se composer un règlement, que le roi de France voudroit peut-être faire, pour définir la situation d'un tel prêtre 149.

'A Stockholm le 2e Avril 1698. — Il n'a osé attendre plus longtemps à parler de l'alliance; entre dans beaucoup de détails, relatifs aux courses périlleuses du roi, au changement qui s'est fait en lui depuis la fin de la tutelle, aux qualités de son esprit et de son caractère, à ses extravagances et à ses singularités, à ses moeurs, à sa manière d'agir quant aux châtiments et aux récompenses, à la distance, à laquelle il tient les sénateurs, à sa sévérité envers M. Bielke, à son aversion de sa grand-mère, à qui il a pris en mauvaise part son impolitesse à l'égard de la duchesse de Beveren; à son envie d'imiter en tout le roi de France; informe S. M. de l'audience particulière, qu'il a eue du roi de Suède, et de la conférence, qu'il a eue avec Messieurs de la chancellerie, qui lui ont remis leur contre-projet. Puis il communique au roi ses remarques sur cette pièce, en particulier sur les articles additionnels; rapporte ce qu'il a dit touchant les divers articles dans la conférence; fait mention d'une confidence, que M. Guldenstolpe lui a faite, et finit en ajoutant le nom du vaisseau de M. Piper; la prière de lui faire savoir ce qu'il a résolu sur un autre navire, nommé la princesse royale, et quelques nouvelles, qu'il doit à l'homme de la chancellerie, qui s'est engagé avec son secrétaire, se rapportant à l'usage, que M. Piper a fait du mémoire de S. M., à quelques mesures, prises par l'empereur, prouvant sa mauvaise volonté pour la Suède, etc. 150.

'A Stockholm le 2e Avril 1698. — Il donne quelques éclaircissements au secrétaire d'état sur la précipitation, avec laquelle il a dû agir par rapport à l'expédition du contre-projet, et sur un léger changement, qu'il a fait dans la copie, qu'il en a prise. . . 180.

'A Stockholm le 9e Avril 1698. — Après quelques considérations préalables sur les termes, se rapportant à l'énonciation du traité en général, il le parcourt à grands traits en notant ce qu'il a réprésenté quant à chaque article séparément, principalement quant aux articles

additionnels. Ensuite il remarque, que la plus grande difficulté tombera sur l'article qui regarde la religion; qu'au contraire on se désistera de la plupart des articles, ajoutés par le moyen du comte Oxenstiern; que non seulement M. Oxenstiern, mais aussi M. de Dona et M. de Staremberg tâchent de traverser l'alliance; que M. Oxenstiern a ordonné à M. Okrielm de faire un écrit, qui a pour but ou de convertir le roi de Suède, ou de se justifier soi-même; que toutes ces traverses l'ont obligé de redoubler de diligence et d'avoir recours à MM. Piper, Polus et Bergenhielm. Il avoue, que cet écrit de M. Oxenstiern lui causera un véritable embarras, d'où il ne pourra sortir qu'en s'efforçant de chercher un milieu, pour ne point tomber dans une des deux extrémités qu'il signale. Ce qu'il mande encore, c'est un expédient, relatif au deuxième article, proposé par M. Guldenstolpe, contre lequel il a deux griefs; les conjonctures défavorables, où il se trouve à l'égard de la conclusion du traité, parmi lesquelles il faut aussi compter l'aversion de M. Olivenkrantz de l'alliance; les remercîments de M. Piper de ce que S. M. a relâché son vaisseau; l'union qui règne actuellement entre M. de Staremberg et M. Juel; qu'on attend à tout moment le duc de Holstein, qui apportera cent mille écus; le désir de M. Bielke, que son fils aîné entre dans les mousquetaires du roi de France . 181.

'A Stockholm le 16 Avril 1698. — Il rapporte ce qu'il a fait pour empêcher le mauvais effet des mémoires, que M. Okrielm dresse de tous les prétendus griefs de la Suède contre la France; que quelques sénateurs et quelques personnes de la chancellerie, et avant tous M. Piper, l'ont rassuré là-dessus; que néanmoins le second article reste un grand obstacle, mais que les subsides ne feront aucun sujet de reproche; ce que M. Juel lui a proposé et communiqué à l'égard de M. Dona; qu'il n'y a jamais eu moins d'apparence qu'à présent d'accommodement du démêlé, qu'il y a entre la cour de Vienne et celle de Suède; qu'on a reçu à Stockholm le Sr Groot en qualité d'envoyé extraordinaire du duc de Hanovre, ce que lui, d'Avaux, désapprouve; que M. Juel lui a fait des confidences concernant un traité, qui paraît avoir été signé entre le Danemarc et les États Généraux, et sur le désir du roi de Danemarc de faire alliance avec la France; que le roi de Danemarc a accepté la commission de l'empereur touchant l'affaire de Mecklembourg; que le même roi fournira des troupes à l'électeur de Saxe; enfin un nouvel exemple d'un coup de tête dangereux, fait récemment par le roi de Suède . . . 194.

'A Stockholm le 28 Avril 1698. — M. Okrielm a travaillé depuis quinze jours avec M. Olivenkrantz à ramasser tout ce qui pouvait servir pour en composer le mémoire, commandé par M. Oxenstiern; il appert que M. Heinsius et M. Lillienrot s'opposent aussi à l'alliance entre la France et la Suède; M. Lillienrot demeurera provisoirement à la Haye; tout ce qui est dit ci-dessus a fait passer de méchantes heures à M. d'Avaux, qui pour cela a envoyé prévenir MM. Piper, Polus et Bergenhielm; M. Piper a expliqué, pourquoi le chancelier tâche d'éloigner la conclusion du traité et pourquoi lui-même n'ossait la presser avec trop de chaleur; Mad. Piper a encore enchéri là-dessus; les deux autres MM. ont fait voir, quelle était proprement la cause, qui empêchait que l'affaire ne prît fin; M. Guldenstolpe lui a appris, que M. Oxenstiern ne lui lira pas son écrit; cependant en cas que cela se fasse pourtant, il a fixé les points, qu'il objectera dans son discours; il fait part au roi de ces points; M. Guldenstolpe lui a aussi recommandé l'affaire du duché des Deux-Ponts et de Veldentz et a touché de plus quelques autres chapitres; le commis de la chancellerie a informé M. d'Avaux de deux nouvelles, dont l'une se rapporte à un discours de M. Heinsius avec M. Lillienrot sur un projet d'alliance entre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies en vue de la succession d'Espagne, l'autre au but apparent des envois de troupes danoises; l'ambassadeur espère que S. M. approuvera qu'il donne à ce commis cent écus; il a communiqué à M. Juel les ordres du roi de France concernant l'accommodement des différents entre le roi de Danemarc et le duc de Holstein; il y a plus de deux mois qu'on parle à la cour où il est des vues, que peut avoir le roi de France en rassemblant un corps d'armée; le roi de Suède vient d'ôter à M. Guldenstolpe les trois mille écus d'appointement, qu'il avait comme son gouverneur; un des commissaires lui a fait dire, qu'ils avaient été assemblés ce matin même dans la chambre du roi, pour traiter le sujet de l'alliance, et qu'ainsi il paraissait assez sûr, qu'il n'y eût quoi que ce soit, qui pût empêcher que l'alliance ne fût signée . . . . . 200.

'A Stockholm le 30e Avril 1698. — Les sujets, dont il rend compte au roi dans cette dépêche, sont les suivants: dans l'entrevue qu'il a eue avec MM. de la chancellerie M. Oxenstiern ne lui a pas lu son mémoire; les sept articles séparés ont été changés en forme de mémoire; il les envoie à S. M.; il mentionne ce qui a été dit de part et d'autre sur ces sept articles, principalement sur le premier, regardant le

duché des Deux-Ponts; ce qu'il a objecté au nouvel article, ajouté par les commissaires; les difficultés, qu'il a eu à surmonter par rapport au second et au neuvième article du traité; en quoi il a prévalu; jusqu'où au contraire il a dû céder; les nouvelles prétentions, relatives à trois des articles additionnels, que M. Oxenstiern a mises sur le tapis après la conférence; le souhait de toute la nation suédoise de faire un traité de commerce avec la France; les lettres de la princesse de Meisenheim concernant Bergzabern et Clébourg, qui ont causé beaucoup d'émotion à la cour de Stockholm; une scène véhémente, faite par le roi de Suède à M. Oxenstiern dans l'assemblée de MM. de la chancellerie; on a envoyé à M. Palmquist le projet et le contre-projet; on est inquiet de cette alliance tant en Danemarc, qu'à Berlin; l'électeur de Brandebourg paraît vouloir révoquer M. Dona, à ce que M. le baron Juel dit; ce même baron assure, que le duc de Zell travaille, quoiqu'avec peu de succès, à engager plusieurs princes d'Allemagne dans les intérêts du roi d'Angleterre; le roi d'Angleterre, pressentant la mort prochaine du roi d'Espagne, presse l'empereur de faire la paix avec le Turc; des lettres de Berlin portent, que le roi de Pologne a brusqué le magistrat de Dantzick; cette ville a refusé de prêter quelques millions à son roi; le duc de Holstein vient d'arriver à Stockholm; M. d'Avaux fait part des grands honneurs, que le roi de Suède a fait rendre à ce duc; ce duc a envoyé dès son arrivée faire un compliment à l'ambassadeur de France, qui a répondu à sa civilité en demandant audience, mais de manière qu'il ait pris d'avance ses précautions quant au cérémonial; il a dit à M. Pincier, qu'il ne se départirait pas de ce qu'il avait soutenu autrefois à l'égard du désir du duc de Holstein d'être compris dans le traité . . . . . 209.

A Stockholm le 7e May 1698. — L'ambassadeur indique les diverses causes, qui ont empêché qu'il n'ait été appelé à la conférence; fait mention des difficultés, que le comte Oxenstiern persiste à soulever, pour retarder la conclusion du traité; prouve, que M. Oxenstiern n'est pas toujours de bonne foi en référant soit dans un projet de lettre, destiné à M. Palmquist, soit dans le protocole ce que lui, d'Avaux, a dit; explique, comment il se fait que M. Oxenstiern trouve encore moyen de faire des chicanes, et mande qu'on est très content à la cour de Suède des lettres de M. Palmquist; de quelle manière il s'y est pris, pour faire voir au comte Piper la mauvaise volonté du chancelier et la nécessité d'y remédier; quel est, selon

l'homme de la chancellerie, le sommaire des dépêches, écrites par le comte Bonde, qui regardent l'audience, qu'il a eue en Angleterre tant du secrétaire d'état, que du roi d'Angleterre; qu'on a résolu dans un conseil, convoqué par le roi de Suède, de céder aux fugitifs français un petit port dans la Poméranie, où ils puissent s'établir; que le comte Dona a ordre de prendre des mesures avec la Suède touchant le quatrième article du traité de Ryswick; que le comte Bielke est arrêté et gardé à vue dans sa chambre; qu'il y en a parmi ses ci-devant adversaires, qui commencent à le plaindre; qu'il se répand un bruit sourd, qu'on a trouvé dans les papiers de M. Bielke des lettres, qui condamnent MM. Wrede et Guldenstolpe; qu'il a été voir le duc de Holstein; quelles formalités ont été observées à cette occasion; que le baron Juel est aussi allé chez ce duc, mais que cette visite s'est passée avec moins de cérémonial; que M. Polus se contente de ce qu'il a allégué touchant l'article qui regarde la religion; que le duc de Holstein lui a rendu sa visite . . . 229.

'A Stockholm le 14e May 1698. — M. d'Avaux rapporte, qu'il a prié M. Polus de finir une fois pour toutes l'affaire de l'alliance et qu'il lui a parlé des obstacles, que faisait M. Oxenstiern; qu'il a aussi fait parler à M. Piper; que l'homme de la chancellerie lui a remis un projet d'alliance défensive, proposée par l'Angleterre et les États Généraux à la Suède; qu'il a dressé tout de suite un mémoire, contenant tout ce qu'on pût opposer à ce que la Suède fît une telle alliance avec ces puissances-là; que M. Polus a lu ce papier à deux fois; que M. Piper est enclin à entrer avec lui en commerce particulier, pourvu qu'il mette par écrit ce qu'il veut lui faire savoir; que M. Okrielm est aussi opposé que jamais aux intérêts de S. M.; que le roi de Suède a donné le gouvernement de Westeräs à M. Gustave Cronhielm; que M. Guldenstolpe assure, qu'il n'y a aucun projet d'alliance entre les deux puissances, nommées ci-dessus, et la Suède; que le comte Oxenstiern a tenté encore une fois, mais en vain, de faire écrire à Palmquist . . . . . 239.

'A Stockholm le 14e May 1698. — Il écrit au secrétaire d'état, qu'il a donné une lettre de recommandation au second fils du chancelier de Suède, qui va en France et qui sera accompagné d'un autre fils de M. Oxenstiern . . . . . 245.

Addition à la lettre cy-devant . . . . . 245.

Copie d'une lettre de Stockholm du $^{24}/_{14}$, escrite à M. Davaux, 246.

Projet de traitté d'alliance entre la Suède, l'Angleterre et les Estats Généraux. . . . . 246.

'A Stockholm le 21 May 1698. — On a instruit M. Palmquist de tout ce qui s'est passé à la cour de Stockholm par rapport à l'alliance de France; M. Lillienrot a envoyé effectivement le projet d'une triple alliance, mais on ne veut pas s'y entendre ici; le comte Oxenstiern fait des recherches, pour savoir, par qui M. d'Avaux peut en avoir eu avis; M. Guldenstolpe lui a appris, quel a été le raisonnement de M. Oxenstiern, pour porter le roi de Suède a faire alliance avec l'Angleterre; la personne, que S. M. a gratifiée, lui a fait part d'un discours, que M. Oxenstiern a eu avec le roi de Suède et qui a abouti au rebours de ce que le chancelier a désiré, car le roi a ordonné à M. Piper de s'entremettre des affaires étrangères; M. et Mad. Piper persistent à vouloir l'alliance de France; M. Oxenstiern au contraire a engagé tous les envoyés de Suède dans les cours étrangères, et même le czar, à traverser cette alliance-là; on ne sait, si M. Lillienrot reviendra; on a cité le comte Bielke à comparaître au parlement et on lui a remis trois chefs d'accusation; il a chargé son avocat de déclarer, qu'il n'avoit autre chose à dire, si non qu'il implorait la grâce du roi; selon toutes les apparences le procès de M. Bielke sera terminé dans deux mois; alors suivra celui de M. Wrede, et ensuite celui de M. Oxenstiern; le grand-amiral Hans Wachtmeister aura aussi son tour; quant à M. Guldenstolpe, on le croit perdu; l'affaire de réadmission des envoyés aux cours de Vienne et de Stockholm est plus éloignée d'une solution pacifique que jamais, celle du duc de Mecklenbourg plus aigrie; sommaire d'un entretien entre M. Oxenstiern et M. Juel sur ce dernier différend; lui, d'Avaux, a été tenté d'avertir le baron des dispositions de la cour de Vienne, mais il en est revenu, puisqu'il se méfie de lui; on va travailler incessamment au contrat de mariage du duc de Holstein avec la princesse de Suède; le dit duc, depuis qu'il est à Stockholm, a changé de sentiment et est à présent bien intentionné pour la France; on est fâché, que le roi de Suède ait donné au duc la plus belle bague qui fût dans ce royaume; le roi de Suède s'est permis de compagnie avec le duc de Holstein quelques écarts et est allé ensuite à Congsur . . . . . 247.

'A Stockholm le 28e May 1698. — En alléguant de nouveaux détails qu'il vient d'apprendre, il s'étend encore une fois au long sur la scène véhémente, faite par le roi de Suède à M. Oxenstiern,

dont il a fait mention dans sa lettre précédente, et sur ce que M. Oxenstiern a remontré pourlors au roi; il en résulte que le roi de Suède persévère à vouloir l'alliance de France; les commissaires lui ont ensuite donné le projet qu'il envoie à S. M., auquel il joint un papier que le chancelier lui a lu; il expose, comment il se peut faire que, quoique M. Oxenstiern ait peu d'esprit et peu de crédit, il soit néanmoins en état de traverser l'alliance projetée. Puis il mande, que le comte Oxenstiern fait continuer la négociation avec l'Angleterre et les Provinces-Unies; qu'il a eu un entretien avec M. Guldenstolpe sur le nouveau projet d'alliance qu'on lui a transmis; de quelle manière il se propose d'agir relativement à ce projet; que le chancelier fait travailler à un mémoire qu'il veut présenter au roi de Suède, pour lui faire voir que l'alliance de France a toujours été préjudiciable à la Suède; que, selon le baron Juell, il n'y a pourtant pas de traité entre le Danemarc et les États Généraux; qu'au dire du même baron plusieurs princes de l'empire, qu'il cite nommément, offrent de s'unir au roi de Danemarc; qu'une troisième chose dont M. Juel lui a parlé regarde les intérêts du prince Maximilien de Brunswick; qu'après une notification, faite par le maître des cérémonies, les ministres étrangers ont fait leur compliment à la princesse royale sur son mariage avec le duc de Holstein; quel est le contenu des dernières lettres, venues de Vienne, touchant la réadmission des envoyés . . . . . 257.

'A Stokholm ce 28 May 1698. — L'ambassadeur envoie à M. le secrétaire d'état les remarques, qu'il a faites sur la plupart des articles du projet qu'on lui a délivré . . . . . 265.

'A Stockholm le 4e Juin 1698. — M. d'Avaux rapporte, que tout le monde à la cour de Suède, même M. Oxenstiern, consentait à ce que l'alliance de France se fît, lorsque tout à coup l'affaire changea de face par l'avis de M. Lillienrot, dont le chancelier profita pour traîner les négociations avec la France en longueur; ce que c'est en substance que M. Oxenstiern a dit au roi de Suède concernant l'alliance de France en rapport avec celle d'Angleterre et des Provinces-Unies; qu'il a eu une conférence, pour répondre au contreprojet, dans laquelle il a exposé à peu près ce qui fait le contenu de l'écrit qu'il joint à cette dépêche; que surtout M. Guldenstolpe a porté la parole dans cette assemblée; qu'une des choses qui fait le plus de peine au roi de Suède est, qu'on lui mande toujours, que le roi de France ne veut pas se désister de la souveraineté de Bergzabern et

de Clébourg; que, d'après le dire du comte Guldenstolpe, le roi de Suède ne se rendra pas sur le second article; ce qu'il se propose de dire aux commissaires, en cas que cet avis de M. Guldenstolpe soit fondé; que, quoiqu'il ne soit pas à même de prononcer sur diverses questions, qui sont en liaison avec ce traité, il lui paraît qu'il y a urgence; que tout ce que M. Oxenstiern a pu faire se réduit à bien peu; que le roi de Suède a refusé une demande, faite de la part de l'électeur Palatin; que le roi de Suède a ôté à M. Bielke toutes ses charges et ses biens; que le mariage du duc de Holstein avec la princesse de Suède se fera dans peu sans aucune cérémonie . 278.

Réponse de M. d'Avaux au contreprojet . . . . . 285.

'A Stockholm le 11e Juin 1698. — Les matières dont il rend compte au roi sont: ce qui s'est passé dans le cabinet du roi de Suède relativement au projet d'alliance; que, tout autrement que jadis, M. Oxenstiern a répondu avec beaucoup d'honnêteté à sa demande, qu'on lui rendît réponse; ce qui a été dit de part et d'autre dans la conférence qu'il vient d'avoir avec les commissaires; que les affaires paraissent être changées depuis huit jours en tant que M. Oxenstiern ne fait plus de difficultés; qu'il s'aperçoit que ceux, qui ne sont pas dans les intérêts de la France, considèrent cette alliance comme une affaire importante; que M. Lillienrot est convenu du traité avec l'Angleterre et les États Généraux; qu'au mois de Mars dernier M. Vellingk a conclu un traité avec le duc de Hanovre; que l'affaire des envoyés de l'empereur et de Suède s'aigrit de plus en plus; que le mariage du duc de Holstein se fera après-demain à Carlsberg; que tous les Suédois sont au désespoir du séjour de ce duc à cause des excès qu'il fait commettre au roi de Suède; que la grâce, faite par S. M. au baron de Sparre, a fait un très bon effet en ce pays-ci; quelques observations sur les papiers qu'on lui a envoyés sur sa demande de la chancellerie; qu'il est arrivé à la chancellerie plusieurs lettres contre l'alliance de France . . . 289.

'A Stockholm le 11e Juin 1698. — Il envoie au secrétaire d'état les articles qu'on lui a remis et qu'il n'a presque pas eu le loisir de lire. En même temps il lui mande que les alliés écrivent avec un grand déchaînement contre le traité . . . . . 298.

'A Stockholm le 18e Juin 1698. — Il mande, qu'il expédie au roi l'écrit que M. Oxenstiern lui a lu, de même que le mémoire, dressé par lui-même, qu'il a fait donner à M. Piper; quelle est la substance

d'un discours, qu'il a eu avec M. Polus sur le second article qui est depuis longtemps en contestation; que le mariage du duc de Holstein vient de se faire; que le comte Oxenstiern, outré de ce qu'il n'a pas été invité au festin des noces, est parti pour la campagne, sans mettre ordre à quoi que ce soit; qu'il envoie à S. M. l'écrit par lequel il fait savoir à MM. de la chancellerie, qu'il a demandé au roi de France des instructions sur le second article qu'ils lui ont proposé; qu'il ne pourra exécuter tout de suite les ordres de S. M. touchant la contravention, faite par les officiers du roi de Suède au quatrième article du traité de Ryswick; quel est le contenu d'une lettre, écrite par le baron Juel à M. de Meyerkroon sur la constitution présente de la Suède qui n'y est pas représentée sous son vrai jour; qu'il joint à cette dépêche une copie du traité, signé entre l'Angleterre, les États Généraux et la Suède; qu'il tâchera d'obtenir aussi de l'homme de la chancellerie le traité, fait avec le duc de Hanovee; qu'il croit devoir donner encore à cette heure cent écus à cet homme; ce que c'est que les constitutions de la Suède portent sur la question, si une princesse héréditaire qui se marie ailleurs peut succéder à la couronne; que l'empereur est fort disposé à se joindre à l'Angleterre et aux Hollandais pour la succession d'Espagne; que le comte Brahé, gendre de M. Bielke, est arrêté à Stettin; qu'il a reçu de la part du secrétaire de la congrégation „de propaganda fide" un mémoire, regardant une affaire entièrement impraticable; que M. Piper a entretenu le roi de Suède deux heures de suite de l'alliance; qu'il a l'intention de donner quatre cents écus à la personne, par qui il a un commerce réglé avec M. Piper; quels sont les sujets, sur lesquels il a eu un discours avec M. Pincier, qui vient de donner de nouvelles preuves de son zèle pour le service de S. M.; qu'il a résolu d'aller faire un compliment au roi de Suède sur le mariage de la princesse, et que, si l'occasion se présente, il parlera en même temps des difficultés, relatives au traité, qui restent; que M. Pincier lui a communiqué en secret, que le roi de Suède non seulement conférera au duc de Holstein le gouvernement de Poméranie et celui de Brême, mais le fera aussi généralissime de ses armées en Allemagne . . . . . 300.

'A Stockholm le 18 Juin 1698. — Il croit avoir fait un bon usage des mille écus, que S. M. lui a envoyés il y a longtemps, et voudrait que le roi lui expédiât encore pour de semblables fins huit cents ou mille écus . . . . . 310.

Mémoire . . . . . 310.

Déclaration, faite à la chancellerie. . . . . 315.

Discours de Mrs de la chancellerie qui devoit estre avec le contre-projet, envoyé il y a huit jours . . . . . 315.

Traité d'alliance entre le roy de Suède, le roy d'Angleterre et les Estats Généraux. . . . . 317.

'A Stockholm le 25e Juin 1698. — En complimentant le roi de Suède sur le mariage de la princesse il a profité de l'occasion pour réfuter les arguments dont M. Oxenstiern a coutume de se servir en parlant de l'alliance; ensuite il a composé un mémoire, contenant toutes les raisons, qu'il avait alléguées au roi, qu'il a fait remettre à M. Piper; après avoir entretenu le roi de Suède, M. Piper lui a fait certifier, que l'affaire du traité serait bientôt terminée à la satisfaction du roi de France; de divers endroits il reçoit les mêmes assurances; lui cependant n'est pas encore pleinement persuadé de l'issue favorable de l'affaire à cause des sentiments hostiles de M. Oxenstiern; le grand-maître lui a fait conseiller de se défier de M. Pincier, qui est mercenaire et ne peut rien sans le duc son maître, ennemi de la France; le duc de Holstein se rend toujours plus odieux au peuple suédois par les extravagances, qu'il se permet conjointement avec le roi, desquelles M. d'Avaux cite quelques exemples; l'empereur a fait une offre assez raisonnable concernant le démêlé qu'il a avec la cour de Suède; selon toutes les apparences l'affaire de Bielke tournera mal; il se peut que M. Wrede puisse se tirer d'affaire, chose à laquelle lui aussi a contribué; le roi de Suède va partir avec le duc de Holstein pour Conssur; nonobstant cela il espère que l'alliance sera conclue avant la fin de la semaine . . . . 319.

'A Stockholm le 2e Juillet 1698. — Suivent les sujets qui font le contenu de cette lettre; il se manifeste que le chancelier n'a fait de traité avec l'Angleterre et avec les États Généraux que pour le faire servir de modèle à celui que la Suède fera avec S. M.; la diminution du crédit de M. Oxenstiern est évidente; pourtant il a encore les moyens de traverser les affaires qui ne sont pas de son goût; le roi de Suède a hasardé avec le duc de Holstein une course téméraire ces sortes de choses mettent les Suédois au désespoir; une entrevue qu'il a eue à la chancellerie n'a guères poussé l'affaire de l'alliance, attendu que M. Guldenstolpe s'est opposé à la rédaction du second article, dressé par M. Polus; on est fort alarmé à la cour où il est d'un traité, fait entre le Danemarc et le roi de Pologne, auquel, à

ce qu'on croit, le czar a accédé; dans une conversation que M. d'Avaux a eue avec le baron Juel le discours est tombé sur l'alliance entre la Suède et la France et sur les suites que cela aurait, si l'on privait la Suède de quelques-unes de ses provinces; il a parlé à M. Oxenstiern de la contravention, faite par les officiers suédois au traité de Ryswick; le chancelier en rendra compte au roi de Suède; ce roi a nommé le duc de Holstein généralissime de ses armées en Allemagne, ce qui a mortifié les Suédois; M. Piper est le seul que le roi de Suède n'ait pas encore affronté, mais il n'épargne pas le grand-maître; M. Rehnskjöld et M. Wallenstedt ont en vain tâché d'empêcher le roi de commettre des excès; le roi a maltraité aussi M. Polus; l'ambassadeur cite un nouvel exemple de ces écarts, qui font que le peuple suédois appréhende, que les jours d'Eric XIV et de Charles IX ne reviennent; M. Juel traite d'accommodement avec M. Pincier; jusqu'ici on ne reproche à M. Bielke rien qui se rapporte à la France; quels sont les principaux chefs d'accusation contre M. Bielke; la générosité du roi de France envers les enfants de M. Bielke a touché les Suédois; le roi de Suède a désavoué celui qui avait défendu à M. Bielke de jouir de ses revenus; on dit que le roi de Suède a résolu de faire le duc de Holstein colonel de ses gardes; on mande à l'ambassadeur que l'électeur de Brandebourg a souhaité, que l'envoyé de Danemarc l'accompagnât à Johannisbourg, où il s'est abouché avec le roi de Pologne. . . . . 325.

'A Stockholm le 9e Juillet 1698. — Il explique, pourquoi il n'a pu exécuter jusqu'ici les ordres de S. M.; prend toute la Suède à témoin, pour justifier ce qu'il écrit touchant le genre de vie que mène le roi de Suède; pense que c'est le mieux de se conformer à l'ordre du roi de France à l'égard du second article; n'a appris que depuis deux jours, que les affaires avaient été bien disposées le 25 Juin dernier, mais qu'il était survenu après un incident. Puis il mande, que le jour a été marqué pour la réadmission des envoyés de Vienne et de Suède; quelle est l'aventure qui a un peu découragé M. Piper; pourquoi les Suédois craignent que le czar ne se joigne aux rois de Danemarc et de Pologne; que M. Guldenstolpe lui a témoigné que, s'il avait pu promettre qu'on travaillerait à un traité de commerce, l'alliance avec la Suède aurait été signée dès le mois d'Avril; que M. Palmquist a trouvé MM. de Pomponne et de Torcy fort retirés; que MM. Pincier, Wrede et Guldenstolpe l'ont pressé d'accepter l'article susdit tel qu'on l'offre; qu'il voudrait savoir les

sentiments de la cour de Brandebourg; que la maison de Lunebourg est entièrement à la Suède; qu'on supporte impatiemment en Suède, que le roi a donné un brevet de généralissime de ses armées en Allemagne au duc de Holstein; qu'on a pris deux coffres de fer, appartenant à M. Bielke, remplis vraisemblablement de papiers de conséquence; que le traité, fait par M. Bielke avec l'électeur de Brandebourg, est si désavantageux à la Suède, que ni le feu roi, ni le roi d'à présent n'a voulu le ratifier; qu'un nommé Vimeney, mis par le roi de France à la Bastille, est venu le voir, mais qu'il l'a renvoyé . . . . . 335.

'A Stockholm le 16e Juillet 1698. — L'ambassadeur rapporte, qu'il s'est pressé d'exécuter les derniers ordres du roi de France; qu'il a commencé par parler et faire parler là-dessus à MM. Guldenstolpe et Piper qui en ont témoigné leur joie; que le premier de ces Messieurs, de même que d'autres, lui a fait entendre que ces ordres vénaient fort à propos pour prévenir de nouvelles cabales du comte Oxenstiern; que MM. Heinsius et Lillienrot ont formé des projets, qui sont appuyés par MM. Oxenstiern et Olivenkrantz, tendant à unir étroitement la Suède à l'Angleterre et aux Provinces-Unies; que selon M. Staremberg l'empereur se déclarera bientôt en faveur de la prétention du duc de Holstein, relative au droit de lever des troupes; qu'il envoie à S. M. le second article du projet qu'il proposera aux commissaires, ainsi que le mémoire, contenant ce qu'il a dit dans la conférence qu'il a eue à la chancellerie; que le comte Oxenstiern a donné une nouvelle preuve de sa passion dans cette assemblée; qu'on trouve à redire au terme „le maintien de la paix générale;" qu'il est allé souper chez le chancelier et lui a demandé ses bons offices pour le succès de sa négociation; que M. Oxenstiern a promis son concours en ajoutant cependant, qu'ils étaient embarrassés de ce que le bruit de cette alliance avait alarmé une partie des princes de l'Europe, et puis, que M. de Pomponne aurait dit à M. Palmquist, qu'il valait mieux présentement ne point faire d'alliance, assertions qu'il a réfutées; que le baron Juel lui a communiqué un entretien qu'il a eu avec M. Pincier, se rapportant aux différends entre le Danemarc et le duc de Holstein; qu'on ne sait à la cour où il est, quelle réponse on fera au czar, qui a demandé permission de lever des matelots en Ingrie; que le départ du duc de Holstein est fixé définitivement au 26 Août; que M. Juel lui a fait donner quelques avis qu'il laisse à juger à S. M. . . . . 341.

Mémoire . . . . . 348.

A Stockholm le 19 Juillet 1698. — Après un préambule sur le temps d'arrivée à Paris des lettres, envoyées par diverses postes, il informe le secrétaire d'état, que le traité a enfin été signé le matin même de la date que porte sa lettre. Protestant qu'il n'a pu faire autrement, il espère que le roi approuvera ce qu'il a fait . . 350.

'A Stockholm le 23 Juillet 1698. — Les matières qui font le contenu de cette dépêche sont les suivantes: beaucoup de détails sur les cabales, mises en oeuvre par le comte Oxenstiern, pour maintenir le roi de Suède dans les intérêts des alliés et pour le détacher entièrement de ceux du roi de France; M. Vellingk, récemment arrivé des cours de Zell et de Hanovre, l'a secondé dans ses brigues; MM. Olivenkrantz et Lillienrot s'emploient pour les mêmes fins; lui, d'Avaux, a pressé les commissaires d'en finir; la réponse que M. Polus lui a rendue; une dernière démarche, faite par le chancelier auprès du roi de Suède pour contrecarrer; comment le comte Oxenstiern s'est troublé, après avoir entendu la réponse du roi; quelles chicanes il y a eu à la chancellerie sur les termes du second article; quelles sont les raisons, alléguées par M. Piper et M. Guldenstolpe, pour le presser de conclure; de quelle manière les commissaires ont composé le second article; l'ordre du roi de Suède de terminer l'affaire; des avis, reçus par d'autres endroits, l'ont egalement convaincu de la nécessité ou de mettre fin à la chose ou de rompre; le débat qu'il a eu à soutenir dans la conférence sur les termes du second article; comment il a été amené peu à peu à agréer l'article dans les termes que les commissaires l'avaient couché; l'importance de quelques termes qu'il a ajoutés au préambule; M. Oxenstiern, averti par M. Okrielm, a encore voulu revenir sur ce préambule, mais le roi a opiné avec les autres commissaires et l'a empêché; l'énumération des considérations qui l'ont mû lui, d'Avaux, à agir de la sorte que l'affaire prît fin; les suites du traité, c'est-à-dire la joie du roi de Suède et des Suédois et le chagrin du comte Oxenstiern et des ministres des alliés; pour lui, il ne sera content qu'il ne sache les sentiments du roi de France là-dessus; il a été faire son compliment au roi de Suède; ce qu'on a coutume de pratiquer dans ce pays relativement à la distribution d'argent; il s'ensuit, que M. Polus et celui qui a dressé le protocole sont les seuls qui soient en droit d'attendre un présent; si S. M. jugeait à propos de faire la remise au roi de Suède de l'obligation des cinquante mille

écus qu'il doit à la France, cela ferait un très bon effet; ceux qui ont mérité en outre des récompenses sont, d'après l'ambassadeur, M. Piper, M. Guldenstolpe et celui qui a fait agir M. Piper; il appuiera les prétentions de l'évêque de Munster quant au maintien de la religion catholique dans le baillage de Wildhausen . . 352.

'A Stockholm le 23 Juillet 1698. — Il demande l'autorisation de se retirer en considération de sa santé et de ses affaires délabrées 369.

'A Stockholm le 23 Juillet 1698. — Il envoie à M. le secrétaire d'état la copie du traité qu'il a signé; plaisante sur les titres qu'il a ajoutés dans cette pièce à son nom; réfère ce que les commissaires suédois lui ont dit touchant la question, lequel de ces trois termes „sérénissime, très puissant ou Sacrée Royale Majesté" serait le plus convenable en parlant des rois; touche en passant les gratifications qu'il a proposées au roi de France et recommande son secrétaire à la bienveillance du secrétaire d'état . . . . . 370.

'A Stockholm le 30e Juillet 1698. — Les sujets, traités dans cette lettre, sont les suivants: une observation que M. d'Avaux se permet de faire, relative à une des remarques, faites par le roi de France sur le traité que la Suède a conclu avec l'Angleterre et les États Généraux; diverses considérations de l'ambassadeur, se rapportant tant à ce traité-là, qu'à celui que la Suède et lui viennent de signer, tendant à prouver qu'il a bien fait en conduisant l'affaire à fin; que M. Oxenstiern s'est avisé un instant de vouloir empêcher la ratification du traité, fait avec la France, mais qu'il a changé de sentiment, après avoir parlé au roi; un discours qu'il a eu avec M. Guldenstolpe sur le troisième article du traité, fait par la Suède avec l'Angleterre et les Provinces-Unis, et sur la difficulté qui regarde le maintien de la religion catholique dans le baillage de Wildhausen; un entretien qu'il a eu avec le baron Juel sur une semblable difficulté qui s'est présentée dans la ville de Kirn, et sur un mémoire que, d'après le dire de M. Juel, M. Snolsky aurait dressé là-dessus; le contentement de MM. Polus et Bergenhielm de la conclusion de l'alliance; les services, rendus par M. Pincier à l'égard de l'alliance de Suède; le désir qu'a M. Guldenstolpe, que le roi de France ne remette non seulement l'obligation que le roi de Suède lui doit, mais qu'il paie aussi une partie des subsides, dus à la Suède; une conversation qu'il a eue avec M. Guldenstolpe et M. Juel sur la question, si le roi de Danemarc ne pourroit pas entrer dans l'alli-

ance, faite par la France avec la Suède; pour lui, il est persuadé qu'une pareille admission détacherait la Suède encore davantage du parti des alliés; il déclare avoir reçu la lettre de change que le roi de France lui a envoyée, mais il n'en disposera, qu'après avoir été instruit du bon plaisir de S. M.; on s'est plaint à la cour où il est de ce que M. Bonrepaus avait dit à M. Heinsius, que M. d'Avaux lui avait fait parvenir le traité, fait par la Suède avec l'Angleterre et les États Généraux; l'homme de la chancellerie lui a communiqué un acte de confirmation, que le roi de Suède vient de donner à l'électeur de Brandebourg d'un des deux traités, que M. Bielke a faits en 1696 avec cet électeur; la même personne lui a appris que le comte Staremberg demande le rénouvellement d'un traité, fait jadis par l'empereur avec la Suède, chose d'aussi peu de conséquence que celle qui précède; l'ambassadeur a remis au roi de Suède la lettre de S. M. qui regarde le mariage de la princesse de Suède; quelques nouveaux tours de jeunesse du roi de Suède et du duc de Holstein; la sentence, prononcée par le parlement contre un prêtre, qui a donné lieu au clergé de manifester son ressentiment contre le roi par trois sermons, prêchés le dernier dimanche en trois églises différentes sur le même texte . . . . . 371.

Notum sit, etc. . . . . 386.

Traitté de Suède . . . . . 392.

'A Stockholm le 30 Juillet 1698. — Cette lettre qu'il expédie en même temps que celle qui précède et qui est adressée au roi sert à implorer la protection du secrétaire d'état, pour qu'il contribue à faire réussir les deux propositions, faites par l'ambassadeur au roi, celle qui regarde un commencement de payement de la dette suédoise et celle qui se rapporte à une admission éventuelle du roi de Danemarc et d'autres princes dans l'alliance de Suède. Le délai que cette dernière circonstance pourrait causer à son départ ne devrait pas être un obstacle, vu qu'il n'y a rien qui empêche qu'il ne renvoie tout de suite ses ballots et une partie de ses gens . . . . . 398.

'A Stockholm le 6 Aoust 1698. — Il rend compte au roi de la différence de l'état actuel de M. Oxenstiern d'avec celui où il était autrefois du vivant du feu roi; de la part que MM. Guldenstolpe, Polus et Piper ont eu au succès de l'affaire de l'alliance de Suède; de la visite que le comte Oxenstiern qui depuis cinq ans n'était pas

venu le voir lui a rendue; d'une preuve qu'on a eue à la chancellerie du changement d'attitude du chancelier à l'égard de la France, changement qui s'est manifesté dès la signature du traité; d'une communication que le baron Juel lui a donnée, éclaircissant le mystère de la négociation de M. Lillienrot en Hollande; du désir de ce Mr de retourner à la Haye; du souhait du général-major Veilingk d'avoir l'emploi de Hollande au lieu de celui de Pologne; de l'assurance que MM. Polus, Bergenhielm et Guldenstolpe lui ont donnée, que le roi de Suède observera fidèlement le traité; du sentiment de M. Guldenstolpe, croyant qu'il n'y aurait rien de mieux que d'engager le plus de princes qu'on pourrait dans ce traité; de diverses nouvelles dont M. Juel lui a fait part, regardant d'une part les démêlés entre les protestants et les catholiques, sur lesquels M. Snolsky dresserait un mémoire qu'il n'a pourtant pas encore expédié, d'autre part les déclarations, faites par M. Weddekop à Hambourg, faisant soupçonner qu'il y a quelque intelligence secrète entre l'empereur et le duc de Holstein; de la mort du prête qui a passé par les baguettes; de la sentence de mort, prononcée contre un autre prêtre; de la suspension d'un procès qu'on avait intenté à un troisième ecclésiastique . . . . . 400.

'A Stockholm le 6e Aoust 1698. — Il entretient le secrétaire d'état de diverses particularités qui regardent la ratification qu'il attend avec quelque impatience; de l'envoi de ses ballots et de ses gens qu'il fera partir par mer; de quelques dispositions que son successeur devra faire tout de suite; de la proposition qu'il a faite au roi par rapport au payement d'uue partie de la dette suédoise; de la manière dont on s'y prendra pour faire parvenir les gratifications à ceux à qui on les destine . . . . . 406.

Il prie le secrétaire d'état de faire en sorte qu'on lui permette de retourner en France et qu'on lui expédie la ratification du traité; répète ce qu'il vient d'écrire dans la lettre précédente touchant les dispositions que son successeur devra faire sur-le-champ; dit qu'il faut absolument que l'aumônier vienne incontinent et demande des instructions du roi par rapport à la route qu'il prendra en retournant, aux princes qu'il visitera ou évitera, etc . . . . . 409.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

I, p. 153, *note* 2. Les prénoms de Snoilsky sont George Frédéric. Voir *Actes et mém. des négociat. de la paix de Ryswick*, IV, p. 148.

I, p. 226, *note* 1: Lire, au lieu de „personnage qui m'est inconnu": voir p. 91.

I, p. 572, *note* 2, se rapportant à la quatrième ligne de cette page: M. Moreau était le ministre polonais à Copenhague, dévoué aux intérêts du prince de Conti. Voir H. Manners Sutton, lord Lexington, *The Lexington papers or some account of the courts of London and Vienna at the conclusion of the seventeenth century, extracted from the official and private correspondance of Robert Sutton, lord Lexington, British minister at Vienna*, 1694—1698, London, 1851, p. 322, *note* 1.

II, p. 32, *note* 2. Les prénoms d'Olivenkrantz sont Jean Paulin.

II, p. 84, *note* 2. Ajoutez aux auteurs, cités dans cette note: Carlson, Geschichte Schwedens, V, p. 606. — Dans une lettre de M. Robinson au lord Lexington du 7 Avril 1697 on trouve beaucoup de détails sur les derniers moments du roi. Contrairement à M. d'Avaux il assure que le roi a encore eu la force de revoir son testament. Voir H. Manners Sutton, *The Lexington papers*, p. 255 et suiv.

II, p. 203, *note* 1. Voir aussi sur le Sr von Müllern *Retour de la Turquie de Charles XII et des troupes suédoises*, etc. en 1714 et 1715, Bruxelles, 1874, traduction de l'original suédois, p. 139, 140.

III, p. 52, *note* 3. Apparemment c'est la même personne que Jean baron von Seillern, chancelier en 1714 de la cour de Vienne, dont il est question dans le *Retour de la Turquie de Charles XII et des troupes suédoises*, etc. en 1714 et 1715, p. 30, *note* 1.

III, p. 153, *note* 2. Ajoutez à la liste des auteurs, cités dans cette note: le résumé du premier tome d'un nouvel ouvrage de M. Carlson dans *le bulletin historique sur la Suède* dans *la Revue hist.* de Janvier-Février 1883, p. 160 et suiv.

Door het HISTORISCH GENOOTSCHAP zijn uitgegeven onderstaande werken:

KRONIJK van het Historisch Gezelschap te Utrecht.

2e jaargang. 1846 (*) *f* 5.—.	4e jaargang. 1848. . *f* 3.70.
3e jaargang. 1847. . - 2.70.	5e jaargang. 1849. . - 6.—.

(*) **De eerste jaargang is nimmer in druk verschenen.**

KRONIJK van het Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht.

2e *serie*	
6e jaargang. 1850. . *f* 6.—.	19e jaargang. 1863. . *f* 7.40.
7e jaargang. 1851. . - 6.40.	20e jaargang. 1864. . - 7.20.
8e jaargang. 1852. . - 6.80.	5e *serie*
9e jaargang. 1853. . - 6.80.	21e jaargang. 1865. . - 7.60.
10e jaargang. 1854. . - 6.80.	22e jaargang. 1866. . - 7.20.
3e *serie*	23e jaargang. 1867. . - 9.20.
11e jaargang. 1855. . - 3.20.	24e jaargang. 1868. . - 9.40.
12e jaargang. 1856. . - 3.60.	25e jaargang. 1869. . - 10.70.
13e jaargang. 1857. . - 4.80.	6e *serie*
14e jaargang. 1858. . - 5.10.	26e jaargang. 1870. . - 8.00.
15e jaargang. 1859. . - 4.60.	27e jaargang. 1871. . - 8.20.
4e *serie*	28e jaargang. 1872. . - 6.20.
16e jaargang. 1860. . - 5.40.	29e jaargang. 1873. . - 8.30.
17e jaargang. 1861. . - 5.80.	30e jaargang. 1874. . - 10.30.
18e jaargang. 1862. . - 6.60.	31e jaargang. 1875. . - 8.40.

BERIGTEN van het Historisch Gezelschap te Utrecht.

1e deel. 1e stuk. 1846. *f* 3.40.	2e deel. 2e stuk. 1849.
1e deel. 2e stuk. 1848. - 2.20.	(Verhooren van JOHAN
2e deel. 1e stuk. 1849. - 2.20.	v. OLDENBARNEVELT). - 3.80.

BERIGTEN van het Historisch Genootschap te Utrecht.

3e deel. 1e stuk. 1850. *f* 3.—.	5e deel. 2e stuk. 1856. - 2.50.
3e deel. 2e stuk. 1851. - 3.—.	6e deel. 1e stuk. 1857. - 2.50.
4e deel. 1e stuk. 1851. - 3.—.	6e deel. 2e stuk. 1857. - 2.10.
4e deel. 2e stuk. 1851. - 2.50.	7e deel. 1e stuk. 1861. - 5.50.
5e deel. 1e stuk. 1853. - 3.20.	7e deel. 2e stuk. 1863. - 6.50.

CODEX DIPLOMATICUS in 4°. 1848. - 5.20.

2e *serie* in 8°.

1e deel. 1e afd. 1852. *f* 3.75.	3e deel. 2e afd. 1856. - 3.40.
1 deel. 2e afd. 1852. - 3.10.	4e deel. 1e afd. 1859. - 3.10.
2e deel. 1e afd. 1853. - 6.20.	4e deel. 2e afd. 1860. - 5.20.
2e deel. 2e afd. 1853. - 3.20.	5e deel. 1860. . . . - 12.00.
3e deel. 1e afd. 1855. - 6.50.	6e deel. 1863. . . . - 1.20.

REGISTER op de onderwerpen behandeld in de Kronijk. Berichten en den Codex Diplomaticus . . . . . - 1.80.

WERKEN van het Hist. Genootschap te Utrecht.
Nieuwe Reeks.

N°. 1. Bronnen van de geschiedenis der Nederlanden in de middeleeuwen. — Annales Egmundani . *f* 1.20.
N°. 2. Verbaal van de buitengewone Ambassade naar Engeland in 1685 . . . . . - 1.80.
N°. 3. Memoriën van Roger Williams . . . . . - 2.10.
N°. 4. Bronnen van de geschiedenis der Nederl. in de middeleeuwen. — Kronijken van Emo en Menko. - 3.70.
N°. 5. Hortensius over de opkomst en den ondergang van Naarden. Met 2 kaarten . . . . . - 4.50.
N°. 6. Bronnen van de geschiedenis der Nederlanden in de middeleeuwen. — Kronijk van Holland van een ongenoemden geestelijke (Gemeenlijk geheeten Kronijk van den Clerc uten laghen landen bi der see). . . . . - 2.30.
N°. 7. Kronijk van Eggerik Egges Phebens van 1565—1594. . . . . - 2.40.
N°. 8. De oorlogen van Hertog Albrecht van Beieren met de Friezen in de laatste jaren der XIVe eeuw. - 9.80.
N°. 9. Verbaal van de Ambassade van Gaspar van Vosbergen bij den Koning van Denemarken, den Neder-Saxischen Kreits en den Koning van Zweden. 1625. . . . . - 2.30.
N°. 10. Verbaal van de Ambassade van Aerssen, Joachimi en Burmania naar Engeland. 1625. . . - 1.90.
N°. 11. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Eerste Deel.* 1584—1618. . . - 4.00.
N°. 12. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Tweede Deel. Eerste Afdeeling.* 1618—1621. . . . . - 2.80.
N°. 13. Memorials and Times of Peter Philip Juriaan Quint Ondaatje . . . . . - 4.00.
N°. 14. Verhooren en andere bescheiden betreffende het Rechtsgeding van Hugo de Groot . . . . . - 4.80.
N°. 15. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Tweede Deel. Tweede Afdeeling.* 1621—1626. . . . . - 5.50.
N°. 16. Memoriën en Adviezen van Cornelis Pieterszoon Hooft . . . . . - 4.90.
N°. 17. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Derde Deel. Eerste Afdeeling.* 1626, 1627 . . . . . - 6.50.

N°. 18. Onderzoek van 's Konings wege ingesteld omtrent de Middelburgsche Beroerten van 1566 en 1567; naar 't oorspronkelijke handschrift uitgegeven door Dr. J. van Vloten . . . . . *f* 3.40.

N°. 19. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Derde Deel. Tweede Afdeeling.* 1628, 1629 . . . . . - 8.20.

N°. 20. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Derde Deel. Derde Afdeeling.* 1630. . . . . - 6.10.

N°. 21. De Rekeningen der Grafelijkheid van Holland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Eerste Deel* . . . . - 5.80.

N°. 22. Brieven en Onuitgegeven Stukken van Johannes Wtenbogaert. *Derde Deel. Vierde Afdeeling.* 1631—1644. . . . . - 4.50.

N°. 23. Journaal van Constantijn Huygens, den zoon, van 21 October 1688 tot 2 September 1696 (Handschrift van de Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam). *Eerste Deel.* - 6.70.

N°. 24. De Rekeningen der Grafelijkheid van Holland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Tweede Deel.* . . . . - 7.20.

N°. 25. Journaal van Constantijn Huygens, den zoon, van 21 October 1688 tot 2 September 1696 (Handschrift van de Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam). *Tweede Deel.* - 7.90.

N°. 26. De Rekeningen der Grafelijkheid van Holland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Derde Deel* . . . . - 6.20.

N°. 27. Brieven van en aan Joan Derck van der Capellen van de Pol. Uitgegeven door Mr. W. H. de Beaufort . . . . . - 10.80.

N°. 28. Bellum Trajectinum Henrico Bomelio autore . - 1.40.

N°. 29. De Rekeningen der Grafelijkheid van Zeeland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Eerste Deel* . . . . - 6.80.

N°. 30. De Rekeningen der Grafelijkheid van Zeeland onder het Henegouwsche Huis, uitgegeven door Dr. H. G. Hamaker. *Tweede Deel* . . . . - 5.30.

N°. 31. Lijst van Noord-Nederlandsche Kronijken. Met opgave van bestaande Handschriften en Litteratuur, door Mr. S. Muller. Fz. . . . . *f* 1.40.

N°. 32. Journaal van Constantijn Huygens, den zoon, gedurende de veldtochten der jaren 1673, 1675, 1676, 1677 en 1678 . . . . . - 3.50.

N°. 33. Négociations de Monsieur le comte d'Avaux, ambassadeur extraordinaire à la cour de Suède, pendant les années 1693, 1697, 1698, publiées pour la première fois d'après le manuscrit, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, par M. le Prof. J. A. Wijnne. Tome premier. - 8.00.

N°. 34. Idem. Tome deuxième . . . . . - 5.40.

N°. 35. Idem. Tome troisième. (première partie) . . - 5.60.

BIJDRAGEN EN MEDEDEELINGEN van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht. Ie Deel. *f* 5.60.

Idem. IIe Deel . . . . . - 5.20.

Idem. IIIe Deel . . . . . - 5.20.

Idem. IVe Deel . . . . . - 8.80.

Idem. Ve Deel . . . . . - 5.40.

DAGVERHAAL van Jan van Riebeek. Eerste Gouverneur aan de Kaap de Goede Hoop. . . . - 1.20.

KATALOGUS der Boekerij van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht. 3e uitgave. 1872. . - 1.60.

SUPPLEMENT-KATALOGUS der derde uitgave in 1872 van de Boekerij van het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht. 1882. . . . . - 1.10.

Abraham de Wicquefort, Histoire des Provinces-Unies des Païs-Bas, depuis le parfait establissement de cet estat par la paix de Munster. Tom. I—IV. . . - 26.00.

Jhr. Mr. A. M. C. van Asch van Wijck, Een Woord in het belang van het Nederl. Archiefwezen. 1846. - 0.20.

Bovenstaande werken zijn, voor zoover zij voorhanden zijn, door de Leden **tegen de helft** van den prijs te bekomen.

Gedruckt bij Kemink & Zoon, te Utrecht.